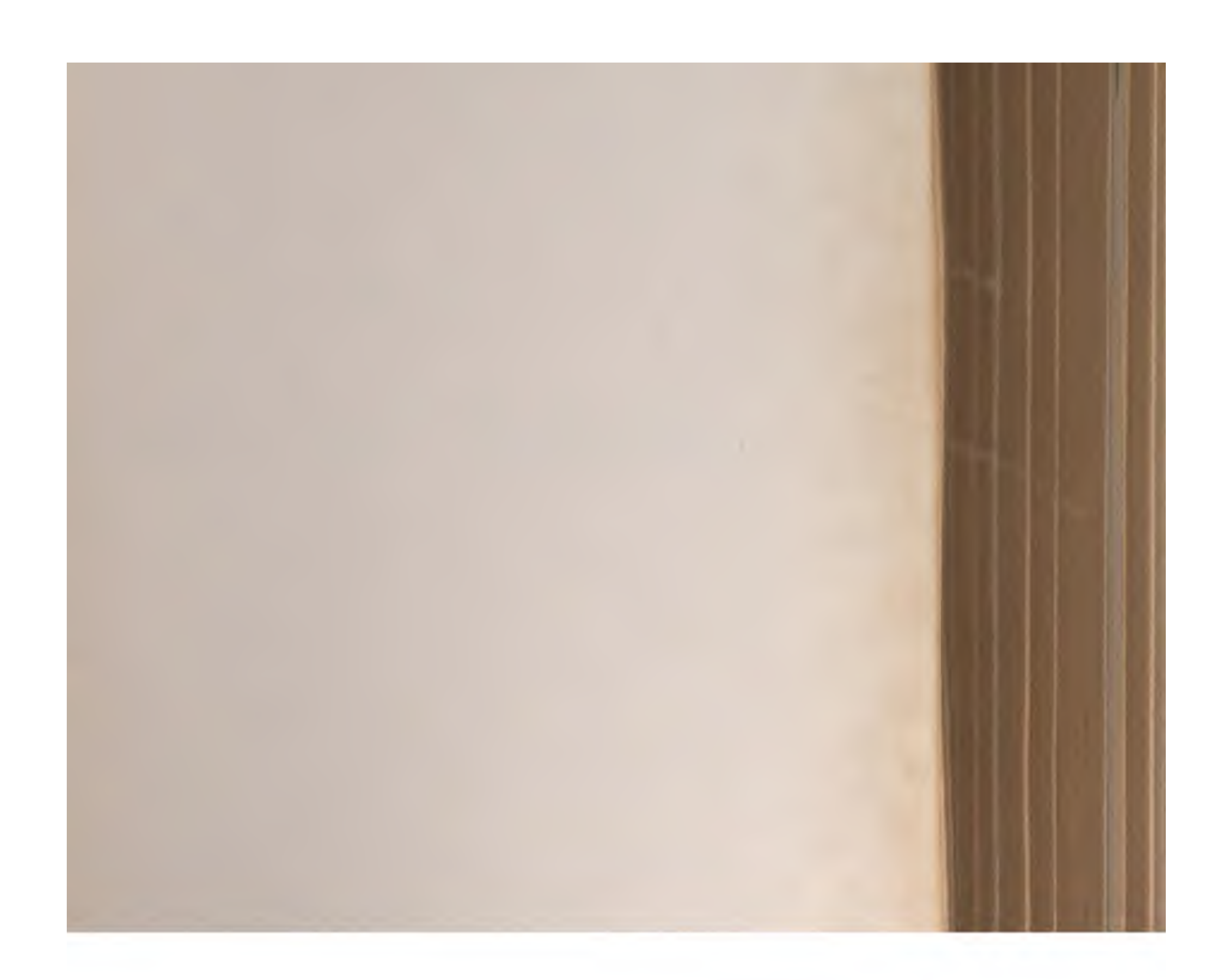



STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891


STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891


STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891



REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE

[MI]LITAIRE SUISSE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Escalier-du-Marché, 23, Lausanne



CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE. — 1907



LAUSANNE
IMPRIMERIES RÉUNIES
—
1907

TABLE DES MATIÈRES

Généralités. Législation, organisation et instruction militaires. Manœuvres.

Armées étrangères.

Campagnes. Guerres. Histoire militaire.

Infanterie.

Cavalerie.

Artillerie.

Génie.

Administration. Service de santé.

Automobilisme. Vélocipédie. Sports.

Nécrologies.

Chroniques de l'Etranger.

Chronique allemande.

Chronique anglaise.

Chronique autrichienne.

Chronique belge.

Chronique espagnole.

Chronique hollandaise.

Chronique italienne.

Chronique scandinave.

Bibliographie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIIe Année N° 1 Janvier 1907

† Le major Joseph Schott.

Nous avons le regret d'informer nos lecteurs du décès de notre chroniqueur allemand,

le major Joseph Schott

survenu à Gross-Lichterfelde près Berlin.

Pendant dix ans, le major Schott a été pour nous un correspondant aussi dévoué que consciencieux et bien informé. Sa mort causera un grand vide dans la *Revue militaire suisse*, de même que dans les nombreux journaux militaires allemands auxquels il prêtait sa collaboration. Il écrivait entre autres dans les *Jahrbücher*, dans le *Militär Wochenblatt* et dans les *Löbell's Jahrberichte:* il s'était fait, en outre, comme correspondant militaire de la *Post* de Berlin, une réputation qui n'avait pas tardé à franchir les frontières de l'Allemagne.

Sorti de l'artillerie et resté à disposition, le major Schott avait conservé pour son arme d'origine une prédilection constante. Nos lecteurs savent le zèle minutieux avec lequel il en étudiait les transformations, étendant ses investigations partout où il avait l'espoir de recueillir fût-ce le moindre élément d'information. L'année dernière encore, il fournit à la *Revue militaire suisse* ses « Tableaux de l'état actuel de l'armement des principales artilleries de campagne », vrai travail de bénédictin qu'il s'attachait sans cesse à tenir à jour.

Dans nos *Chroniques*, dans lesquelles nous tenons beaucoup à ce que chacun de nos correspondants manifeste le plus librement ses qualités nationales, le major Schott représentait avec une parfaite distinction l'Allemagne studieuse, insistante, avide de science et curieuse de toutes choses. Nous conserverons à sa mémoire un souvenir reconnaissant, car il a beaucoup fait pour nous ; il a contribué au bon renom de la *Revue militaire suisse* à laquelle il n'a jamais cessé de porter le plus affectueux intérêt.

Que sa famille, ses amis, ses camarades de l'armée allemande nous permettent de leur présenter ici l'expression de notre profonde et respectueuse sympathie.

La rédaction de la « Revue militaire suisse ».

DE PULTUSK A EYLAU

EXTRAIT DES SOUVENIRS INÉDITS DU GÉNÉRAL JOMINI[1]

(Planche I)

Nous partîmes au milieu de décembre pour Varsovie. Lorsque j'y arrivai, l'Empereur qui espérait entamer l'armée russe pour se procurer des cantonnements sûrs en avant de cette capitale, en était déjà reparti pour passer la Narew ; je le rejoignis à Golymin.

Le passage de la Vistule s'était opéré depuis Thorn à Varsovie sur trois points et les colonnes devaient se concentrer entre Cichanow et Pultusck.

Les Russes étaient commandés par Kamensky, vieux soudard qui prenait la violence et la dureté pour de l'énergie. C'était la carricature de Souvarof, moins le génie naturel.

Son armée était divisée en trois masses qui étaient arrivées successivement. Celle de Beningsen formait la gauche vers Pultusk ; celle de Buxhowden était à droite, à Makow ; une troisième couvrait l'avenue de Thorn ; c'était celle des Prussiens de Lestoc, réunie à une division russe de Tolstoï.

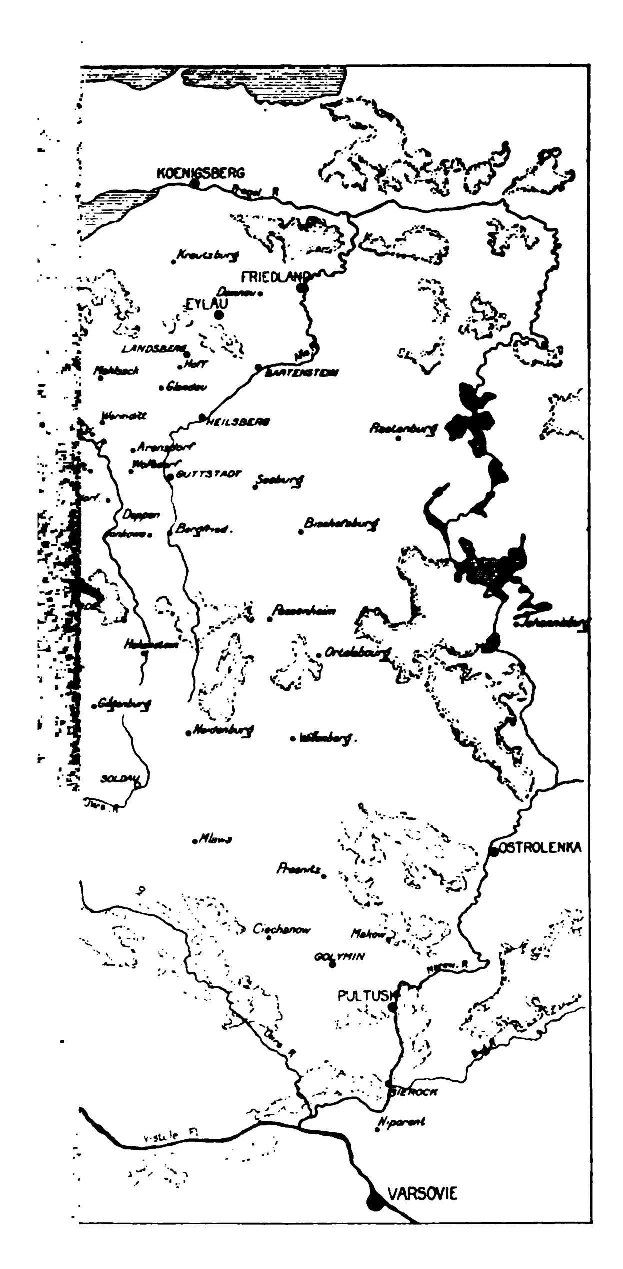
Napoléon manœuvra, suivant son usage, pour tourner et accabler Buxhowden par la gauche, tandis que Lannes seul contiendrait Beningsen.

Le premier devait être écrasé par les corps de Davoust, d'Augereau et de Soult, soutenus par la garde et la réserve de Murat ; il fut en effet battu à Makow, où il perdit une partie de son artillerie dans les boues ; mais Soult n'ayant pu le déborder, il ne fut pas détruit comme on s'en flattait.

Pendant ce temps, Lannes avait donné en plein collier contre Beningsen, en plus fort du double ; et quoiqu'il eût peut-être mieux convenu d'attirer le général russe pour rendre sa perte

[1] Comme suite à l'article paru dans notre livraison de novembre 1906, nous publions le récit de cette terrible campagne d'hiver 1806-1807 qui aboutit à la boucherie d'Eylau et qui offre plus d'un point de comparaison avec la récente guerre de Mandchourie.

Pl. I.



Tes, toutes les cartes que nous avons consultées

plus certaine par la défaite de Buxhowden; Lannes, qui avait l'ordre d'occuper Pultusk pour s'emparer du pont de la Narew, se jeta avec sa fougue ordinaire contre un ennemi supérieur; il fut repoussé avec perte, et si la division Gudin, qui s'était égarée du corps de Davoust, n'était pas venue par hasard à son secours, il eût été fort malmené.

Il n'en fut pas quitte à bon marché, car il perdit la moitié de ses bataillons en blessés ou tués. Le nombre des premiers surtout était immense.

Depuis qu'on fait la guerre, je doute qu'une scène pareille se soit présentée dans les annales.

C'était le 26 décembre et, pour la première fois peut-être dans ces contrées septentrionales, il n'avait pas encore gelé; la pluie tombait depuis six semaines sans interruption.

La contrée entre le bas Narew, le Bug et l'Ukra est très marécageuse et les pluies l'avaient changée en une mer de boue, surtout après que deux grandes armées, avec des milliers de chevaux et de voitures avaient foulé ce sol détrempé.

Napoléon dit avec raison qu'il apprenait à connaître un cinquième élément dont il ne se doutait pas.

Le fait est qu'après ces marches des 25, 26 et 27 décembre, aucune voiture ne pouvait arriver à l'armée; les canons disparaissaient dans les boues. Les blessés furent ainsi tous abandonnés à leur triste sort, et ceux qui ne pouvaient marcher et se tirer de ces boues périrent de faim, de misère ou de leurs blessures. C'était un tableau déplorable et, à l'exception de celui de la Bérézina et de la journée de Vilna, dans la retraite de Russie, je ne crois pas que l'imagination humaine puisse rien concevoir de plus désolant que le spectacle de notre armée victorieuse réduite à cet état à quatre cents lieues de sa base.

Pour surcroît de malheur, deux envoyés autrichiens arrivaient en même temps à Varsovie pour parler de médiation.

C'était M. de Vincent et le général Neuperg.

Si MM. de Stadion et Cobentzell étaient venus eux-mêmes voir ce qui se passait à Pulstusk, je crois qu'au lieu de ces deux médiateurs ils en eussent envoyé deux cent mille en Silésie pour s'emparer de la ligne de l'Oder et nous couper toute retraite. L'Autriche aurait ainsi repris toute sa prépondérance d'une manière plus honorable et plus franche qu'en 1813, alors qu'elle était l'alliée de Napoléon.

L'Empereur, voyant qu'il perdait son armée s'il persistait pousser les opérations, lui assigna des cantonnements très ser rés depuis la route de Thorn jusqu'à Varsovie.

Bernadotte seul à l'extrême-gauche pousserait vers Elbing pour s'assurer de la riche contrée qui pouvait seule alimente l'armée et en même temps pour isoler Danzig qu'on bloquerai ou assiégerait.

Je vis l'Empereur au château de Pulstusk ; il était plus grav que de coutume, ou pour mieux dire, il faisait la moue, ce qu décelait en lui une sérieuse préoccupation plutôt que de l'in quiétude.

J'aurais bien voulu pouvoir lui reparler de mon mémoire d Berlin [1] dont les boues de Pultusk étaient une triste justification mais il me regardait de manière à me dire : « Eh ! vous n'avie pas si grand tort que je le croyais ! » Cette petite satisfactio me suffit.

Nous retournâmes le 2 janvier à Varsovie; la gelée avai commencé avec l'année.

Je fis heureusement la route dans la calèche du comt Alexandre Potocki, un des plus respectables patriotes, qui vou lait la Constitution du 5 mai et l'hérédité du trône.

Au bout de quelques jours, je fus assailli par un rhumatisme violent à la tête qui me causait de grandes douleurs d'oreille et une surdité inquiétante.

Je consultais le docteur Boyer qui ne vit d'autre expédien que de me traiter comme un cheval, en me mettant au traver du col un cetton comme on en met à ces animaux.

Je me résignai à subir cette opération, peu douloureuse à l vérité, mais qui était fort incommode si la campagne devai continuer.

A peine avais-je le col percé que Napoléon me fit appele chez lui.

Il était furieux contre le maréchal Ney et, quelque respect qu j'aie pour la mémoire de ce vaillant guerrier, je me suis fai une loi de dire toute la vérité ; je dois donc rapporter les pr pres paroles de l'Empereur. Il est possible qu'après vingt ans j'aie substitué un mot à un autre, mais les variantes seront pe sensibles et quant au fond je puis attester qu'il est exact.

[1] Le mémoire remis à Napoléon vers le 10 novembre, déconseillait la campagne Pologne et préconisait l'alliance avec la Prusse contre la Russie. (Réd.

— « Qu'est-ce que votre maréchal Ney ? Savez-vous le tour 'il m'a joué ? Il décampe de Mlawa avec tout son corps armée et on ne sait ce qu'il est devenu. Est-ce ainsi qu'il mprend la guerre ?

Partez et tachez de le retrouver. Dites-lui bien que je n'ai as besoin de houzards de 1793. Qu'il courre où il voudra avec a brigade légère, mais qu'il me réponde sur sa tête des dix régiments d'infanterie que je lui ai confiés. »

On peut juger, d'après cette sortie, quelle violente colère le possédait.

Je lui dis : — Sire, la commission est bien délicate pour un aide de camp du maréchal.

— C'est précisément pour cela que je vous la donne. D'ailleurs, vous pouvez lui expliquer mieux que personne à quel point son mouvement nous compromet tous. Il me montra alors sur la carte les cantonnements assignés à tous les corps et la position où il croyait l'armée russe, vers Orklsbourg.

Ney devait séjourner à Mlawa et lier le centre avec l'aile gauche qui bloquait Dantzig et occupait Elbing ; il devait aussi se lier au corps de Soult, à Prasnitz, et Soult, qui avait fait reconnaître Mlawa, n'y avait trouvé personne. Cette trouée au centre se trouvait précisément vers Neidenbourg, en face du gros de l'armée russe.

Je partis après avoir passé chez Berthier qui me donna des lettres dont j'ignorais le contenu.

Je demandai à Napoléon si je devais aller droit par Mlawa, au risque de me faire prendre, ou si je devais faire le grand tour par Thorn, qui était plus long, mais plus sûr. Il me dit d'aller directement, me promettant, si j'étais pris, qu'il me ferait échanger.

Avant de rapporter la suite de ma mission, je dois dire ce qui y avait donné lieu.

Le colonel Labrume, le même aide de camp qui avait fait le rapport de Iéna, avait dû partir de Varsovie avec l'ordre pour le maréchal qui se trouvait à Neidenbourg ou Mlawa de cantonner aux environs de ces petites villes.

Mais M. Labrume s'amusa quelques heures à Varsovie ; il prit ensuite le long chemin de Thorn qu'il avait suivi en venant sans songer qu'il arriverait bien tard.

Le maréchal, en effet, avait adressé son rapport à Pultusk et

croyait recevoir des ordres en vingt-quatre heures. Labrun ayant dû aller jusqu'à Varsovie, mit six jours au moins po aller et revenir.

Le maréchal, manquant de vivres et voyant sur la carte tout les jolies petites villes de la vieille Prusse répandues depuis Tho jusqu'à Königsberg, imagina de mettre ses troupes à leur ai et poussa ses divisions par Allenstein jusque sur Gutstad Heilsberg, les étendant en arrière jusqu'à Strasbourg sur la rou de Thorn.

Peu s'en fallut qu'il ne se perdît entièrement et, pour s'e assurer, il faut revenir à ce que faisait l'armée russe.

Le général Beningsen, connaissant bien la cour, avait pe suadé à Pétersbourg qu'il était demeuré vainqueur à Pultus parce qu'il avait repoussé une attaque secondaire ; il reçut e récompense de ce rapport exagéré, le commandement en chef la place de Kammeski qui, dit-on, était devenu fou.

Beningsen n'était pas un grand stratégien, mais c'était un e ces hommes qui savent très bien mettre leur armée en batail et combattre sur la place qu'ils ont choisie.

Si ces généraux ne sont pas des Napoléon, il faut conven aussi qu'ils ne font jamais des sottises comme Mack, etc., et

Le général russe avait d'abord ramené son armée aux env rons de Bialystok, pays extrêmement coupé de marais et fav rable à la défensive, mais où l'armée manquait de tout. Ind pendamment de cela, soit qu'il en eût reçu l'ordre de l'Empere Alexandre, soit qu'il en eût formé le projet lui-même, il résol de transporter le gros de ses forces sur la direction de Könige berg pour couvrir cette seconde capitale de la monarchie pru sienne que la marche du maréchal Ney semblait menacer e plutôt menaçait sans s'en douter. Il leva donc ses cantonn ments pour marcher à son secours. Il le pouvait d'autant mie que le général Essen, venant d'amener trois divisions fraîch de Podolie, ces forces suffiraient pour couvrir Ostrolenka Bialystock.

Si l'on examine que le point central de Neidenbourg, lais découvert par la course excentrique de Ney, se trouvait à tro marches de Johannisbourg, on jugera que le maréchal eût é fort compromis si Beningsen se fût jeté avec ses quatre-vin mille hommes dans cet intervalle par Ortelsbourg et Bischof bourg sur Allenstein.

Mais, soit qu'il ignorât l'état des choses, soit que les contrées boisées et marécageuses qui entourent les lacs de Spirding l'aient effrayé, soit qu'il ne songeât qu'à couvrir la capitale au lieu de prendre Ney en queue, il fit un long détour pour venir l'attaquer de front et se dirigea sur Seebourg, Rastenbourg et Heilsberg. Quelques cosaques seulement furent jetés en éclaireurs sur Hohenstein et Neidenbourg, où ils ne surent rien entreprendre.

J'arrivai à Neidenbourg sans encombre, quoique quelques cosaques se fussent montrés aux environs ; mais là, le maître de poste me dit qu'on parlait de nombreux partisans ennemis qui rôdaient sur le chemin de Ortelsbourg.

Cependant je ne rencontrai rien jusqu'à Allenstein où se trouvait le maréchal (le 21 janvier).

Je lui fis part de ce que m'avait dit Napoléon et, dans l'embarras où j'étais, de tout dire ou de tromper le maréchal, je lui demandai s'il exigeait que je rendisse mot à mot les expressions un peu rudes dont l'Empereur s'était servi.

D'après sa réponse affirmative je lui dis tout.

Il était vivement piqué, mais lorsque je lui remis les lettres de Berthier, il éclata hautement :

— N'était-ce pas assez de me faire verbalement ces beaux compliments que vous m'avez apportés, fallait-il encore mettre tous les scribes de Berthier dans la confidence et me faire par écrit des reproches aussi sanglants qui resteront consignés dans ses registres [1].

Je ne pouvais qu'approuver ses récriminations et l'assurer que j'ignorais entièrement ce que contenaient ces lettres. Comment supposer, en effet, que Napoléon me choisît pour remplir une mission que tout courrier aurait pu faire comme moi, s'il ne s'agissait que de remettre une dépêche. C'était un tour manifeste de Berthier.

Il s'agissait cependant de se tirer de là et Ney me dit qu'il allait donner des ordres pour rassembler tout son corps. Il eut d'abord le projet de le réunir selon les ordres de Berthier en faisant revenir la tête qui se trouvait à Heilsberg ou Gustadt et le reployant sur la queue étendue jusqu'à Soldau et Strasbourg.

Je lui fis observer que ce mouvement serait long et dangereux, qu'il fallait promptement se concentrer à Hohenstein

[1] La lettre de Berthier, quoique plus modérée, était encore sévère.

d'où l'on pourrait au besoin se lier avec Bernadotte par Osterode où, s'il était menacé par le gros de l'armée russe, Ney pourrait se replier sur Gilgenbourg, point situé derrière de grands lacs que l'ennemi tournerait dificilement d'où il couvrirait la route de Thorn, également importante pour la retraite du 6e corps lui-même et pour celle de Bernadotte qui se trouvait engagé jusque vers Preussholand et Elbing.

On assurerait ainsi le salut de deux corps en attendant l'arrivée de Napoléon par la route de Neidenbourg.

Je puis me tromper, mais je crois que si plusieurs des conseils que je donnai dans ma vie furent beaucoup plus importants, aucun ne fût plus opportun que celui-là, car le maréchal l'ayant adopté envoya un courrier à Bernadotte pour l'informer du mouvement concentrique qu'il allait faire.

Aussitôt les ordres expédiés, nous nous mîmes à table car nous ne pouvions partir d'Allenstein sans attendre les régiments qui devaient venir de Gutstadt et Heilsberg.

Mais, pendant le dîner, survint le général Colbert, arrivant en poste de Seebourg où il avait été détaché pour couvrir les cantonnements et rassembler des vivres et où il venait d'être assailli par l'armée russe qui lui avait enlevé un escadron de hussards. Le général avait sauvé sa petite troupe sur des traîneaux rassemblés pour ramener des vivres et avait été assez vivement harcelé ; il assurait avoir vu 20 000 hommes lorsque, décampant de Seebourg, il avait atteint les hauteurs derrière cette ville.

Le maréchal ne pouvait manquer d'être fort inquiété de ce rapport dans la position morcelée où se trouvaient ses régiments.

Je lui représentai néanmoins que ces mouvements offensifs des Russes, quelque inquiétants qu'ils parussent, avaient leur bon côté car ils étaient la preuve que les ennemis n'entreprendraient rien de sérieux sur les points bien plus importants de Hohenstein et de Neidenbourg.

Il en convint et, plus tranquille sur l'avenir, il attendait la nuit.

Les régiments qui avaient quitté Gutstadt étant revenus, dans cette nuit, près d'Allenstein, nous partîmes pour Hohenstein[1].

[1] N'ayant point de cheval, j'étais venu dans la calèche du maréchal à Hohenstein lui-même ayant fait la marche à la tête de son arrière-garde et n'atteignit pas cette ville, où je couchai avec son quartier-général. Son aide-de-camp passa sans m'avertir

J'avais engagé le maréchal à expédier un officier à l'Empereur pour lui faire rapport de ces événements, et moi-même je partis de Hohenstein pour retourner à Varsovie, certain que le maréchal atteindrait désormais sans encombre Gilgenbourg s'il y était contraint.

Arrivé à Sierock, j'y trouvai le pont emporté depuis peu d'instants ; l'aide de camp du maréchal avait heureusement réussi à traverser avant moi la Narew qui charriait d'énormes glaçons.

Il y avait danger à passer dans de frêles bateaux et il fallut un ordre pour avoir des pontonniers militaires qui me passèrent avec d'énormes difficultés.

Entraîné une lieue plus bas par les glaçons, j'eus une peine infinie à regagner dans l'obscurité et à pied, au milieu des forêts, la poste de Niporent.

Je me jetai là sur un traîneau et arrivai au point du jour à Varsovie.

L'Empereur avait déjà vu l'aide de camp du maréchal : cependant il ne m'en reçut pas moins bien.

— Vous vous êtes laissé devancer, ce qu'on ne doit jamais faire.

— Sire, ce n'est pas de ma faute. Le maréchal me dit d'aller l'attendre à Hohenstein d'où il voulait expédier un aide de camp avec moi ; l'aide de camp a passé sans me prévenir. Arrivé à la Narew, j'ai trouvé le pont coupé par les glaces.

— Bon. Au fait, où est le maréchal ? A-t-il réuni tout son corps ?

— Sire, je le pense. Ses dépêches étant parties après moi doivent vous l'apprendre : cependant, s'il exécute ce qui a été convenu, il devait être réuni le lendemain de mon départ à Hohenstein ou à Gilgenbourg s'il est menacé par des forces supérieures.

L'Empereur voulant sans doute reconnaître ce point de Gilgenbourg examina sa carte, couverte de ses épingles à têtes rouges et noires pour figurer les siens et les ennemis.

— C'est très bien ; s'il peut se maintenir sans être entamé, tout ira pour le mieux.

Quelles nouvelles avait-il de Bernadotte ? Et les Russes, sait-il bien ce qu'ils font ?

— Sire, je ne puis rien savoir du prince de Ponte-Corvo.

mais il a été informé de notre marche rétrograde et invité à agir en conséquence.

Quant aux Russes, d'après le rapport du général Colbert, on doit croire que toute leur armée est dans les parages et qu'ils marchent en forces sur Gutstadt, et ce qui le prouve c'est qu'on n'en a pas vu un seul sur la route de Neidenbourg où j'avais bien peur de les trouver en revenant. L'Empereur sourit, puis dit avec un air satisfait :

« C'était en effet à Neidenbourg ou Allenstein qu'ils auraient pu nous faire le plus de mal, mais il paraît qu'ils en veulent seulement à Bernadotte ; eh bien, ils auront de mes nouvelles ! ! »

L'Empereur avait déjà jugé, avec sa promptitude et sa sagacité ordinaires, qu'il fallait non seulement courir au secours de Bernadotte, mais agir de manière à punir les Russes de leur aventureuse entreprise, qui les plaçait entre la mer Baltique et la masse de ses forces, il n'attendait pour cela que des renseignements ultérieurs sur la marche des ennemis.

Dès qu'il fut au clair, Napoléon nous dirigea par Prasnitz sur Willemberg et Passenheim plus à l'est de Neidenbourg, parce qu'il était sûr de couper ainsi l'ennemi de la ligne du Niemen. On verra plus loin par quel accident il ne réussit pas.

Dans ces entrefaites, Beningsen, instruit de la retraite du maréchal Ney et de celle de Bernadotte, qui revenait de Preussholand sur Mohrungen, s'était porté, le 25 janvier, contre ce dernier.

Le gros de l'armée russe marcha à droite sur Liebstadt, à gauche vers Deppen ; l'avant-garde se porta sur Mohrungen.

Bernadotte s'y trouvait avec la division Dupont, attendant celle de Drouet revenant d'Elbing ; il alla au devant de Markof et les deux partis se battirent avec vigueur. Heureusement Drouet arriva à la fin du combat, et Markof fut repoussé avec perte, ce qui n'empêcha pas les partisans russes de se jeter sur Mohrungen et d'y enlever le quartier-général de Bernadotte et ses équipages.

Si Beningsen eût porté une partie de son armée sur cette ville au lieu de rester à Liebstadt, le corps de Bernadotte eût été fort compromis. A la suite de ce combat du 25, il se replia sur Osterode ; Beningsen s'établit à Mohrungen.

Napoléon, fixé enfin sur la position de ses deux lieutenants et sur l'entreprise aventureuse de son adversaire, prit, le 28 jan-

vier, toutes les mesures pour l'en faire repentir ; la première fut naturellement de prescrire à Bernadotte de diriger sa retraite vers la Vistule et la route de Thorn, afin d'y attirer l'ennemi ; l'ordre lui en fut expédié par un officier d'état-major.

Le 30 janvier, Napoléon quitta Varsovie et se rendit à Prasnitz pour rejoindre le corps de Soult avec la garde et la cavalerie de Murat.

Davoust marcha plus à droite, Augereau plus à gauche. Ney reçut l'ordre de se rallier à l'armée, lorsqu'elle arriverait à Allenstein.

Tandis que cet orage se formait, Beningsen, satisfait probablement d'avoir forcé Bernadotte et Ney à la retraite, était resté 6 jours à Mohrungen les bras croisés.

Instruit le 30 janvier des rassemblements qui se formaient à l'est, il détache sa réserve de cavalerie sur Allenstein avec des corps légers [1] sur Willemberg, Passenheim et Neidenbourg, au moment même où les colonnes de Napoléon y marchaient de leur côté.

Beningsen se trouvait encore le 1er février à Mohrungen, lorsque l'officier d'état-major français, portant à Bernadotte l'ordre d'attirer l'armée russe sur Thorn pendant qu'on lui couperait sa retraite, lui fut amené avec la dépêche qu'il n'avait pas eu le temps de détruire.

Eclairé sur un danger qu'il aurait dû mieux prévoir, le général russe se hâta de s'y soustraire en se jetant vivement sur sa gauche pour repasser l'Alle et en venant prendre position entre Iankovo et Bergfried, au moment où Napoléon débouchait d'Allenstein et croyait l'armée russe engagée plus loin.

Dès lors, pour couper les Russes, il n'y avait que deux moyens : forcer le passage à Gutstadt et Bergfried, pour les rejeter sur Mohrungen ou se prolonger plus à l'Est pour gagner Heilsberg avant eux.

Napoléon ayant pris le parti de forcer le passage de Bergfried et de Gutstadt, les Russes défendirent si vaillamment le premier que Soult ne l'occupa que fort tard et Beningsen eut le temps de filer dans la nuit pour regagner la route de Landsberg par Arensdorf et Wolfdorf [1].

[1] Le corps de bataille de l'armée russe était formé de cinq fortes divisions, sous les ordres de Touchkof aile droite, Sacken au centre, Osterman à gauche, Doctorof réserve du centre, Kamensky à l'aile gauche : cavalerie, sous le prince Galitzin, en

Le 4, nous nous attendions à une bataille et ne trouvân plus l'ennemi. Napoléon vint passer la nuit à Schlitt, village tué entre l'Alle et la Passarge.

Le 5, nous nous portâmes à Wolfsdorf, qui se trouve à m tié chemin de Gutstadt à Liebstadt. En arrivant vers Depp on apprit que le corps prussien formant la droite de Benings n'avait point eu le temps de repasser la Passarge et se trou séparé des Russes.

Ney fut détaché pour le combattre et passer la rivière p aller au-devant de lui sur le chemin de Liebstadt, renforcé les divisions de cavalerie Lasalle et Grouchy.

Les Prussiens, renforcés aussi par une brigade russe, l'ay rencontré près de Waltersdorf voulurent s'ouvrir un passage vive force. Mais avec Ney ce n'était pas affaire facile.

Les divisions Marchand et Lasalle se jetèrent sur l'ennem le culbutèrent avec perte de 1500 hommes et 10 canons. Cep dant le général Lestock, couvert par la cavalerie de La Roc Aymon, parvint, par des détours et des marches forcées, à gner Melsack ou Wormdit.

Nous passâmes la nuit à Arensdorf, point de jonction de q tre routes.

Le 6, nous marchions sur Landsberg, avec Murat, Soult garde et Augereau. Davout se dirigeait sur Heilsberg.

En faisant halte près de Stabuken et, au moment de fini frugal déjeuner, servi sur une serviette étendue sur la ne Napoléon entendit une canonnade devant lui du côté de Gl dau. Comme elle se prolongeait, il m'envoya près de Murat voir ce que cela voulait dire.

En arrivant à ce village (je ne pourrais affirmer si c'était village même ou au hameau de Sienken, qui en est à un qu de lieue) je trouvai Murat dont la cavalerie était encomb entre le village et un ruisseau marécageux qui formait défilé

Les Russes avaient une arrière-garde de quelques bataill et une vingtaine d'escadrons de cosaques réguliers et de lanc formée sur la hauteur entre Hof et Sienken. Cette troupe fendit avec une grande intelligence le défilé que Murat s'ol nait à forcer de front.

deux masses. Outre cela, il y avait une forte avant-garde, sous le prince Bagr composée de trois détachements de toutes armes, commandés par Barclay de Markof et Baggavout. — Le général Kamensky jeune, dont il est ici question, un officier distingué qu'il ne faut pas confondre avec le vieux maréchal.

La brigade Colbert, qui appartenait au corps de Ney, mais qui s'en était trouvée séparée je ne sais comment, au moment du combat de Deppen, avait pris la place de Lasalle en tête de la réserve de Murat.

Elle passa le ruisseau marécageux sur le pont de pierre que la route traverse ; mais dès qu'elle voulut se former, les lanciers ennemis, embusqués derrière la hauteur, fondirent sur elle et culbutèrent dans le marais tout ce qui n'eut pas le temps de le repasser.

Le capitaine Brunet, aide-de-camp de Colbert, fut tué par un lancier.

La brigade Guyot lui succéda et ne fut pas plus heureuse.

La division de dragons de Grouchy passa à son tour; mais à peine la première brigade eût-elle formé quelques escadrons, qu'ils subirent le même sort.

Je voyais clairement que Murat sacrifiait son monde en pure perte, tandis qu'en remontant le ruisseau par la droite, on pouvait aisément passer, et je partis pour aller au devant de Napoléon.

J'eus des peines horribles à traverser les colonnes de Soult et de Murat pour arriver. Mais l'Empereur impatienté par le bruit redoublé du canon, m'avait épargné les deux tiers du chemin; je le trouvai près de Glaudau et lui rapportai ce que j'avais vu.

Arrivé sur le terrain, il se fâcha et avec raison de ce qu'on n'avait pas prolongé la cavalerie au trot sur la droite pour chercher la naissance du ruisseau vers les hauteurs. Il ordonna à la division Beaumont d'y courir. Comme l'ennemi montra alors plus d'infanterie sur les hauteurs, on fit avancer une division de Soult sur la droite. L'ennemi songea à la retraite.

Alors Murat lança par le pont les cuirassiers de d'Hautpoult qui le franchirent au galop, fondirent sur les escadrons ennemis et les culbutèrent.

Deux bataillons russes, qui évacuèrent les hauteurs pour gagner Hof, furent atteints sur la route et détruits. C'était un équivalent pour les pertes essuyées par Colbert, Guyot et Grouchy, si la ruine de deux bataillons peut équivaloir à la perte de vieux cavaliers.

Du reste, le combat ne s'arrêta pas à ce défilé-là ; au moment où il se livrait, l'armée russe était encore en position près de

Landsberg et il lui importait de ne pas se laisser serrer de t
près pour être forcée à une bataille le lendemain. L'arriè
garde, divisée en trois forts détachements sous Barclay de Tol
Baggavout et Markof, était commandée en chef par le vaill
prince Bagration. Non seulement les deux premiers concou
rent à cette vigoureuse défense, mais ils furent encore renfor
par six bataillons et une nombreuse cavalerie. La position et
bourg de Hof furent vivement disputés; il fallut le concours
la division Legrand secondé par une nouvelle et impétue
charge de cuirassiers pour forcer Barclay à se replier sur Lan
berg et l'armée de Beningsen partit à 10 heures du soir afin
gagner Eylau dans la matinée du 7.

Les détails de ces combats devraient être étudiés par t
officier d'avant-garde ou d'arrière-garde.

Nous entrâmes à nuit close dans Hof. Le lendemain 7 févr
nous marchâmes sur Eylau, toujours avec les corps de Soult, A
gereau et la garde précédés par Murat avec les réserves de
valerie qui formaient l'avant-garde.

Davout quittant Heilsberg se dirigea entre Bartenstein et Eyl

Ney, qui avait eu l'ordre de s'élever jusqu'à Wormdit d
l'espoir de séparer Lestock des Russes, dut marcher sur Kreu
bourg tant pour obtenir ce résultat que pour venir se rallie
la gauche de l'armée.

Bernadotte, qui était encore le 6 à Ostende, ne reçut que
l'avis du combat de Deppen et l'ordre de se charger du co
de Lestock pour rendre Ney disponible.

Mais par la distance qu'il y a d'Ostende à Mehlsack, on
que la chose était impossible.

Nous arrivâmes après une marche longue et pénible à trav
les grandes forêts de Landsberg et d'Eylau en vue de cette d
nière ville.

La scène terrible que je vais avoir à raconter, mérite
j'entre dans quelques détails.

On voit par ce qui précède, que notre marche, faite en f
d'une armée compacte, nombreuse et célèbre par sa solidi
semblait tant soit peu décousue.

Davout marchait à quelques lieues à droite, Ney à quelq
lieues à gauche et Bernadotte quelques marches en arrière.

Il n'y avait ainsi au centre que deux corps et la garde, f
mant 6 divisions d'infanterie et la réserve de cavalerie.

Ce système bien plus mobile mais plus aventureux que celui de faire camper les armées réunies, et de les mouvoir dans le même ordre, était nécessaire pour faciliter la subsistance des troupes qui marchaient sans magasins, et il avait l'avantage aussi d'éviter l'encombrement des masses dans les marches et en occupant plus de routes de faciliter l'occupation des points décisifs.

La seule chose à craindre dans ce système, c'est d'être forcé à combattre subitement sans avoir le temps de concentrer ses corps. En effet, si l'on considère attentivement ces mouvements qui semblent un peu larges, on voit pourtant que Napoléon se trouvant avec un corps de bataille de 6 divisions d'infanterie et de 5 de cavalerie sur une seule route, il pouvait, durant une journée, éviter un engagement sérieux si on voulait l'attaquer en marche, et durant cette journée il pouvait attirer à lui Ney et Davout qui, marchant de nuit, arriveraient au besoin le lendemain sur le champ de bataille.

Ce qui prouve qu'un des talents les plus éminents pour un général, c'est de savoir à propos se masser ou se diviser sans trop s'étendre, vérité que les militaires ne sauraient trop étudier et dont l'application sur le terrain exige un calcul exact des distances, du temps et des localités.

(A suivre)

L'ESPRIT

DES

Institutions militaires de la Suisse

Lo spirito delle istituzioni militari svizzera, tel est le titre d'un intéressant travail du lieutenant Salaris, publié en août dernier par la *Nuova Antologia*.

Il est instructif à plus d'un point de vue de noter au passage les opinions émises par l'étranger sur notre armée, précisément au moment où nous voulons réaliser de grandes et utiles réformes.

Nous voyons chaque année des écrivains et des officiers étrangers s'occuper avec intérêt de nos institutions militaires. Nous les retrouvons parfois sur le champ de manœuvre, derrière tel bataillon ou en tête de tel escadron. Nous leur facilitons évidemment la tâche qu'ils s'imposent, car nous ne gardons aucun secret et c'est aux yeux de tous que nous travaillons. Cette circonstance encourage parfois l'étude détaillée que des étrangers font de nos institutions militaires et nous ne saurions nous en plaindre. Nous sommes ainsi passé au crible, encore que ce crible laisse souvent place à l'éloge au détriment de la vérité.

Nous avons pu lire l'année passée des comptes rendus étrangers des plus flatteurs pour notre amour-propre et si nous avions voulu nous bercer d'illusions, nous pouvions nous présenter en maîtres de l'art militaire moderne.

Aujourd'hui, à la veille de notre réorganisation, nous devons penser à compléter le travail accompli et notre devoir est, en premier lieu, de reconnaître simplement les défauts de l'organisation actuelle.

L'étude objective du lieutenant Salaris pèche, en certains points du moins, par un excès de bienveillance. Si, d'une part, nous sommes heureux de constater ses impressions personnelles, d'autre part, nous le mettons en garde contre le désir d'éviter les critiques ou de les effleurer simplement au passage.

L'esprit patriote, inculqué dans la famille, l'école, les corps de cadets et le tir, sont les facteurs essentiels qui, selon l'au-

té, donnent à notre armée un caractère particulier où le *patrie* est développée à l'extrême.

r un étranger, obligé la plupart du temps à limiter ou à ndre ses observations, les institutions des corps de cadets : tout ce qui se rapporte à la préparation militaire de la se, peuvent, à première vue, paraître excellentes. En , il est utile d'établir quels sont exactement les faits et de er combien peu de nos futurs soldats jouissent des avan- offerts par la loi.

ne citant que les corps de cadets, l'auteur a probablement englober en un tout cette institution et celle de l'instruc- réparatoire. Or, pour une foule de raisons, nous devons uer entre ces deux genres d'instruction très différents : l'autre.

s n'avons pas à étudier ici les avantages et les inconvé- de l'un ou de l'autre système, mais nous pouvons, à titre seignement, donner le tableau de fréquence à ces cours 04), en faisant observer que le nombre des élèves suit, plusieurs années, une marche descendante caractéristique [1].

CANTONS	NOMBRE D'ÉLÈVES	
	Instruction militaire préparatoire	Corps de cadets
interthur	261	11 corps, 828 cadets.
urich (ville)	463	
erland	130	
chnicum Winterthur.	23	
ole cantonale Zurich.	191	
. . . .	1408	8 corps, 1656 cadets.
ille	279	1 » 274 »
l	—	2 » 752 »
ie	1119	19 » 1512 »
ne (ville)	118	1 » 125 »
ampagne	291	—
e.	—	2 » 304 »
house	—	1 » 124 »
âtel (ville)	147	1 » 326 » (canton).
usanne	37	—
orges	16	—
x.	24	—
(Brigue)	71	—
zell (Rh. Ext.) . . .	192	2 » 231 »
s.	—	1 » 119 »

[1] près le *Taschenkalender für schweizerische Wehrmänner 1906.* Le dernier édéral relève une augmentation du nombre des élèves depuis 1905. Espérons s'agit pas d'un progrès passager.

Les réformes et les modifications apportées à la Constitution de 1874 font dire, avec raison, au lieutenant Salaris qu'en réalité la loi primitive est complètement changée. Nous mentionnerons la création du landsturm, la réorganisation de la landwehr, l'institution des nouveaux corps de troupes dans l'artillerie et dans le génie, la création des troupes de forteresse et des compagnies de mitrailleurs, la formation des corps d'armée et l'organisation de différents services auxiliaires.

Nous sommes arrivés de cette façon à une revision forcée et dans sa remarquable étude, le lieutenant Salaris aurait pu nous donner son avis, ne fût-ce que pour entendre un jugement sur une situation délicate et grosse de conséquences.

* * *

Trouvons-nous vraiment la tendance à *germaniser* nos institutions militaires, comme l'auteur italien le prétend, et le mot convient-il pour définir le caractère de telle ou telle tendance ? Il serait puéril de ne pas reconnaître que nous recherchons dans l'armée allemande surtout des enseignements utiles, mais il me paraît excessif d'employer une telle expression. Nous ne pouvons *germaniser* nos institutions et si nous le faisions, nous nous exposerions aux pires résultats. Le temps dont nous disposons nous oblige à restreindre les exercices formels et il ne faudrait pas voir dans quelques exécutions mécaniques une tendance à germaniser notre armée. Nous savons tous combien les mouvements mécaniques donnent de la cohésion et de la discipline et en utilisant certains procédés d'instruction nous prenons simplement au vol un des moyens les plus pratiques mis à notre disposition.

Deux courants divisent le corps des officiers, nous dit notre camarade italien, et ils forment deux écoles appliquant des méthodes d'instruction différentes. C'est admettre d'emblée un dualisme dangereux entre l'école nationale et l'école dite « germanique ». La première veut le soldat bon marcheur et excellent tireur en laissant de côté les formes extérieures ; la deuxième école, par contre, tend au système d'éducation rigide, recherche la discipline inflexible et cultive en premier lieu la discipline de feu et l'action concordante de la *masse*. C'est en résumé, d'une part, la valeur individuelle, d'autre part, le tout utilisé dans un but défini.

Je ne crois guère faire erreur en affirmant que ces tendances se manifestent sous des formes multiples et diverses. dans toutes les armées. Je ne me fais pas faute de reconnaître le parti-pris marqué parfois sur nos places d'exercice et qui trompe l'œil le moins exercé, mais je relève avec énergie un fait certain, c'est que l'*instruction individuelle* doit être la base sans laquelle l'action de la masse resterait sans effet.

Cette recherche de l'individualisme est exigée par nos règlements. Mais, direz-vous, les règlements s'interprètent parfois selon les idées de X ou de Z et l'exécution l'a démontré, à telle enseigne que nous parlons aujourd'hui beaucoup plus des « instructions » et des « prescriptions » que des règlements.

C'est dans ces exécutions souvent différentes par la forme mais non par l'idée que notre camarade italien aura trouvé les motifs à l'appui de ses observations.

Nous ne croyons pourtant pas à un dualisme dangereux pour l'avenir de notre armée, car les effets désastreux de l'une ou de l'autre tendance n'ont guère le temps de se manifester.

* * *

Nous notons avec plaisir combien justes sont les observations présentées sur les cadres en général. Si le corps des officiers est relativement facile à constituer, celui des sous-officiers présente des difficultés insurmontables. trop connues pour qu'il soit nécessaire de les énumérer ici : aussi attendons-nous de la nouvelle loi un remède à cet état de choses.

Nous ne sommes plus d'accord avec M. Salaris quand il trouve dans nos soldats des *tireurs excellents dans le sens le plus élevé du terme*. Nos traditions. il est vrai. nous poussent à exercer le tir plus que partout ailleurs. mais nous ne devons pas oublier qu'il s'agit. dans la plupart des cas. d'exercices limités aux distances de 300 et de 400 mètres. Nous devons faire une large part aux tireurs de stand. aux professionnels et aux amateurs qui utilisent des armes perfectionnées et non des armes d'ordonnance. Ainsi beaucoup de soldats perdent l'habitude du tir de combat pour utiliser exclusivement le tir de stand. tandis que d'autres. moins aptes. se contentent d'exécuter tirs obligatoires.

La légende a répandu sur le compte de nos soldats-tireurs une foule de qualités : à part quelques exceptions. nos fantas-

sins ne sont pas des tireurs excellents quoiqu'il y ait en eux l'étoffe pour le devenir.

Pour acquérir la précision et la conserver, les cours préparatoires ne suffisent pas et l'école de recrues est de trop courte durée. L'instruction, limitée par le temps, est forcément superficielle et les principes invoqués dans nos programmes ne peuvent être appliqués intégralement en quelques semaines. Aussi, sans être pessimiste pour l'avenir, je tiens à signaler combien de progrès nous avons encore à réaliser et je ne me gêne pas d'affirmer que nous sommes loin du brevet de capacité décerné si obligeamment par M. Salaris.

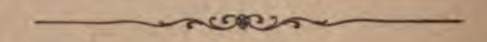
* * *

Les quelques points relevés ci-dessus donneront au lecteur une idée du but poursuivi par le lieutenant Salaris dans son brillant exposé. Cet officier a voulu attirer l'attention de ses camarades sur une forte organisation militaire établie aux portes de l'Italie. Il insiste sur la nécessité de préparer et de développer les exercices de tir et il relève l'obligation que l'Etat doit endosser vis-à-vis des officiers de troupes, ces officiers étant assimilables à l'étranger aux officiers en congé ou en réserve.

Je me garde, et pour cause, de relever l'antagonisme que le lieutenant Salaris a remarqué entre le corps des officiers permanents et celui des officiers de troupe. Cet antagonisme, plus apparent que réel, n'a pas pris dans notre pays un caractère aigu, mais il ne pouvait échapper à un jugement impartial tel que nous l'a rendu l'auteur italien.

Dès l'apparition de son article, le lieutenant Salaris aura relevé qu'aujourd'hui la transformation de notre artillerie de campagne est accomplie et qu'en 1907 celle de l'artillerie de montagne sera également opérée. Une nouvelle loi va décider l'avenir de notre armée et, à son entrée en vigueur, nous inviterons notre camarade étranger à une deuxième visite. Ce moment, que nous espérons prochain, nous apportera certainement une nouvelle étude aussi intéressante que celle esquissée rapidement dans ces quelques lignes.

A. F.







Obusier Krupp de 12 cm. à recul sur l'affût

CANONS LOURDS

(Planches II à IV.)

Dès 1902, le Conseil fédéral s'est occupé du renouvellement, ou plutôt de la création d'un matériel d'obusiers de campagne et a obtenu des Chambres, pour les essais, un crédit de 120 000 francs. Les essais se sont poursuivis dès lors enveloppés de mystère et vaguement enregistrés par la presse quotidienne.

Au mois de novembre dernier, de nouvelles expériences ont eu lieu à Thoune avec un obusier de 12 cm. et un canon de 12 cm., tous deux à recul sur l'affût et livrés par l'usine Krupp.

Nous donnons ci-dessous les principales données numériques concernant ces deux pièces.

Obusier de campagne de 12 cm. L/14 à recul sur l'affût.

L'affût inférieur en acier embouti avec bêche de crosse est pourvu de deux sièges pour les servants. Il porte le berceau à la partie postérieure duquel sont placés les encastrements des tourillons de l'enveloppe du frein hydraulique ; les tourillons sont donc ramenés en arrière jusqu'à la hauteur de la culasse de la pièce. L'appareil de pointage, commandé par un volant, est placé en avant des tourillons et même de l'essieu de la pièce ; pour augmenter l'élévation, au lieu d'abaisser la culasse, il élève donc la volée.

Au tir, la bouche à feu maintenue par des griffes sur l'enveloppe du frein, recule sur ce dernier, en passant pour les fortes élévations, entre les flasques de l'affût. Le retour en batterie est assuré par un ressort. La fermeture est un coin prismatique à vis de translation, avec détente à répétition. Hausse panoramique.

Munitions. Cinq charges de poudre blanche sont prévues, ce qui force à employer une douille indépendante du projectile.

Données numériques.

I. *Bouche à feu.*

Calibre	mm.	120
Longueur de la bouche à feu	mm.	1675
	calibre	14
Nombre des rayures		36
Poids de la fermeture	kg.	64
Poids de la bouche à feu avec fermeture	kg.	483

II. *Affût.*

Hauteur de la ligne de feu	mm.	1100
Largeur de la voie	»	1480
Diamètre des roues	»	1230
Largeur de la jante	»	75
Amplitude du pointage en hauteur	+	43°
	—	5°
Poids de l'affût avec accessoires	kg.	790
Poids de la pièce en batterie	kg.	1273
Pression de la crosse sur le sol	kg.	80

III. *Munitions.*

Poids des projectiles	kg.	21
Poids de la charge d'éclatement	shrapnel kg.	0 2
	obus kg.	2 1
Nombre de balles du shrapnel		650
Poids d'une balle	gr.	16
Poids de la douille y compris son porte-amorce obturateur	kg.	1 4
Poids des charges	gr.	200, 230, 280, 360, 480.

IV. *Données balistiques.*

V_0 pour charge de 200 grammes		mètres	157
V_0 pour charge de 360 grammes		»	242
V_0 pour charge de 480 grammes		»	300
Force vive du projectile	totale	tm.	96 3
	par kilo du poids de la bouche à feu	kgm.	200
	par kilo de la pièce en batterie	»	75 5
Portée maximale	fusée fusante	mètres	6700
	fusée percutante	»	6795





Canon de siège Krupp de 12 cm. à recul sur l'affût.

non de siège de 12 cm. L/30 à recul sur l'affût.

is un certain temps déjà, on s'occupe, dans toutes les es du monde, de rendre plus maniable le matériel des de siège en leur appliquant le principe du recul sur

vue militaire de 1901 a déjà publié la description d'une hneider-Canet de 120 mm. à tir rapide. Dès lors, l'idée n chemin en France et a abouti à la création du maté- ontable système Rimailho dont on a tant parlé à propos œuvres de Langres. Il est donc naturel, qu'en même ue l'obusier de campagne, on ait essayé à Thoune une ce genre. Elle est beaucoup plus puissante que notre e 12 cm. de forteresse actuel et, malgré cela, très ma- présentant surtout le grand avantage de tirer partout paration aucune du terrain et sans plate-forme.

t, moins haut que celui de notre 12 cm., est plus long environ) et porte une bêche de crosse. Pour la trans- ur route, la bouche à feu peut être retirée dans des ments de marche (Pl. IV, fig. 1). En terrain difficile, chargée sur un chariot de transport (Pl. IV, fig. 2) de façon à permettre la mise en place sur l'affût sans de levage spécial.

e panoramique, coin à arbre de translation, avec détente ion.

Données numériques.

I. *Bouche à feu.*

. . . .	mm.	120
de la bouche à feu	mm.	3600
	calibre	30
a fermeture	kg.	100
bouche à feu avec fermeture	kg.	2073

II. *Affût.*

la ligne de feu	mm.	1450
oues	„	1530
les roues	„	1400
e la jante	„	120
du pointage en hauteur.	+	4[illegible]
	—	10°
du pointage fin en direction		2°
affût	kg.	1860
a pièce en batterie	kg.	3933
le la crosse sur le sol	kg.	220

III. *Avant-train et chariot de transport.*

Poids de l'avant-train vide	kg.	410
Poids des équipements	»	55
Poids de l'avant-train équipé	»	465
Poids de la voiture-pièce	»	4398
Poids du chariot de transport équipé	»	1116
Poids du chariot de transport avec bouche à feu	»	3189
Poids de la voiture-pièce sans bouche à feu	»	2325

IV. *Manitions.*

Poids des projectiles	kg.	21
Poids de la charge d'éclatement — shrapnel	»	0 210
Poids de la charge d'éclatement — obus brisant	»	1 050
Nombre de balles du shrapnel		500
Poids de la charge de poudre	»	3 9
Poids de la douille	»	5 5
Poids de la cartouche prête à tirer	»	30 53

V. *Données balistiques.*

Vitesse initiale	mètres	660
Force vive du projectile — totale	tm.	467
Force vive du projectile — par kilo du poids de la bouche à feu	kgm.	225
Force vive du projectile — par kilo de la pièce en batterie	»	119
Portée maximale — fusée percutante	mètres	10000
Portée maximale — fusée fusante	»	9500
Vitesse restante à 4000 mètres	m.	325
» » 6000 »	»	276
» » 8000 »	»	250
» » 10000 »	»	250





Fig. 1



Fig. 2

Canon de siège Krupp de 12 cm. à recul sur l'affût.

DANS LA CAVALERIE

(Planche V.)

Si, depuis longtemps déjà la question du nouvel uniforme du antassin et celle de l'allégement si désirable de son équipement sont à l'étude, on peut dire que la cavalerie n'est, de son côté, pas restée inactive et que dans sa recherche des améliorations, elle a obtenu des résultats si favorables qu'on peut considérer la question comme quasi résolue.

Résolue, elle l'est même déjà en ce qui concerne la nouvelle selle dont nous aurons à parler tout à l'heure et qui a été adoptée par un décret du Conseil fédéral, en date du 1er mai 1906.

En ce qui concerne les transformations de l'uniforme, les nombreux essais faits dans différentes écoles permettent actuellement de conclure et il est probable que d'ici à peu de temps des propositions définitives pourront être soumises à l'approbation de l'autorité compétente.

L'attention du chef de l'arme s'est portée en premier lieu sur la question de l'allègement de l'équipement du cheval.

Le problème n'était pas facile ; il semblait jusqu'ici qu'il n'était guère possible de réduire encore un paquetage déjà fort simple et cependant, grâce à l'habileté du maître sellier Nenninger, de la section technique du matériel de guerre, qui a pu arriver à obtenir pour la selle seule une réduction de poids de 4 ½ kilos, grâce aussi à quelques modifications heureuses portant sur l'équipement de l'homme, on obtient, au total, une diminution de poids mort de 8400 grammes, ce qui est bien quelque chose.

Le nº 32 de la *Schweizerische Militärzeitung* a donné une description détaillée de la nouvelle selle. Nous ne faisons donc que reproduire ses explications.

La forme générale de la nouvelle selle ne diffère naturellement guère de l'ancienne qui a fait ses preuves.

Elle est cependant plus légère et plus plaisante ; le siège, moins large, est plus agréable ; les quartiers, diminués dans

leur partie de derrière, sont un peu plus longs, ce qui constitue un avantage.

Les sacoches, autrefois peu fixes, sont arrimées actuellement par un système à la fois fort simple et fort ingénieux qui exclut toute oscillation. On ne les verra plus ballotter d'une façon si déplaisante et si peu pratique. Leur forme a été quelque peu modifiée ; placées plus en avant, il sera possible de régler d'une façon plus rationnelle les étriers, sans que pour cela les genoux du cavalier en souffrent. Ceci est une amélioration que nos hommes sauront certainement apprécier.



L'arçon, dont le modèle est maintenu, a été allégé ; sa solidité n'en souffrira, paraît-il, pas du tout. Toutes les parties en fer sont remplacées par de l'acier ; les courroies et le cuir inutile sont supprimés.

Gramme par gramme, on arrive, comme nous le disions plus haut, à une réduction de 4 ½ kilos.

Comparée aux selles des cavaleries étrangères, on peut affirfirmer, croyons-nous, que la nôtre représente ce qu'il y a de mieux et qu'elle réunit toutes les qualités exigibles : solidité, légèreté, bonne base.

Le paquetage, également simplifié, exige moins de courroies et sera très facile à faire.

Le manteau, nouveau modèle, se boucle devant ; le sac à avoine, transformé lui aussi, se place derrière la selle.

Il est plus petit que l'ancien et ne contient plus que trois kilos. Afin de pouvoir facilement fourrager en route, une ration de 1 ½ kilo d'avoine se trouve renfermée dans la musette, laquelle est fixée d'une façon fort simple sur la gamelle, du côté

ıe de la selle, faisant en quelque sorte contre poids à la ›ine toujours placée à droite.
adoption du nouveau manteau rendant inutile la seconde ₂ de pantalons, une place se trouve libre dans les sacoches; ; mettra désormais le pain enveloppé dans un sac de toile. ıcien sac à pain porté par l'homme est donc supprimé et ne ı regrette par personne. Disgracieux et incommode, il était si gênant à pied qu'à cheval.

*
* *

En ce qui concerne l'habillement, on peut distinguer les ngements simplement désirables, mais sans caractère d'ur-ice, de ceux que la pratique a démontré comme étant d'une solue nécessité.

Dans cette seconde catégorie, nous avons le manteau et le képi.

Le manteau actuel, excellent pour la saison froide, est fort urd; en outre, comme il n'est pas facile à plier et long à ter sur le paquetage, on a, peu à peu, pris l'habitude de le usidérer comme une partie ornementale de l'équipement, si je iis m'exprimer ainsi, et on préfère se laisser mouiller jus-l'aux os plutôt que de le déplier. Cela simplifie certainement ı choses, mais comme d'un autre côté, les rhumatismes ne se iitent guère par suggestion, l'idée d'avoir derrière soi un beau inteau, bien roulé à la longueur réglementaire, n'offre aucun confort. Il fallait trouver quelque chose de plus pratique.

Le nouveau modèle (modèle Kohler) ne pesant que 1600 ammes, est beaucoup plus agréable à porter; il protège ıomme très suffisamment sans le gêner ni à pied ni à cheval, roule et se fixe à la selle d'une façon fort simple, ce qui ermettra de le faire mettre sans perte de temps appréciable : dès que la pluie commence à tomber.

Son usage en cas de mauvais temps devant devenir la règle, homme n'aura plus besoin de prendre dans ses sacoches, mme c'était le cas jusqu'ici sa seconde paire de pantalons, 'où nouvel allégement du paquetage.

Ainsi que le montre la planche V, le manteau se fixe do-énavant devant et non plus derrière la selle.

Ajoutons encore qu'on peut l'utiliser comme couverture de bivouac.

Le matériel de corps de l'escadron serait donc pourvu du nombre nécessaire de manteaux légers qui remplaceraient, dans la bonne saison, le grand manteau actuel, conservé, cela va sans dire, pour le service d'hiver. Cette question si importante se trouverait de la sorte résolue et cela d'une façon évidemment avantageuse.

Quant au malheureux képi, ses détracteurs sont encore plus nombreux. En dehors de considérations esthétiques sur lesquelles on peut être d'un avis différent et qui ne sont après tout que secondaires, on lui reproche, à juste titre, de nombreux méfaits.

En tout premier lieu, il est mal équilibré ; son poids se porte trop en avant et cela à un point tel qu'on peut affirmer que la mobilité à cheval de celui dont il orne le chef en est compromise. On n'est jamais certain qu'un galop un peu vite ou un saut d'obstacle ne le fera pas rouler à terre et, instinctivement, on cherche à tout instant à corriger son instabilité, ce qui constitue une préoccupation parfaitement ennuyeuse.

Malgré cela, il tombe souvent et ce qu'il y a de malheureux, c'est qu'étant très lourd, il tombe lourdement ; or, comme il est en outre très peu solide, il s'en tire rarement sans avarie sérieuse et fort coûteuse à réparer.

Le pinceau, qui constitue son plus bel ornement, a le grave défaut de ne jamais tenir en place et a, lui aussi, une tendance marquée à ne pas se préoccuper du tout dont il fait partie. Aussi bien lui fausse-t-il compagnie à la première occasion, ce qui oblige les escadrons à emporter toujours avec eux un stock de rechange.

Il peut sembler, d'après cela, que trouver mieux n'était point difficile et cependant la question de la coiffure est très ardue à résoudre. On a eu recours à des lumières très diverses, chapeliers, artistes, officiers, chacun y a été de sa petite proposition. Plusieurs modèles ont été discutés et essayés. Celui qui paraît avoir le plus de chance d'être adopté est un casque en liège, à cimier de nickel, recouvert en étoffe et d'une forme très plaisante. Fort léger, il est agréable à porter, très stable, peu voyant, sans parties délicates, élastique et peu coûteux, soit comme fabrication, soit comme réparation.

A peu de frais, l'étoffe qui le recouvre peut être remplacée, ce qui permettra de lui conserver indéfiniment l'apparence du neuf.

on adoption constituerait certainement pour notre cavalerie grand avantage.

. côté des transformations absolument nécessaires du manu et de la coiffure, des essais ont été tentés en vue de ren: plus pratique l'habillement.

A la place de la tunique, on aurait une sorte de vareuse oins ajustée, permettant à l'homme de s'habiller chaudement n dessous et lui donnant plus d'aisance spécialement au cou col rabattu et fausse cravate).

Cette blouse, à un rang de boutons, a bon air et habille bien son homme. Comme tenue de sortie, elle serait en outre pourvue des épaulettes auxquelles la troupe tient et qu'il est fort simple de fixer.

Les essais de guêtres n'ont pas donné de résultats concluants; il n'a pas été possible de trouver un modèle tout à fait satisfaisant.

Plus longues à mettre que les bottes, elles sont peu pratiques en cas d'alarme ; peu serrées, elles ne tiennent pas en place ; ajustées fermement, elles ne sont pas plus agréables à porter qu'une botte bien faite. Les courroies et les boucles dont elles sont pourvues nécessitent de fréquentes réparations et gâtent en outre facilement le cuir de la selle.

Il paraît donc indiqué de conserver la botte, pour le moment du moins. En apportant encore plus de soins à sa confection, nul doute qu'elle ne réponde à nos exigences.

* * *

Pour terminer, nous plaçons sous les yeux du lecteur un tableau comparatif des poids dans l'ancien et dans le nouveau paquetage.

	Ancien paquetage. grammes.	Nouveau paquetage. grammes.	Différence grammes.
Selle complète avec saccoches. . . .	18 500	14 000	4 500
Manteau.	3 000	1 600	1 400
2e paire de pantalons.	1 150	—[1]	1 150
Sac à pain	600	200	400
Avoine	5 000	4 500	500
Allégement du képi et de la tunique.	—	—	450
		Total.	8 400

[1] La seconde paire de pantalons serait désormais transportée sur les chars.

Ainsi que nous le disions plus haut, cette diminution d kilos constitue un progrès réel et important que chaque ca lier saluera avec joie. Encore faut-il prendre garde de ne perdre tout le bénéfice de cet allégement en mettant sur braves et excellents chevaux de troupes des hommes tr lourds, ainsi que c'est malheureusement souvent le cas.

Les commissions de recrutement rendraient un bien grand s vice à notre arme en tenant compte de cela et en nous prés vant des « beaux hommes ». Qu'on donne ceux-ci à l'artille de position où ils seront appréciés, mais, de grâce, plus recrues de cavalerie pesant 90 kilos ! Au bout de quelqu années, bien nourris et prospères, ces mêmes hommes ne sero pas loin du quintal et alors à quoi bon rogner à grand'pei quelques grammes sur un paquetage pour les retrouver cent plés dans la carrure, imposante je veux bien, mais inutile cavalier ?

N'oublions pas que, chez nous, les chevaux de cavalerie co mencent leur service à un âge où ils n'ont pas encore attei tout leur développement ; il faut qu'ils soient d'excellente quali pour supporter, comme ils le font, de pareilles exigences ; mai si bons soient-ils, il y a une limite qu'il est dangereux dépasser.

Le poids est du reste l'ennemi de la rapidité : cette derniè constitue l'élément même de toute cavalerie digne de ce no

P.

LES

Manœuvres impériales en Autriche

(De notre correspondant particulier.)

De nombreux lecteurs de la *Revue* s'intéressent aux événements militaires de l'étranger. Ils nous sauront sans doute gré de tracer ici un bref tableau des manœuvres autrichiennes, qui, cette année-ci, ont eu lieu dans la partie silésienne de l'empire. Nous n'entrerons naturellement pas dans les détails et nous nous contenterons des grandes lignes, en basant nos données et nos observations, à défaut du rapport officiel des manœuvres non encore paru, sur les récits très sérieux et très complets qu'en ont écrits la *Danzers Armée Zeitung* et la *Vedette*. La presse a été exactement et régulièrement renseignée par le bureau officiel installé au quartier général de la direction des manœuvres. Les correspondants hongrois et autrichiens étaient nombreux, les étrangers par contre plutôt rares ; cette indifférence contraste avec l'intérêt qu'on porte aux manœuvres allemandes, lesquelles furent suivies par de véritables bataillons de reporters de tous pays ; la France et l'Angleterre y étaient très fortement représentées.

Supposition générale. Une armée ennemie venant du nord pénètre en Galicie. Le corps de troupes qui, venant du sud, s'opposera à sa marche, se rassemble dans la Basse-Hongrie.

Les troupes prenant part à la manœuvre sont : du côté nord, le Ier corps, à l'extrême aile droite de son armée supposée ; du côté sud, le IIe corps réparti en Silésie et en Moravie.

Le 29 août au soir, le commandant du Ier corps, Feldzeugmeiste von Horsetsky, disposait des forces suivantes :

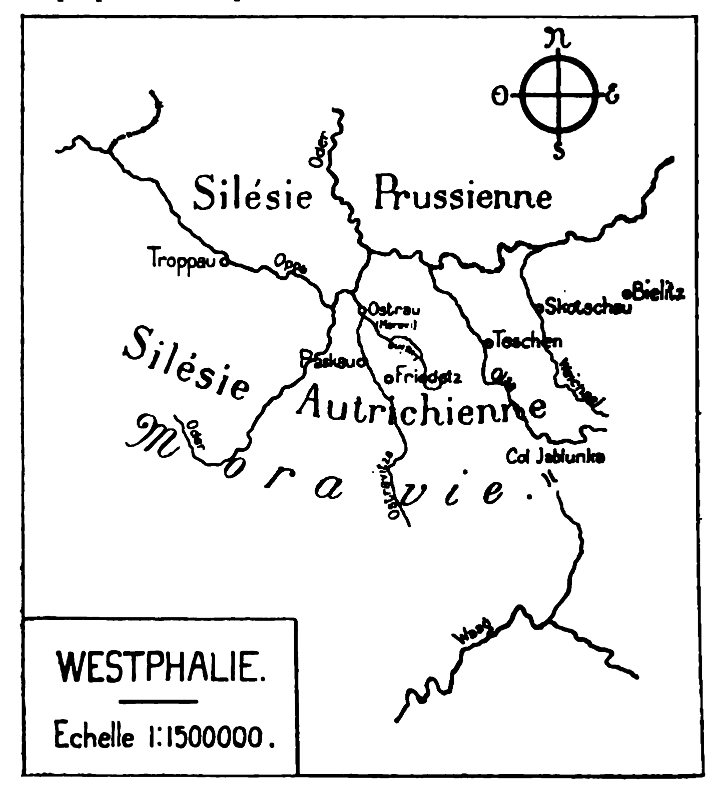
7me div. cav. (à Skotschau), 5me div. inf. et 46me div. Ldw. (à l'ouest de Bielitz), 2 rég. art. de corps (dont 1 d'obusiers), 1 bat. pion., 3 éq. de ponts, une subdiv. téléphon., une subdiv. aérostiers. Au total, 31 bat., 28 escad., 108 bouches à feu, 4 mitrailleuses, 1 bat. pion.

Le général se réservait en outre à 30 km. en arrière la 12e div. inf. (17 bat., 2 escad., 24 bouches à feu).

Le commandant du 2me corps Feldzeugmeister Fiedler, avait à sa disposition, autour de Friedetz, les unités suivantes :

13me div. Ldw., 2me rég. art. de corps (dont 1 d'obusiers) une subd. téléph., une subd. aérostiers, 3me div. cav. Au total 12 bat., 26 escadrons, 60 bouches à feu, 4 mitrailleuses, 1 automobile cuirasssé, 1 bat. pion.

Echelonnée à quarante kilomètres en arrière, la 4me division d'infanterie stationnait autour de Troppau. En outre, la 25me division d'infanterie à cinquante kilomètres de Friedetz et séparée du corps par les Carpathes.



Chaque parti disposait ainsi de : le Ier corps, 48 bataillons 30 escadrons, 132 bouches à feu, 4 mitrailleuses, 4 compagnies de pionniers, 3 équipages pontonniers, 1 subdivision de téléphonistes, 1 subdivision d'aérostiers ; le IIme, 45 bataillons,

·ons, 124 bouches à feu, 5 mitrailleuses, 4 compagnies iers, 4 équipages pontonniers, une subdivision de télépho-s et une subdivision d'aérostiers.

contrée qui s'étend entre les places de rasssemblement des adversaires est montagneuse et assez accidentée ; le champ nanœuvres est coupé en plusieurs secteurs, principalement les affluents de la Vistule. Mais chacun de ces secteurs pré-.e les mêmes caractères généraux ; ils sont étendus, offrent fréquentes dépressions marécageuses, séparées par des colli-aux pentes raides et ont un terrain mou, qui rend difficile mouvements de l'artillerie et de la cavalerie.

Le Ier corps a pour tâche de repousser l'ennemi signalé en lésie et en Moravie.

Le IIe corps reçoit l'ordre de marcher par la route Teschen-ielitz à la rencontre de l'ennemi et le refoulera. La grosse dif-iculté résidait pour lui dans la dispersion de ses troupes ; comme les infanteries ennemies n'étaient distantes que de 65 kilomètres, deux jours de marche suffisaient au Ier corps pour atteindre Teschen et attaquer son adversaire avant qu'il eût terminé sa concentration. Le général Fiedler se décida cependant à opérer cette concentration à Teschen, suivant ainsi les indications fournies par les voies de communications, dont Teschen est un centre. De cette façon, la division de gauche avait cinquante kilomètres à parcourir, celle du milieu une trentaine, celle de droite, à Dlagtala soixante.

Le 31 août — premier jour des manœuvres — les deux divisions du Ier corps d'armée s'avancèrent dans la direction de Teschen.

Au IIe corps, la division du centre atteignit Toschanowitz, à mi-chemin entre Friedetz et Teschen ; la 4e division s'échelonna en arrière et à gauche, en contact direct avec elle, et la 25e division poussa jusqu'à un défilé distant d'une forte journée de marche de Teschen.

Ces mouvements s'accomplirent tranquillement et sans rencontre. La température extrêmement chaude ralentit un peu la marche ; ce fut le cas surtout pour les colonnes qui avaient une orte étape à couvrir. Ce fut d'ailleurs la « journée de la cavalerie » qui eut son traditionnel combat. La cavalerie nord fut poussée, mais son adversaire ne la poursuivit que mollement, ant donné l'épuisement des chevaux, dû au mauvais terrain.

La marche de l'infanterie fut retardée par le feu de l'arti lerie et par celui de quelques escadrons ; on s'est aperçu, cette occasion, comme en d'autres, que la cavalerie commen à se rendre compte de la raison pour laquelle on l'a dot d'une excellente carabine. Dans ce service d'infanterie elle s'e très bien montrée, mais il semble qu'elle exagère la tendan à combattre à pied. Dans certains cas, on est allé jusqu' dessiner des mouvements complets d'attaque, ce qui eut po conséquence un éloignement des chevaux tout à fait inadmis sible.

Le 1er septembre, le Ier corps se décida à pousser une fort attaque contre la division ennemie qui se trouvait entre Tes chen et Friedetz. La tâche n'était pas facile, attendu que cavalerie, par suite de son échec, n'avait pu le renseigner sur la position stationnaire de la 4e division, ni sur la march en avant de la 25e.

Le commandant du IIe corps, lui, conduisit sa 13e divisi de landwehr sur les hauteurs qui dominent Toschanowitz po y attendre l'arrivée de la 4e division d'infanterie, avec l'inten tion, dès l'arrivée de celle-ci, de pousser fortement en ava contre Teschen, pour faciliter à la 25e le débouché des défilés

Grâce surtout à des informations tout à fait erronées, l mouvement du Ier corps ne put réussir. Au moment, en effet, où le général commandant reçut le rapport (inexact) signala la présence de la 4e division ennemie autour de Mähren Ostra il détacha des troupes destinées à l'attaque de Toschanowitz une forte colonne (de la 5e division), dans la direction Nord; l'absence de celle-ci se fit sentir d'une façon décisive au moment de l'action principale. Du reste, d'une façon générale, la « vein des manœuvres » sourit au IIe corps.

Jusque fort avant dans la matinée, le Ier corps ignora l marche de la 4e division contre Petrow. Ce n'est que vers di heures que, la cavalerie ne signalant aucun ennemi à Mähren Ostrau, l'ordre fut donné d'obliquer vers le Sud, pendant que le reste du corps continuerait sa marche sur la ligne Teschen Friedetz. La 13e division de landwehr avait remporté, sur ce dernier point, un succès qui fut décisif pour tout le combat. Une série de circonstances malheureuses avaient amené l défaite de la 5e division. Cet insuccès fut le sujet de l'étonne ment général. Etant donné les effectifs en présence et la nature

fonctions respectives des adversaires, le Ier corps avait au raire, semblait-il, toutes les chances de l'emporter.
raignant un enveloppement, le feldzeugmeister von Horsetzky onna la retraite, tandis que le IIe corps poussait, avec la 4e ision, jusqu'à Teschen, avec les deux autres jusque sur les rds de l'Olsa, au Sud de Teschen.
Le 2 septembre était un jour de remise en état pendant lequel ntefois le service d'exploration continua sans interruption. s adversaires se trouvèrent en outre si rapprochés l'un de autre que les commandants ne pouvaient plus ignorer la osition exacte de l'ennemi.

Aussi, le 5 septembre, le Ier corps, renforcé par la 12e division d'infanterie, se décida-t-il à tenter une nouvelle offensive qu'il espérait décisive. D'après la position du IIe corps, on pouvait supposer qu'il essayerait de continuer sa marche en avant sur Skotschau, tout en employant sa division Sud pour un mouvement enveloppant contre l'aile gauche du Ier corps. Le commandant du Ier corps prit ses mesures en conséquence, en dirigeant le gros de ses troupes contre l'aile droite ennemie, et ne laissa que de faibles détachements destinés à protéger la grande ligne de communication et de retraite Teschen-Skotschau.

Le IIe corps qui, naturellement, continuait son offensive sur Skotschau disposa ses troupes à cet effet, sans aucune combinaison extraordinaire, chaque division marchant tout simplement droit au but.

La manœuvre fut extrêmement intéressante.

Le directeur des manœuvres fit remettre au IIe corps un rapport annonçant que la situation de son armée (supposée) était telle qu'il fallait s'attendre à être obligé de lui envoyer des renforts; les renseignements qu'il reçut en outre de sa cavalerie, le 5 septembre au petit jour, ne laissèrent plus de doute sur les intentions de l'adversaire d'attaquer la 25e division.

Le feldzeugmeister Fiedler sut magistralement plier ses dispositions aux circonstances. En gros, ses intentions étaient de isser arriver l'adversaire jusqu'à la position de Tzingelau (au .-E. de Teschen), occupée par la 25e division, puis de l'envepper par le flanc droit. L'événement capital de la journée fut ie nouvelle tentative du Ier corps de se créer un passage à ivers la ligne ennemie en dirigeant un vigoureux assaut sur

un de ses points. C'est ainsi qu'à 8 h. 30 le feldzeugmeister Horsetzky prit la téméraire décision de forcer la passage entr la 25e division et la 13e de landwehr, position occupée par 25e régiment de landwehr. Au commencement on put croi que ce plan hardi serait couronné de succès ; mais, dès 9 h. matin déjà, on s'aperçut que l'assaut était arrêté. Le fel zeugmeister Fiedler avait mis en action son artillerie de cor et fait donner toute sa réserve dans la contre-attaque.

Du côté nord aussi le IIe corps eut l'avantage. Le Ier cor fut obligé de battre en retraite.

A remarquer que, pendant l'action, la 3e division de cavaler mit pied à terre pour couvrir par le feu le déploiement de tro régiments d'infanterie envoyés pour renforcer la ligne de tira leurs.

Le 4 septembre, — quatrième jour des manœuvres, — IIe corps reçut le rapport suivant : « La position de notre arm est mauvaise ; le IIe corps la rejoindra en passant la montagn mais il devra tenir à tout prix les défilés au sud de Tesche jusqu'à midi ; le départ des trains devra s'effectuer de très bon heure. » Au reçu de ce rapport, le commandant de corps se d cida à défendre les hauteurs sur lesquelles la 25e division av combattu le jour précédent. Il disposa ses troupes de la faç suivante : sur un front de 10 km. il mit les 4e et 25e divisio en première ligne ; la 13e division landwehr réserve de corp ses deux brigades en échelons, la 25e à droite, la 16e au milie La position fut fortifiée et occupée dès 7 heures du matin. cavalerie assura le flanc nord.

Le Ier corps reçut l'avis des succès de son armée et, en mê temps, l'ordre de renouveler son attaque et d'empêcher, aut que faire se pourrait, la retraite de l'adversaire dans le Doagt A cet effet, le commandant, sachant le IIe corps établi des de côtés de Teschen, marcha droit devant lui, avec une forte gauche. Cette disposition eût mieux convenu à la situation 3 septembre, alors que celle du 3 eût, selon toute apparen mieux réussi le 4 septembre. Les rapports de cavalerie ay signalé la retraite du IIe corps de Teschen vers le sud, un no vel ordre de marche ordonna un changement de front avec rection sud. L'artillerie ouvrait le feu à une très grande d tance contre les lignes de l'assaillant, qui fut obligé d'avan

·e une extrême lenteur et sans chance apparente de succès, âce à l'excellente position du défenseur.

L'empereur qui avait suivi les manœuvres du commencement la fin, témoigna aux commandants sa vive satisfaction. L'hé-tier présomptif, l'archiduc François-Ferdinand, ainsi que l'ar-iduc Frédéric faisaient partie de la suite impériale. Trois au-es archiducs étaient commandants d'unité, Léopold-Salvator à ı 25e division d'infanterie; François-Salvator, le gendre de empereur, à la 17e brigade de cavalerie, et Joseph-Ferdinand u 93e régiment d'infanterie.

Parmi les officiers étrangers se trouvaient tous les attachés ilitaires, deux envoyés spéciaux de l'armée suisse, et, incor-orés aux unités, l'attaché militaire chilien à Berlin et deux fficiers roumains.

Qu'on nous permette, après ce bref exposé, de tirer avec la *anzers Armee Zeitung*, quelques conclusions.

Des deux côtés, il y a eu un gros effort pour réagir contre la anie des fronts très étendus. Au IIe corps, par exemple, on 'a jamais cédé à la tendance quasi maladive de l'enveloppe-ent coûte que coûte. Le Ier corps a même, à deux reprises, ncentré ses forces sur un front très restreint pour tenter de rcer la ligne adverse. Il a échoué dans ses deux essais, grâce la supériorité du feu de son adversaire, supériorité que celui-dut à sa cohésion; même dans le combat du 1er septembre où, ntre la volonté du commandant, le corps s'est trouvé scindé en ux tronçons, il a racheté ce désavantage par une très grande ité d'action dans chacune de ses deux parties.

L'infanterie a fait de sérieux progrès dans l'utilisation du rrain et dans le développement de l'esprit d'initiative des chefs balternes. Malgré le grand nombre de réservistes appelés sous drapeaux pour renforcer les effectifs, les marches ont été rticulièrement remarquables ; le terrain était pourtant lourd, chaleur accablante, les étapes fort longues avec les nuits écour-s qui en sont la conséquence. L'état sanitaire fut bon et à r passer les troupes on n'aurait pu deviner les fatigues de t genre qu'elles avaient supportées.

La cavalerie a été très mobile ; elle se rend de plus en plus ıpte qu'elle ne doit pas combattre pour elle-même, mais col-rer constamment à l'action commune. Chaque division était

pourvue de mitrailleuses ; ces machines, en somme analogues à l'artillerie montée comme coût de construction, mobilité et manipulation, ne rendent pas autant de services qu'elle.

Comme l'année dernière, l'artillerie avait ses régiments d'obusiers. Elle était du reste fortement représentée aux manœuvres. Le I[er] corps avait 120 pièces pour 48 bataillons ; le II[e], 112 pour 45 bataillons. Le choix des positions a été souvent particulièrement heureux, de telle sorte qu'à de nombreuses reprises il a été tout à fait impossible de découvrir les pièces avec les meilleures jumelles.

L'emploi technique du génie n'a pas été très fréquent ; son rôle tactique fut plus considérable. On s'est en outre beaucoup servi des télégraphes et téléphones de campagne. L'établissement d'une ligne téléphonique entre les différents lieux de combat et la direction des manœuvres a donné d'excellents résultats.

Le corps des automobilistes volontaires a aussi rendu de grands services dans la transmission des ordres et rapports. Il faut cependant signaler le sérieux inconvénient des machines d'un type trop lourd qui, par leurs dimensions, encombrent les voies de communications et gênent la marche des colonnes. L' « automobile cuirassée » fournie par l'exposition viennoise a également rendu des services très appréciés. L'agencement de ses roues lui permet de gravir des pentes de 60° et de traverser des champs mouillés ou labourés. Grâce à sa vitesse, à sa faible vulnérabilité et à son armement (deux mitrailleuses), elle sera très utile pour le service d'exploration. Il faut toutefois tenir compte du fait, qu'en réalité, il sera facile de gêner considérablement ses mouvements, la plupart du temps en établissant simplement des barricades de troncs d'arbres ou de voitures. Les moyens de provoquer des « pannes » sont nombreux ; mais on ne peut les employer aux manœuvres.

Les camions-automobiles ne sont pas encore définitivement adoptés ; mais le nouvel essai de cette année ne pourra que hâter la solution. On arrivera ainsi à une très sensible et bienvenue diminution des trains.

Signalons enfin le succès remporté par les cuisines roulantes. Là encore, l'essai a été tout à fait concluant. Les troupes qui en avaient ont été si privilégiées qu'une adoption définitive s'imposera à brève échéance.

Nous devons renoncer à parler des intéressantes manœuvres de débarquement qui eurent lieu dans la Dalmatie du Sud. Ces lignes sont déjà trop longues. Nous serions cependant heureux si elles contribuaient pour leur infime part à attirer l'attention des cercles militaires étrangers sur l'importance et l'intérêt très réel des manœuvres autrichiennes.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La réforme militaire au Conseil National. — Le corps des instructeurs. — Les manœuvres en 1907. — Mutations, promotions, transferts. — Société suisse des officiers.

Non sans peine, le Conseil national est arrivé au bout de sa discussion du projet militaire. Comme on pouvait le prévoir, une certaine inquiétude s'est fait jour sur le sort que le peuple réserverait à la loi si l'on ne jetait un peu de lest. Il est extrêmement difficile d'obtenir d'un corps électoral qu'en pleine paix, alors que la guerre lui apparait comme une éventualité improbable et dans tous les cas si éloignée qu'à peine il soit permis d'y songer, il consente à accroître ses charges militaires. A l'étranger où la masse de la population masculine sert deux ans consécutifs au moins dans l'armée active, et se trouve soumise encore à des périodes d'exercices pendant son passage dans la réserve et dans la territoriale, on s'étonnera qu'un milicien qui s'en tire avec moins de 160 jours considère comme une charge d'en faire 15 de plus. Mais tout est relatif, et c'est un travers très répandu de l'esprit humain de ne pas comparer son sort à celui de plus malheureux que soi, mais toujours à celui de plus heureux. Les marchandages s'engagèrent en conséquence sur la question des 70 jours de l'école de recrues que d'aucuns demandèrent à réduire à 60, et sur le cours de landwehr que d'autres désiraient supprimer. Le compromis s'établit sur une réduction à 65 jours de l'école de recrues et sur un cours de landwehr de 6 jours au lieu de 11.

En somme, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'être mécontent de cette solution, et si, au prix de cette concession, nous pouvons acquérir la certitude de l'acceptation de la loi par le peuple, nous pourrons espérer, malgré tout, de nombreux progrès. Ainsi que l'a fait remarquer M. le conseiller fédéral Muller, c'est déjà un avantage sensible que d'introduire les cours de répétition annuels. Cette réforme a été demandée avant même que l'on songeât à une prolongation de l'école, non qu'on ne l'estimât pas désirable, mais parce que l'on considérait ce désir comme chimérique. Aujourd'hui, le projet amendé nous procure les cours annuels et une école de recrues allongée de 20 jours, et nous nous plaindrions ? Acceptons avec reconnaissance. C'est de la bonne besogne que nous pourrons accomplir sous la nouvelle organisation.

Aussi bien le terme péremptoire de 70 jours déclaré indispensable pour

la formation d'un fantassin contenait-il une affirmation théorique. Au début, le minimum indispensable était proclamé de 80 jours, et il est certain qu'en 80 jours on aurait fait mieux qu'en 70. D'autres considéreront même trois mois entiers comme strictement nécessaires, et d'autres encore diront six mois.

Le législateur nous offre 65 jours; acceptons-les en nous promettant d'en faire le meilleur usage possible. Pendant ces 65 jours, nous dresserons dans tous les cas un meilleur fantassin que celui que nous dressions superficiellement en 45. Et s'il ne devient pas la perfection, consolons-nous en disant que cinq jours de plus l'auraient amélioré un tantinet, mais n'auraient pas fait de lui la perfection non plus.

La conséquence la plus fâcheuse du long temps qu'il a fallu aux membres du Conseil national pour tomber d'accord est d'avoir empêché le renvoi de la loi au Conseil des Etats pendant la session pour le règlement des divergences. Celui-ci ne pourra intervenir qu'au mois d'avril, ce qui reportera à fin juillet environ l'échéance du délai de referendum.

Nous attendrons que les deux Conseils soient tombés d'accord pour examiner les différences apportées au projet en cours de débat.

* * *

L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* a soulevé à propos des écoles centrales et de la formation des instructeurs un intéressant débat Un correspondant de ce journal se plaint de ce que, dans une école centrale II, l'instructeur de sa classe n'aurait pas été à la hauteur de sa mission autant qu'il eût été désirable. Et il exprime le regret que le personnel instructeur de ces écoles soit trop changeant, que l'on coure ainsi le risque de ne pas procurer à tous les élèves qui s'y succèdent les leçons excellentes et profitables que donnent certains professeurs plus particulièrement qualifiés.

A la suite de cette lettre, la *Militärzeitung* élargit le débat et se demande si, d'une manière générale, le corps d'instruction est maintenu à la hauteur de sa tâche. Elle prend texte de la circulaire du 20 juillet 1905 de l'instructeur en chef de l'infanterie aux instructeurs d'arrondissement pour émettre un doute à cet égard. Cette circulaire fait observer que le formalisme, le schématisme et l'artificiel altèrent l'instruction des officiers si bien qu'ils ne savent plus faire appel au simple bon sens et que dès que le schéma ne peut plus être appliqué, ils demeurent sans plus savoir à quel saint se vouer. L'instructeur en chef exige donc que la troupe, du chef au dernier fusilier, soit instruite de telle façon qu'en toute circonstance elle sache se déterminer, selon ce que le bon sens lui indiquera comme le plus approprié à la situation.

L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* insiste sur la haute signification de cette circulaire et conclut que la plus grande partie des instructeurs

auxquels elle s'adresse ne sont plus en mesure de s'y conformer. Ce n'est pas que les qualités personnelles leur manquent pour leur emploi ; la faute en est à la méthode suivie pour leur instruction professionnelle.

Dans la vie civile, nous formons avec soin et longuement nos maîtres d'écoles ; tandis que les instructeurs, ces maîtres et ces éducateurs de nos officiers, nous les laissons pousser comme des lys dans les champs. La seule supériorité qui leur soit procurée sur les autres officiers est un service permanent, pendant lequel ils acquièrent la pratique élémentaire du service de la troupe. Si abstraction faite de ce service élémentaire, l'instructeur parvient à s'élever au-dessus de ses camarades de la troupe dans l'art d'élever la troupe et les chefs, il le devra à ses qualités natives exceptionnelles. L'instruction professionnelle intellectuelle, l'enseignement militaire scientifique, l'instructeur ne les reçoit pas autrement que tous les officiers. Comme eux, il assiste en élève aux écoles centrales et aux écoles d'état-major et y reçoit l'enseignement qui devra faire de lui un maître.

Or, cet enseignement des écoles centrales et de l'état-major, parfaitement approprié à son but pour former des officiers, ne l'est plus s'il s'agit de former les instructeurs de ces officiers. Sa courte durée contraint, en fait de science militaire et de connaissances théoriques, à se limiter à ce qui est strictement nécessaire à l'officier pour remplir ses obligations. Mais avec cela, on forme des officiers suffisants peut-être, on ne fournit pas l'étude nécessaire à celui qui doit devenir un professeur. A celui-ci, il faut des connaissances plus développées, une matière d'étude plus ample, qui augmente son fond et enrichisse sa pensée. A ce défaut, demeurant toujours dans le service pratique, matériel pour ainsi dire, il tombe tout naturellement dans le schématisme. Il n'a pas le ressort suffisant pour résister.

L'Allgemeine Schweizerische Militärzeitung conclut qu'aussi longtemps que l'on ne fournira pas aux instructeurs l'occasion de se former à une instruction plus approfondie qu'aux autres officiers, aussi longtemps qu'on ne les rendra pas, par un programme méthodique, scientifiquement supérieurs au reste des officiers, le corps d'instruction ne sera pas à la hauteur de sa tâche.

Les observations de *l'Allg. Schw. Militärzeitung* nous paraissent fondées à certains égards, bien sévères à d'autres. Elles nous paraissent sévères — en résumant nous avons sensiblement atténué les termes, — en ce qui concerne le corps des instructeurs en général. Certes tous ses membres ne sont pas d'égale valeur, mais on peut dire que dans l'ensemble le corps a beaucoup progressé depuis une vingtaine d'années. Les jeunes officiers, tel celui qui expose ses plaintes au sujet des écoles centrales, ne peuvent s'en rendre compte ; ils ne disposent pas des termes de comparaison nécessaires ; leurs anciens le peuvent, eux qui ont assisté à la transformation.

On ne saurait du reste en fournir une démonstration plus probante que

les progrès réalisés par le corps des officiers. C'est bien aux instructeurs qu'on le doit. On ne saurait pourtant admettre que tous les officiers sont doués, eux, de ces qualités natives exceptionnelles que *l'Allg. Schw. Militär Zeitung* reconnaît à quelques membres du personnel d'instruction. Chez les officiers de troupe aussi, les qualités natives exceptionnelles sont l'apanage d'une minorité : cependant, dans leur ensemble, ils ont progressé.

En revanche, ce que l'on peut dire, et sur ce point nous serons d'accord avec la *Militärzeitung*, c'est que les progrès chez les instructeurs et chez les officiers de troupes n'ont pas suivi une marche parallèle : ils ont été plus rapides chez ceux-ci que chez ceux-là. Et nous serions assez disposés à croire que la raison en est une culture générale volontiers plus étendue chez l'officier de troupes à qui ses occupations civiles la procurent journellement, tandis que l'instructeur, fatigué par les nécessités de son travail physique souvent aussi intensif que le travail intellectuel, est mal disposé à l'effort de volonté que lui imposerait la poursuite d'une plus complète instruction générale.

Cela étant, on en arrive aux conclusions de la *Militärzeitung* qu'il serait utile de nourrir mieux le programme scientifique des instructeurs pour maintenir le prestige qu'ils doivent conserver aux yeux des officiers qui deviennent leurs élèves. Mais il ne faut rien exagérer, ni se bercer d'illusions. Même ce but étant atteint, les instructeurs capables de professer avec fruit dans les écoles centrales resteront une faible minorité. Une proportion de cinq à six sur une trentaine d'instructeurs de I[re] classe que compte le corps d'instruction est déjà une jolie proportion : car il faut pour cet enseignement là, des qualités de clarté et de souplesse d'esprit, d'abondance de la pensée, de connaissances théoriques et pratiques, et enfin, si possible, un don d'élocution et d'exposition que l'on ne trouve pas fréquemment réunis à un égal degré chez le même individu. Quoi qu'il en soit, tout ce qui sera fait pour perfectionner le personnel d'instruction mérite l'attention et les encouragements des autorités militaires, cela est incontestable. L'armée toute entière en bénéficiera par répercussion.

* * *

Le tableau des écoles et cours militaires a apporté les indications d'usage au sujet des manœuvres. On sait que les troupes appelées sont cette année-ci, celles des I[er] et II[e] corps d'armée.

Le programme général des manœuvres comporte quelques innovations.

L'année passée, dans sa critique générale des manœuvres du IV[e] corps d'armée, le colonel de Techtermann a relevé l'inconvénient des effectifs insuffisants de la division dite « de manœuvre » opposée ces dernières années au corps d'armée. Le commandant de cette division, trop limité dans ses moyens, se trouve par là même, limité aussi dans le choix de ses com-

binaisons. La direction des manœuvres est bridée également dans l'organisation des exercices. Le colonel de Techtermann a émis le vœu d'un renforcement de la division de manœuvre.

Ce vœu a été entendu. Cette année-ci, la division de manœuvre se trouvera notablement renforcée. Elle sera formée des brigades V et X, et d'une troisième brigade combinée, à cinq bataillons, savoir le 11e régiment d'infanterie et les bataillons de carabiniers 3 et 5.

L'augmentation intéressera aussi l'artillerie qui sera forte de deux régiments au lieu d'un seul, soit 12 batteries.

Enfin, la cavalerie sera celle du 3e régiment et de la brigade IV, avec les compagnies de mitrailleurs II, III et IV. Ce sera aussi, pour cette année une transformation des manœuvres de cavalerie telles qu'elles avaient été comprises en 1905 et en 1906. La cavalerie de la division de manœuvre se trouvera dans des conditions de vraisemblance assez grandes, et aura plus de champ pour exercer son action.

En résumé, au Ier corps d'armée fort de 26 bataillons, 8 escadrons, une compagnie de mitrailleurs et 18 batteries, il sera opposé une division renforcée à 17 bataillons, 9 escadrons, 3 compagnies de mitrailleurs et 12 batteries. Les manœuvres en offriront plus d'intérêt et le haut commandement en tirera plus de profit.

De même qu'un changement est introduit pour les manœuvres de cavalerie, un autre changement intéresse les manœuvres de position de campagne fortifiée. Elles ne seront pas organisées cette année-ci indépendamment des troupes appelées aux grandes manœuvres, mais entreront dans le programme des exercices demandés à partie de ces troupes. Ce seront celles de la Ire division et le terrain sera, sans doute, celui des environs de Pomy. Cela semble ressortir de l'étude de la carte des cantonnements préparatoires attribués à quelques unités d'armes spéciales et à l'importante proportion des troupes de génie indiquées par le tableau des écoles comme destinées à travailler sur le terrain des manœuvres du Ier corps d'armée. Sont dans ce cas, les demi-bataillons de génie 3 et 5, les retardataires des demi-bataillons 4, 6, 7 et 8; la compagnie de télégraphistes no 2; les mineurs des demi-bataillons de génie 4, 6, 7 et 8.

La IXe brigade d'infanterie aura du 26 au 28 septembre des exercices de régiment contre régiment avec attribution d'armes spéciales. La cavalerie sera celle du 5e régiment de dragons: tandis que les régiments 6 et 7 fourniront leurs escadrons aux exercices de régiments et de brigades des Ire et IIme divisions.

Les compagnies de guides 3 à 8, 11 et 12, manœuvreront indépendamment, en brigade puis en régiment contre régiment.

Comme artillerie, la IXe brigade d'infanterie recevra les batteries du groupe I 6.

Enfin, le 12e régiment d'infanterie manœuvrera du 18 au 21 septembre contre les troupes de la garnison de St-Maurice.

* * *

Parmi les mutations du 31 décembre 1906, les suivantes intéressent plus spécialement le cadre supérieur des officiers de la Suisse romande.

Dans le S. E. le lieutenant-colonel E. Ruffieux, à Sierre, est promu colonel. Dans l'infanterie, les lieutenants-colonels Aug. Weissenbach, à Fribourg, et J.-J. Kohler, à Vevey, passent colonels, à la disposition du Conseil fédéral. Ces deux promotions rendent vacant le commandement des 3e et 6e régiments d'infanterie. Dans le corps d'instruction de l'infanterie, les capitaines Fr. Michod, à Lausanne, et Rod. de Blonay, à Berne, sont promus majors.

Dans l'artillerie de campagne, le lieutenant-colonel A. Chauvet, à Genève est promu colonel et reste à disposition du Conseil fédéral. Les commandements des trois groupes d'artillerie, les groupes I/1, I/2 et I/3, deviennent vacants, ensuite du transfert du major Ch. Maison, à Aigle, au groupe II/1 du parc de corps, du major A. Curchod, à Nyon, au S T. et du major F. de Lapalud, à Genève, au S. E.

Aux fortifications de St-Maurice, les majors A. Torricelli, H. Chessex et O. Grosjean, ont été promus lieutenants-colonels.

Parmi les transferts, le colonel Th. Schulthess, à Colombier, passe du commandement de la XIXe brigade d'infanterie aux fonctions de chef d'état-major du IIe corps d'armée ; les colonels Ch. Fisch, à Berne, et J. de Pury à Neuchâtel, passent de l'E. M. G. au S. T. ; inf. le colonel E. Borel, à Genève, passe du commandement de la brigade XI d'infanterie où il est remplacé par le colonel H. Steinbuch, à Zurich, aux fonctions de chef d'état-major du IIIe corps d'armée. Le major Ch. Perrier, à Orges, passe de l'E. M. G. au S. T. cav.

Le colonel d'infanterie A. Walther, jusqu'ici à disposition, est nommé commandant du IIIe arrondissement territorial.

Dans le service de santé, le major Dr R. Meylan, à Moudon, passe à disposition : il est remplacé à la XVIIe brigade d'infanterie par le major Dr. M. Jaunin, à Genève. Ce dernier est lui-même remplacé à la IIe brigade d'infanterie par le capitaine Ch. de Marval, à Neuchâtel, promu major.

Enfin, dans le service vétérinaire, le major L. Chevalley, à Yverdon, passe de l'E. M. du Ier corps d'armée à disposition.

Le Conseil fédéral a nommé instructeur d'arrondissement de la Ire division, le colonel-brigadier Paul Schiessle, actuellement instructeur de tir à Wallenstadt. Le colonel Schiessle entrera dans ses nouvelles fonctions le 1er avril prochain.

* * *

Le comité central de la Société suisse des officiers a composé comme suit le jury du concours de 1906-1907 : le colonel divisionnaire Sprecher von

Bernegg, commandant de la VIII[e] division: le colonel divisionnaire Iselin, commandant de la V[e] division: le colonel d'état-major Wildbolz, instructeur en chef de la cavalerie: le colonel D[r] Bircher: le colonel R. Weber, chef du génie du IV[e] corps d'armée: le lieutenant-colonel d'état-major de Wattenwyl, chef d'état-major de la II[e] division: le lieutenant-colonel Feyler, commandant du 4[e] régiment d'infanterie.

Le comité central a informé en outre les sociétaires que la Société royale d'escrime des officiers néerlandais organisait une grande fête d'armes, les 26, 27, 28 février et 1[er] mars à la Haye, à l'occasion de son 10[e] anniversaire. Elle invite cordialement les officiers étrangers tireurs à participer à ses concours. Ceux de ces concours réservés aux officiers étrangers et néerlandais en activité de service sont les suivants: coupes internationales de sabre, de fleuret, d'épée et de bayonnette, disputées par équipes de trois à quatre tireurs: puis des championnats individuels aux mêmes armes. Espérons que des officiers suisses s'inscriront et contribueront ainsi à nouer des liens d'amitié entre camarades de notre armée et de l'armée néerlandaise.

CHRONIQUE ALLEMANDE

La réorganisation de l'Académie technique militaire de Berlin. — Le nouveau règlement pour les vélocipédistes. — Autour du recrutement. — Le nouveau règlement sur l'emploi des signaux. — « Verdeckt oder offen ? ».

La création de l'Académie technique militaire avait fait naître des espérances qui ne se sont pas réalisées. Aussi cet institut doit-il être complètement réorganisé, après moins de trois années de fonctionnement. Bien que la Suisse n'ait pas d'institution analogue, il peut être intéressant pour les lecteurs de la *Revue* de noter rapidement ce qu'est l'Académie technique, quelles sont les causes de sa réorganisation et sur quelles bases elle fonctionnera désormais.

Jusqu'à cet automne, l'Académie recevait les officiers de toutes armes désireux de se consacrer aux carrières techniques, notamment les lieutenants des troupes de communications et les officiers destinés à entrer dans le corps des ingénieurs. Mais, dès le début, les critiques tombèrent dru sur le jeune établissement. On lui reprocha d'avoir des programmes beaucoup trop chargés eu égard à la durée des études, qui étaient limitées à trois ans: le surmenage qui en fut la conséquence devait nécessairement détourner les élèves de suivre volontairement les cours. Les différentes disciplines, en outre, étaient trop morcelées ou, pour mieux dir,e la diversité des disciplines était telle qu'aucune ne pouvait être étudiée à fond. On

fit aussi un grief au ministre de la guerre de l'époque d'avoir désigné pour suivre les cours de l'Académie un nombre d'officiers dépassant de beaucoup les besoins. Il en résulta des dépenses exagérées qui provoquèrent de nombreux mécontentements. Mais la cause principale, ce que quelques écrivains militaires ont appelé la « faillite » de l'Académie militaire, réside dans l'existence simultanée de l'Académie et de l'Ecole mixte de l'artillerie et du génie, laquelle recevait tous les lieutenants de pionniers et d'artillerie à pied, ainsi qu'un petit nombre de lieutenants d'artillerie de campagne. Les deux institutions se faisaient une concurrence coûteuse. Il n'a pas été possible de délimiter nettement les attributions de ces deux établissements techniques visant des buts analogues. Aussi les autorités militaires ont-elles décidé que, dès le 1er octobre 1906, l'Ecole mixte de l'artillerie et du génie serait rattachée à l'Académie technique militaire. Les règlements qui consacrent cette fusion ont été approuvés à titre provisoire et ils ne pourront trouver leur application définitive que lorsque le Parlement aura admis cette mesure et aura voté les crédits nécessaires.

La *Dienstordnung* qui prévoit l'organisation de l'Académie en fixe, dans son paragraphe 1, le but en ces termes : « La mission de l'Académie est d'assurer aux officiers de toutes armes la possibilité d'acquérir une instruction scientifique dans les questions relatives à l'armement, au service du génie, aux communications, et de donner l'instruction professionnelle aux officiers de l'artillerie à pied, du corps des ingénieurs et des pionniers, ainsi qu'à ceux des troupes de communication. En même temps, l'Académie est un centre de culture des sciences techniques militaires. »

Les conditions d'admission restent sensiblement les mêmes ; il n'y a pas de concours, mais les candidats, proposés par les commandants de corps d'armée ou les inspecteurs d'arme, doivent avoir de trois à neuf ans de service, manifester des dispositions et du goût pour les sciences appliquées et connaître les mathématiques conformément au programme exigé pour l'obtention de maturité dans les gymnases classiques. La durée des études est maintenue à trois ans.

Il est sans intérêt pour les lecteurs de notre chronique que nous entrions plus avant dans les détails d'organisation ; aussi nous bornerons nous à constater le mérite qu'il y a pour les autorités compétentes à procéder à cette réorganisation. Agir ainsi après trois ans à peine d'essais, c'était se déjuger soi-même et donner raison aux critiques de ses adversaires. Le haut commandement comme l'administration militaire ont eu le courage de reconnaître leur erreur. Il convient de les féliciter de cet acte « d'antiroutine ».

* * *

Le nouveau règlement pour les vélocipédistes qui vient de paraître est destiné à remplacer celui de 1889. Il a subi un complet remaniement. Outre

les dispositions d'ordre purement technique, il en contient d'ordre purement général. Aujourd'hui, comme sous l'ancien règlement, donc même après l'introduction des motocyclettes, la bicyclette continue à jouer un rôle très important au point de vue militaire.

En temps de guerre, la répartition des bicyclettes est la suivante : état-major de régiment d'infanterie, 1 ; état-major de bataillon, 2 ; chaque compagnie, 1 ; au total 19, pour un régiment d'infanterie à trois bataillons. La compagnie de mitrailleurs en a 2 ; les états-majors des régiments de cavalerie, d'artillerie de campagne et d'artillerie à pied, chacun 1 ; de même pour les états-majors des bataillons, groupes d'artillerie de campagne et des bataillons d'artillerie à pied, pour l'escadron, la batterie et la compagnie d'artillerie à pied. Le bataillon de pionniers est flanqué de 8 cyclistes, celui des télégraphistes de 6, celui du train 6 ; le bataillon d'aérostiers enfin en a trois.

La bicyclette s'emploie d'habitude sur les grandes routes ; ce principe que maintient le nouveau règlement est conforme à la réalité des choses. La capacité de rendement de ces machines dépend, en effet, avant tout, de l'état des routes, de telle sorte que par de bons chemins et pour de longues distances, le cycliste est supérieur au cavalier. Sur les routes défoncées ou boueuses, par la neige fondante ou lorsque le vent souffle, le rapport est inverse ; par contre, si la chaussée est en bon état, l'obscurité est à peine une cause de diminution de vitesse : on a d'ailleurs eu raison de déclarer qu'on ne peut pas fixer une moyenne générale. Trente à quarante kilomètres en deux heures sont un résultat satisfaisant par le beau temps et sur de bonnes routes.

L'Instruction pour le service en campagne fixe l'emploi des cyclistes en temps de guerre, comme éclaireurs ou estafettes, comme organes destinés à maintenir le contact ou à préparer les prises d'eau pendant la marche, à aménager les quartiers, etc. L'Instruction insiste spécialement sur l'importance des cyclistes attachés à l'artillerie de campagne pour établir les communications entre les chefs qui se portent en avant et leurs unités ainsi qu'entre les batteries et les colonnes de munitions. Malgré l'importance attribuée au cycliste, le règlement n'oublie pas que souvent les circonstances rendront son emploi impossible et que, dans de nombreux cas, il ne pourra pas remplacer le cavalier comme porteur d'ordres ou de rapport.

En France, les cyclistes, en temps de paix déjà, sont groupés en compagnies indépendantes qui servent au service de sûreté et d'éclairage. Le nouveau règlement n'a pas suivi cet exemple et a maintenu l'ancien point de vue qui consiste à ne former ces compagnies de cyclistes qu'en cas de besoin, au moyen des unités prises aux différents corps de troupes, — et il a eu raison. Si alléchantes que soient ces grandes subdivisions de cyclistes

si mobiles, il ne faut pas oublier que, très fréquemment, elles se trouveront sans emploi possible. Elles peuvent même, si elles sont attachées à la cavalerie, par exemple, leur être à charge. « Des subdivisions de plus de 6 ou 10 cyclistes ne sont utilisables que sur les routes », dit le nouveau règlement. A noter une innovation : dès que le combat commence, « les cyclistes qui n'ont pas de mission spéciale se groupent en formation de rassemblement dans un lieu propice ».

Dans les exercices de paix, les cyclistes sont soumis à toutes les prescriptions de police concernant les cyclistes civils. Ils doivent obéir aux injonctions des commissaires. Nouveau progrès de l'esprit démocratique !

* * *

A titre de simple curiosité, je reproduis ici quelques chiffres fournis par la statistique du recrutement. En 1904, le nombre des recrues qui se sont présentées aux examens s'est élevé à 264 025, parmi lesquels 1119 étaient nés à l'étranger. Sur ce nombre 263 790 recrues parlant allemand et 131 recrues de langues étrangères ont fourni des épreuves suffisantes. Il s'est trouvé, d'autre part, 114 illettrés dans la première catégorie et 25 dans la seconde. Et légalement on ne fait rentrer parmi les illettrés que « les hommes qui ne savent pas lire une langue quelconque ni écrire lisiblement leur nom et prénom ».

La Prusse à elle seule compte 67 illettrés qui se trouvaient répartis entre autres dans la Prusse orientale (20), en Westphalie (11) et en Posen (10). Le déficit de ces provinces s'explique en partie par le fait que les enfants accompagnent leurs parents pendant la navigation et sont ainsi empêchés de suivre régulièrement les classes.

En 1884, il y avait encore 5592 hommes parlant une langue étrangère, parmi lesquels deux seulement étaient nés hors d'Allemagne. Ce chiffre diminua très rapidement au cours des dix années suivantes et tomba à 1286 en 1894 pour arriver aujourd'hui à 121. Le petit tableau suivant résume ces quelques constatations.

Années	Recrues	Recrues lettrées: Langue allemande	Recrues lettrées: Langues étrangères	Recrues illettrées: Total	Recrues illettrées: % du recrut. total
1884	151,269	143,825	5592	1852	1,22
1894	254,305	252,454	1286	566	0,22
1904	264,025	263,590	121	119	0,04

* * *

Depuis 1905, toutes les unités possèdent des groupes de signaleurs. Ces spécialistes ont rendu, dans la guerre russo-japonaise, de grands services : mais les expériences faites ont amené les autorités militaires à apporter à

l'organisation des signaleurs allemands des modifications dont voici les principales :

Les « détachements de signaleurs » (autrefois « patrouilles de signaleurs ») peuvent constituer deux ou quatre postes, lesquels comprennent trois hommes, dont le chef de poste. Ce dernier porte une sacoche contenant des feuilles de télégramme, des enveloppes, des crayons, etc. ; l'un des hommes porte une jumelle, une carte et une boussole, l'autre les pavillons utilisés pour les signaux. Ces pavillons flottants, fixés à une hampe démontable, remplacent les fanions rigides de l'ancien règlement. Chaque poste a un fanion bleu, un blanc et un jaune. On choisit, dans chaque cas, la couleur qui se détache le mieux sur le fond en avant duquel on opère. La nuit, on se sert de lanternes et d'écrans. Le nouveau règlement admet la distance de 7 km. (au lieu de 3) comme la limite d'emploi des signaux dans des conditions favorables.

Deux officiers dans chaque bataillon d'infanterie ou groupe d'artillerie recevront l'instruction spéciale des signaleurs ; un dans chaque escadron ou détachement de mitrailleurs. En outre, chaque compagnie, escadron ou batterie, doit posséder le personnel nécessaire au fonctionnement d'un poste.

* * *

« Verdeckt oder offen ? » Ces mots résument le grand débat qui se déroule en ce moment dans le camp des artilleurs et dont on retrouve des échos dans de nombreux journaux militaires. Les uns estiment, en effet, qu'avec ses moyens de protection actuels, l'artillerie de campagne peut parfaitement se passer de positions abritées et qu'elle doit, dans le choix de ses positions, tenir compte uniquement de la facilité qu'elle aura, de cet emplacement, à atteindre par son feu l'artillerie ennemie, car c'est là son premier but. Les adversaires de cette solution font observer que les boucliers et pare-balles dont sont munis les nouveaux canons protègent effectivement contre le feu des shrapnels, mais contre celui-là seul. L'ennemi, par conséquent, ayant pour but des batteries démasquées, s'empressera de tirer avec des obus, auxquels ne résisteront pas les boucliers. Mais dans ce tir la dispersion est très faible et il faut, pour tirer juste, estimer la distance au plus juste. Or, dans cette estimation, le degré de visibilité joue un rôle capital ; il serait par suite extrêmement imprudent de faciliter ainsi la tâche de l'adversaire en se montrant bénévolement en plein champ, et cela d'autant plus que cette tactique n'est appliquée nulle part à l'heure qu'il est. D'autres arguments militent encore en faveur de cette solution qui semble d'ailleurs devoir être celle de l'avenir. Notons-en un seulement : c'est que les grandes facilités apportées au pointage par le système du recul sur affût ont très notablement diminué les inconvénients du tir indirect.

Nous aurons très probablement l'occasion de revenir sur ce débat dans une prochaine chronique et peut-être beaucoup de nos lecteurs se rangeront-ils à l'avis de ceux dont la réponse au problème consiste à dire : « Jeder Verdeckt noch offen ! »

R. P.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La réforme militaire. — Uniformes et cuisine. — Innovations diverses. — Télégraphie sans fil. — Le rapport de sir Jan Hamilton.

A l'heure qu'il est, les questions militaires ne passionnent plus guère les personnes qui n'y sont pas directement intéressées. Mais nulle part cette indifférence n'est si bien marquée qu'en Angleterre, ce que le système de recrutement explique d'ailleurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que les institutions militaires restent dans le gâchis où elles se trouvent depuis si longtemps. Le ministre de la guerre, M. Haldane, promet bien d'en sortir, mais il le fait avec une sage lenteur, bien compréhensible du reste si l'on songe qu'il est un « civil » et qu'il lui faut du temps pour y voir clair et se mettre au courant. Pour s'instruire et pour combler les lacunes de ses connaissances militaires, il a cru de son devoir de s'embarquer pour l'Allemagne, afin d'étudier sur place les rouages d'une organisation modèle en son genre. Ce voyage, dans lequel il a vu bien des choses intéressantes, n'a pas été goûté de chacun, et ses bonnes intentions n'ont guère servi qu'à lui attirer les quolibets de bien des gens. Il est vrai que les institutions militaires allemandes, basées sur le service militaire obligatoire, peuvent difficilement s'adapter à un pays où l'on repousse énergiquement le système de l'obligation. Vouloir former l'officier anglais sur le patron de l'officier prussien, c'est courir le risque de s'exposer à en faire une mauvaise contrefaçon. On ne peut pas si facilement méconnaître les usages, les mœurs, les sentiments de la population ; on doit surtout se rappeler que si l'officier est tout et peut tout en Allemagne, il est fort peu de chose en Angleterre et que son prestige, pas plus du reste que sa valeur, ne sera augmenté si l'on implante chez lui des habitudes et des méthodes germaniques. Il convient de considérer le terrain dont on dispose, de le travailler avec ses propres outils, en s'inspirant, sans les copier, des systèmes les mieux perfectionnés, afin d'en tirer le plus grand profit possible. Avant toute chose, il faut trouver le moyen de rendre plus populaires toutes les institutions militaires si l'on veut les sortir du chaos.

A vrai dire, les temps sont difficiles pour une reconstitution de l'armée.

Les idées pacificatrices sont en constant progrès, le bien-être augmente chaque jour et quand on n'a pas de conquête en perspective, quand on ne peut faire valoir que l'intérêt d'une défense contre une attaque problématique, c'est un travail ingrat que de vouloir faire sortir les gens de leur douce torpeur. Ajoutez à cela la nécessité de faire des économies et vous comprendrez que la situation de M. Haldane n'est pas des plus agréables.

Les économies s'imposent en effet. On a dû réduire, en 1906, les manœuvres à leur plus simple expression, on a supprimé force unités de diverses armes, on a retiré les garnisons de Sainte-Hélène, de Weï-haï-Weï, réduit celles de Gibraltar et de Malte, sans parler d'autres lieux, et comme remerciements les intéressés de tout genre font entendre des réclamations et il n'est venu à l'idée de personne de savoir gré au gouvernement de ses paternelles intentions.

Il ne faut en effet pas croire que si la grande masse de la population se désintéresse des questions militaires, ceux qui s'en occupent soient d'accord, je ne dis pas souvent, mais quelquefois seulement. Sans parler des partisans du service obligatoire qui n'ont pas de mots assez vifs pour caractériser ceux qui ne pensent pas comme eux, chacun croit avoir trouvé un système, un perfectionnement merveilleux Et l'on parle, l'on discute en des conférences innombrables sur des questions de tout ordre, sur des vétilles bien souvent. Ce qui manque c'est l'action. Il est bon que les gens compétents puissent faire entendre leur voix et exposer leur opinion, il est bon de s'entourer de toutes les lumières possibles, mais il y a lumière et lumière, et beaucoup parmi ces théoriciens d'occasion feraient mieux de rester cois plutôt que de contribuer encore à augmenter la confusion. Au surplus, le War-Office lui-même ne néglige aucune occasion de se perdre dans les détails. Ordres, décisions, modifications de tout genre pleuvent à tort et à travers et il devient difficile de voir clair dans le fouillis de règlements ou prescriptions trop souvent éphémères et sans cohésion.

* * *

On est en général persuadé, dans les milieux militaires que, pour attirer et retenir les soldats, rien ne vaut un brillant uniforme et une bonne nourriture. L'homme destiné à supporter de rudes fatigues et à affronter les pires dangers est malgré tout un enfant qu'il faut traiter comme tel, en flattant sa coquetterie et son estomac. Aussi a-t-il été impossible, en Angleterre, étant données les conditions dans lesquelles se fait le recrutement, d'adopter le même uniforme pour la guerre et pour la paix. Les avantages incontestables des équipements khakis n'ont pas permis d'y renoncer pour le service actif aux fatigues duquel il s'adapte admirablement. D'autre part, il a fallu conserver pour les parades et les heures de loisir, exclusivement réservées au service de la paix, des uniformes brillants et élégants

dans lesquels le guerrier au repos se plaise et surtout plaise à ceux ou à celles qui ont le plaisir de le contempler. La question de l'estomac ne s'est malheureusement pas résolue si facilement, non pas qu'elle soit insoluble, mais parce qu'on ne veut pas se donner la peine de la régler définitivement. Les cantines et mess ont fait l'objet de bien des récriminations et de bien des décisions, sans que l'on soit plus avancé qu'avant. Ceux qui s'intéressent à l'amélioration de cette partie importante de la vie militaire ne se font pas faute de réclamer contre la mauvaise qualité de la cuisine et, en général, de la nourriture des soldats. Il est de fait que les militaires anglais sont fort mal nourris, la cuisine est abandonnée à des gens sans connaissances culinaires et de plus incapables de juger de la valeur des matières premières qu'ils doivent acheter et préparer pour le plus grand dommage de l'estomac de leurs camarades. Avec ça, ces pauvres cuisiniers ignorants n'ont pas même la ressource de se perfectionner, car on se garde bien de les laisser longtemps en fonctions. Il serait pourtant si simple d'avoir des chefs-cuisiniers en permanence, choisis parmi les sous-officiers aptes à ce service et instruits à cet effet. Il existe déjà depuis fort longtemps une école de cuisine à Aldershot, mais elle ne sert pas à grand chose et n'est du reste aucunement organisée selon les conditions nécessaires. Il faudrait la réorganiser et le War-Office, touché par les récriminations sans nombre, a paru vouloir y songer — il a même été question de faire suivre les cours de cuisine à un certain nombre d'officiers — puis, pour ne pas perdre ses bonnes habitudes, il a fini par faire savoir qu'il renonçait à ses bonnes intentions. Le moment n'est donc pas encore venu où le militaire anglais s'engraissera au service du roi.

* * *

Le Conseil de l'armée a décidé dernièrement, pour des raisons qu'il n'a pas cru devoir dévoiler, que l'artillerie à cheval et l'artillerie de campagne ne se serviraient désormais plus que d'un seul projectile, le shrapnel. Cette mesure n'a pas été accueillie très favorablement par les artilleurs qui, tout en reconnaissant les avantages du shrapnel pour la lutte en rase campagne ou pour fouiller une position, doutent de son efficacité contre les bâtiments, les murailles ou les autres constructions permanentes, surtout quand elles sont solidement bâties. Jusqu'ici, chaque batterie était munie de quelques obus à côté de sa provision de shrapnels et chacun était satisfait de cet arrangement, mais le Conseil de l'armée a néanmoins jugé bon de changer d'avis. Il estime aujourd'hui que la destruction des ouvrages permanents doit être confiée au train de siège qui devra dorénavent suivre de plus près les troupes combattantes. C'est amener par un trait de plume une modification de la tactique de l'artillerie et changer inutilement ce qu'il n'y avait

pas de raison de modifier. Au reste, il n'est pas impossible que le Conseil de l'armée ne change encore une fois d'avis, ne fût-ce que par habitude.

La même autorité est en train d'étudier la question de la réduction du nombre de cartouches à balle accordées annuellement à chaque soldat d'infanterie et de cavalerie pour les exercices de tir : de 300 cartouches, on descendrait à 250. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, pour réaliser de ce chef quelque économie : cette mesure est dictée par l'insuffisance des installations de tir dans maintes stations militaires, ce qui a pour conséquence de faire bâcler les excercices de tir afin d'employer toute la munition dont on dispose. Il semble que là aussi, le Conseil d'armée agit ou veut agir quelque peu à la légère car la mesure qui paraîtrait s'imposer serait plutôt de remédier à l'insuffisance des installations.

Une innovation d'un autre genre, préconisée par les amateurs de subtilités et sur laquelle le Conseil de l'armée ne s'est pas encore prononcé, bien qu'elle doive sourire à la fantaisie de son esprit, c'est l'adoption de boucliers pour l'infanterie. Maintenant que les pièces d'artillerie sont munies de ces engins protecteurs, les chercheurs de nouveautés voudraient donner au fantassin, exposé au feu de l'ennemi à très courtes distances, la protection d'un léger bouclier portatif, à l'épreuve des balles des shrapnels et des fusils. Il s'agirait de commencer bientôt les expériences afin d'être fixé sur le modèle à adopter. Espérons que les exemplaires présentés ne seront ni trop lourds ni trop encombrants, car le pauvre fantassin est déjà suffisamment chargé. Je me permets de recommander l'étude d'une idée personnelle, la construction d'une gamelle-bouclier, sûrement destinée à rendre de précieux services aux fantassins de tous pays.

* * *

On s'occupe aussi en Grande-Bretagne de l'introduction de la télégraphie sans fil dans l'armée. Dès le commencement de cette année, trois compagnies du génie seront désignées pour poursuivre les essais d'utilisation de ce nouveau système pour les besoins de l'armée. Ces trois compagnies seront disloquées à Aldershot, Tidworth et au Curragh et recevront chacune un équipement complet, léger et transportable sur deux chariots ordinaires. On compte que chaque appareil permettra d'établir et de maintenir la communication entre deux points distants d'au moins cinquante milles (80 kilomètres) n'importe dans quelle direction. Il ne s'agit toutefois encore que d'essais et avant de créer des unités spéciales de télégraphie sans fil, ce système sera encore expérimenté dans les grandes manœuvres.

La lutte entreprise en France par le général Picquart contre les conseils de guerre a sa répercussion en Angleterre, non pas dans le gouvernement, mais dans les milieux militaires. Ce n'est pas encore une campagne en règle contre cette institution, ce ne sont encore que des plaintes comme on

entend un peu partout, mais qui auront peut-être un certain effet. On se plaint surtout de ce que les conseils de guerre aient pour coutume, contrairement à la loi commune, de considérer les prévenus comme des coupables et de ce que les tribunaux militaires soient trop enclins à accepter purement et simplement l'opinion des commandants des régiments intéressés. A côté de cela, on fait valoir, et à juste titre, me semble-t-il, le fait que les conseils de guerre sont fréquemment appelés à poursuivre et à punir des délits d'ordre militaire qui dans la vie civile ne sont pas considérés comme tels. A quoi cela aboutira-t-il ? C'est ce que nous verrons plus tard.

* * *

Le Conseil de l'armée — il a parfois d'heureuses inspirations — a l'intention de créer un inspecteur des services médicaux qui sera mis sur le même pied que les inspecteurs de la cavalerie et de l'artillerie. Le service médical de l'armée a déjà à sa tête un directeur général, mais celui-ci est entièrement absorbé par sa besogne administrative et se trouve dans l'impossibilité de contrôler les diverses unités ou hopitaux du service de santé. Une place d'inspecteur est donc tout indiquée et cet officier sera attaché à l'état-major de l'inspecteur général des troupes. Un nom paraît s'imposer pour cette nomination, c'est celui du colonel M. Dundon.

* * *

Le lieutenant-général sir Jan Hamilton, commandant en chef du commandement du Sud, a tenu, à son retour de Mandchourie et du Japon, à se renseigner et à renseigner le public sur la valeur des troupes à la tête desquelles il se trouve. Il les a suivies de près pendant la dernière période d'instruction de 1906 et a ensuite rendu publiques les impressions qu'il a recueillies. Les observations qu'il a faites et l'expérience qu'il a acquise sur le théâtre de la guerre russo-japonaise donnent un intérêt particulier à son rapport, aussi je me permets d'en citer quelques fragments.

En ce qui concerne la *cavalerie*, sir Jan Hamilton s'empresse de relever l'incontestable supériorité de la cavalerie anglaise sur celle des armées continentales sous le rapport de la valeur physique du cavalier et de l'équitation. Le cavalier anglais, avec ses longs membres et ses cuisses plates est un des meilleurs écuyers du monde ; il soigne peut-être moins bien son cheval que ses frères du continent, mais il sait, en revanche, admirablement bien monter, il est d'une témérité à toute épreuve et excellent dans le service de patrouille et dans les reconnaissances. D'autre part, en masse, ces qualités individuelles s'affaiblissent considérablement ; il sait bien encore profiter avantageusement du terrain, cacher soigneusement les chevaux de main quand il faut mettre pied à terre, mais on

manœuvre avec lenteur, avec hésitation, surtout en ordre dispersé et spécialement contre les autres armes. Cette hésitation est encore plus prononcée si le terrain est peu propice aux mouvements de la cavalerie ; on cherche trop à se rendre invisible en oubliant que l'esprit d'offensive est absolument nécessaire dans bien des cas et qu'on ne peut faire la guerre sans exposer des existences ni faire des sacrifices.

L'artillerie à cheval du commandement du Sud a su tirer parti des leçons de la guerre sud-africaine en ce qui a trait à la tactique du feu et à l'utilisation du terrain ; elle n'agit cependant pas assez de concert avec l'arme sœur, la cavalerie.

L'artillerie de campagne n'est pas encore bien habituée aux nouvelles pièces et à la nouvelle tactique. Elle paraît toutefois connaître à fond l'emploi du tir indirect dont elle se sert trop exclusivement. Il semble qu'un peu partout on craigne d'exposer les soldats à la vue de l'ennemi. Le tir indirect ne doit cependant être considéré que comme une méthode et non la seule : il doit être exercé avec soin, car il est fort difficile, sans pourtant en abuser dans les manœuvres. En effet, il n'est pas facile, même aux arbitres les plus habiles, de juger de l'effet du tir indirect, quand il n'y a pas de projectiles pour les renseigner sur son efficacité.

Les travaux de terrassement de l'artillerie ont satisfait le commandant en chef ; il lui a semblé qu'on y mettait plus d'intérêt qu'autrefois et ne les considérait plus comme une fatigue inutile en temps de paix.

Comme ailleurs, ce qui laisse à désirer, c'est la coopération avec les autres armes, l'infanterie en particulier, et la manière de combattre cette dernière arme : on commence trop tôt à tirer et l'on gaspille la munition.

D'autre part, il est arrivé quelquefois que les deux armes ne s'entendaient pas entre elles : on a vu fréquemment, lorsque l'infanterie attaquait un point quelconque, l'artillerie concentrer son feu sur un autre. Ce sont des fautes dont il faut absolument se corriger.

Les *mitrailleuses* ont joué un rôle effacé, ce qui est d'autant plus regrettable que l'on attache tous les jours plus d'importance à ces engins. On s'est plaint du manque de cartouches à blanc et du peu d'importance que les arbitres attribuaient à leur tir. Il a pu toutefois être constaté qu'il y a grand avantage à grouper les mitrailleuses en groupes de quatre, par exemple, plutôt que de les laisser isolées.

Dans l'*infanterie*, il y a lieu de relever les bons résultats obtenus par l'essai qui a été entrepris de laisser pendant les périodes les plus longues possible les compagnies à l'entière disposition de leur capitaine. On développe et fortifie ainsi chez le jeune officier le sentiment de sa responsabilité et les soldats, de leur côté, arrivent à comprendre que leur capitaine n'est pas seulement un chef qui commande et qui punit, mais un maître, un guide et un ami personnel.

fanterie doit en outre être félicitée de son enthousiasme, de ses es et de sa valeur. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les :es de parade, la discipline de marche, la constance dans les fatigues : a encore beaucoup à apprendre. Ce sont, du reste, plutôt des qualités inelles qui se peuvent difficilement greffer sur le caractère du soldat is. Ce dernier est trop individualiste pour être facilement forgé sur le le du soldat prussien : il faut le prendre tel qu'il est et tirer parti des tés qui lui sont propres. Il est excellent dans une ligne de tirailleurs, il ramper, se glisser dans le terrain, en manœuvre comme en guerre, il admirable pour l'assaut, peut-être même trop hardi : il est aussi très bon patrouille. Il est cependant nécessaire, suivant sir Jan Hamilton, de ux profiter de ses dispositions et de perfectionner encore l'instruction ces parties si importantes du service de l'infanterie.

En revanche, les travaux de terrassements ont ici laissé fortement à sirer. La nécessité s'impose de les exercer et de les pratiquer davantage

M. W

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les idées du général Picquart. — Ses premières réformes. — Le budget de la guerre : le rapport Messimy et la discussion devant les Chambres. — Les droits d'écrire. — Les tableaux d'avancement. — A propos de l'attaque de Langres. — A l'Ecole des hautes études sociales.

La *Grande Revue*, qui fut fondée par Mᵉ Labori, le défenseur de Zola, s'était attaché la collaboration du colonel Picquart, et celui-ci en a profité pour exposer très librement ses idées sur les grandes questions du jour. Peut-être trouvera-t-on quelque intérêt à l'étude des articles qu'il leur a consacrés, encore qu'on n'ait pas à s'étonner si, retenu par les difficultés qu'il rencontre dans l'exercice du pouvoir, un ministre hésite à appliquer, comme membre du gouvernement les théories qu'il a présentées comme journaliste, sous la seule responsabilité de sa signature, et sans que le salut du pays en dépendit.

Une pensée directrice domine la série des articles en question : *Il est devenu nécessaire, à la fois, de réorganiser notre armée, et cependant d'atténuer nos charges militaires.* En d'autres termes, il faut maintenir notre puissance défensive, sinon la renforcer, en même temps qu'il faut ménager les finances de l'Etat.

Une entente cordiale avec l'Italie et l'Angleterre contribuerait à ce résultat. Car, si nous étions sûrs de ne rien avoir à craindre sur les Alpes, nous pourrions utiliser ailleurs les troupes consacrées à leur défense.

Mais le colonel va plus loin encore dans ses hypothèses : il envisage le cas d'un rapprochement plus étroit, impliquant une coopération active, tout au moins de l'Angleterre. Et il y voit la possession de la mer assurée d'une façon complète, le ravitaillement de l'Allemagne s'en trouverait compromis ou même rendu impossible.

Le débarquement de trois corps d'armée anglais au Danemark, par exemple, et l'attaque par terre et par mer des principaux établissements maritimes de l'Allemagne, ajoute-t-il, constitueraient une diversion réellement puissante.

Or, c'est exactement le plan que, trois ou quatre ans plus tard, on a prêté à M. Delcassé, sans provoquer de démenti.

Mais ce n'est pas sur les questions de politique générale qu'il est intéressant de connaître l'orientation d'esprit du ministre de la guerre. C'est surtout en ce qui est des choses de son département. Or, il est manifeste qu'il prend très bien son parti du tort que le séjour au régiment fait à l'instruction. Le service de deux ans va éloigner des études la jeunesse qu'y poussait le système des dispenses. Tant pis. Au surplus, on en viendra au service d'un an qui est très acceptable si on débarrasse le soldat de tout ce qui ne le prépare pas à la guerre et si, avant d'arriver au corps, l'homme de recrue a été assoupli par des exercices physiques répétés, s'il est déjà habitué au tir, ou, en ce qui concerne les cavaliers, s'il sait monter à cheval. Les cavaliers seront instruits au métier d'éclaireurs et destinés au service d'exploration. Les autres, ceux qu'on formera en un an, ne pourront être que des fantassins montés. C'est, d'ailleurs, tout ce dont l'armée a besoin : car c'en est fini des « chevauchées tumultueuses » qui rappellent « la tactique du moyen âge », c'en est fini des « tournois gigantesques à l'arme blanche », des abordages d'escadrons lancés les uns contre les autres.

Ainsi, sur la réduction de la durée du service — mais dans un avenir éloigné et moyennant des précautions déterminées, — nous trouvons des conclusions très nettes. Et aussi sur le rôle nouveau qu'il convient d'attribuer à la cavalerie.

Passons à l'organisation et à la discipline.

Il faut rendre au service le plus d'hommes et de chevaux possible. Donc plus de breaks de plaisance, plus de cuisiniers prélevés dans les rangs de la troupe, plus d'ordonnances faisant le métier de nourrice sèche ou de jardinier.

Le ministre a, sur ce point, donné déjà satisfaction à l'écrivain. Il a remis dans le rang les soldats détournés de la profession des armes pour exercer des fonctions de domesticité. De quoi, certes, on ne peut que se féliciter si on considère l'effrayant gaspillage d'hommes commis par les généraux à leur profit. Mais on est en droit de le regretter pour les pauvres petits ménages de lieutenants et de capitaines qui trouvaient dans cette aide un

ı de subvenir à l'insuffisance manifeste de leurs ressources. La situa-
le ces malheureuses gens est pitoyable, et il était naturel, il était indis-
ıble, qu'on s'efforçât, fût-ce par des tolérances abusives, d'alléger leurs
ges.

ıans son rapport sur le budget de la guerre, rapport sur lequel je ne
erai pas à revenir, M. Messimy dit à cet égard les choses fort justes
voici :

Il est puéril, croyons-nous, de chercher à démontrer à nos officiers subal-
ıes que leur solde est égale ou supérieure à celle des officiers des nations
ınes.

Il est un fait brutal : c'est qu'aujourd'hui nous payons moins de 300 francs
r mois des hommes de quarante ans, auxquels nous imposons toutes sortes
ıbligations professionnelles et morales, et devant lesquels l'avenir lui-même
t fermé.

Si nous voulons demander de plus en plus à l'officier de se donner avec ar-
ur à sa tâche, si nous voulons exiger de lui un effort persévérant, il faut lui
ndre l'existence plus facile et plus large.

Qu'on ne compare pas la solde avec le traitement d'un employé : notre
émocratie demande à l'officier plus qu'un employeur ne demande à un sa-
larié ; elle lui demande de consacrer sa vie même à une œuvre, et d'y apporter
ne ardeur de tous les instants.

L'homme à qui la société demande de jouer un tel rôle doit recevoir les
moyens de garder intacte son autorité morale, de se créer une famille, et
d'obtenir enfin vers quarante ou cinquante ans une situation convenable.

Il n'est qu'un moyen : c'est de relever franchement la solde des officiers
subalternes.

Telles semblaient être les idées — idées fort justes — du lieutenant-colonel Picquart. Il n'y a pas un an, il écrivait que, pour sauvegarder tous les intérêts en jeu, il fallait, en même temps qu'on retirerait leurs ordonnances aux officiers, allouer à ceux-ci « une indemnité qui leur permettra d'assurer leur service personnel. » Cette indemnité, sous forme de relèvement de solde ou autrement, elle est l'inéluctable corollaire et la juste compensation du retrait des ordonnances. Or, il n'en est pas question.

Il est vrai que, dans l'article auquel je viens de faire allusion, et qui a paru dans l'*Aurore* du 5 février dernier, il s'agissait de la suppression totale les ordonnances, sauf pour « soigner les chevaux des officiers montés, » tandis qu'ils sont maintenus. La récente circulaire du ministre donne même excellentes raisons pour qu'ils le soient. Elle leur interdit simplement de se livrer à des œuvres de domesticité.

Il est manifeste que, sur ce point, une évolution s'est produite — évolution heureuse, d'ailleurs, — dans l'esprit du général Picquart. Il est indispensable que l'officier dispose, sous telle ou telle dénomination, d'un homme de corvée qui le débarrasse des petits soucis de la vie matérielle. Et il est souhaitable que cet homme de corvée ne se transforme pas,— acceptât-il de

›n cœur cette métamorphose, — en un valet de chambre ou en une bo
enfants. Encore faudrait-il que, lui retirant le concours de cet auxili
ncours sur lequel il était à peu près en droit de compter — une lo
lérance l'y autorisait, — on l'en indemnisât.

J'ai peur que des mesures de ce genre soient mal vues. Le pauvre p
ficier a droit à des égards. Si on lui supprime toutes les facilités de
ont il jouissait, toutes les douceurs qu'on lui accordait, la carrière milit
ı être le refuge de la jeunesse riche. Déjà on parle de retirer à la garni
: Paris les avantages pécuniaires qui lui sont alloués pour faire face à
erté de la vie dans la capitale. Dès lors, ceux-là seuls y viendront qu
nt de la fortune personnelle. Et ils seront les seuls à profiter des ag
ents de la moderne Babylone, les seuls à se frotter aux grands de ce
rre, de qui on sait que le contact est toujours bienfaisant.

Refuser d'employer les chevaux d'armes à des usages non militair
mme de participer au transport du mobilier en cas de déménagem
en de plus correct en principe : mais, en fait, les intéressés considèrer
tte mesure comme une brimade, car ils ne sauraient supposer qu'on m
nnaisse à ce point leurs réels besoins. Déjà, les artilleurs trouvent m
is qu'on leur retire le dolman pour leur imposer la tunique avec ép
ttes, sous prétexte que l'épaulette est une de leurs traditions les pl
ères. Les plus chères, oui! si on entend par là les plus coûteuses. Mais
ont pour cet ornement aucune affection particulière, aucun attachem
el. Depuis quelque trente-cinq ans qu'il a disparu de leur uniforme, je n'
mais entendu aucun d'eux s'en plaindre, ni le regretter. Seuls les pass
entiers pouvaient s'en désoler.

Tout ceci pour dire que, sans le vouloir, en entrainant les officiers à de
penses, le ministre agit d'une façon antidémocratique.

...Je me suis laissé entrainer. Il faut que j'en revienne à mon point d
part, c'est-à-dire aux articles de la *Grande Revue*.

J'y relève la proposition, qui me plait, de recruter tous les sous-officier
r voie de rengagement. Mais je goûte moins la suggestion de donner « un
tension plus grande aux dispositions, peu appliquées d'ailleurs, de l'arti
: 84 de la loi du 15 juillet 1889, d'après lequel nul ne pourra être admis
rtains emplois salariés par l'État et les départements, si, n'étant pas i
opre au service militaire, il ne compte pas au moins cinq années de servi
tif dans les armées de terre ou de mer, dont deux comme officier, sou
ficier, caporal ou brigadier. » L'emploi civil servant au recrutement d
litaires, c'est, à mon avis, un non-sens.. à moins qu'on ne songe à mi
riser la nation, ce qui me semble être un danger.

Et je ne redoute pas moins le soi-disant progrès qui enlève aux grad
balternes, aux sous-officiers de carrière, la faculté de punir. J'ai tr
uvent dit ce que j'en pensais pour éprouver le besoin d'y revenir ici.

noter seulement que le colonel Picquart insistait avec beaucoup de té sur la nécessité d'une ferme discipline, frappant surtout les grands evenu ministre, il a eu, sur ce point, une attitude très décidée. Il a fait ques exemples.

Après le général d'Apvril, c'est le général de Pechalvès qui a été victime certaines malversations. A la vérité, les virements dont il s'agit étaient s une certaine mesure imputables à des traditions invétérées. A la vérité, ssi, les officiers frappés ont été dépossédés de leur situation par un acte arbitraire, car le ministre, qui prononce seul en ces cas-là, n'a pas à jusler sa sentence. On pouvait espérer du général Picquart qu'il ne recourait pas à de tels moyens, si légaux soient-ils. Je regrette un peu qu'il s'en oit servi, tout en trouvant qu'il n'a pas eu tort de s'en servir, si les faits ont tels que les journaux les ont exposés.

Tout compte fait, et malgré les erreurs que je viens d'essayer de mettre en relief, le général Picquart a été bien accueilli par l'armée, par la presse, par le Parlement. On pouvait redouter une certaine hostilité contre lui. Rien de semblable ne se fait jour. Et il est certain, par exemple, que les débuts du général André à la Chambre ont été plus mouvementés, plus pénibles, que ceux du ministre actuel.

En particulier, il a enlevé son budget presque sans la moindre difficulté.

Le rapport sur ce budget a été présenté par M. Messimy, de qui j'ai déjà parlé, et pas toujours élogieusement. Ce jeune député, capitaine de chasseurs à pied démissionnaire, sorti brillamment de l'Ecole de guerre, est ambitieux, intelligent, socialiste et riche. Ses idées ne sont pas toujours mûries : il ne leur donne pas le temps d'arriver à maturité, et il s'est, plus d'une fois montré superficiel. Il parait n'avoir pas beaucoup lu, et il n'est pas très disposé à écouter ce qu'on lui dit. Aussi est-ce avec une vive satisfaction que j'ai trouvé dans son rapport une pondération à laquelle il ne nous avait pas habitués. Les questions y sont, si non profondément fouillées, du moins envisagées avec soin, par plusieurs de leur côtés, et les solutions données dénotent, en général, du bon sens. On peut reprocher à la forme de rappeler le journal, le pamphlet, parfois, plutôt que le document administratif. Le « moi » y tient une grande place, tout dissimulé qu'il soit sous le nous ». Mais, tout compte fait, il y a beaucoup à prendre, je le répète ans cette intéressante étude.

Le premier volume traite diverses questions d'ordre général ; mais, omme il va être publié en volume, je retrouverai l'occasion d'en parler coles, comités consultatifs, organisation d'un ministère de la défense nationale, augmentation de l'artillerie, tout cela est passé en revue, et, sur tout ela, bien des choses justes sont dites. Mais je dois avouer que je reste quiet. Il est un postulat que je voudrais voir imprimé en tête d'un docu-

ment de ce genre : c'est que mieux vaut une bonne armée de second ordre qu'une médiocre armée de premier ordre. La France ne fera rien de bon si elle ne se résigne pas à avoir la puissance militaire qui correspond à ses ressources en argent et en hommes : ne forçons point nos effectifs, nous ne ferions rien avec succès. En particulier, puisque nous n'avons pas un pour-cent de canons assez élevé, diminuons le chiffre de notre infanterie ; nous rétablirons la proportion. Solution simple, trop simple peut-être, et à laquelle, en tous cas, il me semble que personne ne songe.

Le second volume du rapport Messimy est presque exclusivement composé de réponses du ministère à des demandes adressées par le rapporteur et relatives aux questions soulevées par ses devanciers.

Un troisième volume, rédigé par M. Noulens, est consacré aux troupes coloniales.

La discussion devant la Chambre a été lestement menée, et sans rien de bien sensationnel. A noter, cependant, que les pauvres sous-officiers y ont été malmenés. On leur reproche les emplois civils que la loi leur accorde et qu'on met tout en œuvre pour leur enlever. Que deviendra l'armée sans sous-officiers et sans officiers ?

Ces officiers, il suffirait de bien peu de choses pour qu'ils fussent bons : il suffirait de les occuper. Ils ont beaucoup plus de savoir, plus d'intelligence, plus de vigueur physique, qu'il n'est besoin pour l'emploi qu'ils détiennent. Car enfin le métier de lieutenant, voire de capitaine, n'exige ni des capacités hors ligne, ni des connaissances bien étendues. Il serait on ne peut plus aisé de donner à la France le plus beau corps d'officiers de toute l'Europe en mettant en honneur dans l'armée le travail probe et désintéressé.

Au lieu de cela, l'amour du rationalisme qu'il y a dans notre race nous poussant aux solutions radicales, on va démolir de fond en comble le système de recrutement et de préparation de nos cadres. Une fois qu'on aura fait table rase, on édifiera quelque chose de tout nouveau, sur des bases qui n'ont jamais servi. Conception très séduisante sur le papier. Mais l'épure schématique ne répond guère aux complexités de la vie, et j'ai de la méfiance.

Bref, on va adopter, paraît-il, les idées que le général Bazaine-Hayter a émises. Il faut du courage pour se lancer ainsi dans le noir.

* * *

Les militaires n'ont pas le droit d'écrire sans autorisation. Il en résulte que, s'ils sont attaqués — dans la presse, par exemple, — et les journaux ne s'en privent pas — il leur arrive de ne pouvoir répondre du tac au tac. Le ministre vient de les y autoriser dorénavant, mais en leur recommandant de ne pas en abuser.

L'abus est à redouter, en effet : lorsqu'on voudra parler d'un sujet quel-

ue, surtout d'un sujet tant soit peu brûlant, on trouvera bien une feuille me autre qui ne demandera pas mieux que de provoquer la réponse n voudra faire. De fil en aiguille, on finira par avoir la liberté d'écrire, s l'avoir. On finira par la prendre.

Il est remarquable qu'un régime libéral se refuse à l'accorder, alors que s monarchies très jalouses de leur autorité y consentent. La raison en est, l'ai déjà expliqué, dans l'espèce d'insécurité que nous donne notre mode 'avancement. De la faculté qu'on leur laisserait d'exprimer leur pensée, que feraient des hommes de valeur si la publicité donnée à leurs opinions risquait de compromettre leur avenir ? On ne verrait se produire que des œuvres conformes aux idées du jour, et l'indépendance conférée à la plume des officiers aboutirait à la servilité.

C'est une raison de plus pour qu'on assure à ceux-ci une situation stable, à l'abri de l'arbitraire des chefs. Le commandement doit vouloir que tout le monde travaille, non que tout le monde professe la même opinion. Il est vrai qu'on pourra répondre — et non sans une apparence de raison — qu'une opinion schismatique doit paraitre, aux yeux des orthodoxes, émaner d'un esprit faussé et perverti. Doit-on laisser les novateurs accomplir leur œuvre néfaste et détruire le vieil édifice que son âge même rend respectable ? Grave question.

* * *

J'ai dit naguère que les rapports établis à la suite de la mise en essai du Projet de règlement sur le service intérieur ne me paraissaient nullement probants. J'ai donc éprouvé une certaine satisfaction en apprenant que le ministre comptait n'en tenir aucun compte et qu'il avait chargé une nouvelle commission de refaire le travail comme si de rien n'était. Espérons que, cette fois, on aboutira à un résultat satisfaisant, et que, surtout, on s'inspirera d'un esprit de progrès.

* * *

Le général Picquart s'est décidé à se mettre en mouvement. Il a été en Tunisie (ce n'est pas la première fois qu'il y allait) pour étudier la question de Bizerte, question que j'ai eu occasion d'aborder ici-même en mai 1903 (page 483).

M. Chéron, lui, continue à beaucoup se déplacer. Je n'y vois aucun mal, au contraire : je l'ai dit, et je le répète. Peut-être pourtant vaudrait-il mieux ue l'honorable sous-secrétaire d'Etat ne fît pas autant de tam-tam autour e ses voyages. On a beaucoup ri, dans les bureaux de rédaction, d'une note ie le ministère de la guerre a fait communiquer aux journaux le mercredi décembre, à 6 heures du soir, et où il était parlé d'une manifestation que, jour-là, à 7 $^{1}/_{2}$ h. du soir, l'Union du comité républicain avait organisée à nnes, en l'honneur du sous-ministre. — « M. Chéron y a prononcé un

discours qui a été chaleureusement applaudi, » ajoutait le communiqué officiel.

Décidément, on le voit, le général Michel fait école.

* * *

Là ! Je l'avais bien dit, que la publication des tableaux d'avancement allait susciter des clameurs. Oncques n'en ai-je entendu de plus violentes et, semble-t-il à première vue, de plus justifiées.

Il fallait s'y attendre. Le problème est insoluble et chaque année nouvelle le complique. On y introduit sans cesse de nouveaux éléments, et les conditions auxquelles on veut donner satisfaction deviennent de plus en plus nombreuses. Elles sont trop. Comment satisfaire les officiers du rang et les autres ? ceux des petites garnisons et ceux de Paris ? les vieux qui ont de l'expérience et les jeunes qui ont de l'ambition ? les républicains et les conservateurs ? les techniciens et les éducateurs ? les amis qu'on ne veut pas décevoir et les adversaires auxquels on tient à ne pas se montrer systématiquement et irréductiblement hostile.

La recherche de la quadrature du cercle ou de la pierre philosophale c'était jeu d'enfant à côté de la solution du problème vital de l'avancement. Personne n'arrive à rien de satisfaisant. Personne n'y arrivera. Estimons-nous heureux quand on aura réalisé le « moindre mal. » Hélas ! nous n'en sommes pas encore là.

* * *

On m'a signalé un gros ouvrage sur *Le rôle de la guerre*, par M.-J. Lagorgette. Je n'ai malheureusement pu m'assurer s'il méritait tout le bien qu'on dit de lui. Les éditeurs, MM. Giard et Brière, n'ont pas jugé à propos de me faire le « service de pressse » habituel, estimant que le livre en question « est psychologique, sociologique, économique, beaucoup plus que militaire ». Vous voici donc renseignés sur son caractère. Quant à son contenu, M. Frédéric Passy le définit en ces termes :

Il n'est pas, en vérité, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle, une seule institution, guerrière ou pacifique, un seul livre, une seule brochure, un seul discours, à plus forte raison une seule manifestation collective : congrès, conférence, proposition de loi, qui ne soit, à sa date et à sa place, cité et apprécié, avec indications précises du titre, du journal ou du document à consulter.

Ce déploiement extraordinaire d'érudition atteste chez M. Lagorgette une puissance de travail et une sûreté de classement bien rares....

En somme, ce volume, d'un caractère tout autre que la plupart des écrits par lesquels se fait la propagande pacifique, sans déclamation, sans appel à l'émotion, volontairement (comme le dit l'auteur) froid comme un procès-verbal, et, par conséquent, de nature à agir sur d'autres esprits que ceux auxquels nous nous adressons d'ordinaire, restera comme l'une des pièces princi-

pales du grand procès pendant devant le monde civilisé. Et, quelle que soit la forme sous laquelle on voudra désormais traiter la question de la guerre et de la paix, on trouvera dans le livre de M. Lagorgette, sur les différents aspects du sujet, la mine la plus abondante et la plus sûre de renseignements.

* * *

A la suite de l'appel qu'il a fait en terminant son article sur l'attaque de Langres, le commandant E. Manceau a reçu plusieurs communications. Il me prie de remercier ses correspondants, ce que je m'empressse de faire, et de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* le passage suivant d'une des lettres en question. Il s'agit de la fortification du champ de bataille.

A mon avis, les tranchées encore réglementaires sont à (pour l'infanterie) rejeter d'une façon absolue. Employées sur une ligne de bataille, elles seraient plus funestes qu'utiles, parce que trop visibles.

Lorsque l'assaillant s'avançait en masses compactes et combattait debout, les tranchées favorisaient évidemment les défenseurs. Mais les conditions du combat ont singulièrement changé, et je prétends que, si on plaçait face à face deux lignes de même force, l'une attendant l'attaque dans des tranchées réglementaires, l'autre opérant un mouvement offensif dans un terrain moyennement couvert et accidenté, les pertes par le feu seraient plus considérables dans la troupe attaquée que dans la troupe assaillante.

Ce fait, qui peut paraître étrange tout d'abord, se comprend parfaitement si on observe que les hommes dans les tranchées offrent à l'ennemi une ligne de buts fort nette et fixe, tandis que l'assaillant, progressant par faibles groupes et par bonds rapides, ne peut être ajusté par les défenseurs et devient à peu près invisible, dès qu'il est couché derrière les couverts du sol.

Il convient, du reste, d'ajouter que, par suite de leur visibilité, les tranchées réglementaires offrent un but commode à l'artillerie ennemie.

Pour profiter des avantages de la défensive, il faut donc trouver autre chose. L'assaillant utilise maintenant, dans la mesure du possible, les ressources que lui offre le terrain : il faut que le défenseur le suive dans cette voie.

Les tranchées doivent être invisibles ; elles doivent, de plus, abriter complètement le soldat dans la position de tir. On est donc amené à les enterrer, ou à leur donner un très faible relief, et à utiliser les créneaux pour tireurs. Avec les créneaux profonds de 12 à 15 centimètres, la tête est complètement cachée: l'assaillant ne voit rien.

Il est parfois utile d'augmenter encore la protection du défenseur en blindant l'abri. Ceci est surtout utile lorsque la tranchée est en contrebas, par rapport aux positions que peut prendre l'artillerie adverse.

Dans les tranchées que je fais établir, une moitié seulement de la tranchée est couverte : celle qui est du côté de l'ennemi. Du côté opposé sont des escaliers pour permettre au défenseur de quitter l'abri quand il est nécessaire : en particulier au moment de l'assaut.

(Dans les ouvrages de Langres, une solution différente paraît avoir été adoptée. Les tranchées sont complètement couvertes dans leur partie centrale, qui est la seule utilisée, et, au moment du besoin, les défenseurs, se portant

mi-partie vers la droite, mi-partie vers la gauche, se trouvent en mesure d'agir par le choc, tout en restant abrités. Mais il faut observer qu'il s'agit là d'ouvrages semi-permanents, établis à loisir, et non d'ouvrages de champ de bataille.)

En sol meuble, une tranchée de 90 à 95 centimètres de profondeur pour tireurs à genoux ou assis — avec créneaux et blindage léger — demande environ 1 ½ heure de travail à des hommes exercés, munis d'outils portatifs, à condition pourtant que le bois ne soit pas loin.

Une tranchée pour hommes debout, d'une profondeur de 1 m. 90, demande un temps double.

En reproduisant le passage qu'on vient de lire, je me demande s'il répond bien à la question que pose le croquis de la page 844 (livraison de novembre 1906). Je vois, pour ma part, que l'ouvrage représenté est une flèche dont le saillant et les deux extrémités sont seuls blindés. Pourquoi ? A quoi sert la banquette découverte ? Et le blindage n'a-t-il pas précisément l'inconvénient, signalé par l'auteur de la lettre, de rendre visible le travail qu'on a cherché à dissimuler ? D'ailleurs, en l'espèce, on n'a pas tant cherché à le dissimuler.

Quoiqu'il en soit, il est intéressant de savoir ce que pense de la fortification du champ de bataille un officier d'infanterie qui s'en est occupé. Je suis donc heureux d'avoir eu l'occasion — fût-ce pour le compte d'un autre — de reproduire cette opinion.

* * *

Le général Bazaine-Hayter a fait, à l'Ecole des hautes études sociales une conférence sur l' « armée-école ». Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit au sujet de ces séances, si ce n'est que je suis frappé de l'obstination de de tous les orateurs à vouloir que l'officier n'ait pas une mentalité spéciale. C'est une erreur grave. La profession qu'il exerce ne peut manquer de mettre son empreinte sur lui. Et, comme cette profession est très différente des autres, il est tout naturel qu'il ne soit pas comme tout le monde.

Au fond, c'est très heureux. L'harmonie, ce n'est pas la monotonie et l'unisson : un orchestre se compose d'instruments variés qui ne jouent pas tous simultanément. Et il n'est pas mauvais que les bois se considèrent comme d'une autre essence — si je puis dire ! — que les cuivres ou que les cordes. Sans doute, l'amour-propre et le particularisme mèneraient à la cacophonie si les exécutants n'étaient asservis à la discipline de la mesure Mais, lorsque les artistes obéissent au bâton du chef d'orchestre, l'effet est d'autant meilleur, qu'il est obtenu par le mélange de timbres différents et de sonorités contraires.

Il est bon qu'il y ait de l'opposition dans une assemblée. Si tous les individus qui composent une nation étaient identiques, cette nation serait atone

désespérement. Les individualités accusées qu'elle renferme lui donnent du caractère.

Il n'y a aucun danger à ce que le corps des officiers ait sa mentalité à part, résultant de ce que la profession des armes ne ressemble à aucune autre : n'ayant aucune application immédiate ; on passe sa vie à se préparer à quelque chose qu'on ne fera peut-être jamais ; et ce quelque chose est très grand ; et la vie qu'on mène est très petite ; et, tandis que partout on recherche ou la fortune ou la satisfaction de faire œuvre utile — utile pour soi ou utile pour les autres, — il s'agit dans l'armée de se contenter de la considération générale, viande un peu creuse !..

Interrompues par les vacances du jour de l'an, les conférences viennent de reprendre. Le colonel de Maud'hui a parlé, avec un vif succès de « la psychologie du combat moderne ». Il s'exprime avec beaucoup d'entrain, de facilité. Il connait bien son sujet : il en a très habilement composé le développement. Sa démonstration est très probante. Il a établi qu'il faudra des prodiges de valeur sur le champ de bataille. Il en faudra tant que peut-être on ne se battra plus. Et alors la psychologie du combat moderne n'aura plus aucune raison d'être : faute de combattants !

* * *

Les grandes manœuvres de 1907 « devront avoir uniquement pour but l'instruction des troupes et laisseront de côté toute préoccupation étrangère à cet objectif essentiel », dit la circulaire ministérielle qui vient de paraître à ce sujet.

Elles comporteront comme à l'ordinaire, des manœuvres d'armée, des manœuvres de corps d'armée, des manœuvres de division et de brigade, enfin des manœuvres spéciales pour les troupes de cavalerie.

Une manœuvre d'armée aura lieu dans le Sud-Ouest ; elle aura une durée de dix jours et sera dirigée par le général Hagron, membre du conseil supérieur de la guerre. Y prendront part : le 12e corps (Limoges), le 18e corps (Bordeaux) et la 3e brigade d'infanterie coloniale (Rochefort).

Des manœuvres de corps d'armée seront exécutées au 1er corps (Lille), sous la direction du général Michal, membre du conseil supérieur de la guerre, et au 7e corps (Besançon), sous la direction du général de Lacroix, également membre du conseil supérieur de la guerre. Ces manœuvres auront une durée de dix jours.

Le 1er corps sera complété par la 5e division de cavalerie, la 5e brigade d'infanterie coloniale (Paris) et les bataillons de zouaves de Paris. Le 7e corps sera renforcé de son côté par la 8e division de cavalerie.

Des manœuvres de division auront lieu dans les 5e, 6e, 9e, 10e, 11e, 14e et 20e corps d'armée ; et des manœuvres de brigades seront effectuées dans les 2e, 3e, 4e, 8e, 13e, 15e et 17e corps.

Les manœuvres d'ensemble de cavalerie auront une durée de 8 jours et seront au nombre de quatre.

Deux d'entre elles seront dirigées par le général Burnez, membre du conseil supérieur de la guerre et président du comité technique de la cavalerie ; à la première prendront part les 2e et 8e divisions ; à la seconde, les 6e et 7e.

Les deux autres auront lieu sous la direction du général de division Trémeau, commandant le 6e corps d'armée ; elles seront exécutées, d'une part, par les 1re et 5e divisions, et, d'autre part, par les 3e et 4e.

Les régiments d'infanterie marcheront aux manœuvres avec leurs quatre bataillons, sauf ceux dans lesquels aucune compagnie du 4e bataillon n'est normalement constituée, et ceux des 6e, 7e, 14e, 15e et 20e corps qui seront à trois bataillons. Dans chaque régiment, un des bataillons sera pourvu du nouveau caisson à munitions. En outre les unités dotées de mitrailleuses les emmèneront aux manœuvres.

Les réservistes de l'infanterie seront en principe convoqués pendant la période des manœuvres. Dans les corps normalement renforcés, les unités pourront ainsi atteindre l'effectif de 200 hommes par compagnie. Quant aux escadrons, ils seront, dans la mesure des ressources en chevaux, portés à 150 sabres par escadron.

CHRONIQUE ITALIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Dépenses extraordinaires. — La réorganisation de l'artillerie. — Les déclarations du ministre de la guerre. — Un ouvrage sur Waterloo.

Voilà quelque temps qu'on parle en Italie de la nécessité de grandes réformes militaires. On a vécu dans cette attente les derniers mois de 1906, manifestant un optimisme qui l'emporte sur le mécontentement manifesté en divers lieux. C'est ainsi que la question de l'avancement et de l'amélioration de la situation des officiers n'a pas été résolue par les avantages concédés en 1904. Leur portée s'est trouvée plutôt limitée et la lenteur des promotions est devenue plus sensible encore qu'auparavant. Heureusement nos officiers subalternes font de cette question moins une affaire d'intérêt matériel que moral. On ne saurait du reste blâmer leurs légitimes désirs, si l'on considère que les lieutenants et les capitaines sont les éléments les plus solides des cadres et qu'un abaissement moral de cette catégorie d'officiers présenterait un sérieux danger, surtout en temps de guerre.

Il ne faut pas cependant être pessimiste au point de donner à cette question l'exceptionnelle gravité que lui attribuent certains mécontents. Aussi

un journal assez répandu, *Il pensiero militare*, a pris la tête d'un mouvement de mécontentement. Il est dirigé par un ex-capitaine qui a mis au service d'un prétendu perfectionnement de l'armée, une plume facile et remplie de verve. On pourrait dire de ce journal que militaire à certains égards, il est, par ailleurs, révolutionnaire. Sa préoccupation essentielle est la solidité de l'armée, la noblesse du rôle de cette dernière dans le pays; et dans le même temps, il travaille à rompre nombre de liens qui, bon gré mal gré, servent à la cohésion de cette machine compliquée qu'est l'armée. Il s'abandonne à des critiques exagérées à l'adresse de l'administration militaire, en commençant par son chef, le ministre de la guerre, et pour mieux faire valoir ses opinions, il pousse au noir la situation militaire en Italie. S'il en fallait croire ce leader du radicalisme militaire italien, M. Fabio Ranzi, la classe entière des officiers subalternes serait absolument démoralisée; les sous-officiers de même, sans compter d'autres éléments; si bien que notre armée ne serait plus qu'un troupeau de gens découragés et avilis. La seule justification que puisse invoquer une pareille presse et son système de discussion est qu'il faut demander le plus pour obtenir le moins; que pour secouer l'inertie d'une colossale machine administrative, il faut faire voir les défauts plus grands qu'ils ne sont. En tout état de cause, qui prétend juger de notre état militaire véritable, doit tenir compte de l'esprit d'exagération de certains de nos journaux et ne pas se laisser influencer par les dehors patriotiques de cette presse.

* * *

La question du réarmement de notre artillerie de campagne est restée d'actualité. Notre gouvernement continue à la traiter avec une grande timidité; il hésite à demander au pays le crédit du grand nombre de millions nécessaires à la réorganisation non seulement de nos batteries de campagne, mais encore de l'artillerie de siège et de côte, des parcs et des magasins, etc. Le gouvernement se proposerait néanmoins de réclamer, à l'occasion de la discussion du budget, une somme de 200 millions de francs pour les dépenses extraordinaires de la guerre. C'est une forte somme, mais point encore suffisante pour toute la besogne à accomplir et il est fort regrettable qu'une partie de la presse, fort limitée, il est vrai, ne s'en rende pas compte et imagine que ce crédit pourra suffire à tout, à armer l'artillerie, à construire des forteresses sur notre frontière orientale, à remettre au complet nos approvisionnements, enfin à établir des chemins de fer militaires, en opposition à ceux que l'Autriche a construits. La vérité est que cette somme, qui sera répartie sur dix annuités, ne permettra guère que de réorganiser la grande partie de notre artillerie.

Voyons brièvement comment on prévoit cette réorganisation dans les cercles les plus compétents. Après une longue série d'essais infructueux, on est parvenu, en effet, en recourant à la maison Krupp, à établir un type de

BIBLIOGRAPHIE

Almanach du Drapeau (1907). — 1 vol. in-16 de plus de 400 pages, avec plus de 1700 illustrations. — Paris, Hachette. — Prix: 1 fr. 50 broché.

Encore que je ne trouve pas dans cette Encyclopédie tout ce que je crois que doive contenir un ouvrage de ce genre, je ne saurais lui reprocher d'être incomplet. Car précisément ce que je trouve qui y manque, c'est la lisibilité. Il y a trop de matières sous un petit volume. Autrement dit, la mariée est trop belle.

En résumé, beaucoup de choses, mais qui ne sont pas toujours présentées comme je le voudrais, et qui ne sont pas toujours celles que je voudrais. Ce recueil n'en fait pas moins honneur à la maison Hachette. E. M.

Le sous-officier dans l'armée de deux ans, par le capitaine MAIRETET. — 1 vol. in-8 de 165 pages, avec 20 figures et une carte. — Marmande, *Bibliothèque coopérative de l'armée et de la marine*. Prix: 2 fr. 85.

Cet « Essai de pédagogie militaire » destiné à l'instruction et à l'éducation des cadres, doit comprendre deux volumes. Le premier seul a paru. Le second est sous presse et il sera prochainement mis en vente.

J'attendrai que l'ouvrage soit complet pour en rendre compte. Mais je tiens à l'annoncer sans plus tarder. L'auteur est un officier ardent, actif, très dans les idées du jour. Il dit beaucoup de choses justes, et, s'il ne les présente pas tout à fait comme je le souhaiterais, si, par exemple, je trouve son livre un peu trop détaillé pour les maitres et un peu trop technique pour les élèves, je suis loin d'en méconnaître le mérite.

Encore une fois, je me propose d'en reparler bientôt. E. M.

Militaires fils d'acteurs, par le baron de CONTENSON. — 1 vol. in-8 de 123 pages, avec 14 gravures. — Paris, Plon, 1903.

Drôle d'idée, celle qui a déterminé l'auteur de cette étude à consacrer une monographie aux officiers qui sont nés à côté des planches. Il en a relevé l'intérêt par des observations souvent fines et humoristiques présentées en bon style. Je n'aime pourtant pas beaucoup les « points d'interrogation » auxquels on répond (page 122). Cinq pages plus haut, le commandant Ely est orthographié Hélie. Mais, à part ces observations, j'ai trouvé cette brochure agréable à lire, et, bien qu'elle ne soit pas précisément destinée à instruire, on y trouve nombre de passages dont on peut tirer profit.

E. M.

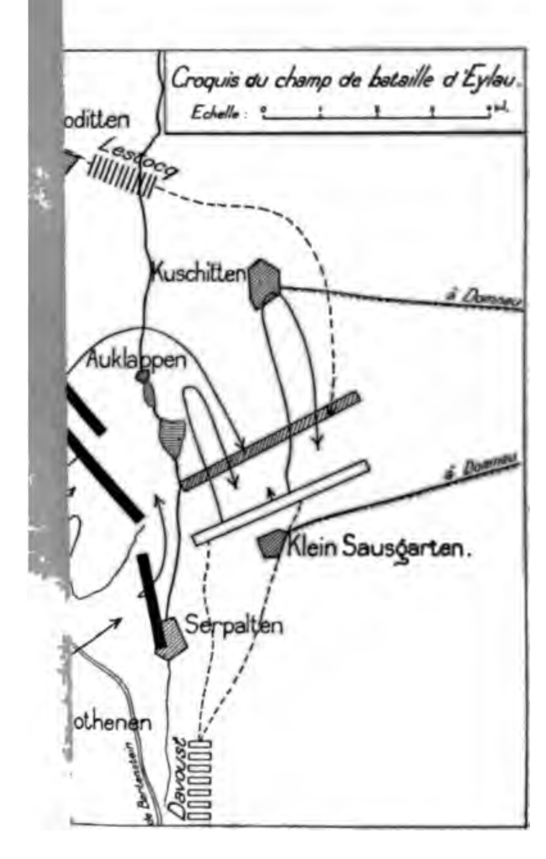
Lettres d'un Vieux Cavalier, par le général DONOP, 1 broch. grand in-8 de 163 pages. — Paris, Berger-Levrault, 1906.

Que c'est donc amusant à lire! C'est vivant, c'est clair, c'est substantiel, c'est varié! Des faits, des chiffres, des anecdotes; de la rigueur dans l'argumentation, et une pointe de sensibilité qui en atténue la rudesse; beaucoup d'idées, sur une foule de choses: un style alerte; des critiques très justes, présentées avec humour. Je vous le dis en vérité: vous passerez un bon moment à feuilleter cette brochure. Vous regretterez seulement d'en avoir si vite atteint la dernière page.

Mais ne vous contentez pas d'en savourer le charme. Sachez méditer les leçons qu'elle renferme. Elle en est pleine. E. M.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

Pl. VI



l'Eylau.
1807.)

REVUE MILITAIRE SUISSE

LII° Année | N° 2 | Février 1907

LA BATAILLE D'EYLAU

EXTRAIT DES SOUVENIRS INÉDITS DU GÉNÉRAL JOMINI

(Planche VI)

En débouchant de la grande forêt d'Eylau, on découvre au loin la ville et les plaines assez considérables qui s'étendent à l'ouest et au nord ; on voyait une ligne de cavalerie assez étendue en avant à gauche. A la droite, se trouve un mamelon, près de la ferme de Grünhöfchen, occupé par la division d'arrière-garde, sous les ordres de Barclay de Tolly.

L'ennemi avait garni la hauteur de cinq à six pièces soutenues de plusieurs bataillons. Sa cavalerie, voyant les grandes masses de Murat, s'était repliée derrière la hauteur et l'artillerie jouait contre nous.

C'était un fort beau tableau que de voir les colonnes de Soult et d'Augereau marchant à la même hauteur, précédées de la cavalerie qui se prolongeait vers la gauche pour déboucher dans la plaine.

Soult, arrivé en face du mamelon, lança la brigade Vivier pour l'enlever.

Les 28e et 46e régiments marchèrent avec cette impétuosité qui caractérisait tous les corps de la grande armée : mais ils avaient un long espace à franchir sous le feu du canon. Le 28e était en échelon à droite.

Au moment où il grimpait le mamelon, deux mille chevaux débouchèrent des deux côtés du talus et se jetèrent sur lui. Deux ou trois cents hommes furent sabrés et le régiment ramené ; mais le 46e se précipita sur le mamelon et enleva les pièces.

La cavalerie de Murat, débouchant plus à gauche, détermina l'ennemi à se replier sur Eylau.

Il était près de cinq heures et la nuit s'approchait, lorsque Napoléon, monté sur le mamelon, où gisaient les blessés du 28e, cherchait vainement à découvrir les masses de l'ennemi.

La ville, qui est longue et entourée de collines, du cimetière, et de vergers, dérobait entièrement la position des Russes dont on apercevait seulement sept à huit mille hommes à l'est de la ville et deux à trois mille chevaux dans la plaine de l'ouest.

Malgré les ténèbres, Napoléon ordonna d'attaquer Eylau, ce que la division Legrand fit avec autant de succès que de courage. Mais les Russes, tenant encore le cimetière qui la domine, et une division, sous la conduite du général Somof, ayant renforcé Barclay, ils rentrèrent de nouveau dans Eylau, où un carnage assez grand eut lieu plus de deux heures encore après la nuit close.

Enfin la division Leval s'étant aussi engagée, Eylau et le cimetière enlevés, malgré une résistance désespérée, restèrent aux Français, jonchés de cadavres des deux parts.

Le général Barclay de Tolly, à qui le combat fit honneur, y fut assez grièvement blessé.

Les deux armées semblaient étonnées de ce qui se passait depuis huit jours. Celle des Russes surtout s'indignait de ce qu'on la fit ainsi rétrograder à marches forcées sans combattre, car les motifs de stratégie qui pouvaient excuser cette retraite n'étaient pas à la portée des troupes, et l'armée française ne reconnaissait pas non plus, dans ces manœuvres-là, les rudes adversaires dont elle estimait la valeur.

Chacun se logea dans Eylau comme il put. Je me trouvai pour ma part avec des ordonnances polonais et quelques autres officiers dans une maison des plus proches de la position de l'ennemi sans nous en douter.

Ici se lève une question historique importante à éclaircir. On m'a assuré, et tout porte à le croire, que Napoléon s'attendait pour le lendemain à une bataille où il serait l'assaillant, mais que Murat lui avait fait rapport que l'armée russe s'était mise en pleine retraite au commencement de la nuit. Or, comme ce n'était que la répétition de ce qui se passait depuis cinq jours, il n'est pas étonnant qu'on y ait ajouté foi.

Napoléon était harassé par huit jours de marches et de veilles excessives car, après avoir galopé tout le jour, il fallait passer les nuits à recevoir les rapports et à préparer les ordres pour

lendemain et, tout en ordonnant la marche des six corps qu'il :ait avec lui, il veillait à ce que devait faire celui de Lefebvre :vant Dantzig, celui de Lannes à Ostrolenka, celui d'Oudinot, ı marche de Varsovie par Pultusk pour joindre l'armée; celui e Victor, qui devait assiéger Colberg et Graudenz ; enfin, les 'olonais qui se formaient, au nombre de 15 à 16 000 hommes, t les corps chargés, sur les derrières, de tenir tête aux Suédois n Poméranie, d'occuper Posen.

On est frappé d'étonnement, en lisant sa correspondance, de :oir avec quelle présence d'esprit, avec quelle sagacité il pré-:oyait tout et pourvoyait à tout.

Les forces humaines ont un terme et Napoléon s'était endormi lans la chambre et sur le fauteuil du maître de poste d'Eylau. Mais, dès 5 heures du matin, deux heures avant le jour, inquiet le n'avoir pas de nouveau rapport de Murat, il était monté à :heval pour reconnaître l'état des choses et faire placer la garde 't le corps d'Augereau.

Bien lui en prit, comme on le verra. Il paraît que le grand-luc de Berg s'était convaincu, avant minuit, que toute l'armée russe était encore là ; mais, persuadé qu'elle partirait avant le jour, il n'avait pas voulu avouer à Napoléon qu'il s'était trompé :n assurant qu'elle était déjà partie. J'ai appris, bien longtemps ıprès, que le colonel Hulot, beau-frère de Moreau, et comman-lant un escadron de chasseurs à cheval attaché à Davout, en 'herchant le quartier-général, était tombé au milieu d'un bivouac ccupé par de l'infanterie russe. Etant revenu chez le général Excelmans, celui-ci l'envoya à Murat qui parut en être fort sur-ris et croyait que ce poste était occupé par Davout. Cependant, engagea Hulot à n'en rien dire, attendu que l'ennemi partirait ı point du jour et qu'il était inutile d'inquiéter l'Empereur.

Je ne saurais dire si Napoléon fut instruit de cet incident, ais je puis affirmer qu'étant allé à dix heures du soir à la aison de l'Empereur, j'entendis tout le monde assurer que nnemi était parti.

Revenu au logement, je trouvai mes compagnons se déshabil-ıt comme si nous étions en cantonnements. Je ne voulus pas ivre leur exemple et ne tardai pas à m'en applaudir.

Le jour commençait à poindre, vers sept heures du matin, 'squ'une très forte canonnade tonna tout à coup autour de nous. me jetai à la fenêtre et j'eus à la fois le triste spectacle d'une

troupe nombreuse de fuyards du corps de Soult, qui se précipitaient dans la rue et le plaisir d'entendre le sifflement d'un gros boulet qui, parti des batteries russes, vint passer à une distance assez respectueuse pour que j'en fusse quitte pour un moment d'étourdissement et de suffocation. Nous courûmes chercher nos chevaux, et ce n'était pas une mince besogne au milieu de cette bagarre.

Arrivés au logement de l'Empereur, nous apprîmes qu'il était déjà parti depuis deux heures. J'eus du moins l'idée de m'utiliser en arrêtant l'épouvante qui semblait avoir saisi cette multitude de fuyards.

C'étaient pourtant les mêmes soldats qui avaient combattu la veille avec tant de courage dans Eylau, mais ils étaient isolés et séparés de leurs régiments.

J'engageai le commandant du bataillon des chasseurs de la garde qui était devant le logement, de mettre sa troupe en colonne au travers de la rue, ce qui arrêta pour un moment le torrent; mais les malheureux ne pouvaient se rallier parce qu'il y en avait de plusieurs régiments différents. Ils refluèrent par les maisons vers les jardins et cherchèrent une autre issue.

Je courus au cimetière, sachant que l'Empereur devait s'y rendre avec la garde. Il était grave et soucieux, mais calme.

Il donna des ordres avec un grand sang-froid. Il était un peu plus de huit heures.

Nous apprîmes alors seulement ce qui avait donné lieu à cet état de choses. Soult et Murat, prenant les armes au point du jour et se formant pour avancer sur les troupes qu'ils avaient devant eux, furent surpris de les voir elles-mêmes marcher contre Eylau, sous la protection d'une artillerie formidable, dont les décharges, multipliées et inattendues, portèrent quelque désordre dans les bataillons les plus exposés.

Mais ces boulets russes venant sillonner la grande rue d'Eylau, qui forme le faubourg sur le chemin de Königsberg, quelques fuyards en furent atteints et les soldats de la division qui s'étaient jetés pêle-mêle dans les maisons d'Eylau, après la prise d'emblée de cette ville, sortant de tous côtés et voyant les boulets sillonner les rues, fuyaient pour chercher à se rallier, sans trop savoir où étaient leurs corps respectifs.

Napoléon qui était couru au mamelon de Grünhöfchen, avait heureusement fait avancer sa garde sur le cimetière d'Eylau et

rdonné à Augereau de se diriger également sur ce point où ne terrible lutte allait s'engager.

J'aurais désiré retracer toutes les péripéties émouvantes de ette sanglante et mémorable journée qui n'a jamais été racontée mpartialement ni appréciée justement et qui pourtant offrirait elle seule un cours complet de grande tactique et de stratégie ; nais il faudrait tout un volume et posséder des détails plus xacts que ceux qui ont été publiés pour le faire d'une manière omplète. Je me bornerai donc à retracer d'abord les faits tels que je les ai vus et à en tirer les observations qu'ils m'ont inspirés.

D'après les détails donnés ci-dessus sur la première scène de cette journée, on me permettra d'affirmer que Napoléon, induit en erreur par Murat, croyait l'armée russe partie et fut en quelque sorte surpris. Toutefois, comme à la fin de la journée du 7 il avait entrevu la possibilité d'une attaque de sa part, et avait ordonné quelques mesures pour s'y préparer, il ne fut pas pris complètement au dépourvu.

Davout, d'abord destiné à marcher sur Domnau, afin de couper la gauche de l'ennemi de la route de Friedland, dut se rabattre sur Serpalten et Sausgarten pour venir se lier à la droite de Murat. Ney était chargé de poursuivre Lestock sur Kreutzburg ; on lui expédia l'ordre de ne pas pousser jusque là et de se serrer plus près à la gauche d'Augereau, ; mais cet ordre devant passer par Landsberg ne pouvait guère lui arriver à temps ; le maréchal y supplée heureusement grâce à un accident bizarre que je crois devoir rapporter ci-bas [1].

D'après toutes ces circonstances, il me paraît difficile de ontester qu'il y ait eu une quasi surprise, sans cela on ne aurait excuser Napoléon d'avoir engagé ses corps d'une manière i singulière.

[1] Le maréchal Ney suivait Lestock sur le chemin de Kreutzburg ; lorsque celui-ci angea de direction pour aller se réunir à l'armée russe, il laissa une arrière-garde quelques escadrons suivre la route primitive pour y attirer Ney en lui cachant son ouvement. Le maréchal continuait, en effet, à marcher sur cette route lorsque, en ssant dans un chemin creux, il fut appelé par un caporal de voltigeurs courant en mqueur sur les hauteurs voisines. « Monsieur le maréchal, lui cria ce vieux soldat, nez voir, il y a là-bas une bataille du diable ! Un feu de file de canons ! » Le maréal attribua d'abord ce propos au bruit fait par les pillards dans les maisons voisines, ais, réfléchissant qu'il ne fallait pas négliger l'avis, il franchit une haie et s'élança à eval sur la hauteur d'où l'on voyait en effet la lueur de coups de canon multipliés, ais dont l'on n'entendait rien à cause du vent. Il dirigea aussitôt le corps d'armée sur ylau. Ce fut ce brave caporal à qui l'on dut d'avoir conservé le champ de bataille.

Mais, en l'admettant, il faut reconnaître que Napoléon déploya pour la réparer un calme, une activité et une énergie admirables.

Placé, au cimetière, sous une grêle de boulets, jusqu'à l'entrée d'Augereau dans la ligne, il se montra sublime.

Cependant cela ne suffisait pas ; il fallait dégager les divisions de Soult fortement éprouvées par le désordre du matin et le terrible feu d'artillerie qui les décimait. Il n'y avait que deux moyens : ou de les renforcer dans leur position défensive par le corps frais d'Augereau ou de lancer celui-ci offensivement sur l'ennemi.

Napoléon préféra, à ce qu'il paraît, le dernier comme paraissant celui qui remédierait plus promptement à une position difficile.

A peine les deux divisions Heudelet et Desjardins eurent-elles remplacé celle de Saint-Hilaire qu'elles reçurent, dit-on, l'ordre d'enlever la position des Russes [1].

Le terrain, coupé de vergers, de haies, de granges, rendait la marche déjà difficile, lorsque la neige commença à tomber et à obscurcir l'horizon. Bientôt cette neige devint un véritable ouragan et tomba en si gros flocons que l'on ne voyait pas à deux pas.

Battus par une artillerie formidable à laquelle la leur ne pouvait guère répondre, entravées dans leur élan, ces colonnes tombèrent au milieu du centre des réserves russes dont la cavalerie surtout était à craindre dans l'état de l'atmosphère qui rendait le feu de l'infanterie presque nul.

Une horrible mêlée s'en suivit ; deux des colonnes françaises, assaillies au moment où elles voulaient se former en carré, furent littéralement détruites. Ce qui échappait à la mitraille tombait sous le sabre ou la bayonnette. Un voile aussi épais que celui des brouillards de la Tamise, quoiqu'il fût d'une blancheur éclatante, dérobait cette horrible scène à tous les regards et personne ne se doutait de toute l'étendue de ce désastre.

Des deux généraux de division, Desjardins était tué, Heudelet, grièvement blessé ; trois des généraux de brigade étaient hors de combat, et le maréchal Augereau lui-même, blessé au bras, vint bientôt au cimetière informer Napoléon de toute son infortune.

[1] Le bulletin a contesté le fait en disant que ces divisions, s'étant trompées dans l'obscurité, s'étaient ainsi trouvées engagées dans le centre des positions ennemies.

Napoléon n'avait pas attendu l'arrivée du pauvre maréchal pour parer au danger que cet événement pouvait rendre formidable.

Dès qu'il en eut connaissance, il ordonna à Murat de lancer toute la réserve de cavalerie, les dragons sous Grouchy, les cuirassiers d'Haupoult et la cavalerie même de la garde.

Cette charge générale d'une telle masse de cavalerie (80 escadrons), la première qui ait eu lieu dans les guerres modernes, fut admirable. Ces vaillants escadrons se précipitèrent sur la division russe de Sacken, enfoncèrent sa première ligne et refoulèrent la seconde jusqu'auprès d'un petit bois qui la sauva. Mais ces succès avaient coûté cher ; les cuirassiers, un peu désunis comme cela arrive toujours après une telle charge, privés de leur général, d'Haupoult, tué par un boulet, assaillis par derrière par l'infanterie de la première ligne qui s'était relevée et menacée par la cavalerie fraîche qui accourait, furent heureux de pouvoir reprendre, un peu mutilés, la position d'où ils étaient partis.

Dans ces entrefaites, un incident fort intéressant survint près du cimetière où l'Empereur se trouvait avec les six bataillons de sa garde, seule troupe qui ne fût pas déjà engagée.

Une colonne de la réserve russe du général Doctorof de dix à douze bataillons qui s'était lancée dans l'obscurité à la suite des débris du corps d'Augereau, s'avançait menaçante vers la hauteur où elle ne se doutait pas de rencontrer Napoléon qui, sans doute, ne s'attendait pas non plus à pareille visite.

Quelques tirailleurs seulement masquaient cette colonne profonde formée sur front d'un bataillon.

L'Empereur s'apercevant de ce mouvement, mais doutant encore que ce fut une masse russe, se retourna et me voyant le plus près de lui, m'ordonna d'aller voir ce que c'était.

Nous avions mis pied à terre par ses ordres ; je dus courir à mon cheval et je partis.

A peine avais-je fait quelques pas que je m'aperçus bientôt, aux longues capotes et aux shakos, que c'était l'ennemi.

Je revins dire à l'Empereur que c'était une division d'infanterie russe poussant devant elle les débris d'un régiment d'infanterie légère.

Il me répondit avec humeur :

— Vous vous trompez, vous voyez des Russes partout.

L'apostrophe était blessante car c'était dire que la peur me faisait voir de travers.

Je lui répliquai :

— Sire, j'en suis sûr ; vous ne tarderez pas à le voir.

Alors il appela Lamarche, officier d'ordonnance qui se trouvait à cheval près de lui. Un boulet vint frapper le cheval de cet officier quand il eut fait quelques pas ; mais déjà un hourra très distinct annonça, en effet, que c'était bien une colonne ennemie.

Napoléon ordonna alors à l'escadron de chasseurs de la garde qui formait son escorte ce jour-là et qui était commandé par l'intrépide Daumesnil de fondre sur cette colonne.

Ce fut édifiant de voir le zèle avec lequel ces 100 braves se jetèrent sur une masse de 5 à 6000 fantassins et arrêtèrent sa marche du moins quelques minutes.

En même temps, Napoléon ordonna au général Dorsenne de faire avancer le bataillon de grenadiers de la garde le plus voisin. Comme c'était le 2e bataillon du régiment, le 1er ne voulut pas le laisser partir avant son tour et s'avança avec lui. Ce zèle héroïque contraria, avec raison, Napoléon qui n'avait plus que les six bataillons de la garde en ordre autour de lui et se mit en grande colère contre Dorsenne qui lui expliquait le point d'honneur, cause unique de cette faute.

Mais l'empereur n'entendait pas plaisanterie et fit rentrer le 1er bataillon à son poste en réprimandant avec sévérité que l'on se permît, pour ce qu'il nommait une rodomontade, d'engager sa réserve malgré lui.

Ces braves gens rentrèrent dans leur position tout stupéfaits qu'on leur refusât l'autorisation de se précipiter sur l'ennemi. Il était permis d'aimer la guerre avec de pareils soldats.

Le 2e bataillon, s'avançant l'arme au bras, sans tirer un coup de fusil, vint se présenter en face de la colonne russe, puis tomba sur elle bayonnette baissée.

Comme le premier bataillon de la colonne pouvait seul prendre part à ce choc, la lutte était en faveur de la troupe d'élite. Le sort en fut bientôt décidé quand la division de cavalerie légère du général Brugères, détachée par Murat, vint se jeter sur le flanc gauche de la colonne déjà pressée de front.

Elle fut enfoncée, en partie sabrée ou rejetée sur sa ligne.

Cet épisode de la journée fut un des plus caractéristiques et

evint pour moi une leçon précieuse de tactique en prouvant à
uel point une petite troupe, engagée à propos, peut exercer
l'influence dans une bataille.

Depuis ce moment-là, tout se borna, à la gauche des Français,
à une vive fusillade dans les jardins d'Eylau ; au centre, à une
vive canonnade des deux côtés. Il nous reste à dire ce qui se
passait à la droite.

Il était 10 heures lorsque la gauche de Davout commença à
déboucher vers Serpalten, d'où la division Morand refoula
l'avant-garde de Beningsen, commandée par le général Bagavout en remplacement de Barclay de Tolly. Mais ce n'était là
que le prélude de sa tâche ; l'essentiel consistait à s'emparer de
la position importante de Sausgarten et des hauteurs qui dominaient tout le champ de bataille et prenaient en flanc la gauche
visible des Russes. Ce mouvement était l'ancre de salut sur
lequel Napoléon comptait, soit qu'il l'eût formellement prescrit,
soit qu'il comptât sur l'habileté de Davout pour l'exécuter. Il
en attendait le résultat avec une anxiété fiévreuse ; mais le vent
et la neige empêchaient d'entendre le bruit même du canon et
les hauteurs, assez élevées, ne permettaient pas de voir ce qui
se passait sur le revers.

Bagavout, hors d'état de résister seul à Serpalten, y mit le feu
pour couvrir sa retraite et se rallier à l'aile gauche sous les
ordres du général Kamensky ; mais les trois divisions de Davout
tant successivement arrivées, il refoula vigoureusement cette
ivision jusqu'à Auklappen et força le centre de Beningsen
ous les ordres du comte Ostermann à changer de front pour lui
enir en aide.

Il était près d'une heure lorsque Napoléon reconnut enfin à la
rection des feux sur les hauteurs que Davout avait réussi et
bordait l'ennemi en poussant sa gauche dans la direction
Auklappen.

Ce fut pour lui le soulagement d'un grand poids ; mais cela
rendait pas sa position beaucoup plus brillante, car il resit à peine en ligne trois mille hommes du corps d'Augereau et dix
ille de celui de Soult qui étaient encore fortement aux prises.
La cavalerie de Murat avait souffert doublement et par ses
arges admirables et par la canonnade sous laquelle elle avait
rester quatre heures pour cacher à l'ennemi l'état des affaires
centre depuis 10 heures jusqu'à 2 heures.

Pendant ces quatre heures, qui durent lui paraître des siècles, Napoléon montra un sang-froid et une présence d'esprit extraordinaires.

Il fit le capitaine d'artillerie en dirigeant lui-même la batterie de la garde qui, placée sur le mamelon du cimetière, formait, avec les six bataillons de grenadiers, le seul et dernier noyau qui put favoriser le rassemblement de l'armée.

Après 2 heures, le feu redoubla du côté de Davout ; mais l'on reconnut bientôt, à sa direction, qu'après avoir obtenu de grands succès, ce maréchal avait été enfin arrêté et même assailli par des réserves ennemies.

En effet, le corps prussien de Lestock qui a échappé à Ney s'est rabattu à l'est, tombe par Kuschitten sur le flanc droit de Davout engagé de front avec les divisions russes de Kamensky, de Bagavout et d'Essen et le force à se replier sur les hauteurs qu'il avait conquises après de si vaillants efforts et là, comme à l'aile gauche et au centre, la bataille dégénère en vive canonnade jusqu'à la nuit.

Napoléon rentra vers 3 heures à Eylau pour y prendre quelque nourriture ; il me fit alors appeler dans son cabinet, où il était seul avec Berthier. Voici exactement ce qu'il me dit. On y reconnaît cet admirable coup-d'œil qui jugeait de prime abord tout ce que sa position présentait de combinaisons diverses et de chances.

— La bataille a été rude ; je ne comptais l'engager qu'au milieu de la journée n'ayant pas tous mes corps sous la main, ce qui a occasionné des pertes d'hommes déplorables.

Ney ne vient pas, Bernadotte est à deux marches en arrière. Eux seuls ont leurs troupes et munitions intactes. J'attends en outre la division de cuirassiers du général d'Espagne et ferai au besoin venir Oudinot. Je veux me rapprocher d'eux pour accélérer la réunion. Si l'ennemi ne se retire pas à la nuit tombante, nous partirons à 10 heures du soir.

Grouchy, avec deux divisions de dragons, formera l'arrière-garde.

Vous serez avec lui, vous ferez des patrouilles toute la nuit et au point du jour pour savoir au juste ce que fait l'ennemi.

Vous me rendrez compte promptement de ce qui se passera, surtout si vous aperceviez qu'il se retire.

Grouchy recevra l'ordre de prendre une attitude offensive au

point du jour, pour s'assurer si l'ennemi est resté en forces ou n'a laissé qu'un rideau, mais il ne doit pas trop se compromettre.

Murat restera en intermédiaire à deux lieues d'Eylau pour vous recueillir.

Pénétrez-vous bien de tout ce qu'il y a d'important dans cette mission sur laquelle vous devez garder un silence absolu.

Revenez ce soir à 8 heures, chez moi, recevoir votre dernière instruction, car peut-être y aura-t-il quelques changements [1].

L'Empereur remonta à cheval et retourna au cimetière. Vers 4 heures, on aperçut un assez grand mouvement à gauche, derrière la droite des Russes, dans la direction de Schloditten; mais l'approche de la nuit empêchait de bien distinguer.

Quelques coups de canon et une fusillade se firent entendre. Il était clair que ce devait être Ney.

La figure de Napoléon s'épanouit ; il parut déchargé d'un poids cruel.

Bientôt, en effet, on sut que les flanqueurs de Soult avaient communiqué avec ceux du maréchal. Nous restâmes sur le cimetière jusqu'à la nuit close. Alors Napoléon décida que le quartier-général ne pouvait pas rester à Eylau, sous le canon des Russes, et nous vînmes dans un petit village à une demi-lieue de là.

A 8 heures, je me présentai chez Napoléon.

Il me fit savoir, par Berthier, que tout ce qu'il m'avait dit était devenu inutile ; qu'il n'en fallait pas laisser transpirer un mot ; qu'au point du jour on verrait plus clair aux affaires.

Le lendemain au point du jour, en effet, on sut que l'armée russe avait disparu dans la nuit. Il ne restait qu'une faible arrière-garde vers Schloditten ; elle suivit son armée.

Napoléon, rentré à Eylau, parcourut à cheval tout le champ de bataille.

J'eus le triste honneur de l'accompagner.

Je l'avoue, jamais, durant toute ma carrière, je ne fus si profondément affecté. Même la scène affreuse de la Bérésina ne me fit pas autant d'impression.

[1] Des malveillants ont mis cette mission en doute parce que l'arrivée de Ney à 4 heures la rendait superflue, mais je jure que je n'y ai pas changé ni ajouté un mot. Du reste, elle était parfaitement ce qu'il y avait de plus rationnel dans la situation, puisque le parti à prendre dépendait d'une éventualité problématique.

C'était, en effet, un spectacle horrible que celui d'un champ de deux lieues carrées couvert de 10 000 cadavres et de 20 000 blessés encore gisants sur la neige [1].

Ces morts, mutilés et sanglants, faisaient avec la blancheur éblouissante de la neige un contraste qui augmentait l'horreur du tableau.

Les malheureux blessés, dont les granges, les jardins, les maisons et le champ de bataille étaient encombrés, mourant de faim et de froid, auraient arraché des larmes à Mahomet II.

Le spectacle, surtout du champ de bataille d'Augereau, était effroyable ; là, on voyait le 44e de ligne et le 16e léger couchés presque dans l'ordre où ils étaient au moment où ils furent surpris par la cavalerie en formant le carré. Les trois faces du carré étaient distinctes, même on voyait les morts sur deux ou trois rangs formant parfaitement les files.

En échange, à la gauche des Russes, vers Serpalten et Sausgarten, on voyait la contre-partie. Les manœuvres de la journée étaient tracées en lignes de morts sur le terrain.

Cependant, le croira-t-on, le tableau de ce champ de carnage n'était rien à côté de celui des granges et des jardins d'Eylau, tous encombrés de blessés amputés. Les morts, du moins, dormaient paisiblement surpris par la Parque au champ d'honneur. Ils avaient fini leur pénible pèlerinage dans ce monde où tant de maux et si peu de jouissances signalaient leur passage.

Mais, à la vue de ces milliers de malheureux amputés, manquant de tout et présentant une mutilation horrible, un mouvement philanthropique vint assaillir mon âme brisée par ce déchirant tableau.

J'avais fait de la guerre la passion dominante de ma jeunesse et je m'accusai, pour la première fois, d'avoir cédé à l'entraînement irréfléchi qui m'avait fait quitter les avantages de la vie pour une fumée de gloire qui, sans doute, ne se réaliserait jamais car, à l'exception des chefs d'armée, quels sont ceux qui acquièrent réellement une gloire durable dans la carrière des armes ?

Quels sont les noms des lieutenants de Turenne et de Condé qui arriveront à la postérité ?

Si quelques-uns de ceux de César, de Frédéric et de Napo-

[1] Dans ce nombre, je comprends ceux qui abondaient dans les granges d'Eylau.

éon ont laissé quelques souvenirs, ils le doivent plutôt à l'étonnant génie qui signala leurs chefs qu'à eux-mêmes.

Quoiqu'il en soit, ces belles réflexions philosophiques ne survécurent pas longtemps au terrible tableau qui me les inspira et *mon naturel revint au galop*, lorsqu'un champ un peu plus vaste fût ouvert à mes aspirations. Revenons à Eylau.

Après la triste inspection du champ de bataille, Murat fut envoyé à la suite de l'armée russe. Il eut près de Königsberg (à Willenberg) un engagement de cavalerie où il perdit quelques hommes.

J'ai entendu bien des Russes affirmer qu'ils avaient gagné la bataille d'Eylau et quelque enclin que l'on soit à rendre justice à l'admirable contenance qu'ils y firent, on ne peut s'empêcher de dénier une pareille prétention, puisque l'avant-garde de Murat les suivit, le lendemain, à six lieues du champ de bataille.

Comme à Borodino, ils se maintinrent à la droite et au centre, mais leur gauche fut refoulée.

Comme à Borodino, ils purent se vanter d'avoir partagé une portion du champ de bataille et d'y avoir couché, d'avoir causé des pertes inouïes à leurs adversaires, sans abandonner aucun trophée ; mais quant à la gloriole d'être restés définitivement maîtres d'un vaste cimetière elle appartient bien à Napoléon et à son armée.

Il faut avouer néanmoins que, depuis dix heures du matin à midi, la victoire appartenait à Beningsen, et s'il avait poussé une forte attaque sur la garde qui n'avait que quatre mille hommes, il fût probablement resté vainqueur ; mais le succès de Davout rétablit les affaires et l'arrivée de Ney décida la retraite les Russes.

Au surplus, si ces derniers ne gagnèrent pas la victoire, ils artagèrent incontestablement l'honneur de la journée dans iquelle, il faut bien en convenir, il n'y eut ni vainqueur ni aincu.

On était si peu habitué à voir Napoléon livrer une bataille ieurtrière sans résultats, que ces critiques lui reprochèrent : s uns, d'avoir engagé les troupes partiellement ; les autres, 'avoir lancé imprudemment Augereau sur le centre des Russes. es deux questions méritent d'être examinées.

Une bataille est une tragédie qui a au moins trois actes et ui souvent en a cinq.

La tragédie la mieux jouée serait celle où, à l'exception de la réserve, toute l'armée entrerait en scène, sinon au second acte, du moins au troisième ; car si tous les corps font un effort combiné dans un même moment, c'est certainement le moyen le plus sûr d'obtenir la victoire.

Or, à Eylau, Napoléon joua le premier acte, par le corps de Soult ; le second, par celui d'Augereau ; le troisième, par la cavalerie ; le quatrième, par Davout ; le cinquième, par Ney. Jamais il n'y eut d'ensemble.

Ce n'était point par ignorance, ce fut donc nécessairement parce qu'il n'était pas préparé.

Or, on ne saurait attendre d'un général attaqué à l'improviste, les mêmes dispositions que s'il avait pu les combiner d'avance et en préparer l'exécution.

Un autre reproche, en apparence plus spécieux, a été appliqué à l'attaque d'Augereau dont on a voulu attribuer le désastre à l'engouement de Napoléon pour son système des attaques sur le centre, système merveilleux en Italie contre Wurmsen, Weyrother et Beaulieu, qui s'étendant toujours par les ailes pour déborder, livraient leur centre affaibli aux coups de leur vigoureux adversaire.

Mais l'ordre de bataille de Beningsen était fort et compact; ses régiments de trois bataillons en avaient, dit-on, un déployé et deux formés en colonnes d'attaque sur les flancs de celui du centre ; une seconde ligne appuyait la première, enfin vingt-quatre bataillons de réserve étaient formés en deux colonnes profondes derrière le centre et ce front contigu était couvert d'une artillerie formidable.

Ce n'était pas contre un ordre si compact qu'une attaque *partielle* sur le centre pouvait réussir.

Il aurait fallu lancer à temps des masses de cavalerie pour enlever les pièces ou paralyser leur feu, en même temps la faire suivre par un corps entier d'infanterie pour soutenir Augereau qui eût pu alors enfoncer le centre.

Du reste, si une pareille attaque offrait peu de chances de succès, il est douteux qu'elle ait été exécutée selon les instructions de Napoléon, dont les relations ont présenté l'affaire comme un effet de l'obscurité et d'une fausse direction.

On a dit qu'Augereau était destiné à remplacer la division Saint-Hilaire chargée de se prolonger à droite vers Serpalten

pour se lier à la gauche de Davout, mais cette assertion a été contestée et sur les lieux mèmes j'ai entendu dire qu'Augereau avait reçu l'ordre d'attaquer la position des Russes faisant face à Eylau et d'où partait la furieuse canonnade qui venait frapper jusque derrière le cimetière où se tenait l'Empereur.

Quoiqu'il en soit, lorsqu'on veut se permettre de critiquer une manœuvre d'un général en chef, il ne faut pas oublier qu'il y a une grande différence entre les batailles combinées d'avance sur la connaissance des positions ennemies et les batailles livrées à l'improviste, quelquefois même entre deux armées se rencontrant en marche. Dans celles-ci on lance les troupes au combat selon les circonstances, et c'est un peu ce qui arriva à Eylau, où Soult se trouva engagé à huit heures du matin, Augereau ver dix heures, la cavalerie à onze heures et Davout vers midi.

Toute la question consiste donc à savoir si dans la situation des affaires à dix heures Napoléon aurait pu prendre une autre résolution que celle qu'il prit ; je ne le pense pas.

Quel autre parti aurait-on pu conseiller? Porter tous ses efforts sur une des ailes de l'ennemi ? C'était dangereux vu la position stratégique des deux armées et la configuration du pays. Jeter le gros de l'armée à droite pour appuyer Davout sur la route de Domnau. c'était s'exposer à perdre les deux routes de retraite de Landsberg ou Bartenstein et à s'éloigner de Ney que l'on attendait.

Se porter, au contraire, à gauche vers Schloditen, c'était pis encore. car en cas de revers, on n'aurait eu de retraite sur le gouffre formé par le Frischhaff et la basse Vistule :

D'ailleurs. pour adopter l'un ou l'autre de ces partis, il aurait fallu le faire dès la veille.

Se maintenir vigoureusement en avant d'Eylau qui était la clef des deux routes de retraite et attendre là l'entrée en action de Davout et de Ney. était donc le seul parti raisonnable et, pour l'exécuter, il n'y avait pas d'autre moyen que de lancer Augereau en le faisant soutenir. ou de le laisser sur la défensive sous une grêle de boulets, se bornant à soutenir St-Hilaire et Legrand.

L'obscurité inouïe survenue subitement fut probablement la cause que cette audacieuse attaque n'ait pas été soutenue à temps.

Quoiqu'il en soit, jamais Napoléon ne montra plus de génie.

de sang-froid et d'habileté que dans cette lugubre journée. Pour le juger, il faut l'avoir vu comme moi, soutenir pendant huit heures une lutte terrible avec toutes les chances contre lui, donnant ses ordres avec un à propos et un calme imperturbables, tour à tour officier d'artillerie et fantassin.

Nous avons parlé de cette apparition subite d'une colonne de 6000 Russes, à portée de fusil du cimetière où il se trouvait: loin d'être ébranlé, il la fait charger par une faible escorte et envoie à sa rencontre un bataillon seulement de grenadiers de sa garde pour suspendre sa marche momentanément jusqu'à ce que la cavalerie puisse assaillir les flancs de cette colonne, leçon de tactique prouvant tout ce que peut une petite troupe engagée à propos dans le tumulte d'une bataille et prouvant aussi qu'un général sachant bien utiliser ses réserves ne doit jamais désespérer de la victoire.

On me pardonnera de m'être étendu sur cette célèbre journée, mais elle m'a paru si pleine d'enseignement que je n'ai pu résister au désir d'en discuter les principales combinaisons.

Nous restâmes quelques jours à Eylau, au milieu des horreurs de la guerre; nous y vîmes arriver les belles divisions de cuirassiers, des généraux d'Espagne et Nansouty ainsi que le corps de Bernadotte.

Mais le dégel commençant à se faire sentir, nous devions craindre l'interruption des convois.

Nous ne pouvions rester cantonnés en vue de Kōnigsberg, d'où les Russes pouvaient déboucher avec toutes leurs forces pour assaillir nos cantonnements, et Napoléon résolut de placer son armée derrière la Passarge d'où elle couvrirait le siège de Danzig, sans être exposée et où elle attendrait ses renforts, ses munitions et la chute de cette clef importante de la basse Vistule.

La veille de notre départ d'Eylau, il me fit appeler et m'ordonna de partir en avant avec le colonel Chuart et un détachement de cavalerie d'élite pour accomplir deux buts:

1° De faire évacuer le plus tôt possible les blessés d'Helsberg et de Gustade sur Osterode, puis de pousser jusqu'à Thorn, pour assurer le passage de la Vistule et l'arrivage des munitions.

2° De reconnaître une bonne position pour une armée de 80,000 hommes qui pourrait se trouver entre Heilsberg et Osterode.

J'exécutais la première partie aussi bien que possible vu la nurie des moyens de transport, puis ayant appris que le pas-ge de la Vistule à Thorn avait été interrompu par les glaces, : m'empressais de m'y rendre, car il était de la plus haute mportance d'assurer ce passage dont l'interruption compromet-tait l'armée.

Bientôt après, je ressentis les suites de trois semaines de fatigues et de froid par la neige : un rhumatisme violent me re-prit à la tête ; des douleurs insupportables me tourmentaient aux articulations des genoux et m'empêchaient de monter à à cheval.

Je fus obligé de demander un congé de quelques mois pour aller prendre les eaux, et la stagnation forcée où je voyais l'ar-mée jusqu'au printemps me donnait l'espoir de revenir assez tôt pour la reprise des opérations, espoir qui fut cruellement déçu, car, en revenant au mois de juin, j'appris, à Berlin, la bataille de Friedland et l'entrevue de Tilsit.

LA FUTURE LOI MILITAIRE

Il y a trois ans, pour amorcer dans la *Revue Militaire Suisse*, le débat sur la réorganisation militaire, j'ai publié un article dans lequel j'exposais mes vues personnelles à ce sujet. A ce moment, il n'y avait encore aucune proposition officielle; depuis lors nous avons passé par toute une série d'avant-projets et de contre-projets pour aboutir enfin au projet définitif que les Chambres ont discuté dans leurs dernières sessions.

Comme les idées que j'avais émises alors différaient assez de ce que l'on nous propose à présent, j'éprouve le besoin de reprendre la parole.

Je dois dire tout d'abord que, comme presque tout le monde, j'ai, au cours de la discussion, passablement modifié mes vues, cela d'autant plus que la question se pose maintenant tout autrement qu'alors.

La conférence de Langnau a donné le jour à un projet auquel tout ses membres se sont ralliés. Beaucoup de ceux-ci ont dû, pour aboutir, sacrifier des idées qui leur étaient chères, mais qui rencontraient chez d'autres une opposition intransigeante. Tous, nous devons faire de même et accepter le compromis comme un fait accompli, comme la base de toutes les discussions.

C'est ce qu'ont fait nos Chambres fédérales. Le Conseil des Etats a adopté, avec quelques modifications sans importance, le projet que lui présentait le Conseil fédéral. Le Conseil national a fait de même sauf sur un point, celui de la durée du service. La discussion se trouve donc actuellement, pour tous ceux qui ne sont pas adversaires d'une réforme militaire, limitée à ce seul point spécial.

Le Conseil des Etats nous propose, pour l'infanterie, une école de recrues de 70 jours, sept cours de répétition d'élite de 11 jours, et un cours de landwehr de même durée. Le Conseil national veut réduire l'école de recrues à 65 jours et le cours de landwehr à 6 jours.

e laisse à dessein de côté ce qui concerne les armes spéciales lesquelles l'accord pourra toujours se faire.

Laquelle des deux solutions est la meilleure ? Telle est, à mon s. la seule question qui se pose actuellement.

Au point de vue strictement militaire, il est évident que la lution du Conseil des Etats est préférable.

Je ne chercherai pas à prouver, comme d'autres, que 70 jours st le minimum indispensable pour former un fantassin. L'instruction militaire n'est pas une force qui se débite au chevalheure; c'est une variable influencée par un grand nombre de facteurs dont les principaux sont la qualité du personnel à instruire et celle du personnel instructeur.

Je ne crois pas non plus beaucoup aux « exigences plus grandes de la guerre moderne ». De tout temps, la guerre a été un métier dangereux et pénible ; de tout temps elle a exigé en premier lieu, du courage, du sang-froid, de l'endurance, qualités qui ne s'acquièrent qu'à un faible degré dans une école de recrues, soit de 65, soit de 70 jours ; de tout temps elle a exigé, en outre, l'emploi efficace d'une arme et l'exécution correcte de certaines formations.

Or je doute beaucoup, pour ma part, que l'emploi de l'arme et la manœuvre soient plus compliqués aujourd'hui qu'autrefois. Je doute beaucoup aussi que les campagnes de 1806-1807 et 1812 par exemple, aient exigé du soldat moins d'efforts physiques et moraux que la récente guerre russo-japonaise.

Il serait plus juste, à mon avis, de dire que cette dernière campagne a remis en mémoire ces terribles exigences de la guerre, trop oubliées en Europe après une longue période de paix. En comparant ce que nos troupes sont capables de faire avec ce qu'ont fait les vainqueurs de Moukden, nous avons constaté notre insuffisance. Nous aurions pu faire la même constatation en nous comparant aux combattants d'Eylau et de Borodino, ou bien de Morat et de Marignan.

Tout cela n'empêche pas que 70 jours ne soient préférables à 65. Evidemment, les mêmes instructeurs feront, des mêmes hommes, de meilleurs soldats en 70 jours qu'en 65, tout comme un professeur apprendra plus à ses élèves en 70 leçons qu'en 65. De même que 11 jours vaudront mieux que 6 pour remettre en forme une troupe de landwehr dont les éléments, pour la plupart plus ou moins rouillés, proviennent généralement de di-

verses unités d'élite et manquent par conséquent de cohésion. Aucun homme doué de ses cinq sens n'affirmera le contraire.

La question revient donc à savoir si la plus-value militaire que procurent ces deux séries de cinq jours, est en rapport avec l'augmentation de charges qu'elle impose à l'Etat et au citoyen.

Pour ce qui est de l'Etat, l'augmentation de charges n'est pas grande. Sans avoir des statistiques en mains, je ne puis l'évaluer exactement, mais je puis affirmer qu'elle serait loin d'atteindre le million. Je ne veux pas réitérer ici les tirades usuelles sur les Etats qui négligent leurs institutions militaires, mais j'ose dire qu'il serait bien mesquin de lésiner sur quelques centaines de mille francs alors que l'on dépense chaque année des millions pour des palais postaux.

L'augmentation des charges de l'Etat ne peut donc pas constituer un argument sérieux en faveur de la solution du Conseil national. Aussi bien est-ce plutôt l'augmentation des charges du citoyen que l'on a invoquée, ou plutôt évoquée. Voyons ce qui en est.

Le projet du Conseil national, comme celui du Conseil des Etats, laisse le nombre total des jours de service dans l'élite sensiblement le même qu'actuellement; l'augmentation et la diminution portent sur l'école de recrues et sur le service en landwehr. Le Conseil national, pour se faire en quelque sorte pardonner les 20 jours de prolongation de l'école de recrues, sabre le cours de landwehr, de façon que tout bien pesé, son projet ne constitue pas une augmentation des charges militaires du citoyen.

Le projet du Conseil des Etats constitue, lui, on ne peut le nier, une légère augmentation des prestations du citoyen. Pourquoi ne pas dire carrément à celui-ci : « Ton instruction militaire est insuffisante ; nous te proposons une loi qui l'améliorera beaucoup, mais qui demande de toi un peu plus que par le passé ». Je crois qu'on peut avoir assez confiance dans le patriotisme du peuple suisse pour oser lui demander un léger sacrifice dans l'intérêt de la défense nationale.

D'ailleurs, vaut-il vraiment la peine de parler ici de sacrifice et la différence entre les deux projets est-elle si sensible que celui qui rejettera l'un acceptera l'autre ? Je ne le crois pas.

Combien y a-t-il de recrues qui puissent dire, en leur âme et

conscience, que le fait de passer cinq jours de plus sous les drapeaux leur cause un préjudice réel ? Combien d'hommes faits peuvent dire de même que le fait de se déranger, entre trente et quarante ans, une fois, onze jours plutôt que six, leur soit préjudiciable ? Certainement pas un sur cent.

D'ailleurs, quel militaire pourrait attendre un résultat utile d'un cours de landwehr de six jours, sans cours de cadres, car de ce dernier personne ne dit mot ?

Je dois dire que personnellement je suis partisan des cours de cadre ; je voudrais les voir maintenus dans les écoles de recrues et introduits, si possible, dans les cours de répétition d'élite ; pour les cours de landwehr, je les considère comme une impérieuse nécessité. Je ne suis même pas bien sûr que l'on puisse faire mieux en 70 jours sans cours de cadres qu'en 65 jours précédés d'un cours de cadres. Peut-être, y aurait-il là un terrain d'entente possible au cas où les partisans des deux solutions se montreraient trop intransigeants.

Pour ma part, je ne verrais aucun inconvénient à une école de recrues de 70 jours, dont 5 de cours de cadres et à un cours de landwehr de 11 jours dont 5 de cours de cadres.

Si cette idée ne prévaut pas, j'estime qu'il est du devoir de tout patriote suisse, de se rallier à la solution du Conseil des Etats. L.



L'EQUIPEMENT

ET

l'alimentation de notre infanterie

Sous ce titre, les *Basler Nachrichten* des 1, 3 et 4 décembre 1906 ont publié trois articles très intéressants sur la réforme de l'équipement de notre fantassin, du service de l'alimentation dans les compagnies et de l'organisation des trains du bataillon. Ces articles, dus évidemment à une plume très compétente, constitueront le fond du présent travail ; nous les traduisons *in-extenso*.

Une seconde source à laquelle nous avons fait de larges emprunts est un rapport du capitaine de l'état-major autrichien Anton Höfer, publié par l'*Organ der Militärwissenschaftlichen Vereine*, à Vienne, livraisons 3-4 de 1906, sous le titre *Zur Frage einer feldmässigen Bekleidung und Ausrustung*.

* * *

L'écrivain des *Basler Nachrichten* pose en principe que les trois questions de l'allègement du fantassin, de son alimentation et des trains de l'infanterie sont connexes et ne peuvent être résolues qu'à la condition d'être réunies. Il nous faut d'ailleurs les étudier sans nous obstiner à chercher l'exemple des armées étrangères, mais en tenant compte essentiellement de nos circonstances particulières.

1. La charge du fantassin.

Constituent la charge du fantassin : le havre-sac, le sac à pain, les cartouchières, etc., ainsi que leur contenu, enfin les armes. On y ajoute généralement l'habillement dont l'homme est revêtu. Cependant le poids de cet habillement, 5 à 6 kg. ne doit pas entrer directement en ligne de compte, car ici le poids des effets est moins à considérer que leur commodité. Ainsi, un pantalon

étroit, quoique plus léger, fatiguera plus vite le soldat qu'un pantalon ample. L'essentiel est que le soldat reçoive un vêtement pratique et qui le protège des intempéries.

Le poids de l'équipement porté par le soldat, havre-sac et son contenu, sac à pain, ceinturon, cartouchières, marmite, gourde, etc., sans les armes, la munition et la tente, est le suivant :

En Suisse, . .	environ	10,5	kg.
En Autriche .	»	10,3	»
En Italie . . .	»	9,7	»
En France . .	»	8,0	»
En Allemagne .	»	7,6	»

Ainsi le bagage porté par notre fantassin pèse environ 3 kg. de plus que celui de l'Allemand. Une comparaison des divers objets qui constituent le bagage de ces deux soldats fournit le tableau suivant :

		Suisse	Allemagne
Havre-sac	kg.	2,4	1,57
Sac à pain	»	0,45	0,35
Ceinturon et porte-bayonnette	»	0,25	0,33
Cartouchière et bandoulière .	»	0,47	0,54
Marmite	»	0,37	0,46
Gourde et gobelet	»	0,35	0,30
Capote	»	2,62	2,01
Pantalon	»	1,02	point.
Chaussure	»	1,—	1,05
Bonnet de police	»	0,15	0,10
Linge, environ	»	0,50	0,41
Sachet de propreté	»	0,60	0,48

Les principales différences résident dans le poids du havre-sac (environ 800 gr.), dans celui de la capote (environ 500 gr.) et dans celui du second pantalon (environ 1 kg.). Les poids des armes et de la munition sont les suivants :

	Fusil et bayonnette.	Munition.	Total.
Suisse	Kg. 5,4	Kg. 3,8	Kg. 9,2
Italie	» 4,5	» 4,3	» 8,8
France	» 5,0	» 3,7	» 8,7
Allemagne	» 4,7	» 3,8	» 8,5
Autriche	» 4,3	» 4,1	» 8,3

(L'Italien porte 162 cartouches ; les fantassins des autres nations 120).

Ici encore, le soldat suisse est le plus lourdement chargé, notamment à cause de son fusil démesurément lourd.

Les vivres portés par l'homme représentent les poids suivants :

Allemagne,	env.	3,3	kg.	(3 rations de réserve et une et demi ration de pain).
France,	»	3,2	»	(2 rations de réserve et 1 repas froid).
Italie,	»	3,1	»	(2 rations de réserve et une ration complète pour la journée).
Autriche	»	2,3	»	(2 rations de réserve et une ration de pain.
Suisse	»	2,1	»	(une ration de réserve et une ration de pain).

(Un supplément de poids a été prévu partout pour le contenu de la gourde).

Le poids restreint dont bénéficie le soldat suisse est dû à ce qu'il ne porte qu'une seule ration de réserve.

Les poids totaux des bagages, armes et munitions sont les suivants :

Italie	Kg.	21,6	plus une tente	1,6 kg.	.	23,2 kg.
Autriche	»	20,9	»	1,3 »	.	22,2 »
Suisse						21,8 »
Allemagne	»	19,4	»	1,6 »	.	21,0 »
France					.	19,9 »

Si l'on donne définitivement au soldat suisse la tente actuellement en usage, il y aurait lieu d'ajouter 1940 gr. ce qui élève le poids de son équipement à 23,7 kg. [1]

De cette statistique, il ressort que la charge du soldat suisse représente la moyenne des charges des cinq fantassins considérés ; mais ce résultat est dû au fait qu'il est le moins pourvu

[1] Dans tous ces chiffres ne sont pas comptés les outils de pionnier portatifs. Si l'on tient compte de ces derniers, il y a lieu d'ajouter un poids d'environ 1 kg. à 1 1/2 kg. suivant la nature de l'outil.

A titre documentaire, nous ajoutons quelques indications concernant les Russes et les Japonais.

L'équipement du soldat d'infanterie russe, sans les armes et la munition pèse 10.9 kg. La tente représente un supplément de poids de 1480 gr.

Les armes et la munition (120 cartouches) pèsent 8 kg. (fusil et bayonnette 4.6 kg.) Les vivres 3.2 kg. Total de la charge, 23.6 kg.

L'équipement du soldat d'infanterie japonais, sans les armes et la munition, mais

n vivres et ne porte pas de tente. Le fantassin le plus chargé, Italien, porte 42 cartouches, donc un tiers de munitions, de plus que les autres.

On sait que des essais sont en cours poursuivant l'allègement de notre soldat d'infanterie. Ils ont conduit à cette conclusion que l'on ne peut guère espérer une diminution de poids dépassant sensiblement les 2 kg., si bien que l'homme continuerait à porter une charge de 20 kg., environ. Il faut considérer en outre que par la fabrication en gros, les divers objets de l'équipement restent toujours d'un poids supérieur à celui des modèles qui ont été fabriqués en petite quantité. D'ailleurs, l'application des résultats des essais est encore si lointain que l'on ne doit calculer qu'avec les poids actuels.

La question est donc celle-ci : Le fantassin chargé de 20 kg. et plus est-il en état de supporter les fatigues de la guerre contemporaine ? Les portefaix que sont actuellement nos soldats ne peuvent acquérir la mobilité qu'exige le combat de tirailleurs. Or, la faiblesse numérique de notre armée nous impose plus qu'à d'autres l'obligation de pouvoir accomplir des marches longues et rapides et d'être encore en forme pour agir au combat. Ce résultat, un petit allègement de notre équipement ne nous le procurera pas ; il faut une réforme plus profonde.

Evidemment, il ne peut être fait abstraction de certains de nos effets d'équipement. On parle de supprimer la capote, par exemple. Mais les partisans de cette suppression remplacent aussitôt la capote par une sorte de vêtement universel, à la fois manteau, tente et couverture. C'est très pratique en apparence; mais l'inconvénient de cette solution est que si ce manteau a été servi pendant la journée contre la pluie, il est mouillé le soir et que l'homme n'a plus au cantonnement ni manteau, ni couverture. Il en sera de même le matin, si l'effet a servi pendant la nuit de tente de bivouac.

Mais, est-il indispensable, vraiment, que l'homme porte tou-

compris la tente et la couverture de campement, pèse 11.8 kg. environ. La couverture représentant plus de 2 kg., le reste de l'équipement ne pèse ainsi que 9 1/2 kg. environ. Ce poids relativement faible est dû à l'absence de quelques menus objets, gobelet, bonnet de police, etc., et à la légèreté de la chaussure de repos, 350 gr. au lieu de 1000 à 1300 dans les armées européennes.

Les armes et la munition (150 cartouches) pèsent 8 kg. (fusil avec bayonnette 4 kg.) Les vivres 2 kg. Total de la charge 22.9 kg.

Ces chiffres sont ceux de l'équipement d'été. L'équipement d'hiver comporte une surcharge de 7 kg.

jours tout son bagage sur lui, et ne peut-on prévoir une combinaison qui permette de voiturer derrière lui ce dont il n'a pas un besoin immédiat? Le président de la Commission de l'équipement ne partage pas ce point de vue. A son avis, le soldat doit toujours porter son équipement complet, non seulement en marche, mais au combat. Le havre-sac entr'autres, doit pouvoir être servi comme appui du fusil. Indépendamment du fait que le tireur ne peut pas, dans chaque position de feu, enlever son havre-sac pour le remettre avant un nouveau mouvement, un tel emploi du havre-sac rendrait la ligne de tirailleurs beaucoup plus visible dans le terrain ; le réglage du tir de l'artillerie, notamment, en serait beaucoup facilité. On peut craindre aussi que les projectiles qui traversent le havre-sac atteignent l'homme indirects d'où des blessures infiniment plus graves que celles par atteintes directes. Ces motifs s'opposent à l'emploi proposé du havre-sac.

Quels objets le fantassin doit-il toujours avoir sous la main? Ses armes, incontestablement, et sa munition. Les 120 cartouches des cartouchières doivent même être considérées comme une munition de réserve qui doit être augmentée le plus possible avant le combat.

D'autre part, il faut compter avec l'éventualité que les trains ne pourront plus joindre la troupe le même jour, soit que les chemins soient trop mauvais, soit que des considérations tactiques s'opposent à leur rapprochement. L'homme doit donc disposer de sa subsistance pour le jour suivant, et de plus ce qui lui est nécessaire pour passer la nuit dans des conditions quelque peu favorables.

Tout le reste peut demeurer en arrière : ce serait le second pantalon (environ 1 kg.), les souliers de quartier (environ 1 kg.), le bonnet de police (environ 150 gr.), le linge (environ 600 gr.), le sachet de propreté (environ 600 gr.), le livret de service (environ 100 gr.), le sac à pain, son contenu pouvant être placé dans le havre-sac (environ 450 gr.), ce qui nous assure un allègement total de 3,9 kg. Ce serait une sensible diminution de charge qui malgré notre lourd havre-sac et notre trop lourd fusil nous mettrait au bénéfice du plus léger bagage, environ 18 kg. Si, maintenant, nous pouvions arriver à réduire d'un kilogramme le poids de notre sac, — que l'on adopte à cet effet, un ruksack ou un havre-sac, — si nous adoptions un fusil de

500 gr. plus léger et si, à la place de notre capote inconsidérablement pesante, nous confectionnions un vêtement plus léger et chaud cependant, jersey ou tricot ou autre vêtement analogue, nous serions en mesure de porter une couverture de 1,45 kg. et néanmoins bénéficier d'un paquetage réduit à 16 kg. (havresac et contenu, 7,3 kg.; armes et munitions, 8,7 kg.).

Naturellement les 3,9 kg. enlevés au soldat devraient être voiturés. Pour une compagnie à l'effectif normal, ce serait une charge de 800 kg., c'est-à-dire un fort chargement pour une voiture à deux chevaux. Le train de la division serait ainsi accru de 52 voitures, ce qui est peu de chose en regard des grands avantages résultant pour chaque individu d'un tel allègement de sa charge.

2. L'alimentation de l'infanterie.

Actuellement, en quittant la place de mobilisation, nos bataillons disposent de l'approvisionnement de vivres suivant :

La subsistance pour le jour du départ ; l'homme porte le pain ; la viande et les légumes sont sur le char à viande qui suit le train de combat.

La subsistance, sans viande fraîche, pour le lendemain du jour de départ.

Trois rations de réserve, dont une dans le havre-sac ; une autre sur le fourgon de compagnie ; la troisième sur le char de conserves du bataillon.

En partant de la place de rassemblement du corps, on dispose ainsi de cinq journées de vivres. Il doit donc sembler d'une simplicité élémentaire de munir la troupe largement et en temps opportun de tout ce dont elle peut avoir besoin. En fait, et dans la règle, le système joue assez bien aussi longtemps que l'on marche et manœuvre par petites unités, d'autant plus que, dans ces cas-là, le service des trains est rarement organisé selon les réalités d'une campagne. Le plus souvent les trains se rendent directement à l'étape et souvent aussi ils y arrivent avant la troupe ; on peut alors commencer immédiatement à cuire.

Les conditions sont tout autres dès que l'on agit en division ou en corps d'armée. La longueur d'une colonne de division avec son service de sûreté comporte de la pointe d'infanterie à la tête du train de combat, lorsque celui-ci est collé à la colonne,

environ 10 km. Si donc, le soir d'une journée de marche, une division serre sur sa pointe, les chars à viande ont besoin de plus de deux heures pour rejoindre leurs unités.

A ce moment. — ne l'oublions pas, — la viande n'est pas cuite, et sa cuisson n'est pas si simple, car la cuisine de compagnie est sur le fourgon à bagages. Le souci de la liberté des mouvements tactiques ne permet pas de souder à la division sa colonne de bagages qui couvre une longueur de 1,5 km. Il est vrai qu'aux manœuvres on s'applique à la rapprocher le plus possible pour éviter de faire attendre à la troupe l'arrivée de ses chars, mais, dans la réalité, l'intervalle serait au moins de de 4 à 5 km., ce qui ne permettrait l'arrivée des cuisines qu'une heure au plus tôt après celle du train de combat.

Renonce-t-on à attendre le train de bagages, il faut cuire dans la marmite individuelle. Cependant, dans les cas ordinaires, on ne s'y résoud pas volontiers, parce qu'il en résulte un surcroît de travail assez sensible pour la troupe et qu'en outre la viande subit souvent une préparation insuffisante ce qui nuit à sa valeur nutritive. Les commandants préfèrent attendre les chars, s'il n'est pas possible de cuire dans des chambres à lessive, des laiteries, etc. En tout état de cause, la préparation du repas exige deux heures depuis l'arrivée des troupes, ce qui fait que, dans les circonstances normales, la troupe en campagne doit attendre sa subsistance pendant quatre à cinq heures. C'est beaucoup trop de temps, et la conséquence est, — nous le constatons souvent aux manœuvres, — que la troupe dort lorsque la soupe est prête et que, fatiguée, elle n'y goûte pas ou peu.

Bien entendu, il ne saurait être question de faire suivre immédiatement les bataillons et les régiments des chars à viande, comme on fait des voitures à munitions. On ne saurait encombrer les troupes combattantes de ces convois. En revanche, notre cavalerie, notre artillerie et le service de santé ont fait de très bonnes expériences avec les cuisines roulantes, et les Russes affirment les avantages hygiéniques que leurs armées ont retiré de ces cuisines pendant la campagne de Mandchourie. Seules, elles assurent à la troupe une subsistance à la fois rapide et bonne. Des cuisines roulantes d'infanterie seraient attribuées au train de combat ; elles cuiraient en route, et la troupe pourrait toucher la soupe peu après s'être organisée au cantonnement ou au bivouac.

L'adoption de cuisines roulantes de compagnie doit être considérée comme une urgente nécessité dans notre armée, si nous voulons mettre nos troupes en état d'endurer de grosses fatigues plus longtemps que pendant quelques journées de manœuvres. Car, on ne saurait contester qu'une grande partie de nos hommes succomberaient aux privations et à l'insuffisance de nourriture si ces manœuvres se prolongeaient.

Si, comme on doit l'espérer, l'introduction de cuisines roulantes peut intervenir à bref délai, chaque compagnie devrait avoir la sienne, attelée de deux chevaux, et l'on ne devrait pas, par motif d'économie, réunir plusieurs compagnies pour le service de la cuisine. Ces voitures-cuisines doivent être capables de gravir les plus fortes rampes, même par de mauvais chemins, sans doubler l'attelage ; il ne faut pas non plus que des compagnies détachées soient contraintes d'attendre trop longtemps la subsistance. Si le transport de la marmite pleine avec les approvisionnements ménagers n'épuisent pas les possibilités de la traction, il sera avantageux de charger une ration de réserve sur la voiture-cuisine.

Mais même si l'on commençait aujourd'hui la distribution de cuisines roulantes à l'infanterie, quelques années s'écouleraient avant que toute l'armée en fût dotée, non seulement à cause du coût de l'opération, — les 424 cuisines nécessaires aux 106 bataillons de l'élite absorberaient environ le million, — mais aussi parce que le magasinage d'un aussi grand nombre de voitures ne peut être réalisé d'un jour à l'autre. D'ici là, il faut se contenter des cuisines de compagnie actuelles, mais non plus en les voiturant séparées du char à viande, mais avec lui. A la vérité, une cuisine de compagnie pèse 170 kg. ; les quatre cuisines du bataillon exigent donc un char, qui serait un char de réquisition, à ajouter à l'effectif du train du bataillon.

Il importe aussi de remplacer chaque jour la subsistance consommée, de façon à conserver intact pendant les marches et les opérations l'approvisionnement emporté de la place de rassemblement. Depuis peu, on a essayé de s'en remettre plus qu'autrefois de ce soin aux commandants de troupes. Il ne semble pas que le résultat ait été favorable.

L'essai de faire cuire le pain au cantonnement par la troupe dans les grandes unités a totalement échoué, comme on pouvait le prévoir. De telles expériences, qui se fondent sur des spécu-

lations théoriques plus que sur la connaissance de la troupe, ne méritent pas d'être renouvelées. L'abattage du bétail a mieux fonctionné. Où le bétail a pu être acheté, — ce qui n'a pas été le cas partout, — il a été possible d'abattre dans la nuit et de charger la viande sur les chars à viande. Ce mode s'est trouvé plus sûr et plus pratique que le ravitaillement depuis l'arrière qui occasionne, surtout en saison chaude, la détérioration de la viande. Il serait utile, d'autre part, de faire toujours suivre le bataillon d'une ration de viande conservée, viande fumée, séchée ou salée, transportée sur les chars. On éviterait ainsi la consommation prématurée de la ration de fer qui doit être réservée pour des cas spéciaux, champ de bataille, etc.

Pour le pain, il faut compter surtout sur le ravitaillement depuis l'arrière. Encore qu'une partie du pain puisse être livrée par la contrée qu'occupe la troupe, ce mode de livraison, d'une exécution difficile, répondra rarement aux besoins. L'utilisation systématique des ressources du théâtre des opérations ne doit pas être non plus la tâche des commandants de troupes ; c'est affaire des commissaires des guerres et des organes qui leur sont attachés.

3. Les trains de l'infanterie.

Nos bataillons disposent actuellement de 10 chars à deux chevaux, savoir 2 caissons, 5 fourgons et 3 chars de réquisition.

Chaque caisson contient 17,280 cartouches, soit, ensemble, 34,560. C'est un complément de 43 cartouches par fusil, ce qui élève à 163 le nombre des cartouches par fantassin. Les deux voitures suivent avec la troupe (bataillon ou régiment), ce qui permet, dans les cas ordinaires, de distribuer à la troupe leur contenu au début de l'engagement. L'attribution d'un caisson à munition par compagnie, soit 4 pour le bataillon, portant l'approvisionnement à 200 cartouches par homme, est d'une urgente nécessité. Dès à présent, ces deux caissons pourraient être tirés du parc de corps où ils seraient remplacés de nouveau par d'anciens modèles du parc de dépôt, cela jusqu'à ce que la construction des nouveaux caissons nécessaires (300 environ) ait pu être menée à chef. Dans tous les cas, disposer d'emblée de beaucoup de munition près de la ligne de feu répond mieux à la situation que de la traîner à des kilomètres en arrière, en restant dans l'incertitude sur leur distribution à la troupe en temps utile.

Quatre fourgons de compagnie, chars à bagages, portent les les cuisines, les provisions de ménage, les rations de réserve, les lanternes, les couvertures de bivouac, les bagages des officiers et souvent aussi de nombreux havresacs de la compagnie. Ces fourgons sont trop chargés pour qu'il leur soit possible d'attaquer les plus fortes rampes sans doubler leur attelage, étant donné, par surcroît, que les chevaux de trait de l'infanterie portent encore le harnais à poitrail qui ne permet que la traction légère. Ces chevaux devraient recevoir le collier. En outre, leur charge devrait être diminuée. A l'origine, les fourgons portaient les couvertures de compagnies à l'effectif réduit. L'élévation de l'effectif du bataillon a eu pour effet d'augmenter le nombre des couvertures à transporter, qui, naturellement et sans autres, ont été chargées sur les fourgons de compagnie.

Puis on constitua les rations de réserve et l'on décida que l'une d'elles serait déposée sur ces fourgons, d'où un accroissement de charge de 150 kg. environ. A cela s'ajoute le désir digne d'éloges des chefs de compagnie de nourrir leur troupe le mieux et le meilleur marché possible. Ils chargent dès lors sur leurs fourgons de nombreuses provisions de ménage : pâtes alimentaires, fruits secs et autres, si bien que le poids du fourgon finit par monter à 2200 kg. Rien d'étonnant, si nos trains d'infanterie avancent très lentement et même restent en panne sur des rampes moyennes.

Un premier allègement peut être obtenu par le transport sur un char spécial des lourdes cuisines de compagnie. Que les cuisines roulantes soient ensuite adoptées, les provisions de ménage et les rations de réserve leur seront affectées. Les fourgons de compagnie seront ainsi délestés.

On a parlé du remplacement de la couverture de campement par une tente-abri. Ce remplacement a été partiellement effectué. Il est de fait qu'aucune autre armée ne possède de semblable couverture, mais nous avons, en Suisse, des variations thermiques telles que dans aucun des pays qui nous avoisinent. On ne saurait omettre non plus que nous possédons une armée de milices qui non seulement est peu entraînée, mais comprend dans ses troupes de campagne des classes d'âge plus anciennes qu'aucune autre armée. De là des mesures de santé spéciales. Les couvertures devront être laissées aux compagnies aussi longtemps qu'une solution n'aura pas été donnée à la question

de l'équipement. Avec les ballots individuels (second pantalon, souliers de quartier, etc.) elles constituent la charge supportable d'un char à deux chevaux.

Le cinquième char est dit le char d'outils, mais son chargement essentiel est la caisse de bureau, la caisse du médecin, l'avoine et des havresacs. Comme outils de terrassement, ce char ne porte que 10 à 12 pelles, 10 pioches, quelques haches et scies, bref un équipement tout-à-fait insuffisant. Ici aussi une augmentation est nécessaire. Mais c'est là une question à traiter pour elle-même. C'est pourquoi nous l'élaguons de ces considérations, de même que celle des outils portatifs.

Des trois chars de réquisition du bataillon, l'un sert à l'état-major de bataillon de char à bagages. On y charge les caisses de l'armurier, du tailleur, du sellier et du cordonnier, l'autel de campagne, la cuisine des officiers, les couvertures et les bagages des officiers de l'état-major du bataillon. Ce char suffit à sa tâche. Il est regrettable toutefois que ce ne soit pas une voiture d'ordonnance, car les chars de réquisition sont souvent ou trop lourds ou trop faibles. En principe, les trains de première ligne ne devraient comporter que du matériel d'ordonnance.

Le second char de réquisition sert de char à viande. Nous en avons parlé déjà. Le troisième est utilisé comme char à vivres et porte la subsistance du jour suivant. La ration journalière complète d'un bataillon pesant 1500 kg., deux chars sont nécessaires. Reste la troisième ration de réserve qui représente également un chargement et pour laquelle on ne dispose plus d'aucune place sur les voitures. Est-il nécessaire de l'emporter, il faudra réquisitionner encore un char. Mais on peut se demander si deux rations de réserves ne suffirait pas, en admettant une organisation de la colonne des subsistances qui assurerait le ravitaillement à temps. Dans sa constitution actuelle, le train de subsistances de corps dispose encore d'une ration de réserve et de deux rations de vivres par homme, ce qui fait que le corps d'armée transporte avec lui huit jours de vivres.

Si nous résumons les propositions qui précèdent, nous obtenons pour le train du bataillon :

	Organisation actuelle.	Proposition.	Différence.
Chars à munition .	2	4	+ 2
Chars à bagages de compagnie . .	4	8	+ 4
Char d'outils . .	1	peut disparaître	— 1
Char à bagages de l'état-major . .	1	1	—
Char à viande . .	1	1	—
Char des 4 cuisines de compagnie .	—	1	+ 1
Chars à vivres . .	1	2	+ 1
Char de conserves.	—	1 (le cas éch.)	+ 1 (le cas éch.)
	10	17-18	+ 7-8

Sept de ces voitures sont dans les arsenaux ; deux caissons sont prélevés sur le parc; il faut donc porter de trois à huit ou neuf le nombre des chars de réquisition. Deux mille à deux mille trois cents chevaux de complément seraient nécessaires pour les 143 bataillons de l'élite et de la landwehr I. Nous pouvons les trouver à la mobilisation.

Toutefois la réquisition des chars ne doit être admise qu'en attendant la fabrication d'un matériel d'ordonnance. Il faut étudier aussi promptement que possible l'exécution d'une organisation des trains définitive et répondant aux exigences actuelles de leur service. Si l'on parvient à alléger quelque peu l'équipement personnel de l'homme, peut-être deviendra-t-il possible, après adoption des cuisines roulantes, de s'en tirer de nouveau avec un char à bagages par compagnie et de transporter les couvertures ou les tentes sur une voiture spéciale. En supprimant les trois rations de réserve, la dotation du train du bataillon serait la suivante :

4 caissons
4 chars à bagages } soit 3 voitures par compagnie.
4 cuisines roulantes
1 char à bagages de l'E.-M. (fourgon n° 5).
2 chars pour tentes ou couvertures.
2 chars à vivres.

17 chars pour le bataillon.

Les cuisines roulantes appartiendraient au train de première ligne et deux caissons devraient être remplacés dans le parc. Les chars à vivres et les chars à tentes pourraient continuer à être réquisitionnés.

Les quatre caissons suivraient immédiatement le régiment ; ils appartiennent à la troupe au même titre que les caissons des batteries. Les cuisines roulantes et les autres voitures du train de combat seraient réunies derrière la division, mais assez rapprochées des colonnes de troupes pour pouvoir gagner bientôt les cantonnements et les bivouacs. Plus loin en arrière viendraient les autres voitures dans le train de bagages.

Le système proposé présenterait le grand avantage que tous les chars ne porteraient que des objets de même catégorie. Actuellement, on trouve sur la même voiture des bagages, des effets pour les besoins du cantonnement ou du bivouac et des articles d'alimentation. La conséquence n'est pas seulement qu'il faut envoyer tous les chars sur les places de distribution, ce qui entraîne souvent de longs détours, mais de priver la troupe de ses trains lorsqu'ils sont dans une situation critique ; on n'avance pas beaucoup les affaires en envoyant quelques chars en avant dans les circonstances difficiles. Ces inconvénients se manifestent moins aux manœuvres qu'à la guerre. Mais qui étudie de plus près la disposition des trains dans un cours théorique, constatera bientôt que la plupart du temps ils sont laissés trop loin en arrière, par crainte de rapprocher de l'ennemi d'aussi lourds impedimenta.

L'organisation projetée se plie beaucoup mieux aux besoins en n'obligeant plus tous les chars à rejoindre en même temps la troupe, d'autre part en permettant d'envoyer assez tôt à celle-ci la plupart d'entre eux, dès que la situation tactique le permet. Pour aller toucher, on n'a plus à mettre en mouvement que les deux chars à vivres. La situation est-elle très compromise, seules les cuisines roulantes rejoignent la troupe le soir. Autorise-t-elle au contraire plus de confort, les chars à bagages rejoignent, mais peuvent, le cas échéant, être renvoyés le soir même, car ils ne transportent rien dont les hommes ne puissent se passer pendant la nuit. Les chars à tentes n'ont besoin d'être appelés que s'il y a bivouac ou si la température est si fraîche qu'il faille doubler les couvertures. Les chars à vivres ne sont nécessaires que pendant le temps qu'il faut pour distribuer le

pain et livrer la viande et les autres aliments à la cuisine.

Ainsi, malgré leur forte augmentation, les trains sont rendus plus légers et mieux à disposition de la troupe. Cette organisation contredit en effet l'objection que la multiplicité des trains alourdit les opérations de l'armée. Ici les hommes sont allégés, et la répartition des charges sur un plus grand nombre de chars étant mieux appropriée aux circonstances, les trains rejoignent plus facilement et plus rapidement que les lourdes colonnes d'aujourd'hui.

4. A l'étranger.

La question traitée par l'écrivain des *Basler Nachrichten* et résolue d'une façon à notre avis très heureuse a fait l'objet de nombreuses études à l'étranger. Partout on recherche l'allégement du fantassin.

Le mode le plus communément préconisé est le ballot individuel composé des objets de l'usage le moins courant. La difficulté est plus grande que chez nous dans plusieurs armées, les compagnies étant plus fortes et les trains plus richement dotés. En moyenne, on peut compter que chaque kilogramme enlevé à l'homme et attribué aux trains impose huit nouveaux chars à deux chevaux par régiment d'infanterie.

Voici, à titre de comparaison, l'organisation des trains chez nos quatre voisins, le régiment étant à 3 bataillons en Allemagne, France et Italie, à 4 bataillons en Autriche-Hongrie.

Allemagne.

12 voitures à munitions de compagnie 3 voitures sanitaires	petit bagage.
4 chars à bagages d'état-major 12 chars à bagages de compagnie 15 chars à vivres (dont 3 d'E.-M.)	gros bagage.
46 chars, tous à deux chevaux ; soit 52 chevaux.	

France.

12 voitures à munition 3 chars à viande 3 voitures sanitaires 3 voitures de cantinière	train de combat.
13 chars à vivres 4 chars à bagages 1 fourgon de réserves d'équipement	train de vivres et bagages.
39 voitures, dont 36 à 2 chevaux, 3 (voitures sanitaires) à 1 cheval. 75 chev.	

Italie.

1 charrette sanitaire } train de combat.
3 charrettes à munition }

10 charrettes à vivres }
4 charrettes à bagages } train lourd.
2 voitures de cantinière }

30 voitures à 2 chevaux : 40 chevaux.

Autriche-Hongrie (4 bataillons).

16 voitures à munition de compagnie : accompagnent la troupe.
1 char d'outils }
17 chars à vivres } train de combat.
2 voitures de cantinière }
9 fourgons couverts : train de bagages.

45 voitures à 2 chevaux : 90 chevaux.

Suisse (actuellement).

6 voitures à munition } accompagnent la troupe.
1 voiture sanitaire }
3 chars d'outils } train de combat.
3 chars à viande }
4 chars à bagages d'état-major }
12 fourgons de compagnie } train de vivres et bagages.
3 chars à vivres }

32 voitures à 2 chevaux : 64 chevaux.

On voit qu'en Allemagne et en France, entre autres, les trains sont richement dotés déjà. Si ces deux armées adoptaient les cuisines roulantes, les trains de leurs régiments, même en tenant compte des économies qui pourraient être réalisées par ailleurs, dépasseraient cinquante voitures. Dès lors les combinaisons les plus simples pour reporter sur les voitures une part de la charge du fantassin aboutiront toujours à alourdir quelque peu les colonnes des voitures.

La France examine cette réforme. Des essais ont commencé. Au lieu du havre-sac, l'homme reçoit une sacoche contenant les vivres de réserve, les ustensiles de cuisine et une chemise. Un ballot individuel, constitué par le linge de corps, les souliers de repos, une brosse et les autres effets personnels, est déposé sur la voiture à munition de la compagnie, qui devient ainsi un char à bagages et est remplacé par un caisson d'artillerie adapté à sa nouvelle destination. La charge du fantassin est réduite de

5 kg. Les voitures de cantinière et les fourgons de réserves d'équipement sont supprimés. A leur place, on prévoit un char d'outils de réserve.

L'Italie cherche à répartir la charge entre le havre-sac qui contient les effets personnels, et le sac à pain transformé de façon à recevoir, dans trois étuis séparés, le pain avec, le cas échéant, le biscuit de réserve, une ration de conserve de viande; enfin 36 cartouches. La gourde est suspendue extérieurement. Le soldat marche-t-il au combat, il laisse le havre-sac en arrière ; ce qui lui est immédiatement utile se trouve dans le sac à pain.

C'est le mode qu'adoptèrent les Japonais en Mandchourie ; ils constituèrent un paquetage réduit en vue du combat; les havre-sacs étaient déposés sous la surveillance de faibles postes, et rejoignaient ultérieurement à l'aide de trains improvisés. Naturellement, il fallait souvent plusieurs jours pour que ces bagages rejoignissent la troupe. Le paquetage réduit était composé du manteau, des ustensiles de cuisine, de la tente et dans une gaine portée en bandoulière, des vivres de réserve pour deux à trois jours et autant de cartouches que possible.

Pendant la campagne du Transwaal, les Anglais transportèrent sur chars, partout où cela fut possible, les havre-sacs, les couvertures, les tentes et les outils de terrassement. La charge du fantassin fut ainsi réduite à 19,6 kg.

Soit en Mandchourie, soit au Transvaal, il a fallu improviser cette organisation de l'allégement du fantassin. Mieux vaut s'y prendre à l'avance et chercher sa réalisation réglementaire et méthodique. Le système préconisé par l'écrivain des *Basler Nachrichten* aboutit, y compris les cuisines roulantes et le transport des ballots individuels, à une dotation du train du régiment de 53 voitures. Etant donnés les avantages obtenus, avantages de mobilité de la troupe et de souplesse dans l'articulation des colonnes de voiture, ce chiffre n'est pas exagéré. Les propositions du journal bâlois nous paraissent mériter une étude sérieuse et sympathique.



PONTS A CINQUENELLE

(Planches VII et VIII.)

D'intéressants travaux de pontage ont été exécutés à la dernière école de recrues-pontonniers sous la direction de M. le colonel Pfund et de M. le lieut.-colonel Deluz. C'est à l'obligeance de ce dernier que nous devons les photographies qui accompagnent ces lignes.

Il a été reconnu depuis longtemps que le système de pontage réglementaire n'offrait pas toutes les garanties de solidité nécessaire. D'après ce système, chaque ponton est retenu par une ancre d'amont ; les pontons placés dans le plus fort courant reçoivent deux ancres. Or, il arrive parfois que ces ancres dérapent ; cela est le cas lorsque le fond se compose de rocher lisse sur lequel les ancres glissent au lieu de mordre ; c'est le cas aussi lorsque, pendant les crues, le gravier du fond se déplace en entraînant les ancres. En outre, lorque le fleuve charrie des troncs d'arbres, ceux-ci en venant se placer en travers des câbles d'ancre peuvent causer la rupture du pont.

Pour parer à ces inconvénients, on proposa, il y a une vingtaine d'années, d'avoir recours à la « cinquenelle ». (On appelle cinquenelle un câble tendu en travers de la rivière et auquel les pontons sont suspendus comme les bacs de nos rivières suisses.) Le pont étant ancré à la rive et non plus au fond, il devenait possible en théorie d'obtenir un ancrage parfait, quelle que fût la nature du fond et du courant. De nombreux essais furent faits à cette époque, principalement sous la direction de M. le colonel Locher.

Plusieurs ponts furent construits, à des endroits difficiles, et réussirent en somme bien. Cependant on ne put se décider à introduire la cinquenelle dans le matériel d'ordonnance, principalement, croyons-nous, pour ne pas compliquer l'instruction dont le programme était déjà fort chargé pour des écoles de recrues de cinquante jours. En outre, le câble et les chevalets





Pont à cinquenelle.

nécessaires pour le tendre étaient lourds et encombrants; on ne jugea pas nécessaire d'augmenter le train de pontons de plusieurs voitures, pour les cas exceptionnels où la cinquenelle pourrait être utile.

Quelques câbles furent achetés; on fit de temps en temps encore des essais avec, et petit à petit la cinquenelle tomba — non pas dans l'eau — mais dans l'oubli.

La question revint sur le tapis en 1905 à propos des cours de répétition des équipages de ponts I et II à Brugg et à Aarau. Dans ces deux cours, des ponts construits par les hautes eaux ne purent être utilisés pour le passage des troupes. Même en faisant la part des erreurs commises, on dut reconnaître que la faute était en partie au matériel, ou pour mieux dire, au système d'ancrage. Au rebours de la fable, c'était le fond qui manquait le plus; les ancres dérapaient. Il n'y aurait donc pas eu grande utilité à augmenter le nombre des ancres comme certains officiers le proposèrent alors. C'est pourquoi on se décida à reprendre l'étude des moyens d'ancrage à la rive.

Une fois le principe posé que l'on voulait se rendre, autant que possible, indépendant du fond, il restait deux systèmes en présence; d'une part la cinquenelle; d'autre part, l'ancrage des pontons directement à la rive au moyen d'amarres, de lignes de halage et de câbles d'ancre.

C'est à la comparaison de ces deux systèmes que devaient servir les essais faits à la dernière école de recrues-pontonniers.

Des ponts, qui purent être utilisés, furent construits d'après les deux méthodes. Nos photographies montrent le pont à cinquenelle aux différentes phases de la construction, ainsi que le chevalet employé pour tendre le câble.

Il est difficile de tirer de ces essais des conclusions définitives.

L'ancrage à la rive au moyen d'amarres est très simple et pratique sur des cours d'eau de faible largeur, surtout si l'on peut travailler sur les deux rives à la fois; mais, dès qu'on a plus de huit à dix travées, il faut soutenir les amarres pour les pontons-supports intermédiaires, ancrés ou amarrés eux-mêmes en dessus du pont, manœuvre délicate et dangereuse dans les forts courants.

Il est donc probable que la cinquenelle sera définitivement

adoptée et son emploi introduit dans les programmes d'instruction; on s'est attaché à simplifier le plus possible la construction et le montage des chevalets-supports et autres accessoires, de sorte que l'augmentation de matériel et la complication de l'instruction ne seront pas considérables.

L.





Pont à cinquenelle.





Pont à cinquenelle.

trons là dans le domaine de la politique, et nous ne devons le faire, dans ce journal, qu'avec la plus extrême circonspection. Or, nous avons l'impression qu'à ce point de vue, le mouvement engagé par les Sociétés des officiers est de nature à causer à la réforme militaire plus de mal que de bien.

N'oublions pas que les démocraties sont volontiers jalouses, nous ne dirons pas de toutes supériorités, mais de ceux qui s'arrogent, même légitimement, une supériorité. Les officiers ne peuvent pas se soustraire à celle que leur confère la loi. En instituant leurs grades et en imposant à leurs subalternes le devoir d'obéissance dans l'intérêt de la discipline et de l'ordre, la loi les proclame des supérieurs. Au reste, leurs sous-ordres sont les premiers à reconnaître la nécessité de cette affirmation et sa légitimité quand le chef se montre à la hauteur de sa tâche. Mais ils le font en matière militaire exclusivement. C'est au commandant militaire que vont leur confiance et leur affection. Que ce commandant sorte de ses attributions, qu'il n'ait même que l'apparence d'en sortir et de mettre son titre de gradé au service d'une cause politique, la démocratie jalouse relève la tête : l'électeur prend sa revanche et dans le sentiment de son égalité démocratique dont il a l'orgueil d'ailleurs fondé, il agite contre l'imprudent le bulletin de vote. On peut déplorer cette psychologie électorale, il n'en faut pas moins compter avec elle.

Il suffit, pour s'en rendre compte, d'examiner ce qui se passe actuellement. Une communication télégraphique n'a pas plutôt annoncé la pétition que nombre de journaux qui ne s'étaient point montrés défavorables jusqu'à présent à la cause de la réforme militaire, embouchèrent les trompettes de l'opposition aux colonels, aux galonnés, et tutti quanti. Et non pas des journaux socialistes, mais des organes de la bourgeoisie, voire des partis politiques les plus influents. Ils s'en prennent d'ores et déjà aux officiers, se riant de leur maladresse tactique, les engageant au silence dans l'intérêt de la cause qu'ils défendent, etc., etc.

Il faut espérer que quand la pétition sera mieux connue, tout le monde admettra qu'en développant les arguments techniques à l'appui de leur conviction, les officiers ne font que remplir un devoir professionnel. Mais il serait grandement désirable que les journaux qui appuient leur initiative conservassent la même modération. Car on ne saurait pas ne pas reconnaître que si les officiers sont les mieux placés pour parler des nécessités de l'instruction militaire, le législateur de son côté est le mieux placé aussi pour juger de l'état de l'opinion et des possibilités d'application des lois qu'il édicte. Quant on sait la persévérance avec laquelle nos autorités politiques ont poursuivi l'élaboration de la nouvelle législation militaire, on ne peut pourtant pas les accuser de n'en pas désirer la meilleure solution possible. Les officiers sont nombreux qui siègent au Parlement, et si, tout examiné et pesé, ils arrivent à la persuasion que des atténuations au projet

ont indispensables pour le succès de l'œuvre, il faut leur faire crédit de ur bonne foi et ne pas les considérer comme des traitres à la cause de la réorganisation. Certes oui, 70 jours d'école de recrues valent mieux que 65. Mais 65 valent mieux que 45, et si le législateur est convaincu que les 65 sont le maximum de ce qu'il peut réclamer au peuple, nous préférons encore cette durée-là au statu quo.

* * *

Un autre sujet émeut une partie des officiers: la décision du Conseil national relative aux troupes de montagne. Le projet de loi tranchait cette question par son article 33 :

> Des troupes de montagne, principalement organisées et instruites pour la guerre de montagne, seront formées des ressortissants des régions montagneuses.

Cet article a été remplacé par le suivant :

> Dans l'organisation, l'instruction et l'équipement des unités et des corps de troupes recrutés dans les régions montagneuses, il est tenu compte des nécessités de la guerre en montagne.

Un de nos jeunes camarades nous adresse une lettre dont tous les termes respirent le regret que lui ont causé ce changement.

> Etes-vous satisfait de cette solution? nous demande-t-il. Pour moi, j'avoue que j'ai eu une grosse déception. Je croyais l'idée en bonne voie, le principe admis, reconnu de la nécessité de troupes instruites spécialement en vue de la guerre de montagne. C'était prouvé abondamment par des exemples concluants, pratiques, et, au lieu de cela, le Conseil national estime qu'il n'y a pas lieu de créer des troupes spéciales, mais qu'une demi-mesure suffira.
>
> Qu'ont dont fait ces pauvres chasseurs alpins? Seraient-ils un danger pour la République? Quel est le motif d'un arrêt que rien ne faisait prévoir?
>
> Les alpins étaient populaires d'avance, je l'ai constaté maintes fois. Nous risquons de perdre là un excellent moyen de faire aimer le service, de donner du prestige à l'armée, d'employer des énergies et de stimuler un zèle précieux.
>
> Parmi la jeunesse des villes, l'amour de la montagne, le goût des sports alpestres progresse chaque année. On commence enfin à comprendre dans notre pays que les Alpes sont à nous et pas réservées aux étrangers. Le sentiment de la montagne, le « flair », l'œil, le pied se forment chez une partie de nos jeunes gens qui seraient un cadre tout désigné pour nos montagnards, sans parler des guides.

Quand on voit le personnel excellent que nous avons soit au Gothard, soit à St-Maurice, les résultats obtenus avec nos quelques troupes instruites à la montagne, on se figure aisément les solides alpins que nous aurions. Mais voilà! on part de l'idée que tout Suisse est quelque peu montagnard et qu'il n'y a qu'à l'équiper et le conduire à la montagne pour en faire un alpin! Et nous savons que les hommes nés à la montagne ne sont pas des alpins sans l'entraînement et le dressage spécial.

Tous ceux cependant qui ont étudié la question, savent combien il est faux de croire qu'on peut improviser des troupes de montagne.

Quelle est aujourd'hui la situation? Tout espoir est-il perdu?

Le rêve de l'alpin suisse, fier de son corps, de son instruction, de son uniforme et de ses insignes spéciaux est-il envolé pour toujours? L'esprit de corps qui chez nous est encore vivant, qui se raccroche aux carabiniers, au parement rouge des mitrailleurs, au panache blanc des guides, à de petits détails souvent infimes d'instruction ou d'équipement, trouverait là un beau terrain où se développer. Et l'esprit de corps, c'est la saine émulation, c'est un levier puissant dans une armée!

Certes, nous regrettons comme notre correspondant la disparition du texte de loi créant de véritables troupes alpines. Divers motifs ont sollicité la décision du Conseil national, dont le principal est la crainte « d'écrémer » l'infanterie. Des unités alpines spécialement constituées auraient immédiatement attiré une élite de jeunes gens, les sportifs, ceux qui déjà dans la vie civile consacrent indirectement le plus de temps à un entraînement militaire, et dont il est nécessaire de conserver une certaine proportion aux bataillons de fusiliers. Le Conseil national s'est donc arrêté à une rédaction qui, sans compromettre l'avenir des troupes alpines, évitât une trop rigoureuse sélection du reste de l'infanterie. Elle est d'ailleurs assez large pour ménager l'avenir. La constitution des troupes alpines n'est pas encore complètement élucidée: les avis diffèrent non sur leur instruction qui, pour être complète, exige naturellement le terrain de montagne et l'étude des procédés tactiques alpins, mais sur leur meilleure organisation. Quoi qu'il en soit, le principe étant posé, nous sommes convaincus qu'il déploiera ses conséquences et qu'une fois l'examen des applications entrepris on se rendra compte de l'absolue nécessité d'une spécialisation plus grande que ne l'a pensé le Conseil national.

* * *

De la montagne aux skis, le pas est court à franchir. La pratique du skis est en voie de développement dans notre armée; les cours pour officiers deviennent plus nombreux.

Dans la Suisse romande, le premier de ces cours a eu lieu, comme on sait, l'année passée, à Ste-Croix. La sous-section des officiers de cette localité encouragée par le résultat a récidivé cette année-ci. Le IIe cours a eu lieu du 15 au 23 janvier, avec un égal succès. Vingt-huit officiers, instructeurs compris, y ont pris part, divisés en deux classes, l'une dite « des entraînés », l'autre dite « des débutants ». Les quatre armes combattantes étaient représentées et les grades de lieutenant à lieutenant-colonel.

D'incontestables progrès ont été enregistrés et plus d'un débutant de cette année, cédant à la passion d'un sport aussi utile, aussi intéressant et aussi hygiénique, sera parmi les entraînés de 1908.

Les skieurs ont reçu des autorités et de la population de Ste-Croix l'ac-

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Encore la réorganisation militaire. — Les troupes de montagne. — Cours de skis. — A propos du recrutement. — L'inspecteur suisse au Maroc. — Démissions, mutations. — † Lieutenant-colonel Guiguer de Prangins.

C'est toujours la question de la réorganisation militaire qui tient le premier rang dans les préoccupations du moment. Les décisions du Conseil national réduisant de cinq jours l'école de recrues projetée de l'infanterie, du génie et du service de santé, ainsi que le cours de répétition de la landwehr, a jeté l'émoi dans quelques sections de la Société suisse des officiers. Elles ont arrêté le texte d'une pétition aux Chambres fédérales, — nous en publions la traduction ci-après dans la *Chronique de la revision* — et ont sollicité l'appui des officiers des autres contrées de la Suisse.

Nous avons déjà donné notre opinion sur la décision du Conseil national. Nous n'avons pas changé. Nous regrettons de contrister par là les convictions de nombreux camarades, celles des rédacteurs de nos journaux confrères de la Suisse allemande et même d'un de nos collègues du comité de rédaction de la *Revue militaire suisse*, dont on lira l'opinion dans la présente livraison, mais nous ne pouvons pas penser autrement que nous ne pensons, et pensant ainsi, nous ne pouvons pas ne pas le dire.

Bien entendu, nous ne songeons pas à contester le droit de pétition des officiers. Ils sont citoyens suisses, et la constitution ne fait pas d'exception contre eux. Ils sont fondés comme quiconque à intervenir dans les actes des législateurs en usant des moyens que cette constitution et les lois mettent à leur disposition.

Nous ne contestons pas non plus, pour autant qu'il s'agit des termes de la pétition, l'usage que nos camarades font de leur droit. Comme on le verra par la lecture du document, ses auteurs se sont cantonnés scrupuleusement dans les limites d'un exposé technique. Ils se placent à un point de vue professionnel : ils se rappellent qu'ils ont charge d'âme, qu'il leur incombe de procurer à leur troupe l'instruction dont elle a besoin pour remplir ses obligations de guerre, et ils expliquent au législateur les conditions que la loi doit leur ménager pour les mettre en mesure de remplir leur mission. Rien de plus naturel : rien de plus légitime.

Reste à savoir si au cas où le législateur se rangerait à l'opinion des pétitionnaires, la masse du corps électoral le comprendrait ainsi. Nous en-

La conséquence de cette diminution du pour cent a été de réduire outre mesure les effectifs de certains bataillons. Une circulaire du Département militaire fédéral, datée du 29 décembre 1906, adressée aux médecins des corps d'armée et aux présidents des commissions de visite sanitaire, aux officiers de recrutement et à leurs suppléants, aux experts pédagogiques et aux services du Département militaire, expose que dans certains arrondissement cette diminution est constante et inquiétante et que la cause ne saurait en être la seule application plus stricte des prescriptions de recrutement. La circulaire invite donc les commissaires à ne pas pousser à l'extrême les dispositions de l'arrêté du 9 octobre 1899 et de juger aptes, pour autant qu'il est admissible, les jeunes gens qui ont le désir et la volonté de faire du service ; au besoin, les vices de conformation reconnus, mais qui par eux-mêmes n'excluent pas l'aptitude au service, pourront être inscrits dans le livret de service avec la mention « veut faire du service ».

L'arrêté du 9 octobre 1899 signalait notamment comme cause de réforme la transpiration des pieds. Or, de nombreuses expériences permettent maintenant au médecin en chef de faire remarquer que les préparations de tannoformes et de vasenol sont des moyens si excellents de combattre cette infirmité, qu'il est devenu possible de guérir presque tous les cas de transpiration pendant les écoles de recrues. On peut, par conséquent, déclarer sans hésitation aptes au service les jeunes gens atteints de transpiration des pieds, pourvu que cette infirmité n'atteigne pas un degré excessif et qu'il ne s'agisse pas en même temps de pieds plats bien caractérisés.

* * *

La Confédération a désigné l'inspecteur de la police internationale au Maroc en la personne du colonel d'artillerie Armin Muller, instructeur de Ire classe, et les puissances intéressées à l'acte d'Algésiras ont soumis cette désignation à l'agrément du Sultan. Les officiers de l'armée fédérale suivront avec intérêt et sympathie l'œuvre de leur compatriote au Maroc.

* * *

Le lieutenant-colonel H. Chessex, instructeur de l'artillerie de forteresse à St-Maurice, a donné sa démission. Son successeur n'a pas encore été désigné.

Le colonel Steinbuch, instructeur de Ire classe à Zurich, a été nommé instructeur du tir à Wallenstadt, en remplacement du colonel Schiessle. Le colonel A. Nicolet, à Lausanne, a été nommé officier de recrutement de la Ire division, en remplacement du colonel Dr Neiss, démissionnaire.

* * *

Le 5 février est décédé, après une courte maladie, le lieutenant-colonel d'artillerie Guiguer de Prangins.

Originaire de Payerne, né en 1846, petit-fils du général Guiguer de Prangins qui, en 1836, lors du conflit avec la France, au sujet du prince Louis-Napoléon, fut appelé au commandement des troupes vaudoises, Charles Guiguer de Prangins avait fait ses études techniques à l'école spéciale de Lausanne et obtenu, le 30 juillet 1869, son diplôme d'ingénieur-mécanicien. Il prit tous ses grades dans l'artillerie où il commanda une division d'artillerie de position. Il était depuis le 30 décembre 1891 lieutenant-colonel à la disposition du Conseil fédéral.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Coup d'œil sur l'année 1906. — L'assistance des veuves d'officiers et de leurs orphelins. — Les réformes de l'E.-M. G. — Création de nouvelles unités de mitrailleurs. — Facilités apportées à l'acquisition de chevaux personnels. — Exercices militaires d'hiver.

Le coup d'œil rétrospectif habituel sur l'année qui vient de s'écouler ne peut être que rapide ; 1906 ne nous a apporté en effet ni événements militaires considérables, ni innovations particulièrement remarquables. Au surplus ma chronique a tenu les lecteurs de la *Revue Militaire* au courant des principaux incidents de notre vie militaire. Rappelons-en très brièvement quelques-uns.

Et d'abord la situation politique, si déplorable en 1906, ainsi que j'avais été obligé de le constater l'année dernière à cette même place, s'est améliorée. L'armée peut maintenant espérer que le renouvellement ou tout au moins la révision de l'organisation militaire aboutira prochainement, en tout cas sur le point spécial de l'augmentation du contingent des recrues. En Hongrie, le parti au pouvoir s'occupe de la question du service de deux ans et il est à prévoir que la nouvelle chambre des députés qui sera élue par le suffrage universel égal pour tous saura prouver son intérêt et sa compréhension des questions touchant la défense nationale.

Au point de vue de l'organisation militaire, signalons les points suivants : la création d'un nouveau régiment de landwehr en Dalmatie, celle d'un troisième escadron de chasseurs à cheval dans le Tyrol : l'organisation d'un corps volontaire d'automobilistes et d'un département de l'automobile dans le Comité militaire technique : l'impression d'un projet d'instruction de tir pour les troupes techniques, l'artillerie et le train ; l'élaboration d'un nouveau projet du règlement de tir de l'artillerie, etc.

Ce qu'il y a eu de plus marquant, ce sont en somme les mutations dans le haut commandement. Et je rappelle ici avec émotion la perte cruelle éprouvée par la maison impériale et par l'armée du fait de la mort de l'archiduc Otto. La retraite du vieil archiduc Rainer de son poste de commandant de la landwehr hongroise a de même laissé un très grand vide.

En outre le chef de l'état-major général de toutes les forces armées, le ministre de la guerre et le ministre de la défense nationale ont été remplacés.

Comme production de la littérature militaire, il faut signaler les ouvrages sur la guerre russo-japonaise ; l'exposé populaire de la guerre de 1809 et parmi les romans qui ont pour thème la guerre de l'avenir, citons *Nordlicht*, *Invasion*, *Völker Europas*, etc. A mentionner encore le volume d'un ancien soldat autrichien, intitulé *Unser letzter Kampf*, qui contient un vibrant rappel à la vigilance adressé au commandement de l'armée et aux parlements. Deux nouvelles revues ont vu le jour : *Die militärische Welt*, revue mensuelle illustrée et les *Kavalleristische Monatshefte*, édités par Danzer. En ce qui concerne l'armée, l'année 1906 aura laissé beaucoup de vœux inexaucés ; l'atmosphère politique un peu purifiée qui existe maintenant permet d'augurer mieux de l'avenir.

* * *

Dans une des dernières séances de janvier, le parlement autrichien a discuté et adopté le projet de loi prévoyant l'assistance des orphelins et des veuves d'officiers, d'employés militaires et de soldats des armées de terre et de mer. Le Parlement hongrois s'en occupera sans doute aussi très prochainement et ainsi ces « plus pauvres parmi les pauvres », comme on a appelé les futurs bénéficiaires de la loi, obtiendront ce à quoi ils ont droit.

Malheureusement la rétroactivité de la loi sur les pensions actuelles est très limitée ; et, à l'exception des veuves des officiers supérieurs qui recevront la pension complète, la majeure partie d'entre elles seront obligées de se contenter des allocations actuelles qui sont insuffisantes ; la veuve d'un lieutenant-colonel, par exemple, recevra de ce fait 200 couronnes de moins que ne prévoit le projet, celle d'un colonel 300 et ainsi de suite. A l'avenir chaque enfant recevra le cinquième de la pension de sa mère ; c'est un progrès sur la situation actuelle puisqu'on ne fournit aujourd'hui des allocations qu'aux familles ayant trois enfants et plus. Les orphelins de père et mère enfin, recevront la demi-pension de leur mère. Ici encore la rétroactivité est plus que limitée... puisqu'elle n'existe pas ! Et c'est, avec la trop minime amélioration de la situation des veuves de capitaines, un des points faibles du projet. Les orphelins et les veuves de capitaines sont extrêmement nombreux, car la majorité des officiers terminent leur carrière avec ce grade. Ce défaut paraît quelque peu atténué par la disposition qui prévoit le paiement de la pension afférant au grade dont le défunt ne serait que titulaire. Ainsi la veuve d'un officier ayant terminé son service avec le grade de capitaine, mais mort avec le grade de major, ses enfants et elle toucheront la pension prévue pour les veuves de majors.

Le Parlement autrichien qui, dans les derniers jours de sa dernière ses-

sion, a déployé une très grande activité, a aussi amélioré la situation des employés de l'Etat. Mais il nous semble que les mêmes motifs qui ont poussé à ces réformes devraient aussi exercer leur influence sur la solde de l'armée active et sur les pensions des militaires retraités, de ceux qu'on appelle les « vieux pensionnés ». Ces derniers, par exemple, sont dans une situation inférieure à celle des simples employés de l'Etat et pourtant ils n'échappent pas plus que d'autres à ce renchérissement de la vie qui fait tant crier les milieux bourgeois. Mais voilà, les officiers ne sont pas électeurs et le Reichsrat s'est contenté d'un vœu platonique souhaitant l'amélioration de la solde des officiers et de la troupe, et la Chambre haute a voté une résolution analogue, présentée par le Feldzeugmestre comte Beck. Puisse le Parlement issu du suffrage universel être plus conscient de ses devoirs envers l'armée !

* * *

Les réformes qu'on veut apporter à l'organisation de l'état-major général sont l'objet de la discussion générale. On pouvait en effet prévoir que le nouveau chef de l'état-major général, le lieutenant-feldmaréchal Conrad de Hötzendorf, arriverait à son poste avec un nouveau programme. Tout le monde reconnaît la très grande valeur du successeur du Comte Beck : un travail méthodique et acharné se joignant à une grande largeur de vue et à un jugement très sûr a fait de lui un officier qui s'est distingué dès le commencement de sa carrière. Ayant vécu les années de l'occupation du territoire, il a su en tirer des enseignements et des connaissances qu'il n'a cessé de développer par l'étude continue et par l'exacte observation des besoins de la troupe. En 1892, il quitte l'état-major général avec le grade de colonel et devient un véritable officier de troupe, au sens le meilleur de ce terme. Son activité d'instructeur ne lui suffit pas et il éprouve un impérieux besoin de répandre, au moyen de ses ouvrages, le résultat de ses travaux et de ses expériences. Conrad, chez nous, comme d'ailleurs à l'étranger, compte parmi les meilleurs écrivains militaires. Citons sa *Taktick*, ses *Taktikaufgaben* et les *Behelfen zum Studium der taktischen Reglemente* qui tous eurent un grand succès. Son dernier ouvrage[1] traite avec une grande originalité les questions à l'ordre du jour au sujet de la tactique de l'infanterie et témoigne d'une grande intelligence des nécessités pratiques.

Né en 1852, le lieutenant-feldmaréchal von Conrad est donc en pleine force et il possède les capacités et l'énergie nécessaires à l'aboutissement des réformes qu'il propose. Parmi celles qui concernent l'état-major général il faut citer la décision de remplacer les officiers d'état-major qui étaient affectés à certains services spéciaux par des officiers de troupe. Il serait ainsi possible de diminuer l'effectif du corps de l'état major général, et on a, dans

[1] *Die Gefechtsausbildung der Infanterie*, von F.-C. v. H. 3. Auflage. Wien 1902.

ce but, l'intention d'abaisser le nombre des élèves des écoles de guerre. Suivant le même principe, on remplacera les officiers d'état-major attachés aux commandants de brigades et autres unités inférieures par des officiers de troupes, réservant aux premiers d'être attribués aux commandants de corps, aux bureaux et à l'administration centrale ; ceci, tout au moins en temps de paix. En cas de mobilisation on leur adjoindrait tous les officiers qui, ayant suivi les cours d'état-major, ont cependant été incorporés à la troupe. Cette diminution du nombre des officiers à l'état-major aurait en outre l'avantage de favoriser l'avancement des officiers de troupe. Nous aurons, au reste, l'occasion de revenir sur ce sujet lorsque ces projets seront réalisés.

*
* *

Le grand quotidien politique *Zeit* annonce qu'au 1er mars 1907 les cadres des nouvelles compagnies de mitrailleurs de montagne (13 à 14) seront sur pied. Chaque unité sera pourvue de deux mitrailleuses, systèmes Schwarzlose ou Maxim ; le premier de ces deux systèmes, construit en Styrie, se distingue par une très grande simplicité de construction en même temps que par sa résistance.

La landwehr fournira deux unités avec chacune quatre mitrailleuses et incorporation dans les régiments de montagne. Les mitrailleuses ont 8 mm. de calibre, permettent de tirer 600 coups à la minute et seront transportées à dos de mulets. Toutes ces unités nouvelles sont formées, suivant la *Zeit*, dans le but d'instruire les officiers et la troupe dans la connaissance technique des mitrailleuses, mais elles ne pourront être complétées définitivement qu'après l'augmentation du contingent des recrues.

Cette création nouvelle rendra sans doute de grands services, mais elle est loin de satisfaire complètement aux besoins existants; c'est à peine une goutte d'eau dans un grand lac. Seulement il est nécessaire de procéder avec circonspection et, encore une fois, la première réforme indispensable pour organiser ces nouvelles unités de mitrailleuses, c'est l'augmentation du contingent des recrues: et c'est précisément ce qu'il est difficile d'obtenir dans un Parlement comme celui de Hongrie; l'armée jouit en effet de peu de sympathie auprès de la majorité des membres du parti de l'indépendance. C'est déjà un succès d'avoir pu obtenir à temps et sans difficulté des deux parlements l'approbation du nombre des recrues pour 1907. Si la détente sur le terrain politique continue à se manifester, il y a bon espoir que l'administration de la guerre pourra faire accepter cette année déjà la réforme absolument indispensable de l'augmentation des recrues.

*
* *

Le ministère de la guerre a publié au commencement de janvier une ordonnance prévoyant les moyens de faciliter aux officiers l'acquisition de

chevaux personnels. Dans ce but on emploiera en outre des remontes provenant des régiments de cavalerie, celles de la cavalerie de réserve ; parmi ces dernières trois pourront être remises à des officiers (3 en février et 3 en septembre) au prix de remonte. La disposition qui prévoit pour certaines catégories de chevaux l'obligation de les garder pendant un certain temps *(Haltungsdauer)* s'explique par le désir très naturel que ces chevaux de bonne qualité, acquis à très bon compte par les officiers, rendent des services à l'armée, ne passent pas immédiatement dans les mains de particuliers et ne partent pas pour l'étranger ; au reste, cette obligation de rester au service de l'armée est imposée pour ainsi dire, au cheval et non à son propriétaire ; ainsi donc, ce dernier peut, avec l'autorisation du ministre de la guerre, vendre son cheval à un camarade et au prix qu'il a convenu avec lui, mais ce à la condition que l'acheteur s'engage à le garder jusqu'à la fin de l'*Haltungsdauer*.

De façon à faciliter aux officiers la vente de leurs propres chevaux, en supprimant les intermédiaires, le ministère de la guerre les autorise à s'adresser à lui directement ; lorsqu'il reçoit un avis de ce genre, il le publie par ses organes à deux reprises dans le mois qui suit. En outre les commissions d'achats se sont procuré un certain nombre de chevaux, tous remarquables et parmi lesquels des pur-sang, pour fournir aux officiers amateurs de chevaux de race l'occasion de s'en procurer : ils ont de quatre à sept ans, mesurent 166 à 177 de hauteur et sont mis en vente à des prix variant de 1000 à 2000 couronnes. Les généraux, les officiers supérieurs et ceux de l'état-major ont seuls le droit d'acquérir des chevaux de cette catégorie.

* * *

Les journaux quotidiens publient à chaque instant des nouvelles sur les exercices d'hiver auxquels se livrent les troupes : on peut constater que ces exercices se développent considérablement et qu'on apporte un grand soin à leur exécution. Je ne veux ici que faire un très bref rapport sur les manœuvres exécutées dans la Hongrie méridionale par le détachement de skieurs de la 34me division d'infanterie. Son commandant organisa un exercice à double action, à savoir le parti Ouest (infanterie) poursuit l'ennemi qui se retire et maintient le contact avec lui ; le détachement Est (skieurs) cherche à retarder la poursuite. Il y réussit effectivement, puisqu'il peut diriger, des hauteurs par lui atteintes, un feu nourri sur son ennemi : celui-ci monte péniblement, par 40 cm. de neige, à l'assaut de la position des skieurs, qui le laissèrent approcher jusqu'à une centaine de mètres ; à ce moment protégés par le sommet de la colline, ils disparurent sur l'autre versant avec la vitesse de l'éclair. Et lorsque l'assaillant exténué de fatigue arriva sur cette position, il put à peine voir disparaître au loin les skieurs qui ne tardèrent pas à s'enfoncer dans les forêts ; dès ce moment le contact avec l'ennemi était rompu

Cet insuccès du parti Ouest prouve à l'évidence la très grande utilité des détachements de skieurs dans les contrées montagneuses et dans celles où les chutes de neige sont fréquentes.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

L'enceinte d'Anvers. — La séparation de l'artillerie de campagne et de l'artillerie de forteresse et leur réorganisation. — Etudes relatives aux balles aciculaires. — Le service et le matériel d'aérostation. — Le nouveau règlement sur le tir de la cavalerie et la carabine allégée.

La commission mixte, chargée de déterminer l'emplacement et le dispositif de deuxième ligne ou d'enceinte pour la position fortifiée d'Anvers, vient de terminer ses travaux. Elle a consacré à la discussion des divers projets en présence seize séances et elle a voté les décisions suivantes :

1° L'enceinte sera continue ;

2° Elle sera établie sur la ligne des anciens forts ;

3° Elle sera constituée par une courtine défensive terrassée avec fossé plein d'eau.

C'est donc le projet du gouvernement qui prévaut.

On se rappellera que le gouvernement avait soumis à la législature un projet de réfection complète de la place d'Anvers comprenant une première ligne de forts avancés et une deuxième ligne ou enceinte. La première seule fut votée par le Parlement en 1906 et la seconde fut disjointe du plan d'ensemble pour être l'objet de nouvelles délibérations. La commission mixte comprenait neuf membres du Parlement dont aucun n'avait voté contre le projet du gouvernement et neuf officiers. Nonobstant les grandes divergences de vues qui se sont produites au sein de la commission, celle-ci a émis un vote qu'on peut qualifier de « patriotique ». Les membres militaires ont formé bloc pour faire triompher la solution du gouvernement, faisant taire leurs préférences personnelles.

Malgré cela, il n'est rien moins que certain de voir voter ce projet par les Chambres, étant donné les graves défauts qu'il présente : utilisation comme points d'appui d'anciens forts terrassés d'une superficie considérable, faiblesse de ces points d'appui insuffisamment renforcés et pourvus d'un armement suranné, vieillot ; trop grand périmètre de l'enceinte ; faiblesse générale de la ligne incapable de s'opposer efficacement à une attaque de vive force et aux préparatifs d'un bombardement ; coût élevé ; servitudes militaires ; obstacle à l'extension de la ville, etc.

La *Belgique Militaire* a développé les multiples raisons qui condamnent cette solution « vieux-neuf » et qui ne peut se défendre par aucun argument militaire ou politique sérieux. Il faut, dit le distingué organe belge, comme

en 1859, examiner le problème sur de nouvelles bases, adéquates aux exigences de l'époque actuelle, et faire table rase des vestiges du passé qui entravent la recherche de la solution répondant aux conditions présentes. C'est dans cet esprit que la *Belgique Militaire* a préconisé une enceinte-canal de siège qui répond aux desideratas suivants dont la netteté et la vigueur s'imposèrent à l'attention de nos hommes d'Etat et qui, nous en avons toujours le ferme espoir, finiront par vaincre toutes les oppositions.

« A tous les points de vue : emplacement, étendue, solidité, puissance, coût, armement, garnisons, exigences civiles et militaires, *l'enceinte-canal de siège* préconisée par la *Belgique Militaire* sera plus avantageuse que *l'enceinte de sûreté* du gouvernement.

» *Cette enceinte-canal de siège garantira à la place une complète sécurité dans toutes les circonstances et assurera à la ligne avancée, comme à la ligne intermédiaire, sa pleine efficacité; elle préservera la ville du bombardement.* Anvers pourvu de ce noyau, c'est la prise de la forteresse retardée de plusieurs mois, indéfiniment peut-être, car elle obligera l'adversaire à deux sièges successifs et prolongera considérablement la durée de la résistance. Même après la chute de la ligne avancée, elle constituera encore un appui puissant, tant pour les opérations de la garnison mobile que pour celles de l'armée de campagne.

» Si Anvers est l'objectif d'un envahisseur, c'est que l'indépendance de la Belgique est menacée. Le salut, l'exercice de notre libre arbitre, le triomphe de nos droits, ne peuvent être garantis que si notre réduit national est doué de ce caractère de force, de résistance à outrance qui libère notre armée de toute entrave et lui permette de pratiquer en toute liberté cette activité dont la campagne de 1814, en France, est le plus impérissable exemple. Cette stratégie, qui ne demande le concours de la fortification que pour fixer le moment et l'endroit où elle peut frapper le plus efficacement l'adversaire, *est seule capable de l'obliger, quel que soit son nombre, à compter avec nous et peut-être à subir notre loi.* »

* * *

Ainsi que je l'avais annoncé, la commission chargée d'examiner la séparation des artilleries de campagne et de forteresse s'est prononcée à la presque unanimité pour le divorce entre ces deux armes. Elle a examiné l'organisation qu'il conviendrait de leur donner durant une période de transition et dans l'avenir. Ce problème est gros de conséquences, attendu qu'il a trait à l'organisation future de l'artillerie de campagne, à son nouvel armement et à la solution des questions concernant l'artillerie des positions fortifiées et les établissements de fabrication. Cette commission n'a proposé que 48 batteries à 6 pièces pour 4 divisions d'armée. Or si l'on tient compte de l'effectif de guerre de celle-ci (3 brigades comprenant 18 000 hommes), il

faudrait, pour avoir une dotation équivalente à celle des artilleries allemande et française (projetée), un total de 18 batteries par division, sans compter 3 batteries d'obusiers de campagne dont l'adoption s'impose chez nous, comme dans les pays limitrophes.

L'artillerie de forteresse également est notablement inférieure à ce qu'elle devrait être. Les cadres et les batteries nécessaires à la position d'Anvers sont absolument insuffisants pour faire face aux exigences, tant des services du pied de paix qu'en vue d'une mobilisation. L'organisation même laisse à désirer si l'on en juge par les plaintes des officiers compétents.

* * *

L'adoption par la France de la balle D et, par l'Allemagne, de la balle S, a obligé moralement toutes les puissances à s'occuper de la question des *balles aciculaires* ou à pointe effilée, en vue de les utiliser dans leurs fusils actuels sans en modifier la constitution.

Le problème de l'augmentation des vitesses initiales et de la diminution des calibres n'est pas d'hier. Il est né avec les armes portatives et les études les plus remarquables ont été faites sur ce sujet par un de vos compatriotes, le professeur Hebler. La réduction du calibre s'est trouvée ainsi un moment arrêtée par la croyance que les balles cessaient d'être meurtrières : certaines nations avaient même projeté et conçu des armes à calibre plus fort. Mais un examen plus attentif des données du problème est venu montrer que le facteur principal de la mise hors de combat est la force vive restante ou de choc dont l'élément essentiel est la vitesse. En donnant aux balles D et S des vitesses initiales de 700 et de 850 mètres, on a accru sensiblement cette vitesse et la réduction de poids — de 15 grammes environ à 13 et 10 grammes — n'a pas réduit la masse du projectile au point de lui faire perdre ses qualités meurtrières. Aux grandes distances cependant, ces projectiles légers conservent moins bien leur vitesse et perdent plus ou moins de leur stabilité.

En Belgique, depuis 1905, la manufacture d'armes a reçu l'ordre de rechercher une balle aciculaire pour notre Mauser 1889 du calibre de 7,65 mm. Elle est arrivée à réaliser une balle semblable à l'allemande, très longue et du poids de 10 ou 12 grammes, fournissant à 25 mètres une vitesse de 800 à 850 mètres environ.

Ces essais n'ont, à mon avis, qu'une valeur toute morale ayant pour objet de prouver que nous sommes capables de réaliser les résultats balistiques obtenus par nos voisins. En théorie, ces résultats sont fort beaux, mais ils ne le sont que dans ce domaine. Les expériences de tir individuel sur chevalet montrent que ces nouvelles balles ont une justesse notablement supérieure à celle des projectiles actuels, que la rasance de leur trajectoire est sensiblement moindre et leurs espaces dangereux beaucoup plus

étendus. C'est incontestable, mais il n'en est pas moins vrai que c'est examiner la question à l'envers. L'analyse technique et tactique des tirs collectifs de polygone et *a fortiori* des feux de guerre enseigne que la rasance de la trajectoire, loin d'augmenter l'efficacité des feux de l'infanterie, la diminue dans une proportion considérable. Cette rasance, [cet espace dangereux ne se rapportent qu'à une seule balle, celle qui est tirée sur chevalets ou à bras franc dans un stand par un tireur calme et adroit. Mais quand il s'agit des feux collectifs d'une troupe, il n'en est plus de même, au contraire. Dans ces tirs, il suffit de la moindre erreur de visée en hauteur, quelques milimètres seulement, pour que la balle passe au-dessus de l'objectif et aille tomber à des centaines de mètres au delà du point de chute correspondant à la hausse adoptée; la rasance n'exerce d'ailleurs son effet que si la balle est bien lancée en direction. En somme, l'accroisement des vitesses initiales n'aura d'autre effet que d'augmenter à l'extrême la zone de dispersion latérale et surtout longitudinale des balles: la *chance d'atteindre* (facteur essentiel d'un tir), tendra vers zéro, particulièrement aux courtes distances.

Au point de vue pratique, celui de la guerre, tout condamne la tendance à l'augmentation de la rasance des trajectoires et il faut espérer que les Belges ne suivront pas le progrès à rebours accompli par les Français et les Allemands. Notre fusil, à 600 mètres de vitesse initiale, mis entre les mains de nos fantassins, leur vaudra éventuellement une supériorité marquée dans la lutte de mousqueterie contre les balles aciculaires. Ne renonçons pas à cet avantage tangible pour un avantage technique fallacieux. Etudions plutôt dès maintenant la réalisation de l'*arme de guerre de l'avenir*: fusil court à calibre réduit (6 à 6,5 mm.), automatique, à vitesse initiale modérée, à trajectoire peu rasante, donnant une portée utile de 2000 mètres.

* * *

Dans ma dernière chronique, j'ai relaté qu'un ballon captif a été utilisé pendant les grandes manœuvres d'automne ainsi que le rôle qu'il y a rempli.

La Suisse se préoccupe également de l'emploi des ballons à la guerre. La *Belgique Militaire* a rendu compte des expériences de tir effectuées contre les aérostats au camp de Neerach.

Voici comment le service et le matériel aérostatiques sont compris chez nous.

Dans la guerre de forteresse moderne, la défense peut obtenir une aide très efficace de l'emploi de ballons captifs pour la découverte des travaux de l'attaque et l'observation du tir de l'artillerie. Nos places d'Anvers, de Liège et de Namur seront bientôt pourvues de tout le matériel nécessaire

pour que ce service spécial puisse être organisé avec succès en cas de mobilisation.

Chaque section aérostatique comporte un ballon captif avec accessoires et douze voitures, dont dix réservoirs à gaz comprimé. Des deux autres, l'une porte le treuil avec câble de retenue destiné à la manœuvre de l'aérostat ; la seconde sert au transport du matériel.

Il y aura, en outre, dans chaque place, une usine pour la fabrication et la compression du gaz hydrogène pur. Ces établissements se composent de cuves à réaction avec cristallisoirs, d'un gazomètre et d'une pompe spéciale, à haute pression, avec générateur de vapeur. Un magasin permettant de conserver les matières premières et un atelier pour les réparations éventuelles et l'aération des ballons complètent ces installations.

Anvers est dotée depuis plus de dix ans d'un parc aérostatique complet. La gare couverte qui y a été élevée pour abriter les ballons gonflés est une des plus vastes qui existe. Par ses dimensions, elle dépasse notablement celle du service aérostatique allemand à la plaine du Tempelhof, près de Berlin.

Dans des proportions plus modestes, Namur et Liège possèderont bientôt des établissements similaires. Les études sont fort avancées. Les machines nécessaires sont commandées ou sur le point d'être mises en adjudication.

Jusqu'en 1904, la compagnie d'aérostiers n'avait fait usage que du type sphérique ordinaire pour ses ballons captifs. Il est vrai que par les détails de sa construction, le modèle en usage était arrivé à un haut degré de perfection.

Les essais exécutés en Allemagne avec le ballon cerf-volant du type Parseval attirèrent l'attention des officiers aérostiers belges. L'acquisition d'un aérostat de ce genre fut décidée ; les premières épreuves de réception de ce matériel eurent lieu en octobre 1905, et les expériences d'ascension et de transport en mai 1906.

On sait que les ballons captifs ordinaires, de forme sphérique, ne sont plus utilisables pour les vents dépassant 10 à 12 mètres à la seconde. Avec ce matériel, on ne peut donc compter sur le concours des sections d'aérostiers que pendant un jour sur trois.

L'idée poursuivie par M. de Parseval a été de chercher à accroitre la stabilité du ballon et de lui donner une plus grande indépendance relativement au vent et au temps.

Le premier moyen employé, analogue à celui qui est devenu le principe de la construction de tous les aérostats dirigeables, consiste à donner au ballon une forme allongée, de façon à diminuer la résistance qu'il offre à l'action du vent. Mais un ballon captif, construit de cette manière, est soumis à des oscillations latérales de grande amplitude qui rendent le séjour dans la nacelle pénible et périlleux en même temps qu'elles interdisent à peu près toute observation sérieuse.

Le correctif de ce grave inconvénient consiste dans une voile légèrement inclinée sur l'horizon et prenant appui sur le vent comme le font les cerfs-volant ordinaires. Cette action est si puissante que, par un vent un peu fort, le ballon Parseval supporte un poids beaucoup plus considérable que celui dû à la force ascensionnelle du gaz qui le remplit et constitue ainsi un engin « plus lourd que l'air ». Pour le ramener à terre, il faut une force considérable. Le treuil mobile employé à cet usage est commandé par un moteur à essence d'une puissance de 24 chevaux..

Le gouvernail est formé par un sac à air qui pend à l'extrémité inférieure du cylindre constituant le ballon et qui se remplit de lui-même sous l'action du vent. L'air qui s'y engouffre pénètre de là dans un ballonnet intérieur qui se trouve donc d'autant plus fortement gonflé que le souffle du vent est plus violent. La pression intérieure du gaz grandit en proportion même de l'effort qui agit extérieurement sur l'enveloppe pour la déformer, et c'est cette combinaison particulièrement ingénieuse qui permet au ballon de résister aux vents les plus intenses. Depuis le début de la campagne d'exercices de 1906, ce matériel a servi à de nombreuses ascensions, à des marches avec transport du ballon gonflé, ainsi qu'à des gonflements et parquages en plein champ, etc. Une très intéressante manœuvre de ce genre eut lieu à Deurne, près d'Anvers. Elle fut suivie avec intérêt, tant à cause de la nouveauté du matériel que des difficultés inhérentes à la circulation d'un aérostat captif passant au-dessus des obstacles, tandis que ceux qui le retiennent sont obligés de passer en-dessous.

Pour la marche, le ballon est retenu à cinquante mètres au-dessus du sol par deux cordages. L'un de ceux-ci se termine par trente cordes à cabillot tenues chacune par un soldat. Le second est attaché à un chariot portant une surcharge de lest et poussé par dix hommes.

Lorsqu'un obstacle se présente, la corde du chariot est momentanément détachée et on en fait passer l'extrémité au-dessus de la ligne à franchir. Cette dernière opération n'est pas fort commode lorsqu'il s'agit d'une rangée de fils télégraphiques ayant une hauteur de douze à quinze mètres. Pour y arriver, un gradé, porteur d'un arc, lance au-dessus des fils une flèche à laquelle est attachée une ficelle très mince ; à l'ade de celle-ci, on en fait passer une plus grosse, et enfin, au moyen de cette dernière, on tire du côté opposé à celui où se trouve le ballon, la première corde de transport.

Le chariot ayant entre temps passé au-dessous de la barrière, on attache de nouveau le câble du ballon ; on lâche alors la seconde corde de retenue, on fait franchir au chariot l'obstacle, on ressaisit le câble de l'autre côté, et l'on reprend la formation de marche.

Depuis dix ans que le ballon Parseval est inventé, il a été adopté successivement par la plupart des grandes puissances comme type de ballon militaire. L'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'utilisent exclusivement depuis plusieurs années ; l'Espagne, la Suisse, la Roumanie en possèdent ; la

France, qui s'y montra longtemps hostile, s'est rendue à l'évidence et a fait l'acquisition de quelques ballons captifs de ce modèle.

Ce sera ce genre de ballon qui sera admis définitivement comme ballon-type pour l'organisation si importante du service d'observation par ballons captifs dans nos positions fortifiées d'Anvers, de Liège et de Namur.

Auprès de la compagnie d'aérostiers fonctionne une école d'observation pour le tir de l'artillerie et qui comprend deux officiers par secteur de la position d'Anvers, soit dix officiers.

Les exercices de ces officiers consistent à observer les mouvements de troupes, les explosions de pétards, à déterminer les emplacements de batteries ennemies et à contribuer à la conduite des tirs de la défense.

Les exercices ont lieu dans les différents secteurs de la forteresse et au camp de Brasschaet où s'effectuent également des tirs contre des ballons captifs. Ces exercices et ces expériences offrent le plus haut intérêt et une utilité dont l'importance saute aux yeux, car dans le terrain si couvert de la forteresse d'Anvers, les grandes reconnaissances, l'observation des opérations ennemies et surtout la conduite des tirs de l'artillerie de la défense ne seront possibles qui si l'on peut compter sur un service aérostatique richement doté et judicieusement organisé.

* * *

Notre cavalerie vient de recevoir son nouveau règlement sur le tir, calqué sur le règlement similaire de l'infanterie que vos lecteurs connaissent parfaitement d'après l'analyse complète publiée par la *Revue Militaire suisse*.

Le titre I concerne l'instruction de la troupe; le titre II l'instruction des officiers; le titre III, le matériel et les champs de tir. Le titre II a été allégé des considérations relatives au calcul des chances d'atteindre et aux tirs en terrain incliné.

Ce règlement n'a pas été accueilli d'une manière également favorable dans les milieux cavaliers. Certains de ces derniers ont craint que l'existence d'un règlement quasi unique pour le tir de l'infanterie et de la cavalerie n'enlève à cette dernière arme son esprit cavalier et ne l'entraîne à combattre à pied inconsidérément. Mais la grande majorité sont d'avis, comme le dit leur règlement de manœuvre, que « la faculté de combattre par le feu élargit le champ d'action de la cavalerie ; elle lui procure une certaine force défensive, lui permet d'agir dans tous les terrains et augmente son indépendance en l'affranchissant du concours immédiat des autres armes. Enfin, elle favorise son esprit offensif en la rendant plus apte aux entreprises à grande distance. »

Dans cet ordre d'idée, la *Belgique Militaire* faisait judicieusement ressortir l'adage suivant : « Pour que le feu de la cavalerie soit efficace, il faut que le chef connaisse d'une manière approfondie les propriétés des gerbes

de balles qu'il est appelé à lancer sur l'adversaire et qu'il soit imbu de la grande importance de la discipline du feu. » En résumé, sans rien enlever à l'esprit d'audace qui doit caractériser les entreprises de la cavalerie, le feu n'est pour cette arme qu'un moyen de plus pour atteindre son but.

La carabine allégée distribuée à notre cavalerie est du type Mauser à verrou et à magasin de cinq cartouches, mais dont le poids a été réduit à 2 kg. 800 et la longueur de canon à 40 cm. pour 89 cm. de longueur totale. C'est une arme minuscule à fort recul, de valeur balistique médiocre et l'on n'est pas encore parvenu à la rendre d'un port aisé à cheval.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le droit d'écrire. — Le projet de réforme des conseils de guerre. — Le budget de la guerre au Sénat. — La faillite du service de deux ans. — La question de l'artillerie. — L'inspection générale de l'artillerie et celle des écoles. — L'instituteur et l'officier. — L'éducation et l'armée. — Dans les Revues.

Je m'étonnais, le mois dernier, de ce qu'un gouvernement libéral restât aussi inébranlablement décidé à refuser aux militaires la faculté de publier leurs idées. Notez que, si ces idées lui déplaisent, il est formidablement armé pour écraser l'auteur, puisqu'il peut le déplacer, l'envoyer dans quelque trou, lui refuser la croix, ne pas l'inscrire sur le tableau d'avancement. Il va sans dire, d'ailleurs, que, si les sujets traités se rapportent aux secrets de la défense nationale, ou si quelqu'un se trouve attaqué dans le cours de l'écrit, la loi donne le moyen de frapper l'imprudent qui s'est rendu coupable de divulgations fâcheuses ou de diffamation. Les Français jouissent de la liberté de la presse : un texte législatif précis la leur accorde ; aucune restriction n'est stipulée concernant les militaires. Un décret peut-il enlever ce que donne une loi ? Le droit de voter est retiré aux militaires, non le droit d'écrire. Et pas davantage celui de se marier librement. Même contre la volonté paternelle, on peut épouser la femme qu'on aime. Mais on ne le peut, quant on appartient à l'armée, sans le consentement du ministre de la guerre. Les officiers de l'état civil exigent cette autorisation, pour procéder à la célébration du mariage. Le décret impérial du 16 juin 1808 les rend passibles de la destitution au cas où ils s'en passeraient. Mais ce décret n'est pas une loi, et il suffirait d'un décret contraire pour le révoquer.

Ce n'est pas sans quelque surprise que je viens de lire la circulaire récente par laquelle le général Picquart rappelle l'obligation de l'autorisation ministérielle préalable. Il semble même retirer la mesure prise par son prédécesseur, et dont j'ai parlé l'an passé (page 581), mesure par laquelle le ministre déléguait ses pouvoirs, sous certaines réserves, aux commandants

des corps d'armée, pour la délivrance de l'autorisation de publier des ouvrages.

Ces interdictions n'empêchent rien, au surplus. En enregistrant la mort récente du colonel Lubanski, commandant des forces internationales en Crète, les journaux, ont vanté ses mérites littéraires, citant le livre (*Au tableau*) qu'il a écrit avec un camarade, sous le pseudonyme Heldeu, parlant de sa collaboration à l'*Illustration*, à la *Vie Parisienne*. Tout le monde connaît les noms des officiers, en activité de service, qui signent Jibé, ou Herzeele. Un des écrivains militaires qui jugent le plus sévèrement les « grands chefs » est un colonel dont le *Journal* publie les études en les faisant suivre des initiales A. B. C. Elles ont beau être taxées d'actes d'indiscipline, ces infractions au règlement sur le service intérieur n'en sont pas moins commises, au su et au vu de toute l'armée, par des officiers qu'on cite en exemple et qu'on donne pour des modèles de discipline, sauf à invoquer, le jour où on voudra les frapper, la faute dont ils se sont rendus coupables en ne soumettant pas leurs écrits à la censure de l'autorité supérieure.

* * *

Le sous-secrétaire d'Etat à la guerre avait annoncé que le gouvernement était décidé à supprimer purement et simplement les conseils de guerre, en temps de paix ; mais tout bien considéré, il propose de les maintenir, sauf à les transformer. Il a compris qu'une juridiction spéciale peut convenir à l'armée, de même qu'il y a des juridictions spéciales pour les conflits entre ouvriers et patrons, ou pour les questions commerciales, ou même pour les litiges administratifs ou les contraventions aux règlements de police.

Si, d'une part, l'armée est indispensable pour assurer l'intégrité et l'indépendance du pays, et si, d'autre part, la discipline est l'élément essentiel de la constitution d'une armée, il faut évidemment que la discipline et l'obéissance au commandement y soient rigoureusement maintenues. Le résultat ne peut être obtenu que si tous ceux qui sont sous les drapeaux reconnaissent, indépendamment de leurs obligations générales comme citoyens, celles, d'un ordre tout spécial, qu'ils ont contractées envers le pays et que s'ils savent que l'exact accomplissement en sera assuré. Or, à cet égard, la condition indispensable, c'est que les infractions à ces obligations soient déférées à des juges qui puissent en apprécier l'importance et la gravité : des juges militaires seuls peuvent remplir efficacement cette mission. C'est ce que déclare Faustin Hélie, esprit libéral par excellence, adversaire de toutes les juridictions extraordinaires :

Les juges ordinaires, en procédant à cette appréciation, seraient nécessairement entraînés par leurs propres tendances et leurs habitudes judiciaires à peser la gravité morale des faits disciplinaires au lieu de leur gravité relative, leur criminalité intrinsèque au lieu de leur gravité circonstancielle : ils n'ap-

porteraient donc à la répression de ces faits ni les notions spéciales, ni la connaissance des besoins du service, ni par conséquent la fermeté et la rigueur qui sont nécessaires pour que l'armée puisse remplir sa mission.

On ne verrait pas, en effet, sans quelque inquiétude, un jury habitué à acquitter les accusés coupables de crimes dits passionnels, chargés d'appliquer la loi pénale à des militaires coupables de voies de fait envers un supérieur, pendant le service ou à l'occasion du service.

D'ailleurs, on a fait remarquer que les pays de liberté par excellence ont maintenu, sous une forme ou sous une autre, l'institution des conseils de guerre, et on a cité comme exemple l'Angleterre et la Suisse.

De votre pays vient précisément la réforme actuellement soumise aux Chambres. En février 1899, la *Bibliothèque Universelle* consacrait à la justice militaire française une étude dont le but était d'établir que, par essence, les officiers sont inaptes aux fonctions de juge.

Par contre, ajoutait l'auteur, rien ne les empêche de remplir les fonctions de jurés. Ils en sont assurément plus dignes que les bourgeois plus ou moins notables désignés par le tirage au sort pour constituer le jury des cours d'assises, et dont les verdicts déroutent souvent le bon sens et l'esprit d'équité. A notre avis, donc, les militaires seuls devraient être appelés à se prononcer sur la culpabilité. Mais rien de plus. Et alors il appartiendrait à des magistrats de profession de conduire les débats et d'appliquer la peine. Un président et deux assesseurs, d'une part; de l'autre, une demi-douzaine d'officiers (désignés par le sort, sans sélection ni élimination) : et voici le conseil de guerre constitué, très analogue aux cours d'assises dont je viens de parler, et fonctionnant comme elles, avec cette supériorité que l'élément militaire y est plus compétent, plus éclairé, que l'assemblage de douze électeurs pris à peu près au hasard, qu'il est plus également soucieux des intérêts de la discipline qu'ils ne le sont, eux, des intérêts de la société.

Ce programme a été suivi de point en point dans le projet élaboré par M Chéron, avec cette différence toutefois que ce projet prend les assesseurs parmi les militaires au lieu de les prendre parmi les magistrats de carrière, avec cette différence aussi que le jury comprend un sous-officier, lorsque l'accusé n'est pas officier. Je ne m'explique pas bien, je l'avoue, la présence de ce gradé. Car, enfin, il ne faut pas dire qu'elle aura pour effet de soumettre l'inculpé au jugement de ses pairs. Le « pair » d'un simple soldat, c'est un simple soldat. Et, au surplus, qu'est-ce qu'un « pair » en face d'une demi-douzaine de supérieurs ?

Pour ce qui est du temps de guerre, le projet gouvernemental en revient aux tribunaux militaires actuels, en quoi il ne me semble pas qu'il soit bien inspiré. N'a-t-on pas besoin d'autant de garantie d'impartialité à ce moment-là que pendant la paix ? Les formes légales ne doivent-elles pas être observées avec la même rigueur ? Et si on repousse l'idée d'investir les officiers de fonctions judiciaires, parce qu'on les y trouve incompétents, est-il

opportun de leur en restituer la charge alors que les peines prennent un caractère spécial de gravité et, pourrais-je dire, d'irréparabilité, puisque, en effet, la mort immédiate est la sanction de la plupart des fautes? Combien je préférerais la proposition émise par la *Bibliothèque Universelle*, il y a sept ans, de maintenir, à la mobilisation, le fonctionnement du régime normal, des magistrats de carrière accompagnant les troupes en campagne, où « leur place serait tout naturellement avec la prévôté et les aumôniers ».

Que si la dureté des temps obligeait à recourir à l'expédient fâcheux des cours martiales prononçant des jugements sommaires, on pourrait n'avoir qu'un juge civil avec quatre jurés pris parmi les officiers.

Pour ce qui est de la répression des fautes disciplinaires, le projet s'écarte notablement des errements en usage que sur un point : le droit de punir serait réservé aux capitaines, commandants. Je crois que c'est une mesure fâcheuse : ayant eu déjà l'occasion de dire pourquoi, je n'y insiste pas. D'ailleurs, cette question fait corps avec la revision du Règlement sur le service intérieur. Nous verrons, le moment venu, le système pénal qu'établira ce Règlement. Il est désirable, mais douteux, hélas! qu'il soit conforme aux idées nouvelles, auxquelles je faisais allusion tout à l'heure quand j'ai parlé du droit d'écrire, de se marier... et de faire une foule d'autres choses, sans avoir à en demander la permission.

* * *

Le rapport du budget au Sénat a été confié à M. Richard Waddington, lequel en avait déjà été chargé les années précédentes : c'est une condition favorable dont il n'y a qu'à se louer. Il est peut-être à regretter seulement que, par contre, l'honorable rapporteur croie avoir acquis, de ce fait, une compétence technique. Cette conviction lui inspire notamment des considérations quelque peu inopportunes sur la question de l'artillerie et de la cavalerie.

Mais enfin son travail est bien fait, sobre, documenté. Et j'en extrais quelques renseignements intéressants :

Les crédits primitivement demandés pour les dépenses militaires en 1907 s'élevaient à 944 millions de francs, dépassant de 225 millions la somme accordée pour 1906 : augmentation de près du quart. Cette considérable différence provient de ce que, au moment de l'affaire du Maroc, on a cru pouvoir engager des travaux pour près de deux cent millions « pour les besoins les plus urgents de la défense nationale. Pour des motifs de politique extérieure, le gouvernement s'est borné à obtenir des commissions du budget des deux Chambres l'autorisation nécessaire pour l'exécution des travaux, et n'a présenté au Parlement aucun cahier de crédits supplémentaires. Cette situation anormale (ou, pour dire vrai, illégale, anticonstitutionnelle) ne saurait durer. »

Il nous importe peu de savoir par quels procédés financiers on fera face aux débours, à quel exercice on les imputera, par quel jeu d'écritures on répartira la dépense sur plusieurs années. Le fait est qu'il a fallu remédier d'urgence à une situation défectueuse, que l'émotion a exagéré le danger et les insuffisances, et que, pour parer hâtivement à celles-ci, on a dû subir les conditions toujours onéreuses des fournisseurs.

Pour ce qui est de la fabrication de l'armement, — car la loi du progrès veut qu'on ne s'arrête jamais : toujours on modifie, sans cesse on perfectionne, — le rapporteur a parlé de dresser un programme à plus ou moins longue échéance, comme pour les bâtiments mis en chantier par la marine, ou d'adopter un système analogue au septennat allemand, en votant le budget *ne varietur* pour un certain nombre d'années consécutives. Mais peut-on prévoir ce que réserve un avenir lointain, alors que même avec un avenir rapproché on a des surprises parfois désagréables ?

Ainsi, pour l'établissement du budget de 1907, on avait compté sur un effectif moyen de 545 000 hommes, la classe de 1905 entrant dans ce total pour un chiffre qu'on avait évalué à 210 500. Or, en réalité, le nombre des jeunes soldats incorporés en octobre dernier s'élevait à plus de 244 000 hommes. Ce contingent, à la vérité, est appelé à subir un déchet; mais on ne peut admettre que ce déchet atteigne le chiffre de 33 500 qui serait nécessaire pour retomber sur les données prises comme bases des prévisions.

Les rengagements ont donné de graves mécomptes : le général André avait pourtant affirmé qu'on n'avait pas à craindre de déficit. — « Oui, nous sommes sûrs d'en avoir, » disait de son côté M. de Freycinet, pour enlever le vote. « Peut-on croire, ajoutait-il, que, avec les moyens puissants du titre VI (octroi d'emplois civils, notamment), on ne retrouvera pas les rengagements nécessaires ? On nous dénie la possibilité de les trouver : c'est une contestation qui n'est pas sérieuse. » Et, comme un de ses collègues s'élevait contre l'expression « pas sérieuse », qui n'est pas très parlementaire, le président de la commission sénatoriale de l'armée la retira en ces termes : « Oui! Je voulais dire que cette contestation n'est pas fondée. » Eh bien, l'hypothèse envisagée par l'opposition s'est réalisée. Il manque environ 2000 sous-officiers rengagés, 1000 caporaux et 1000 soldats. D'autre part, les engagements volontaires se raréfient. Paris qui en fournissait 4200, pour sa part, il y a cinq ans, n'en a donné cette année-ci, que 2470, en y comprenant les Saint-Cyriens, les Polytechniciens, les élèves de l'Ecole centrale, dont on peut dire qu'ils sont volontaires sans le vouloir.

Les méfaits du service de deux ans ne sont pas restreints à la troupe. Le recrutement des officiers devient de plus en plus difficile. A l'Ecole d'application de Fontainebleau, plus du quart des élèves démissionnent. On en est réduit à espérer, par compensation, que les candidats ingénieurs à l'Ecole centrale, reçus aux examens et enrégimentés, prenant goût à la vie

militaire, renonceront au métier d'ingénieur et aux carrières industrielles vers lesquelles ils s'étaient orientés, mais qui comportent des aléas. Etant donné le ralentissement de l'avancement, si des jeunes gens abandonnent l'espoir, acheté par quelques risques, d'une fortune à gagner, il est à craindre qu'ils y soient poussés moins par une vocation pour la profession des armes que par les suggestions d'un tempérament de fonctionnaires. Or, si c'est en vue d'assurer leur existence, une toute petite existence, on peut penser que des recrues de cet acabit-là ne feront pas des officiers bien brillants ou même simplement bien solides.

On voit ce que la nouvelle législation apporte de détérioration, dont quelques-unes inattendues, à notre système militaire. Et, en même temps, elle ne laisse pas d'être onéreuse. L'instruction devenue intensive exige, par exemple, l'augmentation du nombre des munitions allouées pour l'instruction du tir. Le crédit voté cette année est en augmentation de 2 ½ millions sur celui de l'an dernier, lequel s'élevait à 18 ½ millions : environ un septième! D'autre part, on veut doter chaque corps de fonds pour le tir réduit à distance réduite (30 mètres); dans certaines garnisons, il faut organiser des stands de 200 mètres avec des dispositifs de sécurité. D'autre part, encore, on prévoit la création d'au moins 90 manèges. D'autre part, enfin, si on a organisé depuis 1898 deux grands camps d'instruction (à Mailly et à la Courtine) et si les travaux d'installation des troupes y sont en voie d'achèvement, il reste de nouvelles acquisitions à faire avec les aménagements qui y correspondent.

On va agrandir le polygone d'artillerie de Coëtquidan pour le transformer en un grand camp d'instruction. On va agrandir ou installer les camps de Sissonne, de la Valbonne, de Valdahon, destinés aux feux de guerre de l'infanterie. Tout cela ne laisse pas d'être coûteux.

La question d'artillerie est trop d'actualité pour que je néglige de mentionner une augmentation de 300 000 francs, — ce qui n'est pas rien, comme on dit, — pour les frais d'entretien et de réparation de l'artillerie à tir rapide. Le Département de la guerre a donné à ce sujet les explications suivantes :

Ces frais sont très supérieurs à ceux qu'exigeait le matériel de 90, dont le mécanisme robuste ne comportait comme partie un peu délicate qu'une vis de pointage. Le matériel de 75, au contraire, renferme certains organes dont le fonctionnement doit toujours être parfait, et qui, par suite, doivent être l'objet d'un entretien des plus soignés.

Ce sont :

1° Le frein hydro-pneumatique interposé entre la bouche à feu et l'affût, et assurant l'immobilité de la pièce pendant le tir. (On sait ce que parler veut dire, n'est-ce pas? car il y a déplacement; mais ce déplacement est suivi du retour à la position initiale);

2° Le coulissement de l'affût sur l'essieu commandé par un jeu d'engrenages :

3° L'appareil de pointage en hauteur à berceau lié à la pièce et à l'affût par deux jeux d'engrenages distincts;

4° Les appareils de visée et de repérage, avec niveau, tambours gradués, viseurs optiques;

5° Les débouchoirs doubles, instruments de précision indispensables pour l'exécution du tir fusant rapide.

Faut-il s'étonner de cette dépense et s'en effrayer? Nullement : pas plus qu'on ne s'étonne s'il faut changer les pneus coûteux d'une automobile plus souvent que les cercles d'une roue de voiture. Ces frais sont la rançon d'une vitesse de beaucoup supérieure et d'une considérable puissance de transport.

Qu'est-ce que payer d'une assurance annuelle de 300 000 francs le bon rendement de bouches à feu qui valent beaucoup de millions et qui représentent une puissance balistique telle que quatre de ces pièces en valaient largement huit ou dix des anciennes ?

C'est pour cette raison qu'on a cru pouvoir substituer à six canons de 90 quatre canons de 75. En réduisant le nombre des pièces de la batterie, on a, d'ailleurs, conservé le même nombre total des chevaux et des voitures, afin d'emporter plus de munitions, de façon à pouvoir faire face aux nécessités du tir rapide. La batterie de quatre pièces est maniable. La batterie de six pièces ne le serait pas. Encore moins la batterie de huit pièces qu'on a parlé de créer, à l'instar de la Russie, mais qui se dédoublerait. On a aussi proposé le dédoublement de la batterie de six pièces. Bref, les théoriciens se donnent carrière, chacun vantant les mérites de sa solution.

Je ne donnerai pas dans ce travers et ne vous ferai pas connaitre la mienne. Mais je voudrais présenter diverses observations comme elles me viennent, et sans conclure.

Le 75 est un ogre, a dit le général Langlois. Pour satisfaire son appétit, il ne faut pas posséder moins de 3000 coups par bouche à feu, a-t-il ajouté. 3000, c'est beaucoup. Est-il probable qu'on en consommera autant, en moyenne, en un mois de temps, surtout dans le premier mois ? Et, pendant ce temps, les usines, si elles sont bien montées, en fabriqueront assez pour venir remplacer celles qui ne sont plus. Pourquoi ne pas avoir en magasin tout ce qui peut être transporté (et les véhicules dont on dispose sont loin de pouvoir traîner 3000 coups par pièce, dans l'état actuel des choses), sauf à tenir dans les arsenaux l'outillage et la matière première nécessaires à un travail intensif.

J'ai bien des fois préconisé ce mode d'organisation qui a l'avantage de ne pas lier l'avenir au présent. Que de progrès on a hésité à réaliser, en effet, parce qu'ils entraîneraient l'inutilisation d'approvisionnements excessifs !

D'autre part, notre matériel n'est pas suffisamment protégé. Les boucliers ne couvrent pas les jambes du pointeur et du tireur. Les gradés, — chefs de pièce, chefs de section, commandant de la batterie, — ne bénéficient d'aucun abri. Achille était vulnérable au talon. Nos batteries sont vulnérables à la tête. Que diriez-vous d'un chevalier qui irait au combat bardé de fer, cuirassé des pieds jusqu'au cou, mais qui aurait négligé de mettre un couvre-chef, de quel nom que vous l'appeliez : casque, haume, armet, morion ou capeline ? N'est-il pas singulier que le nœud vital reste à découvert, alors que les parties secondaires sont soigneusement protégées ? La batterie qui fait du tir indirect n'agit que sous l'unique direction de son capitaine lequel est souvent dans un observatoire éloigné et qui n'est pas blindé. Qu'un mauvais coup le mette hors de combat, ses lieutenants ne savent même pas sur quel but il tirait. Le feu s'arrête alors forcément. Et vraiment, ce n'est pas la peine d'avoir une pièce à tir rapide si elle est obligée de se taire pendant longtemps.

Le maniement de cet engin de précision implique des qualités de premier ordre. Si le canon de 75 est précieux, les capitaines capables de bien le mettre en œuvre sont plus précieux encore. Précieux et rares, malheureusement. Il s'en faut que tous nos commandants de batterie soient capables de tirer un bon rendement de leur matériel. J'ai dit que tous n'ont pu passer par le cours pratique de tir de Poitiers qui est l'école normale de l'arme. On a donc organisé, vaille que vaille, pour y suppléer, des écoles régionales dont il ne semble pas qu'on ait beaucoup à se louer, *exceptis excipiendis*.

C'est pour cette raison, sans doute, que le ministre vient de restaurer la charge de grand-maître de l'artillerie, en confiant au général Percin l'inspection — au point de vue du tir et de la préparation tactique — de tous les corps de troupe de l'arme. On ne pouvait choisir un officier plus idoine. Non moins que le général Langlois, le général Percin est l'auteur de l'artillerie à tir rapide, en ce sens que, s'il n'en a pas fait la théorie, s'il ne l'a pas construite, il a puissamment contribué à sa mise en œuvre rationnelle. Il y a peut-être apporté quelque exagération, quelque absolutisme. Mais trouvez-vous un inconvénient grave à ce qu'on fasse trop bien les choses ? Le général Naquet-Laroque, président du comité technique de l'artillerie, semblait plus désigné par son rang et sa fonction pour la mission délicate dont il s'agit ; il était moins désigné par sa compétence.

Une autre importante désignation que le ministre vient de faire, c'est celle de l'inspecteur des écoles militaires, poste qu'il a créé en le confiant au général Joffre. J'ai conté naguère tout ce qu'on avait voulu faire dans ce sens. Le général André avait songé à créer une direction des établissements d'instruction militaire, direction qu'il réservait probablement à son chef de cabinet. Le Parlement protesta, et M. Berteaux, qui avait pris le portefeuille

de la guerre, n'insista point. Plus tard, une « commission des écoles » fut créée, à la tête de laquelle d'abord le général Bazaine-Hayter fut mis, puis le général Maunoury. Aujourd'hui, c'est une sorte de surintendance qui est instituée.

Le général Joffre, qui en est le titulaire, passe pour un officier remarquable, aux idées très libérales et larges. Sortant de l'Ecole Polytechnique, et appartenant à l'arme du génie, dont il a été le chef sous le ministère André, il est connu pour l'expédition qu'il a faite dans l'Afrique centrale, et qui l'a mené à Tombouctou. Il sera intéressant de voir ce qu'il fera pour nos établissements d'instruction militaire dont le remaniement ou le « chambardement » est à l'ordre du jour.

* * *

Le commandant E. Coste, qui dirige l'Ecole normale de gymnastique de Joinville, et qui naguère fit une conférence très remarquée sur le rôle de l'*Officier dans la nation* (c'est le titre sous lequel cette conférence a paru), le commandant E. Coste, dis-je, vient de faire paraître une plaquette (*L'instituteur et l'officier dans la nation armée*) où il étudie la part que l'école et le régiment doivent prendre au relèvement physique de la France. Faut-il en charger les maîtres de l'enfance ou seulement les instructeurs militaires ? L'action de ceux-ci sur les adolescents qui leur sont confiés est malheureusement tardive. Mais mieux vaut tard que jamais. Et puis, cette éducation corporelle, on est dans de bonnes conditions au régiment, pour la donner. On en a les moyens matériels : on dispose de toutes les facilités de surveillance, à commencer par le contrôle du corps médical, dont l'ingérence compétente empêchera les fautes, les excès, les abus, qu'il y a à redouter avec un personnel inexpérimenté. Les instituteurs isolés dans les villages, sans guides, sans conseillers, risquent également d'en faire trop ou de n'en pas faire assez. Et ceci n'est pas moins mauvais que cela.

Le service universel faisant passer sous les drapeaux tous les élèves des écoles normales primaires, rien ne serait plus simple que de les détacher à Joinville pendant quelques mois. Par ce moyen, au bout d'une trentaine d'années, on aurait assez d'instituteurs capables de professer la gymnastique pour doter chacune de nos 36 000 communes de maitres auxquels cette science serait familière, ce qui ne les empêcherait pas de s'acquitter du reste de leurs devoirs. Qui sait si ce reste n'en est pas l'accessoire, et si l'essentiel n'est pas de nous faire une race vigoureuse ? Nul doute que l'application des idées du commandant Coste y contribuerait, et je souhaite de tout cœur qu'on les prenne en considération.

* * *

Et les conférences de l'Ecole des hautes études sociales continuent. Et on continue à y entendre bien des phrases plus ou moins creuses, toujours

à peu près les mêmes. Cependant, il y a eu des changements. Les civils ont remplacé les militaires. M. d'Estournelles de Constant, grand-prêtre du pacifisme, a déclaré que son pacifisme, à lui, ne laissait pas d'être belliqueux et que, le cas échéant, on le verrait sur les champs de bataille, un fusil à la main. M. Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne, a montré une parfaite ignorance du monde militaire, qu'il ne connaît que par les livres. Ceci ne l'a pas empêché de dire des choses fort intéressantes et de provoquer une discussion non moins intéressante. Malheureusement l'armée ne semble pas avoir grand profit à tirer de ces palabres. La nation non plus.

* * *

Trois officiers du 125e d'infanterie poursuivent le général Peigné devant le tribunal civil de la Seine. Ils lui demandent des dommages-intérêts pour le préjudice que leur ont causé les notes qu'il leur a données.

* * *

Bizarrerie! La loi sur l'avancement veut que les capitaines passent chefs de bataillon lorsque leur tour d'ancienneté arrive. Or, on a voté récemment, dans la loi des finances, c'est-à-dire dans l'établissement du budget, que nul n'avancerait en grade s'il n'avait fait un temps déterminé de service dans la troupe. On en est à se demander ce qui adviendra de tel officier dont la carrière s'est faite en dehors de son régiment. Il faudra violer l'une des lois, soit l'ancienne qui n'est pas abrogée, soit la nouvelle qui est justement en train d'entrer en vigueur. Cruelle énigme! Cruelle surtout pour l'intéressé ou pour les intéressés, s'il y a plusieurs officiers dans le cas de celui auquel je viens de faire allusion.

* * *

Des dissentiments répétés, sinon graves, ont éclaté entre le sous-secrétaire d'Etat à la guerre et son ministre. Il serait plus exact de dire, peut-être : entre M. Chéron et les officiers de l'entourage du ministre. Si on se rappelle ce que j'ai dit, du temps du général Valabrègue et de M. Berteaux, sur les conflits qui se sont élevés entre les éléments militaires du cabinet et ses éléments civils, on ne s'étonnera pas de la mésintelligence qui s'est produite. On s'en étonnera d'autant moins que M. Chéron est moins préparé à son rôle que ne l'était M. Berteaux, lequel s'était occupé depuis plus longtemps des questions militaires. M. Chéron est aussi plus turbulent. Enfin, il est dans une situation particulièrement fausse, s'étant fait arroger des pouvoirs équivalents à ceux du général Picquart. Le ministère de la guerre est devenu bicéphale, ce qui est partout monstrueux, et là plus que partout ailleurs. Il y a à la tête de l'armée un chef technique et un chef politique, placés sur le même pied d'égalité. Le chef politique est, par-dessus le marché, un politicien plus soucieux encore de ménager les électeurs que ne l'ont pu être les Berteaux et les Etienne, plus désireux encore d'avoir une

bonne presse. Il a adressé aux directeurs d'établissements qui emploient des ouvriers civils, une circulaire leur enjoignant de ne jamais déplaire à ces ouvriers, s'ils sont syndiqués, de jamais rien refuser, quelle demande qu'ils présentent, sans en avoir préalablement référé à l'autorité centrale.

Quant aux relations de M. Chéron avec les journaux, j'en ai donné le mois dernier un exemple assez piquant!

Je suis désolé d'avoir à enregistrer la faillite d'un homme en qui on n'avait fait mettre de grandes espérances, mais dont il est évident que la présence est une cause de faiblesse pour le ministère.

* * *

Le *Journal des sciences militaires* publie un « éreintement » des ouvrages de M. Henry Houssaye sur la campagne de 1815. L'auteur en est le colonel Grouard, lequel cite l'article de la *Revue militaire suisse* d'octobre 1902 sur l'*Enigme de Ligny et de Waterloo*. Peut-être le colonel lit-il mes chroniques. Il sait alors que je suis un admirateur de ses écrits, et il a pu se convaincre que j'ai, sur l'éminent académicien dont il critique l'œuvre, les mêmes idées que lui. Je les ai exposées, en particulier, en 1899 (pages 211 et 285). J'ai même été plus loin que le colonel Grouard, ou plutôt j'ai envisagé un côté de la question qu'il a négligé : le côté littéraire. J'ai dit que cette histoire dont Brunetière admirait l'éloquence et que le général Zurlinden a jugée très exacte et très française, non seulement n'est pas très exacte, mais n'est pas très française, — ce qui d'ailleurs ne l'empêche pas d'être éloquente. Car, sur ce point, j'admets très bien qu'un ensemble de choses, dont beaucoup sont fausses, puisse constituer tout de même un tout admirable, thèse qu'a soutenue le lieutenant-colonel Camon et que son camarade Grouard trouve singulière.

De l'article de celui-ci, je tiens à retenir surtout ici les pages dans lesquelles, rapprochant Jomini de Clausewitz, il montre de combien celui-ci est inférieur à celui-là. Il s'élève contre le reproche, adressé à votre célèbre compatriote, d'avoir des idées étroites.

On ne peut être conduit à une pareille appréciation qu'en lisant légèrement son précis de l'*Art de la guerre*. Encore faut-il affecter d'y voir toute son œuvre, tandis qu'elle n'en est qu'une partie — assurément très importante, mais qu'on doit se garder d'isoler du reste.

Ce n'est au fond qu'une définition détaillée de la stratégie et de ses éléments, avec l'exposé de leurs propriétés essentielles. Mais, pour mettre en évidence ces propriétés, Jomini s'appuie sur les études détaillées des campagnes, qu'il a données dans ses autres ouvrages.

Qu'on lise avec attention le *Traité des grandes opérations militaires*, l'*Histoire des guerres de la Révolution* et surtout la *Vie politique et militaire de Napoléon*. Nulle part on ne trouvera une critique aussi judicieuse des campagnes du premier Empire, et c'est là, en réalité, qu'il faut chercher

la démonstration des principes de stratégie positive dont il apprécie l'importance sans exagération.

Pour nous, Jomini est au-dessus de tous les autres écrivains du XIXe siècle, autant que Napoléon est au-dessus des autres généraux, et c'est avec raison qu'on a pu dire que, *si Napoléon est le dieu de la guerre, Jomini est son prophète*; car personne n'a compris aussi bien, ni surtout aussi vite les doctrines du maître, et personne ne les a mises en lumière d'une manière aussi précise.

Si vous désirez voir les raisons dont je me borne à donner ici le résumé, formant conclusions, lisez la *Critique de la campagne de 1815*, qui ne va pas tarder à paraître à la librairie Chapelot. (C'est le tirage à part de l'étude du colonel Grouard.) Je ne saurais trop vous dire combien j'apprécie la sagesse des considérations de philosophie à la fois haute et pratique que l'auteur y développe. Il me semble atteindre à l'impartialité dans la clairvoyance.

Une nouvelle Revue, dont l'objet est manifestement de servir de trait d'union entre l'Allemagne et la France, paraît depuis quatre mois à Paris, Berlin, Berne et Vienne, sous le titre : *Le Continent*.

Dans le dernier numéro, je relève un article du général Bazaine-Hayter (*L'armée-école et la démocratie française* : c'est sa conférence à l'Ecole des hautes études sociales. J'en ai parlé le mois dernier, page 66...) et une étude sur *Les troupes montées en France et en Allemagne*, par le général de Pelet-Narbonne.

Tout le monde connaît la grande compétence de cet écrivain militaire : les ouvrages qu'il a consacrés à la cavalerie font autorité. D'autre part, le nom qu'il porte le désigne pour être un des artisans entre son pays d'origine et son pays d'exil. En tous cas, il parle avec beaucoup de modération et de justice de nos troupes à cheval, de leur instruction, de leurs règlements de manœuvres, de leur remonte. Je me propose de reproduire ou de résumer ce qu'il en dit. Je veux signaler seulement ici les reproches qu'il adresse à un rapport établi par le général de Lacroix au retour de la mission de celui-ci en Allemagne, lors du mariage du Kronprinz. Il « blague » un peu, sans en avoir l'air, les conclusions du rapport dont l'auteur « indique différents moyens d'embarrasser, par les manœuvres inattendues, les chefs allemands » trop méthodiques, d'après lui, et trop exclusivement exercés à aller de l'avant.

Si l'on accepte le jugement du général français que nous venons de reproduire, ajoute-t-il, il me semble cependant que celui-ci n'observa pas très exactement, s'il accorde à la cavalerie allemande une facilité de manœuvre inférieure à celle de la cavalerie française.

... Peut-être aussi le général manque-t-il quelque peu d'exactitude s'il attend la supériorité de la conduite « de la plus grande souplesse et vivacité de

t français. » Aurions-nous à tel point rétrogradé intellectuellement de- époque de Seydlitz?
une allusion à une rencontre prochaine des deux armées, le général ıde quelles raisons ont des Français de s'exprimer ainsi. « Quels avan- l'Allemagne pourrait-elle espérer d'une attaque contre la France? longtemps que celle-ci ne se fera pas le soldat de l'Angleterre, elle surée contre toute attaque de l'Allemagne. » Ainsi soit-il!



INFORMATIONS

SUISSE

ıronique de la revision. — La pétition suivante, adressée aux Cham- fédérales circule dans les diverses sections de la Société suisse des ›rs.

Messieurs les présidents!

Messieurs les députés au Conseil National et au Conseil des Etats!

› projet de loi du Conseil fédéral créant une nouvelle organisation mi- e a prévu pour toutes les troupes, cavalerie exceptée, une école de es de 70 jours et un cours de répétition de landwehr de 11 jours. Ces sitions ont été acceptées par le Conseil des Etats, mais amendées par nseil national qui a réduit l'école de recrues pour l'infanterie et le gé- 65 jours, pour le service de santé, les troupes d'administration et du train à 60 jours, en outre, il a ramené à 6 iours le cours de répé- de landwehr.

· message du Conseil fédéral admet sans conteste la nécessité d'une ıction plus approfondie de la troupe. Il déclare en terminant que le il fédéral n'a déposé le projet devant les Chambres qu'après avoir nent examiné toutes les circonstances, et dans la conviction que les ices demandés pour l'armée constituent le strict minimum de ce qu'exige urité du pays.

›st aussi notre absolue conviction que l'on ne saurait descendre au- us de ce minimum, et nous l'exprimons par la présente pétition.

ous basons nos motifs sur les expériences de la dernière guerre. Elle a des tableaux devant lesquels aucune armée ne saurait demeurer in- nte. Nous ne le pouvons pas davantage, nous qui avons la prétention un peuple militaire, et l'enseignement essentiel qu'elle a mis en évi est que seule est en état de vaincre l'armée que son instruction et son

énergie morale mettent en état d'attaquer au combat. L'armée qui l'emporte par ces qualités bat son adversaire, fût-il en nombre supérieur.

Que l'école de recrues actuelle de 45 jours ne procure pas cette instruction-là, c'est ce que tout le monde admet maintenant. Elle ne répond même pas aux exigences qu'imposait la guerre jusqu'à ce jour. Or, ces exigences, — ceci résulte des expériences des dernières guerres — ont cru dans une telle proportion que les 70 jours eux-mêmes apparaissent comme une période limitée pour permettre l'instruction de la recrue. On ne saurait opposer d'arguments de nature professionnelle à cette constatation.

Nous ne relevons parmi les multiples expériences des dernières campagnes, plus spécialement de la guerre russo-japonaise, que celles qui, à l'avenir, peuvent le moins être négligées dans l'instruction des troupes. Elles intéressent l'utilisation du terrain, les travaux de fortifications dans l'attaque et le combat de nuit. Ce sont les données essentielles dont la connaissance assure l'aptitude à l'attaque. La sûreté dans l'exécution de ces opérations, sûreté que les Japonais ont acquise par de fréquents exercices, a été une des raisons principales de leurs surprenants succès.

L'utilisation du terrain. — Une troupe qui sait profiter avec adresse des avantages du terrain parvient à avancer encore assez longtemps en terrain découvert, sous le feu de l'ennemi, sans subir de grosses pertes. Elle se glisse jusqu'à portée efficace du feu, alors qu'une troupe moins exercée est contrainte de s'arrêter plus tôt. S'aviser des couverts du sol était jusqu'ici l'affaire des chefs. Il leur appartenait de commander les mouvements et les formations de leurs subdivisions dans chaque cas particulier. La dernière guerre nous a appris que ce procédé était devenu beaucoup trop lourd. Les subdivisions ne peuvent plus être mues et poussées aussi péniblement. Elles doivent filtrer dans le terrain, glisser le long des couverts, se plier aux accidents du sol, cela aussi naturellement que l'eau qui ruisselle au fond du ravin. Le chef, à la tête de sa subdivision, s'engage dans le chemin à suivre. Par un signe, par un geste de la main, il communique ses ordres à ceux qui viennent derrière lui, et toute la subdivision s'inspire de cet ordre pour l'exécution de ses mouvements. Quant aux particularités du terrain, il appartient aux hommes de les apprécier. Ils doivent se porter en avant avec aisance et couverts, et changer de formations d'eux-mêmes, sans attendre un ordre.

Si simple que cela paraisse, l'exécution est en réalité très difficile : elle exige une troupe dûment instruite, exercée dans toutes les situations possibles. Pareille manœuvre en appelle à l'attention et à l'intelligence des hommes plus que jamais. Une troupe insuffisamment dressée ne s'y pliera pas ; elle se disloquera et se rompra. Elle n'acquerra l'aptitude nécessaire que par une éducation approfondie du soldat ; de nombreux exercices appliqués

devront éveiller son intelligence à ces notions spéciales. Il y faut beaucoup de temps.

La fortification dans l'attaque. — Jusqu'ici la fortification était toujours subordonnée à l'idée de défense. Nous sommes en mesure de mettre une position en état de défense quand nous disposons pour cela d'un certain délai et loin de la pression de l'ennemi. Mais nous ne le faisons pas bien. Il faut dire que les occasions de nous y exercer nous ont été jusqu'ici extrêmement mesurées. Nous n'arrivons surtout pas avec nos petits outils portatifs. Pour tirer profit de leur emploi, l'habitude de leur maniement nous fait défaut. Aussi cédons-nous à l'espoir de disposer en cas de guerre, soit du temps nécessaire pour élever nos ouvrages de fortification, soit de gros outils d'un maniement commode. Partout où ces avantages nous seront refusés, nous ne nous procurerons que des couverts insuffisants et grossirons sensiblement le chiffre de nos pertes. Voilà pour la défense.

Or, la guerre russo-japonaise a enrichi d'une nouvelle page le chapitre de la fortification. Celle-ci ne sera plus dorénavant un secours pour la défense exclusivement, elle viendra aussi en aide à l'attaque. Quand les lignes des tirailleurs japonais arrivaient à portée efficace du tir de l'adversaire et constataient l'impossibilité de pousser plus avant, elles se couchaient et s'enterraient. Une partie des hommes maniaient la pelle couchés ou à genou, tandis que le reste entretenait le feu. Ainsi peu à peu sortait de terre un parapet.

Toutes les armées qui cultivent l'esprit d'offensive et qui ne renoncent pas de prime abord à l'attaque sur terrain découvert devront s'assimiler ce procédé. Nous devrons apprendre nous aussi à manier la pelle dans l'attaque sous le feu ennemi. Il faut pour cela une grande habitude qui s'acquiert par un exercice répété et intensif. Ce qui nous manquera dans ce domaine, nous devrons le payer inexorablement au prix du sang.

Il nous faut donc procurer à nos recrues l'aptitude technique au maniement de la pelle dans toutes les positions du corps. A cet effet encore, il faut multiplier les exercices appliqués et comme pour l'utilisation du terrain éveiller et développer le sens tactique de la troupe. On ne le peut que par des exercices spéciaux, sinon les exercices ordinaires de combat prennent beaucoup trop de temps.

Le combat de nuit. — Dans les guerres précédentes, le combat de nuit a été une exception. De là la tendance à y voir une rareté et le peu d'attention qu'on y prêtait pour l'instruction de la troupe. Nous suivions en cela l'exemple des armées qui nous avoisinent, ne fut-ce déjà qu'à cause de la brièveté de notre temps d'instruction qui nous y sollicitait. Car l'importance prédominante du tir nous oblige à travailler surtout cette branche d'instruction presque du premier au dernier jour de l'école de recrues. Tous les

deux jours, pour ainsi dire, il y a une journée de tir, et les autres jours sont si remplis par les exercices les plus urgents de dressage et les exercices de combats et de service en campagne qu'il faut prendre sur le repos de la nuit si l'on ne veut pas que les autres branches du service et notamment le tir n'en souffrent trop. Très rapidement dans nos écoles de recrues se manifeste une grande fatigue, qui atteint tout le monde, cadres et recrues, et préjudicie sérieusement au résultat de l'instruction.

Le programme de l'école de recrues est déjà surchargé, quoiqu'il ne comporte que ce qu'il est indispensable au soldat de savoir à la guerre. Dans ces conditions-là, il ne peut être question raisonnablement d'une étude même superficielle du service de nuit. C'était un inconvénient plein de danger, même quand on considérait le combat de nuit comme une rare exception. Car même ce qui est rare à la guerre, peut se produire et exercer une influence déterminante sur la victoire ou la défaite. Néanmoins la conviction de cette rareté du combat de nuit procurait quelque quiétude.

Il n'en est plus ainsi. La guerre russo-japonaise a démontré que la nuit comme le jour appartient au combat ; que lorsque pendant le jour, l'engagement échoue, la nuit peut assurer le succès, si la troupe est dressée au combat de nuit. En présence de la fréquente réussite des combats de nuit des Japonais, personne ne peut plus se soustraire à cette constatation. La préparation à la guerre suppose une instruction soutenue et intensive de la troupe en vue des engagements de nuit. Et cette instruction ne doit pas se limiter à l'étude du combat, à l'attaque et à la défense ; elle doit s'étendre à toutes les opérations sur lesquelles la nuit peut étendre son voile : la marche, la sûreté, l'exploration, le service d'estafette, le ravitaillement en munitions et en vivres. Même le simple stationnement dans une position rapprochée de l'ennemi, par tous les temps, est devenue matière pressante à exercice.

Ainsi, dorénavant, à côté de l'enseignement donné jusqu'ici, il faudra compter avec l'enseignement du service de nuit. Cet enseignement doit être donné avec soin, passant progressivement des exercices particuliers aux manœuvres d'ensemble et du travail des unités à celui de corps plus considérables. Le fondement de cette instruction doit être posé à l'école de recrues comme celui de toutes les autres branches du service, de façon à ce qu'aux manœuvres l'exécution puisse être entreprise sans heurts.

On travaillera donc, aux écoles de recrues, pendant une série de nuits. Or, il est évident que le jour qui suit un exercice de nuit doit être consacré au repos, ou qu'un demi-jour de repos doit être intercalé avant et après chaque exercice de nuit. Le compte est facile à établir : le service de nuit constitue une nouvelle branche d'instruction, et les écoles de recrues — actuellement déjà surchargées — doivent être du seul fait de ce service, prolongées d'autant de jours qu'on voudra pouvoir faire d'exercices de nuit ;

la fixation de ce nombre dépend du degré de capacité auquel on entend amener notre troupe.

* * *

Le message du Conseil fédéral montre combien est désirable un enseignement plus soigné et, par conséquent, plus tranquille du tir. Nous aussi voudrions insister sur la nécessité de plus de tranquilité dans toutes les branches de l'école de recrues. La hâte fébrile avec laquelle on est actuellement obligé de travailler dans cette école est malsaine ; elle nuit à l'instruction et à la joie que tous devraient trouver au service. Tout travail militaire exige une application, une dépense de force et d'énergie que la vie civile ne connaît guère ; il n'est pas question de rien changer à cela. Mais le travail ne doit pas dégénérer en surmenage et ce serait à tous points de vue un très grand progrès que de pouvoir à l'avenir réduire la durée du travail journalier.

Tous ces motifs nous dictent l'opinion sur laquelle s'est basée le projet que 70 jours d'école de recrues est un minimum au-dessous duquel il n'est pas permis de descendre.

Notre argumentation intéresse plus spécialement l'infanterie. Les 90 jours de l'école de recrues de cavalerie n'ont pas été combattus. Pour l'artillerie, le Conseil national n'a pas cru pouvoir souscrire aux conclusions de la pétition des officiers de l'artillerie, mais a ajouté cinq jours au projet du Conseil fédéral. Il a, en outre, prolongé les cours de répétition. Nous pouvons, en conséquence, — ayant l'espoir que le Conseil des Etats se rangera à ces décisions — pouvoir nous affranchir d'autres considérations. Il nous reste seulement à dire un mot des écoles de recrues du génie, du service de santé et de celui de l'administration. C'est une erreur de supposer que ces armes et services puissent se tirer d'affaires avec une école de recrues inférieure à 70 jours.

Génie. — La dernière guerre a fait ressortir l'importance capitale de cette arme. D'autre part, les progrès continuels de la technique dans le domaine de l'électricité, de la fortification et de la construction des ponts rendent la tâche du génie toujours plus complexe et difficile ; mais ils augmentent aussi la valeur des services que cette troupe est appelée à rendre à l'armée. Même avec une école de 70 jours, si le génie parvient à la hauteur de sa tâche, c'est uniquement parce que les recrues de cette arme sont chez nous des gens du métier et se trouvent ainsi en quelque mesure formés d'avance à leur travail militaire.

Service de santé. — Ici également, les expériences de la dernière guerre sont instructives. Elles montrent que les horreurs de la guerre sont beaucoup moindres, quand les troupes sanitaires remplissent bien leur tâche, quand les brancardiers et infirmiers ont une solide éducation militaire et

connaissent leur métier. Pour arriver à ce résultat, 70 jours ne sont certes pas trop. L'Etat a du reste, vis-à-vis des combattants, le devoir de ne pas se montrer trop parcimonieux sur ce point.

Administration. — On entend émettre l'opinion que les troupes des subsistances, leur service n'ayant pas directement rapport au combat, peuvent se passer d'une éducation militaire complète. Or, c'est justement parce qu'en lui-même le travail de ces troupes ne présente pas toujours un caractère militaire, qu'elles ont besoin d'une discipline particulièrement solide. Sans cette dernière, le service des subsistances ne fonctionnera plus, dès que les circonstances offriront quelques difficultés; les meilleures dispositions en vue du ravitaillement peuvent être déjouées par une exécution molle ou incorrecte des ordres reçus. Or, chacun sait l'importance que présente dans la guerre — et déjà dans les manœuvres — le bon fonctionnement des ravitaillements; ici encore, comme pour le service sanitaire, les troupes non combattantes ont droit à quelques égards.

* * *

Nous voudrions enfin faire observer que la réduction de la durée du cours de répétition de landwehr, votée par le Conseil national, aura également de très fâcheux effets pour notre armée tout entière. En cas de guerre, l'élite a besoin du soutien et du complément de la landwehr; le personnel de certaines unités, telles que les trains sanitaires et les colonnes d'approvisionnements et de munitions, est fourni en tout ou partie par la landwehr; ces unités doivent présenter la même cohésion que des troupes de l'élite, et à cet effet un seul cours de 11 jours, tel que le prévoyait le Conseil fédéral, est certes bien modeste. Onze jours ne sont pas non plus de trop pour l'infanterie de landwehr, qui peut être appelée à combattre aux côtés de l'élite. Un cours réduit à 6 jours ne représenterait plus guère qu'une revue d'organisation, et nullement un exercice utile pour une troupe déshabituée du service.

* * *

Une dernière et très importante considération, sur laquelle nous voudrions attirer votre attention, vise la *confiance que le soldat doit avoir en lui-même*, c'est-à-dire en la suffisance de l'instruction qu'il a reçue. Chacun sait que cette confiance est un facteur capital du succès dans la guerre.

Le message du Conseil fédéral déclare que les durées d'instruction prévues par lui représentent le minimum de ce qu'il faut pour assurer la sécurité de notre patrie. Les commandants supérieurs avaient proposé une école de recrues de 80 jours, et caractérisaient les 70 jours comme une base à laquelle on devait absolument se tenir, et la même opinion était défendue par d'autres officiers supérieurs. Au Conseil national, dans la séance même où furent votées les réductions de service, toute une série d'officiers supérieurs

ont — sans trouver de contradicteurs — proclamé que les durées fixées par le projet du Conseil fédéral représentaient le minimum nécessaire, la limite en dessous de laquelle il était absolument impossible de descendre.

Dans ces circonstances, si la haute Assemblée fédérale maintenait ces réductions, le soldat suisse devrait marcher au combat ayant le sentiment de ne posséder qu'une instruction insuffisante. Or, ce sentiment implique un dangereux risque de faiblesse et de démoralisation devant l'ennemi; déjà, en temps de paix, il ôte au soldat son entrain au service.

Eu pleine conscience que l'état actuel de l'instruction de notre armée ne répond pas aux exigences de la guerre, et d'accord avec le Conseil fédéral que les sacrifices en faveur de l'armée, réclamés par lui, sont le minimum de ce que demande la sécurité du pays, confiants en outre dans l'esprit militaire et de patriotique sacrifice du peuple suisse, nous vous prions de maintenir la durée de service prévue dans le projet du Conseil fédéral pour les écoles de recrues de l'infanterie, du génie et du service de santé ainsi que pour le cours de répétition de la landwehr.

* * *

L'initiative de cette pétition a été prise par les sociétés d'officiers de Zurich et environs, de Berne-Ville, de Bâle-Campagne et des Grisons. Le texte en a été arrêté par une assemblée de délégués de ces sociétés réunie à Olten le 27 janvier. Dès lors, quelques autres sections ou sous-sections se sont jointes aux premières. Quelques sections de la Société fédérale des sous-officiers se sont prononcées dans le même sens.

Bibliothèque militaire fédérale.— Principales acquisitions en décembre 1906 :

Ad 36. *La regia marina italiana all' esposizione di Milano 1906*. Bergamo. 8.

Sa 90. *Itinerario del XXXVII congresso degli alpinisti italiani 1-8 settembre 1906*. — Da Milano a Sondrio e giro del Bernina. Milano 1906. 8.

Ac 4. Clausewitz, C. von: *Der Feldzug 1812 in Russland und die Befreiungskriege von 1813-15*. 3. Auflage. Berlin 1906. 8.

Ba 56. Dierauer, J.: *Geschichte der Schweiz. Eidgenossenschaft*. III. Band, 1516, bis 1648. Gotha 1907. 8.

Tc 60. Langlois: *Questions de défense nationale*. Paris 1906. 8.

Yb 442. *Feldbefestigungsvorschrift (F. V.)*. Entwurf vom 28. Juni 1906. Berlin 1906. 8.

Kb 30. Hoppenstedt: *Die Schlacht der Zukunft*. Berlin 1907. 8.

Df 452. Meunier, R.: *La guerre russo-japonaise*. Paris 1906. 8.

Da 63. *Darstellungen aus der bayrischen Kriegs- und Heeresgeschichte*. Herausgegeben v. K. b. Kriegsarchiv. Heft 15. München 1906. 8.:

Demmler, H. Die Neubildung der bayrischen Heeresabteilung nach dem Rückzuge aus Russland 1812 und die Ereignisse bis zur Rückkehr in die Heimat 1813.
Hagen, E.: Der Anteil des K. b. 6. Jägerbataillons am deutsch-französischen Kriege 1870/71.
Dg 288. Aubier: *Un régiment de cavalerie légère (20e chasseurs) de 1793 à 1815.* Paris 1888. 8.
E 529. Wüthrich, A.: *Erlebnisse im Militärdienst und während des Sonderbundfeldzuges 1847.* Bern 1907. 8.
De 253. Friedjung, H.: *Der Krimkrieg und die österreichische Politik.* Stuttgart 1907. 8.
Bb 215. Rodt, E., von: *Bern im XIII. und im XIV. Jahrhundert.* Bern 1907. 8.
Kb 19. Litzmann: *Beiträge zur taktischen Ausbildung unserer Offiziere.* II. Gefechtsübungen. 4. Auflage. Berlin 1907. 8.
Lb 435. Roskoten: *Moderne Feldkanonen (mit langem Rohrrücklauf).* Oldendenburg i. Gr. 1906. 8.
Sb 474. *Illustrierter Führer auf die Gipfel der Schweizeralpen.* Bd. I und II. Luzern (1905/06). 8.
Pb 76. *Convention de Genève.* Actes de la conférence de revision réunie à Genève du 11 juin au 6 juillet 1906. Genève 1906. 4.
Nb 120. Brunner, M., Ritter von: *Der Festungskrieg.* 9. Auflage. Wien 1906. 8.
Id 214. Schmid, H.: *Taktische Tagesfragen mit Rücksicht auf die Erfahrungen im russisch-japanischen Kriege.* Wien 1907. 8.
Yd 171. Bruchhausen, K. von: *Der Werdegang des italienischen Heeres.* Berlin 1906. 8.
Yb 499. *Fahrradvorschrift (Fa. V.).* Entwurf vom 16. Juli 1906. Berlin 1906. 8.
E 500. *Erzieher des preussischen Heeres.* Herausgeg. von Generallieut. Pelet-Narbonne. 6. Bd. Friedrich, R.: Gneisenau. Berlin 1906. 8.
Yb 500. Merkaz, F. von: *Unterrichtsbuch für die Maschinengewehrabteilungen.* 2. Aufl. Berlin 1906. 8.
E 530. Tettau, Frhr. von: *Achtzehn Monate mit Russlands Heeren in der Mandschurei.* Bd. I. Berlin 1907. 8.
Dc 99. Menzel, A.: *Die Armee Friedrichs des Grossen in ihrer Uniformierung.* Herausgeg. von Prof. Skarbina & Hptm. Jany. Liefg. 1 und ff. Berlin 1906. ff. fol.
R 186. Daule, S.: *Der Kriegswagen der Zukunft.* Leipzig 1906. 8.
E 531. Zum Stein, J.: *Erlebnisse eines bernischen Reisläufers in Neapel und Sizilien 1846-1850.* Herausgeg. von Karl Geisser. Bern 1907. 8.
E 532. Hantzsch, V.: *Sebastian Münster Leben, Werk wissenschaftlicher Bedeutung.* Leipzig 1898. 8.

Id 129. *Leitfaden für den Unterricht in der Taktik auf den königl. Kriegsschulen.* 14. Aufl. Berlin 1906. 4.

Yb 501. *Vorschrift für den Gebrauch der Signalflagen (Fl. V.)* vom 29. März 1906. Berlin 1906. 8.

Nb 248. Tœpfer: *Wiederholungsbuch der Befestigungslehre und des Festungskrieges.* Berlin 1907. 8.

Ya 74. *Taschenbuch der Kriegsflotten.* 8. Jahrgang 1907. Herausgeg. von B. Weyer. München 1907. 8.

Af 9. *Schweizerisches Jahrbuch 1906.* 1. Jahrgang. Zürich. 8.

E 533. Spreer: *Kriegserinnerungen eines alten Feldpredigers aus dem Kriege 1870—71.* Berlin 1907. 8.

Sa 82. *Allgemeine Länderkunde.* Herausgeg. von Dr. W. Siewers: Philippson, A. und L. Neumann: Europa. Leipzig 1906. gr. 8.

Va 25. Hilty, C.: *Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft.* 20. Jahrgang. Bern 1906. 8.

Ud 57. *Leitfaden für den Unterricht in der Feldkunde, im Planzeichnen und Aufnehmen auf den königl. Kriegsschulen.* 12. Auflage. Berlin 1906. 4.

Hd 38. Gigot, F.: *Le pigeon voyageur.* Le sport colombophile et la colombophilie militaire. Bruxelles s. a. 8.

Ba 266. Bernoulli, A.: *Basel in den dreissigerwirren.* I. Teil. (85. Basler Neujahrsblatt 1907). Basel. 4.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite de tous les officiers suisses. Lettres et colis jusqu'à deux kilogr. franco.

Section vaudoise de la Société suisse des officiers. — Le Comité de la Section vaudoise des officiers nous communique les lignes suivantes :

La plupart des sous-sections rencontrent des difficultés dans l'organisation des conférences pendant l'hiver. Désirant leur venir en aide et leur procurer des conférenciers, le Comité de la Section vaudoise a adressé, en date du 17 décembre dernier, une circulaire à un certain nombre de ses membres en sollicitant leur concours.

Les officiers dont les noms suivent ont répondu affirmativement en offrant de donner une ou plusieurs conférences aux sous-sections de leur choix :

MM. les lieut.-colonels d'état-major de Meuron et Quinclet ; le lieut.-colonel d'art. Revilliod ; le lieut.-col. d'inf. Feyler ; le major du génie Lecomte ; le major d'état-major Delessert ; les capitaines d'infanterie Amiguet, Jossevel et Verrey ; les capitaines d'état-major Vuilleumier et Fonjallaz ; le capitaine-médecin Krafft.

Les dix sous-sections de la Section vaudoise sont ainsi assurées de pouvoir organiser au moins une conférence cet hiver.



BIBLIOGRAPHIE

Die Schlacht am Schaho. Beiheft zum « Militär-Wochenblatt », herausgegeben von V. Frobel, general-major a. d. Mit neun Kartenbeilagen und zwei Kriegsgliederungen. Berlin 1906. Mittler und Sohn, éditeurs.

Dans notre livraison de décembre 1905, nous avons rendu compte de l'étude du même auteur sur la bataille de Moukden. C'est un travail analogue qu'il a publié aujourd'hui, qui se distingue par les mêmes qualités de conscience, de précision, de clarté et d'impartialité, et qui vous donne, sous la forme concise d'une brochure d'une cinquantaine de pages, un tableau très vivant et complet de la bataille du Schaho.

On se rappelle que cette bataille, sans résultat appréciable, s'ouvrit par une offensive russe, claironnée à l'avance aux quatre points cardinaux sous la forme d'un retentissant ordre du jour du général Kouropatkine. Mais l'offensive russe est plus vigoureuse en paroles qu'en action. Le récit du général von Frobel et surtout les neuf cartes qui l'accompagnent nous le montrent. Ces cartes indiquent la situation quotidienne des belligérants dès le 4 octobre, veille des premières opérations jusqu'au 18, où les deux adversaires, épuisés, suspendirent les hostilités.

Pourquoi l'offensive russe n'a-t elle pas abouti ? Et pourquoi les Japonais, l'ayant brisée, n'ont-ils pas mieux réussi, à leur tour, dans leur mouvement contre-offensif ? Les forces en présence n'étaient point si disproportionnées que l'un ou l'autre adversaire ne pût se flatter, par une conduite habile, d'imposer sa loi à l'ennemi.

Du côté russe, l'ordre de bataille publié par le général von Frobel accuse 257 $^1/_2$ bataillons, 143 escadrons, 760 canons et 32 mitrailleuses. Mais les effectifs russes étaient considérablement réduits ; les bataillons ne comptaient pas, en moyenne, plus de 600 hommes, tandis que les Japonais ont montré l'art, — et ce n'est pas une des caractéristiques les moins intéressantes de cette campagne, — de renouveler constamment leurs effectifs, si bien qu'à chaque reprise des opérations, leurs unités se trouvaient rétablies à l'effectif normal. Aussi, à la bataille du Schaho, malgré le nombre inférieur de leurs unités, les Japonais purent opposer 170 000 hommes aux 200 000 fusils et sabres du général Kouropatkine.

Si l'on tient compte, en outre, de l'état moral des combattants, valeur exaltée chez les Nippons par une longue suite de succès, découragement chez les Russes provoqué par de constantes retraites accompagnées de non moins constants revers, on admettra que les conditions n'étaient nullement défavorables pour le maréchal Oyama.

Mais le récit de la bataille fait ressortir d'autres causes de l'insuccès de l'offensive russe. On en trouve déjà dans l'ordre de mouvement du général en chef. Il a formé trois groupes d'armée principaux avec deux groupes accessoires, et tout ce monde se trouve sous ses ordres directs. Il indique à l'avance, exactement, les lignes que doivent atteindre les divers groupes pendant le premier jour de marche, bridant l'initiative des chefs en sous-ordres, retenant leur attaque, qu'il faudrait vigoureuse, au contraire ; prétendant tout régler, quand l'étendue du front, aussi bien que les difficultés du terrain, devraient le conduire à stimuler l'activité intelligente de ses commandants.

Cette offensive russe est ordonnée comme le serait l'attaque méthodique d'un siège. Elle consiste non à aborder résolument l'ennemi, où qu'on le rencontre, mais à se porter prudemment et au devant de lui de « position » en

« position », s'arrêtant sur chaque colline pour s'y fortifier, multipliant les lignes de retranchements, et les points d'appui, en cas de retraite.

On sait que les Japonais ont répondu à l'offensive russe par une contre-offensive frontale. Maintenant que l'on connaît les dispositions du général Kouropatkine, on est porté à regretter pour le maréchal Oyama, premièrement, qu'il ait tardé cinq jours à déclancher son mouvement ; secondement, qu'il n'ait pas cherché à manœuvrer son adversaire par sa gauche, soit par la plaine. Il savait, en effet, que le gros de l'attaque était dirigé sur lui par la montagne, où — l'événement l'a prouvé — de faibles effectifs suffisaient à une résistance non seulement efficace mais victorieuse. Un enveloppement de l'aile droite du général Kouropatkine n'aurait pas offert de difficultés majeures et aurait conduit les Japonais aux plus beaux résultats.

Il semble que ce soit là les impressions essentielles que provoque l'étude du récit du général von Frobel. Chacun, du reste, tirera de cette étude ses conclusions et, dans tous les cas, de très utiles enseignements.

F. F.

Napoléon Ier au camp de Boulogne, par M. Fernand NICOLAY, avocat à la Cour de Paris. — 1 vol. in-8° écu, de 455 pages, avec de nombreuses illustrations. — Paris, Perrin & Cie, 1907. — Prix : 5 francs.

Si j'ai une dilection particulière pour les études historiques de ce genre, si j'ai pris un vif plaisir à lire celle-ci qui est intéressante, claire, documentée, suffisamment riche en inédit, très variée et accompagnée de beaucoup de dessins curieux, si vraiment ce beau volume n'est pas d'un prix élevé, étant donné tout ce qu'il renferme, je suis bien forcé de convenir que les militaires, auxquels je m'adresse, n'y trouveront pas grand chose à leur usage spécial et exclusif. Et vous n'en serez pas étonné en apprenant que rien n'avait préparé l'auteur à des études de ce genre, fort éloignées de celles dans lesquelles il avait précédemment réussi, parait-il. C'est au hasard de la naissance que nous devons ce livre.

Fils d'un Boulonnais et propriétaire d'une partie des terrains illustrés jadis par la présence de Bonaparte et de l'amiral Bruix, M. Nicolay a employé de longues années à étudier l'histoire du fameux « camp de Boulogne ». Il a décrit en détail toutes les habitations occupées par Bonaparte à Boulogne et au Camp : et autour de lui il a évoqué une foule d'autres personnalités moins connues, mais non moins curieuses, depuis Bruix et Cuvelier jusqu'aux intrépides corsaires Bucaille et Broquant, jusqu'aux héros obscurs du corps des Marins de la Garde. Les chapitres consacrés à *l'Espionnage Militaire* et à la *Flottille de Napoléon*, ont une réelle valeur documentaire. Du reste, tout le livre est rempli de détails *nouveaux*, appuyés sur des pièces souvent inédites, et dont on nous garantit l'authenticité absolue.

E. M.

Souvenirs historiques du capitaine Krettly, recueillis par Dick de LONLAY et Jean CARVALHO. — 1 vol. in-8° de 247 pages. — Paris, Ch. Delagrave. Prix : 3 fr. 50.

Le personnage a-t-il existé ? Est-il vrai qu'il ait été trompette-major des Guides de Bonaparte ? Et, si oui, ses « Mémoires » sont-ils aussi authentiques que le prétend la couverture du livre ?

A la vérité, je crois que ce volume est un aimable roman à l'usage de la jeunesse. Elle prendra plaisir à suivre le héros dans ses aventures. Et elle recevra ainsi une excellente leçon d'histoire.

E. M.

La cavalerie de 1740 à 1789, par le commandant breveté Edouard DESBRIÈRE et le capitaine Maurice SAUTAI, de la Section historique de l'état-major de l'armée. — 1 vol. grand in-8° de 133 pages. — Paris, Berger-Levrault, 1906.

Le chef de la Section historique et un de ses adjoints (les caractères avec lesquels sont imprimés leurs noms indiquent bien la subordination de celui-ci à celui-là: il y a de la hiérarchie jusque dans la typographie!), ces deux officiers, dis-je, publient aujourd'hui le premier fascicule d'une série de monographies sur les transformations successives de l'organisation et de la tactique des trois armes. A mon avis, le besoin de cette étude historique ne se faisait pas vivement sentir: j'estime que, s'il n'est pas mauvais de se renseigner sur le passé, nous avons trop à voir en avant de nous pour nous attarder à regarder en arrière. Mais il paraît que ce n'est pas l'avis de « hautes personnalités militaires ». Aussi bien n'en suis-je pas surpris, n'ayant pas l'habitude de penser comme beaucoup de hautes personnalités militaires. Je le regrette... pour elles! Je le regrette aussi pour l'armée qui a mieux à faire qu'à s'hypnotiser dans le rétrospectif.

Ceci dit, par acquit de conscience, je ne méconnais nullement la valeur de ce « premier fascicule ». Je trouve même que les auteurs ont poussé la modestie plus loin qu'il ne fallait en le traitant de simple « *essai* destiné à être complété et perfectionné au fur et à mesure de l'avancement des études d'histoire documentaire et complète ». Je le considère comme définitif, et je tiens la Section historique quitte « des éditions successives qui seront faites par la suite et qui bénéficieront des travaux aujourd'hui en projet ou en cours ». E. M.

La Belgique et la Hollande devant le pangermanisme, par le général LANGLOIS, sénateur, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre. — 1 broch. in-8 de 107 pages, avec une carte. — Paris, Berger-Levrault, 1906. — Prix : 1 fr. 50.

Sortant de la spécialité dans laquelle il a acquis la haute compétence que l'on sait, le nouveau sénateur de Meurthe-et-Moselle s'occupe de politique générale et d'équilibre européen. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain. D'ailleurs, il a fort bien compris que les études de ce genre ne sont pas à leur place dans les revues militaires. C'est pourquoi il a fait paraître celle-ci dans le *Temps* et dans la *Revue bleue*.

L'objet en est d'appeler l'attention sur les efforts que l'Allemagne fait pour entraîner la Belgique et la Hollande dans son orbite. Le général Langlois cherche à démontrer que pour déjouer ces projets, la France n'a d'autre ressource, dans l'état actuel de l'armée belge, qu'une entente hollando-belge. E. M.

L'alcool dénaturé, par E. VARENNE, Dr de l'Université de Paris. — Petit in-8° de 169 pages. (*Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire.*) Paris, 1906, librairie Gauthier-Villars. Broché 2 fr. 50, cartonné 3 fr.

L'alcool dénaturé, déjà très employé, est destiné à prendre une place fort importante parmi les matières premières de l'industrie qui trouve en lui une source puissante d'énergie. A ce titre, il méritait une étude spéciale, qui n'avait pas encore été faite et que donne le présent ouvrage, dans lequel l'examen de ce produit a été limité à l'étudier d'une façon générale, abstraction faite des nombreux détails que son importance ne pouvait manquer de fournir.

Après un historique de l'alcool dénaturé depuis son origine, qui remonte à 1814, l'auteur passe à sa composition et fait l'étude de ses divers produits constituants.

L'alcoométrie de l'alcool dénaturé ainsi que son analyse forment deux parties essentielles de sa connaissance, et un chapitre spécial a été consacré à chacune d'elles.

L'alcool dénaturé étant encore trop souvent détourné de son véritable rôle utilitaire par l'emploi frauduleux qui en est fait dans les liquides destinés à l'alimentation, il était indispensable de le signaler; aussi l'ouvrage fournit-il, sur ce sujet, un certain nombre d'excellentes pages.

Régi par une réglementation administrative qui s'efforce d'être bienveillante, l'alcool dénaturé a donné lieu à un certain nombre de règlements, dont quelques-uns ont été abrogés ou modifiés; un chapitre, consacré à la partie administrative, donne tous ceux actuellement en vigueur et que, suivant le proverbe, « nul ne doit ignorer », du moins parmi les producteurs et les consommateurs.

Enfin, cette question de l'alcool dénaturé ayant été mise à l'étude à une commission extra-parlementaire, l'ouvrage donne les résultats des travaux de cette commission et se termine par le rapport magistral de M. Troost, président de l'Académie des Sciences.

Mise au point nécessaire. — Un vol. grand in-8° de 427 pages. — Paris, Berger-Levrault, 1906. — Prix : 4 fr.

C'est une seconde édition de la plaquette dont j'ai parlé en janvier dernier (page 87). Cette plaquette a tellement augmenté de volume qu'elle est devenue un volume. L'auteur y traite, en outre de la question militaire — la seule qui nous intéresse — d'autres questions plus ou moins brûlantes : le duel, l'antisémitisme, l'énigme sociale, le péril jaune. Les changements apportés par l'auteur anonyme à son œuvre n'ont pas changé mon opinion du début de 1906. E. M.

Ueber die Anwendung der Longe in der Dressur des Soldatenpferdes. Von Oberleutnant Gross. Gerhard Stalling. Oldenburg. Berlin.

En lisant l'intéressant travail du premier-lieutenant Gross, j'ai fait, à maintes reprises, la réflexion que l'auteur prêchait à un converti. Partisan depuis longtemps déjà de cet excellent auxiliaire de dressage et de redressage qu'est la longe, j'ai été très heureux de pouvoir profiter des conseils d'un homme qui semble s'en être fait une spécialité.

C'est en effet avec une grande compétence et avec une conviction communicative que le premier-lieutenant Gross expose sa méthode.

Il nous montre clairement quel parti important on peut tirer de l'emploi rationnel de la longe, non seulement dans la préparation des remontes, mais aussi pour le redressage de chevaux gâtés et dans différents cas spéciaux.

La question a, me semble-t-il, un intérêt spécial pour nous, puisque nous avons affaire à des chevaux fort jeunes, à peine développés, ayant par conséquent souvent le dos sensible et les boulets délicats.

Durant la première période la longe remplacerait certainement avec avantage des écuyers parfois trop lourds et pas toujours très adroits. Mais, hélas! là encore il faut compter avec le peu de temps disponible et l'on ne peut songer à longer en masse.

Par contre, il est certain que c'est le seul moyen d'arriver à préparer les sujets particulièrement faibles, ceux qui ont une mauvaise allure, des boulets fatigués et des jarrets douteux.

L'auteur nous indique, dans quelques pages très clairement écrites, la manière de s'y prendre, et toute personne ayant à s'occuper de dressage ne perdra pas son temps en lisant sa brochure.

Cela ne veut pas dire que l'on puisse toujours se déclarer d'accord avec le premier-lieutenant Gross. Il nous semble qu'il a, par exemple, un peu exagéré l'efficacité de sa méthode en préconisant le saut de pied ferme à la

longe. Il est possible que, comme il le dit, ce soit une excellente gymnastique, mais cela nous éloigne décidément trop du saut comme nous le comprenons. Le cheval de troupe doit, en effet, sauter comme un steeple chaser, à la volée, d'une façon coulante et rasant l'obstacle, ce qui risque de ne pas être atteint avec le moyen indiqué par l'auteur.

Quoi qu'il en soit, il y a beaucoup à apprendre, je le répète, en lisant ce petit ouvrage d'une centaine de pages.

On prétend souvent, et avec raison, que la longe est un rasoir dans la main d'un singe: en méditant les enseignements du premier-lieutenant Gross, on diminuera beaucoup les risques de se couper. P.

La couverture au cours de la campagne de l'Est (1870-1871), par le capitaine d'artillerie breveté S. Bourguet. — 1 vol. grand in-8° de 61 pages, avec une planche de 13 croquis hors texte. — Paris, Berger-Levrault, 1906.

Ces études qui ont paru dans l'excellente *Revue de cavalerie* sont, comme le dit l'auteur, des « pages détachées », des variations sur un même thème, qui est l'emploi des détachements de couverture. C'est simple, net, précis, probant. Voilà bien, ce me semble, comme doivent être traitées les questions tactiques, sans prétention, d'une façon vivante, et même émouvante. Car enfin nous assistons là à une série de petits drames poignants: les physionomies de Bourbaki et de Werder, de Kettler et de Bordone, de Pallu de la Barrière et de Clinchant, se détachent avec relief, encore que l'auteur n'y ait pas tâché, car c'est sans effort de style, sans recherche de l'effet, par la simple narration et par le commentaire des événements, qu'il nous laisse cette profonde impression.

Je ne saurais trop recommander la lecture de cet intéressant travail.

E. M.

La bataille de 1915, par Lucien Goy. — Une plaquette grand in-8o de 67 pages, avec plusieurs croquis en couleurs. — Paris, Louis Theuveny (80, rue Taitbout), 1905. Prix : 1 fr.

Cette fantaisie affiche a la prétention d'être une œuvre scientifique. Au surplus, on ne peut dire que les prétentions y fassent défaut. L'« Avant-propos » ne porte-t-il pas ce beau titre : « *Portique* du livre? ».

La bataille de 1915 se déroule en Belgique. La France, en y entrant, ne viole pas la neutralité, elle ne fait « que rentrer sur ses terres ancestrales ». D'ailleurs, les conventions sociales *éphémères* ne peuvent être que *momentanées* » — c'est de M. Lucien Goy, cette phrase, non de Calino — « la nature garde à la Vie des espaces où elle doit frapper ses blessures sans déranger les mystères d'où elle tire sa vitalité », et « les neutralités n'existent pas dans la nature éternelle, parce qu'aucun point de l'infini ne peut être neutralisé ».

Vous voyez comme c'est simple! E. M.

Thèmes tactiques gradués, par le colonel Gripenkerl, traduit de l'allemand par le commandant Richerts, professeur à l'Ecole supérieure de guerre. — 1 vol. grand in-8° de 436 pages, avec 5 cartes. — Paris, Chapelot, 1907.

L'ouvrage original en est à sa 6e ou 7e édition. La traduction française en est à la 3e. Beaucoup d'additions et de modifications y ont été introduites, relatives notamment à l'emploi de la cavalerie, de l'artillerie lourde, des mitrailleuses de l'infanterie, au passage du stationnement à la marche, etc.

Ces « Thèmes tactiques gradués » sont excellents. Excellente aussi est la traduction. Le succès l'a prouvé. Je ne saurais trop recommander la lecture et la méditation de ce recueil substantiel, méthodique et très suggestif.

E. M.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

VUE MILITAIRE SUISSE

ınée N° 3 Mars 1907

LES MANŒUVRES

DE

'ALERIE CONTRE L'INFANTERIE

en 1906

ınt l'automne 1905, on put assister, pour la première s notre pays, à des manœuvres mettant aux prises des e cavalerie d'une certaine importance et de l'infanterie. ain choisi pour ces exercices fut celui des Franches- ıes et les troupes mises en présence furent, d'un côté, ›rigade d'infanterie avec deux escadrons du 2e régiment ons ; de l'autre, la IVe brigade de dragons et une bri- mbinée de guides avec la compagnie de mitrailleurs n° 1. ·é certaines défectuosités, qui provenaient en grande lu caractère plus ou moins improvisé de ces manœuvres, ıx qui y prirent part, activement ou en simples specta- omprirent d'emblée l'utilité et même la nécessité de répé- emblables exercices. Aussi le Département militaire fédé- ·ganisa-t-il pour 1906 les cours de répétition de la cava- telle façon que les brigades I, II et III pussent être réu- ıdant une période de trois jours contre la XIIe brigade erie. Pour bien marquer l'importance attachée à ce nou- i, la direction supérieure en fut confiée à l'un de nos s plus expérimentés, M. le colonel Wille, et le comman- des trois brigades de cavalerie réunies fut donné à l'ins- · en chef de l'arme, M. le colonel Wildbolz. Qu'il me mis d'exprimer ici la joie qu'éprouvèrent tous les cava- ce double choix, qui devait mettre à notre tête à la fois x chefs, pour lesquels nous avons le plus de respect ·connaissance.

Le colonel Wille, ayant choisi pour les manœuvres en vue la vallée de la Glatt, disposa de façon à avoir, le samedi 22 septembre au soir, les brigades I, II et III de cavalerie à et autour d'Eglisau, la brigade XII d'infanterie avec les compagnies de guides 1 et 2 sur la Limmat entre Höngg et Dietikon.

Les cantonnements, pris le 22 après-midi et conservés jusqu'au 24 au matin, étaient les suivants :

Parti blanc (cavalerie) :

E.-M. de Division	Eglisau.
E.-M. de Brigade I	»
Régiment 1	Wyl.
Régiment 2	Hüntwangen et Wasterkingen.
E.-M. Brigade II	Eglisau.
Régiment 3	Glattfelden[1].
Régiment 5	Eglisau-Seglingen.
E.-M. Brigade III	Rafz.
Régiment 6	»
Régiment 7	Rüdlingen.

Parti rouge (Brigade inf. XII, Guides 1 et 2) :

E.-M. de Brigade	Dietikon.
E.-M. Régiment 23	»
Bataillon 67	»
Bataillon 68	Ober et Nieder Urdorf.
Bataillon 69	Ober Urdorf.
E.-M. Régiment 24	Unter Engstringen.
Bataillon 70	Weiningen.
Bataillon 71	Schlieren.
Bataillon 63	Unter et Ober Engstringen.
Guides 1 et 2	Höngg.

Le 23, à midi, le directeur de la manœuvre réunit à Bülach les commandants de brigades, de régiments et de bataillons des deux partis et leur expliqua brièvement le but qu'il désirait atteindre par la manœuvre des jours suivants et la situation initiale. Suivant ses intentions, l'exploration pouvait cette fois passer au second plan et l'effort principal devait se porter sur le combat lui-même, chacune des deux armes mises en face l'une de l'autre restant dans l'esprit qui lui est particulier, ayant conscience des avantages qui sont dans son caractère et sachant les mettre à profit, en évitant de se laisser entraîner à adopter les méthodes ou les formes de l'arme adverse.

[1] Le régiment 3, poussé à Glattfelden pour jouir de cantonnements spacieux pendant la journée de repos du 23, était supposé établi au N. du Rhin.

Après cet exposé, les officiers des deux partis fraternisèrent de la façon la plus cordiale, tout en dînant, puis chacun rejoignit ses quartiers.

Arrivé à la fin de cette courte partie introductive, j'ai le devoir de remercier, d'une part, M. le colonel Wildbolz ; d'autre part, M. le colonel Bolli, commandant de la XII[e] brigade, et son chef d'état-major, M. le major de Muralt. Ces messieurs, par la complaisance qu'ils ont mise à me communiquer les documents qu'ils possèdent, m'ont permis non seulement de reconstituer les phases du combat, mais aussi de prendre connaissance d'un grand nombre de remarques fort instructives, dont je me permettrai de citer quelques-unes dans la suite.

Situation initiale — Avant-postes du 23-24.

La supposition qui devait servir de point de départ à nos manœuvres était fort simple :

Parti blanc : Une division de cavalerie est arrivée jusqu'au Rhin, le 2 septembre après midi, s'est établie sur la rive gauche du fleuve, dans le secteur Eglisau-Hüntwangen-Rafz-Rüdlingen, et a occupé les ponts d'Eglisau et de Rüdlingen. Elle a reçu l'ordre de franchir le Rhin le 24 au matin, d'explorer dans la direction de Zurich et de la Limmat, où des troupes ennemies se concentrent, et d'assurer le débouché par Eglisau et Rüdlingen à son armée qui doit franchir le Rhin le 25.

Parti rouge : La XII[e] brigade d'infanterie avec les compagnies de guides 1 et 2 ont été poussées, dès le 22 septembre, sur la Limmat dans le secteur Dietikon-Engstringen-Höngg. Ce détachement a reçu pour mission de couvrir la mobilisation puis la concentration de son armée, qui doit se poursuivre à partir du 24, au S. de la Limmat, entre Zurich et Turgi. Il a occupé par ses avant-postes les hauteurs au N. de la rivière, et a poussé des patrouilles fixes de cavalerie vers les principaux passages sur la Glatt. De l'ennemi, on sait seulement qu'il se concentre très probablement au N. de la Wutach.

L'état de guerre commençait le 23 après midi et les avant-postes étaient établis, pour la nuit du 23-24, comme suit :

Parti blanc : La situation était ici anormale, par le fait que le 3[e] régiment et une partie du 5[e], qui se trouvaient à Glattfelden et Seglingen, étaient supposés cantonnés avec les autres

troupes au N. du Rhin. L'on s'est contenté d'occuper les deux ponts d'Eglisau et de Rüdlingen.

Parti rouge : Les avant-postes de la XII[e] brigade furent poussés jusqu'aux lisières nord du bois qui couronnent les crêtes de la rive droite de la Limmat. Ils furent établis par les deux bataillons du régiment 24, cantonnés à Engstringen et Weiningen : un peloton du bataillon 63 sur la route Regensdorf-Höngg, un peloton du bataillon 70 sur la route Regensdorf-Weiningen, des postes de sous-officiers dans les secteurs secondaires. Des gardes extérieures de cantonnements furent établies à Weiningen, Engstringen et Höngg et aux ponts de Dietikon et de Schlieren. Enfin des patrouilles de cavalerie partirent à 5 heures du soir pour les divers passages de la Glatt compris entre Glattbrugg et Hochfelden, avec l'ordre de s'établir vers ces ponts.

Il est certain que, suivant la supposition, les deux partis ne se seraient pas contentés de ces simples mesures de sûreté et auraient poussé en avant des organes d'exploration, dès le 23, l'un jusqu'à la Limmatt, l'autre jusqu'au Rhin, vers Kaiserstuhl, Eglisau et Berg. Ces mesures ne furent pas autorisées par le directeur de la manœuvre, qui désirait que le repos de la journée du 23 fût absolu pour le plus d'hommes et de chevaux possibles.

Journée du 24 Septembre.

D'après les prescriptions de manœuvres, les organes d'exploration du parti blanc ne pouvaient passer le Rhin qu'à 5 heures du matin le 24, la tête du gros ne pouvait le franchir qu'à 7 h. 30. Sachant qu'il n'apprendrait rien de nouveau sur l'ennemi jusqu'au lendemain, le commandant de la division donna, dès le 23 après midi, l'ordre suivant :

DIVISION DE CAVALERIE
— Eglisau, 23 IX, 4 h. soir.

Ordre de Rassemblement pour le 24 IX.

1° Rien de nouveau sur l'ennemi ni sur nos troupes.

2° Notre division marchera demain matin, par Bülach, dans la direction de Zurich et s'opposera à tout mouvement de l'ennemi vers le Rhin.

Elle sera rassemblée à 7 h. 15 du matin, les hommes pied-à-terre, comme suit :

Brigade II au N. de la croisée des routes Rafz-Eglisau et Hüntwangen-Eglisau.

Brigade III sur la route Rafz-Eglisau, la tête à la croisée.

Brigade I sur la route Hüntwangen-Eglisau, la tête au passage du chemin de fer.

Compagnie de cyclistes à la gare de Hüntwangen.

3° *Exploration.* Partiront le 24, à 5 heures du matin :

a) un escadron de la brigade II, qui devra atteindre la ligne Affoltern-Wallisellen et explorer de là dans la direction de Zurich ;

b) trois patrouilles d'officiers de la brigade I, qui exploreront dans les directions de Stilli, Baden et Weiningen ;

c) une patrouille d'officiers de la brigade III, qui explorera dans la direction Bassersdorf-Winterthour.

4° Ordre pour les trains et subsistances ;

5° Distribution des ordres le 24 IX, à 6 h. 45 du matin, à la gare de Hüntwangen.

Le Commandant de Division.

Le 24, à 4 heures du matin, le Commandant de la XII[e] brigade recevait, à Dietikon, l'ordre suivant :

Une nombreuse cavalerie ennemie est arrivée le 22 septembre sur le plateau de Rafz, où elle s'est arrêtée en occupant les ponts d'Eglisau et de Rüdlingen ; le pont de Kaiserstuhl est libre d'ennemis. Je suppose que cette cavalerie va reprendre sa marche sur la Limmat et qu'elle sera bientôt suivie par son armée, qui paraît, d'après nos renseignements, se concentrer derrière la Wutach.

Notre armée ne sera pas en état, avant le 26 au soir, de faire face à l'ennemi; il est donc urgent de retarder autant que possible la marche de celui-ci.

Dans ce but, vous recevez l'ordre de vous porter, avec tout votre détachement, sur Eglisau.

Le Commandant d'armée.

Au reçu de cet ordre [1], le commandant de brigade prit d'abord ses dispositions en vue de l'exploration en faisant envoyer, par le régiment de guides, trois patrouilles sur Kaiserstuh Eglisau et Rüdlingen ; il donna, d'autre part, un ordre de rassemblement, de façon à avoir, à 7 h. du matin, les compagnies de guides 1 et 2 au S. de Regensdorf et la brigade d'infanterie en colonne de marche sur la route Unter Engstringen-Regensdorf, la tête à la lisière nord des bois (point 540), le train de combat en queue de la colonne.

Les dispositions prises à 6 h. 45 à, Regensdorf, par le colonel Bolli, furent les suivantes :

Les compagnies de guides 1 et 2, renforcées par une compagnie d'infan-

[1] En réalité, l'ordre du Commandant d'armée fut déjà remis dans l'après-midi du 23 au colonel Bolli, qui put donner ses ordres d'exploration et de rassemblement à 7 h. du soir, le même jour.

terie montée sur des chars réquisitionnés d'avance, partiront à 7 h. et se porteront vivement dans la direction de Bülach-Eglisau, avec la mission d'arrêter énergiquement l'ennemi là où elles le rencontreront et assurer ainsi le passage de la Glatt à la XIIe brigade.

La brigade marchera à la même heure par Watt et Oberhassli sur la Glatt. Le régiment de tête (Régiment 24) désignera un bataillon d'avant-garde, auquel seront adjoints cinq cavaliers. Le régiment 23 détachera un peloton en queue du train de combat, qui suivra directement la colonne. Les trains de bagages resteront en formation de rassemblement à Weiningen.

Ces ordres laissent clairement entrevoir l'inquiétude que donnait au commandant de la XIIe brigade son passage de la Glatt, inquiétude qui nous paraît quelque peu exagérée et qui a occasionné un emploi de la cavalerie qui n'est pas précisément conforme aux circonstances. En donnant à ces deux escadrons, même renforcés d'une compagnie d'infanterie, l'ordre d'arrêter l'ennemi partout où ils le rencontreraient, quand on savait avoir devant soi une cavalerie énormément plus forte et qu'on pouvait supposer celle-ci chargée d'une mission énergiquement offensive, on préjugeait évidemment beaucoup trop de leurs moyens et on risquait grandement de les perdre en tous cas pour le reste de la journée sans profit appréciable. On aurait pu, je crois, en tirer beaucoup meilleur parti en les utilisant comme troupes de couverture, patrouillant devant l'avant-garde et restant en liaison avec elle, et en se réservant ainsi un réservoir abondant de patrouilles pour le moment du combat.

La cavalerie blanche, de son côté, se met en branle à 7 h. 30 pour gagner, en une colonne aussi, Bülach ; aucun rapport de ses patrouilles n'est encore rentré. La marche est considérablement ralentie par la traversée du Rhin qui oblige la colonne à rester au pas jusqu'à ce que le dernier escadron ait franchi le pont.

Arrivé à Bülach avec son escadron d'avant-garde, le commandant de division y apprend par deux rapports arrivant presque simultanément : 1° que la direction de Kloten est libre d'ennemis ; 2° que deux escadrons rouges s'avancent dans la direction d'Affoltern sur la Glatt. Il dispose alors comme suit :

Brigade II, qui était en tête, marche par Bachenbülach sur Oberglatt, suivie de la compagnie de vélocipédistes, et se fixe momentanément à Oberglatt.

Brigade III, traverse le Höhragenwald et s'arrête à la lisière S.-W., vers le point 449.

Brigade I, marche sur End Höri et s'y fixe, front au S.

Pendant ce temps, les troupes du parti rouge s'avançaient sur la Glatt, comme suit :

Les guides 1 et 2 prenaient par Watt et Rümlang et avant d'atteindre ce dernier point se heurtaient à un escadron ennemi (esc. d'exploration de la Brig. II) qu'ils culbutaient, puis vers 7 h. 30 reprenaient leur marche par Oberglatt sur Bachenbülach.

La compagnie du bataillon 70, montée sur chars, suivait depuis Watt la route d'Oberhassli, passait la Glatt sans encombre à Oberglatt à 8 h. 30 et continuait également sur Bachenbülach. L'on ne comprend pas bien pourquoi ces deux détachements, qui étaient destinés à coopérer, ont choisi ainsi des itinéraires différents, d'autant plus que la route de Watt à Oberhassli comprend, au N. du premier village, une très forte rampe, qui devait causer et qui a causé un retard important dans la marche de chars lourdement chargés.

La brigade avec un bataillon d'avant-garde suivait la route indiquée; la tête atteignait vers 8 heures les hauteurs d'Oberdorf, vers 8 h. 30 Oberhassli, d'où le commandant put voir de la cavalerie ennemie en force arrêtée à la lisière du Höhragen.

De là, l'ordre fut donné :

au bataillon d'avant-garde de pousser sur Hofstetten et de franchir la Glatt ;

au régiment 24 de suivre par Hofstetten et de là sur Bülach;

au régiment 23 de franchir la Glatt à Oberglatt et de marcher de là sur Bachenbülach.

Le train de combat devait être réparti aux régiments.

Le commandant du détachement devait marcher avec la colonne de gauche.

Le combat commença vers 8 ½ heures du matin, par une rencontre au S. de Bachenbülach, entre la III[e] brigade et les guides du parti rouge, qui furent bousculés. La compagnie d'infanterie montée sur chars, qui venait d'atteindre la pointe méridionale des bois du Höhragen, put en occuper la lisière en faisant front contre Winkel et ouvrir le feu contre la II[e] brigade en colonne de marche; mais bientôt après, vivement attaquée, elle dut se replier aussi sur Oberglatt, où elle fut recueil-par le bataillon du régiment 23, qui y arrivait au même instant. La II[e] brigade blanche, lancée à la poursuite dans la direc-

tion d'Oberglatt, fut rappelée par le commandant de division, qui la reforma à couvert des bois à cheval de la route Bachenbülach-Oberglatt.

Sur ces entrefaites, la IIIe brigade de dragons avait atteint les lisières du Höchragen faisant face à Niederglatt et la Ire Brigade s'était avancée à l'W. de la ligne de chemin de fer jusque un peu plus au N. de Niederglatt. Du parti rouge, le bataillon 70 (avant-garde) avait franchi la Glatt à Hofstetten et déployé deux compagnies sur la rive droite, front contre le milieu de Höhragen.

Vers 9 heures, le passage de la Glatt par le gros du parti rouge commença et c'est à peu près à ce moment que le commandant du détachement fut complètement orienté sur la position des trois brigades de cavalerie ennemie.

Le régiment 24, en sortant de Hofstetten, fit passer le bataillon 63 à la gauche du bataillon 70 déjà déployé. Du bataillon 71, plus à gauche encore, une compagnie, passa même à l'W. du chemin de fer, par les maisons de Niederglatt. Ce mouvement fut effectué à couvert relativement aux lisières du Höhragen ; par contre, l'arrivée tardive de la compagnie de l'aile gauche, permit aux mitrailleuses de la Ire brigade d'ouvrir, depuis la ligne du chemin de fer, vers Niederglatt, un feu violent sur le bataillon 71, pendant son déploiement.

Le régiment 23, arrivé à Oberglatt et avisé de la proximité de la IIe brigade, lança immédiatement son bataillon de tête (68) au combat, à cheval de la route de Bachenbülach, et le prolongea bientôt, à droite, par le bataillon 67, tandis que le bataillon 69 fut conservé en réserve derrière l'aile droite.

Les guides 1 et 2 repassèrent alors derrière l'infanterie et, longeant la Glatt, sur sa rive gauche, se portèrent sur les hauteurs qui dominent, au N., Ober-Höri, avec la mission de couvrir le flanc gauche de leur détachement.

Le mouvement en avant de l'infanterie rouge fut accueilli par un feu violent de mitrailleuses, partant, à la fois, de la pointe S. du bois de Höhragen (IIe brigade), d'une ligne de hauteurs se trouvant à 1200 mètres environ au N.-E. de Hofstetten (IIIe brigade) et de la ligne du chemin de fer au N.-E. de Niederglatt (Ire brigade); cette dernière position flanquant complètement l'aile gauche du régiment 24.

Pour attaquer ces mitrailleuses, le régiment 23 avait déployé

rapidement quatre compagnies du bataillon 68 et deux compagnies du bataillon 67, auxquelles s'était jointe la compagnie II/70, qui venait de se reformer après son premier choc avec la Ire brigade. — Le régiment 24 avait déployé, de son côté, neuf compagnies.

Mais le combat par le feu fut de courte durée. La Ire brigade voyant sortir de Niederglatt la compagnie de gauche du bataillon 71, la chargea et la repoussa facilement sur la Glatt. La IIIe brigade, soutenue par le feu de ses mitrailleuses et celles de la Ire brigade, fonça sur le régiment 24, se reforma rapidement derrière celui-ci et se jeta ensuite sur l'aile gauche du régiment 23. La IIe brigade, ayant fait avancer vivement ses mitrailleuses dans le flanc droit du régiment 23, l'attaqua de front en même temps que la IIIe brigade le prenait par son flanc gauche et même par derrière, reçue, il est vrai, par le feu de magasin de quatre compagnies du bataillon de réserve (69).

Ce combat, qui aurait forcément amené une décision, fut interrompu par le directeur des manœuvres et les officiers des deux partis furent réunis pour une courte critique.

A 11 h. 10, les hostilités reprirent. Le commandant du parti blanc désirant reprendre en main ses brigades, leur donna l'ordre de se retirer parallèlement et sur un large front derrière la ligne Bülach-Bachenbülach. Le mouvement de retraite put s'effectuer rapidement, protégé par les mitrailleuses. De son côté, le colonel Bolli, renonçant à poursuivre, pour le moment, sa marche sur le Rhin, commande à ses régiments de repasser la Glatt et de se reformer sur la rive gauche en tenant solidement les passages.

Ce mouvement de recul fut bientôt connu du colonel Wildbolz, qui se décida rapidement à l'accentuer par une poursuite, et lança la Ire brigade sur Steinmaur, la IIIe brigade sur Niederhasli et la IIe brigade sur Oberhasli. Mais, ce retour offensif de la cavalerie commençait à peine à se dessiner, lorsqu'un ordre d'armée arriva, engageant le commandant des trois brigades à ne pas trop s'engager et à se contenter de couvrir le pont d'Eglisau. Les dispositions furent ainsi modifiées; un ordre de retraite dans la direction de Bülach-Bachenbülach fut donné, bientôt suivi d'un ordre de stationnement.

A ce moment, la répartition des forces fut modifiée par la direction de la manœuvre. Le régiment de dragons 3 fut enlevé

au parti blanc et passa à la XIIe brigade, tandis que le bataillon 63, quittant le parti blanc, se trouva vers la fin de l'après-midi à Seglingen, à la disposition du colonel Wildbolz.

Les ordres de stationnements suivants furent donnés par les deux commandants de détachements :

Parti blanc. Bülach, le 24 IX, 1 h. soir.

1° L'infanterie qui est devant nous est en force.

Notre commandant d'armée désire que notre cavalerie s'attache à la couverture du pont d'Eglisau.

Un bataillon d'infanterie détaché de notre armée arrivera ce soir à Eglisau.

Les têtes de notre armée pourront atteindre le Rhin demain, à midi.

2° Notre division, formant tête de pont, passera la nuit comme suit :

3° E.-M. de Division, à Bülach.

La Brigade I cantonnera dans le secteur Glattfelden-Seglingen-Eglisau et couvrira la ligne Windlach-Hochfelden.

Le Régiment 5, la compagnie mitrailleurs II et la compagnie cyclistes occuperont Bülach.

La Brigade III s'établira dans le secteur Winkel-Bachenbülach-Eschenmoosen, de façon à fermer le passage par les hauteurs à l'E. de Bachenbülach, en s'appuyant, à droite, à Bülach, à gauche, à la Tœss.

Le Bataillon 63 cantonnera à Seglingen.

Les trains sont à disposition à la gare d'Eglisau-Hüntwangen.

5° Rapports à Bülach.

Parti rouge. Hochfelden, le 24 IX, 11 h. m

1° L'ennemi semble se retirer sur Bülach.

2° Notre brigade combinée stationnera comme suit :

E.-M. Brigade XII, Oberglatt.

Régiment 23, Oberglatt-Hochfelden ; E.-M. à Oberglatt.

Régiment 24, Höri-Nœschikon, Niederhasli, Niederglatt ; E.-M. à Niederglatt.

Brigade de cavalerie combinée, Steinmaur, Neerach ; E.-M. à Steinmaur.

3° Le Régiment 23, occupera les ponts d'Oberglatt et Hofstetten, et établira ses avant-postes depuis la route Grafschaft-Winkel comprise jusqu'à la ligne du chemin de fer vers Niederglatt.

Le Régiment 24 couvrira la ligne chemin de fer vers Niederglatt-pont de Nieder-Höri.

Des patrouilles seront envoyées dans les bois de Höhragen.

4° Les trains de bagages sont à Oberhassli, à la disposition des commandants de régiments qui les feront conduire dans les cantonnements.

5° Distribution des ordres à 9 h. du soir, à Oberglatt.

Les deux partis devaient stationner ainsi pour la nuit, à proximité immédiate l'un de l'autre, et devant Bülach et Bachenbrülach n'existait aucun obstacle qui put gêner le moins du monde l'approche de l'infanterie rouge. La Ire brigade couvrit sa

prise de cantonnements par un escadron laissé à Hochfelden et un escadron poussé à Windlach ; puis, lorsque les différents ponts de Glattfelden furent occupés, avant la nuit, ces deux escadrons furent retirés, mais laissèrent à Hochfelden et Windlach deux patrouilles. Cinq escadrons de cette brigade cantonnaient à Glattfelden ; un escadron avec la compagnie de mitrailleurs I et le bataillon 63 étaient à Seglingen.

A Bülach, le régiment 5 se contenta de placer deux grands-gardes à la sortie même de la localité, sur les routes de Hochfelden et de Höri, d'établir une patrouille fixe à la lisière du Höhragen vers Endhöri et de laisser une patrouille d'officiers à l'ennemi dans la région de Niederglatt. Les chevaux restèrent presque constamment sellés et la troupe fut de piquet.

La III[e] brigade avait le régiment 7 et la compagnie de mitrailleurs III à Eschenmoosen et le régiment 6 à Bachenbülach. Elle aussi ne paraît avoir été couverte que par des avant-postes très légers.

La dislocation du parti rouge se fit comme suit : bataillon 67 à Oberglatt, sur la rive gauche de la Glatt ; bataillon 69 à Grafschaft, sur la rive droite ; bataillon 68 à Hofsteten. Le régiment avait établi comme avant-postes deux grand'gardes, fortes d'une compagnie chacune, l'une du bataillon 69 en avant de Grafschaft, l'autre du bataillon 68 devant Hofstetten. Le régiment 24 avait le bataillon 70 à Niederhassli, le bataillon 71 à Niederglatt ; ce dernier avait poussé unecompagnie sur la rive droite jusqu'à la sortie du village avec un peloton détaché sur le chemin menant au pont de Noeschikon et une compagnie au pont d'Ober-Höri avec un fort poste de sous-officiers au pont de Nieder-Höri.

Le régiment de dragons 3 et les compagnies de guides 1 et 2, réunis en une brigade combinée sous le commandement du lieutenant-colonel Lenz, restèrent pendant l'après-midi sur les hauteurs au N. d'Ober-Höri, puis prirent leurs cantonnements à Neerach et Steinmaur, où ils se couvrirent par des patrouilles fixes dans la direction de l'ennemi.

Vers 7 h. du soir, les deux commandants des partis étaient assez exactement renseignés sur les dispositions de leur adversaire et leurs ordres pour le lendemain purent être donnés de bonne heure.

Journée du 25 Septembre.

Les ordres qui ont servi de point de départ à la rencontre du 25, ont été les suivants :

Parti blanc. Bülach, 24 IX, 6 h. 30 soir.

1° Des troupes d'infanterie ennemie occupent les passages de la Glatt d'Oberglatt à Höri. Un bataillon a franchi la rivière à Niederglatt. De la cavalerie est signalée à Dielsdorf et à Ried.

2° Notre division s'opposera demain à tout mouvement de l'ennemi contre le Rhin en tenant le pont de Hochfelden-Winkel.

3° Les brigades se tiendront prêtes, dès 5 h. 45 du matin, à agir indépendamment comme suit :

Brigade I sur la rive gauche de la Glatt, vers Hochfelden agira dans le secteur Stadel-Höri.

Régiments 5 et 7 et demi compagnie de mitrailleurs III, sous le commandement du commandant de la brigade III, agiront de Bülach dans le secteur Glatt-Höhragen.

Régiment 6 et demi compagnie de mitrailleurs III à Bachenbülach-Winkel, arrêteront tout mouvement de l'ennemi contre les hauteurs de Binz et de Dettenberg.

Compagnie de mitrailleurs II, compagnie de cyclistes et bataillon 63 seront à ma disposition à la sortie N. de Bülach.

4° Les trains se rassembleront à 6 h. au S. de Seglingen.

5° Rapports à l'Hôtel de ville de Bülach.

Parti rouge. Oberglatt, le 24 IX, 9 h. soir.

Ordre de Marche pour le 25.

1° De la cavalerie ennemie cantonne ce soir à Bülach et environs ; de l'infanterie ennemie est signalée à Seglingen.

Des troupes avancées de notre armée atteindront demain la Glatt ; la XIe brigade marchera demain matin par Regensdorf et Dielsdorf sur Kaiserstuhl.

2° Notre brigade combinée reprendra sa marche sur Eglisau, comme suit :

La brigade de cavalerie combinée marchera par Hochfelden sur Bülach qu'elle atteindra à 5 h. 30 et où elle agira indépendamment en attendant de nouveaux ordres.

Le Régiment 23 passera la Glatt à Oberglatt à 4 h. 30 avec sa pointe et marchera par Bachenbülach sur Bülach.

Le Régiment 24 (moins le bataillon 63) franchira la Glatt à Ober-Höri à 4 h. 50 avec sa pointe et marchera sur Bülach.

3° Les trains de combat des régiments se rassembleront sur la rive gauche de la Glatt et resteront aux ordres des commandants de régiments. Le train de combat de la cavalerie se rassemblera à Niederhassli.

4° Le train de bagages sera rassemblé à 7 h., comme suit :

Régiment 23, au S. d'Oberglatt.

Régiment 24, au S. de Niederglatt.

Cavalerie, d'après les instructions du commandant de la cavalerie.

5° Je serai jusqu'à 4 heures du matin à Oberglatt, ensuite avec la colonne : gauche.

L'attaque matinale décidée par le colonel Bolli devait évidemment empêcher les dispositions prises par son adversaire de 'exécuter. Le régiment 23 arrivant à Bachenbülach vers 5 heures, c'est-à-dire avant le jour, repoussa facilement les organes e sùreté du régiment 6 et put pénétrer rapidement dans le illage, où les dragons furent pris en flagrant délit. Pourtant, ràce au fait que les escadrons étaient en majeure partie prêts partir, il semble que le ralliement de la cavalerie ait pu se aire avec promptitude et avec ordre et le régiment, échappant ivement à ses agresseurs, se retira sur les hauteurs de Binz t de Dettenberg. Un peloton seulement, serré de très près, urait subi des pertes graves.

Après cette facile victoire, le régiment 23 reprit sa marche ur Bülach, se préparant à l'attaque par le S. pendant que le égiment 24 l'attaquait par l'W.

A Bülach, le combat s'engagea au moment où le jour commençait à peine à poindre. Les deux bataillons du régiment 24 s'étaient avancés en colonne de marche jusqu'à 800 m. environ les lisières du village; là, le commandant apprenant que Bülach était encore occupé, donna l'ordre d'attaquer avec la compagnie de première ligne, deux autres, en réserve débordant à droite.

Au moment où cette attaque se dessinait, les trois escadrons du régiment 5 étaient rassemblés, prêts à partir, vers la sortie W. du village, au S. de la ligne du chemin de fer. Ils occupèrent immédiatement le talus de la voie ferrée et ouvrirent un feu de flanc sur les lignes du régiment 24. La compagnie de mitrailleurs II se trouvait, au même moment, au S. de la gare de Bülach, où elle ne tarda pas à être attaquée par l'escadron d'avant-garde de la brigade de cavalerie rouge (esc. 7). Le bataillon 63, arrivant sur ces entrefaites, dégagea d'abord les mitrailleurs de la compagnie III, en balayant l'escadron 7, puis se lança dans le village de Bülach. Enfin, le régiment de dragons 7, qui descendait en ce moment d'Eschenmoos avec la compagnie de mitrailleurs I, se jeta aussi dans Bülach, cherchant à arrêter l'attaque de l'ennemi.

Mais, la situation n'était pas tenable pour le parti blanc. La compagnie de mitrailleurs II d'abord est envoyée en arrière pour occuper une position de repli sur les hauteurs à l'W. de

Nussbaumen, bientôt suivie par l'escadron 15. Les escadrons 13 et 14, au moment où ils allaient prendre la même direction, se heurtent aux dragons du 3e régiment et, refoulés en même temps que coupés de la direction de Nussbaumen, ils se jettent sur Hochfelden, où ils peuvent joindre la Ire brigade. Le bataillon 63, chassé par des forces supérieures de Bülach, se retire en combattant sur la forêt du Hardt et le régiment 7 gagne d'abord les hauteurs du Dettenberg, puis Nussbaumen.

Le détachement rouge avait ainsi remporté, par son attaque matinale et énergique sur Bachenbülach et Bülach, un incontestable succès. Son commandant s'apprêtait à le poursuivre immédiatement en poussant avec toutes ses forces sur Eglisau, lorsqu'il reçut du directeur de la manœuvre l'ordre de s'arrêter momentanément à Bülach. Ce répit fut employé par le commandant du parti blanc de telle façon que, en fort peu de temps, il eut de nouveau tous ses régiments en main dans les environs de Kreuzstrasse, prêts à jouer une partie décisive.

La Ire brigade, qui était arrivée à Hochfelden vers 5 ½ heures, peu après la cavalerie rouge l'avait traversé, avait entendu de là la fusillade de Bülach. Avisée par l'arrivée des escadrons 13 et 14, de ce qui se passait de l'autre côté de la Glatt, elle se mit immédiatement en mouvement pour gagner, par Glattfelden, Kreuztsrasse.

Le bataillon 63 reçut l'ordre de traverser le Hardt et d'occuper une position de repli sur l'éperon qui descend du Hiltenberg vers Kreuzstrasse.

La compagnie de mitrailleurs II, avec l'escadron 15, furent maintenus momentanément à l'W. de Nussbaumen, où ils furent bientôt rejoints par le régiment 7 et la demi compagnie de mitrailleurs III.

Le régiment 6, depuis son départ mouvementé de Bachenbülach, avait traversé les hauteurs du Dettenberg et avait pris, de lui-même, la direction de Wagenbreche, où il rejoignit la division.

L'ordre de poursuite donné à Bülach par le colonel Bolli et dont l'exécution commença à 6 h. 20, était le suivant :

Notre détachement continue sa marche sur Eglisau. La brigade de cavalerie poursuit l'ennemi par les lisières E. du Hartwald et cherche à atteindre le pont d'Eglisau.

Le Régiment 24 suit la cavalerie, en prenant à l'E. de Hardt, et attaque contre Wagenbreche.

Le Régiment 23 marche, par le Hardt, sur Kreuztrasse.
Je serai avec la colonne de gauche (Rég. 23).

La cavalerie rouge fut arrêtée pendant sa poursuite par le régiment 7, appuyé pas douze pièces des compagnies de mitrailleurs I et III, dans les environs de Nussbaumen et fut ainsi empêchée d'intervenir au milieu de la concentration des forces du parti blanc. Lorsque ce régiment, avec les mitrailleurs, se retira sur Kreuzstrasse, la cavalerie rouge suivit le mouvement vers le N., mais sans pouvoir pousser plus avant que Wagenbreche, où elle se fixa comme couverture du flanc droit.

Le régiment 24, venant derrière la cavalerie, s'était heurté, lui aussi, aux mitrailleuses postées dans la région de Nussbaumen, puis avait repris sa marche : le bataillon 70 en tête, le bataillon 71 derrière, tous deux en colonne de marche jusqu'à un peu au S. de la route Wagenbreche-Kreuzstrasse.

Le régiment 23 s'était avancé à couvert à travers le Hardt et débouchait à 6 h. 45 à la lisière N., en face de Kreuzstrasse.

Pendant ce temps, les trois compagnies de mitrailleurs du parti blanc avaient eu le temps d'occuper les lisières des bois du Rheinberg, front contre Kreuzstrasse et le Hardt ; le bataillon 63 et la compagnie de cyclistes s'étaient déployés sur l'éperon du Hiltenberg s'avançant contre Kreuzstrasse, mais s'étaient retirés trop en arrière pour produire un effet du feu vraiment utile sur les lisières du Hardt ; les cinq régiments de dragons s'étaient rejoints à Kreuzstrasse et manœuvraient pour se masser à couvert au fond de la plaine du Lindenrain devant Seglingen.

Cette manœuvre n'était pas achevée, quand la compagnie de tête du régiment 23 déboucha du Hardt et cette circonstance valut à l'escadron 2 la satisfaction de pouvoir attaquer par surprise cette compagnie avec laquelle se trouvait, paraît-il, à ce moment-là, l'état-major de brigade.

Bientôt après ce court épisode, le déploiement de l'infanterie rouge commença et un violent combat s'engagea contre les mitrailleurs blancs. A l'aile droite, le bataillon 70 attaque de front l'aile gauche des mitrailleuses, tandis que le bataillon 71, gardant trois compagnies en réserve, lance une compagnie dans les bois du Rheinsberg avec la mission d'attaquer la position ennemie dans son flanc.

A gauche, le bataillon 68, qui marchait en tête du régiment 23, déploya ses quatre compagnies à cheval sur la route Bülach-

Eglisau, front contre le Rheinsberg, et occupa les lisières N. du Hardt et les maisons de Kreuzstrasse. Le bataillon 69 est ensuite poussé à travers bois, entre les bataillons 68 et 70, mais sa marche est retardée par l'impraticabilité de la forêt ; il ne peut déployer qu'assez tardivement d'abord une puis ses quatre compagnies.

Le bataillon 67 avait été gardé d'abord en réserve, mais le commandant de brigade, s'apercevant que son aile gauche recevait du feu depuis l'éperon de Hiltenberg, prend deux compagnies à ce bataillon et les lance à l'attaque dans cette direction.

Il est évident que ce déploiement de l'infanterie rouge à 400 mètres environ des positions occupées par les mitrailleurs rendait la situation de ceux-ci assez précaire et qu'elle ne pourrait se prolonger beaucoup, lorsque les bataillons 68, 69 et 70 sortant de leur couvert passeraient à l'attaque. Aussi, dès que le colonel Wildbolz vit, du point élevé où il se tenait, ce mouvement offensif se dessiner et les lignes ennemies s'avancer en terrain découvert, donna-t-il à ces régiments le signal convenu pour l'attaque.

La Ire brigade chargea à l'E. de la vieille route Eglisau-Bülach, le 1er régiment à gauche, le 2e régiment à droite, tous deux ayant leurs escadrons les uns derrière les autres en trois échelons déployés en fourrageurs. La brigade combinée des régiments 5 et 7 chargea avec des formations toutes semblables à l'W. de la vieille route. De cette façon, le 1er régiment porta sur les bataillons 70 et 69, le 2e régiment sur les bataillons 69 et 68, les régiments 5 et 7 sur l'aile gauche du bataillon 68 et le bataillon 67. Quant au régiment 6, gardé en réserve provisoirement par le commandant de division, il se trouva prêt pour faire face à une attaque de la cavalerie rouge, qui, ramenée de l'aile gauche à l'aile droite, chercha à prendre en flanc les régiments 5 et 7.

Ainsi finit, par une action à laquelle nos manœuvres suisses ne nous avaient pas habitués, l'état de guerre entre la XIIe brigade d'infanterie et la division de cavalerie Wildbolz. Après une brève critique du colonel Wille et une allocution du colonel Muller, chef du Département militaire fédéral, les troupes défilèrent enveloppées d'épais nuages de poussière. Puis bataillons et escadrons prirent pacifiquement le chemin de leurs cantonnements.

Remarques.

L'idée de réunir plusieurs brigades de cavalerie pour les faire coopérer à une action d'une certaine ampleur et contre un ennemi représentant déjà une force appréciable, préconisée depuis plusieurs années, a rencontré d'abord une assez forte opposition ; on lui objectait soit la nature découpée de nos terrains, qui ne comporte pas de larges déploiements, soit le faible effectif de notre cavalerie qui semble exclure la pensée d'une réunion sur le même point d'escadrons nombreux, soit encore la difficulté toute spéciale inhérente au commandement d'une division de cavalerie, difficulté qui est reconnue du reste dans toutes les armées.

En réalité, aucune de ces objections ne résiste à un examen sérieux de la question. Les manœuvres de 1905 dans les Franches-Montagnes et celles de 1906 dans la vallée de la Glatt ont prouvé que des forces de cavalerie à l'effectif de deux ou trois brigades peuvent fort bien se mouvoir et agir efficacement dans nos terrains. L'on ne peut nier en second lieu que la concentration de la plus grande partie de notre cavalerie dans un même secteur pourrait dans certaines conjonctures devenir non seulement désirable mais nécessaire et qu'il y a lieu, par conséquent, d'habituer nos brigades à agir parallèlement et sous un même commandement. Quant à la conduite de ces corps de cavalerie, nous ne pourrions douter, nous autres dragons, que plus d'un de nos chefs sauraient s'en charger à leur honneur et au nôtre. Enfin ce serait une grave erreur de croire que les actions en masse de la cavalerie procurent relativement peu d'occasions pour les commandants de régiments ou d'escadrons de développer leur coup d'œil et leur initiative.

Les inconvénients que l'on a voulu voir à ce genre de manœuvres n'existent donc pas, et il est facile de démontrer par contre que les avantages en sont nombreux. Nos brigades de cavalerie y apprennent la solidarité ; nos officiers s'y exercent à l'orientation rapide dans une action d'une certaine ampleur ; nos cadres et nos soldats s'y perfectionnent dans le service, si difficile souvent pendant le combat, de la transmission des ordres et des rapports. Enfin et surtout, les cavaliers apprennent, en combattant l'infanterie, à en mieux connaître la tactique avec ses points forts et ses points faibles, tout en pre-

nant conscience de leurs propres avantages. Mais pour atteindre ce but, il faut d'abord que l'objectif opposé à la cavalerie ait un effectif important, une brigade environ, ensuite que le combat s'engage avec des chances à peu près égales et que le corps de cavalerie soit, par conséquent, composé de cinq ou six régiments.

Quoique cavalier, je crois pouvoir dire que les avantages de manœuvres du type de celles de la Glatt sont grands aussi pour l'infanterie. Celle-ci y trouve l'occasion de se mesurer avec un adversaire qu'elle connaît mal et dont les méthodes de combat sont complètement différentes, je dirai même opposées aux siennes ; elle y est mise dans des situations comme il s'en présenterait certainement en campagne, avec cette différence que le nombre des escadrons assaillants pourrait être beaucoup supérieur. De plus le combat contre cavalerie me semble être pour l'infanterie un merveilleux exercice de discipline. En face d'un adversaire qui évite toujours les actions de durée, qui, profitant de sa mobilité supérieure, use de feintes, cherche constamment à attaquer par surprise et avec violence et s'efforce de faire porter ses coups sur les flancs ou les derrières, la troupe s'énerve facilement et il faut de la part des chefs beaucoup de rapidité dans la décision et d'énergie dans le commandement pour la conserver en mains. La conduite du feu se présente ici dans des conditions particulièrement difficiles, et je me rappelle tel bataillon, qui, en 1905, occupait en avant des Breuleux une lisière de bois, et qui continua, pendant plusieurs minutes et malgré les coups de sifflets désespérés de ses officiers, à faire un feu d'enfer presque à bout portant sur deux escadrons amis qui se repliaient sur lui.

Le caractère même des manœuvres d'infanterie contre cavalerie doit forcément susciter des occasions particulièrement nombreuses pour les commandants de bataillons, de compagnie ou même de section, d'agir sans ordre en face d'un événement imprévu. A ce point de vue là, il y a encore avantage.

Les manœuvres de la Glatt, comparées à celles de la IVe brigade d'infanterie contre la division de cavalerie à deux brigades du colonel Waldmeier qui eurent lieu, en 1905 dans les Franches-Montagnes, s'en distinguent par deux traits frappants. Le premier tient à la direction générale et réside dans la distance initiale fixée entre les belligérants, très réduite en 1906. Le

colonel Wille, en en décidant ainsi, voulait faire porter tout l'effort sur le combat lui-même et les résultats qu'il a obtenus lui ont donné entièrement raison.

Le second trait qui caractérise les manœuvres de 1906 relativement à leurs devancières, réside dans la forme de combat adoptée par la cavalerie. Tandis que dans les Franches-Montagnes les charges ont été l'exception et que les mousquetons et les mitrailleuses ont joué le principal rôle, en 1906, à Bülach et à Eglisau, la cavalerie, tout en utilisant largement ses mitrailleuses, a par deux fois cherché la décision le sabre en main. Sa tactique a consisté à fixer par ses mitrailleuses l'infanterie ennemie sur une ligne, à l'obliger à un déploiement, à l'entamer par un feu violent, puis à la culbuter par des attaques simultanées sur différents points. Cette manière de procéder sera évidemment discutée et l'on y objectera l'importance des pertes qu'elle doit forcément entraîner pour la cavalerie et la beaucoup moindre valeur du résultat obtenu. En réalité, la proportion des pertes et la grandeur de l'effet produit sont également difficiles à apprécier dans des manœuvres de paix et l'on est volontiers porté de nos jours à exagérer l'une en diminuant l'autre. Il est facile par contre de se convaincre de la faiblesse de la cavalerie en face de l'infanterie, lorsqu'elle se cantonne dans le combat par le feu, faiblesse qui résulte déjà du nombre restreint de ses fusils et de l'extension forcément limitée de ses fronts.

Un dernier fait de nos manœuvres mérite encore d'être examiné : je veux parler de la surprise de Bülach et Bachenbülach qui a si bien réussi au parti rouge le 25 au matin. Nous avons vu qu'entre la Glatt et les cantonnements des régiments 5 et 6 aucun obstacle n'existait qui pût gêner la marche de l'infanterie; les distances d'Oberglatt à Bachenbülach et de Nieder-Höri à Bülach sont à peine de 3 kilomètres ; aussi les régiments 5 et 6 étaient-ils extrêmement exposés, et il est probable qu'en campagne on aurait négligé l'avantage des bons cantonnements pour bivouaquer en des lieux moins dangereux.

Mais même dans une situation aussi risquée, une surprise aurait pu être évitée par un service de sûreté fonctionnant bien. Le régiment 5 ayant, entre 4 et 5 heures du matin, une patrouille de sous-officiers à Hochfelden, une autre dans la région d'Endhöri et une troisième sur les lisières de Höhragen, aurait pu,

semble-t-il, être avisé plus tôt qu'il ne l'a été de la marche sur Bülach du régiment 24 et de la brigade de cavalerie rouge. Quant au régiment 6, il ne paraît pas avoir été averti de la marche en avant de la colonne de droite du parti rouge, quoiqu'il dut certainement avoir une patrouille fixe dans les parages d'Oberglatt ; puis ses avant-postes étaient si rapprochés de ses cantonnements que la couverture qu'ils pouvaient fournir s'est trouvée absolument inefficace. Le rentrée des rapports de patrouilles a donc incontestablement laissé à désirer. Il ressort d'autre part clairement des faits que l'habitude que nous avons prise, dans nos manœuvres de cavalerie contre cavalerie, de nous couvrir par de simples patrouilles d'observation, et de concentrer toute notre résistance sur les lisières mêmes des localités occupées doit être abandonnée comme impropre, lorsque nous nous trouvons en face et à petite distance de troupes d'infanterie.

Sans me permettre aucune critique, je me demande s'il n'aurait pas été conforme à la situation de réunir tout le gros de la cavalerie blanche en bivouac dans les environs de Nussbaumen en faisant tenir fortement Glattfelden, le secteur Hochfelden-End-Höri et Bachenbülach, le bataillon 63 restant à Seglingen suivant les instructions de la direction des manœuvres. Les trois escadrons poussés ainsi en avant auraient pu explorer pendant la nuit l'un de Glattfelden sur Windlach et Stadel, le second de Hochfelden sur Neerach, Nieder-Höri, Niederglatt, le troisième de Bachenbülach sur Oberglatt et Rümlang. Ils auraient pu, chacun dans son secteur, arrêter la marche des forces ennemies pendant quelque temps et leurs communications faciles avec le gros permettaient à celui-ci d'intervenir rapidement suivant les circonstances dans une direction ou dans une autre.

Ch. Sarasin
major de cavalerie



LE TIR SUR BALLONS[1]

(Planche IX)

Le ballon est appelé à jouer un rôle très important dans les guerres futures. Il est donc naturel que la technique militaire moderne s'ingénie à trouver les moyens propres à contrecarrer et même à annihiler l'emploi du ballon captif comme organe d'exploration. L'artillerie est l'arme qui semble la plus apte à obtenir ce résultat.

Depuis de nombreuses années déjà, des essais de tir sur ballons ont été pratiqués en France, en Allemagne et en Autriche ; les résultats en furent d'ailleurs fort variables. Chez nous, des expériences semblables ne pouvaient être tentées qu'après la formation de la compagnie d'aérostiers. La première a eu lieu le 25 octobre 1906.

C'est le premier ballon que la Confédération s'était procuré et dont la période de garantie, 3 ans, venait précisément de prendre fin, qui a été utilisé. Il était amarré aux environs de Schöfflisdorf. On avait adopté, en lieu et place de la nacelle, une caisse en bois, vide, sur laquelle cinq cibles-figures étaient fixées. Par suite du défaut de chargement, l'extrémité supérieure du ballon se trouvait dirigée contre terre, tandis que la partie inférieure était plus élevée. Mais cette position anormale n'avait en somme pas d'importance pour les résultats du tir. La batterie d'aspirants de Zurich reçut l'ordre d'ouvrir le feu contre ce ballon qui était supposé établi par l'ennemi, aux environs de Schöfflisdorf. M. le colonel Schmid dirigeait le feu. La batterie prit position sur le « Heitlieb » à l'ouest de Neerach.

Ensuite d'un brouillard intense, le ballon ne fut visible qu'à midi et demie. La batterie ouvrit immédiatement le feu ; on tira sept groupes de feu de vitesse avec durée. Le premier groupe, qui avait été tiré avec 160 et + 2 de hausse, put être

[1] Extrait d'une conférence faite par M. le capitaine Matossi de l'E. M. G. a la Société cantonale zurichoise des officiers d'artillerie. Traduit de la *Schweiz. Zeitschrift fur Artillerie und Genie*, livraison de décembre 1906.

très bien observé ; les coups avaient porté trop loin, ils étaient entre 200 et 240 m. derrière le but. Le deuxième groupe, avec 140, porte en avant du but, entre 60 m. — et un coup à 80 m. +. Cependant on pouvait déjà observer de la batterie un affaissement et une descente graduelle du ballon. Les 5 groupes suivants furent tirés avec 148, 150 et 146. Avec la distance 146, les observations au but donnèrent de 100 m. — à 180 m. +. Le ballon descendit de plus en plus ; à la fin du 7ᵉ groupe, il disparut derrière un mamelon et devint invisible pour la batterie. D'après les données du protocole de tir, 9 minutes et 40 secondes s'étaient écoulées entre le premier et le dernier coup de feu.

Des cinq mannequins placés dans la nacelle, deux seuls faisaient front à la batterie ; ils subirent chacun cinq atteintes, provenant toutes de balles de schrapnels ; les trois autres cibles ne furent pas atteintes. D'après les observations relevées au but, on a pu constater que les deux premiers groupes surtout avaient eu un résultat. L'enveloppe du ballon elle-même était complétement transpercée par les projectiles de schrapnels ; l'un d'entre eux l'avait même déchirée sur une longueur de 25 cm. L'effet du tir avait donc été extrêmement satisfaisant, surtout si l'on tient compte de la distance, 4 km. environ, et de l'élévation du ballon au-dessus du sol, approximativement 550 m.

Il me paraît donc, qu'étant donné ces résultats, l'éloignement du ballon de la ligne de feu prévu par notre règlement, est insuffisant (3 km. avant l'ouverture du combat, 3 ½ à 4 km. pendant).

Eu égard à la nouveauté et à l'importance de ce tir sur ballon, on me permettra d'ajouter quelques observations d'ordre tout général.

L'estimation de la distance est rendue particulièrement difficile par l'absence de points de repères, de jalons, pareils à ceux qu'on trouve dans le terrain. Et cependant, la juste appréciation de cette distance est la condition primaire et primordiale pour l'obtention d'un rapide succès ; il faut en outre que le ballon se trouve encore dans la zone efficace des projectiles fusants, sinon le feu serait sans effet.

Il est donc indispensable de faire tous ses efforts pour connaître la distance, si possible dès avant le commencement du combat. En Allemagne, on emploie le moyen suivant :

Deux officiers, munis de cartes à grande échelle (1-50000 ou 1-25000), quittent la position de la batterie à gauche et à droite et chevauchent jusqu'à ce qu'ils aient trouvé dans le terrain des points indiqués sur la carte d'où ils peuvent découvrir d'autres points, également marqués sur la carte et qui se trouvent dans le même plan vertical que le ballon et leur position d'observation.

Ainsi, d'après notre figure 1, le ballon se trouve pour l'observateur de droite, dans le même plan vertical que le village et la lisière de la forêt, pour celui de gauche, dans le même plan que le carrefour et une partie du fleuve. Cela fait, les officiers rentrent à la batterie et trouvent sur l'une des cartes les deux droites passant par les points marqués sur la carte. Le point d'intersection des deux droites donne la projection du ballon et établit ainsi la distance horizontale approximative. Si cette distance répond à la zone efficace d'un projectile fusant, la batterie devra avancer dans la direction du ballon pour s'en rapprocher.

Quant à l'élévation du ballon au-dessus de la position occupée par la batterie, elle se calcule au moyen de l'angle du terrain.

Pour ce qui concerne l'observation du tir, le chef de batterie ne peut constater qu'une chose, à savoir si les coups portent en avant ou en arrière du but ; et ce à la condition que la fumée provoquée par l'éclatement se trouve dans sa ligne visuelle ; fréquemment l'ombre du petit nuage de fumée se profile sur l'enveloppe du ballon, dans ce cas, le coup est évidemment en avant du but. Mais le plus souvent la fumée se produira en dehors de la ligne visuelle de la batterie, de sorte qu'il faudra avoir recours à des observateurs auxiliaires; un seul pourrait suffire, comme ce fut le cas à Neerach, mais il est préférable si on dispose d'un nombre suffisant d'officiers, d'en prendre deux, parce que la position exacte de certains coups, comme nous le verrons plus tard, ne peut être fixée que par deux observateurs.

Ces observateurs auxiliaires se placent des deux côtés de la batterie, à la distance de 40 à 50 m.; ils doivent être en mesure de voir de leur place, à la fois le ballon et la batterie ; si ce n'est pas le cas, on établit des postes intermédiaires pour la transmission des signaux.

La mission de ces observateurs est de faire savoir au chef de batterie si les coups portent à gauche ou à droite de leur ligne

visuelle, par rapport au ballon; au moyen d'un autre signal, ils indiqueront en outre si les coups éclatent dans la projection verticale du ballon (*Strich*), peu importe qu'ils soient à la même hauteur que lui, ou bien au-dessus ou au-dessous. Si l'on n'a qu'un observateur auxiliaire, on ne peut tenir compte de ses rapports que si les coups portent dans la projection verticale.

Lorsque la durée est bien réglée, l'éclatement doit se produire au-dessus de la ligne de mire, ou, ce qui en pratique revient au même, au-dessus de la ligne visuelle qui, partant du tireur aboutit au ballon.

La fig. 2 nous représente la situation dans laquelle quelques nuages de fumée peuvent être vus par les différents observateurs; le cas A, avec deux observateurs auxiliaires, le cas B, avec un seul. Examinons maintenant quelques uns de ces coups: le 1[er] est vu dans la projection verticale par le chef de batterie (*C B*), à gauche du ballon par l'observateur de droite (*O D*), à droite du ballon par l'observateur de gauche (*O G*). Finalement on estime qu'il a porté en avant du ballon, même s'il n'avait pas été vu dans la projection verticale par le commandant de batterie. Dans le cas *B*, nous aurions les mêmes conclusions, sauf toutefois si le coup n'avait pas été vu dans la projection verticale par le *C B*; dans cette hypothèse, on considérerait le coup comme douteux. Le coup 2 a porté derrière le but, c'est certain puisque le *C B* l'a vu dans la projection verticale, l'*O D* à droite et l'*O G* à gauche. Le coup 3 *A* ne peut pas être vu par le *C B*, tandis que l'*O G* le voit dans la projection verticale et l'*O D* à gauche du ballon. On peut ainsi admettre que le coup a porté en avant. *B*, ce coup est douteux.

Le coup 4 *A* : douteux pour le *C B*, pour l'*O G* dans la projection, pour l'*O D*, à droite du ballon, par conséquent derrière le but. *B*, semblable au coup 3, donc douteux.

Le coup 5 *A* : invisible pour le *C B*, pour les deux observateurs, à gauche du ballon, donc douteux. *B*, comme le coup 3.

Le but de cet exemple a été de montrer qu'avec deux observateurs auxiliaires, sur cinq coups, quatre peuvent être observés avec certitude, alors qu'avec un seul observateur auxiliaire, deux coups seulement peuvent être fixés d'une façon précise.

Quant au tir lui-même, on procédera comme dans le tir contre un but mobile.

Lorsque le ballon se balance, il faut tirer dès le commence-

ment avec des projectiles fusants; dans le cas où il serait visible déjà avant son ascension, on tirerait naturellement d'abord avec des schrapnels percutants, pour passer ensuite, la distance étant trouvée, au feu avec durée.

Pour le pointage, il me semble qu'il faut viser directement le ballon sans employer l'angle du terrain, puisque de cette façon les points d'éclatement suivront d'eux-mêmes les mouvements du ballon. Mais si, par moments, le ballon se trouve masqué par de petits nuages, il pourrait être alors avantageux de se servir pour le pointage, de points de mire auxiliaires et de l'angle du terrain.

LE RÈGLEMENT ALLEMAND

DE

l'artillerie lourde de campagne

Au mois de juin dernier, le règlement d'exercice pour l'artillerie allemande, soit *l'artillerie lourde de campagne*, qui, jusqu'à ce jour, était soustrait à la connaissance du public, a été mis en circulation. Comme l'artillerie à pied a pris place au rang des troupes de campagne, il nous a paru qu'il serait intéressant d'examiner les règles de combat de cette arme admises en Allemagne.

La pièce principale de l'artillerie lourde allemande est l'obusier de 15 cm., désigné actuellement sous le nom « Obusier lourd de campagne 1902 ». Pour le tir plongeant, l'armée allemande possède encore le mortier de 21 cm. et comme pièce à tir rasant, le canon de 10 cm.

Une batterie d'obusiers lourds comprend : 6 pièces, 12 voitures à munitions, 1 voiture d'observation, 5 voitures (réserve, forge, chars à bagages et de réquisition). Total, 24 voitures.

La batterie d'obusiers se subdivise en :

a) Batterie de combat, qui comprend la voiture d'observation, 6 pièces et 6 voitures à munitions.

b) Echelon de munitions : 6 voitures à munitions, les chevaux d'officiers et de réserve.

c) Bagages : forge, char à bagages, voitures de réquisition.

Quatre batteries réunies forment un bataillon d'obusiers. A chaque bataillon est attaché une voiture d'observation.

La batterie de mortiers est composée d'une manière analogue ; elle comprend seulement 4 pièces et 11 voitures à munitions, mais en plus 4 voitures à plateforme.

Deux batteries réunies forment un bataillon de mortiers.

La batterie de canons de 10 cm. est semblable à celle d'obusiers lourds de campagne.

Introduction. — Dans le combat, la troupe doit mettre en pratique les connaissances acquises en temps de paix aux fins de pouvoir faire un choix judicieux des formations exigées par le but de chaque combat. Le résultat de ce choix doit avoir pour conséquence d'assurer et de favoriser l'effet de ses propres armes en diminuant celui des armes de l'ennemi.

Les principes du règlement tiennent compte des circonstances tactiques simples qui sont la règle dans la guerre. Toutefois, le développement du combat peut apporter des modifications auxquelles les directions générales ne peuvent être appliquées. Aussi les commandants doivent être exercés à prendre sans hésiter les dispositions exigées par chaque cas particulier tout *en se souvenant qu'une omission ou une négligence est plus préjudiciable qu'une erreur dans le choix des moyens.*

I. Principes généraux. — a) *Direction.* — En thèse générale, la direction de l'artillerie lourde d'armée incombe au commandant de cette arme. Toutefois, lorsque l'artillerie à pied agit de concert avec l'artillerie de campagne, la direction générale du feu incombera à l'officier le plus élevé en grade ou le plus ancien pour les cas où le commandant en chef ne l'exercerait pas lui-même.

Les chefs de l'artillerie lourde ont le devoir, sous leur initiative propre, de prendre les mesures pour assurer le succès de l'arme.

Durant les marches, ainsi que pendant la préparation du combat, le chef de l'artillerie se tient auprès du commandant en chef : c'est de celui-ci qu'il reçoit les ordres pour l'emploi de l'artillerie lourde. Puis il prend le commandement de ses troupes, tout en se tenant en communication permanente avec le commandant en chef, soit pour l'informer, au cours de l'action, de la marche du combat, soit pour recevoir ses instructions.

b) *Emploi.* — L'artillerie lourde sera engagée aussitôt que le but du combat le demande. Il est alors de toute importance de mettre en batterie (déployer) au plus tôt le nombre de pièces nécessaires pour obtenir un grand effet, sans perdre de vue que l'approvisionnement en munitions est relativement limité.

La tâche s'impose à l'arme de justifier de l'emploi de la munition.

Les batteries d'obusiers lourds de campagne s'emploient avec succès contre des buts couverts. La force explosive des obus les rend capables de combattre des batteries avec boucliers ainsi que des buts protégés par les plus forts abris de campagne.

En principe, aux fins d'utiliser toute la puissance du feu, *l'artillerie lourde s'approchera de l'ennemi autant que cela lui sera possible en masquant sa marche en avant.* D'autre part, l'artillerie lourde pourra être employée à grande distance avec la perspective d'obtenir un résultat favorable ; ainsi lors d'une attaque de position fortement fortifiée aux fins de permettre aux autres troupes d'arriver à distance favorable de tir.

Le mauvais état des chemins ainsi que la nécessité d'ouvrir le feu au plus tôt peuvent justifier une action à grande distance.

Le choix de la première position de feu dépend des intentions du commandant en chef; aussi le commandant de l'artillerie lourde doit-il connaître ses dispositions et recevoir les ordres sur le lieu et l'heure de son entrée en action.

Le tir depuis des positions couvertes est la règle pour les batteries lourdes. Il procure l'avantage de combattre l'ennemi sans exposer ses propres forces à de grandes pertes.

L'artillerie lourde pourra rarement se dispenser de tirer par-dessus ses propres troupes, aussi une attention spéciale s'impose-t-elle à tous les officiers dirigeant le feu, surtout lorsque ces troupes sont en mouvement.

La protection de l'artillerie lourde incombe au commandant en chef. En général, elle n'exige pas une couverture spéciale, mais les troupes à proximité de batteries menacées ont le devoir de prêter leur appui.

Malgré les mesures prises par les autres armes contre les surprises, une grande surveillance doit être assurée. Son organisation incombe aux commandants de bataillons d'artillerie lourde ; toutefois chaque batterie doit y veiller sans autre avertissement. Pendant le combat, l'installation d'observateurs dans le voisinage de la troupe est indiquée sur les points du terrain les mieux appropriés.

Les attaques de cavalerie seront combattues avec le fusil ; même si celle-ci a pénétré dans les batteries, le combat est continué et, en aucun cas, on ne doit perdre de vue le but.

Une batterie dont la munition est épuisée doit attendre son réapprovisionnement sur la position de feu.

Des terrassements en vue de se protéger contre le feu de nemi sont partout indiqués pour autant qu'on dispose du ps nécessaire.

) *Remplacement du personnel et du matériel. — Chaque terie au feu doit soutenir le feu sans interruption en usant toutes ses forces et en utilisant tous ses moyens.* De même, doit conserver sa mobilité. Les officiers des batteries et les fs d'échelons pouvoient aux remplacements et aux installa-ns nécessaires.

Lorsqu'une batterie ne peut par elle-même assurer les rem-cements nécessaires, le chef de bataillon requiert l'aide itres batteries alors même qu'elles appartiendraient à d'autres aillons.

Pour des besoins ultérieurs, les colonnes légères de munitions t dans l'obligation de fournir non seulement tout le matériel gé mais aussi le remplacement en hommes et en chevaux, me si elles étaient elles-mêmes en danger d'être dissoutes.

Dans les mouvements en avant, les avaries et les pertes qui ntravent pas absolument la marche ne doivent pas être prises considération, afin de pouvoir, aussi rapidement que possible, ttre toutes les pièces en position.

l) *Changement de position de feu.* — Chaque changement position arrête l'effet des batteries, aussi ne l'opérera-t-on que sque le but du combat l'exige. Il se produit en général sur ordre du commandant en chef ou du chef de l'artillerie. rsque les exigences du combat nécessitent un bond en avant médiat aux fins de profiter d'avantages acquis, il faut déroger cette règle. En semblable occurence, la résolution du chef it être annoncée et entrer dans les vues et intentions du mmandant supérieur.

La batterie entière, sans se diviser, prend sa nouvelle posi-n de feu et le bataillon opère son mouvement par échelons.

II. ATTAQUE. a) *Reconnaissance et choix de la position de* . — Une position de feu pour l'artillerie lourde doit, en pre-re ligne, permettre le plus grand effet et être masquée pour nemi.

Le choix d'une position doit être précédé d'une reconnais-ce propre à l'artillerie, sans préjudice des reconnaissances commandant en chef concernant les mesures générales.

Elle s'étendra sur la découverte des buts, sur l'étude du terrain même de la position et sur les voies d'accès.

Pour une position, il est désirable d'avoir : la facilité d'observer les abords de la position, qui sera impénétrable à l'ennemi ; puis vue sur le champ de combat ainsi que sur les mouvements de ses propres troupes avancées ; si possible perpendiculaire à la direction de tir principale, spacieuse, offrant des emplacements de pièces horizontaux ; sous sol pas trop mou ; voies d'accès sur les derrières de la ligne de feu.

Il n'est pas avantageux d'installer une batterie près de points saillants, soit devant, soit derrière, car cette disposition contribuera à faciliter le réglage du tir de l'ennemi.

Il est bon d'éviter de prendre position directement aux côtés ou à la même hauteur d'un but sur lequel l'ennemi aurait déjà réglé son tir.

Lorsque l'espace manque, l'artillerie lourde peut prendre position derrière la ligne des pièces de l'artillerie de campagne.

Pour les reconnaissances, le commandant de l'artillerie lourde requiert d'emblée les commandants des bataillons et, pour accélérer, des officiers peuvent être envoyés préalablement comme éclaireurs.

Des reconnaissances habiles et judicieuses constituent la première condition du succès. Le mode d'exécution, le nombre et l'emploi des éclaireurs varieront suivant la situation, le terrain et le caractère particulier du chef.

L'activité des éclaireurs exige un coup d'œil pénétrant, des connaissances tactiques, la pratique du cheval et l'habitude des communications.

Par l'observation, ils doivent, suivant leurs impressions, pouvoir tirer des conclusions sur les positions de l'artillerie et de l'infanterie ennemies.

Les circonstances dicteront dans quelles mesures les éclaireurs seront chargés d'étudier les voies de communications pour la marche en avant.

Pendant le combat, les éclaireurs continuent leurs observations et renseignent sur l'effet du tir ainsi que sur les changements de position des buts.

L'installation de communications au moyen de porte-voix, de téléphone, est nécessaire entre le commandant de l'artillerie

lourde et les éclaireurs avancés ou, suivant les cas, on emploiera des estafettes, cyclistes, etc.

Les rapports provenant d'éclaireurs d'autres armes et renfermant d'importantes nouvelles ayant trait à l'attitude de l'artillerie lourde sont communiqués au commandement de l'artillerie par le commandant en chef.

Les sections d'aérostiers sont particulièrement à même de fixer la position de batteries couvertes et compléter les renseignements obtenus.

Par les rapports, ainsi que par ses propres observations, le commandant de l'artillerie lourde obtient des éclaircissements sur les positions ennemies.

A l'étude de ces positions, il joint l'examen du terrain et des voies de communication en avant de la position.

S'il ne peut, lui-même, s'assurer de l'utilisation de ces chemins et dans quelle mesure ils échappent aux vues de l'ennemi, il prendra les mesures nécessaires pour que ces renseignements lui parviennent à temps et servent au mouvement en avant.

Le commandant de l'artillerie lourde assigne aux bataillons le secteur de terrain à occuper et instruit leur commandant sur leur tâche dans le combat.

Le commandant de bataillon fait avancer les chefs de batteries et les voitures d'observation si possible jusqu'à la position à occuper. Il instruit les chefs de batterie sur la situation du combat ainsi que sur la tâche du bataillon, indiquant les buts, la direction principale de tir et d'une façon générale les points à occuper pour l'observation. Il indique la position de feu et donne les ordres concernant l'armement et la sûreté des batteries ainsi que l'ouverture du feu.

Les changements de position se borneront au strict nécessaire.

Pendant les reconnaissances, il faut éviter tout ce qui pourrait attirer l'attention de l'adversaire sur la position à occuper.

b) *Marche et occupation de la position de feu.* — Pendant les reconnaissances, les batteries doivent s'avancer autant que le permet le choix définitif de la position.

Une liaison entre le commandant de bataillon et les batteries est aussi de rigueur; on emploiera tous les moyens à cet effet, cavaliers, cyclistes, etc.

Dans la marche, les chemins seront utilisés autant que possi-

ble. On pourra même s'avancer en colonne double aux fins de raccourcir la profondeur de marche. Le mouvement dans la direction de la position de feu doit surtout être masqué. On se ménage ainsi l'avantage d'une attaque par surprise en évitant des pertes prématurées.

Les dispositions du commandant ne suffisent pas à tout; l'adresse des troupes dans l'utilisation du terrain doit compléter ces mesures.

En évitation d'un retard inutile de l'ouverture du feu, les dispositions prises pour l'occupation de la position doivent s'exécuter aussi rapidement que possible. Tous les chefs sont responsables afin que dans la marche en avant toutes les forces soient engagées et utilisées. Tous les moyens d'éviter des interruptions ou des retards sont justifiés.

Aucune prescription ne peut indiquer le mode d'occupation; il dépendra du terrain.

c) *Conduite du feu.* — Le commandant en chef indique les tâches qui incombent à l'artillerie lourde spécialement ou ordonne celles qu'elle doit résoudre de concert avec l'artillerie de campagne.

Le chef de l'artillerie doit veiller en première ligne à l'action simultanée des deux armes. Particulièrement, il doit, en temps voulu, compenser les effets pour éviter qu'une forte action soit dirigée sur un point où elle serait inutile alors que sur un autre point elle serait insuffisante.

L'attaque n'ayant de chance de réussir qu'en obtenant la supériorité du feu, l'artillerie lourde doit y prêter son concours.

La lutte contre l'artillerie ennemie doit porter en tout premier lieu sur les fractions ennemies qu'il importe de réduire au silence, soit que leur feu soit très efficace, soit qu'elles puissent être le plus promptement dominées.

Sitôt le feu de l'artillerie ennemie réduit, l'artillerie lourde dirige son feu sur le point où le chef veut porter l'assaut principal de l'infanterie.

Une tâche qui incombe de préférence à l'artillerie lourde sera de combattre les points d'appui de l'adversaire.

Pour faciliter les mouvements de l'infanterie, l'artillerie lourde continuera à diriger son feu sur le point d'attaque aussi longtemps que la distinction entre amis et ennemis, les éclats

les projectiles, l'observation des coups, ne constitueront pas un danger pour ses propres troupes.

On recommande d'adjoindre à l'infanterie des officiers d'artillerie lourde, lesquels seraient en communication avec le bataillon d'artillerie de campagne au moyen de porte-voix. De leurs rapports et de leurs propres constatations dépendrait la décision de diriger le feu en arrière de la position ennemie ou sur un de ses côtés, suivant que l'attaque porterait son effet sur un point ou sur un autre.

Suivant les progrès de l'attaque un changement de front peut s'imposer.

Lorsque l'attaque d'infanterie échoue, l'artillerie lourde dirigera son feu sur les troupes ennemies qui mènent la poursuite.

L'indication des but se fera le plus souvent suivant le terrain.

L'effet du feu augmente sensiblement si l'on a su l'ouvrir par surprise et s'il y a unité de direction. Sur des buts étroits, un résultat prompt et décisif peut s'obtenir en augmentant la vitesse du tir ; contre des buts larges, d'une observation facile, par la concentration du feu de plusieurs batteries.

En ce qui concerne la répartition du feu, il faut considérer que, contre des buts peu visibles, un bon résultat du tir des batteries d'obusiers ne s'obtient que par le feu en masse. Aussi est-il recommandable de réunir le plus de batteries d'un bataillon pour battre une largeur de but de 400 m. Des buts d'une plus grande largeur seront combattus par secteur.

La direction du feu par le commandant de l'artillerie lourde, en plus des devoirs qui lui incombent spécialement, s'étend à donner aux bataillons leurs tâches, à en surveiller l'exécution et à prendre soin à temps du réapprovisionnement en munitions.

Le commandant de l'artillerie doit être continuellement au courant des péripéties du combat et ne laissera aucune partie du champ de bataille sans surveillance afin de pouvoir parer à un mouvement offensif de l'ennemi.

Le commandant de bataillon exerce la direction du feu en indiquant les buts aux batteries et en surveillant l'activité de de leur tir. Il donne aux chefs de batteries des indications sur la disposition des buts et leur distance d'après la carte, les

rapports rentrés, les ordres reçus et le résultat de ses propres observations.

Si les buts ne sont pas visibles, des secteurs d'observation sont assignés aux batteries.

Les batteries dirigées dans la direction principale de tir doivent être prêtes à ouvrir le feu immédiatement.

Un réglage de tir de plusieurs batteries sur le même but ne doit avoir lieu que pour autant que les coups des batteries peuvent être observés séparément. Si tel n'est pas le cas, le commandant de bataillon prend les dispositions nécessaires.

Le commandant de bataillon doit continuellement être au courant de l'effet du tir aux fins de pouvoir réunir ou diviser le feu de ses batteries.

Un changement subit de la situation tactique peut déterminer le commandant à ordonner de son chef un changement de direction du feu. A l'intérieur du bataillon, chaque changement de but est ordonné par le commandant de bataillon et communiqué aux batteries.

En cas de danger, chaque chef de batterie ordonne de lui-même le changement de but. La direction technique du feu est l'affaire du chef de batterie.

La vitesse du feu se règle suivant le but du combat et la possibilité du remplacement de la munition.

Tous les chefs d'artillerie ont le devoir d'agir constamment sous la recommandation pressante d'un emploi judicieux de la munition.

d) *Remplacement de la munition.* — Un remplacement de la munition en temps voulu est de la plus grande importance. Chaque chef d'artillerie a le devoir de régler ce remplacement suivant sa situation. En outre, les officiers et les hommes auxquels ce soin est confié doivent agir avec la ferme volonté d'approvisionner la ligne de feu alors même qu'aucun ordre ou qu'aucune demande ne serait donné ou faite.

La munition sera enlevée des voitures à munitions de la batterie de combat et, dans la règle, déposée près des pièces; après quoi les chars suivent en arrière les avant-trains. Exceptionnellement, les chars dételés peuvent rester auprès des pièces.

Les avant-trains et les chars à munition se retirent dans la

direction de l'échelon de munition. Le chef de l'échelon de munition en a la surveillance.

Savoir s'il y a lieu de réunir les deux groupes ou si les avant-trains et chars à munition de la batterie de combat resteront à proximité des pièces dépend de la possibilité de trouver un emplacement offrant toute sécurité ; dans la règle, ils doivent se retirer à 500 mètres pour être en sécurité contre le feu rasant.

A défaut de couverture, on recommande la formation en colonne en arrière de l'une des ailes de la batterie. Toute formation est admise en arrière d'une couverture assurée pour autant qu'elle permette d'arriver rapidement aux pièces sans croisement.

Les échelons de munitions sont, si possible, dirigés par des officiers. En marche de paix, ils restent auprès des batteries ; en marche de guerre, ils sont réunis par bataillon sous le commandement du plus ancien officier et suivent immédiatement la dernière batterie du bataillon.

Sur le champ de bataille, les échelons de munitions suivent leurs bataillons sous condition de maintenir la liaison entre eux. Le bataillon approche-t-il de sa position, les échelons de munitions respectifs seront conduits par leurs chefs derrière les batteries et là, aussitôt la position occupée, leur installation s'effectue suivant le terrain. Ils devront maintenir leur liaison avec la batterie et être à couvert. Exceptionnellement, les échelons de munitions peuvent rester réunis et leur installation commune être ordonnée.

Après l'installation de l'échelon de munition, son chef, soit personnellement, soit par cavalier, prend de nouveau contact avec la batterie.

Assez tôt avant que la munition soit épuisée, les chars à munitions de l'échelon sont avancés. Après leur déchargement ou l'échange des voitures, les chars vides reviennent à leur place d'installation.

Le chef de l'échelon de munitions veillera constamment à ce que l'approvisionnement des voitures soit immédiatement complété. On procède au remplacement en hommes et en matériel à l'arrivée de nouvelles munitions.

Les colonnes légères de munitions sont sous les ordres du commandant en chef. Elles marchent immédiatement à la suite de leur bataillon aussi longtemps que l'artillerie lourde n'a pas

été portée en avant ; en d'autres cas, la règle est de suivre l'arrivée des troupes combattantes à la suite des colonnes de l'artillerie de campagne. L'heure de départ et la direction de la marche sont fixés par le commandant en chef. Au début du combat, celui-ci peut, à son gré, transmettre la disposition des colonnes légères de munition au commandant de l'artillerie lourde.

La conduite de ces colonnes exige une grande surveillance et activité. Une faute peut condamner les troupes à l'inaction.

Au combat, les colonnes légères s'établissent à environ 800 mètres en arrière des batteries. Le remplacement de la munition se fait, en règle générale, par l'échange des voitures vides des batteries contre des voitures pleines. Les voitures vides en retour sont rassemblées, restent hors de la portée du feu et cherchent à se rallier avec les sections des colonnes de munitions.

La marche des colonnes de munitions de l'artillerie lourde est réglée par les commandants des colonnes de munitions conformément aux dispositions du commandant én chef.

Ce dernier informe le commandant de l'artillerie lourde et des colonnes légères de munitions du lieu et de l'heure d'arrivée éventuelle des colonnes.

Les colonnes légères de munitions seront complétées au dépend des colonnes de munitions, pour autant que faire se peut, sur le champ de bataille. En cas pressant, l'adjonction immédiate aux troupes des colonnes de munitions ou d'une partie d'entre elles est admis.

Après le combat, le besoin de munitions des batteries sera comblé, dans la règle, directement par les colonnes de munitions avancées.

Toutes les colonnes de munitions doivent satisfaire aux demandes de munitions, alors même que celles-ci émaneraient de troupes appartenant à d'autres corps, cela pour autant que le permet la situation de leurs propres troupes.

Le maintien de la plus rigoureuse discipline et de l'ordre est tout particulièrement du devoir des chefs des échelons et colonnes de munitions. Le commandant des colonnes de munitions y prêtera une attention particulière. Tout désordre parmi les équipages en arrière de la ligne de combat peut occasionner les suites les plus fâcheuses par l'obstruction des chemins.

III. ATTAQUE DE POSITIONS DE CAMPAGNE FORTIFIÉES.— a) *Reconnaissance et choix de la position de feu.* — La situation et le genre des fortifications de campagne sont rarement connus clairement par l'assaillant. Aussi les reconnaissances des commandants en chef et de l'artillerie lourde feront l'objet de mesures complètes et détaillées dès avant le combat, pendant l'introduction de celui-ci et durant la lutte d'artillerie.

Si l'attaque d'une position fortifiée est certaine, les éclaireurs de l'artillerie lourde seront envoyés avec les troupes d'avant-garde. Doivent-ils, dans des circonstances particulières, devancer ces troupes, ordre en sera donné par le commandant en chef.

Ces officiers cherchent à se renseigner sur la situation, l'étendue et l'organisation de la position. La connaissance des principes adoptés par l'ennemi pour la fortification de positions de ce genre, facilitera cette tâche.

Le mouvement des troupes à l'intérieur de la position, ainsi que le feu de l'artillerie de la défense fourniront souvent une base d'observation.

Les observations seront transmises par esquisses avec remarques explicatives.

Pour l'amélioration des chemins, la consolidation des ponts, l'aide des pionniers sera requise.

Basé sur le résultat des reconnaissances ainsi que sur ses propres observations et constatations, le commandant en chef détermine la position et les premières tâches de l'artillerie lourde et de l'artillerie de campagne.

b) *Marche et occupation de la position de feu.* — En cas de combat sérieux contre une position fortifiée nécessitant d'emblée la coopération de l'artillerie lourde, il sera utile de ne pas ouvrir le feu avant que cette dernière soit prête à intervenir. Pour cela, il faudra au plus tôt s'assurer la possession du terrain nécessaire à la marche en avant de l'artillerie.

Lorsque ce terrain se trouve sous le feu ennemi et ne peut être traversé, il ne reste qu'à attendre l'obscurité pour approcher. Si cela est faisable, on s'approchera le jour jusqu'à l'extrême portée du feu ennemi et, protégé par l'obscurité, on avancera les batteries jusqu'à la position choisie, préparée, si possible, afin de pouvoir au point du jour ouvrir le combat.

Dans l'organisation de la position de feu, des terrassements complémentaires et autres dispositions sont d'une grande impor-

tance pour la transmission rapide et sûre des ordres. Des conduites pour porte-voix doivent être creusées aux bords de la position de feu. Si un ballon se trouve disponible, il y a lieu de le mettre en communication avec les observateurs par porte-voix, signaux, etc.

c) *Conduite du feu.* — La marche du combat doit être réglée d'après un plan. Comme l'importance des buts ne sera le plus souvent reconnue qu'au cours du combat, il sera d'une grande importance de répartir les tâches entre l'artillerie de campagne et l'artillerie lourde, et de régler l'action d'ensemble des deux armes. La répartition des rôles est l'affaire du chef de l'artillerie.

Les subdivisions d'obusiers de campagne et les bataillons d'obusiers lourds sont employés contre les buts les plus importants et les plus résistants. Si, au début du combat, on ne peut discerner quelles parties de la position doit être combattue par les obusiers, il faut suspendre leur action.

L'ébranlement des points d'appui ennemis se produira seulement après l'affaiblissement de l'artillerie de la défense. Contribuer à cet affaiblissement constitue la première tâche de l'artillerie lourde.

L'effet puissant des projectiles des batteries d'obusiers est nécessaire pour obtenir la supériorité du feu sur les batteries lourdes de l'ennemi. Celles-ci doivent être combattues suffisamment, pour devenir incapables d'empêcher la préparation et l'exécution de l'assaut.

Ensuite, l'artillerie ennemie sera occupée par une partie de l'artillerie de campagne, ce qui du reste est une de ses tâches essentielles tandis que les obusiers légers et lourds, avec le reste de l'artillerie de campagne entreprendront la préparation de la brèche pour l'assaut.

L'effet de l'artillerie sera d'autant plus efficace si la marche simultanée de sa propre infanterie force l'ennemi à occuper ses lignes et à montrer ses troupes. C'est une des principales tâches de la direction de mettre d'accord le déploiement successif de l'infanterie avec la protection que peut assurer le feu de l'artillerie.

Aussitôt que le défenseur se montre, l'artillerie lourde renforce son feu et le dirige, après avoir obtenu un effet suffisant, sur la ligne de feu ennemie et sur les abris couverts en arrière.

Pendant l'assaut, le feu de l'artillerie lourde reste aussi long-
.emps que possible, dirigé de toute sa puissance, contre le
point de brèche.

A ce moment toutes les dispositions doivent être prises pour
un changement de position.

d) *Remplacement de la munition.* — On prêtera une grande attention au dépôt de munitions près des pièces.

Pour l'ouverture du feu, dans la règle, la munition de la batterie de combat et de l'échelon de munitions suffit.

Suivant les circonstances, il est recommandé de déposer dans des endroits appropriés la munition qui n'a pu être enlevée immédiatement des colonnes légères de munitions afin que ces colonnes puissent, si possible, devenir disponibles pour un remplacement ultérieur.

IV. Défense. — Dans la défense, l'artillerie lourde, de concert avec l'artillerie de campagne, doit soutenir le combat contre l'artillerie de l'attaque. Cette mission demande une utilisation rationnelle et habile du terrain afin d'obtenir l'effet du feu le plus efficace.

Reconnaissance antérieure de la position et son examen vue du côté ennemi ; amélioration des chemins à l'intérieur, appréciation des distances dans la direction présumée de l'attaque l'infanterie et, surtout des positions probables de l'artillerie ennemie, sont des avantages que le défenseur doit utiliser pour tant qu'il dispose du temps nécessaire.

L'artillerie lourde prendra généralement position en face des ositions les plus favorables de l'attaque et où elle trouvera le-même les meilleures conditions pour son activité.

Pour une rapide transmission des ordres, les postes d'observation seront rapprochés autant que possible de la position de ı.

Suivant les circonstances, l'occupation de la position par les taillons d'obusiers sera recommandée lorsque la position est éparée et fortifiée. Cela aidera l'artillerie lourde à prendre véritable front de la direction d'attaque et lui évitera un changement de position prématuré.

Lors de la préparation de la position, il sera fait le plus judicieux usage de couvertures en terre. Si l'on dispose du temps

rales et cantonales, des autorités civiles et des commandants de troupes la même position qu'en cas de mobilisation de guerre. Il prend, sous sa responsabilité, ses dispositions en procédant d'une façon analogue à celle prévue par les prescriptions sur la mobilisation de guerre.

Le commandant de place est chargé, en particulier :

a) De déterminer l'ordre des opérations de la mobilisation, en tenant compte de l'heure à laquelle les unités doivent être prêtes à marcher. Cette heure est la suivante :

l'après-midi du jour d'entrée pour les compagnies d'infanterie et de position entrant isolément au service et pour toutes les unités de cavalerie;

le lendemain du jour d'entrée au matin, pour les états-majors, les bataillons d'infanterie, les unités du génie (sauf les équipages de pont et la compagnie d'aérostiers), les lazarets;

le surlendemain du jour d'entrée au matin pour les batteries, les équipages de pont, les détachements des subsistances de corps et leurs trains; et dans l'après midi pour les divisions d'artillerie de position et la compagnie d'aérostiers.

Dans certains cas spéciaux où les opérations de la mobilisation sont prolongées (par exemple pour prendre livraison de l'équipement de montagne), l'heure où les troupes doivent être prêtes à marcher est fixée par un ordre spécial du Département militaire suisse.

Le commandant de place est ensuite chargé :

b) De fixer les places d'organisation, de parc et d'estimation et les locaux destinés à la visite sanitaire.

c) D'ordonner le nécessaire pour l'estimation des bicyclettes, pour l'achat des souliers, le complétement et l'échange des effets de l'équipement personnel.

d) De pourvoir au service de garde des différents locaux et places de travail.

e) De prendre les mesures nécessaires pour l'orientation de la troupe (écriteaux pour les places et les locaux, poteaux indicateurs, etc.).

f) De pourvoir au logement des états-majors et unités, du personnel de la mobilisation et des chevaux jusqu'à leur départ de la place de rassemblement de corps; de pourvoir à la nourriture des hommes et des chevaux

g) De mettre en temps utile ses collaborateurs, ainsi que les états-majors et les unités au courant des affaires qui les concernent (ordre, temps, lieu, etc.).

Dans ses ordres, le commandant de place doit veiller à ne pas entraver l'indépendance des états-majors et des unités dans leur sphère d'activité Il règle les différends qui s'élèveraient entre ses collaborateurs et la troupe ou entre les diverses unités.

Une heure au plus tard avant l'entrée des troupes au service, les com-

III. ATTAQUE DE POSITIONS DE CAMPAGNE FORTIFIÉES.— a) *Reconnaissance et choix de la position de feu.* — La situation et le genre des fortifications de campagne sont rarement connus clairement par l'assaillant. Aussi les reconnaissances des commandants en chef et de l'artillerie lourde feront l'objet de mesures complètes et détaillées dès avant le combat, pendant l'introduction de celui-ci et durant la lutte d'artillerie.

Si l'attaque d'une position fortifiée est certaine, les éclaireurs de l'artillerie lourde seront envoyés avec les troupes d'avant-garde. Doivent-ils, dans des circonstances particulières, devancer ces troupes, ordre en sera donné par le commandant en chef.

Ces officiers cherchent à se renseigner sur la situation, l'étendue et l'organisation de la position. La connaissance des principes adoptés par l'ennemi pour la fortification de positions de ce genre, facilitera cette tâche.

Le mouvement des troupes à l'intérieur de la position, ainsi que le feu de l'artillerie de la défense fourniront souvent une base d'observation.

Les observations seront transmises par esquisses avec remarques explicatives.

Pour l'amélioration des chemins, la consolidation des ponts, l'aide des pionniers sera requise.

Basé sur le résultat des reconnaissances ainsi que sur ses propres observations et constatations, le commandant en chef détermine la position et les premières tâches de l'artillerie lourde et de l'artillerie de campagne.

b) *Marche et occupation de la position de feu.* — En cas de combat sérieux contre une position fortifiée nécessitant d'emblée la coopération de l'artillerie lourde, il sera utile de ne pas ouvrir le feu avant que cette dernière soit prête à intervenir. Pour cela, il faudra au plus tôt s'assurer la possession du terrain nécessaire à la marche en avant de l'artillerie.

Lorsque ce terrain se trouve sous le feu ennemi et ne peut être traversé, il ne reste qu'à attendre l'obscurité pour approcher. Si cela est faisable, on s'approchera le jour jusqu'à l'extrême portée du feu ennemi et, protégé par l'obscurité, on avancera les batteries jusqu'à la position choisie, préparée, si possible, afin de pouvoir au point du jour ouvrir le combat.

Dans l'organisation de la position de feu, des terrassements complémentaires et autres dispositions sont d'une grande impor-

tance pour la transmission rapide et sûre des ordres. Des conduites pour porte-voix doivent être creusées aux bords de la position de feu. Si un ballon se trouve disponible, il y a lieu de le mettre en communication avec les observateurs par porte-voix, signaux, etc.

c) *Conduite du feu.* — La marche du combat doit être réglée d'après un plan. Comme l'importance des buts ne sera le plus souvent reconnue qu'au cours du combat, il sera d'une grande importance de répartir les tâches entre l'artillerie de campagne et l'artillerie lourde, et de régler l'action d'ensemble des deux armes. La répartition des rôles est l'affaire du chef de l'artillerie.

Les subdivisions d'obusiers de campagne et les bataillons d'obusiers lourds sont employés contre les buts les plus importants et les plus résistants. Si, au début du combat, on ne peut discerner quelles parties de la position doit être combattue par les obusiers, il faut suspendre leur action.

L'ébranlement des points d'appui ennemis se produira seulement après l'affaiblissement de l'artillerie de la défense. Contribuer à cet affaiblissement constitue la première tâche de l'artillerie lourde.

L'effet puissant des projectiles des batteries d'obusiers est nécessaire pour obtenir la supériorité du feu sur les batteries lourdes de l'ennemi. Celles-ci doivent être combattues suffisamment, pour devenir incapables d'empêcher la préparation et l'exécution de l'assaut.

Ensuite, l'artillerie ennemie sera occupée par une partie de l'artillerie de campagne, ce qui du reste est une de ses tâches essentielles tandis que les obusiers légers et lourds, avec le reste de l'artillerie de campagne entreprendront la préparation de la brèche pour l'assaut.

L'effet de l'artillerie sera d'autant plus efficace si la marche simultanée de sa propre infanterie force l'ennemi à occuper ses lignes et à montrer ses troupes. C'est une des principales tâches de la direction de mettre d'accord le déploiement successif de l'infanterie avec la protection que peut assurer le feu de l'artillerie.

Aussitôt que le défenseur se montre, l'artillerie lourde renforce son feu et le dirige, après avoir obtenu un effet suffisant, sur la ligne de feu ennemie et sur les abris couverts en arrière.

Pendant l'assaut, le feu de l'artillerie lourde reste aussi longtemps que possible, dirigé de toute sa puissance, contre le point de brèche.

A ce moment toutes les dispositions doivent être prises pour un changement de position.

d) *Remplacement de la munition.* — On prêtera une grande attention au dépôt de munitions près des pièces.

Pour l'ouverture du feu, dans la règle, la munition de la batterie de combat et de l'échelon de munitions suffit.

Suivant les circonstances, il est recommandé de déposer dans des endroits appropriés la munition qui n'a pu être enlevée immédiatement des colonnes légères de munitions afin que ces colonnes puissent, si possible, devenir disponibles pour un remplacement ultérieur.

IV. Défense. — Dans la défense, l'artillerie lourde, de concert avec l'artillerie de campagne, doit soutenir le combat contre l'artillerie de l'attaque. Cette mission demande une utilisation rationnelle et habile du terrain afin d'obtenir l'effet du feu le plus efficace.

Reconnaissance antérieure de la position et son examen vue du côté ennemi ; amélioration des chemins à l'intérieur, appréciation des distances dans la direction présumée de l'attaque d'infanterie et, surtout des positions probables de l'artillerie ennemie, sont des avantages que le défenseur doit utiliser pour autant qu'il dispose du temps nécessaire.

L'artillerie lourde prendra généralement position en face des positions les plus favorables de l'attaque et où elle trouvera elle-même les meilleures conditions pour son activité.

Pour une rapide transmission des ordres, les postes d'observation seront rapprochés autant que possible de la position de feu.

Suivant les circonstances, l'occupation de la position par les bataillons d'obusiers sera recommandée lorsque la position est préparée et fortifiée. Cela aidera l'artillerie lourde à prendre le véritable front de la direction d'attaque et lui évitera un changement de position prématuré.

Lors de la préparation de la position, il sera fait le plus judicieux usage de couvertures en terre. Si l'on dispose du temps

nécessaire, la position sera masquée et l'observation améliorée au moyen d'un abattage d'arbres.

Un approvisionnement considérable de munitions à proximité immédiate de la bouche à feu et leur protection contre le feu ennemi à l'aide de retranchements est de la plus grande importance.

Dès que la direction d'attaque est reconnue d'une manière générale, la position de feu sera occupée, si possible, avant que l'ennemi ait avancé ses batteries.

Le plus souvent, le commandant en chef commandera le premier coup, car une ouverture du feu prématurée, à grande distance et sur de petits détachements ennemis, doit être évitée comme pouvant faciliter à l'ennemi la reconnaissance de sa propre position.

Dans la règle, le combat s'ouvrira par la lutte contre l'artillerie de l'attaque. Pour obtenir la supériorité du feu, on mettra en action toute l'artillerie.

De concert avec l'artillerie de campagne, on combattra d'abord les parties visibles de la ligne d'artillerie ennemie, puis l'artillerie lourde dirigera de préférence son feu sur les batteries dont l'effet se fait le plus sentir.

Pour repousser l'attaque de l'infanterie ennemie, on agira suivant les instructions générales du commandant en chef. En thèse générale, l'artillerie lourde continuera son feu de toute sa force contre l'artillerie de l'attaque, laissant à l'artillerie de campagne le soin de repousser l'attaque de l'infanterie. Toutefois, si l'adversaire passe à l'attaque décisive, le feu de l'artillerie lourde doit lui être opposé.

Si, malgré cela, l'attaque réussit, l'artillerie lourde cherchera à empêcher l'arrivée des batteries ennemies sur la position prise. Ce n'est que lorsqu'il devient impossible de faire le service des bouches à feu que les servants prendront le fusil pour résister jusqu'au dernier moment et avec les réserves chasser l'ennemi de la position.

C'est là une des situations du combat dans laquelle une résistance à outrance s'impose jusqu'au dernier moment et est des plus honorables, même si elle entraîne la perte des pièces.

Le moment où l'artillerie lourde devra abandonner la position, après arrêt du combat ou en cas d'issue malheureuse, est ordonnée par le commandant en chef.

En cas de besoin, le chef de l'artillerie lourde se portera en avant pour la reconnaissance d'une nouvelle position ou y enverra des officiers.

Les chefs de batteries restent avec leur troupe aussi longtemps que celles-ci se trouvent sous le feu de l'ennemi.

Les colonnes légères et les échelons de munitions précèdent les batteries.

La plus sérieuse attention, pendant la retraite, doit se porter sur les flancs, car là réside le plus grand danger.

V. Poursuite. — La question de savoir comment l'artillerie lourde participera à la poursuite par son feu et quand elle devra l'interrompre pour ne pas atteindre ses propres troupes, ne peut être résolue que par la situation du combat.

Le feu sera particulièrement efficace contre des défilés (resserrement de chemin, pont, etc.) où se concentrent les masses ennemies en retraite.

L'action de l'artillerie lourde contre de tels buts peut, en raison de la longue portée, contribuer à précipiter la désorganisation des vaincus.

En outre, l'artillerie lourde, avec des renforts en hommes et en chevaux, doit se joindre à la poursuite pour, par son action, anéantir rapidement et briser sans égard toute résistance.

Le changement de position doit être préparé à temps par l'envoi d'éclaireurs et au plus tard avant le début de l'assaut en avançant les avant-trains et les chars à munitions.

Des terrassements pour sa propre protection et l'occupation de position couverte ne sont plus nécessaires. Chaque position offrant un but facile à apprécier et permettant une direction de feu sûre sera utilisée.

On devra souvent faire abstraction de toute liaison ; une marche rapide, même d'une pièce isolée, est la seule règle et tous les moyens pour cela sont permis.

L'ordre pour un changement de position unique ne pourra plus être donné, aussi les décisions des chefs, en descendant jusqu'au chef de batterie, seront valables.

G. Fornerod, lieut.-col. d'art.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les Prescriptions sur la mobilisation de paix. — Les Instructions pour l'administration des cours militaires en 1907. — Le projet militaire devant la commission du Conseil des Etats. — Nominations. — † Colonel Alfred Pingoud. — Société des officiers.

Le 7 mars 1905 avaient été arrêtées des *Prescriptions concernant l'entrée au service, la mobilisation et la démobilisation pour les cours de répétition de l'élite en 1905 et 1906*. Ainsi que cela ressort du titre même de l'arrêté, ces *Prescriptions* revêtaient un caractère transitoire. Il s'agissait d'expérimenter pendant deux ans le meilleur mode de mobilisation de nos unités en temps de paix, de façon à les rendre le plus rapidement possible en mesure d'aborder leur programme d'instruction.

Après les cours de répétition de 1905 et de 1906, tous les commandants d'unités et de corps de troupes ont été invités à formuler leurs observations sur l'application des Prescriptions du 7 mars 1905 et à rédiger leurs propositions. A la suite de cette consultation, le Conseil fédéral, par arrêté du 8 janvier 1907, a fixé définitivement les *Prescriptions sur la mobilisation de paix de l'armée suisse*. La distribution en a été faite aux officiers de troupes jusqu'au grade de capitaine et aux officiers des états-majors. Résumons les principales de ces *Prescriptions* :

L'entrée au cours de répétition de l'élite et la mobilisation des états-majors et des unités de l'élite s'opèrent selon les « Prescriptions sur la mobilisation de guerre de 1907 » pour autant que les exercices de paix le permettent et pour autant qu'aucune mesure spéciale ne soit prévue. Pour l'entrée au cours de répétition de la landwehr et aux cours spéciaux, le Département militaire suisse et les chefs de services intéressés donnent les ordres.

La mise sur pied de *tous* les états-majors et unités de l'élite se fait par les soins des autorités militaires cantonales. L'heure du rassemblement est maintenue à 9 h. du matin, non plus seulement pour l'infanterie et la cavalerie, comme le voulaient les *Prescriptions* de 1905, mais pour toutes les armes excepté l'artillerie de position de St-Maurice, les batteries de montagne et les troupes de forteresse dont l'heure de convocation est 2 heures après midi.

L'affiche cantonale de mise sur pied indique, outre les places de rassemblement de corps et l'heure d'entrée au service, les places d'organisa-

on. Elle informe les militaires qu'ils doivent se présenter *avant* l'entrée u service pour l'échange des effets de leur équipement personnel devenus mpropres au service. Ceux qui doivent arriver sur la place de rassemblement la veille du jour d'entrée sont logés et nourris gratuitement s'ils s'annoncent au commandant de place.

Les autorités cantonales avisent les administrations de chemins de fer es entrées au service et des effectifs prévus.

Le commandant de place nommé pour la mobilisation de guerre ou son uppléant entre en fonctions dès que plusieurs unités mobilisent en même mps sur une place de rassemblement de corps. Sur les grandes places de assemblement, le suppléant du commandant de place entre également en nctions lors de la mobilisation pour les manœuvres de corps d'armée ou rsqu'un grand nombre d'unités mobilisent en même temps. Ces officiers e sont pas convoqués par l'autorité militaire cantonale, comme le disaient s Prescriptions provisoires, mais par le Département militaire suisse qui n informe les autorités militaires cantonales. Si la mobilisation n'intéresse u'une unité subalterne, le commandant de celle-ci prend lui-même les mesures nécessaires d'après les instructions de l'autorité cantonale.

Des mesures analogues à celles prévues pour la convocation des commanants de place sont prises pour celle des officiers de fourniture des chevaux, andis que le vétérinaire en chef convoque les commissions d'estimation des hevaux, que la section technique de l'intendance du matériel de guerre rend les dispositions nécessaires pour la fourniture, l'estimation et la dépréciation des automobiles, et que les autorités des cantons convoquent, ur les indications du médecin en chef, les médecins auxiliaires pour la visite sanitaire.

Au moins un mois avant l'entrée au service, le commandant de place oumet à l'autorité militaire cantonale ses propositions sur la convocation es commissions d'estimation des voitures et des bicyclettes ainsi que des utres organes de la mobilisation et du personnel auxiliaire. L'officier de ourniture des chevaux fait de même pour la convocation des aides qui lui eront nécessaires. Tout ce personnel doit être convoqué assez tôt pour que a troupe ne soit pas retardée dans ses travaux d'organisation. Notamment 'entrée au service des commissions d'estimation des voitures doit être fixée l'assez bonne heure pour que les unités puissent prendre livraison des voitures de réquisition en même temps que du matériel de corps.

Tous les états-majors et unités entrant au service sont sous les ordres lu commandant de place jusqu'à leur départ pour les cantonnements du ours préparatoire ou pour le terrain des manœuvres ; il en est de même de ous les fonctionnaires, des organes de l'administration et du personnel uxiliaire qui sont occupés à la mobilisation.

Le commandant de place occupe, à l'égard des autorités militaires fédé-

rales et cantonales, des autorités civiles et des commandants de troupes la même position qu'en cas de mobilisation de guerre. Il prend, sous sa responsabilité, ses dispositions en procédant d'une façon analogue à celle prévue par les prescriptions sur la mobilisation de guerre.

Le commandant de place est chargé, en particulier :

a) De déterminer l'ordre des opérations de la mobilisation, en tenant compte de l'heure à laquelle les unités doivent être prêtes à marcher. Cette heure est la suivante :

l'après-midi du jour d'entrée pour les compagnies d'infanterie et de position entrant isolément au service et pour toutes les unités de cavalerie;

le lendemain du jour d'entrée au matin, pour les états-majors, les bataillons d'infanterie, les unités du génie (sauf les équipages de pont et la compagnie d'aérostiers), les lazarets;

le surlendemain du jour d'entrée au matin pour les batteries, les équipages de pont, les détachements des subsistances de corps et leurs trains; et dans l'après midi pour les divisions d'artillerie de position et la compagnie d'aérostiers.

Dans certains cas spéciaux où les opérations de la mobilisation sont prolongées (par exemple pour prendre livraison de l'équipement de montagne), l'heure où les troupes doivent être prêtes à marcher est fixée par un ordre spécial du Département militaire suisse.

Le commandant de place est ensuite chargé :

b) De fixer les places d'organisation, de parc et d'estimation et les locaux destinés à la visite sanitaire.

c) D'ordonner le nécessaire pour l'estimation des bicyclettes, pour l'achat des souliers, le complétement et l'échange des effets de l'équipement personnel.

d) De pourvoir au service de garde des différents locaux et places de travail.

e) De prendre les mesures nécessaires pour l'orientation de la troupe (écriteaux pour les places et les locaux, poteaux indicateurs, etc.).

f) De pourvoir au logement des états-majors et unités, du personnel de la mobilisation et des chevaux jusqu'à leur départ de la place de rassemblement de corps : de pourvoir à la nourriture des hommes et des chevaux.

g) De mettre en temps utile ses collaborateurs, ainsi que les états-majors et les unités au courant des affaires qui les concernent (ordre, temps, lieu, etc.).

Dans ses ordres, le commandant de place doit veiller à ne pas entraver l'indépendance des états-majors et des unités dans leur sphère d'activité. Il règle les différends qui s'élèveraient entre ses collaborateurs et la troupe ou entre les diverses unités.

Une heure au plus tard avant l'entrée des troupes au service, les com-

.es unités (bataillons, escadrons, batterie, etc.), le cas échéant désignés par eux, les comptables (quartiers-maîtres) et les ad- ; états-majors des corps de troupes combinés se présentent au nt de place pour prendre ses ordres.

ts-majors et les unités mobilisent sous la surveillance de leur nt.

.ntérêt de la bonne marche de la mobilisation, il est nécessaire lres du commandant de place soient ponctuellement exécutés.

jui concerne les mesures à prendre pour le logement pendant la n et la démobilisation, les *Prescriptions* estiment que tant que les de la vie civile n'en souffrent pas trop — il s'agit des habitudes lation du lieu de rassemblement, — les états-majors et les unités re logés dans les cantonnements prévus pour la mobilisation de s commandants de place doivent s'entendre à ce sujet avec les communales.

: subsistance, le commandant de place doit être en mesure de

: jour de mobilisation, 1 ration de vivres et 1 ration de fourrage; es qui mobilisent en deux jours, 2 rations de vivres et 2 rations ge; pour le jour du départ, 1 ration de vivres et 5 kg. d'avoine; nême pour le jour qui suit le départ.

on de vivres est celle du règlement d'administration, avec, en nt, 3 décilitres de lait ou 50 grammes de chocolat (ou bien 75 le chocolat au lieu de lait et de café).

tions de vivres pour le jour du départ et pour le jour suivant ne livrées en même temps que la subsistance pour le jour d'entrée, ille du départ aux troupes qui se mettent en marche le matin, et i jour du départ aux troupes qui se mettent en marche l'après-midi. ; qui se mettent en marche le jour de leur entrée au service reçoi- ration de vivres et une ration d'avoine de moins sur la place de ment de corps.

escriptions règlent ensuite ce qui concerne la visite sanitaire, la matériel de corps, le complétement de l'équipement personnel, ettes, les voitures de réquisition, l'estimation et la livraison des Dans la règle, les chevaux de tous les états-majors, bataillons ie, unités de cavalerie, demi-bataillon du génie, compagnie de té- es et lazarets doivent être prêts à être remis à leurs destinataires ; du soir au plus tard; ceux des autres unités à 4 heures du soir s à 6 heures comme le prévoyaient les Prescriptions de 1905.

mmandants de troupes n'ont pas le droit de refuser des chevaux et simplement et de leur seul chef. Le cas échéant, les réclama- re les chevaux reçus doivent être adressées, pendant la mobilisa-

tion : à l'officier de fourniture des chevaux de la place de rassemblement de corps; plus tard, pour les troupes prenant part aux manœuvres de corps d'armée : au vétérinaire de division ou de corps d'armée; pour les autres troupes : au vétérinaire en chef.

Une fois la mobilisation achevée, le commandant de l'état-major ou de l'unité en informe le commandant de place. Dès que les unités sont prêtes à marcher, elles passent sous le commandement de leurs chefs supérieurs.

Les propositions pour le transport des unités qui ne peuvent pas atteindre par marche leur cantonnement du cours préparatoire ou le terrain des manœuvres, seront adressées en temps utile au Département militaire suisse, savoir : pour les troupes prenant part aux manœuvres de corps d'armée, par le commandant du corps d'armée; pour les autres troupes, par les commandants des cours. Une fois ces propositions approuvées par le Département militaire suisse, le commandant du corps d'armée ou les commandants des cours expédient les *ordres de marche* pour les états-majors et les unités.

Les règles posées pour la démobilisation sont analogues à celles prévues pour la mobilisation. Les Prescriptions insistent sur la nécessité de compléter et remettre immédiatement en parfait état de service l'équipement personnel des hommes.

Après chaque service, les commandants de troupes rédigent un rapport sur la valeur, pour une campagne, du matériel de corps et de l'équipement personnel, la qualité des chevaux, la marche de la mobilisation et de même sur la reddition du matériel, le complétement de l'équipement personnel, la reddition des chevaux, la marche de la démobilisation.

Les commandants de place adressent, dans le délai d'un mois, un rapport sur la mobilisation et la démobilisation à l'autorité militaire cantonale, qui le transmet, dans les deux semaines, muni de ses observations, au Département militaire suisse.

Les intendants des arsenaux et des dépôts de guerre adressent, à la section administrative de l'intendance du matériel de guerre, un rapport sur la marche de la mobilisation et de la démobilisation et sur l'état du matériel rendu.

Les organes du service vétérinaire, chargés de la dépréciation, adressent au vétérinaire en chef un rapport sur la reddition et l'état des chevaux.

* * *

En date du 15 février 1907, le Département militaire suisse a approuvé les *Instructions pour l'administration des cours militaires en 1907* élaborées par le commissariat central des guerres. Elles ne diffèrent pas essentiellement de celles des années précédentes. Un détail, mais qui a son importance : L'indemnité pour domestique de 3 fr. 50 par jour (art. 318 du Règle-

ent d'administration) ne sera plus payée. C'est une conséquence de la créa. on du corps des ordonnances d'officiers. Si, dans les cours de répétition. ne peut pas être attaché aux officiers qui y ont droit, le nombre prévu l'ordonnances. soit insuffisance des incorporations. soit impossibilité de rouver des surnuméraires en remplacement des défaillants, les commandants engageront, en principe, des palefreniers de la régie. et, à ce défaut seulement, des domestiques civils. Les frais sont à la charge du cours[1].

* * *

La commission du Conseil des Etats a arrêté ses propositions au sujet des amendements apportés par le Conseil national à la loi de réorganisation militaire. Elle a adhéré aux décisions du Conseil national, entre autres sur les points suivants : la disposition sur l'emploi des troupes en cas de grèves; la répartition des dépenses pour secours aux familles qui tombent dans le dénuement par suite du service militaire de leur soutien (Confédération $^3/_4$, canton $^1/_4$, au lieu de Confédération $^2/_4$, canton $^1/_4$, commune $^1/_4$); fixation de l'époque des écoles de façon à déranger le moins possible les citoyens dans l'exercice de leur profession, pour autant bien entendu que les nécessités de l'instruction s'en accommodent; durée des écoles de recrues de la cavalerie (90 jours), de l'artillerie et des troupes de forteresse (75 jours), des troupes de service de santé, des subsistances et du train (60 jours), de l'école des quartiers-maitres (20 jours). Elle n'a pas adhéré aux décisions du Conseil national sur les points suivants : limite d'âge pour les capitaines de l'élite (36 ans au lieu de 38 du Conseil national); fourniture gratuite des uniformes d'officiers; durée des écoles de recrues de l'infanterie et du génie, maintenues à 70 jours au lieu de 65 du National; durée de l'école des fourriers, 30 jours au lieu de 20; durée du cours de répétition de landwehr, 11 jours au lieu de 6.

Si le Conseil des Etats sanctionne les propositions de sa commission, le projet devra faire retour au National pour le règlement des divergences. Il faudra nécessairement que l'une où l'autre assemblée cède, à défaut de quoi toute l'œuvre si longuement, péniblement, et l'on peut bien ajouter, consciencieusement échafaudée tomberait. Il est probable que cette alternative ne se produira pas.

* * *

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes :

Commandant de la XVIIIe brigade d'infanterie : le colonel Alwin Weber, le Menziken (Argovie), actuellement à disposition.

[1] L'article des *Instructions* s'exprime comme suit : « Si, dans des cours de répétion, il ne peut pas être attaché le nombre prévu d'ordonnances d'officiers, ou si des rdonnances attachées qui n'entrent pas au service, ne peuvent pas être remplacées ar des surnuméraires, etc. »

Ces ordonnances attachées nous laissent rêveurs. Il est certain que si l'on ne se ite de leur enlever leurs liens, elles ne pourront se présenter au service.

Commandant de la XIXe brigade d'infanterie : le colonel Adolphe Germann, de Sulgen (Thurgovie), à Frauenfeld, actuellement à disposition.

Commandant du 3e régiment d'infanterie : le lieutenant-colonel d'état-major général James Quinclet, de Chexbres, à Lausanne, actuellement à disposition (nomination temporaire).

Chef du train de l'état-major du IVe corps d'armée : le major Jacques Piaget, des Verrières (Neuchâtel), à Thoune, actuellement officier du train de la IVe division, promu lieutenant-colonel.

Commandant du groupe I/1 de l'artillerie de campagne : le capitaine Charles de Haller, de Berne, à Genève, actuellement commandant de la 12e batterie d'artillerie, promu major d'artillerie.

Commandant du groupe II/1 de l'artillerie de campagne : le capitaine James Reynier, de Neuchâtel, actuellement commandant de la 7e batterie d'artillerie, promu major d'artillerie.

Commandant du groupe I/2 de l'artillerie de campagne : le capitaine Ernest Bujard, d'Aubonne, actuellement commandant de la 15e batterie d'artillerie, promu major d'artillerie.

Commandant du 105e bataillon d'infanterie de landwehr, premier ban : le major Henri Patry, de Genève, actuellement commandant du 105e bataillon d'infanterie de landwehr, second ban.

* * *

Une intéressante figure militaire vient de disparaître en la personne du colonel Alfred Pingoud, décédé le 8 mars à l'âge de 63 ans.

Le colonel Pingoud a débuté tout jeune dans la carrière ; il avait 16 ans lorsqu'il s'engagea dans la Légion étrangère. Il prit part avec ce corps à la campagne du Mexique, ayant décroché successivement, dans l'espace de quatre ans, les galons subalternes jusqu'au grade de sergent-major. Au Mexique, il eut pour capitaine le futur généralissime Saussier qui le fit décorer de la croix de la Légion d'honneur pour fait de guerre. Le sergent-major Pingoud avait pris la direction de l'escorte d'un convoi dont les trois officiers étaient morts de la fièvre jaune, et remplit sa mission à la satisfaction de ses chefs.

Rentré au pays en 1869, il franchit successivement les échelons du commandement dans l'infanterie depuis le grade de second sous-lieutenant jusqu'à celui de major, commandant le bataillon 7. Il fut promu lieutenant-colonel en 1885 et transféré dans le service territorial. Son brevet de colonel datait du 30 novembre 1891. Lors de l'organisation du landsturm, il fut mis à la tête du 1er arrondissement de ce ban.

Le colonel Pingoud meurt aimé de ses camarades, respecté par ses subordonnés, regretté de tous.

* * *

La section vaudoise de la Société des officiers a eu son assemblée nuelle de délégués le 23 février sous la présidence de son président, le utenant-colonel d'état-major E. de Meuron. Suivant l'ordre du jour traditionnel, elle a réglé les affaires administratives de la section. Elle a décidé, cette occasion, de rajeunir le système des concours, en organisant, entre utres, des épreuves d'exercices tactiques par régiments ou par sous-sections. L'assemblée générale de la Société ne durera, cette année ci, qu'une journée. Elle aura lieu à Lausanne, après les manœuvres, et comportera un rapport sur l'exécution de ces dernières.

L'assemblée des délégués a bien voulu, comme par le passé, voter à la *Revue Militaire suisse* un subside de 300 fr. Nous lui en exprimons nos sincères remerciements.

* * *

L'assemblée générale de la Société suisse des officiers a été fixée par le Comité central à Aarau, aux samedi et dimanche 17 et 18 août prochain. Les délégués se réuniront le 17 après-midi ; l'assemblée générale aura lieu le 18 au matin.

CHRONIQUE ALLEMANDE

Projet d'une nouvelle « Instruction pour la fortification de campagne ». — Sous-officiers en sus des effectifs budgétaires. — Habitations pour sous-officiers. — Canons automobiles blindés contre les ballons. — Effectif réglementaire pour 1907. — En Afrique. — Nouvelle répartition des inspecteurs.

Le remaniement de l'Instruction pour la fortification de campagne de 1893 était devenu une nécessité ; les événements de ces dix dernières années, en particulier les expériences de la guerre russo-japonaise ont modifié sur bien des points les notions courantes sur la fortification de campagne. Le nouveau projet a paru dernièrement. Il consacre le principe, reconnu juste depuis longtemps, que la fortification de campagne ne doit pas rester l'apanage des troupes du génie mais que l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie doivent en être instruites avec soin : le projet prévoit de nouvelles dispositions destinées à compléter les renseignements nécessaires à ces armes et qui étaient déjà consignés dans leurs règlements spéciaux. Les connaissances qu'acquerront les officiers reposeront ainsi sur des principes ayant quelque unité.

L'emploi des fortifications de campagne exige de la part de l'officier intelligence des fonctions tactiques, la connaissance de l'armement et de tactique de l'ennemi, une rapide et exacte appréciation du terrain ainsi e la saine notion de l'aptitude combattive des troupes dont il dispose et

de l'emploi possible des objets se trouvant sur place pour les faire servir à son but.

La nouvelle Instruction abandonne la notion du bastion et la remplace par les données sur la construction d'un point d'appui dégagé de tout schéma et pouvant s'adapter à toutes les formes du terrain. Elle mentionne en outre les différents travaux nécessaires aux positions de feu de l'artillerie lourde ; comme autrefois, d'ailleurs, les tranchées pour les emplacements de pièces doivent, en même temps, servir de protecteurs. En ce qui concerne le tir avec le canon à recul sur l'affût, l'Instruction prévoit expressément des travaux de terrassements destinés à augmenter la protection offerte par les boucliers de l'affût et des caissons, et la première mesure à prendre dans ce but, c'est de combler l'intervalle existant entre le sol et l'extrémité inférieure du bouclier. Quant aux fossés de tirailleurs, ils doivent être construits pour tirailleurs debout toutes les fois que les troupes sont en position d'attente, ce qui fut justifié aux dernières manœuvres impériales. A noter encore, comme nouveautés, les articles relatifs aux mitrailleuses et aux voies de communications.

Dans tous les travaux de fortifications exécutés par l'infanterie et les pionniers on attribue une importance particulière à l'emploi des sacs de sable, suivant en cela l'exemple des Japonais. On les emploie, par exemple, pour revêtir les talus intérieurs, mais les vieux modèles de gabions et de la sape (*Sappenkorb)* que les Français construisirent encore au siège de Langres sont abandonnés, leur installation exige trop de temps et ils peuvent être avantageusement remplacés par d'autres revêtements en planches, en buissons ou en claies. La plus grande simplicité possible est d'ailleurs toujours recommandée et l'Instruction insiste pour que toute fortification de campagne aie comme résultat une augmentation de la puissance offensive.



Depuis plusieurs années déjà le nombre des sous-officiers rengagés dépasse les effectifs budgétaires. La raison de ce phénomène qui pourrait paraître anormal est, d'une part, d'alléger le service des sous-officiers en remplaçant dans les compagnies, escadrons ou batteries les sous-officiers qui en sont détachés pour un motif quelconque, d'autre part, de parer au déficit en officiers qui existe dans certains corps de troupes, en particulier dans l'infanterie où il est des plus sensible. Qu'on nous permette de consigner brièvement les renseignements les plus récents sur la quantité de ces sous-officiers en surnombre.

Une décision ministérielle a fixé à 1613 le maximum de *Vizefeldwebel* et *Vizefeldmeister* qui peuvent être nommés, en sus de l'effectif budgétaire, à partir du 1er novembre 1906, pour faire le service d'officiers dans les dix-sept corps d'armée prussiens.

Ce nombre se répartit ainsi qu'il suit par arme : Infanterie, 1449 ; artillerie de campagne, 79 ; artillerie à pied, 48 ; pionniers, 20 ; train, 17.

* * *

Puisque nous parlons des sous-officiers, disons deux mots de la question, prévue au budget, de l'amélioration de leurs conditions de logement. On compte employer les crédits y relatifs de deux manières : d'une part, on construira des maisons (ou bien on en louera) pour les sous-officiers mariés : d'autre part, on donnera aux célibataires des chambres ayant plus de confort qu'actuellement. Cette réforme ne peut naturellement pas s'accomplir en une année : elle sera assez longue à réaliser. Le ministère de la guerre vient d'arrêter les principes sur lesquels elle devra se baser. Tout d'abord, il ne faudra pas agir schématiquement et ne pas commencer à construire des maisons pour sous-officiers là précisément où se trouve le plus grand nombre d'entre eux ; mais le faire au contraire dans les places d'armes qui en manquent. Car un des buts principaux de la réforme est de fournir la troupe de sous-officiers restant longtemps en activité de service : c'est pourquoi on cherchera à favoriser surtout les sous-officiers qui servent dans le rang *(Frontunteroffiziere)* : ceux-ci sont en effet tenus d'habiter près des casernes, même lorsque les loyers sont très chers dans ces quartiers.

Les généraux commandants devront donc tenir compte de ces circonstances et les intendances seront obligées d'agir conformément aux dispositions de ceux-ci. En ce qui concerne les chambres de sous-officiers célibataires, il faudra examiner s'il n'y aura pas possibilité de leur donner celles de quelques officiers, à la condition toutefois de s'assurer que ceux-ci pourront trouver des logements à proximité de la caserne et à bon compte.

* * *

Dans ses numéros des 23 novembre et 7 décembre 1906 l'*Allgemeine Automobil Zeitung* étudie en détail, et au point de vue militaire, le canon automobile blindé qui a figuré à la dernière exposition de Berlin. Son étude critique aboutit à un résultat défavorable à cet engin. J'en note rapidement les principales raisons, en prenant pour guide un article de la *Militär Wochenblatt* du 26 janvier.

Le blindage de 3 mm. est insuffisant, même contre les balles de fusil : il faudrait au minimum une épaisseur de 7 mm. Cette exigence paraitra exagérée à ceux qui estiment qu'on ne doit protéger ces canons automobiles que faiblement, ainsi que les mitrailleuses, puisque, en somme, les uns omme les autres ne sont exposés qu'à des feux très passagers provenant e patrouilles ou de petits détachements. Cependant, si l'on exige une écurité absolue à courte distance contre les nouveaux projectiles à calotte acier de l'infanterie, la prétention de 7 mm. est très modeste et 9 mm. ne raient pas exagérés.

Mais un reproche plus grave contre ce nouveau canon, au calibre de 5 cm., réside dans l'insuffisance de son tir. Le réglage du tir et son effet contre un but aérien et très mobile ne peuvent s'obtenir qu'au moyen d'un projectile fusant. Les coups pleins ne seront jamais qu'un hasard. Mais le coup fusant, pour un projectile de 12 kg. environ, comme c'est le cas pour un calibre de 5 cm., ne permet qu'une observation incomplète et ne donne aux fragments du projectile qu'une efficacité insuffisante. Cette efficacité et le rayon d'action de la pièce automobile blindée sont encore diminués par le manque d'espace qui oblige à limiter le recul sur affût à pivot. Afin de réduire autant que possible la violence du choc sur le châssis de la voiture au moment du départ du coup, il a fallu, en dépit de sa solidité et du faible calibre de la pièce, abaisser la vitesse initiale de celle-ci bien au-dessous de la vitesse initiale ordinaire des canons de campagne. Il y a d'autres inconvénients encore : la force du pointage latéral, par exemple, ne dépasse pas 30° de chaque côté, de telle sorte que l'aérostat ne tardera pas à être hors de portée de l'auto blindée, fortement ancrée en vue du tir. L'espace restreint et fermé ne permet en outre que malaisément au pointeur de suivre le but mobile. Les servants seront d'ailleurs gênés par la grande quantité des douilles et rapidement exténués ; le séjour dans ces blindages mobiles n'offre, en effet, rien de reposant, loin de là.

Devant cette insuffisance manifeste on est obligé de chercher autre chose. Car les aérostats de tous genres font d'incessants progrès, — preuve en soit les résultats obtenus par le major Parseval qu'on dit extrêmement réjouissants mais sur lesquels on garde encore le secret — et il faudra bien trouver un moyen de les combattre efficacement.

L'emploi des obusiers de campagne, auquel on pourrait songer à cause de l'angle d'inclinaison (43°) plus grand que permet leur affût, doit, après mûre réflexion, être rejeté, surtout contre un aérostat libre, susceptible de dépasser de beaucoup les limites imposées jusqu'à présent aux dirigeables. A 1200 mètres d'élévation et à 2000 mètres de portée, l'angle de pointage est déjà de 37°. Si l'on tient compte, en outre, de l'angle de la plus grande portée nécessaire à cette distance, lequel est de 70°, on voit que l'emploi des obusiers n'est possible que dans ces limites ; autrement dit, avec une portée moindre et une élévation plus grande, le champ du pointage en hauteur des obusiers ne donnerait absolument aucun résultat.

L'usine Krupp construit, en ce moment, un modèle de canon qui, dit-on, remplira mieux le but poursuivi. C'est un canon de 6,5 cm. à recul sur l'affût, dont les tourillons, comme aux obusiers et aux canons de montagne de construction récente, sont disposés à l'arrière ce qui permet de donner à la pièce un angle d'inclinaison en hauteur de 60°. Le poids du projectile est de 4.3 kg. (poids total avec la douille, à peu près 5,9 kg.) et la vitesse initiale peut atteindre environ 600 mètres ; une fermeture de culasse demi-

tomatique permet d'augmenter la rapidité du tir. Les essais qu'on ne rdera pas à effectuer avec ce nouveau canon diront si les espérances u'il fait naître sont fondées.

* * *

Qu'on nous permette encore un peu de statistique. Les chiffres, quoi qu'on en dise, ne sont pas toujours éloquents, mais parfois leur comparaison avec d'autres peut présenter quelque intérêt. Et cette « Revue » avec ses nombreuses chroniques peut être une source de renseignements utiles à la culture générale de chaque officier.

Voici, d'après le projet de budget, quels chiffres atteignent les différentes catégories de militaires composant l'armée allemande (Bavière comprise) :

Officiers : 398 généraux, 670 commandants de régiment, 2230 autres officiers supérieurs, 6236 capitaines, 4737 lieutenants et 10 842 sous-lieutenants : au total, 25 113 officiers combattants.

Parmi les fonctionnaires assimilés ou officiers, relevons : 2555 médecins militaires, 687 vétérinaires, etc.

Sous-officiers : au total, 84 712, tous rengagés.

Troupe : 2381 *Gefreite* de 1re classe, 54 908 *Gefreite*, 8377 rengagés, 427 464 hommes du rang, 5494 ouvriers, etc. ; au total, 500 664, dont 17 934 musiciens, tambours ou clairons.

Chevaux : 110 483 chevaux de service appartenant à l'Etat ; aucun cheval d'officier n'est compris dans ce nombre.

Il faut relever le grand nombre de rengagés : 84 712 sous-officiers et 8377 soldats, au total 93 089 rengagés, ce qui représente plus d'un rengagé sur six hommes de troupes. Dans ces conditions, les difficultés résultant du service de deux ans sont infiniment moindres qu'en France.

* * *

Bien que les journaux militaires s'abstiennent en général scrupuleusement de faire de la politique, ils laissent percer la joie qu'ont causé aux cercles militaires les dernières élections. Et c'est très naturel. D'une part, e socialisme qui symbolise aux yeux des officiers l'antimilitarisme, a subi ne remarquable défaite, et d'autre part, la majorité qui avait refusé les rédits coloniaux a été renversée. Ce dernier résultat est bien fait pour éjouir l'armée. Elle ne comprenait pas, en effet, qu'on puisse lésiner sur es dépenses destinées à augmenter la puissance allemande et à couronner s efforts de camarades qui s'étaient vaillamment battus. Tant de sacrifi-s en officiers et soldats méritaient qu'on achève l'œuvre. Jusqu'au milieu décembre 1906, 1616 officiers, sous-officiers et soldats sont morts sur le amp de bataille : en outre, 7 hommes rapatriés ont succombé à leurs essures. Parmi les blessés, il y a 88 officiers, 160 sous-officiers et 533

soldats : en outre, 4 colons allemands qui sont officiers de réserve, et 70 colons sous-officiers de réserve. Les gens compétents affirment en outre que la répression de l'insurrection a coûté 200 millions de marcks. C'eût été incompréhensible de compromettre le résultat de tant d'efforts par un geste de mauvaise humeur. Les événements ont d'ailleurs donné raison aux partisans de l'action puisqu'aujourd'hui la soumission des Herreros est un fait accompli.

* * *

Par suite de récentes modifications, les inspections d'armée se trouvent établies comme suit :

Ire inspection : Berlin : prince Frédéric-Léopold de Prusse : 2e, 9e, 17e corps.

IIe inspection : Meiningen : Bernard, prince héritier de Saxe-Meiningen : 1er, 5e, 6e corps, les deux corps saxons.

IIIe inspection : Hanovre : Général von Lindequist : 7e, 8e, 10e, 11e, 18e corps, le corps wurtembergeois.

IVe inspection : Munich : prince Léopold : 3e, 4e corps, les trois corps bavarois.

Ve inspection : Karlsruhe : grand-duc Frédéric de Bade : 14e, 15e, 16e corps.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Trois crises ministérielles. — Les projets du général Luque sont retirés par le nouveau ministre de la guerre. — Budget pour 1907. — Augmentation de la solde des officiers. — Organisation décrétée par le général Weyler : Suppression des corps d'armée : nouvelle division territoriale : suppression d'une division d'infanterie : création de trois régiments d'infanterie et d'un escadron de cavalerie. — Le général Lono, ministre de la guerre. — Travaux de l'état-major central. — Conférences des officiers détachés à l'étranger. — Officiers instructeurs de la police marocaine.

Chaque fois que j'ai pris la plume à votre intention ces derniers temps, j'ai dû commencer par la mention d'une crise ministérielle. Aujourd'hui, je romprai la monotonie en disant que, dans les trois mois depuis ma chronique précédente, nous n'avons pas vu défiler, en Espagne, moins de trois cabinets. Nous observons, tout d'abord, l'action du parti conservateur, absolument opposé à l'approbation du projet de loi sur les congrégations, présenté à la Chambre par le gouvernement dont le maréchal Lopez Dominguez était le président. Les deux fractions du parti libéral, dirigées respectivement par MM. Moret et Montero Rios, ayant partagé, sur ce point, l'opinion des conservateurs, cela nous a valu un nouveau cabinet, présidé par M. Moret.

Une petite intrigue de politiciens ne permit à ce cabinet de ne conserver le pouvoir que pendant un nombre limité de jours; il céda la place à un autre ministère libéral, présidé cette fois par M. de la Vega de Armijo, qui fut tout aussi impuissant à maintenir l'union des majorités parlementaires. Le roi dut alors faire appel aux conservateurs, dont le chef, M. Maura, est en ce moment président du Conseil des ministres.

M. Moret avait confié le portefeuille de la guerre au général Luque, promoteur du projet de réformes dont je vous ai entretenus précédemment; M. de la Vega de Armijo remit ce même portefeuille au général Weyler qui, adversaire irréductible du programme de réformes en question, le fit retirer de la Chambre. En sorte que l'immense travail de la commission parlementaire, chargée du rapport (commission dont le président était, comme vous le savez déjà, le général Suarez Inclan) resta inutilisé. En même temps la décision du général Luque, portant sur l'examen des conditions physiques des officiers de tous grades et dont le but était de faire passer au cadre de la réserve et de mettre en retraite d'office les généraux et les officiers incapables de monter à cheval ou dépourvus de la vigueur physique requise pour la guerre moderne, fut annulée. Lors de son premier passage au ministère de la guerre, le général Luque avait rédigé une circulaire invitant les officiers atteints d'infirmités à demander leur retraite de l'armée active; mais cette circulaire n'ayant pas été prise en considération par ceux qui auraient dû se sentir visés, ce général, en revenant au pouvoir, s'empressa de signer un décret confirmatif que son successeur a annulé. Le motif donné par le général Weyler est que les lois organiques de l'armée permettent déjà d'écarter, en tout temps, de la vie militaire active les officiers manquant des qualités physiques; pas n'est besoin d'une disposition spéciale. On peut objecter cependant que, puisque de l'avis de l'armée tout entière, ceux qui seraient dans l'impossibilité de faire une campagne sont très nombreux, la preuve est faite que les lois en question sont inefficaces et demanderaient à être remaniées.

C'est au général Weyler qu'a incombé la tâche de faire approuver par les Chambres le budget de la guerre pour 1907. La discussion de ce budget n'a donné lieu qu'à des débats anodins; les quelques personnalités qui y ont pris part se sont bornées à des critiques banales, maintes fois entendues et présentées sans chaleur, ni conviction. Aussi n'ont-elles pas porté et nos législateurs ont enfin voté, au milieu de l'indifférence générale, les crédits militaires pour l'année courante: ces crédits sont quelque peu plus élevés que l'année passée à cause de l'élévation des effectifs permanents (100 000 hommes de troupes au lieu de 80 000) et des réformes organiques que le général Weyler a préconisées: celles-ci, de même que certains chapitres concernant l'instruction, ont exigé un surcroît de dépenses. Ce budget comporte aussi une augmentation de solde des officiers. A partir du mois

de mai prochain, nos officiers subalternes auront droit aux soldes suivantes: 3500 pesetas, les capitaines; 2500, les premiers lieutenants, et 2115, les seconds lieutenants. Cette majoration des soldes sera un peu compensée par l'économie résultant de l'amortissement du 25 °/₀ des vacances d'officiers de tous grades; désormais on donnera à l'avancement trois vacances et la quatrième sera amortie. Nul officier ne pourra toucher plus d'une allocation, sauf lorsqu'il sera question de la majoration de solde fixée pour les officiers ayant plus de douze ans d'ancienneté dans leur grade; cette gratification sera compatible avec toute autre. Quant aux innovations organiques dont l'armée est redevable au général Weyler, en voici les principales:

L'organisation de l'armée active en corps d'armée est supprimée et nous revenons aux anciennes capitaineries générales. Il y en aura huit, soit un nombre égal à celui de nos anciens corps d'armée, plus la capitainerie de la Galice, constituée en complétant les états-majors de l'ancienne capitainerie du même nom, qui était auparavant attachée au septième corps d'armée.

Les chefs-lieux des nouveaux districts militaires demeurent ceux de l'ancienne division territoriale, mais l'étendue des districts sera quelque peu modifiée. Ainsi la province de Cuenca, qui appartient à la troisième région, fera partie de la première, et la province de Soria (jusqu'ici sixième région) appartiendra à la cinquième. Le sixième division d'infanterie est supprimée; il ne restera donc, en temps de paix, que treize divisions d'infanterie organisées, numérotées de 1 à 13; toutes les divisions, excepté la cinquième, devront changer de numéro. La division supprimée avait une de ses brigades à Alicante et l'autre à Carthagène: la première prendra le nom de « brigade d'Alicante » et continuera à faire partie de la troisième capitainerie (Valence), et la brigade de Carthagène restera indépendante. Trois nouveaux régiments d'infanterie sont créés en dédoublant ceux de Melilla (59e), de Ceuta (60e) et de Palma (61e). Ces régiments porteront les noms et les numéros suivants: celui de Melilla s'apellera régiment d'Afrique, n° 68[1]; celui de Ceuta, régiment del Serrallo, n° 69, et celui des Baléares, régiment de Minorque, n° 70. Le soixante-huitième et le soixante-neuvième auront chacun trois bataillons: le soixante-dixième n'en aura que deux. Le régiment des chasseurs à cheval de Galice, qui n'avait que trois escadrons, en aura désormais quatre, afin que sa composition soit analogue à celle des autres régiments de cavalerie.

Telles sont les lignes générales de la nouvelle organisation de notre armée active. D'aucuns prétendent que cette organisation démontre que nous restons stationnaires; ce n'est pas mon avis: nous marchons, mais, je le crains, à la façon des écrevisses.

[1] Nous avions 67 régiments d'infanterie de ligne.

Seront-elles de longue durée ces capitaineries générales, par lesquelles s'affirme l'originalité de notre armée ? C'est au général Lono, le nouveau ministre de la guerre, qu'il appartient de répondre à cette question. Le général que M. Maura a placé à la tête de l'armée est né en 1837 et sort de l'infanterie. Il prit part à la guerre d'Afrique, où il fut décoré à la bataille de Castillejos de l'ordre de San Fernando. Il combattit brillamment aussi dans la guerre carliste et dans les deux insurrections cubaines ; dans la dernière guerre coloniale, étant déjà général de division, il eut l'occasion de se distinguer. Le général Lono a été plus tard sous-secrétaire de la guerre, capitaine-général des Baléares, commandant du III[e] corps d'armée et commandant-général du corps des invalides. C'est de ce dernier poste qu'il a passé au ministère. Son brevet de lieutenant-général date de 1901. Peut-être n'aurez-vous pas oublié que Lono était le candidat du général Linares (alors ministre de la guerre), lorsqu'il s'agit de nommer le chef de l'état-major central, institution que ce général avait créée. Le roi proposa à ce poste le général Polavieja, ce qui détermina une divergence de vues entre le monarque et son ministre, dont le résultat fut d'abord la démission de celui-ci et, par la suite, celle de tout le cabinet. Je ne sais si, en revenant au pouvoir, M. Maura se sera rappelé l'incident qui, alors, causa sa chute, et si son choix du ministre actuel de la guerre n'aura pas peut-être été influencé par l'échec en question du général Lono. En tous cas, on dit beaucoup de bien de ce dernier et l'on vante son intelligence, sa droiture et ses bonnes intentions. Laissons l'avenir confirmer ces jugements.

Mais, tout en reconnaissant les hautes qualités du général Lono, il est permis de supposer que son arrivée au ministère de la guerre n'aura pas laissé de le surprendre quelque peu. Du reste, il l'a avoué simplement, en s'empressant de déclarer aux journalistes qui voulaient l'interviewer, qu'il n'avait pas de programme de réformes. Aussi n'a-t-il pas pu préciser ses intentions et s'est-il borné à énoncer vaguement les points sur lesquels il pense porter son activité. De ses déclarations, il faut retenir le sincère désir qu'a notre nouveau ministre de la guerre de faire de nos compagnies, escadrons et batteries réduits, pour la plupart, à l'état embryonnaire, de vraies unités tactiques. Or, pour cela, il faut augmenter le nombre des soldats et diminuer celui des officiers : plus de soldats, afin de pouvoir disposer des effectifs de troupes et moins d'officiers pour ra[illegible] les cadres et leur [illegible] la mobilité indispensable. Mais les soldats ne [illegible] que nous aurons changé notre loi de recrutement [illegible] dans les idées du parti conservateur [illegible] ne peut se faire qu'en recourant à des [illegible] subir, et cela d'autant plus que les officiers [illegible] en rien responsables des maladresses [illegible] Pour résoudre cette question épineuse, il faudrait [illegible]

crifice, dont l'existence, cela se conçoit, ne s'annonce nulle part. Au contraire, il a suffi au général Lono d'annoncer son intention de procéder à une inspection sévère dans toute l'armée pour que des protestations et des murmures surgissent de toutes part, et cela si bien que le ministre de la guerre crut devoir rassurer, par la voie d'un journal militaire, ceux qui s'imaginaient que l'inspection projetée avait pour but le renvoi d'un bon nombre d'officiers. Il paraît que cette inspection se fera tout à la douce et si elle découvre quelque incapacité, les incapables seront traités avec les plus grands ménagements. Tout cela est sans doute dicté par un excellent cœur et mérite notre plus profond respect, mais je ne crois pas être le seul à penser que ce n'est pas précisément par ce chemin-là que nous marcherons vers des jours meilleurs.

* * *

Le général Lono a également déclaré vouloir mettre à contribution le labeur de l'état-major central, pour perfectionner l'instruction aussi bien théorique que pratique de nos officiers. L'idée est excellente, car, de jour en jour, on note davantage les effets bienfaisants de l'action de l'état-major central. A chaque instant l'armée peut enregistrer quelque œuvre louable de cette institution du haut commandement, grâce à laquelle nous allons bientôt posséder un nouveau règlement sur le service intérieur des troupes, dont on dit grand bien. C'est aussi à son initiative que nous devons la perspective de voir bientôt nos armées combattantes dotées de règlements tactiques conformes aux nécessités actuelles.

Par décret du mois d'octobre 1890, il avait été institué chez nous un comité de tactique, présidé par le commandant du I[er] corps d'armée, et ce comité s'occupait, depuis 1901, à rédiger un règlement de manœuvres pour le régiment et pour la brigade d'infanterie. Vous dire que, dans tout ce temps, il n'a rien été fait de pratique, c'est vous dire l'exacte vérité. Au moment où toutes les armées étrangères sont, ou vont être, d'un jour à l'autre, en possession d'un règlement répondant aux besoins modernes, nous continuions à attendre quelque signe de vie de ce trop fameux comité de tactique. Du pas dont il marchait, il est évident que le projet de désarmement général élucubré par les pacifistes aurait cessé d'être une utopie, il se serait transformé en une réalité avant que notre infanterie eût été pourvue d'un règlement tactique digne du XX[e] siècle.

C'est ce que l'état-major central a bien compris, ce qui l'a engagé à proposer au ministre de remercier ce comité reconnu inutile et de le remplacer par un autre, qui serait placé sous la dépendance immédiate de l'état-major central et dont la composition, aux termes du décret royal paru à l'Officiel le 19 février dernier, sera la suivante : un général de division ou de brigade, président ; trois colonels, chefs respectivement de régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, appartenant à la garnison de Madrid ; un

utenant colonel, chef d'un bataillon de la 1re brigade de chasseurs à pied un officier supérieur de l'Ecole centrale de tir; un autre officier supéeur sera le secrétaire de ce nouveau comité de tactique, lequel pourra aider de la collaboration d'un des officiers du comité technique de l'artilrie et de celle de deux capitaines de chacune des trois armes et d'un prenier médecin du corps de santé. Ce comité devra rédiger, le plus tôt posible, des règlements pratiques pour l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie. e personnel a déjà été nommé. Le fait qu'il a été placé sous la présidence lu prince Don Carlos, général de brigade, montre toute l'importance que 'on attache à ce nouveau comité.

*
* *

Comme l'année passée, l'état-major central enverra aussi, cette année, quelques officiers faire un stage dans une armée étrangère. C'est l'armée rançaise qui a été choisie pour les missions de 1907; un officier par arme et par corps spécial sera détaché dans les régiments métropolitains, et un certain nombre d'officiers se rendront aussi dans des corps français de l'armée d'Afrique.

Les officiers qui, l'année passée, ont fait un stage dans des régiments allemands, ont dû donner des conférences sur leur séjour à l'étranger, devant le personnel au complet de l'état-major central. Un de ces conférenciers, le capitaine Tovar, qui a fait un stage au 28e régiment d'infanterie prussienne, a eu l'honneur de parler devant le roi. Cette visite du souverain à l'état-major central, a produit la plus heureuse impression sur l'armée enière, cela d'autant plus que le roi ne s'est pas contenté de montrer, par sa résence, le vif intérêt qu'il porte à nos institutions militaires: il a prononcé, la suite de l'excellente conférence du capitaine Tovar, quelques phrases ien pensées et par lesquelles le chef suprême de notre armée a rendu mmage aux efforts qu'elle est décidée à faire pour se maintenir digne de brillante histoire.

Le général Martitegui, chef actuel de l'état-major central, a répondu x paroles du roi par un discours extrêmement éloquent dans lequel, après oir exprimé la reconnaissance et le dévouement de l'armée envers son verain, il s'est plu à constater l'excellente besogne accomplie par l'étatjor central, sans oublier d'indiquer que c'est à la collaboration du géné- Suarez Inclan que revient la plus grande part de ces succès.

* *
*

Je crois que cela vous intéressera de connaitre les noms des officiers agnols qui vont se trouver, au Maroc, en relations avec l'inspecteur sse : A Casablanca, le commandant d'infanterie Santa Olalla et le capine de la même arme Ovilo, sous le commandement desquels seront les gents d'infanterie Librado, Gutiérrez et Dominguez. A Tanger, le capi-

taine d'infanterie Patxot et le premier-lieutenant de la même arme Aguilar, avec les sergents d'infanterie Carrillo, Romero et Mesonero et le sergent de cavalerie Isaac. Les officiers de Tetouan seront ; le capitaine d'infanterie Cogolludo, le premier-lieutenant de la même arme Garcia et les sergents d'infanterie Garcia Campos, Losada et Atabal, et le sergent d'artillerie Ibeas. Enfin le personnel instructeur de la police de Larache est composé du capitaine d'artillerie Lopera, du premier-lieutenant d'infanterie de las Heras et des sergents d'infanterie Gavilar, Manso et Yimeno.

Tous ces officiers et sous-officiers ont une connaissance approfondie des hommes et des choses du Maroc; ils parlent tous l'arabe et la plupart d'entre eux connaissent aussi le français et l'anglais.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Les camps d'instruction de 1906. — Toujours la réorganisation de l'artillerie. — Canons à l'essai. — Nouvelle balle d'infanterie. — Un nouvel outil de pionniers. — L'instruction du tir. — L'affaire de Brownsville.

Au moment où a paru notre dernière chronique, nous ne possédions pas tous les éléments nécessaires pour apprécier le travail accompli dans les Camps pendant l'été 1906. C'est pourquoi il nous faut reprendre aujourd'hui cette question déjà un peu ancienne.

Les Etats-Unis, on s'en souvient sans doute, après avoir essayé des manœuvres d'automne combinées pour les réguliers et la milice, en sont revenus au système — pas très nouveau — des camps d'instruction.

Disons-le tout de suite, cette première expérience n'a pas donné des résultats satisfaisants. Ceux-ci sont même décourageants dans quelques-uns des rapports officiels. Nous relevons, en effet, que dans certaines régions les gardes nationales ne font aucun effort pour mettre sérieusement à profit leur contact avec les réguliers. Dans d'autres, elles s'abstiennent purement et simplement de participer aux manœuvres: c'est ce qui a eu lieu, par exemple, en Pennsylvanie. Là, à Mount Greetna, on avait réuni le 15e de cavalerie et une partie du 13e; les 5e, 12e et 23e d'infanterie ; le 12e groupe (*Battalion*) d'artillerie de campagne, deux compagnies du génie, une de signaleurs et les services auxiliaires. Mais la milice de cet état a brillé par son absence. A peine a-t-elle daigné envoyer sur les lieux, en amateurs, des officiers qui, d'ailleurs, n'ont pas été tendres dans leurs critiques envers les réguliers. Il paraît que, loin d'avoir quelque chose à apprendre des soldats de métier, messieurs les miliciens pourraient leur en remontrer ! Du moins, c'est l'opinion qui a cours en Pennsylvanie. Toujours est-il que la brigade

gulière en a profité pour faire de bonne et sérieuse besogne. Pour la première fois, on avait fait venir de Fort-Riley, en Kansas, l'école des cuisiniers et boulangers militaires qui a rendu des services.

La *School for Cooks and Bakers*, mentionnons-le en passant, comprend deux classes de neuf élèves, choisis parmi les recrues non encore affectées aux corps. La durée des cours est de quatre mois ; et une nouvelle classe entre à l'école le 15 de chaque mois pair.

En août, eut lieu, près d'Isley, en Wyoming, un camp d'instruction pour les réguliers et les milices de South Dakota. Cet Etat y avait envoyé deux bataillons d'infanterie, une batterie de campagne et une compagnie d'ambulanciers. L'armée régulière était représentée par les 11e et 29e d'infanterie, plus deux compagnies du 28e ; les 6e, 10e et 5e de cavalerie ; le 8e groupe d'artillerie de campagne et une compagnie de signaleurs. Mais ici on se heurta exactement aux mêmes inconvénients que durant les anciennes manœuvres d'automne : la préparation insuffisante des miliciens au service en campagne et une trop grande perte de temps causée par l'éloignement du point de concentration.

D'autres camps fonctionnèrent en Indiana, en Kansas, en Washington ; partout on peut faire plus ou moins les mêmes constatations. L'insuccès relatif de ces expériences fait ressortir que l'on ne touche pas encore à une solution du problème de l'instruction pratique des gardes nationales. Un membre de la Chambre des représentants qui a étudié de près nos institutions militaires, M. Hull, propose maintenant de répartir pendant l'été les réguliers par très petites brigades, dans les *camps ordinaires* de milices des divers Etats. Ceci aurait évidemment l'avantage de donner à un plus grand nombre de corps de milice le contact des réguliers et aussi d'éviter aux gardes nationaux des déplacements trop considérables. Toutefois, un tel système nuirait à l'instruction des unités régulières, qui n'auraient plus aucune occasion d'exécuter des exercices de large envergure.

D'ailleurs, ceci ne semble guère s'accorder avec les idées en faveur ıctuellement à l'état-major général. Là, en effet, on est de plus en plus ›orté vers le groupement des unités de l'armée régulière, en temps ordiaires, dans de grands *Brigade-Posts* et, en été, dans de vastes camps d'ins-uction. Le type le plus caractéristique de ces sortes de garnisons est Fort-eavenwarth, en Kansas, où se trouvent ensemble :

1 régiment d'infanterie ;
3 batteries de campagne ;
4 escadrons ;
4 compagnies du génie ;
1 compagnie de signaleurs.

Fort-Russel, en Wyoming, aura bientôt un effectif à peu près analogue, nsi que Fort-Sam Houston, en Texas. De plus, le ministre de la Guerre a

recommandé l'établissement de postes de brigades à Fort-Sill, en Oklahoma, Fort-Oglethorpe, sur le champ de bataille de Chickamauga, et à American Lake, en Washington. Pour la saison d'été, il est question de créer à Fort-Benjamin Harrison, près d'Indianapolis, en Indiana, une *Training Reservation*. Ce serait un camp fixe, semblable à ceux de Châlons ou de Mailly, en France, et à l'usage des troupes de toute la division du nord-ouest — c'est-à-dire, stationnées entre Chicago, St-Louis, Omaha et la frontière du Canada. Le projet comporte l'acquisition de 2500 hectares de terrain autour du poste. Le quartier-général de la division serait transféré de Saint-Louis en Indianapolis, afin d'être à proximité du camp. On fait ressortir que la *Northwestern Division* s'étend sur quinze Etats, soit un tiers de l'Union et que le camp en question, pourra être utilisé par la milice de toutes ces républiques ; mais les essais que l'on vient de faire dans les camps de 1906 ne semblent pas justifier de grandes espérances sous ce rapport.

* * *

Reste à savoir, du reste, si le Congrès se décidera à voter les fonds nécessaires. Pour le moment, il s'occupe de la réorganisation de l'artillerie. Il a parfaitement compris l'inutilité des dépenses énormes faites pour la défense des côtes si l'on ne possède pas le personnel nécessaire pour manier l'armement. D'autre part, nos législateurs ont été fort impressionnés par la déclaration du général Crozier, chef de l'*Ordnance*, qui a fait ressortir qu'en cas de guerre, il nous faudrait au moins 250 batteries de campagne, alors que nous n'en possédons que 30 régulières en temps de paix. On se demande où trouver les autres. Quelques officiers généraux pensent que le seul moyen pratique consisterait à développer l'instruction des batteries de la garde nationale, dût-on négliger celle de son infanterie. Ceci paraît une idée saine. Non seulement les armes spéciales, dans nos milices, se sont toujours montrées supérieures en entrainement et en esprit de corps à l'infanterie et à la cavalerie, mais, en outre, et surtout, sur le champ de bataille, il est bien plus facile de les avoir en main.

Remarquons, en passant, que le chef de l'artillerie, le général Murray, est aussi un partisan convaincu de la concentration des unités en temps de paix. Grâce à lui, une trentaine de postes, sur les côtes, vont être agrandis et recevoir, chacun, plusieurs batteries à pied actuellement disséminées dans de petits forts où elles s'atrophient.

Toujours dans le domaine de l'artillerie, il faut signaler la transformation en batteries de montagne des 23e et 27e de campagne, ce qui porte à six le nombre actuel des *mountains batteries*. Ces dernières sont à 120 hommes — celles de campagne en ayant 133 (*General Order.*, 25 sept. 1906)[1].

[1] Le 1er groupe (*Battalion*) se trouve ainsi entièrement composé de batteries de montagne, comme le 9e l'est de batteries de siège.

'oici qu'il est question de doter un certain nombre de *Field Batteries* ı nouveau canon de 3,8 pouces, tirant un projectile de 30 livres. Ce ait donc une pièce considérablement plus puissante que le canon à tir ide de 3 pouces. En revanche, on fait des essais avec une pièce de 2,38 ıces avec projectile de 7 1/2 livres, laquelle serait affectée à la défense bile des côtes. Pour les parcs de siège, on expérimente en ce moment un non de 4,7 pouces, avec projectile de 60 livres ; le modèle actuel est un pouces qui ne lance qu'un obus de 55 livres.

*
* *

A propos d'armement, à relever aussi l'adoption d'une nouvelle balle pour le fusil d'infanterie. Le projectile en question a été essayé longuement lors du dernier match de Sea Girl, et trouvé supérieur à l'ancienne balle, sous les rapports suivants :

1° Il est plus léger d'un tiers, ne pesant que 150 grains ;

2° Sa vélocité et sa justesse sont supérieures jusqu'à 2000 yards ;

3° Sa trajectoire est plus rasante jusqu'à la même distance ;

4° Son énergie est supérieure jusqu'à 1400 yards (1 yard = 91 cm.) — distance après laquelle, d'ailleurs, elle devient inférieure à celle de la balle actuelle.

L'extrémité de la nouvelle balle est allongée au lieu d'être arrondie.

L'adoption de ce projectile nécessitera quelques modifications à la chambre du fusil ; mais elles sont de peu d'importance et l'on en profitera pour munir les armes du nouveau couteau-bayonnette. (Voir *Revue Militaire suisse* d'octobre 1905.)

*
* *

Signalons enfin l'adoption par l'infanterie de marine d'un outil de pionnier inventé par le général Elliot, chef de ce corps. Il consiste en un manche de deux pieds de long, auquel est fixé, par des charnières, une lame susceptible de prendre diverses positions : l'une à angle droit avec le manche et permettant d'employer l'outil comme une pioche ; l'autre à un angle suffisant pour que l'instrument puisse servir de bêche. La lame se rabat sur le manche et l'ensemble peut se porter sous une ceinture.

*
* *

A plusieurs reprises nous avons parlé des efforts faits aux Etats-Unis pour développer parmi les miliciens et le public en général, le goût du tir. Tout récemment, grâce à la *National Rifle Association*, les vétérans de la guerre d'Espagne qui, dans divers Etats, ont deux cents sections, vont organiser dans chacune d'elles un Club de tir à la cible, où l'on s'exercera avec le nouveau *rifle* et les revolvers réglementaires Colt, Smith et Wesser. C'est certainement là un bon symptôme. En ce qui concerne la garde

nationale, on a moins à souffrir, en matière de tir, de l'indifférence des hommes que du manque de stands convenables. La milice renferme une forte proportion de tireurs d'élite et un nombre très considérable de *riflemen* qui, sans tirer d'une façon bien remarquable, s'intéressent beaucoup aux matches et n'ont besoin que d'un peu d'encouragement pour devenir des fanatiques. Le dernier concours international de Creedmoor, près de New-York-City, a excité un vif enthousiasme parmi les soldats-citoyens de cette ville, d'autant plus que le principal trophée a été gagné par une équipe du 7e régiment (le régiment des Millionnaires). Il est à noter qu'à cette occasion, la milice du Canada, où les tireurs d'élite abondent, a rendu hommage, par la bouche du colonel des « Queen's Westminster Volunteers », à la technique et à la discipline supérieures des équipes de la milice de New-York.

Les unités des grandes villes et celles des campagnes ne sont pas, sous le rapport de l'instruction du tir, dans des conditions analogues. Les premières possèdent de bons stands où se tiennent de grands concours et où l'on peut profiter de l'exemple des experts. En revanche, ces stands sont situés à une assez grande distance du domicile des miliciens et leur fréquentation entraîne des dépenses et des pertes de temps très souvent prohibitives. Dans la campagne, d'autre part, on n'a pas l'avantage des concours, le stimulent des rivalités entre les divers corps, mais les stands sont à proximité et si les fermiers qui louent leurs terrains à cet effet sont trop fréquemment disposés à... disons « exploiter » — pour employer un euphémisme — les compagnies de milices locales, ces dernières peuvent du moins s'exercer souvent et sans frais sérieux pour les hommes.

*
* *

Sans nul doute, ce sont là des questions intéressantes, même pour le gros public, car celui-ci comprend, aux Etats-Unis, une grande proportion de *sportsmen*. Les journaux, il faut leur rendre cette justice, y consacrent aujourd'hui, dans leur colonnes, plus d'espace qu'autrefois. Cependant, ils sont naturellement plus friands de faits divers à sensation. C'est pourquoi la presse, en ce moment, est pleine de ce qui passera à l'histoire sous le nom de *Brownsville affray* — l'échauffourée de Brownsville. Il y a quelques mois, soit par contre-coup de ces lamentables bagarres causées dans le Sud par les haines de races, soit à la suite de quelque différend avec les blancs locaux, des soldats du 25e d'infanterie (de couleur) se répandirent dans la cité de Brownsville, en Texas, et tirent feu, à tort et à travers, sur la population. La police du lieu ayant été décimée dans la bagarre, aucune arrestation ne put être faite, et le président Roosevelt, après enquête, mit en demeure les trois compagnies compromises dans l'affaire de livrer les coupables. N'obtenant pas de satisfaction, il prononça le licenciement en bloc

ces compagnies par mesure disciplinaire. L'opinion publique s'est vivent émue de cette punition qu'elle juge incompatible avec nos traditions litaires. Il est certain qu'elle est sévère, car elle frappe, avec quelques iminels, un nombre considérable d'innocents, parmi lesquels sont d'excelats et vieux serviteurs, des sous-officiers plusieurs fois rengagés et sur le int de prendre leur retraite. Le licenciement étant *dishonorable*, les libérés e peuvent même pas aspirer à des fonctions du gouvernement et ils perdent out droit à une pension. Contrairement à ce qui s'était passé autrefois ans des cas semblables, les officiers n'ont pas été rendus responsables de a conduite de leurs hommes.

Dans l'armée on n'approuve pas, en général, l'action du président. Le soldat noir est fort apprécié des officiers qui le considèrent, non sans raison, comme plus discipliné, plus fidèle que le blanc, et qui se souviennent des excellents services rendus dans toutes les guerres des Etats-Unis par ce genre de troupes.

Peu à peu l'incident a pris des proportions inattendues. Le Président dut faire de la question l'objet d'un message spécial au Congrès. Et ce dernier a ordonné une enquête parlementaire.

Il serait sans intérêt d'entrer ici dans le détail des questions subsidiaires, légales ou autres, soulevées par la décision présidentielle. Bornons-nous à mentionner que, dans certains milieux militaires, on craint que cette sorte de précédent ne soit de nature à augmenter encore les difficultés du recrutement de l'armée, à une époque où, grâce à l'abondance du travail, il devient malaisé d'obtenir des recrues recommandables.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La question des Lits militaires. — Les bureaux de la guerre. — La cavalerie jugée par le général de Pelet-Narbonne. — Les travaux de campagne de l'infanterie. — Publications relatives à l'artillerie.

Rien de bien saillant ce mois-ci. Le général Picquart continue à étudier ou à faire étudier une foule de questions. Il n'est pas de ces hommes qui arrivent avec des idées arrêtées dont il entend imposer coûte que coûte la réalisation. Il est calme : pour un peu, même, il passerait pour être temporisateur. En cela, il est l'opposé de son *ad latus*, lequel est toujours pressé et turbulent. M. Chéron est parfois inconsidéré dans ses actes et dans son langage. Les espérances qu'on avait conçues sur son compte n'ont pas tenu. Il a parlé du conseil de guerre comme d'une juridiction abominable, sévère aux petits, indulgente aux grands, et cette appréciation a paru singulière dans la bouche d'un membre du gouvernement. Il a annoncé que son projet

allait faire disparaître définitivement les tribunaux militaires. Et il les maintient, se contentant de les transformer. Bref, il donne l'impression d'un personnage inconsistant, peu renseigné sur ce dont il s'occupe. Tel il s'est montré, en particulier, en défendant le projet de loi en exécution duquel, « à partir du 1er avril 1907, dans les troupes métropolitaines, le service du couchage et de l'ameublement des corps de troupe sera assuré par ces corps eux-mêmes, au moyen de prestations dont la nature, le taux et le mode d'administration seront déterminés par le ministre de la guerre dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget. » Ceci veut dire que l'Etat ne renouvellera pas le traité qu'il a passé avec la compagnie dite des « Lits militaires », et aux termes duquel cette compagnie assurait le couchage de la troupe moyennant certaines redevances. Ce système n'était d'ailleurs pas appliqué à l'armée coloniale, laquelle pourvoyait directement à ses besoins.

Il paraît qu'elle ne s'en trouve pas particulièrement bien, et on a demandé au sous-secrétaire d'Etat s'il était opportun de généraliser une pratique dont les résultats sont médiocres. Surtout on lui a demandé comment il concilierait les intérêts de la gestion directe avec la campagne que mène le général Picquart contre l'emploi de la main d'œuvre militaire. On va répétant que la présence du soldat à la caserne a pour but « unique » sa préparation à la guerre. A ce titre, il ne devrait ni faire son lit, ni balayer sa chambrée. On en conclut qu'il ne faut charger aucun officier, aucun sous-officier, aucun soldat, soit de carder des matelas, de ravauder des couvertures, de manutentionner des châlits, soit de surveiller ou de diriger ce travail. A quoi M. Chéron a répondu :

Le règlement prescrira formellement qu'aucun homme de troupe ne sera distrait de l'instruction militaire pour le fonctionnement du service du couchage. Je vous donne à cet égard les assurances les plus formelles.

Eh ! oui, on ne le distraira pas du maniement des armes, du tir, de la marche. Mais on ne pourra pas s'empêcher, à l'heure de la « théorie morale », de songer que ce gros gars illettré n'a rien à gagner à écouter des belles phrases contre l'internationalisme, et qu'on aurait beaucoup à gagner à utiliser sa vigueur pour porter les lits vacants en magasin. Et ce jeune licencié, qui n'a que faire d'assister aux dissertations sur le patriotisme ou sur la campagne de 1870, n'est-il pas tout indiqué pour tenir les écritures, pour enregistrer les réintégrations et les sorties ?

La réalité, c'est qu'il y a quelque chose de puéril dans la guerre qu'on fait aux embusqués. Il n'est pas permis sérieusement de soutenir que la préparation au métier de combattant, que l'instruction militaire, exige deux années d'affilée. Il y a des heures de chômage, et il est de l'intérêt du pays de les employer à des œuvres de domesticité, si on enlève à ce mot

FRANCE.	ALLEMAGNE.
...nts à 5 escadrons [1], dont ...s, 21 de chasseurs à cheval...ssards, 13 de cuirassiers, ...s d'Afrique, 4 de spahis, ...de spahis du Sénégal. (En ...adrons).	99 régiments de 5 escadrons [2] dont 10 de cuirassiers, 28 de dragons, 20 de hussards, 26 de hulans, 4 de chasseurs à cheval, 4 de grosse cavalerie, 7 de chevau-légers. (En tout, 464 escadrons.)
...8 escadrons de cavaliers ...et 1 escadron indigène ...n simple est à 134 chevaux...ron renforcé, à 150 chevaux...ps de guerre, à 160 che...	(Les escadrons sont les uns à 139 ; les autres, à 135 chevaux de service. En temps de guerre, les escadrons mobilisés sont à 150 cavaliers et 178 chevaux.)

...budget de 1906, la cavalerie française compte en temps de ...hevaux ; la cavalerie allemande, 67 124 chevaux.

...guerre, l'Allemagne aura 11 divisions de cavalerie, dont une ...es à présent. Chacune d'elles comprend 3 brigades de 2 régi... en 4 escadrons, une section de mitrailleuses, 1 groupe de 2 ...pièces, une section de munitions, un détachement du génie ...rps de signaux. Cette force, d'environ 4800 hommes, 5300 che...ures, permet de mettre au combat 3600 cavaliers et 12 ca...s de cavalerie seraient éventuellement formés. Trois escadrons ...nés à chacune des 48 divisions d'infanterie de première ligne [3]. ...le régiments de cavalerie de l'armée territoriale a été prévue. ...sation, la France fournirait 8 divisions de cavalerie (existant ...de paix), d'une force à peu près égale aux divisions alle...ans mitrailleuses. Une brigade de cavalerie de corps (2-3 ré... ...ribuée à chacun des 21 corps d'armée, et un escadron de ...divisions d'infanterie.

...llemagne possède en temps de paix 10 régiments de cava... ...la France, la force de combat des deux cavaleries serait, ... sensiblement analogue, en admettant que la France pût ...ntingents budgétaires, ce qui est assez douteux. Jusqu'à ...ve et l'armée territoriale pourront modifier cet équilibre, ...avoir, les chiffres qui concernent l'Allemagne n'étant pas ... l'établissement de 38 régiments de réserve et de 38 es... ...x est projeté.

...nts, 79 seulement sont en France.

...5 avril 1905, 510 escadrons devront être formés jusqu'au 31...

...nant l'Allemagne sont tirés du *Veltzes Armée-Almanach* de...

L'écrivain militaire allemand fait rapidement l'historique de l'armée depuis Napoléon jusqu'à nos jours. Il loue le règlement du 12 mai 1899, qui constitue « un progrès très marqué », et que remplaça celui du 1er septembre 1904 qui « fut beaucoup plus important, du fait que celui-ci apporta de nouvelles dispositions fondamentales pour le combat d'infanterie, basées sur une nouvelle ordonnance de tir du 7 septembre 1903. Cette dernière présente une importance toute particulière pour l'utilisation moderne du feu de la cavalerie. »

Au cours de ces dernières années, la tactique nommée tactique d'échelons fut employée d'une manière de plus en plus générale, par le fait que la manœuvre fut disposée en échelons de largeur d'escadrons ou d'escadrons en colonne de marche... (Je transcris textuellement. La traduction manque malheureusement d'élégance et de clarté)... De cette manière, on espère augmenter la mobilité des masses de cavalerie et trouver un moyen d'égaler la tactique allemande, plus empreinte de cohésion.

Nous ne discuterons pas ici la question de savoir si cette espérance est motivée, et si l'on ne se trouve pas sur la voie des raffinements. Un fait est cependant fermement établi..., c'est que, depuis la défaite, les troupes montées ont fait en France des progrès remarquables et que l'on travaille avec intelligence et courage.

. . . .

En Allemagne, on considère la cavalerie française comme un adversaire très remarquable, courageux, bien monté et bien instruit, bien qu'elle ne le soit peut-être pas toujours à un même degré que la cavalerie allemande, attendu qu'il lui manque un règlement d'équitation et de dressage, partout également en vigueur. Elle a cependant l'avantage de posséder 8 divisions de cavalerie organisées en temps de paix, ce qui manque en Allemagne.

Par contre, on reconnaît en France, comme le rapport du général de Lacroix permet d'ailleurs de s'en rendre compte, la supériorité de l'armement à la lance des Allemands que, d'après l'opinion généralement adoptée en Allemagne, les Français ne peuvent pas introduire, les facultés d'équitation des hommes ne permettant pas de les munir de cette arme.

. . . .

Par l'introduction du service de deux ans, la cavalerie française traversera une crise assez importante, après laquelle il est peu probable qu'elle soit capable de donner d'aussi bons résultats que celle des Allemands.

Les officiers de cavalerie français se rendent parfaitement compte des inconvénients causés par la diminution de la durée du service, et l'on cherche activement par tous les moyens de dressage à l'aide de moyens mécaniques, dont l'emploi n'est pas cependant sans causer un préjudice pour la conservation des chevaux, et en cherchant à obtenir de plus nombreux rengagements, mais jusqu'ici avec assez peu de succès.

Comparant la situation de la cavalerie dans son pays et dans le nôtre, le général présente le tableau suivant, qui se rapporte à la fin de 1906 :

France.

89 régiments à 5 escadrons[1], dont 31 de dragons, 21 de chasseurs à cheval, 14 de hussards, 13 de cuirassiers, 6 de chasseurs d'Afrique, 4 de spahis, 2 escadrons de spahis du Sénégal. (En tout, 447 escadrons).

De plus, 8 escadrons de cavaliers de remonte et 1 escadron indigène congolais.

(L'escadron simple est à 134 chevaux : l'escadron renforcé, à 150 chevaux : en temps de guerre, à 160 chevaux.)

Allemagne.

99 régiments de 5 escadrons[2] dont 10 de cuirassiers, 28 de dragons, 20 de hussards, 26 de hulans, 4 de chasseurs à cheval, 4 de grosse cavalerie, 7 de chevau-légers. (En tout, 464 escadrons.)

(Les escadrons sont les uns à 139 ; les autres, à 135 chevaux de service. En temps de guerre, les escadrons mobilisés sont à 150 cavaliers et 178 chevaux.)

D'après le budget de 1906, la cavalerie française compte en temps de paix 67 456 chevaux ; la cavalerie allemande, 67 124 chevaux.

En cas de guerre, l'Allemagne aura 11 divisions de cavalerie, dont une seule existe dès à présent. Chacune d'elles comprend 3 brigades de 2 régiments divisés en 4 escadrons, une section de mitrailleuses, 1 groupe de 2 batteries à 6 pièces, une section de munitions, un détachement du génie cycliste, un corps de signaux. Cette force, d'environ 4800 hommes, 5300 chevaux, 160 voitures, permet de mettre au combat 3600 cavaliers et 12 canons. Des corps de cavalerie seraient éventuellement formés. Trois escadrons seraient attribués à chacune des 48 divisions d'infanterie de première ligne[3]. La formation de régiments de cavalerie de l'armée territoriale a été prévue.

A la mobilisation, la France fournirait 8 divisions de cavalerie (existant toutes en temps de paix), d'une force à peu près égale aux divisions allemandes, mais sans mitrailleuses. Une brigade de cavalerie de corps (2-3 régiments) est attribuée à chacun des 21 corps d'armée, et un escadron de réserve aux 46 divisions d'infanterie.

Bien que l'Allemagne possède en temps de paix 10 régiments de cavalerie de plus que la France, la force de combat des deux cavaleries serait, en cas de guerre, sensiblement analogue, en admettant que la France pût disposer de ses contingents budgétaires, ce qui est assez douteux. Jusqu'à quel point la réserve et l'armée territoriale pourront modifier cet équilibre, impossible de le savoir, les chiffres qui concernent l'Allemagne n'étant pas connus. En France, l'établissement de 38 régiments de réserve et de 38 escadrons territoriaux est projeté.

[1] Sur ces 89 régiments, 79 seulement sont en France.

[2] D'après la loi du 15 avril 1905, 510 escadrons devront être formés jusqu'au 31 mars 1910.

[3] Les chiffres concernant l'Allemagne sont tirés du *Veltzes Armée-Almanach* de 1906.

Toute la cavalerie allemande est armée de lances, indépendamment de l'épée et de la carabine (à hausse graduée jusqu'à 1200 mètres).

En France, l'arme principale est le sabre; seules, les premières files des régiments de dragons faisant partie des divisions de cavalerie portent la lance. En plus du sabre, les cavaliers sont armés d'une carabine (à hausse de 2000 mètres); pour les charges, du revolver.

* * *

J'ai promis de revenir sur la partie du budget de la guerre qui est l'œuvre personnelle de M. Messimy, lorsque celui-ci l'aurait mise dans le commerce. Elle vient justement de paraitre [1], et le moment est arrivé de m'exécuter. Une nouvelle lecture m'a confirmé dans la bonne impression que j'ai éprouvée lorsque j'ai parcouru pour la première fois le texte de ce document parlementaire. Elle m'a confirmé aussi dans l'opinion que le style en est plus léger qu'il ne l'est d'ordinaire dans des travaux législatifs du genre de celui-ci. En voulez-vous un échantillon? Tenez, voici ce que le brillant député de la Seine dit des cuirassiers :

L'armure éclatante qui fait d'eux des points de mire uniques est aussi facilement trouée par les balles de l'infanterie moderne que pouvaient l'être les casquettes des Nemrods de Tarascon par le plomb de Tartarin et de ses compagnons de chasse.

Nous entretenons 13 régiments de cuirassiers : un seul, maintenu à Paris, continuera à faire la joie des badauds, des enfants, des nourrices, et à escorter les rois. Les douze autres, pour le plus grand bien de la cavalerie et de l'armée, deviendront des régiments de dragons et de légère, d'un prix de revient bien moindre et d'un rendement meilleur.

Si le style de M. Messimy a pour qualité d'être léger, certains de ses jugements ont peut-être pour défaut de l'être aussi. Mais ce jeune parlementaire sait qu'il y a des « évolutions nécessaires» : il l'a prouvé en exprimant en 1906, sur la réforme des conseils de guerre, une opinion très notablement différente de celle qu'il professait en 1902. Ce n'est pas un entêté: de bonnes raisons peuvent le ramener: il est assez jeune pour être resté perfectible. On n'a donc pas à s'inquiéter de ce qu'il y a de contestable dans son gros volume, lequel, je le répète, renferme une foule d'intéressantes suggestions et d'aperçus fort dignes d'être examinés.

* * *

Le ministre de la guerre a approuvé, le 24 octobre dernier, une *Instruction pratique sur les travaux de campagne à l'usage de l'infanterie*; cette Instruction est précédée d'un avant-propos très clair, très explicite, qui indique

[1] *Considérations générales sur l'organisation de l'armée*, par M. A. Messimy, député de la Seine, rapporteur du budget de la guerre. 1 vol. grand in-18 de 408 pages, avec des diagrammes hors texte. Paris, Charles-Lavauzelle.

fort nettement l'esprit qui a, comme on dit, présidé à sa rédaction. Cet esprit est celui qui a inspiré le Règlement de manœuvre « dont elle n'est qu'une dépendance. »

Si la puissance de l'armement et les enseignements des guerres récentes ont montré la nécessité, pour les troupes d'infanterie, de faire un usage fréquent de la fortification de champ de bataille, il convient aussi de ne pas perdre de vue que la protection à rechercher contre les projectiles ne doit, en aucun cas, diminuer l'esprit d'offensive de notre infanterie, ni entraver son aptitude au mouvement.

Ce principe a semblé d'une telle importance qu'il a servi de base aux considérations sur l'emploi de la fortification du champ de bataille, et qu'on l'a formulé à plusieurs reprises dans les prescriptions concernant la méthode d'instruction, afin que chacun en soit bien pénétré.

C'est dans le même but que, dans la première partie de l'Instruction, on a fait ressortir le caractère éminemment passager et temporaire des installations de fortification de campagne et qu'on a nettement spécifié que les travaux exécutés ne doivent jamais retenir les troupes sur un point du terrain, si la situation du moment exige que leur place soit ailleurs.

La fortification n'est qu'un moyen et non un but; il faut en user en se conformant avant tout aux nécessités tactiques et ne jamais hésiter soit à renoncer à la protection qu'elle procure, soit à abandonner des installations déjà créées pour en recommencer de nouvelles ailleurs.

Dans le dressage de la troupe, il convient d'exercer les hommes à manier habilement les outils portatifs dont ils devront faire usage toutes les fois que cela est nécessaire.

L'abus de la fortification, c'est-à-dire l'adhérence exagérée de l'individu ou du groupe au terrain, produirait des conséquences aussi funestes, quoique d'une autre nature, qu'une marche effectuée inconsidérément sans souci de la protection.

En dehors des cas exceptionnels où l'homme isolé restera juge de l'opportunité de l'emploi de son outil, il appartiendra au chef du moment, chef d'unité ou chef de groupe éventuel, d'indiquer, à chaque arrêt, si le travail de protection doit être entrepris.

A l'instruction, les exercices prescrits par le Règlement de manœuvres, le Règlement sur l'instruction du tir et l'Instruction pratique du 24 octobre 1906 « devront toujours être combinés de manière à affirmer constamment ce principe que *la fortification doit toujours être liée à la manœuvre et au tir.* »

Ces principes généraux une fois posés, on passe à des considérations sur le but et l'emploi de la fortification du champ de bataille, puis on en vient (chapitre II) à l'utilisation des couverts et obstacles du sol, à la construction de masques individuels et à l'organisation des points d'appui. De nombreuses figures, très bien faites, donnent — « à titre de *simple indication* » — des exemples d'aménagement qui éclairent les explications du texte. On y voit, en particulier, comment deux camarades de combat, couchés sur la ligne des tirailleurs, après s'être d'abord abrités derrière leurs sacs, exécu-

tent une tranchée : ils travaillent et tirent alternativement, se redressant peu à peu, à mesure que l'abri donné par le masque et la fouille, augmente de hauteur.

La brochure se termine par l'exposé de la méthode d'enseignement pratique (chapitre III) et par différentes annexes (outils, tranchées de fortifications de campagne et travaux qui s'y rattachent, tels que destructions, à l'aide de la mélinite, passage des cours d'eaux, installations des camps et des bivouacs).

* * *

En avril 1906 (page 341), j'ai cité un passage extrait d'une *Etude sur la discipline*, par le capitaine Georges Couderc de Fonlongue, lequel venait justement d'être frappé pour manquement grave à cette discipline dont il avait parlé fort congrûment, en termes fort élevés. Son étude dénotait de la noblesse de sentiments, de la hauteur de vues, quelque chose de chevaleresque, une réelle distinction d'esprit, un goût réel de l'élégance dans la forme.

Je retrouve ces qualités dans une brochure *(L'officier et ses ennemis)* que cet officier vient de faire paraitre à la librairie académique (Perrin). On lira, je crois, avec sympathie ses « pensées militaires » que la disgrâce aurait pu rendre amères et qui m'ont semblé sereines. J'ai, pour ma part, éprouvé un vif plaisir à y trouver tout un chapitre destiné à soutenir une thèse que j'ai indiquée dans ma première chronique de cette année (page 66), à savoir la « nécessité d'une mentalité spéciale dans l'armée ».

* * *

La maison Berger-Levrault s'est fait une spécialité dans la librairie militaire : celle des ouvrages relatifs à l'artillerie. Déjà elle édite l'Annuaire de l'arme et sa Revue.

Il m'arrive de chez elle un paquet de publications d'un très haut intérêt et qui se rapportent toutes au canon et à son emploi. Elles s'y rapportent plus ou moins. Car les *Loisirs d'un artilleur*, du commandant Estienne, nous entraînent quelquefois fort loin des bouches à feu et du tir... sauf à nous y ramener. On y trouve de la poésie et de la science, de la science supérieure (supérieure, en particulier, à la poésie). On y trouve aussi de la psychologie. C'est l'œuvre d'un esprit très distingué, très ouvert, très varié, très philosophique. Le commandant Estienne est un remarquable inventeur, un excellent officier, un écrivain original, un penseur, un érudit, un mathématicien. Inutile de dire que je n'ai pas pu le suivre sur tous les domaines où il se promène, et où il a l'air d'être comme chez lui. Mais il n'est pas douteux que ses travaux sont dignes d'être signalés, et je n'hésite pas à en recommander l'étude.

rès originale — trop originale, peut-être ! — les plaquettes du comman- Morelle *(Loin des crêtes !* et *Par l'image)* : beaucoup de « mots », des aisies chatnoiresques, des coq-à-l'âne, des à-peu-près cocasses, autour e ou deux idées justes, encore que rendues paradoxales, sinon même sées, par l'exagération et l'outrance : il s'agit, d'une part, de l'utilisation terrain, et, d'autre part, de sa représentation.

J'ai trop souvent parlé des écrits antérieurs de ce spirituel humoriste ir avoir besoin d'insister sur les nouvelles variations qu'il a brodées sur thème qui lui est familier.

Tout à fait recommandables, les *Notes sur le canon de 75 et son règlement*, le lieutenant Morlière a rédigées à l'usage des personnes étrangères à arme. Des dessins très bien faits et nombreux mettent le matériel sous les eux du lecteur et rendent intelligible ce que le Règlement de manœuvres e montre qu'aux gens de métier. Je ne crois pas qu'il existe de livre (*Cours spécial* ou autre) qui puisse mieux renseigner les « profanes » sur 'organisation de notre nouveau canon — fonctionnement, pointage, tir. Mais qu'on n'y cherche pas des considérations d'ordre tactique : l'auteur a systématiquement laissé de côté ces questions qui sortent du cadre qu'il s'est tracé. Mais nous allons les retrouver ailleurs.

J'ai parlé, en août 1901 (page 631), des *Exercices de service en campagne dans le groupe de batteries*, que venait de publier le commandant Aubrat. Depuis cette époque, l'auteur a été attaché au Cours pratique de tir de 'artillerie (Poitiers) et à l'Ecole normale de tir de l'infanterie (Camp-de-Châlons). De plus, il a eu « la bonne fortune de prendre part à de nombreux xercices de toutes sortes sous la direction de chefs éminents ». Il a pu insi éclaircir ses idées, les compléter. Aussi la nouvelle édition qu'il donne e son étude est-elle très différente de la première. Et, d'abord, elle est oitié plus grosse. Elle avait près de 400 pages : elle en a près de 600. J'en commande la lecture, sans pourtant me dissimuler ce qu'il y a de fastieux dans les détails qu'elle renferme et qui n'ont d'utilité directe qu'au int de vue didactique, c'est-à-dire pour les seuls officiers qui sont chargés diriger cette instruction ou, plus exactement, de la faire.

J'ai commencé par la fin. Chronologiquement, avant de m'occuper du non à tir rapide, j'aurais dû parler du volume que le commandant breveté nest Picard et le lieutenant Louis Jouan, attaché à la Section historique, nnent de consacrer à l'artillerie française au XVIII[e] siècle. Cette monoaphie n'est pas seulement solide : elle présente un réel intérêt, un érêt qui a même quelque actualité, car on y assiste à la lutte de l'esprit progrès avec la routine, car on y voit que l'adoption d'un matériel nouau n'a pas toujours coïncidé avec l'adoption d'une tactique nouvelle, propriée aux qualités de l'engin, car on y constate la résistance et la

persistance d'idées fausses contre lesquelles vient s'acharner l'énergie des novateurs. Heureusement, ceux-ci finissent par l'emporter.

* * *

De très importants changements viennent d'être opérés dans le personnel. Deux commandants de corps d'armée, les généraux Mathis et Millet remplacent, au Conseil supérieur de la guerre, les généraux Duchesne et Dodds, atteints par la limite d'âge.

La direction de l'infanterie vient de passer encore une fois en d'autres mains. Le colonel Poline, nommé l'an dernier, est remplacé par le colonel Sarrail qui commanda naguère non sans éclat l'Ecole de Saint-Maixent. Enfin, le général Percin reçoit le commandement du XIIIe corps d'armée où il succède au général Bazaine-Hayter, transféré au IVe

* * *

Le ministre a eu à traiter plusieurs affaires embarrassantes : celle de Grenoble, celle de Toul. Il s'en est tiré avec tous les honneurs de la guerre. Il a annulé des mesures singulièrement malencontreuses prises par son prédécesseur (bibliothèques de la troupe, instruction des futurs officiers d'administration). Il a résisté aux efforts faits, dans un but de réclame électorale et en vue d'obtenir de la popularité, pour renvoyer dans leurs foyers les soldats qui accomplissent leur troisième année de service. Bref, il a, pour le moment, le vent dans ses voiles. Puisse-t-il en profiter ! Puisse-t-il éviter les écueils !

BIBLIOGRAPHIE

Gedanken über einen zeitgemässen Ausbau unserer Wermacht, par W. 1 brochure in-8°. Vienne et Leipzig 1907 C.W. Stern, éditeur.

Dans sa chronique de février, notre correspondant autrichien a signalé la publication d'une brochure qui semble avoir causé, dans les cercles militaires autrichiens, une profonde impression *Unser letzter Kampf. Das Vermächtnis eines alten Kaiserlichen Soldaten* (Stern, éditeur, à Vienne) est une revanche de l'esprit militaire contre la négligence et la légèreté des cercles politiques, qui de plus en plus subordonnent les exigences de la défense nationale à leurs intérêts électoraux.

La brochure de W. semble s'être inspirée de celle du vieux soldat impérial. L'auteur examine les éventualités de guerre auxquelles l'Autriche-Hongrie peut être appelée à faire face et les mesures qu'elle doit adopter pour y parvenir. Indirectement, la question peut nous intéresser en Suisse ; il n'est donc pas inutile de présenter, au moins en partie, le raisonnement de l'auteur.

a affirmer que l'Autriche-Hongrie n'a rien à redouter de l'Allemagne avec laquelle à l'égard toute cause de conflit. La Suisse n'entre pas non plus ligne de compte, elle ne deviendrait un adversaire que le jour où l'Autriche violerait sa neutralité, hypothèse exclue. Reste l'Italie, où l'irrédentisme est un péril constant pour la paix. Les États balkaniques, Roumanie exceptée, qui saisiraient l'occasion favorable pour tourner leurs armes contre l'Autriche, et la Russie qui chassée de l'Extrême-Orient, et tenue en échec dans le centre asiatique par la convention anglo-japonaise, reviendrait à ses premières amours, l'Orient turc.

L'auteur fait le calcul des divisions et corps d'armée que cette coalition italo-russo-balkanique pourra mettre en mouvement et ceux que l'Autriche-Hongrie pourrait lui opposer. Il préconise le plan de guerre suivant : offensive en Italie, défensive dans les Balkans, défensive momentanée devant les Russes, facilitée par les lenteurs de la mobilisation de ces derniers. Une fois les Italiens mis hors de cause, retour sur les Russes.

L'Autriche-Hongrie a rempli des tâches plus difficiles que celle-là ; il suffit qu'elle s'y prépare et pour cela réagisse résolument contre les maux que les politiciens engendrent dans l'armée. L'auteur expose à titre de preuve, par des comparaisons avec les sacrifices militaires des autres États et par des comparaisons tirées du passé de l'Autriche, la possibilité pour cette dernière, possibilité militaire et financière, de porter son armée au degré de développement nécessaire pour l'exécution de son plan de guerre.

F. F.

Der Kampf in der italienischen Kultur. Taktisch-historische Studie, par Paul Rath, capitaine à l'état-major général. 1 brochure in-8°. Vienne et Leipzig, 1907. C.-W. Stern, éditeur.

La brochure analysée ci-dessus, de W. nous montre l'Autriche-Hongrie, portant son premier effort en Italie en cas d'une guerre contre la coalition de ses ennemis. La brochure du capitaine Rath donne, dans cette hypothèse, des conseils tactiques à ses camarades. Il décrit les cultures qui recouvrent le sol italien, cultures généralement très denses, offrant un obstacle constant à la vue, par conséquent à l'orientation et au service d'exploration, tandis qu'une riche irrigation, des torrents impétueux et de larges rivières forment des obstacles à la marche. Il expose donc les exigences du commandement dans ce terrain difficile, la tactique de marche, la tactique du service de reconnaissance, celle du combat, tant offensif que défensif, basant ses conseils non seulement sur les données théoriques de la tactique, mais sur de nombreux exemples tirés des campagnes précédentes des Autrichiens en Italie.

Nul doute que cette brochure ne trouve des lecteurs dans l'armée italienne au moins autant que dans celle de leurs adversaires éventuels.

F. F.

Les mitrailleuses, par le lieutenant-adjoint d'état-major Noël. Extrait de la *Revue de l'Armée belge*, à Liège.

Cette brochure est une mise à jour très complète de la question des mitrailleuses. Après un historique succinct, l'auteur examine le principe des principaux systèmes de mitrailleuses, les différents procédés de tir, et d'une façon plus complète, les essais effectués en 1900-1901 à l'aide d'une mitrailleuse Hotchkiss au polygone de Brasschaet et au camp de Beverloo, en Belgique. A diverses reprises, le lieutenant Noël rapproche d'une façon intéressante de ces essais quelques expériences de la guerre russo-japonaise. Il continue en exposant l'organisation des subdivisions de mitrailleuses dans les principaux pays et en passant la revue des opinions diverses émises au

sujet des mitrailleuses. Son étude le conduit à cette conclusion que la mitrailleuse est une arme défensive avant tout, mais qu'elle est susceptible cependant de rendre, dans l'offensive, comme arme d'*occasion*, les services les plus sérieux. Au point de vue belge, il exprime le vœu qui précise bien son opinion, « de voir nos deux divisions de cavalerie, nos divisions d'armée et *surtout* nos positions fortifiées dotées de ces auxiliaires indispensables ».

Nous ne terminerons pas sans constater que parmi les œuvres auxquelles il se réfère, le lieutenant Noël place en bon rang « les études sérieuses, approfondies sur la mitrailleuse » de nos collaborateurs, le capitaine Vuilleumier de l'état-major-général et le capitaine, aujourd'hui major de cavalerie, Ch. Sarasin. F. F.

Rivetage, par M. Fricker, ingénieur civil des constructions navales. Petit in-8° (19 × 12) de 164 pages avec 40 figures: 1906. (*Encyclopédie scientifique des Aides-Mémoire.*) Gauthier-Villars, éditeur, Paris.

Cet ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première partie, après avoir étudié le rôle des rivets dans les assemblages rivés et procédé à une classification des assemblages, l'auteur passe en revue les questions qui se posent au sujet du choix des éléments caractéristiques de l'assemblage: formes, proportions, distances mutuelles des rivets.

Il expose ensuite la théorie du calcul des assemblages rivés d'après les travaux les plus récents, et examine les interprétations graphiques qui ont été données les formules auxquelles elle conduit.

De nombreuses applications, aux cas les plus fréquents de la pratique courante des constructions, complète cette première partie.

Dans la deuxième partie, l'auteur examine en détail comment on doit conduire les opérations qui ont pour objet la réalisation de l'assemblage rivé, de manière à assurer au rivetage une exécution irréprochable. Il étudie successivement : l'usinage des matériaux, la fabrication des rivets, le chauffage des rivets, les opérations du rivetage mécanique et à la main, le matage et le dérivetage.

Wiederholungsbuch der Befestigungslehre und des Festungs-Krieges, par le capitaine du génie Toepfer. Berlin, Eisenschmidt, 223 pages petit in-8°. Prix, 3 mark.

Cet aide-mémoire résume non seulement, comme son titre l'indique, la fortification et la guerre de forteresse, mais l'ensemble de la technique militaire. On y trouve des données sur les travaux de camps et de chemins, les ponts, les voies ferrées, le télégraphe, les ballons, etc., aussi bien que sur la fortification de campagne et permanente.

Ce n'est pas un ouvrage que chacun puisse utiliser tel quel. Rédigé essentiellement pour l'officier allemand, il s'appuie sur les règlements et manuels allemands plus ou moins officiels, auxquels il renvoie fréquemment pour les détails et spécialement pour les dessins. Malgré cela, il vaut, pour nous aussi, la peine de le lire, car les principes de chaque genre de travaux y sont mis en évidence avec beaucoup de clarté. L.

Die Garnisonsbewegungen in Mainz von der Römer Zeit an, par Clemens Kissel, 2e édition: in-8° illustré, 48 pages. Mayence, imprimerie Lehrlinghaus. Prix, Mk. 1.50.

Peu de villes d'Allemagne ont un passé militaire plus intéressant que Mayence. M. Kissel, déjà connu par divers travaux sur l'histoire de cette ville, a eu l'heureuse idée de réunir dans ce petit livre tout ce que l'on sa

s différentes garnisons qui s'y sont succédées : dans sa seconde édi-
il reproduit dans 90 vignettes les uniformes de la plupart de ces trou-
depuis les légionnaires de Vipsanius Agrippa qui plantèrent leur camp
vence l'an 38 avant Jésus-Christ, jusqu'aux fantassins prussiens et hes-
qui y tiennent garnison depuis 1866. L.

---

suppression des conseils de guerre, par M. Gaston BOUNIOLS. 1 vol. grand in-8° de 528 pages. Paris, A. Pedone, 1907. Prix : 6 fr.

L'auteur de ce gros volume se défend d'avoir voulu faire autre chose « une simple étude législative. » Il déclare avoir « eu le dessein d'écarter stématiquement les controverses théoriques d'une part, les commentaires la jurisprudence d'autre part. » Cependant il a une solution à lui (laquelle, it dit en passant, est ma solution, à moi), et il la soutient avec énergie, aitant la solution adverse — le retour au droit commun, — d'« inutile » et « dangereuse ». Il ne se contente pas de l'affirmer, d'ailleurs : il s'efforce e l'établir. Et sa démonstration, pour laquelle il est vrai que je me sens ne complaisance particulière, me semble convaincante. Je chercherai seu-ement chicane à M. Bouniols sur un point. Il s'excuse d'avoir « consacré un ussi pesant volume à l'étude d'une question que résoudra un texte com-posé de quelques articles de loi. » Eh bien, non : son livre n'est pas pesant : loin de là. Il a beau être gros, il me paraît n'avoir pas une densité considérable. Non qu'il contienne peu de matière : mais celle qu'il renferme est rendue lé-gère par la facilité du style, qui est très coulant, par la bonne ordonnance des chapitres, par l'agrément de citations nombreuses, variées et heureu-sement choisies. E. M.

1870. (La perte de l'Alsace), par le commandant Ernest PICARD, chef d'escadron d'artillerie breveté. — 1 vol. in-18 de 376 pages, avec deux cartes. Librairie Plon, 1907.

Excellent précis d'histoire militaire, auquel je reprocherai pourtant de ne nous avoir guère parlé que de la France. (J'entends : de l'armée fran-çaise. Car il n'est point question ici de politique, de diplomatie, pas plus que de l'état moral du pays. De tout cela, l'auteur ne dit que ce qui est stricte-ment indispensable pour l'intelligence de son récit, de même qu'il ne met en scène les généraux allemands et leurs troupes que juste assez pour rap-peler que c'étaient nos adversaires.)

Très simplement écrite, d'un style le plus souvent correct, ferme et ra-pide, mais sans panache, sans éclat, sans couleur, en général bien composée, d'une lecture facile et très attachante, cette histoire de la perte de l'Alsace ne nous apprend rien de bien nouveau, encore que l'auteur, attaché au Dépôt de la guerre, ait eu l'heureux privilège de disposer librement des documents qui se trouvent dans les archives de notre état-major.

Il a donc pu citer de l'inédit, grâce à quoi il s'est trouvé en mesure d'élu-cider « certains points controversés, » comme il le dit fort bien. Mais cet inédit lui a surtout permis de confirmer par des précisions ce que nous sa-vions plus ou moins vaguement, ce que tout le monde avait à peu près de-viné. Au surplus, cet inédit a cessé d'être de l'inédit depuis les publications du commandant Picard dans la *Revue d'Histoire*, rédigée sous les auspices du ministère de la guerre.

Aussi bien le mérite de cet ouvrage, qu'il présente comme la synthèse de ses précédentes études, me semble-t-il être moins dans sa documentation, qui est excellente, que dans sa modération, que dans l'esprit de justice avec lequel y est fait le départ des responsabilités, que dans la clarté aussi avec laquelle les événements sont présentés, sans que les détails surchargent les

ensembles, sans qu'ils fassent défaut non plus, ce qui donnerait une déplaisante impression de sécheresse.

Tel quel, en dépit de quelques petites taches, il constitue, je le répète, un excellent modèle de précis militaire. E. M.

Essai sur les avant-gardes, par le capitaine N. Coucke, adjoint d'état-major. — Une brochure in-8o de 108 pages. — Bruxelles, Alfred Castaigne, 1907. — Prix, 2 francs.

On se rappelle que le général Langlois a reproché à l'armée suisse d'attribuer un rôle trop restreint aux avant-gardes (*Revue militaire suisse* de décembre 1096, page 910). C'est donc le lieu de recommander aux officiers de cette armée la lecture de l'étude consacrée par le capitaine Coucke, de l'armée belge, non pas précisément à démontrer l'utilité des avant-gardes, mais à examiner les problèmes qu'ont à résoudre tant celui qui en commande une, que ses sous-ordres. E. M.

Manuel de recrutement, par le commandant N. Meyer, major du 2e cuirassiers. — Paris, Bibliothèque municipale et rurale (22, rue Cambacérès), 1906. — Prix : broché, 5 fr. 80.

Ce gros volume de 936 pages n'est vraiment pas cher. Car il contient, sans parler d'un « Aperçu historique du recrutement, » le commentaire pratique de la loi du 21 mars 1905 (service de deux ans), de la loi du 7 juillet 1900 (organisations des troupes coloniales), de la loi du 24 décembre 1896 (inscription maritime), ainsi que des décrets, arrêtés, circulaires et instructions, concernant l'application de cette loi.

Bien qu'il semble avoir été surtout destiné aux secrétaires de mairies et aux chefs de bureaux militaires institués dans certains hôtels de ville, cet ouvrage pourra intéresser les professionnels qui veuleut étudier, en dehors des textes législatifs souvent obscurs, la condition des militaires.

La disposition méthodique des matières est assurément la grande difficulté d'un recueil de ce genre. Et c'est aussi ce qui en fait la valeur. On ne peut dire que celui-ci soit à l'abri de toute critique sur ce point. Mais le répertoire alphabétique très complet des pages 912-933 permet de se retrouver au milieu de cette accumulation de textes et d'élucider toutes les questions qu'on peut avoir à étudier.

En résumé, je recommande tout particulièremeut le Manuel du commandant N. Meyer, tant à cause de sa valeur intrinsèque qu'en raison de la modicité (relative) de son prix. E. M.

Yusuf, par le général Derrécagaix. — 1 vol. grand in-8o de 268 pages. — Paris, Chapelot, 1907.

Le héros de cette monographie passe auprès de beaucoup de gens, — au nombre desquels j'étais, je l'avoue, — pour un barbare « mal civilisé, tenant à la fois de l'arabe, du ruffian et du condottière. » Grande est cette erreur, à en croire son biographe, lequel, à la vérité, parlant du général dont il a été l'aide de camp et l'ami, peut paraître suspect de partialité. Je ne crois pas que ce soupçon soit fondé. En tous cas, le récit du général Derrécagaix est on•ne peut plus attachant. Il s'en dégage de la poésie, de la grandeur. Il évoque des personnages dont la psychologie est d'une netteté saisissante et dont aucun n'est indifférent : il place le lecteur dans une atmosphère pure et lumineuse, où on vit d'une vie singulièrement moins plate et banale que celle de nos tristes garnisons. Peut-être les jeunes générations ne res-

itent-elles pas l'émotion que produisent en moi ces pages pleines de noms e mon enfance a connus. Peut-être aussi les militaires actuels ne comprendront-ils pas cet homme de guerre peu instruit et que Bugeaud appelait Murat de son époque. Peut-être enfin est-il trop exclusivement Français · lui qui ne l'était pas! — pour que des étrangers s'intéressent à sa vie. ais je ne saurais trop dire la douceur poignante que j'ai éprouvée à feuilleter cette biographie dont la sincérité est manifeste et qui dénote, chez elui qui l'a écrite, autant d'intelligence que de cœur. E. M.

Les royalistes contre l'armée, par M. Ed. Bonnal. — 2 vol. gros in-8 de 800 pages. — Paris, Chapelot, 1906.

M. Ed. Bonnal n'a rien de commun, je crois, avec son homonyme, le général, que des causes diverses ont rendu presque célèbre. M. Ed. Bonnal est, ui aussi, lauréat de l'Académie française. Mais il n'est pas militaire, et, au rai, ce qu'il nous conte dans ces deux gros volumes n'a rien de proprement militaire. Il y a exposé, d'après les archives du ministère de la guerre, l'œuvre de la Restauration (1815-1820), c'est-à-dire, dans le tome I, « *La destruction de l'armée par les royalistes* », et, dans le tome II, « *Les assassinats et proscription des maréchaux et des généraux*. »

Le sujet est en soi d'un tel intérêt, et l'auteur a mis dans le développement une telle chaleur, qu'on est emporté par cette lecture et qu'on ne se laisse pas arrêter par des imperfections de forme et un certain désordre dans la mise en œuvre des documents consultés. E. M.

Cours d'hygiène militaire, par le Dr G. Mathieu, médecin-major de 2e classe, chef du service de santé à l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie. — 1 vol. grand in-16 de 352 pages. — Versailles, 1906. — Prix, 3 fr. 50.

Ces leçons, professées aux futurs officiers des armes spéciales, sont le développement du programme approuvé le 8 juin 1904 par le ministre de la guerre. On les lira avec profit. J'aurais pourtant souhaité plus de détails sur la gymnastique, et aussi sur les variations de l'habillement avec les conditions atmosphériques. En d'autres termes, il me semble qu'il fallait s'attarder à ce qui intéresse directement l'officier, au risque d'abréger, si non même de supprimer complètement, ce qui ne concerne guère que le médecin. Par exemple, j'aurais souhaité plus de conseils pour l'établissement des tableaux de travail, et moins de détails sur la prophylaxie des maladies épidémiques.

Ces réserves formulées, je répète que le gros livre du docteur Mathieu me paraît répondre très bien au programme officiel. E. M.

Guerre et Marine, par Paul Soutin, avec une préface de A. Messimy. 1 vol. grand in-8° de 240 pages. — Paris, Berger-Levrault, 1906.

M. Paul Soutin se donne, sur la couverture, le titre d' « ancien secrétaire de l'amiral Aube ». C'est dire qu'il place son œuvre sous le patronage du ministre qui a imprimé sa marque personnelle aux choses de la marine. Et, en effet, l'auteur de cet « Essai sur l'unité de la défense nationale » reprend à son compte les idées de celui qui fut son « patron ». Il était grand besoin qu'on les reprît, car jamais on ne s'en est éloigné plus qu'aujourd'hui. Au moment où on vient de se décider à engloutir des centaines de millions dans la construction de cuirassés mastodontes, il n'est pas consolant, mais il n'est pas inopportun non plus, d'apprendre que ces énormes cuirassés, — que ne navigueront pas avant six ou sept ans, — constitueront une escadre

qui « sera, comme ses devancières, *impuissante* contre l'Angleterre, *inutile* contre l'Allemagne ». La thèse soutenue dans ce volume est que, à vouloir être fort sur terre et sur mer, on risque d'être faible ici et là : il faut concentrer tous ses efforts sur un seul point, en se contentant de prendre ses précautions sur les autres points. En d'autres termes, un grand danger nous menace, veillons-y, et négligeons (sans les négliger tout à fait, bien entendu !) - les dangers secondaires. Mettons-nous en mesure d'agir efficacement sur notre frontière-est, en nous contentant de mettre notre littoral à l'abri des insultes d'une flotte étrangère. Qui ne sait se borner ne saura jamais vaincre. E. M.

De Port-Arthur à Tsou-Chima par le comte Marc DES COURTIS. 1 vol. in-8° de 336 pages. — Paris, librairie académique Perrin, 1907. — Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage n'est pas seulement un historique très émouvant, très passionnant, en même temps que fort exact, de la dernière guerre navale. L'auteur s'est efforcé d'en dégager la philosophie et d'en tirer des conclusions. A la vérité, il a abordé son étude avec un parti pris d'hostilité contre le système d'une marine de torpilleurs ou de sous-marins. Il réclame la construction de grands cuirassés. Je trouve absurde qu'on veuille s'en passer. Absurde ! Ce mot est étrange sous la plume d'un écrivain de qui est cette exclamation fort juste : « Que de choses, dans la marine, en ces dernières années, pour surprendre non seulement un revenant, mais, si j'osais le dire, un homme de bon sens ! » Eh ! oui, la raison a beau nous amener à des conclusions déterminées, l'événement peut nous prouver un beau jour que la raison a tort. Aussi est-ce avec une certaine arrière-pensée sceptique que je pense qu'il faut suivre l'auteur dans sa démonstration. En tous cas, je le répète, on le suivra avec un intérêt poignant et avec le sentiment qu'il est un guide très sûr. E. M.

Silhouettes de soldats, par M. Alfred MÉZIÈRES, de l'Académie française. 1 vol. in-16 de 303 pages. Paris, Hachette, 1907. Prix : 3 fr. 50.

L'éminent académicien est Lorrain, comme on sait, et très patriote : à ce titre, il s'intéresse particulièrement à tout ce qui est militaire : choses et gens. N'a-t-il pas présidé la commission de l'armée ? Il n'est donc pas étonnant qu'il ait eu à lire nombre de livres relatifs à des hommes de guerre, à des maréchaux, à des généraux, voire à de simples sous-officiers comme le sergent Bourgogne. Et, comme il est journaliste, il en a tiré des articles.

Il vient de réunir dans le présent volume, en y ajoutant un discours prononcé en l'honneur du général de Lacharrière, les principales de ces études bibliographiques.

Elles sont d'une bonne langue, bien ordonnées, bien composées, fort claires, souvent beaucoup plus lumineuses que les ouvrages dont elles donnent le résumé. Tout cela est sain, réconfortant, agréable à lire, pas plus profond que ne l'exige la presse quotidienne, dépourvu d'éclat, de couleur, de passion, dépourvu aussi de toute méchanceté ; mais c'est propre, c'est bienveillant, c'est aimable, c'est vertueux.

Je recommande donc ce volume aux amateurs de littérature optimiste, à ceux qui préfèrent les écrivains bénisseurs aux écrivains critiques.

E. M.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIIe Année — N° 4 — Avril 1907

L'ATTAQUE ET LA DÉFENSE

D'UNE

position de campagne fortifiée

(Planche X.)

La guerre russo-japonaise donne un regain d'actualité à la question de l'attaque et de la défense des positions de campagne fortifiées. La plupart des grands engagements de cette campagne, batailles de Nanchan, de Liao-Yang, du Chaho, de Moukden, ont revêtu, au moins partiellement, cette forme du combat.

Comment, en Suisse, comprenons-nous l'attaque et la défense d'une semblable position ? Il vaut la peine de l'examiner, surtout pour le cas où, comme le bruit en court, partie des troupes du Ier corps d'armée seraient appelées l'automne prochain à un exercice de ce genre.

Des conseils relativement détaillés nous sont donnés par les *Principes de la fortification du champ de bataille et de l'attaque et de la défense de positions fortifiées*. La dernière édition de ces *Principes*, 2e édition, date de 1904. Elle est donc antérieure aux expériences de Mandchourie. Quand celles-ci seront mieux connues, il sera intéressant de rechercher si nos *Principes* répondent exactement aux exigences. Peut-être découvrirons-nous que, très complets à certains égards, ils n'ont cependant pas épuisé le sujet.

* * *

La brochure de 1904 — car il ne s'agit pas là d'un règlement, ni de prescriptions au sens propre du terme — pose d'abord en fait que les principes généraux de l'attaque et de la défense de positions fortifiées ne diffèrent pas de ceux admis par la tactique pour l'attaque et la défense en général.

C'est exact. Qu'une position soit fortifiée ou non, il faut, pour l'aborder ou la tenir, un plan, la coordination des efforts, l'économie des forces, l'utilisation du terrain, la volonté de briser la résistance de l'adversaire et toutes autres exigences posées par les règlements de manœuvres.

Mais la brochure ajoute, — et ceci n'est pas moins exact, — que dans l'attaque et la défense de positions fortifiées, la lutte emprunte un caractère particulier aux moyens techniques mis en œuvre par les combattants : du côté du défenseur, les couverts et les obstacles artificiels ; du côté de l'assaillant les mesures destinées à surmonter ces moyens de défense. « Des deux parts, dit-elle, la lutte est conduite d'une façon plus méthodique que dans les circonstances sans cesse modifiées de la guerre mobile. La condition principale de tout succès important est l'entente intime entre l'infanterie, l'artillerie et le génie. »

Rien, en effet, ne fait mieux ressortir la nécessité d'une coordination parfaite des efforts que l'existence sur le champ de bataille d'ouvrages fortifiés bravant les intentions de l'assaillant ou soutenant la volonté du défenseur. Jamais, exposée aux ravages que produit l'armement moderne, une infanterie ne s'emparera de ces ouvrages si elle n'est efficacement soutenue par une artillerie puissamment armée et possédant une instruction tactique intelligente, et si elle n'est secondée par des troupes du génie habiles à lui ouvrir les voies d'approche comme à l'aider à se couvrir contre les retours offensifs de l'ennemi. Et jamais, en présence d'un tel assaillant, le défenseur ne pourra escompter une résistance victorieuse si son infanterie n'est soustraite au feu de l'ennemi par une parade efficace de son artillerie et par des troupes techniques toujours prêtes à réparer les ouvrages endommagés et à élever de nouveaux obstacles sous les pas de l'attaquant.

Certes, la bataille en rase campagne, pour porter tous ses fruits, réclame la même coordination des efforts et la même union des armes, mais la nécessité n'en apparaît pas d'une façon aussi évidente parce que les obstacles matériels à vaincre ne se présentent pas aussi brutalement. Dans le combat de rencontre, spécialement, ce qui importe surtout, ce sont les décisions rapides, suivies d'une exécution également rapide. La décision ne sera peut-être pas toujours la meilleure, mais les qualités d'exécution rachèteront parfois son imperfection. L'essentiel est d'im-

oser sa volonté, sa manœuvre à l'adversaire, de le prévenir, e le mettre dans l'embarras, de l'obliger à la parade avant u'il puisse lui-même tenter un coup ; il y a des chances qu'il e trompe dans cette parade et se mette ainsi lui-même en état l'infériorité.

Que l'on relise dans la dernière livraison de la *Revue militaire uisse* le récit de la bataille d'Eylau par Jomini. Il en est peu, le toutes celles qu'a livrées Napoléon, où il ait eu plus d'imrévu à parer, disposant de ses corps d'armée au fur et à nesure de leur arrivée sur les lieux. Son attitude n'en a pas noins imposé aux Russes une retraite qu'ils auraient pu éviter.

Devant une position fortifiée, les conditions changent. Le léfenseur, le premier, a manifesté sa volonté ; il offre le combat lans des conditions dores et déjà fixées. L'important n'est donc lus la rapidité de la décision, mais au contraire l'étude raisonnée et mûrie du plan à adopter et des moyens à employer. Il 'agit de conduire ce que les Allemands appellent un *geplanter Angriff*, une attaque méthodique, tenant à certains égards de a poliorcétique, et dans laquelle la science de l'ingénieur a sa lace à côté de l'art du tacticien. Ici, rien ne saurait être laissé à l'imprévu, car le défenseur a examiné toutes les éventualités le sa défense ; il saisira au vol les fautes de l'adversaire et en irera profit. Il faut tout prévoir, tout régler à l'avance dans le lus minutieux détail, pour ne s'engager qu'après s'être assuré le tous ses moyens et quand une étude complète de la situation ous garantit le maximum des chances.

Parlant de la bataille, Napoléon disait : « On s'engage partout et puis l'on voit. » Ici, c'est le contraire ; il faut voir l'abord et ne s'engager que de la façon convenable après avoir ien vu.

* * *

On peut résumer comme suit les mesures préliminaires que es *Principes* conseillent au défenseur.

Conserver toujours le contact avec l'ennemi.

Ne pas consacrer des forces trop importantes au service l'avant-postes, même quand une résistance opiniâtre est nécessaire ; un quart de l'infanterie au plus ; pas d'artillerie, sauf irconstances spéciales particulièrement avantageuses, par exemle, possibilité de tenir sous le feu le déploiement d'un ennemi débouchant d'un défilé.

Mettre en ligne pour l'occupation immédiate de la position principale le gros de l'infanterie du secteur, soit la moitié au moins. En contact étroit avec l'ennemi, les troupes de première ligne occupent constamment la position principale. La nuit surtout, elles doivent être prêtes au combat.

Placer une garnison permanente dans les points d'appui importants.

Tenir dans les batteries armées de l'artillerie de position ou à proximité immédiate le personnel nécessaire au service simple de toutes les pièces.

Conserver une réserve de secteur du tiers au quart de l'infanterie, avec de l'artillerie de campagne si de l'artillerie de position est en batterie.

Former une réserve générale qui sera composée de troupes de toutes armes, si les effectifs de la défense sont considérables, et dont la force dépendra du but exclusivement défensif ou contre offensif du défenseur.

Réserver à l'élite le service des avant-postes et l'occupation des points les plus importants. Le reste des ouvrages est défendu par la landwehr. La réserve générale sera formée des troupes les plus manœuvrières.

Approvisionnement abondant en munition. « Il faudrait pouvoir disposer par fusil d'environ 500 cartouches ; — par pièce et par jour de combat de 150 à 200 coups pour les calibres de campagne et de 60 à 100 pour les calibres de position ; si l'on prévoit des combats de position de longue durée, il convient d'avoir au total de 500 à 1000 coups par pièce. »

*
* *

Les *Principes* admettent trois modes d'attaque d'une position fortifiée : l'attaque par surprise, l'attaque de vive force, l'attaque de siège.

L'attaque par surprise a pour objet de triompher par ruse ou par une irruption soudaine des avantages que la position fortifiée offre au défenseur. Elle suppose, naturellement, de la part du défenseur des mesures de sûreté négligentes dont l'assaillant tire profit. Les colonnes de ce dernier approchent de nuit, sans combat, de la position, enlèvent les avant-postes à la pointe du jour et pénètrent sur leurs talons dans la position. Attaquer résolument tout ce qui résiste. S'il y a un réduit,

chercher à l'enlever. Les sapeurs transforment les défenses de la position pour les opposer à un retour offensif ; les artilleurs, venus sans leurs armes, retournent les pièces de la défense.

Des réserves sont tenues à proximité. En cas de succès, elles mettent à profit les résultats obtenus ; en cas d'échec, elles recueillent les colonnes repoussées.

La *défense* prévient les attaques par surprise par sa vigilance. En outre, prendre de bonnes dispositions de rassemblement pour le cas d'alarme ; ne placer les réserves ni trop près de la ligne de défense, afin qu'elles ne risquent pas d'être surprises en même temps que celles-ci, ni trop loin, afin qu'elles puissent intervenir en temps opportun.

Si la surprise est éventée à temps, on prépare les troupes en silence, on retire les avant-postes, on attend que l'ennemi soit à courte portée et on le reçoit par des feux rapides. Poursuite par le feu.

Si l'ennemi réussit à pénétrer dans la position, contre offensive des réserves.

*
* *

L'attaque de vive force, sans négliger les avantages de la surprise, demande le succès à la supériorité de ses moyens de combat. Les diverses péripéties de l'opération sont les suivantes :

Marche d'approche en plusieurs colonnes, si possible convergentes ;

Déploiement des colonnes et refoulement des avant-postes sur la position principale ;

Reconnaissance générale de la position pour laquelle on profite des mouvements de troupes provoqués par le refoulement des avant-postes ;

Enlèvement des postes avancés ;

Etablissement de forts avant-postes aussi rapprochés que possible de la position ennemie ;

Occupation de la première position d'artillerie ; portées de 2500 à 4000 m. ;

Préparation de l'attaque par le feu de l'artillerie et sous la protection de ce feu, marche en avant de l'infanterie des avant-postes. Une partie de l'artillerie entretient celle de la défense ; le reste dirige son feu sur l'infanterie, d'abord sur tout le front

pour favoriser la marche en avant, puis concentré sur le point d'attaque. L'infanterie marche par colonnes accolées et en deux ou trois lignes, la force principale en première ligne. « Immédiatement derrière les premières lignes ou devant les deuxièmes, plus faibles, on fait marcher des troupes du génie ; celles-ci sont destinées soit à organiser des points d'appui, soit à passer en première ligne pour détruire ou franchir des obstacles... »

La première ligne ou ligne de feu, à laquelle se joignent les troupes avancées, doit gagner la supériorité du feu. Quand elle aura atteint ce résultat, avec l'aide de l'artillerie, la seconde ligne l'enlèvera pour l'assaut. « Quelques batteries suivent immédiatement l'attaque de l'infanterie, soit pour occuper rapidement la position acquise, soit pour prêter leur appui moral à l'infanterie au moment le plus critique du combat. »

Une réserve générale suit pour renforcer les troupes d'assaut au point décisif, garantir le mouvement contre des retours offensifs, attaquer de flanc les lignes encore au pouvoir de l'ennemi, opérer la poursuite si le défenseur cède.

« Si l'assaut échoue, les troupes du génie détruisent les ouvrages, les pièces, les abris et la munition momentanément enlevés à l'ennemi ; l'artillerie recueille par son feu les premières lignes refoulées. On se cramponne opiniâtrement au terrain, au moins jusqu'à la nuit, pour que la retraite puisse s'opérer sans trop de pertes. »

En opposition aux opérations de l'attaque de vive force, les *Principes* conseillent à la *défense* les mesures suivantes :

Résistance des avant-postes aux pointes de l'attaque ennemie autant qu'il le faut pour empêcher une surprise de la position principale de combat ; cette résistance est secondée par la grosse artillerie.

Si le déploiement ennemi dénote l'intention d'une attaque sérieuse, les avant-postes se replient sur la position principale, à la défense de laquelle ils contribueront. « Il n'est pas avantageux de leur faire traverser pendant le combat la position principale pour les joindre aux réserves ; ce mouvement en retraite exercerait une impression fâcheuse, causerait facilement du désordre et pourrait entraîner avec soi les troupes de la position de combat. »

L'artillerie cherchera à empêcher l'armement, la mise en batterie et le réglage du tir des batteries de l'attaque. Celle de

position a surtout pour tâche de combattre l'artillerie ennemie ; les batteries de campagne la secondent dans la mesure du possible. Si elles ne le peuvent, elles réservent leurs forces pour le combat décisif d'infanterie. Il en sera ainsi de toute l'artillerie en général si elle se sent dès l'abord trop faible pour entamer une lutte d'artillerie sérieuse.

Les troupes de première ligne recueillent les avant-postes et entrent en action quand les tirailleurs ennemis approchent à portée efficace.

Les réserves de secteur entrent en action pour repousser l'ennemi au moment où il prononce son attaque décisive.

Si l'ennemi se retire, poursuite par le feu ; s'il pénètre dans la position, les parties du front enlevées seront tenues sous les feux de flanc des points d'appui voisins et sous celui de l'artillerie.

Si le secteur possède un réduit, on l'occupe avec les premières troupes disponibles et on en fait un point d'appui pour continuer le combat.

« La perte d'un secteur de front n'entraîne nullement l'abandon de l'ensemble de la position. Souvent l'assaillant est si éprouvé par ses pertes pendant l'assaut qu'il n'est ni en état de poursuivre son succès, ni de conserver le terrain conquis s'il est attaqué par des troupes fraîches. »

Intervention de la réserve générale au moment décisif ; elle prend position ou exécute une contre-attaque.

Si l'ennemi est refoulé, la réserve générale poursuit, suivie par les réserves de secteurs les moins éprouvées. La première ligne de défense ne quitte la position que lorsqu'un mouvement de retraite n'est plus à craindre.

Si la contre attaque échoue et s'il faut opérer un mouvement général de retraite, celle-ci s'exécute sous la protection des réduits et des positions de repli qui auront été d'abord occupées par une artillerie aussi forte que possible et par les troupes le plus en état de résister encore.

* * *

L'attaque de siège est une attaque lente et méthodique d'une position fortifiée. Sa caractéristique est l'écrasement par de la grosse artillerie des moyens de défense de l'occupant tandis que l'infanterie avance pas à pas sous la protection des travaux de

sape. Il y faudra un temps plus ou moins long et des préparatifs développés, entr'autres l'amenée d'un parc d'artillerie de position comprenant des pièces de gros et de moyen calibre qu'il faut munir d'une quantité de munitions proportionnée à l'effort qu'elles devront donner. Sous la protection de positions d'avant-postes renforcés par de la fortification rapide, on déterminera les emplacements de l'artillerie de l'attaque, on établira les chemins de colonnes, on construira les batteries, on organisera les différents parcs.

Puis, les opérations se succéderont en résumé comme suit :

Destruction méthodique de l'artillerie de la défense : l'artillerie concentre son feu de front et de flanc successivement sur divers groupes de batteries tout en occupant simultanément les autres groupes ;

Concentration du feu de la masse principale d'artillerie sur les positions d'infanterie de la défense ; le surplus des batteries soutient l'artillerie de la défense, réduite au silence ou affaiblie ;

Lutte d'approche de l'infanterie avec l'aide du génie ; si l'on ne peut donner l'assaut à partir de la première position, ce qui sera le cas ordinaire, on avance par bonds, en se fortifiant, jusqu'à la position d'assaut ; établir ainsi, successivement, une seconde et même une troisième position d'infanterie. Les *Principes* fixent la seconde position à 600 à 400 m. de la défense ; la troisième à 300 à 200 m. Il est probable qu'ici une nouvelle édition sera obligée d'admettre certains changements que lui dicteront les expériences de Mandchourie.

L'attaque se termine par l'assaut, donné ordinairement au point du jour ou après un feu renforcé d'artillerie. Il se donne « quand la position de la défense est mûre pour l'assaut », c'est à dire quand les couverts en sont partiellement détruits, les obstacles renversés, l'artillerie en grande partie anéantie, les troupes ébranlées. »

Après la réussite de l'assaut : retourner contre l'ennemi les défenses de la position ; résister à tout prix aux retours offensifs ; faire avancer les réserves pour la poursuite ou pour conserver les positions emportées.

En cas d'échec, les tranchées les plus rapprochées doivent être défendues comme position de repli.

La *défense* utilise contre l'attaque de siège les mesures prévues pour la défense contre l'attaque de vive force. Elle lutte

pied à pied ; concentre sur les postes avancés de l'assaillant qui a refoulé les avant-postes un feu puissant d'artillerie ; exécute des sorties ; organise, pour retarder l'exécution de l'attaque, des postes avancés qui puissent être soutenus par l'artillerie et l'infanterie depuis la position principale ; retarde l'arrivée du parc de l'artillerie de position de l'attaque, par des destructions de routes et de voies ferrées et des expéditions de partisans.

L'artillerie de la défense appuie l'infanterie dans les combats que celle-ci livre pour conserver les abords et empêche ou retarde la mise en batterie de l'artillerie lourde de l'attaque.

L'emploi offensif de l'infanterie est la première condition d'une défense opiniâtre contre l'attaque de siège. Plus l'assaillant rapproche ses tranchées, plus il faut renforcer les troupes de la ligne principale de combat. On peut organiser, en arrière de certains secteurs du front particulièrement menacés, une seconde ligne de défense. Dans ce cas, la première ligne ne sera plus occupée que par des troupes d'avant-ligne ; lors d'une attaque sérieuse, on l'évacuera et on concentrera sur elle le feu de la seconde ligne.

Contre l'assaut, le défenseur agit comme dans le cas de l'attaque de vive force.

« Quand il ne se sent pas en état de repousser un assaut imminent, le défenseur cherche à s'y soustraire à temps par une retraite de nuit, afin de pouvoir, dans une autre position, présenter une nouvelle résistance jusqu'à ce que le moment de la reprise de l'offensive soit venu. Il est toutefois difficile, déjà pour des raisons tactiques, de déterminer le moment favorable pour évacuer une position défendue jusque là avec ténacité et succès. Il faut éviter tous les préparatifs matériels qui pourraient trahir cette intention à l'ennemi (envoi trop à l'avance des trains, etc.). L'effet moral produit sur les troupes ou les conséquences politiques d'une retraite peuvent encore susciter de plus graves difficultés. »

Le règlement de manœuvres allemand.

Avant d'examiner l'application qui a été faite des *Principes* aux manœuvres du canal de la Linth en 1906, jetons un coup d'œil sur les prescriptions du nouveau règlement allemand. Il

sape. Il y faudra un temps plus ou moins long et des préparatifs développés, entr'autres l'amenée d'un parc d'artillerie de position comprenant des pièces de gros et de moyen calibre qu'il faut munir d'une quantité de munitions proportionnée à l'effort qu'elles devront donner. Sous la protection de positions d'avant-postes renforcés par de la fortification rapide, on déterminera les emplacements de l'artillerie de l'attaque, on établira les chemins de colonnes, on construira les batteries, on organisera les différents parcs.

Puis, les opérations se succéderont en résumé comme suit :

Destruction méthodique de l'artillerie de la défense : l'artillerie concentre son feu de front et de flanc successivement sur divers groupes de batteries tout en occupant simultanément les autres groupes ;

Concentration du feu de la masse principale d'artillerie sur les positions d'infanterie de la défense ; le surplus des batteries soutient l'artillerie de la défense, réduite au silence ou affaiblie ;

Lutte d'approche de l'infanterie avec l'aide du génie ; si l'on ne peut donner l'assaut à partir de la première position, ce qui sera le cas ordinaire, on avance par bonds, en se fortifiant, jusqu'à la position d'assaut ; établir ainsi, successivement, une seconde et même une troisième position d'infanterie. Les *Principes* fixent la seconde position à 600 à 400 m. de la défense ; la troisième à 300 à 200 m. Il est probable qu'ici une nouvelle édition sera obligée d'admettre certains changements que lui dicteront les expériences de Mandchourie.

L'attaque se termine par l'assaut, donné ordinairement au point du jour ou après un feu renforcé d'artillerie. Il se donne « quand la position de la défense est mûre pour l'assaut », c'est à dire quand les couverts en sont partiellement détruits, les obstacles renversés, l'artillerie en grande partie anéantie, les troupes ébranlées. »

Après la réussite de l'assaut : retourner contre l'ennemi les défenses de la position ; résister à tout prix aux retours offensifs ; faire avancer les réserves pour la poursuite ou pour conserver les positions emportées.

En cas d'échec, les tranchées les plus rapprochées doivent être défendues comme position de repli.

La *défense* utilise contre l'attaque de siège les mesures prévues pour la défense contre l'attaque de vive force. Elle lutte

ied à pied ; concentre sur les postes avancés de l'assaillant qui refoulé les avant-postes un feu puissant d'artillerie ; exécute les sorties ; organise, pour retarder l'exécution de l'attaque, les postes avancés qui puissent être soutenus par l'artillerie et l'infanterie depuis la position principale ; retarde l'arrivée du parc de l'artillerie de position de l'attaque, par des destructions de routes et de voies ferrées et des expéditions de partisans.

L'artillerie de la défense appuie l'infanterie dans les combats que celle-ci livre pour conserver les abords et empêche ou retarde la mise en batterie de l'artillerie lourde de l'attaque.

L'emploi offensif de l'infanterie est la première condition d'une défense opiniâtre contre l'attaque de siège. Plus l'assaillant rapproche ses tranchées, plus il faut renforcer les troupes de la ligne principale de combat. On peut organiser, en arrière de certains secteurs du front particulièrement menacés, une seconde ligne de défense. Dans ce cas, la première ligne ne sera plus occupée que par des troupes d'avant-ligne ; lors d'une attaque sérieuse, on l'évacuera et on concentrera sur elle le feu de la seconde ligne.

Contre l'assaut, le défenseur agit comme dans le cas de l'attaque de vive force.

« Quand il ne se sent pas en état de repousser un assaut imminent, le défenseur cherche à s'y soustraire à temps par une retraite de nuit, afin de pouvoir, dans une autre position, présenter une nouvelle résistance jusqu'à ce que le moment de la reprise de l'offensive soit venu. Il est toutefois difficile, déjà pour des raisons tactiques, de déterminer le moment favorable pour évacuer une position défendue jusque là avec ténacité et succès. Il faut éviter tous les préparatifs matériels qui pourraient trahir cette intention à l'ennemi (envoi trop à l'avance des trains, etc.). L'effet moral produit sur les troupes ou les conséquences politiques d'une retraite peuvent encore susciter de plus graves difficultés. »

Le règlement de manœuvres allemand.

Avant d'examiner l'application qui a été faite des *Principes* aux manœuvres du canal de la Linth en 1906, jetons un coup d'œil sur les prescriptions du nouveau règlement allemand. Il

est très sommaire, se bornant à esquisser en seize articles les règles générales pour l'attaque d'une position fortifiée.

Il pose en principe que cette attaque ne pourra souvent être faite que sous la protection de la nuit et qu'il n'est pas certain au surplus qu'elle ne se prolonge pas pendant plusieurs jours. A la vérité, la description qu'il donne de l'attaque fait tenir celle-ci presque toute entière dans l'espace d'un jour et d'une nuit, mais c'est apparemment pour la simplification de la narration et sans préjudice des exigences imposées à l'assaillant par les résistances du défenseur.

Quant à la marche des opérations, elle est analogue à celle des *Principes* suisses. Après avoir rejeté les avant-lignes ennemies sur la position principale, on profite encore du jour pour la reconnaissance méthodique de la position et de ses voies d'accès et pour chercher les positions d'artillerie. Toujours pendant le jour, les batteries d'attaque, protégées par des avant-lignes, entament la lutte d'artillerie. « Suffisamment soutenue par l'artillerie, l'infanterie pourra s'approcher de la position le jour et peut-être tenter l'assaut. Au cas contraire, il sera préférable de profiter de l'obscurité pour faire avancer l'infanterie. »

Le règlement formule quelques recommandations pour la préparation des marches d'approche pendant la nuit. Celles-ci doivent s'effectuer sans bruit, en lignes de tirailleurs denses, le soutien suivant de très près. Le cas le plus favorable est celui où la position de feu est si rapprochée de l'ennemi que l'assaut puisse être donné en la quittant.

L'artillerie continue son feu et l'accentue à la pointe du jour. Des batteries poussées sur des positions avancées ouvrent le feu par surprise, et contribuent à détruire les obstacles et à soutenir l'attaque. Les défenses accessoires sont enlevées, si possible, pendant la nuit, par les troupes du génie.

A la pointe du jour, l'infanterie joint son feu à celui de l'artillerie, obligeant l'ennemi à se terrer dans ses retranchements de telle sorte que la destruction des obstacles puisse être achevée et l'assaut entrepris. Celui-ci pourra même être donné la nuit si les circonstances le permettent.

Nous reproduisons en entier les derniers paragraphes du chapitre relatif à cet assaut de nuit.

Il faut exiger le plus grand silence jusqu'au moment de l'exécution de l'assaut, la cohésion et la simultanéité de la marche en avant ; les troupes mar-

hent constamment dans la direction indiquée et restent reliées entre elles. Le uccès doit être cherché dans le combat corps à corps.

Il n'y a pas de formations particulières pour l'assaut. Les plus simples sont es meilleures ; les fractionnements compliqués amènent la confusion. Les renorts suivent à des distances réduites ; les flancs sont protégés par des échelons. Une troupe de réserve doit rester en arrière pour ne pas être entraînée lans le combat de nuit contre le gré du chef.

Un assaut de nuit désorganise fortement la troupe assaillante, même en cas le succès. Le devoir du chef consiste à reformer promptement les unités et à eur rendre la solidité en amenant rapidement d'autres troupes conservées en ordre.

La position conquise doit être, sans retard, organisée défensivement, et outes les dispositions prises pour que tout retour offensif soit signalé à temps et vigoureusement repoussé.

Le plus souvent, on n'entamera la position qu'à l'aube.

Le chapitre de l'attaque d'une position fortifiée n'est certainement pas parmi les meilleurs du règlement allemand. Il est mal ordonné et pousse parfois jusqu'au vague le désir de ne pas préciser les détails. Il est bon d'en compléter les indications par l'étude d'autres documents, entre autres du règlement de l'artillerie lourde de campagne.

Les manœuvres de la Linth en 1906.

Comment nos *Principes* suisses sont-ils appliqués ? Les manœuvres dites du canal de la Linth, et qui ont eu lieu du 25 au 27 septembre 1906, nous l'apprendront.

Qui ne connaît la position du canal de la Linth ? La *Revue militaire suisse* a eu l'occasion de signaler maintes fois les exercices auxquels, depuis plusieurs années, elle a servi de théâtre. Elle a son nom dans l'histoire aussi. C'est là que Soult et Hotze se sont livrés de si nombreux combats en 1799. La stratégie et la tactique se sont préoccupées d'elle à plusieurs reprises.

On sait donc qu'elle s'étend, face à peu près au Nord, entre le lac de Wallenstadt et celui de Zurich, sur un front de 18 km. environ ; que sur tout ce front, le canal de la Linth offre un obstacle sérieux, sa largeur variant de 25 à 40 m., sa profondeur d'eau de 1 m. 50 à 3 m., la hauteur de ses digues audessus de la plaine de 1 à 2 m. En outre, de chaque côté, court un canal parallèle recueillant les eaux des marais et des coteaux voisins.

Mais, quelle que soit la valeur défensive de ce canal, il ne saurait être adopté comme ligne de défense principale. Deux motifs principaux s'y opposent : d'abord, sur tout son développement, la hauteur de la digue qui procure à l'assaillant un angle mort prononcé ; secondement, dans le secteur du centre, la colline avancée de l'Obere-Buchberg, jetée au-delà du canal, dont elle surplombe immédiatement le bord nord. Si bien qu'à l'aide de ses couverts et de ses cheminements, elle favorise les approches de l'attaque jusque sur le canal lui-même.

Il faut donc reporter plus en arrière la position de défense principale et cela de façon à obtenir pour l'infanterie des champs de tir favorables sur la plaine de la rive gauche. Quant à l'artillerie, elle trouvera sur les monts qui dominent cette plaine au sud les emplacements convenables.

L'exercice des 25-27 septembre 1906 a intéressé une partie seulement du front de la position. On ne saurait, en effet, à moins d'y consacrer plusieurs journées et de très forts effectifs, exercer l'attaque et la défense de l'ensemble d'une position de cette étendue. On est nécessairement amené à fractionner et à limiter la manœuvre, soit dans l'espace, soit dans le temps, c'est-à-dire dans la série des opérations qui la rendraient complète.

Dans l'espace, l'exercice a été limité à ce secteur de terrain jalonné par les quatre ouvrages qui figurent sur notre croquis: les redoutes d'Ussbuhl, de Duneten, d'Hirschlen et de Spettlinth. Ce front mesure environ 4000 mètres. Encore a-t-il été réduit dès le 26 après-midi par la mise hors de cause de la redoute de Spettlinth. Celle-ci ayant servi à des essais de tir réel d'artillerie et d'infanterie fut supposée avoir été enlevée par l'assaillant en cours de l'exercice. Le front restant fut celui des trois autres ouvrages, soit 2500 m. environ.

Afin d'être assurée que cet espace ne serait pas outrepassé, la direction de la manœuvre en fit piqueter les limites. Elle y a été sollicitée par le souvenir de l'exercice analogue de 1904, qui, au lieu de rester l'attaque de front qu'il aurait dû être, dégénéra en un invraisemblable mouvement tournant.

Quant à la limitation dans le temps, elle fut déterminée d'une façon non moins exacte, comme nous allons le voir, par la situation imposée à l'assaillant.

* * *

La direction de la manœuvre fut confiée au colonel commandant de corps Wille, avec le colonel du génie Weber comme adjoint.

Les détachements en présence furent composés comme suit :

Détachement *rouge* chargé de l'attaque :

Commandant : Colonel divisionnaire Schiess, commandant de la VIIe division.

Troupes : XIVe brigade d'infanterie (colonel brigadier von Schulthess).
IIe division d'artillerie de position (major Fornerod) (8 canons de 12 cm. : 6 mortiers de 12 cm ; 6 canons de 8,4 cm.)
Demi-bataillons du génie, 6 et 7.
Equipage de pont III et compagnie de pontonniers 3 L.
Compagnie de télégraphistes 3.
Un détachement de projecteurs.
Compagnie de guides 11, moins un peloton.
Compagnie de vélocipédistes III.

Détachement *bleu* chargé de la défense :

Commandant : Colonel de Tscharner, chef de l'artillerie du Gothard.

Troupes : Un régiment de carabiniers, bataillons 6 et 7 (lieut.-col. Egli).
Ve division d'artillerie de position (major Breitinger) (même armement que l'attaque).
Compagnies de sapeurs 11 L., 12 L., 13 L., 14 L.
Compagnie de télégraphistes 3 L.
Une compagnie de mineurs.
Un détachement de projecteurs.
Un peloton de guides de la compagnie 11.
Un détachement de vélocipédistes.

Situation générale.

Une division combinée bleue, — division de la Linth, — occupe la position du canal de la Linth, entre les lacs de Wallenstadt et de Zurich.

Un corps d'armée combiné rouge, venant de Wyl, s'est avancé en plusieurs colonnes sur les hauteurs nord du canal de la Linth.

La direction de la manœuvre a fixé comme suit pour l'un et pour l'autre détachement la *situation initiale*, au 25 septembre au matin.

Parti bleu.

Le 23 septembre, les fortifications de la Linth ont été définitivement armées et occupées dans l'attente d'une attaque.

Le colonel de Tscharner est chargé de la défense du secteur de Reichenburg.

La marche de fortes subdivisions ennemies venant du Nord est connue

depuis le 21 ; les avant-postes ennemis ont franchi le col du Ricken le 22 et occupé les rampes sud de la montagne, avançant, dans la nuit du 24-25 jusqu'à la route Schännis-Kaltbrunn-Schmerikon. Il semble que l'ennemi a commencé, pendant cette même nuit, à établir un parc de siège aux environs de Gauen.

Le commandant du secteur de Reichenburg s'attend à une attaque à bref délai contre l'Obere-Buchberg situé devant sa position et ordonne les mesures qu'elle nécessite.

En conformité de la situation initiale, il occupera le 25 septembre dès midi l'Obere-Buchberg et y attendra l'attaque.

Parti rouge.

L'armée rouge qui marche sur Zurich et la basse Limmatt a dirigé un corps de siège par le Toggenburg avec mission d'attaquer la ligne fortifiée de la Linth et de s'en emparer.

La connaissance qu'a le commandant du corps d'attaque des conditions topographiques de cette ligne et de l'état de préparation de l'adversaire excluent la possibilité d'une attaque brusquée.

Le 22 septembre, les avant-gardes ont atteint Wattwyl dans le Toggenburg; les avant-postes ont été poussés sur les pentes sud du Ricken. Le même jour, on a commencé le débarquement du matériel à la gare de Wattwyl et la formation du parc de siège. Le 24, cette opération est suffisamment avancée pour que, sous la protection des avant-postes poussés jusqu'à la route Schännis-Uznach-Schmerikon, le parc puisse, dans la nuit du 24-25 diriger le matériel dans les différents secteurs d'attaque.

L'attaque est répartie en secteurs. Le colonel divisionnaire Schiess agira dans le secteur du centre ; le parc de son secteur sera formé aux environs de Gauen.

Le commandant de corps a l'intention d'attaquer simultanément sur tout le front. Mais cela ne lui sera possible que lorsque l'Obere-Buchberg, situé dans le secteur du colonel divisionnaire Schiess, aura été enlevé à l'ennemi. Ordre a donc été donné au colonel divisionnaire Schiess de s'emparer de l'Obere-Buchberg encore dans l'après-midi du 25.

En conformité de la situation initiale, le colonel divisionnaire Schiess entamera l'opération depuis sa formation de rassemblement de Gauen. Les avant-postes seront placés à midi et les dispositions prises de façon que l'attaque commence à 3 heures du soir.

Si, sur la base de cette situation initiale, nous voulons déterminer la série des opérations que suppose l'attaque de la position fortifiée de la Linth, secteur du centre, nous obtiendrons l'énumération suivante :

1. Refouler au delà du Ricken les détachements de la défense mobile qui pourraient entraver les mouvements des troupes dans la vallée et empêcher l'amenée du matériel de siège;

2. Etablir au sud du col les avant-postes de couverture ;

3. Procéder à la reconnaissance générale de la position de

ienseur et à la recherche des points favorables pour l'établissenent de la première position d'attaque ;

4. Sous la protection des avant-postes, décharger le matériel siège, puis l'amener dans la première position d'attaque rigée contre l'Obere-Buchberg ;

5. S'emparer de l'avant-terrain de la position du défenseur, mprenant, entre autres, l'Obere-Buchberg ;

6. Etablir le matériel de siège sur cette deuxième position attaque ;

7. Amener le matériel pour la traversée du canal ;

8. Forcer le passage du canal ;

9. Préparer, puis exécuter l'attaque de la position principale la défense.

La situation initiale supposant acquis les points 1 à 4, resient, comme objet de l'exercice, le points 5 à 9.

(*A suivre.*)



LA GYMNASTIQUE

DANS

L'ARMÉE FRANÇAISE

I

Dans une étude publiée ici même, en 1905, sur *L'armée et les sports*, M. le premier-lieutenant A. Cornaz comparait plusieurs méthodes de gymnastique, qu'il dénommait école allemande, école française, école suédoise et école suisse. — La France a-t-elle donc véritablement, en matière d'exercices physiques, une doctrine qui lui soit propre? C'est contestable. — Nous avons plus ou moins calqué ce que, à la suite de ses désastres d'il y a juste un siècle, la Prusse s'est décidée à faire. Elle a eu conscience, à ce moment-là, de la nécessité qui s'imposait de rendre vigoureuses ses jeunes générations destinées à la grande œuvre de la revanche. Pendant que les Clausewitz, les Scharnhorst, les Gneisenau, s'appliquaient à régénérer l'armée, tandis que les Stein s'occupaient de réformer l'administration, les Jahn et les Guthis-Muth introduisaient dans l'enseignement de la jeunesse prussienne la pratique des exercices aux appareils. Un colonel espagnol, du nom d'Amoros, essaya vainement de la faire adopter par ses compatriotes. Il sut la faire admettre chez nous, ayant été ramené en France par Joseph Bonaparte, à l'état-major duquel il avait été attaché, pendant les quelques mois où le frère du grand empereur résida à Madrid. Et c'est à cette époque, non à 1871, que remonte l'introduction en France des méthodes allemandes.

Il est vrai que nos désastres de l'année terrible déterminèrent chez nous un mouvement analogue à celui qui se produisit chez les vaincus d'Iéna. Hélas! Ce fut avec moins de succès. Nous ne trouvâmes pas de grands réformateurs qui nous refirent une armée, qui simplifièrent notre administration, qui régénérèrent notre race. Et nous n'eûmes pas non plus notre guerre de libération.

Une grande commission arrêta le programme complet de l'éducation à donner à la jeunesse en vue de la préparer au devoir militaire, en ce qui concernait l'orientation des esprits, et en ce qui concernait le développement corporel. La partie intellectuelle de ce programme fut écartée par le gouvernement d'alors, représenté par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, et qui considérait comme dangereuse l'exaltation chauvine dont Paul Déroulède, président de la Ligue des patriotes, était l'inspirateur. On se contenta de mettre en pratique l'idée d'introduire l'exercice militaire à l'école. Ce fut l'origine des « bataillons scolaires » où on apprenait, non à devenir soldat, mais à jouer au soldat. La faillite de cette institution maladroite fut rapide, non moins que lamentable. Les uniformes dont s'affublaient les écoliers, les fusils dont ils étaient armés, ne tardèrent pas à disparaître. Et, comme c'était de cela seulement que se composait la préparation militaire de la jeunesse, on peut dire que celle-ci continua à arriver à la caserne aussi peu renseignée que par le passé sur son devoir, pas plus apte que par le passé au métier des armes.

Le régiment, de son côté, pratiquait peu la gymnastique. On y soumettait pourtant l'homme de recrue à des « assouplissements » qui, pour donner de bons résultats, auraient dû être conduits scientifiquement, ce qui supposait chez les instructeurs la connaissance de la physiologie.

Ces connaissances faisaient malheureusement défaut aux officiers et aux sous-officiers. Le manuel réglementaire de gymnastique ne leur fournissait point les notions qui leur manquaient. Il énumérait et décrivait un certain nombre de mouvements dont il prescrivait l'exécution sans en définir le but, sans insister sur la façon de procéder pour leur faire produire le plus de résultats possibles. Ce n'était qu'une suite de gestes, déterminés empiriquement, et dont on ne s'efforçait pas de tirer le parti le meilleur par plus d'intensité.

Le couronnement de ces « assouplissements » était des séances de boxe et de bâton, dont le principal mérite était d'entraîner à fort peu de frais. Le fin du fin consistait à placer une centaine d'hommes en quinconce, dans la cour de la caserne, et d'obtenir que, simultanément, sur un signal ou à un commandement donné, tout ce monde s'ébranlât, lançât le poing dans le vide, frappât la terre du talon, avançât, reculât, pivotât sur la

pointe du pied, et reprît la position réglementaire du soldat sans arme, ou que, brandissant une baguette fendue — pour qu'elle sifflât mieux en tournoyant, tout ce monde exécutât une série de moulinets, d'attaque contre un ennemi imaginaire, de parades et de ripostes fictives.

On obtenait ainsi de beaux effets d'ensemble. Mais ce n'était pas sans beaucoup de peine. Il fallait bien de l'attention, bien de la mémoire. Si la simultanéité à laquelle on arrivait dénotait des qualités de discipline : elle prouvait que le chef savait se faire obéir, par contre, elle ne correspondait à aucun déploiement de force musculaire et n'exigeait qu'une certaine souplesse, facile à acquérir.

L'enseignement de ces mouvements compliqués absorbait un temps considérable dont on aurait pu trouver un meilleur emploi, et, s'il avait une heureuse influence sur le moral, en habituant les soldats à se conformer à un signal ou à un ordre, en les rendant solidaires les uns des autres, en les tenant en haleine, l'esprit en éveil, l'intelligence aux aguets, il lui manquait ce qui était sa principale raison d'être, puis qu'il ne contribuait en rien ou presque en rien au développement physique des individus.

Il est vrai qu'on disposait, pour cette fin, de la gymnastique aux agrès. Mais ici nouvelle exagération, nouveau contresens. Les exercices aux appareils visaient trop exclusivement à l'athlétisme : il s'agissait de fortifier la musculature ou, plus exactement, de l'hypertrophier, et de rendre aptes à vaincre des difficultés exceptionnelles les sujets soumis à ce genre de travail. Il va sans dire que, seuls, des conformations exceptionnelles s'y prêtaient. La masse des soldats ne profitaient pas de cet enseignement : les moniteurs se contentaient de « sélecter » une élite qu'ils poussaient, qu'ils surchauffaient, pour la produire dans les concours ou devant les inspecteurs généraux. Le temps, les moyens matériels, faisaient également défaut pour qu'on s'occupât des débiles, des maladroits, et on les écartait, pour ne s'intéresser qu'aux forts dont on s'évertuait à rendre la force excessive.

Les exercices aux appareils de la gymnastique appliquée méritaient encore d'autres critiques, provenant de ce que, eux aussi, ils n'avaient pas été déterminés rationnellement et de ce qu'ils dérivaient de l'empirisme.

La dépense d'énergie s'y présente le plus souvent sous forme d'efforts loca-

liés aux membres supérieurs, en utilisant les muscles moteurs des bras pour mouvoir le tronc, alors que ces muscles n'ont à fournir qu'exceptionnellement un effort de ce genre.

Il en résulte que les exercices de la gymnastique appliquée ne produisent qu'un effet très restreint sur le développement général du corps. Ils ne sont pas gradués et imposent à certains groupes musculaires des efforts exagérés, qui souvent ne sont pas sans danger...

... Les méthodes d'instruction du Manuel du 1er février 1893 présentent également de graves lacunes.

Les exercices y sont classés d'après leur forme extérieure, ou d'après les appareils auxquels ils s'exécutent.

A défaut des indications nécessaires sur la progression à observer, les instructeurs les enseignent dans l'ordre de leur classement, alors qu'il est essentiel, pour leur faire produire des effets généraux sur le développement du corps, de les faire exécuter dans un ordre méthodique basé sur leurs effets physiologiques.

Autant dire que le corps enseignant ne connaissait pas l'essence de son métier et qu'il s'acquittait vaille que vaille de ses fonctions : au petit bonheur. La plupart des moniteurs étaient des virtuoses, et ils mettaient leur gloire à former des virtuoses. Or, ce ne sont pas de brillantes exceptions qu'il faut : c'est la masse qu'il s'agit d'améliorer, dont il importe de relever la valeur moyenne.

En résumé, donc, on se tromperait en pensant que le relèvement physique de notre nation date de 1871 et qu'il a suivi une ascension continue. L'école et le régiment ne se sont occupés que mollement de la régénération de la race, sans esprit de suite, et peu judicieusement, si non même inintelligemment.

Le progrès, si désirable, devait venir du dehors.

Les mœurs anglaises finirent par pénétrer chez nous. Les jeux en plein air s'acclimatèrent dans les villes. On s'adonna au cyclisme. Les journaux sportifs se multiplièrent. A la faveur de cette mode, on fut amené à étudier le mécanisme des mouvements et l'équilibre des attitudes. Finalement des idées plus saines se firent jour sur la direction qu'il convenait de donner à l'éducation physique de la nation : on comprit que l'Université et l'armée devaient unir leurs efforts et faire converger leur enseignement vers un but commun, pour quoi il était nécessaire d'uniformiser leurs méthodes et de fixer les principes de leur action. C'est de cette pensée que résulte la rédaction du *Règlement sur l'instruction de la gymnastique*, approuvé par le gé-

néral André le 22 octobre 1902, et actuellement en vigueur. La citation que j'ai faite ci-dessus en est tirée. Elle se trouve dans l'avant-propos où le ministre explique les causes de la réforme qu'il décidait d'introduire dans l'armée.

Ce que sont ces causes et quel est le sens de cette réforme, on doit s'en douter par ce qui précède. Je vais d'ailleurs essayer de les mettre en pleine lumière en résumant les prescriptions du Règlement nouveau.

II

Mais, d'abord, je caractériserai la méthode française actuelle en disant que c'est celle de Ling accommodée au goût de notre nation. Faut-il rappeler ce que M. le premier-lieutenant A. Cornaz disait, en 1905 (page 513), de la gymnastique suédoise? Voici le passage auquel je fais allusion :

> Ling a fait de la méthode allemande, autrefois en usage dans son pays, une véritable science. Il s'est efforcé de développer les principes physiologiques de chaque exercice. Il a inventé la véritable gymnastique médicale et pédagogique, excluant de son programme tout ce qui nécessitait un trop grand développement de force musculaire.
>
> Sans vouloir diminuer en aucune façon la valeur de la méthode suédoise, nous devons déclarer qu'elle n'est guère capable de susciter chez des jeunes gens alertes de vifs enthousiasmes. Par son côté exclusivement scientifique, elle paralyse l'essor de cette exubérance de vie que détient tout être sain de corps et d'esprit. Elle l'empêche de donner libre expansion à son besoin de mouvement.

En résumé, elle a le grand avantage d'être rationnelle, et le grand défaut d'être ennuyeuse. L'art de ceux qui cherchent à se l'approprier est d'en conserver le mérite et d'en faire disparaître les défectuosités. Pour les Français, en particulier, pour qui « tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux, » il importait de dissimuler ce qu'il y a de monotone dans les actions calmes et énergiques demandées aux membres et aux diverses parties de l'organisme. En proscrivant les pirouettes et les gesticulations, on se prive de ce qui attire l'attention, de ce qui favorise la représentation. Les mouvements de soufflet qu'on impose à la cage thoracique afin d'augmenter l'amplitude de la respiration, ces peu perceptibles déplacements des muscles abdominaux qui ont pour effet de fortifier la ceinture, rien de tout cela ne séduit le regard et ne passionne les foules.

Ceux mêmes qui se livrent à ce travail que je suis tenté d'ap-

peler souterrain — et qu'il serait plus juste d'appeler sous-cutané — n'y prennent qu'un intérêt médiocre. Pour accomplir consciencieusement les rites imaginés par Ling — raidissement d'un membre ou fonctionnement d'une articulation, — il faut être pénétré de leur utilité. C'est par conviction qu'on se plie à cette discipline plutôt austère, non par goût. Voilà pourquoi on en a relevé l'insipide saveur par le ragoût de jeux de plein air. C'est là une des innovations caractéristiques du nouveau Règlement. Par deux fois il y revient en termes très précis, au risque de se répéter.

D'abord, dans l'avant-propos :

Les jeux de plein air ont le grand avantage de présenter l'exercice sous sa forme la plus attrayante et d'habituer les soldats à l'action rapide et énergique, sans les astreindre à une contrainte fatigante. Par leur effet hygiénique intense, ils constituent donc un excellent complément à la gymnastique de développement...

... En introduisant dans l'armée les jeux de plein air, on en propagera le goût dans la nation et l'on tendra ainsi vers un but éminemment utile, dont tous les bons esprits préconisent la recherche pour améliorer les qualités physiques de notre race.

Reprenant plus loin ces généralités du préambule, les paraphrasant, et montrant comment il faut passer de la théorie à la pratique, le Règlement consacre plus de quarante pages à décrire différents jeux et à en formuler les règles. Et cette partie débute par des « considérations générales » dont je reproduis ici la majeure partie :

Les jeux de plein air peuvent être assimilés, au point de vue de la dépense de force, aux autres exercices de la gymnastique ; ils offrent en outre le grand avantage de présenter le travail sous une forme attrayante.

En ce qui concerne l'effet moral, ils doivent être considérés comme un excellent moyen d'éducation nationale, propre à soustraire l'homme aux distractions funestes et, par suite, à moraliser son esprit, à exercer sa volonté, à faire revivre chez nous la vivacité et la bonne humeur, qui ont été, aux belles époques de notre histoire, la caractéristique de la race française.

Pour répondre à toutes les conditions auxquelles ils ont à satisfaire, les jeux doivent être aussi variés que possible, simples ou compliqués, locaux, régionaux ou nationaux, de courte ou de longue durée, exiger un nombre plus ou moins grand de joueurs : en un mot, s'appliquer à tous les goûts et à toutes les situations.

Un chef qui saura les utiliser exercera une action des plus grandes sur la vigueur physique et sur le moral de sa troupe.

C'est à lui qu'il appartient d'en régler l'emploi d'après les nécessités de l'instruction, l'état moral et physique de ses hommes, la répartition du terrain et les circonstances atmosphériques.

Les jeux ne pourront produire tous leurs effets que s'ils sont considérés comme faisant partie intégrante de la gymnastique et réellement pratiqués par tout l'effectif. On doit les regarder comme concourant d'une façon directe à augmenter la *force de résistance* du soldat, par *l'activité qu'ils impriment aux fonctions de la respiration et de la circulation*.

Il y a donc un intérêt capital à ce que tous les hommes y participent effectivement. C'est dans ce but, et afin de mettre à la disposition des instructeurs des jeux répondant à tous les cas et à tous les besoins, qu'ont été données les règles d'un certain nombre de jeux.

Les commandants de compagnie auront toute latitude pour en varier l'usage suivant les circonstances et les habitudes locales...

Les jeux devant, de même que les exercices de développement et d'assouplissement, être considérés comme des moyens et non comme un but, il est interdit *de former des équipes spécialisées dans la pratique d'un jeu ou d'un exercice quelconque* en vue d'un concours.

Au point de vue hygiénique, les jeux demandent certains efforts qui ne doivent par être éludés et réclament certaines précautions dont l'observation doit être rigoureusement exigée.

Au point de vue éducatif, la soumission aux règles fixées pour chacun des jeux constitue une excellente préparation à l'observation des prescriptions réglementaires pour le soldat appelé à agir en dehors de la surveillance immédiate de ses chefs.

Au point de vue moral, l'effet de distraction devra être recherché par les instructeurs, mais il ne pourra être obtenu que si le soldat observe les règles du jeu auquel il se livre.

Les jeux exigent donc un apprentissage méthodique. Il faut qu'un gradé les enseigne, les dirige et les surveille, au même titre que les autres exercices d'ensemble, mais avec cette différence que le soldat, qui n'a pas, dans ces exercices, le choix du mouvement à exécuter, conserve, dans les jeux, une certaine part d'initiative individuelle et de responsabilité, dont la sanction sera le gain ou la perte de la partie.

Les jeux peuvent être groupés en *petits* et *grands* jeux.

Les *petits jeux*, faciles et de courte durée, seront employés de préférence pendant la leçon de gymnastique. Les *grands jeux*, exigeant plus de vigueur, plus d'adresse et plus de temps, seront pratiqués en dehors de la leçon et seulement lorsque les hommes auront acquis un entraînement suffisant.

Au nombre des jeux qui sont à la portée des corps de troupe, on peut citer, par ordre d'intensité et de difficulté croissante, parmi les petits jeux : les deux camps, la lutte de traction et de répulsion, l'ours, le saute-mouton, les jeux de balle, etc.; parmi les grands jeux : les barres, le drapeau, la grande thèque, le hockey, les courses au clocher, les rallies, le foot-ball...

C'est de ces jeux que le Règlement parle longuement. Il indique les précautions à prendre pour éviter les accidents — chutes ou refroidissements, par exemple. Il recommande de les pratiquer en suivant une sage progression dans la durée et dans l'intensité des efforts. Il détermine les règles d'entraînement auxquelles ils doivent être soumis. Bref, il les traite en vérita-

des exercices militaires. Et c'est en quoi, je le répète, la gymnastique militaire actuelle se différencie de la gymnastique suédoise proprement dite.

Pour tout le reste, donc, elle lui ressemble. Comme elle, elle repose sur la connaissance préalable de la physiologie.

Elle se propose de faire acquérir au soldat un ensemble de qualités qui sont la force de résistance et la force musculaire, l'adresse et l'énergie morale.

La *force de résistance* est cet état satisfaisant de l'économie qui permet de produire sans fatigue une somme considérable de travail et de lutter avantageusement contre les maladies.

La *force musculaire* est nécessaire au soldat pour surmonter les obstacles qui se présentent à lui; elle dépend surtout du développement de ses muscles et de la puissance de volonté qui commande à leur contraction.

Ces deux forces, qu'il faut se garder de confondre, se développent par l'exercice.

Mais l'exercice produit sur l'organisme des effets différents suivant que l'on recherche l'*effort musculaire intense* ou la *grande quantité de travail*. En effet, si on contracte un muscle très énergiquement, l'effort musculaire produit est considérable, mais la grande fatigue locale qu'il occasionne empêche de le prolonger ou de le répéter plusieurs fois de suite, et la quantité de travail effectuée est relativement faible; si, au contraire, l'énergie de la contraction est modérée, l'effort, moins intense, peut être répété plus souvent, surtout si le rythme est bien choisi; et finalement, la somme de travail produit, au bout d'un temps donné, est bien supérieure à celle qui résulte des efforts intenses.

A ces deux modes de travail du muscle, correspondent des effets physiologiques particuliers.

Dans le premier cas, l'exercice a peu d'action bienfaisante sur les organes internes : il tend seulement à développer les groupes musculaires mis en jeu et à accroître leur puissance.

Dans le second cas, l'exercice a moins d'effets sur le muscle même, *mais il active les grandes fonctions de l'économie et tend ainsi à accroître la force de résistance.*

Les bénéfices locaux de l'exercice peuvent donc, jusqu'à un certain point, s'acquérir indépendamment de ses effets généraux, et l'on comprend qu'un homme arrive à développer certains groupes musculaires, jusqu'à l'hypertrophie, sans devenir pour cela même plus résistant.

Toutefois, un certain développement musculaire est indispensable au point de vue de la santé, car l'activité des fonctions organiques est subordonnée, au moins en partie, à l'importance des échanges nutritifs dont les muscles sont le siège.

Les effets locaux de l'exercice seront donc utilisés pour accroître sans exagération *la force musculaire.*

Le développement du système musculaire sera modéré et harmonieux.

L'harmonie, essentielle pour conserver au corps sa structure normale,

s'obtiendra en demandant aux différents groupes de muscles un exercice proportionné à leur importance relative, et en fortifiant spécialement les parties faibles.

Les effets généraux de l'exercice seront utilisés dans une large mesure pour donner au soldat la santé et *la force de résistance*.

L'adresse, c'est-à-dire l'emploi judicieux et économique de la force, est aussi un perfectionnement dû à l'exercice ; elle résulte de l'affinement des centres nerveux, qui s'obtient par l'éducation des mouvements et par l'habitude.

Enfin, l'exercice physique met en jeu un ensemble de qualités qui forment le ressort de l'activité militaire, — volonté, endurance, confiance en soi, esprit de solidarité, etc., — et il tend ainsi à accroître *l'énergie morale*[1].

La pratique de l'exercice est soumise à des règles dont il est nécessaire de tenir compte, autant pour obtenir les résultats cherchés que pour éviter les imprudences et les accidents qu'un travail mal dirigé peut entraîner. Ces règles sont basées sur les principes de la physiologie dont les instructeurs doivent connaître tout au moins les notions élémentaires.

Comment donc conduire l'éducation physique dont l'objet vient d'être ainsi défini ?

Le Règlement répond que c'est en faisant exécuter tous les jours, pendant les deux ans de service actif, des exercices variés, qu'il divise en deux catégories :

1° La gymnastique *de développement et d'assouplissement*, qui vise spécialement la santé et le fonctionnement normal des organes. Elle contribue au développement harmonieux des muscles et fait acquérir la force, la souplesse, la résistance à la fatigue ;

2° La gymnastique *d'application*, qui habitue le soldat à utiliser avec adresse et économie la force acquise, ainsi qu'à vaincre des difficultés analogues à celles qui peuvent se rencontrer en campagne (exercice à la baïonnette, passage sur une poutre branlante, escalade d'un talus, d'un mur, d'une barrière, franchissement d'un fossé, etc.). L'énergie et l'audace qu'exigent certains de ces exercices ont un effet moral essentiel. Ils développent aussi l'esprit de solidarité, car, lorsqu'il s'agit de faire la courte échelle, par exemple, il faut s'entr'aider intelligemment.

Si l'instruction individuelle a sa raison d'être, c'est bien, semble-t-il, dans l'enseignement de la gymnastique. Cependant

[1] La persévérance dans l'effort de volonté en vue d'acquérir la force et de se perfectionner physiquement donne une direction volontaire et éminemment morale à la pensée et à l'énergie individuelle.

Cet effet moral a un caractère d'autant plus élevé qu'on recherche la force pour l'utiliser dans un but social, pour la mettre au service du pays, et non pour en tirer vanité.

le Règlement n'admet pas qu'on soumette chaque soldat à des exercices spécialement appropriés à sa constitution. « Les conditions dans lesquelles se donne l'éducation physique dans les corps de troupe ne le permettent pas, » dit-il. Et il ajoute : « D'ailleurs, ce serait entrer dans le domaine de la gymnastique médicale. » L'argument n'est-il pas spécieux? Le propre d'une gymnastique rationnelle est d'être précisément médicale. S'agissant d'établir l'harmonie générale du corps humain, il faut faire travailler les parties débiles et ne pas exagérer la force des autres en leur imposant de nouveaux efforts.

Le Règlement a soin d'indiquer les effets des divers exercices : tels, — les suspensions et appuis, par exemple, — intéressent surtout les muscles du tronc et des membres supérieurs; tels (ceux qui servent à se préparer au saut et à la course) influent sur les grandes fonctions organiques; d'autres agissent sur le dos et l'abdomen, ou ils ont pour but le rétablissement de l'ordre dans la circulation et dans l'appareil respiratoire.

Le choix judicieux de ces différents exercices suppose des connaissances anatomiques, physiologiques et médicales. Notez que l'officier est secondé par les membres du corps de santé qui peuvent l'éclairer, qui sont même tenus de le faire. Ils sont formellement chargés des mensurations; ils doivent signaler au commandement « les particularités que présentent certaines constitutions et lui donner toutes les indications utiles sur les précautions à observer dans la pratique des exercices. » Ils se font présenter périodiquement « les sujets qui souffrent de certaines affections exigeant des ménagements particuliers. »

Il semble donc que, sans faire de la gymnastique orthopédique, dont ce n'est pas le lieu, du reste, puisqu'on n'incorpore dans l'armée que des sujets normaux, on pourrait s'appliquer à fortifier les jambes des sédentaires ou les bras de ceux que leurs occupations dans la vie civile a déshabitués de s'en servir, et ainsi de suite. Mais, je le répète, le Règlement a adopté une solution simpliste. Voici, en effet, comment il s'exprime :

Il suffit que, d'une façon générale, la leçon soit appropriée aux besoins de la moyenne des contingents, en prenant toutefois des précautions spéciales à l'égard des hommes dont la constitution présente des particularités saillantes.

De ceux-là, le paragraphe 6 forme une « classe spéciale », laquelle est probablement astreinte à des exercices particuliers et judicieusement choisis. Car il serait vraiment malheureux qu'on

ne s'attachât point à corriger leurs défectuosités et qu'on renonçât à profiter des vertus curatives de la méthode de Ling[1].

Mais, d'une façon générale, on se contente d'approprier la leçon « aux besoins de la moyenne des contingents. » La valeur de ceux-ci varie d'une région à l'autre. Aussi n'a-t-on pas jugé possible (et, en cela, on a eu raison) d' « adopter une progression méthodique uniforme qui, par suite des conditions particulières d'installation des corps et des circonstances climatériques, ne pourrait s'appliquer à tous les cas. »

Il appartient donc aux instructeurs ou aux officiers qui les dirigent de déterminer la nature des exercices qu'il est nécessaire d'exécuter. Aussi le Règlement se borne-t-il à formuler les principes à observer au cours de chaque séance.

Pour composer une leçon de gymnastique rationnelle, l'instructeur doit:

1° Choisir les exercices suivant le but ou les effets à obtenir;

2° Proportionner leur intensité à la force, à la constitution et à l'état d'entrainement de l'exécutant[2];

3° Les classer de telle sorte que ce dernier ne soit amené que progressivement et avec précautions à l'exécution des exercices demandant le plus d'énergie, la séance se terminant toujours par des exercices modérés.

Au surplus, voici comment se passe une de ces séances, qui, en principe, se renouvellent plusieurs fois par jour[3].

Les hommes s'exercent d'eux-mêmes au mouvement prescrit, sans se régler les uns sur les autres. On commence par des mouvements simples, exécutés lentement, afin de « préparer l'organisme. » Plus tard, et à mesure que l'élève sera plus entraîné, on exigera de lui plus de rapidité, « sans jamais dépasser la limite à partir de laquelle les mouvements cessent d'être corrects. »

L'instructeur va d'un soldat à l'autre; il les examine successivement sans jamais tolérer la moindre nonchalance.

Ici, je cite textuellement :

§ 13. Une même séance de gymnastique comprend toujours des mouve-

[1] Depuis l'application de la loi sur le service de deux ans qui introduit dans l'armée même des malingres, des « demi-bons », on se préoccupe, paraît-il, d'adopter une gymnastique orthopédique et térapeutique, grâce à laquelle on espère obtenir au bout de peu de mois, que ces débiles seront devenus apte au service actif.

[2] Il semble qu'il aurait fallu dire : « de la moyenne des exécutants, » si on avait voulu rester conséquent avec soi-même.

[3] Nous ne tarderons pas à voir que ces prescriptions se trouvent déjà implicitement rapportées.

; variés généralisant l'exercice à toutes les parties du corps. Elle ne doit, cun cas, être limitée à l'exécution de mouvements de même nature.
utant que possible, une séance comprend des exercices destinés à activer culation du sang et la respiration, à développer harmonieusement le sys- musculaire, à remédier aux mauvaises attitudes de l'épaule, à dilater la thoracique, à redresser les courbures exagérées de la colonne vertébrale, velopper les muscles des parois abdominales. Elle comprend également des cices qui atténuent le vertige, rendent l'homme adroit, souple, et le prépa- . à l'exécution des exercices d'application.

§ 15. Une leçon de gymnastique complète comprend un ou plusieurs exer- s pris dans chacun des chapitres[1] et exécutés dans l'ordre de leur classe- nt méthodique. Cet ordre, basé sur la dépense de travail ou la violence de ercice, permet, tout en ménageant des moments de détente, d'amener pro- ssivement le corps à des efforts croissants, puis de diminuer l'énergie de s efforts de façon à cesser le travail quand le calme s'est rétabli dans l'orga- sme.

Deux exercices successifs doivent, en principe, intéresser des régions du rps différentes.

Les exercices respiratoires prescrits pour la fin de la séance s'exécutent galement en cours de séance lorsque la violence d'un exercice les rend utiles.

§ 20. Plusieurs séances sont consacrées à l'étude des mêmes mouvements. Les officiers instructeurs varient et complètent la progression suivant les cir- constances et le développement physique du soldat, de façon à demander à celui-ci une somme de travail proportionnée à ses forces et légèrement supé- rieure à celle qui a été exigée pendant les journées précédentes.

Faut-il répéter que, si la rédaction semble viser les individus, il reste entendu que c'est à la moyenne du contingent que nous devons songer ? A vrai dire, il semble que le Règlement porte la trace de deux tendances opposées et qu'on en ait confié la confection à des partisans de la méthode individualiste qui ont perdu de vue la critique adressée à cette méthode, dans l'avant-propos, sous la signature du ministre[2].

[1] Dans chaque chapitre sont groupés « les exercices susceptibles de produire des effets analogues. »

[2] En réalité, les « annexes » qui ont paru deux ans après le Règlement, sont rédigées dans un tout autre esprit que celui-ci, et avec l'intention d'en corriger ce qui est considéré, depuis 1902, comme étant de véritables erreurs de doctrine. On admet en effet, aujourd'hui, qu'il n'y a pas entre la « leçon » et la « séance » la synonymie qui résulte des citations ci-dessus. La « séance » a pour objet d'enseigner individuellement aux élèves le mécanisme des mouvements. Quand, au bout de quinze jours ou trois semaines, chacun s'est rendu compte des exercices qui correspondent à un commandement donné, il est fait une « leçon » par jour, dans les conditions énoncées dans les paragraphes 13 et 15. Cette leçon dure de 30 minutes à une heure, sans aucune interruption : on se repose d'un travail en en faisant un autre. C'est un exercice d'ensemble fait au commandement par toute la classe, celle-ci comprit-elle plus une demi-section : on ne craint pas de donner soixante hommes ou plus à un bon ins-

D'ailleurs, nous allons retrouver encore les principes de la méthode individualiste dans les paragraphes consacrés aux exercices d'ensemble.

§ 10. Certains exercices peuvent être pratiqués de temps en temps avec ensemble, soit pour faciliter la tâche de l'instructeur et obtenir une cadence uniforme, soit pour stimuler les soldats et faire produire aux moins énergiques d'entre eux des efforts plus intenses.

. . . .

§ 11. Le travail d'ensemble commence seulement lorsque les exercices sont exécutés individuellement avec toute l'amplitude et toute la correction désirables. *Son but est toujours le développement de chaque soldat* ; il convient donc de ne jamais sacrifier la vigueur et la correction des mouvements à la simultanéité de l'exécution. Il n'est jamais réuni de fractions supérieures à la demi-section.

Les soldats ne comptent pas à haute voix. L'instructeur donne de temps en temps la cadence.

En aucun cas, les résultats de l'instruction ne doivent être constatés par l'exécution d'exercices d'ensemble.

A défaut de ce critérium, dont la valeur est en effet médiocre, de quels moyens dispose-t-on pour savoir si l'enseignement a fourni tout son rendement? Quelles preuves palpables et tangibles en peut-on avoir?

Celles qu'on a sont difficilement perceptibles et il est mal aisé d'en déterminer, d'en doser la valeur. C'est la façon dont s'est développée la résistance; c'est la facilité avec laquelle le soldat supporte les fatigues du service; c'est l'aisance qu'il met à accomplir les divers actes de sa vie militaire; c'est l'endurance, l'entrain, la bonne humeur — toutes qualités peu pondérables — qu'on lui voit déployer au cours des exercices extérieurs, des marches d'entraînement, des manœuvres d'automne.

Il existe d'autres moyens plus scientifiques : l'examen comparatif des mensurations, en particulier, l'examen de celles qui concernent l'ampliation thoracique, — si tant est qu'on puisse y procéder, — permetent également de se rendre compte des résultats obtenus.

III

Je n'ai pas dissimulé, chemin faisant, les critiques que me paraît soulever la nouvelle réglementation de la gymnastique

tructeur. Celui-ci marque la cadence pendant toute la durée de l'exercice. Une telle « leçon » a des effets puissants. Mais s'il est indispensable qu'elle ait lieu tous les jours, il est inutile de la répéter. Il serait même excessif et dangereux de la reprendre plus d'une fois en vingt-quatre heures.

militaire en France. Elle en soulève d'autres encore[1]. Mais ne connût-elle prise à aucune que pourtant elle aurait contre soi d'être inapplicable ou, du moins, d'être inappliquée. Le personnel enseignant est, dans sa généralité, étranger à la réforme qui vient de s'accomplir; il n'en a pas pénétré le sens intime; il se contente de remplacer les formules empiriques auxquelles il était accoutumé par d'autres formules dont il ne sent pas la supériorité. Imbu de l'ancienne doctrine, qui était celle de la virtuosité, il éprouve quelque peine à appliquer des règles dont l'objet est d'étouffer toute virtuosité. Il mettait sa coquetterie à des tours de force ou à de beaux ensembles, et on lui interdit aujourd'hui ceci et cela. N'ayant pas été formé par la méthode suédoise, il n'a pas foi en elle.

Le commandement est sinon hostile, du moins indifférent, à la réforme. Il s'est depuis longtemps désintéressé de la gymnastique qu'il a connue naguère, et dont le caractère artificiel ne lui a pas échappé. Aussi en a-t-il conçu, pour les exercices de l'école française, une sorte de dédain qu'il étend inconsciemment à ceux de l'école suédoise. Il est encouragé dans cette sorte de détachement par le tapage que font les professionnels du sport

[1] Certaines d'entre elles portent sur des questions de pure forme : on reproche, par exemple, aux annexes d'être dans un fascicule à part. On est habitué à considérer les annexes comme du superflu. Preuve en soit que le fascicule qui renferme celles-ci a été envoyé aux régiments deux ans après le Règlement lui-même. Or, on y trouve les notions de physiologie indispensables aux instructeurs et les explications nécessaires pour composer une leçon rationnelle. Il aurait donc été naturel d'incorporer dans le texte même ces renseignements, qui sont d'importance primordiale, et même de les placer avant plutôt qu'après, puisqu'ils doivent servir à l'intelligence des prescriptions formulées.

On trouve aussi, dans la plupart des corps, que le nombre des mouvements décrits est trop grand, que l'objet spécial de chacun d'eux n'est pas assez nettement défini, et que, par suite, il est malaisé, pour un sous-officier, voire pour un lieutenant novice en la matière, de faire alterner judicieusement les exercices.

Dans les discussions de la commission interministérielle créée par le décret du [illegible] décembre 1904, et dont il va être question, on s'est plaint de la description défectueuse de certains mouvements, de la part trop restreinte faite aux exercices d'application, de la mise à l'écart systématique de certains appareils de gymnastique. Aussi a-t-il été question d'amender le Règlement de 1902. Mais on a écarté cette suggestion, estimant qu'il en résulterait plus de mal que de bien, et encore qu'on ne se soit pas dissimulé que ce Règlement était perfectible. On peut lui appliquer ce que le général Mercier-Milon, président de la commission interministérielle, a dit de l'œuvre de celle-ci : « L'expérience ne tardera pas à démontrer si cette œuvre a besoin de quelques retouches; mais, suivant toutes probabilités, ces retouches ne porteront que sur des points de détail, laissant les principes intacts, autant que le permettra l'évolution, toujours possible, des données de la physiologie, c'est-à-dire d'une science qui, pas plus que les autres sciences expérimentales, ne saurait avoir la prétention d'être immuable. »

ou des cérémonies sportives, lesquels regrettent la belle ordonnance des fêtes d'antan et s'élèvent fort bruyamment contre des méthodes bonnes, disent-ils, pour de froides natures scandinaves, mais incompatibles avec l'ardeur du tempérament français. Et cela, à l'heure juste où l'intransigeance de certains théoriciens dénonçait les contresens qu'on avait commis en dénaturant les idées de Ling sous prétexte d'en adapter l'application à nos mœurs.

Il est pourtant nécessaire, pour mener à bonne fin le relèvement de la race, d'accorder tous les efforts, et non de les disperser : aussi une commission a-t-elle été créée, le 22 décembre 1904, en vue d'unifier les procédés d'éducation physique en usage dans l'Université, pour les enfants, — dans les sociétés civiles de gymnastique, pour les adhérents d'abord, et plus tard pour les réservistes, — dans l'armée pour les soldats[1].

Comme le dit très bien le capitaine Converset, secrétaire-rapporteur de la commission, cette unification « porte sa vertu en elle-même, car elle permettra, par le seul fait de l'unité et de la continuité de l'enseignement, de produire des effets sur l'ensemble de la nation et d'obtenir des résultats qui pourront ensuite être améliorés en améliorant la méthode. »

Et il ajoute que l'œuvre à réaliser dépend de l'Université plus encore que du Département de la guerre.

Le succès de l'entreprise dépend avant tout du ministère de l'instruction publique. Non seulement, en effet, ce ministère est le seul dont l'action s'étende à la totalité de la population des *deux sexes*, mais surtout cette action s'exerce au moment où elle est décisive pour la formation physique de l'individu.

Les statistiques de la population font ressortir des différences énormes entre le chiffre des naissances et celui des jeunes gens arrivant à l'âge du conseil de revision. De même, les résultats des conseils de revision font voir que le tiers des jeunes gens parvenus à l'âge adulte sont réformés ou ajournés. En admettant que ces derniers ne soient pas à classer intégralement dans le chiffre des déchets, ils constituent, à n'en pas douter, une moins-value pour la défense nationale; ils constituent surtout un élément de faiblesse et de dégénérescence pour la race.

Or, il est certain que, par le seul effet hygiénique d'une bonne méthode d'éducation physique, pratiquée dans les écoles dès l'âge de quatre ans, la force

[1] Au point de vue de cette éducation, on divise d'ordinaire la population en quatre catégories, savoir :

Pupilles, de 12 à 16 ans ;

Cadets ou adolescents, de 16 ans à l'entrée au régiment ;

Adultes, de la sortie du régiment à 30 ou 34 ans ;

Vétérans, gymnastes plus âgés.

la résistance des enfants augmenterait progressivement et contribuerait à réduire peu à peu au minimum les chances de mortalité de ceux qui sont bien constitués. De même, certaines tares héréditaires, déformations corporelles ou faiblesses constitutionnelles, pourraient souvent être combattues avec succès par les bienfaits de la gymnastique. Les effets de cette augmentation générale de la force de résistance des individus continueraient à se faire sentir, d'abord pendant le passage à la caserne, par la diminution de la morbidité et de la mortalité dans l'armée, encore très élevées en France, ensuite pendant la vie entière, se traduisant alors par un rendement social supérieur et surtout par l'amélioration de l'état de santé général de la famille, condition indispensable de l'amélioration de la race.

Ces considérations font ressortir une fois de plus les responsabilités du ministère de l'instruction publique à l'endroit de l'application des programmes d'éducation physique dans ses écoles. Il dépend de ce ministère de restreindre les risques de mortalité de l'enfant, d'augmenter sa force de résistance et de combattre ainsi le fléau de la dépopulation en assurant d'abord l'existence des êtres humains qui sont venus à la vie. Ces responsabilités sont augmentées encore et rendues plus précises par le fait que ce ministère seul peut, dans l'état actuel des choses, s'occuper de l'éducation physique de la femme, c'est-à-dire de celle qui doit donner la vie et toutes les forces de la vie à l'homme et au soldat de demain.

La commission a le devoir de dire que, jusqu'à ce jour, le nécessaire n'a pas été fait par le ministère de l'instruction publique, pour assurer efficacement l'accomplissement de cette partie de sa tâche patriotique, puisque les statistiques font ressortir une proportion énorme (9/10 environ) de jeunes gens arrivant au service sans avoir reçu aucune notion d'éducation physique. Il est nécessaire et urgent de prendre, à ce sujet, des mesures efficaces.

L'Université, qui encourt ce blâme sévère, a pourtant devancé l'armée quant à la conception des progrès à réaliser dans le domaine de l'éducation physique. Elle a adopté dès 1891 la méthode de Ling. Malheureusement, il lui manquait, il lui manque encore, un personnel enseignant capable, préparé à sa mission, ayant la foi. Elle est, à cet égard, dans des conditions inférieures à celles dans lesquelles se trouve le Département de la guerre. Celui-ci possède une Ecole normale de gymnastique, établissement susceptible de former d'excellents professeurs, bien que tous ceux qui en sortent soient loin d'avoir les qualités requises. L'Ecole normale en question est à Joinville-le-Pont, dans a banlieue de Paris. Nombre de lieutenants qui demandent à n suivre les cours n'ont en vue que le supplément de solde ttribué aux élèves et les agréments d'un séjour de quelques ois à proximité de la capitale. Les chefs de corps, dont beauup, je l'ai dit, se désintéressent de la question, désignent mme élèves non les plus doués, mais ceux auxquels ils tien-

nent à procurer le bénéfice d'avantages pécuniaires ou le plaisir de passer quelque temps à Paris. Il en résulte qu'une notable fraction des sujets envoyés à Joinville ne peuvent en rapporter et n'en rapportent que des connaissances superficielles, que cette demi-science dont on n'ignore pas les dangers, qu'une médiocre intelligence de la réforme, de cette réforme dont ils sont chargés de faire pénétrer l'esprit dans leurs corps respectifs, dont ils doivent propager non seulement l'application, mais tout d'abord la compréhension. Or, il n'en sort qu'un lieutenant par chaque régiment par an. Si ce lieutenant n'a pas la foi, arrivera-t-il à secouer la torpeur dont j'ai parlé? Et, au surplus, eût-il le savoir et l'enthousiasme, que son action resterait limitée à la fraction du régiment à laquelle il appartient. Il n'est pas rare, on le sait, que les bataillons soient disséminés dans des garnisons différentes et parfois même très éloignées.

N'importe : un jour viendra, — et, sans doute, il ne tardera plus longtemps, — où les croyants, sinon les fanatiques, répandront la bonne parole dans l'armée. Déjà des progrès sont réalisés; les résultats, obtenus partout où les convaincus ont agi, n'ont pas manqué d'ébranler le scepticisme. Demain, ils provoqueront un revirement. L'enthousiasme se manifestera au lieu de l'hostilité.

De ce jour, l'obligation du service militaire sera un bienfait immédiat pour le pays. Le relèvement physique de la nation sortira de la caserne. Celle-ci est dans de meilleures conditions que l'école, en effet, pour entreprendre cette belle œuvre. Outre que la discipline est une grande force mise au service de l'enseignement, outre que le savoir des officiers et l'intervention des médecins militaires offrent toute garantie et assurent une intelligente direction de la gymnastique, les jeunes hommes auxquels on a affaire au régiment ont une maturité d'esprit qui permet de compter sur leur collaboration. La méthode de Ling ne donne tout ce qu'elle est capable de donner qu'avec les sujets qui ont la volonté de réussir. Un de ses inconvénients, c'est de favoriser la fraude, la simulation, puisque c'est par des preuves indirectes et lointaines, telles que des mensurations, qu'on peut se rendre compte des progrès accomplis [1]. Si les exercices dont

[1] En réalité, un instructeur perspicace a des moyens de voir si l'élève « carotte », c'est-à-dire s'il n'exécute pas consciencieusement le mouvement prescrit ; mais il faut un coup d'œil très sûr et exercé pour le surprendre ainsi en flagrant délit de paresse.

se compose la gymnastique suédoise et que j'appellerai internes, par opposition à ceux de l'ancienne gymnastique, lesquels étaient tout en dehors, si cette peu expansive mise en mouvement des muscles et des différents organes développe la volonté, elle présuppose aussi la volonté. Pour effectuer silencieusement, presque secrètement, un effort presque invisible, il faut plus de conscience qu'on n'est accoutumé d'en trouver dans l'enfant.

Consolons-nous donc si l'Université a manqué à son devoir, si elle a manqué à son désir, en ne réalisant pas la réforme dont elle a eu du moins le mérite de prendre l'initiative. Il est plus facile de former quelque 300 bons instructeurs — mettons le double, si vous voulez, — grâce auxquels la saine doctrine sera introduite dans les régiments, les écoles militaires (par lesquelles on aurait dû commencer à la mettre en pratique, ce qu'on a malheureusement négligé de faire), il est plus facile d'éclairer 24 000 officiers que leur profession tourne vers les choses du sport, il est plus facile d'exiger l'application dans l'armée d'un règlement bien étudié, que de préparer les instituteurs, au nombre de plus de cent mille, qui donnent l'instruction primaire dans nos 36 000 communes. D'ailleurs, ils ne seront pas secondés, dans les campagnes, surtout, par les médecins, ni guidés, s'ils font fausse route, par des conseillers éclairés. Et, en ce cas, avec des constitutions encore débiles, sur des êtres délicats, non encore formés, et, par surcroît, non sélectionnés, les erreurs risqueront d'avoir des inconvénients graves.

Nous n'en devons pas moins désirer que l'école, que les œuvres post-scolaires, amènent à la caserne des recrues déjà assouplies et fortifiées. Si répandue que puisse être un jour l'éducation physique chez nous, on ne peut espérer la faire entrer jusque dans les derniers recoins du pays. Il est à craindre que bien des villages reculés n'en connaissent qu'un simulacre fallacieux.

Il n'est pas inutile, d'ailleurs, a fort justement dit le général Mercier-Milon, de faire remarquer en passant, ne fût-ce que pour ne pas se bercer d'illusions, qu'on ne saurait se flatter de réaliser, pour la totalité des classes à incorporer chaque année dans notre armée, une préparation qui soit à peu près complète et uniforme, au point de vue de l'enseignement de la gymnastique.

La presque totalité des enfants de la campagne n'aura jamais subi qu'une préparation rudimentaire, pendant le peu de temps qu'elle passe dans les écoles;

Quant a la constatation par les moyens de mensuration, elle est souvent fort peu probante, les moyens de mesure auxquels on a recours étant rudimentaires et grossiers.

il en sera de même, et pour la même raison, en ce qui concerne une grande partie des enfants appartenant à la classe ouvrière; et il en sera de même, mais pour d'autres raisons, en ce qui concerne un grand nombre d'enfants appartenant aux classes riches, ou simplement aisées.

Ce n'est qu'à partir du jour où les sociétés de gymnastique se seront multipliées à l'infini et seront fréquentées par les enfants ou jeunes gens de toutes les classes sociales, qu'on pourra considérer l'armée comme ne recevant plus, suivant l'expression du général Chanzy[1], que des *hommes* tout prêts à être transformés en *soldats* dignes de ce nom. Cela, c'est le but qu'on aperçoit au loin, très loin, qu'on n'atteindra peut-être jamais, mais dont il faut pourtant se rapprocher toujours de plus en plus.

Le président de la commission interministérielle a parfaitement raison d'insister sur le rôle considérable, sinon prépondérant, des sociétés de gymnastique. Malheureusement, dans l'état actuel de notre législation, elles sont soustraites à l'action directe des pouvoirs publics. Ceux-ci n'ont autorité réelle que sur les deux Départements de l'instruction publique et de la guerre.

Si défectueuse, si périlleuse que puisse être, en pareille matière, l'intervention de l'instituteur, on n'a pas le droit de faire fi de son concours. L'œuvre du relèvement physique de la nation est trop importante, trop urgente aussi, pour qu'on ne recoure pas à tous les moyens dont on peut disposer : en attaquant la question par plusieurs côtés à la fois, on a plus de chances d'aboutir promptement à la solution désirable. Le corps enseignant de l'instruction primaire doit donc être mis, dans le plus bref délai possible, en mesure de s'acquitter de la tâche délicate de faire de jeunes générations vigoureuses, saines, endurantes.

Là encore, justement, c'est à l'armée qu'il appartient de donner aux futurs maîtres d'école des notions de physiologie et de gymnastique, que leurs aptitudes pédagogiques leur permettront d'utiliser fructueusement. L'Institut militaire de Joinville peut recevoir chaque année un millier de ces futurs maîtres[2], et ainsi

[1] Paroles prononcées à Reims, en 1882, par le général Chanzy, à la fête fédérale de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*. — « Faites-nous des hommes, nous en ferons des soldats! » — et qui sont devenues l'épigraphe de cette Union.

[2] Ou, plutôt, il le pourrait si les ressources en logement étaient augmentées. En attendant que de nouvelles constructions soient faites, les cours de l'Ecole normale de gymnastique vont être suivis (à partir du 15 avril, précisément), par 70 instituteurs. Et, comme il y a, par an, trois « séries » de trois mois chacune, c'est donc 210 instituteurs qu'on aura instruits dans cette Ecole, au lieu de mille.

Il est vrai que, en même temps, dans les villes où il y a des écoles normales primaires, des officiers idoines pourront enseigner aux « élèves-maîtres » les exercices physiques, ce qui contribuera à accélérer la diffusion dans le pays des procédés de Lyng.

ıs trente ans à peu près, la totalité de nos communes seraient ırvues de bons moniteurs de gymnastique rationnelle.

L'idée de faire passer les instituteurs par l'Ecole normale de ınnastique devait naturellement venir, il y a cinq ans, alors 'on rédigeait le Règlement du 22 octobre 1902. Au moment où il pprouvé ce document, le général André a offert à son collègue l'instruction publique de les y recevoir et de les y instruire. Chaumié, qui était alors grand-maître de l'Université, ac- ›ta en principe cette proposition. Malheureusement, aucune ınme n'était prévue au budget pour cet objet; ni l'un ni l'autre ; deux ministères intéressés n'osa demander les crédits néces- res aux Chambres, — alors que celles-ci en dépensent tant ur des objets de si contestable utilité, soit dit en passant.

Heureusement, l'adoption du service de deux ans simplifie aucoup les choses : comme tous leurs concitoyens, les « élèves- ıîtres » sortis des écoles normales primaires sont incorporés ns les régiments. Il ne sera pas très onéreux pour l'Etat de ; détacher à Joinville et de leur y faire accomplir un stage en e de les rendre aptes à la diffusion de l'éducation physique. ;pérons qu'on ne tardera pas à profiter de cette circonstance ·orable. Nous avons vu à quelle échéance lointaine on recueil- :a les fruits de ce que l'on commencerait à semer aujourd'hui. us d'un quart de siècle est nécessaire pour produire la récolte ıe nous appelons de nos vœux. Il n'est pas trop tôt pour se ettre à la besogne. « La tâche sera longue, a dit le général ercier-Milon, et il est urgent de l'entreprendre, parce que l'in- ıffisance numérique du personnel capable d'enseigner est un :s principaux et des premiers obstacles à surmonter. »

Je répète que c'est le devoir de l'armée d'y travailler : c'est ır elle que le pays doit compter, puisqu'elle est permanente, qui nous donne des moyens d'action dont on ne dispose pas où elle est intermittente : en Suisse, par exemple. Le jour où ›us adopterons le système des milices, ce sont les sociétés de 'mnastique et les écoles qui joueront le rôle prépondérant. ujourd'hui, chez nous, c'est presque exclusivement sur l'armée ıe nous devons compter pour que la population de la France devienne saine, vigoureuse et souple, et que les corps y soient harmonie avec l'esprit qui les anime.

Emile MANCEAU.

PIEDS BLESSÉS

La *Chronique suisse* de février a signalé les excellents résultats obtenus par les préparations de tannoforme et de vasenol pour combattre la transpiration des pieds. De nombreuses expériences, disait-elle, permettent au médecin en chef de faire remarquer qu'à l'aide de ces préparations il est devenu possible de guérir presque tous les cas de transpiration pendant les écoles de recrues.

Grâce à l'obligeance du capitaine Dr Nicolet, à Ste-Croix, nous sommes en mesure de donner, comme peuve à l'appui, une série de ces expériences. Elles ont été faites pendant la seconde moitié de l'école de recrues VIII/3, à Coire, du 29 juillet au 22 août 1906.

Pendant cette période, sur 318 cas de maladie, 214, soit le 77,29 %, intéressent des pieds blessés.

Sur ces 214 cas, 164 ont été traités au vasenol ou au tannoforme, soit 80 au vasenol, 84 au tannoforme.

Sur les 80 cas traités au vasenol ; la guérison a été complète dans 75 cas, soit le 93,75 % ; elle a été obtenue en deux fois dans 4 cas, soit le 5 %, et en trois fois dans un cas, 1,25 %.

Sur les 84 cas traités au tannoforme, la guérison a été complète dans 71 cas, 81,52 % ; elle a été obtenue en deux fois dans 11 cas, 13,09 % ; en trois fois dans deux cas, 2,39 %.

Nous obtenons ainsi le tableau comparatif suivant :

	Tannoforme.	Vasenol.	
Guérison . .	84,52 %	93,75 %	(+ 9,23 %)
1re récidive . .	13,09	5,00	(— 8,09 %)
2e récidive . .	2,39	1.25	(— 1,14 %)

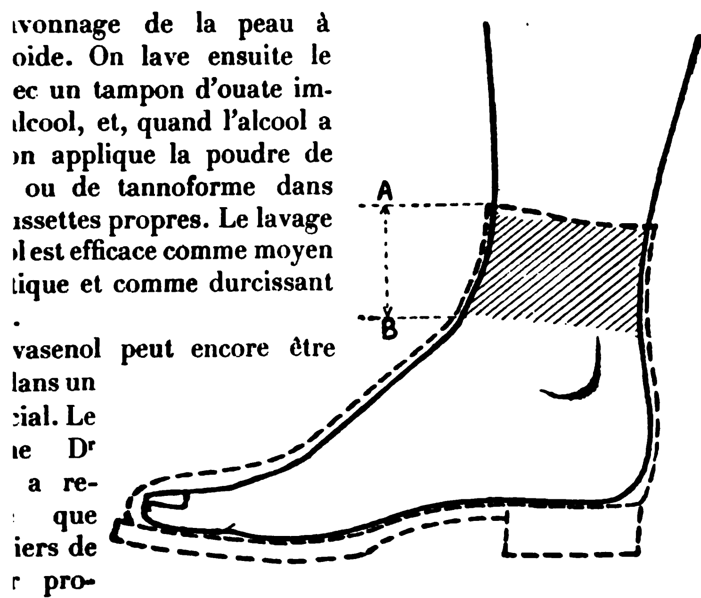
A noter que le tannoforme rend le cuir des souliers de quartier très dur et cassant.

Pour ceux de nos camarades qui ne sont pas médecins, nous pensons utile d'indiquer la technique de l'application du vasenol et du tannoforme.

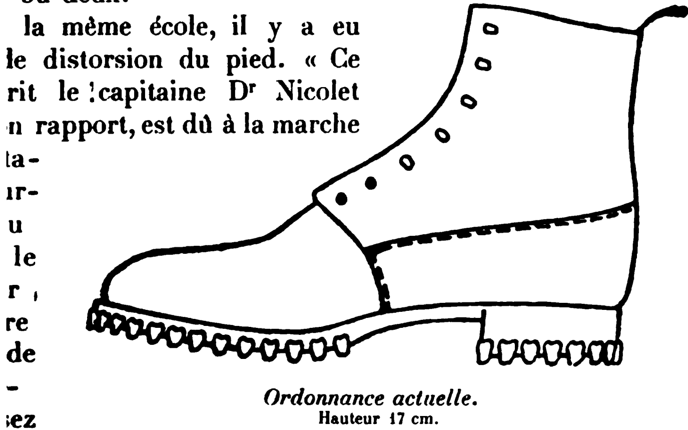
Il faut d'abord faire prendre au blessé un bain de pieds

ıvonnage de la peau à oide. On lave ensuite le ec un tampon d'ouate im- ılcool, et, quand l'alcool a ›n applique la poudre de ou de tannoforme dans ıssettes propres. Le lavage ›l est efficace comme moyen ıique et comme durcissant .

vasenol peut encore être lans un :ial. Le ıe Dr a re- : que iers de r pro- l, chez certains hommes prédisposés à l'eczéma et qui des chiffons pour les pieds, dits « chaussettes russes » geurs internes du cou de pied (Fig. 1. Entre A et B, la · du col est très manifeste.). Un simple lavage à l'eau :t un peu de vasenol fait disparaître cette affection en · ou deux.



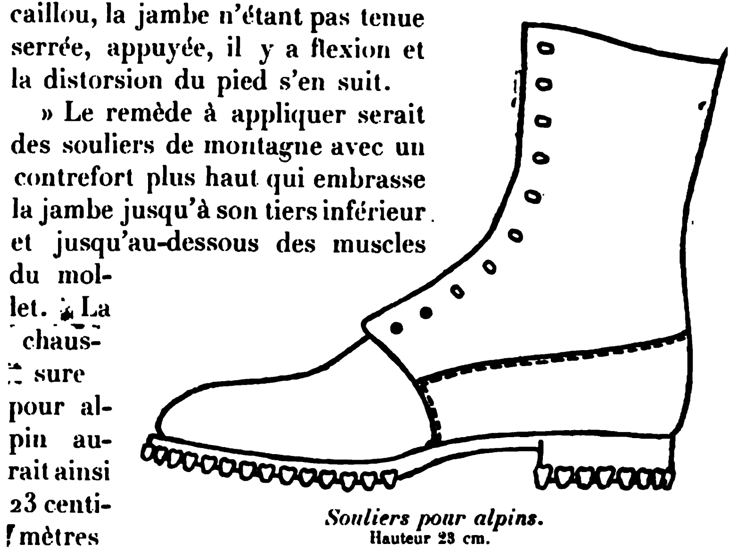
la même école, il y a eu le distorsion du pied. « Ce rit le capitaine Dr Nicolet ın rapport, est dû à la marche ta- ır- u le r, re de - ;ez ›our la montagne. Le pied n'est pas tenu assez serré tige du soulier. De là, de fréquentes déviations du pied ıns ou en dehors. Dès que l'homme fait un pas sur un



Ordonnance actuelle.
Hauteur 17 cm.

caillou, la jambe n'étant pas tenue serrée, appuyée, il y a flexion et la distorsion du pied s'en suit.

» Le remède à appliquer serait des souliers de montagne avec un contrefort plus haut qui embrasse la jambe jusqu'à son tiers inférieur et jusqu'au-dessous des muscles du mollet. La chaussure pour alpin aurait ainsi 23 centimètres au lieu de 17 centimètres de hauteur de tige. On éviterait de nombreuses distorsions de pied.



Souliers pour alpins.
Hauteur 23 cm.

L'augmentation de la hauteur de tige permettrait d'enfe le canon de pantalon dans les souliers, ce qui est toujours mode quand on marche dans des ronces ou des taillis fou L'usage de gros clous est indispensable à la semelle e talon ».

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

gestion du Département militaire fédéral en 1906. — Mobilisation. — Les cours de maîtres-tireurs en 1907. — Démission.

La *Feuille fédérale* a publié le Rapport du Département militaire fédéral r sa gestion en 1906. Nous résumons les données principales de ce rapport.

Recrutement: 32 061 recrues ont été examinées. Sur ce nombre le 50,3 % t été reconnues aptes au service, soit 16 136, dont 14095 de la classe de 87. 2091 des classes antérieures. 4217 ou le 13,2 % ont été ajournées ; 708, le 36,5 %, déclarées impropres au service. Les chiffres de 1905 aient été respectivement 16 277 (51 %), 4005 (12,6 %), 11 626 (36,4 %). tal 31 908.

Le recrutement par armes accuse les chiffres suivants :

Armes	1906	1905		Différences
Infanterie	10,433	10,928	—	495
Cavalerie	664	649	+	15
Batt. attelées :				
Canonniers	649	581	+	68
Conducteurs . . .	1,101	1,191	—	90
Art. de montagne .	271	97	+	174
Art. de position . .	225	233	—	8
Train et maréchaux ferrants . . .	778	748	+	30
Génie : sapeurs :	414	389	+	25
Pontonniers . . .	134	121	+	13
Pionniers	114	130	—	16
Aérostiers	42	—	+	42
Art. de forteresse .	507	382	+	125
Sap. de forteresse .	23	62	—	39
Service de santé . .	564	577	—	13
Troup. d'administr.	217	189	+	28
Vélocipédistes . .	—	—	—	—

Si l'on compare le recrutement par armes des dix dernières années, on constate que celui de l'infanterie tombe par une diminution contante et régulière de 14 743 en 1897 en 10 433 à 1906 ; que l'artillerie de position reste

à peu près stationnaire, 217 et 225 après avoir passé par 191 au plus bas et 237 au plus haut; et que toutes les autres armes, par une augmentation correspondant à la diminution de l'infanterie, reçoivent des éléments précédemment réservés à celle-ci : canonniers des batteries attelées, 322 en 1897, 649 en 1906, conducteurs 553 et 1101, après avoir passé par 1291 en 1904 et 1191 en 1905 ; train, 440 et 778 ; sapeurs, 257 et 414 ; pontonniers 89 et 134 ; artillerie de forteresse 284 et 507 ; service de santé 478 et 564, en diminution depuis 1904 (621) ; troupes d'administration, 166 et 217. L'artillerie de montagne est dans des conditions spéciales ; elle est restée au-dessous de 100 ces dernières années ; sa réorganisation a exigé en 1906, 271 recrues.

15 384 recrues ont été exercées, soit le 94 % (1905, 93 %; 1904, 1903 et 1902, 95 %).

Les examens de recrues ont permis de constater de nouveau un léger progrès dans les divers cantons. On s'efforce de plus en plus, dans ces examens, non pas d'obtenir des noms et des chiffres qui ne demandent qu'une bonne mémoire, mais plutôt de mettre à l'épreuve le jugement des jeunes gens. Les écoles qui obtiennent les meilleurs résultats ne sont pas celles qui s'efforcent de préparer leurs élèves spécialement aux examens de recrues, mais celles qui les préparent le mieux à la vie pratique.

A ce propos, il faut signaler une demande des cantons de Zurich et de Berne. Ils désireraient que les notes pédagogiques obtenues par leurs recrues fussent communiquées à leurs autorités scolaires. Non seulement celles-ci seraient ainsi mises au courant des résultats de leur instruction, mais les recrues de l'année suivante seraient stimulées à faire de meilleurs examens. Le Département militaire fédéral a décidé de faire droit à cette demande.

En 1906, pour la première fois, l'examen de gymnastique a été étendu à tous les jeunes gens soumis au recrutement, à l'exception seulement de ceux qui, ensuite d'un défaut de constitution apparent ou ensuite d'une décision de la commission sanitaire ont dû en être dispensé. On sait que cet examen comporte trois épreuves : saut en longueur, lever d'haltères, course de vitesse. Ces exercices présentent l'avantage de pouvoir se faire partout et de permettre en un temps très court un jugement sur l'endurance, la force et l'adresse des examinés.

Les travaux ont été classés d'après les notes suivantes :

Notes.	Saut en longueur.	Lever d'haltères 17 kg. dans chaque main, simultanément.	Course de vitesse. Distance 80 m.
Bien (1)	3,5 m. et plus	8 fois	En 11,9 sec. au plus
Médiocre (2)	2,5-3,4 m.	5-7 fois	En 12 à 13,9 sec.
Faible (3)	jusqu'à 2,4 m.	jusqu'à 4 fois	En 14 sec. et plus

27 416 recrues ont été examinées ; 1139 dispensées.

Nombre des hommes examinés ayant obtenu	Saut en longueur.	Lever d'haltères.	Course de vitesse.
Bien (1)	3,545	14,879	2,295
Médiocre (2)	15,792	3,904	12,262
Faible (3)	6,940	7,494	11,720
Total	26,277	26,277	26,277

Les résultats de l'examen n'ont donc rien de brillant. La somme moyenne les notes s'élève à 6,21 ; pour les différents exercices on a obtenu les notes moyennes suivantes :

Saut en longueur : 2,1. Lever d'haltères : 1,7. Course de vitesse : 2,4. Exprimé en pour cent le rapport des résultats est le suivant:

Sur 100 hommes examinés, ont obtenu :

Au saut en longueur, la note 1, 14 ; 2, 60 ; 3, 26.

Au lever d'haltères : 1, 57 ; 2,15 ; 3, 28.

A la course de vitesse : 1, 9 ; 2, 47 ; 3, 44.

C'est donc surtout dans la course de vitesse que les résultats ont été faibles ; par contre, le lever d'haltères, où la force corporelle a pu jusqu'à un certain point suppléer à l'entraînement, a donné les meilleurs résultats. Ceci prouve assez que c'est la préparation nécessaire qui manque.

Sur 100 recrues,

a. 11 avaient appartenu à une société de gymnastique ;

b. 3 avaient appartenu à une société sportive ;

c. 16 avaient suivi l'instruction militaire préparatoire ;

d. 46 n'avaient fait de la gymnastique qu'à l'école ;

e. 28 n'avaient fait aucun exercice physique.

Comme un homme examiné peut appartenir à plusieurs de ces catégories, la somme des chiffres de pour cent n'est naturellement pas 100.

L'état de l'enseignement de la gymnastique à l'école est le suivant :

18 026 ou 68,6 % de tous les hommes examinés avaient reçus régulièrement des leçons de gymnastique ; le reste, 8 251 recrues (soit 31,4 % des hommes examinés), n'avaient pas reçu cet enseignement à l'école.

Le tableau des résultats obtenus après enseignement préalable démontre du reste que les leçons de gymnastique à l'école ne suffisent pas à elles seules pour obtenir d'excellents résultats.

Tableau I

Enseignement préalable	Nombre des hommes examinés	Sur cent hommes de la catégorie en question ont obtenu la note									Note moyenne			
		au saut en longueur			au lever d'haltères			à la course de vitesse						
		1	2	3	1	2	3	1	2	3	Saut en longueur	Lever d'haltères	Course de vitesse	Total
Sociétés de gymnastique	2,913	39	56	5	83	9	8	22	61	17	1,66	1.26	1,94	4,86
Sport	796	31	62	7	68	16	16	29	54	17	1,77	1,32	1,88	4,97
Instruction militaire préparatoire	4,211	23	65	12	65	14	21	13	55	32	1,90	1,55	2,19	5,64
Gymnastique à l'école seulement	12,029	11	63	26	55	15	30	7	46	47	2,16	1,75	2,40	6,31
Pas d'enseignement préalable	7,406	4	54	42	47	16	37	4	39	57	2,37	1,90	2,54	6,81

Les résultats des examens des gymnastes sont naturellement de beaucoup les meilleurs ; dans la course de vitesse seulement, les résultats obtenus par les hommes pratiquant le sport ont dépassé ceux des gymnastes. Alors qu'au saut en longueur, 39 %, et qu'à la course de vitesse 22 % des gymnastes ont obtenu de bons résultats, 4 % seulement des recrues n'ayant pas reçu une éducation physique méthodique ont obtenu la note 1 pour ces exercices.

Le tableau III permet de constater les résultats moyens obtenus dans chaque exercice.

Tableau II

bre des hommes astreints au recrutement ayant subi l'examen de gym-nastique dans les huit arrondissements de division en 1904 et 1905.

...ISION	1904			1905		
	Total des hommes examinés	De ce nombre étaient gymnastes		Total des hommes examinés	De ce nombre étaient gymnastes	
		Nombre absolu	°/°		Nombre absolu	°/°
I	280	13	4,6	3,841	254	6,6
II	338	29	8,6	3,225	243	7,5
III	291	15	5,2	3,200	310	9,7
IV	300	16	5,3	2,739	125	4,5
V	273	48	17.6	3,613	724	20,0
VI	262	26	9,8	3,418	628	18,2
VII	291	25	8,6	3,536	501	14,1
VIII	190	13	7,4	2,705	133	4,9
	2,225	185	8,3	26,277	2,913	11,9

Tableau III

Moyenne des résultats des examens de gymnastique de 1905.

...ISION	TOTALITÉ DES HOMMES (y compris les gymnastes)			GYMNASTES		
	Saut en longueur	Lever des haltères	Course de vitesse	Saut en longueur	Lever des haltères	Course de vitesse
	Mètres	Fois	Secondes	Mètres	Fois	Secondes
I	2,73	5,97	13,94	3,21	7,34	13,07
II	2,70	6,02	13,83	3,12	7,18	13,09
III	2,85	6,09	14,47	3,44	7,47	13,21
IV	2,63	5,65	13,58	3,16	7,22	12,30
V	2,95	6,10	13,28	3,28	7,33	12,73
VI	3,18	6,10	13,19	3,52	7,45	12,39
VII	2,67	5,35	13,39	3,13	7,31	12,20
VIII	2,62	5,83	14,43	3,36	7,54	12,80
905	2,81	5,89	13,74	3,30	7,36	12,66
904	2,78	5,86	13,64	3,20	7,76	12,75

rois cours de maîtres de gymnastique, soit un pour participants de lan- française, deux pour participants de langue allemande, ont eu lieu sous rection de la Société fédérale de gymnastique. Ils ont réunis des maî- et des candidats à l'enseignement provenant de 15 cantons.

'instruction militaire préparatoire du IIIe degré a été suivie en 1906 par élèves, en augmentation de 702 sur 1905. La Suisse romande ne figure ce chiffre que pour 234 élèves appartenant au canton de Neuchâtel et Vaud (129).

Le 28 juin 1906, le département militaire a adopté un programme d'instruction militaire préparatoire quelque peu modifié. Ce programme, sans toucher à l'organisation actuelle qui a fait ses preuves, attribue plus d'importance à l'enseignement de la gymnastique. Il renferme aussi un programme de tir modifié, avec un tir à condition portant quatre exercices seulement. Ce programme permet, en outre, aux sociétés de gymnastique de faire exécuter, à l'avenir, par des classes d'élèves qui seront formées dans ce but, la partie de l'instruction militaire préparatoire, consacrée spécialement à la gymnastique.

L'effectif des corps de cadets est de 54 corps avec 7057 cadets, en augmentation sur 1905 de 1 corps et de 219 cadets.

* * *

Au 1er janvier 1907, l'effectif de l'armée fédérale s'élevait à 232 677 hommes, dont 159 151 de l'élite, et 73 526 des différentes landwehr. La landwehr du 1er ban comptait 45 994 hommes.

L'effectif de l'élite, par armes, est le suivant :

Infanterie 104 263 hommes ; cavalerie 5183 ; artillerie, 18 544 ; génie 5567 ; service de santé 2001 ; troupes d'administration, 1466.

Depuis 1902, les effectifs de l'infanterie sont en diminution. Voici les chiffres :

1902	115,365 hommes	1905	111,643 hommes
1903	111,290 »	1906	108,630 »
1904	114,271 »	1907	104,263 »

La raison de cette diminution doit être cherchée en partie dans l'application plus stricte des prescriptions de recrutement exigées par l'arrêté fédéral du 9 octobre 1899 dont nous avons parlé dans la chronique de février, mais surtout dans le fait que le recrutement des armes spéciales a été renforcé. Cela est vrai, plus particulièrement pour l'artillerie de campagne et il en sera ainsi pendant plusieurs années encore ; jusqu'à ce que les batteries aient été portées à leur effectif normal. C'est l'infanterie qui a le plus à souffrir de cet état de choses, car chaque année, les armes spéciales prélèvent d'abord ce dont elles ont besoin, et l'arme principale doit se contenter de ce qui reste. Le Département militaire fédéral reconnaît que cette situation ne saurait se prolonger sans porter à l'infanterie un grave préjudice. Il étudie les moyens d'y obvier.

* * *

Par décision du 15 mars 1906, le Département militaire a arrêté que les cours de répétition de brigade qui devaient avoir lieu dans le IIIe corps d'armée seraient dirigés, comme les cours de répétition de corps d'armée, par les commandants de troupes et que, par conséquent, les commandants

cours dresseraient eux-mêmes leur programmes d'instruction. Les commandants de brigade et de régiments n'ont donc plus été convoqués pour quelques jours seulement pendant lesquels ils prenaient une part effece aux manœuvres, mais pour toute la durée des cours.

Chefs et troupe ont eu ainsi l'occasion de travailler ensemble pendant longtemps, d'apprendre à se connaître et à gagner une confiance récioque. Le Département estime que l'expérience a été, en somme, avantause : les officiers ont acquis de la sûreté et de la confiance en eux-mêmes se sont rendus mieux compte de l'importance de leur situation et des resnsabilités qui leur incombent.

Le Département militaire présente en résumé les observations suivantes, sujet des cours de brigades :

Mobilisation et démobilisation normales. Ordre dans les cantonnements cours préparatoire, bon; pendant les exercices en campagne, par contre, a laissé parfois à désirer. On ne procède pas, dans toutes les unités, avec sez de régularité aux travaux de remise en état des hommes et de l'équiment personnel. Certains chefs se montrent encore trop empruntés dans mesures à prendre, en cas d'imprévu, pour l'alimentation de leur oupe.

Dans le tir de combat, la direction du feu est, en général, satisfaisante ; ais des progrès sont encore possibles dans l'installation des buts, la préparation des tâches et la discussion des exercices.

On accorde trop peu de temps, dans la section et dans la compagnie, à la éparation au combat, comparativement au temps consacré aux exercices rmels. Ces derniers devraient se faire l'après-midi, et la majeure partie du avail du matin être consacrée à l'instruction du combat. Les exercices éciaux de tir pour mauvais tireurs, ordonnés par le commandant de corps armée, ont eu pour effet de rendre souvent incomplets les effectifs des secons en cadres et en hommes durant le cours préparatoire, ce qui est prédiciable au commandement et à l'instruction.

Des progrès ont été constatés dans la rapidité du développement pour le mbat : toutefois les lignes de tirailleurs sont généralement trop denses dès début de l'action, et les formations ne répondent pas toujours au terrain.

La discipline de marche, ainsi que les marches elle-mêmes, ont été nnes.

Dans le service des avant-postes, la tendance est encore beaucoup trop centuée de se couvrir plutôt que de voir et de se protéger. Les commannts de compagnies ne savent pas toujours donner des ordres conformes à situation, parce qu'ils ne comprennent pas suffisamment la situation gérale. De là, des tâches peu claires et insuffisantes données aux patrouil-, aux postes de sous-officiers, aux grand'gardes. Souvent on néglige de rveiller les routes principales tandis qu'on attachera une valeur extraor-

dinaire à des points secondaires. Les officiers supérieurs devraient exercer, dans ce service, un contrôle plus serré.

Nous transcrivons in-extenso le chapitre relatif aux manœuvres du IVe corps d'armée :

En 1906, les manœuvres d'automne ont été exécutées, suivant le tour de rôle, par le IVe corps d'armée. La *mobilisation* de ce corps d'armée s'est accomplie avec ordre et tranquillité. Il serait possible de gagner encore du temps en veillant à ce que la troupe soit licenciée en parfait état lors de la démobilisation et des inspections d'armes et d'habillement.

La *discipline* a été bonne et la tenue des hommes pendant le service et en dehors du service satisfaisante. La remise en ordre des cantonnements et des places de bivouac au départ a parfois laissé à désirer ; on a pourtant pu souvent en être très satisfait. La troupe a acquis une certaine habileté dans l'organisation des cantonnements et des bivouacs.

Le manque d'autorité des sous-officiers est toujours un mal regrettable. Il faut surtout en chercher la cause dans le fait que les sous-officiers sont incorporés dans les mêmes unités que leurs camarades de la vie civile.

On aurait dû en général mieux ménager les forces des troupes, lorsque cela se pouvait. La *remise des ordres*, à laquelle assistaient les commandants, a fréquemment eu lieu tard dans la nuit, privant ainsi les chefs subalternes d'une partie de leur repos. Il suffirait de communiquer le soir à ces derniers, aussitôt que possible, l'heure à laquelle aura lieu le départ le lendemain matin: les ordres détaillés pourraient suivre plus tard.

En fait de *marches*, on a beaucoup exigé des troupes. Les deux divisions ont été, sous ce rapport mises à l'épreuve le premier jour des manœuvres de divisions; en général, la troupe a montré beaucoup d'ordre et de discipline dans ces marches, exécutées sous un soleil brûlant et sur des routes dures et poussiéreuses. Les exercices de ce genre sont très précieux, notamment pour l'instruction des chefs de tout grade.

Les manœuvres du IVe corps ont eu lieu en 1906 pour une bonne partie dans un terrain difficile et accidenté et ont par conséquent exigé plus de temps et plus de forces que ce n'est le cas dans les manœuvres sur le plateau. L'impossibilité d'embrasser du regard tout le terrain et les difficultés de celui-ci ont entravé l'orientation et la remise des ordres, demandé davantage à l'initiative personnelle des chefs de tous grades, comme aux forces physiques de la troupe. Ces circonstances spéciales ont fréquemment conduit à l'usure prématurée des forces : le service de sûreté n'a pas toujours été fait avec tout le soin nécessaire et les flancs des troupes se sont parfois trouvés insuffisamment protégés. Dans le combat, les chefs supérieurs attachaient encore trop peu d'importance à l'action décisive. Cette importance devrait ressortir plus clairement déjà des premiers ordres donnés.

On a été frappé de ce que la troupe n'a été guère renseignée sur sa situation. Il est absolument indispensable que la plus petite subdivision soit exactement au courant de sa tâche et qu'on lui explique ce qu'elle a à faire.

Les chefs subalternes ont bien souvent manqué d'initiative dans le combat. Certains détachements, qui avaient pour tâche de mener un combat plutôt traînant, sont restés dans leurs positions même lorsque la faiblesse de leur adver-

it rendu un succès facile. Il y a également lieu de signaler ici la les réserves, qui restaient très en arrière sans se soucier de ce qui se ns l'avant-ligne. Les chefs supérieurs devraient songer plus souvent r aux réserves d'avancer et de s'engager plutôt que de laisser ces its à l'initiative du commandant de la réserve.

ırtie des *troupes du Gothard* a été appelée à titre d'essai à prendre nanœuvres du IVe corps, savoir les 47e et 87e bataillons de fusiliers, chements des 1re et 2me compagnies d'observateurs, les 1re et 2e com- mitrailleurs et la 1re compagnie de sapeurs de forteresse.

qui concerne la tenue, la discipline, l'exactitude et le zèle dans l'exé- leurs tâches, toutes ces unités, surtout les compagnies de mitrail- s observateurs, méritent des louanges. L'infanterie du Gothard a de confirmé l'expérience qu'une infanterie instruite dans la haute mon- utilisable partout. L'instruction des troupes du Gothard n'est pas ıne que celle de l'armée de campagne.

ision de manœuvre, formée en grande partie de troupes du IIIe mée, mérite les mêmes louanges. En présence de la supériorité nu- lu corps d'armée auquel on l'oppose, la division de manœuvre se ıjours en désavantage ; il est du reste nécessaire d'envisager la pos- se trouver en cas de guerre en présence d'un adversaire numéri- supérieur. La division de manœuvre s'est tirée avec énergie et habileté ation difficile et a constamment fait preuve d'un vif et vigoureux es- ensive.

llerie du IVe corps et celle de la division de manœuvre ne compre- e des batteries de manœuvre de 8,4 cm., avec unités de combat im- et réduites. La difficulté de l'emploi de ces batteries s'est fait encore r sur le terrain difficile des manœuvres que l'année précédente aux es du IIe corps d'armée. Souvent beaucoup d'entre elles ne sont par- ı à grand peine à occuper leurs positions, surtout dans le Toggen-

it toutefois reconnaître à leur louange qu'officiers, sous-officiers et rovenant des trois classes d'âge les plus anciennes) ont fait preuve de ır volonté et se sont donné de la peine pour être à la hauteur des exi- n peut être satisfait de leur travail.

é constaté de nouveau dans les manœuxres d'automne de 1906 que ne reconnaissait pas avec le soin nécessaire ses chemins d'accès et ommandants des régiments et des groupes s'attachaient trop à leurs ıu lieu de se porter en avant pour reconnaître les positions.

es manœuvres du IVe corps disparaît l'ancien matériel de 8,4 cm. de de campagne. Les 3e et 4e batteries de montagne réduites à 4 pièces nent paru pour la dernière fois avec leur ancien matériel.

ıu constater dans les manœuvres les fâcheux inconvénients de la di- s prescriptions sur le *service des signaux* dans le génie et dans les forteresse. Le département militaire a estimé qu'une revision de ces ons dans le but de les uniformiser autant que possible était devenue et il a ordonné d'y procéder.

tance. En 1906 toutes les troupes ont de nouveau acheté la plupart rovisions chez les fournisseurs jusqu'à la fin des manœuvres de bri-

gades. En revanche, les dispositions sur le service en campagne de 1904 concernant la subsistance ont été appliquées pendant les manœuvres de division et de corps d'armée et l'on a employé en conséquence pour « la réunion des denrées » pendant le service les quatre procédés indiqués à l'art. 336 de ladite instruction, savoir :

a. pendant la mobilisation : alimentation par l'Etat ou les communes ;

b. pendant les cours préparatoires : alimentation par des fournisseurs et au moyen des magasins :

c. pendant les grandes manœuvres : approvisionnement direct et alimentation par ravitaillement.

Ce premier essai d'acquisition des provisions selon les principes de l'instruction sur le service en campagne peut être considéré comme réussi ; l'approvisionnement direct de la troupe s'est également bien effectué. Il est vrai qu'on ne peut avoir recours à l'approvisionnemeut direct d'une manière constante et dans des contrées pauvres en ressources, et la subsistance n'est assurée que si les divers systèmes se complètent les uns les autres, c'est-à-dire que si l'on emploie, suivant les circonstances, tantôt l'un, tantôt l'autre, tantôt plusieurs de ces systèmes réunis. C'est surtout dans le service des subsistances qu'il y a lieu d'éviter la routine.

Quelques-uns des détachements de bouchers et de boulangers n'ont pas été employés comme ils l'auraient dû. D'une part, il n'a pas été possible au début de les transporter tous sur des voitures, ce qui a eu pour conséquence de les faire arriver fatigués à l'étape ; d'autre part on en a mis un certain nombre dans les colonnes de bagages et, enfin, on a généralement négligé de les envoyer reconnaître les ressources. Beaucoup de quartiers-maîtres ont dû suffire à eux seuls à cette besogne, ce qui retardait le travail de leurs détachements.

La *coopération* des diverses armes entre elles a, malgré les difficultés du terrain, été bonne et il y a lieu en particulier de relever les services rendus par la cavalerie dans le service d'exploration. Les manœuvres de 1906, du IV[e] corps d'armée ont permis de constater qu'un remarquable progrès a été accompli dans ce domaine. Il faut enfin reconnaître à l'honneur des troupes qu'elles se sont sérieusement efforcées d'éviter les dommages aux cultures. Les dommages constatés sont bien inférieurs à ceux de l'année précédente. Ainsi, en 1905, les indemnités pour dommages aux cultures, etc., pendant les manœuvres du II[e] corps et de la division de manœuvre, ainsi que pendant les manœuvres de cavalerie et les manœuvres au Jolimont, se sont montées à 311 349 fr. 70, tandis que les indemnités pour 1906, manœuvres de cavalerie et manœuvres sur le canal de la Linth y comprises, ne s'élèvent qu'à 129 567 fr. 60 c.

Parlant des cours de répétitions de la landwehr (XVIII[e] brig. d'infant.). le rapport constate que la troupe a fait facilement son service, qu'elle a donné des preuves de mobilité et d'endurance et parfois d'habileté au tir. « Le commandement est aussi un peu meilleur qu'il y a quatre ans ; cependant il laisse encore beaucoup à désirer presque à tous les degrés. C'est le point faible de l'emploi de la landwehr dans l'armée d'opération ».

Au sujet des manœuvres de cavalerie contre infanterie, le rapport s'exprime comme suit :

Les nouveaux exercices de cavalerie et d'infanterie ont été extrêmement ile aux deux armes : ils sont devenus partie intégrante de l'instruction de tre armée. On arrive ainsi à perfectionner grandement la conception rationlle du service d'exploration et de sûreté, comme la souplesse des troupes ns le terrain, la rapidité de la décision et du déploiement et on donne une uvelle vie à tout le service.

* * *

3732 sociétés de tir avec un effectif de 220 951 sociétaires ont envoyé des pports de tir pour l'obtention du subside fédéral (en 1905, 3694 sociétés, 0 147 sociétaires). Le subside s'est élevé à 345 911 fr. 50 (1905, 340 335 fr. cent.) versé pour les exercices obligatoires à 146 350 tireurs : pour les ercices facultatifs à 78 885 tireurs ; pour le tir au revolver à 823 ; pour le de combat à 53 sociétés comptant 2796 membres.

* * *

Après Genève, après Neuchâtel, St-Gall, Zurich et d'autres cantons, le nton de Vaud a eu sa levée de troupes à l'occasion de désordres causés ır une grève. Elle a été relativement importante puisqu'elle a intéressé ·ès de 3000 hommes. Il y a différentes leçons à tirer de cette mobilisation udaine. Nous y reviendrons aussitôt que nous aurons pu réunir tous les ocuments nécessaires. Constatons seulement qu'en ce qui concerne les nités constituées, — ce qui est l'important pour le cas de guerre, — elle est effectuée rapidement et avec ordre. A cet égard, l'expérience est ncourageante. Il est fâcheux seulement qu'elle ait eu pour occasion des aits aussi regrettables que ceux qui se sont produits à Orbe et à Vevey.

* * *

Le 25 janvier, le Département militaire fédéral a arrêté un règlement pour les cours de maîtres tireurs en 1907. Trois de ces cours auront lieu dans chaque arrondissement de division, sous la direction de l'officier de tir de la division.

Ces cours, convoqués sur une place d'armes de l'arrondissement de division devront être terminés le 1er mai. Ils durent trois jours, jours d'entrée et de licenciement compris. Le maximum de participants est de 50 par cours. Sont convoqués, les membres des comités des sociétés de tir familiarisés avec la direction des exercices de tir (maîtres-tireurs) ainsi que les présidents et quelques membres des commissions de tir. Les sociétés dont les maitres-tireurs ne répondent pas à la convocation peuvent être privées du subside fédéral. Les participants sont logés, mais se nourrissent à leurs frais : ils reçoivent une indemnité de présence de 12 francs et une indemnité de déplacement de 5 centimes par kilomètre. Ils bénéficient de l'assurance militaire contre les accidents. 1200 cartouches sont mises à la disposition du cours.

L'officier de tir de la division dirige l'instruction assisté du personnel nécessaire tiré du corps d'instruction de la division et des comités des sociétés cantonales. Le but est le suivant : Former les participants à diriger des exercices de tir de combat et de tir de stand, à développer l'instruction individuelle des tireurs, à établir les rapports et les contrôles qui doivent accompagner les exercices de tir. L'instruction doit être surtout pratique, avec démonstrations sur les places de tir. Il faut y joindre l'enseignement des prescriptions fédérales sur l'encouragement et le développement du tir volontaire, sur les programmes annuels de tir, sur l'assurance militaire, sur l'établissement des stands et des fossés-abris de campagne pour marqueurs. Le programme d'instruction doit être calculé pour un minimum de seize heures de travail.

* * *

Au cours de l'hiver, une boulangerie de campagne a fonctionné à Brugg. Il s'agissait d établir jusqu'à quel point ce fonctionnement était possible en hiver avec notre matériel actuel. Cette expérience n'avait encore jamais été faite.

Les *Blätter für Kriegsverwaltung* nous apprennent qu'elle a procuré toute satisfaction. La troupe est entrée au service comme s'il y avait eu mobilisation de guerre, sans préparatifs préalables pour l'organisation du matériel et de l'emplacement. Un jeudi, elle arriva à Brugg par train spécial, le vendredi, par d'épais tourbillons de neige, les installations étaient faites et les fours montés, le samedi l'exploitation commençait.

Pendant plusieurs jours, des milliers de rations ont été cuites, expédiées par chemin de fer sur les places de Zurich, de Frauenfeld, de Lucerne, de Liestal et de Berne, et livrées à la consommation des troupes qui s'y trouvaient. L'exploitation fut ininterrompue ; la nuit, on travaillait à la lumière parfaitement claire d'une lampe Kinley.

Les troupes appelées ont été celles de la 5e compagnie d'administration avec l'état-major du IIe détachement de subsistances de corps.

* * *

Le lieutenant-colonel Albert Bonnard a été relevé, sur sa demande, et avec remerciements pour les services rendus, de son commandement du 5e régiment d'infanterie et mis à la disposition du Conseil fédéral.

CHRONIQUE ANGLAISE
(De notre correspondant particulier.)

a réorganisation de l'armée de campagne. — L'état-major général. — Le rapport de « l'Army Medical Department. » — Les grandes manœuvres en 1907

La réorganisation de l'armée anglaise semble avoir fait un grand pas n avant : un « ordre à l'armée » a réglé en janvier la composition de 'armée de campagne destinée à servir à l'étranger en cas de besoin (envion 150 000 hommes).

La principale innovation est la suppression des corps d'armée ; la division devient la seule unité indépendante comprenant des troupes de toutes es armes ; elle a été renforcée en conséquence.

L'armée de campagne comprendra dorénavant :

1° Une division de cavalerie :
2° Six divisions ;
3° Les troupes d'armée ;
4° Les troupes pour la protection des lignes de communications.

La *division de cavalerie* se compose d'un état-major et de quatre brigades de cavalerie (chaque brigade avec un état-major et trois régiments, soit neuf escadrons) ; des troupes attachées à la division de cavalerie, soit un état-major et deux brigades d'artillerie à cheval, un état-major et quatre détachements du génie (pionniers) ; une colonne de transports et de ravitaillement : quatre ambulances de campagne.

La *division* se compose de l'état-major, de trois brigades d'infanterie, de la cavalerie divisionnaire, soit deux escadrons d'Yeomanry, de l'artillerie divisionnaire, soit un état-major, trois brigades (groupes) d'artillerie de campagne, une brigade d'obusiers de campagne, une batterie lourde et une colonne de munitions, du génie de la division, soit un état-major, deux compagnies de pionniers de campagne et une compagnie de télégraphistes, une colonne de transports et de ravitaillement, un parc de division pour la colonne de transports et de ravitaillement, trois ambulances de campagne.

Une *brigade d'infanterie* comprend un état-major et quatre bataillons d'infanterie.

Les *troupes d'armée,* c'est-à-dire les unités qui ne rentrent pas dans la division de cavalerie, dans une division ou dans les troupes chargées de la protection des lignes de communications, sont les suivantes : l'état-major de l'armée, deux brigades montées, deux escadrons d'Yeomanry, un bataillon d'infanterie, deux compagnies de télégaphie sans fil, deux compagnies de télégraphie avec câble, deux compagnies de télégraphie aérienne, trois

compagnies d'aérostiers, deux équipages de ponts, une colonne de transports et de ravitaillement, deux ambulances de campagne.

Une brigade montée (« Monted Brigade »), comprend un état-major, un régiment de cavalerie, une batterie d'artillerie à cheval avec une colonne de munitions, deux bataillons d'infanterie montée, une colonne de transports et de ravitaillement, une ambulance de campagne de cavalerie.

La plus grande partie de l'armée de campagne se composera comme précédemment des soldats sous les drapeaux complétés par les hommes de la réserve de l'armée. Cette dernière ne pourra cependant pas fournir tout le personnel nécessaire pour compléter les effectifs. Ainsi l'on compte engager un certain nombre de civils pour les emplois qui ne demandent pas la préparation et l'entraînement nécessaires aux troupes combattantes.

Le rôle de la cavalerie a été mieux déterminé. Autrefois, le service de protection de l'armée était confié en partie à la cavalerie divisionnaire ou de corps, en partie aux brigades de cavalerie en avant de l'armée. D'une part, la cavalerie divisionnaire n'était pas à la hauteur de cette tâche et, de l'autre, les brigades de cavalerie manquaient de la liberté requise pour le service d'exploration. Les dispositions à prendre pour le service d'exploration diffèrent essentiellement de celles que l'on prévoit pour assurer la protection d'une troupe. Tandis que, dans le premier cas, il sera en général nécessaire à la cavalerie stratégique de se concentrer pour obtenir les renseignements dont on a besoin, dans le second cas, les troupes montées chargées de la protection des colonnes principales seront très fréquemment forcées de se disperser. De plus, il pourra arriver que, pour accomplir sa mission, la cavalerie stratégique soit obligée de se porter sur les flancs de l'adversaire en découvrant ainsi le front de sa propre armée. C'est pour ces raisons, comme dans le but d'augmenter la mobilité stratégique des troupes montées, que le War-Office a réuni les quatre brigades de cavalerie en une division placée directement sous les ordres du commandant de l'armée. L'artillerie à cheval et les détachements du génie qui font partie de cette division, seront, dans la règle, employés comme cavalerie divisionnaire : ils pourront toutefois, en cas de nécessité, être attachés aux brigades de cavalerie. Les quatre bataillons d'infanterie montée avec deux régiments de cavalerie et deux batteries d'artillerie à cheval forment deux brigades montées en avant du gros de l'armée.

Toute l'artillerie, sauf l'artillerie à cheval attachée aux troupes montées, est attribuée aux divisions. L'artillerie divisionnaire comprend ainsi trois brigades (à trois batteries) de pièces à tir rapide, une brigade (deux batteries) d'obusiers de campagne et une batterie d'artillerie lourde. Le service du ravitaillement en munitions pour les nouvelles pièces a dû être considérablement renforcé ; on a prévu l'augmentation du nombre des voitures des colonnes de munitions des batteries et des brigades et le remplacement des

arcs par des colonnes de munitions divisionnaires portant chacune la munition nécessaire à trois divisions, aux troupes d'armée et à une brigade de avalerie.

Dans le génie, les changements les plus importants concernent les unités e télégraphie et des équipages de ponts. Les exigences de la guerre ıoderne nécessitent le développement et l'augmentation de ces unités. 'haque division aura dorénavant une compagnie de télégraphistes pour les ommunications entre l'état-major de la division et les brigades, et les roupes d'armée auront de leur côté deux compagnies de télégraphie sans il, deux compagnies de télégraphie avec câble et deux compagnies de télégraphie aérienne pour les communications avec les divisions, les brigades nontées, la division de cavalerie et les lignes de communications. Ces dernières disposeront également de deux compagnies de télégraphistes. Les compagnies de pionniers de campagne — deux par division — sont pourvues du matériel nécessaire à la construction de ponts peu importants ; pour les grands ponts, on recourra aux équipages de ponts qui font partie des troupes d'armée.

En temps de paix, la Grande-Bretagne reste divisée en huit commandements, savoir :

I. Le commandement d'*Aldershot*, dont font partie : la 1re brigade de cavalerie, les 1re et 2e divisions (moins la 4e brigade), quelques troupes d'armée, une compagnie de projecteurs et trois compagnies de chemin de fer.

II. Le commandement du *Sud (Tidworth)* dont relèvent : la 3e division quelques troupes d'armée, une brigade et une batterie d'artillerie à cheval, deux brigades d'artillerie lourde.

III. Le commandement de l'*Est (Woolwich)* dont dépendent : les 2e et 4e brigades de cavalerie, la 4e division et quelques troupes spéciales.

IV. Le commandement d'*Irlande*, dont font partie : la 3e brigade de cavalerie, les 5e et 6e divisions (moins la 18e brigade d'infanterie) et quelques troupes d'armée.

V. Le commandement d'*Ecosse* qui ne comprend pas de troupes endivisionnées.

VI. Le commandement du *Nord (York)* dont relèvent : la 18e brigade d'infanterie et quelques autres troupes.

VII. Le commandement de l'*Ouest (Chester)* qui ne comprend que quelques unités endivisionnées.

VIII. Le district de *Londres* dont dépendent la 4e brigade d'infanterie, un régiment de « Horsehold Cavalry », une batterie d'artillerie à cheval et deux bataillons d'infanterie (gardes).

Cette réorganisation de l'armée de campagne avait été précédée quelques mois auparavant de l'organisation définitive de l'état-major général,

dont il faut que je parle ici n'ayant pu le faire dans ma dernière chronique.

L'état-major général anglais comprend actuellement :

1° Les bureaux ;

2° Les officiers attachés aux commandements ou unités :

3° Les officiers affectés à des emplois spéciaux.

4° Les officiers attribués aux colonies.

Le *bureau* de l'état-major général (environ 60 officiers) se subdivise lui-même en trois services : celui des *opérations militaires* (35 officiers), celui de l'*état-major général* (9 officiers), et celui de l'*instruction militaire* (13 officiers).

Le service des *opérations militaires* est chargé des travaux suivants : Plans des opérations offensives ou défensives hors du royaume. Distribution stratégique de l'armée. Plans de défense des possessions extérieures. Défense des Indes (sauf les côtes). Puis la section des renseignements dans le même service : Etude des pays étrangers, de leurs armées, de leurs territoires et de leurs ressources. Journaux et littérature militaire étrangère. Câbles sous-marins et télégraphie sans fil. Service géographique.

Le service de l'*état-major général* a pour attributions : L'organisation, la formation et l'instruction de l'état-major général ; les nominations dans le personnel de l'état-major ; les examens d'entrée au « Staff College » et aux écoles militaires ; l'instruction dans ces établissements ; l'instruction supérieure des officiers et les examens pour l'avancement ; les examens dans les langues étrangères ; l'organisation de la section historique.

Le service de l'*instruction militaire* s'occupe : de l'organisation en temps de guerre ; des effectifs de guerre ; de la défense du pays ; de l'instruction des différentes armes ; de la rédaction des règlements ; de la répartition des fonds d'instruction et de manœuvres ; de la nomination du personnel des écoles et de la surveilance de l'instruction ; de la télégraphie électrique et des signaux.

Les *officiers d'état-major attachés aux commandements ou unités* sont au nombre d'une cinquantaine environ, savoir : un chef d'état-major et un officier adjoint pour chaque commandement, sauf Aldershot qui a deux adjoints, et les commandements du Nord, de l'Ouest et de l'Ecosse qui n'ont point d'adjoint. Viennent ensuite les chefs d'état-major des divisions et ceux des brigades d'infanterie et de cavalerie ; enfin les chefs d'état-major des onze commandements de la défense des côtes. Ces officiers sont chargés : des projets de défense spéciaux : de l'organisation en temps de guerre : de l'instruction des troupes et des officiers ; des examens ; des voyages d'état-major : de la préparation et de l'exécution des projets de concentration de manœuvres et d'opérations en campagne.

Les *officiers d'état-major affectés à des emplois spéciaux* sont au nombre

le trente environ, savoir : 11 attachés militaires, puis les directeurs et professeurs du « Staff College », de l'Ecole de Woolwich et de l'Ecole de Sandhurst.

Enfin, une trentaine d'officiers d'état-majors sont répartis *aux colonies* dans les divers commandements.

Les officiers d'état-major sont choisis sur une liste spéciale d'aptitude, la *liste d'état-major général*, qui est dressée et tenue au net par le conseil de l'armée et le comité d'avancement. Cette liste ne contient, dans la règle, que des officiers ayant 8 ans de service et brevetés d'état-major. Exceptionnellement, il est permis d'y faire figurer des officiers non en possession du brevet d'état-major, s'ils ont des aptitudes spéciales; ces officiers sont alors tenus de suivre, pendant une année, les cours du Staff College. Les officiers d'état-major ne conservent généralement leurs fonctions que pendant quatre ans; ensuite, ils doivent rentrer, pour une année au moins, dans la troupe, s'ils sont d'un grade inférieur à celui de lieutenant-colonel.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'état-major général anglais, tel qu'il a fonctionné pendant deux ans avant d'avoir reçu sa consécration définitive. On ose espérer qu'il contribuera au développement et au perfectionnement des études militaires, qu'il amènera de l'unité dans les idées et de la cohésion dans le commandement.

* * *

Le rapport de l' « Army Medical Department », sur l'année 1905, vient de paraître avec un an de retard comme de coutume. Pour s'être fait attendre, il n'en est pas plus réjouissant. Le pour cent des refusés au recrutement est toujours très élevé. En 1905, sur 66 713 jeunes gens qui se sont présentés, 23 681 ont été refusés, soit environ le 35 %. On applique, paraît-il, avec trop de rigueur les prescriptions sur les qualités physiques exigées des recrues, surtout en ce qui concerne la denture des futurs soldats. D'année en année, le nombre des jeunes gens refusés pour mauvaises dents augmente et ceux-ci forment aujourd'hui la catégorie la plus nombreuse parmi les non admis. Il serait pourtant bien simple de modifier quelque peu, sous ce rapport, les conditions d'acceptation, d'autant plus que les prescriptions sévères sur la bonne qualité de la denture remonte à l'époque déjà lointaine où le soldat avait besoin de ses dents pour déchirer les cartouches. Ce n'est du reste une condition que pour les recrues, car il ne viendrait pas à l'idée de qui que ce soit de renvoyer de l'armée britannique un soldat dont les dents se sont détériorées, d'autant moins que la viande qu'il reçoit est de bonne qualité et facile à mâcher.

Ce même rapport donne d'autres chiffres intéressants sur l'état de la santé de l'armée en 1905. Sur un total d'environ 250 000 hommes, il y a eu 41 849 entrées à l'hôpital, 1396 décès et 3700 licenciements pour cause d'invalidité.

On avait craint que, par mesure d'économie, le gouvernement ne supprimât les grandes manœuvres de 1907, comme cela s'est fait l'année dernière. Mais cette crainte n'était heureusement pas fondée. Les grandes manœuvres auront lieu dans la contrée de Wilton (près Salisbury), sous la direction du général Lord Methuen, commandant en chef du commandement de l'Est. Y prendront part, très probablement, la VI[e] division (commandement du Sud) avec de nombreux détachements de cyclistes et des compagnies de télégraphie sans fil. M. W.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations. — Les corps « d'épreuve ». — La faillite du service de deux ans. — Les écoles militaires. — La préparation de la jeunesse au tir. — A la Section historique du ministère de la guerre. — † Le colonel Stoffel.

J'ai eu à relever, le mois dernier, d'importants changements dans le haut personnel. Ce mois-ci, j'en note quelques autres, qui ne méritent pas moins d'être mentionnés

Le général Deckherr, qui a dirigé sans éclat le siège de Langres, en 1906, est remplacé à la tête du 7[e] corps par le général Robert, sur le compte duquel on ne dit rien.

Le général Bailloud permute, d'office, avec le général Pau. Il va de Nancy (20[e] corps) à Montpellier (16[e]). On sait les causes de cette disgrâce que, au surplus, j'avais prévue dès son arrivée. « Certaines personnes s'inquiètent de le voir placé à l'avant-garde de notre armée », écrivais-je en février 1906 (page 155). Ces « certaines personnes » n'ont eu de cesse qu'elles ne l'eussent fait reléguer à l'arrière-garde. Et elles ont fini par y réussir après plus d'un an d'efforts. Le prétexte officiel, c'est que, dans l'ordre par equel il saluait le départ d'un colonel Gœp, atteint par la limite d'âge, il s'exprimait en ces termes :

> Après la guerre, il consacra tout son temps, toute son intelligence, tout son cœur, à former des hommes et des cadres qui, le moment venu, seraient en mesure d'affronter courageusement la lutte, celle qui *rendra à la France ses provinces perdues.*

Dans cette allusion à une revanche possible, on a feint de voir une provocation ou tout au moins une maladresse de nature à susciter des difficultés diplomatiques. Le fait est que, surtout, on redoutait d'avoir à la frontière un général actif et primesautier. Le ministre ne l'a pas caché.

> Le général Bailloud, à Montpellier, a-t-il dit, aura peut-être un peu moins d'occasion d'être nerveux qu'à Nancy. Quant à l'officier général qui l'a remplacé .., ce n'est pas lui qui se laissera aller à des écarts de langage.

Je n'ai jamais laissé échapper une occasion d'exprimer la confiance que m'inspirent les hautes qualités militaires du général Bailloud, et qui, à mes yeux, l'emportent — et de beaucoup — sur les défauts qu'il peut avoir. On ne s'étonnera donc pas si j'avoue que la mesure prise à son égard m'a peiné. Son successeur est un bon officier, fils d'officier, mais qui n'occuperait pas le poste d'honneur auquel il vient d'être appelé, s'il n'avait une « belle page » au début de sa carrière. Amputé du poignet droit à la suite de la bataille de Frœschwiller, il a repris du service à l'armée de l'Est, dès qu'il se sentit guéri. Aussi à 22 ans était-il capitaine et décoré : on peut dire qu'il ne l'avait pas volé. Mais cette action d'éclat l'a suivi, elle l'a poussé ; sans avoir rien eu à faire de particulier, il est arrivé à un commandement de corps d'armée : une circonstance fortuite lui fait obtenir le commandement du plus en vue de nos corps d'armée. Tant mieux pour lui !

* * *

La vie militaire s'est concentrée au Parlement. Ce n'est pas sur le terrain que nous avons le plus occasion de voir l'armée, c'est à la Chambre. Le général Picquart se montre à la tribune du Palais Bourbon plus souvent qu'à la tête des troupes. Conséquence inéluctable du régime parlementaire.

Donc, le *Journal* ayant mené campagne contre l'organisation des corps de discipline, des députés ont demandé qu'une commission d'enquête fût nommée à l'effet de vérifier si les atrocités dénoncées par la presse étaient réellement commises dans ce qu'on a appelé les « bagnes militaires ». Le ministre s'est opposé très énergiquement à l'enquête, et celle-ci a été repoussée à une grande majorité.

De la discussion qui a eu lieu à ce sujet je ne relèverai que quelques renseignements que je crois utiles, attendu que le public confond les soldats envoyés aux compagnies de discipline avec les soldats qui font partie des bataillons d'infanterie légère d'Afrique. Or, il y a entre les uns et les autres des différences très profondes.

Les soldats qui font partie des bataillons d'infanterie légère d'Afrique sont des condamnés de droit commun, des hommes qui avant leur incorporation ont été condamnés à des peines correctionnelles, par exemple. Mais ceux qui sont envoyés aux compagnies de discipline, à « Biribi », n'ont pas été frappés par la justice de leur pays ; ce sont ces soldats qu'on appelle volontiers de « fortes têtes », qu'on frappe sans jugement ou à la suite d'un jugement sans garantie. En effet, l'envoi dans une compagnie peut être prononcé d'office par le ministre contre des soldats qu'il estime avoir commis « une ou plusieurs fautes dont la gravité, en raison de leur caractère particulier et des circonstances qui l'accompagnent, rendent insuffisante la répression par les seules peines disciplinaires ». (Ce sont les expressions qu'emploie textuellement le Règlement sur le service intérieur.)

Quelquefois, il y a jugement prononcé dans les formes par un tribunal qui est le « conseil de discipline » du corps. Mais l'accusé n'y est défendu par personne. Il se trouve, lui, pauvre petit troupier, « en tenue du matin, sans armes », face à face d'une réunion d'officiers dans tout l'appareil de la puissance, et siégeant l'épée au côté. La partie est terriblement inégale. Bien des fois, j'ai protesté contre l'exorbitant pouvoir arbitraire donné à des individualités ou à des collectivités comme ces « conseils de discipline ». J'ai été heureux de voir la question portée à la tribune, encore que je sache fort bien que les justiciables de ces conseils soient pour la plupart des chenapans, et que, le plus souvent, ils aient à se louer de la mansuétude des juges plus qu'à se plaindre de leur sévérité. J'ajoute encore qu'ils ne sont pas très nombreux.

Les compagnies de discipline sont au nombre de quatre. Elles reçoivent non seulement les hommes des troupes métropolitaines, mais encore des hommes appartenant à l'armée coloniale et à la marine, et de plus les mutilés volontaires dont l'envoi dans ces corps est prévu par la loi de recrutement.

L'effectif actuel des compagnies de discipline est beaucoup au dessous de ce qu'on pourrait s'imaginer : il est de 796 hommes, — marine, coloniaux et mutilés compris. Ces 800 hommes représentent le déchet d'une armée qui renferme environ 500 000 soldats. La proportion est donc faible : moins de 2 pour 1000.

Quant aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique, soit dit en passant, ils étaient au nombre de cinq. Mais par suite des réductions d'effectifs qui dérivent forcément de la loi sur le service de deux ans, ils ne tarderont pas à n'être plus que trois.

Revenons-en aux compagnies de discipline. Elles ne tarderont pas à être débaptisées et déplacées. Sous le nom de « sections d'amendement », elles seront disséminées dans les îles de la Méditerranée et de l'Océan, non loin des côtes, ce qui les mettra plus directement sous le contrôle de l'opinion publique. Mais il n'y aura de changé que leur nom, que leur habitat, que leur régime. Il faudrait modifier en même temps leur mode de recrutement.

De graves questions de principe doivent être examinées, dont on n'a pas l'air de beaucoup se soucier. Faut-il mettre à part, isoler du reste du contingent, les militaires qui ont subi des condamnations avant d'être incorporés ? Mais c'est aggraver leur peine, c'est aussi exaspérer, par la contagion et par le contact, les mauvais instincts qu'il y a en eux. Les mêler aux autres, par contre, c'est détériorer ceux-ci. Le mieux serait de les tenir pour indignes de porter les armes et de les exclure de l'armée. Mais on donnerait ainsi une prime au vice. On encouragerait les méfaits qui seraient des cas de dispense. De quel côté qu'on se tourne, on se heurte à des solutions défectueuses.

* * *

Toujours à la Chambre, un débat s'est élevé, dont les conséquences ont ailli être désastreuses au point de vue politique, au sujet de la classe 1903 ui est en train d'accomplir sa troisième année de service, et qui donc se rouve ne pas bénéficier de la loi du 21 mars 1905 réduisant à deux ans la urée du service actif.

Le ministre a très bien compris que les 100 000 hommes environ qui sont etenus sous les drapeaux par suite des dispositions de la loi nouvelle ne oient pas satisfaits de ne point profiter des avantages qu'elle leur aurait réés s'ils étaient nés un an plus tard. Mais il estime que cette perte de 00 000 hommes mettrait l'armée en fâcheuse posture. La cavalerie, surtout n souffrirait. C'est d'ailleurs cette arme que le général Picquart a prise omme exemple pour faire toucher du doigt les graves inconvénients que résenterait le renvoi de la classe 1903.

> La cavalerie compte, a-t-il dit, en proportions à peu près égales des hom-nes appartenant aux classes 1903, 1904 et 1905, liés au service soit pour trois, oit pour deux ans. Si vous renvoyez la classe 1903, c'est près du tiers de leurs ffectifs que perdront nos escadrons. Et, remarquez-le, la mesure s'aggrave ncore de ce fait que, le nombre de chevaux restant le même, vous êtes obli-és de distraire des cavaliers qui nous resteront un nombre d'hommes suffi-ant pour monter, soigner et panser les chevaux, dont l'effectif dépassera celui es cavaliers disponibles. C'est là un état de désorganisation et de crise auquel n peut bien faire face pendant quelques semaines, à l'aide d'expédients tels ue l'appel des réservistes, mais qu'il est impossible de laisser se prolonger u delà d'une période de temps moins limitée, et à plus forte raison de laisser, lurer pendant des mois entiers.
>
> A cette considération vient encore s'ajouter la nécessité de remplacer les adres qui disparaîtront.
>
> A l'heure actuelle, les cadres non rengagés sont en majorité composés l'hommes appartenant à la classe 1903 et l'on ne pourrait guère les remplacer que par des caporaux ou brigadiers pris dans la classe 1905, c'est-à-dire par les jeunes gens encore inexpérimentés, comptant à peine six mois de service. Je ne parle que pour mémoire des quelques élèves caporaux ou élèves briga-diers pourvus du diplôme spécial d'instruction militaire, susceptibles, vous le savez, d'être nommés au bout de quatre mois de service. Ils sont en très petit nombre.
>
> Pour toutes ces raisons, j'estime que, si l'on peut envisager la possibilité du renvoi de la classe 1903 un ou deux mois avant l'époque normale, c'est-à-dire avant le mois de septembre, il y aurait inconvénient au point de vue de la défense nationale à la libérer plus tôt.

Malgré ces explications, le gouvernement a été mis en minorité, et il a fallu recourir à des expédients pour le tirer de ce mauvais pas. En fin de compte, le ministre a promis de faire pour le mieux, et on ne lui en a pas demandé davantage.

* * *

La *Revue politique et parlementaire* a publié sur *L'armée en 1907* un inté-

ressant article dû à M. le sénateur Boudenoot, ancien polytechnicien, et qui, du temps qu'il appartenait à la Chambre des députés, a été plusieurs fois rapporteur du budget de la guerre. Il a donc acquis une certaine compétence : il est laborieux, intelligent, modéré ; aussi son opinion a-t-elle du poids. Mais naturellement il n'est pas un novateur ; il reflète les idées moyennes et n'a pas une conception personnelle des réformes à opérer. Il examine les solutions diverses présentées sur les questions à l'ordre du jour, et il choisit, en général, la plus sensée. Je ne saurais pourtant approuver la confiance qu'il met dans l'officier de réserve. Je ne suis pas suspect d'hostilité à l'égard de cette catégorie spéciale de nos cadres : au contraire. On m'a reproché plus d'une fois ma partialité en leur faveur. Je crois que leur présence dans l'armée pourra n'être pas pour celle-ci une cause de faiblesse, contrairement à ce que pensent nombre de professionnels, mais je considère ces professionnels comme la force même de l'armée. C'est une plaisanterie, une très mauvaise plaisanterie, de nous représenter les sous-lieutenants de réserve que nous fournira le service de deux ans comme équivalant à des officiers de carrière, parce que « ayant reçu une préparation intégrale (intégrale !... Excusez du peu !...) et ayant exercé, dès le temps de paix, les fonctions mêmes qu'ils auraient à remplir en temps de guerre. »

Je sais bien que, en s'exprimant ainsi, M. Boudenoot ne fait que reproduire les paroles de M. Maurice Berteaux. Mais M. Maurice Berteaux ne laisse pas d'être fort sujet à caution. Il a défendu la loi sur le service de deux ans en prenant des engagements qui étaient appelés à faire faillite à bref délai. Ministre de la guerre, il a défendu le projet présenté et soutenu par son parti politique ; il l'a fait triompher. Malheureusement, la valeur militaire de ce projet n'est pas à l'abri de toute critique. Nous avons déjà vu que la loi du 21 mars 1905 ne fournit pas le corps de sous-officiers qu'on nous avait promis. (Voyez ma Chronique de février dernier, page 135.) Elle n'a pas donné de bien brillants résultats non plus, l'innovation en vertu de laquelle les élèves reçus aux grandes écoles militaires passent par le régiment avant d'entrer dans les dites écoles. La vie qu'ils y mènent, les conversations qu'ils y entendent, les préparent mal à devenir, de soldats, élèves. Leur esprit s'est orienté... trop ; il a pris de mauvaises habitudes. Tout éducateur le sait : mieux vaut avoir affaire à un sujet tout neuf que de reprendre une éducation déjà entamée, si elle n'est point satisfaisante. On édifie sur table rase, et on n'a pas besoin de démolir au préalable. Autre chose : on a réduit à un an, au lieu de deux, la durée des études théoriques, et celles-ci souffrent de la compression exagérée qu'on se trouve dans la nécessité de leur faire subir. La culture scientifique est donc amoindrie, en même temps que l'initiation pratique est médiocre. Le conservateur endurci qu'il y a en moi avait protesté maintes fois, vous vous le rappelez, contre le « chambardement » apporté à des règles grâce auxquelles nous avions les éléments d'un

orps d'officiers excellents. Car, je ne saurais trop le répéter, c'est le régiment qui détériore nos lieutenants, qui en fait des capitaines médiocres, qui ait de ceux-ci des commandants insuffisants, et ainsi de suite.

Les événements sont en train de me donner raison. Aussi ne puis-je que ne réjouir de la décision que le ministre vient de prendre, de laisser les hoses en l'état, c'est-à-dire de ne pas donner suite à l'idée qu'on lui suggéait de procéder à de nouveaux bouleversements justifiés sans doute par de ort belles considérations théoriques, mais pleins de dangers, je crois.

* * *

Une commission interministérielle, constituée par les départements de la guerre et de l'instruction publique, vient d'arrêter les mesures à adopter pour organiser l'instruction pratique du tir dans les établissements dépenlant de l'Université.

Les ministres de la guerre et de l'instruction publique ont donné leur approbation aux propositions de la Commission, proposition dont voici le résumé :

La base de l'organisation arrêtée consiste en la création d'une société de tir scolaire pour chaque établissement situé dans une ville de garnison. Toutefois ces sociétés jouiront des droits accordés aux sociétés de tir mixtes par l'instruction du 21 juin 1904 ; elles s'entendront, à cet effet, avec le général commandant la subdivision, lequel servira d'intermédiaire entre elles et le ministère de la guerre.

L'autorité militaire mettra à la disposition des proviseurs et principaux les instructeurs et le matériel nécessaires à l'enseignement du tir. Les instructeurs seront choisis parmi les sous-officiers offrant toute garantie au point de vue de l'instruction militaire et de l'éducation : ils seront dirigés et surveillés par un officier désigné à cet effet, autant que possible un capitaine adjudant-major ou du cadre complémentaire.

Dans les instructions qu'il adresse aux recteurs, le ministre ajoute :

Vous remarquerez que ces décisions assurent, sans dépenses, le fonctionnement de la nouvelle société en ce qui concerne le tir aux armes de guerre pour les élèves à partir de quinze ans ; il ne peut donc y avoir de la part des chefs d'établissement aucune objection à cette organisation au point de vue financier.

D'autre part, la société ainsi formée pourra se préoccuper de l'installation du tir préparatoire pour les jeunes élèves au-dessus de dix ans, et de préférence à partir de douze ans.

Pour l'enseignement de ceux-ci, la société pourra avoir quelques ressources à se procurer, soit pour le matériel, soit pour les munitions.

Il est bien entendu que les élèves des lycées et collèges ne pourront être admis dans lesdites sociétés de tir qu'avec l'autorisation écrite de leurs parents.

Ces mesures devront être prises immédiatement, de façon que partout où

elle sera possible, la constitution de la société soit faite avant les vacances pour fonctionner au 1er novembre prochain.

Il y a certainement urgence à procéder à cette organisation, car le tir est le complément nécessaire de la gymnastique, des matières qui composent le certificat d'aptitude militaire prévu par la loi du 21 mars 1905; et ce sont précisément les jeunes gens de nos lycées qui ont le plus d'intérêt à pouvoir profiter des avantages déjà réservés à ce certificat, comme le devancement d'appel et l'obtention des grades, et de ceux qu'y ajoutera certainement la loi à l'étude sur la préparation au service militaire.

Enfin vous ferez connaitre à MM. les proviseurs et principaux mon désir de voir leurs établissements prendre part au championnat scolaire que l'*Union des sociétés de tir de France* organise depuis seize ans avec mon approbation, ce qui me permettra de mieux apprécier les efforts accomplis et les résultats obtenus.

Voici donc qu'on se décide à s'occuper pratiquement de la préparation de la jeunesse française à son devoir militaire. Il ne reste plus qu'à s'occuper de la gymnastique, c'est-à-dire à donner suite aux propositions du commandant Coste, ci-devant directeur de l'école normale de Joinville. (Il vient d'être nommé chef de la Section technique de l'infanterie). J'ai résumé ces propositions en février dernier (page 139). On a déjà commencé, d'ailleurs, à envoyer à Joinville quelques-uns des élèves-maitres (c'est-à-dire des futurs instituteurs) actuellement incorporés pour deux ans dans les régiments).

*
* *

Cette question de la gymnastique a été traitée dans les dernières conférences de l'Ecole des hautes études sociales, par un professionnel M. Demeny : les considérations qu'il a émises m'ont paru dénuées d'intérêt. Je n'y ai trouvé rien de bien neuf.

Je n'en dirai pas autant des théories soutenues par le capitaine Paul Simon, lequel a clôturé la série des dites conférences. Ce jeune et paradoxal officier, un de ceux qui traitent toutes les questions militaires par la métaphysique, la psychologie, la philosophie, la sociologie et le sophisme, nous a appris que les nations imbues d'idées démocratiques poussent au développement des individualités, ce qui fait qu'elles ont des armées meilleures que celles des monarchies absolues, dans lesquelles une étroite compression détériore les intelligences et aveulit les caractères. Et il en a donné pour preuve les victoires de la Prusse en 1870 et la défaite de la France.

*
* *

A côté de l'Ecole des hautes études, une autre série de conférences a attiré une foule nombreuse et empressée à la Sorbonne, où le commandant Ernest Picard faisait un cours sur cette guerre de 1870-1871. Vous savez qu'il en a tiré la matière d'un livre qui est, à certains égards, excellent. Il ne lui manque que d'être un peu moins « unilatéral », si j'ose employer ce

ot, et que d'être débarrassé de négligences qui le déparent. Telles, les ivantes :

La façon dont l'opération fut exécutée en rendait d'avance le résultat insiifiant. (Page 161.)

Un bataillon prussien a perdu, à lui seul, 12 officiers et 165 hommes, dont chef de bataillon et les quatre capitaines (Page 169.)

La vallée de la Sauer est un fossé plat, couvert de prairies, large de 600 à 00 mètres entre les pieds des versants opposés. Sa largeur moyenne est de à 6 mètres. (Page 226.)

Citerai-je encore cette affirmation deux fois répétées (pages 244 et 363) l'une lettre adressée au maréchal de Mac-Mahon n'eut aucune influence ır les décisions que celui-ci prit avant de l'avoir reçue ? Et reprocherai-je l'auteur d'appeler « horizontale » la direction Ouest-Est et « verticale » la irection Nord-Sud (page 311 !)

Tout cela n'empêche que le commandant E. Picard soit un véritable istorien. J'ai parlé longuement et fort élogieusement, en mars 1905 (page 29), de sa remarquable thèse de doctorat *(Bonaparte et Moreau)*. Son étude e la guerre franco-allemande ne présente pas un moindre intérêt. Il en a uisé les éléments dans les Archives du Dépôt de la guerre, restées jusqu'ici ıaccessibles et inexplorées. Pourquoi a-t-il pu y puiser, tandis que d'autres ravailleurs n'y réussissaient pas? Question indiscrète, qui ne sera donc pas osée. Le fait est qu'il les a consultées, et qu'il a su en tirer un excellent arti.

Et, d'abord, il a fait des sources auxquelles il puisait une sélection judiieuse: il a commencé par la critique des textes dont il se servait, précauion indispensable, mais trop souvent négligée.

La relation officielle du grand état-major allemand est sujette à cauion : tout le monde le sait, et on en connaît les raisons. Si le commandant Picard l'a rappelé, ce n'est pas pour établir que des vues systématiques et endancieuses, que des considérations d'intérêt personnel, ou professionnel, u national, ont présidé à la rédaction de ce travail, mais c'est surtout our qu'on puisse se rendre compte, par le rapprochement des dates, de a réaction de nos propres faits et gestes, au cours de la campagne, sur s faits et gestes de nos adversaires.

Passons aux sources françaises.

Il y a d'abord les documents contemporains des événements : ordres, istructions, autres pièces officielles. Ils ont beau être authentiques, ils offrent pourtant pas toutes garanties de certitude, et il est indispensable les replacer dans l'ambiance où ils ont été écrits pour établir le degré sincérité qu'ils présentent, pour établir aussi le degré de responsabilité celui de qui ils émanent.

Voici pour l'expression des volontés du commandement. Reste à voir

la durée du service actif. Ces deux réformes sont à la base de la nouvelle loi.

Théoriquement, le service de deux ans exigerait, pour le maintien de l'effectif de paix, de porter le contingent à la moitié en plus de son chiffre actuel, soit 120 000 recrues au lieu de 80 000. Mais il faut tenir compte que dans notre effectif budgétaire de 220 000 rationnaires, 45 000 sous-officiers, carabiniers, etc., sont en service permanent et restent en dehors du cadre de la nouvelle loi. Il faut tenir compte aussi qu'actuellement il y a beaucoup d'hommes ne restant pas trois ans sous les drapeaux, mais deux seulement et même une année. L'augmentation du contingent peut être limitée dès lors à 108 000 hommes.

D'autre part, ce chiffre ne suffit pas aux besoins de la mobilisation. Le ministre apporte donc un nouveau tempérament à la loi. Il prévoit un contingent de première catégorie de 108 000 hommes qui feront un service de 24 mois dans les armes montées, de 22 mois dans les armes à pied ; et un contingent de deuxième catégorie de 25 000 hommes, destiné à former une réserve de complément pour remplir les vides qui se produisent pendant les premiers jours d'une campagne. Cette disposition assurerait une armée de première ligne formée des six ou sept premières classes d'âge au lieu de dix ou onze comme à présent. Elle aurait aussi l'avantage de plus de jeunesse et de plus de résistance. Et cet avantage se reproduirait pour la milice mobile, rajeunie de quatre ans.

Mais cet accroissement du contingent annuel ne peut être obtenu que par la suppression des cas d'exemption du service militaire. Il faut les limiter aux motifs les plus importants qu'invoque l'intérêt des familles et de la nation. La loi est en effet beaucoup trop large. Un fait le démontre. Sur une moyenne de 102 000 hommes reconnus aptes au service par les commissions de recrutement, 33 000 bénéficient de cas d'exemption et sont versés dans la troisième catégorie où le service est réduit à quelques jours.

Cette loi si tendre, mais si contraire à l'esprit démocratique de notre époque, pourra être plus facilement revisée puisque la contre-partie sera un service réduit à deux ans et même à 22 mois pour la grosse masse des recrutés. On conservera d'ailleurs la majorité des cas de dispense, seulement au lieu de verser les bénéficiaires en troisième catégorie, on les versera à la réserve de complément de la deuxième catégorie avec service de trois mois. Les cas d'exemption supprimés se limiteront donc à quelques uns, ce qui sera sans conséquences sensibles pour l'intérêt du pays.

Comme de juste, indépendamment des arguments qui répondent à nos conditions spéciales, la discussion a repris ceux invoqués à l'étranger sur cette question de la réduction du service. Tout le monde, ou presque tout le monde a admis que 22 ou 24 mois sont un laps de temps très suffisant pour la préparation matérielle du citoyen à la guerre, surtout si la n

rnit l'éducation morale et sociale préalable, insufflant dans l'âme du peu- les sentiments d'obéissance et d'abnégation, l'initiative docile, la fer- té, la constance, l'amour de la patrie. Une fois cette éducation donnée au ›yen, l'éducation du soldat sera tâche aisée. Si, au contraire, le pays ne ond pas à l'attente de l'armée pour l'application de la nouvelle loi, les intages d'effectifs plus nombreux ne contrebalanceront pas la faiblesse l'élément moral qui se transforme toujours et promptement en la faiblesse .térielle.

Pour l'instruction du fantassin, 22 mois est plus que suffisant ; 24 peu- nt suffire pour celle de l'artilleur. En revanche, il y a divergence d'opi- ›ns au sujet de la cavalerie dont la mission est aujour'hui plus rude et mpliquée. On fait observer que l'Allemagne n'a pas voulu pour cette arme pour l'artillerie à cheval du service de deux ans et que la France qui l'a lmis, a cherché une compensation dans le rengagement du soldat.

Notre ex-ministre de la guerre, général Mainoni avait prévu une excep- on en faveur de la cavalerie dans le projet de loi sur le recrutement qu'il vait préparé l'année passée, et ce général est très compétent en cette atière ayant parcouru toute sa carrière dans la cavalerie. Mais le ministre cru bien faire en ne prévoyant pas de différence entre les armes. Il a es- mé que, grâce au service général de deux ans, on pourrait choisir le per- onnel de l'armée chaque année sur l'ensemble du contingent des 108 000 crues, ce qui assure un personnel physiquement apte ; tandis que le ser- ice exceptionnel de trois ans obligerait de limiter le choix en le portant ur les seuls hommes désignés par le sort. On sacrifierait ainsi la qualité. ette expérience a été faite déjà lorsqu'on a réduit la durée du service de › cavalerie de 4 à 3 ans. Cette réduction a permis d'étendre le choix sur ut le contingent et d'opérer ainsi la sélection des meilleurs sujets. Cette lection a compensé la réduction du service.

Fondé sur ces considérations et constatant que le caractère féodal du rvice militaire doit céder le pas au caractère essentiellement populaire de ducation et de l'instruction militaire, on aboutit à cette conclusion que la duction du service à deux ans et sa généralisation conviennent à notre mée et que le projet de loi rencontrera l'approbation du pays.

*
* *

La question des illettrés est toujours actuelle, pour ne pas dire toujours l'état de plaie saignante. Jusqu'en 1892, nous avions les écoles régimen- ires auxquelles 'étaient astreints les illettrés chaque soir de 8 à 9 heures. , sous la surveillance de deux officiers, les illettrés recevaient une instruc- n régulière. Avant l'envoi en congé ; ils passaient un examen ; ceux qui savaient pas encore lire et écrire demeuraient quelques mois de plus au rvice. Ce traitement était un peu dur, et souvent, pour ne pas garder au

service des soldats fainéants et de mauvaise volonté on se montrait indulgent dans les appréciations à l'examen. La méthode était infirmée et la diminution du nombre des illettrés moins considérable dans la réalité que sur les tables de la statistique. En 1892, les écoles régimentaires furent supprimées et l'instruction littéraire des recrues abandonnée à l'initiative des commandants de compagnie. Ce régime rencontre beaucoup de critiques, surtout en dehors de l'armée, et pourtant il donne de meilleurs résultats que l'ancien.

On a noirci passablement de papier ces derniers temps, et la question a été abordée tant au Sénat qu'à la Chambre des députés, mais il est probable que rien ne sera changé au statu quo. Il est bon de remarquer, au surplus, qu'actuellement dans les grandes villes, on travaille beaucoup à l'instruction extra-militaire des soldats. On a organisé des écoles d'agriculture avec champs d'essais, des écoles d'arts et métiers, des écoles d'enseignement élémentaire, etc. A Milan, par exemple, les écoles municipales du soir ont institué des cours spéciaux pour militaires qui se donnent les cinq premiers jours de la semaine de 7 ½ à 9 ½ h. du soir. Cette année-ci, plus de 1000 soldats se sont inscrits ; ils fréquentent volontiers les leçons et réalisent de très sensibles progrès. Ils acquièrent ainsi sans aucune dépense les principales notions de la langue italienne, d'arithmétique, de géographie et d'histoire. On développera encore cette organisation ; mais il sera bon de se rappeler que l'armée est faite surtout pour fournir au soldat l'instruction militaire, et ce rappel sera particulièrement en place quand nous aurons le service de deux ans.

* * *

Dans les derniers jours de mars, un mouvement dans le corps des sous-officiers, exagéré par une presse mal informée, a pris l'apparence d'un petit pronunciamento. Je vous ai informé déjà de la nouvelle loi sur les sous-officiers, adoptée au mois de juillet passé. Elle devait entrer en vigueur le 1er avril courant. Mais à la suite de difficultés auxquelles s'est heurtée l'élaboration du règlement d'application, celui-ci n'a pu être publié à temps. Sur quoi, dans les corps d'armée du nord, les sous-officiers se sont réunis pour protester contre le retard. Celui-ci ne leur a cependant pas préjudicié, au point de vue financier dans tous les cas, puisque les nouvelles soldes sont payées depuis le 1er janvier. La protestation a donc été inopportune et injustifiée. Toute l'affaire a d'ailleurs été de peu d'importance, et les mesures ont été aussitôt prises pour la punition des coupables.

* * *

J'aurai l'occasion de vous parler ultérieurement de la revision conçue dans un sens plus conforme à l'esprit moderne de notre règlement de discipline militaire. Elle est à l'étude. Mais préalablement à son adoption, le mi-

re de la guerre a formulé les prescriptious suivantes qui caractérisent endance de cette revision.

Il faut retarder le plus possible la première punition du jeune soldat et 'employer qu'après avoir épuisé tout autre moyen.

Une punition ne doit pas être exagérée ; il faut la proportionner au but :teindre.

Dans la détermination de la punition, il faut surtout tenir compte de l'in:ion du coupable et de l'ancienneté au service.

Le système des punitions fixées à l'avance pour certaines fautes détermis doit être totalement aboli.

Les commandants de régiments feront souvent remise d'une partie de la ie lorsque celle-ci aura produit son effet; ce n'est plus le cas, à ce moit, d'insister sur le côté matériel de la punition.

l ne faut pas incarcérer dans le même local le soldat puni pour faute identelle et le soldat dont l'inconduite est habituelle.

Le médecin du régiment doit visiter les détenus chaque jour.

* * *

Noss possédons depuis quelques années des cours de chemins de fer pour tenants d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Ces cours, annuels, sont isés en deux périodes : une période préparatoire et théorique de 15 jours : lieux des grandes garnisons ; une période pratique de 35 jours dans les ndes gares du réseau ferré. Cette année-ci, 60 lieutenants ont été appeau cours.

D'autres cours ont encore été institués pour 1907 :

Un cours d'instruction pour sapeurs de cavalerie auquel prendront part is caporaux ou soldats par régiment. Le cours a lieu à l'école de cavale-, du 1er mars au 31 mai.

Un cours de travaux de sapeurs à l'école d'infanterie auquel sont appetrois caporaux ou soldats par régiment d'infanterie et tous les sapeurs :listes.

Un cours de 15 jours à l'école d'infanterie à Parme sur l'emploi des exsifs et les moyens de destruction, destiné aux officiers des compagnies :listes.

Un cours sur l'emploi des pigeons voyageurs auquel prendront part deux dés par compagnie cycliste des régiments de bersagliers. Ce cours est titué concurremment avec celui de même nature destiné aux gradés de :avalerie et dont j'ai parlé dans ma précédente chronique.

Un cours de télégraphie et de téléphonie à l'usage des instructeurs cytes des bersagliers et des sapeurs de cavalerie. A ce cours, d'une durée de tre mois, assisteront un officier, un sous-officier et deux caporaux par ment de bersagliers et de cavalerie.

* * *

Pour les écoles à feu de l'artillerie de campagne et de forteresse -
écoles durent un mois et auront lieu de mai à août dans les différen
lygones d'artillerie, — le ministre a mis à disposition des unités la m
suivante : par batterie de campagne de 87 mm. 200 shrapnels à diaphr
par batterie de campagne de 75 cm., 25 shrapnels en acier et 175 shr
en fonte ; par compagnie d'artillerie de forteresse 180 coups de
moyen, 6 coups à mitraille et un grand nombre de cartouches de m
leuses.

Sous le titre *L'Institut géographique militaire et ses travaux*, c
titut vient de publier une brochure en trois parties. La première es
sacrée à l'historique de l'institut et de la grande carte topographiq
l'Italie : la seconde examine les travaux scientifiques et cartographiq
l'institut ; la troisième, avec illustrations, rappelle les principales public
de l'institut. Je vous signale cet ouvrage, parce que l'Institut géograp
militaire est considéré comme une des meilleures institutions de ce
en Europe.

* * *

Une bicyclette pliante, inventée par le capitaine comptable Melli,
adoptée définitivement en 1906 comme bicyclette militaire et mise en f
cation dans les ateliers du génie de Pavie.

Cette bicyclette, dite modèle 1904, a, au premier coup d'œil, l'aspect
néral du modèle sportif courant, avec cadre horizontal et roues de 60 c
mètres. Le système de ploiement est constitué de la façon suivante :
tubes supérieur et inférieur du cadre sont coupés suivant une verti
passant par le milieu du tube supérieur, et sur chaque section est ajusté
moyen de renforts un disque circulaire, de 5 centimètres de diamètre, d
la face externe est absolument plane et perpendiculaire au plan du cad
de la sorte, les deux disques voisins s'appliquant exactement l'un sur l'
tre, la forme générale du cadre n'est pas modifiée, ni le cadre lui-mê
gauchi. L'union de ces disques deux par deux est assurée, en permanen
du côté droit, par une forte charnière et, éventuellement du côté gau
par un verrou vertical à ressort pénétrant dans le charnon dont cha
disque est muni.

Cette bicyclette est susceptible de porter les objets suivants :

1° Une sacoche en cuir disposée dans l'intérieur du cadre, dont
épouse les formes à cela près que le fond en est horizontal et laisse
suite une partie du cadre vide au-dessous de lui ;

2° Une carabine fixée sur le tube supérieur du cadre, la crosse en av
le canon en dessous ;

3° Sous le siège de la selle, le manteau roulé et la gamelle individuel

4° Le long de la fourche postérieure, et sur le côté droit, un
portatif.

INFORMATIONS

SUISSE

La réorganisation militaire. — Au moment où nous bouclons la livraison, la nouvelle arrive de l'accord des deux Chambres sur tous les articles de la nouvelle loi militaire demeurés en suspens. Lorsque nous sortirons de presse, la discussion générale aura eu lieu, et il est probable qu'à l'unanimité ou très peu s'en faudra, Conseil national et Conseil des Etats auront émis leur vote définitif d'acceptation.

C'est encore par un compromis que les députés ont terminé leur besogne, un peu différent de celui que le Conseil national avait préconisé, mais dont l'avantage sera, tout au moins, d'apporter une garantie à l'instruction de la landwehr. Tandis que le National avait réduit de cinq jours l'école de recrues et le cours de landwehr, les Etats avaient maintenu la durée intégrale de ces deux services. C'est alors que les membres du Conseil national cédèrent sur la landwehr, dans l'espoir que leurs collègues des Etats suivraient leur exemple pour les recrues. Ainsi fut-il.

Le Conseil des Etats ne pouvait, d'ailleurs, plus autrement. C'est par 95 voix contre 49 que l'autre Chambre avait prononcé; il ne pouvait subsister aucun doute sur le caractère définitif et résolu de cette décision; la majorité n'en reviendrait pas : s'obstiner ne pouvait dès lors avoir d'autre résultat que de confirmer la divergence et de tuer la loi. C'eût été invraisemblable. Sans discussion, le Conseil des Etats vota son adhésion.

Au cours de ce long débat, la plupart des députés de l'une et l'autre opinions avaient déclaré que quelque serait la décision sur l'école de recrues, ils voteraient la loi dans son ensemble. Nous espérons vivement que nos camarades, officiers de l'armée fédérale, adopteront la même attitude, et que si, par le referendum, le corps électoral est consulté, ils seront unanimes à procurer leur appui à la loi. L'œuvre est maintenant sous toit. Quelles que puissent être les opinions sur la valeur ou l'insuffisance de telle ou telle de ses dispositions, la loi n'en constitue pas moins, dans son ensemble, une réforme consciencieusement étudiée et mûrie, propre à imprimer un nouvel élan à notre vie militaire et à faire bénéficier notre armée de nouveaux progrès. Nous ne devons plus voir autre chose et mettre notre patriotisme au-dessus des divergences d'opinions qui, à la dernière heure, et, nous en sommes convaincus, passagèrement, se sont manifestées.

La tâche de tous est de travailler à l'acceptation de la loi. Que l'on songe aux conséquences qu'aurait son rejet par le peuple. Ce serait l'ajour-

nement à un quart de siècle de toute réforme, de toute amélioration du régime actuel manifestement insuffisant. Et si, pendant cette période, des événements de guerre allaient nous surprendre, de quelle lourde responsabilité ne se sentiraient pas chargés ceux qui, ayant pu contribuer au succès, auraient refusé de le vouloir?

Ce n'est pas pour cette question de cinq jours de plus ou de moins à l'école de recrues qu'il faut s'exposer et exposer le pays à de si graves conséquences. Aussi longtemps que la loi était en élaboration, la discussion, même vive, comme il arrive quand les convictions sont profondes, était permise. Elle était même désirable, afin qu'une fois la question tranchée, nul ne put se plaindre d'une entrave quelconque à l'entière liberté de parole et de propagande. Mais maintenant que le législateur a prononcé la situation est autre. Toutes divergences de vues doivent tomber, et quiconque prend à cœur le bien de notre armée et la sécurité du sol national a l'impérieux devoir de se rallier à l'œuvre terminée.

Nous sommes persuadés que ces sentiments seront ceux de tous les officiers, de tous les sous-officiers et soldats de l'armée fédérale; et que ceux-là surtout, qui, usant de leur droit et soucieux d'accomplir ce qu'ils estimaient un devoir moral et patriotique ont lancé et signé la pétition des 70 jours, seront les premiers à sonner le ralliement au drapeau et à donner l'exemple.

Fondation Herzog. — Le compte de la Fondation Herzog s'établit comme suit au 31 décembre 1906 :

Capital à fin 1905		Fr. 22,686 —
Legs du colonel Sulzer	Fr. 2000 —	
Intérêts	» 894 —	» 2,894 —
		Fr. 25,580 —

Malgré l'utilisation diverse de partie des intérêts, le capital de la Fondation a plus que doublé dans le cours des ans. La commission se trouve ainsi dans l'agréable situation de verser des primes d'un montant élevé pour les travaux d'artillerie qui lui seront présentés et des indemnités pour voyages d'étude d'artillerie. Elle invite ses camarades à profiter de ces offres et à formuler leurs demandes.

Le soussigné fournira tous les renseignements complémentaires désirables, cela en tout temps. On est prié de s'adresser directement à lui.

Avec salut de cordiale camaraderie.

Zurich, le 3 mars 1907.

Au nom de la commission de la Fondation Herzog :

Le Président,

BLUNTSCHLI, colonel.

ɟ-Club suisse. — Nous voudrions inviter ceux de nos camarades
ent le cyclisme ou l'automobilisme à se faire recevoir membres
-Club suisse. Non seulement ils en retireront des avantages per-
:ilités de voyages en Suisse et à l'étranger, réductions de tarifs
s lignes de chemins de fer et de bateaux à vapeur, sur les assu-
, accidents, responsabilité civile, sur les notes d'hôtel et les
écaniciens, etc., etc., mais en rendant plus forte l'association par
nent du nombre de ses membres, ils lui procureront plus d'in-
ore auprès des administrations avec lesquelles elle est en relation.
rand avantage à cela. C'est par les efforts du T.-C. suisse que de
ɜ améliorations sont introduites dans la voirie ; que des essais
ris par les Etats et les communes pour l'abatage de la poussière,
onvénient de la circulation automobile dont les vélocipédistes ne
ɜ derniers à souffrir ; qu'à l'étranger, les cyclistes trouvent par-
ɪseignements qui leur sont nécessaires. Nous avons donc intérêt,
t ou indirectement, à favoriser le développement du T.-C. S. C'est
ɔus voudrions voir nombreux les officiers qui en font partie.
sion au Touring-Club suisse s'obtient en adressant au trésorier,
rd du Théâtre, à Genève, une demande signée d'un sociétaire ou
ɔnne notable de la localité habitée par le candidat. Cette demande
ɪnner les noms, prénoms, domicile, profession du candidat et être
.ée du montant de la cotisation de l'année courante, soit 5 fr. si
est domicilié en Suisse et 6 fr. s'il est domicilié à l'étranger.
ɛ militaire suisse est prête, au surplus, à fournir tous les rensei-
:omplémentaires qui lui seraient demandés.

---

ournal militaire suisse. — Sous ce titre, paraît depuis le com-
: de cette année un nouveau journal militaire, organe mensuel
té militaire suisse. Son rédacteur est le lieutenant Joseph Che-
eurnévesin ; son but : combattre l'antimilitarisme et l'antipatrio-
ɜi que l'indifférence que montrent dans certains cantons nos
endroit des exercices militaires, et développer dans le cœur de
l'esprit militaire et patriotique.
t *Journal militaire suisse* paraît en format in-4° avec huit pages
e prix de l'abonnement est de 2 fr. par an.
uhaitons succès et longue vie à ce nouveau confrère.

èque militaire fédérale. — Principales acquisitions en janvier

andlungen und Geschichte der Helvetisch-Militärischen Gesellschaft.
-1788. Basel 1788. 8.

Ae 68. *Kavalleristische Monatshefte.* Herausg. von Carl M. Danzer. Jahrg. 2, Heft 1, Jänner 1907 u. ff. Wien 8.

Ae 69. *Revue militaire générale : « La Liaison des armes »,* publiée sous la direction du général H. Langlois. 1[re] année, janvier 1907 et ss. Paris-Nancy 1907. 8.

Ba 305. Wiederkehr, G. : *Denkwürdigkeiten aus der Geschichte des Freiamtes* (1415—1803). Aarau 1907. 8.

Bc 272. Oechsli, Wilhelm : *Der Durchzug der Alliierten durch die Schweiz im Jahre 1813/14.* Teil I. Zürich 1907. 8. (70. Neujahrsblatt des Waisenhauses in Zürich.)

Bc 273. Huber, August : *Geschichte Hüningens 1679—1698.* Basel 1894. 8.

275. Weiss, F. R.: *Zur Geschichte des Anfangs der Schweiz. Revolution, oder Verteidigung des ehemaligen Generals Weisse gegen seine Verläumder.* April 1799. Nürnberg. 8.

276. Steiner, G. : *Napoleon I. Politik und Diplomatie in der Schweiz während der Gesandschaftszeit des Grafen Auguste de Talleyrand.* Teil I, (Kap. 8). Basel 1906. 8.

Cd 34. Leyds, W. J. : *Die erste Annexion Transvals.* Berlin 1907. 8.

Da 90. *Studien zur Kriegsgeschichte und Taktik.* Herausgegeben vom Grossen Generalstabe. Bd. 5: *Der 18. August 1870.* Berlin 1906. 8.

118. Susane, L. : *Histoire de l'ancienneinfanterie française.* 8 volumes et 1 atlas. Paris 1849-56. 8.

Dc 47 β. Jomini : *Histoire des guerres de Frédéric II.* 3 tomes. 3e éd, Paris 1818. 8.

Dd 233. Bremen, W. v. : *Die Tage von Regensburg, 10-23. April 1809.* Eine strategische Studie. Berlin 1907. 8.

234. Balagny : *Campagne de Napoléon en Espagne 1808/09.* 4 tomes Paris-Nancy 1902/6. 8.

De 259. Bonnal, Ed. ; *Les Royalistes contre l'Armée (1815-1820),* d'après les archives du ministère de la Guerre. 2 tomes. Paris 1906. 8.

Tome 1 : *Destruction de l'Armée par les Royalistes.*

Tome 2 : *Assassinats et Proscriptions des Maréchaux et des Généraux.*

Df 368. *La Guerre de 1870-71* (rédigée à l'Etat-major de l'Armée). IV. *L'Armée de Châlons.* Fasc. 2 : *Nouart-Beaumont,* avec 1 fasc. de documents annexes. Paris 1906. 8.

436. *Die Kämpfe der deutschen Truppen in Südwestafrika....* Berlin. 8 Heft 4 : *Der Hottentottenkrieg : Der Ausbruch des Aufstandes, die Kämpfe am Auob und in den Karrasbergen.* 1907.

453. Teisinger, H.: *Chronologische Uebersicht zum russisch-japanischen Kriege.* I. Teil. Wien 1906. 8.

454. Malczewski von Tarnawa, J.: *Studie über Ljaojan und Mukden.* Wien 1906. 8.

456. Picard, Ernest: *1870. La perte de l'Alsace.* Paris 1907. 8.

Dg 289. Mass: *Geschichte des Ulanen-Regiments Graf Hæseler.* (*2. Brandenburgischen*) *Nr. 11.* Berlin 1906. 8.

E 535. Krieg, Th.: *General Hermann von Gersdorff.* Ein Lebens- und Charakterbild. Berlin 1907. 8.

537. *Blücher in Briefen aus den Feldzügen 1813-1815.* Hrg. von E. von Colomb. Stuttgart 1876. 8.

538. Schwartz, Karl: *Leben des Generals Karl von Clausewitz und der Frau Marie von Clausewitz....* Mit Briefen, Aufsätzen, Tagebüchern und andern Schriftstücken. 2 Bde. Berlin 1878. 8.

540. Winter, Georg: *Hans Joachim von Zieten.* Eine Biographie. 2 Bände. Leipzig 1886. 8.

Ga 107. Maude, N. F.: *Die Entwicklung der modernen Strategie seit dem 18. Jahrhundert bis zur Gegenwart.* Aus dem Englischen von J. Nestler. Leipzig 1907. 8.

Lb 430. Korzen, A. und K. Kühn: *Waffenlehre.* Wien 1905.

1. Heft: Schiesswesen. 7. Heft: Handfeuerwaffen. 8. Heft: Maschinengewehre. 9. Heft: Gebirgsgeschütze. 10. Heft: Feldkanonen. 11. Heft: Feldhaubitzen.

Lb 436. Roskoten: *Moderne Feldhaubitzen.* Oldenburg i. G. 1907, 8.

Nb 216. Stavenhagen W.: *Die Feldbefestigung.* Nachtrag zur 3. Auflage vom Grundriss der Befestigungslehre. Berlin 1907. 8.

249. Blanc E.: *Neuer Schnellangriff auf ein modernes Fort.* Berlin 1907. 8.

250. Stavenhagen, W.: *Grundriss des Festungskrieges.* Für Offiziere aller Waffen. Sondershausen 1901. 8.

250. Stavenhagen, W.: *Der Kampf um Sperrbefestigungen.* Nachtrag zum Grundriss des Festungskrieges.

Pa 281. Henne, W.: *Die Schussverletzungen durch die schweiz. Militärgewehre.* Zusammengestellt aus den Jahren 1880—1900. Aarau 1900. 8.

R 108. Cardinal von Widdern, G.: *Der kleine Krieg und der Etappendienst.* Berlin. 8.

Teil 3: *Aus dem deutsch-franz. Kriege 1870/71.*

Heft 1: *In und vor der Front der Armee.* 3. Aufl. 1907.

Heft 2: *Hinter der Front der Armee.* 3. Ausgabe. 1907.

: 255. Revol: *L'Italie actuelle.* Questions de Géographie générale. Paris-Nancy 1907. 8.

: 109. *Unser letzter Kampf.* Das Vermächtnis eines alten kaiserlichen Soldaten. Wien 1907. 8.

110. Flourens, Emile: *La France conquise. Edouard VII et Clemenceau.* 5e éd. Paris 1907. 8.

Ya 75. *Les armées et les flottes militaires de tous les Etats du monde.* Composition et répartition en 1906, Paris 1906. 8.

Yb 502. Falkenhausen, Frhr. von : *Kriegsspiel und taktische Uebungsreise beim XIII, (kgl. Württ.) Armeekorps 1900-1901.* Stuttgart 1902. 8.

503. Schwenger-Erich : *Die staatsbürgerliche Sonderstellung des deutschen Militärstandes.* Tübingen 1907. 8.

La bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite de tous les officiers suisses. Franchise de port pour lettres et paquets jusqu'à concurrence de 2 kg.

BIBLIOGRAPHIE

La défection de la Prusse (décembre 1812–mars 1813), par le Vte Jean d'Ussel. 1 vol. in-8. Paris 1907. Plon, Nourrit & Cie, éditeurs.

Que la diplomatie rende des services à l'humanité, il serait injuste de ne pas l'admettre. Mais que ses moyens soient toujours la loyauté et la sincérité, il serait naïf de le croire. Tout récemment, à propos de la conférence d'Algésiras, M. Tardieu, dans la *Revue des Deux-Mondes*, en a fourni, après beaucoup d'autres, des preuves incontestables. L'ouvrage de M. Jean d'Ussel en apporte d'autres, à foison. Car, plus que le récit des faits militaires, il nous donne celui de la lutte diplomatique qui s'ouvre entre la Prusse, l'Autriche, la France et la Russie au lendemain de la désastreuse retraite de la Grande Armée et dont l'aboutissement fut pour la Prusse la rupture avec la France, l'alliance russe et la guerre pour l'affranchissement des peuples. Pendant toute cette période d'hésitation et d'incertitude, diplomates et chefs d'Etat rivalisent de jésuitisme et de duplicité, et, circonstance triste à relever, certains généraux ne sont pas loin de valoir des diplomates. Que dire, en effet, du général York, non parce qu'il a capitulé à Tauroggen, — le patriotisme lui sert à cet égard d'excuse suffisante, — mais en constatant le défaut de franchise dans les moyens à l'aide desquels il cherche à décliner la responsabilité de ses intentions. Le fait qu'il a réussi, et que par son initiative il a ouvert la voie à la délivrance de la Prusse ne suffit pas à le blanchir. Son acte aurait revêtu plus de grandeur s'il n'avait paru lui-même en avoir honte.

M. d'Ussel n'insiste pas sur ce point. D'une manière générale, il apprécie les personnages qu'il met en scène avec beaucoup de modération et d'impartialité. Il s'attache avant tout, selon la bonne méthode historique, à rendre avec exactitude les faits et à les laisser parler. Son ouvrage éclaire très nettement une des faces, et non la moins intéressante, des évènements de 1813. F. F.

Militär-historisches Kriegs-Lexikon (1618-1905), par M. le Dr Gaston Bodart. Première livraison. 1 broch. in-8. Vienne et Leipzig, 1907. C.-W. Stern, éditeur.

C'est une œuvre de bénédictin qu'a entreprise l'auteur. Il s'agit de déterminer et de mettre en regard des effectifs combattants les pertes en

tués, blessés et si possible prisonniers dans les principaux combats sur terre et sur mer depuis 1618 jusqu'à nos jours. Oeuvre de bénédictin, disons-nous, car si, pour certaines périodes les documents officiels fournissent des indications sûres, il en est d'autres au cours desquels la documentation a été fort mal soignée, quand des calculs intéressés ne l'ont pas intentionnellement faussée. Après chaque bataille, le premier mouvement du vainqueur est d'apprécier très haut les pertes de l'ennemi, très bas les siennes propres, afin d'accentuer le caractère décisif du résultat. Le vaincu fait le raisonnement inverse. Ce n'est souvent que nombre d'années plus tard que les recherches historiques permettent une correction qui reste souvent douteuse des premiers chiffres publiés.

Quoiqu'il en soit, et même en ne prêtant pas aux chiffres du Dr Bodart une valeur absolue, la statistique qu'il établit peut rendre d'utiles services par les déductions qu'elle autorise. Par elle, et en la rapprochant des autres données historiques, on pourra se faire une idée de la valeur des troupes engagées, de leur ténacité au combat, parfois de la qualité du commandement, de la qualité des armements, de l'importance relative des armes combattantes, etc., toutes circonstances que l'histoire militaire ne doit pas ignorer si elle veut porter tous ses fruits.

La première livraison que nous annonçons aujourd'hui donne les chiffres intéressant la période de 1618-1701. Elle débute par des considérations fort instructives sur la courbe du pour cent des pertes à la guerre. Il y a là tout un petit cours sur l'influence du moral à la guerre traduit par des chiffres, et qui embrasse l'ensemble de la période que l'auteur s'est donné pour mission d'étudier. F. F.

Mémoires militaires, de Joseph Grabowski, publiés par M. Waclaw Gasiorowski. — 1 vol. in-8° de 311 pages. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1907. — Prix : 3 fr. 50.

Bien qu'écrits quelque trente-cinq ans après les événements, ils paraissent très exacts, ces Mémoires d'un officier de l'état-major impérial (1812-1814). J'ai pris un vif plaisir à les lire, et j'estime qn'il faut savoir gré à M. Jan v. Chelminski et au commandant A. Malibran d'avoir traduit l'édition polonaise qui vient d'en paraître récemment. Leur traduction d'ailleurs est excellente ; elle rend bien la simplicité de ce récit rapide et sobre, qui va droit son chemin, et elle laisse transparaître la sincérité de l'auteur, dont la personnalité inspire une profonde sympathie.

Je signalerai particulièrement les passages suivants : nécessité pour les officiers de connaître les langues étrangères (pages 3-4, 68-69, 129), dépouillement des lettres interceptées et dangers des indiscrétions de la presse en temps de guerre (pages 22-23), utilité du *bluff* dans les « Bulletins » et les conversations (pages 45-51), l'esprit des chefs de l'armée à la fin de l'Empire (pages 102-103, 153, 184 et 208), le service de sécurité dans les cantonnements (pages 123-124)...

Enfin, j'en reproduirai quelques lignes qui me semblent avoir leur place toute naturelle ici (en en sautant quelques-unes qui y seraient, au contraire, déplacées) :

Envoyé plusieurs fois au maréchal Ney, stationné à Leignitz, je me trouvais là quand le colonel Jomini, chef d'état-major du général, passa aux Russes.

Jomini était un Suisse, très bon théoricien, connaissant à fond la science militaire, surtout la fortification. Napoléon ne l'aimait pas...

... Le jour même où j'étais à Leignitz, il monta à cheval, suivi d'un seul ordonnance, et partit sous le prétexte de visiter les fortifications. Mais, quand il fut proche des lignes prussiennes, il donna l'ordre à cet ordonnance de rentrer à Leignitz, et au grand galop se rendit au camp des Russes.

Ce passage m'est une occasion pour signaler les lignes que le colonel

Grouard a consacrées tout récemment (*Journal des sciences militaires*, de janvier 1907, page 22), à justifier l'acte du général Jomini (et non plus alors colonel, quoique dise Grabowski). E. M.

Boussole et direction, par le capitaine G. Mondeil. — 1 brochure in-8º de 40 pages avec 14 figures et 2 cartes. — Paris, Berger-Levrault, 1906.

On parle bien souvent de l'emploi de la boussole pour diriger les troupes, en particulier, dans les opérations de nuit. Mais c'est chose plus facile à dire qu'à faire. Le capitaine Mondeil a donc été heureusement inspiré en nous faisant profiter de son expérience, de sa compétence, pour nous mettre en garde contre certaines illusions, en nous indiquant le moyen pratique d'opérer. E. M.

Quatre études tactiques, par le général de Jacquelot de Boisrouvray. — 1 vol. in-8º de 150 pages, avec 3 figures dans le texte et 9 croquis hors texte. — Paris, Berger-Levrault, 1906. — Prix : 3 fr.

Le règlement français du 8 décembre 1904, sur les manœuvres de l'infanterie, est fort loin d'avoir réuni l'unanimité des suffrages : on lui reproche, en particulier, « de ne plus formuler de prescriptions fermes, nettes, impératives, et de ne constituer, à vrai dire, qu'un exposé de principes généraux, dans lequel les officiers cherchent vainement la norme de leur conduite. »

Loin de partager cette opinion, le général de Boisrouvray estime que la nouvelle rédaction est exactement ce qu'elle doit être, que l'esprit dans lequel elle est conçue est excellent. « Mais, ajoute-t-il, par là même qu'il supprime les lisières anciennes, le règlement impose aux officiers l'obligation de regarder attentivement où ils posent le pied. » En d'autres termes, il les force à étudier et à réfléchir. N'en eût-il pas d'autres, que déjà ce mérite suffirait à le rendre digne de notre approbation. Et nous devons lui savoir gré, en particulier, d'avoir conduit un officier général à publier des études aussi serrées, aussi intéressantes, aussi scientifiques et suggestives, que le sont ces études consacrées aux « fronts de combat », aux « phases du combat de l'avant-garde », aux « actes offensifs de la défense », aux « marches de flanc ».

Je les recommande donc très particulièrement aux officiers qui s'occupent de tactique générale. E. M.

Au Pe-Tchi-Li, par le Dr Albert Vandebossche, médecin-major au 13e cuirassiers. — 1 vol. in-8º de 357 pages, avec une couverture en couleurs et 31 figures dans le texte. — Lyon, A. Storck et Cie, 1906. — Prix : 3 fr. 50.

Ce sont des souvenirs de la deuxième campagne de Chine (1900-1901). Souvenirs d'artiste, de curieux, plutôt que de médecin et de militaire. Ceci ajoute du prix, me semble-t-il, aux témoignages qu'on y trouve, car ils ont quelque chose de très désintéressé, de très impartial. Que l'auteur nous conduise dans les hôpitaux, qu'il nous montre à l'œuvre les chirurgiens japonais, qu'il nous rapporte la conversation d'officiers de leur armée, qu'il nous parle des soldats allemands ou du maréchal de Waldersee, qu'il nous représente la lenteur des Anglais ou qu'il nous fasse assister à la prise de Kéo-teng, qu'il nous signale le contact intime qui s'est établi entre troupiers français et troupiers allemands — « l'entente s'est faite entre ces troupes seulement, *à l'exclusion des autres*! » — on sent qu'on a affaire à un observateur dont la clairvoyance n'est troublée par aucun parti pris.

On me permettra seulement, dans cette Revue, de regretter que les quatre cinquièmes environ du volume soient consacrés à des descriptions, à des études de mœurs, à des considérations de politique générale, qui n'ont aucun

rapport, si lointain soit-il, avec les préoccupations professionnelles des militaires.

Voici quelques échantillons des remarques qu'on y trouve :

Ils ont belle attitude, ces soldats du Kaiser. Il faut le reconnaître, si peu enclin qu'on soit à les admirer. Trop de raideur, certes, dans le geste, trop de mécanique dans les mouvements, mais tout cela racheté par la fierté et la droiture du regard. Chez le fantassin perché sur la fourragère qui dévale au grand trot, chez la sentinelle qui présente l'arme d'un seul jet de bras, chez les hommes du poste qui se lèvent et se fixent rigides au passage des officiers, le même regard franc se plante dans les yeux. (Page 33.)

On côtoie incessamment les Allemands. Sont-ce les hasards de la campagne qui nous ont souvent rapprochés, la présence de nombreux Alsaciens parlant bien le français, l'existence d'obscures affinités de race ? leurs soldats et les nôtres se fréquentent volontiers. C'est un fait indéniable, qui s'est produit partout où le contact s'est établi entre les deux armées : à Pao-ting-fou, à Pékin et surtout à Tien-Tsin. L'entente s'est faite entre ces troupes seulement, à l'exclusion des autres. On a pu voir le Français, mieux nourri, partager avec l'Allemand, qui ne touche qu'un repas, la gamelle du soir : en échange, il recevait un peu de chocolat ou le cigare quotidiennement offert à l'Allemand par son gouvernement.

Chez les officiers, les relations furent beaucoup plus réservées. Les Allemands avaient-ils reçu un mot d'ordre, comme presque tous nous étions arrivés à le croire ? Ils recherchaient les officiers français avec un évident souci de plaire, y mettant de l'acharnement, quelquefois de l'obséquiosité. Leur zèle fut-il excessif, leur amabilité un peu lourde, sans cette grâce simple qui sait gagner les cœurs ? Y eut-il méfiance et parti pris chez nous ? Ils manquèrent leur but. (Pages 149-150.)

Les Anglais, à Tien-Tsin, n'ont pas su éveiller beaucoup de sympathies. Notre infanterie coloniale, qui les déteste pour les avoir rencontrés devant elle sur tous les points du globe, a de fréquentes querelles avec eux. Plusieurs fois des « marsouins » ont saisi les grands guerriers sicks aux jambes de héron, les ont complètement dévêtus et renvoyés chez eux sous la sauvegarde de leur seule musette, comiquement placée en sautoir sur l'épaule. Fait intéressant : toujours, dans ces algarades, les Allemands prêtèrent main-forte aux Français ; aux uns et aux autres il fallut consigner la concession anglaise. (Pages 297-298.)

E. M.

De l'état des sous-officiers, par le capitaine Henri BAYLE, du 82ᵉ régiment d'infanterie. — 1 vol. in-8° de 238 pages. Paris, Arthur Rousseau, 1907.

Cette thèse de doctorat en droit n'est pas seulement une étude juridique. Elle présente un intérêt militaire réel d'autant plus grand que la question des cadres subalternes est en pleine crise, non seulement en France, mais à l'étranger, en Italie notamment. Il est vrai que, sur ce dernier point, le capitaine Bayle n'est pas très documenté, son travail datant d'un an déjà, quoique publié seulement aujourd'hui. De même, il n'a pu tenir compte du mouvement des esprits contre la loi du 21 mars 1905.

N'importe : son livre est utile à connaître : on y trouvera, en effet, non seulement l'historique de la question et les vicissitudes de la législation aboutissant à l'exposé de son état actuel, mais encore des indications précises (sous la réserve que j'ai formulée) sur la solution qui a été donnée au problème en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Italie et en Russie. On y trouvera aussi des vues sur l'avenir. Sur ce point, je ne partage pas toutes les idées émises par l'auteur. En particulier, je suis opposé à l'idée de récompenser des services militaires par l'octroi d'emplois civils : mais ce n'est pas le lieu d'entamer une discussion à ce sujet.

E. M.

L'alerte, par M Pierre BAUDIN 1 vol. in-12 de 298 pages, avec plusieurs croquis dans le texte. Paris. R. Chapelot, 1906. Prix : 3 fr. 50.

De tous les civils qui aspirent au portefeuille que détient le général Picquart, M. Pierre Baudin est celui qui parle le moins et qui publie le plus. Il fait paraître, sur la défense nationale, dans le *Journal*, des articles qui sont très lus et qui méritent de plus en plus de l'être. Sa compétence, d'abord incertaine, prend de la consistance, et le volume que voici me semble supérieur, tant par le fond que par la forme, à ce qu'il avait précédemment écrit sur cette matière. Assurément le volume n'est pas composé, puisque c'est la réunion d'articles portant sur des sujets très divers : mais les renseignements qu'il contient sont précis, exacts, présentés avec netteté et simplicité ; les critiques qu'il formule sont justes, discrètes et énergiques en même temps ; les conseils qu'il donne sont pour la plupart excellents. Bref, il eût été regrettable que ces chapitres dispersés dans des feuilles éphémères n'eussent pas été conservés. On les lira, ou on les relira avec intérêt. Espérons qu'on fera plus que les lire, et mieux. Espérons qu'on saura s'en inspirer. E. M.

De la déclaration de guerre, par M. MAUREL, avocat, docteur en droit. — 1 vol. in-8° de 405 pages. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1907.— Prix 7 fr.

Cette thèse de doctorat, qui a obtenu une médaille d'or au concours de la Faculté de Toulouse, est, je pense, l'ouvrage le plus complet qui ait paru sur la grave question indiquée par le titre, question très controversée, puisque les uns prétendent que les hostilités ne doivent pas commencer avant une dénonciation en règle de l'état de paix, tandis que les autres jugent inutile cette formalité qui leur semble être un legs des anciens âges, legs aujourd'hui dépourvu de toute raison d'être.

Pour M. Maurel, l'avertissement préalable reste nécessaire. Aussi voudrait-il que l'obligation en fût imposée par une décision du prochain Congrès de la paix. Il conclut donc en proposant à la Conférence de la Haye un texte réglant les formalités de la notification et les conséquences de cette notification, soit pour les belligérants, soit pour les neutres. Par contre, il repousse l'idée de laisser un délai entre l'avertissement et le début des hostilités.

Les considérations qu'il produit à l'appui de sa thèse ne sauraient laisser les militaires indifférents ; mais elles les intéresseront moins que les juristes, les diplomates et les hommes d'Etat. E. M.

Céruse et blanc de zinc, par G. PETIT, ing. civil. Petit in-8 de 154 pages, 1906. (*Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire*). Gauthier-Villars, éditeur.

Cet ouvrage s'adresse à toutes les personnes s'occupant, directement ou indirectement, de peintures industrielles en général, dont les bases principales sont la céruse et le blanc de zinc. L'auteur y relate les différentes fabrications de ces deux produits en tant que matières premières et leurs préparations en pâte à l'huile telle que la livre le commerce, pour l'emploi. Les sophistications les plus courantes sont examinées ainsi que les méthodes pour les déterminer rapidement. La toxicologie de la céruse fait l'objet d'un chapitre spécial dans lequel sont fournis les procédés reconnus les meilleurs pour éviter l'intoxication saturnine.

Cet ouvrage est appelé à rendre de réels services aux architectes, entrepreneur de travaux publics et aux entrepreneurs de peintures.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

ŁEVUE MILITAIRE SUISSE

ll• Année N° 5 Mai 1907

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

Une demande de referendum a été lancée contre la nouvelle i d'organisation militaire. Les 30 000 signatures légales seront rtainement réunies. Le débat devant le peuple ne tardera pas s'engager.

Il est du devoir de ceux qui estiment utile à la patrie et à ırmée l'œuvre de nos législateurs de la soutenir de tout leur ›uvoir. Rien ne doit être négligé pour convaincre le corps ectoral de la nécessité de son acceptation. Nous nous propo›ns de résumer en quelques pages les arguments principaux ıi militent en faveur de la loi et qu'il peut y avoir avantage à ́velopper dans les discussions publiques auxquelles elle don›ra lieu. Ces arguments sont de nature militaire et de nature ›litique. Nous les examinerons, les uns et les autres, nous ;timant fondé, dans une question de cette nature, à rompre ec notre règle de conduite habituelle qui nous interdit les ıcursions dans le domaine de la politique.

Centralisation et fédéralisme.

Il y a douze ans, en 1895, la question d'une réorganisation ıilitaire a déjà été posée au peuple. Les citoyens de l'âge mûr › rappellent la vivacité de la lutte qui s'engagea à cette occaıon. Elle se poursuivit non seulement au point de vue militaire, ıais surtout au point de vue des transformations politiques que · projet devait entraîner. Celui-ci constituait une revision constutionnelle ; il poursuivait le transfert à la Confération de toutes s compétences militaires des cantons et la suppression de toutes s unités de troupes cantonales.

Les fédéralistes engagèrent une campagne d'opposition. Ils

firent valoir que désintéresser les cantons de leur collaboration aux institutions militaires, c'était affaiblir l'armée en la privant d'un concours indispensable et d'un stimulant salutaire. Ils l'emportèrent à une grosse majorité ; le peuple repoussa la revision.

Aujourd'hui, les articles de la Constitution restent intacts. Il ne s'agit plus d'une revision des principes fondamentaux de notre organisation militaire mais d'un perfectionnement de cette dernière sur la base même de ces principes.

Sans doute, le fédéralisme peut encore se plaindre d'une atteinte ; il a le droit de regretter la suppression des batteries cantonales et le transfert à la Confédération de tout ce qui concerne l'artillerie.

Sans contester l'utilité d'une certaine proportion de batteries fédérales pour l'utilisation complète des éléments différents que peuvent fournir les cantons dans la constitution des troupes d'artillerie — les uns étant riches en canonniers, pauvres en conducteurs, et réciproquement — nous n'en considérions pas moins comme un élément de force et de solidité l'esprit de corps que procurait l'organisation cantonale.

Cependant, nous estimons que les fédéralistes ne seraient plus fondés aujourd'hui à se ranger dans l'opposition. Ils ont beaucoup insisté, en 1895, sur l'esprit sympathique à nos institutions militaires dans lequel ils agissaient. Leur opposition était une opposition patriotique et nous sommes d'autant mieux placé pour l'affirmer que nous l'avons appuyée de toute la force de notre conviction.

Mais aujourd'hui, la situation est très différente. Les centralisateurs ont reconnu la nécessité de la collaboration cantonale : ils ont renoncé à reviser les articles militaires de la Constitution ; ils admettent le maintien de celle-ci. Il appartient donc aux fédéralistes de ne pas se cantonner dans un point de vue trop rigoriste et de montrer qu'ils sont aussi désireux que leurs adversaires de 1895 de donner à notre armée un fondement d'organisation et d'instruction solides. Nous avons soutenu une lutte de principes, peuvent-ils dire ; ceux-ci nous étant reconnus dans leur essence, nous passons sur ce que nous estimons être un accroc à leur application, en considération du but supérieur qu'il importe d'atteindre.

Il faut du reste tenir compte de l'impossibilité pour le légis-

lateur de rédiger une loi de plus de deux cents articles dont aucune disposition ne contredirait le sentiment d'aucun citoyen. Une loi de pareille étendue doit nécessairement contenir des prescriptions de détail qui, satisfaisantes pour les uns, provoquent la désapprobation des autres. Il faut savoir sacrifier ses préférences sur les points de moindre importance en considération des avantages de l'ensemble. Une loi est une œuvre collective ; comme toute œuvre de cette nature, elle puise sa force dans les concessions des individualités.

Enfin, le terrain même de la lutte impose le devoir aux fédéralistes de défendre la loi. L'opposition est dirigée cette fois-ci non pas même par le parti socialiste qui compte lui aussi des éléments patriotes, mais par cette fraction du parti qui professe volontiers, à l'imitation du socialisme français, les thèses de l'internationalisme et de l'antipatriotisme. Nous disons qu'aucun citoyen soucieux de l'avenir de notre pays, du rôle civilisateur de la Confédération suisse dans le monde, aucun citoyen conscient de l'utilité de cette petite nation neutre et pacifique au milieu des grandes puissances militaires de l'Europe, ne saurait se ranger du côté des partisans du referendum. Il n'y a plus là de fédéralisme qui tienne. La question est posée entre ceux qui entendent maintenir nos traditions d'ordre, de force morale, de dévouement à la patrie, et ceux qui cherchent, sous le prétexte d'une impossible fraternité des peuples, à affaiblir les éléments essentiels de l'existence des nations. Tout autre point de vue s'efface devant cette opposition-là. Les fédéralistes, comme tout autre citoyen, se verront contraints de choisir entre l'un ou l'autre de ces deux camps. Dans le moment actuel, ce choix ne nous paraît plus pouvoir rester douteux.

Les préliminaires de la loi.

On a souvent reproché à nos autorités militaires de ruser avec le peuple, d'engager les réformes par le petit bout, puis d'invoquer le fait accompli pour obliger à les accepter et à les parfaire.

Ce reproche serait injuste dans le cas actuel. Jamais loi n'a été plus publiquement étudiée, plus longuement annoncée, plus ouvertement discutée. Pour la mettre sur pied, les autorités militaires et politiques ont fait appel à la collaboration de tous

les citoyens, ont réclamé les conseils, les critiques et les propositions de tous les milieux politiques, sociaux, techniques, professionnels ou laïques de la population.

Rappelons les phases de ce long et consciencieux travail de préparation.

Il a débuté, en 1903 déjà, par diverses conférences entre le Département militaire et les commandants supérieurs, pour l'établissement d'un avant-projet de loi. L'unité de vues n'ayant pu être absolument réalisée, le Département militaire fit paraître son avant-projet qui prit la date du 7 juillet 1904, et auquel, d'accord avec lui, les commandants supérieurs opposèrent leurs contre-propositions sous forme également d'un avant-projet.

Ces documents furent très largement répandus, non seulement dans le public militaire, mais dans le public en général. Toutes les personnes désireuses d'étudier les questions soulevées reçurent un exemplaire de l'avant-projet sur demande. Toutes furent invitées à présenter leurs observations et leurs desiderata. Un délai de trois mois fut fixé à cet effet qui fut prolongé de quatre mois encore, jusqu'à fin février 1905.

Un dossier considérable fut ainsi constitué. Les sociétés d'officiers et de sous-officiers, les sociétés de gymnastique, des particuliers, commerçants ou industriels, des cercles politiques contribuèrent. Il fut dépouillé dans les mois de mars et avril 190 et son résumé discuté dans ce que l'on appella la « Conférence de Langnau » qui eut lieu du 14 au 24 mai 1905 et réuni sous la présidence du chef du Département militaire, les chefs de service de celui-ci et les commandants supérieurs. De cette conférence issut le premier texte du projet de loi, le projet 29 juin 1905.

Ce projet, dont les principes généraux ne furent plus gu modifiés dans la suite, servit de base à toutes les discussi ultérieures. Rédigé en allemand, il fut traduit en français que les deux textes simultanément puissent être soumis délibérations de la Commission de défense nationale. Celle remania quelques chapitres pour obtenir un groupement logique de la matière, précisa certains points, modifia ici et des décisions prêtant à controverse. Le projet ainsi revisé la date du 30 novembre 1905.

Ce fut, en réalité, le projet définitif. Les changements subit encore dans les bureaux du Département militair

arent que des modifications de détail ou de forme, de menues orrections nécessitées par la coordination des textes ou par la éparation d'omissions de points secondaires. Soumis par le Département au Conseil fédéral le 15 janvier 1906, il reçut ce our-là sa date définitive, celle sous laquelle il fut transmis à 'Assemblée fédérale.

On sait les nombreuses séances que celle-ci consacra à son étude. Le Conseil des Etats qui avait la priorité l'entreprit dans a session de juin 1906. Le Conseil national s'en empara dans sa ession de décembre de la même année, et les divergences entre es deux Chambres furent réglées, non sans reprise des débats et quelques polémiques de presse, dans la récente session lu printemps. Le Conseil des Etats a voté la loi à l'unanimité le 40 votants, avec une abstention ; le Conseil national par 127 oix contre 3 et 6 abstentions. La loi a pris la date du 12 avril 907.

Que conclure de cet historique, si ce n'est que même avant : bénéficier d'une ratification du corps électoral, la loi est une uvre populaire au sens réel du terme. Elle est expressément tacitement l'œuvre de tous les citoyens. Les seuls qui n'y t pas contribué sont ceux qui, volontairement, se sont abstes, car tous avaient le droit d'intervenir et pouvaient en rendiquer les moyens.

Il serait donc profondément illogique, et surtout il serait courageant pour la bonne volonté des autorités intéressées 'après avoir fait si largement appel à la collaboration du peu:, et après avoir vu de nombreux milieux populaires répondre. cet appel, ces autorités fussent trompées dans leur attente et ssent enregistrer un échec. Ce serait à désespérer des yens de la franchise. Auraient alors beau jeu ceux qui prédent que la seule méthode pratique du gouvernement d'une nocratie réside dans la tromperie et dans le leurre.

On ne trouvera pas un gouvernement conscient de ses devoirs i ne s'applique à rendre efficace la défense nationale. Au jour la menace d'une guerre, aucun homme de gouvernement ne idrait avoir assumé la responsabilité d'une négligence dans te obligation supérieure. Il sait assez que ce jour-là les yens eux-mêmes le chargeront de cette responsabilité, s égard pour leur propre faute, et lui feront un reproche de es avoir pas contraints aux sacrifices nécessaires. Si donc

les citoyens lui refusent leur collaboration, le gouvernement s'appliquera, dans toute la mesure possible, d'agir sans elle. Et de nouveau, il emploiera les condamnables moyens de la ruse puisque, par la faute des citoyens eux-mêmes, les moyens louables de la loyauté n'auront pas abouti. Le peuple dont l'attitude encouragerait de pareils procédés se condamnerait lui-même.

L'avantage général de la loi.

Le premier avantage de la loi est de rétablir l'ordre dans notre législation militaire, de lui rendre de la clarté et d'en faciliter l'élaboration.

L'inconvénient de la loi de 1874 est d'avoir été trop rigide. Elle a prétendu tout fixer et les principes généraux de l'obligation de servir et de l'organisation de l'armée et l'application des moindres détails. Si bien que les changements, même de la plus minime importance, nécessités par des perfectionnements techniques ou par l'évolution des idées, contraignaient de mettre en œuvre le lourd appareil parlementaire et de réserver encore le consentement, le cas échéant, du peuple souverain.

La loi prévoyait, par exemple, la composition des effectifs de toutes nos unités. Les bataillons de carabiniers ne comptent pas de tambours mais bénéficient de quatre trompettes de plus que les bataillons de fusiliers. Eût-on désiré changer cela, il aurait fallu saisir d'un si capital objet l'Assemblée fédérale et laisser courir le délai de referendum avant d'aviser. Ainsi pour toutes choses.

Dans cet ordre d'idées, un incident caractéristique a été celui du caporal du train des bataillons d'infanterie. La loi de 1874 ne parlait pas de ce caporal dans ses tableaux des effectifs. Sa nécessité était cependant reconnue, mais on ajourna une décision jusqu'à ce que l'occasion se présentât d'une revision plus importante de l'organisation militaire. Il n'était pas possible d'élaborer une loi fédérale uniquement pour un caporal du train.

Par bonheur, un employé fouilleur d'archives découvrit un jour que le dit caporal avait été prévu par le législateur de 1874 et que son omission dans le tableau de l'effectif du bataillon était due à une négligence du scripteur. Le caporal du train put être réintroduit par la voie budgétaire.

La conséquence de la rigidité de l'organisation de 1874 fut

bientôt une bigarure législative compliquée, — car de nouvelles lois durent peu à peu remplacer les dispositions devenues surannées de celle de 1874, — et, circonstances plus graves, elle provoqua des décisions douteuses au point de vue de la légalité, mais à l'adoption desquelles on fut forcé par le légitime désir de la simplification et d'un gain de temps. Il est devenu très difficile de se reconnaître dans l'arsenal de nos lois militaires, et des citoyens moins disposés à remplir leurs devoirs sans objections pourraient, plus souvent qu'on n'imagine, soulever des exceptions contre l'application qui leur est faite de telle décision sans base légale suffisante.

La nouvelle loi a tenu compte de l'expérience acquise. Plus élastique que celle de 1874, elle se borne à préciser les principes, à poser les obligations qui découlent pour le citoyen et pour les communautés de droit public : communes, cantons, Confédération, de l'organisation du service militaire, à exposer la contexture générale de l'armée, à indiquer ses buts, à déterminer les règles de son administration. A côté de cette loi générale, quatre autres seulement la compléteront pour des matières sur lesquelles il est opportun de maintenir le contrôle du peuple directement intéressé : la loi sur l'impôt militaire ; celle fixant la solde ; celle sur l'assurance des militaires ; enfin la loi organisant la justice militaire.

Toutes les autres matières, essentiellement sujettes à variations : effectifs, création d'unités nouvelles, conditions de service pour l'obtention d'un grade, indemnités pour location de chevaux, de vélocipèdes, etc., etc., demeurent, suivant leur nature ou leur importance, dans les attributions de l'Assemblée fédérale, du Conseil fédéral ou du Département militaire suisse.

Ainsi se trouvent assurés une stabilité plus grande de l'organisation générale de l'armée, et la tenue à jour plus exacte des détails essentiellement changeants de cette organisation.

Les avantages militaires de la loi.

1. L'unité de l'armée [1].

La loi de 1874 a permis à nos troupes de réaliser d'incontes-

[1] Ce paragraphe a été développé dans trois articles de la *Revue militaire suisse* publiés en 1904 : *Les lacunes de la loi de 1874*, p. 350 ; *Organisation des forces combattantes de l'armée suisse*, p. 415 ; *La réforme militaire*, p. 491. Voir aussi dans le même volume de 1904, p. 277 l'article : *Armee de milices et armee de cadres.*

tables progrès. Néanmoins, l'armée envisagée dans son ensemble n'en a pas retiré tout le bénéfice qu'elle aurait pu si cette loi n'avait pas été entachée d'un vice fondamental. Ce vice a été d'organiser des armes et des unités et de leur procurer une administration et un commandement sans s'inspirer assez de la nécessité de leur intime union. La loi a créé la coexistence des divers éléments de l'armée, non leur amalgame. L'unité de direction n'a pas été obtenue.

D'une manière générale, l'*administration*, confiée à un cadre de fonctionnaires permanents, et le *commandement*, convoqué pour des périodes passagères, ont reçu des attributions trop spécialisées qui les ont tenus éloignés l'un de l'autre. Le contact a fait défaut.

Dans l'administration elle-même, le contact n'a pas été ménagé entre les armes. Elles ont reçu leur organisation, leur administration et leur instruction séparées, ce qui les a engagées à vivre chacune pour soi, sans considération de leur rôle dans l'ensemble et des exigences de leur liaison.

Enfin l'organisation des combattants n'a pas répondu à des principes rationnels. Prévue primitivement en deux bans symétriques, une élite et une landwehr de douze classes d'âge chacune, elle fut transformée peu à peu sous la pression de l'expérience acquise. Mais cette transformation ne s'opéra pas sans complications ni sans pertes de forces. Nous avons aujourd'hui une organisation de l'infanterie en quatre bans et une organisation des autres armes en trois bans, qui, ni l'une ni l'autre, ne répondent entièrement aux nécessités de la défense nationale non plus qu'aux aptitudes des hommes ainsi répartis.

La nouvelle loi corrige ces erreurs. Elle cherche à organiser non des armes, mais une armée, et à imprimer à celle-ci l'unité morale et de direction dont elle ne saurait se passer. Elle prévoit expressément que l'administration militaire doit être organisée de telle sorte qu'elle permette aux commandants de troupes d'exercer l'influence nécessaire sur l'aptitude et la préparation à la guerre de leur troupe. Le pouvoir doit appartenir à qui assume la responsabilité. A ces commandants de veiller à ce que leurs troupes soient toujours à l'effectif, à contrôler le bon état de leur équipement personnel, de leur armement et de leur équipement de corps. L'autorité militaire doit tenir compte de leurs communications et de leurs propositions. Les attributions

de la commission de défense nationale qui représente l'unité de direction en l'absence du général voit ses attributions étendues. La conférence des commandants des unités d'armée qui était tombée en désuétude a été confirmée. Enfin l'instruction des unités de troupes, des corps de troupes et des unités d'armée, ainsi que la direction des cours de répétition appartiendront exclusivement aux officiers de troupes.

La répartition plus rationnelle des hommes dans les grandes catégories de l'armée contribuera, elle aussi, à assurer l'unité de celle-ci. Au lieu des quatre bans actuels aux attributions imparfaitement définies, trois bans sont formés. L'*élite*, composée des hommes de 20 à 32 ans, armée de campagne qui doit être apte à toutes les opérations quelconques et spécialement à celles qui relèvent de l'offensive et de la manœuvre active. La *landwehr*, composée des hommes de 33 à 40 ans, apte plutôt aux opérations relevant de la défensive en unités d'une certaine importance, l'occupation entre autres des positions de campagne fortifiées dont le service du génie poursuit la préparation. Le *landsturm*, composé des militaires de 41 à 48 ans et de volontaires justifiant d'une connaissance suffisante du tir et possédant l'aptitude physique nécessaire, troupe de couverture et de défense locale et unités attachées aux services de l'arrière.

Aussi, la loi, en reliant étroitement entre eux les divers éléments de l'armée, en les coordonnant et en organisant mieux aussi l'instruction comme on le verra plus loin, fait de l'armée non plus un assemblage plus ou moins bien ajusté d'armes et d'unités mais un tout solide et cohérant.

2. *L'Instruction des troupes.*

Ici, les principes dirigeants ont été les suivants : Formation d'une armée de campagne plus instruite et plus manœuvrière ; maintien en état de suffisante instruction des troupes de seconde ligne. La loi demande l'application de ces principes : 1. à une école de recrues prolongée ; 2. à des cours de répétition annuels dans l'élite ; 3. à la concentration sur un seul cours d'une durée de 11 jours des deux cours actuels de 5 jours dans la landwehr.

Nous ne reviendrons pas sur le trop fameux débat auquel a donné lieu la durée des écoles de recrues de l'infanterie et du

génie. Cette page de l'histoire de la nouvelle loi n'appartient pas aux plus glorieuses. Constatons seulement que les écoles de recrues sont allongées des durées suivantes : infanterie, artillerie et troupes de forteresse 20 jours ; cavalerie 10 ; génie, service de santé, troupes des subsistances et train 15. Ces prolongations permettront une instruction plus minutieuse avec une moindre fatigue pour les hommes.

A la vérité, nous regrettons la suppression des cours de cadres. Ils avaient l'avantage d'entraîner les gradés à leur mission d'instructeurs et de donner aux recrues, dès leur arrivée au milieu de leurs supérieurs et guides préparés à les recevoir, l'impression de la discipline et le sentiment de la subordination. Le législateur ne les a pas jugés nécessaires ; il en faut passer par là.

Au surplus, même sans les cours de cadres, les écoles de recrues, plus longues, auront l'avantage de former mieux le soldat à ses obligations de service, et par là, de faciliter l'instruction des unités à laquelle les cours de répétition seront consacrés. Les cours de répétition annuels sont un des avantages les plus réels de la nouvelle loi. On peut émettre l'espoir fondé que cette périodicité plus rapprochée des convocations succédant à une première instruction plus approfondie, aura pour résultat de maintenir plus longtemps intacte cette instruction, et d'accroître sensiblement la discipline et la mobilité et peut-être l'endurance de nos troupes.

Mais ici encore, un regret tempère quelque peu notre satisfaction. Sept classes d'âge seulement seront appelées aux cours de répétitition de l'élite au lieu des dix du régime actuel. Nos effectifs en seront sensiblement réduits. Espérons qu'une compensation sera trouvée soit dans le recrutement prévu de certaines catégories de citoyens aujourd'hui dispensés, instituteurs, employés d'administrations publiques et d'entreprises de transport, etc., soit dans une sévérité plus grande des cantons dans l'octroi des dispenses de cours.

Quoi qu'il en soit, et toutes proportions gardées, nous adoptons le régime des armées de cadres où, lors de la mobilisation, les réservistes viennent s'encadrer dans les effectifs de l'active. Nos sept plus jeunes classes d'âge représenteront ces effectifs, dans lesquels viendront s'encadrer les soldats qui auront terminé leur temps de service de l'élite et qui appartiendront aux cinq dernières classes. Plus le recrutement sera fort — dans les

tes de l'aptitude indispensable, cela va sans dire — moins ›ra nécessaire, à la mobilisation, de puiser dans cette réserve cinq dernières classes, et plus nos unités seront composées soldats jeunes et bénéficiaires d'une instruction récente.

.'idéal serait que les effectifs de contrôle fussent suffisants ır permettre le renvoi dans les dépôts des hommes des is dernières ou au moins des deux dernières classes ge, afin de les réentraîner en attendant qu'ils comblent les ·miers vides de la campagne. On atténuerait ainsi dans une ge mesure l'inconvénient de la réduction des classes d'âge ıvoquées aux cours de répétition.

Le cours de landwehr sera une pierre de touche pour apprér la solidité de l'instruction procurée à l'élite. Il réunira des dats qui n'auront plus été convoqués à aucune période d'exeres ou de manœuvres depuis six à neuf ans. Actuellement, ıterruption est de trois à six ans. Il faudra trouver la comısation d'une part dans la plus solide instruction de la troupe, .utre part dans le perfectionnement des cadres qui, comme us le verrons tout-à-l'heure, bénéficieront d'un état d'entraîne-·nt plus prononcé. Les sous-officiers supérieurs et les sergents ront passé par dix cours de l'élite, et la durée de l'interrupn sera pour eux de trois à six ans. Quant aux officiers qui ront fait tous leurs cours d'élite, ils n'interrompront pas les ıvocations pendant plus de un à trois ans.

En résumé, il semble incontestable que le nouveau régime ›ntera beaucoup aux qualités de discipline, de mobilité et aux maissances tactiques des troupes de l'armée de campagne. Et n peut espérer que ces progrès seront assez marqués pour ›sister jusqu'au passage des hommes dans les cadres de la ıdwehr. L'amélioration du landsturm, elle, est certaine comme le de l'élite. Elle sera le résultat de son rajeunissement, ıne part, de sa composition d'autre part ; on n'y verra plus e des militaires, et des volontaires choisis. Loin de nous, cer-, la pensée de contester l'excellent esprit et la parfaite bonne onté des hommes du landsturm actuel, mais cette bonne onté, si grande soit-elle, ne saurait suppléer à l'ignorance tique. Or, ne l'oublions pas, le landsturm est dispensé de ıte période d'exercices. Il n'en est que plus nécessaire de le mer en majeure partie d'hommes ayant passé sous les draıux de l'élite et de la landwehr.

[illegible] qui n'appartient [illegible] que les écoles de [illegible] artillerie [illegible] génie, service [illegible] Ces prolonga- [illegible] avec une moin- [illegible]

[illegible] des cours de ca- [illegible] à leur mission [illegible] au mi- [illegible] l'impres- [illegible] Le légis- [illegible] passer par là. [illegible] écoles de [illegible] mieux le [illegible] l'ins- [illegible] seront con- [illegible] avantages [illegible] fondé [illegible] succédant [illegible] résultat [illegible] d'ac- [illegible] l'en- [illegible]

[illegible] satis- [illegible] cours [illegible] Nos [illegible] com- [illegible] certaines [illegible] transport, [illegible] octroi [illegible]

[illegible] adop- [illegible] sation. [illegible] l'active. [illegible] effectifs. [illegible] ter- [illegible] aux [illegible] — dans les

limites de l'aptitude indispensable, cela va sans dire — moins il sera nécessaire, à la mobilisation, de puiser dans cette réserve des cinq dernières classes, et plus nos unités seront composées de soldats jeunes et bénéficiaires d'une instruction récente.

L'idéal serait que les effectifs de contrôle fussent suffisants pour permettre le renvoi dans les dépôts des hommes des trois dernières ou au moins des deux dernières classes d'âge, afin de les réentraîner en attendant qu'ils comblent les premiers vides de la campagne. On atténuerait ainsi dans une large mesure l'inconvénient de la réduction des classes d'âge convoquées aux cours de répétition.

Le cours de landwehr sera une pierre de touche pour apprécier la solidité de l'instruction procurée à l'élite. Il réunira des soldats qui n'auront plus été convoqués à aucune période d'exercices ou de manœuvres depuis six à neuf ans. Actuellement, l'interruption est de trois à six ans. Il faudra trouver la compensation d'une part dans la plus solide instruction de la troupe, d'autre part dans le perfectionnement des cadres qui, comme nous le verrons tout-à-l'heure, bénéficieront d'un état d'entraînement plus prononcé. Les sous-officiers supérieurs et les sergents auront passé par dix cours de l'élite, et la durée de l'interruption sera pour eux de trois à six ans. Quant aux officiers qui auront fait tous leurs cours d'élite, ils n'interrompront pas les convocations pendant plus de un à trois ans.

En résumé, il semble incontestable que le nouveau régime ajoutera beaucoup aux qualités de discipline, de mobilité et aux connaissances tactiques des troupes de l'armée de campagne. Et l'on peut espérer que ces progrès seront assez marqués pour subsister jusqu'au passage des hommes dans les cadres de la landwehr. L'amélioration du landsturm, elle, est certaine comme celle de l'élite. Elle sera le résultat de son rajeunissement, d'une part, de sa composition d'autre part ; on n'y verra plus que des militaires, et des volontaires choisis. Loin de nous, certes, la pensée de contester l'excellent esprit et la parfaite bonne volonté des hommes du landsturm actuel, mais cette bonne volonté, si grande soit-elle, ne saurait suppléer à l'ignorance tactique. Or, ne l'oublions pas, le landsturm est dispensé de toute période d'exercices. Il n'en est que plus nécessaire de le former en majeure partie d'hommes ayant passé sous les drapeaux de l'élite et de la landwehr.

3. L'instruction des cadres.

En cette matière encore, la nouvelle loi présente un avantage militaire marqué sur celle de 1874. On peut le résumer en disant qu'elle tient en haleine le gradé, spécialement l'officier, pendant toute la durée de son service.

Il n'en est pas ainsi actuellement. L'instruction des officiers est donnée, pour ainsi dire, par à-coups. Sans doute, l'acquisition de chaque grade comporte une école théorique spéciale, et, pour le chef de section, le commandant de compagnie et le commandant de bataillon une période d'application à titre de chef d'unité. Mais dans les longs intervalles qui séparent ces services spéciaux, les seules occasions de maintenir l'expérience acquise sont les cours de répétition bisannuels. Bien plus, les officiers subalternes qui ne dépassent pas le grade de premier-lieutenant, — c'est la majorité — n'ont pas d'autre service que ces cours, et de même la plupart des capitaines et des majors à partir de leur promotion. Les officiers d'un grade supérieur sont un peu mieux partagés, depuis que la création de cours pour officiers supérieurs leur garantit une convocation trois années sur quatre.

Pour tous, les occasions de travail seront plus nombreuses, et l'entraînement, par conséquent, mieux conservé. Comme aspirants au grade d'officier, les futurs officiers suivent une école d'instruction de 80 à 105 jours suivant les armes ; comme chefs d'unité, ils bénéficient de la prolongation des écoles de recrues ; ils bénéficient aussi de l'organisation annuelle des cours. L'école centrale I, réduite à 30 jours au lieu de 42, ne continue à être exigée que des premiers-lieutenants signalés pour l'avancement. L'école centrale II, portée de 42 jours à 50, réunira tous les capitaines. Des écoles de tir et des cours tactiques pour officiers seront institués par l'Assemblée fédérale. Enfin, des exercices tactiques réuniront tous les deux ans les états-majors sous le commandement alterné du divisionnaire et du commandant de corps, et tous les deux ans également, des exercices stratégiques réuniront les commandants de corps et de division et leurs chefs d'état-major, les commandants des places fortifiées et d'autres officiers désignés par le Département militaire.

Les convocations des officiers ne seront ainsi jamais séparées par des intervalles assez longs pour qu'ils risquent un déchet

onnaissances militaires ; ils n'auront pas le temps de ; du haut en bas de l'échelle hiérarchique, ils seront onstant état d'entraînement.

emière conséquence sera qu'ils apporteront plus d'en-ccomplissement de leurs devoirs de service, se sentant d'eux-mêmes. Une seconde conséquence sera de fati-s leurs hommes, en leur évitant les hésitations et les res, source de mouvements inutiles, d'indiscipline et de Et l'armée entière y gagnera en assurance, en mobi-confiance en soi-même.

ernière sera du reste non seulement le résultat d'une instruction du commandement, mais celui de la con-plus complète qu'auront les uns des autres les soldats hefs, ainsi que les chefs entre eux. Sept années consé-s mêmes soldats se retrouveront dans les mêmes lus souvent sous les ordres des mêmes chefs. Et ceux-eront réunis plus souvent encore, le nombre des cours ion n'étant pas, pour eux, limité à sept, et les cours créant une nouvelle occasion de travail en commun et derie.

on des armes, elle aussi, en tirera un réel profit. Les trales continueront à la lui procurer, puis il s'y ajoutera ces tactiques et stratégiques des états-majors et une plus fréquente des manœuvres d'unités mixtes.

t espérer que l'instruction des sous-officiers, comme officiers, gagnera à la prolongation de la durée de on. Mais l'instruction n'est pas l'élément unique. Cer-sidérations morales sont d'une importance essentielle rmation des sous-officiers. Il appartiendra à l'autorité de les discerner quand elle arrêtera les prescriptions au recrutement et à l'effectif des sous-officiers. Néan-tout état de cause, la qualité de ce corps ne peut néliorée par les dispositions de la nouvelle loi. .

(A suivre.)



POURQUOI LE MARÉCHAL BERNADOTTE

NE PARUT

ni à Iena, ni à Auerstädt, ni à Eylau

La conduite de Bernadotte, pendant la campagne de 1806 [illegible] 1807, a été très sévèrement jugée. On n'a voulu retenir de ce commandant de corps que son absence des batailles d'Iéna, d'Auerstädt et d'Eylau. On pourrait également ajouter Friedland, mais Bernadotte avait alors quitté l'armée pour soigner une blessure reçue à Braunsberg et Victor l'avait remplacé dans le commandement de son corps, qui eut d'ailleurs un rôle décisif dans cette dernière bataille, ce qui fournit un argument de plus à ses détracteurs.

Les incriminations dirigées contre Bernadotte, ayant pour base le blâme prononcé par Napoléon lui-même, au sujet de l'abstention de son sous-ordre le jour d'Auerstädt, blâme signifié par lettre au prince de Ponte-Corvo, il peut paraître osé de revenir sur le jugement du maître et sur l'opinion de la plupart des contemporains. Mais on s'est plu à renchérir sur ces appréciations et il s'est établi sur ces faits, comme sur tant d'autres, une légende qui a surtout pris sa justification dans l'attitude postérieure de Bernadotte, devenu roi de Suède, vis à vis de l'empereur.

Pour expliquer l'abstention du 1er corps, le 14 octobre, [illegible] bien à Auerstädt qu'à Iéna, on a dit que Bernadotte avait [illegible] fusé son concours à Davout, autant par jalousie que pour [illegible] pas déférer aux ordres d'un collègue qui n'avait pas [illegible] d'autorité sur lui ; et qu'il avait exploité l'ambiguité des ordres par rancune personnelle contre Napoléon. Pour Eylau, qu'il serait volontairement mis en retard d'une journée de [illegible] sur les autres corps, et que, le jour de la bataille, il [illegible] encore pris une direction excentrique, sous prétexte de [illegible] la route de retraite au corps prussien de l'Estocq, lequel

leurs marchait dans une direction tout opposée et lui fournissait la meilleure preuve de sa faute en courant au rendez-vous d'honneur où il aurait dû se trouver lui-même.

Graves accusations s'il en fut auxquelles les apparences ont donné crédit et que plusieurs historiens ont corroborées de démonstrations appuyées de témoignages.

Encore une fois, le blâme de Napoléon au sujet de la journée d'Auerstädt semble décisif. Il serait suffisant en effet si l'on ne savait qu'à ce même propos l'empereur a singulièrement travesti les faits au point de réduire la bataille d'Auerstädt, cette brillante initiative de Davout, à un simple épisode de la bataille d'Iéna, pour que cette victoire parallèle n'échappe pas à sa gloire personnelle.

Les bulletins de la Grande Armée, les ordres du jour n'ont jamais parlé que d'Iéna et Davout s'est docilement prêté à cette concession d'amour-propre en écrivant lui-même Iéna pour Auerstädt.

Napoléon, en apprenant le 14 au soir que Davout avait eu devant lui l'armée principale des Prussiens avec laquelle se trouvait le roi, comprit qu'il n'avait eu à combattre à Iéna que l'armée secondaire — et il était encore persuadé avoir eu affaire à la majeure partie des forces prussiennes — aussi laissa-t-il éclater sa mauvaise humeur.

Quand, dans la nuit du 14 au 15, un aide de camp de Davout se présenta au quartier impérial et annonça à l'empereur la victoire d'Auerstädt (gagnée par le 3e corps sur l'armée prussienne commandée par Brunswick et le roi en personne), Napoléon incrédule assura que Davout se trompait, que le 3e corps n'avait pu avoir devant lui qu'une flanc-garde de faible effectif, que la masse principale se trouvait bien à Iéna et avait bien été défaite par lui Napoléon. Comme l'aide-de-camp insistait pour démontrer son erreur au maître, celui-ci, impatienté, lui ferma la bouche en disant avec humeur : « Assez Monsieur. Votre maréchal n'y voit pas clair d'habitude (Davout était myope), mais aujourd'hui, il a vu double ».

C'est alors que, songeant à dégager sa responsabilité, il déclara avoir donné au Prince de Ponte-Corvo l'ordre de se joindre au maréchal Davout, affirmation absolument contraire aux faits.

La légende se trouva ainsi créée, et, voulant qu'elle devint

l'histoire, Napoléon, à qui le maréchal Bernadotte avait pourtant écrit, dès son arrivée à Apolda, les causes réelles de son retard lui fit adresser de Halle, le 21 octobre, par le major-général, une lettre en ce sens :

« Berthier à Bernadotte.

» Sa Majesté vous rappelle que vous ne vous êtes pas trouvé à la bataille d'Iéna, que cela aurait pu compromettre le sort de l'armée et déjouer les grandes combinaisons de Sa Majesté, et a rendu très douteuse et très sanglante cette bataille qui l'aurait été beaucoup moins. Quelque profondément affecté qu'aît été l'empereur, il n'avait pas voulu vous en parler, parce qu'en rappelant vos anciens services, il craignait de vous affliger, et que la considération qu'il a pour vous l'avait porté à se taire. »

Cela laisserait déjà comprendre que Napoléon ait tenu rigueur à Bernadotte de n'avoir pas partagé la gloire de Davout qui, de ce fait, restait au moins égale, sinon supérieure à la sienne.

Le génie militaire de Napoléon, qui ne saurait être mis en doute, n'est point ici en cause, mais seulement son autoritarisme, qui allait jusqu'à vouloir être le dispensateur de la gloire. Dans une discussion assez vive avec Lannes, il s'écria, ne pouvant plus se contenir : « Je prendrai et donnerai la gloire comme il me conviendra de le faire, car, entendez-vous, c'est *moi*, *moi seul*, qui vous donne votre gloire et votre succès ».

Quant à l'opinion des contemporains, elle ne peut être comptée que comme reflet de celle de Napoléon. Elle a pour principal criterium les bulletins de l'armée d'ailleurs rédigés dans ce but et l'on sait qu'ils sont sujets à caution.

Il faut aussi faire la part de quelques dévouements exagérés à la cause de Napoléon ou de Davout.

Le général de Ségur, capitaine en 1806 et adjoint au général Duroc, grand maréchal du Palais, a, dans ses mémoires, écrit ce qui suit :

« Au commencement de ce grand jour (14 octobre), vers 3 heures du matin, malgré les dernières instructions de l'empereur, et en dépit de l'offre du commandement en chef que lui fit Davout, Bernadotte s'était séparé de ce maréchal pour rétrograder sur Dornburg. Vers 10 heures au moment du plus grand danger, Davout, la tête nue, un boulet la lui ayant découverte, avait envoyé Romeuf le conjurer de venir à son secours. Bernadotte se trouvait à ce moment à la hauteur du pont de Camburg ; il n'avait qu'à le passer ; peu d'instants eussent suffi pour l'amener à la tête de 20 000 hommes, sur le flanc droit de l'ennemi ; son apparition eût décidé la victoire ; il s'y refusa ! Davout l'appelait, l'invoquait, lui offrait le commandement ; Bernadotte le savait attaqué par des

forces triples ; il continua sur la rive opposée, sa marche paisible et s'éloigna ! Ce ne fut pas la crainte de sa responsabilité, ni une autre crainte qui le détourna. Les siens disent qu'il eût été un héros dans sa propre cause. Mais sa nature était ainsi tout exclusive. C'était seulement quand il pouvait rapporter tout à lui, que son cœur s'ouvrait. Dès lors, ardeur, générosité, dévouement pour les siens, toutes les situations, tous les entraînements des grandes âmes s'y retrouvaient. Mais supporter un égal, un supérieur, servir à la gloire d'un autre, quel qu'il pût être, un tel effort lui fut toujours impossible ou insupportable. Quelques-uns crurent qu'une haine privée contre Davout lui avait fait commettre cette détestable action, ce qui l'expliquerait, sans la rendre excusable. »

Le général Rapp n'est pas plus exact, lorsqu'il raconte ainsi les faits dans ses mémoires :

« Davout surtout se trouvait dans une position sous laquelle un homme moins tenace eut succombé. Bernadotte refusa de le soutenir ; il défendit même à deux divisions de la cavalerie de réserve, qui pourtant n'étaient pas sous ses ordres, de prendre part à l'action. Il paradait autour d'Apolda, pendant que 26 000 Français étaient aux prises avec 70 000 hommes d'élite commandés par le duc de Brunswick et le roi de Prusse. »

Et Rapp ajoute, qu'étant allé rendre compte à l'empereur des événements de la soirée, Napoléon lui dit : « Bernadotte s'est mal conduit ; il aurait été enchanté que Davout manquât cette affaire, qui lui fait le plus grand honneur, d'autant plus que Bernadotte avait rendu sa position difficile. Ce Gascon n'en fera jamais d'autres ».

Les deux divisions de dragons dont il s'agit, étaient la 3e (Général Beaumont) et la 4e (Général Sahuc) restées sans direction par suite du départ du prince Murat pour Iéna, et que le maréchal Bernadotte trouva le 14 dans la matinée, encombrant le défilé de Dornburg et retardant le passage de son corps d'armée.

En face de ces accusateurs par trop courtisans, il y eut bien un parti d'opposition, mais trop peu informé au point de vue militaire, et usant trop souvent de contradiction pour que nous en fassions état.

Il reste donc les historiens. Ils se posent tous en juges impartiaux. Mais ils ont, pour la plupart, épousé la querelle du maître, s'inclinant, et non sans raison pour la majorité des cas, devant son autorité en la matière. Pourtant il faut convenir que Napoléon, juge et partie, a su dans beaucoup de circonstances s'excuser en modifiant les données, comme il arrive même aux plus sincères quand on refait l'histoire après coup.

M. Thiers raconte ce qui suit :

« Le soir, Davout était allé de sa personne reconnaître ce qui se passait au défilé de Kösen. Quelques prisonniers faits à la suite d'une escarmouche lui avaient appris que la grande armée prussienne s'approchait, conduite par le roi, les princes et le duc de Brunswick. »

C'est inexact et rien ne le démontre mieux que le silence gardé à ce sujet par le maréchal Davout dans son rapport du 13 au soir à l'empereur.

Quant au récit que fait M. Thiers de la visite de Davout à Bernadotte, dans la nuit du 13 au 14 octobre, il est tout d'imagination. Le maréchal Davout ne pouvait pas apprendre au prince de Ponte-Corvo l'approche d'une armée de 80 000 hommes, puisqu'il l'ignorait lui-même. Il se borna à lui communiquer l'ordre de l'empereur, qui venait de lui être apporté à 3 heures du matin et à lui demander ce qu'il comptait faire.

Faisons aussi remarquer combien il est invraisemblable que Davout ait demandé à Bernadotte son concours, dans la soirée du 13, et qu'il se soit alors élevé entre les deux maréchaux une question de préséance, puisque tous deux ne pouvaient songer à se mouvoir avant d'avoir reçu les ordres annoncés par lettre de 3 heures de l'après-midi et qui ne parvinrent à Naumburg qu'à 3 heures du matin, le 14.

Les preuves données par les historiens sont quelques témoignages recueillis longtemps après 1806 et qui sentent l'arrangement. Nous en citerons un entre autres.

C'est un rapport du lieutenant de Trobriand, aide de camp du maréchal Davout, dont nous donnons la teneur afin qu'on puisse l'apprécier, faisant remarquer par ailleurs combien il est étrange de condamner un maréchal de France sur un seul dire émanant d'un officier subalterne, et dont il est parlé pour la première fois cinquante-cinq ans après les événements, le principal intéressé n'étant plus là pour se défendre.

Rapport du capitaine de Trobriand, parti du champ de bataille d'Auerstädt, à 3 heures et demie du soir, et envoyé en mission au 1er corps d'armée :

« Monsieur le Maréchal.

» Conformément aux ordres que vous m'avez donnés, je me suis rendu en toute hâte auprès du maréchal prince de Ponte-Corvo, quoique mon cheval fût très fatigué et que j'eusse quelque incertitude sur le point où je pourrais rencontrer le prince. Je l'ai trouvé à 4 heures 30 minutes sur les hauteurs de la rive gauche de la Saale, à peu près à une lieue et demie du point d'où j'étais

parti. C'était au même endroit où je l'avais vu le matin en revenant du quartier-général de l'empereur. Son Excellence était à cheval, avec une partie de son état-major et un piquet de cavalerie d'escorte, mais toutes les troupes au repos. Je lui ai dit que je venais de votre part, pour l'informer que l'ennemi était en pleine retraite; on voyait ses mouvements du point où j'avais atteint M. le maréchal. Je le fis remarquer à Son Excellence qui n'en doutait pas. J'ajoutais que le corps d'armée avait tellement souffert en soutenant depuis le matin 8 heures l'effort de toute l'armée prussienne, commandée par le roi en personne, que la moitié de vos hommes étaient hors de combat : qu'en conséquence vous l'invitiez à vous seconder dans la poursuite de vos succès, que sans cela vous seriez dans l'impossibilité de continuer seul vos avantages avec des troupes harassées et avec 1500 chevaux réduits par la mitraille à moins d'un tiers. M. le maréchal m'accueillit assez mal; il me demanda d'abord quels étaient les braves qui avaient payé leur dette à la patrie; et lorsque je lui eus indiqué les noms des plus connus d'entre eux, il me dit : « Retournez près de votre maréchal et dites-lui que je suis là et qu'il soit sans craintes; partez ».

» Je crois inutile de vous répéter la réplique, un peu vive peut-être, que je fis à la dernière phrase de M. le maréchal, tant elle me causa de surprise et de peine. Tel est, du reste, le récit exact de la mission que vous m'avez confiée. La réponse du prince et le ton dont elle fut prononcée ne me permettant pas d'insister davantage, je me suis empressé de revenir près de Votre Excellence.

» Je suis, avec le plus profond respect, M. le Maréchal, votre tout dévoué

» DE TROBRIAND. »

Comment ce rapport, s'il a été fait aussitôt après la bataille d'Auerstädt, est-il intitulé : « Rapport du capitaine de Trobriand » puisque son auteur n'était alors que lieutenant?

Ce rapport qui, par sa forme et ses inexactitudes, est loin d'avoir le caractère des documents de ce genre, ne figure pas aux archives de la guerre, ni dans les papiers du maréchal Davout, relatifs à la campagne de Prusse, réunis par son neveu le général Davout et publiées en 1896. C'est en 1861, que le général de Trobriand, âgé alors de 81 ans, le produisit pour la première fois.

Enfin ne faut-il pas au moins entendre la défense de Bernadotte et si l'on suspecte sa justification devant la postérité on ne peut mettre en doute les arguments qu'il fit valoir à l'époque même comme réponse aux accusations de Napoléon transmises par Berthier :

« Bernburg, 21 octobre 1806, 8 h. du soir.

» Ce n'est pas ma faute, Monsieur le Duc, si je n'ai pas eu une grande part à l'affaire d'Iéna; je vous ai écrit dans le temps par quelle cause ma marche avait été arrêtée la veille de la bataille; ce n'est qu'à 4 heures du matin que j'ai eu communication de votre lettre au maréchal Davout dans laquelle il était

dit que l'empereur tenait beaucoup à ce que je fusse à Dornburg; je ne perdis pas une minute pour me mettre en route, je fis grande diligence et j'arrivai à 11 heures; j'aurais encore été à temps de remplir les vues de S. M., sans le défilé de Dornburg que tout le monde connaît et qui m'a pris un temps infini. Malgré toutes ces difficultés j'ai marché avec une division d'infanterie et ma cavalerie; je suis encore arrivé avant 4 heures à Apolda et assez à temps pour déterminer la retraite des ennemis qui se trouvaient devant le maréchal Davout et, le même soir, j'ai pris 5 pièces de canon et plus de 1000 prisonniers dont un bataillon entier. Je vous le répète, Monsieur le Duc, il n'a pas dépendu de moi de faire plus; j'ai fait tout ce qu'il était humainement possible d'exiger. Il est bien pénible pour moi d'être obligé d'entrer dans ces détails; j'ai la conviction d'avoir bien rempli mes devoirs. »

Un juge impartial et des plus compétents s'est trouvé qui a rétabli les responsabilités de la journée du 14 octobre; il fait dire à Napoléon :

« Si j'avais prévu que le roi de Prusse voulut percer par Naumburg, et que Bernadotte y fut déjà arrivé, je n'aurais pas exposé Davout seul à soutenir le choc du gros de l'ennemi, et envoyé Bernadotte se promener à Dornburg, où il était inutile et pour moi et pour Davout. » (Vie politique et militaire de Napoléon, racontée par lui-même au tribunal de César, d'Alexandre et de Frédéric, par Jomini).

La première condition pour rester impartial est de s'efforcer de reposer le problème avec les inconnues du moment en laissant le lecteur juge de ce qu'il aurait fait à la place de Bernadotte — abstraction faite bien entendu de ce que nous savons des résultats et des conséquences.

Et nous pensons que cette petite étude ne contribuera pas seulement à élucider un point d'histoire, mais reconstituera un de ces cas concrets qui, mieux que les théories de principe et les spéculations de doctrines, montrent les difficultés de l'exécution.

Mais pour entrer dans le rôle de Bernadotte, il est nécessaire d'en connaître exactement les contingences.

Nous commencerons par faire justice de sa prétendue jalousie à l'égard de Davout, qui, eût-elle existé, n'a point eu de part à cette affaire, non plus que sa répugnance à se subordonner à lui, puisqu'il n'a pas eu à se soumettre, Davout s'étant borné d'abord à lui communiquer l'ordre de l'empereur et ne lui ayant demandé son concours qu'à la fin de la bataille.

Ce qui est hors de doute, c'est qu'au moment où le lieutenant

obriand joignit le maréchal Bernadotte, l'ennemi était en ine retraite depuis plus d'une heure, et qu'il ne pouvait plus e question que de ramasser les fuyards et les trophées. De-it une demande qu'il déclara plus tard lui avoir été présentée ine façon peu convenable, le maréchal Bernadotte put se re-fer, mais, encore une fois, il ne s'agissait pas, comme on l'a it, d'aller au secours d'un collègue en péril. « Je suis Gascon, Bernadotte à Bourrienne, mais il (Napoléon) l'est encore is que moi. J'ai pu être piqué de recevoir presque des ordres Davout, mais j'ai fait mon devoir. »

« Aucun document — dit le lieutenant-colonel Titeux — ni s archives de la guerre, ni dans les papiers mêmes du maré-il Davout, n'établit que le commandant du 3e corps envoya ljudant-commandant Romeuf ou tout autre officier au maré-al Bernadotte, vers dix heures du matin, au moment du plus ind danger, pour le conjurer de venir à son secours. L'en-ni occupait la rive gauche de la Saale, cet officier eût dû, ur joindre le prince de Ponte-Corvo, aller passser la rivière pont de Kösen et faire sept ou huit lieues, par de très mau-s chemins le plus souvent encombrés de troupes et de baga-s ; il n'eût jamais pu arriver à Cambourg avant deux heures l'après-midi, et, à ce moment, le maréchal Bernadotte était puis plusieurs heures engagé dans le défilé de Dornburg, fai-it des efforts inouïs pour sortir et déboucher sur les plateaux la rive gauche. »

Le général Dupont, qui, dans la marche du 14 octobre, se uvait à la queue du 1er corps, ne fait, dans sa correspondance dans ses mémoires, aucune mention de l'envoi d'un officier Davout au prince de Ponte-Corvo.

Il faut éliminer également le parti-pris de désobéissance à empereur par rancune personnelle.

La cause de rancune à laquelle on a fait allusion serait que Bernadotte avait épousé une femme d'abord fiancée à Napoléon t délaissée par lui, et l'on supposa volontiers que la délaissée aurait monté l'esprit de son mari contre l'empereur. Bernadotte a pu en concevoir quelque aigreur, mais on ne pourrait en re-trouver trace dans ses relations militaires. Ce serait plutôt de la part de l'empereur qu'on relèverait certaines pointes sarcas-tiques à ce sujet.

D'ailleurs, Bernadotte n'aurait pas été le seul à avoir de la

rancune contre Napoléon qui était très dur avec ses maréchaux, et pourtant aucun n'en a fait état pour désobéir, pas plus Lannes que les autres, qui avait sur le cœur d'avoir été accusé de concussion et qui écrivait à sa femme à la fin de mai :

« ... Je suis dégoûté à tel point que j'abhorre mon état. On m'en a tant fait que je ne réponds pas de ne pas partir. Je te jure, ma chère amie, que je suis souvent fâché d'avoir versé mon sang pour la gloire de l'... J'ai toujours été victime de mon attachement pour lui. Il n'aime que par boutade, c'est-à-dire quand il a besoin de vous... »

Et pourtant, quinze jours après, Lannes combattait seul, sans récriminations contre toute l'armée russe depuis 3 heures du matin jusqu'à 3 heures du soir sur le champ de bataille de Friedland.

Non, Bernadotte n'a pas fait acte de désobéissance. La subordination des maréchaux eux-mêmes était solidement et sévèrement établie. L'empereur faisait dire à Ney par le colonel Jomini « qu'il entendait être obéï par ses maréchaux comme par ses serviteurs les plus humbles, sans la moindre observation. »

Cette subordination était consciencieusement acceptée et l'exécution des ordres était passive, trop passive même, puisque la crainte de désobéir à l'empereur est la principale explication de la conduite du prince de Ponte-Corvo.

On ne peut douter de l'intention de Bernadotte d'entrer dans les vues de l'empereur ; son interprétation des ordres serait elle-même erronée, car on en lit l'expression dans une lettre qu'il écrivait au mois de janvier 1807 au maréchal Ney :

« ... Au reste, je dois vous prévenir que j'exécute les ordres qui me sont donnés... ; il serait pénible pour vous et pour moi que le défaut des ordres de S. M. compromît la sûreté de son armée. »

On a également représenté Bernadotte comme un brutal et un entêté. Nous pourrions citer nombre de témoignages de ses contemporains qui le dépeignent au contraire très courtois. Fezensac, entre autres, le dit « le plus gracieux et le plus affable des maréchaux avec tout le monde. » En tout cas on ne peut lui refuser d'avoir été un des mieux doués au point de vue de l'intelligence. Il est vrai qu'on l'a retourné contre lui.

Sa correspondance avec l'empereur montre une souplesse et une déférence très grandes.

En somme, pour entrer dans la peau de Bernadotte en 1806, il n'est nul besoin de se faire frondeur, jaloux et désobéissant. Mais il faut faire abstraction de tout esprit d'initiative, comme on l'entend aujourd'hui; Napoléon n'en admettait pas. Il écrit à Berthier : « Moi seul sais ce que je veux faire, vous n'avez qu'à obéir », et Berthier, son fidèle interprète, traduit la même idée à Ney : « Nul ne connaît sa pensée, et notre devoir est d'obéir ». On voit que dans cette ignorance, il n'y a pas d'initiative possible.

Il ne s'agit donc pas de chercher, comme on l'a fait à tort, quelle initiative pouvait prendre Bernadotte, mais seulement quelle interprétation il devait donner aux ordres qu'il avait reçus en raison de ce qu'il connaissait des circonstances.

D'ailleurs, pour répondre d'un mot à ceux qui ont voulu quand même en faire une question d'initiative, disons que Bernadotte, s'il s'était cru permis d'opter, aurait dû se porter vers Iéna plutôt que vers Auerstädt, sur les données mêmes fournies par Napoléon, qui croyait avoir devant lui sinon l'armée prussienne tout entière, au moins les forces principales de l'ennemi.

Il ne faut pas oublier que Bernadotte, qui avait débuté dans la campagne de 1806 par faire l'avant-garde de l'armée sur les races de la cavalerie de Murat du 7 au 13 octobre, s'était très énévolement laissé mener par Napoléon et à travers quels zigags indécis!

Au lendemain d'Auerstädt, qui lui fut tant reproché, il enleva e haute lutte le pont et la ville de Halle, triomphant avec une artie seulement de son corps d'armée, de toute l'armée de ré·rve prussienne, c'est-à-dire avec 8000 hommes, de 19,000 en·mis abrités derrière une rivière et une ville fortifiée. Napo·on lui-même s'étonna de cette victoire qu'il compara à la taille de Lodi.

Rappelons enfin que Bernadotte joua un rôle important dans poursuite de Blücher, notamment dans la prise de Lübeck, qu'il se signala dans la même campagne par ses opérations itour de Braunsberg. Ces faits d'armes auraient dû détourner · lui les accusations qui pèsent encore sur sa mémoire.

Nous ne visons pas à le justifier, pas même à l'excuser, mais nplement à expliquer sa situation et sa conduite le jour Auerstädt et le jour d'Eylau. *(A suivre.)*

L'adoption du recul sur l'affût

PAR LES

ARTILLERIES DE MONTAGNE

(Planches XI-XVIII.)

Une grande partie des puissances militaires qui ont adopté depuis un temps plus ou moins long le recul sur l'affût pour leur artillerie de campagne ne l'ont pas encore introduit dans leur artillerie de montagne. La France elle-même, qui, avec son canon de campagne M/97, avait pris l'initiative du long recul, n'emploie aujourd'hui encore, pour son artillerie de montagne, qu'un frein de roues pour enrayer le recul de l'affût. Il est vrai que tout récemment on a publié à nouveau dans la presse française des détails sur un canon de montagne de 75 mm. avec récupérateur à ressort. Ce canon, construit d'après un type du capitaine Ducrest, et essayé depuis plusieurs années, serait actuellement en service chez les chasseurs alpins et serait appelé à remplacer complètement l'ancien canon de montagne M 78/81 de 80 mm. Pourtant, en 1906 encore, le règlement d'artillerie de montagne, s'appliquant au vieux matériel, a été distribué à nouveau avec des notes complémentaires.

On trouve dans le tableau I ci-dessous la liste des puissances qui, d'après ce qui a transpiré dans la presse, ont définitivement adopté le système du long recul sur l'affût pour leur artillerie de montagne. Les canons d'essais, tels, par exemple, les huit canons livrés par Skoda à la République de l'Equateur, n'y sont pas mentionnés, non plus que ceux de Vickers-Maxim pour les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, pour l'Angleterre (campagne du Soudan), ni les canons de montagne livrés à la Chine qui n'ont qu'un court recul sur l'affût, d'environ 350 mm., ni le canon de montagne russe d'Obuchoff de 7,62 cm. M. 1904 qui, avec compresseur, câble et bêche de crosse à ressorts, système Belleville, ne représente qu'une phase de l'évolution vers le recul



Canon de montagne à tir rapide de 7,5 cm, Système Ehrhardt, Mod. 1905 N° 1. Pièce en batterie.

sur l'affût. Ces systèmes de Vickers et d'Obuchoff ne possèdent donc pas complètement les caractéristiques du canon à recul sur l'affût moderne : suppression du recul et du ressaut de l'affût.

Ces caractéristiques se rencontrent encore moins chez les canons de montagne en usage actuellement en Allemagne (colonies) en Italie, en Autriche-Hongrie, en Espagne, au Japon, où l'on se sert de bêches rigides, bêches à ressorts, sabots d'enrayage ou autre système du même genre pour enrayer le recul de l'affût.

Dans aucune de ces artilleries de montagne on ne peut se passer de repointer à nouveau comme le permet un canon à recul sur l'affût moderne ; par suite, il n'y a pas lieu de les munir d'un bouclier.

TABLEAU I.

Adoption de canons de montagne à long recul sur l'affût.

Pays	Systèmes	Calibres en mm.	Longueur des canons en calibres	Nombre de pièces commandées	État de la commande
Brésil.	Krupp.	75	14	24	Livraison faite.
Bulgarie.	»	75	14	54	»
Chine.	»	75	14	70	»
»	Schneider & Cie.	75	18,6	18	?
Guatémala.	Krupp.	75	14	6	Livraison faite.
Colonies portugaises.	Erhardt.	75	15	4	»
Suisse.	Krupp.	75	14	43	En voie de livraison.
Serbie.	Schneider & Cie.	75	?	36	Commande faite.
Turquie.	Krupp.	75	14	146	En voie de livraison.
Vénézuéla.	Schneider & Cie.	75	?	16	Commande faite.

Du retard apporté par ces puissances à moderniser leur artillerie de montagne, il ne faudrait pas conclure que le système du recul sur l'affût ait moins d'importance pour cette arme ; l'explication tient plutôt dans le fait que l'on devait se préoccuper d'abord de moderniser la pièce la plus importante, le canon de campagne. A son tour, une transformation générale de l'artillerie de montagne ne saurait être qu'une question de temps.

A la vérité, l'approvisionnement en munitions, forcément limité, des batteries de montagne ne permettra pas une consommation aussi grande de projectiles et, par suite, un tir rapide

aussi généralisé que dans les batteries de campagne. Mais, particulièrement dans l'artillerie de montagne, il importe d'obtenir de quelques canons et en un temps très court, un maximum d'efficacité, car le terrain de montagne n'offre parfois d'emplacement propice que pour un nombre limité de pièces et, d'autre part, permet à des buts en mouvement de se dérober rapidement à la vue et au feu. Il est donc intéressant, dans cet ordre d'idées, de souligner cette déclaration du « Rapport sur les études et essais de la Commission suisse pour le réarmement de l'artillerie [1] » « que l'unique pièce d'essai de canon à recul sur l'affût de la maison Krupp mise en concours avec toute la batterie d'ordonnance, a obtenu, presque dans tous les cas, notablement plus d'atteintes par coup et a tiré seule par minute autant de coups que la batterie de six pièces ».

Le même rapport dit aussi : « Ces essais firent ressortir une supériorité décisive de la pièce à recul sur affût, qui accusa, à la distance de 2400 mètres environ, la même efficacité que la pièce d'ordonnance à 1800 mètres. Malgré la grande longueur de l'affût, il a été possible de mettre partout la pièce en batterie. »

D'ailleurs, il est clair qu'un long affût avec recul de la bouche à feu peut se contenter, grâce à l'immobilité de la pièce, d'un emplacement plus exigu qu'une pièce avec affût plus court mais sans recul sur l'affût, dont le recul, ou les ressauts exigent un certain espace. Les essais de tir et de transport suisses sont d'ailleurs tout particulièrement concluants pour l'artilleur de montagne pratique ; la plupart ont été exécutés par des écoles de recrues en haute montagne et sur des cols élevés et difficiles. Les essais une fois terminés, la commission proposa fort logiquement, étant données la puissance et la rapidité plus grandes du canon à recul sur l'affût, « de diviser douze pièces de montagne en batteries de quatre ou six pièces qui, à leur tour, devraient être subdivisées en demi-batteries. Par cette organisation, la valeur de combat, comparée à l'organisation actuelle de quatre batteries à six pièces, serait fortement accrue. »

En fait, le Conseil fédéral, sans tenir compte de ces conclusions, résolut simplement, par décret du 20 février 1906, d'acheter 43 pièces de montagne (y compris celles nécessaires au rem-

[1] Publié par la librairie Haller (Berne) ; paru aussi dans le supplément n° 42 de la *Revue internationale pour toutes les armées de terre et de mer*.

placement et aux exercices de pointage). La preuve de l'importance de l'artillerie de montagne telle que l'a démontrée la campagne de Mandchourie, peut avoir influencé cette décision au même titre que le désir d'accroître la puissance défensive de la Confédération.

En effet, les deux adversaires ont notoirement augmenté le nombre de leurs canons de montagne au cours de la guerre. Les Japonais portèrent leur effectif à 410 pièces, les Russes à 232. Finalement, la Suisse donna la préférence à l'organisation en batteries de quatre pièces plutôt que de deux ou de trois pièces. De plus petites batteries auraient entraîné des frais proportionnellement plus élevés ; en outre, le nombre disponible de chefs de batterie instruits n'aurait pas suffi ; il faut tenir compte aussi que, dans l'artillerie de montagne, des pièces isolées peuvent, plus facilement que dans l'artillerie de campagne, se perdre ou devenir inutilisables.

Malheureusement un canon de montagne de 7.5 cm. à recul sur affût, entraîne une augmentation du nombre des fardeaux de trois à quatre, par suite de l'adjonction du frein de recul et des boucliers, ainsi que de l'augmentation de longueur de l'affût lui-même. Comme on emploie notablement plus de munitions, le nombre des fardeaux de munitions est également accru. Toutefois, ces inconvénients sont largement compensés par la rapidité du tir, son efficacité et les chances d'atteintes. Ces avantages, que souligne la facilité beaucoup plus grande du service de la pièce, sont assez probants pour que le recul sur l'affût araisse aussi désirable pour les canons de montagne que pour es canons de campagne. Songeons aussi au bouclier qui n'a de aison d'être que si le recul de l'affût est absolument supprimé. r il sera particulièrement utile à l'artillerie de montagne obligée uvent de prendre position sur la hauteur qui l'abriterait, ou ième sur la rampe en vue.

Une cause qui a contribué à reléguer au second plan l'adopon du recul sur l'affût pour l'artillerie de montagne, c'est qu'à utes les difficultés de construction inhérentes aux canons de système s'ajoutaient celles du démontage et du remontage pides de la pièce et la recherche d'un transport facile des rties démontées à dos de bêtes de somme.

Au premier rang de ces difficultés figurait l'adjonction des spositifs du frein de recul et de l'allongement de l'affût infé-

rieur. La force vive du projectile à la bouche des canons de montagne ne saurait être aussi grande que pour les canons de campagne. Toutefois l'augmentation générale de la force vive a influé sur celle des canons de montagne. De là, un accroissement de la longueur et du poids du canon, et, afin d'établir la stabilité du tir, une augmentation de la longueur du recul et, par conséquent, du frein et de l'affût inférieur.

Le poids et les dimensions des différents fardeaux ne pouvant être augmentés, on fut obligé d'élever le nombre des fardeaux. Cet inconvénient était d'autant plus grand que l'augmentation de l'approvisionnement en munitions impliquait une augmentation des bêtes de somme. Pour pouvoir transporter le long affût inférieur, il fallait le rendre soit démontable, soit rabattable sur lui-même. Les appareils de pointage aussi, ayant à répondre à de plus grandes exigences (longue-vue, tir indirect), sont devenus plus compliqués, plus encombrants et plus lourds. Le nombre des parties de la pièce démontée s'est donc accru sensiblement et néanmoins le démontage et l'assemblage devaient rester sûrs et rapides. Enfin, plus le chevalet de tir dans son ensemble, se compliquait, plus il fallait s'efforcer de protéger chacune de ses parties contre les risques de perte ou dommage pendant la marche ou pendant le tir.

Seuls des efforts pratiques continus et une entente complète entre les constructeurs et l'armée pouvait obtenir des résultats satisfaisants. A l'artillerie suisse revient, à ce point de vue, le mérite d'avoir le plus contribué à l'utilisation du système du recul sur l'affût pour l'artillerie de montagne. Avant de l'adopter, elle poursuivit à trois reprises des essais approfondis (1902, 1903, 1904). Elle y ajouta même, en 1905, un cours d'instruction spécial, avec trois nouveaux canons, terminé par une marche difficile à travers un col de haute altitude, au milieu des neiges de l'hiver. Depuis lors, la technique des armes a si bien surmonté les obstacles qu'aucun adversaire du recul sur affût pour canon de montagne ne saurait plus s'opposer à son adoption.

Traiter à fond les solutions diverses de tous les problèmes de construction et de balistique, nous conduirait à dépasser de beaucoup le but de cette simple étude. Qu'il nous soit permis de signaler simplement, aussi brièvement que possible, quelques-unes seulement des questions de principes les plus impor-

ıtes et les plus intéressantes relatives à la construction des ıons de montagne.

Nous posons les points suivants :

1° Que faut-il préférer : le récupérateur à ressorts ou le récupérateur pneumatique ?

2° Comment convient-il d'obtenir le pointage exact en direcon : en déplaçant berceau, canon et affût inférieur sur l'essieu simplement en rendant le berceau et le canon mobiles autour un pivot ?

3° Quel moyen faut-il employer pour donner une élévation ıffisante au tir en montagne ?

Le récupérateur. — Les partisans du *récupérateur pneumaque* soutiennent que la compression plus ou moins grande de air est réglée par des lois constantes tandis que la force des écupérateurs à ressorts, déjà plus réduite en elle-même, diminue par l'usage ; il est facile, ajoutent-ils, de remplacer au moyen d'une pompe, l'air qui se serait échappé, tandis qu'il est plus difficile de remplacer des ressorts cassés.

Malgré ces reproches, d'ailleurs très intéressés, adressés aux récupérateurs à ressorts, ces derniers se sont répandus plus que les autres, à cause de leur plus grande simplicité et surtout parce qu'ils n'ont besoin d'aucune obturation. On peut, au surplus, sans crainte, continuer le tir avec des ressorts cassés. Le récupérateur pneumatique de la maison Schneider a été adopté cependant pour le canon de campagne portugais, quoique le président de la Commission (Rapport officiel paru à Lisbonne, Bibliothèque nationale 1904) s'y soit opposé de toutes ses forces. La même maison a muni de récupérateurs à ressorts les canons de campagne destinés à la Bulgarie et le nouveau type de construction française, mentionné au début de cette étude, a lui aussi abandonné le frein hydro-pneumatique.

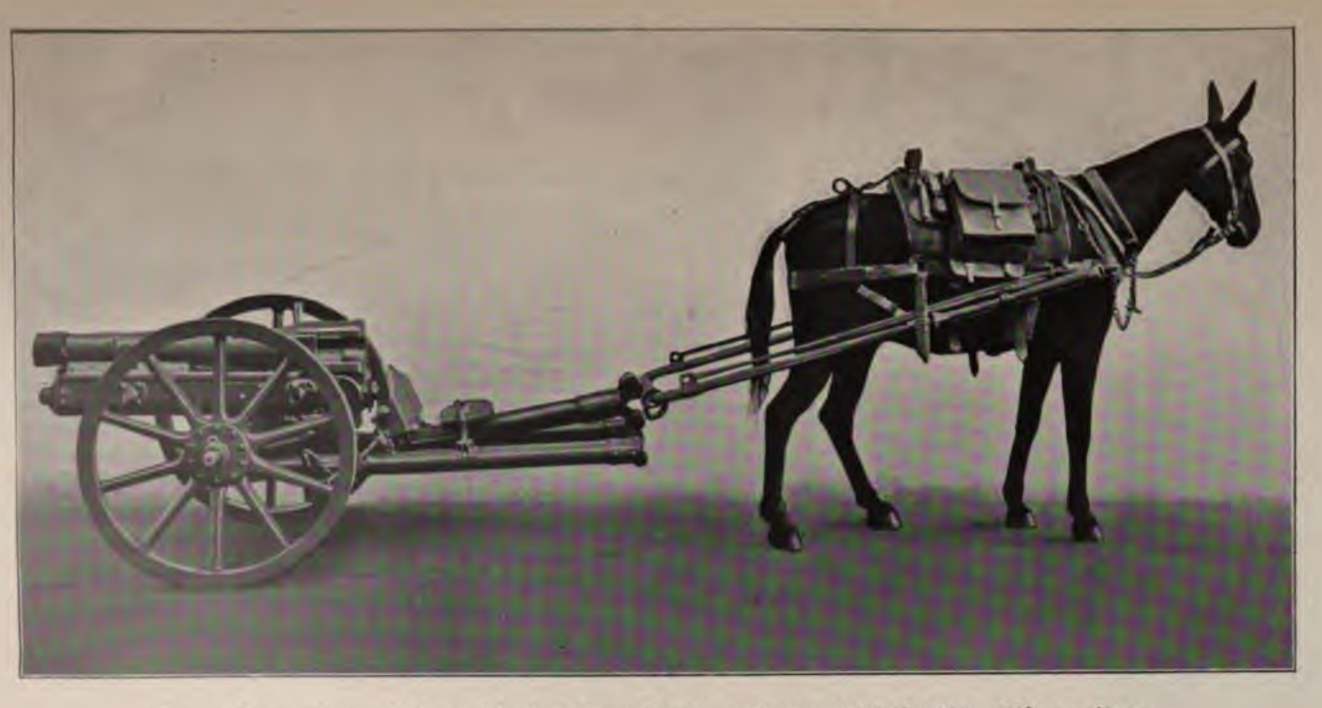
Un autre motif milite contre le récupérateur pneumatique, en ce qui concerne surtout l'artillerie de montagne : étant donné la petitesse du frein, il est difficile, dans la fabrication en masse, d'obtenir un travail soigné, d'où augmentation du prix de revient en même temps que danger d'une moindre étanchéité.

Le pointage en direction. — Dans le système de l'affût mobile sur l'essieu, la force du recul agit bien dans le plan médian de l'affût inférieur, mais non sur le milieu de l'essieu. Ce défaut

annule en partie la supériorité de ce système sur celui de la mobilité du berceau et de la bouche à feu autour d'un pivot. Le premier système présente encore d'autres défauts dont quelques-uns particulièrement graves pour les canons de montagne : changement plus lent et plus difficile de la position en direction, surtout lorsque les parties sur lesquelles l'ensemble doit glisser et les dents de l'engrenage sont encrassées ou ensablées ; impossibilité de changer la direction si la bêche de crosse n'a pas de prise sur un sol trop dur, ou si quelque circonstance empêche les roues de tourner ; diminution de largeur des boucliers, déjà étroits pour les canons de montagne, à moins de n'élever considérablement le poids en adoptant un bouclier médian participant de la mobilité de l'affût.

Ces raisons ont conduit à préférer pour la plupart des systèmes de canons de montagne, de même que pour les canons de campagne, la solution de la mobilité du berceau par rapport à l'affût.

L'élévation du tir. — Etant données les grandes différences de niveau que l'on rencontre en montagne, l'artillerie de montagne doit disposer d'un *champ de pointage* en hauteur plus considérable. A cela s'ajoute l'élévation générale des distances de tir, telles qu'on les pratique actuellement. Or, le long recul sur l'affût limitait le champ d'élévation et du tir à cause des parties reculantes, d'autant plus que la hauteur du tir devait être diminuée afin d'établir une plus grande stabilité au tir. La plupart des moyens employés jusqu'à ce jour pour remédier à cet état de choses comportent des désavantages plus ou moins graves. Le plus simple, celui qui se présente le premier à l'esprit est d'enfoncer la crosse de l'affût dans le sol si ce remède n'est pas fourni déjà par une pente du terrain dirigée en arrière. Mais cet enfouissement exige du temps, surtout lorsque le sol est dur, et devient impossible sur des rochers. Dans ce dernier cas, on pourrait encore élever les roues sur des supports. On préconise d'autres moyens : raccourcir la rallonge de flèche au moyen d'un système télescopique, mais ce système fonctionne mal en cas de bosselure ou accident d'un autre genre ; surélever le canon en se servant d'un socle de surhaussement démontable ou au moyen d'un support du canon fixe ce qui impose alors des dispositifs spéciaux pour le réglage correspondant en direction à la ligne de visée ; construire un affût à parois doubles



Canon de montagne à tir rapide de 7,5 cm, Système Ehrhardt, Mod. 1905. Pièce-voiture.

ı à tubes doubles, mais en cas d'irrégularité du sol, pierres, ·., etc., les parties du canon reculantes peuvent frapper le l entre les flasques, ou arracher la crosse du sol si elles sont sez fortes. Toutes ces considérations agissent contre le recul riable pour les canons de montagne, sans parler des autres mplications qu'il entraîne. Le plus simple et le plus rationnel t d'agir ici comme pour les obusiers de campagne : reporter s tourillons à l'extrémité arrière du berceau. Ce système exige ulement un ressort compensateur pour décharger la vis de ointage en hauteur. Ce ressort est logé entre les parois du orps de l'affût, derrière la vis de pointage en hauteur.

* * *

Les détails de construction des artilleries de montagne mentionnées dans le tableau I sont si différentes les unes des autres, par suite des désirs et des besoins de chaque pays, qu'à décrire chaque matériel on perdrait la vue d'ensemble. La courte description des plus nouveaux systèmes normaux des trois fabrications adoptées par Erhardt, Krupp et Schneider fera ressortir leur caractéristique générale. Etant donné l'importance de la maison Skoda, nous nous sommes aussi arrêté au système qu'elle préconise bien qu'il n'ait pas encore éte adopté par aucune armée (voir les remarques de la préface). Quant au système de Vickers-Maxim utilisé dans la campagne du Soudan et dans la guerre hispano-américaine et livré à la Chine, il ne saurait être compté parmi les canons à *long* recul sur l'affût au sens moderne ; mais ces canons ont aussi droit à être étudiés à cause de leur mise en épreuve en campagne.

Les données numériques les plus importantes sont groupées dans le tableau II.

1. Système Erhardt *(Pl. XI-XIII)* [1]

Les qualités du modèle de 7,5 cm. 1905 (Pl. XI, recul sur 'affût ordinaire ; Pl. XII, recul sur l'affût variable) sont décrits omme suit dans la livraison 1 de 1906 de la *Kriegstechnische Zeitschrift* :

[1] Ces trois planches ont été publiées déjà dans notre livraison de janvier 1906. Nous s redonnons néanmoins pour rendre complet le présent article et faciliter la comparaison des différentes constructions *(Réd.)*

1. Adaptation d'un dispositif de pointage plus perfectionné avec longue vue panoramique (le service de la pièce se fait par les servants assis et non à genoux comme d'habitude).

2. Possibilité de l'adaptation d'une faculté d'élévation plus élevée qui se chiffre par 25° chez le premier canon et 38° chez le second (au moyen du raccourcissement automatique du recul comme chez les obusiers). Comme le montre la Pl. XII, le canon avec le berceau glisse entre les flasques en tubes de l'affût.

3. Allongement de la course du recul, de sorte que la pièce au tir est d'une stabilité absolue quelle que soit l'élévation.

4. Usage de ressorts notablement allégés faits avec un alliage d'acier spécial et d'après un procédé spécial de fabrication de la « Rheinische Metallwaren und Maschinenfabrik ».

5. Amélioration des dispositifs de transport, surtout grâce à l'adoption d'un bât de transport allégé.

6. Emploi d'un bouclier plus perfectionné et renforcé (deux parties qui se réunissent au-dessus du canon et sont reliées ensemble au moyens de boulons).

7. Amélioration des munitions (shrapnell brisant).

Il faut encore relever ce qui suit dans cette construction :

Le canon massif est en acier au creuset et fabriqué suivant le procédé spécial d'Erhardt ; il est pourvu d'une fermeture de culasse à coin et à levier. Dans le berceau étiré d'un *seul* bloc d'acier, se trouvent le frein de recul hydraulique et les ressorts récupérateurs.

Le pivot du berceau est logé de telle manière dans un encastrement adapté à l'essieu qu'on peut le faire osciller autour de ce pivot vertical afin d'obtenir le pointage exact en direction. Le dispositif de pointage en hauteur est un appareil à double vis avec un système d'engrenage double et volant. La vis de pointage intérieure s'engrène dans les joues de la semelle de pointage qui est reliée à son tour avec le berceau au moyen de l'appareil de pointage en direction et avec l'affût au moyen de deux contre-fiches.

Le dispositif de mire est pourvu d'un niveau à bulle d'air pour l'angle de site, d'un système permettant de corriger l'inclinaison des roues, d'une longue vue panoramique et d'un dispositif de mire avec guidon.



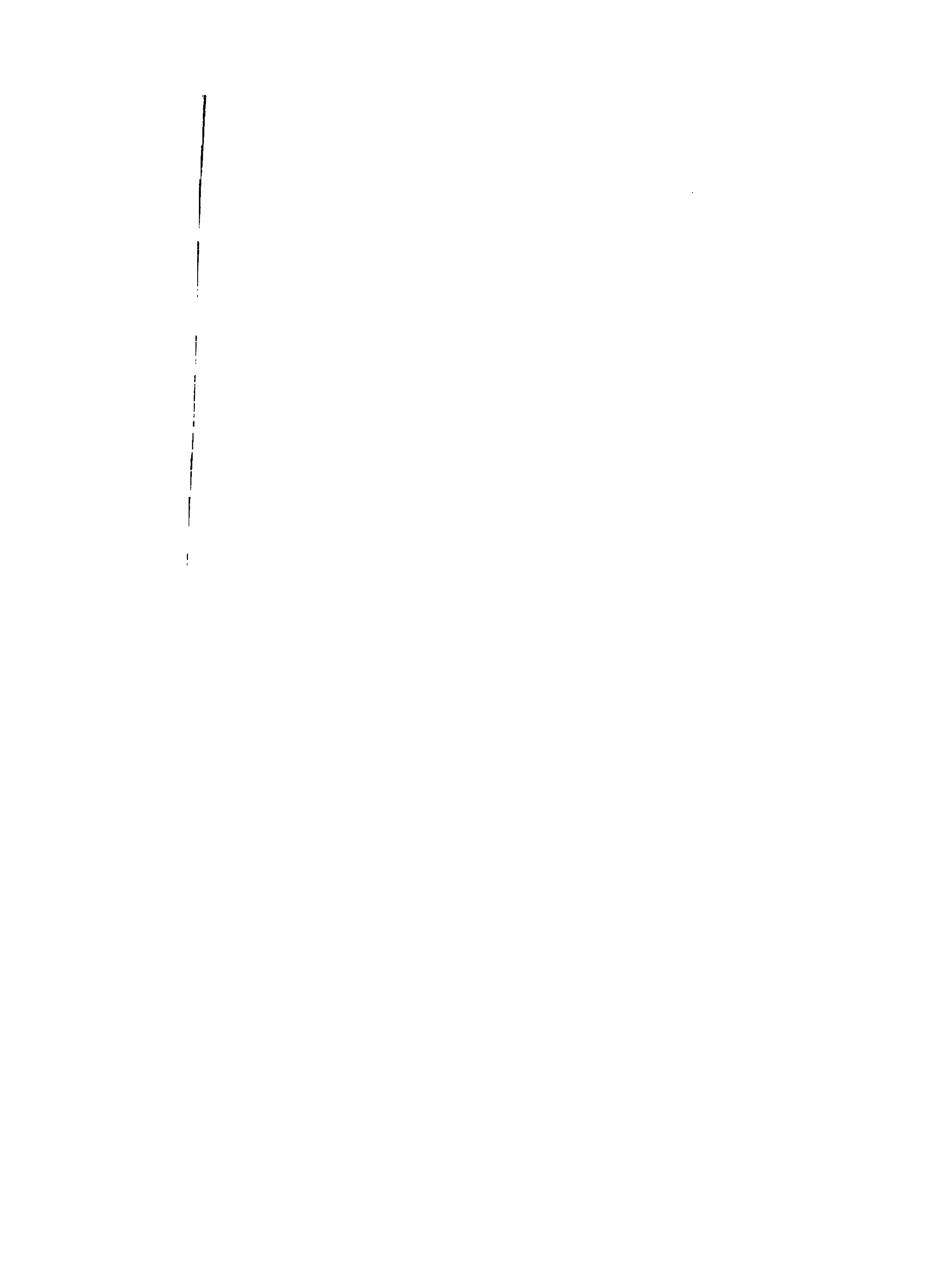
Fig. 1.

Canon de montagne Krupp de 7,5 cm à fermeture de culasse semi-automatique à coin et à levier.



Fig. 2.

Canon de montagne *Krupp de 7 cm* L/14 avec socle de surhaussement.



Le corps de l'affût (Pl. XIII) est en forme de fourche et se compose de deux tubes reliés ensemble à l'avant par la boîte pour l'appareil de pointage en hauteur et à l'arrière par une traverse à charnières. Cette dernière forme la pièce de support pour la charnière et les boulons de jointure pour la partie de la crosse à rabattement qui porte, à sa partie postérieure, une bèche de crosse fixe et deux poignées. A la partie antérieure des tubes on a adapté à l'avant les encastrements d'essieux avec liens à charnières et boulons d'assemblage ; à l'arrière, de chaque côté, se trouve un siège d'affût rabattable pour le service de la pièce.

Pour le transport, on rabat simplement, après avoir enlevé le levier de pointage, la partie arrière de la crosse entre les côtés de la fourche ; pour le roulage, on introduit de plus la limonière dans la pièce de support pour les boulons de jointure.

Les caisses à munitions sont organisées pour le transport de six à sept cartouches.

2. Système Krupp *(Pl. XIV et XV)*

Le type normal des canons de montagne préconisé par cette maison ces dernières années, possède un recul sur l'affût de près d'un mètre de longueur, nécessaire pour atteindre une stabilité suffisante avec un calibre de 7,5 et une longueur de canon de 14 calibres, soit 1050 cm. Krupp fournit aussi des pièces de 7 cm. avec une longueur de canon de 14 ou 15 calibres.

Le recul sur l'affût particulièrement long nécessite un berceau d'environ 1 m. 30 de longueur et par suite oblige d'intercaler un traîneau entre le canon et le berceau. Malgré cela, on a pu transporter sans difficulté le berceau avec le frein du recul, les ressorts récupérateurs et le traîneau en un seul fardeau (110 kg. environ), prêt à l'usage, et cela dans le service de la troupe en montagne. Le canon de la nouvelle pièce Schneider M.A. mesure, par exemple, encore 10 cm. de plus pour un poids à peu près égal. Afin de faciliter les longues marches, on peut pourtant aussi démonter le fardeau du frein et arrimer le traîneau à canon au-dessus du bât, le frein avec récupérateur à ressorts d'un côté et la boîte du berceau de l'autre côté du bât. La direction exacte s'obtient par un système à pivot.

On fabrique, comme fermeture de culasse, aussi bien la fermeture de culasse à coin horizontal, à vis de translation ou à levier ou bien la fermeture à vis et tout dernièrement aussi une fermeture de culasse semi-automatique (Pl. XIV, fig. 1). Dans ce dernier cas, le dispositif de pointage est adapté sur le côté droit parce que le service de la pièce tout entier, y compris le chargement, peut être effectué par un seul servant.

L'appareil de visée comprend un niveau à bulle d'air pour l'angle de site, un dispositif pour corriger l'inclinaison des roues, une longue vue de mire avec goniomètre fixe en combinaison avec un dispositif de mire à guidon ou bien aussi avec dispositif de mire à guidon seul.

Etant données la grande longueur du recul sur l'affût et la préférence accordée aux affûts à auge, la limite naturelle de l'élévation du tir rendant impossible le choc des parties reculantes contre des inégalités du sol se trouve arrêtée à 15° ; à l'aide d'un socle de surhaussement ou d'un support du canon on peut atteindre jusqu'à 25° (Pl. XIV, fig. 2). Une simple pesée sur un poignée de levier permet, pour le transport, de démonter l'affût en affût antérieur et affût postérieur. Le démontage et l'assemblage tout entier de la pièce peut être effectué sans avoir à dévisser le moindre boulon, en une minute ou une minute et demie. L'organisation du système empêche la perte d'aucune des parties pendant l'opération. Les esses d'essieux, elles aussi, ont été remplacées dernièrement par des boîtes de moyeux avec fermeture hermétique contre la poussière.

Lors du démontage, ces boîtes demeurent attachées à la roue et il suffit de les faire tourner pour enlever l'essieu. En se servant d'une limonière, on peut aussi bien rouler la pièce sans l'affût postérieur qu'avec lui. Le bouclier est plus ou moins lourd et sa partie inférieure dépasse ou non les roues. Il existe pour le commandant de batterie, pour les hommes chargés du service des munitions, etc., des boucliers portatifs avec contre-fiches. Etant donné que le bât et le harnachement pour les bêtes de somme chargées du transport des munitions (deux caisses contenant ensemble 16 coups, 124 kg.) pèsent 21 kg. et 26 kg. pour les bêtes de somme chargées du transport des différentes parties de la pièce, l'un quelconque des fardeaux n'atteint pas 150 kg. au total. Les munitions se composent de shrapnels et d'obus brisants ou seulement d'obus-shrapnels.

Canon de montagne Krupp de 7,5 cm L/14 à recul automatiquement variable.

force vive du projectile à la bouche pour un projectile de même poids (5,3 kg.) et avec une stabilité presque aussi grande, en est presque doublée, étant portée à 43,2 tm et 400 mètres de vitesse initiale.

3. Système Schneider-Canet (*Pl. XVI et XVII*).

Les renseignements suivants sur le nouveau canon de montagne de 75 mm. L/18, 66 M. A. de Schneider-Canet, sont extraits du numéro du 5 janvier 1906, de *Armée et Marine* :

« Le matériel est pourvu d'une bêche de crosse, d'un frein hydraulique, d'un récupérateur à réservoir d'air et d'un régloir automatique, analogues à ceux du canon de campagne (Pl. XVI, fig. 1). Il est également pourvu de masques pour abriter les servants, ainsi que le représente la planche XVI.

L'immobilité de la pièce étant la condition *sine qua non* de la rapidité du tir, en ce qu'elle supprime les rectifications du pointage et permet d'atteindre coup sur coup le même but, les expériences du polygone du Creusot ont porté surtout, dans les essais qui nous occupent, sur cette qualité véritablement supérieure du matériel Schneider-Canet, sur la stabilité complète des affûts et le jeu parfait des récupérateurs à air (matériel portugais) et à ressorts (matériel bulgare). »

Les figures montrent une fermeture de culasse à vis, le même dispositif de pointage que celui en usage chez les canons de campagne, oscillation de l'affût à auge sur l'essieu en même temps que la partie médiane du corps du bouclier. Pour le transport, la partie postérieure de l'affût est simplement rabattue à la façon d'une charnière sur la partie antérieure. La longueur normale du recul est de 825 mm. Comme munitions, on se sert de shrapnels et d'obus en caisses de 6. Les artilleurs chargés du service des munitions sont protégés auprès de la pièce par un bouclier particulier.

La planche XVII représente la pièce chargée sur trois mulets, ainsi qu'un fardeau de munitions. Il résulte des chiffres donnés que la condition posée dans l'article mentionné plus haut, à savoir que : « Le matériel doit être facilement démontable en éléments dont les poids ne peuvent guère dépasser 100 kg., limite pratique de la charge des mulets de bât », ne saurait être prise trop à la lettre étant en relation avec la condition qui

Afin d'atteindre une plus grande élévation du canon, soit 40°, sans se servir d'un socle de surhaussement, on a construit une pièce de montagne avec recul sur l'affût automatiquement variable (Pl. XV).

Dernièrement, on a atteint une élévation du canon de 26° en reportant les tourillons à l'arrière. Cette simplification dans la construction permet à toutes les élévations un recul du canon de 920 mm. de longueur environ, sans la complication du système de variation automatique du recul, lequel, de plus, était peu désirable pour le démontage en fardeaux pour bêtes de somme. Le long recul constant sur l'affût assure, en relation avec la résistance régulière et moindre du frein, la stabilité de la pièce dans toutes les positions, restreint les efforts auxquels doit pouvoir résister le matériel et permet par conséquent de réduire le poids. Même dans le tir à de grandes élévations, le chargement n'est pas gêné parce que par suite du report des tourillons à l'arrière, la fermeture de culasse demeure toujours à peu près à la même hauteur au-dessus du sol. Il est vrai que ce système de construction nécessite l'adoption d'un ressort de compensation pour décharger la vis de réglage en hauteur de la prépondérance antérieure du canon et du berceau. Mais ce perfectionnement n'est nullement compliqué ou sujet à des irrégularités en opposition au système de recul sur l'affût automatiquement variable mentionné plus haut qui, se faisant sentir dans les dispositions intérieures de l'appareil de freinage, l'expose à l'usure et, par suite du grand affaissement de la culasse dans le tir à de grandes élévations, se fait encore sentir sur les dispositifs de pointage en hauteur et en direction.

La construction avec tourillons reportés à l'arrière et long recul constant sur affût permet aussi l'adaptation facile d'un dispositif de pointage avec ligne de mire indépendante.

Afin d'augmenter la force vive du projectile à la bouche on peut utiliser l'un des systèmes de construction de bouches à feu démontables, tel, par exemple, le système Krupp-Lycoudis exposé en son temps à Liège. Le tube d'âme du canon est simplement glissé dans la jaquette avec fermeture de culasse et relié avec celle-ci au moyen d'un anneau de recouvrement à vis. Tandis que le poids total de la pièce, avec un canon de 7,5 cm. de ce genre, n'est augmenté que de 100 kg. et que le nombre des fardeaux pour bêtes de somme s'augmente d'un élément, la

ou à tubes doubles, mais en cas d'irrégularité du sol, pierres, tc., etc., les parties du canon reculantes peuvent frapper le ol entre les flasques, ou arracher la crosse du sol si elles sont ssez fortes. Toutes ces considérations agissent contre le recul ariable pour les canons de montagne, sans parler des autres omplications qu'il entraîne. Le plus simple et le plus rationnel st d'agir ici comme pour les obusiers de campagne : reporter es tourillons à l'extrémité arrière du berceau. Ce système exige eulement un ressort compensateur pour décharger la vis de ointage en hauteur. Ce ressort est logé entre les parois du orps de l'affût, derrière la vis de pointage en hauteur.

*
* *

Les détails de construction des artilleries de montagne mentionnées dans le tableau I sont si différentes les unes des autres, par suite des désirs et des besoins de chaque pays, qu'à décrire chaque matériel on perdrait la vue d'ensemble. La courte description des plus nouveaux systèmes normaux des trois fabrications adoptées par Erhardt, Krupp et Schneider fera ressortir leur caractéristique générale. Etant donné l'importance de la maison Skoda, nous nous sommes aussi arrêté au système qu'elle préconise bien qu'il n'ait pas encore éte adopté par aucune armée (voir les remarques de la préface). Quant au système de Vickers-Maxim utilisé dans la campagne du Soudan et dans la guerre hispano-américaine et livré à la Chine, il ne saurait être compté parmi les canons à *long* recul sur l'affût au sens moderne ; mais ces canons ont aussi droit à être étudiés à cause de leur mise en épreuve en campagne.

Les données numériques les plus importantes sont groupées lans le tableau II.

1. Système Erhardt (*Pl. XI-XIII*) [1]

Les qualités du modèle de 7,5 cm. 1905 (Pl. XI, recul sur 'affût ordinaire ; Pl. XII, recul sur l'affût variable) sont décrits comme suit dans la livraison 1 de 1906 de la *Kriegstechnische Zeitschrift* :

[1] Ces trois planches ont été publiées déjà dans notre livraison de janvier 1906. Nous es redonnons néanmoins pour rendre complet le présent article et faciliter la comparaison des différentes constructions (*Réd.*)

L'affût à flasques divisé en deux parties est démontable par débrayage en affût antérieur et affût postérieur. Ce dernier supporte la bêche de crosse fixe et le levier de pointage qui peut être enlevé. Le bouclier se compose de deux parties et ne s'étend pas sur les côtés au-delà des roues. La pièce peut être démontée sans l'aide d'aucun outil en 4 fardeaux pour bêtes de somme de 136 à 149 kg. chacun (y compris le bât et le harnachement). Que la limonière et les accessoires soient compris dans ce chiffre, cela ne ressort pas de l'article de l'ingénieur d'artillerie Kühns, paru dans la seconde livraison de 1907 de la revue *Mitteilungen über Gegenstände des Artillerie- und Geniewesens* dont nous extrayons ces renseignements. D'après des chiffres précédents, ils ne seraient pas compris dans ces données. Ce modèle a été désigné tantôt « M. 07 », tantôt « M. 06 ». Les munitions se composent de shrapnels et d'obus.

5. **Vickers-Maxim** (*Pl. XVIII*).

Par suite de la longueur de son recul sur l'affût qui n'est que de 350 mm., le canon de montagne de 7,5 cm. de Vickers-Maxim-Nordenfelt L/12 ne saurait être considéré que comme une des phases de l'évolution du système de recul de l'affût vers celui du recul du canon sur l'affût. Aux dires de témoins de la campagne du Soudan, l'affût recule à chaque coup de plusieurs mètres (certains disent 3 m. environ, d'autres même 4,5 m. environ).

Suivant une description, parue dans la deuxième livraison de 1899 de la *Kriegstechnische Zeitschrift*, les flasques en acier de l'affût portent à l'avant un berceau (porte-canon) ; en bronze dur de forme cylindrique, oscillant dans le sens vertical. Celui-ci entoure le canon presque jusqu'à la bouche et est pourvu de chaque côté d'un tube-frein hydraulique. Des ressorts en spirale placés dans les tubes-frein autour des tiges de pistons, servent à la rentrée en batterie du canon. Pour le transport, le canon doit être séparé du berceau (porte-canon), l'affût, lui, ne saurait être démonté ni raccourci d'aucune manière. Par suite de la longueur minime du recul sur l'affût, on est obligé de recourir, — outre la bêche de crosse, — à des câbles à roues pour enrayer tout au moins le recul de l'affût. Un dispositif de pointage exact en direction manque naturellement de même qu'un

Pl. XVII.



Canon de montagne Schneider-Canet de 75 millimètres à tir rapide. **Mulets après le chargement (modèle M. A.).**

y fait suite : « Il doit avoir une puissance satisfaisante, et il doit posséder aussi la stabilité sans laquelle le tir rapide n'existe pas ». Cette limite, en effet, est dépassée dans la constitution de chacun des fardeaux.

Le bât et le harnachement des bêtes de somme pèsent 35 kg. pour le transport des munitions et 38 kg. pour le transport de la pièce. — Un modèle plus ancien de 70 mm. M. D., se distingue surtout dans sa construction du modèle M. A., en ce que le canon glisse sur le berceau au moyen d'un traîneau à canon qui manque chez M. A. La longeur normale du recul sur l'affût atteint ici 900 mm., probablement à cause de la force vive plus grande du projectile à la bouche. Par suite du poids plus élevé de la pièce, les différents fardeaux dépassent aussi ceux du modèle M. A. Les caisses à munitions sont organisées de manière à pouvoir contenir 8 cartouches.

4. Système Skoda.

La bouche à feu de la pièce de montagne 7,5 cm. L/14, glisse en arrière comme dans le système Krupp, en même temps qu'un traîneau à canon, sur le berceau. La fermeture de culasse est un coin à levier. L'appareil de visée comprend une hausse à longue-vue en corrélation avec un dispositif de mire à guidon. Dans la caisse du berceau se trouve le frein récupérateur hydraulique avec contre-tige de retour en batterie et avec récupérateurs à ressorts disposés selon un système télescopique.

Le dispositif de recul sur l'affût est du système primitif avec tourillons au milieu et avec une longueur de recul de 730 mm. environ, en moyenne. Le recul sur l'affût, relativement court en relation avec une élévation de la hauteur de feu de 850 mm. à 900 mm., a permis d'élever le champ de tir en hauteur de la construction précédente (— 10° à + 16°) jusqu'à — 9° à + 25°, sans pour autant avoir recours à des arrangements particuliers, tels que l'adaptation d'un socle de surhaussement, la variabilité de la longueur de recul sur l'affût ou le report des tourillons à arrière. Afin de donner la direction exacte, la caisse de berceau est mobile sur le porte-berceau auquel elle est reliée au moyen de son pivot vertical. Le porte-berceau embrasse à la façon d'un tube l'essieu et sert à transmettre l'élévation donnée par la vis de pointage en hauteur au berceau et au canon.

clier. La fermeture de culasse est une fermeture à vis, sys- e Maxim-Nordenfelt. La hausse est d'ancien modèle sans ni- u d'angle de site et sans cercle de repérage. L'équipement munitions se compose de schrapnels, d'obus et de boîtes à raille.

haque bête de somme porte 4 châssis à 3 cartouches.

a presse ne nous a rien appris sur de nouveaux types de structions de canons de montagne de Vickers avec long re- sur l'affût, au vrai sens du terme, non plus que d'Arm- ong, de Befors, de Hotchkiss ou d'autres fabriques de canons. evrait pourtant assez clairement résulter de tout ce qui pré- e que tous les projets de réarmement des artilleries de mon- e, ces dernières années, se sont tournés à bon droit du du long recul sur l'affût. Même pour de petits calibres, tels l entrent en considération pour des cas spéciaux : guerres niales ou opérations dans le désert, le sytème du recul sur ût a été employé avec succès.



L'ATTAQUE ET LA DÉFENSE

D'UNE

position de campagne fortifiée.

(Fin).

La première partie de l'exercice, attaque et défense de l'Obere-Buchberg a offert peu d'intérêt. Trois compagnies et demie de carabiniers occupaient la colline; un peloton les passages du canal. Partant des hauteurs de Rieden-Gauen, où l'artillerie assaillante a pris position, la brigade rouge s'est portée tout entière à l'attaque par régiments accolés, chaque régiment ayant un bataillon déployé et deux en seconde ligne. Le défenseur n'oppose aucune résistance. L'artillerie de l'attaque, d'ailleurs gênée par un léger brouillard, n'ouvrit même pas le feu. Le soir, toutes les troupes de la défense se trouvaient sur la rive gauche du canal, les ponts ayant été rompus. L'assaillant commençait à garnir la digue de la rive droite.

C'est une question qui prête à discussion que de savoir si oui ou non il convient d'occuper l'Obere-Buchberg et, au cas affirmatif, quelle doit être l'importance de cette occupation.

Que l'on examine notre croquis de la livraison d'avril, ou mieux encore la carte au 1 : 100 000; on se rendra compte au premier coup d'œil des difficultés de la solution.

L'Obere-Buchberg est une position jetée en avant de la ligne des avant-postes de la défense et au-delà de l'obstacle qui trace cette ligne. De toutes parts, elle est dominée par le cirque des hauteurs d'Uznach-Gauen-Schännis, vaste demi-cercle d'où une artillerie assaillante peut diriger sur elle un redoutable tir concentrique. Impossible à la défense, au moins en l'état actuel de la balistique, de résister d'une manière efficace. De la plupart des points autres que l'Obere-Buchberg lui même, où l'artillerie de la défense peut prendre position, la portée est trop considérable pour obtenir un effet utile. Les troupes d'occupation de l'Obere-

Buchberg sont donc en butte à une attaque puissante, avec des moyens de résistance réduits.

Cette position offre ainsi tous les inconvénients des positions avancées dans la défensive : ses occupants sachant que leur résistance doit être passagère n'ont pas pour les soutenir l'énergie morale que procure la volonté de vaincre. La bataille débute par une retraite, circonstance démoralisante non seule- pour la partie de la garnison qui recule, mais pour la garnison entière; elle ressent l'humiliation d'un insuccès même prévu; et à ces inconvénients inhérents à ce genre de position s'en ajoute un autre : retraite par dessus un obstacle qui, le cas échéant, peut être difficile à franchir.

D'autre part, c'est concéder d'emblée un bien grand avantage à l'assaillant que de lui abandonner sans risques et sans lui infliger aucune perte un terrain aussi avantageux à ses entreprises futures. L'Obere-Buchberg lui fournit un masque et un abri admirables pour couvrir sa marche d'approche, organiser ses colonnes, grouper ses réserves, protéger ses chantiers de travaux techniques; il lui offre une position rapprochée de celle de la défense pour l'établissement de ses batteries; il permet à l'infanterie et aux troupes du génie d'arriver à une cinquantaine de mètres des avant-postes de la défense et, en se faufilant dans l'angle mort de la digue nord, de garnir celle-ci sur tout son développement; il procure enfin aux tirailleurs des positions dominantes et étagées, d'où ils sont en mesure de battre plus avantageusement la digue de la défense et la plaine qui s'étend en arrière.

Si l'on considère aussi que l'intérêt du défenseur sera généralement de tenir le plus longtemps possible et par conséquent de retarder les opérations contre sa position principale, on comprendra qu'il ne néglige pas absolument un poste avancé comme celui de l'Obere-Buchberg et cherche à le conserver dans la mesure où cela lui sera possible sans s'engager aux pires inconvénients d'une tâche aussi délicate.

Ce raisonnement fut sans doute celui du colonel de Tscharner. En soi-même, l'effectif de trois compagnies et demie pour la défense le l'Obere-Buchberg contre un ennemi de l'importance de l'assaillant, ne pouvait paraître exagéré. Cependant, il représentait un tiers à peu près des forces très limitées de la garnison et la moitié à peu près de son infanterie. Exposer une si forte pro-

portion des combattants au danger de la démoralisation résultant d'une retraite assurée pouvait donner à réfléchir. Faut-il voir dans cette circonstance la décision qui fut prise de rompre le combat dès le premier contact?

Ce début de l'exercice n'ayant été été qu'esquissé, l'intérêt se concentra sur les phases suivantes.

*
* *

Les opérations commenceront pendant la nuit. Il s'agit, pour l'assaillant, de préparer pour le petit jour le refoulement définitif des avant-postes de la défense et le franchissement du canal. Toutefois, tandis qu'il fait encore jour, les reconnaissances sont envoyées pour déterminer les points de passages et les cheminements.

Trois points sont choisis : l'un à 1800 m. environ en amont de Giessen; le second à 1100 m. en amont de Giessen: le troisième à 100 m. en aval de ce hameau. L'Obere-Buchberg étant en possession de l'assaillant, il est très facile d'atteindre ces trois points à couvert. Les bois, ou, à ce défaut, des vergers et des haies, permettent d'arriver sans être démasqué jusqu'au canal.

Le colonel-divisionnaire Schiess décide donc de faire marcher sa brigade en trois colonnes de forces à peu près égales. Elles seront composées de la façon suivante :

Par le pont supérieur. *Commandant*, le lieutenant-colonel commandant le 28e régiment d'infanterie. *Troupe de feu :* 1 bataillon du rég. 28; *troupe de passage :* 1 bat. du rég. 28; *troupes techniques :* demi-bat. du génie 7; un tiers de l'équipage de pont. Cette colonne marchera par l'est de l'Obere-Buchberg, direction Grindbühl.

Par le pont central. *Commandant*, le lieutenant-colonel commandant le 27e régiment d'infanterie. *Troupe de feu :* 1 bat. rég. 28; *troupe de passage :* 1 bat. rég. 27; *troupes techniques :* 1 compagnie demi-bat. du génie 6; un tiers de l'équipage de pont. — Deux canons de 8.4 cm. — Cette colonne marchera par Benken, direction Ziegelhütte.

Par le pont inférieur. *Commandant*, le colonel-commandant la brigade d'inf. XIV. — *Troupe de feu :* 1 bat. rég. 27; *troupe de passage :* 2 bat. rég. 27 ; *troupes techniques :* 1 compagnie demi-bat. du génie 6; un tiers de l'équipage de pont. — Deux ca-

nons de 8.4 cm. Cette colonne marchera par Benken-Giessen.

Ainsi, dans chaque colonne, un bataillon est destiné à occuper la digue pour le combat par le feu, tandis que l'autre bataillon franchira le canal sous cette protection. De ce dernier bataillon, une compagnie sera mise à la disposition de l'équipage de pont pour l'amenée des pontons.

A chaque point de passage, un espace d'une cinquantaine de mètres sera ménagé dans la ligne des tirailleurs afin de permettre la descente des pontons dans la rivière et l'embarquement.

La troupe de passage sera tenue prête derrière la digue, par groupes de vingt hommes. Aussitôt un ponton lancé, un groupe s'embarque, les pontonniers le passent, le débarquement s'effectue dans l'angle mort de la digue opposée, à l'abri de laquelle se préparera l'irruption dans les lignes des avant-postes de la défense.

L'artillerie a l'ordre d'occuper l'Obere-Buchberg et sera prête à ouvrir le feu dès la pointe du jour. Si, pendant sa marche de Gauen à l'Obere-Buchberg des croisements se produisent avec les trains de pontons, ces derniers auront le pas.

La compagnie de télégraphistes reliera le quartier général de la division qui est à Kaltbrun avec les trois colonnes.

Pendant ce temps, les sapeurs du génie organiseront la digue de la rive droite défensivement, ménageant des créneaux et préparant des sacs de sable. Ils établiront des passerelles légères destinées à être jetées d'une rive à l'autre aussitôt la digue sud aux mains de l'attaque ; ils rassembleront et tiendront prêt le matériel de circonstance nécessaire pour reconstruire les ponts aux points de passage. Après ce passage, ils organiseront défensivement la digue de la rive gauche.

Ces différentes opérations se poursuivirent sans accroc. A 2 h. du matin, l'artillerie était en position sur l'Obere-Buchberg, et les troupes de feu occupaient toute la longueur de la digue, de Grindbuhl jusqu'en aval de Giessen. Pendant un court et violent combat par le feu, les troupes de passage furent portées sur la rive gauche, contraignirent les avant-postes de la défense à abandonner la digue et s'y installèrent à leur tour. Les passerelles furent alors jetées et les troupes de feu suivirent le mouvement.

Seul, l'emoarquement des groupes dans les pontons laissa quelque peu à désirer. Le manque de pratique de nos fantas-

sins pour une opération de ce genre se traduisit par quelque gaucherie et un peu de lenteur.

*
* *

A 6 heures du matin, l'exercice fut interrompu. Après une nuit de travail et de bivouac par un temps froid, sous le brouillard et dans la plaine givrée, la troupe avait besoin de tranquillité.

Le colonel commandant la manœuvre ordonna que la suite serait reprise dès 2 heures après midi par l'artillerie; dès 4 heures par les autres armes.

*
* *

Il s'agit maintenant de préparer l'attaque de la position principale de la défense. De 2 h. à 4 h. l'artillerie assaillante marquera la phase de l'opération consacrée à affaiblir l'artillerie de la défense puis à détruire les points d'appui. A 4 heures, l'infanterie, sous la protection des batteries et aidée des troupes techniques, commencera ses cheminements d'approche.

A quelle disposition s'était arrêté le parti bleu?

Le 7e bataillon de carabiniers était aux avant-postes. Sous sa protection, le gros de la garnison avait été réparti dans deux sous-secteurs principaux de défense, reliés par un sous-secteur central plus faiblement occupé. Le sous-secteur de droite — redoutes d'Ussbühl et de Dunneten — et celui de gauche — redoutes d'Hirschlen et de Spettlinth — étaient défendus chacun par une compagnie du 6e bataillon de carabiniers et un demi-bataillon du génie. Le sous-secteur du centre, à cheval sur la route Giessen-Allmeind, était défendu par une compagnie du 6e de carabiniers. La dernière compagnie de ce bataillon constituait une réserve de secteur vers Allmeind.

L'artillerie avait été répartie comme suit :

Lienhardsberg. — 4 canons de 12 cm. Objectifs : 1. Les colonnes ennemies dès la distance de 6 km. environ, avançant par le versant Est de l'Obere-Buchberg. Extrême limite Est, Grindbühl; 2. l'artillerie ennemie; 3. appui de la lutte des avant-postes; 4. les réserves ennemies.

Hausgutli. — 2 canons de 8 cm.; 4 mortiers de 12 cm. Objectifs : Ennemi se présentant sur le front Grindbühl-Au.

Allmeind.— 4 mort. de 12 cm. Objectifs: Front Au-Ziegelhütte.

Bühl. — 4 canons de 8 cm. Object.: Front Ziegelhütte-Muchhof.

:nter Tafleten. — 4 canons de 12 cm. Objectifs : 1. l'ennemi ınçant de Benken et par le versant Ouest de l'Obere-Buchberg ; l'artillerie ennemie; 3. appui des avant-postes sur l'Oberechberg et le canal de la Linth ; 3. les réserves de l'ennemi. La compagnie de télégraphistes relie le commandement du teur avec ceux des sous-secteurs et avec un poste d'observation au Lienhardsberg.

Un projecteur a été établi à la disposition de l'artillerie à l'aile uche, vers Bentikon. Deux autres, à la disposition du comındant du secteur ont été établis près d'Ussbühl.

Lorsque l'assaillant se fut emparé de la digue de la rive gaue, le 7e carabiniers battit en retraite comme suit : 1 compagnie ns le sous-secteur Ussbühl-Dunneten ; 2 dans la direction de gare de Reichenburg, 1 compagnie avec un détachement de mineurs dans le sous-secteur de Hirschlen. Les diverses comnes vinrent renforcer les garnisons des sous-secteurs dans quelles elles opérèrent leur retraite, à l'exception d'une compaie qui rejoignit la réserve. Celle-ci, forte maintenant de deux mpagnies, fut portée à Reichenburg.

Cependant, la direction de la manœuvre ayant déclaré la reute de Spettlinth emportée par l'assaillant, et celui-ci l'ayant te occuper par une compagnie, le défenseur fera une tentative ur s'en réemparer. A 9 heures du matin, ordre est donné à e batterie de mortiers qui avait été amenée à Hirschlen, d'our le feu contre l'ouvrage. Puis, quand le bombardement eut jugé efficace, les deux compagnies de réserve, avec le détament de mineurs, se portèrent à l'assaut. Les arbitres déclaent l'opération non réussie.

* * *

A la reprise de la manœuvre, le colonel-divisionnaire Schiess lisposé, en résumé, comme suit :

L'attaque continuera sur trois colonnes, correspondant aux is ouvrages qu'il s'agit d'enlever.

La colonne de droite, dont la redoute d'Hirschlen est l'obif, est forte d'un régiment d'infanterie, — rég. 27 — du ıi-bataillon du génie 6 et de deux pièces de 8.4 cm.

La colonne du centre, — objectif, la redoute de Dunneten — forte de deux bataillons du rég. 28, d'une compagnie de eurs du demi-bataillon 6 et de deux canons de 8.4 cm.

La colonne de gauche, — objectif, la redoute d'Ussbühl —

comprend un bataillon du rég. 28 et une compagnie de sapeurs du demi-bataillon 6.

A la critique, le directeur de la manœuvre a fait observer que cette répartition des forces aurait pu être remplacée par une autre tenant plus exactement compte de l'importance et de la force de l'ouvrage de Hirschlen. Peut-être eut-il convenu de retenir seulement l'attention des défenseurs des deux autres ouvrages, et de concentrer davantage les efforts et par conséquent les forces sur le point d'appui principal.

Le commandantde la colonne de droite disposa de son régiment comme suit : un bataillon fut dirigé sur le flanc droit de l'ouvrage ; un second sur le flanc gauche ; le troisième fut destiné à enlever la ligne de feu pour l'assaut.

Sur tout le front d'attaque, l'infanterie reçut l'ordre de cheminer dans le terrain à la faveur de l'ombre pour se porter jusqu'à 400 m. des ouvrages à enlever. L'attaque, à partir de cette distance aurait lieu le lendemain matin, dès la pointe du jour.

Le mouvement s'opéra par bonds et par unités ou fractions d'unités, selon les ressources du terrain, chaque subdivision en marche protégée par le tir des unités en place. Après chaque bond, — opéré de diverses façons, ou homme par homme, ou par groupes, ici au pas gymnastique, là en rampant sur le sol, — les hommes se terraient, utilisant l'outil de pionniers ou se dissimulant derrière les sacs de sable qu'avaient rempli les sapeurs.

Quant à l'assaut, il s'effectua le matin, à l'aube, après quelques bonds des tirailleurs et par l'enlèvement des lignes de feu par les réserves.

Conclusions.

Si nous résumons l'impression laissée par ces manœuvres, nous constaterons que, d'une part, on s'est attaché à appliquer avec soin les *Principes* exposés dans un précédent article ; d'autre part, que l'exercice, dans son ensemble, a été poursuivi d'une façon plus méthodique que les expériences des années passées.

Nous l'attribuons au fait que la situation initiale a été plus clairement et plus complètement posée que ce n'est trop souvent le cas et la tâche des chefs des partis mieux précisée.

Il convient, en effet, d'insister sur ce point. Il ne s'agit pas

ans des exercices de ce genre, de résoudre un problème d'opérations de manœuvre; il n'y a pas de doute sur la solution à adopter; elle est indiquée; seule l'exécution doit être étudiée et réalisée. L'assaillant est mis en présence de son objectif; son secteur d'attaque lui est imposé; il n'a pas à faire, à cet égard, œuvre de recherche et d'imagination; il n'a qu'à aller de l'avant. Sa tâche consiste à conduire un combat dans les conditions qui lui ont été fixées.

Le défenseur est placé dans une situation analogue.

Dans le cas particulier, l'assaillant avait une double étude à poursuivre: étude d'une attaque frontale et enlèvement d'ouvrages de fortification semi-permanente. A cela devait se borner son activité. Il était étroitement encadré et ne pouvait agir que dans l'ensemble dont il faisait partie. Sa seule mission en quelque sorte indépendante était la prise de possession de l'Obere-Buchberg, considérée comme une tâche préliminaire au succès de laquelle l'opération d'ensemble était subordonnée. Comme on l'a vu, cette tâche préliminaire a été beaucoup simplifiée par l'attitude du défenseur. Il ne restait donc plus qu'à s'appliquer à l'attaque frontale.

A ce propos, nous croyons utile d'ouvrir une parenthèse. On it beaucoup que les attaques frontales sont devenues impossibles avec l'armement actuel. On invoque comme preuve à l'appui campagne du Transvaal. Toute la tactique des Boers a consisté en l'occupation de tranchées-abris d'où leurs tireurs ouvraient feu à longue portée déjà. Il n'en a pas fallu davantage pour iser le plus souvent l'élan des Anglais.

On invoque aussi l'attaque de la garde prussienne à Saint-ivat. L'exemple est devenu classique. Dans les critiques de s exercices petits ou grands on l'entend continuellement rapté, cela souvent par des officiers qui seraient fort embarassés raconter la bataille de Saint-Privat. Mais on leur a parlé de ttaque de la garde dans un cours de tactique; ils répètent nme ils ont compris.

Si, réellement, il suffisait d'invoquer le souvenir d'attaques ntales manquées pour en interdire jusqu'à l'idée, il aurait u commencer longtemps avant Saint-Privat. La bataille de iterloo n'a pas été autre chose qu'une attaque frontale longuement soutenue. Elle a totalement échoué. En a-t-on conclu que enre d'attaque était à tout jamais condamné?

Ce qu'il faut examiner, avant de conclure de façon aussi catégorique, ce sont les moyens mis en œuvre. Mieux préparée et mieux soutenue par l'entrée en ligne de l'artillerie, mieux ordonnée aussi, avec l'emploi de formations plus appropriée à l'opération, l'attaque de la garde prussienne à St-Privat aurait peut-être abouti.

Certes, mettre en présence, deux infanteries égales par les qualités morales, abriter l'une, même moins nombreuse, derrière de solides parapets, lancer l'autre à l'attaque de front à travers une plaine découverte, c'est condamner l'assaillant à un échec certain. Même à coups d'hommes il n'arrivera pas, aussi longtemps que le défenseur aura des cartouches à sa disposition. Exercer une entreprise pareille, c'est perdre son temps et donner à la troupe comme aux chefs des idées fausses. Il n'y a pas de procédés d'attaque qui parviennent à surmonter les difficultés d'une tâche pareille. Marche en ligne, en petites files indiennes, avance par bonds, infiltration dans le terrain, quoi que que ce soit que l'on imagine, on aboutira à l'insuccès.

Cela ne signifie pas qu'il faille s'interdire d'exercer l'attaque frontale, mais qu'il importe de poser des conditions générales dans lesquelles cette attaque devient possible et, par conséquent son étude et son essai profitables. On peut supposer par exemple d'autres troupes, encadrant l'unité d'exercice et qui complètent le dispositif d'attaque ; l'appoint d'autres armes que l'infanterie, prêtant leur concours, et dont l'intervention soit en affaiblissant l'adversaire, soit en ajoutant aux moyens de son propre parti, autorisent l'espoir de la réussite.

C'est ainsi que l'exercice de la Linth a été organisé et, dans de telles conditions, on ne peut plus prétendre que l'étude de l'attaque frontale qu'il a constitué fût du temps perdu ou fût de nature à tromper la troupe sur ses possibilités d'action.

Peut-être pourrait-on faire valoir que la proportion des effectifs d'artillerie rendait singulièrement difficile la tâche de l'artillerie assaillante. L'armement de part et d'autre était égal, et à cette égalité de forces la défense ajoutait l'avantage d'un tir très concentrique. Il n'en reste pas moins que l'organisation générale de l'exercice et son exécution méthodique lui ont donné à peu près le maximum de vraisemblance qu'il soit possible d'atteindre dans des manœuvres de paix.

Nous disons à peu près. On pourrait, en effet, s'en rapprocher

ntage encore, en mettant le commandement de la défense ıx en situation de remplir sa mission. Si nous sommes bien eignés — et nous avons tout lieu de croire que nous le mes — les circonstances ont été telles que le colonel de ıarner a dû, pour ainsi dire, improviser son commandement, ui est assurément contraire à la réalité quand il s'agit d'en-rendre la défense d'une position longuement fortifiée.

usqu'au 24 septembre, les cantonnements des secteurs de la ense ont été occupés par des troupes diverses, dont partie aient passer à l'assaillant au début de l'exercice, et la consé-nce a été qu'au moment où le commandement est entré en on, le 26, après midi, il ne lui a pas été possible de disloquer troupes, dont quelques-unes étaient encore fort éloignées, n l'emploi tactique qu'il se proposait d'en faire. De même, 'en a pas disposé aussitôt qu'il eût été désirable pour les aux d'armement des ouvrages fortifiés. Il serait facile d'évi-ces inconvénients en désignant suffisamment à l'avance le mandement de place de tout le secteur.

'ne organisation moins hâtive de la défense est nécessaire à autre point de vue encore. L'effectif limité de la garnison ige, pour l'occupation des divers ouvrages et sous-secteurs, ompre les liens tactiques. Sans doute, il faut l'éviter le plus sible, mais les circonstances sont souvent les plus fortes. Les fs n'ont donc plus sous leurs ordres leurs unités habituelles. faut cependant qu'ils soient mis en mesure, non seulement de ller à l'utilisation tactique de celles qui leur sont confiées, mais eur entretien et à leur alimentation. Le maintien de l'ordre et la discipline ne s'accommode guère d'un partage des attribu-ns tactiques et administratives entre deux chefs.

En un mot, il y aurait avantage à organiser la défense de e sorte que soit le chef, soit la troupe, soient mieux en état se familiariser avec leur rôle et avec la position qu'ils devront endre.

Le second enseignement qu'il importait de mettre en évidence it la nécessité de la coopération des efforts pour l'enlèvement ouvrages de la position et pour leur défense.

Leur enlèvement doit être l'œuvre de l'infanterie, qui est ément essentiellement actif du combat. L'infanterie doit aller uper la position de l'adversaire, le chasser du terrain qu'il end conserver en son pouvoir. L'attention de tous doit donc

se concentrer sur cet unique devoir : favoriser à l'infanterie son mouvement en avant et à cet effet : renverser les obstacles matériels qui se dressent devant elle ; lui faciliter les voies d'approche ; l'aider à affaiblir son adversaire ; la protéger contre les entreprises de celui-ci.

La première de ces missions — renverser les obstacles matériels — sera l'œuvre de l'artillerie et du génie. L'artillerie d'abord, dont le tir doit ruiner les ouvrages derrière lesquels le défenseur s'abrite. C'est la destruction entreprise à longue distance, alors que l'infanterie exécute ses premiers mouvements et cherche à gagner la portée efficace de son propre tir. Le génie ensuite qui, accompagnant l'infanterie dans sa marche, se tient prêt à opérer ce que l'on pourrait appeler la destruction à distance rapprochée : combler les fossés, couper les treillis de ronces artificielles, élaguer les abatis etc. Enfin le génie secondera la tâche de l'artillerie en lui préparant les cheminements, en l'aidant, le cas échéant, à établir ses batteries, en éclairant pendant la nuit ses objectifs à l'aide des projecteurs, en reliant par le télégraphe et le téléphone ses batteries et ses postes d'observation.

C'est au génie aussi qu'appartient l'exécution de la seconde mission : faciliter les voies d'approche de l'infanterie. Il le fera en ouvrant les chemins de colonnes, en jetant des passerelles sur les canaux, en organisant le passage par bateaux, en éclairant l'avant-terrain au moyen de ses projecteurs.

L'artillerie reprend la haute main pour affaiblir l'adversaire, joignant son feu, entr'autres celui de ses pièces à tir courbe, au feu de l'infanterie elle-même. Et celle-ci trouvera encore un appoint pour l'accomplissement de cette tâche, dans la coopération des pièces mobiles qui l'accompagnent dans son mouvement.

Enfin il appartiendra encore à l'artillerie, et plus généralement au génie, de protéger l'infanterie contre les entreprises de l'ennemi. A l'artillerie, en prenant par exemple sous son feu les réserves du défenseur qui se préparent à une contre offensive ou l'exécutent. Au génie, en préparant des abris aux tirailleurs, des sacs de sable par exemple, en mettant en état de défense des points d'appui ; en fortifiant des positions de replis pour le cas d'un échec ; en retournant au contraire contre la défense les ouvrages qu'elle a dû abandonner.

De son côté, l'infanterie ne se considérera pas comme une reine des batailles indolente, toujours prête à recevoir les hommages des

autres armes ses serviteurs; elle leur fournira des secours et son appui chaque fois qu'elle le pourra. Ce sera le cas surtout lorsqu'il faudra contre-battre le feu de la défense tendant à entraver le travail du génie dans la fortification du champ de bataille; ou lorsque, comme dans le cas de la traversée d'une rivière, il faut empêcher le défenseur de s'opposer au passage par les pontonniers.

Ainsi s'exercera dans tous les actes de l'engagement, la camaraderie de combat, chaque arme s'appliquant à procurer son aide aux autres, toutes étant à l'affut de l'appui réciproque qu'elles pourraient se prêter.

Mais encore, pour que le résultat soit bon, faut-il exercer cette camaraderie de combat. Le fantassin doit apprendre la nature des secours que lui prêtera le sapeur et la façon dont il en profitera le mieux; il apprendra par exemple comment une troupe doit tirer parti de l'aide des projecteurs; comment aussi elle doit se couvrir contre les indiscrétions de ceux de l'ennemi. Il apprendra quel est pour lui le moment où le tir de son artillerie lui permettra le mieux d'activer son offensive. Bref, il apprendra à coordonner ses efforts avec ceux des armes sœurs, et se rendra compte, ainsi que ses camarades, qu'une bataille n'est pas une succession d'actes séparés, chacun travaillant pour soi, mais une entreprise collective où les efforts de chacun se subordonnent à l'effort commun.

F. Feyler, lieut.-col.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les récentes mobilisations dans le canton de Vaud. — Referendum militaire. — Démission, mutations. — Un anniversaire. — Section vaudoise des officiers.

Nous sommes en mesure aujourd'hui d'étudier avec quelque détail l'expérience de mobilisation à laquelle les grèves de Vevey, d'Orbe et de Lausanne ont donné lieu. Nous le devons à l'amical empressement avec lequel plusieurs de nos camarades qui ont exercé un commandement à cette occasion nous ont renseigné et à l'extrême obligeance du Département militaire vaudois qui a bien voulu nous accorder la communication des dossiers

Il va sans dire que dans les appréciations que nous nous proposons d'émettre et de reproduire, nous nous plaçons exclusivement au point de vue des opérations de guerre. Il ne s'agit pas pour nous de rechercher le meilleur emploi de la troupe dans le cas de désordres civils. C'est affaire à la police à examiner ce point. Notre recherche est d'une autre nature. Telle circonstance internationale peut se produire où nous soyons obligés de mobiliser en toute hâte partie de nos troupes, sans avis préalable, sans mise de piquet; il est utile de se rendre compte si et comment une telle opération peut être utilement poursuivie.

Comme on se le rappelle, les désordres ont éclaté le 25 mars à Orbe et à Vevey ; le 27, ils se sont étendus à Montreux et à Lausanne. La mobilisation a fourni, par appels successifs, les effectifs suivants :

Contingents locaux : Orbe et environs, élite et landwehr. .		231 hommes
» » rayon Vevey-Montreux-Aigle-Bex. . .		1104 »
Troupes constituées :		
Vevey : 1er bataillon de fusiliers	643 hommes	
4e escadron de dragons	128 »	711 »
Lausanne : 4e bataillon de fusiliers	757 »	
2e escadron de dragons	132 »	889 »
Total . . .		2935 »

Le 30 mars, toutes ces troupes furent licenciées. Les hommes de landwehr des contingents locaux de Vevey et environs furent licenciés, ceux du IIe ban, dès le 27, ceux du Ier ban, dès le 28.

Une des expériences les plus intéressantes a été celle de la levée de

contingents locaux de Vevey et environs. Deux modes de convocation ont été employés : 1° la transmission de l'ordre de mobilisation par le commandant d'arrondissement aux chefs de section ; 2° l'appel de troupes par ordre direct aux autorités communales. Ce dernier moyen a été employé d'urgence par le commandant de place, major Blanchod, lorsque les troubles se sont aggravés.

L'autorité communale est mieux outillée que le chef de section pour alarmer les troupes ; elle dispose, en effet, de tous les moyens d'action sur le territoire, ce qui lui permet une intervention rapide et plus complète. Cela est d'autant plus vrai que la plupart des sections militaires comprennent plusieurs communes et que le chef de section ne peut agir rapidement que dans celle où il se trouve.

Le premier contingent levé par ordres aux chefs de sections a été celui de Vevey, La Tour et Montreux, suivant avis du Département militaire vaudois transmis à 11 h. 30 m. On comptait sur 300 hommes pour 4 h. s. Le détachement commença à se réunir à cette heure-là à la gare de la Tour de Peilz. A 4 h. 30 seulement, l'encadrement ayant été fait et les cartouches distribuées, on put faire marcher une troupe de 95 hommes.

Le premier détachement de Montreux n'est arrivé à la Tour qu'à 7 h. 20, le second à 8 heures.

Les ordres télégraphiques aux communes d'Aigle, Bex, Villeneuve, Gryon et Yvorne ont été donnés par le commandant de place entre 4 h. 10 et 4 h. 30 min. s. A 6 h. 40 s. arrivaient 28 hommes de Villeneuve, à 8 h. 300 hommes de Bex, Aigle et Villeneuve ; à 9 h. 144 hommes de Gryon, Bex, Aigle, Yvorne et Villeneuve ; à 8 h. 45, 86 hommes des mêmes communes.

L'alarme des troupes par les autorités communales a été si rapide, comme on le voit, que les premiers détachements demandés aux communes sont arrivés avant les hommes réclamés au chef de section de Montreux. Ces derniers, domiciliés à 5 km. du lieu de réunion, sont arrivés huit et neuf heures après le départ de l'ordre ; les premières levées communales, composées d'hommes domiciliés à 10 à 30 km., sont arrivés moins de quatre heures après le départ de l'ordre.

Il ne faut pas être trop surpris du déchet qui s'est produit sur les prévisions d'effectif pour le détachement de Vevey. Les conditions seraient différentes dans d'autres conjonctures. On n'enlèvera pas l'idée de la plupart des grévistes que la troupe est levée contre eux. Les soldats grévistes se trouvent dans l'alternative de faire prévaloir le service militaire sur leurs entiments et sur leurs intérêts. On ne saurait s'étonner que quelques-uns oulèvent le cas de conscience. Ils le feront plus facilement aussi, quand la vée porte sur des contingents improvisés que quand elle intéresse leur nité régulièrement constituée. Des faits caractéristiques se sont produits ux bataillons 1 et 4. On a vu des grévistes, voire parmi les chefs, revêtir

leur uniforme sans retard et se présenter à l'appel. Interrogés par leurs officiers, ils ont répondu : « Mon devoir comme ouvrier a été de participer à la grève ; maintenant je suis appelé comme militaire, non contre les ouvriers, mais pour une mission d'ordre ; j'estime ce devoir supérieur à l'autre. »

Il est certain qu'on ne saurait espérer de tous les soldats grévistes ce niveau de culture morale. En outre, ils se présenteront plus facilement quand l'ordre de mobilisation appelle leur bataillon plutôt que des levées inorganiques ; ils ne veulent pas se montrer réfractaires aux yeux de leurs propres officiers et surtout de leurs camarades d'armes habituels. Cependant, à Orbe, une cinquantaine de grévistes, c'est-à-dire presque tous les soldats grévistes, ont répondu à l'appel du contingent.

Une autre source de lenteur dans la réunion des milices du lieu des troubles réside dans l'obligation de se rendre isolément au rendez-vous. En traversant la localité, ils rencontrent des grévistes qui les entourent, s'emparent de leur fusil, leur offrent à boire, leur distribuent des brochures anarchistes, les insultent. La situation est souvent bien délicate pour le soldat, si désireux qu'il soit de remplir son devoir.

Ces considérations expliquent que les contingents des localités voisines montrent plus d'empressement à marcher que celui de la localité en grève. Mais, encore une fois, ce sont là des circonstances qui ne se rencontreraient pas dans le cas d'hostilités contre l'étranger.

D'une façon ou d'autre, les contingents locaux procurent l'avantage d'une levée rapide. Le 25 mars, à 10 h. du soir, le commandant de place de Vevey disposait de 800 hommes et de 1100 le lendemain matin à 5 heures.

Reste à examiner la valeur interne de ces contingents. Ils ont l'inconvénient d'être composés d'éléments très dissemblables. Non seulement toutes les unités s'y coudoient, mais tous les âges, depuis le jeune soldat de l'élite jusqu'à l'homme mûr de la landwehr de IIe ban, toutes les armes, et des soldats de tous cantons. Organiser cette masse n'est pas chose aisée. Le contrôle est presque impossible. Quant à l'encadrement, il ne procure pas à la troupe la solidité désirable, d'abord parce que l'effectif des gradés ne répond pas toujours à celui des hommes, puis parce que chez les gradés aussi l'unité d'esprit et d'instruction fait défaut ; enfin parce que gradés et soldats sont militairement étrangers les uns aux autres. Résumons ces inconvénients : les contingents locaux souffrent du manque de cohésion, du défaut d'une organisation suffisante et souvent de cadres suffisants, d'une discipline laissant à désirer, d'une administration rendue difficile par l'absence d'un état-major et des services spéciaux ; enfin d'une insuffisance de contrôle.

On peut, en quelque mesure, atténuer certains de ces inconvénients par l'emploi de moyens spéciaux : un triage des officiers, ne conservant que les meilleurs, quitte à compléter par la convocation personnelle d'officiers du

dehors, que l'on aura soin de choisir parmi les mieux entrainés, les mieux au courant du service et qui pourraient alors prendre la troupe en mains et maintenir la discipline.

Il faut aussi se hâter de former des bureaux en nombre suffisant chargés d'établir les états nominatifs et de constituer ainsi rapidement des unités organisées. Il faut avoir grand soin enfin, — c'est un point sur lequel nous reviendrons — de commander et de réunir si possible avant l'arrivée des contingents, un état-major de place qui prenne les dispositions administratives nécessaires.

Ces observations sont des plus intéressantes, car elles permettent de prendre sur le vif la gravité pour la formation d'une troupe, de l'absence d'une organisation ferme et permanente. La cohésion est à ce prix. L'histoire de la guerre fourmille d'ailleurs d'exemples de la faiblesse relative des troupes improvisées. La Défense nationale en 1870-71 en est un; la guerre des Boërs en est un autre. Ce sont choses que les militaires savent, mais qu'il est bon de répandre largement. On trouve encore beaucoup de gens pour prétendre qu'une organisation préalable et minutieuse de l'armée n'est pas indispensable; qu'avec un terrain propice à la défense et une population animée d'un pur patriotisme, la levée en masse suffit à assurer l'intégrité du territoire. C'est une très lourde erreur qu'il ne faut pas se lasser de combattre, car elle peut conduire aux pires fins. L'expérience des contingents locaux à Vevey et environs a contribué à l'éclairer. La conclusion qu'elle autorise est que si l'emploi de ces contingents est justifié dans telle ou telle circonstance par la rapidité de leur réunion, il ne faut les garder que le moins longtemps possible et les remplacer dès qu'on le peut par une troupe régulière.

On a du reste pu comparer la discipline des contingents et celle des unités organiques. Les deux escadrons n'ont donné lieu à aucune punition. Dans les bataillons, un homme du 1er a été puni, et trois du 4e; de ces derniers, un sous-officier pour ivresse, un soldat pour insubordination, un autre pour désobéissance pendant le transport en chemin de fer. Dans les contingents il y a eu un grand nombre de punitions. Le désordre est provenu, entre autres, des licenciés du premier jour qui ne sont pas partis, malgré les ordres donnés. Plusieurs ont été incarcérés le même jour; d'autres recherchés après le service. D'une manière générale, le commandement de place a pris toutes les mesures possibles pour remédier à la situation, mais il ne pouvait, d'un instant à l'autre, corriger ce que les circonstances présentaient de défectueux.

* * *

Les premières troupes régulières mobilisées ont été le 1er bataillon de

fusiliers et le 4e escadron de dragons, l'un et l'autre à destination de Vevey. Le bataillon s'est réuni sur sa place de mobilisation à Morges ; l'escadron sur la sienne, à Moudon. L'ordre de mobilisation est parti de Lausanne le 25 mars à 5 h. du soir. Il portait convocation pour 8 h. soir. Il a passé par l'intermédiaire du commandant d'arrondissement, à Aubonne, et entre 6 h et 7 h. soir, le rappel a pu être battu dans les communes.

Etant donnée l'étendue de l'arrondissement et la nature des communications, on ne pouvait compter sur un rassemblement à peu près complet des bataillons dans la nuit même. La Vallée de Joux, par exemple, ne communique pas directement par voie ferrée avec Morges ; ses soldats durent passer le Mollendruz encore partiellement couvert de neige. En fait, à 11 h. 25 du soir, un premier détachement de 383 hommes fut embarqué à Morges, qui recueillit encore 34 hommes en cours de route, et débarqua à 12 h. 30 à Vevey. Le détachement de la Vallée de Joux, 122 hommes, arriva dans la matinée. Des isolés arrivèrent dans les journées du 26 et du 27 portant le bataillon à l'effectif de 643 officiers, sous-officiers et soldats.

L'effectif de contrôle du 1er bataillon de fusiliers est de 977 hommes.

Le 4e escadron de dragons partit de Moudon en trois détachements successifs, le 26, à 1 h., 5 h. et 7 h. du matin. Quatre retardataires, munis d'excuses justifiées, se présentèrent le 26 dans l'après-midi, deux le 27. L'effectif de présence se trouva ainsi porté à 128 hommes. L'effectif de contrôle est de 134 hommes. Les absents ont été justifiés.

Le 4e bataillon de fusiliers et le 2e escadron de dragons, destinés à Lausanne, furent mobilisés le 27 mars. Le bataillon se réunit sur sa place de mobilisation, à Yverdon ; l'escadron fut convoqué à Cheseaux. L'ordre de mobilisation partit de Lausanne à 1 h. du matin. Les unités devaient se rassembler, les fusiliers, à midi, l'escadron à 11 h. matin.

A cette heure là, 300 fusiliers répondaient à l'appel à Yverdon ; à 1 h. après l'arrivée des trains, ils furent 429 ; à 3 h. 30, après l'arrivée des trains suivants, 598. Le détachement débarqua à Lausanne, à 4 h. 55. Il trouva à la gare et à la caserne les hommes du bataillon domiciliés à Lausanne et environs. Des retardataires arrivèrent encore dans la soirée. Le 28 au matin l'effectif était de 731 officiers, sous-officiers et soldats. L'effectif de sortie, le 30 mars, s'éleva à 757 hommes. Dix-neuf sous-officiers et soldats avaient été licenciés par décision médicale. L'effectif de contrôle est de de 995 hommes.

Le 2e escadron est recruté partie dans le Ier, partie dans le IIe arrondissement. Les dragons du Ier arrondissement se présentèrent à l'heure fixée ceux du IIe ne purent arriver que plus tard. Le 28 au matin, l'effectif de l'escadron était de 132 hommes. L'effectif de contrôle est de 137. Les absences ont été justifiées.

La différence dans la proportion des défaillants entre l'infanterie et

cavalerie s'explique, croyons-nous, par divers motifs. Les hommes de la cavalerie sont plus stables et sont domiciliés dans un rayon moins étendu que les fusiliers. Ils sont recrutés parmi les propriétaires campagnards ; c'est donc un élément essentiellement stationnaire, d'un déplacement territorial très rare.

Dans l'infanterie, au contraire, les déplacements sont fréquents. On admet déjà que le 15 % des hommes sont hors pays, ou en congé, ou malades et pour ces différents motifs ne répondent pas à l'appel. Dans le cas particulier, il faut compter un supplément pour les domiciliés hors de l'arrondissement qui n'ont pas été convoqués. Les appels n'ont eu lieu que dans les communes des arrondissements de l'unité. Dans ces conditions-là, on peut considérer qu'au point de vue des effectifs de présence, les résultats ont été favorables. Mais, s'il en est ainsi, nos effectifs de contrôle sont devenus insuffisants pour garantir à nos bataillons la présence des 897 hommes de la mobilisation de guerre. Nous avons eu l'occasion déjà, dans une chronique précédente (livraison d'avril, page 280) de constater que le Conseil fédéral s'inquiétait sérieusement de cette situation.

Au point de vue administratif, les conditions ont été différentes à Vevey, Morges et Yverdon.

A Vevey, le commandant de place s'était fait accompagner d'un adjudant de place et d'un quartier-maître de place. Ce dernier a pu prendre aussitôt des mesures préparatoires pour le logement et l'alimentation de la troupe. Celle-ci n'a manqué de rien.

A Morges, c'est le service de l'arsenal qui, au courant des exigences de la mobilisation, fit sans autres, les préparatifs nécessaires. Les hommes reçurent avant leur embarquement un repas de bouillon, bœuf bouilli et pain. La Direction de l'Arsenal prit l'initiative de ces préparatifs sans y être obligée. Sa mission est de préparer et d'ordonner la remise du matériel : mais, officier, et ayant longtemps commandé dans la troupe, le lieutenant-colonel Kräutler vit aussitôt que s'il ne prenait en mains l'alimentation, personne ne s'en occuperait, personne n'ayant été désigné à cet effet.

On l'a bien vu à Yverdon. En l'absence d'un commandant de place, les mesures d'entretien n'ont pu être prises qu'au moment du rassemblement de l'unité par l'état-major convoqué en même temps que la troupe. Or, au moment de la mobilisation, le commandant de l'unité a déjà suffisamment de préoccupations. Il y aurait lieu d'agir conformément à l'ordonnance sur la mobilisation et de convoquer un commandement de place ou au moins un quartier-maître de place qui s'occuperait immédiatement des questions d'entretien et d'alimentation.

Pour la cavalerie, il suffirait de lui livrer, au moment du rassemblement, sa forge-cuisine. Celle-ci lui est d'ailleurs, pour ainsi dire indispensable, pour une autre raison.

L'inspection des hommes, au moment du rassemblement, a permis de constater que, dans les deux armes, l'armement, l'équipement, l'habillement étaient en parfait état d'entretien et, qu'à cet égard, la troupe était prête à entrer en campagne. En revanche, la ferrure des chevaux laissait beaucoup à désirer. Il n'en est pas ainsi lors des entrées au service habituelles parce que le cavalier, averti depuis longtemps, prend ses mesures. Il se présente avec sa monture en état.

Malheureusement, levé à l'improviste, il a montré qu'elle n'est pas en état en toute circonstance. Les deux chefs d'escadron ont fait les mêmes constatations et tous deux concluent à la nécessité pour leur troupe de toucher la forge-cuisine.

La démobilisation ne donna lieu à aucune observation. Elle s'est opérée sans incidents.

* * *

On n'a guère de nouvelles, jusqu'à présent du referendum sur la loi militaire. Les journaux quotidiens ont annoncé que le parti socialiste l'avait lancé et que la récolte des signatures devait commencer le premier mai; mais il ne nous a pas été donné de recevoir ni de voir aucun formulaire de la demande. On dit que le parti sociatiste est divisé. Il est certain que plusieurs de ses journaux accueillent l'idée avec une tiédeur marquée, et l'on cite certains chefs du groupe qui se prononcent catégoriquement en faveur de la loi. On sera sans doute plus au clair dans un mois.

* * *

Le Conseil fédéral a accepté avec remerciements pour les services rendus la démission donnée pour raison de santé par le lieutenant-colonel J. Perret, à la Chaux-de-Fonds, de son commandement du 7e régiment d'infanterie. Le lieutenant-colonel Perret a été mis à disposition.

Ont été nommés:

Commandant du 5e régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel J. Monnier, précédemment à disposition;

Commandant du 6e régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel E. Thürler, précédemment commandant du 34e régiment.

Commandant du 7e régiment d'infanterie, le major O. Schmidt, à Neuchâtel, précédemment commandant du bataillon 18, avec promotion au grade de lieutenant-colonel;

Commandant du 105e bataillon d'infanterie de landwehr, IIe ban, le capitaine R. Senglet, à Genève, précédemment adjudant du dit bataillon, avec promotion au grade de major.

* * *

Le 28 avril a eu lieu à Ouchy, à l'Hôtel du Château, une réunion d'anciens officiers d'état-major destinée à célébrer le 70e anniversaire de leur

ancien professeur et camarade, le colonel Victor Burnier. Au dessert, on a offert à ce dernier, à titre de souvenir, un bronze provenant de l'Ecole des arts industriels de Genève. Des discours ont été prononcés par le colonel Frey, ancien conseiller fédéral, le colonel von Mechel, le colonel P. Isler, le colonel divisionnaire Secretan et le colonel Camille Favre. Ce que les orateurs ont surtout recherché à faire ressortir, outre leur amitié et leur reconnaissance pour leur professeur, c'est la grande part qu'il a prise à l'instruction et à l'éducation de toute une génération d'officiers. Sous Hofstetter, Siegfried, Sinner et Pfyffer, le colonel Burnier a éveillé chez ses élèves, outre le goût des choses militaires, le sentiment de ce qu'ils devaient à leur pays et à leurs fonctions d'officiers. Ce sont là des services qui passent parfois inaperçus pour la grande masse du public, mais qui ont heureusement une influence profonde sur le pays lui-même au point de vue civil comme au point de vue militaire.

* * *

Le comité de la section vaudoise de la Société suisse des officiers a arrêté la liste des sujets de concours pour 1907. Il a cherché à rajeunir le programme des concours théoriques par l'introduction de plusieurs sujets d'actualité. Puis il essaie, pour la première fois, d'introduire des concours pratiques à organiser par sous-section. Il espère voir de nombreux officiers et plusieurs sous-sections participer à ces concours en vue desquels le budget prévoit une somme de 300 fr. comme prix.

A. *Concours théoriques (travaux écrits).*

1. Quelles seraient les modifications à apporter à notre règlement d'exercice d'infanterie en tenant compte des enseignements de la guerre russo-japonaise ?
2. Comment faudrait-il organiser, instruire et équiper nos troupes de montagne ?

L'article 48 de la loi d'organisation militaire du 12 avril 1907 est conçu comme suit : « Dans l'organisation, l'instruction et l'équipement des unités et des corps de troupes recrutés dans les régions montagneuses, il est tenu compte des nécessités de la guerre en montagne. »

3. Introduction, dans notre armée, de mitrailleuses attachées à l'infanterie.
4. Programme d'instruction et répartition du travail pour une école de recrues de 65 jours. (Etude recommandée spécialement à MM. les officiers-instructeurs d'infanterie.)
5. Tâches pour l'instruction de la compagnie d'infanterie dans un cours de répétition. (Pour faciliter la lecture du travail et la compréhension des tâches, un croquis réel ou supposé du terrain sera joint au mémoire.)
6. Programme pour un exercice de combat du bataillon d'infanterie contre un ennemi marqué. (Ordres d'après la carte au $^1/_{100\,000}$.)
7. Programme pour un exercice de service en campagne du bataillon d'infanterie ; exercice à double action. (Ordres d'après la carte au $^1/_{100\,000}$.)
8. Le tir indirect avec notre nouveau matériel d'artillerie de campagne.

9. La fortification du champ de bataille.
10. L'emploi du ski dans notre armée.
11. Un sujet libre au choix du concurrent. (Ce sujet doit se rapporter exclusivement à l'armée suisse.)

B. *Concours pratiques (exercices sur le terrain.)*

Exercice pratique organisé par une sous-section. Cet exercice peut être d'une nature quelconque, mais doit répondre à un but militaire nettement défini. (Exercice choisi dans le domaine du combat ou du service de sûreté). — Solution de tâches tactiques données à un commandant de subdivision. — Exercice de marche (tâche donnée à une patrouille d'officier). — Tir de campagne au pistolet. — Direction d'un exercice tactique ou d'un tir de combat, exécuté par une subdivision de sous-officiers ou de soldats. — Reconnaissance tactique ou topographique. — Exercice de lecture de la carte en terrain inconnu, etc., etc.

Les concours pratiques auront lieu avant le 25 septembre 1907. Un programme détaillé de l'exercice sera envoyé au président de la section vaudoise quinze jours au moins avant la date fixée pour son exécution. Seuls pourront participer à l'exercice, comme organisateurs, directeurs ou exécutants, les officiers faisant partie de la sous-section à la date du 1er mai 1907. Le jury sera composé d'au moins deux des membres du jury désigné pour les concours théoriques et d'un des membres du comité cantonal. Dans son appréciation, le jury tiendra compte des ressources dont disposait la sous-section et de son effectif. Les prix seront décernés à la section et non à l'un ou l'autre de ses membres. L'exercice pourra se faire en civil ou en uniforme; dans ce dernier cas la sous-section organisatrice se pourvoira des autorisations nécessaires. Le comité de la section vaudoise donnera aux sous-sections tous les renseignements nécessaires qui lui seront demandés relativement à ces exercices.

CHRONIQUE ALLEMANDE

Instruction pour l'emploi militaire des pigeons-voyageurs en temps de paix.— La tactique de l'infanterie d'après les enseignements des manœuvres. — Emploi du téléphone en campagne.— Quelques mots sur le nouveau règlement d'artillerie. — Bronzage des fourreaux de sabre. — Les chevaux de selle en Afrique. — Les grandes manœuvres en 1907. — La nouvelle ordonnance sur le service sanitaire en temps de guerre.

Les pigeons-voyageurs comptent aujourd'hui comme de précieux organes de renseignements militaires. Des stations d'élevage existent déjà dans différentes places fortes et on en avait doté quelques subdivisions de patrouilleurs qui les dressaient et les employaient pour leur service spécial. Mais afin de grouper ces efforts, le ministère de la guerre a élaboré une « Instruction pour l'emploi militaire des pigeons-voyageurs en temps de

paix, dans laquelle il prévoit que l'activité de l'Union allemande des sociétés d'amateurs de pigeons-voyageurs se combinera avec celle des autorités militaires. Cette institution — du département des pigeons-voyageurs — reste placée sous l'inspectorat du général-inspecteur en chef des ingénieurs, des pionniers et des forteresses. La direction technique, autrefois confiée à l'inspecteur des télégraphes de l'armée, a passé à la 3e Section du Comité technique. Un conseiller technique civil est attaché à cette direction ; il a spécialement la charge de diriger et de surveiller tout ce qui concerne la station d'élevage de Spandau, dont l'installation est un modèle du genre. Chaque station de pigeons-voyageurs est placée sous la direction de l'officier technique de place. Pour tout ce qui concerne les soins habituels à donner aux pigeons, ce seront les employés civils qui en seront chargés.

On attachera une importance spéciale à ceux de ces pigeons qu'on emploiera non seulement pour le trajet de la station terminus à leur demeure *(Heimatstation)* mais pour les parcours aller et retour ; seulement dans cet exercice on devra se limiter à des distances maximales de 50 km. ; pour ce genre d'exercice le lâcher doit comporter soixante pigeons environ. Outre ces pigeons dits de forteresse, il y aura les pigeons-patrouilleurs, lesquels seront remis à des subdivisions de cavalerie ou d'infanterie munies de corbeilles pour les emporter. Ces derniers exercices doivent avoir essentiellement lieu le long des frontières, dans toutes les directions. Pour les manœuvres, le haut commandement peut ordonner une préparation spéciale adaptée au terrain où elles se dérouleront.

* * *

L'*Internationale Revue über die Gesammten Armeen und Flotten*, dans un article très complet sur les dernières manœuvres impériales, apprécie les procédés de combat de l'infanterie. Sans doute les manœuvres annuelles ne peuvent révéler complètement les tendances tactiques du haut commandement ; mais il n'en reste pas moins que ce sont là des indications qui se rapprochent assez de la réalité pour mériter de fixer l'attention. On ne nous en voudra pas de reproduire intégralement certaines parties de ces articles :

Ceux qui ont cru voir, à cette occasion, l'infanterie employer des modes d'attaque nouveaux, d'après l'expérience de la guerre russo-japonaise, ont dû être désabusés. L'infanterie allemande a bien reçu cette année (en 1906) un nouveau règlement qui a amené maintes modifications et simplifications au règlement précédent, mais rien n'a été changé aux principes fondamentaux.

L'arme principale (l'infanterie) a conservé, après comme avant, le même élan offensif, et il n'y a eu de modifiées que quelques formes de détail : par exemple, les lignes de tirailleurs se meuvent avec moins de compacité, et

les unités restées à rangs serrés les suivent en groupes de petites colonnes présentant de nombreuses têtes de colonne. On peut, à ce point de vue, réaliser bien des perfectionnements en temps de paix ; mais, en campagne, quand les pertes se produiront, elles seront automatiquement comblées par des renforts venus de l'arrière, si bien que les lignes trop ténues et sans densité qu'on a souvent vues aux manœuvres, n'existeront plus en réalité...

L'infanterie a fait un emploi consciencieux de ses outils et des tranchées-abris à chaque journée de combat. La dotation actuelle en outils est l'objet de vives discussions. Tandis que les uns, d'après l'expérience de la guerre russo-japonaise, voudraient donner un outil à chaque homme, comme c'est actuellement le cas dans l'infanterie japonaise, d'autres trouvent que la dotation actuelle[1] de l'infanterie allemande est parfaitement suffisante. Sans entrer dans le détail de cette question, il nous semble que l'excès de travaux de retranchements, surtout dans l'offensive, est un mal. En temps de guerre, on ne sortira plus les gens de leurs fossés.

Nous trouvons également peu digne d'imitation le procédé japonais d'avancer en rampant et de se retrancher en même temps. Il vaut encore mieux courir avec son sac ; on perd ainsi moins haleine qu'à ramper sur le ventre et à gratter la terre sans cesse. Il semble d'ailleurs que ce procédé n'est pas très cultivé en Allemagne ; l'an dernier, aux manœuvres du Rhin, il avait été employé bien plus souvent.

Le défenseur a eu soigneusement recours à l'établissement de défenses accessoires, et le fil de fer en particulier a trouvé un large emploi.

On a beaucoup marché la nuit et avec succès pour se trouver au point du jour à proximité de l'ennemi et prêt à l'attaque. On a aussi le plus souvent exécuté de nuit les travaux de retranchements. Quand cela n'a pas eu lieu, on voyait de très loin, même au jour naissant, la terre rejetée des tranchées par les travailleurs.

A tous ces points de vue, la guerre russo-japonaise nous a fourni de bons et grands enseignements... »

* * *

« Nous retiendrons de l'exposé qui précède les deux enseignements suivants qui sont d'une valeur positive :

1° Le nouveau règlement de manœuvre n'a rien changé aux principes généraux du combat de l'infanterie, et l'infanterie allemande reste comme précédemment animée d'un vigoureux esprit offensif.

2° De la guerre russo-japonaise, l'infanterie allemande a tiré la nécessité de largement recourir à la fortification du champ de bataille et aux opérations de nuit, tout au moins aux marches de nuit destinées à amener au point du jour les troupes à proximité du point à attaquer. »

1 Environ un outil pour un homme.

Les études sur la guerre russo-japonaise continuent. De tous côtés on tâche de résoudre les problèmes tactiques les plus généraux, de même qu'on s'acharne sur des sujets spéciaux. Ces études ont eu en particulier pour résultat de développer considérablement l'emploi du téléphone en campagne. On considère actuellement qu'il ne suffit plus que les états-majors des corps d'armée et des divisions soient reliés téléphoniquement, mais que tous les échelons hiérarchiques jusqu'au régiment doivent l'être. Malheureusement, l'effectif actuel des bataillons de télégraphistes ne pourrait suffire pour assurer ces nouveaux services. Le mieux serait donc d'augmenter cette troupe : mais il est peu probable que le Reichstag y consente. Aussi a-t-on émis une idée qui me paraît juste : il s'agirait d'envoyer annuellement dans les bataillons de télégraphistes des détachements d'instruction d'infanterie, de même qu'on détache des officiers et sous-officiers dans les bataillons de pionniers. On pourrait ainsi, sans grands frais, avoir des équipes de fantassins familiarisés avec la construction et l'exploitation des lignes téléphoniques et le maniement des appareils.

* * *

Le nouveau règlement de l'artillerie, annoncé depuis plusieurs semaines, vient de paraître. D'une manière générale, on a aussi peu que possible modifié l'ancien texte, tout en s'attachant à le raccourcir. L'introduction fait observer qu'on a tenu compte des relations de l'artillerie avec les autres armes, autant au point de vue de l'instruction qu'à celui du combat. La partie technique de l'instruction s'arrête à la batterie : à partir de l'emploi des groupes, on doit toujours tenir compte d'une idée tactique. Les canonniers et conducteurs doivent être capables de servir non seulement dans les batteries, mais dans les sections de munitions. Le sifflet, comme moyen de commandement, est supprimé : en revanche, le téléphone et les signaux par fanions reçoivent un large emploi.

Dans les paragraphes concernant l'instruction à pied on s'est rapproché autant que possible du règlement de l'infanterie. La troupe à pied est fractionnée en groupes de quatre files *(Abmarsch)* qui servent de base à la formation de la colonne de route à pied.

La 2e partie traite de l'école de pièce ; l'introduction du nouveau canon (modèle 96 M. A.) y a naturellement apporté de nombreuses modifications. On recommande la rapidité de l'exécution des mouvements, mais il est absolument interdit de chercher à y introduire aucune cadence. En batterie, l'arrière-train du caisson est placé à un demi-pas à côté de la pièce. Les corbeilles avec les obus et les cartouches métalliques sont placées à un demi-pas en arrière de la queue d'affût ; si l'avant train est laissé exceptionnellement derrière la pièce, c'est, comme précédemment, à huit pas de distance. Le feu par rafales *(Feuerüberfall)* est très recommandé.

* * *

Nous avons parlé occasionnellement, dans l'une de nos chroniques, du grand débat ouvert entre les artilleurs pour savoir si l'artillerie devait se placer à couvert ou à découvert ; nous avons dit que les arguments étaient loin d'être épuisés et qu'il serait intéressant qu'un artilleur reprît l'ensemble de la question et l'étudiât pour la *Revue*. Voici, en attendant, et en quelques mots, la réponse que donne le règlement : « Dans l'offensive, l'artillerie tirera une grande utilité des positions abritées, mais elle choisira des positions à peine masquées et même découvertes quand la rapidité de déroulement de l'action exige que le feu soit ouvert instantanément ou réclame de fréquents changements d'objectifs. A mesure que l'attaque d'infanterie progresse, les considérations d'abris pour l'artillerie diminuent de plus en plus. A noter encore la disposition qui prévoit la fréquence des combats de nuit, comme ce fut le cas dans la guerre russo-japonaise : surtout lorsqu'il s'agit d'attaque contre une position solidement organisée par la fortification de campagne.

Il faudra du reste revenir sur ce règlement très intéressant et à tendances modernes marquées.

* * *

L'opération du bronzage des fourreaux de sabre, permise par ordre de cabinet du 15 juin 1905, avait été suspendue en août 1905, le procédé employé n'ayant pas donné de bons résultats. Une décision récente dispose que tous les fourreaux de sabres ou d'épées devront être bronzés pour le 1er juillet 1907.

Les officiers, médecins, fonctionnaires militaires et ceux des sous-officiers dont les armes ne sont pas fournies par l'Etat, sont laissés libres dans le choix du procédé à employer, pourvu que la teinte obtenue ne soit pas différente de celle des sabres de troupe. Il existe un procédé plus coûteux que le bronzage et qui consiste à recouvrir d'une couche d'émail de ton mat le fourreau préalablement dénickelé. On obtient ainsi de bons résultats.

* * *

Il est très difficile de pouvoir acclimater des chevaux en Afrique orientale et de pouvoir les utiliser sans qu'ils soient frappés par une des innombrables maladies des tropiques. En présence de ce fait on avait cherché, dès 1890 déjà, à dompter le zèbre et à le dresser comme cheval de selle : à cette époque, le lieutenant de Bronsart s'était particulièrement voué à ces expériences, mais elles ne donnèrent que des résultats peu encourageants. Depuis que le comte Gœgen a été nommé gouverneur, les tentatives ont été renouvelées et poursuivies avec une patiente méthode ; on n'y emploie que des sous-officiers européens particulièrement distingués qui traitent les jolis zèbres sauvages tantôt avec douceur, tantôt avec sévérité.

On est enfin arrivé à des résultats très appréciables, grâce à la décou-

verte que le zèbre le plus craintif et le plus rebelle au mors devient doux comme un agneau dès qu'on lui saisit une oreille : on a donc construit une bride qui enserre l'oreille et agit d'autant plus fortement sur elle que l'animal se montre moins docile.

Le zèbre est très craintif et méfiant. Pour tâcher de faire disparaître ces défauts, on procède de la façon suivante : on rassemble les zèbres par troupeaux de 200 animaux dans de grands parcs ; là, on observe chaque animal en particulier, on étudie, pour ainsi dire, son caractère et on choisit tous ceux qui paraissent les moins sauvages ; on les prend en laisse, on les conduit dans des écuries aménagées à cet effet où ils sont attachés, chaque zèbre étant placé entre deux ânes. Grâce à une bonne nourriture, à la grande douceur de leur traitement et à l'intelligence des soins qu'on leur donne, leur fougueux caractère s'adoucit de telle façon qu'on peut commencer à les monter. Aujourd'hui, on rencontre couramment dans les environs de Dar-es-Sallam des sous-officiers des troupes d'occupation montés sur de brillants zèbres qui se laissent aussi docilement conduire que des poneys. Il semble donc que le problème d'une infanterie coloniale montée ne soit pas très éloigné d'une solution.

* *

Nous extrayons de l'ordre impérial pour les manœuvres de 1907 les renseignements généraux suivants qui peuvent vous intéresser.

Les VIIe, VIIIe et X^e^ corps d'armée manœuvreront devant l'empereur.

Des divisions de cavalerie seront formées dans les Ier, VIIe, VIIIe et X^e^ corps d'armée. En dehors de l'artillerie à cheval un ou deux groupes de mitrailleuses seront attachés à trois de ces divisions. En outre des voyages d'étude de cavalerie auront lieu dans certains corps d'armée.

Les troupes du génie exécuteront de grandes manœuvres dans les environs de Francfort-sur-l'Oder, Ulm et Coblence. A Francfort, il s'agira d'une bataille le long de la ligne de l'Oder entre Francfort et Kustin et autour d'une position fortifiée voisine de Drossen ; cette manœuvre sera dirigée par le général-major Genêt et durera du 5 au 10 août. Il sera en outre procédé à Posen à une manœuvre d'attaque de place, mais sans le concours de l'artillerie lourde.

*
* *

La nouvelle Instruction pour le service de santé en temps de guerre a été approuvée par l'empereur le 27 janvier 1907.

Sans doute, en 1870 déjà, le service sanitaire était fort bien organisé ; en 1878, de nouvelles prescriptions lui firent déjà réaliser de sérieux progrès. Mais les expériences faites au cours des dernières campagnes — la guerre des Boers, l'expédition de Chine et de l'Afrique orientale et la guerre russo-japonaise — ont démontré la nécessité de réformer certaines dispositions.

Ces innovations concernent d'abord le côté technique médical qui a dû être mis en harmonie avec les données actuelles de la science. Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement au point de vue militaire c'est la grande importance attribuée à l'instruction et à la culture tactique de l'officier sanitaire. C'est une tendance nouvelle qui paraît juste de faire du médecin un officier sur les connaissances tactiques duquel le commandant en chef puisse compter ; la tâche de celui-ci sera facilitée s'il n'a pas à se préoccuper jusque dans ses moindres détails des déplacements des services de l'arrière et s'il sait que les médecins seront capables d'adapter leurs installations à ses ordres nouveaux.

L'organisation reste à peu près la même, à savoir les compagnies sanitaires attachées à la division, les lazarets de campagne au corps d'armée, les lazarets de réserve aux étapes ainsi que les trains de lazarets, des lazarets auxiliaires et trains de malades confiés aux chemins de fer pour les transports à effectuer entre les armées et le pays.

Le système des aides-infirmiers *(Hilfskrankenträger)* qui marchaient et combattaient avec les autres soldats et ne déposaient les armes et ne sortaient des rangs qu'au moment où l'on avait besoin d'eux comme infirmiers, a été aboli. A leur place, quatre infirmiers réguliers, non combattants, sous la protection de la Croix-Rouge, seront attachés à chaque compagnie.

La cavalerie était l'arme la plus mal traitée au point de vue sanitaire ; elle ne possédait, en effet, aucune voiture capable de la suivre dans ses fréquents et rapides mouvements. La nouvelle ordonnance améliore cette situation en dotant les unités de cavalerie de trousses sanitaires et de brancards pliants qui seront transportés à dos de cheval ; les lourds fourgons d'ambulance ont, en outre, été remplacés par des voitures de type léger.

Parmi les progrès techniques, mentionnons encore les tabelles de blessés *(Wundtäfelchen)* dont seront dotés tous les lazarets de campagne.

On inscrira avec beaucoup d'exactitude sur ces tabelles le nom du blessé, son incorporation, le genre de sa blessure, le traitement suivi jusqu'au moment de l'inscription, etc. ; deux traits rouges signifieront : « non transportable », un trait : « transportable », aucun trait : « capable de marcher ». On a en plus augmenté le nombre des infirmiers attachés aux lazarets de campagne ; on les munit, en outre, de lampes acétylène et de tentes spéciales qui peuvent être montées en dix ou quinze minutes par trois ou quatre hommes. Ces hôpitaux de campagne seront munis des instruments et des appareils les plus perfectionnés ; ils auront des voitures Rœntgen faciles à transporter sur le champ de bataille même, afin que l'on puisse là se servir tout de suite des rayons X. Des appareils pour produire de l'eau potable ont été également distribués ; leur indispensable utilité a été clairement démontrée dans la guerre russo-japonaise, où les Japonais se sont, par leur

emploi, préservés d'épidémies typhoïdes. On installera enfin des laboratoires bactériologiques.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations dans le haut commandement : remplacement du général-inspecteur de l'artillerie et nomination de nouveaux généraux. — Amélioration des conditions d'avancement. — Extension des pensions militaires d'âge. — Manœuvres impériales en 1907. — Organisation des troupes de montagne. Selles de service pour adjudants. — Un exercice en skis au Monte-Cristallo.

A la fin d'avril, le feldzeugmestre, chevalier de Kropatschek, jusqu'ici inspecteur-général de l'artillerie, a pris sa retraite après quarante-huit années passées dans l'armée, pendant lesquelles il s'est acquis de brillants états de services. Il est âgé de 69 ans. Cette retraite lui a été accordée sur sa demande ; elle était accompagnée d'une lettre autographe de l'empereur où celui-ci faisait un vif éloge des services rendus par le général et lu accordait, en témoignage de reconnaissance, la grand-croix de l'Ordre de Léopold. C'est l'archiduc Léopold-Salvator qui lui succède, le neveu de l'archiduc Guillaume qui avait occupé le poste d'inspecteur d'artillerie avant le feldzeugmestre de Kropatschek.

Le général de Kropatschek a été le créateur de notre artillerie de campagne moderne et son réorganisateur. Il possédait une très grande puissance de travail et une énergie peu commune qu'il employa à poursuivre avec ténacité le but qu'il s'était proposé dès son entrée en fonctions : l'étude de tous les problèmes intéressant l'artillerie, mais tout particulièrement le problème pressant entre tous de l'acquisition d'un nouveau matériel. Il a tenu à rester à son poste jusqu'à ce qu'il ait pu réaliser ce dernier point de son programme.

Aujourd'hui, c'est chose faite.

Le réarmement de l'artillerie est chose non seulement décidée mais en bonne partie exécutée.

En 1866 déjà, alors qu'il était capitaine, le général Kropatschek fut admis dans le Comité militaire technique réorganisé ; il s'y fit d'emblée remarquer par ses travaux et tout particulièrement par ses constructions techniques concernant le fusil à culasse mobile qui lui valurent l'Ordre de la Couronne de fer. En 1874, il soumettait au ministre un modèle de fusil à répétition : en 1878, il prend part au concours organisé par le gouvernement français sur ce sujet : construction d'un fusil avec magasin pour la marine française. Il remporta le premier prix ; son modèle fut adopté et employé avec succès en Tunisie et au Tonkin ; il a été la base de la construction du

fusil Lebel, et fut aussi employé en Allemagne pour les essais qui ont précédé l'adoption du modèle 80. Ces dons d'inventeur et ce grand talent de constructeur se manifestent encore dans notre nouveau canon de campagne qui fut calculé, expérimenté et définitivement admis sous sa direction et sa constante surveillance.

Et maintenant une nouvelle période s'ouvre pour notre artillerie. Le seul fait d'être placée sous l'inspectorat d'un archiduc lui donne déjà un éclat particulier et la personnalité même de son nouveau général-inspecteur, sa grande compétence technique et les preuves qu'il a déjà données permettent d'affirmer que l'artillerie va continuer à se développer et à s'améliorer avec rapidité. L'archiduc Léopold-Salvator a servi dans l'artillerie, du grade d'officier subalterne à celui de brigadier, mais même comme divisionnaire, il n'a cessé de s'occuper activement de son arme.

Le dernier voile qui masquait certain point de construction du nouveau canon (8 cm. M. 5) vient de tomber, et nous pouvons à notre vive satisfaction constater qu'il occupera une des premières places parmi les nouveaux modèles adoptés ces dernières années dans les armées voisines. L'ingénieur d'artillerie Kühn en a fait une description qui a paru comme annexe au cahier X de la *Waffenlehre* bien connue de Korzen-Kühn.

A signaler les importantes mutations suivantes : Au 6e corps (Kaschau) le feldzeugmestre von Mörk remplace le feldzeugmester Pucherra ; au 1er corps, le feldzeugmestre von Steinsberg prend le commandement en lieu et place du feldzeugmestre von Horsetzky qui a pris sa retraite à la fin d'avril.

Une autre mutation est imminente. Le feldzeugmestre baron Succovaty, pendant de nombreuses années commandant du 3e corps, va être remplacé par le feldmaréchal Potiorek, ancien sous-chef de l'état-major général.

*
* *

La « promotion de mai » de 1907 prouve que dans les milieux officiels on est disposé à faciliter l'avancement : cette tendance est surtout marquée pour le passage du grade de capitaine à celui de major. Cette innovation paraît être en rapport avec l'augmentation du nombre des officiers d'état-major. La presse politique a publié à ce propos et depuis assez longtemps de nombreux articles d'après lesquels une commission aurait été chargée par le ministre de la guerre d'examiner les voies et moyens pour faciliter l'avancement. Mais les résultats de ces délibérations ne sont pas encore connus du public. On sait seulement qu'un officier d'état-major, un capitaine, sera attaché à chaque régiment. Quant à l'avancement des officiers d'artillerie, la question sera réglée en même temps que la réorganisation de toute l'arme, réorganisation qui est d'ailleurs imminente. Dans la ligne et chez les chasseurs, on désignera pour chaque commandement (*Ergänzungsbezirk*) un officier d'état-major comme commandant de bataillon supplémen-

aire, ce qui fera une augmentation de 110 places à pourvoir. Parallèlement à cette augmentation des officiers d'état-major il y aura une augmentation de 110 capitaines d'infanterie par le fait que les adjudances de régiments seront confiées à des capitaines et non plus à des officiers subalternes. Mais de façon à pouvoir réaliser ce programme sans élévation des chiffres du budget il a été décidé de supprimer trois postes de lieutenants et huit de cadets par bataillon, ce qui fait un total de 330 lieutenants et de 880 cadets, et procurerait une économie de 785 000 couronnes, attendu que le lieutenant reçoit 1680 couronnes de traitement et 700 couronnes d'indemnité *(Quartiergeld)* ; l'économie réalisée sur les cadets serait de 650 000 couronnes ce qui donne un total de 1 1/2 million de couronnes, chiffre rond.

D'autre part, si l'on compte le traitement annuel du major à 6550 couronnes, celui du capitaine à 4050, on aura une augmentation budgétaire de 1 200 000 couronnes (110 majors et 110 capitaines en plus).

Mais il serait à souhaiter que la réduction des postes de cadets se fasse successivement de façon à éviter que la situation déjà si peu favorable des cadets ne soit aggravée. On pourrait attendre, par exemple, que la majeure partie des cadets actuellement en service aient été promus lieutenants.

Ces modifications figurent déjà au budget de 1908 : il n'est pas douteux que les Délégations ne les acceptent dès l'instant où elles n'exigeront aucune dépense nouvelle. Ces changements auront donc, comme nous l'avons vu, un excellent effet sur les conditions d'avancement, mais ils influeront aussi d'une façon heureuse sur l'organisation en ce sens qu'il sera ainsi possible de séparer le cadre de réserve du bataillon du commandement de l'arrondissement de réserve *(Ersatzbataillonskadre vom Ergänzungsbezirkskommando)*.

Mais malgré la précision de tous ces renseignements, il convient d'en attendre la confirmation officielle.

* * *

La sollicitude que porte le nouveau ministre de la guerre aux retraités militaires vient de se manifester à nouveau. Les indemnités d'âge *(Alterszulagen)* ont été étendues. L'indemnité d'âge consiste en une certaine somme d'argent (240 couronnes par an) destinée aux capitaines ou Rittmeister qui, pour une raison quelconque ont refusé le grade de major pour lequel ils étaient proposés. En pratique, cette indemnité fut jugée insuffisante de sorte qu'on institua une seconde indemnité (600 couronnes par an) pour les capitaines ayant été pendant cinq ans au bénéfice de la première. Accordées d'abord aux officiers combattants seuls, ces indemnités furent étendues peu à peu à tous les officiers et à tous les employés militaires, de sorte que la somme y affectée ne suffit bientôt plus et les versements furent suspendus. Mais le crédit a été rétabli au budget de 1907 de telle façon

que de nombreux officiers, médecins et employés militaires ont reçu à nouveau leurs indemnités.

Le ministère de la guerre a établi trois groupes de bénéficiaires : dans le groupe A rentrent tous les officiers des armes combattantes, dans le groupe B, les aumôniers, médecins, auditeurs et comptables militaires, dans le groupe C, les employés de l'administration militaire.

Dans le groupe A, les officiers de troupe sont avantagés en ce sens que les officiers de réserve ne peuvent entrer en liste que lorsque l'indemnité a été reconnue à tous les officiers de troupe. L'influence bienfaisante de cette réforme se manifeste donc par une plus égale répartition entre les différents ayants-droit et par l'extension de l'indemnité à des classes d'âges plus jeunes. L'injustice actuelle à l'égard des officiers non combattants et des employés militaires est donc écartée et en même temps on obtient un avantage pour les autres bénéficiaires, innovation qui a été accueillie avec joie et reconnaissance par l'armée.

* * *

Les manœuvres impériales de cette année auront lieu du 1er au 5 septembre. Le 3e corps (Graz) et le 14e (Innsbruck) y prendront part. Selon toute vraisemblance ils évolueront dans le secteur Laibach-Görz-Villach-Klagenfurt.

Il y aura environ 86 bataillons, 18 escadrons, 30 batteries et 10 compagnies de mitrailleurs, au total 50 à 60 000 hommes prenant part à ces manœuvres de montagne. Le terrain des manœuvres sera interdit et il n'y aura pas de rapport officiel. L'empereur s'y rendra directement de Ischl. Le quartier-général de la direction des manœuvres se trouvera probablement à St-Vlit où s'installera aussi l'empereur.

* * *

Les nouveaux régiments de Landwehr de montagne prendront une part active aux manœuvres. Il pourrait donc être de l'intérêt général d'examiner les grands traits des dispositions organiques sur l'emploi des régiments de Landeschützen et du régiment d'infanterie de Landwehr Klagenfurt pour la guerre en montagne », parues au commencement de mars. Chacun de ces régiments comporte l'état-major de régiment et le cadre du bataillon de réserve : en outre le régiment Landeschützen Trient n° I comporte 3 bataillons à 4 compagnies et un à 2 compagnies ; le régiment Bozen n° II, 2 bataillons à 3 compagnies et un à 4 ; le régiment d'infanterie de landwehr Klagenfurt a 3 bataillons à 4 compagnies. La comparaison des états-major de régiment avec ceux de bataillon fait ressortir le moindre effectif des premiers comparé à celui des 36 autres régiments de landwehr ; cela provient de la suppression des officiers de pionniers, de ceux d'administration, de tous les médecins ainsi que des aides sanitaires.

D'après le plan de dislocation de ces régiments de frontière, les batail-

lons et même les compagnies seront souvent appelés à agir tout à fait indépendamment.

Les trois régiments comprennent en tout 36 compagnies : chaque compagnie compte 4 officiers, 133 hommes, un cheval de selle et 3 de trait. Ces effectifs sont à peine inférieurs à ceux des alpins italiens (4 officiers et 140 hommes). Mais il ne faut pas perdre de vue que cet été, durant la dislocation le long de la frontière, les cadres seront complétés par l'appel sous les armes de 800 réservistes, 200 environ par régiment, de sorte que les grandes manœuvres en haute montagne auront lieu cette année avec des effectifs presque aussi forts que les effectifs de guerre.

Le coté technique de cette organisation n'a pas été négligé : 1 officier de pionniers est attaché au bataillon ; 1 sous-officier et 5 hommes à chaque compagnie, ce qui donne 24 pionniers de troupe par bataillon, nombre qui serait doublé en cas de mobilisation. Le service de santé est aussi particulièrement soigné ; il y a un médecin et 2 brancardiers pour deux compagnies ; en outre, à chaque compagnie sont attachés un infirmier et deux brancardiers.

La *Zeit* fait observer dans un récent article que le train de nos troupes de montagne est moins complet que celui des alpins italiens. Le bataillon d'alpins italiens emporte avec lui 242 cartouches par fusil, 5 rations de vivres et 5 d'avoine, en outre des explosifs ; il dispose à cet effet de 1 officier, 180 hommes, et 155 bêtes de somme : tandis que d'après notre organisation actuelle, l'escadron du train de montagne ne comprend que 60 bêtes de somme, 30 cartouches par fusil et 2 rations de vivres. Une dotation plus forte exigerait chez nous une augmentation proportionnelle des rations pour les bêtes de somme à chaque échelon des colonnes de vivres et au parc des munitions, et le train de nos bataillons augmenté de la sorte se composerait d'hommes et de chevaux du train de ligne, d'hommes des batteries de montagne et enfin des muletiers civils avec leurs bêtes, ce qui produirait une extraordinaire bigarrure.

Les efforts considérables qu'exigent les manœuvres en haute montagne méritent une récompense spéciale, sous forme d'indemnité : le budget 1907 prévoit pour ce chef 154 000 C. L'ordinaire sera aussi amélioré : le projet de budget prévoit 170 000 couronnes.

Après avoir passé sept à huit mois dans leurs quartiers d'hiver, les troupes occuperont leurs quartiers d'été dans la haute montagne ; elles seront logées dans des chalets isolés loués par l'administration militaire aux communes ; ces locations s'élèveront cette année à 35 000 couronnes.

Les troupes de montagne recevront non pas le fusil d'infanterie, mais le mousqueton à répétition avec bayonnette, les cyclistes auront le revolver et le sabre-bayonnette, les muletiers la carabine et le sabre de pionnier, les conducteurs d'automobiles le revolver et le sabre de pionniers.

L'habillement et l'équipement est le même que celui des autres troupes à pied de la landwehr.

* * *

Voici enfin un vœu ardent des officiers, spécialement des adjudants qui se réalise ! En vertu d'une ordonnance du mois d'avril, les adjudants recevront dorénavaut le harnachement complet de leur cheval de service, de sorte que ces malheureux ne seront plus obligés de se le procurer à leurs frais. Mais ils peuvent naturellement employer leur bride et leur selle particulières, s'ils le préfèrent, à condition qu'elles soient du même modèle que celles d'ordonnance.

* * *

Nous avions déjà noté dans notre chronique de février, le soin avec lequel on cultive le sport du ski dans notre armée. Qu'on nous permette le bref récit d'un exercice de ski, intéressant aussi bien au point de vue militaire qu'à celui du sport, qui a eu lieu dans la haute montagne. La *Vedette* de Schluderbach nous en fournit les détails. Schluderbach est situé à 1450 mètres d'altitude sur la grande route internationale (Strada d'Allemagna) qui conduit de Toblach, dans la vallée de la Rienz, en Italie, en passant par Peutelstein et Cortina d'Ampezzo.

Une patrouille du II[e] régiment de Landesschutzen partit de la Plätzwiese — col à 2000 m. — sous la conduite d'un officier ; elle atteignit la route de Ampezzo, près d'Ospedale, à huit heures du matin — 1474 m. — puis descendit dans le val Gronde. Là, la marche en avant fut rendue extrêmement difficile, soit du fait de la forêt, soit du fait de l'abondance de neige poussiéreuse. Avant d'atteindre le Col de la Forca, à 2114 m., qui offre un facile passage pour aller à Tre Croci et à Cortina d'Ampezzo, les skieurs se dirigèrent sur la gauche, du côté du Monte Cristallo. La neige en cet endroit était excellente et ils purent facilement s'approcher de la Cresta Bianca, puis en prenant par le bras gauche de la vallée — le droit conduit en Italie — ils atteignirent la hauteur du Passo della Cresta bianca à 2900 m. d'altitude. La dernière partie avait été particulièrement difficile à gravir, grâce à une pente très raide. Les skieurs trouvèrent à cette altitude une température extrêmement basse, tandis que, pendant l'ascension, ils avaient beaucoup souffert de la chaleur augmentée par l'intense reverbération du soleil sur la neige. Après avoir enlevé leurs souliers les skieurs atteignirent en quelques minutes le sommet ouest de la Cresta bianca où ils purent s'abriter contre le vent du Nord qui soufflait en tempête. Le spectacle dont ils jouirent à ce moment était merveilleux : les bastions du Monte Cristallo, les dominant de 265 mètres, les murs rehaussés de la Sorapis, la citadelle du Pelmo, et tous les autres sommets des Dolomites formaient un ensemble majestueux. Et cette mer de sommets, d'aiguilles, de rochers et de contreforts était baignée de soleil.

Après un petit repos, la patrouille redescendit la pente mamelonnée et ans danger du glacier de la Cresta bianca, sous la conduite de son chef et atteignit rapidement la haute vallée du Pra del Vecchio. Ces mille mètres de lifférence d'altitude furent franchis avec une accélération toujours plus grande : mais bientôt la patrouille dut ralentir son allure car le fond de la rallée d'abord assez large se rétrécit et devient une véritable gorge : il était en outre recouvert de nombreux débris d'avalanche, ce qui, par une pente très forte n'était pas fait pour faciliter la marche. A cinq heures du soir nos braves Landesschützen atteignirent la grande course d'Ampezzo et continuèrent leur course sur Schluderbach, d'où, après une demi-heure d'arrêt, ils repartirent pour la Plätzwiese, leur home. Il faut remarquer que les skis munis de simples courroies légères ont aussi bien supporté l'épreuve que ceux ayant de fortes semelles.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'augmentation de notre artillerie de campagne. — L'instruction de cette arme. — La suppression des quatrièmes bataillons. — Le personnel civil du ministère de la guerre. — Menues nouvelles. — Un article sur l'état moral actuel de notre armée. — La réforme de notre état-major. — Dans l'infanterie : les écoles de tir. — L'affectation des officiers subalternes. — L'encadrement des unités de réserve.

Le mois passé n'a pas été chargé d'événements sensationnels, encore qu'on ait annoncé de grands changements. Il est probable, en effet, que les questions très diverses que le général Picquart a mises à l'étude ne tarderont pas à recevoir une solution. En attendant, il nous faut nous contenter de quelques menues nouveautés.

La plus importante est peut-être la transformation imminente des batteies à cheval en batteries montées. Non pourtant de toutes les batteries à heval. Car nous en avons de deux sortes qui, en principe, ont la même omposition en personnel et en matériel (il a été fait, d'ailleurs, dérogation ce principe), mais dont l'affectation et la destination sont différentes. Il en st qui sont rattachées aux divisions de cavalerie, et auxquelles on s'efforce, our cette raison, de donner beaucoup de souplesse et d'allant. Ce sont elles qu'on désigne sous le nom de « volantes ». Il n'est pas question d'y ucher.

Les autres sont des batteries légères d'artillerie de corps. On leur a onné un canon de petit calibre pour leur permettre de se porter vite là où commandant du corps d'armée est pressé d'envoyer de l'artillerie. Mais ur mobilité est compensée par l'insuffisance de leurs qualités balistiques :

elles manquent de puissance. D'ailleurs, elles ne forment pas des corps séparés, mais elles appartiennent aux régiments composés de batteries montées, et elles y sont considérées un peu comme des intruses. On leur en veut de n'être pas « comme tout le monde » Un colonel qui commande dix batteries montées et deux batteries à cheval se désintéresse de celles-ci, qui sont l'exception : il les traite à peu près comme les autres et ne cherche pas à développer les qualités spéciales qui devraient les caractériser. Les batteries à cheval des corps d'armée ne méritent pas le nom de « volantes ». Si elles ont, à la vérité, des ailes, on ne les habitue pas à s'en servir. Ce ne sont que des batteries montées ayant plus de chevaux et dotées de bouches à feu plus légères. En en réunissant deux, on aura assez de montures et d'attelages pour pourvoir aux besoins de trois batteries montées. Et c'est ainsi qu'on se propose de résoudre le problème de l'augmentation de notre artillerie de campagne. On a fait consister la difficulté qu'il présente dans la seule question des chevaux : on ne s'est préoccupé ni des officiers, ni des hommes, ni du matériel. Et voilà pourquoi on a trouvé que la transformation dont il s'agit constitue une solution heureuse et élégante de la difficulté contre laquelle depuis un an on s'escrime à l'envi.

Il est vrai que certains officiers, certains écrivains militaires, — et je ne suis pas sûr qu'ils aient tort, — s'élèvent contre cette recherche du nombre. Moins de batteries, et meilleures : telle est leur formule. Il est vrai que d'autres disent : Plus de batteries, et meilleures. Ainsi parle, en particulier, le général Silvestre, qui est une de nos lumières. Attaché militaire à Berlin, où il a acquis la sympathie du kaiser, membre de la maison militaire du président de la République, représentant de la France auprès de l'armée russe pendant la campagne de Mandchourie, ayant pris part d'ailleurs à l'expédition de Madagascar et étant l'auteur de travaux techniques appréciés, il doit à cet ensemble de circonstances d'abord son brillant avancement, ensuite l'autorité dont il jouit. Or, il travaille en vue de l'accroissement de notre artillerie — il estime qu'on n'en aura jamais trop — et en vue du perfectionnement de son instruction. Il considère, en effet, que nous sommes, à cet égard, dans de très mauvaises conditions, attendu que nous ne pouvons faire participer aux grandes manœuvres, chaque année, que le tiers ou le quart de nos batteries, faute d'attelages.

Mais n'y a-t-il pas contradiction ? Et ne s'expose-t-on pas, en augmentant le nombre des unités, à pouvoir plus difficilement encore les préparer à la guerre, si tant est que les grandes manœuvres soient un élément essentiel de cette préparation, — ce qui me paraît contestable, je l'avoue ! Pour ma part, je crois davantage à l'utilité des écoles à feu. Mais, pour ces exercices aussi, il y a intérêt à n'être pas trop nombreux. Un camarade du général Silvestre, le commandant de l'artillerie de Vincennes, a appelé les réservistes à y participer, ce qui est assez contraire à la tradition. L'idée,

en soi, est louable ; mais on risque d'instruire les réservistes au détriment des hommes de l'active. Une batterie, si j'en crois mes correspondants, n'accomplit dans une année, que six, huit ou dix séances de tir. C'est donc dix fois au plus que quatre pointeurs pourront s'acquitter des devoirs de leur métier, et, dans ces dix fois-là, les principales situations auxquelles un pointeur peut avoir à faire face ne se présenteront pas. Ce que je dis d'un servant s'applique, bien entendu, aux autres canonniers et, à plus forte raison, aux sous-officiers chefs de pièce. Néanmoins on fait quelque bruit autour de cette initiative du général de Teyssière. Je le félicite davantage d'avoir tenu à faire, dès avril, une première série d'écoles à feu non loin de Vincennes, dans la forêt de Fontainebleau, sauf à exécuter les vrais tirs de guerre, cet été, au camp de Mailly, dont il est précisément le principal organisateur. Il en a fait le terrain de manœuvre le mieux outillé que nous possédions à l'heure actuelle.

* * *

La suppression des quatrièmes bataillons se réalise petit à petit : ceux des régiments du gouvernement militaire de Paris vont disparaître à brève échéance, sauf ceux dont la disparition entrainera des changements de garnison, et qui, pour cette raison, seront maintenus probablement jusqu'à la fin des manœuvres d'automne, époque habituelle des mouvements de troupes. On profitera de ce remue-ménage annuel pour débarrasser notre armée de ces éléments parasites qui, sans utilité, détournaient à leur profit une partie du suc nourricier. Semblables aux pampres gourmands de la vigne, ils ne portaient point de fruits et servaient à absorber la sève destinée à gonfler les raisins. Ils accroissaient le nombre de nos unités ; mais, en réalité, ils en diminuaient la valeur militaire. Ils ne faisaient, en effet, que réduire les effectifs déjà si maigres des compagnies. Ne pouvant se suffire à eux-mêmes, ils meurent de consomption, faute d'aliments : autrement dit faute de soldats.

Je ne sais si on les regrettera. Pour moi, je n'ai jamais compris l'emploi de cet expédient. Nous n'avons que trop de ces trompe-l'œil dans notre armée. Peu, mais du bon ! Voilà qui vaut mieux que beaucoup de médiocre.

* * *

M. Chéron est de cet avis. Il vient de décider la réduction progressive, et par voie d'extinction, d'un grand nombre d'emplois dans le personnel civil du ministère de la guerre. Il a, de plus, arrêté que, pour obtenir de l'avancement dans ces postes, il faudra subir des examens, les grades successifs devant dorénavant s'obtenir par voie de concours. Donc, moins d'employés, mais mieux rétribués, et desquels, par conséquent, on pourra exiger plus de travail, et du travail meilleur. D'ailleurs, le mérite sera

récompensé, puisqu'il faudra faire preuve de connaissances supérieures p
s'élever sur l'échelle hiérarchique.

Mais les examens ne serviront pas seulement à stimuler le zèle des fo
tionnaires civils de la guerre. Ils serviront encore (peut-être vaudrai
mieux dire qu'ils serviront *surtout*) à en éliminer l'élément militaire.

Car les expéditionnaires du ministère sont recrutés partie parmi l
jeunes gens qui ont un minimum d'instruction déterminé, partie parmi l
anciens sous-officiers qui, ayant rempli sous les drapeaux, les fonctions
comptables, sont capables de devenir des scribes, de dresser des états,
rédiger la correspondance.

Mais, comme ils ne sont pas aussi aptes que des licenciés ès-lettres o
en droit à accomplir des besognes plus délicates, on ne veut pas qu'i
puissent arriver, comme par le passé, à devenir à leur tour sous-chefs
chefs de bureau. Voilà pourquoi on a institué les examens qui sont un cribl
destiné à arrêter les anciens sous-officiers et à ne laisser passer que l'él
ment purement civil.

On a trouvé singulier que le ministère de la guerre prît une mesur
aussi contraire à l'intérêt des anciens militaires ; mais il s'y est trouvé co
traint par la force des choses. Comme je l'ai dit bien des fois, l'idée d
récompenser de bons sergents de leurs loyaux services d'instructeurs et d
conducteurs d'hommes en les investissant de fonctions auxquelles ils n
sont pas aptes est une idée malheureuse. Les administrations auxquelles o
les impose repoussent le plus qu'elles peuvent leur intrusion. L'administra
tion de la guerre n'a pas échappé à cette règle.

Mais en même temps qu'elle disait aux sous-officiers : « Tenue de vou
réserver un nombre déterminé de places d'expéditionnaires, je vous averti
que vous n'irez pas plus loin : quelques-uns d'entre vous pourront peut-êtr
devenir rédacteurs, à force de travail : mais ils n'arriveront pas au grad
de sous-chefs de bureau », en même temps, elle les engageait, ces sous
officiers, à s'orienter vers les emplois inférieurs. Car, dans le personnel de
agents subalternes, on va procéder également à des réductions, grâce au
quelles on élèvera les traitements des garçons, des balayeurs, des lampiste
des gardiens de bureau. Reste à savoir si, voulant relever le niveau de
sous-officiers, on s'y prend habilement en proposant à leur ambition u
métier de domesticité plutôt qu'une situation de fonctionnaires. Il me sem
ble, à moi, qu'on est en pleine incohérence, et qu'on y reste, comme le disai
récemment le président du Conseil. On fait plus que d'y rester : on s'
enfonce, on s'y cramponne.

* * *

Quelques nouvelles.

Pendant que j'en suis au ministère de la guerre, je vous signale u
mutation intéressante. Le commandant Coste, qui est à la tête de l'Ec

normale de Joinville, et qui y reste temporairement, remplace, comme secrétaire de la section technique de l'infanterie, le colonel Auger, appelé au commandement d'un régiment.

M. Chéron a failli être tué dans un accident d'automobile, et le général Bailloud est tombé sous les roues d'un express. Heureusement ils n'ont rien eu de grave ni l'un ni l'autre. S'ils sont, l'un turbulent, l'autre casse-cou, il faut croire que, du moins, ils ont leur étoile.

On étudie le projet de réforme de la justice militaire ; mais il ne semble pas qu'on doive adopter le texte présenté par le gouvernement. On prévoit qu'il y aura du « tirage », comme dit cet autre. Nous aurons donc de nombreuses occasions de parler de cette réforme qu'il ne faut pas s'attendre à voir adoptée de si tôt. Regrettons-le.

Des instructions ont été envoyées aux chefs de corps du gouvernement militaire de Paris au sujet des dispositions à prendre en cas d'émeute. A Vincennes, un lieutenant-colonel, par suite d'une fausse interprétation, paraît-il, a cru devoir appliquer dès leur réception ces mesures, dont il a méconnu le caractère éventuel, et Paris a été surpris par l'invasion de troupes qui n'avaient rien à y faire. Conséquence : l'officier en question a été invité à demander la liquidation de sa retraite. Ce serait raide, si on n'avait rien d'autre à lui reprocher.

Ce serait d'autant plus raide que pareille erreur aurait été commise, dit-on, par un colonel de Saint-Denis, sans qu'il en coutât rien à celui-ci. On en conclut qu'il y a deux poids et deux mesures. Eh ! oui. On ne cube pas les solides et les liquides avec les mêmes jauges. Le Règlement ne dit-il pas que les punitions doivent être, « non seulement proportionnées aux fautes, mais encore... » aux personnes qui les ont commises, ces fautes, et aux circonstances dans lesquelles ils les ont commises ? L'égalité brutale est de l'iniquité.

On parle beaucoup d'un article sur « l'état moral de l'armée », article qui a paru dans la *Grande Revue*, et qui a pour auteur M. Charles Humbert, actuellement député de Verdun, après avoir été beaucoup de choses : garçon chez un marchand de vins d'Aurillac, je crois, puis soldat, puis sous-officier, puis officier. Mis en disgrâce à ce moment pour avoir dénoncé les malversations de son capitaine, il a dû, à cet acte de pureté morale, d'abord d'être choisi par le général André pour faire partie de son cabinet, puis d'être nommé au grade supérieur. Mais la vertu intransigeante du capitaine Humbert n'a pu s'accommoder de ce qu'il voyait s'accomplir autour de lui. Il se brouilla avec celui qui avait été son bienfaiteur. Démissionnaire à la suite de ce différend, il fut appelé, par compensation, à une belle situation dans l'administration des finances, qu'il quitta pour entrer au journal *Le Matin*. Il en

devint le secrétaire général et se mit en évidence à plusieurs reprises, notamment en organisant la fameuse « marche de l'armée ». Ayant ainsi acquis une grande notoriété, il se présenta aux dernières élections et déposséda de son siège de député le lieutenant-colonel Rousset représentant de Verdun.

Depuis qu'il est à la Chambre, ce jeune parlementaire s'est encore signalé par divers actes de courage. Car il a la vertu combative. Et il émane de lui cette force irrésistible que donnent l'austérité, l'intransigeance, la haine des compromissions. Son article de la *Grande Revue* est un violent réquisitoire contre les bassesses et les vilenies dont il est le témoin indigné. C'est un soulagement d'entendre un honnête homme se révolter contre le vice, allât-il même plus loin qu'il ne faudrait, dans l'élan de sa sainte émotion. Et c'est un honneur aussi pour le pays que l'accession à une haute situation d'un ancien garçon de marchand de vins qui a su s'élever par la seule noblesse de ses sentiments en ameutant contre lui toutes les colères, en bravant toutes les haines, en les suscitant même, comme à plaisir. Il n'est pas douteux que, dans l'histoire de ces sept dernières années, la postérité fera une grande place à ce jeune homme dont l'existence a quelque chose de particulièrement représentatif et de symptomatique. Pour ma part, je me propose d'en reparler, le moment venu, encore que j'aie bien souvent parlé de lui dans mes Chroniques.

Le Comité technique de l'infanterie a fait mettre en essai dans tous les corps d'armée une capote qui est un véritable pardessus, un « surtout », comme je crois qu'on dit en Suisse, et non plus simplement un vêtement de marche. Elle se porte seule, la veste étant sur le havre-sac pour être mise au gîte d'étape. Exceptionnellement, par les grands froids, on superpose la capote à la veste. Cette capote est, par essence, l'élément principal de la tenue de campagne.

La conception que veut faire prévaloir le Comité technique de l'infanterie est assez différente : la tenue normale serait la vareuse, la capote nouvelle pouvant être portée par-dessus, en cas de besoin.

Le général Picquart, qui est un officier d'état-major très compétent, songe à réformer l'état-major. On dit même qu'il se propose d'en rétablir le corps. Mais, si arrêtées que soient ses idées sur la question, qu'il connaît bien, il les a remises à l'étude : il est, en effet, très circonspect lorsqu'il s'agit de préparer des réformes. Il n'est pas moins décidé, — d'aucuns disent: tenace, voire obstiné, — lorsque, son parti étant une fois pris, il s'agit de les réaliser.

Une fois de plus, on vient de réorganiser les écoles de tir de l'infanterie. J'ai conté naguère qu'elles avaient été licenciées par le général Mercier,

sans qu'on s'explique bien les raisons qui ont dicté cette mesure. On les a rétablies depuis en les débaptisant. Elles s'appellaient « écoles régionales », elles sont devenues « cours d'application ». Mais le nom ne fait pas grand'-chose à l'affaire. Le temps n'y fait rien, lui, paraît-il. Cependant, il y a une différence entre l'ancienne scolarité de trois mois et la durée qu'on entend donner aujourd'hui aux cours. Car il n'est plus question que d'un stage de quatre à cinq semaines, dans les écoles d'application du Ruchard et de la Valbonne, qui recevront les lieutenants et les sous-officiers désignés pour se perfectionner dans la pratique du tir.

Au camp de Châlons se trouve installée l' « Ecole normale » de l'arme, établissement spécialement destiné à initier les commandants et les capitaines aux progrès réalisés dans l'armement et dans la science du tir, tant en France qu'à l'étranger. Les cours techniques que ces officiers suivront porteront en particulier sur les mitrailleuses et sur leur emploi.

Autre nouveauté.

Les commandants de corps d'armée avaient jusqu'à ce jour la faculté de prononcer directement certaines mutations, ainsi que les permutations pour convenances personnelles, concernant les officiers subalternes (capitaines, lieutenants et sous-lieutenants), de leurs corps d'armée. Cette délégation du pouvoir central leur est retirée : le ministre se réserve de prononcer seul les mutations et permutations dont il s'agit. La raison ? C'est, paraît-il, qu'il rencontrait de la part des généraux en question des résistances qui le paralysaient. Voulait-il, par exemple, être agréable à un officier longtemps exilé en province, il le nommait à tel régiment qui tient garnison à Paris. Mais ce régiment a des compagnies dans quelque Lisieux, dans quelque Domfront, dans tout autre petit trou de la Normandie. Et l'officier incorporé dans le régiment était sûr d'être relégué là-bas, s'il n'était point *persona grata*. Du moins, est-ce là la raison qu'on donne, encore qu'elle ne s'applique point au gouverneur actuel de Paris. Si j'ai mis en cause le général Dalstein, c'est par manière d'exemple, sans plus, pour expliquer comment les généraux pouvaient contrecarrer les intentions du ministre.

D'ailleurs, comme bien vous pensez, ce n'est pas cette raison qu'on a mise en avant. On a invoqué l'intérêt supérieur de la mobilisation, qui veut, paraît-il, que le commandement des compagnies actives, en temps de paix, soit exercé par de jeunes capitaines. Donc dès qu'un lieutenant sera appelé au grade supérieur, on lui donnera une compagnie qu'il commandera pendant au moins deux ans (c'est le minimum de temps exigé par la loi), puis, quand son ancienneté l'y appellera, il passera dans le « cadre complémentaire », destiné à l'encadrement des unités de réserve. On se trouvera ainsi avoir placé éventuellement à la tête de celles-ci en cas de guerre, des capitaines expérimentés qui auraient déjà fait leurs preuves, tandis que, aujourd'hui,

en plaçant le nouveau promu dans le « cadre complémentaire », on n'a pour commander les unités de réserve que de jeunes capitaines encore novices. Cette réforme sera étendue aux chefs de bataillons et aux lieutenants. Les fonctions d'adjudant-major seront données aux plus mûrs.

Ces raisons ne sont pas sans valeur, et la mesure en question, qui a déjà été prise dans l'artillerie, a des avantages incontestables. Ce que je comprends moins, c'est qu'on en profite pour limiter l'initiative déjà bien courte des commandants de corps d'armée, et pour rogner de leurs petites attributions. Qu'on en suspendît temporairement l'exercice, passe encore, puisque la mise en œuvre du principe posé par le ministre va nécessiter un « chambardement » général du personnel, et que ce « travail d'ensemble pour être effectué partout dans le même esprit d'équité et de respect des intérêts des officiers, ne peut être exécuté et poursuivi que sous une direction unique ». C'est-à-dire par l'administration centrale qui possède seule tous les renseignements utiles pour la mener à bien. Mais il me semble que le premier remaniement opéré, on pourrait restituer au commandement local, éclairé sur les volontés de l'autorité suprême, le droit d'en concilier les exigences avec les convenances des intéressés. Il me semble aussi qu'on va bien vite en besogne et qu'on enlève, avec une facilité trop grande, des troupes à leurs chefs, sans nécessité bien démontrée. Mais c'est là des opinions que je reconnais qui me sont personnelles.

INFORMATIONS

SUISSE

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en février-avril 1907 :

Ae 38. v. Löbell's: *Jahresberichte über das Heer- und Kriegswesen*. 33 Jahrgang 1906. Berlin 1907. 8.

Dd 164. La Jonquière, C. de: *L'expédition d'Égypte 1798-1801*. Tome V. Paris (1907).

Dd 235. Goltz, C. Frhr. v. d.: *Von Jena bis Pr. Eylau. Des alten preussischen Heeres Schmach und Ehrenrettung*. Berlin 1907. 8.

Dd. 236. Caemmerer, v.: *Die Befreiungskriege 1813—1815*. Ein strategischer Ueberblick. Berlin 1907. 8.

260. *Von Königgrätz bis an die Donau.* Darstellung der Operationen des österr.- preuss. Feldzuges 1866 nach der Schlacht bei Königgrätz. Wien, 8. 5 Bde.:

(1) Die kritischen Tage von Olmütz im Juli. 1903
(2) Die letzte Operation der Nordarmee. 1905
(3) Der Rückzug der Nordarmee. 1907
(4) Die Donauverteidigung. 1907
(5) Das österr. Kavalleriekorps Holstein. 1907

457. Neznamov: *L'expérience de la guerre russo-japonaise.* Paris 1907. 8.
458. Wrangel, Graf G.: *Die Reiterei im ostasiatischen Feldzuge.* Wien 1907. 8.
541. Schwartz, O. v.: *Zehn Monate Kriegskorrespondenz beim Heere Kuropatkins.* Berlin 1906. 8.
542. Unger, W. v.: *Blücher.* Berlin 1907. 8. I. Bd. von 1742—1811.
543. Cazalas, E.: *Mémoires du Général Bennigsen.* Paris (1907), 2 vol.
544. Gonnard, Ph.: *Les origines de la légende Napoléonienne.* Paris (1907). 8.
545. Michæl, W.: *Cromwell.* Berlin 1907. 8. 2 Bde.
546. Hamilton, J.: *A staff officiers scrap-book during the russo-japonese war.* London 1907. 8. 2 vol.
: 29. Gross: *Die Entwicklung der Motor-Luftschiffahrt im 20. Jahrhundert.* Berlin 1996. 8.
: 30. Hildebrand, A.: *Die Luftschiffahrt nach ihrer geschichtlichen und gegenwärtigen Entwicklung.* München 1907. 8.
› 39. Asiaticus: *Die Aufklärung im russisch-japanischen Kriege.* Berlin 1907. 8.
: 54. *Angewandte Taktik in Aufgaben durchgeführt im Rahmen einer Division und kleinerer gemischter Verbände.* Von v. P. Berlin 1908. 8.
ɔ 31. Immanuel: *264 Themata für Winterarbeiten und Vorträge aus dem Gebiete der neuesten Kriegsgeschichte 1871—1906.* Berlin 1907. 8.
ɔ 437. Bahn: *Die Entwicklung der Rohrrücklauf-Feldhaubitze.* Berlin 1907. 8.
b 251. Fritsch: *Der Festungskrieg.* Berlin 1907. 8.
ɔ 77. Delpech, J.: *La nouvelle convention de Genève.* (6 Juillet 1906). Paris 1907. 8.
94. Schwyter, H.: *Ueber das Gleichgewicht des Pferdes.* Bern 1907. 8.
95. Kaisenberg, M. v.: *Der berittene Offizier und sein Pferd.* Berlin 1907. 8.
: 256. Walther, P.: *Die englische Herrschaft in Indien.* Halle a. S. 1906. 8.
c 60. Rey, F.: *La guerre russo-japonaise au point de vue du droit international.* Paris 1907. 8. Tome I.
e 111. Chlumecky, L. Frhr. v.: *Oesterreich-Ungarn und Italien.* 2. Aufl. Leipzig 1907. 8.
: 113. Driant: *Vers un nouveau Sedan.* Paris (1906). 8.
: 114. Lignitz, v.: *Deutschlands Interessen in Ostasien und die Gelbe Gefahr.* Berlin 1907. 8.

Yb 322. *Kriegs-Sanitätsordnung (K. S. O.) vom 27. Januar 1907.* Mit Anlagen. Berlin 1907. 8. 2 Bde.

Yb 397. *Leitfaden für den Unterricht über Heerwesen auf den königlichen Kriegsschulen.* 11. Aufl. Berlin 1907. 4.

Yb 504. Blankenburg: *Schlüssel zur Vorschrift für den Gebrauch der Signalflaggen.* Metz 1907. 8.

Yc 500. Messimy, A.: *Considérations générales sur l'organisation de l'armée. L'évolution nécessaire. Extrait du Rapport sur le budget de la guerre pour l'exercice 1907.* Paris. 8.

Yd 180. Mikulicz Radecki: *Das neue Exerzierreglement der ital. Infanterie.* Wien 1906. 8.

Yc 161. Glückmann, K.: *Das Heerwesen der österr.-ung. Monarchie.* 10. Aufl. Wien 1907. 8.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite des officiers suisses. Franchise de port pour lettres et colis jusqu'à concurrence de 2 kg.

BIBLIOGRAPHIE

Balistique extérieure rationnelle (problème balistique principal), par le commandant P. Charbonnier, chef d'escadron d'artillerie coloniale. 1 volume in-18 jésus, cartonné toile de 500 pages avec 76 figures. Encyclopédie scientifique O. Doin, éditeur, Paris.

Le problème balistique a été posé dès les débuts de la Mécanique Rationnelle — dans le vide, avec Galilée — dans l'air avec Bernoulli, Newton, Euler, d'Alembert, Bezout, Borda, Legendre, Français, Poisson, etc.

Mais la complexité de la loi de la résistance de l'air et les progrès constants de l'artillerie, ne tardèrent pas à montrer l'insuffisance des méthodes trouvées par ces éminents géomètres; de sorte que, pendant de longues années, la balistique devint, pour les artilleurs, une science de luxe, bonne tout au plus, en pratique, aux plus vulgaires besognes de compensation numérique des résultats expérimentaux.

Les efforts persistants de savants artilleurs, le général Didion, les colonels de Saint-Robert, Siacci, etc., ont permis, enfin, à la balistique de reconquérir, en pratique, le rôle prépondérant auquel elle a droit. Mais, par un paradoxe apparent, c'est en se faisant plus générale, plus théorique, plus rationnelle qu'autrefois, qu'elle s'est faite plus pratique et qu'elle a pu embrasser dans ses formules et représenter par les symboles de ses équations la complexité des lois du mouvement des projectiles dans l'air et la variété des faits expérimentaux.

L'ouvrage que M. le commandant Charbonnier a consacré au problème balistique, systématise et généralise les recherches antérieures; au point de vue théorique, c'est donc un chapitre entièrement développé de Mécanique Rationnelle. Mais, par une perfection bien rare dans les sciences appliquées, les formules théoriques sont immédiatement applicables à la pratique, et c'est avec les méthodes rationnelles exposées dans ce livre que l'artillerie navale calcule les tables de tir des canons de la marine.

Ueber das Gleichsgewicht des Pferdes.

Tel est le titre d'un ouvrage qu'un jeune officier distingué et plein d'a-ir, M. le premier-lieutenant Dr H. Schwyter, secrétaire technique du vé-aire en chef, a publié au commencement de cette année (Verlag von npfli et Cie, in Bern).

Cette brochure de 133 pages avec 25 figures dans le texte, dédiée aux iers montés de l'armée suisse, mérite d'être annoncée aux lecteurs de la *ie militaire*, car nous ne sachions pas qu'il ait été écrit un traité conte-t des connaissances anatomiques, physiologiques et mécaniques aussi t adaptées au dressage du cheval de selle et à l'équitation en général.

Qu'on en juge, du reste, par les appréciations qui ont été formulées sur intéressant livre par MM. :

1. Dr Zschokke, professeur, à Zurich : « Votre travail m'a procuré une ide satisfaction. Il a une base solide et sérieuse ; les matières y sont données d'une manière logique et correcte, en sorte que l'on peut espé- qu'il recevra l'approbation de la cavalerie. »

2. Bürgi, professeur, à Zurich : « S'appuyant sur les principes de la sta-e, de la gymnastique et de la physiologie, M. le Dr Schwyter traite la stion de l'équilibre du cheval au point de vue du dressage. De ses nom-ises recherches et de ses très bonnes observations, l'auteur tire des clusions dont la connaissance et l'application seront d'un grand profit s l'art de dresser les chevaux. »

3. Colonel Dr Potterat, vétérinaire en chef : « Le traité de M. le docteur .wyter sur l'équilibre du cheval aura assurément une influence heureuse, il prouve que chaque écuyer ou piqueur qui veut s'occuper du travail si que du dressage méthodique du cheval, doit auparavant connaître, is ses grandes lignes, le squelette et les attributs des principaux muscles cheval.

» Le dressage aura alors pour règle les solides bases de la physiologie, si que l'anatomie statique et dynamique. Et lorsqu'un cheval refusera iéir et de marcher, son écuyer, au lieu de le frapper, se posera natu-ement la question : où est-ce que je manque ?

» Pour ce motif et d'autres encore, cet opuscule a sa place dans toute iothèque d'homme de cheval. »

4. Colonel Wildbolz, chef de l'arme de la cavalerie : « Je ressens le be-i de vous exprimer par écrit la joie que m'a procurée l'étude de votre té sur « l'équilibre du cheval ».

» En fixant clairement et d'une manière rigoureusement scientifique les es sur lesquelles doit s'appuyer le dressage du cheval de selle, vous dez, selon moi, un très important service au monde des cavaliers.

» Votre excellent travail écarte maintenant tout doute sur les principes doivent être à la base du dressage rationnel ; il permettra à l'écuyer sant et intelligent d'appliquer naturellement un système qui développe ure, l'adresse et la souplesse du cheval, tout en évitant d'imposer à ce nier des fatigues inutiles qui pourraient fausser son caractère et ruiner organisme. »

5. Lieutenant-colonel Buser, vétérinaire de corps d'armée : « Dans son vail sur « l'équilibre du cheval » où le premier-lieutenant Schwyter traite plus important chapitre du dressage du cheval et de l'équitation à un nt de vue tout à fait nouveau, motivé scientifiquement en termes facile-nt compréhensibles et précis.

» Ce traité devrait donc surtout contribuer à faire disparaître l'imbroglio i a toujours régné sur les préceptes relatifs à l'équitation et au dressage. cet égard, il importe particulièrement de faire remarquer que la solution commandée prépare la voie au retour vers les méthodes simples et natu-les, lesquelles, précisément dans cette question de haute importance, per-ttront d'atteindre le but le plus promptement possible. »

6. Colonel Vigier, directeur de la Régie fédérale des chevaux : « J'ai étudié avec un vif intérêt votre traité sur « l'équilibre du cheval ». Chaque connaisseur lira avec intérêt et plaisir cet excellent travail, fruit certainement d'une longue étude, d'expériences dans l'élevage et d'observations lors du dressage de remonte.

» Je partage toutes les opinions qui y sont émises.

» L'étude que l'on peut faire dans votre ouvrage des fonctions des divers muscles qui coopèrent à la gymnastique que nous imposons au cheval en dressage, doit être d'un haut intérêt pour tout homme qui s'occupe de ce travail, plus spécialement pour les directeurs de cours de remonte. »

En somme, si Baucher représentait l'équitation savante, encombrée surtout de subtilités et d'airs de manége, et Daure *l'équitation* pratique ou *d'extérieur*, les données scientifiques que les écuyers pourront puiser dans le traité de M. le Dr-vétérinaire Schwyter, auront évidemment pour résultat, si elles sont appliquées, d'assouplir le cheval sans l'éreinter stupidement, pour en obtenir plus sûrement ensuite des services divers, voire même les exercices compassés du manège, mais surtout la force et l'équilibre pour se transporter d'un point à un autre ou pour exercer un effet de choc sans que le cavalier perde le libre usage de ses membres supérieurs pour manier des armes. GILLARD, lieut.-col.

Moderne Bewaffnung und Kriegssanitätsdienst. Vortrag gehalten in der militärischen Gesellschaft zu Berlin am 20 II 1907 von Oberstabsarzt Dr SCHŒFER. Regimentsarzt des 3 Garde Feldartillerie Regiments. Im Beiheft zum Militärwochenblatt (Berlin).

Sous ce titre l'auteur fait part des réflexions que lui a suggérées son séjour à l'armée russe pendant la dernière campagne de Mandchourie. Le perfectionnement des armes modernes n'a pas eu une influence sensible sur le pourcentage des pertes comparativement à ce qu'on avait déduit des expériences de la guerre franco-allemande. Les résultats de la tactique actuelle se sont traduits par une accumulation subite et considérable de blessés dans un moment donné, plutôt que par une augmentation du chiffre total des touchés. La gravité des blessures dues au nouveau projectile a été très diversement appréciée. Mais quoiqu'il y ait toujours encore un très grand nombre de lésions immédiatement ou rapidement mortelles, beaucoup de désordres considérés autrefois comme très graves, le sont beaucoup moins aujourd'hui. Cette contradiction apparente dans l'effet du projectile à grande vitesse est due à ce qu'il produit des résultats tout différents suivant qu'il rencontre ou ne rencontre pas sur son trajet dans le corps humain des résistances à son énergie destructive.

Parallèlement au perfectionnement des armes, la chirurgie de guerre a fait des progrès et le traitement des blessures est devenu plus simple et plus sûr. Les grandes distances entre la ligne de feu et les postes de secours ont rendu très utile le paquet de pansement individuel. Les postes de secours ont été établis en plaine à environ 1 à 2 kilomètres derrière les fossés de tirailleurs. Ces places de pansements s'établissaient automatiquement là où les blessés se rassemblaient d'eux-mêmes et la plupart du temps il n'était pas possible d'envoyer les brancardiers sur le terrain battu. C'était là, dit l'auteur : « Eine falsche Schneidigkeit », contre laquelle dut réagir le général Kouropatkine. Dans certains endroits favorables (positions préparées) on a pu établir des postes de secours dans les fossés mêmes des tirailleurs.

Certains auteurs se basant sur les théories chirurgicales actuelles et en vue d'épargner la multiplicité des pansements, ont cherché à supprimer l'un des échelons du service de santé de l'avant, soit le poste de secours, soit la place de pansement principale. L'auteur n'est pas d'accord avec

cette idée. Voilà pourquoi. Par suite de la puissance de l'artillerie, les hôpitaux de campagne ne pourront s'établir que très loin en arrière (à Sandepou, le 10e corps avait trois lazarets à 14 à 16 verstes). Sur une si grande distance il devient nécessaire d'avoir un établissement destiné à trier les blessés et à régulariser leur reflux sur les hôpitaux mobiles. C'est là la tâche de la place de pansements principale. Les Russes la plaçaient à 6 à 8 kilomètres en arrière de leurs tirailleurs.

Dans les conditions actuelles, le transport des blessés est devenu très difficile. Les Russes y avaient consacré un très grand nombre de voitures et de trains. L'insuffisance des véhicules fera qu'on sera souvent obligé de rapprocher beaucoup la place de pansements principale et l'hôpital de campagne (feldlazaret). Il y aura des circonstances où ces deux établissements se trouveront dans le même village et fontionneront l'un vis-à-vis de l'autre à l'instar de la policlinique vis-à-vis de la clinique.

Il est vrai que le fait d'attirer trop en avant les hôpitaux expose ceux-ci à tomber aux mains de l'ennemi. Mais comme ces établissements contiennent surtout des malades gravement atteints, il est de l'intérêt de ces derniers de les confier à l'humanité de l'adversaire plutôt que de les exposer aux dangers et aux douleurs d'un départ précipité. Au début de la campagne, les Russes emmenaient très loin tous leurs blessés, dans la crainte surtout des irréguliers chinois.

En résumé, on peut dire que si la tâche d'un médecin dans une armée victorieuse est souvent pénible, dans une armée qui se retire elle devient horriblement difficile. Et il y avait une plaisanterie courante sur le théâtre de la guerre qui consistait en une question avec réponse. La question étant: « Quelle est la meilleure formule pour avoir un bon service de santé. » La réponse : « Messieurs les généraux, soyez vainqueurs ».

Maj. Dr YERSIN.

Veltzés Armée-Almanach 1907. Ein militär-statistiches Handbuch aller Heere, par le capitaine Aloïs VELTZÉ et le capitaine à l'état major général Hugo KERCHNAWE Vienne et Leipzig, 1907. C. W. Stern, éditeur.

Cet almanach en est à sa seconde année seulement, mais le succès du premier volume a été tel que son auteur principal, le capitaine Veltzé, constate, non sans une légitime satisfaction, que la vie est désormais assurée à son œuvre. A notre avis, il est certain qu'elle est grandement utile, et nous n'en connaissons pas de ce genre qui remplisse aussi complètement son but.

L'almanach Veltzé nous fournit les détails de l'organisation des armées ou forces combattantes de 62 Etats : éléments nationaux de la puissance militaire, superficie, population, budget; la constitution militaire: les formations; le commandement; les effectifs; le tout suivi, pour chaque Etat, d'un résumé sommaire esquissant les principaux facteurs moraux qui paraissent pouvoir entrer en ligne de compte dans l'appréciation de son armée. Des vignettes reproduisent les uniformes des armes principales et des croquis géographiques du territoire complètent le texte. Enfin une série de tableaux graphiques et statistiques fournissent la comparaison des Etats militaires des principa es puissances et de quelques Etats secondaires de l'Europe. Ces tableaux intéressent les contributions budgétaires abs lues et relatives de ces puissances aux dépenses militaires, l'utilisation des ressources nationales (recrutement, effectifs de paix et de guerre) aux besoins de l'armée; les armes principales et leurs formations sur pied de paix et sur pied de guerre; les dates de construction des armes à feu portatives et d'adoption des matériels d'artillerie de campagne: les grades et soldes d'officiers.

Quant à l'exactitude des renseignements, elle nous paraît, en général, digne de confiance. La meilleure preuve que nous puissions apprécier est

celle que nous fournit le chapitre relatif à la Suisse. Nous y constatons que le texte, à part quelques erreurs de détail secondaires, est conforme aux faits ; que les illustrations sont, à la vérité, de quelques années en retard ; mais que l'ensemble donne une idée tout à fait juste de notre organisation et de nos possibilités militaires.

Nous résumerons donc notre opinion en disant que tout officier qui désire se faire une idée précise des institutions militaires des divers Etats, ou désire avoir sous la main un ouvrage où chercher en tout temps les renseignements intéressant, dans leur ensemble ou dans leur détail, les diverses organisations militaires, fera bien de ménager, dans sa bibliothèque, une place à l'almanach Veltzé. F. F.

La Conférence de La Haye, par le général PEDOYA, ancien commandant du 16e corps d'armée. — 1 vol. in-12 de 209 pages. — Paris, J. Rueff. Prix : 2 francs.

Très bon résumé, clair, méthodique, de ce qui a été fait à La Haye, de ce qu'on s'était proposé d'y faire, de ce qu'on se propose d'y faire encore. La critique qui en est présentée, sous une forme d'ailleurs extrêmement courtoise, me parait on ne peut plus juste. Brièvement, la question de l'arbitrage et celle du désarmement sont exposées sous toutes leurs faces.

Le général Pedoya ne s'est pas borné à attaquer les utopies des pacifistes,.. dont il fait partie, d'ailleurs, bien que les idées pacifistes soient, comme il le dit lui-même, contraires à l'essence même de sa carrière de soldat. Il présente une proposition neuve et curieuse.

Sentant bien qu'on ne peut guère empêcher pacifiquement deux nations qui en ont envie d'en venir aux mains, il voudrait que les autres, au lieu de rester spectatrices plus ou moins désintéressées de la lutte, s'unissent et prissent position pour ou contre celui des belligérants qu'elles auraient reconnu être dans son tort. A celui-là, elles s'engageraient, par un vote unanime, à ne pas prêter d'argent, à ne par fournir de vivres, d'armes, de munitions : elles feraient le vide autour de lui, et, sans se battre, l'amèneraient à capitulation, à peu près comme Napoléon espérait, par le blocus continental, conduire l'Angleterre à la ruine.

Cette suggestion originale méritait d'être signalée. Peut-être mérite-t-elle aussi d'être étudiée et prise en considération. E. M.

La guerre napoléonienne, par le lieutenant-colonel Huber CAMON, breveté d'état-major. — 1 vol. in-8o de 372 pages, avec de nombreux croquis et des planches hors texte. Paris, Chapelot, 1907.

Dans de précédents ouvrages, l'auteur de ce volume a analysé sommairement les principales campagnes napoléoniennes ou ébauché la théorie de la bataille napoléonienne. Aujourd'hui, il étudie les systèmes d'opérations qui caractérisent la « manière » du grand capitaine. On a reproché au colonel Camon de voir des systèmes là où il n'y en a pas, et donc de croire à une sorte de calcul plutôt qu'à des inspirations plus ou moins géniales. Il s'en défend avec habileté, et, au surplus, sa savante monographie l'en défend mieux encore que les considérations, — pourtant très judicieuses, d'ailleurs, — de son avant-propos. Sa critique est pénétrante. On ne peut lui reprocher que d'en avoir un peu trop conscience. Il se donne comme ayant été le premier à chercher à découvrir les procédés généraux qu'employait Napoléon : il parle assez dédaigneusement de l'idée que s'en sont faite les écrivains militaires les plus notoires. Il dit, en propre termes, que les Gouvion-St-Cyr, les Marmont, voire les Clausewitz, n'ont compris « qu'à moitié » la guerre napoléonienne : celle de leur chef, celle de leur adversaire. En ce qui concerne Clausewitz, le colonel Camon se trouve d'accord

n le sait, avec un de ses camarades avec lequel il ne s'entend pas toujours. Je veux parler du colonel Grouard. Mais, on le sait aussi, celui-ci fait le la perspicacité de Jomini un éloge que nous aurions été heureux de trouver dans le premier volume de *La guerre napoléonienne*. Dans ce volume, l'auteur se borne à l'analyse générale des systèmes d'opérations. Il nous promet pour plus tard l'examen des moyens matériels et moraux employés par le grand homme de guerre dont il fait l'objet principal de ses investigations.

E. M.

La guerre au Mexique, par le colonel BOURDEAU. — 1 vol. grand in-8° de 275 pages, avec un croquis du Mexique. — Paris, Chapelot, 1907.

Vous avez bien lu : ce n'est pas la guerre du Mexique que nous conte l'auteur du *Grand Frédéric* ; c'est la guerre telle qu'on la fit au Mexique. Il nous en expose les difficultés particulières ; il nous montre quelles belles qualités l'armée française y déploya. Si cette expédition fut une lourde faute politique, dit-il, au point de vue militaire elle mérite d'être tirée de l'oubli. « Jamais nos soldats n'ont montré plus de vigueur, de discipline, de résistance à la fatigue : jamais nos officiers n'ont fait preuve de plus d'initiative, de coup d'œil, d'intelligence. »

L'ouvrage se compose de deux parties d'inégales dimensions, d'inégal intérêt.

Le premier tiers est consacré à des généralités sur les circonstances particulières du théâtre d'opérations et sur la façon dont l'armée s'y comporta : coup d'œil sur le pays et ses habitants, organisation des colonnes expéditionnaires, subsistances et ravitaillements, occupation des postes, emploi de la fortification passagère, bivouacs et cantonnements, marches, combats, etc. Tout cela est présenté avec beaucoup de clarté et de méthode. On le lira avec fruit.

Je ne saurais en dire autant des deux derniers tiers où pourtant il y a beaucoup à prendre, mais où il y a infiniment plus à laisser. Le colonel Bourdeau y fait l'historique détaillé des opérations accomplies par le 7e de ligne, en ne racontant de l'ensemble de la guerre que ce qui est strictement nécessaire pour « situer » ce 7e de ligne et pour encadrer sa monographie. Il en résulte que nous voyons défiler sous nos yeux une multitude de petits faits, desquels il en est quelques-uns qui sont saillants et qui se détachent : mais la masse est faite de menus incidents dont je ne vois pas qu'il y ait à tirer un enseignement quelconque.

Ceci dit, je vous engage à lire les 80 pages du début : elles vous renseigneront sur les difficultés que l'armée française rencontra et en face desquelles elle sut se comporter honorablement sinon même glorieusement.

E. M.

De Moukden à Nancy, par le commandant Edouard FERRY. — Une brochure in-8° de 109 pages, avec croquis. — Paris, Chapelot, 1907.

Qu'aurait été la guerre de Mandchourie transportée en Extrême-Occident ? Et pour parler avec plus de précision, quelles modifications eût vraisemblablement apportées, dans la marche de la campagne, l'existence du réseau de voies ferrées qui couvrent l'Europe, alors que, sur le théâtre des opérations russo-japonaises, il n'y en avait pour ainsi dire aucune ? Telle est la question que le commandant Ferry examine, avec son habituelle compétence, dans cette courte et substantielle et rassurante étude. Il nous montre quelle force donne à la France la multiplicité des moyens de transport dont elle dispose... sur la carte.

Car il resterait à établir que nous possédons le matériel roulant correspondant à la bonne utilisation des lignes existantes, et ce point est contesté.

Mais il demeure de sa thèse qu'un judicieux emploi des ressources mises entre nos mains par les progrès de l'industrie pourra améliorer considérablement les conditions de notre stratégie, la tactique consistant à tenir le plus longtemps possible pour laisser au commandement le temps de manœuvrer... c'est-à-dire de faire avancer les trains chargés de troupes, de voitures, de vivres, de munitions.

Idée que je crois très juste et que l'auteur a développée avec talent et sobriété.

E. M.

L'avancement des officiers en temps de paix. — Brochure in-18° de 36 pages. Paris, Berger, Levrault et Cie, 1907. — Prix : 50 centimes.

Cette petite plaquette traite un grand sujet. Grand par ses conséquences tout au moins, et qui agite les esprits avec une violence particulière en ce moment. Elle contient une critique juste, en général, du système actuel et des systèmes proposés. Elle en esquisse un autre qu'elle intitule rationnel et qui me semble pire encore que ceux dont elle a si bien démontré les vices. Eternelle histoire de la paille et de la poutre ! L'auteur bâtit tout son système — puisque système il y a — sur le barême du général André et les points de majoration de M. Maurice Berteaux. Toute la thèse repose sur la nécessité du choix. Or, j'estime que l'avancement au choix est l'origine de tous les défauts de notre corps d'officiers. L'avancement à l'ancienneté, dont je suis loin de méconnaître les dangers, me paraît mille fois meilleur. Nous ne sommes donc pas près de nous entendre, l'auteur anonyme et moi.

E. M.

Meine Waffe, par le major MARIOTTI, commandant du 95e bataillon. — Berne, Imprimerie Haller, 1907.

Le major Mariotti, ingénieur-adjoint à la fabrique d'armes, à Berne, cherche depuis plusieurs années à perfectionner tout ce qui a trait à l'emploi de notre fusil d'ordonnance.

Nous lui devons un nouveau matériel destiné au nettoyage de l'arme et qui se distingue de l'ancien par sa grande simplicité et par son usage pratique et courant. Ce matériel, utilisé provisoirement dans les écoles des recrues, fera, espèrons-le, l'objet d'une étude détaillée dans la *Revue militaire suisse*.

L'opuscule *Meine Waffe* est un excellent vade-mecum pour le jeune soldat qui a l'honneur de recevoir une excellente arme et de la conserver chez lui. Suivant le style de Dragomiroff, le major Mariotti expose simplement et clairement pourquoi le fantassin doit aimer son arme et pourquoi il doit en avoir le plus grand soin.

Des dessins soigneusement exécutés éclairent le texte et permettent à tout soldat de se rendre compte d'une quantité de détails intéressants sans recourir au règlement dont la lecture est souvent sans aucun charme.

L'entretien de l'arme fait l'objet d'un exposé intéressant qu'il sera nécessaire de compléter/au moment où les nouveaux accessoires de nettoyage seront définitivement adoptés.

Nous regrettons que le travail du major Mariotti ne soit pas encore imprimé en langue française. Une telle publication trouvera dans nos écoles militaires l'accueil le plus empressé par le simple fait que le tout est à portée de chacun.

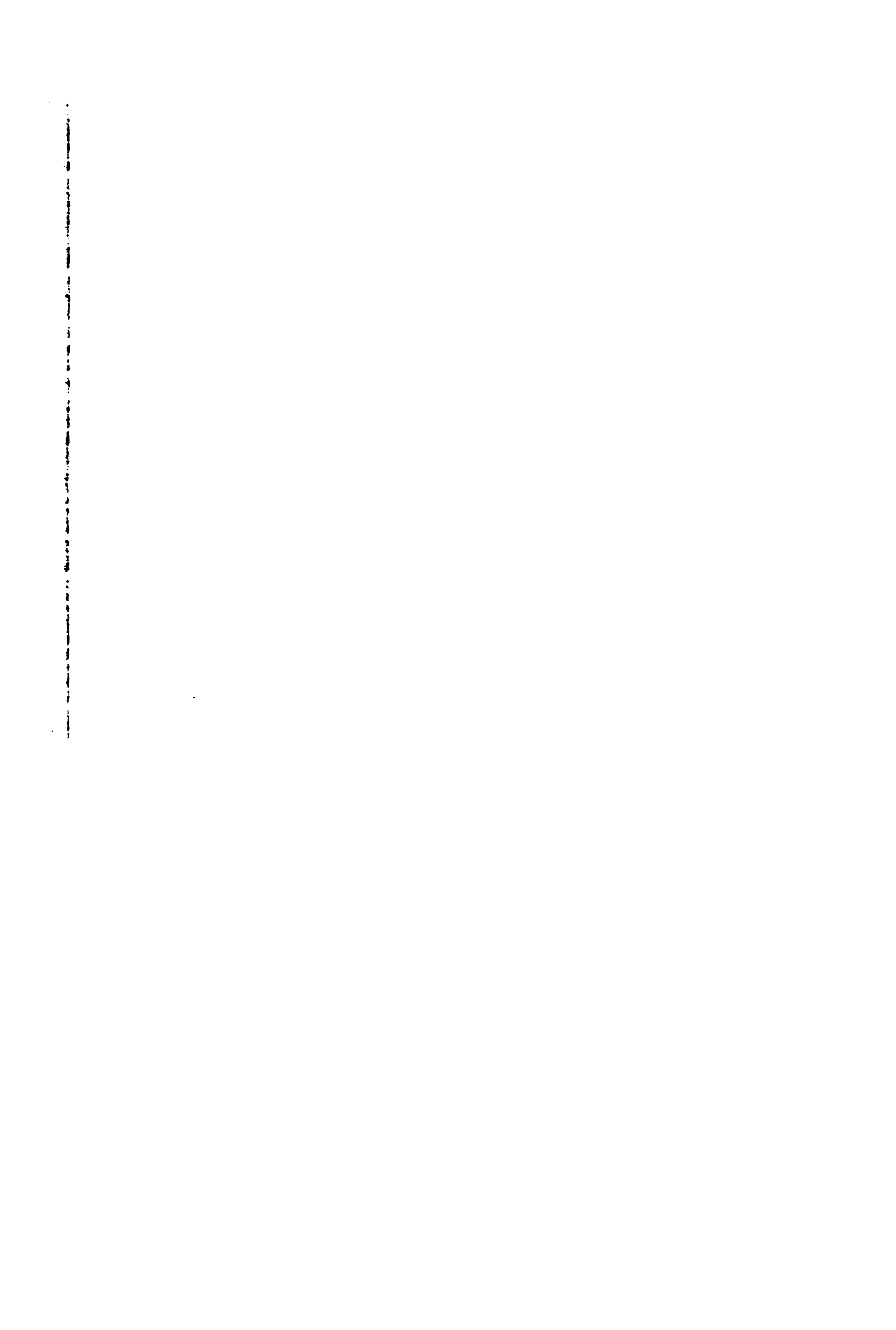
Les cours préparatoires, comme tous les autres cours privés, où l'instruction sur le fusil demande beaucoup de temps, utiliseront avantageusement cette brochure qui, comme nous l'avons dit, n'a rien de la sécheresse d'un règlement, mais sait attirer l'œil par des exemples concluants.

A. F.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.



Les ch



REVUE MILITAIRE SUISSE

LIIe Année — N° 6 — Juin 1907

POURQUOI LE MARÉCHAL BERNADOTTE

NE PARUT

ni à Iena, ni à Auerstädt, ni à Eylau.

(Fin).

(Planche XIX)

On sait que le thème stratégique de Napoléon au début de la campagne de 1806, était de déborder le plus rapidement possible l'armée prussienne en glissant sur son flanc gauche pour la couper de sa ligne de retraite, *supposée* sur Leipzig parce que l'arrivée de sa réserve y était annoncée.

Ce thème tablait sur des suppositions logiques, mais non sur des certitudes, car l'empereur ignora jusqu'au 13, veille d'Iéna, et on peut dire jusqu'au 14 au soir, la position exacte des forces principales de l'ennemi, ce qui explique les zigzags imposés à l'avant-garde.

En résumé, le 12, Bernadotte, orienté la veille sur Leipzig, reçoit l'ordre de changer encore une fois de direction et de prendre celle de Magdeburg en se rendant à Zeitz.

« Le 12 octobre, à 4 heures du matin, le IIIe corps est lancé sur Naumburg, le Ier corps sur Zeitz et le Ve sur Iéna, sans qu'un seul des maréchaux qui commandent ces corps d'armée ait reçu communication des intentions de l'empereur au cas où l'ennemi serait rencontré en grande force ou en position. Napoléon n'expose pas ses projets intimes et ne donne d'autre mission que d'occuper des objectifs géographiques. » (Général Bonnal.)

Des positions de l'armée prussienne, on ne sait encore rien de précis, on n'a recueilli que des « on dit ».

Cependant Lannes, le 12 au soir, se heurte à Iéna à un gros détachement ennemi, mais il n'en est pas donné avis aux autres corps d'armée.

Le 13, à 4 heures du matin, Murat écrit de Zeitz à l'empereur :

« ... Si à 8 heures je n'ai pas reçu les ordres de V. M., je me porterai, conformément aux instructions contenues dans la dépêche du major-général, sur Naumburg, et je ferai occuper par le général Milhaud (brigade de cavalerie légère), Weissenfels, qui couvre la route de Leipzig. Le prince de Ponte Corvo se portera aussi sur Naumburg... »

Dans l'esprit de l'empereur, la journée du 13 devait être une journée de repos pour les troupes, et les deux corps de Bernadotte et de Davout, ainsi que la cavalerie de Murat, devaient attendre des ordres aux abords de Naumburg.

Napoléon écrit d'Iéna à Murat, à 7 heures du matin :

« ... Je n'ai fait faire aujourd'hui à l'armée aucun mouvement, pour qu'elle prenne quelque repos, et donner le temps de rejoindre...

» ... Mon intention est de marcher droit à l'ennemi... Si l'ennemi est à Erfurt, mon projet est de faire porter mon armée sur Weimar, et de l'attaquer le 16... »

Donc, le 13 à 7 heures du matin, l'empereur ne croit à une rencontre que pour le 16.

A 8 heures, Murat écrivait de Teuchern :

« Je m'empresse d'adresser à Votre Majesté le maître de poste de Weissenfels. L'armée de réserve du prince Eugène de Wurtemberg est décidément en marche. La tête de son avant-garde devait être hier entre Dessau et Halle, se dirigeant sur la Grande Armée à Erfurt; mais l'occupation de Weissenfels et de Naumburg doit changer nécessairement sa direction et la forcer à marcher par Querfurt, Nebra et Allstädt; encore est-il fort douteux qu'il soit assez hardi pour prendre ce parti, surtout s'il connaît l'occupation de Naumburg. Le même maître de poste assure que ce même général a dû détacher 6000 hommes sur Leipzig; on a entendu hier toute la journée une forte canonnade du côté d'Erfurt, et l'on présume que les Prussiens ont été repoussés parce que le feu semblait se rapprocher de Naumburg et de Weissenfels. Si je ne craignais pas de m'éloigner trop de la Grande Armée et vous priver de notre corps pour une grande bataille, je n'hésiterais pas à marcher contre ce prince. Au reste, de Naumburg, je serai toujours à même de l'exécuter si cela convient à Votre Majesté...

» Il est 8 heures, je n'ai encore aucun ordre de Votre Majesté...

» Quatre courriers, dont deux de Berlin, un de Vienne et l'autre de Dresde, étaient passés hier à Weissenfels, depuis 3 heures jusqu'à 7 heures, se rendant à Weimar au quartier général du Roi... »

Cette dépêche nous montre l'idée que se fait Murat de la situation générale faute de données fournies par Napoléon, et cette idée est partagée par Bernadotte associé à Murat.

On voit qu'il accepte la possibilité d'un engagement la veille à Erfurt lorsque le corps français le plus avancé de ce côté, c'est-à-dire celui de Lannes, n'est qu'à Iéna.

On voit aussi que Murat était tenté de marcher contre le prince de Wurtemberg, sur les simples renseignements — d'ailleurs en partie erronés — donnés par le maître de poste et que cette initiative fut empêchée par l'ignorance dans laquelle il était des intentions de l'empereur — ce qui fut un bien dans la circonstance.

Enfin, la convergence, la veille, des courriers ennemis sur Weimar, y indique bien nettement la présence du roi.

Aussi faut-il bien se rendre compte que pour Murat, et partant pour Bernadotte, le point central de l'armée ennemie doit être Weimar.

A 4 heures de l'après-midi, Murat écrit de Naumburg :

« ... J'ai reçu l'ordre du major général de faire séjourner les troupes aujourd'hui, mais déjà nous étions en marche et j'ai cru ne pas devoir rétrograder; par la position que nous occupons, nous pouvons faire tous les mouvements qu'il plaira à Votre Majesté d'ordonner; la brigade Lasalle à Weissenfels, communiquant avec le parti qui est sur Leipzig, Merseburg, Halle et Müchlen; le général Milhaud à Schönburg se liant au général Lasalle et à Naumburg; le général Beaumont, avec sa division et le 27e d'infanterie légère (du corps de Bernadotte) soutenant la cavalerie légère; le corps du prince de Ponte Corvo sur les hauteurs, derrière Naumburg, se liant avec la cavalerie. Il m'a paru que le maréchal Davout était à la gauche de la ville, éclairant les routes de Merseburg et de Weimar.

» ... Il est quatre heures : j'allais envoyer mon rapport à V. M. lorsque je reçois à la fois deux de ses dépêches. Je m'estime heureux de m'être rapproché de Naumburg. Quoi qu'il soit déjà fort tard, je vais me porter sur Dornburg et je serai demain matin en mesure d'exécuter les ordres que V. M. daignera me faire donner. Je me rendrai de ma personne dans la nuit à Iéna. Je saurai vraisemblablement avant demain matin s'il est vrai que le corps du prince de Wurtemberg marche réellement sur Halle. »

Les deux dépêches de l'empereur auxquelles Murat fait allusion, en disant qu'il vient de les recevoir à 4 heures, sont : 1° celle de 7 heures du matin citée plus haut, où Napoléon parlait d'une attaque pour le 16; 2° une autre dépêche datée de 9 heures du matin.

Entre 7 et 9 heures du matin, Napoléon ayant reçu les rapports des corps d'armée expédiés dans la nuit du 12, qui concordaient à annoncer que l'armée prussienne se trouvait à Erfurt, Weimar et environs, il a écrit à Murat à 9 heures :

« Enfin le voile est déchiré; l'ennemi commence sa retraite sur *Magdeburg*. Portez-vous le plus tôt possible avec le corps de Bernadotte sur *Dornburg*, gros bourg situé entre Iéna et Naumburg. Venez surtout avec vos dragons et votre cavalerie. Si l'ennemi attaque le maréchal Lannes à Iéna, votre position à Dornburg vous permettra de le secourir... Venez de votre personne ce soir à Iéna. »

Ainsi, Napoléon croit à la retraite de l'ennemi sur *Magdeburg* et donne l'ordre à la cavalerie de Murat et au corps de Bernadotte de se porter le *plus tôt possible* à *Dornburg*.

Murat transmet cet ordre à Bernadotte et, rappelant sa cavalerie étendue autour de Naumburg, la dirige de suite sur Dornburg, en disant à ses chefs « qu'ils y recevront de nouveaux ordres ». Mais, comme il partit aussitôt pour rejoindre de sa personne l'empereur à Iéna, ces nouveaux ordres ne furent jamais donnés et l'on retrouve le 14 à Dornburg cette cavalerie qui aurait été si utile sur les champs de bataille d'Iéna et d'Auerstädt.

A 6 heures du soir, ses divisions étant prêtes à partir, le maréchal Bernadotte rend compte au major général qu'il exécute ses ordres et va se rendre à Dornburg.

« Le maréchal Bernadotte au major général.

» Naumburg, 13 octobre 1806, 6 heures du soir.

» L'officier que vous aviez chargé, M. le duc, de porter au maréchal Davout la lettre qui devait être communiquée au grand-duc de Berg et à moi, vient de me la faire voir : j'en ai pris copie; déjà j'avais vu le grand-duc et nous étions convenus de partir de suite pour nous porter sur Camburg et sur Dornburg. Malgré l'extrême lassitude des troupes, et quoiqu'elles n'aient pas mangé la soupe, je me mets en marche dans une demi-heure et je serai rendu avant minuit à Camburg; je ferai reposer un peu les troupes et demain matin, avant le jour, je serai à Dornburg et prêt à me porter sur Weimar ou partout ailleurs. Ma cavalerie sera dans la nuit à Dornburg. Le roi de Prusse était encore avant-hier au soir à 8 heures à Weimar avec la reine. La reine est partie; on croit qu'elle s'est dirigée sur Magdeburg. Il y avait hier, dans les environs de Weimar, de 50 000 à 60 000 hommes de troupes. Le mouvement de l'armée semblait annoncer une retraite sur Magdeburg. Tout le corps du général Rüchel est arrivé à Eisenach pour appuyer celui du roi.

» P. S. — Le prince de Wurtemberg rassemble un corps d'armée de 15 000 hommes dans les environs de Halle et en arrière. Nous avons pris à Zeitz 3000 sacs de farine. »

Il résulte de cette lettre que dans la pensée de Bernadotte, d'après les indications de l'Empereur et d'après ses propres renseignements, le gros de l'ennemi est encore dans les environs

de *Weimar* qui lui est fixé comme objectif ; qu'il croit, comme Napoléon, à la retraite des Prussiens sur Magdeburg.

Pendant la journée du 13, le maréchal Davout envoie deux dépêches au major-général.

Dans la première, vers 2 heures après-midi, il dit que le rapport de ses reconnaissances envoyées dans la direction d'Iéna « prouverait que l'ennemi occupe toujours Iéna et qu'il rallie ses forces à Ekartsberg ; qu'on entend très fort le canon sur la gauche depuis 1 heure de l'après-midi ; qn'il envoie des partis sur Ekartsberg ».

La seconde, envoyée à la nuit, s'exprime de la manière suivante :

« Naumburg, 13 octobre 1806, soir.

» Le maréchal Davout au major-général.

» Ce soir, une heure avant la nuit, l'ennemi a repoussé vigoureusement une reconnaissance du 1er régiment de chasseurs qui s'était avancée à une lieue et demie en avant de Kösen, sur la grande route d'Erfurt.

» L'ennemi a des vedettes dans la plaine à une demi-lieue de Kösen ; m'étant trouvé sur ce point dans ce moment, j'ai fait poster un bataillon d'infanterie sur ce point pour être maître de la tête de ce débouché.

» Toutes mes dispositions sont prises en cas d'événement. »

Ainsi, à la nuit, Davout signale la présence de l'ennemi de l'autre côté de la Saale, dont il fait accuper le pont à Kösen. Mais le faible contingent qu'il met à la garde de ce pont pour s'en assurer le débouché, indique bien qu'il ne croit pas à de grosses forces en face de lui ; il termine d'ailleurs sa dépêche en disant : « Toutes nos dispositions sont prises en cas d'événement ».

En revenant du pont de Kösen à Naumburg, Davout reçoit une dépêche du major-général, datée des environs d'Iéna, 3 heures. Cette dépêche lui parvient à 8 heures du soir. Elle est ainsi conçue :

« L'empereur, M. le maréchal apprend à une lieue d'Iéna que l'ennemi est en présence du maréchal Lannes avec près de 50 000 hommes. Le maréchal croit même qu'il sera attaqué ce soir ; si vous entendez ce soir une attaque sur Iéna, vous devez manœuvrer sur l'ennemi et déborder sa gauche. S'il n'y a pas d'attaque ce soir, à Iéna, vous recevrez cette nuit les dispositions de l'empereur pour la journée de demain. »

Dans cet ordre, il n'est nullement question de Bernadotte ; mais le registre de correspondance du major-général porte la mention : « Même ordre au maréchal Bernadotte ». Les prescriptions

étaient donc identiques pour les deux maréchaux. D'ailleurs Davout les communiqua à Bernadotte. Et c'est sans doute de cette communication que M. Thiers s'est inspiré pour inférer que le maréchal Davout alla demander l'appui du maréchal Bernadotte contre les forces prussiennes qu'il avait devant lui, appui que celui-ci aurait refusé pour s'éloigner vers Dornburg.

Rien ne prouve cette demande d'appui, ni le refus qui lui aurait été opposé, et tout laisse supposer qu'il n'y eut ni demande, ni refus. En effet, Davout ignorant encore la supériorité numérique de l'ennemi qu'il allait rencontrer venait d'écrire au major-général : « Toutes nos dispositions sont prises en cas d'événement. » Et, au lieu de s'éloigner, Bernadotte *suspendait* sa marche sur Dornburg pour attendre les nouveaux ordres annoncés, jugeant que l'Empereur pouvait avoir changé d'avis puisqu'il n'était plus question de Dornburg. Et d'ailleurs, il rendait immédiatement compte de sa détermination par la lettre suivante :

« *Le maréchal Bernadotte au major-général.*

» Naumburg, 13 octobre 1806, 8 heures du soir.

» Le maréchal Davout me communique à l'instant, M. le duc, votre lettre d'aujourd'hui apportée par M. Périgond, votre aide de camp ; d'après son contenu, j'ai cru devoir arrêter le mouvement dont je vous ai rendu compte dans ma lettre de ce soir, datée de 6 heures, puisque vous n'ordonnez au maréchal Davout de manœuvrer sur la gauche de l'ennemi que dans l'hypothèse où M. le maréchal Lannes aurait été attaqué ce soir du côté d'Iéna, et que vous ajoutez que l'attaque n'ayant pas lieu, il recevra les dispositions de l'empereur pour la journée de demain. Comme je pense que ces dispositions sont générales, j'arrête mes troupes où elles se trouvent et j'attends de nouveaux ordres.

» Je suis encore avec tout mon corps dans les environs de Naumburg. Je suis prêt à exécuter les mouvements que l'empereur ordonnera. »

Cette dernière phrase écarte la supposition du mauvais vouloir à l'égard de l'Empereur.

Et il est à remarquer que Bernadotte, qui a annoncé la marche de son corps sur Dornburg, n'est qu'à quatre heures de ce point, par conséquent en mesure d'y arriver si les nouvelles instructions confirment ce mouvement.

Ainsi, dans la nuit du 13 au 14 octobre, les maréchaux Davout et Bernadotte attendaient à Naumburg les instructions de l'Empereur pour la journée du 14. Elles parvinrent au commandant du 3e corps à 3 heures du matin ; aucun ordre ne fut remis directement au maréchal Bernadotte. Ces instructions

d'une importance capitale, ne figurent pas sur le registre du major-général, mais le Journal des opérations du 3e corps doit reproduire les termes mêmes de la dépêche du major-général. Le Journal expose ainsi les faits :

« M. le maréchal Davout avait fait appeler à Naumburg, la nuit du 13 au 14, les généraux de division et les commandants des différentes armes pour y recevoir ses ordres en conformité de ceux que S. M. l'empereur lui avait annoncés pour cette même nuit. Ils lui furent apportés à 3 heures du matin. Ils étaient en date du 13, 10 heures du soir, du bivouac sur les hauteurs d'Iéna. L'empereur qui, dans la soirée, avait reconnu une armée prussienne qui s'étendait depuis une lieue en avant et sur les hauteurs d'Iéna, jusqu'à Weimar, avait le projet de l'attaquer le lendemain. Il ordonnait à M. le maréchal de se porter sur Apolda, afin de tomber sur les derrières de cette armée ; il laissait M. le maréchal maître de tenir la route qui lui conviendrait pourvu qu'il prît part au combat. S. A. le major-général ajoutait : Si M. le maréchal Bernadotte se trouve avec vous, vous pourrez marcher ensemble ; mais l'empereur espère qu'il sera dans la position qu'il lui a indiquée à Dornburg.

» M. le maréchal Davout donna ses ordres à chacun de ses généranx qui partirent de suite pour en hâter l'exécution ; puis il se rendit chez S. A. le prince de Ponte Corvo, commandant le 1er corps d'armée, qui était effectivement arrivé dans la soirée à Naumburg. M. le maréchal Davout lui donna communication par écrit des ordres qu'il venait de recevoir de S. M., en le priant de lui donner connaissance du parti qu'il prendrait. Le prince lui répondit qu'il partait pour Camburg. »

Bernadotte, dont il n'était question qu'indirectement dans l'ordre adressé au maréchal Davout, devait se joindre à ce dernier ou se porter sur Dornburg suivant l'ordre positif de 9 heures du matin, dont il avait pris sur lui de suspendre l'exécution.

Ignorant de la situation exacte de l'ennemi, aussi bien inconnue de Napoléon et de Davout, Bernadotte n'avait pas de motifs impérieux, comme on l'a dit, de se joindre à son collègue auquel il était simplement prescrit de marcher sur Apolda pour tomber sur les *derrières* de l'ennemi. Tandis que l'*espoir* exprimé par la dépêche qu'il se trouvait déjà à Dornburg, position primitivement indiquée, lui parut non seulement un désir de l'Empereur, mais, dans la circonstance, un véritable rappel à l'ordre puisqu'il s'était permis de suspendre la marche sur ce point. D'ailleurs l'ordre laissait le choix de la route, et celle de Dornburg menait également à Apolda ; elle offrait l'avantage de tenir un débouché qui pouvait être utilisé par l'ennemi et rapprochait d'Iéna, foyer d'action bien caractérisé.

Là encore Bernadotte semble s'être inspiré d'obéissance pour entrer dans les intentions de l'Empereur.

Reste donc contre lui le grief de n'avoir pas répondu à la demande de secours de Davout pendant la bataille d'Auerstädt.

Pour apprécier dans quelle mesure le prince de Ponte-Corvo aurait pu souscrire à cette demande, eût-elle été faite plus tôt qu'elle ne le fût en réalité, il faut parler des difficultés qu'il rencontra pour déboucher de Dornburg et à ce propos on peut vraiment l'accuser de n'avoir pas fait reconnaître sa route, ce qui l'aurait probablement déterminé à en changer.

Le Journal du 1er corps dit à ce sujet :

« Le corps du prince de Ponte Corvo défilait par le mauvais chemin de Naumburg à Dornburg. Il s'était emparé d'abord du pont de Camburg, ensuite toute sa cavalerie, son infanterie et son artillerie débouchèrent par l'étroit et rapide défilé qui conduit sur le plateau d'Apolda. Les obstacles pour faire monter l'artillerie furent sans nombre. »

Le Précis historique des campagnes du Ier corps relate :

« Le défilé de Dornburg est tel qu'une voiture le ferme absolument; la montagne qu'il faut gravir est extrêmement rapide et le chemin affreux. Il fallut un temps infini pour faire passer notre cavalerie légère, deux divisions de dragons de la réserve du grand-duc de Berg et la division Rivaud avec son artillerie. Ce débouché était vraiment impraticable surtout pour l'artillerie. »

Ces difficultés s'accrurent encore par la présence dans le défilé de Dornburg des deux divisions de dragons que Murat y avait envoyées et laissées sans ordres, de sorte qu'il fallut d'abord leur faire dégager ce boyau.

Dès que Bernadotte eut suffisamment d'infanterie sortie du défilé pour protéger le débouché de son corps, il lança sa cavalerie légère et les dragons sur Apolda, mais ce ne fut que vers 4 heures qu'il put s'avancer de ce côté et seulement avec la division Rivaud, les divisions Drouet et Dupont étant encore aux prises avec les difficultés du passage.

Le prince de Ponte-Corvo, aussitôt arrivé à Apolda, en rend compte à l'empereur :

« *Le maréchal Bernadotte à l'empereur.*

» 14 octobre 1806, 4 heures du soir.

» J'ai l'honneur de rendre compte à V. M. que je suis arrivé à Apolda; ayant entendu la canonnade sur ma droite et présumant que le maréchal Davout était aux prises avec l'ennemi, je me suis empressé de marcher avec une seule division, ma cavalerie légère et 3 régiments de dragons; les mauvais chemins

et les défilés presque impraticables que nous avons trouvés en quittant Dornburg ont beaucoup ralenti ma marche, quelques caissons cassés m'ont aussi fait perdre du temps; je vais attendre les troupes que j'ai derrière; aussitôt qu'elles seront arrivées, je continuerai ma marche sur Weimar, à moins que je ne reçoive de nouveaux ordres. Le maréchal Davout est encore loin d'arriver à Apolda. Je vais communiquer avec lui. L'ennemi montre quelques troupes en avant sur les hauteurs d'Apolda. »

Et, le soir de cette journée, le maréchal écrit au major-général :

« Apolda, 14 octobre 1806, 9 heures du soir.

» Prince, j'ai prévenu directement l'empereur de mon arrivée à 4 heures de l'après-midi sur les hauteurs d'Apolda, avec ma cavalerie légère et la division Rivaud. J'ai exposé à S. M. les obstacles qui m'avaient empêché d'y être rendu avec toutes mes troupes. Le chemin de Naumburg à Dornburg a deux défilés : le dernier surtout, celui de Dornburg, après le passage de la Saale, pour monter sur les hauteurs, peut être comparé à un passage des Alpes. Vous en aurez une idée en apprenant que les dragons, seuls, ont mis six heures pour le monter.

» Nous nous trouvions absolument sur les derrières de l'ennemi et débordant toutes les troupes que le maréchal Davout avait à combattre, de manière qu'il a été dégagé de très bonne heure par notre mouvement.

» L'ennemi nous a laissé environ 200 prisonniers, dont un officier d'état major, et deux pièces de canon.

» J'espère que cette nuit les divisions Dupont et Drouet m'auront rejoint ; je me mets en route demain sur Buttelsdet, où l'on assure que l'ennemi s'est retiré. »

En résumé Bernadotte a atteint Apolda, objectif désigné par l'empereur, et son rôle dans la journée du 14, s'il eut pu être plus efficace sur le champ de bataille d'Auerstädt, n'a point laissé d'être très important au point de vue des résultats.

Les deux armées prussiennes d'Iéna et d'Auerstädt essayèrent, en effet, de se rejoindre dans leur retraite, et elles y auraient probablement réussi, sans la présence de Bernadotte à Apolda. Au lieu de pouvoir se ressouder l'une à l'autre pour reprendre la bataille le lendemain, comme leurs chefs l'espéraient ; au lieu de reprendre confiance en se ralliant l'une avec l'autre, elles se trouvèrent séparées par Bernadotte, obligées de se retirer excentriquement. L'occupation d'Apolda affola le commandement prussien et jeta la panique dans ses troupes.

Davout, dans ses rapports sur la journée d'Auerstädt, n'a fait aucune allusion à l'abstention de Bernadotte. Il ne s'est plaint que d'avoir été dépourvu de cavalerie, surtout par la retraite de la division de dragons Sahuc, qui lui avait été attachée jus-

qu'au 13 ; mais c'est Murat qui avait rappelé cette dernière division, d'ailleurs d'après l'ordre de l'empereur.

* * *

Pour ce qui est des accusations dirigées contre Bernadotte, au sujet de son abseuce du champ de bataille d'Eylau, nous ne nous arrèterons qu'aux deux points principaux qui, d'ailleurs, expliqueront tous les autres : pourquoi il se trouvait d'une journée de marche en retard sur les autres corps, et pourquoi, le jour même de la bataille, il marchait dans une direction excentrique.

C'est encore aux ordres et à la correspondance officielle que nous demanderons d'établir les circonstances et la conduite du commandant du 1er corps.

Le 1er janvier 1807, le maréchal Bernadotte était chargé de couvrir la basse Vistule, de bloquer Dantzig et de menacer Kœnigsberg. A cet effet, on lui donnait avec son corps la direction du corps de Ney, du 10e corps (contingents alliés) et une partie de la réserve de cavalerie de Bessières.

« Ainsi, deux mois et demi après avoir accusé le maréchal Bernadotte d'une véritable trahison qui aurait pu perdre l'armée, l'Empereur mit sous ses ordres, en présence de l'ennemi, outre le 1er corps, le corps du maréchal Ney, la réserve de cavalerie du maréchal Bessières et 30 000 alliés. Ne donnait-il pas pas par là la preuve qu'il n'avait jamais cru le maréchal Bernadotte capable même de commettre l'acte indigne qu'il lui reprochait ? (Lieut.-colonel Titeux.)

L'ordre du 7 janvier arrêta les cantonnements définitifs de l'armée, mais Ney ne trouvant pas suffisamment de vivres dans la région qui lui était affectée, prit sur lui d'en chercher une meilleure et poussa jusqu'à 30 lieues en avant, ce qui le mit tout à fait en flèche et creusa un vide entre lui et le 1er corps placé à sa gauche. Cependant, cette initiative intempestive de Ney eut son bon côté, car ce fut lui qui annonça la reprise de l'offensive des Russes. Les Russes en rouvrant les hostilités, le 18, avaient pour projet d'accabler le 1er corps, de percer jusqu'à la Vistule, de débloquer Dantzig et de forcer l'Empereur à se retirer sur l'Oder.

Ney commença son mouvement rétrograde le 20.

Le 24, les Russes s'avançant en force livraient de plus sé-

rieux combats d'avant-garde, à la fois aux troupes de Ney et de Bernadotte.

Napoléon, en apprenant vaguement que l'ennemi attaquait du côté de la basse Vistule, crut ce mouvement « motivé par la pointe inconsidérée de Ney vers la Pregel ».

Le combat de Mohrungen, brillamment soutenu par Bernadotte contre le gros de l'avant-garde russe, allait l'éclairer sur la situation véritable. Le prince de Ponte-Corvo l'avait jugée nettement et, en l'absence d'ordre de l'empereur, s'était hâté de se jeter au-devant de l'ennemi pour l'empêcher de percer entre Ney et lui. Il s'empressait d'ailleurs de rendre compte qu'il s'efforçait de tenir tête à l'attaque des Russes pour donner à l'empereur le temps de faire ses dispositions ; mais la distance était bien grande entre Mohrungen et Varsovie pour échanger demandes et réponses d'instructions sous la pression directe de l'ennemi.

Bernadotte fut bientôt forcé de reculer successivement sur Osterode, Lobau et Strasburg, où il arriva vers le 31. Cela n'était du reste point contraire aux prévisions de l'Empereur qui faisait écrire dès le 26 à Bernadotte par le major-général :

« ... Si au contraire, M. le maréchal, l'ennemi avait pris l'offensive d'une manière décidée, vous n'aurez pas manqué de vous concentrer à Osterode, et dans le cas où l'ennemi trop en force vous aurait débordé par votre gauche, vous manœuvreriez de manière à couvrir Thorn et le flanc gauche du maréchal Ney...

» Le principal en ce qui vous concerne, M. le maréchal, est donc de couvrir Thorn et d'appuyer la gauche du maréchal Ney ; enfin, si l'ennemi nous force à nous lever, il ne tardera pas à s'en repentir. »

Il ressort clairement de cette lettre que la préoccupation dominante de l'Empereur est de sauvegarder la place de Thorn ; toutes les instructions envoyées au maréchal Bernadotte lui prescrivent de se retirer sur Thorn et de couvrir cette ville par tous les moyens en son pouvoir, en subordonnant tous ces mouvements à cet objet essentiel, tout en gardant le contact avec la gauche du maréchal Ney.

Le 31 janvier, Napoléon qui a donné l'ordre aux corps de Soult, d'Augereau, de Davout, de Ney et à la garde impériale ainsi qu'à la cavalerie de Murat de se concentrer sous ses ordres pour marcher contre le flanc de l'armée russe, fait écrire par le major-général à Bernadotte, le 31 janvier, à 6 heures du soir :

« L'empereur désirerait, M. le maréchal, que vous veniez former sa gauche par une marche de nuit qui tromperait l'ennemi; vous tâcheriez de gagner Hilgenburg et vous vous trouveriez en correspondnnce par votre droite avec le maréchal Ney; mais alors vous auriez abandonné le route de Thorn...

» Si les circonstances dans lesquelles vous vous trouveriez paraissent rendre cette manœuvre difficile, l'empereur vous laisse le maître de continuer à couvrir Thorn et en vous mettant à cheval sur cette route; bien entendu, prince, que prévenu comme vous l'êtes, des mouvements que fait S. M., vous marcherez vigoureusement sur l'ennemi, du moment que la nécessité de s'affaiblir devant vous lui fera opérer sa retraite... »

Cette dépêche ne parvint pas au maréchal Bernadotte; les officiers qui en étaient porteurs furent enlevés par les cosaques à Lautenburg, village situé entre Soldau et Strasburg.

Le 9 février, le général Benningsen, renseigné sur les desseins de l'Empereur et les mouvements de son armée par les dépêches destinées au maréchal Bernadotte et interceptées à Lautenburg, prend conscience du danger qu'il court ; il se hâte d'arrêter le mouvement de ses troupes dans la vallée de la Drewenz et de les rappeler sur la route de Königsberg; des nuées de cosaques restent en présence du 1er corps pour masquer cette marche rétrograde.

Mis au courant de la retraite de l'ennemi, et apprenant par une lettre du maréchal Lefebvre l'arrivée à Thorn de la brigade d'infanterie légère du général Boivin, le maréchal Bernadotte prend immédiatement les dispositions nécessaires pour marcher sur Osterode et reprendre son poste à la gauche de l'armée.

Le camp de Strasburg est levé le 3 février au point du jour, et déjà les troupes du 1er corps sont en marche sur la route de Lobau, par Kanernik et Neumark, lorsqu'on remet au prince de Ponte-Corvo la seconde lettre écrite par le major-général, le 31 janvier, fort tard. Cette dépêche portait que des ordres avaient été expédiés au commandant du 1er corps. Ne les ayant point reçus et aucune indication précise de mouvement ne lui étant parvenue, le prince jugea bon de suspendre son mouvement et de demander des instructions. En agissant ainsi, il ne faisait que se conformer à la règle imposée par Napoléon et soigneusement observée par tous les maréchaux.

Ne connaissant pas la teneur des ordres interceptés, le maréchal se demande si son mouvement sur Kanernik « s'accorde avec les vues de l'Empereur ». (Lettre au major-général.)

Ce même jour, le major-général écrivait à Bernadotte que

l'Empereur avait repoussé l'arrière-garde des Russes et la poursuivait :

« Les nouvelles qu'on a pu recueillir sont que le général Benningsen est à Mohrungen et veut livrer bataille à Liebstadt; mais il est plus probable que dans ce moment il est en retraite et gagne de vitesse pour arriver à Kœnigsberg.

« Il est à croire que vous n'avez plus rien sur votre gauche et S. M. désirerait bien vous voir sur Osterode pour que, s'il y avait une bataille, outre que vous y prendriez part, S. M. voudrait avoir sa communication de Thorn bien assurée. Appelez à vous, M. le maréchal, la division de cuirassiers du général Espagne.

« Vous aurez aussi de votre côté des renseignements et vous pourrez agir suivant les circonstances... »

Ces instructions ne parviennent au 1er corps que dans la matinée du 4. Bernadotte prescrit aussitôt à ses troupes de reprendre leur marche sur Osterode. Mais c'est *un jour de perdu* et l'armée continuant de poursuivre à marches forcées les Russes qui cherchent à *gagner de vitesse* pour lui échapper, la distance entre Bernadotte et l'Empereur ne pourra pas être rattrapée. D'abord, les mouvements continuels des troupes du 1er corps depuis le commencement de janvier, dans la neige et par des chemins défoncés, avec des alertes et des combats d'avant-postes presque tous les jours, les ont accablées de fatigue et malgré des efforts surhumains elles ne peuvent faire plus.

Le 5, Bernadotte est à Lobau.

Le 6, à 3 heures de l'après-midi, il entre à Osterode avec l'une de ses divisions, les deux autres occupent des villages en arrière. Il en rend compte et, comme il vient d'être souffrant, il dit qu'il se sent mieux pour conserver son commandement.

Dans la nuit, il reçoit une dépêche de Berthier, daté du 5, 8 ½ heures du soir :

« La colonne prussienne a débouché sur le maréchal Ney qui l'a attaquée et coupée, et a fait bon nombre de prisonniers... L'empereur pense qu'en ce moment votre corps d'armée est à Osterode et que vous poussez l'ennemi...

« Le quartier général du général Beninngsen est ce soir à Heilsberg. »

Le 7, au moment où il se remet en marche, il reçoit une nouvelle dépêche du major-général datée du 6 février à 3 heures du matin :

« Le maréchal Ney a attaqué hier la colonne du général Lestocq sur la route de Schlitt à Liebstadt, il a culbuté son avant-garde et fait 3000 prisonniers. Il paraît qu'il l'a poursuivie, prenant la route de Mohrungen; tâchez donc de

vous diriger sur ce corps tout à fait démoralisé et de le détruire, le maréchal Ney devant marcher pour rejoindre la gauche de l'armée, qui se dirige sur Landsberg où l'ennemi semble vouloir se réunir. »

Donc il n'y a pas lieu de reprocher à Bernadotte d'avoir orienté le 7 février son corps d'armée sur la piste du corps prussien au lieu de continuer à se rapprocher de l'Empereur, puisque l'ordre ci-dessus lui donne cette direction. Et quand bien même il en aurait eu l'initiative, l'ordre précité suffirait à le couvrir.

Il est certain que Napoléon voulait en finir avec le petit corps de Lestocq, dernier représentant de l'armée prussienne en face de lui.

Malheureusement les données qui sont fournies à Bernadotte par l'état-major-général pour lui servir de directives, sont des données qui datent deux jours quand elles lui parviennent.

Dès son arrivée à Mohrungen, le 7 février, le maréchal rend compte des mouvements de ses troupes à l'Empereur, ainsi qu'il suit :

« Mohrungen, le 7 février 1807.

» Sire,

» J'ai l'honneur de rendre compte à V. M. que je suis arrivé aujourd'hui à midi à Mohrungen avec mon corps d'armée.

» Le général prussien Lestocq avait, hier encore, son quartier au village de Schlodien, entre Muhlhausen et Wormditt, dans la direction d'ici à Braunsberg. Environ 2000 hommes, le reste de ce que le maréchal Ney a battu près de Liebstadt, se sont retirés ici ; ils en sont partis hier ; on dit qu'ils se sont rendus à Holland ; je pense que de là ils auront marché sur Muhlhausen, pour rejoindre l'armée russe. Des rapports m'annoncent aussi qu'une colonne russe de 15 à 18000 hommes a passé hier et avant-hier par Wiese, marchant sur Mehlsach.

» J'ai, dans ce moment, des reconnaissances sur toutes les routes ; d'après ce qu'elles m'apprendront, je dirigerai, demain matin, ma marche sur Holland, sur Muhlhausen ou sur Mehlsack... »

Le 1[er] corps d'armée avait fait sept lieues le 4 février, six lieues le 5, sept lieues le 6 et sept lieues le 7, ce qui représentait dans les conditions où s'accomplissait la marche, un maximum de vitesse, les effectifs étant déjà extrêmement réduits par les fatigues et les privations.

Le 8 février, la marche du 1[er] corps continua vers le Nord ; le quartier général fut à Reichertswalde.

Il est à remarquer que, par un inconcevable oubli, le maréchal Bernadotte, un peu abandonné à sa mission particulière, ne reçut aucun renseignement sur la situation de l'armée. Le 8

février, pendant que la grande armée combattait à Eylau, le prince de Ponte-Corvo la croit encore à Wormditt, comme en témoigne l'ordre suivant :

« Ordre de mouvement pour le 8 février, 1er corps.

» Au quartier général à Mohrungen, le 8 février 1807.

» Le général Margaron enverra une reconnaissance sur Wormditt pour communiquer avec la Grande Armée *qui doit s'y trouver*.

» J. MAISON.

» (Chef d'état major du 1er corps d'armée.) »

Et l'on renseigne si peu le maréchal Bernadotte sur ce qui se passe, qu'au moment même où le général L'Estocq va faire sa jonction avec l'armée russe sur le champ de bataille d'Eylau, on suppose, au 1er corps, les Prussiens coupés de Königsberg par l'Empereur.

Le 9 février, les troupes du 1er corps se mirent en marche à 5 heures du matin sur Behlenhof croyant toujours atteindre Lestocq qu'on croyait coupé et faisant sa retraite sur Dantzig. Elles avaient déjà dépassé ce point dans la direction de Mühlhausen, lorsque le maréchal Bernadotte reçut l'ordre de se rendre à Eylau. « C'est alors, écrit le général Dupont, que le maréchal reçoit du prince major-général Berthier cet ordre laconique qu'il me fait lire : « L'Empereur vous ordonne, monsieur le maréchal, de marcher immédiatement sur le champ de bataille d'Eylau ». Le 1er corps se presse d'y arriver, mais il ne peut échapper au regret de n'avoir pas partagé les glorieux périls de la bataille du 8 février.

Il est incontestable que si l'armée française diminuée d'un tiers par les marches forcées avait eu à temps l'appoint du corps de Ney et surtout du corps de Bernadotte qui ne parut pas, la bataille d'Eylau, au lieu de rester incertaine, aurait été une victoire décisive.

Aussi n'a-t-on pas manqué d'accuser gravement Bernadotte de n'être pas accouru et l'on a eu d'autant plus de facilité à l'accuser qu'il portait déjà la terrible responsabilité de son inaction entre Iéna et Auerstädt.

Cependant Bernadotte ne mérite aucunement le reproche de n'avoir pas paru à Eylau.

De toute façon et en conséquence même des ordres donnés par l'Empereur, il ne pouvait pas s'y trouver le 8 février, et

Napoléon ne pensa pas un instant que le 1er corps pût prendre part à la bataille livrée ce jour-là à l'armée russe. Aussi a-t-on peine à s'expliquer comment nombre d'historiens ont fait un crime au prince de Ponte-Corvo d'être arrivé en retard à Eylau.

Certainement le 1er corps avait un jour de retard sur les autres, parce que Bernadotte étant resté une journée sans recevoir d'ordres n'avait pas *osé* prendre sur lui de marcher dans la crainte d'aller à l'encontre des vues de l'empereur.

L'armée ayant fait des marches forcées continuelles, il n'avait pu rattraper sa distance ; mais l'orientation spéciale qu'il reçut l'éloignait d'Eylau et son rôle particulier ne comportait pas même la possibilité qu'il y arrivât le 8 février.

Il était chargé de barrer à l'ouest la route d'Ebling au corps prussien qu'on croyait tout d'abord disposé à s'échapper de ce côté-là plutôt que vers Königsberg.

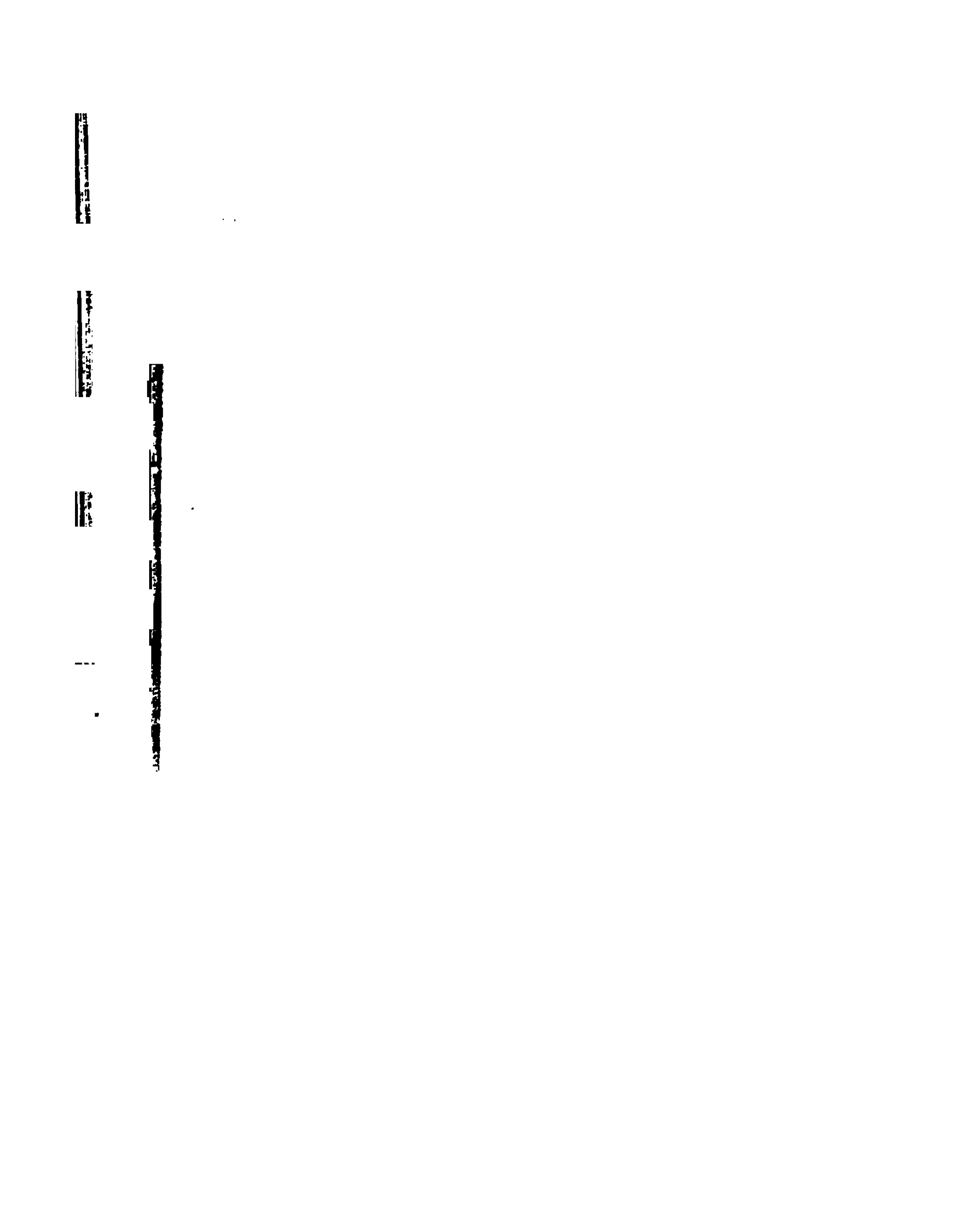
Lieut.-colonel L. PICARD.



Obusier de campagne de 10,5 cm. Ehrhardt M/1900.







LES INCONVÉNIENTS

DU

long recul constant sur affût pour les obusiers de campagne [1].

(Pl. XX à XXXI.)

Le numéro de novembre 1906 de la *Zeitschrift für Artillerie und Genie* renferme sous le titre : « Le succès du long recul constant sur affût avec les obusiers de campagne » un article dans lequel il est dit [2] :

« Des considérations théoriques ont sans doute parfois conduit à des appréciations opposées sur la valeur générale du long recul constant sur affût pour les obusiers de campagne. Ainsi dans une étude intitulée : « L'obusier de campagne moderne », parue en février 1906, le résultat des expériences de la *Rheinische Metallwaaren und Maschinenfabrik* est résumé dans les lignes suivantes :

« Telles sont les raisons pour lesquelles la maison Ehrhardt a considéré comme désavantageux le report des tourillons en arrière.

» De même qu'avec les pièces à tir rasant on est partout arrivé à introduire en principe le long recul sur affût, il y a toute probabilité pour que dans les obusiers on admette, d'une manière générale, le *réglage automatique du recul* de la manière indiquée [3]. »

Ces assertions sont en partie inexactes, en partie incomplètes. Inexactes en ce que ce ne sont pas seulement des considérations théoriques qui ont déterminé la fabrique rhénane à repousser le long recul constant sur affût. Ce sont des essais pratiques complets, étendus jusqu'à un point qu'il y aurait eu bien plus d'inconvénients que d'avantages à dépasser.

[1] *Schweiz. Zeitschrift für Artillerie und Genie.*

[2] Page 433.

[3] *Die Moderne Feldhaubitze, Kriegstechnische Zeitschrift*, No 10, 1905.

Les raisons qui, dans ces expériences, ont milité contre le long recul constant ont été au nombre de neuf.

Ce qu'il y a d'incomplet dans les assertions ci-dessus, c'est qu'elles ne mentionnent pas les inconvénients signalés, ce qui leur enlève toute base solide.

Les essais de construction de la fabrique rhénane ont abouti à un obusier dont le centre de gravité se trouve à 200 mm. en avant de l'axe horizontal de rotation de la bouche à feu et du berceau et dont le recul constant a une course de 850 à 900 mm. Comme la fabrique rhénane a été la première maison qui ait donné aux canons de campagne un long recul sur affût, assurant leur complète tranquillité au tir (Heidenreich, *La pièce de campagne moderne*, IIe partie), cette maison a aussi voulu dès l'abord appliquer le même principe à l'obusier (Bahn, *Le développement des obusiers à recul sur affût*) pour obtenir leur fonctionnement tranquille au tir. C'est pourquoi elle a pu encore également donner un bouclier à ce premier obusier. Déjà à la fin de 1900, la fabrique rhénane avait achevé la construction de cet obusier. (Voir le numéro de janvier 1901 de la *Schweiz. Zeitschrift für Artillerie und Genie.*)

En 1902, il fit son apparition à l'Exposition de l'Industrie à Düsseldorf, et attira pour la première fois l'attention du public sur l'emploi du recul constant dans les obusiers. Du côté adverse, il n'est question du long recul sur affût qu'en 1905, dans une étude intitulée : *Le problème de la longueur du recul de la bouche à feu dans les obusiers de campagne*, où le long recul est combiné avec lè report en arrière des tourillons.

Dans cet article, on insiste expressément sur le fait que « des essais étendus et prolongés de roulement et de tir devraient encore démontrer si le long recul constant de la bouche à feu joint à ses avantages les qualités nécessaires pour le service de guerre. Auparavant, il y aurait de la précipitation à remplacer par la nouvelle construction le recul moyen, qui a fait ses preuves. » Il y a là une opposition manifeste à cette assertion que « l'ancienne construction Krupp des tourillons tout à fait en arrière a été appliquée depuis 1904 aux obusiers à long recul constant et que, dès l'abord, ces obusiers ont répondu à tout ce qu'on en attendait, soit pour le roulement, soit pour le tir ».

On renvoie, à cet égard, à une annexe avec protocoles de tir,

Obusier de campagne de 10,5 Ehrhardt M/1906.

dont le plus récent n'est toutefois que du 10 mai et le dernier du 13 juillet 1906. Ainsi les résultats qu'on croyait pouvoir soumettre au grand public sont d'une époque des plus récentes.

Comme il est indiqué plus loin, il paraît que chez Schneider-Canet, où du reste jusqu'ici, dans les questions de construction de pièces d'artillerie, a régné une très grande initiative, on a renoncé au long recul constant, après l'étude de divers projets. On peut admettre que cet abandon a eu lieu pour les mêmes motifs que chez Ehrhardt.

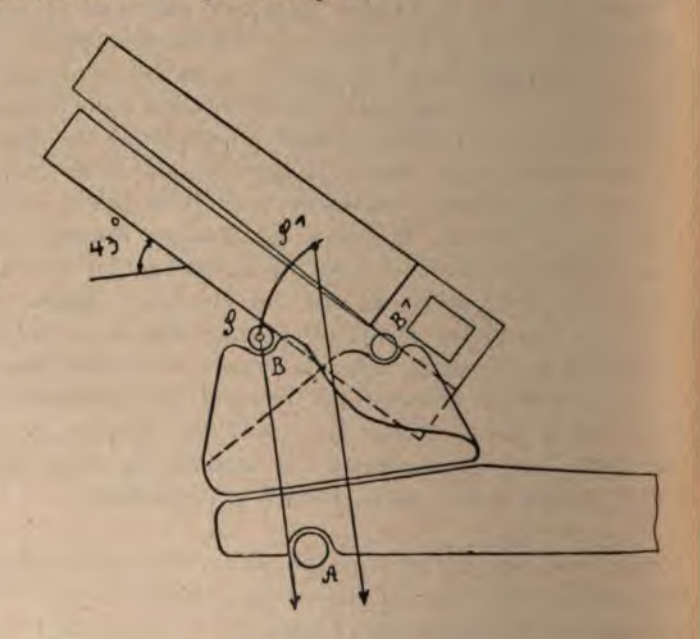
L'obusier Ehrhardt de l'année 1900 n'est pas resté un simple modèle destiné à une exposition : un obusier tout pareil a été acheté par l'Autriche dans l'été 1902 et soumis à des essais développés de tir et de roulement, dont le résultat a été favorable. Toutefois, comme l'Autriche venait d'introduire en 1899 un obusier de campagne et comme la question du recul sur affût n'était pas encore arrivée à maturité pour cette pièce, cet obusier n'a pas été adopté. En 1902, la fabrique rhénane a fait, avec un obusier de 12 cm. à long recul constant, d'une course de 1000 mm., des essais qui ont été continués jusque dans l'année 1903. On arriva même en dernier lieu à un recul de 1100 mm., et on combina aussi le report en arrière des tourillons et la variation automatique du recul. Le résultat final fut qu'on aboutit à la conclusion que, pour les obusiers, le recul variable, avec axe des tourillons à la hauteur du centre de gravité de la bouche à feu, est de beaucoup préférable.

Comme on l'a dit, les raisons qui dans ces essais militaient contre le long recul constant étaient au nombre de neuf. Elles sont clairement indiquées dans l'étude qui a pour titre : *L'obusier de campagne moderne*. Elles se trouvent aussi dans l'article intitulé : *Développement des obusiers à recul sur affût*. (Artill. Monatshefte, janvier); bien qu'ici elles soient combattues, elles ne sont réfutées ni à fond, ni d'une manière décisive.

Voyons maintenant jusqu'à quel point ces raisons sont restées valables et si le « succès du long recul constant sur affût avec les obusiers de campagne », qui se trouve sur le titre de l'article est aussi justifié par les faits.

L'étude de la fabrique rhénane fait ressortir comme *premier* inconvénient du système le report trop loin en arrière du centre de gravité de la bouche à feu lors du tir sous les grands

angles. Par là, le poids de la crosse sur le sol devient trop f
et le déplacement à bras de l'affût est trop difficile. Le canonni
chargé de mouvoir la crosse lors du pointage doit, quand l'é
vation est maximum dans le système des tourillons en arriè
vers la fermeture de culasse, soulever un poids qui dépasse de
kilos pour l'obusier de 15 cm., d'environ 45 kg. pour l'obusi
de 12 cm. et d'environ 30 kg. pour celui de 10,8 cm. celui qu
doit déplacer quand les tourillons sont vers le centre de gravi
de la bouche à feu (*Voir croquis*).



Ce poids prend une importance croissante quand on se r
présente que, par exemple, avec l'obusier de 10,5 cm., la pre
sion de la crosse sur le sol est de 75 kg. et que, si le terra
est humide et s'attache à la crosse, il peut rester encore en
ron 15 kg. de terre collée à la bêche. Peu d'hommes so
assez forts pour soulever ces 120 kg. avec une facilité suffisan
Ce poids diminue, il est vrai, quand l'élévation est faible, mai
reste néanmoins, sous l'angle de 20 °/₀, encore de 100 kg.,
qui est toujours considérable. C'est ce qui se fera particuliè
ment sentir au combat, où des servants viennent à manquer
où il faut compter avec les blessures. Dans un moment pressa

Obusier de campagne de 10,5 Krupp L/14 à long recul constant.



l peut aussi arriver qu'avec une grande élévation, c'est-à-dire uand le fardeau est le plus lourd, il faille amener l'avant-train.

La *seconde* raison que la fabrique rhénane a opposé au long ecul constant a, entre temps, été écartée. Mais c'est la seule. lle visait le pivot mobile, alors encore employé. Ce système été remplacé en 1903, chez Ehrhardt, par le pivot fixe.

La *troisième* et la *quatrième* raisons concernent la complica-on et la disposition impratique du mécanisme de pointage.

La complication des deux mécanismes de pointage se montre ans la nécessité d'avoir au moins deux paires de roues coniques, eux arbres et des ressorts équilibreurs (Pl. XXVIII).

Outre l'augmentation du poids, il en résulte une légère trépi-ation, du jeu entre les dents et les filets des engrenages. En fet, plus il y a d'organes intermédiaires, plus l'agencement est fficile et plus il y a de frottements et d'usure. Dans le méca-sme de pointage latéral, il est impratique d'avoir une longue ge à la manivelle pour mouvoir un arbre qui par surcroît rme un angle droit avec elle. Dans les obusiers Ehrhardt, la tation est imprimée directement à cet arbre par un volant en-gé sur lui. Tout le mouvement a donc lieu dans la direction l'axe de l'arbre et il n'est pas nécessaire de le transmettre une direction dans une autre.

L'objection que le mécanisme de pointage en hauteur est trop fficile à manœuvrer provient de ce que le long recul constant ige que ce mécanisme soit disposé sous la volée. On a cherché résoudre cette difficulté au moyen d'un ressort équilibreur. Ce ssort doit décharger le mécanisme de pointage en hauteur en compensant à peu près » la prépondérance de volée, qui varie ec l'élévation. Cette compensation est seulement approxima-re parce que l'accroissement et la diminution de force du res-rt ne peuvent éprouver des modifications correspondant aux riations de pression dues au déplacement du centre de gravité la bouche à feu, lors d'un changement d'élévation. Il en ré-lte un fonctionnement irrégulier du mécanisme de pointage hauteur, particularité qui peut gêner le pointeur lors des ls changements d'élévation.

l faudrait encore démontrer comment les ressorts équilibreurs, e le mécanisme de pointage en hauteur, soulagent le méca-

nisme de pointage latéral, soit lors du pointage, soit lors du tir.

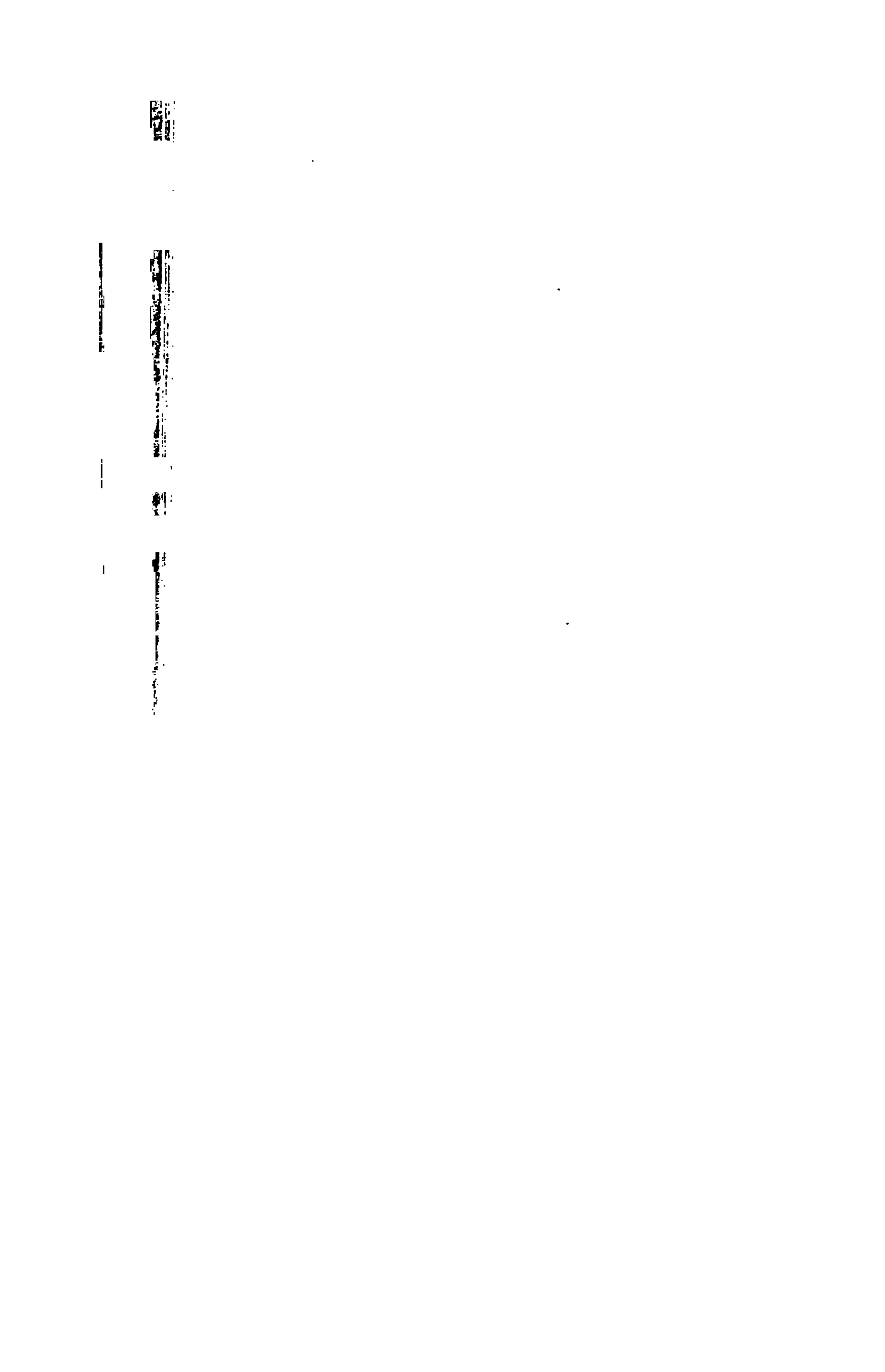
L'effet compensateur se produit dans le sens vertical, tandis que le mécanisme de pointage latéral, qui est indépendant, agit dans le sens horizontal. Quelle influence le dispositif équilibreur peut-il avoir sur ce dernier? Lors du tir, les gaz manifestent leur action dans le sens de l'axe de l'âme. Le recul absorbe cette force. Les ressorts équilibreurs agissent de haut en bas presque perpendiculairement à l'axe de l'âme. Comment peuvent-ils s'opposer au recul? Ils équilibrent la prépondérance de volée. S'ils doivent aussi résister à des chocs lors du tir ou du roulement, ils devraient avoir une force supérieure qui, dès l'abord, pourrait gêner le fonctionnement du mécanisme de pointage.

Quand l'article cité admet que l'appareil équilibreur est une complication de construction, il ajoute pour atténuer, « que celle-ci doit être considérée comme bien moindre que la complication du dispositif du recul automatiquement variable ».

Il faut avouer que le dispositif équilibreur est une complication de construction dans le sens le plus étendu de ce terme. En effet, le mécanisme de pointage, dans le long recul constant, exige absolument ce dispositif, dont il n'est pas question avec le recul variable. Soit par le nombre, soit notamment par la grandeur des organes composants, l'appareil équilibreur l'emporte de beaucoup sur le dispositif de variation du recul : il ne peut donc être aucunement « tenu pour une moindre complication ». Si l'on ajoute : « Avant tout, le dispositif équilibreur ne pénètre pas dans des organes essentiels de fonctionnement de l'obusier à recul sur affût, comme le dispositif bien plus délicat du recul automatique, qui entre dans le frein de recul, » on peut répondre que, par contre, le dispositif équilibreur agit sur le fonctionnement d'un organe au moins aussi essentiel, le mécanisme de pointage en hauteur, et qu'un arrêt dans son fonctionnement peut être bien plus sensible pour le pointage que ne peut l'être pour le frein de recul le non fonctionnement de l'appareil déterminant la variation du recul.

Le frein de recul fonctionne toujours, même si le dispositif de variation n'agit pas. Et il n'y a du reste jusqu'ici

Obusier de campagne de 12 cm. Ehrhardt M/1904.



as eu un seul cas de non fonctionnement de ce dernier, malgré e nombre et le sérieux des essais exécutés en Allemagne et à 'étranger. Si on le demande, du reste, on peut y joindre un lispositif très simple, actionné à la main, qui permet dans chaque cas d'obtenir un recul d'une longueur déterminée. Sur la plaque de compression du cylindre du frein, on dispose à cet ffet une vis qui permet de tourner la tête mobile de la tige du piston et de lui donner la place qui lui convient pour telle ou elle course du recul. Dans le tir avec la plus grande élévation, l suffit alors, si on ne veut pas tirer avec recul minimum, de aire un trou dans le sol. De cette manière, l'obusier reste toujours en état de faire feu.

Si l'appareil équilibreur est mis hors de service pour une raison ou pour une autre, le mécanisme de pointage en hauteur, par suite du poids considérable qui repose sur lui, ne peut plus tre manœuvré qu'avec la plus grande difficulté. Il faut parer à et accident ; de là une nouvelle complication, qui concerne les quipements.

Les ressorts sont toujours exposés à une rupture, surtout 'ils travaillent constamment, ce qui est le cas du ressort équilibreur. Outre des ressorts récupérateurs de rechange, il faut ussi transporter des ressorts équilibreurs et, suivant le genre e construction du dispositif, diverses autres pièces et un ppareil compresseur, organes qui presque tous ont de plus randes dimensions et sont plus pesants que ceux du mécanisme de la variation du recul.

La remarque suivante n'y changera rien:

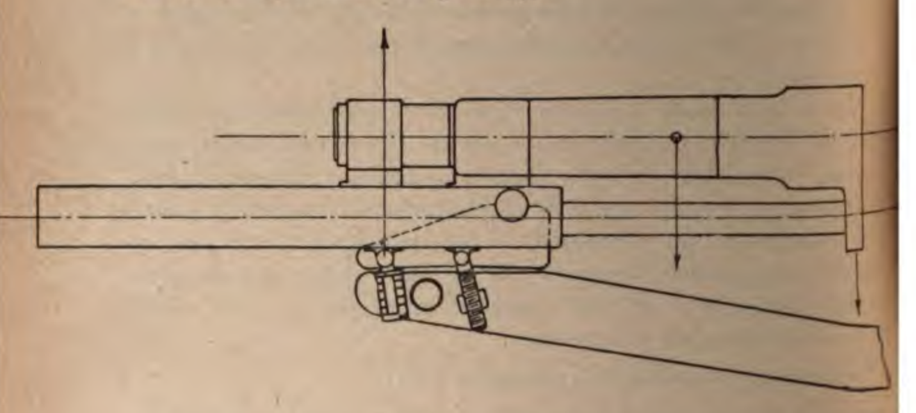
«Comme les ressorts récupérateurs de Krupp ont démontré qu'ils possédaient une résistance suffisante pour supporter les énormes efforts auxquels ils sont soumis dans le tir, il n'y a pas la moindre crainte à avoir pour la résistance des ressorts équilibreurs qui ont à soutenir des efforts infiniment moindres, même ans des cas où le service de la troupe les expose aux plus randes fatigues. »

Indépendamment du fait que chez Krupp les ressorts récupérateurs n'ont pas jusqu'ici toujours démontré qu'ils étaient uffisamment résistants (voir le rapport sur les essais en Portugal, 904), le ressort équilibreur est soumis en réalité à une épreuve

plus forte, parce qu'elle a plus de durée. C'est cette circonstance qu'envisage le *cinquième* reproche fait par Ehrhardt :

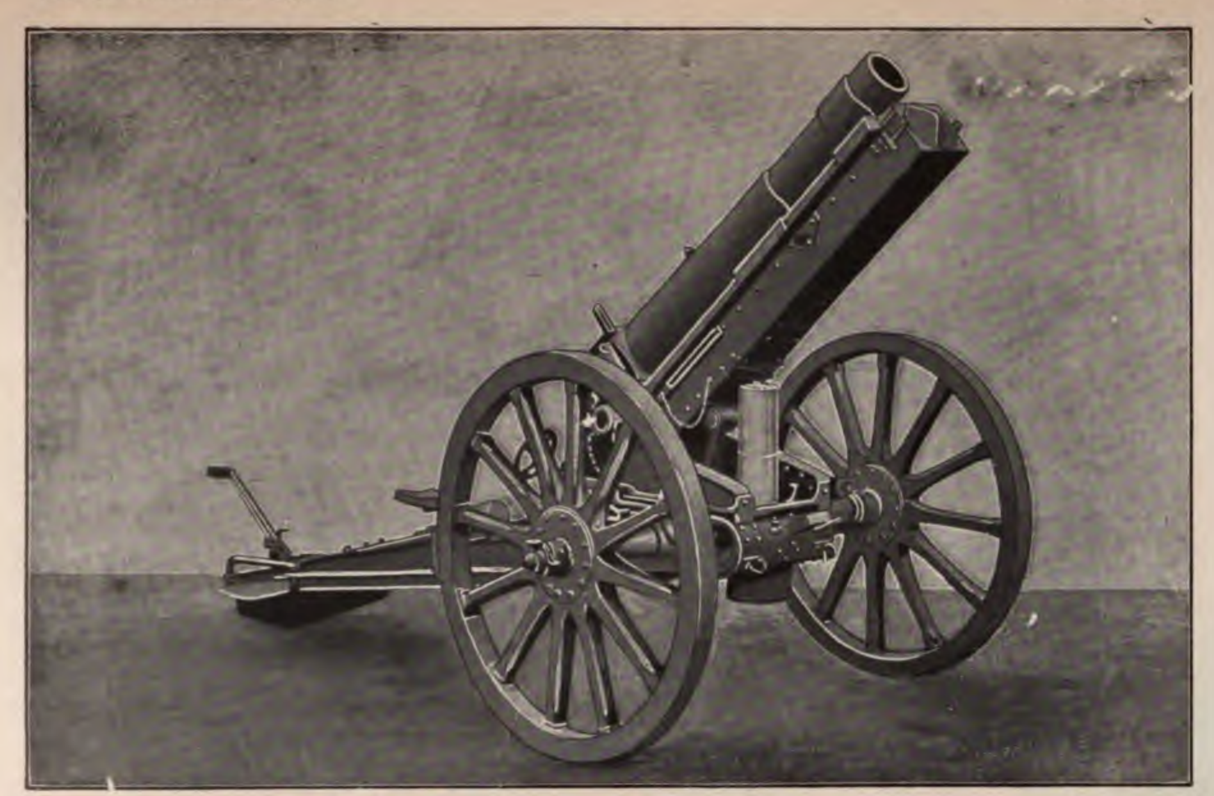
« Les ressorts équilibreurs de la prépondérance de volée travaillent dans des conditions très défavorables, parce que les tourillons sont reportés trop loin en arrière ».

Pendant le temps de beaucoup le plus considérable, la bouche à feu, en position de marche, se trouve horizontale et les ressorts sont alors soumis à plus de tension. Les ressorts récupérateurs, d'autre part, n'ont à supporter leur plus forte tension que d'une manière passagère, lors du tir. Indépendamment de ce fait, le ressort équilibreur soumet à un travail le mécanisme de pointage qu'il doit soulager, quand, lors du recul, dans le tir aux petites élévations, il associe son action à celle de la masse de la bouche à feu, pour rompre ou pour fausser les arbres du mécanisme de pointage.

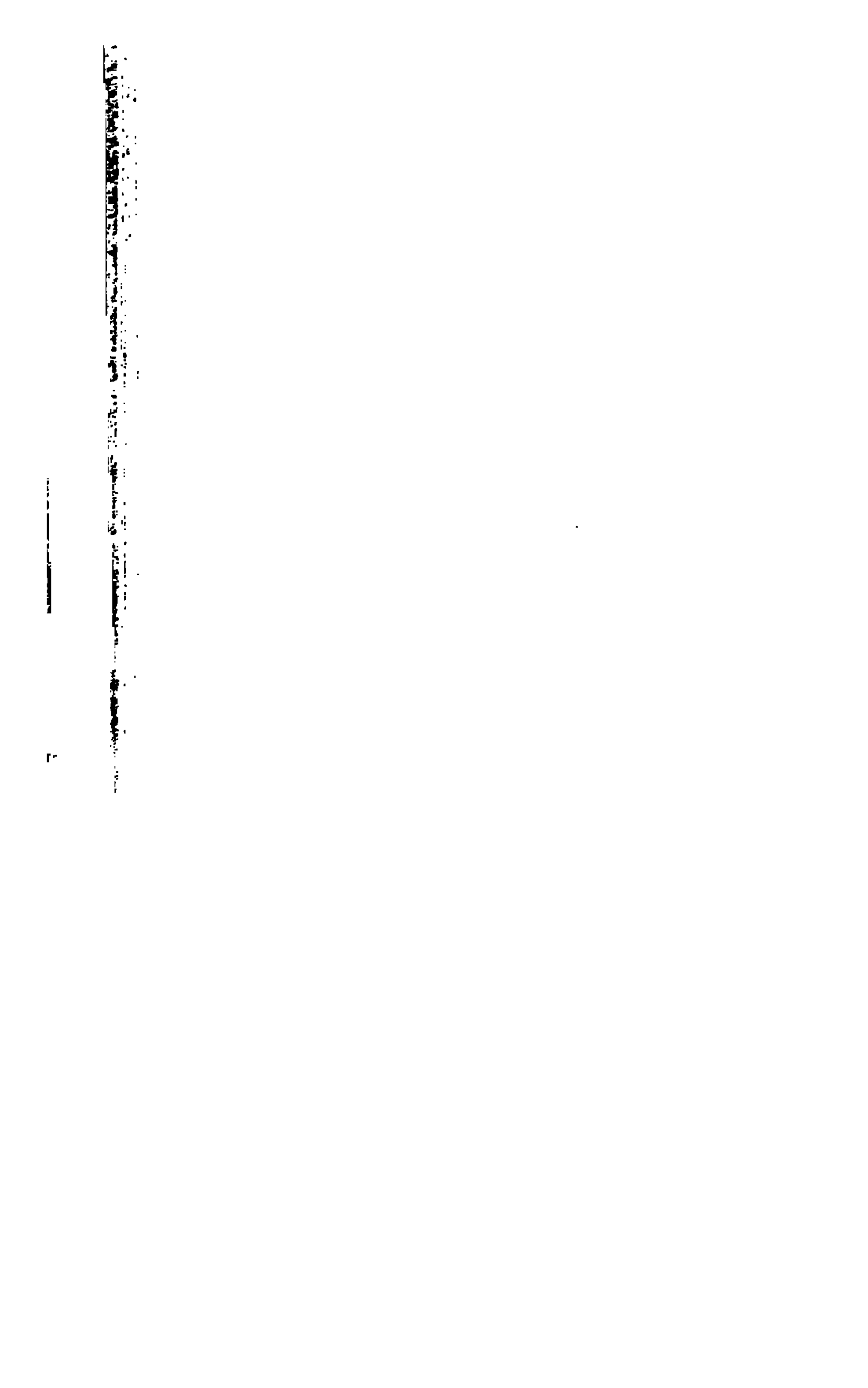


Quant à la question de savoir si le dispositif de la variatio du recul est plus délicat que l'appareil équilibreur, ou si dan des mains peu expertes, le montage du frein de recul peut do ner lieu à des erreurs, comme on l'indique, ceci dépend de la construction de ces appareils. Le dispositif Ehrhardt, so mis aux épreuves les plus dures, par exemple en Russie, printemps 1905, dans des essais de roulement de 320 km. des essais de tir très complets, s'est montré absolument insens ble à toutes les causes de dérangement.

Lors d'un autre essai, exécuté à l'étranger en 1906, la commission chargée de l'examen s'est exprimée comme suit :



Obusier de campagne de 12 cm. Krupp L/14 à long recul constant.



« Les appareils du frein de recul sont particulièrement simples et solides, et il nous semble qu'à cet égard ils surpassent ceux de toutes les autres pièces soumises aux essais ». Une erreur dans l'agencement des pièces du frein, même si le montage est exécuté par des hommes peu au courant, est tout à fait impossible par suite de la construction dissymétrique de ces diverses pièces (voir brevet). « Un dispositif d'amarrage assure le déchargement (des deux mécanismes de pointage) pendant le roulement », est-il dit ; mais il ne met pas en même temps le ressort équilibreur au repos. Ce dernier est placé hors d'action, c'est vrai, mais reste néanmoins soumis à la compression maximum.

Comme à la guerre les marches sont bien plus fréquentes que le tir et durent plus longtemps, la force du ressort n'est que très incomplètement utilisée ; le ressort se détend peu à peu ou se rompt. L'amarrage n'offre nullement là contre une garantie absolue. S'il se trouve en avant, sous la volée (Pl. XXVIII), il est éloigné des servants et séparé d'eux par le bouclier ; dans les moments d'émotion ou lors de pertes, on l'oublie facilement. S'il est en arrière vers la culasse, il n'agit que sur le bras de levier le plus court de la masse de la bouche à feu, et se trouve par là moins efficace et aussi plus exposé à une rupture. Un accident de ce genre a déjà eu lieu dans un essai de roulement.

Si l'amarrage peut être compromis, il sera nécessaire d'emporter des objets de rechange et d'augmenter ainsi le nombre des équipements. Un roulement prolongé sans amarrage aurait pour conséquence de fausser les filets de la vis de pointage et entraînerait par là une diminution de la précision du tir, comme on l'admet dans les constructions Schneider-Canet.

Pour les obusiers Ehrhardt, le poids de la bouche à feu étant favorablement réparti, il n'y a pas lieu d'éprouver cette crainte, même lorsque dans un cas pressant la bouche reste avec une forte inclinaison. S'il s'agissait de pièces à long recul constant, le roulement, dans ces conditions, ne pourrait guère avoir lieu sans de fortes détériorations au mécanisme de pointage, indépendamment du fait qu'avec les fortes inclinaisons, la pression considérable de la crosse sur le crochet cheville-ouvrière non

seulement n'équilibre pas le poids du timon, mais fait se dresser celui-ci. Lors même que l'amarrage, avec le long recul constant, remplit complètement son objet en ce qui concerne la bouche à feu, il impose un fort travail à l'affût, avec lequel il relie la bouche à feu d'une manière rigide.

Comme *sixième* reproche au long recul constant, la fabrique rhénane indique que « l'embrasure du bouclier devrait être notablement plus grande que dans les modèles précédents. Il serait par suite nécessaire de fixer un écran protecteur, ce qui serait aussi une cause d'augmentation de poids de la pièce ». Ce reproche a encore toute sa valeur. Pour que l'embrasure de la bouche à feu ne soit pas trop grande, le bouclier, dans les obusiers Krupp de 10,5 et de 12 cm. (Planches XXIII et XXVI), a même été disposé en arrière de l'essieu. Par suite, l'amarrage et les parties principales du mécanisme de pointage latéral se trouvent en avant du bouclier, de sorte qu'avec les grandes élévations une partie de la vis de pointage n'est plus à couvert. A la vérité, c'est aussi le cas de l'arc denté avec le recul variable, mais pas au même degré, car la bouche à feu ne se dresse pas autant. En outre, cet arc, étant plus massif, est beaucoup moins sensible au choc des balles que les filets plus délicats de la vis de pointage en hauteur (Pl. XXIV et XXVI). Le blindage de l'obusier Krupp de 12 cm. protège contre le feu frontal les parties de la pièce qui se trouvent derrière lui, mais non contre les coups obliques.

Une très grande partie de la bouche à feu reste exposée au feu ennemi et notamment le berceau, dont la section transversale étant rectangulaire offre un but et une surface plus vulnérables que le berceau Ehrhardt, dont la section transversale a une partie ovale. Sur la région arrondie dévieront bien des balles ou éclats qui eussent traversé des plaques planes et endommagé le mécanisme du frein.

La planche XXIII montre en outre combien, avec de fortes élévations, la bouche à feu s'élève au-dessus du bouclier. Sous l'angle de 43°, la bouche de l'obusier de 15 cm. Krupp, dont la hauteur de feu est 1150 mm., s'élève même à 2300 mm. au-dessus du sol ; la bouche de l'obusier Ehrhardt de 15 cm., dont la hauteur de feu est 1270 mm., n'arrive qu'à 2000 mm. Dans tous les cas où l'obusier doit tirer à découvert sous de grands angles, une tranche de bouche élevée au-dessus du sol



Obusier de campagne de 12 cm. Krupp L/14 à long recul constant.

frira un point de mire favorable et en tout cas un but plus cile à atteindre et aussi à endommager. Si on veut se mettre couvert, il faut que la masse couvrante soit plus élevée pour frir une bonne protection à la bouche à feu. Si la bouche à ı se rapproche de l'horizontale, dans la même mesure, la forte ıbrasure attirera mieux l'attention de l'ennemi et même dans tir masqué, mettra les servants en danger si on ne prend pas s mesures spéciales, par exemple en la fermant par un écran un bouclier rabattable. Mais un dispositif de ce genre comque le bouclier et l'alourdit. L'embrasure prendrait des nensions bien plus fortes, si on plaçait le bouclier en avant l'essieu, pour protéger les parties de la pièce à hauteur de ui-ci.

La *septième* critique faite par la fabrique rhénane au long :ul constant, à savoir que « l'affût inférieur serait devenu plus ıg que dans le modèle 1903 », doit être généralisée en ce sens e l'affût en tout cas sera plus long que celui des obusiers à recul riable. Avec ce dernier, en effet, on n'a pas à compter avec la ıgueur du recul pour les grandes élévations. On peut donc lui nner la course horizontale que l'on veut. Ainsi l'obusier rhardt de 15 cm., modèle 1906, a un recul maximum de 1400 n, qui varie jusqu'à 500 mm. suivant les élévations (Pl. XXX) ; ui de 1907 a un recul de 1300 mm. qui diminue jusqu'à 750 n. (Pl. XXIX) ; l'obusier Krupp n'a qu'un recul de 1200 mm. i par contre reste constant, ce qui demande une plus grande ıgueur d'affût pour que le fonctionnement soit tranquille. Il en sulte une augmentation de poids, qui doit être compensée d'une tre façon. Krupp admet, il est vrai, que le poids peut être ninué en raison du moindre effort que l'ensemble de l'affût it supporter, puisque la pression du frein est moindre pour grandes élévations qu'avec le recul variable. Le raccourcissment du recul implique en effet une augmentation de la presn du frein. Il serait faux toutefois d'en conclure à la possiité d'un allègement de 50 kg. pour l'obusier à long recul ıstant. La pression supérieure du frein dans le recul variable igue davantage l'essieu, les roues, le berceau, le cylindre du ton et les flasques. Il faut déjà donner aux quatre premiers ces organes, en raison de leur travail lors du roulement, une istance plus considérable que ne l'exigerait la pression maxi-

mum du frein lors du tir avec la plus forte élévation. Quand à la tige du piston, qui par exemple dans l'obusier de 10,5 cm. à recul variable pèse 3,5 kg., on peut, dans le cas le plus favorable, réaliser une économie de poids de 1 kg.

Pour les flasques, qui dans l'obusier de 10,5 cm. à recul variable pèsent environ 56 kg., on ne peut non plus obtenir une diminution de poids de quelque valeur.

Comme les pl. XXVIII et XXIX le montrent, l'agencement des organes avec le recul variable est bien plus favorable qu'avec le long recul constant, puisque, dans le premier, la ligne d'action du frein est beaucoup plus rapprochée de l'essieu. Ainsi, la pression du frein agit en grande partie directement sur l'essieu, qui, on l'a déjà dit, est construit d'une manière particulièrement solide en vue du roulement. En outre, la longueur des flasques est moindre.

La comparaison numérique entre deux obusiers de 10,5 cm., de même puissance et de même stabilité, montre qu'avec le long recul constant, le moment de flexion de l'affût — du reste la fatigue principale — est de 10 % moindre, tandis que la longueur est de 5,5 % plus grande.

Le calcul montre qu'on pourrait, avec l'obusier à long recul constant, faire une économie de poids de 6 %. Si donc on a le poids de flasques de 56 kg., indiqué plus haut, on pourra économiser 3,36 kg.

Une autre diminution de poids devrait résulter de ce que « le report en arrière de l'axe vertical de rotation de l'affût supérieur, avec la même obliquité latérale de la bouche à feu, exige un moindre écartement des flasques pour le recul de la bouche à feu. » Ceci n'est juste que pour une petite distance en arrière de la culasse. Dans les obusiers Krupp et Ehrhardt de 15 cm., le maximum d'écartement des flasques — en avant de la tôle d'affût — est le même ; mais le premier a vers la crosse une largeur plus considérable, puisque le recul de 1200 mm. lors des grandes élévations amène la large culasse plus loin en arrière que ce n'est le cas avec le recul raccourci. Nous trouvons justement là où l'angle du tournant doit être envisagé une largeur de 520 mm. dans l'obusier Krupp, et une largeur de 330 mm. seulement dans celui d'Ehrhardt (Pl. XXVIII et XXIX). Ainsi la petite économie de poids que l'affût Krupp réalise en

Obusier de campagne 12 cm. Ehrhardt M/1904.

ant, il la perd en arrière. L'article *L'obusier de campagne oderne* laisse même de côté la réduction de flexibilité latérale la voiture-pièce, quand dans le huitième reproche qu'il fait long recul constant il n'assigne la diminution de mobilité ans les marches et les manœuvres qu'à l'augmentation de la ngueur de l'affût.

A l'occasion des diminutions de poids revendiquées par Krupp, affirme en dernier lieu, comme on l'a déjà dit, que les obuers à long recul constant ont, en batterie, un poids inférieur 50 kg. à celui des obusiers à recul variable. La discussion -dessus ayant démontré que les parties de l'affût sur lesquels la pression du frein exerce une influence ne peuvent fournir u'une minime réduction de poids, il faut chercher pour justifier diminution du poids d'autres motifs, avec lesquels le long recul constant n'a rien à faire.

Du reste Ehrhardt obtient avec son recul variable le même oids que Krupp avec le long recul constant, quand les projeces ont le même poids et quand les vitesses initiales sont les êmes. Ainsi on a construit chez Ehrhardt un obusier de 12 cm., ui pèse 1285 kg. avec ses boucliers de 65 kg. et dont le poids ste donc de 30 kg. au-dessous de celui de l'obusier Krupp. En tre, la puissance en est supérieure, parce que le projectile pèse kg. et que la vitesse initiale est de 290 m., ce qui donne une rce vive initiale de 99 tm., tandis que le projectile Krupp pèse kg. et a une force initiale de 300 m., ce qui fait 96 tm. Cet usier Ehrhardt, cité plus haut, est celui qui a été soumis en ssie à des épreuves si sérieuses de roulement et de tir, et qui, la fin des expériences, a été déclaré par la Commission être lui de tous les obusiers essayés qui restait le plus stable au . En dernier lieu, il faut encore faire ressortir que la osse et les roues des nouveaux obusiers Krupp, dans le tir us les grands angles, bien que ce ne soit qu'après un certain mbre de coups, s'enfoncent dans le sol exactement comme pour obusiers Ehrhardt. Ceci ressort des conditions mentionnées poids et de travail de l'affût. Les obusiers Ehrhardt ont toufois l'avantage de s'ancrer bien plus vite et d'être à l'abri des placements latéraux. On ne peut donc guère voir là une facié de service pour l'obusier Krupp.

En dernier lieu, l'article *L'obusier de campagne moderne* ire l'attention sur la « trépidation latérale de la bouche à feu

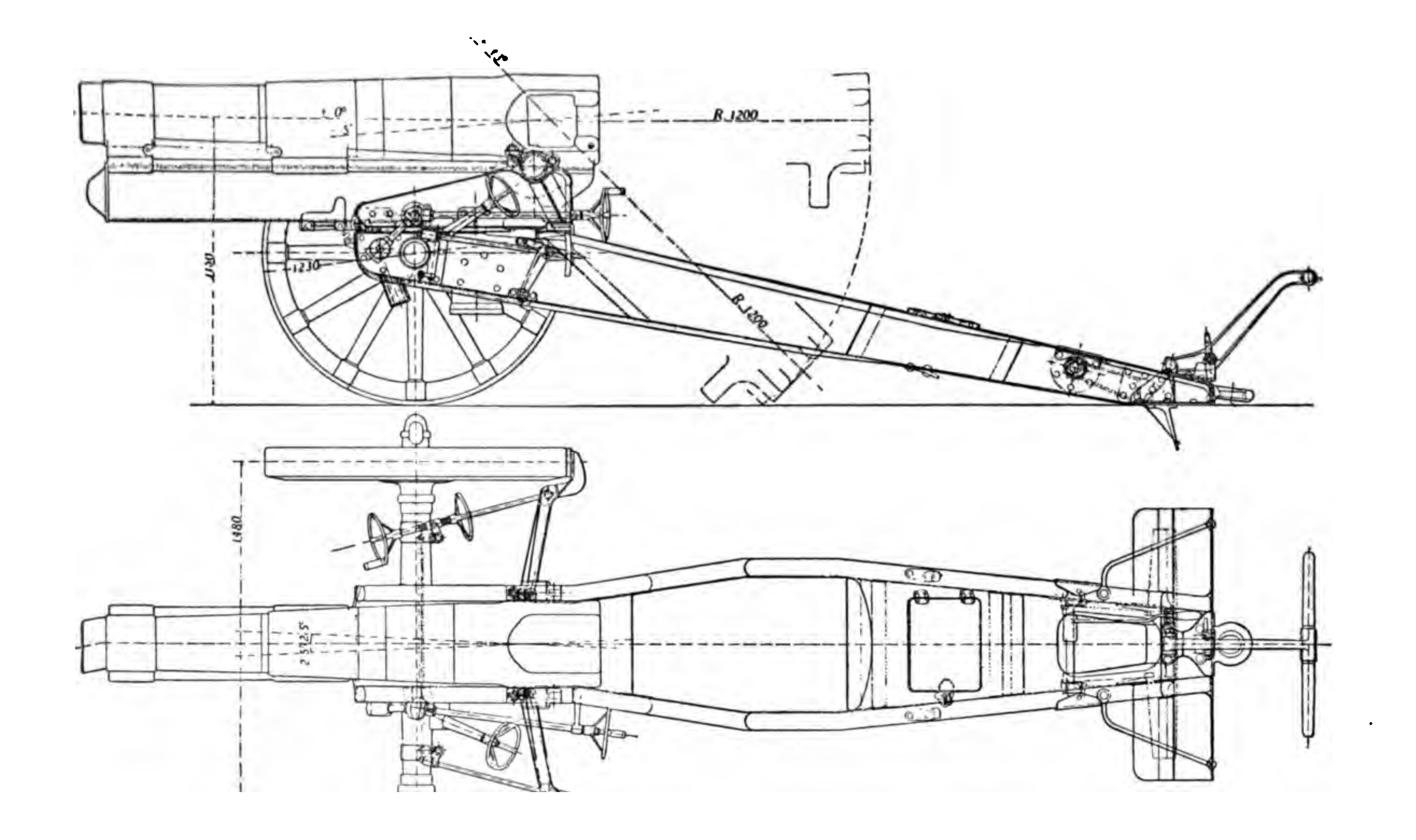
à long recul constant, lors du tir, surtout quand l'élévation et le dévers sont considérables. »

Un obusier à tourillons reportés en arrière à la culasse est dans le même cas qu'un fusil dont on tient la crosse avec les deux mains, au lieu d'employer une main pour le saisir à son centre de gravité. Le résultat de cette manière de faire se traduira par l'augmentation des trépidations et des écarts latéraux. La forte inclinaison des rayures et la progressivité de celles-ci dans la bouche à feu occasionnera pourtant au passage du lourd projectile des battements plus sensibles, d'autant plus que le dévers sera plus considérable. Et aussi c'est d'une manière frappante qu'en 1906, dans des essais comparatifs faits à l'étranger, l'obusier Ehrhardt de 10,5 cm. a montré une supériorité notable sur l'obusier Krupp à long recul constant.

Nous avons vu maintenant que les reproches faits par la fabrique rhénane au long recul constant ont jusqu'ici conservé toute leur valeur. Mais, en outre, les autres avantages qu'on fait ressortir en faveur de ce système peuvent être attaqués. Ainsi on peut positivement dénier qu'il y ait entre les flasques et les roues un plus large espace que dans l'obusier Ehrhardt de 10,5 cm. (Pl. XXII).

Le porte-berceau avec ses tourillons est, chez Krupp, disposé des deux côtés de la large culasse et restreint ainsi l'espace. Chez Ehrhardt, il est plus en avant, à la hauteur de la volée arrondie, et d'un diamètre moindre. Et aussi dans les essais faits à l'étranger en 1906 l'obusier Ehrhardt « a reçu la préférence sur les autres en ce qui concerne l'espace disponible pour les mouvements du pointeur. »

On craint en outre qu'avec le recul variable, en cas de manipulation défectueuse, il n'y ait une plus grande fuite de liquide du frein par suite de la pression plus forte quand le recul est raccourci. La construction doit dès l'abord tenir compte d'une manipulation de ce genre en temps de guerre. Si malgré tout cette crainte était justifiée, on se trouverait en présence d'un grossier défaut de construction, qui exclurait l'emploi du frein hydraulique dans les forts calibres, où la pression est bien plus forte, comme dans les canons de marine dont le recul n'est que de 1,5 à 2 calibres. On ne peut donc à cet égard voir dans la


R 1200
R 1200
1230
1480

à long recul co
le dévers sont c
Un obusier à
dans le même c
deux mains, au
centre de gravit
duira par l'aug
La forte inclina
dans la bouche
lourd projectil
que le dévers
manière frappa
faits à l'étrang
une supériorité
tant.

Nous avons
brique rhénane
toute leur vale
fait ressortir e
Ainsi on peut
et les roues un
10,5 cm. (Pl.

Le porte-ber
des deux côtés
Chez Ehrhardt.
arrondie, et d'
à l'étranger en
sur les autres
mouvements d

On craint en
nipulation défe
du frein par s
raccourci. La
manipulation
cette crainte ét
grossier défaut
hydraulique da
forte, comme
de 1,5 à 2 cali

diminution de pression du frein à longue course constante aucun avantage spécial, car avec l'obusier de 15 cm. à long recul constant la pression est plus forte que dans l'obusier de 10,5 cm. à recul variable.

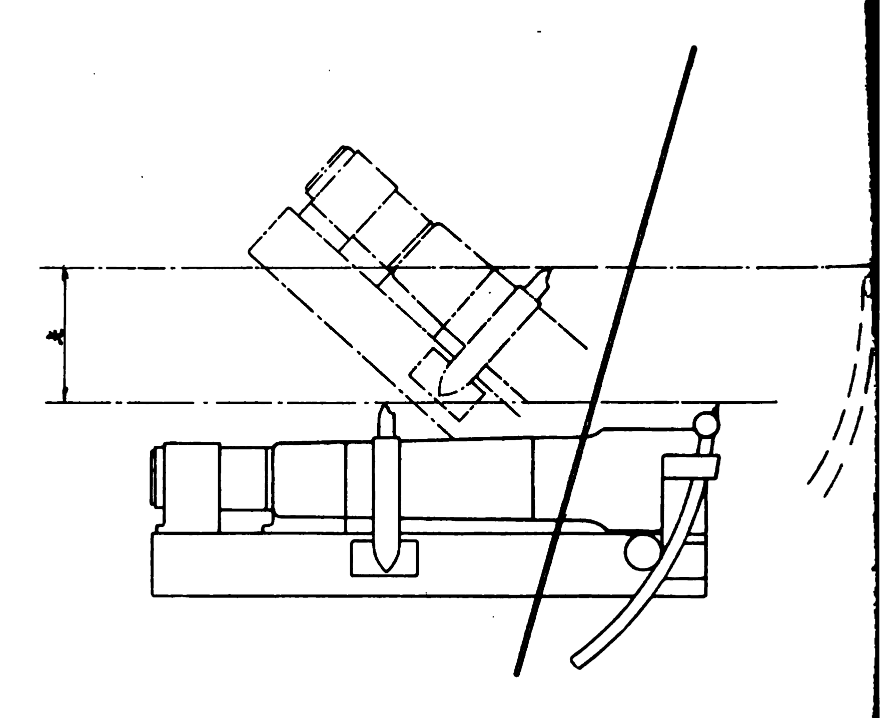
Quant à la suppression du levier élévateur de culasse dans le long recul constant, l'obusier Ehrhardt de 10,5 jouit du même avantage. Avec cet obusier aussi, lors de la plus forte élévation, la culasse peut être ouverte et la charge introduite sans qu'il soit nécessaire d'élever la culasse. Pour les calibres plus forts ce mode de procéder n'est pas à recommander, car il faut pouvoir refouler avec sûreté des projectiles lourds. Un levier élévateur de culasse ne serait toutefois pas nécessaire. On pourrait bien plutôt élever la culasse sans peine et rapidement au moyen du mécanisme de pointage en hauteur. Rien ne s'oppose à ce qu'on le fasse dans le tir lent qu'exige la nécessité d'observer les coups lors du feu aux grandes distances.

En ce qui concerne maintenant l'appareil de visée, il est plus facile d'appliquer le système à ligne de mire indépendante à un obusier à recul variable ; il en est de même de la construction d'un appareil de pointage ordinaire avec guidon (voir croquis des pages 436 et 437).

Si on veut, avec le long recul constant, éluder les difficultés en renonçant au guidon et se contentant de la lunette panoramique seule, on n'a plus à faire qu'avec un dispositif très sensible et qui, dans un moment sérieux, peut devenir impropre au service. Et non seulement cela ! L'axe optique très court comparé à la longue ligne hausse-guidon traduira toute irrégularité dans la direction latérale par un écart considérable au but. Les écarts, attribués plus haut aux battements de la bouche à feu très inclinée, seront par là notablement accrus.

Parmi les parties communes aux obusiers Krupp et Ehrhardt, il est aussi question du coin à levier. Mettons le coin Krupp à levier en regard de son devancier, celui d'Ehrhardt (Pl. XXXI), dont il a suivi l'exemple en remplaçant le coin à arbre de translation. Le principe des deux coins à levier est le même ; toutefois, celui de Krupp n'a pu réaliser les avantages du coin Ehrhardt, protégé par un brevet. Ainsi nous trouvons dans le coin Krupp, pour ne citer que l'essentiel, au lieu d'un glissoir diminuant le frottement grâce à une large surface de

glissement, un angle exposé à l'usure. Chez Ehrhardt, une rainure directrice en arc, pour le même parcours de la manivelle,

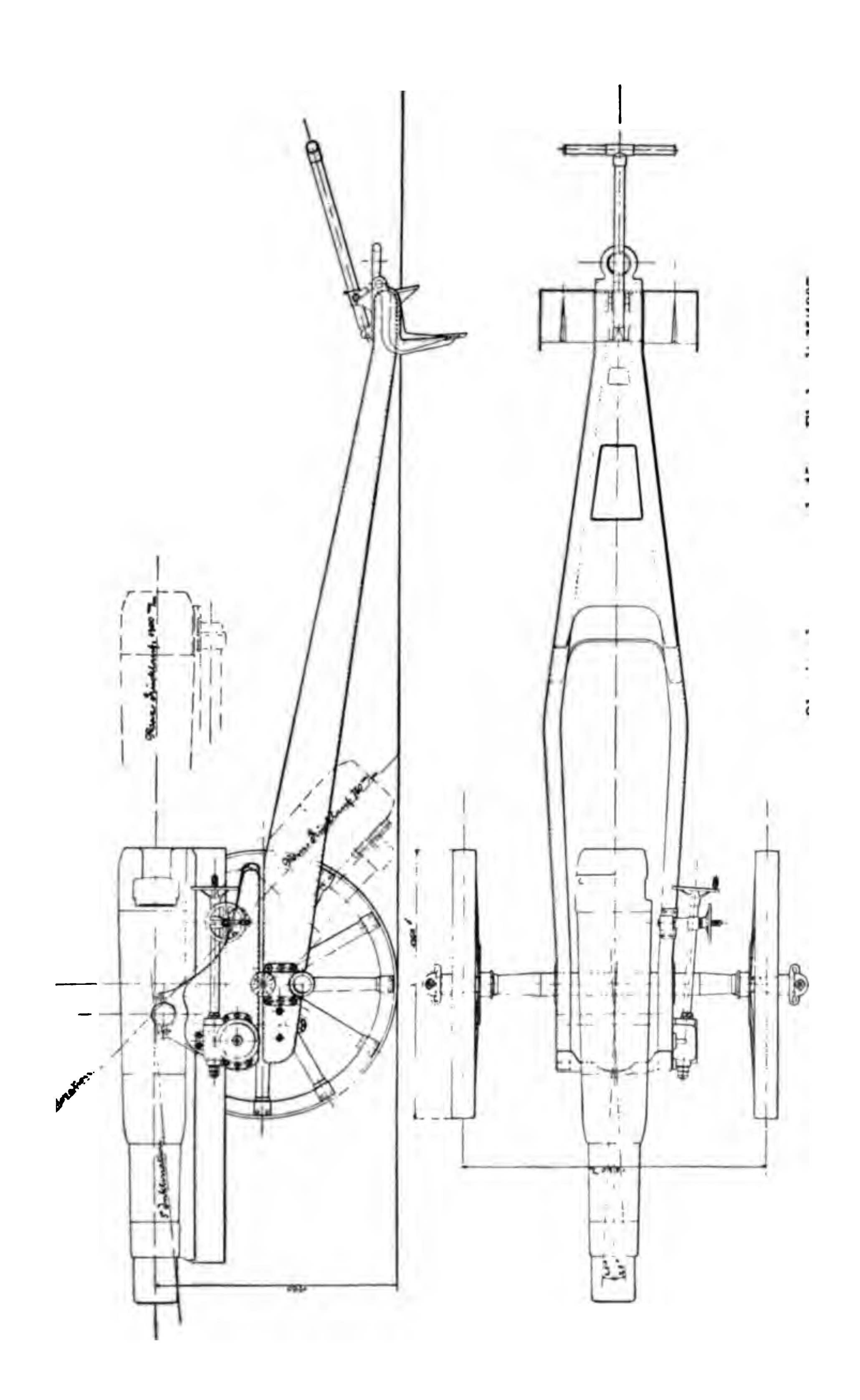


Ligne de mire de l'obusier à long recul constant.

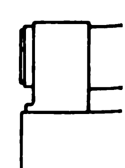
presse graduellement le coin contre le fond de la cartouche avec une force croissante. Chez Krupp, il y a une rainure rectiligne, qui exige un plus grand déploiement de force et un mouvement plus rapide du coin, ce qui peut plus aisément provoquer des coincements (voir brevet).

« L'organisation intérieure du frein de recul a été très simplifiée dans ces derniers temps », est-il dit plus loin. On fait allusion par là « aux rainures aplanies en avant dans la paroi intérieure du cylindre du frein » et à la « contre-tige destinée à absorber la force vive du retour en batterie pour que celui-ci s'achève avec douceur ».

Ces deux dispositions existent chez Ehrhardt déjà depuis 1898;



ssement, u
re directric



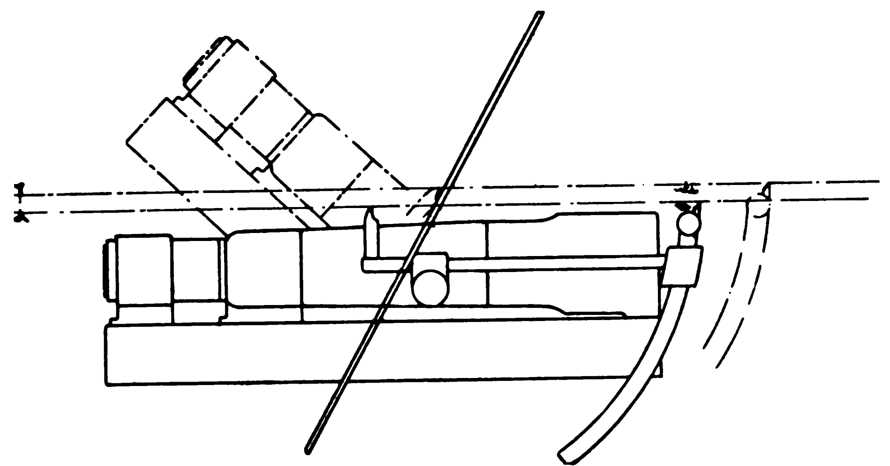
Lig

sse gradu
force cro
exige un
s rapide d
icements

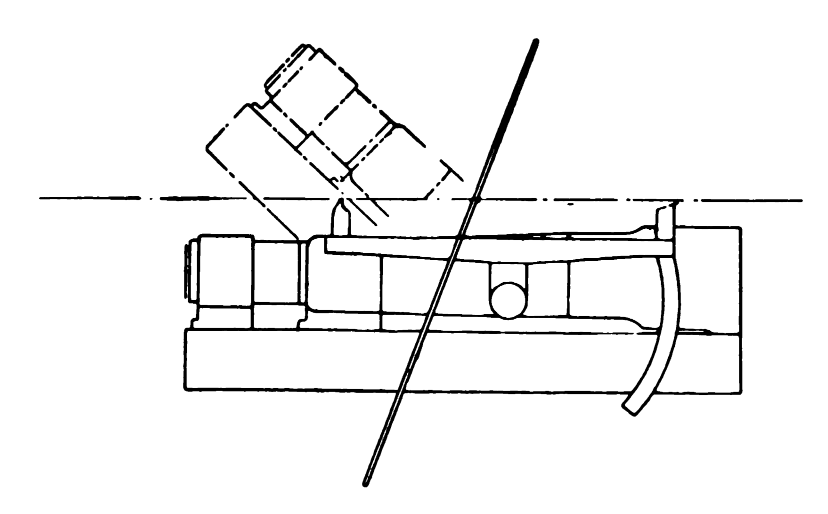
L'organis
iée dans c
ision par l
érieure du
bsorber la
hève avec

Les deux di

elles ont aussi été appliquées en 1903 à l'obusier de 12 cm. à long recul constant de 1000 mm. déjà mentionné.



Ligne de mire de l'obusier à recul variable.



Obusier à ligne de mire indépendante. L'appareil de visée conserve sa position tandis qu'on donne l'élévation.

Pour terminer, si des « avantages nombreux du système d'obusier de campagne à long recul constant et à tourillons reportés en arrière » on déduit ses inconvénients plus nombreux encore, on devra malgré les « résultats favorables des essais de

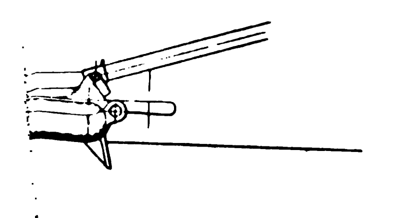
'etde roulement », qui, obtenus en temps de paix, ne peu :e décisifs pour le service de guerre, reconnaître que les ‹ ; énoncés auparavant sur la valeur de cette pièce subsisl ne faut donc pas encore voir « en elle, dans l'état actue question, la solution la plus rationnelle du problème de ısier de campagne ».

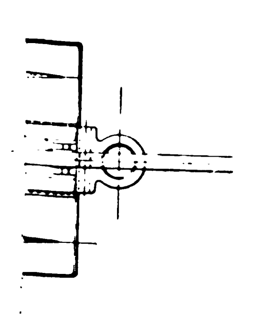
La conclusion de la citation qui donne le résultat des éti la fabrique rhénane paraît conserver pour le moment en pleine valeur : « il y a toute probabilité pour que dans ›usiers de campagne on admette d'une manière général glage automatique du recul. »

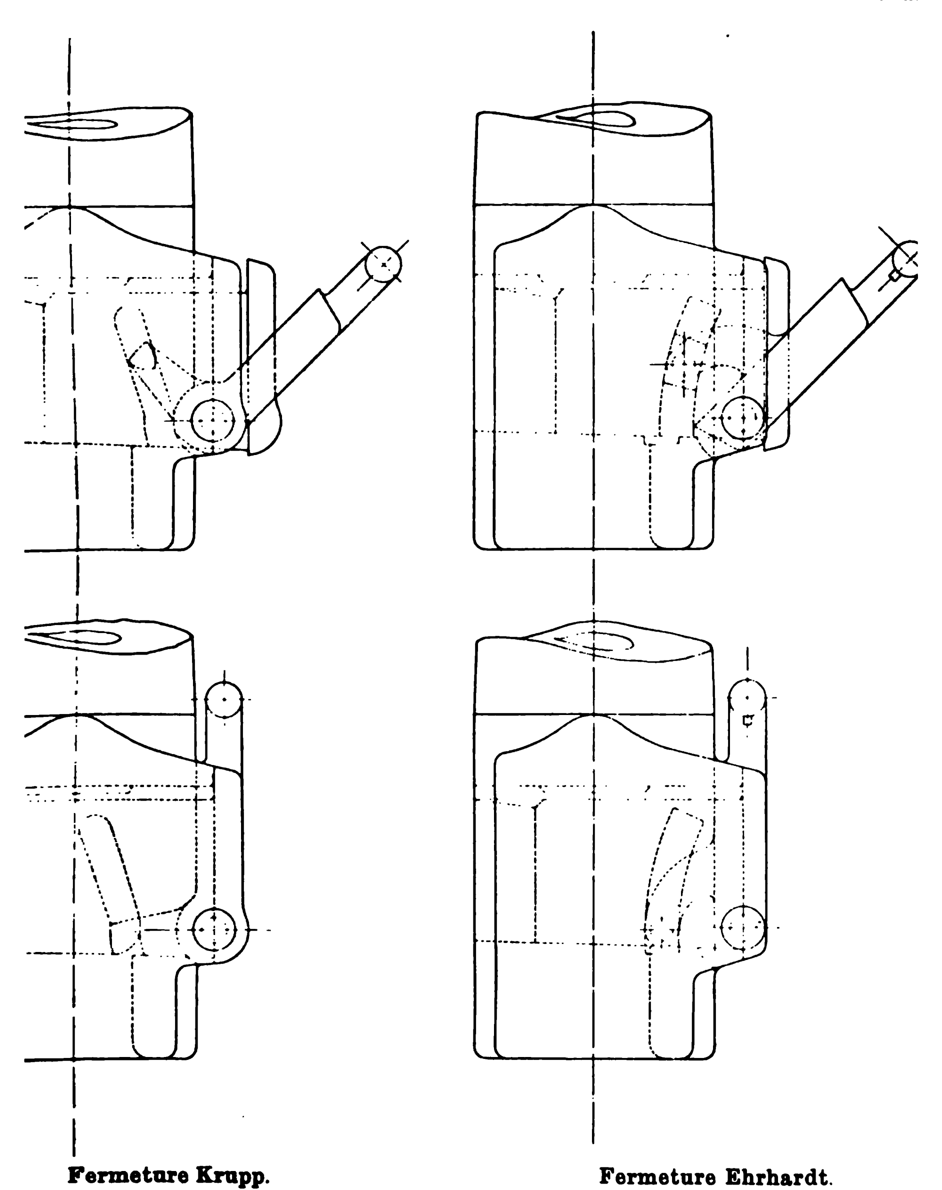
Major à. D. GŒBEI
Düsseldorf.



Pl. XXX.







Fermeture Krupp.

Fermeture Ehrhardt.

LA
OUVELLE LOI MILITAIRE

(Fin)

Les avantages économiques de la loi.

1. Le rajeunissement de l'armée.

des caractéristiques de la nouvelle loi est d'obtenir un perfectionnement de l'armée en déchargeant néanmoins en d'une partie du poids de ses obligations militaires. ie la durée du service personnel ait été réduite ; cela as été possible ; mieux eût valu dans ce cas, le *statu* ritiquable fût-il. L'allègement provient d'une concentra- périodes de convocation sur les plus jeunes classes si bien qu'à l'époque où les devoirs de famille et la ır l'entretien des siens absorbent davantage l'activité de u, celui-ci se trouve affranchi de la majeure partie de vice effectif.

ıdications suivantes intéressent les simples soldats et les x, plus particulièrement ceux de l'infanterie, qui repré- la grande masse des citoyens.

llement, ces hommes sont appelés aux cours de répétition lite, jusqu'à 30 ans. Ils peuvent être appelés par décision semblée fédérale jusqu'à 32 ans. Dans la landwehr, ils ıvoqués à deux reprises entre 33 et 39 ans.

ouvelle loi ne les convoque dans l'élite que jusqu'à 27 ıns la landwehr, elle réunit les deux périodes actuelles seule, qu'ils accomplissent entre 33 et 36 ans. L'Assem- lérale ne peut plus augmenter la durée du service par ıels supplémentaires. Ainsi, à 27 ans, au lieu de 30 ou soldats et caporaux de l'élite de toutes les armes, cava- ceptée, terminent leur service personnel. Les hommes de wehr terminent le leur à 36 ans au lieu de 39. Dans la e, le service personnel cesse à 28 ans au lieu de 30.

Les différences des âges extrêmes auxquels les deux lois fixent la fin du service personnel, conduisent entre autres aux comparaisons suivantes.

Les citoyens des âges ci-après indiqués sont encore astreints à servir, dans l'élite, après leur école de recrues (jours de rassemblement et de licenciement non compris) :

Age révolu au 31 décembre.	Loi de 1874.	Loi de 1907.
20 ans.	80 ou 96 jours[1].	77 jours.
22 »	64 ou 80 »	55 »
24 »	48 ou 64 »	33 »
26 »	32 ou 48 »	11 »
28 »	16 ou 32 »	— »
30 »	— ou 16 »	— »

Dans la cavalerie, les différences sont les suivantes, aux mêmes âges :

Age.	Loi de 1874.	Loi de 1907.
20 ans.	100	88
22 »	80	66
24 »	60	44
26 »	40	22
28 »	20	—

Le citoyen accomplit ainsi la majeure partie de son service avant son mariage et avant que par la création d'une famille il voie grandir ses charges économiques. Comme garçon, comme jeune homme, il est facile de répondre à l'appel ; c'est l'âge de l'enthousiasme, de l'élan, celui où l'on ne voit que le plaisir de l'uniforme et de la vie militaire avec des camarades également gais et entrain. Plus tard, quand les enfants sont là, le travail compte double, et l'on ne s'en affranchit pas sans effort. La nouvelle loi a tenu compte de ces réalités de la vie économique.

* * *

Ce n'est pas seulement le service effectif qui bénéficie de ce que nous avons appelé le rajeunissement de l'armée, c'est le service en général. Le soldat sort de la landwehr à 40 ans au lieu de 44 ; il sort du landsturm à 48 ans au lieu de cinquante.

Rajeunissement aussi pour les cadres. Le lieutenant et le premier lieutenant passent en landwehr à 32 ans au lieu de 34.

[1] 96 jours pour les caporaux et, le cas échéant, par décision de l'Assemblée fédérale, pour les soldats.

Dans le landsturm, tous les officiers servent jusqu'à 52 ans au lieu de 55.

2. Autres allégements.

A côté de l'allégement résultant pour le citoyen de la concentration du service sur les jeunes classes d'âge, la loi introduit une série d'avantages économiques moins importants, mais néanmoins appréciables.

Elle supprime les inspections de l'armement, de l'équipement et de l'habillement, les années où le militaire suit une école ou un cours. Ces années-là, l'inspection a lieu pendant le cours. C'est donc pour les soldats et les caporaux de l'élite et de la landwehr une économie de huit convocations d'une journée non soldée ; pour les sous-officiers d'un grade supérieur à celui de caporal, l'économie est de douze journées, dix pendant leur passage dans l'élite, deux pendant leur temps de landwehr. Dans le landsturm, l'économie est de deux journées pour tous les militaires sortis de l'élite et de la landwehr ; elle est totale pour les citoyens qui, sans être soldats, étaient versés dans le landsturm par la législation actuelle. Dorénavant, cette catégorie de l'armée ne comprendra plus que les militaires de 41 à 48 ans ; ceux qui, devenus inaptes au service de l'élite et de la landwehr, peuvent encore servir dans le landsturm ; enfin, les volontaires justifiant d'une connaissance suffisante du tir et possédant l'aptitude physique nécessaire.

Sans doute, ces journées d'inspection ne constituent pas une charge très forte. Elle n'en sont pas moins un dérangement, une interruption de travail parfois incommode. Puisqu'il était possible d'en affranchir le citoyen sans porter atteinte à la préparation à la guerre du soldat, la loi devait faire le nécessaire.

Un allégement d'une autre nature intéresse le contribuable à la taxe militaire. Cette taxe est actuellement payée jusqu'à 44 ans, époque qui correspond à l'affranchissement du service personnel du landwehrien. La nouvelle loi avançant à 40 ans la date de cet affranchissement, la logique voulait que le contribuable en bénéficiât. La taxe militaire ne sera plus payée que jusqu'à 40 ans.

Dans un autre ordre d'idées, il convient de citer un avantage que procure aux maisons de commerce et industrielles la nouvelle organisation des cours de répétition. Ceux-ci se re-

nouvelleront, il est vrai, chaque année, mais pendant deux semaines au lieu de trois. En outre, la partie du personnel enlevée au travail sera moins considérable, puisque de trois à cinq classes d'âge actuellement convoquées ne le seront plus.

Pour tout le monde, il y aura moins de temps perdu, quand entrant au service le lundi on en sortira le samedi de la semaine suivante. Les hommes d'affaires auront le dimanche pour dépouiller leur besogne arriérée et reprendre le bureau dès le commencement de la semaine.

Le système des dix-huit jours actuels, empiétant sur une troisième semaine, constitue certainement un supplément de dérangement.

Enfin, un allégement des plus sensibles résulte, pour les citoyens les moins fortunés, des dispositions nouvelles sur les secours aux familles indigentes.

« Les familles qui tombent dans le dénuement par suite du service militaire de leur soutien, dit l'article 22, reçoivent des secours proportionnés à leurs besoins. Ces secours ne doivent pas être assimilés à ceux de l'assistance publique. »

Art. 23. — Les secours sont délivrés aux ayants-droit par la commune où ceux-ci résident ; si les ayants-droit résident à l'étranger, par la commune d'origine. L'autorité communale fixe l'importance et la nature des secours et prend, au surplus, toutes les mesures indiquées par les circonstances. Elle fait rapport à l'autorité cantonale et celle-ci au département militaire suisse.

Art. 24. — Les dépenses de la commune sont supportées pour les trois quarts par la Confédération et pour un quart par le canton.

Le principe posé par l'article 22 ci-dessus était inscrit déjà dans la loi de 1874, mais l'application en était rendue difficile par les dispositions de cette loi. Voici comment s'exprime à ce sujet le message du Conseil fédéral :

« L'article 234 de l'organisation militaire de 1874 oblige les cantons à secourir d'une manière suffisante et à pourvoir de conseillers et de protecteurs les familles des hommes appelés sous les drapeaux qui tomberaient dans le besoin par suite de l'absence de leur chef. Il est acquis que cette disposition est absolument insuffisante. Les cantons cherchaient à se décharger de leurs obligations sur les communes ; on envisagea ces secours comme une charité à faire à des indigents ; on se préoccupa de savoir si c'était au canton d'origine, de domicile, d'incorporation, à la commune d'origine ou de domicile à fournir les subsides. Il en résultait que la famille nécessiteuse d'un homme sous les drapeaux n'obtenait qu'à grand peine ce qui lui était dû ou même n'obtenait rien du tout. Très souvent le service militaire du chef de famille était terminé lorsque le secours public arrivait. Le fait que ces secours ont été assimilés à des prestations fournies par l'assistance publique, auxquelles certains cantons rat-

tachent la perte des droits civiques, a fait dévier la disposition légale de 1874 du but humanitaire qu'elle se proposait.

Le nouveau régime corrige les imperfections du précédent. Il les corrige d'abord en mettant à la charge de la Confédération et non plus du canton ou de la commune la grosse part des frais, les trois quarts. Cela est naturel, puisque le service militaire est surtout un devoir fédéral.

Le milicien besogneux ne se heurtera plus ainsi au mauvais vouloir de la commune toujours désireuse d'éviter les frais. Celle-ci sera mieux disposée envers ses ressortissants. Il faut éviter toutefois qu'elle devienne trop bien disposée et que des abus ne se produisent au bénéfice de citoyens point nécessiteux mais simplement paresseux. En laissant un quart des frais au canton, la loi introduit un correctif. Le canton contrôlera les décisions de la commune.

La loi lève aussi le doute sur l'autorité chargée d'agir. Ce sera celle de la commune de résidence. Elle est la mieux placée pour discerner les besoins réels de la famille du milicien. Elle est aussi à portée immédiate, ce qui garantit l'octroi des secours en temps utile.

Enfin, la loi pose expressément le principe que ce secours est, non pas une assistance, mais le paiement d'une dette de l'Etat. On évite ainsi de froisser de légitimes amours-propres.

L'égalité devant la loi.

Le principe de la dette de l'Etat est d'ailleurs juste. Il tient compte de l'égalité des citoyens devant la loi, soit, dans le cas particulier, devant les charges imposées par les nécessités de la défense nationale. Cette égalité veut que tous les Suisses soient tenus de servir et cette charge doit être égale pour tous. Mais pour les citoyens qui, répondant à l'appel, laissent par ce fait leur famille dans le dénuement, la charge du service devient particulièrement lourde. Elle leur cause un dommage plus grave qu'à leurs concitoyens mieux partagés, un dommage exceptionnel. Cette inégalité, il est du devoir de l'Etat, soit de la loi, de la corriger. L'organisation de 1874 n'y est pas parvenue. Celle de 1907, mieux conçue, répare l'insuffisance de sa devancière.

L'égalité des citoyens devant les charges militaires a reçu une autre atteinte par la loi de 1874, atteinte partiellement justifiée,

il est vrai, par certaines exigences sociales et administratives.

A teneur de l'art. 2, lettres *b* et *f*, de la loi de 1874, sont exemptés du service militaire pendant la durée de leurs fonctions ou de leur emploi :

b) les fonctionnaires et employés de l'administration des postes et des télégraphes, de l'administration du matériel de guerre de la Confédération, de l'administration des poudres, des ateliers militaires fédéraux, des arsenaux fédéraux et cantonaux, ainsi que les commissaires des guerres cantonaux.

f) les employés des lignes de chemins de fer chargés de l'entretien et de la surveillance de la voie, les employés du service de l'exploitation, le personnel des gares et des stations et, en outre, les employés des entreprises concessionnées des bateaux à vapeur chargés du service de la marche des bateaux.

Le législateur est parti de cette idée juste que l'administration militaire et les entreprises publiques de transports, — postes, télégraphes, chemins de fer, bateaux à vapeur, — continuent à fonctionner en temps de guerre. On ne peut donc les priver de leur personnel.

Mais, depuis 1874, ces entreprises se sont multipliées et développées dans des proportions qui excluent l'idée de leur exploitation intégrale en temps de guerre. Une foule de réseaux de tramways, de crémaillères pour touristes, de bateaux à vapeur pour convois Cook interrompraient leur circulation. En affranchissant leurs employés du service militaire, on viole gratuitement, c'est-à-dire sans motif suffisant, le principe de l'égalité des citoyens devant les charges du service.

La Confédération elle-même s'octroie un privilège au regard de nombreuses administrations publiques ou privées. Elle exige le service militaire de leurs employés, tandis qu'elle-même, dispensant son personnel, évite les frais de remplacement qu'elle impose à autrui. Cette seconde inégalité mérite d'être corrigée comme la première.

De là la disposition de la nouvelle loi qui, atténuant l'excès de libéralité de l'ancienne, exempte du service personnel pendant la durée de leur fonction ou de leur emploi les seuls fonctonnaires et employés indispensables, en cas de guerre, aux entreprises de transports d'intérêt général et de l'administration militaire. Une ordonnance du Conseil fédéral désignera les entreprises de transport d'intérêt général et le personnel qui leur est indispensable en cas de guerre.

Une dernière inégalité rendue possible par la loi de 1874

concerne les instituteurs des écoles publiques. La situation de ces fonctionnaires diffère beaucoup d'un canton à l'autre : ici, ils sont mis sur le même pied que les autres citoyens, sont aptes à prendre des grades, soit comme sous-officiers soit comme officiers ; ailleurs, ils devront rester simples soldats ; ailleurs encore, une fois leur école de recrues accomplie, ils seront, d'office, exemptés du service personnel. Beaucoup se plaignent de cette injustice qui ne trouve d'explication, il faut bien le reconnaître, que dans le désir de nombre de communes d'éviter des frais de remplacement. La nouvelle loi tranche la question. Elle prescrit, à son article 15, que la Confédération remboursera aux cantons les trois quarts des frais résultant du remplacement des instituteurs publics appelés comme sous-officiers ou officiers à des cours d'instruction. Les cours de répétition ordinaires sont, naturellement, exceptés.

Les sociétés militaires.

L'organisation de 1907 procurera un regain d'activité à nos sociétés militaires et de gymnastique. On sait combien important est leur rôle et la place qu'elles occupent dans nos préoccupations. La nouvelle loi étend leur collaboration à l'armée par la préparation militaire et l'éducation physique de la jeunesse.

Au début, le Département militaire suisse songeait à rendre obligatoire l'instruction militaire préparatoire du IIIe degré. Il a dû renoncer à ce projet. Les difficultés d'exécution étaient insurmontables. L'instruction militaire préparatoire restera donc facultative, mais elle sera favorisée par la Confédération au moyen d'encouragements plus nombreux aux groupements divers qui s'en occupent. « La Confédération, dit l'article 103, encourage toutes associations et, en général, tous efforts poursuivant le développement corporel des jeunes gens après la sortie de l'école et leur préparation au service militaire ».

L'art. 104 ajoute : « La Confédération subventionne de même les associations et, en général, tous les efforts ayant pour but l'instruction militaire préparatoire des jeunes gens avant l'âge du service militaire ».

Si l'on tient compte du fait que la loi introduit définitivement l'examen d'aptitudes physiques lors du recrutement, on se rendra compte du beau champ de travail ouvert à nos sociétés de

sous-officiers et de gymnastique. Ces dernières surtout bénéficieront des dispositions nouvelles, puisque l'examen des aptitudes physiques comporte exclusivement des épreuves auxquelles prépare la pratique méthodique des exercices gymnastiques : le saut, la course de vitesse, le lever d'haltères. Notre organisation actuelle tenait trop peu compte du concours que les sociétés de gymnastique sont capables d'apporter à l'armée, et plus généralement, des services qu'elles rendent à la santé publique. En favorisant leur activité, en lui indiquant un but immédiatement utile, la loi de 1907 aidera à leur recrutement que le développement de certains sports avait ralenti.

Les sociétés de tir ne seront pas mieux partagées. Elles aussi avaient à se plaindre de l'instabilité résultant pour elles de la législation actuelle. Une année sur deux les exercices de tir restaient facultatifs, ce qui compromettait le maintien de l'effectif de la société.

La tendance actuelle étant de remettre aux sociétés de tir l'exercice du tir individuel pour pratiquer surtout, pendant les cours de répétition, le tir de combat, et, d'autre part, les cours de répétition devenant annuels, il n'y avait plus lieu de faire une distinction entre les années où le milicien est appelé sous les drapeaux et celles où il ne l'est pas. Chaque année, les sous-officiers, appointés et soldats de l'élite et de la landvehr armés du fusil ou du mousqueton et les officiers subalternes de ces catégories de troupes seront tenus d'exécuter les exercices de tir prescrits dans une société de tir.

Et ici encore, la loi prévoit les encouragements de la Confédération. Celle-ci subventionne, selon leur importance, dit l'article 126, les institutions ayant pour but le développement des aptitudes militaires, à la condition qu'elles se soumettent à ses prescriptions et à son contrôle.

Conclusions.

La nouvelle organisation militaire procure les avantages suivants :

1. Elle règle plus exactement, sur la base de la Constitution militaire non modifiée, la coopération militaire de la Confédération et des cantons ;

:. Elle rétablit l'ordre dans notre législation militaire et assure s de stabilité à l'organisation générale de l'armée ;

. Elle assure mieux l'unité de l'armée ; favorise le contact re l'administration, l'instruction et le commandement ; réparplus logiquement les forces et les ressources militaires du ys ;

4. Elle fournit une meilleure instruction de la troupe et des efs ;

5. Elle allège les charges militaires du citoyen en concentrant s convocations sur les plus jeunes classes d'âge ; en rajeunissant rmée ; en limitant la durée du paiement de la taxe militaire ;

6. Elle subvient mieux aux besoins des familles que le serce militaire de leur chef laisse dans le dénûment ;

7. Elle applique l'égalité des citoyens devant les charges du rvice militaire ;

8. Elle favorise l'activité et le recrutement de nos sociétés ilitaires, de tir et de gymnastique.

Pour tous ces motifs, la loi du 12 avril 1907 mérite d'obtenir sanction du corps électoral.

F. Feyler, lieut.-col.



LES SKIEURS NORVÉGIENS

La Suisse et la Norvège se ressemblent à plusieurs égards. Le terrain surtout et la population peu nombreuse forcent ces deux Etats à fonder leurs dépenses sur les mêmes principes. La Norvège a beaucoup appris de l'organisation militaire suisse et les officiers norvégiens s'y intéressent beaucoup. En faisant part aux officiers suisses de nos expériences d'un caractère spécialement norvégien nous acquittons simplement une dette.

L'emploi militaire des skis est, selon moi, une de ces branches d'instruction où nous avons de quoi apprendre aux Suisses. J'essayerai d'exposer ci-dessous les résultats acquis en Norvège à cet égard.

A notre époque, les campagnes d'hiver ne sont pas invraisemblables. La guerre russo-japonaise l'a démontré nettement, et pendant la guerre de 1870-71 les opérations ne furent guère interrompues pendant les mois d'hiver.

L'histoire nous montre aussi que la guerre en hiver est beaucoup plus difficile qu'en été et qu'elle exige des troupes habituées aux conditions des opérations hivernales. Pour peu qu'il y ait un peu de neige, la cavalerie surtout fait défaut, et l'on constate alors combien il est désirable de disposer d'une troupe d'exploration plus adaptée aux circonstances spéciales de l'hiver.

Pour les contrées neigeuses, les skieurs sont une troupe d'exploration admirablement adaptées; partout où l'on a su les utiliser ils ont rendu des services.

Les skis sont devenus très populaires partout où ils ont été introduits ; le sport du ski se répand de jour en jour en Europe, au nord des Alpes. Les autorités militaires s'y intéressent; chaque année on peut lire le compte-rendu de cours de ski, l'indication de détachements, d'essais et de manœuvres de skieurs en divers pays.

Je ne sais si les skis sont déjà introduits dans l'armée suisse, mais je sais que les sociétés d'officiers organisent des cours, et

je ne doute pas que les troupes de skieurs ne puissent être d'une grande utilité dans le terrain suisse.

Dans les pays scandinaves, particulièrement en Norvège dont le terrain moins alpin que la Suisse répond peut-être mieux encore aux nécessités du ski, les skieurs ont joué un assez grand rôle pendant les nombreuses campagnes d'hiver. On a donc été conduit à étudier l'organisation, l'équipement et la tactique spéciale des troupes de skieurs.

Je ne doute pas que les expériences ainsi faites ne soient applicables largement en Suisse.

Avec 20-30 centimètres de neige les skieurs marchent déjà beaucoup plus vite que les fantassins en terrains ouverts et sur les routes. Mais la grande supériorité du skieur se manifeste seulement quand il y a suffisamment de neige pour rendre pénible la marche du fantassin et du cheval en dehors des routes. Quand le fantassin enfonce dans la neige et que le cavalier est forcé de suivre les chemins battus, les conditions sont les meilleures possibles pour les opérations des troupes de skieurs. Telle est la raison d'être de ces troupes pendant nos campagnes d'hiver ; les skieurs se sont montrés un complément nécessaire de la cavalerie ; ils ont été les seules troupes d'exploration utilisables.

Dans un terrain de collines et de forêts avec des différences d'altitude de quelques centaines de mètres, une compagnie de skieurs peut assez aisément franchir des étapes de 40-50 kilomètres plusieurs jours durant avec le paquetage normal du fantassin. Les compagnies sont indépendantes des routes, parce que leur train de combat est composé de petits traineaux traînés par des skieurs.

Les estafettes skieurs parcourent naturellement des distances beaucoup plus considérables et avec une très grande vitesse.

Dans les Alpes, la vitesse de marche diminuera naturellement beaucoup. Nous n'avons pas l'occasion d'essayer les skieurs militaires dans un pareil terrain en Norvège.

Les avantages des troupes de skieurs sont donc :

1° leur vitesse de marche ;

2° leur indépendance des routes.

Pour utiliser ces avantages les skieurs doivent être employés :

1° Dans l'exploration stratégique comme appui de la cavalerie. Quand la hauteur de la neige est grande, les skieurs remplacent tout à fait la cavalerie dans l'exploration. Les cavaliers, liés aux chemins battus ne sont utilisés que comme infanterie montée et pour le service d'ordonnances.

2° Au combat, les troupes de skieurs doivent être employées sur les flancs dans les mouvements enveloppants ou comme une réserve générale pouvant être lancée rapidement sur le point décisif.

3° Dans la petite guerre, les skieurs sont surtout admirablement adaptés aux surprises. Ils passent partout, apparaissent soudainement, se retirent avec la même vitesse et dans une direction quelconque. Les longs détours ne les gênent pas. Sous des chefs hardis, ils sont des adversaires redoutables. L'histoire en présente de nombreux exemples.

Il est de la nature de cette troupe qu'elle ne peut être employée qu'en nombre limité. La longueur des colonnes est à peu près celle de la cavalerie ; pour être aisément commandées, les unités ne peuvent donc atteindre l'effectif des compagnies d'infanterie. D'ailleurs, la vitesse de marche est celle du skieur le moins habile. Il faut donc, si l'on veut tirer tout l'effet possible de cette troupe, la composer de skieurs rompus aux skis, et l'on ne peut former des skieurs capables pendant la courte durée des exercices militaires. Il en résulte qu'il faut recruter les compagnies de skieurs parmi les jeunes gens qui se livrent à ce sport, ce qui ne fournit qu'un nombre assez restreint de recrues.

Depuis une trentaine d'années, les gouvernements scandinaves encouragent le sport du ski par des primes et des subsides aux sociétés de skieurs et obtiennent le meilleur résultat possible. Maintenant tout le monde se livre à ce sport vraiment national qui avait été négligé pendant le dix-neuvième siècle. Les concours de skis jouissent d'une grande popularité et les compagnies de skieurs sont recrutées sans la moindre difficulté.

En Suède, en Finlande et surtout en Norvège, on fait tous les hivers des exercices de skis dans les garnisons. Toutefois, jusqu'à présent des compagnies de skieurs n'ont été organisées qu'en Norvège. Mais bientôt sans doute la Suède suivra l'exemple. La question a été soulevée dans la presse et le général

commandant la 6e division (Norrland) a déjà en 1904 proposé l'organisation de deux compagnies de skieurs stationnées sur la frontière du Nord.

En Norvège, les troupes de skieurs datent du dix-septième siècle. Elles ont été maintenues à des effectifs variables jusqu'à 1818. Cette année-là, l'armée fut réduite de moitié à la suite de l'union de la Norvège et de la Suède et de la crise financière norvégienne. Le dix-neuvième siècle fut une période de décadence pour l'armée norvégienne ; mais aussitôt que l'on commença à se préoccuper de nouveau de la défense nationale, on songea à la réorganisation des troupes de skieurs. Ce ne fut cependant qu'en 1899, après de longues expériences, qu'on forma deux compagnies combinées de cyclistes et skieurs. Cette combinaison s'est montrée très favorable.

La durée de service du skieur est celle de l'infanterie. Elle est ainsi répartie :

Première année	48 jours école de recrues.	
	24 jours cours de répétition.	
Deuxième »	24	»
Troisième »	24	»
Septième »	24	»
	144 jours.	

Les cours de répétition alternent entre l'hiver et l'été ; l'école de recrues a lieu en été.

Les formations tactiques sont celles de l'infanterie, et le service d'exploration est le principal but de l'instruction. Les principes de ce service restent toujours les mêmes. Les différences entre le service d'été et le service d'hiver s'apprennent aisément pendant les cours de répétition.

La formation de marche est la colonne de route par deux ou par un, qui sert aussi comme formation de manœuvre. La ligne de tirailleurs est la seule formation de combat.

Les effectifs de guerre des compagnies sont :

1 capitaine	du cadre permanent.
1 lieutenant	
1 adjudant	
1 fourrier	
6 sergents	
2 clairons	

2 sous-lieutenants }
13 caporaux . . . } milices.
1 clairon . . . }
120 soldats . . . }

Les expériences des sept années depuis la création des compagnies ont été très favorables. Dans le projet de loi sur la réorganisation de l'armée dont le Storting a été saisi cette année-ci, la création de trois nouvelles compagnies est prévu. Chaque brigade combinée en aura une, qui sera attachée au régiment de cavalerie de la brigade en temps de guerre.

En temps de paix, quatre compagnies seront réunies en un bataillon de skieurs à Christiana et la cinquième compagnie sera sous les ordres directs de la brigade Tronellijem.

L'équipement du skieur est celui du fantassin. Le fantassin norvégien n'a pas de manteau. Celui-ci est remplacé par un épais tricot de laine islandais porté sous la tunique. En outre, chaque soldat porte dans son havre-sac un « sac-lit » en toile imperméable. La nuit, le soldat s'y introduit et le sac est assez long pour être bouclé par dessus la tête.

Cette combinaison du tricot et du sac-lit s'est montrée très favorable dans les bivouacs. Pendant les marches, le soldat n'a pas besoin de manteau. La toile de tente jetée sur les épaules lui sert d'imperméable en cas de pluie, et la tunique complétée par le tricot islandais le protège contre le froid.

En Norvège, les troupes non montées bivouaquent d'ordinaire. Le soldat doit donc être bien instruit au service de bivouac et l'on y apporte grand intérêt.

Les exercices de l'armée n'ont lieu qu'en été, excepté pour les compagnies de skieurs. Il faut donc que les cadres au moins connaissent à fond les bivouacs d'hiver. Les écoles d'officiers et de sous-officiers bivouaquent par conséquent toutes les années pendant l'hiver un certain nombre de fois.

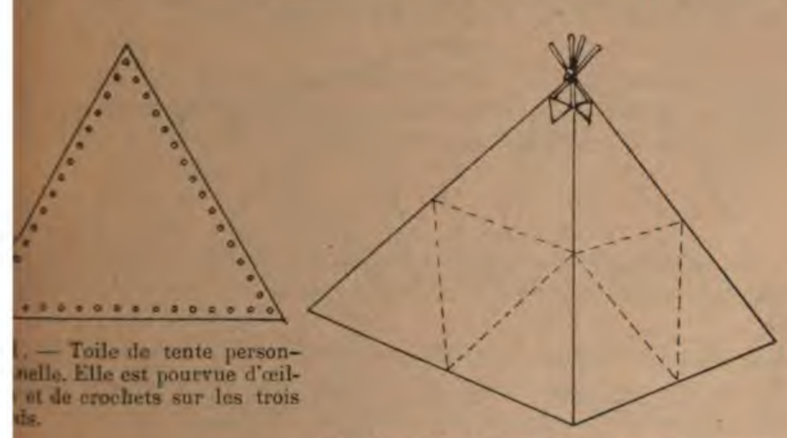
Ces exercices et ceux des compagnies de skieurs ont donné de si favorables résultats que l'on peut faire bivouaquer maintenant l'infanterie par une température de —20°-30° centigrades plusieurs nuits de suite, sans risques.

On dresse avec les toiles de tentes personnelles des soldats de grandes tentes pour 18-22 hommes ; on fait un feu au milieu de la tente et les soldats couchent en rond, les pieds au feu, la tête vers la toile. Cette disposition procure assez de chaleur

ur que le soldat puisse dormir, sécher ses vêtements, prépa-
r ses repas, sans avoir recours aux cantonnements dans les
rmes qu'il faut réserver aux troupes montées, au service de
nté et aux états-majors.

On peut donc dire que l'armée norvégienne a réussi dans ses
orts pour la préparation de la guerre d'hiver, en enseignant
x troupes à lutter avec succès contre les influences du climat
en formant des unités spécialement accoutumées aux exigences
s opérations en hiver.

Les esquisses suivantes montrent les tentes d'hiver normales.
a essayé le système des tranchées dans la neige et des ca-
nes de branchages et de rameaux ; mais les tentes se sont
ntrées supérieures. Il faut 1 h. ½ à 2 heures pour les dresser.



1. — Toile de tente person-
nelle. Elle est pourvue d'œil-
et de crochets sur les trois
ds.

Fig. 2. — Tente formée de 16 toiles personnelles et de 4 pieux (jeunes arbres pris sur place). Il est bon de disposer de plus de quatre piquets pour donner à la tente une base à peu près circulaire et la rendre plus spacieuse.



. — Panier de fil de fer dans
el on dispose le feu. Le panier
suspendu à 50 cm. du sol par le
en de fils de fer attachés aux
ets. Les paniers sont portés par
oldats. Ils sont roulés et arri-
à l'extérieur du havresac. Ils
très légers.

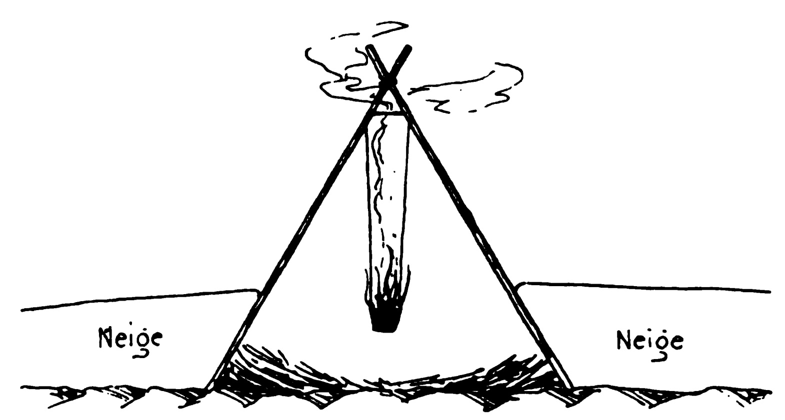


Fig. 4. — L'intérieur d'une tente. La fumée sort par une petite ouverture ménagée au sommet de la tente, où les toiles ne sont pas entièrement reliées.

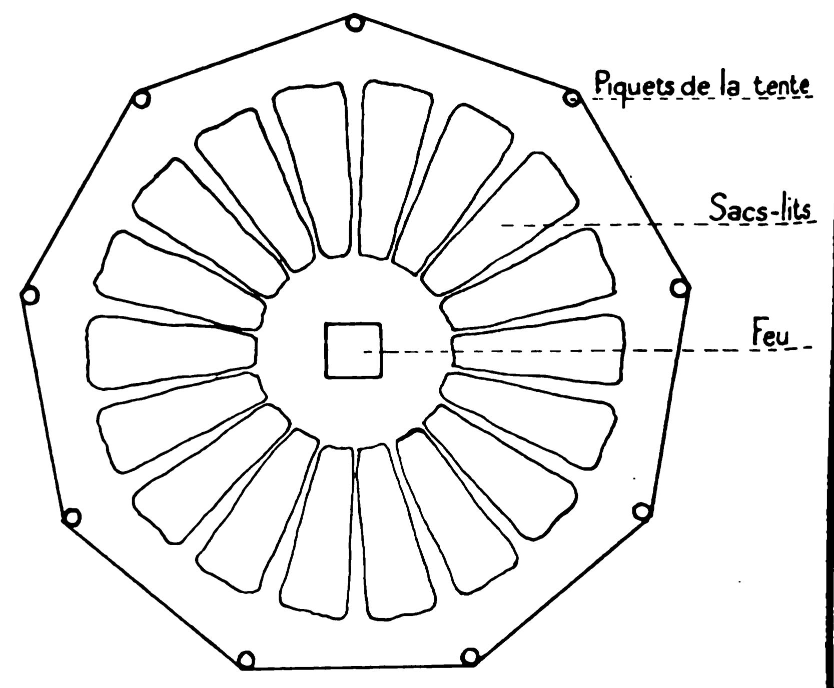


Fig. 5. — Tente à base circulaire.

Un officier norvégien.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Rectification. — Sainte-Beuve, historien du général Jomini. — Le référendum. — L'incident de Genève. — Nomination. — Vélocipédistes militaires.

Il faut débuter par la réparation d'une erreur. Dans notre article de mai sur les manœuvres du canal de la Linth, nous avons écrit que le retour offensif du défenseur pour se réemparer de la redoute de Spett-linth avait eu lieu le 26 septembre à 9 heures du *matin*. C'est 9 h. du *soir* qu'il faut lire.

Cet hommage rendu à l'exactitude historique, nous aborderons un sujet qui, pour ne toucher qu'indirectement aux questions militaires, n'en offre pas moins d'intérêt à des lecteurs militaires, spécialement à ceux de la *Revue militaire suisse*.

* * *

La livraison de juin de la *Bibliothèque universelle* publie, sous la signature de M. Frédéric Barbey, un article d'un très vif attrait, sur *Sainte-Beuve, historien du général Jomini*.

On sait qu'en 1869, l'année même de sa mort, le célèbre critique littéraire français consacra une série d'articles du *Temps* à l'étude du général vaudois. La figure de Jomini avait retenu son attention. Peut-être aussi son séjour à Lausanne, quoique ancien déjà, mais dont il avait gardé, avec de fidèles amitiés, un souvenir reconnaissant, contribua-t-il à fixer sa sympathie. Et puis, il y avait là un problème à résoudre, un problème de psychologie, et l'on sait si l'illustre académicien les goûtait. Si Jomini stratège et écrivain n'était plus contesté, l'homme, l'officier qui avait changé de drapeaux, passé de ceux de la France à ceux des alliés à la veille de nouveaux combats, soulevait encore l'indignation d'une importante partie du public. Ses mérites même, sa valeur, ajoutaient à la réprobation dont beaucoup l'entouraient. Aujourd'hui encore, tous n'ont pas désarmé ; on l'a constaté par l'article de M. Frédéric Masson dans le *Gaulois*, « Au plus offrant », publié lors de l'inauguration du monument de Payerne. Ce n'était donc pas une médiocre entreprise, de la part d'un écrivain français s'adressant au public français, que de défendre une personnalité d'autant plus attaquée qu'elle occupait une place plus élevée. Ainsi que le dit M. Barbey, il fallait

du courage et infiniment de tact pour aborder un pareil sujet. Sainte-Beuve s'inspira de ce courage et donna la preuve de ce tact[1].

L'œuvre était d'autant plus intéressante, que Sainte-Beuve n'avait aucune prétention et ne pouvait en avoir aucune à la connaissance des choses militaires. Il le déclare lui-même dans une de ses lettres : ... « je n'entends pas bien tous ces mouvements militaires pour lesquels il faut des cartes spéciales et aussi savoir s'en servir. » Mais il apporte une telle minutie dans ses recherches documentaires, et il met un soin si attentif à s'assimiler les sujets dont il parle, que les lacunes de l'instruction technique paraissent comme comblées.

L'article de M. Barbey éclaire sa méthode en nous le montrant aux prises avec ce sujet particulièrement délicat qu'est la vie de Jomini. Le fonds du récit est un échange de lettres inédites, entre Sainte-Beuve et le colonel Ferdinand Lecomte, lettres derrière lesquelles M. Barbey s'efface, n'intervenant que par de courts commentaires destinés à mettre en relief tel trait essentiel.

C'est le colonel Lecomte qui, sans se douter de l'extension que prendrait la conversation, l'a engagée. Ami et biographe du général, il a appris avec joie les intentions du critique, et lui adresse un exemplaire de sa biographie de Jomini : « Je me réjouis vivement qu'une plume aussi éminente aborde un sujet qui m'est aussi cher », écrit-il ; et il ajoute : « Je serais bien flatté que ce volume pût vous être de quelque utilité et mériter un peu votre bienveillance. »

Sainte-Beuve saisit la balle au bond. Il cherche à se compléter sur quelques points et pose de suite les questions qui sont restées pour lui en suspens. Ce qui lui importe d'ailleurs, c'est moins la portée militaire de l'œuvre de Jomini, que de bien dégager l'homme, le caractère, la forme du génie, d'une manière acceptable et intelligible à tous.

Un des premiers points de détail qu'il soulève montre nettement cette préoccupation de dégager l'homme, le caractère :

> Pourriez-vous m'indiquer, ne fût-ce qu'en allemand, les *expressions vives* qui échappèrent à Jomini, le 27 août 1813, en présence de l'état-major *antimilitaire* du prince de Schwartzenberg ? J'aime toujours à savoir les choses d'original, dussé-je n'en point faire usage. (Lettre du 4 juin 1869.)

Le colonel Lecomte répond, le 8 juin 1869 :

Monsieur,

Je crois avoir donné, page 184 de mon volume, le propos textuel que vous me demandez par votre post-scriptum du 4 juin. « — Quant on fait la guerre

[1] Les articles du *Temps* ont été réunis en une brochure sous le titre *Le général Jomini*. Paris, 1869. Michel frères, éditeurs.

La *Revue militaire suisse*, dans sa livraison de juin 1906, p. 445, a reproduit le passage essentiel de cette brochure sur le point spécial de la « trahison » de Jomini.

me ça, avait dit Jomini à ces beaux faiseurs, il vaut mieux s'aller coucher. »
dû un peu batailler contre lui pour maintenir ce propos dans mes épreu-
; il le trouvait un peu commun et moi très caractéristique. Mais j'ai insisté.
Par contre il m'en retrancha un autre qui venait un peu plus loin, à Al-
erg, et auquel il est fait allusion à la page 198. Je crois pouvoir vous le
porter ici sans indiscrétion, car le général me l'avait mentionné devant
sieurs personnes et sans paraître y attacher une grande importance. Il avait
à l'empereur de Russie : « — Je suis vraiment peiné du rôle qu'on fait
r ici à Votre Majesté. » Sur quoi, Sa Majesté aurait répliqué : « — Géné-
c'est à moi d'en juger, » avec assez de raison, du reste, dans la circons-
e...

F. Lecomte.

'uis vient un second détail. Jomini écrivait à cœur ouvert à un baron M.
nte-Beuve trouve dans ces lettres une source précieuse de documenta-
de l'âme de son héros; mais c'est une grave question pour lui de savoir
ces lettres, qui témoignent tant d'abandon et de confiance, sont réelle-
nt sincères, et pour cela, il lui faut le nom de la personne cachée sous
iale M.

N'est-ce point le baron Mounier, attaché dès ce temps au cabinet de l'empe-
et fils de l'illustre Constituant? Ou bien est-ce un Mounier qu'alors je ne
nais point, et quelle était la position de ce Mounier à Paris et dans le gou-
ement français, où il paraît avoir occupé un poste de confiance?

Le colonel Lecomte ne paraît pas très exactement renseigné sur ce
t, qui lui paraît accessoire.

Monsieur,

Ne vous donnez pas la peine de faire beaucoup de recherches pour trouver
aron Monnier, répond-il; ce correspondant était un homme sans autre im-
ance, mort depuis longtemps; il ne vous apprendrait rien de plus que les
lantes lettres à lui adressées. (Lettre du 9 juin.)

Mais Sainte-Beuve tient à sa recherche. La question n'est pas, pour lui,
econd ordre. Il s'en explique, et l'on ne peut qu'admirer la conscience
apporte à s'éclairer par tous les moyens et la netteté de sa concep-

ai, je vous l'avoue, un léger regret que le correspondant du général ne
point le baron Mounier, dont la situation répondait assez bien à quelques
nstances touchées dans les lettres. Ce à quoi je tiendrais surtout, c'est
le baron M. fût un personnage réel et que par conséquent les lettres pu-
s en 1819 ne fussent pas une ingénieuse fiction, imaginée après coup,
rendre plus vives et plus saisissantes les raisons atténuantes et d'excuse
la démarche de 1813.
ose à peine serrer de près votre conviction sur ce point. Il me suffirait
mot que le baron M. ne fût pas un homme *de paille*, dût-il être le plus
ifiant des correspondants. (Lettre du 10 juin.)

rique et pratique des connaissances militaires de ses membres. Chaque année, elle organise entr'autres, une journée cycliste militaire.

Celle-ci a été célébrée, cette année-ci, le 9 juin, à St-Gall. Le programme a comporté un concours d'estafettes, avec rapport tactique, auquel ont pris part 32 concurrents; un concours de tir au fusil, 52 participants: un concours d'estimation des distances, 50 participants. Mille francs en nature ont récompensé les meilleurs résultats.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

La carabine de l'artillerie. — Organisation de mitrailleuses. — Le nouveau ministre de la guerre. — Toujours la réorganisation militaire. — La question de l'augmentation de l'artillerie de campagne. — Le Military international de Bruxelles. — Instruction sur le service de reconnaissance et de renseignements. — Obusiers de campagne à tir rapide. — Pas de grandes manœuvres.

L'artillerie de forteresse à son tour va être dotée bientôt d'une nouvelle arme portative. Comme le fusil de l'infanterie et la carabine de la cavalerie la carabine de l'artillerie de forteresse est du type Mauser 89 et sort de la Fabrique Nationale des armes de guerre.

La carabine de l'artillerie de forteresse ne diffère du fusil et de la carabine de cavalerie que par la longueur qui est intermédiaire entre celles de ses deux congénères, et elle est munie d'une baïonnette. Les trois armes utilisent la même cartouche et ont une hausse graduée jusqu'à 2000 mètres. La balle du calibre de 7 mm. 65 est à enveloppe de maillechor.

Cette unité dans l'armement présente de sérieux avantages au point de vue de l'unité de l'instruction. Oh! si l'on pouvait tendre vers le règlement unique, combien serait salutaire l'influence de cette réforme sur l'étendue de l'instruction générale! Mais ce ne sera pas autre chose qu'un vœu avant plusieurs lustres!

* * *

A la suite d'expériences faites au camp de Beverloo en 1901 et 1902 l'autorité militaire avait adopté la mitrailleuse Hotchkiss pour l'armement des troupes d'infanterie de forteresse, et pour les divisions de cavalerie (section à adjoindre à l'artillerie à cheval). Les nécessités budgétaires n'avaient pas permis jusqu'ici de procéder à cette dépense. Le ministre de la guerre vient de mettre en commande un premier lot de 40 mitrailleuses pour la défense des intervalles des forts de la position d'Anvers. D'après la *Belgique militaire*, le gouverneur de la forteresse de Namur, le lieutenant-

général Thennis, aurait dernièrement annoncé que les forts de la Meuse recevraient également une dotation en mitrailleuses et cette nouvelle a été accueillie avec la plus vive satisfaction par tous les officiers. L'engin adopté est la mitrailleuse sur affût à roues avec trépied démontable qui convient parfaitement dans la défense mobile des forteresses. On étudie également un type d'affût de rempart pour l'emploi de cette arme dans les ouvrages de fortification. Le projet de réfection de la place d'Anvers, présenté par la *Belgique militaire*, comprend également un groupe de 4 mitrailleuses par intervalle de l'enceinte.

La mitrailleuse est une arme dont on peut attendre beaucoup, pourvu qu'on l'emploie judicieusement et qu'on ne la détourne pas de sa destination d'infanterie concentrée, en vue de battre des points ou des passages déterminés à courte distance.

* * *

Un changement de ministère a provoqué le départ du lieutenant-général Cousebaut d'Alkemade et l'arrivée au pouvoir du lieutenant-général Hellebaut, inspecteur général de l'artillerie et ancien directeur général de l'artillerie au Ministère de la guerre. Ce dernier a fait connaître à la Chambre les principes primordiaux de son programme ; la réorganisation urgente de l'artillerie de campagne et l'édification de la deuxième ligne de défense d'Anvers, questions que nos lecteurs connaissent par nos précédentes chroniques. Quel projet le nouveau ministre présentera-t-il au Parlement ? Il est difficile de le savoir pour le moment. Membre de la sous-commission chargée d'étudier la réorganisation de notre armée et de nos forteresses en 1900, membre de la Commission d'Anvers en 1906, il a soutenu deux fois les projets du Gouvernement : en 1901, l'enceinte de siège, en 1906 l'enceinte de sûreté à construire sur la ligne des anciens forts. Un fait nouveau s'est produit depuis : l'abandon de l'enceinte forte et continue pour une enceinte à intervalles constituée au moyen de petits points d'appui, établis entre les anciens grands forts et armés de vieux canons Wahrendorf de 15 cm. fonte Ces ouvrages seraient reliés par une grille défensive. Outre que ce projet. nécessiterait un accroissement de dépenses de cinq millions, il exigerait une augmentation de la garnison et, comme le font remarquer la *France* et la *Belgique militaire*, ce système n'aura qu'une valeur poliorcétique médiocre.

Le premier de ces deux organes ajoute avec raison qu'on regrettera l'abandon du projet si sérieusement étudié, présenté par notre excellent confrère et auquel était acquise la faveur de la grande majorité des officiers.

Nous avons l'espoir que le nouveau ministre avec la souplesse intelligente qui le caractérise, changera son fusil d'épaule et se rendant de mieux en mieux compte des facteurs militaires, politiques et civils qui influent sur

la solution du problème, proposera aux Chambres législatives le projet de la *Belgique militaire*, ce qui lui conciliera tous les suffrages.

*
* *

En ce qui concerne la réorganisation de l'armée, celle-ci paraît avoir été sacrifiée, pour le moment du moins, sur l'autel de la conciliation. et le Gouvernement qui a de nombreux et importants projets en discussion devant les Chambres, redoute de nouvelles divergences parmi les députés de la majorité. Mais le général Hellebaut a dit qu'il restait un partisan convaincu du service personnel généralisé et qu'il ne perdrait pas cette question de vue, que son concours serait acquis à ceux qui permettraient de réaliser l'accord patriotique sur une formule acceptable par une majorité.

Le général Cousebaut d'Alkemade s'était exprimé de la même façon devant le Sénat lors de la discussion du contingent.

Il convient cependant de reconnaître que, en principe, c'est au gouvernement à rechercher et à présenter cette formule acceptable par la majorité de l'armée et des hommes politiques de tous les partis. C'est le projet Grœninghe qui a été publié en 1904 par la *Belgique militaire* et qui préconise le service général avec temps de service réduit à 15 mois pour les armes à pied et à 24 mois pour les armes montées. Il est vraiment regrettable que de mesquins intérêts de politique particulière entravent la solution d'une question d'un ordre aussi élevé et destiné à garantir à la Belgique son indépendance et sa nationalité.

Un sénateur, M. Picard, ayant demandé au ministre d'étudier l'organisation militaire de la Suisse, le ministre de la guerre a déclaré qu'il résultait d'un travail très complet, que cette solution coûterait à la Belgique — qui compte plus de sept millions d'habitants — une dépense extraordinaire de 330 millions pour habillement, équipement, armement, munitions, harnachement, outils, approvisionnements, etc., et que le montant habituel de la guerre serait de près de 90 millions sur la base des diverses modifications qui viennent d'être décrétées par l'Assemblée fédérale.

Il est certain que la dépense de premier établissement et l'entretien d'une armée de 500,000 hommes serait très élevée : or, dans la situation actuelle, le budget de la guerre atteint 100 millions par an, soit environ le quart du budget total (500 millions), y compris la rémunération des miliciens et les frais d'entretien de la garde communale ou civique, qui est une espèce de milice, mais sans aucune valeur militaire.

A l'épouvantail des dépenses, une objection sérieuse se présente : le budget militaire (ordinaire et extraordinaire) de la Suisse est-il donc relativement si élevé qu'on voudrait le faire entendre ? Il ne dépassait pas ces dernières années 29-30 millions, soit aussi près du quart du budget total de la République helvétique.

En prenant pour base les budgets ordinaires de l'Allemagne et de la France, le budget de la guerre belge atteindrait respectivement 99 et 160 millions.

Quoi qu'il en soit, la presse militaire se fait souvent l'écho de l'insuffisance avérée de notre armée à remplir la mission qui lui incombe : défendre le pays et trois grandes forteresses.

Le projet Grœninghe n'entraînerait qu'une dépense de premier établissement relativement minime et le budget de la guerre ne dépasserait pas 70 millions tout compris — et sa réalisation permettrait de regarder d'un œil tranquille du côté de la frontière.

* * *

En Belgique, comme en France, se pose la question de l'augmentation de l'artillerie de campagne et ici comme là-bas on a voulu prélever sur la cavalerie les hommes et les chevaux qui nous manquent, pour réaliser cet accroissement indispensable de nos forces. Le bruit a couru que le ministre de la guerre voulait supprimer les cinquièmes escadrons de nos huit régiments de cavalerie afin de résoudre le problème des attelages, et réduire le contingent des cavaliers pour l'affecter aux nouvelles batteries. Ce projet a été accueilli par des protestations plus ou moins légitimes. Il est certain qu'une diminution du nombre de nos escadrons apporterait un grand trouble dans les services que la cavalerie doit rendre en cas de mobilisation et durant les opérations de l'armée de campagne. On fait valoir justement que après avoir versé hommes et chevaux dans l'artillerie, on ne pourrait agir de même avec les officiers qui n'ont pas fait les mêmes études. L'avancement déjà si lent dans les grades inférieurs s'en ressentirait d'une manière fâcheuse. Et on conclut que le seul moyen de remédier aux inconvénients actuels, de pourvoir aux nécessités présentes, est de demander au Parlement ce qu'il faut pour satisfaire l'artillerie. Mais on devrait pour cela parler aux membres de la législature un langage patriotique et ferme. C'est ce que l'on ne fait généralement pas ; on ajoute toujours la question des gros sous et l'on préfère biaiser.

* * *

Le grand Military international de cette année, organisé à Bruxelles, vient de prendre fin. Il a mis en ligne 35 concurrents, dont 15 officiers français, 2 hollandais, 1 suédois et 17 belges. Il comportait quatre épreuves consistant en :

Une étape de 32 kilomètres en 1 h. 40 ; au milieu de cette étape chaque concurrent devait effectuer un parcours d'obstacles de campagne dans le Hall du Cinquantenaire, à une vitesse de 400 m. à la minute. Les obstacles se rapprochaient sensiblement de ceux que l'on rencontre en campagne ; ils

avaient une hauteur d'un mètre dix environ. L'épreuve se terminait par la traversée du Hall dans la ligne du milieu en franchissant les obstacles qui s'y trouvaient. Les concurrents étaient en tenue de campagne. Poids minimum : 80 kilogrammes.

La seconde épreuve portait sur le dressage. Poids libre. Chaque concurrent devait travailler pendant sept minutes aux différentes allures, avec arrêt, station, reculer, appuyer ; contre galop et changement de pied du tac au tac.

La troisième épreuve obligeait les concurrents à effectuer le matin, en selle et bride anglaise, 50 kilomètres en quatre heures et à courir l'après-midi, après deux heures de repos, un steeple de 4000 m. à raison de 550 m à la minute. Les chutes, refus et dérobades étaient seuls pénalisés.

La quatrième épreuve, courue en selle et bride anglaise, poids minimum 80 kilogrammes, consistait en sauts d'obstacles à peu près fixes, ne dépassant pas 1 m. 15.

Certaines difficultés de parcours se présentaient : arrêts brusques, demi-tours, obligation de sauter entre deux fanions. Le temps de parcours était fixé ; chaque concurrent perdait un quart de point par seconde de retard ou gagnait un vingtième de point par seconde en moins que le délai prescrit.

L'ensemble des diverses épreuves valait 100 points qui se divisaient de la façon suivante :

32 kilomètres en 1 h. 40 et parcours d'obstacles .	25 %
Dressage	15 »
50 kilomètres et steeple	30 »
Epreuves d'obstacles	30 »
Total . . .	100 points.

Sur les 7 premiers prix, 4 ont été remportés par les officiers français, 3 par les belges. Dans les 10 classés suivants, 5 sont français, 1 est hollandais et 4 sont belges.

L'épreuve de dressage a été la plus intéressante, car après les diverses épreuves d'endurance, il a bien mis en relief les qualités des cavaliers et les propriétés de chaque école.

Les joutes internationales ont décidément la vogue, et il est souhaitable qu'elles restent en honneur pour le plus grand bien de la science hippique.

* * *

Le Département de la guerre vient de faire paraître une instruction sur le service de surveillance et de renseignements, travail intéressant, disons même original.

L'instruction comprend trois opuscules. Ils seront mis en usage par tous les organes qui, en temps de guerre, doivent renseigner le haut commandement, c'est-à-dire, par la gendarmerie frontière et la cavalerie.

Les divers états-majors, ainsi que les carabiniers, ont également reçu l'instruction nouvelle. Celle-ci est subdivisée en trois parties : une première, comprenant des généralités, donne de nombreux renseignements sur la façon d'exécuter les destructions et sur la télégraphie ; cet opuscule comprend aussi une carte du réseau télégraphique et téléphonique de la Belgique.

Les deux autres brochures contiennent, l'une pour la France, l'autre pour l'Allemagne, la description des uniformes de campagne des divers corps et services de nos voisins ; la répartition de leurs grandes unités. Viennent ensuite des détails sur les effectifs de guerre, les dispositifs de marche, de rassemblements et de bivouacs ; enfin, les marques distinctives des objets d'habillement, d'équipement et de harnachement.

Les gravures représentant les costumes des officiers et de la troupe sont finement dessinées.

Les renseignements que contient l'instruction nouvelle n'ont aucun caractère confidentiel ; on peut se les procurer dans nos règlements et dans les publications étrangères, mais encore fallait-il coordonner ces renseignements, ce qui exigeait un travail assez laborieux, mais nécessaire pour faciliter les études des officiers.

* * *

Il y a un an, je vous annonçais le début d'expériences ayant pour objet le choix d'un obusier de campagne, à tir rapide, avec recul sur l'affût. Ce concours vient d'être terminé. Krupp a présenté une pièce de 10,5 et une de 12 cm. ; Ehrhardt une pièce de 10,5 ; Cockerill une de 10,5 et Cockerill-Fonderie de canons belge, un obus de 12 centimètres. Les concurrents n'étaient liés par aucun système : ils n'avaient d'autres obligations que de présenter un shrapnel et un obus-torpille.

Les deux maisons allemandes ont préconisé un obus chargé d'acide picrique et à éléments séparés (projectile et charge) ; les maisons belges, un obus chargé de macarite à cartouche complète.

Chacun des matériels essayés avaient des qualités et des défauts inhérents au calibre même et par cela exclusifs.

L'idéal serait de trouver un matériel participant dans une mesure suffisante des qualités de chaque système, le lourd et le léger ; mais ces exigences contradictoires pourront-elles être réalisées ? Il n'est pas permis de répondre pour le moment.

Les bouches à feu à trajectoire tendue ont pour inconvénient de ne pas pouvoir fouiller suffisamment le terrain, ni bouleverser les abris qui cachent l'adversaire ; les obusiers, pour être efficaces, doivent être très mobiles, légers donc et avoir un projectile puissant, apte à détruire les abris. La puissance et la mobilité s'excluent souvent, mais à notre avis, il faut sacrifier la mobilité dans la mesure voulue pour obtenir la puissance. La mobi-

lité ne sert qu'en marche, c'est-à-dire en dehors du temps où la bouche à feu remplit son office. Les obusiers pourront généralement se mettre en position à couvert; le facteur mobilité ne leur sera donc pas d'une grande utilité et le gain de quelques minutes dans l'arrivée n'aura pas une influence supérieure; au contraire, le facteur puissance sera décisif durant toute la période où la pièce agit, remplit son objet réel.

En temps de paix, on apprécie beaucoup, trop même, l'élément mobilité, parce qu'on ne se sert pas de la puissance, qu'elle n'est pas tangible, même au polygone; elle ne ressort véritablement que sur le champ de bataille. Conséquemment, pourvu que l'obusier de campagne puisse se mouvoir sans trop de difficultés sur les routes, qu'il puisse prendre position à travers champs au pas, nos désirs doivent tendre vers une pièce puissante à gros calibre, le 12 cm. et même le 15 cm. si les constructeurs peuvent réaliser d'une façon suffisante le premier desideratum.

Les expériences continueront aussitôt que les firmes seront prêtes.

Voici les données numériques des *obusiers Krupp* expérimentés à Brasschaet :

		Ob. de 10.5	Ob. de 15 cm.
Poids de la bouche à feu avec fermeture environ	Kg.	340	480
» pièce en batterie	»	1000	1350
» voiture complète sans servant	»	1900	2200
» du projectile	»	14	21
Nombre moyen de balles de 16 grammes	»	420	650
Nombre de projectiles et de charges transportés	»	24	16
Vitesse initiale maximum	m.	300	300
Portées maxima — percutante	»	6500	6800
Portées maxima — fusante	»	6100	6700

Données des *obusiers Cockerill-Fonderie :*

Poids de la pièce en batterie	»	1120	1300
» voiture complète sans servants	»	1950	2140
» du projectile	»	14	20
Nombre moyen de balles de 11 grammes	»	530	750
Nombre de projectiles et de charges transportés	»	24	16
Vitesse initiale maximum	m.	300	300
Portées maxima — percutante	»	6600	6600
Portées maxima — fusante	»	4700	4700

Le recul de l'*obusier Krupp* est assuré par l'application du frein de contention aux tourillons agissant à hauteur de la tranche de culasse. De cette manière, on obtient un recul constant. Les modèles antérieurs où les tourillons étaient placés vers le milieu de la longueur de la bouche à feu exigeaient un recul variable et des précautions spéciales pour éviter la butée de la culasse contre le sol.

L'avantage de ce frein à fonctionnement constant est la simplicité et le recul suffisamment long pour réduire les réactions à leur minimum, en sorte que les organes fatiguent peu et que les roues et la crosse demeurent à la surface du sol sans enfoncement, même dans un terrain meuble et sous de grands angles d'élévation.

La culasse restant à la hauteur convenable pour le chargement, le service de la pièce est aisé et rapide, et il permet de munir l'obusier d'une ligne de mire indépendante de la bouche à feu, d'où un grande simplification des systèmes antérieurs. La hausse est donc semblable à celle du canon de campagne et un dispositif corrige automatiquement le déversement de l'essieu. La pièce est munie de boucliers composés de trois pièces, dont l'intérieur se rabat pour la route. La charge se compose de cinq fragments enfermés chacun dans un sachet en tissu de poudre sans fumée, pour tirer aux diverses distances, sous les inclinaisons voulues.

Le shrapnel est muni d'une fusée à double effet; l'obus d'une fusée à percussion à effet retardé facultatif et d'un dispositif de sûreté excluant les éclatements prématurés, ce qui est d'une importance primordiaie.

Les obusiers *Cockerill-Fonderie* étaient caractérisés par la mobilité du recul et l'emploi d'un ressort équilibreur de vis de pointage, pour compenser la prépondérance de la volée due au placement des tourillons vers l'arrière. On sait que la maison Cockerill a été la première à trouver la solution du problème du recul variable sans butée contre le sol. La *Revue militaire suisse* s'est d'ailleurs occupée de cette question il y a quelque temps; je n'insiste pas.

Par un procédé spécial, la hausse peut être rendue dépendante ou indépendante de l'affût, suivant les nécessités du service de la pièce; elle est aussi munie d'un correcteur à niveau, d'une lunette panoramique avec collimateur et goniomètre.

Le retour automatique en batterie sans heurt est assuré par un appareil de réglage; le recul peut atteindre 1m20, malgré la faible longueur des glissières.

Les projectiles sont assemblés dans des douilles démontables, contenant quatre éléments de charge séparables. Cette innovation a pleinement réussi. Les fusées ont les mêmes propriétés que celles présentées par Krupp. Les appareils de fermeture sont à vis excentriques. Les boucliers ont leur partie supérieure d'une seule pièce, l'inférieure se relève pendant les marches.

Le coffre d'avant-train est à alvéoles horizontales, contenant chacune une cartouche et permettant de modifier la charge sans retirer entièrement le projectile.

* * *

Il n'y aura pas de grandes manœuvres cette année. De pareils exercices

sont coûteux, mais il n'y en a pas de plus utiles; partout on les tient pour indispensables, et en Suisse par exemple, ils s'exécutent chaque année. En Belgique, les grandes manœuvres n'ont lieu que tous les trois ou quatre ans, ce qui est notoirement insuffisant, car on prive ainsi les officiers supérieurs et particulièrement les généraux, de l'occasion d'exercer leur commandement en terrain varié avec des effectifs renforcés, et on laisse nos miliciens partir en congé illimité sans avoir appliqué en campagne ce qu'on s'est échiné à leur apprendre sur la plaine d'exercices. De plus, les états-majors se rouillent, car ils vivent dans la paperasserie et n'ont que de rares circonstances de sortir de l'atmosphère déprimante des bureaux. Pour atténuer ces conséquences fâcheuses, chaque division d'armée ou de cavalerie est réunie, sous le commandement de son chef, pendant une semaine, dans nos camps d'instruction de Beverloo et d'Arlon.

Dans les positions fortifiées de Namur et Anvers, on exécutera comme tous les ans, avec les cadres, des simulacres (sur le papier) de certaines phases de l'attaque et de la défense des places.

A Liège, par exception, des manœuvres de forteresse avec troupes auront lieu, sous la direction du général George, gouverneur de la Position: elles s'effectueront du 29 août au 4 septembre.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Inspection générale. — Création d'un Comité de défense nationale. — Cours à l'école centrale de tir. — Manœuvres d'automne. — Projet d'un règlement de manœuvres pour l'infanterie. — Les nouvelles Chambres parlementaires. — Naissance du Prince des Asturies.

Au moment où je vous écris, l'inspection générale ordonnée par le ministre de la guerre bat son plein, et c'est elle qui constitue, ces jours-ci, dans l'armée, la seule préoccupation et l'unique sujet de conversation.

Elle a commencé le 15 mai et devra être terminée fin juin, afin qu'avant le 1er août les rapports des inspecteurs généraux soient parvenus au ministre. Ces inspecteurs sont les capitaines généraux des huits districts militaires, ainsi que les commandants généraux de Ceuta et Melilla, pour les corps de troupes et le personnel hors rang tant de l'armée active que de celle de réserve; le chef de l'Etat-major central, pour tous les services, les établissements et les troupes dépendant directement de cet état-major; le président du Conseil suprême de la guerre et de la marine (Haute Chambre de justice), pour les officiers qui y sont employés; l'inspecteur des établis-

sements d'instruction et d'industrie militaires, pour les Académies militaires, l'école d'équitation, les collèges des orphelins de militaires et les établissements industriels tenus par les corps d'artillerie, du génie, de l'administration et de la santé militaires; les inspecteurs des haras militaires, pour les établissements de la Remonte; le sous-secrétaire de la guerre, pour tout le personnel du ministère; les directeurs des carabiniers et de la garde civile (douaniers et gendarmerie), pour les services de la troupe de ces deux corps, et le Payeur général de la guerre, pour le personnel placé sous ses ordres et pour celui du contrôle.

Cette inspection est militaire, technique et administrative; elle s'étend à tout le personnel, ainsi qu'à la comptabilité, au matériel de guerre, aux casernements, à l'outillage militaire, etc. Les inspecteurs sont tenus de renseigner exactement le ministre sur tout ce qu'ils observent, tant mauvais que bon, et notamment sur la valeur professionnelle et physique des officiers de tout grade, en signalant ceux dont la mise à la retraite s'impose en vertu des lois en vigueur.

Il suffit de ce petit énoncé pour comprendre la portée de la besogne imposée par le général Lono et l'inquiétude qu'elle a réveillée chez ceux qui pourraient craindre les conséquences d'antécédents fâcheux, demeurés dans l'ombre pour une raison quelconque. D'aucuns ont imaginé qu'il s'agissait de soumettre tout le monde à une espèce d'examen, afin de constater si les aptitudes de chaque officier répondaient vraiment à ce qu'exige son grade et son commandement, hypothèse qui ne manquait pas de donner une apparence un peu dure à l'inspection générale. Le ministre s'est efforcé, il est vrai, de calmer les alarmes des plus ombrageux, leur assurant que son intention n'était pas de provoquer des vides, coûte que coûte, mais qu'il désirait plutôt au moyen de ce grand inventaire, se rendre un compte exact de l'état de l'armée et des ressources de tout genre dont elle peut disposer. Cela ne signifie pas que le chef de l'armée ne serait pas décidé, le cas échéant, à renvoyer chez eux les incapables de tout acabit et à corriger les abus qui pourraient être dénoncés par les inspecteurs. Malgré ces explications très plausibles, je n'ai pas besoin de vous dire que ce sera pour tous un énorme souci de moins que de voir cette inspection faire partie du passé, car c'est toujours un inconnu et qui sait, d'ailleurs, le critère d'après lequel chaque inspecteur exécutera son mandat ? Tandis qu'ici, l'on se trouvera en face d'un optimiste, là-bas quelques malchanceux courront le risque de se heurter aux foudres d'un violent réformateur. Jamais circonstances plus propices que celles-là à l'application de la théorie, hélas ! si souvent confirmée, des deux poids et des deux mesures !

Qui vivra verra. En attendant, je vous le répète, on ne sait, dans notre armée, que parler de cette terrible inspection et, comme il arrive toujours en pareil cas, on écoute sans sourciller les nouvelles les plus stupéfiantes.

Personne ne se donne la peine de couper les ailes de certains canards : les contre-vérités circulent comme monnaie courante.

*
* *

Il est évident que le ministre de la guerro ne se décidera pas à proposer une réforme quelconque tant qu'il n'aura pas examiné à loisir les rapports d'inspection. Aussi votre chroniqueur se trouve-t-il dépourvu d'informations. Il ne pourra vous parler que du Comité de la défense nationale, créé par un ordre royal et portant la date du 30 mars de cette année. Le but de ce Comité (Junta de defensa nacional) est de coordonner l'action des deux hauts commandements militaires, soit de l'armée de terre et de la marine. Ce nouvel organisme de défense ne contient que des éléments qui existaient déjà antérieurement ; il est constitué, en effet, par le président du Conseil des ministres, le ministre de la guerre et celui de la marine, le chef de l'Etat-major central de l'armée et le président du centre technique et consultatif de la marine (ce fonctionnaire cédera sa place au chef de l'Etat-major central de la marine, lorsque cet état-major aura été créé). Le président du Comité en question aura droit de convoquer à titre purement consultatif, les chefs des services militaires et civils, des commandants des troupes ou des dignitaires militaires dont l'opinion pourrait être de quelque utilité aux délibérations du Comité. La compétence de celui-ci s'exercera sur tout ce qui a rapport aux combinaisons des armées de terre et de mer, aux armements des places, aux plans de mobilisation, aux fortifications permanentes, en un mot à tout ce qui relève de l'état militaire et exige l'unité de direction. De deux chefs d'état-major, le plus ancien dans l'exercice de ces fonctions sera le secrétaire du Comité de la défense nationale.

*
* *

Cette année, comme la précédente, la section de l'infanterie de l'Ecole centrale de tir a des cours spéciaux pour officiers subalternes. Le cours destiné aux premiers lieutenants a lieu du 15 avril au 15 juin et les capitaines seront à l'école de tir du 1er au 30 septembre. Chaque régiment actif d'infanterie et chaque bataillon de chasseurs, portant un numéro pair, envoient un premier lieutenant et un capitaine à chacun de ces cours respectivement. Les programmes sont à peu de chose près ceux de l'année précédente. Les trois autres sections de l'Ecole centrale de tir, auront aussi, cette année, des cours spéciaux pour officiers subalternes.

*
* *

Il parait que nous aurons des grandes manœuvres d'automne, dans la province de Lugo, au nord-ouest de la péninsule. On parle de deux divisions organiques, aux effectifs renforcés, et de certaines troupes spéciales, qui serviraient soit à augmenter le nombre des troupes engagées, soit à figurer

l'ennemi dans une manœuvre de corps d'armée. Pour le moment les détails manquent et je ne crois pas me tromper en affirmant que rien n'est encore arrêté d'une manière définitive.

* * *

Dans une chronique antérieure, je vous annonçais la création d'un Comité de tactique, ayant comme président S. A. le prince Don Carlos de Bourbon, général de brigade et commandant d'une brigade de cavalerie. En vous faisant cette communication, je formulais des vœux pour que ce nouveau Comité fit un peu plus parler de lui que son devancier, dont le travail a été nul, ou peu s'en faut. A en croire ce que l'on dit, mes vœux seront exaucés. Il paraît que ce Comité de tactique a déjà approuvé les bases d'un nouveau règlement de manœuvres pour notre infanterie et, suivant ce que j'ai entendu conter, ces bases rappelleraient infiniment les principes adoptés par le dernier règlement de l'infanterie allemande. Cela n'aurait rien de surprenant puisque ces principes sont excellents et, qu'ensuite, nous sommes sous l'impression d'enthousiasme provoquée par les conférences et les rapports des officiers récemment rentrés en Espagne, après avoir fait un stage d'une année dans l'armée allemande.

* * *

Veuillez constater que dans ma chronique de ce trimestre, l'éternelle crise ministérielle fait défaut! Les nouvelles Chambres avaient été convoquées pour le 13 mai : seulement, à l'heure qu'il est, on se demande encore si elles parviendront à se contituer régulièrement. Le parti libéral a pris en très mauvaise part la comédie électorale, poussée un peu loin il est vrai, à laquelle le gouvernement a eu recours pour se procurer une majorité écrasante. Le chef de ce parti, M. Moret, d'accord avec ses lieutenants a décidé d'ordonner aux députés et aux sénateurs libéraux de s'abstenir de prendre possession de leurs sièges aux prochaines Chambres. La rupture entre les deux partis gouvernementaux est d'autant plus grave que la Catalogne, à la suite de son attitude de franche révolte, adoptée lors des dernières élections législatives, n'a pas hésité à envoyer aux deux Chambres des représentants nettement hostiles tant au parti conservateur qu'au parti radical. Cette hostilité est le seul point commun qui unissent les mandataires catalans, car, au point de vue politique, il forment un ensemble des plus bigarrés et extravagants. On voit des ultra-cléricaux, des carlistes, des républicains du plus beau rouge, des régionalistes, des séparatistes, des hommes enfin choisis, non pour leurs doctrines politiques, mais par le fait d'une alliance régionale, à laquelle on a donné le nom de la « Solidarité » et dont la seule raison d'être est la haine de tout ce qui n'est pas Catalan. Cette alliance monstrueuse et vitupérable (car la haine ne peut rien engendrer de bon) a eu pour premier résultat la triste gloire de faire reverdir les aspirations des

carlistes. Depuis longtemps, ceux-ci ne possédaient à la Chambre que deu ou trois représentants, dont le rôle était, en raison même de leur nombr parfaitement nul ; la solidarité catalane leur a procuré plus d'une douzair de sièges législatifs et cette victoire, à laquelle, il y a quelques mois, pe sonne n'aurait songé, les fait déjà rêver de plaies et de bosses, et surto d'une bonne petite guerre civile, pareille à celles trop nombreuses, héla qui ensanglantèrent jadis l'Espagne et dont les conséquences nous font e core souffrir.

L'armée, qui a versé tant de sang pour empêcher le triomphe de l'idé carliste, voit avec douleur cette aberration des Catalans, qui ne reculent pa pour satisfaire leurs intérêts locaux et leur antipathie atavique, à favoriser le partisans de l'absolutisme et à se faire représenter, au Congrès et au Séna par des hommes que l'opinion sait pour la plupart gagnés aux idées ant militaristes et antipatriotes.

La députation catalane, d'une part, les maladresses du parti libéral d'un autre, et enfin la politique raide et intransigeante des conservateurs, rie de tout cela ne nous permet de compter, pour le moment du moins, sur le réformes militaires nécessaires à notre patrie. Puissé-je me tromper à cet égard !

*
* *

Au milieu des inquiétudes créées par la situation politique, un heureux évènement est venu répandre la lumière et la joie dans nos cœurs. J'entends la naissance du petit Prince des Asturies, qui a réuni dans un même sen timent de profonde allégresse, la famille royale et son peuple. C'est avec le plus sincère enthousiasme que l'armée espagnole a salué le jour du 10 mai dans lequel la Providence à bien voulu combler ses désirs par une brillante succession au trône. Elle forme des vœux pour que l'existence du Prince des Asturies soit un nouveau gage de bonheur pour le roi et pour la nation.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Mea culpa : l'armement de l'artillerie à cheval. — Le colonel Deport et ses inventions. — Le duel dans l'armée. — La libération anticipée des classe 1903 et 1904. — Les futurs officiers au régiment. — L'obéissance passive et l'obéissance intelligente, d'après le général Donop. — Les tribunau militaires. — Les grandes manœuvres.

Comment ai-je pu dire le mois dernier (page 389) que les batteries à cheval de l'artillerie de corps sont armées d'un canon léger, dont les qua lités balistiques sont insuffisantes ? C'est, tout au contraire, les batter

antes » des divisions de cavalerie auxquelles on a pendant longtemps é le 80. On s'est décidé à leur donner le 75, mais allégé (par la supsion du bouclier); enfin, on leur a rendu le bouclier, de sorte que, à ıre actuelle, elles ont le même matériel que les batteries montées. Leur sance est égale. Quant à leur légèreté, elle est supérieure par le fait que ervants ne sont pas portés sur les voitures. Au lieu de voyager assis sur :offres, ils suivent la pièce, formant un peloton à cheval. Il est vrai que ains auteurs, et même des hommes du métier particulièrement compés, prétendent que ces montures alourdissent l'artillerie, plus qu'ils ne la lent réellement mobile. Ils disent que la mobilité qu'elle acquiert temıirement, pour les déplacements sur les champs de bataille, elle la perd :olonne, dans les routes et au cantonnement.

Pendant que j'en suis à réparer mes erreurs et mes omissions, je dirai les batteries à cheval de corps ont pour principal rôle d'accompagner rigade de cavalerie du corps d'armée, ce qu'un correspondant me reprod'avoir passé sous silence.

Le même correspondant s'élève contre l'assertion que les colonels néglit leurs batteries à cheval. — « C'est le contraire qui est la vérité, m'ét-il : ils en font généralement leurs favorites, et ils écrèment en leur faır les cadres et les chevaux. C'est une plainte générale de presque *(sic)* ıs les commandants de batteries montées des régiments de corps. » Je n disconviens pas. Et c'est très humain. On s'attache à ce par quoi on différencie des autres, à ce par quoi on se distingue. Les batteries à eval sont les enfants gâtés des régiments de corps. Mais les enfants gâtés sont pas les mieux élevés. On leur donne tout ce qu'ils désirent et on exige rien d'eux. Mon critique a raison, mais je crois que je n'ai pas tout ait tort. Oui, les colonels qui ont sous leurs ordres un groupe à cheval en nt très fiers, mais, en général, ma remarque subsiste, à savoir qu'ils ne erchent pas à développer les qualités spéciales qui devraient caractériser tte subdivision d'arme. Les batteries « volantes » de cavalerie ne ménant pas les sarcasmes aux batteries pseudo-volantes de l'artillerie de corps. ės n'acceptent pas d'être mises sur le pied de l'égalité avec elles, et, me! quand on les voit à l'œuvre, les unes et les autres, on le comprend rt bien, en général.

Je ne suis d'ailleurs pas le seul à avoir dit en mai quelque chose de ntestable. L'article qui a paru sur les artilleries de montagne reproduit ıe information erronée[1]. Si je me permets d'en relever l'inexactitude, c'est ıe la presse française en est responsable, puisque c'est elle qui a reprénté notre nouveau canon de montagne avec récupérateur à ressort comme ınt l'œuvre du capitaine Ducrest.

[1] J'y relève aussi une faute d'impression : c'est 67 qu'il faut lire page 340 (ligne 9), ıon 75.

C'est au colonel Deport, l'éminent créateur du canon de campagne à tir rapide, que sont dues les dispositions essentielles et caractéristiques du matériel dont il s'agit. Le capitaine Ducrest, alors adjoint à la fonderie de Bourges, n'a fait que s'en inspirer en établissant les tracés du type qui a été soumis aux essais dans les batteries alpines.

La France ayant fourni sur ce point à la Suisse des données fausses, il me semble que c'est à la France qu'il appartient de rétablir la vérité. Je ne m'excuse pas moins de me mêler de ce qui ne me regarde pas, et, après avoir essayé d'arracher la poutre que j'avais dans l'œil, de m'être occupé de la paille du voisin. Encore une fois, *meâ culpâ!*

* * *

La question s'est posée de savoir si, à l'occasion de différends survenus entre militaires, l'autorité a qualité pour intervenir et pour fixer même, le cas échéant, les conditions d'un duel.

On sait, en effet, qu'il est de tradition, chez nous, d'obliger à aller sur le terrain deux soldats qui se prennent de querelle et en viennent aux coups. On leur défend de se battre à coups de poing : on les force à se battre à coups d'épée.

Quand je dis : « coups d'épée », je m'entends. Car on s'arrange de façon à éviter toute effusion de sang. La scène a lieu au manège, s'il s'agit de cavaliers, en présence du capitaine adjudant-major, du médecin et du maître d'armes, lequel donne un fleuret à chacun des deux adversaires et les place si loin l'un de l'autre que c'est tout au plus si on peut espérer qu'ils s'atteignent à la main ou à l'avant-bras.

Cette comédie a d'autant moins de raison d'être que l'enseignement de l'escrime a cessé d'être donné au régiment. Et elle constitue une ridicule parodie d'une tradition qui a pu avoir sa grandeur jadis. Aussi le général Picquart vient-il de faire connaître que, à son avis, dans les circonstances actuelles, les chefs hiérarchiques n'ont ni à donner ni à refuser l'autorisation de se battre. Ils doivent surtout s'abstenir d'exercer une pression quelconque pour contraindre deux militaires à aller sur le terrain.

Si une altercation se produit dans le service ou à l'occasion du service, ajoute la circulaire ministérielle, il suffit d'appliquer les dispositions en vigueur et de prononcer, pour régler le différend, les sanctions disciplinaires prévues. L'autorité militaire a le devoir d'y recourir.

Si le différend, au contraire, se produit en dehors du service, il ne s'agit plus que d'une affaire privée, et chacun, dans ce cas, doit rester libre d'agir suivant sa conscience et suivant sa conception du point d'honneur, sans cesser de rester, vis-à-vis de la loi et des règlements militaires, responsable des conséquences de son acte.

* * *

Gros débat à la Chambre des députés pour savoir si on renverra par anticipation la classe 1903. La loi du 21 mars 1905 instituant le service de deux ans n'est pas applicable à cette classe, qui se trouve donc astreinte à rester trois ans sous les drapeaux et ne bénéficie pas des avantages inhérents au nouveau régime. Elle n'éprouve pas une satisfaction particulière à faire transition et à savourer en quelque sorte le supplice de Tantale. Quand tout le monde « faisait » trois ans, tout le monde prenait son parti de faire trois ans. Mais, maintenant que tout le monde va faire deux ans, il est désagréable de se sentir condamné à en faire trois. Et on en appelle, surtout lorsqu'on a pour avocats des députés très disposés à défendre les intérêts de leurs électeurs présents et à venir. Aussi la lutte a-t-elle été ardente pour obtenir que la classe 1903 fût renvoyée dans ses foyers ou plutôt dans les champs ou les prés, pour s'y occuper de la moisson ou de la fenaison. Le gouvernement a cédé aux mêmes préoccupations électorales que la Chambre, et il a été décidé que la libération aura lieu le 12 juillet, bien que le ministre ait exprimé le regret de priver la classe 1903 de la saine émotion de la fête patriotique du 14 juillet, ainsi que de l'utile enseignement des écoles à feu, voire même, aurait-il pu ajouter, de manœuvre d'automne.

C'est à l'issue de ces grandes manœuvres que sera libérée la classe 1904, à moins que les circonstances obligent le ministre à user de la faculté que la loi lui confère de la maintenir sous les drapeaux. Mais cette éventualité paraît fort improbable, et nous devons nous attendre à voir dans quatre mois le régime du service de deux ans en plein fonctionnement. Il n'y a pas lieu de s'en promettre une satisfaction sans mélange. L'ère des difficultés commence. Et pourtant on biaise déjà avec le texte de la loi. Ainsi, une circulaire récente élude la prescription qui limite à trente jours la durée totale des permissions qui peuvent être accordées à un soldat. Les dimanches et fêtes s'y ajouteront, de sorte que les trente jours seront augmentés de plus de cent, soit quatre mois au moins à déduire sur les 24 mois nominaux, lesquels d'ailleurs déjà se réduisent à 23. Nous voici donc bien près du service de dix-huit mois que préconisent certains théoriciens *quorum pars fui*.

Le fiasco des rengagements a été reconnu à la tribune. Il est vrai qu'on ne se plaint du rendement qu'en ce qui est des caporaux et soldats. On se déclare satisfait du nombre des sous-officiers qu'elle fournit. On ne veut pas voir que, si on a la quantité, c'est au détriment de la qualité.

Quoiqu'il en soit, on commence à ouvrir les yeux sur les méfaits de la loi de 1905. Et le malaise qu'on éprouve a quelque chose d'inquiétant : c'est un fâcheux symptôme,

Une des dispositions les plus inutiles du nouveau régime, c'est celle qui oblige les futurs officiers à passer un an à la chambrée. J'ai dit qu'il me

semblait impossible qu'ils fussent soumis au même régime que le commun des soldats. Et, en effet, le général Picquart prescrit de leur faire suivre, conjointement avec les sous-officiers candidats à Saumur, les cours d'histoire, de géographie, de topographie. Il prescrit également de les employer au dressage des chevaux de remonte toujours concurremment avec les gradés et les anciens soldats. Mais il rappelle que, pour tout le reste, ils doivent être assimilés aux élèves-brigadiers :

Il faut, par conséquent, dit-il dans sa circulaire du 3 avril, qu'ils soient astreints aux mêmes corvées que leurs camarades, qu'ils prennent leurs repas en commun au réfectoire de l'escadron, et qu'ils couchent dans la chambre affectée à l'unité à laquelle ils appartiennent et à la place qui leur est attribuée dans leur peloton : qu'ils fassent, en un mot, tout leur service, sans privilège d'aucune sorte.

Il importe, en outre, que les tours de service ne subissent aucun changement qui soit de nature à faire bénéficier ces militaires d'une exemption de service ou à leur procurer une permission qu'ils n'auraient pas eue sans ce changement.

Il y a lieu, enfin, de ne pas leur accorder d'autres permissions que celles prévues par les lois et règlements en vigueur pour les militaires de leur grade et de s'abstenir de leur donner une permission permanente de dix heures, de minuit, etc.

Les chefs de corps devront veiller à la stricte exécution de la circulaire du 5 octobre précitée et seront rendus personnellement responsables de toute infraction à ses prescriptions.

On voit que le ton est comminatoire. Toutes ces précautions indiquent l'existence du danger. L'énergie du général Picquart n'a pas réussi à guérir l'armée de « la plaie des ordonnances ». Viendra-t-elle à bout de faire cesser le régime de faveur réservé à la jeunesse riche ? J'en doute. En tous cas, pourquoi la cavalerie seule est-elle visée dans la circulaire du 3 avril ?

* * *

Le général Donop vient de publier à la Librairie nationale (ou plutôt je pense, nationaliste), une petite plaquette destinée à établir que les officiers catholiques ont bien fait de refuser de « marcher » pour les inventaires. Il s'efforce de fixer les limites de l'obéissance, c'est-à-dire la part qu'il convient de faire à l'intelligence dans l'exécution des ordres. Il y a des cas, dit-il, où on a le devoir de ne pas obéir. Soit. Mais comme on a, d'autre part, le devoir d'obéir, il s'en suit un conflit très grave et qui n'est pas sans grandeur. Il peut être fort beau de briser son épée au moment même où on est appelé à s'en servir. Seulement cet acte entraîne des conséquences qu'il faut savoir subir. C'est même parce qu'on s'y expose qu'on mérite les palmes du martyre. Loin de se plaindre de la condamnation qui a frappé les officiers coupables d'avoir suivi les suggestions de leur conscience plutôt que les ordres de leurs chefs, il convient de s'en réjouir. Dépourvue de cette

sanction, leur refus d'obéir était une incartade, une gaminerie de collégien. Grâce à elle, c'est un exemple, un grand exemple. Un exemple à ne pas suivre, dit M. Charles Malo. En quoi je suis de son avis.— Un exemple à suivre, prétend le général Donop. En quoi il est — heureusement — à peu près seul de son avis. Mais il serait injuste de ne pas ajouter que les considérations par lesquelles débute sa brochure me paraissent fort justes. Il y démontre que, dans notre armée, l'autorité militaire ne sait pas bien exercer l'art de commander. Il n'a que trop raison, hélas !

En tous cas, il me paraît inadmissible qu'on tolère d'un subordonné du ministre de la guerre des impertinences injurieuses pour celui-ci. Le lieutenant de Montesquiou-Fezensac a été suspendu de ses fonctions pendant un an pour avoir signé une affiche dans laquelle le général Picquart était traité de « soldat indiscipliné, faux-témoin, faussaire ». A la vérité, ce lieutenant est officier de réserve. Or, en cessant d'appartenir à l'armée active, on recouvre le droit de parler librement. Sinon, jusqu'à l'âge de 45 ans, tous les citoyens français seraient dans l'impossibilité d'exprimer leur pensée sur leurs chefs. Ils pourraient traiter le président de la République d'assassin, de traître ou de vendu, le crime de lèse-majesté n'existant pas chez nous : mais, par faveur spéciale, le ministre de la guerre serait à l'abri de leurs outrages. Il y a là une contradiction troublante. Quand les choses en sont à ce point, on ne peut arriver à réaliser les conditions d'un équilibre stable

Notre armée est deséquilibrée. Elle l'est depuis l'affaire Dreyfus. Aussi certains considèrent-ils cette affaire comme l'origine des perturbations. Les autres voient en elle l'aboutissement et la manifestation de perturbations qui étaient restées longtemps latentes. Je pense comme ces derniers. Mais, qu'elle soit cause ou qu'elle soit effet, cette déplorable affaire marque le point de départ d'une ère nouvelle, dont les débuts ne sont pas brillants. Ce n'est pas une raison pour croire tout compromis.

* * *

La Chambre a abordé la question des Conseils de guerre. Elle a examiné un texte nouveau établi en amendant le projet ministériel, et dont voici les principales dispositions :

Les crimes et délits de droit commun commis pas des militaires ou marins sont jugés par les tribunaux ordinaires, conformément aux dispositions du Code d'instruction criminel et du Code pénal.

Les crimes et délits que le projet considère comme purement militaires sont déférés à une chambre spéciale de la cour d'appel, chambre composée de quatre membres de cette cour et de trois officiers. Elle est présidée par un président de chambre ou, à défaut, par le plus ancien des conseillers.

Les infractions commises par des militaires ou marins en temps de paix sont toujours poursuivies par le procureur de la République. Quand il s'agit

de crimes ou délits de la compétence des tribunaux ordinaires, celui-ci poursuit, conformément aux règles de droit commun, soit directement, soit sur la plainte de l'autorité militaire. Dans le cas d'infractions militaires, la poursuite ne peut être engagée que sur la plainte du chef de corps ou de l'autorité militaire supérieure.

Enfin, pour les crimes ou délits militaires, l'information est faite par le juge d'instruction, conformément aux dispositions du Code d'instruction criminelle. La procédure terminée, si ce magisirat estime que le fait est suffisamment établi et constitue un simple délit, il renvoie par son ordonnance le prévenu devant la cour d'appel compétente pour juger, encore bien que le tribunal ne soit pas, au point de vue judiciaire, dans le ressort de cette cour. Si le fait constitue un crime, il ordonne que le dossier de l'affaire sera transmis sans délai par le procureur de la République au procureur général près la cour d'appel.

Le procureur général saisit la chambre des mises en accusation, qui, si la procédure lui paraît régulière et si les charges sont suffisantes, renvoie l'affaire devant la chambre spéciale.

Les Codes de justice militaire et maritime sont complètement abrogés. Mais, comme, dans l'intérêt de la discipline, il était indispensable de maintenir certaines des infractions spéciales prévues par ces Codes, elles vont former un livre V ajouté à la suite du Code pénal.

Ce livre V est divisé en trois sections

La première comprend les infractions non prévues par les lois pénales ordinaires, mais dont la commission croit devoir attribuer la connaissance aux tribunaux de droit commun. Ce sont : l'insoumission, la désertion, la vente et le détournement par un militaire de son cheval, de ses armes ou munitions, de ses effets d'équipement ou d'habillement, le détournement par un comptable de l'argent de l'ordinaire, de la solde, etc., le vol militaire, la destruction d'armes, de munitions, d'effets de campement, de casernement, d'équipement ou d'habillement, la destruction des approvisionnements, etc., le faux en écritures militaires, etc.

La section 2 comprend les infractions intéressant directement la discipline pour les armées de terre et de mer, c'est-à-dire les délits contre le devoir militaire, la révolte, l'insubordination, la rébellion, les voies de fait, le meurtre, l'assassinat commis envers un supérieur pendant le service, les outrages dans le service ou à l'occasion du service.

La section 3 est consacrée à une série d'infractions spéciales à la marine.

Les faits prévus par les sections 2 et 3 sont les seuls dont la connaissance soit attribuée à la nouvelle juridiction que crée le projet de loi.

Les peines applicables aux infractions commises par les militaires ou marins sont celles que prévoit le Code pénal. On y a ajouté la dégradation

militaire et la destitution. La peine des travaux publics est supprimée. Il en est de même de la peine de mort sans dégradation militaire, peine *sui generis* essentiellement différente de la peine capitale du Code pénal ; elle est remplacée par un emprisonnement de cinq à dix ans.

Pour la plupart des infractions, d'ailleurs, le taux des peines a été notablement abaissé.

Ce projet paraît fort bien étudié, et on estime généralement qu'il a de grandes chances d'être adopté.

* * *

Les principales manœuvres de cette année, celles que dirigera le général Hagron (voir ma chronique de janvier, page 67), se dérouleront dans le sud du département de la Charente, région mouvementée et qui se prête mal aux grands déploiements de troupes. Aussi les combats de corps d'armée contre corps d'armée seront-ils réduits au minimum : cinq journées seulement leur seront consacrées, celles des 9, 10, 11, 13 et 14 septembre.

* * *

Le général Billot est mort. Excusez-moi si je ne lui consacre pas d'oraison funèbre. Je vous ai souvent parlé de lui, et il y a longtemps qu'il n'appartenait plus à l'armée.

L'acquittement du lieutenant du Couëdic, coupable d'avoir parlé en termes grossiers des gendarmes ou de ceux qui les employaient, l'insubordination de soldats chargés de réprimer le soulèvement des vignerons du Midi, ces incidents, et quelques autres du même genre, appellent des réflexions que je remets à plus tard.

INFORMATIONS

SUISSE

Le rapport du colonel Gertsch.[1] — Le premier volume du colonel Gertsch sur la guerre russo-japonaise qu'il suivit comme attaché militaire suisse, vient de paraître. Il nous conduit jusqu'à la bataille de Liao-Yang inclusivement. Un second volume nous exposera la fin de la campagne.

Disons d'emblée que cette lecture est des plus attachante. Elle a pour nous le double mérite d'être une source de première main et d'être conçue pour notre mentalité de militaires suisses. De là non seulement son intérêt, mais sa valeur plus particulièrement instructive pour nous.

[1] Oberst Fritz Gertsch. *Vom Russich-Japanischen Kriege 1904-1905.* Erster Teil. Un vol. grand in-8° avec un atlas de 15 cartes. Berne 1907. Ch. Künzi-Locher, éditeur.

L'auteur ne s'est pas borné à un exposé exclusivement militaire. Celui-ci fait le fond de l'ouvrage, bien entendu. En mission militaire, le colonel Gertsch avait l'obligation, dans son rapport, de s'adresser essentiellement à ses camarades et au public militaire. Mais il ne s'interdit pas les échappées dans le domaine du pittoresque, ce qui, pour nombre de lecteurs, sera un attrait de plus.

Pour nous, c'est le point de vue technique surtout qui doit nous retenir et nous croyons qu'à cet égard, il y a une riche moisson d'enseignements à recueillir dans les observations de l'officier suisse.

Résumons rapidement l'ordre des matières de ce premier volume.

Deux courts chapitres sur l'arrivée au Japon et sur le voyage de Tokio en Corée et en Mandchourie et nous entrons en matière.

L'auteur décrit d'abord le théâtre de la guerre, et d'emblée nous pouvons constater qu'il serait erroné de conclure de toutes les expériences faites en Extrême-Orient à l'identité de la lutte qui s'y déroula et d'une campagne européenne. Communications ferrées nulles ; voirie détestable ; cultures très spéciales, rien en Europe ne pouvant être comparé au gaolian, tous ces facteurs devaient naturellement influencer les mouvements des armées et leur imprimer un caractère spécial.

La bataille sur le Yalou est racontée de seconde main. Le colonel Gertsch n'y a pas assisté. Ce qu'il en dit est tiré surtout de conférences faites aux attachés étrangers par des officiers japonais.

C'est à Fengfangcheng que le colonel Gertsch rejoint la I[re] armée, et dorénavant il suivra les opérations de la division de la garde, général Hacegawa, qui, avec les II[e] et XII[e] divisions, compose cette armée. Il nous fera assister aux marches, aux combats et aux stationnements de cette division à partir de Fengfangcheng jusqu'à Liao-Yang. Les deux opérations principales qu'il nous décrira sont la bataille de Yushuling-Yangtsuling le 31 juillet et celle de Liao-Yang du 26 août au 5 septembre.

Si nous résumons les considérations de l'auteur, nous constaterons qu'il attribue principalement les causes suivantes au succès des Japonais et aux revers des Russes.

Du côté japonais, une méthodique préparation de la guerre. Aussi partent-ils en campagne pleins de confiance dans un résultat favorable.

Du côté russe, la persuasion que la puissance de l'empire du tsar est une menace suffisante pour écarter une attaque qui ne pourrait être qu'un acte de témérité. De là, absence de toute préparation sérieuse. Le 5 février, l'amiral de la flotte de Port-Arthur mande au vice-roi Alexeief qu'en présence de la situation politique instable il y aurait lieu de songer à la mise en état de défense du dort. Il demande spécialement que la flotte, mouillée sans tenir compte des considérations militaires soit rangée selon un plan méthodique

Je tiens cette mesure pour prématurée, répond le vice-roi; il n'y a rien de rave dans la situation politique. »

Du côté japonais, un haut commandement conscient de sa tâche et qu 'est préparé à sa mission par l'étude des guerres et la méditation. Il a, en utre, le sentiment très net des nécessités de l'initiative du haut en bas de échelle hiérarchique, et pousse très loin le respect de la liberté des sous-ordres

Il le pousse même un peu loin, nous semble-t-il. C'est ainsi qu'au combat le Yangtsuling, la division de la garde n'a obtenu aucun résultat, parce ue seul le 3e régiment est allé résolument de l'avant. Le 4e a tergiversé et 'est engagé tard. La Ire brigade n'a rien fait. Cependant le divisionnaire 'est pas intervenu pour stimuler ses sous-ordres. Il a admis que si ceux-ci n'agissaient pas autrement qu'ils l'ont fait, alors qu'il leur avait donné es ordres, c'est qu'ils ne disposaient pas des moyens pour cela. Ils ont travaillé pour le mieux.

Du côté russe, le haut commandement ne possède pas les mêmes qualités le caractère et d'instruction. D'une manière générale, le commandement est rès au-dessous de sa tâche. Le vin, les femmes et le jeu ne sont pas un entrainement à la conduite d'une troupe. Les Russes eux-mêmes ont reconnu eur insuffisance. Après la guerre, écrivant dans le *Rouss*, un lieutenant-colonel moscovite qui a pris part à toutes les batailles, s'est exprimé en termes amers sur l'ignorance et le défaut de culture de la plupart des officiers. Le 75 % des officiers de l'état-major général et des officiers supérieurs, déclara-t-il, étaient absolument incapables, ne dépassant pas le niveau d'un intelligent sous-officier.

Du côté japonais, une troupe bien dressée, tenue en haleine, rompue aux exigences de la guerre contemporaine qui réclame de tous intelligence, initiative, raisonnement. Les troupes du génie, entre autres, sont débrouillardes et actives, chaque homme s'ingéniant à son travail sans que l'officier intervienne toujours pour faire montre de son savoir plus grand et de sa supériorité.

Pendant toute la campagne, l'exercice n'a jamais été interrompu. Les groupes, les sections, les compagnies étaient ramenées sur la place d'exercice après chaque combat, dans chaque stationnement, de façon à perfectionner toujours les mouvements, à assouplir mieux les unités, à développer es connaissances tactiques.

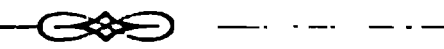
Du côté russe règnent l'ignorance et l'inertie, le culte du démodé. A différentes reprises, le colonel Gertsch a pu constater combien maladroitement sont établis certains travaux de défense, quelle est leur insuffisance. Dès e premier combat auquel il assista, il est frappé de la différence entre le eu individuel des soldats japonais et les lourdes salves des troupes russes; n voit déjà se dessiner l'initiative des uns, la passivité des autres.

Les méthodes tactiques des Russes sont d'ailleurs tout à fait vieillies. Jusqu'au dernier jour, constamment, ils appliquent le même schéma : faibles lignes de feu, fortes réserves, contre-attaques à la bayonnette quand la ligne de feu est obligée de battre en retraite. Toutes leurs expériences malheureuses ne sont pas parvenues à convaincre les Russes que les réserves doivent être jetées dans la ligne de feu sous peine d'un affaiblissement des forces combattantes.

Les contre-attaques des réserves en ordre serré, à la bayonnette, sont un des tableaux les plus extraordinaires de cette campagne. Elles relèvent de la chanson des fortes réserves chantée sur tous les tons à ses Russes par Dragomiroff : « Gardez des réserves et vous vaincrez ! » Ils le crurent : ils mirent leur confiance dans le salut par les réserves, et le soin de constituer celles-ci l'emporta bientôt sur la nécessité de constituer les lignes de feu. Et c'est ainsi qu'ils combattirent toujours avec un regard en arrière, ce qui déjà devait entraîner la défaite.

Quant à l'initiative, elle est nulle. On occupe une position et l'on y reste, et l'on s'y fait tuer : on n'en bouge plus. Le soldat est obéissant par tradition. Il reste là tant qu'il a ses chefs. Si ses chefs sont tués, il s'en va.

Ce n'est pas que tout fût parfait chez les Japonais. Dans ses considérations sur la bataille de Liao-Yang entre autres, le colonel Gertsch énonce des observations fort intéressantes à cet égard. Mais ils eurent l'avantage du mouvement sur la passivité. Malgré l'infériorité numérique, ils devaient vaincre.



BIBLIOGRAPHIE

L'état des officiers de l'armée fédérale au 1er avril 1907. Zurich, Orell Fussli, éditeurs. Prix 2 fr. 50.

Comme de coutume, l'Annuaire de l'armée fédérale a paru avec les premières feuilles du printemps. L'ordre des matières est toujours le même : autorités et fonctionnaires militaires de la Confédération ; autorités et fonctionnaires militaires des cantons ; officiers nommés par le Conseil fédéral ; officiers des cantons ; répartition de l'armée ; liste alphabétique des officiers.

Les récapitulations nous fournissent les indications suivantes : l'armée comprend 9766 officiers de l'élite et de la landwehr, dont 4640 nommés par le Conseil fédéral, 5126 par les cantons. Les colonels sont au nombre de 219, les lieutenants-colonels 339, les majors 594. Par armes, la répartition des colonels est la suivante : commandants de corps et de division 13, état-major général 17, infanterie 96, cavalerie 7, artillerie 41, troupes de forteresse 3, génie 13, service de santé 11, vétérinaire 1, administration 10, justice militaire 7.

Les fournitures d'artillerie de campagne à tir rapide, par MM. Schneider et Cie, au Portugal, à la Bulgarie et à l'Espagne, par M. J.-C.-M. COLLETTE, capitaine de l'artillerie néerlandaise. 1 broch. de 17 pages

Cette brochure, traduction d'un article publié par l'auteur dans le *Militär Spectator* d'avril 1907, est une réponse aux critiques adressées par la presse allemande aux canons Schneider & Cie. On sait combien est vive la lutte entre constructeurs, et naturellement la question de nationalité entre aussi en considération. C'est ainsi que les journaux allemands assez disposés à polémiquer les uns contre les autres quand il s'agit des mérites respectifs des maisons concurrentes allemandes, font front d'un commun accord contre la frontière quand c'est à l'étranger que se manifeste la concurrence.

Le capitaine Collette estime qu'en cette occasion la presse allemande s'est montrée tendancieuse et partiale : que les livraisons d'artillerie de campagne à tir rapide faites au Portugal, à l'Espagne, à la Bulgarie, ont répondu à toutes les exigences du canon moderne : que le matériel Schneider-Canet est même supérieur aux modèles Krupp, tant par son dispositif de pointage latéral par coulissement de l'affût sur l'essieu que par le bon fonctionnement du récupérateur pneumatique. C'est la reconnaissance de cette supériorité qui a engagé le Portugal, l'Espagne et la Bulgarie à donner leur préférence à la maison Schneider & Cie. F. F.

Le tireur sur le champ de bataille, par le capitaine adjoint d'état-major BREMER, attaché au ministère de la guerre belge.— Broch. in-8° de 77 pages. Ixelles-Bruxelles, imprimerie économique A. Breuer. 1907.

L'auteur de cette causerie, faite à Bruxelles et à Anvers, n'envisage l'instruction du tireur qu'au point de vue exclusif de l'emploi de l'arme : il n'examine pas l'enseignement tactique à donner au soldat, ni les notions d'utilisation du terrain qui lui sont nécessaires.

Dans l'étroit domaine où il s'est confiné, il se heurte à une objection, qu'il me paraît ne pas détruire, bien qu'il s'y applique. Il croit qu'on peut créer un automatisme tel que le tireur se serve machinalement de son fusil sur le champ de bataille. Je ne le crois pas.

Ces réserves faites, je n'ai qu'à louer ce travail, encore qu'il eût mieux valu, ce me semble, s'appesantir moins sur la première partie et développer davantage la seconde. E. M.

Souvenirs d'un engagé volontaire : BELFORT *(1870-1871)*, par M. Marcel POILAY. — Un vol. in-16° de 261 pages. — Paris, Librairie académique Perrin, 1907. — Prix : 3 fr. 50.

M. Marcel Poilay était commis d'agent de change et il avait 27 ans quand la guerre éclata. Les premiers désastres de la campagne le déterminèrent à s'engager, bien qu'il eût été exempté du service militaire pour faiblesse de complexion. Il a pris part, d'une façon active, comme simple soldat et comme caporal, aux opérations du siège de Belfort. On ne lira pas sans émotion, et même sans un certain profit, le récit qu'il en fait, dans une langue simple, coulante, sans phrases à effet, et avec une sincérité évidente. Il est seulement regrettable qu'il ait attendu trente-cinq ans pour l'écrire. Sa mémoire n'a-t-elle pas déformé les faits ? Il semble que non. Mais il en reste un doute sur la valeur historique de ces souvenirs. N'importe : on y verra quelques-uns de ces détails topiques qui, mieux que tel chapitre d'histoire, renseignent sur la guerre et sur l'état d'esprit de ceux qui y prennent part. C'est une lecture que, pour mon compte personnel, j'ai eu un réel plaisir à faire, encore qu'il s'y mêlât de poignantes tristesses. E. M.

Die Zerstörung und Beschädigung eiserner Brücken (Destruction et endommagement des ponts en fer), par Wladimir MACHYTKA, lieutenant du génie. Stern, Vienne et Leipzig 1907. 106 pages, petit in-8.

Les formules pour le calcul des charges de destruction des ponts en fer sont généralement exprimées en fontions de l'épaisseur des pièces. Ainsi le réglement des pionniers allemands donne L = 25 F., L étant la charge en gramme et F la surface de coupe en cm². Cette formule, si simple en apparence, exige cependant le mesurage, au moins approximatif, de toutes les pièces que l'on veut détruire, opération assez longue et compliquée.

Partant du principe que les pièces de fer sont des fonctions de la portée, le premier lieutenant Machytka cherche à établir une relation simple entre la charge et la portée. De cette façon, il n'y aurait plus qu'à mesurer, voire même à estimer la longueur du pont ou de la travée à détruire pour pouvoir, par un simple calcul de tête, indiquer immédiatement la charge nécessaire. Par une série de déductions intéressantes, il arrive, par exemple, à prouver que la charge de destruction d'un pont de chemin de fer à membrures parallèles, exprimée en kilogrammes, est approximativement égale aux trois-quarts de la portée exprimée en mètres. Par des calculs analogues, il déduit les formules pour la destruction des principaux types de ponts en fer, soit pour routes, soit pour chemins de fer.

Sans vouloir suivre M. le premier-lieutenant Machytka dans ses calculs, d'ailleurs très clairs et faciles à comprendre, son idée nous paraît très heureuse en ce qui concerne les ponts de chemin de fer. Son application aux ponts de route, construits et calculés de façon si diverse serait probablement un peu difficile.

Somme toute, cette brochure est de nature à faire faire des progrès pratiques à une branche importante de la technique militaire et nous ne pouvons qu'en recommander la lecture, particulièrement aux officiers du génie et de l'état-major. L.

Le contact, par le général IZZET-FUAD-PACHA. — 1 vol. grand in-8º de 93 pages, avec de nombreux croquis — Paris, Chapelot, 1907.

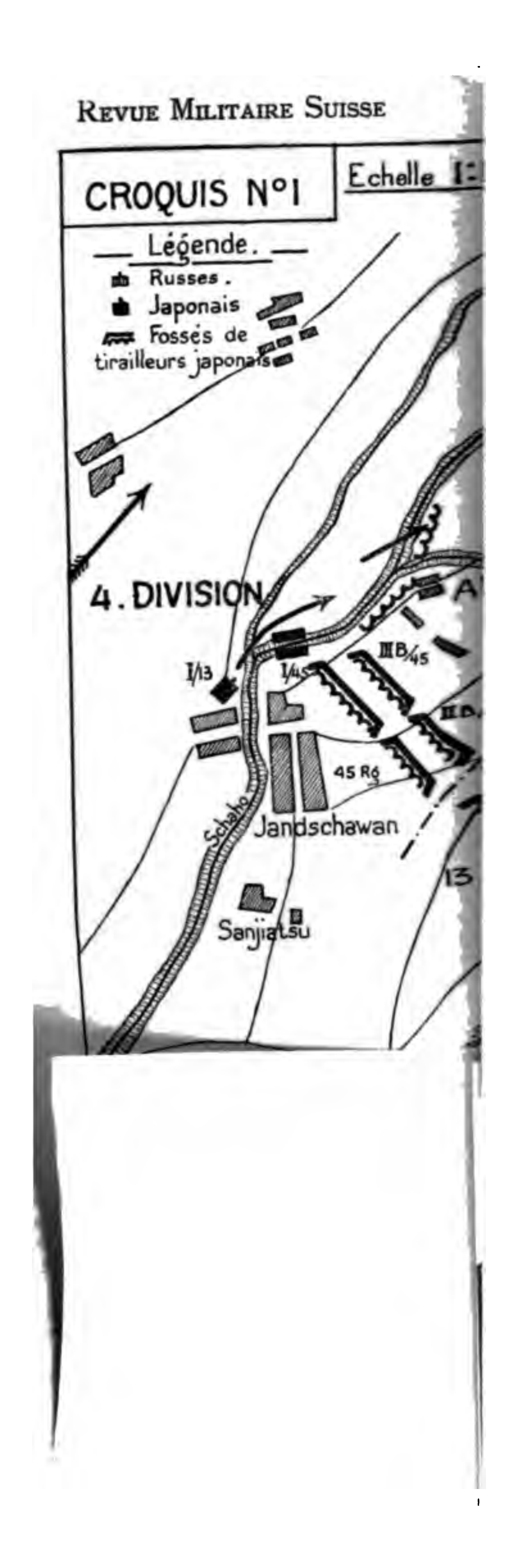
Le dernier chapitre de cette « Etude de guerre moderne », comme l'appelle l'auteur, est intitulé : *A bâtons rompus.* Titre excellent! Eh oui! Toute cette brochure est écrite un peu en zig-zags, avec des digressions, des échappées vers le passé, des souvenirs personnels, des anecdotes, de l'esp du savoir, beaucoup de savoir, de la jeunesse, beaucoup de jeunesse. C'e alerte, vivant et très français... quoique turc!

Le général Izzet-Fuad, qui a déjà publié un fort curieux ouvrage sur campagne turco-russe de 1877-1878 *(Occasions perdues)*, s'attache cette à un point particulier de l'art militaire, à la prise et à la conservation contact, question qui intéresse plus particulièrement l'état-major et les valiers, et qu'il traite avec beaucoup de méthode, sous son désordre ap rent. Il remue une foule d'idées en ces quelques pages, et la plupart de idées me semblent justes, encore que je n'aie pas la même opinion que sur la réduction de la cavalerie.

Les Japonais ont prouvé une fois de plus, dit-il, que la *qualité* est pr rable à la *quantité*; mais « une quantité » qui possèderait en même tem « la qualité » ne sera-t-elle pas toujours supérieure?

Eh! sans doute. Seulement il s'agit de savoir s'il n'y a pas incompati lité entre ceci et cela, c'est-à-dire si, en augmentant le nombre, on n' pas fatalement conduit à diminuer la valeur. Or, le général n'examine p ce point. Et c'est en quoi je me sépare de lui. Mais je ne veux pas m'en s parer sans dire que sa brochure me paraît avoir un fond solide masqué so les agréments d'une forme vraiment séduisante. E. M.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.



SE

1907

tifiées

e pour
ifiées et
xaminer
érations
sentiel-
ure. Ils
obligent
et pré-

te Zeit-
Krieg :
l'articles
aponais.
produit,
es états-
le armée
elatifs à
mée, de
ter une
lifficiles,
si mieux
nditions

rs de la

ie Zerst
mager
Stern,

Les fo
nt géné
glemen
amme
nce, ex
èces qu
Partau
premie
charge
ème à
r un si
r une
e la ch
lèles, e
arts de
formu
ır rout
Sans
illeurs
se en
its de
nt un
Somm
ies à
is qu'e
le l'été

contac

Le der
le l'au
e bro
appée
savoir.
te, vi
Le gé
pagne
ı poin
act, q
ers, et
. Il re
s me
a réd
es Ja
à la
quali
h! sa
entre
atale
oint.
r san
grém

REVUE MILITAIRE SUISSE

LII[e] Année | N° 7 | Juillet 1907

L'attaque des positions de campagne fortifiées
en Mandchourie

(Pl. XXXII et XXXIII)

Après avoir exposé les *Principes* arrêtés en Suisse pour l'attaque et la défense des positions de campagne fortifiées et leur application dans nos manœuvres [1], il est utile d'examiner la façon dont les Japonais procédèrent à ce genre d'opérations pendant la campagne de Mandchourie. Celle-ci revêtit essentiellement pour eux le caractère d'attaques de cette nature. Ils peuvent donc, sous réserve des distinctions auxquelles obligent les différences de terrain, nous fournir de nombreux et précieux enseignements.

Dans ses livraisons de 1906, la *Streffleurs militärische Zeitschrift* a publié sous le titre *Der russisch-japanische Krieg : Urteile und Beobachtungen von Mitkämpfern*, une série d'articles reproduits en partie de travaux et rapports d'officiers japonais. Dans sa livraison de mai 1907, entre autres, elle a reproduit, traduits de source anglaise, les rapports des chefs des états-majors des 3[e], 4[e] et 6[e] divisions qui composèrent la II[e] armée japonaise sous les ordres du général Oku, rapports relatifs à l'attaque des positions fortifiées. On sait que la II[e] armée, de la bataille de Nanchan à celle du Schaho, dut exécuter une série de ces attaques dans les circonstances les plus difficiles, c'est-à-dire dans la plaine découverte. Ses chefs sont ainsi mieux placés que n'importe qui pour se prononcer sur les conditions d'une pareille opération.

Sur un premier point, eux et tous les commentateurs de la

[1] Livraisons d'avril et mai 1907.

campagne sont d'accord : la première condition du succès est une minutieuse orientation.

La situation générale de la position ennemie, écrit le chef d'état-major de la 4ᵉ division, peut être déterminée par l'exploration de la cavalerie, mais la reconnaissance exacte doit être entreprise ensuite par des patrouilles d'officiers à pied. L'assaillant fait halte en deçà de la portée du feu de l'artillerie du défenseur et envoie des patrouilles d'officiers pour déterminer la ligne des ouvrages et les positions de l'artillerie.

L'attention doit se porter principalement sur la reconnaissance exacte des positions d'artillerie ennemies, écrit le chef d'état-major de la 6ᵉ division. Cette reconnaissance doit être entreprise aussitôt que l'on a enlevé la position des troupes avancées; elle doit être développée pendant la nuit et si cela ne suffit pas, poursuivie encore le jour après.

D'une manière générale, les Japonais n'utilisèrent pas seulement les patrouilles d'officiers pour leur service de reconnaissance, mais tous les moyens dont ils purent disposer : patrouilles, détachements d'exploration, espions, déserteurs. Ils y consacrèrent tout le temps nécessaire. Ainsi procédèrent-ils dès le premier contact sur le Yalu. Leur cavalerie indépendante avait atteint Wiju le 4 avril 1904; pour des motifs que l'on ignore, l'attaque avait été fixée au 1ᵉʳ mai; « les Japonais, dit le colonel Gertsch, utilisèrent consciencieusement ce délai pour se préparer. Dès le 4 avril, tout fut entrepris pour se procurer des renseignements sur l'ennemi. Des espions coréens et chinois furent mis en œuvre et un actif service de patrouilles organisé au delà du fleuve. A partir du 20 avril, un télescope fut installé à la lisière nord d'une hauteur où s'élevait un temple, près de Wiju; un officier habile à s'en servir surveilla le terrain, et, grâce à la négligence des Russes, il fit quelques découvertes précieuses [1]. »

En fait, lorsque le 1ᵉʳ mai la bataille fut engagée, le commandement japonais était exactemunt fixé sur l'étendue de la position russe, sur ses ouvrages, sur l'emplacement des réserves. Bien entendu, l'extrême passivité des Russes avait grandement facilité la tâche.

Mais la reconnaissance ne doit pas porter exclusivement sur la position de l'ennemi et l'emplacement des batteries de celui-ci, elle doit aussi se proposer l'étude du terrain de l'attaque, les cheminements qui le traversent, les travaux techniques qu'il

[1] Oberst Fritz Gertsch, *Vom russisch-japanischen Kriege 1904-1906*, p. 39.

nécessite, enfin et surtout, les positions qu'il offre à notre artillerie. Pour l'examen de ce dernier point, le commandant en chef s'entend avec le chef de l'artillerie, et c'est ce dernier, entre autres, qui procède à une reconnaissance, assisté d'un des officiers de l'état-major général du commandant en chef et d'un certain nombre d'officiers d'artillerie et du génie.

Si le défenseur a couvert sa position principale par l'occupation de postes avancés, il faut, si l'on veut pouvoir procéder à la reconnaissance de détail, refouler, au préalable, les occupants de ces postes. On y emploiera des détachements d'exploration de toutes armes et l'on profitera de la retraite des avant-postes ennemis pour opérer les reconnaissances.

Une fois celles-ci terminées et leur résultat connu, le commandant dresse son plan d'attaque. Il détermine les secteurs, répartit les forces, indique à chaque commandant de secteur son objectif. C'est alors ces commandants des secteurs qui passent à la reconnaissance de leur zone de terrain et étudient les mouvements et les travaux à exécuter.

Les Japonais se sont toujours appliqués à attaquer sur deux fronts, combinant une attaque de flanc ou un mouvement enveloppant avec l'attaque frontale. C'est de cette façon seulement que l'on peut obtenir une décision par le feu seul. « Dans la règle, cette opération était préparée déjà par la disposition des colonnes au premier début du contact. Chacun était pénétré jusqu'à la moelle du procédé de l'enveloppement, de l'effet à rechercher sur les ailes, sur les flancs, sur les derrières de l'ennemi ; chaque patrouille et chaque armée s'appliquaient à cette méthode »[1].

Voici un exemple intéressant le service de reconnaissance et le mouvement d'enveloppement qui s'en est suivi. Il est emprunté à un article du premier-lieutenant Erwin Franz dans la revue de Strefleur, livraison de mars 1906 : *Episoden und Eindrücke aus dem mandschurischen Feldzuge auf japanischer Seite.* (Croquis 1, pl. XXXII.)

» Pendant la bataille du Schaho, la IIe armée japonaise forma, dès le 9 octobre, l'aile gauche de la ligne de bataille. La 3e division, aile droite de l'armée, avançait le long de la ligne du

[1] *Streffleurs militärische Zeitschrift,* livraison de janvier 1907. *Die Infanterie der japanischen Armee im Feldzuge gegen Russland,* par le major Adalbert v. Dani.

chemin de fer; la 6e division était au centre, longeant le Schaho; la 4e, à gauche, entre le Schaho et le Hunho.

» Le 11 octobre, les troupes russes avancées se replièrent dans la ligne Schilihe-Enteniulu-Tontai, que, malgré leurs intentions offensives, elles avaient, à l'avance, mise en état de défense. Un régiment de la 3e division soutenu par partie de la 6e attaqua Enteniulu dans la nuit du 12 octobre et s'en empara; mais il fut contraint, peu de temps après, à évacuer de nouveau la localité. Les 13e et 45e régiments avaient attaqué Tontai-Laosigai. Chacun d'eux avait pu pousser deux bataillons, au commencement de la nuit, jusqu'à 600 pas de l'adversaire. A ce moment, la réserve de brigade, bataillons I/45 et I/13, se trouvait dans le lit profond du Schaho.

» Le commandant du bataillon de tête, bataillon I/45, apprit par une patrouille d'officier qu'il avait lancée en avant, que le lit du fleuve ne paraissait pas occupé par l'ennemi. Il résolut de suivre le lit du fleuve dans l'obscurité, puis de se déployer le long de la rive si cela était possible, et d'appuyer ainsi le mouvement des bataillons du front. Comme cela se conçoit, le mouvement ne put être effectué que fort lentement. La patrouille d'officier dirigeait le bataillon ; tous les vingt pas, elle faisait rapport que l'ennemi n'était pas en vue, et le bataillon avançait de nouveau de vingt pas. Il parvint ainsi, suivi par le bataillon du 13e régiment, à se poster absolument dans le dos des tirailleurs russes couchés dans leurs fossés, et se déploya à cent cinquante pas d'eux. Les soldats japonais ne voulaient pas croire d'abord que c'était bien des Russes qu'ils avaient devant eux; leurs officiers durent les instruire et les avertirent qu'au signal du commandant de bataillon, ils ouvriraient un feu de vitesse. Le signal fut donné lorsque le jour fut suffisant pour le tir. Ebranlés, les soldats russes se hâtèrent dans les maisons en arrière, pour y reprendre la résistance, mais ils subirent de terribles pertes pendant le court trajet jusqu'à la localité. Les réserves russes dirigèrent une courte offensive en formations massées contre les compagnies du 13e régiment qui s'étaient déployées dans le lit du fleuve; celles-ci les laissèrent tranquillement approcher à courte distance, puis ouvrirent un feu de vitesse qui, du coup, rompit la contre-attaque.

Aussitôt que le mouvement offensif du front japonais se produisit, les Russes évacuèrent Tontai, ce qui obligea les défen-

seurs de Enteniulu à se replier à leur tour; le front russe était enveloppé (aufgerollt).

» L'attaque de flanc des Japonais leur avait assuré le gain de cette très forte position. Le défaut de surveillance de la vallée du Schaho par les Russes s'explique par la circonstance qu'elle servait de limite de secteurs entre le 17ᵉ corps d'armée et la troupe voisine et qu'aucun des deux groupes ne considérait ce terrain comme lui appartenant. »

De cet épisode, on peut tirer trois enseignements principaux :

1° L'utilité des reconnaissances.

2° L'avantage de l'enveloppement qui peut déterminer la retraite de l'adversaire pour le seul effet du feu.

3° La nécessité dans la fixation d'une limite de secteurs de préciser le secteur dans lequel elle est comprise. A défaut d'indication à ce sujet, les commandants des secteurs voisins doivent s'entendre.

De ces trois enseignements, le premier surtout doit retenir notre attention dans le cas qui nous occupe.

C'est grâce au service de reconnaissance que la position a pu être conquise, et cette reconnaissance a été ordonnée non par les commandants des troupes engagées, mais par un commandant d'une unité de réserve, désireux de s'orienter sur la manière dont il pourra, le cas échéant, intervenir le plus utilement dans l'action.

* * *

Une fois l'orientation organisée et le plan d'attaque arrêté, il faut préparer l'exécution. Les troupes se rendent dans leurs rayons d'action et vont occuper la ligne à partir de laquelle elles pousseront leur attaque. Les mouvements s'effectuent pendant la nuit et les troupes doivent être installées le matin, de telle sorte qu'elles pourront entreprendre l'attaque dès les premières lueurs de l'aube. Ainsi procédèrent régulièrement les Japonais en Mandchourie, mais ici encore, il convient d'ajouter qu'ils furent non moins régulièrement servis par l'inertie de leurs adversaires.

La distance jusqu'à laquelle est poussé ce premier mouvement est généralement, pour l'infanterie, à un millier de mètres de la position ennemie — si possible, — pour l'artillerie, à distance efficace de feu. L'une et l'autre armes s'enterrent autant qu'elles le peuvent.

Pendant le jour, il serait difficile, en terrain découvert, d'approcher autant de l'ennemi. « Dans un tel terrain, écrit en février 1905 un officier japonais, l'infanterie doit se déployer déjà à plus de 4000 m. de l'ennemi. Il importe, dans ce déploiement, de ne pas se tromper de direction. Afin de réduire, pendant cette opération, les effets du tir de l'artillerie adverse, les compagnies prennent entre elles un intervalle d'environ 200 mètres. Les hommes marchent à trois pas de distance, de telle façon que la gerbe des schrapnels ne couvre pas plus de deux sections au maximum. Les compagnies suivent, si possible, sur un espace de 200 m. pendant les pauses du tir ennemi, puis se couchent. Si la situation ne permet pas de couvrir tout cet espace en un seul bond, on fait des bonds de 50 m.[1]. »

Tous les auteurs s'accordent à reconnaître qu'à partir de 4000 pas déjà des pertes se font sentir très sensibles, même pour de petites subdivisions, si celles-ci ne prennent pas le soin de se couvrir. Il faut donc adopter des formations appropriées au terrain. Les lignes de tirailleurs doivent être formées très tôt, avec de larges intervalles entre les hommes. Au début, dit le major v. Däni dans l'article déjà cité, ces intervalles étaient de 4 à 5 pas. Mais l'expérience apprit que cette formation, même exercée avec assiduité, ne résistait pas à l'épreuve du combat; au moment du danger, les tirailleurs, particulièrement les recrues, se groupent instinctivement.

Comment s'effectuera le déclanchement de l'attaque ?

On se rappelle la façon dont les Anglais procédèrent à Colenso et ailleurs. Ils firent précéder l'attaque de l'infanterie d'un long bombardement de la position par l'artillerie. Mais malgré le nombre et la puissance de leurs projectiles, malgré l'infériorité de l'artillerie boëre, ces bombardements restèrent inefficaces. Ils n'ébranlèrent pas les lignes de tirailleurs ennemies qui conservèrent toute leur force de résistance.

Au début de la campagne de Mandchourie, les Japonais agirent d'une manière analogue. Sur le Yalu, ils commencèrent par offrir le classique duel d'artillerie que les Russes acceptèrent. Disposant de la supériorité numérique et d'une supériorité du matériel — un régiment d'obusiers — ils écrasèrent assez facilement les batteries de la défense, presque entièrement décou-

[1] Strefleur. Livraison de mai 1906. *Infanterieangriff gegen befestigte Stellungen.*

vertes. Ils dirigèrent alors le tir de leurs canons sur les tirailleurs russes mal protégés par des parapets ébauchés. A ce moment, l'infanterie commença son mouvement.

Mais cette bataille fut la seule où les Japonais purent agir ainsi. Les Russes surent profiter de l'expérience. Ils modifièrent leur tactique trop rudimentaire, soit au point de vue du choix des positions, soit comme méthode de tir.

« Au lieu de pousser le duel d'artillerie jusqu'à épuisement, écrit à propos de la bataille de Tosan le major v. Däni, la défense le rompit dès que l'adversaire accusa sa supériorité pour ne le reprendre que dans les moments favorables. L'infanterie japonaise attendit pendant toute la première journée de la bataille le résultat de la préparation de l'attaque par l'artillerie, mais les heures s'écoulèrent sans que les batteries russes fussent réduites au silence et sans que l'infanterie pût être prise sous le feu. Il fallut se résoudre à lancer l'infanterie au combat dans ces conditions difficiles. Or l'attaque réussit !

La suite de la campagne a fait reconnaître que l'infanterie doit commencer l'attaque même avant que l'artillerie ennemie ait été réduite au silence ; cela ressort non seulement des déclarations des officiers supérieurs japonais, mais de l'exécution même des attaques. Sans attendre le résultat du combat de l'artillerie, l'infanterie pousse jusqu'à portée efficace de son tir, afin que sa propre artillerie puisse découvrir les batteries de l'ennemi ; car celui-ci ne les démasque que sous l'action de l'attaque de l'infanterie. Sans cette dernière, impossible de découvrir les canons ennemis.

La tâche de l'artillerie reste ainsi la même : soutenir l'attaque de l'infanterie en détruisant l'artillerie ennemie, ou, tout au moins en la paralysant, c'est-à-dire en l'empêchant de diriger son feu sur notre infanterie. »

Dès le mois d'octobre 1904, un officier japonais résumant les premières expériences de la campagne écrivait ce qui suit au sujet du moment où doit commencer l'attaque de l'infanterie :

« Jusqu'ici, on a posé en principe que l'attaque par l'infanterie ne devait avoir lieu qu'après un vigoureux effet du feu de l'artillerie. Si l'on voulait appliquer ce principe dans la campagne actuelle, le résultat serait nul, car l'artillerie ennemie s'établit dans de forts couverts artificiels ou dans des positions masquées par le terrain ou par des localités ou par des cultures. Dès lors, pour la réduire au silence ou simplement lui infliger quelques pertes, il faut une grosse consommation de munition et une longue durée du tir. Ouvre-t-on le

feu le matin de bonne heure, un effet ne sera guère obtenu avant l'après-midi; et si l'attaque par l'infanterie commence à ce moment-là, elle devra tôt être interrompue par la nuit, ce qui rendra inutile l'effet obtenu par l'artillerie. Celle-ci aura sacrifié en pure perte une munition si difficile à remplacer. Par ces motifs on est contraint de lancer l'infanterie à l'attaque aussitôt après l'ouverture du feu de l'artillerie[1].

Aux premières lueurs de l'aube, dès qu'il devient possible de se diriger dans le terrain, l'infanterie commence son mouvement. Elle s'appliquera par tous les moyens à gagner la distance la plus efficace de tir. Quelle est-elle ? On ne peut fixer un chiffre ; elle dépend beaucoup de la nature des abris de la défense. Suivant ce qu'ils sont, il devient pour ainsi dire impossible de gagner la supériorité du feu ; il faudra profiter d'une nouvelle nuit pour s'avancer à portée d'assaut et surprendre la position en se jetant sur elle à l'arme blanche. Dans d'autres cas, on arrive relativement facilement à pied d'œuvre ; par exemple, si la défense a négligé l'établissement de ses abris et que les troupes d'assaut sont bien secondées par le tir des unités voisines.

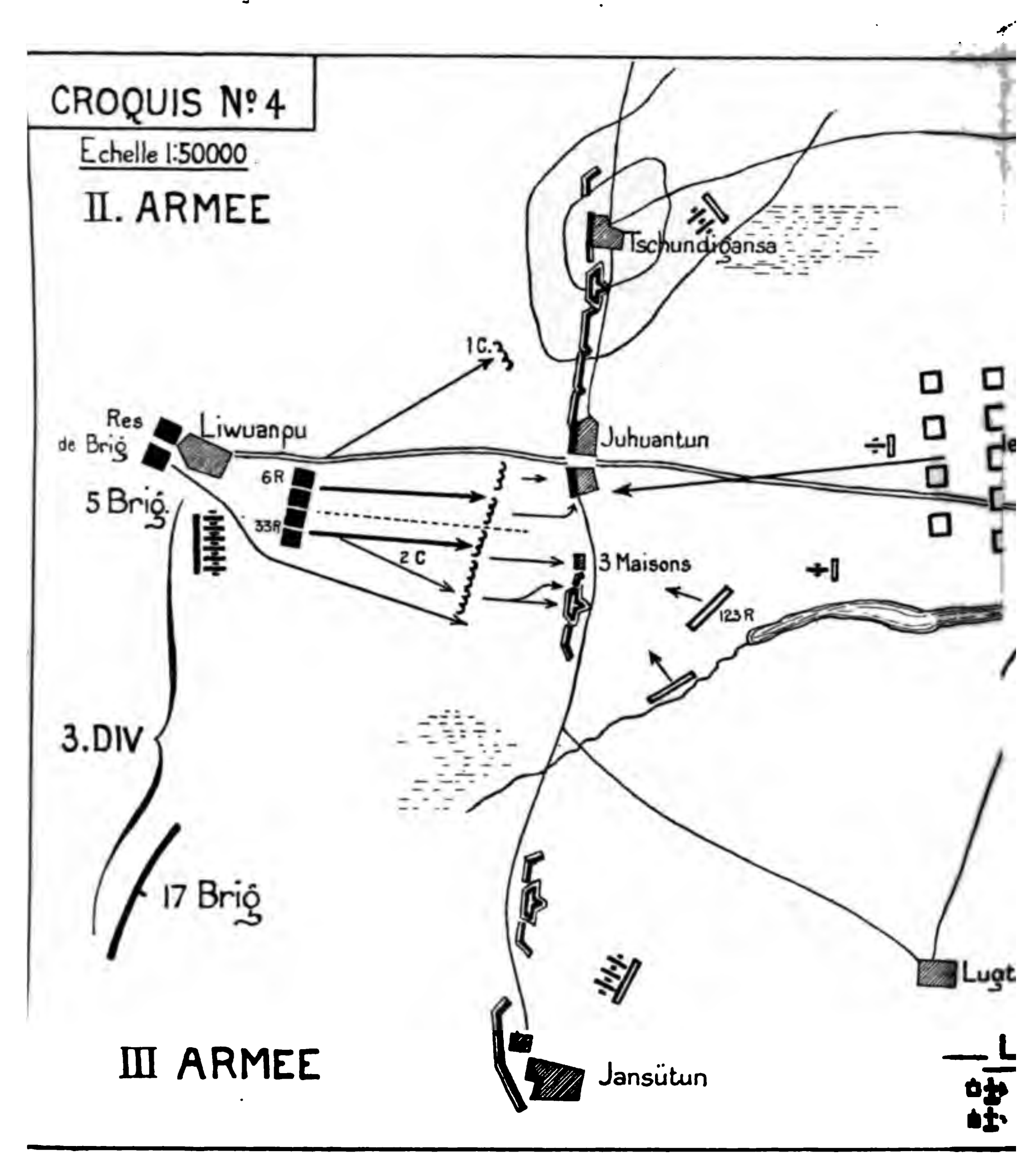
Dans l'attaque, on opère par bonds. Aux grandes distances, on s'efforce de faire au pas de gymnastique des bonds prolongés, cela par front de section et plus si possible. On se porte ainsi, profitant des couverts et gagnant de point d'appui en point d'appui, jusqu'à la limite supérieure des petites distances, limite à partir de laquelle, dans la plupart des cas, le tir devient réellement efficace. Là, on s'enterre solidement pour mener le combat par le feu.

Le fantassin doit s'accoutumer d'ailleurs à se former un abri dans chaque position de feu. L'outil de pionniers travaille continuellement. Les réserves, qui suivent, également en lignes de tirailleurs, profitent à leur tour de ces abris qu'elles perfectionnent, car, le cas échéant, ils serviront encore si, après un insuccès, il faut se replier.

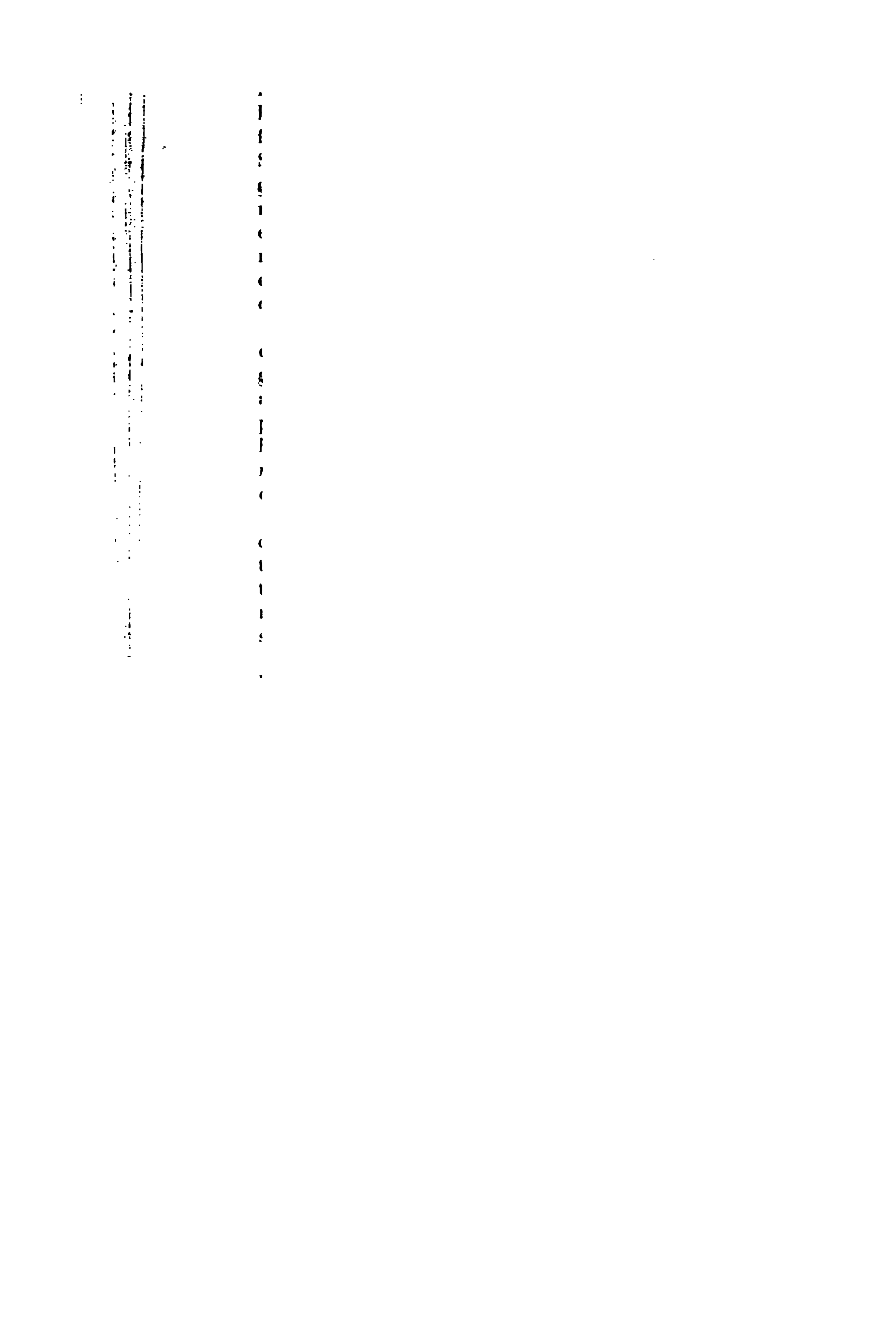
L'infanterie s'est beaucoup servie aussi de sacs de drap utilisés à la fois comme masques et surtout comme appui de l'arme. Un chef de compagnie du 28e régiment d'infanterie s'exprime à ce sujet ainsi qu'il suit :

Les sacs de couleur kaki sont larges de 20 cm. et longs de 50, avec une de

[1] Streffleur, Livraison de mai 1906. p. 771. *Einige Weisungen des ersten japanischen Armeekommandos für das Gefecht.*



CROQUIS Nº 4
Echelle 1:50000
II. ARMEE
Tschundigansa
1 C.
Res de Brig
Liwuanpu
Juhuantun
5 Brig
6 R
33 R
2 C
3 Maisons
123 R
3. DIV
17 Brig
Lugt
III ARMEE
Jansütun



leurs extrémités fermée à l'aide d'attaches. Pendant la marche, on les porte dans l'étui à cartouches ou dans le havresac.

Dès qu'il arrive dans la zone du feu ennemi, le fantassin bourre son sac d'herbe ou de foin, de paille, de sable ou de pierres. Il se constitue ainsi un appui pour son arme dans la position du tir couché. Pendant la marche, la meilleure manière de porter le sac est de le tenir sous le bras gauche. Si le sac devient superflu, on en jette le contenu.

Suivant la position du corps au moment où le tireur remplit son sac, le temps nécessaire varie d'une minute à deux minutes et demie ; sensiblement plus, naturellement, s'il faut se servir de la terre du sol gelé.

La précision du tir s'accroît beaucoup par l'emploi du sac ; les tireurs présentent en outre une beaucoup plus petite cible d'où diminution des pertes, partant augmentation d'assurance. Les sacs remplis de terre ou de sable offrent un couvert lorsque la bêche ne peut creuser le sol durci par la gelée. En dehors du combat aussi, pendant la marche et au repos, le sac rempli de foin et pesant à peine un kilogramme sert d'oreiller...[1]

La tendance des Japonais a été de raccourcir le plus possible le combat par le feu. Si l'avant-terrain offrait des couverts, ils s'efforçaient de les atteindre et de pousser ainsi de l'avant sans attendre que la puissance du feu de l'adversaire eût été brisée. La durée du combat par le feu a énormément varié. Souvent le succès a été rapide ; d'autres fois, comme on l'a dit plus haut, la décision sur le front n'était pas possible et, dans ces cas-là, il fallait attendre la nuit pour parcourir l'espace jusqu'à la position ennemie. Quant on parvenait à gagner la supériorité du feu en abordant l'adversaire sur deux fronts, ou s'il était mal abrité, le résultat était prompt et certain. L'adversaire disposait-il au contraire d'une bonne couverture avec protection des flancs, tout au plus pouvait-on le contraindre à se terrer derrière son abri.

La plupart des rapports fixent la distance d'assaut de 400 à 200 mètres de la position. Il arrivera du reste souvent que l'on n'y parviendra pas avant la seconde nuit. Jusqu'à cette distance le mouvement a continué par bonds, mais l'assaut est exécuté en un seul bond qui porte l'assaillant dans la position ennemie.

Pendant toute l'opération de l'attaque, l'artillerie doit appuyer le mouvement de l'infanterie. Elle prend essentiellement sous son feu l'artillerie de la défense qui prétendrait s'opposer à l'attaque de l'infanterie ; elle ne tirera sur l'infanterie ennemie et

[1] Streffleur. Livraison d'octobre 1906, p. 1463. *Verwendung von Säcken als Gewehrstützen.*

sur la position ennemie que si elle a pu accomplir cette première tâche. « Remplit-elle les deux missions, écrit le major v. Däni, l'infanterie lui en est très reconnaissante ; mais si elle prend comme objectif l'infanterie de la défense, laissant l'artillerie de celle-ci libre de tirer sur l'infanterie assaillante, elle ne peut compter sur des remerciements, car le défenseur est bien protégé derrière ses couverts contre le feu d'artillerie, tandis que l'infanterie de l'attaque, sans abri, ou imparfaitement abritée par des couverts naturels hâtivement améliorés, est exposée à des pertes énormes du fait des canons. »

« Normalement, dit le chef d'état-major de la 3e division japonaise, le feu de l'artillerie assaillante est dirigé principalement sur les ouvrages et les batteries; en seconde ligne seulement sur les fossés de tirailleurs creusés dans les intervalles. »

« Le feu de l'artillerie, écrit le chef d'état-major de la 4e division, est dirigé principalement sur les batteries ennemies. Toute l'artillerie exécute si possible des feux d'enfilade ou obliques, afin de forcer rapidement les batteries adverses au silence; il faut pour cela l'unité du commandement. Mais même dans ces conditions favorables, il faudra beaucoup de munitions et beaucoup de temps. C'est pourquoi l'on commence par tirer sur l'artillerie ennemie avec le gros des pièces disponibles, et seulement avec partie d'entre elles sur l'infanterie. On tire d'une façon ininterrompue, en régularisant la vitesse du tir. »

Le chef d'état-major de la 6e division déclare aussi que les batteries ne dirigent une partie de leur feu sur l'infanterie de la défense que quand elles ont réduit l'intensité du tir de l'artillerie de celle-ci.

Pour faciliter l'assaut, il est utile qu'une partie des batteries vienne occuper des emplacements plus rapprochés de la position. Elle accompagnera de son feu la marche des troupes d'assaut jusqu'au dernier moment. A la vérité, quelques shrapnels arroseront parfois notre propre infanterie, mais plusieurs auteurs prétendent que le fantassin japonais préférait encore ce risque à la privation de l'appoint des canons.

A noter que le combat à l'arme blanche n'est plus seulement une menace. Soit que l'assaut ait lieu de nuit ou au petit matin, soit qu'il se produise de jour contre un défenseur affaibli mais non suffisamment démoralisé pour qu'il abandonne ses retranchements, la bayonnette et les grenades à main deviennent *l'ultima ratio.*

Il semble ressortir des faits de guerre les indications suivantes :

Si le défenseur reçoit des feux sur deux fronts, ou s'il est mal abrité, ou, s'il est abrité mais très inférieur en nombre, il abandonnera la position devant la supériorité du feu de l'assaillant et devant la menace de l'abordage.

S'il est derrière de bons retranchements, avec des flancs à couvert, et point trop démoralisé par la supériorité de l'attaque, il attendra celle-ci de pied ferme, et c'est alors le combat corps à corps qui décide.

Comme on l'a déjà dit, les Japonais se sont toujours efforcés d'obtenir l'enveloppement, et ils y ont souvent réussi surtout à cause de la passivité des Russes. Pour que cet enveloppement soit possible contre une redoute faisant partie d'un ensemble d'ouvrages, soit d'une ligne de redoutes, il faut que des troupes assaillantes voisines occupent par leur feu les garnisons qui pourraient flanquer, par le leur, l'ouvrage attaqué. Sous cette protection, l'aile enveloppante pénètre dans la ligne des ouvrages, entre les redoutes, et s'efforce d'atteindre la gorge de celle qu'elle se propose d'enlever.

La destruction préalable des obstacles d'approche est nécessaire pour la réussite de l'assaut. Cette destruction ne peut s'effectuer pendant le jour que si elle est activement protégée par un feu très vif. Le plus souvent, il faut y procéder de nuit. L'infanterie qui s'est établie dans la position d'où elle se jettera à l'assaut envoie plusieurs petites subdivisions de fantassins et de sapeurs pour opérer les destructions.

Enfin, ce qu'il faut avant tout, c'est la ferme volonté de vaincre et de ne reculer pour cela devant aucun sacrifice. C'est là ce qui ressort surtout de trois épisodes par le récit desquels nous terminerons ces considérations. Les résultats différents auxquels ont abouti ces trois attaques montrent assez combien grande est l'influence des circonstances dans la bataille. Une seule chose reste constante et absolue : la valeur morale des combattants qui ne sera jamais trop haut placée [1].

Le premier de ces épisodes est tiré de la bataille de Moukden. (Croquis n° 2, pl. XXXII.)

Le 28 février, à 10 h. du soir, le commandant de la IIe armée japonaise donna l'ordre à ses 5e et 8e divisions d'attaquer les

[1] Nous traduisons ces récits de la revue Streffleur avec reproduction partielle des croquis qui les accompagnent.

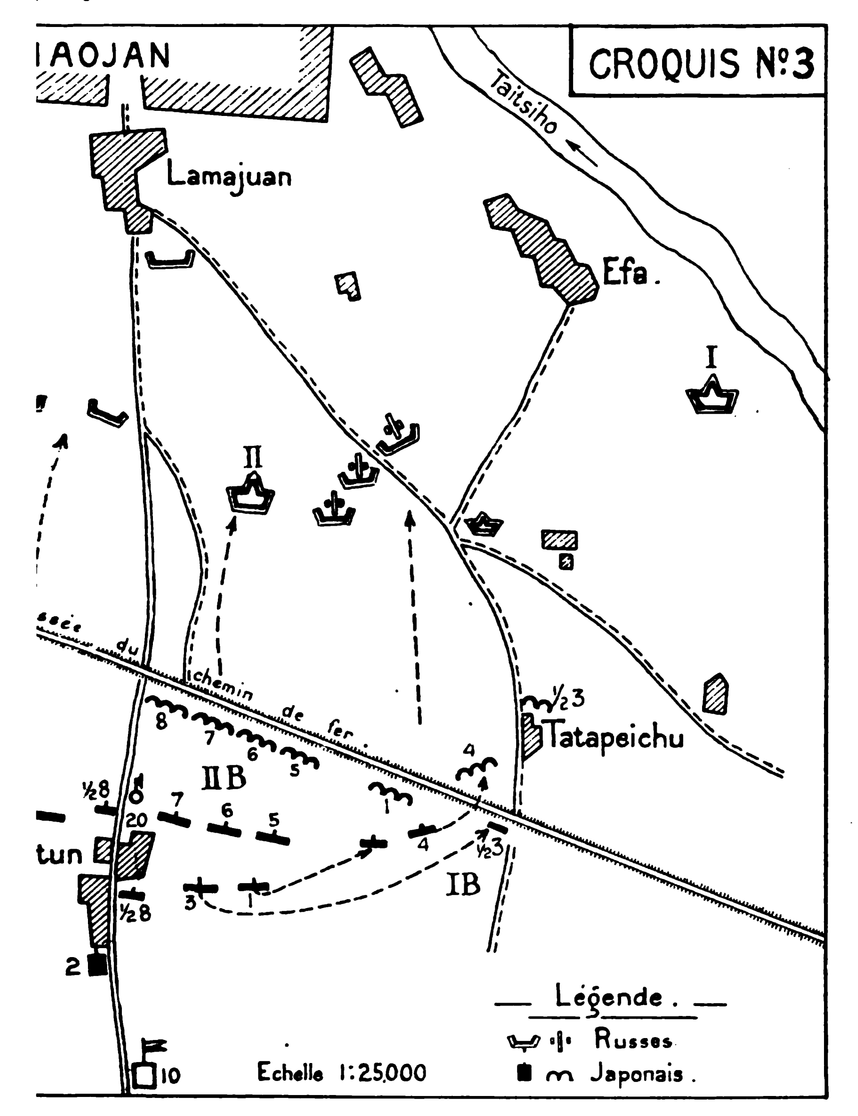
redoutes russes sur la ligne Lichiawopeng-Tschantan, tandis que la 6e division (avec la 8e brigade de landwehr) fixerait l'adversaire sur le front. Vu le fort brouillard qui régnait le matin, les 21e et 11e régiments ne commencèrent leur attaque le 1er mars qu'à 10 h. avant midi.

Le 21e régiment se porta contre une redoute bien visible établie sur une colline près de Lichiawopeng. Elle était occupée par le 7e régiment de tirailleurs russes et deux mitrailleuses. Le 21e régiment effectua son mouvement avec, en première ligne, deux bataillons à la même hauteur, chacun d'eux ayant dép[illegible] trois compagnies en tirailleurs, et gardant une compagnie [illegible] réserve en échelon, également formée en ligne de tirailleurs. Le mouvement se poursuivit sous un feu très vif d'infanterie [illegible] tillerie. A 800 pas de l'ennemi, les réserves de bata[illegible] être mises en ligne, ce qui porta les tirailleurs à [illegible] de l'ennemi. Impossible d'aller plus loin; il fallut [illegible]

Les soldats couchés et grattant le sol de leurs [illegible] rent les sacs qu'ils avaient pris avec eux [illegible] ils cherchèrent un abri. Ils suspendirent le fe[illegible] commença à bombarder violemment [illegible] d'obus [illegible] de [illegible] cm. le village de L[illegible]

[illegible]

usqu'à 11 h. du soir, le régiment avança en courts bonds que près de la chaussée non terminée du chemin de fer, et



e bataillon notamment parvint, non sans de grosses pertes, qu'à la chaussée. La conduite des troupes se faisait par le en de légers coups de sifflet. Dès l'entrée aux distances ennes les bonds s'exécutèrent par groupes. Le régiment

passa la nuit en ligne de tirailleurs le long et derrière la chaussée, l'aile droite poussée vers Tatapeichu.

Dès l'aube, les tirailleurs ouvrirent de nouveau le feu contre la redoute et recommencèrent le mouvement en avant. Cette redoute était très solidement construite avec des obstacles de fil de fer dans de profonds fossés. Elle était flanquée par des mitrailleuses.

Ce ne fut qu'à 7 h. 50, après un bond rapide et énergique que la ligne de tirailleurs du 2e bataillon parvint à se jeter dans un épaulement de l'ouvrage. Pendant ce combat de 13 heures, les pertes furent importantes, malgré les levées de terre dont les soldats se firent des abris au moyen de l'outil de pionniers : 13 officiers tués, 6 blessés ; 247 hommes tués, 648 blessés, soit le 35 %.

Le troisième épisode s'est produit, comme le premier, à la bataille de Moukden. (Croquis n° 4, pl. XXXIII).

La 3e division japonaise, — 5e et 17e brigades, — sous les ordres du lieutenant-général Oshima, formait, à la bataille de Moukden, la réserve du maréchal Oyama. Le 5 mars, elle fut envoyée pour combler le vide entre les IIe et IIIe armées, contre le front Jansütun-Juhuantun. Le 5 mars au soir, la 5e brigade, — major-général Nambu, — se trouvait vers Liuwanpu ; la 17e plus au sud, face à Jansütun.

Le 6 mars, le général Nambu fit reconnaître le front occupé vers Juhuantun par l'infanterie ennemie (25e division). Les hauts murs de la localité et le groupe des « Trois Maisons » avaient été mis en état de défense. Au nord de Juhuantun, sur la hauteur de Tschundigansa ainsi qu'immédiatement au sud des Trois Maisons deux grandes redoutes d'infanterie avaient été construites, celle du nord reliée à Juhuantun par une ligne ininterrompue de fossés de tirailleurs. On pouvait voir les Russes travaillant encore aux ouvrages sur la hauteur de Tschundigansa.

Quatre batteries russes étaient établies derrière le front d'infanterie, deux à l'est de Tschundigansa, les deux autres à l'est et à l'ouest de Juhuantun.

Après que le 6 après midi l'artillerie de la 6e division, — six batteries, — se fut portée au sud de Liwuanpu pour soutenir de là les deux brigades, le général Nambu ordonna l'attaque pour le 7 au matin, de bonne heure. Il se proposait de percer le

front de la position sur son point le moins fort, savoir entre Juhuantun et les Trois Maisons. La 17e brigade avait l'ordre d'attaquer en même temps Jansütun.

La brigade se mit en mouvement à 4 h. du matin par une complète obscurité, chaque régiment portant deux bataillons en première ligne; les deux bataillons restant furent gardés en réserve de brigade. Le 6e régiment reçut comme point de direction la partie sud de Juhuantun, le 33e régiment les Trois Maisons. Les deux régiments avancèrent en ligne de colonne et, à l'aile gauche une compagnie, à l'aile droite deux, prirent leur direction respectivement sur les deux redoutes au nord et au sud de Juhuantun.

Comme le front japonais arrivait à 500 m. environ de la position russe, le bataillon de gauche du 33e régiment reçut un feu de salve de peu d'efficacité; il continua tranquillement son mouvement sans changer de formation et mit la bayonnette au canon. Au même moment, les Russes sortirent de la redoute sud contre les deux compagnies de l'aile, faiblirent d'abord devant le feu rapide qu'elles ouvraient, mais aussitôt après reprirent leur contre-offensive que les deux compagnies repoussèrent à la bayonnette dans un combat corps à corps.

Sur ces entrefaites — la différence des moments se compte par minutes — le 33e régiment était arrivé à 300 m. des Trois Maisons et essuya alors un feu violent; les compagnies, — la nuit était encore profonde, — se déployèrent et atteignirent en courant les Trois Maisons. Le commandant du régiment, lieutenant-colonel Joshijoka pénétra le premier dans la position.

Après un bref mais violent engagement d'homme à homme, au cours duquel on fit emploi, de part et d'autre, de grenades à main, les Russes évacuèrent le groupe des maisons et battirent en retraite vers le nord-est. Mais aussitôt le régiment fut en butte à un feu de flanc tiré à 200 m. de distance, depuis la redoute au sud des maisons; par bonheur survint bientôt un bataillon de la réserve que le commandant de brigade avait envoyé sur le flanc droit du régiment; il prit position face à la redoute, dont il tint la garnison sous son feu.

Le mouvement du 6e régiment fut un peu moins difficile. Les ailes intérieures de ses deux bataillons avaient direction sur l'angle sud-ouest de Juhuantun. Ici aussi un feu de salve fut ouvert par les Russes, alors que le régiment arrivait à 250 m.

de la lisière du village; à l'éclair des coups de feu, il fut possible de déterminer les parties non occupées de cette lisière, et le régiment s'y précipita. L'attaque eut lieu avant 6 heures du matin. Deux compagnies de l'aile droite pénétrèrent dans le village par le sud, les autres suivirent et se mirent à poursuivre les Russes de maison en maison à la bayonnette, en jetant des grenades à main et en mettant le feu aux bâtiments combustibles. L'assaillant traversa la grande rue du village et s'empara de quelques maisons du quartier nord. Mais les constructions étaient ici plus dispersées; il ne put tenir et malgré le renfort de deux compagnies de la réserve, il dut rétrograder dans le quartier sud qu'il mit autant que possible en état de défense.

Ainsi, vers 7 heures, l'enlèvement des Trois Maisons et de la partie sud de Juhuantan avait rompu le front russe.

Mais alors commença pour le vainqueur un vrai martyre. Lorsque la garnison russe qui occupait le terrain en avant des points enlevés se fut retirée, les deux batteries à l'est et au sud-est de Juhuantun se mirent en devoir de bombarder violemment le village; les pertes augmentèrent d'une manière effroyable. A 11 heures, de l'infanterie surgit du bas-fond au sud-est des maisons (123[e] régiment), en formations massées. Accueillie par le feu du 33[e] régiment, elle dut suspendre sa marche; une fraction recula. A midi, de nouvelles batteries s'installèrent à l'est de Juhuantun et lancèrent sur les Trois Maisons une pluie de shrapnels. Tandis que, simultanément, l'infanterie russe, cette fois-ci en plusieurs lignes minces et successives de tirailleurs, s'avançait rapidement. A 400 m. la première ligne commença à plier, mais elle fut enlevée par les lignes suivantes, et les fantassins se jetèrent sur les ruines des Trois Maisons que les quelques survivants du 33[e] régiment durent abandonner après un vain combat à la bayonnette. Ils se refugièrent dans le quartier sud de Juhuantun. Les Russes avaient reconquis les Trois Maisons.

Le 6[e] régiment dans le quartier sud de Juhuantun n'avait pas peu souffert. La batterie russe à l'est de la localité avait aussi été renforcée de plusieurs batteries nouvelles, et à 2 heures commença également une contre-offensive de l'infanterie (neuf bataillons de la 25[e] division). Les restes de la brigade, réfugiés dans le sud de Juhuantun étaient maintenant fusillés depuis le quartier nord, puis par les troupes arrivant de Tscheguantun.

enfin depuis les Trois Maisons. Dans l'après-midi, les munitions se firent rares. Les pourvoyeurs que le général Nambu tenta d'envoyer de Liwanpu durent rétrograder. Les défenseurs s'emparèrent alors des fusils et des cartouches des Russes tués ou blessés. Ce ne fut que vers le soir, une fois l'obscurité tombée, que les deux dernières compagnies de la réserve purent apporter des munitions de Liwanpu. Grâce à ce renfort, la brigade qui ne comptait plus que 500 hommes, put se replier sur Liwanpu. 4000 hommes étaient tués ou blessés.

* * *

Si, maintenant, nous résumons d'après l'expérience des Japonais en Mandchourie les procédés de l'attaque d'une position de campagne fortifiée, nous constatons les opérations successives suivantes :

Reconnaissance générale de la position et du terrain d'attaque ;

Fixation du plan de l'attaque ; détermination des secteurs et du fractionnement des forces ;

Reconnaissances dans les secteurs ;

Marche jusqu'à la ligne de déclanchement de l'attaque. Cette opération comportera, le cas échéant, le refoulement des avant-postes de la défense avec l'appui de l'artillerie occupant une première position. Occupation des positions de l'artillerie pour soutenir l'attaque. Marche et prise de positions s'effectueront le plus volontiers à la faveur de l'obscurité.

Ouverture du feu par l'artillerie et mouvement simultané de l'infanterie, afin d'obliger le défenseur à se démasquer et à offrir à l'artillerie assaillante les buts qu'elle devra battre ;

Combat pour la supériorité du feu et offensive jusqu'à la position d'assaut. Celle-ci doit être assez rapprochée de l'ennemi pour permettre l'assaut en un seul bond. L'assaillant se terre dans cette position en attendant le moment propice de l'assaut ;

Destruction des obstacles de la défense ; le cas échéant, occupation d'une nouvelle position d'artillerie, plus rapprochée ;

Assaut. Il aura lieu, souvent, aux premières lueurs de l'aube.

Un dernier point reste à relever. D'où vient le signal de l'assaut? Dans la plupart des cas, l'ordre en a été donné par le commandant en chef ou, tout au moins, par un commandant de secteur dans son secteur. Il est rarement parti de la ligne de

tirailleurs agissant spontanément. Quand les lignes avancées estiment la position mûre pour l'assaut, elles font rapport, et le commandement arrête les dispositions néessaires, en tenant compte de la situation d'ensemble.

Il est clair qu'une fois l'assaut réussi, il faut organiser la poursuite et profiter, si possible, de la démoralisation et de la désunion du vaincu pour l'achever. Ce dernier acte ne paraît pas avoir été joué par les Japonais; au moins n'en connaissons-nous pas d'exemple ; ils se sont toujours contentés du gain de la position, se bornant à retourner ses défenses contre l'adversaire, afin de repousser, le cas échéant, un retour offensif. En procédant de cette façon-là, ils n'ont pas poussé leur avantage aussi à fond qu'il est désirable. Les Russes en étaient quittes pour aller occuper une position de repli à quelques kilomètres en arrière.

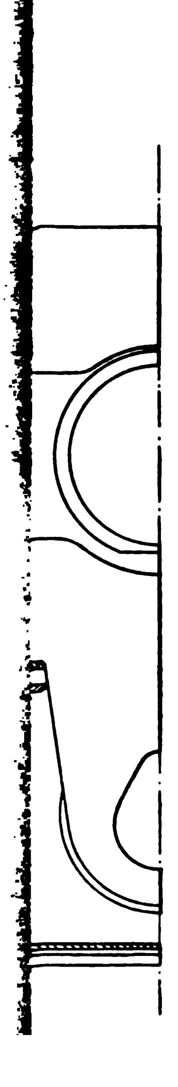
En résumé, trois conditions indispensables dominent toute l'opération de l'attaque d'une position fortifiée: une préparation minutieuse et méthodique; la liaison étroite de l'infanterie et de l'artillerie ; les forces morales tendues au suprême degré.

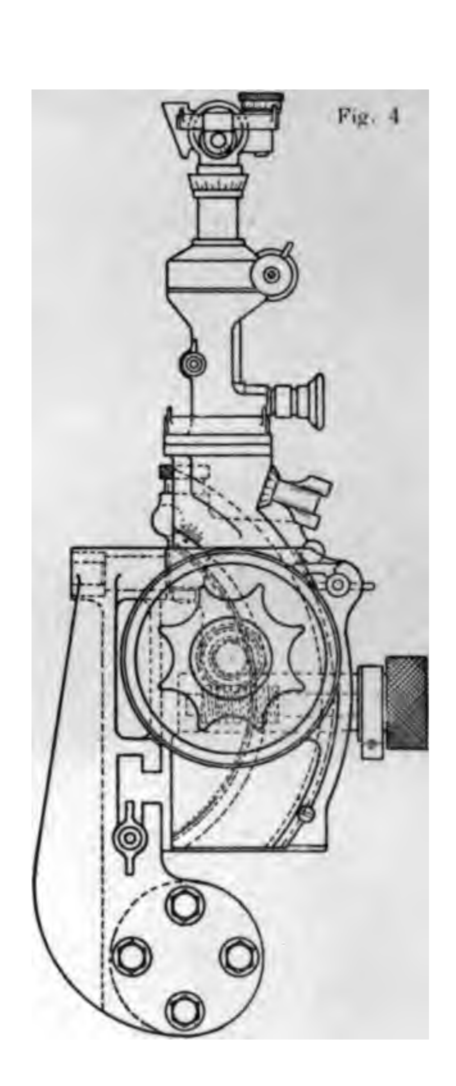
F. Feyler, lieut.-col.



Pl. XXXIV.

e système
rs avec tou-
rière.





opinion sur les dispositifs de mire[1]

(Pl. XXXIV.)

itschrift für Artillerie und Genie a publié dans son
numéro un article sous le titre : « Les défauts du long
stant sur l'affût pour les obusiers de campagne. » Dans
e, il est aussi question, à la page 103, des dispositifs de
ptés pour les obusiers, tels qu'ils ont été essayés dans
pays, entre autres en Suisse [2].
désigne dans ce travail comme défectueux et impropres
re. Nous voulons montrer dans les considérations qui
re et qui sont basées sur des faits, jusqu'à quel point
tions se rapportant aux dispositifs de mire sont ou
pas fondées. Voici le paragraphe en question :

ui concerne le dispositif de mire, il est plus facile d'adapter à un
ec recul variable non seulement un dispositif indépendant mais même
if ordinaire avec guidon.
le recul constant, on veut tourner les difficultés en supprimant le
n se contentant de la lunette panoramique, on a alors un dispositif
et qui peut faire défaut lorsqu'on a le plus besoin de s'en servir à
e n'est pas tout ! Etant donné que *la ligne de mire optique* est
lus courte que la ligne de mire déterminée par le cran de mire et
la moindre irrégularité dans la direction a pour résultat des dévia-
oup plus grandes au but. Les déviations dont nous avons parlé plus
nous avons rapportées aux oscillations dues à la bouche à feu
andes élévations se trouvent accrues par là dans des notables pro-

du moment que, pour les obusiers à recul constant sur
à tourillons reportés en arrière, *un appareil de mire
ant n'est nullement nécessaire*, le chargement pouvant
tué à toutes les élévations, personne ne saurait deman-
ait recours à un dispositif aussi compliqué (cf. fig. 1
XXXIV).

. *Zeitschrift für Artillerie und Genie*. Heft 4. 1907.
ilitaire suisse de janvier 1907.

Ce n'est qu'en méconnaissant le but poursuivi par ce dispositif que l'on peut être amené à le conserver pour des obusiers qui, comme l'obusier Ehrhardt de 10,5 cm., permettent d'effectuer le chargement aux élévations extrêmes.

Le jugement à porter sur un obusier ne saurait pas, en effet, dépendre du fait qu'un dispositif de mire spécial peut ou ne peut pas être adapté facilement à la pièce. Ce qui doit entrer avant tout en ligne de compte est de savoir si, en pratique, avec un système à dispositif de mire simple, on n'obtient pas les mêmes résultats ou même des résultats supérieurs qu'avec un autre dispositif plus compliqué.

Dans le même article, la question de la *lunette panoramique* et du dispositif de mire à lunette *sans guidon* est tranchée en fort peu de mots; en effet, à quoi bon insister au sujet d'un appareil qui, « pouvant faire défaut à la guerre » ne saurait dès lors être utilisé en temps de paix? Mais alors pourquoi la Rheinische Metallwaren- und Maschinenfabrik a-t-elle publié dans la *Revue militaire suisse* de juillet 1906, au sujet des dispositifs de mire de ses obusiers, que: « Le pointeur peut donc employer pour le pointage outre la lunette panoramique une ligne de mire passant par le cran de mire et le guidon; *cette dernière sert au pointage approximatif en direction, tandis que la première est destinée au pointage précis?* »

D'après cela, ces obusiers ne sauraient être destinés qu'à effectuer des tirs de polygone et non à servir en temps de guerre, à moins de se contenter d'un pointage approximatif en direction; car on ne saurait entreprendre une campagne avec une lunette panoramique qui « pourrait faire défaut » au moment critique. Mais alors comment effectue-t-on le pointage indirect, si fréquent en temps de guerre pour des obusiers, et qui doit avoir lieu avec non moins de précision que le pointage direct, la lunette panoramique ayant été construite spécialement dans ce but? Le cran de mire et le guidon doivent-ils suffire aussi dans ce cas-là, tandis qu'aujourd'hui toutes les artilleries réclament pour leurs dispositifs de mire des cercles de repérage avec lunette de visée ou lunette panoramique, et que les pièces de campagne, quoiqu'ayant beaucoup moins l'occasion de recourir au tir indirect, possèdent néanmoins ces appareils?

Personne ne saurait, en effet, soutenir sérieusement que la

même lunette panoramique, adoptée dans ces derniers temps par les artilleries de campagne d'Italie, d'Autriche et de Russie, à cause de ses avantages, et après avoir montré son aptitude à tenir campagne, perde de ses qualités sur un obusier à long recul constant tandis qu'elle les conserve sur un obusier à recul variable.

En disant que *toutes les irrégularités* dans le pointage en direction avec une ligne de mire optique courte se traduisent au but par des *déviations beaucoup plus considérables* qu'avec une ligne de mire à hausse-guidon, l'auteur entend probablement autre chose que ce qu'il a exprimé. Les mêmes irrégularités dans le pointage en direction causent des déviations semblables au but. Mais après que l'expérience a démontré qu'avec une lunette de visée il est possible d'obtenir un pointage plus exact et plus régulier (et c'est là la raison pour laquelle la Rheinische Metallwaren- und Maschinenfabrik exécute le pointage *exact* en direction avec la lunette panoramique et pourquoi tous les dispositifs de mire nouveaux sont munis de lunette de visée) c'est bien le contraire de ce qui a été écrit qui est vrai : *Les plus grandes irrégularités qui se produisent dans un pointage en direction avec hausse-guidon ont pour résultat de produire des déviations plus fortes au but.*

C'est pour cette raison que l'on abandonne de plus en plus l'adaptation et l'usage d'un cran de mire et d'un guidon à côté de la lunette de visée avec cercle de repérage.

C'est ainsi que les artilleries munies de pièces à recul sur l'affût de modèles nouveaux en France. Suède, Roumanie, Portugal, Espagne, Italie, Russie, de même que l'obusier de campagne lourd de l'artillerie allemande ont supprimé entièrement le guidon. Mais justement (voir fig. 3 et 4) l'obusier à tourillons reportés à l'arrière offre, grâce à ce qu'il permet le chargement de la pièce à toutes les élévations, une occasion exceptionnellement favorable d'utiliser un dispositif de mire à dimensions très réduites et néanmoins assez solide pour que des variations dans l'appareil de pointage lui-même ou dans sa relation avec la bouche à feu, soient encore moins à redouter que dans les dispositifs de mire ci-dessus mentionnés ou que dans l'obusier à recul sur l'affût variable dont le dispositif de mire indépendant est si compliqué. Si, exceptionnellement, il arrivait que l'optique de la lunette panoramique fût

abîmée, celle-ci possèderait encore dans le collimateur (depuis bientôt dix ans le seul instrument de visée en usage pour le canon de campagne français) un appareil qui remplacerait plus que suffisamment le cran de mire et le guidon. Alors que ces derniers sauraient à peine entrer en ligne de compte pour les tirs indirects, le collimateur en relation avec le cercle de repérage de la lunette panoramique permet le tir indirect suivant les théories aujourd'hui en vigueur. Un second collimateur, fixé à la tête de hausse, permet de viser aussi bien, sans que la lunette panoramique soit adaptée. Si, par contre, des expériences faites avec l'obusier de la Rheinische Metallwaren- und Maschinenfabrik ont abouti à conclure qu'en temps de guerre il faut se passer des lignes de mire optiques courtes et se contenter de pointer à l'aide du cran de mire et du guidon, on ne saurait en déduire sans plus que la ligne de mire optique courte, autrement dit la lunette panoramique, est responsable de cet état de choses. Il aurait fallu plutôt chercher si le dispositif de pointage ne renfermait pas lui-même quelques défauts empêchant son fonctionnement à un moment donné. Etudions ce point.

Dans la figure (pl. XXXIV) extraite de l'article de la *Revue militaire suisse* mentionné plus haut, se trouve reproduit le dispositif de pointage tel qu'il est adapté aux obusiers à recul sur l'affût variable de la Rheinische Metallwaren- und Maschinenfabrik. En voici la description :

L'appareil de pointage est porté par un prolongement du tourillon gauche. Pour qu'il puisse recevoir une rotation, soit dans le plan vertical, soit dans le plan horizontal passant par l'âme, on a adopté les dispositions suivantes :

Afin que le porte-viseur puisse être placé dans un plan vertical, lorsqu'il faut corriger l'inclinaison de l'axe des tourillons, le bras de pointage (1) avec son pivot (2) est susceptible de recevoir une rotation autour d'un boulon horizontal (3). Le pivot (2) soutient dans sa partie supérieure le porte-viseur (4), tandis que vers le bras, il se termine par un bras de pointage pourvu d'un niveau.

Une vis sans fin (5) sert à lui imprimer une rotation autour du boulon horizontal ; le niveau transversal permet alors de mesurer l'inclinaison de l'axe des tourillons.

Afin de se rendre compte de l'efficacité de cette installation pour compenser l'inclinaison de l'axe des tourillons, supposons l'obusier sur un terrain horizontal dans la direction du tir et incliné de 5° dans la direction de l'essieu. Dans cette position, le boulon (3), autour duquel le bras de pointage oscille avec le

porte-viseur en même temps que la ligne de visée, lorsque l'on place le bras de pointage dans la position verticale pour compenser l'inclinaison des tourillons, le boulon (3), disons-nous, occupe, lui, une position effectivement horizontale quelle que soit l'inclinaison de la bouche à feu. Peu importe, en effet, que celle-ci occupe la même position horizontale ou, au contraire, qu'elle soit à l'élévation maxima de 43° ou de 60°, puisque le dispositif de mire est indépendant de la position de la bouche à feu. Par contre, l'influence de l'inclinaison des tourillons n'est pas indépendante de l'inclinaison de la bouche à feu ; tout le monde sait qu'au contraire elle augmente en même temps que l'élévation. Que l'on se figure, pour plus de clarté, que l'élévation de la bouche à feu puisse être continuée jusqu'à atteindre 90°. Dans cette position, l'axe de l'âme du canon reçoit une inclinaison de 5° vers le côté de la pente du terrain, c'est-à-dire que la ligne de mire et l'axe de l'âme du canon divergent d'autant l'un de l'autre. Il faudrait donc qu'en corrigeant l'inclinaison des tourillons on échangeât aussi la direction de la ligne de mire. Mais, en fait, la rotation de la ligne de visée autour du boulon horizontal (3), ci-haut mentionné, n'entraîne pas de changement dans la direction, mais seulement un léger déplacement parallèle de la ligne de visée. Elle est donc toujours dirigée vers le même but. L'influence de l'inclinaison des tourillons qui devrait être corrigée par un changement correspondant de la direction de la ligne de mire, n'est effectivement pas corrigée ; on se contente de faire jouer la bulle du niveau transversal. Si l'on veut compenser exactement l'influence de l'inclinaison de l'axe des tourillons, il faut que l'oscillation de la ligne de mire ait lieu autour d'un axe qui ait la même inclinaison que l'axe de l'âme du canon au moment du tir, de même que cela a lieu pour le dispositif de mire ordinaire adapté au berceau. C'est là un fait très connu !

On s'aperçoit peu de ce défaut avec une seule pièce à l'essai et sur le polygone, parce que l'inclinaison des tourillons, si elle existe, ne varie que d'une manière insignifiante sur un même emplacement et que son influence est compensée au cours du réglage du tir par les corrections en direction. Mais tout autres seront les circonstances en temps de guerre lorsque, dans une batterie en action, une pièce pourra être placée sur un terrain incliné à gauche et une autre sur un terrain incliné à droite. A

une élévation de 40° et avec une inclinaison de l'axe des tourillons de 5°, l'écart latéral, en ne tenant pas compte de l'influence de l'inclinaison des tourillons, s'élève à 70 $/_{00}$ en chiffres ronds, c'est-à-dire que, à 2000 mètres déjà de distance, une pièce pourra tirer à 140 mètres à gauche, une autre à 140 mètres à droite du but. Ce sera là une jolie surprise pour le chef de batterie qui croit que ses obusiers sont munis de dispositifs corrigeant l'influence de l'inclinaison de l'axe des tourillons.

Passons à l'examen du dispositif de visée *soi-disant indépendant*. Le texte de la description est ici le suivant :

Le porte-viseur (4) peut tourner dans le plan horizontal autour du pivot (2). Cette rotation permet de corriger automatiquement la dérivation. A la partie antérieure du porte-viseur, on a disposé un arc directeur (6), qui présente une certaine inclinaison par rapport au plan vertical passant par l'axe de l'âme. Cet arc directeur est guidé par une glissière de bronze (7) porté par un bras (8) fixé à l'affût supérieur et qui peut se déplacer librement soit dans le sens horizontal, soit dans le sens vertical de manière à toujours prendre une position correspondante à celle du pivot (2) du bras de pointage par rapport à la verticale. Ainsi, quand on donne l'angle de tir à la bouche à feu, le porte-viseur reste dans sa position horizontale sur le pivot vertical, tandis que la glissière de bronze se déplace peu à peu le long de l'arc directeur, la glissière prend la position inclinée de l'arc directeur et oblige celui-ci à se rapprocher de l'âme d'une quantité qui dépend de l'angle de tir. De cette manière la partie antérieure du porte-viseur se rapproche peu à peu de l'axe de l'âme et décrit un arc de cercle autour du pivot vertical. La lunette panoramique reçoit en sens inverse un mouvement qui donne *automatiquement* à la direction latérale la correction voulue. Le pointeur n'a donc qu'à pointer par la lunette panoramique ou par le viseur ou par le guidon.

C'est là une installation bien compliquée pour atteindre ce qu'une simple inclinaison de la tige de hausse réalise avec un dispositif de mire ordinaire. Rien d'étonnant après cela, si tous les pivots et glissières qui doivent entrer ici en action n'ajoutent pas à la précision et ne mettent pas la lunette panoramique en valeur.

Mais cette installation pour corriger *automatiquement* le pointage en direction, a le grave inconvénient de fonctionner également lorsqu'elle ne devrait pas, c'est-à-dire tandis qu'on élève la culasse pour mettre le canon en position de chargement, et pendant qu'on la rabaisse pour donner la position de tir. Pendant tout ce temps la ligne de mire qui est dirigée sur le but quand la pièce est en position de tir, perd ce dernier de vue. D'autre part, il est inutile d'effectuer une correction de poin-

tage en direction tandis que la pièce est en position de chargement, puisque, en abaissant la culasse, on modifie de nouveau la direction d'une manière correspondant à la dérivation normale. Mais alors, si le but ne peut être visé exactement en direction, il est clair que la bonne élévation de la ligne de mire ne saurait non plus être obtenue par pointage direct.

En quoi consiste donc l'indépendance invoquée pour ce dispositif par rapport au dispositif de mire ordinaire adapté soit au berceau soit aux tourillons, si, aussi bien chez l'un que chez l'autre, le pointage supplémentaire ne peut avoir lieu que dans la position de tir?

Mais alors, n'y a-t-il pas lieu de considérer le dispositif dont la ligne de mire permet *toujours* un pointage supplémentaire, parce qu'il est inutile de remettre chaque fois la bouche à feu en position de chargement, comme étant vraiment le dispositif indépendant?

Tout artilleur, appelé à donner son avis sur la valeur des deux dispositifs de mire en présence et sur le degré de confiance à leur accorder pour le service en temps de guerre, ne saurait hésiter. L'une des solutions est simple, rustique et satisfait en tous points non seulement aux dernières idées, mais en même temps aux données fondamentales sur ce que doit être un dispositif de mire. L'autre est un *soit-disant dispositif de mire indépendant qui, malgré sa complication, n'est rien moins qu'indépendant, dont le dispositif pour corriger l'inclinaison de l'axe des tourillons n'atteint effectivement pas le but* et qui, par suite, ne permet pas non plus aux instruments de visée qui y sont utilisés et qui sont considérés partout comme excellents, de répondre aux exigences pour lesquelles ils ont été créés.

ÉTUDE

SUR LA

réorganisation des troupes du génie[1]

I. Généralités.

EFFECTIF DES TROUPES TECHNIQUES EN PROPORTION DES AUTRES ARMES

Toutes les expériences des dernières guerres tendent à démontrer que le rôle des troupes techniques augmente d'importance. Cela est vrai soit des *troupes de construction* (sapeurs et pontonniers), soit des *troupes de communication* (pionniers du chemin de fer et du télégraphe, signaleurs et aérostiers).

Le fait est si frappant qu'il est superflu d'insister ; la preuve en est que toutes les grandes armées s'efforcent d'augmenter leurs troupes techniques.

D'autre part, nous ferons voir ci-dessous qu'actuellement déjà, la dotation de l'armée suisse en troupes du génie est beaucoup plus faible que celle des armées permanentes de nos voisins, bien que ces dernières aient plus de temps à consacrer à l'instruction technique.

Nous prenons pour base de nos calculs le corps d'armée mobile, en faisant remarquer que les pour cent indiqués pour les armées étrangères sont plutôt *trop faibles*. En effet, d'une part, il est impossible de connaître le nombre exact des pionniers de cavalerie ; d'autre part, certaines troupes techniques ne sont attachées aux corps que « suivant les besoins ».

Suisse.

(D'après l'instruction pour les états-majors.)

Le corps d'armée avec la brig. de landwehr compte 37 630 hom.
» sans » compte 31 313 »

[1] Traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur.

Les troupes du génie, y compris leur train, y comptent pour :

2 demi-bataillons du génie à 412 h.	824 h.
1 équipage de pont	371 »
1 compagnie de télégraphe	150 »
Total par corps d'armée	1345 h.

Ce qui donne un pour cent de troupes techniques :

Pour le corps d'armée à 5 brigades . .	3,55 %
» 4 » . .	4,29 %

Allemagne.

(D'après le « Handbuch für Truppenführer », de Lehnert.)

Le corps d'armée allemand mobile compte, tous trains compris, environ 41 000 hommes.

Il comprend en fait de troupes techniques :

Aux divisions :	2 compagnies de pionniers . .	540 h.
	2 trains de ponts divisionnaires	110 »
Au corps :	1 compagnie de pionniers . .	270 »
	1 train de ponts de corps . .	140 »
	1 subdivision de télégraphe .	160 »
	Total .	1210 h.

Chaque bataillon d'infanterie forme, en outre, chaque année, sous-officiers non compris, 16 pionniers, ce qui fait pour le corps d'armée $25 \times 16 = 400$ hommes.

L'armée de campagne se compose d'au moins quatre classes d'âge ; un corps d'armée mobile a donc $400 \times 4 =$ *1600 pionniers d'infanterie*, ce qui porte l'effectif des troupes techniques du corps à $1210 + 1600 =$ en chiffres ronds *2800 hommes*. Ceci correspond à 6,73 % de troupes techniques.

Dans ce chiffre ne sont pas compris, pour ne pas forcer la note, les *pionniers de cavalerie*, qui sont instruits dans les services de pionnier, de mineur et de télégraphiste. Leur effectif probable se calcule comme suit : chaque escadron forme 8 pionniers par an ; 6 escadrons à 7 classes d'âge donnent pour le corps d'armée $8 \times 6 \times 7 = 346$ hommes, ce qui porterait le % à 7,6.

Les sources allemandes indiquent encore formellement que le corps d'armée peut recevoir temporairement :

1 subdivision d'aérostiers	190 h.
1 bat. de pionniers à 3 compagnies	810 h.

Soit une augmentation de 1000 sold. techn.

Nous arrivons ainsi, sans tenir compte des pionniers de cavalerie, à 3800 hommes, soit *9,3* % de l'effectif du corps d'armée.

Autriche.

(D'après le « Handbuch für Offiziere des Generalstabes », de Springer-Kromer et le « Feldtaschenbuch », pour les officiers du génie.)

La division d'infanterie de 15 bataillons compte, sans compagnies de pionniers, 18 619 hommes. Parmi ceux-ci il y a, en fait de *pionniers d'infanterie* :

Aux régiments à 3 bataillons	2 × 55 =	110
» 4 »	2 × 73 =	146
Aux chasseurs à pieds	=	18

En fait de *pionniers de cavalerie* :

Aux 3 escadrons	24
Au peloton de pionniers de cavalerie . .	27

Total des *pionniers d'infanterie et cavalerie* 325 hommes.

Le corps d'armée de 2-3 divisions a 1 bataillon de pionniers à 4 compagnies de 250 hommes. On peut donc compter pour une division, suivant les cas, de $\frac{4}{3}$ à 2 compagnies de pionniers, soit en moyenne $\frac{\frac{4}{3}\,250 + 500}{2} = 416$ *pionniers.*

A ceci s'ajoute le *train de ponts divisionnaire* avec environ 50 hommes, ainsi que la moitié ou le tiers de l'*équipage de pont* normal, soit en moyenne 41 h., et autant de la *subdivision de télégraphe de corps.*

La division d'infanterie autrichienne compte donc en troupes techniques, sans aérostiers, etc., environ 872 hommes, ce qui correspond à *4.7* %.

France.

(D'après le « Vademecum de l'officier d'état-major en campagne ».)

L'effectif du corps d'armée n'est pas indiqué. Comme le corps comprend 8 régiments d'infanterie à 4 bataillons, 23 batteries

et 1 brigade de cavalerie à 8 escadrons, l'effectif doit être à peu près celui du corps d'armée allemand.

Les troupes techniques du corps d'armée sont :

Aux *divisions* :

Par régiment d'infanterie 1 caporal sapeur, 12 sapeurs ouvriers d'art, soit 8 × 13	104 h.
2 compagnies du génie divisionnaire à 247 h. . .	494 »
Au *corps* :	
1 compagnie du génie de corps	247 »
1 » d'équipage de pont	241 »
1 » de parc du génie	91 »
A la *brigade de cavalerie* :	
4 télégraphistes à chaque état-major de régiment	8 »
6 sapeurs par escadron	48 »
Total . .	1233 h.

soit pour un effectif de 41 000 h. juste *3* % de troupes techniques.

Les *compagnies de télégraphe*, celles de *sapeurs de chemins fer* et les *aérostiers* font partie, en France, des « services de l'armée » et non des corps d'armée.

CONSIDÉRATIONS

Les calculs ci-dessus montrent qu'actuellement le corps d'armée suisse est bien faiblement doté de troupes du génie.

La proportion des troupes techniques est, chez nos trois grands voisins, de 3, 4,7 et 6,7 %, ou même 9,3 % chez les corps d'armée allemands qui ont une subdivision d'aérostiers et un deuxième bataillon de pionniers (par exemple Ier, XVe et XVIe corps). Sans tenir compte de ce dernier cas, la moyenne est de *4,6* %, tandis que, pour le corps d'armée suisse, le calcul le plus favorable ne donne que *4,29* %.

Si nous tenons compte de la brigade de landwehr, conformément à l'ordre de bataille, la proportion descend à *3,5* %.

Notre unique compagnie d'aérostiers et nos 4 faibles compagnies de chemins de fer ne sont pas portées en compte, les troupes correspondantes ne l'ayant pas été non plus pour les armées étrangères.

En *France* le faible effectif des troupes du génie est tradi-

tionnel; on compte que le pioupiou se débrouillera. En *Allemagne* on est plus prudent et en Suisse notre nouvelle organisation ne doit rien négliger pour tirer parti des moyens techniques modernes; elle doit prévoir un *nombre suffisant d'officiers et de troupes techniques.*

AUGMENTATION DES OFFICIERS DU GÉNIE

On pourrait dire que l'armée suisse n'a pas besoin d'autant d'officiers du génie et de soldats techniques qu'une armée permanente; l'officier de milice apporte de la vie civile beaucoup de connaissances techniques que l'officier permanent n'a pas l'occasion d'acquérir en garnison; le soldat de milice apprend aussi au civil bien des choses qui le rendent plus propre aux travaux techniques que le soldat des armées permanentes.

Ces arguments sont spécieux.

Il est fort possible qu'un bon entrepreneur ou ingénieur civil soit tout aussi capable de diriger un travail technique difficile qu'un officier permanent qui s'occupe de l'instruction du soldat et a rarement l'occasion de surveiller de grands travaux.

La condition *sine qua non* sera toujours que l'entrepreneur ou l'ingénieur civil connaisse les moyens dont on dispose en campagne et les buts qu'on doit y atteindre. Si, comme c'est souvent le cas chez nous, il est incorporé dans l'artillerie ou l'infanterie, la condition n'est pas remplie; l'étude de la tactique de l'artillerie et de l'infanterie ne lui laisse pas le temps de s'occuper de technique militaire.

Un grand nombre de nos meilleurs ingénieurs, employés à la construction, l'entretien ou l'exploitation des chemins de fer, ne sont pas disponibles pour l'armée de campagne.

Ce fait, ainsi que l'incorporation de beaucoup de techniciens dans d'autres armes, en particulier dans l'artillerie, enlève à notre corps d'officiers du génie tant d'éléments, que notre armée de campagne ne possède pas, en fin de compte, une proportion d'ingénieurs militaires correspondant à l'état de notre technique et de notre industrie civiles.

L'importance agrandie de la fortification de campagne et la diversité croissante des moyens techniques, exigent impérieusement qu'un plus grand nombre d'officiers de l'armée de campagne soient au courant de ces questions.

ır, il est impossible de tirer parti des connaissances techni-
s qu'apporte avec lui l'officier d'infanterie, ou d'artillerie,
à parce que cet officier a son rôle à jouer dans l'emploi tac-
ıe de son unité. Il faut donc que, comme les autres armées,
s augmentions le nombre de nos officiers du génie.

AUGMENTATION DES SOLDATS DU GÉNIE

ans une armée de milice, des *soldats* exercés dans la tech-
ıe militaire sont encore, en proportion, plus nécessaires que
officiers.

remièrement, les trois armes principales ont, dans nos cour-
périodes de service, beaucoup moins de temps à consacrer
exercices techniques qu'une armée de cadres avec service
leux ans ou plus.

euxièmement, le soldat de milice, dans les jeunes classes de
le, n'apporte qu'exceptionnellement avec lui des connais-
es utiles en ce qui concerne la fortification, les ponts, le
raphe, les signaux, les ballons ou les projecteurs.

PROPORTION DE L'AUGMENTATION

est désirable que la connaissance du mode d'emploi du ma-
l de guerre se répande davantage ; il faudrait aussi que le
ialiste qui s'est perfectionné au civil après son école de
ues pût faire profiter la troupe de son expérience.

*ısqu'où devons-nous pousser l'augmentation des troupes du
e ?* Jusqu'au maximum de 9 °/₀ atteint dans certains corps
nands ? Cela ne semble pas nécessaire. Au contraire, il ne
pas perdre de vue que toute arme auxiliaire enlève des
ıents à l'arme principale ; il faut donc chercher à s'en tirer
un minimum de troupes du génie.

i l'on voulait motiver la formation de nombreuses troupes
onstruction en disant qu'elles peuvent aussi servir d'infan-
, on courrait le risque de former de médiocres pionniers et
nauvais fantassins.

ans tous les grands travaux de campagne qui ont précédé
ɔatailles des dernières guerres, c'est l'infanterie qui a fourni
ɔuvriers et le génie les *chefs de chantiers* et la *direction
travaux*.

Etant donné le peu d'expérience de l'infanterie dans les travaux de fortification, il n'est pas exagéré de compter *un ouvrier spécialiste sur environ quinze hommes*, ce qui correspond à *3 compagnies de sapeurs pour les 42 compagnies d'infanterie d'une division.*

Les spécialités, telles que construction de ponts et chemins de fer, télégraphe, etc., doivent enlever le moins de monde possible aux troupes de combat. Elles doivent alors être d'autant plus abondamment pourvues de matériel technique, pour ne pas risquer que le temps et la force des hommes ne soient absorbés par la réquisition et le transport du matériel.

Le *principe fondamental* pour la réorganisation des troupes du génie sera donc :

Peu d'hommes,

Beaucoup de matériel et de trains.

D'après l'organisation esquissée ci-après, l'effectif des troupes du génie comporterait :

Au corps d'armée mobile à 4 brigades		5,7 %
» » »	5 »	5,05 %

En comptant les formations à la disposition du commandement en chef la proportion s'élèverait :

Pour l'armée mobile sans brigades de landwehr à		6,8 %
» » avec »	»	6,05 %

L'augmentation porterait essentiellement sur les sapeurs, qui peuvent aussi renforcer le combat de feu de l'infanterie.

Il est probable que la proportion indiquée est encore bien au-dessous de ce qui existe au Japon.

II. Organisation du service du génie.

TROUPES DE CONSTRUCTIONS ET TROUPES DE COMMUNICATIONS

Les travaux des troupes techniques se divisent naturellement, d'une part en travaux de *construction et de destruction* d'ouvrages de fortifications et de logements ; d'autre part, en *travaux de communications :* ponts, chemins, chemins de fer, signaux optiques ou électriques, éclairage du travail ou du tir de nuit et observation au moyen du ballon.

En Allemagne, les *pionniers* forment les *troupes de constructions*, complètement distinctes des *troupes de communications*.

qui se subdivisent en troupes de chemins de fer, de télégraphe et d'aérostiers et sont instruites et administrées à part.

La séparation est motivée par le fait que l'inspecteur-général des pionniers a aussi sous lui les nombreuses forteresses avec tout leur matériel.

Chez nous, l'administration des fortifications dépend directement du Département militaire.

Le chef de l'arme du génie peut donc fort bien diriger lui-même l'instruction des troupes de constructions, tout en surveillant l'instruction donnée par des spécialistes aux troupes de chemins de fer, de télégraphe, aérostiers, etc.

Créer un service des troupes de communications, en dehors du service du génie, serait une complication inutile.

ORGANISATION DU SERVICE DU GÉNIE

Par contre, pour pouvoir suffire à ses tâches multiples, il est nécessaire que le *service du génie* reçoive une organisation en sections, analogue à celle du service d'état-major.

Une répartition faite d'avance avec des officiers désignés comme chefs de sections, offre la meilleure garantie pour que chacun ait le sentiment de sa responsabilité et travaille dans la mesure de ses forces. Il n'est pas même besoin pour cela d'augmenter sensiblement le personnel permanent.

BUREAU PERSONNEL

Le chef de l'arme du génie doit disposer de :

a) Un *bureau personnel* pour traiter les questions de personnes et les affaires que le chef veut étudier lui-même.

Personnel : le secrétaire et le copiste actuels.

b) une *section de fortification* chargée d'étudier :

1° Les tâches qui incombent déjà actuellement à cette subdivision.

2° La préparation des tâches de fortification incombant aux *pionniers du landsturm* lors de la mobilisation.

3° Les *instructions* pour charger et éventuellement faire sauter les fourneaux de mines dans les ouvrages d'art de routes ou voies préparées pour la destruction.

Personnel : Comme maintenant en y adjoignant temporairement des « officiers désignés pour les travaux techniques préparatoires de la défense nationale ».

SECTION TECHNIQUE

c) une *section technique* chargée d'étudier les innovations dans la technique militaire et d'en faire rapport à une commission du génie.

Personnel : l'adjoint actuel et l'électricien. (Le titre d'adjoint reviendrait plutôt au chef de la section de fortification ou de celle d'instruction.)

COMMISSION DU GÉNIE

La commission du génie, non permanente, se composerait d'environ 7 officiers (le chef de l'arme comme président, un officier du génie de grade élevé, 1 officier supérieur ou capitaine de chacune des spécialités, sapeurs, pontonniers, chemins de fer, télégraphe, aérostiers. Elle se réunirait au moins une fois par année pour entendre lecture du rapport du chef de la section technique sur les perfectionnements de la technique militaire.

STATION TECHNIQUE D'ESSAIS

La commission disposerait d'un crédit pour essais de façon à pouvoir jouer temporairement le rôle de *station technique d'essais.*

Jusqu'à présent, les essais de ce genre ont dû être payés par crédits supplémentaires ou bien ont dépendu d'un caprice de tel ou tel officier. De cette façon, il était impossible de procéder méthodiquement ; et pourtant les perfectionnements continuels du matériel de guerre exigent que l'on étudie tout, et qu'on l'étudie à fond, avant de proposer des changements. Pour le service de sapeurs et de pontonniers, il faudrait, par exemple, étudier les moyens d'éclairage et les ponts démontables tels qu'ils sont en usage dans d'autres armées ; les troupes de chemins de fer devraient apprendre à connaître les ponts Eiffel et les rampes mobiles ; dans le service du télégraphe, il y aurait beaucoup d'améliorations à étudier dans les câbles et appareils.

La commission aurait aussi à faire éventuellement au chef de

l'arme des propositions pour les changements dans l'*équipement des troupes du génie.*

SECTION D'INSTRUCTION

d) La *section d'instruction* est indispensable. Pour que l'instruction soit uniforme, il faut que quelqu'un fasse un plan d'instruction et il faut faire de fréquentes inspections des écoles et cours.

Ces deux choses concernent le chef de l'arme ; c'est lui qui est responsable de l'instruction militaire de la troupe dont il est le chef.

Il a besoin pour cela d'un personnel auxiliaire qui s'occupe :

1° De l'instruction des officiers ;

2° De la surveillance de celle des sous-officiers et soldats lorsqu'il n'y a pas d'officiers de troupe disponibles du grade désiré ;

3° De le remplacer dans les inspections.

Etat-major du génie.

Actuellement déjà, un certain nombre d'officiers du génie sont désignés pour les travaux préparatoires de la défense nationale.

Il est indifférent que ces officiers forment ou non un état-major du génie avec uniforme spécial. Le terme « état-major du génie » est plus bref que l'expression actuelle. Dans de grands travaux avec des troupes d'autres armes, l'existence d'un état-major du génie aide à régler les compétences entre les officiers-directeurs et les officiers de troupe.

Le plus simple serait sans doute de ranger dans l'état-major du génie tous les officiers du génie qui n'ont pas de commandement, et de les appeler régulièrement aux travaux de la section de fortification.

A mesure que l'on améliore les préparatifs de protection de la mobilisation et de la concentration de l'armée, les tâches de ce genre deviendront plus nombreuses. A côté des forces vives, l'organisation militaire a aussi pour but d'augmenter la force de résistance passive des lignes d'invasion.

Organisation des troupes techniques de l'élite.

GÉNÉRALITÉS

L'impossibilité d'apprendre au soldat plusieurs métiers force

à subdiviser les troupes du génie en *sapeurs* (ou pionniers), *pontonniers*, troupes de *chemin de fer*, de *télégraphe* et *aérostiers*. On spécialise même parfois davantage et l'on forme des unités de *mineurs* et de *troupes de forteresse*. D'autre part, on a aussi cherché à combiner les services de pontonniers et de pionniers.

Nous n'avons pas de raison de changer la répartition actuelle: avec notre courte durée de service, nous pourrions encore bien moins que d'autres armées, chercher à former le soldat dans plusieurs spécialités à la fois; — d'autre part, nous n'avons pas besoin de formations spéciales pour le siège des forteresses, une opération de ce genre ne pouvant être qu'exceptionnelle pour nous. La formation de *sections de mineurs* dans les demi-bataillons, comme à présent, devrait suffire.

SAPEURS OU PIONNIERS

Le nom de *sapeur* date du temps de Vauban ; les nombreux travaux d'approche exigeaient alors des soldats exercés aux travaux de terre et de bois ; aujourd'hui les exigences ont changé. En Autriche et en Allemagne, on a introduit le terme de *pionnier*, tiré aussi du français, et qui n'est pas plus expressif que le mot sapeur. Il n'y a pas de raison pour changer.

Le terme de *sapeur* est devenu usuel, chez nous, pour désigner le soldat du génie qui, en liaison avec l'arme principale, exécute ou dirige les travaux de fortification de campagne, des chemins et ponts légers, au besoin aussi de campement.

Somme toute, il est préférable de garder le nom de *sapeur* et de n'employer celui de pionnier qu'accouplé avec la désignation de la spécialité ; ainsi pionniers du télégraphe, du chemin de fer ou du ballon, plutôt que télégraphiste, « chemineau » ou aérostier.

PONTONNIERS

Il est indispensable d'avoir une troupe spéciale de pontonniers. Avec nos courants rapides la construction de ponts de bateaux exige dans la navigation une habileté que le sapeur ne peut pas atteindre.

PIONNIERS DE BALLON, TÉLÉGRAPHE, CHEMIN DE FER

Il faut des *pionniers de télégraphe* pour les lignes de télégraphe de campagne et les signaux optiques, des *compagnies*

d'aérostiers pour le service des ballons ; l'établissement, l'amélioration et la réfection rapide des voies et rampes de chargement exigent des *pionniers de chemin de fer*. Même dans les armées permanentes, toutes ces spécialités ne peuvent pas être exercées par un « pionnier universel ».

TRAINS D'ÉCLAIRAGE ET STATIONS RADIO-TÉLÉGRAPHIQUES

Les progrès de la *radiotélégraphie* et de l'*éclairage* par projecteurs nous forcent à former pour ces services spéciaux de petites subdivisions d'électriciens et de mécaniciens ; nous proposons de les nommer *trains d'éclairage* et *stations radio-télégraphiques*.

PIGEONS VOYAGEURS

Le service des *pigeons voyageurs* peut être organisé suivant les cas par des spécialistes qui n'ont pas besoin d'être militaires ; les connaissances nécessaires sont si spéciales qu'une organisation militaire de ce service est inutile.

Il n'est pas encore démontré si les pigeons voyageurs, la télégraphie sans fil ou la projection de signaux sur les nuages est le meilleur moyen de communiquer avec une place assiégée.

CHIENS DE GUERRE

L'emploi de *chiens de guerre* pour les rapports d'avant-postes ou la recherche des blessés, ou même le ravitaillement en munition est un hors-d'œuvre militaire, dont l'organisation des troupes du génie n'a pas à s'occuper.

SOUS-OFFICIERS

L'organisation de 1874 a supprimé les *caporaux* du génie et les a remplacés par des *appointés*. Nous ignorons quel avantage on croyait obtenir par là.

En réalité, on exige de l'appointé du génie autant d'énergie, et probablement plus de connaissances militaires que du caporal de n'importe quelle autre arme. C'est une injustice criante de ne lui donner qu'un galon étroit et une solde moindre que celle du caporal d'infanterie.

Dans toutes les occasions où le génie et l'infanterie travaillent ensemble, on peut constater comme il est peu logique que le grade le plus bas du génie soit encore au-dessous du grade le plus bas de l'infanterie.

Le *rang de caporal* joue dans le génie le même rôle que dans l'infanterie, sauf qu'il est tenu par un appointé; il faut faire cesser cette anomalie en rétablissant les caporaux.

D'après le règlement de service, l'appointé est un soldat et non un sous-officier; mais, si l'on veut rendre les meilleurs soldats reconnaissables, il suffit de leur donner un insigne comme aux bons tireurs, bateliers, etc.; il n'y a pas besoin de leur donner des galons.

OFFICIERS

Il ne manque pas, en Suisse, de techniciens et de polytechniciens pour recruter *le corps des officiers du génie*. On doit d'autant plus s'étonner que nos unités du génie aient si peu d'officiers, tandis que l'artillerie de campagne a des surnuméraires. On peut en donner deux explications: 1° beaucoup de jeunes techniciens quittent le pays après leurs premiers services militaires pour gagner leur vie à l'étranger; 2° les jeunes gens préfèrent se faire recruter dans l'artillerie où le jeune officier est monté et a un service plus agréable que le lieutenant de sapeurs qui doit marcher à pied et faire ensuite des reconnaissances de tous genres pour ses travaux.

En outre, la compagnie de sapeurs a déjà, sans raison apparente, un premier-lieutenant de moins que la compagnie d'infanterie.

En campagne, on n'aura jamais trop d'officiers pour les reconnaissances et pour diriger les travaux techniques.

C'est pourquoi il faut que les *lieutenants de sapeurs soient montés* aussi bien que les autres officiers du génie, et la compagnie de sapeurs doit avoir *quatre chefs de section, premiers-lieutenants ou lieutenants*.

Il faut, en outre, former des officiers surnuméraires pour tenir compte du déchet par émigration.

L'officier du génie, s'il a été bien recruté, peut facilement être instruit dans les différentes branches du service. Il doit apporter à l'école de recrues les connaissances nécessaires pour apprendre sans difficulté le service de pontonnier, de chemins de fer et de télégraphe. Si plus tard, comme officier du télégraphe, il a besoin de connaissances spéciales, les télégraphistes de profession qui lui sont attachés pourront le renseigner.

Par contre, il ne faudrait incorporer un officier dans une

compagnie d'aérostiers ou un train d'éclairage, que s'il a une profession civile s'y rapportant.

a) *Sapeurs*

TACHE DES SAPEURS

Les sapeurs sont de beaucoup la subdivision la plus importante des troupes du génie ; leur tâche est d'aider l'infanterie, *au repos* pour l'établissement des bivouacs, *en marche* pour l'amélioration des routes, et surtout *au combat* pour préparer l'attaque et la défense et au besoin renforcer la ligne de feu.

Déjà la guerre franco-allemande, puis la guerre russo-turque ont montré l'importance croissante de la fortification de campagne en regard des armes modernes et ont forcé l'infanterie à introduire des outils portatifs.

La guerre russo-japonaise a montré que les batailles de l'avenir ne se décideront plus en un jour. La fortification ne joue pas seulement dans la défensive un rôle prépondérant, mais il est aussi très important pour l'assaillant de savoir fortifier rapidement tout secteur occupé.

Les batailles de plusieurs jours exigent aussi des travaux de nuit et par conséquent des moyens d'éclairage.

On sait quel soin les *Japonais* ont apporté à la construction rapide de couverts étendus; on sait aussi que leurs divisions d'infanterie avaient trois compagnies de pionniers.

En *Allemagne*, on tient compte des besoins de l'infanterie par le fait que chaque compagnie possède dans le rang au moins 16 hommes instruits comme pionniers (env. 8 °/₀ de l'effectif). L'infanterie *autrichienne* a par compagnie 4 pionniers, par bataillon 2 sous-officiers et par régiment 1 officier de pionniers, Il est prescrit que les commandants de division et de brigade peuvent employer ces pionniers aussi en dehors du régiment, mais que la moitié, ou au moins une partie, doit rester au régiment (bataillon).

Nous ne faisons donc que le nécessaire pour la guerre moderne si nous donnons aussi à chaque division un bataillon de sapeurs à 3 compagnies.

SAPEURS D'INFANTERIE

On peut se demander ensuite si ces trois compagnies de sapeurs doivent être dans la règle mises, comme bataillon, à la

disposition du divisionnaire, ou s'il faudrait réintroduire, sous une forme ou l'autre, les pionniers d'infanterie qui ont existé chez nous de 1874 à 1895.

HISTORIQUE

Les expériences que l'on fit dans le temps avec les pionniers d'infanterie ne furent pas heureuses ; répartis à raison de quatre hommes par compagnie, ils étaient véritablement perdus, car ils n'avaient point d'outils et les commandants de compagnie pouvaient tout au plus les employer pour aider à établir les cuisines de campagne.

C'est pourquoi on les réunit bientôt par régiment en un détachement de 48 hommes, commandé par l'officier de pionniers du régiment. Attribué à l'avant-garde ou aux avant-postes, ce détachement y trouva toujours emploi. Mais les commandants de régiment, peu habitués à cette nouvelle unité, surent rarement qu'en faire, d'autant plus que, d'après l'organisation militaire, les pionniers étaient attachés aux compagnies.

Personne ne s'occupait de la subsistance et de la comptabilité des pionniers d'infanterie ; l'officier était à la fois commandant de compagnie, sergent-major, fourrier et sergent ; car les sous-officiers prévus à l'état-major des bataillons n'existaient en général pas. L'alimentation était l'affaire d'un des quartiers-maîtres de bataillon ; si, un soir, les pionniers étaient aux avant-postes et le bataillon du quartier-maître au gros, l'alimentation faisait purement et simplement défaut.

Les officiers de pionniers attirèrent l'attention sur ces irrégularités ; on chercha à y parer en réunissant les pionniers d'infanterie *par division* en une compagnie, qu'on employait comme 2e compagnie de sapeurs du bataillon de génie d'alors. On trouva tout de suite — même en temps de paix — emploi pour ces deux compagnies à des travaux de chemins et de ponts.

L'administration et l'alimentation devinrent l'affaire du quartier-maître du bataillon du génie Il ne restait plus qu'un inconvénient : la compagnie devait être formée par emprunt à toutes les compagnies d'infanterie et elle n'avait pas le cadre normal. C'est pourquoi, lors de la création du corps d'armée, on en vint tout naturellement, en 1895, à l'idée de supprimer les pionniers d'infanterie comme tels et d'en former une compagnie de sapeurs normale. On oublia complètement quels ser-

vices ces troupes auraient pu rendre à l'infanterie, si elles avaient été organisées en conséquence.

MOTIFS A L'APPUI DES SAPEURS D'INFANTERIE

Il y a tout spécialement *deux raisons* en faveur de l'attribution de sapeurs aux unités d'infanterie :

1° Lorsque l'infanterie et ses sapeurs appartiennent au même corps et se connaissent, il y a beaucoup *moins* de *frottements* lors de travaux en commun.

2° Les petits travaux de réparation de chemins, de destruction d'obstacles, ou même de fortification du champ de bataille, sont en général *urgents* : il faut donc qu'on ait les sapeurs sous la main.

Ces petits travaux sont en général plus urgents même que les grands travaux exécutés par ordre supérieur ; pour ces derniers le commandement a pu dans ses ordres tenir compte du temps, tandis que les difficultés sur le front ne peuvent pas être prévues et arrêtent quand même la marche des colonnes.

RÉPARTITION

On a invoqué *contre* les anciens pionniers d'infanterie leur emploi défectueux et leur dispersion aux compagnies.

Ces deux défauts disparaissent dès que l'on réunit les *sapeurs d'infanterie en une section de 40-50 hommes, commandée par un officier, attribuée à l'état-major du régiment*, et administrée par le quartier-maître du régiment.

Si le commandant de régiment sait de prime abord qu'il a sous ses ordres, outre ses trois bataillons, une section de sapeurs, il est probable qu'il s'en occupera. Il verra bientôt que cette section lui facilite la marche dans presque tous les terrains, et qu'elle lui est utile dans le combat, soit pour fortifier une ligne de feu, soit pour franchir des obstacles. Dans toutes les circonstances difficiles, ces sections peuvent rendre de grands services, en guerre plus que dans les trop rapides manœuvres de paix.

Pour la communication dans le *rayon des avant-postes*, le commandant de régiment pourra aussi trouver à sa section de sapeurs les signaleurs nécessaires munis de fanions et de lanternes à pétrole (des appareils plus forts et plus lourds sont

inutiles dans ce cas); il y trouvera aussi le matériel pour une ou deux lignes téléphoniques.

SAPEURS DE CARABINIERS

Il est un peu difficile de dire si les bataillons de carabiniers qui ne font pas partie d'un régiment doivent ou non, avoir un détachement de sapeurs.

Leur donner des sapeurs dans la même proportion qu'aux fusiliers, ne serait pas avantageux. Cela ne donnerait qu'un tiers de section, environ 13 hommes avec 1-2 sous-officiers, soit trop peu pour un travail sérieux. Ce détachement, sans voiture, manquerait d'outils et resterait probablement sans ordres et sans emploi.

On pourrait aussi soutenir qu'il faut donner au bataillon de carabiniers une section de sapeurs tout comme au régiment d'infanterie. Ce bataillon étant fréquemment détaché et cela par de mauvais chemins, se trouvera souvent dans le cas de franchir un obstacle ou de fortifier une position.

Il y aurait cependant danger à ce que le commandant du bataillon de carabiniers, ayant un seizième de son effectif en sapeurs ne comprenne sa tâche trop peu offensivement, ou qu'inversément, il emploie trop ses sapeurs au combat par le feu. C'est ce qui nous engage à ne *pas* attribuer *de sapeurs au bataillon de carabiniers*. Au besoin, un régiment de seconde ligne pourra toujours lui céder les siens.

SAPEURS AUX BRIGADES D'INFANTERIE

On pourrait encore se demander si, tout comme le régiment, la *brigade* d'infanterie ne devrait pas avoir un détachement de sapeurs. Une brigade combinée *opérant séparément* en montagne reçoit, cela va sans dire, une compagnie de sapeurs. *A la division*, où le brigadier reçoit chaque jour du divisionnaire son ordre de marche, ce dernier a aussi le temps de lui envoyer des sapeurs selon les besoins. Il n'y a donc aucune raison d'enlever dès l'abord au divisionnaire les réserves techniques.

SAPEURS A LA DIVISION

Les *deux compagnies de sapeurs actuelles* permettent au divisionnaire de disposer ses colonnes d'attaque même, de façon à ce que des ponts soient nécessaires; elles servent à renforcer son

aile défensive et peuvent permettre à l'artillerie d'occuper des positions sans cela inaccessibles. Souvent ces compagnies seront occupées à améliorer les communications derrière le front. Leur principale activité consistera, après une journée indécise, à préparer l'action tactique du jour suivant.

AU CORPS D'ARMÉE

Il n'est pas nécessaire de donner au *corps d'armée*, comme en France, une *compagnie de parc du génie*. Avec notre excellent réseau routier, un corps d'armée marchera rarement sur une seule route; il est donc plus pratique que les colonnes d'outils soient d'emblée attachées aux divisions, dont les demi-bataillons fourniront le personnel nécessaire pour le service de parc.

PIONNIERS DE CAVALERIE

Il reste encore à se demander si nous voulons, comme les armées étrangères, adjoindre à nos unités de cavalerie des pionniers de cavalerie et donner aux régiments ou aux brigades de cavalerie des pelotons de pionniers montés.

Leur tâche serait de détruire rapidement des lignes de chemins de fer, des bureaux de télégraphe, de petits ponts, peut-être aussi de faire franchir des cours d'eau à la cavalerie au moyen de bateaux ou de ponts légers.

Si l'on ne croit pas pouvoir faire de l'homme à la fois un bon cavalier et un sapeur passable, on pourrait donner aux grands corps de cavalerie un peloton de sapeurs-cyclistes, ou former au bataillon de sapeurs un peloton de ce genre qu'on attacherait à la cavalerie suivant les besoins. Le détachement de pionniers de la division de cavalerie allemande (34 h.) est normalement transporté sur voitures, à titre d'essai sur chevaux ou bicyclettes.

On peut cependant objecter que les tâches susdites se présentent surtout lorsque l'on opère offensivement à l'étranger, ce qui sera l'exception pour nous. D'ailleurs, nos escadrons ont des explosifs et leurs officiers sont instruits dans le maniement de ceux-ci.

Enfin — jusqu'à nouvelle invention — le passage de cavalerie en bateaux et la construction de ponts sur nos rivières avec du matériel plus léger que celui d'ordonnance, ne peuvent pas être considérés comme sûrs. Si l'on voulait donner à la cavalerie un matériel de pont utile, il faudrait lui donner notre matériel d'or-

donnance, et cela alourdirait ses mouvements tout en exigeant beaucoup d'hommes.

Si jamais une unité de cavalerie reçoit l'ordre d'exécuter une destruction difficile en avant du front, on trouvera bien les moyens de la faire suivre par une unité technique sur chars. D'ailleurs, il faut que le bataillon de sapeurs possède un certain nombre de bicyclettes, pour pouvoir faire sans peine de petits détachements ; il n'y a, par contre, pas besoin de former d'avance des pelotons de sapeurs montés.

Nous croyons donc qu'on peut se passer de sapeurs de cavalerie.

b) *Pontonniers.*

ÉQUIPAGE DE PONTS DE CORPS

Nos équipages de ponts de corps résultent de la réunion des compagnies de pontonniers de deux anciens bataillons du génie. Ils possèdent dans leurs deux compagnies beaucoup plus d'hommes qu'il n'en faut pour un pontage normal.

On pourrait parfaitement s'en tirer avec une compagnie de pontonniers de l'effectif d'une compagnie d'infanterie, même si — ce qui est fort désirable — on augmentait le matériel.

On peut quand même conserver le nom d'équipage de ponts de corps, parce qu'il faut un état-major (major ou lieut.-colonel) pour commander l'unité composée de la compagnie de pontonniers et du train de pontons.

TRAIN DE PONTS DIVISIONNAIRES

On admet partout la nécessité d'avoir des *trains de ponts divisionnaires*, aussi mobiles et légers que possible. Malheureusement, on ne connaît pas encore le moyen de faire des ponts à la fois légers et solides ; les trains de ponts divisionnaires seraient donc du même matériel que ceux du corps d'armée. En tous cas, il ne s'agira que de ponts de 20-25 mètres de long et rarement de supports flottants, de sorte qu'il n'y a pas besoin de pontonniers et que le travail peut être fait par les sapeurs.

c) *Pionniers de chemin de fer.*

TACHE DES PIONNIERS DE CHEMIN DE FER

Lors de la mobilisation et de la concentration, le personnel, le matériel et la voie des chemins de fer seront utilisés à l'ex-

rême et de petits dérangements de service pourront avoir de raves conséquences militaires. Il va sans dire que pendant ce emps le personnel d'exploitation, de la voie et des ateliers doit tre à son poste au complet à la disposition du *directeur militaire du service des chemins de fer*.

Il faut, en outre, tenir compte de ce qu'après le premier antonnement de l'armée, il faudra améliorer les quais, rampes, tc., des *étapes terminales* et des stations voisines.

Pour cela et pour parer aux irrégularités causées par l'ennemi u autrement, le *chef du service des transports* doit disposer l'une réserve d'ouvriers, capables aussi, au besoin, de repousser le la cavalerie ennemie ; ce sont les *pionniers de chemin de fer*.

RECRUTEMENT

Il n'est pas nécessaire que ce soient des ouvriers de chemin de fer accomplis, puisque les ouvriers civils du chemin de fer leur servent de guides ; mais le personnel permanent des chemins de fer ne doit pas être affaibli au moment critique par leur appel au service.

NOMBRE ET EFFECTIF DES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER

Le nombre nécessaire de compagnies de pionniers de chemin de fer résulte du nombre des corps d'armée, qui doivent avoir chacun au moins *une* étape terminale.

Leur faible effectif actuel vient de ce qu'on les a formées en 1895, en soudant les faibles sections de pionniers de deux anciens bataillons ; peut-être croyait-on aussi pouvoir s'en servir comme de piqueurs, ce qui a été reconnu impossible. Ces faibles effectifs sont injustifiables.

Si l'on veut pouvoir faire quelque chose, il faut que les *quatre compagnies de pionniers de chemin de fer* aient un effectif normal d'environ *180 hommes*.

Il est superflu d'en former un *bataillon de chemin de fer* avec un état-major ; elles seront rarement employées ensemble, et si le cas se présente, on pourra les mettre sous les ordres d'un officier de l'état-major des chemins de fer.

Peut-être une partie de cette troupe pourra-t-elle, une fois la concentration terminée, faire le service de sapeurs dans les travaux de fortification ; il ne faut cependant pas y compter, car on ne peut savoir jusqu'à quel point elle sera occupée pour renforcer, entretenir et améliorer les voies ferrées. *(A suivre).*

MESURES D'HYGIÈNE

POUR LES

MARCHES MILITAIRES

Malgré l'utilisation toujours plus grande du réseau des chemins de fer, les guerres modernes exigent encore bien des marches longues et pénibles. Il semble utile, à la veille de nos manœuvres, d'exposer rapidement les divers moyens qu'a suggérés l'expérience militaire pour diminuer ces fatigues.

L'auteur de ce travail a largement mis à contribution les écrivains qui se sont occupés de ces sujets. Des emprunts considérables ont été faits aux œuvres du Général Pierron : *Méthode de guerre*, etc., à la tactique de Général Dufour et du Major Balk, aux *Principes de stratégie* de Jomini, à divers Règlements militaires et à l'*Hygiène militaire pour l'armée suisse*, ainsi qu'au *Traité d'hygiène* du médecin principal Arnold.

Si on ne renvoye pas chaque fois à la source bibliographique, c'est pour la rapidité de l'exposé et par le fait que ces auteurs sont si connus que leurs œuvres sont du domaine public.

De tout temps les marches prolongées ont exercé une influence destructive sur les effectifs et l'on admet, dans de bonnes conditions, un déchet de 4 à 8 % pour l'infanterie. Si les circonstances deviennent défavorables, ces proportions augmentent. Napoléon perdit 81 000 hommes d'infanterie sur 298 000 en 52 jours dans sa campagne de Russie et Souvaroff laissa dans les Alpes, en 11 jours, en octobre 1799, la moitié de son armée. Dans la guerre franco-allemande, on a maints exemples de marches mal ordonnées, surtout du côté des Français. Ces fautes eurent pour résultat l'indisponibilité d'un grand nombre d'hommes au moment des engagements et l'exécution défectueuse de mouvements tactiques ou stratégiques, telle l'évacuation désastreuse de la rive droite de la Moselle par l'armée du Rhin.

Une bonne économie des forces de l'armée exige que les

marches soient stratégiquement et tactiquement justifiées. En outre, il faut qu'elles soient correctement exécutées au triple point de vue de l'hygiène, de la discipline et de la vitesse.

Hygiène de la marche.

On peut parer aux pertes considérables dues aux seules fatigues par une exacte *élimination des malingres et des éclopés.*

A la veille des grandes marches, le commandant prescrira une visite médicale des hommes et l'évacuation des non-valeurs sur les dépôts de malades joints aux dépôts de troupes.

Après leur guérison, ces hommes pourront être soit versés à l'armée de campagne, soit appelés à divers services spéciaux tels que gardes de convois, de matériel ou d'étapes. C'est ce que fit Napoléon en 1806. Par suite de marches forcées qui durent être exécutées au début de la campagne contre la Prusse, on forma des compagnies et même des bataillons d'éclopés qui furent employés à la garde de postes sur la ligne d'étapes. En 1870, le prince Frédéric-Charles prit la même mesure dans sa marche sur la Moselle ; le 15 août, la Ire division d'infanterie de la garde envoya une compagnie de marche, de la force de 400 hommes, occuper le pont de Dialouard. Plus tard, cette même armée, marchant sur la Loire, Troyes fut occupée par 400 hommes pris parmi les éclopés.

Propreté corporelle. — Pour tous les hommes, mais plus encore pour ceux qui doivent vivre en agglomération, une propreté scrupuleuse du *corps et des vêtements* est de rigueur. On saisira donc toutes les occasions pour faire laver les soldats et on leur fera changer fréquemment leur linge.

Les pieds demandent des soins très assidus. Par suite de l'imperméabilité du cuir des souliers, la peau du pied se macère et s'excorie facilement. Il en résulte des blessures qui, tout insignifiantes qu'elles paraissent, font de l'homme un éclopé et un traînard. On parera à ces accidents par de fréquents bains de pieds, suivis d'un essuyage bien fait. Les souliers eux-mêmes seront retirés chaque soir, graissés et bourrés de paille ou de foin jusqu'au lendemain matin. Sauf dans les troupes qui sont de garde ou de piquet, l'homme doit dormir déchaussé.

En arrivant au cantonnement, les médecins procéderont à une visite minutieuse des pieds de tous les hommes qui ont

paru souffrir de la marche, et les soigneront selon des méthodes éprouvées. Nul service d'hygiène ne sera plus apprécié que ces soins modestes et pourtant indispensables.

Il est, en outre, de toute importance que le commandement réserve aux médecins le temps nécessaire à une sérieuse leçon théorique sur les soins à aporter aux chaussures, aux pieds et à l'hygiène de la marche en général. Le fantassin doit tirer et marcher. On lui apprend à tirer, mais non pas à marcher. Il faut le faire.

En toute circonstance *l'alimentation de la troupe* a droit à la sollicitude des supérieurs. En temps de marche et de fatigues, l'exigence devient plus impérieuse encore. Les généraux les plus illustres n'ont pas dédaigné ces soucis vulgaires, et Bonaparte ordonnait à Carnot de faire distribuer double ration à certaines troupes qui devaient faire double étape. Le duc de Wellington, en Espagne, voulait que toutes les fois que des troupes reçoivent un ordre de marche, on y spécifiât invariablement où elles toucheraient les vivres et quelle en serait la nature.

Il est bon de varier autant que possible la subsistance et de recourir en toute occasion aux connaissances des officiers du service de santé à ce sujet.

La distribution de boissons alcooliques ne devra se faire que dans des cas exceptionnels et plutôt comme facteur moral que comme aliment véritable. Cette question est bien débattue encore. La passion et l'amour-propre semblent s'en être mêlés. Toutefois, il ne paraît pas douteux, d'après les plus récentes expériences, que l'alcool ne soit bien qu'un stimulant passager, dont l'usage est suivi d'une prompte réaction. D'après une enquête très intéressante, faite par M. le Dr Schnyder et dont les conclusions sont consignées dans l'ouvrage : *Alcool et alpinisme*, il ressort que l'alcool est condamné par la plupart des alpinistes. Il se peut qu'à un certain moment, l'alcool soit utile pour faire disparaître le sentiment de la fatigue et pour stimuler l'appétit. Mais il faut, lorsqu'on en use, se souvenir toujours de la dépression qui s'en suit et n'en prendre que lorsque celle-ci n'est plus à craindre, par exemple une fois le travail fini. Mais sans trop insister sur les travaux expérimentaux et en ne s'en tenant qu'aux faits d'observations journaliers, il n'est que trop certain que l'alcool entraîne des catastrophes positives par les désordres, qu'à la longue, il exerce sur les organes internes.

C'est le plus grand ennemi de l'énergie et de la volonté. Il abrutit des familles, des peuples entiers et remplit les asiles d'aliénés. L'alcool passait autrefois pour un engin de guerre; il faudra, au moins pour cet usage, ne l'admettre que sous forme diluée. Après une longue expérience, les médecins anglais en sont venus à le condamner pour les expéditions coloniales.

Sir Garnet Wolseley, dans la guerre des Ashantis, s'est bien trouvé de tous points d'avoir remplacé le rhum par du thé : la vigueur, la discipline, la gaîté se montrèrent chez ses soldats à un degré que ne connaissent pas les armées qui boivent des liqueurs spiritueuses.

Les explorateurs des régions polaires ont réduit de plus en plus la consommation de l'alcool et Nansen n'en distribuait qu'exceptionnellement à ses équipages.

Mais il faut se garder de toute exagération et par une sévérité outrée ne pas provoquer la dissimulation, incompatible avec le respect hiérarchique. L'hygiène ne peut donner des conseils qui ne sauraient être suivis et elle ne peut prêcher que la modération. La discipline doit réprimer les abus et les officiers donner l'exemple de la sobriété.

Le sucre qu'on a, de temps à autre, distribué ne semble pas jusqu'à présent s'être acquis droit de cité. Il faudrait peut-être continuer les essais.

Un des plus grands ennemis de la discipline pendant la marche, c'est le sentiment de la soif qui, le plus, pousse à la débandade et à la maraude. Il faudra prévenir ce besoin en permettant de boire et en réglant la consommation de l'eau.

On ne s'arrêtera pas dans les villages, mais un peu en dehors. On placera des gardes près des vergers et des fontaines. Ces sauvegardes empêcheront la dilapidation et la souillure de l'eau qui sera recueillie par corvée et en ordre. Le 18 août 1870, dans la marche forcée de Pont-à-Mousson à St-Privat, une division ne put se désaltérer parce que, en arrivant à l'endroit de faire la soupe, on trouva les puits vides. Dans le X[e] corps, l'officier d'état-major envoyé au-devant de la brigade Wedel pour hâter sa marche, sachant qu'il n'y avait pas d'eau sur le champ de bataille, en prévint le commandant. Celui-ci fit arrêter sa troupe près d'un ruisseau et les hommes purent boire et remplir leurs bidons.

Equipement. — Tous les soldats du monde sont trop chargés

pour les exigences de la tactique actuelle. Le soldat suisse est parmi ceux qui le sont le plus. Depuis longtemps des commissions travaillent à chercher un allégement au poids de l'équipement du fantassin et n'arrivent qu'à des résultats insignifiants, parce qu'elles ne peuvent se résoudre catégoriquement à rompre avec les modes léguées par la tactique linéaire. Il n'est pourtant pas douteux que le poids porté par le fantassin ne soit nuisible à sa mobilité et à sa santé. Les expériences instituées en 1891, en Allemagne, par les docteurs Zutz et Schlumberger ont fait ressortir les faits suivants :

Avec un chargement de 22 kilos et avec une température qui ne soit pas trop élevée, l'organisme humain ne souffre pas d'une marche de 25 à 28 kilomètres. Au contraire, de légères altérations de la santé disparaissent par l'effet favorable de cet exercice. Si la température est chaude, l'organisme souffre un peu, mais il est remis par le repos de la nuit. Si la charge atteint 30 kilos, l'organisme est incontestablement en souffrance et les effets nocifs ne disparaissent plus par le repos nocturne.

Ces détails ont préoccupé les généraux de tous les temps et Wellington, avant Waterloo, appelle l'attention des chefs de corps sur la nécessité d'alléger le sac du soldat. En campagne, du reste, les troupes trouvent le moyen de se soulager très rapidement des pièces d'équipement qui les gênent.

En 1855, à Sébastopol, à raison du pénible service, on avait laissé à la troupe l'autorisation de prendre ses aises dans la tenue. Elle s'empressa de se débarrasser du col raide et du shako pour adopter la cravate et la casquette. En 1870, le général Failly signale que les képis disparaissent pendant les trajets en chemin de fer. Dans leur marche sur Paris, les troupes allemandes se sont passées avec plaisir de leur casque pour ne porter que la casquette. Ces exemples devraient décider nos commissions à abandonner notre lourd et disgracieux képi et à nous doter de la casquette. La tunique à deux rangs de boutons doit, pour l'armée de campagne, être remplacée par une ample vareuse à un seul rang de boutons métalliques.

La capote d'infanterie peut être maintenue, mais taillée plus vaste et plus longue et munie de boutons permettant de la relever pendant la marche. Elle devrait être munie d'un capuchon pour abriter la tête. Les arguments émis contre l'adoption de ce capuchon ne sont pas sérieux. Le pantalon doit être large et

un peu rétréci à la ceinture et au pied. Le soulier qui doit être bien adapté à chaque pied, doit être usagé quelque peu avant les grandes marches. Il doit être suffisamment haut d'empeigne pour éviter tout frottement sur le cou du pied, ce qui amène un œdème dur assez douloureux, et suffisant pour rendre l'homme indisponible.

Les marches prolongées, redoutables déjà lorsque les conditions extérieures sont favorables, peuvent devenir désastreuses lorsque les intempéries, la chaleur, la nuit ajoutent leurs effets particuliers à ceux de la fatigue.

Marches de nuit.

Il est démontré que rien n'épuise la troupe comme les marches nocturnes. Aussi l'hygiène militaire recommande-t-elle de s'en abstenir le plus possible. Dans l'obscurité, tout devient obstacle; faute de voir où on met le pied on marche moins vite que de jour et l'oubli de cette vérité élémentaire a fait échouer bien des surprises. Balk estime que, de nuit, il faut 20 minutes pour faire un kilomètre. De plus, le pays change facilement d'aspect et on est exposé à faire fausse route et à des méprises dangereuses. Cependant les conditions de la tactique moderne rendront plus fréquentes encore que par le passé les attaques et les marches de nuit.

Dans les mouvements à petite distance, on aura soin de faire préalablement une soigneuse reconnaissance. Dans les marches sur route, il faudra doter chaque unité d'un guide sûr. On ne laissera pas de vides entre les colonnes et les intervalles seront remplis par des hommes de liaison. Un peu avant les haltes, des ordonnances à cheval rétrograderont pour avertir qu'on va s'arrêter, de manière à ce que les hommes puissent, en toute sécurité, déposer le sac et reprendre souffle. Si l'on n'a pas pour but de surprendre l'ennemi, il faudra s'arrêter un peu avant le jour, car à ce moment la fatigue des yeux est extrême et il semble aux hommes qu'ils pourraient dormir même dans l'eau. La cavalerie sera toujours placée en queue, car cette arme très nerveuse est sujette à des paniques subites. Si on heurte l'ennemi, la tête de la colonne fait halte, tout le monde serre, on fait coucher la troupe et personne ne tire sans ordre. La surprise manquée de Mananarès offre un bon exemple des fautes

à éviter en pareille occurence. Le général Merle, ayant reçu l'ordre de surprendre l'ennemi qui occupait Mananarès, se porta sur cette ville le 14 octobre 1809. Le premier obstacle qu'on rencontra furent des puits creusés en plein champ et sans margelle, où beaucoup d'hommes tombèrent et périrent. Malgré la nuit, la cavalerie était en tête. Tout à coup, elle crut avoir vu l'ennemi, fit feu et se replia au galop. Les cavaliers sortirent de la route et se jetèrent sur un bataillon polonais qui, croyant avoir affaire à des Espagnols, fit feu. Les cavaliers prenant les Polonais pour des Espagnols les chargèrent. Il en résulta une confusion effroyable. De tous côtés ce n'étaient que cris, jurons, commandements. Le désordre était tel que tout eût été à la merci du moindre parti ennemi. La surprise fut manquée.

Marches par la neige.

Lorsque les routes sont couvertes de neige, les fatigues et les souffrances de la troupe sont considérablement augmentées et la durée de l'étape ne peut plus être fixée. Toutes les relations signalent la lenteur, la fatigue rapide et les sacrifices parfois énormes en hommes et en chevaux.

Souvaroff, dans le seul passage du Panix, perdit 200 hommes par le froid ou par les chutes dans les ravins. La retraite de Russie est célèbre par la quantité de morts dues au froid et à la fatigue. L'armée de l'Est endura des souffrances extrêmes dans sa retraite de la Lisaine sur Besançon et Pontarlier. Mac Donald ne put qu'à grand peine franchir le Splügen et y sacrifia beaucoup de soldats. Lorsque le pays est couvert et coupé, on doit se munir de bons guides et de boussoles, pour s'orienter quand tout point de repère a disparu. Si les chemins ne sont pas déblayés, il faut les faire ouvrir par des gens du pays, poussant des bœufs devant eux, pour tasser la neige et munis de pelles pour creuser les tranchées. Il faut piqueter le chemin ainsi établi pour éviter qu'il ne disparaisse sous une nouvelle chute de neige. Les rations de sucre, de café; la subsistance seront augmentées. On distribue du tabac. Les médecins font à la troupe une leçon théorique sur la conduite à tenir en cas de congélation ou d'inanition. Les hommes reçoivent des vêtements chauds, des gants, des guêtres ou des bandes moletières, des capuchons. L'alcool est prohibé. Mac Donald qui dut franchir le

Splügen couvert de neige y eut beaucoup d'hommes atteints de gelures des pieds. Le général R. Mancey raconte les souffrances éprouvées par sa petite colonne de 40 hommes avec 66 mules, dans sa traversée des Montagnes Rocheuses. Pourvus de vivres pour 30 jours, ils arrivèrent sur l'autre versant au bout de 55 jours, ayant perdu toutes les bêtes et beaucoup d'hommes ayant eu les pieds et les mains gelés. Ce qui les tourmenta le plus, ce fut le manque de tabac, et des gastralgies intolérables dues à la privation de nourriture.

Mais c'est **la grande chaleur** qui éprouve le plus le soldat en marche et qui peut amener les accidents les plus nombreux et les plus redoutables. Par un temps lourd et couvert, plus encore que sous un soleil ardent, l'homme se fatigue et s'essouffle rapidement. L'air circulant difficilement dans les colonnes, il faut alors choisir les hauteurs, les routes ombragées, faire ouvrir les rangs et ralentir l'allure. On aura soin de faire des haltes plus fréquentes et de faire boire souvent et abondamment. Il est utile, si l'eau est rare, d'envoyer en avant un officier monté pour s'assurer des fontaines et faire remplir des récipients où le soldat pourra puiser en passant. C'est dans de tels moments qu'une sévère discipline préviendra les abus et le gaspillage du liquide.

L'accident le plus grave produit par une atmosphère surchauffée est ce qu'on nomme le « coup de chaleur ». Ses symptômes sont tout d'abord de l'hébétude, de l'indifférence, puis la perte de connaissance avec ou sans convulsions. Les causes dernières encore mal connues, sont attribuées, en général, à un défaut d'élimination des déchets organiques. On traitera cette maladie par de larges ablutions d'eau froide dont on asperge tout le corps.

Sous l'influence d'une chaleur excessive, on a vu aussi des hommes devenir subitement fous, courir aux armes, tirer et faire du désordre.

Un bataillon d'Algérie parti par une forte chaleur à 4 heures du matin, marcha bien jusqu'à 8 heures. Depuis ce moment les deux tiers du bataillon restèrent épuisés en arrière. A midi, huit hommes étaient morts de chaleur.

Pour éviter ces graves accidents, il faut partir le matin de bonne heure. Faire au milieu de la journée une grande halte en des lieux ombragés et n'en repartir qu'une fois la température

un peu rafraîchie. Les inconvénients de l'arrivée tardive au cantonnement seront compensés par la sécurité de la marche.

En 1859, un bataillon autrichien gardant les côtes de la Dalmatie, dut faire une marche forcée en plein été. En 18 heures, il parcourut 70 kilomètres sans laisser un seul traînard, grâce à ce que les sacs étaient portés sur des chars. Dans la suite, le bataillon partait à 3 heures du matin et marchait jusqu'à 7 heures. On faisait alors halte dans un village et la troupe logeait chez l'habitant. A 7 heures du soir on repartait et on marchait jusqu'à 11 heures. Au bout de neuf jours le bataillon était en excellente condition et ne comptait que deux malades.

Lorsque les marches doivent s'effectuer **en pays montagneux** les difficultés augmentent. On n'avance que lentement. Les intempéries ont des effets plus redoutables qu'en plaine. Certains passages ne peuvent être franchis qu'à certains moments à cause des chutes de pierre; c'est sur cette particularité qu'on règle l'heure du départ. On marche en colonne par un (file indienne), on fait des haltes fréquentes; on met en tête un guide de confiance et un officier expérimenté, conservant la même allure lente à la montée et à la descente. L'équipement demande des modifications; les souliers seront fortement ferrés, des guêtres ou des bandes protègeront la jambe contre la neige. Chaque homme sera muni d'un bâton ferré et les officiers de piolets. On distribuera des lanternes en nombre suffisant. La nourriture devra être abondante et tonifiante. Malgré les difficultés et même s'il faut porter le bois, on cuira au moins une fois par jour pour éviter les gastro-entérites dues à l'usage exclusif des conserves. Si on distribue de l'alcool on ne le fera que le soir, au bivouac qui sera presque de règle, et on le mélangera à du thé ou à de l'eau.

Du reste, quoique Français et Autrichiens aient fait de belles campagnes dans les Alpes à la fin du XVIII[e] siècle, il est partout admis maintenant que cette guerre demande des troupes spéciales équipées et instruites en conséquence.

Discipline de marche.

Mais toutes ces prescriptions d'hygiène ne sont rien si elles ne sont rigoureusement observées. On n'y parviendra que si la troupe possède encore, au milieu des plus grandes fatigues, le

sentiment de la discipline et le respect hiérarchique. Le commandement doit donc faire tout ce qu'il peut pour garder en toute circonstance sa troupe bien en main et soumise à sa volonté. Cela ne sera possible que si les hommes ont le sentiment très net que tous les efforts qu'on leur demande ont un but précis et nécessaire. Semblable en cela à un bon cavalier qui, par une méthode rationnelle, obtient de son cheval un effort considérable sans surmenage, le commandant doit épargner à ses hommes toute fatigue inutile. Le soldat qui observe, et qui juge souvent à la légère, supporte, sans que son moral en soit atteint, les travaux dont l'urgence lui semble démontrée. Rien ne le déprime davantage et n'affaiblit plus en lui le sentiment de la discipline que les marches et contremarches qu'il croit injustifiées. C'est à l'officier à ne pas se mettre en situation d'avoir l'air de se tromper, et les états-majors devront tout faire pour conduire la troupe au but le plus rapidement et le plus économiquement possible.

On sait qu'une troupe à pied met, par un temps favorable, environ 12 minutes pour faire un kilomètre sur bonne route. Cela fait 4 kilomètres en une heure, y compris une halte de 10 minutes. En sorte que, en comptant une grande halte au milieu du jour, une troupe parcourra 25 à 30 kilomètres en 10 heures. Si l'on admet qu'il faut une heure à une troupe à pied pour être prête à partir le matin ; 2 à 3 heures pour la prise des cantonnements, pour cuire et manger les aliments ainsi que pour vaquer au plus urgent du service intérieur ; 2 heures environ pour les mouvements latéraux nécessaires pour gagner ou quitter le gîte, et que le soldat a besoin de 7 heures de repos, on voit qu'une marche de 25 à 30 kilomètres est la marche normale. Au delà c'est la marche forcée. Quoique tous ces chiffres soient approximatifs, il ne faudra pas les dépasser en ordonnant des mouvements inutiles. On évitera tout rassemblement d'une forte unité lorsque cela ne sera pas commandé par les circonstances militaires. La mise en marche ne sera jamais prématurée et l'encolonnement se fera par le procédé dit « du point initial ».

Dès que le stationnement pour la nuit est connu, un officier monté se porte en avant pour en faire la répartition. On évite ainsi les longues attentes, les changements de quartier et les désordres qui s'en suivent. Le service est commandé déjà à la

dernière halte, afin d'être pris sans hâte et en ordre. L'infirmerie sera de suite désignée et son emplacement porté à la connaissance de la troupe. Les médecins s'y rendent incontinent et commencent sans retard à donner les soins aux malades et éclopés de route. Les officiers des compagnies y dirigent aussitôt tous les hommes qui ont paru avoir souffert de la marche. Les médecins prennent immédiatement leurs mesures pour régler les évacuations du lendemain.

Une des causes les plus grandes de fatigue c'est l'irrégularité inévitable de toute marche dans les longues colonnes. Ces alternatives d'accélération et de ralentissement proviennent des inégalités du terrain, montées, descentes, défilés, ainsi que des allures variables que présentent les individus par suite de la longueur différente de leur pas.

Il en résulte des à coup dans la vitesse et un allongement des colonnes qu'on estime à un quart. Des généraux illustres se sont préoccupés de ces faits, et l'on voit le duc de Wellington ordonner en Espagne que chaque compagnie doit être conduite par son chef d'un pas régulier et sans se préoccuper de garder les distances. Bonaparte, à l'armée d'Orient, voulait que « les têtes de colonnes marchent d'un pas réglé et fassent souvent halte, afin que les hommes pussent suivre ».

Pour assurer la régularité et l'élasticité de l'écoulement des colonnes, il faut les fractionner convenablement et séparer chacune de ces parties par un espace suffisant et égal à son allongement prévu. Il faut en outre faire des haltes régulières pour rétablir les longueurs normales et conserver les distances.

Les haltes se font toutes les 50 minutes et durent 10 minutes. Pendant ce temps de repos, les hommes quittent le sac, rectifient l'équipement et satisfont leurs besoins. C'est à ce momant que les derniers rangs serrent sur la tête pour rétablir les distances. C'est donc une erreur de chercher à maintenir celles-ci pendant la marche.

Les règlements des armées européennes prévoient à peu près tous des distances de 20 et 50 mètres entre bataillons et régiments. Il n'y a pas besoin de démontrer que ces chiffres sont trop faibles. Pour le régiment l'allongement est normalement de 300 mètres. Le général Lewal voudrait même qu'on séparât les régiments par des distances de 700 mètres afin de conserver

toujours constante la profondeur des colonnes et faciliter les calculs.

Cette augmentation de la profondeur serait moins préjudiciable qu'on ne pourrait le croire à la rapidité de la mise en ligne. Car l'allongement est fatal et il y aurait tout avantage à ce qu'il fût régularisé.

Du moins n'est-il pas douteux qu'il faille, en pratique, dépasser beaucoup ces chiffres réglementaires.

Malgré toutes les précautions, il y aura toujours un certain nombre d'hommes trop fatigués pour suivre l'allure. Il y en aura d'autres qu'une indisposition passagère forcera à quitter la colonne. Dans les armées de Napoléon, on avait dû parer à ces causes de désordre. Le général Moncey avait, en Espagne, des voitures qui suivaient les colonnes pour ramasser les éclopés. Le maréchal Davoust prescrivait aussi qu'une colonne de cavaliers pourvue de voitures devait fermer la marche pour ramasser les traînards.

Dès que des hommes abandonnent le rang, les médecins doivent les examiner soigneusement. S'ils sont incapables de suivre, on les fera monter sur les voitures affrêtées dans ce but, ou s'ils peuvent encore marcher, on les réunira en escouades. Ces escouades, mises sous les ordres d'un gradé énergique, seront conduites à l'étape plus lentement en faisant les haltes nécessaires.

Il leur sera, en tous cas, interdit de s'arrêter dans les auberges et de se livrer à la maraude. En arrivant au cantonnement ces hommes seront conduits à l'infirmerie et y seront consignés tous jusqu'au lendemain. Les soins nécessaires leur seront donnés et les simulateurs seront punis.

En résumé en prévision d'un départ, voici quelques-unes des mesures qu'on doit prendre :

1° Passer une revue de santé pour éloigner les malades et les malingres.

2° Passer une revue du linge et de la chaussure. Ordonner et faire exécuter les réparations.

3° Préparer des voitures de réquisitions à mettre à la disposition du service de santé.

4° Faire une théorie sur l'hygiène de la marche.

5° Prendre des renseignements sur la route à parcourir, ses ressources en eau, en bois et en habitations. Se munir de cartes et des documents statistiques.

6° Avancer l'heure de la retraite.

7° Consigner les débits de boisson.

8° Distribuer la subsistance.

Au moment du départ :

1° Mettre des gardes devant les débits de boisson.

2° Visite des hommes tombés malades pendant la nuit.

3° Départ des avant-gardes, flanqueurs.

4° Former une garde de colonne avec les voitures nécessaires.

5° Faire manger.

6° Défendre d'entrer, en route, dans les maisons. Ordonner aux officiers de rester près de la troupe pendant les repos. Défendre de prendre des chemins de traverse sans autorisation.

7° Marcher sur le côté droit de la route.

8° Ne pas rendre d'honneur en route, mais témoigner du respect aux chefs.

9° Prévenir au moment des haltes non réglementaires, afin que les hommes puissent déposer leur sac.

10° Prescrire au médecin de faire savoir si la troupe a de la peine à suivre.

11° Prescrire que tout le service sera commandé à la dernière halte. Indiquer où seront portés les objets trouvés.

12° Prescrire, si l'eau est peu abondante, que des postes y seront placés, en régulariser la consommation.

Major Dr Yersin.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'incident de Genève. — Le referendum. — La situation financière de la Confédération. — La Suisse et la Convention de La Haye. — Le règlement d'exercice de l'infanterie et le règlement de l'artillerie de montagne.

L'agitation qui s'est produite dans quelques milieux genevois à la suite d'une correspondance du *Bund*, se plaignant des mauvais procédés auxquels les militaires sont exposés à Genève, est en voie de se calmer. Les enquêtes ouvertes ont établi que les affirmations du correspondant du journal bernois n'étaient pas toutes sans fondement, et que certains éléments de la population moins genevoise qu'habitant Genève, témoignaient à l'uniforme une hostilité poussée jusqu'à la grossièreté. Mais ce sont des faits isolés; il serait injuste de les généraliser et d'en rendre responsable toute une population qui, à diverses reprises, a su montrer combien fermement elle était attachée à la Confédération et à la patrie suisse. On oublie trop volontiers, hors de Genève, combien la situation y est exceptionnelle, et quel tact, quelle délicatesse de toucher le gouvernement genevois doit déployer. Il n'en reste pas moins acquis que vis-à-vis des éléments douteux qui se rendent coupables des actes relevés par l'enquête, plus de fermeté paraît s'imposer. Sûrement, le gouvernement genevois qui, autant que la population proprement genevoise, réprouve tout ce qui risque d'altérer, fût-ce à tort, la réputation de la cité, a le premier tiré cette conclusion de l'incident.

Dans la *Monatschrift*, le colonel Hugenbuhler envisage une autre face de la question. Il regrette que la Confédération ne fournisse pas plus souvent l'occasion aux villes frontières de garder le contact avec nos troupes. Il est certain que si, à Genève, la population avait l'occasion de voir plus souvent de près nos milices, elle recommencerait à s'intéresser effectivement à elles autant qu'à l'époque rappelée par le colonel Hungerbuhler, où l'autorité accueillait les membres de la Société des officiers par ces mots : « Confédérés, cette ville est à vous ».

* * *

Au moment où la présente livraison sortira de presse, on saura à quoi s'en tenir sur le résultat du referendum. La question n'est du reste pas de savoir si les 30 000 signatures seront réunies, mais bien de combien elles seront dépassées. A tort ou à raison, on attribue une assez grande impor-

tance au nombre d'adhésions que recueille une pétition de cette nature; on en tire des conclusions pour le succès ou l'échec de la loi. Toutefois, ces conclusions ne sauraient avoir rien d'absolu ; autre chose est de manifester une opinion sous sa signature, autre chose de l'affirmer dans le secret du vote.

Il semble, au surplus, — pour autant qu'on en peut juger par les premières escarmouches de la presse — que le débat populaire portera moins sur les arguments militaires que sur la question politique. Le referendum étant surtout l'œuvre de l'aile avancée du parti socialiste, savoir des éléments internationalistes qui s'affilient à ce parti, la lutte risque de porter surtout entre ces éléments et les partis nationaux. Nous n'y verrons, quant à nous, pas grand inconvénient.

* * *

Une incertitude de la situation a été tranchée par le rapport du Conseil fédéral sur l'état financier de la Confédération. Dans une des dernières sessions des Chambres fédérales, le chef du Département des finances, M. Comtesse, avait émis la crainte que la Confédération ne pût à la fois, sans recourir à des ressources nouvelles, subvenir aux frais de la nouvelle organisation militaire et au coût des assurances maladie et accidents. Dès lors, l'application du nouveau tarif douanier est venue trancher cette question. Le Conseil fédéral n'a plus de doute sur la possibilité de mener les deux réformes de front; aucune des deux n'a besoin d'être sacrifiée à l'autre; l'élasticité de notre budget est assez grande pour permettre la mesure humanitaire des assurances sans nuire aux exigences de la défense nationale.

* * *

Puisque nous en sommes aux Chambres fédérales, signalons la décision qu'elles ont prises d'adhérer à la Convention de La Haye concernant les lois et les coutumes de la guerre sur terre.

Ceux de nos lecteurs qui étaient déjà nos abonnés en 1901 savent qu'à cette époque, la *Revue militaire suisse* avait préconisé cette adhésion, contrairement à l'opinion du Conseil fédéral d'alors. Dans ses livraisons de janvier et de février, elle avait publié deux articles dus à M. Kebedgy, professeur à l'Université de Berne, soutenant le point de vue qui vient d'être admis. Il n'est pas inutile de revenir aujourd'hui sur la question. Il s'agit, comme on sait, des conditions de la belligérance.

L'article 1er de la convention réglemente ces conditions. Seuls les belligérants qui les remplissent sont mis au bénéfice des lois de la guerre, c'est-à-dire qu'il faut être soldat pour obtenir ce bénéfice. La levée en masse des citoyens non organisés en troupes régulières, en soldats d'une armée officiellement constituée est interdite. Toutefois, sur la protestation des petits Etats

contre l'article 1er, un article 2 fut introduit, atténuant dans un cas spécial les rigueurs du principe:

La population d'un territoire non occupé, dit cet article, qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d'invasion sans avoir eu le temps de s'organiser conformément à l'article 1er, sera considérée comme belligérante si elle respecte les lois et coutumes de la guerre.

Les Etats secondaires estimèrent insuffisante cette disposition. Ils firent remarquer notamment :

1. Que les termes en étaient d'une élasticité qui la rendait difficilement applicable et qui laissait une marge considérable à l'arbitraire de l'adversaire.

2. Qu'elle froissait les traditions historiques et le sentiment national d'un peuple dont tous les êtres vivants capables de faire du mal à l'envahisseur, voudraient se soulever pour combattre, sans s'exposer à être sommairement fusillés, comme des criminels.

Si, a-t-on dit, la défense du territoire est légitime, pourquoi l'interdire dans le territoire occupé, alors qu'il est universellement admis que le simple fait de l'occupation militaire ne fait pas passer ce pays occupé sous la domination de l'envahisseur? Sans doute, les moyens employés par l'occupant pourront être aggravés ensuite de la levée en masse. Mais la population doit être seule juge du point de savoir s'il lui convient d'y recourir en en acceptant toutes les conséquences. En lui-même, le fait de la levée en masse ne saurait être considéré comme illicite à raison des suites qu'il peut comporter. Les petits Etats demandèrent donc la suppression des conditions de l'art. 1er; le droit de soulèvement du pays « occupé »; en tout cas, l'absence de représailles.

Ces vœux ne furent pas admis. Mais la déclaration suivante fut inscrite au procès-verbal :

La conférence est unanime à penser qu'il est hautement désirable que les usages de la guerre soient définis et réglés. Elle a, dans cet esprit, adopté un grand nombre de dispositions qui ont pour objet de déterminer les droits et les devoirs des belligérants et des populations et pour but d'adoucir les maux de la guerre autant que les nécessités militaires le permettent. Il n'a pas été possible toutefois de concerter dès maintenant des stipulations s'étendant à tous les cas qui se présentent dans la pratique. D'autre part, il n'a pu entrer dans les intentions de la Conférence que les cas non prévus fussent, faute de stipulation écrite, laissés à l'appréciation arbitraire de ceux qui dirigent les armées En attendant qu'un code tout à fait complet des lois de la guerre puisse être édicté, la Conférence juge opportun de constater que, dans les cas non compris dans l'arrangement de ce jour, les populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des

exigences de la conscience publique. C'est dans ce sens que doivent s'entendre notamment les articles 1 et 2 adoptés par la Conférence.

A moins de ne rien signifier, le sens de cette déclaration est évidemment que si la population d'un territoire occupé se soulève, c'est au droit des gens à dire si elle est belligérante, car la convention, par son silence, n'entend pas lui refuser cette qualité, mais simplement réserver la question. Toutefois, ce qui ressortit de plus clair de l'échange d'explications qui eut lieu à ce sujet, fut que la Conférence avait voulu laisser dans le vague la question des représailles et celle du soulèvement du pays occupé.

La Suisse refusa de signer la convention de La Haye. « Nous ne saurions laisser amoindrir par des clauses conventionnelles le droit de défendre notre pays, en cas d'attaque, par tous les moyens à notre disposition, déclara le Conseil fédéral dans son message aux Chambres. En dehors de l'élite, de la landwehr et du landsturm, il y a d'autres citoyens encore qui peuvent concourir utilement à la défense du territoire. Qui pourrait prétendre que si notre existence nationale venait à être menacée, certains faits historiques ne se reproduiraient pas? Qu'à l'heure du péril suprême, le peuple tout entier se lève comme un seul homme, et prenne les armes, sans s'organiser conformément à l'art. 1er du règlement de La Haye; que ces patriotes ensuite viennent à tomber aux mains de l'ennemi, qui voudrait les avoir livrés aux tribunaux militaires en vertu d'une convention signée de l'autorité même de leur pays? Leur sort sera pareil, que nous ayons adhéré ou non à la convention; mais dans le premier cas, nous aurions d'avance sanctionné leur condamnation. »

A la veille de la deuxième Conférence de La Haye, le Conseil fédéral revenant de son opinion première, a proposé à la Suisse d'adhérer à la convention.

Au point de vue pratique, nos lois militaires organisant très largement l'incorporation des citoyens dans les différents corps de l'armée, il reste bien peu d'éléments pour la catégorie des non organisés. Il ne faut donc pas, pour l'avantage problématique d'une levée en masse englobant même les éléments peu valides de la population, que la Suisse renonce au bénéfice d'autres dispositions de la convention qui ne sont pas à dédaigner. C'est une erreur, en effet, de prétendre que la convention est sans valeur aucune. Elle a au moins l'avantage d'introduire quelque ordre dans le désordre, de mettre un frein aux passions déchaînées, de rappeler constamment aux combattants, dans l'ardeur de la lutte, le but principal de celle-ci et de les soumettre aux limites indiquées par ce but même.

On peut bien admettre que, même en l'absence d'une convention, les belligérants s'abstiendraient de commettre des cruautés révoltantes. Mais ne pourront-ils pas facilement, sans avoir même besoin de commettre des cruautés révoltantes, prendre une série de mesures évidemment préjudiciables aux

intérêts de la Suisse, contraires à la réglementation de la convention de La Haye, mais auxquelles ils auraient recours soit à titre de représailles, soit simplement parce qu'ils seraient en droit de se considérer comme dégagés de toute gêne et de toute entrave à l'égard d'un pays qui n'aurait pas voulu adhérer à la réglementation des lois de la guerre?

On peut du reste admettre que même pris les armes à la main, les citoyens non régulièrement organisés ne seront pas déchus du droit des gens et purement et simplement passés au fil de l'épée. Il est de principe, actuellement, dans les Etats civilisés, que les belligérants s'abstiennent des rigueurs inutiles. Fusiller sommairement un citoyen qui ne se rend coupable que de défendre son foyer rentrerait certainement dans la catégorie des rigueurs inutiles.

Ce qui fait que, tout pesé, on ne peut que souscrire au changement d'opinion du Conseil fédéral et considérer comme avantageux que la Suisse signe à son tour la Convention de 1899 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.

Ainsi en ont décidé les Chambres fédérales.

* * *

La commission du règlement d'exercice de l'infanterie a tenu à Bellinzone, du 30 juin au 5 juillet, sa troisième session et a terminé ses travaux. Une école de sous-officiers, actuellement à la caserne de Bellinzone, a permis de procéder aux essais nécessaires.

Les rédacteurs du règlement vont mettre au net maintenant le projet de la commission qui, aussitôt après, sera soumis au Département militaire fédéral. On peut espérer qu'il sera adopté assez à temps pour pouvoir entrer en vigueur le 1er janvier 1908.

Entrera également en vigueur, dans un avenir très prochain, le nouveau règlement de l'artillerie de montagne.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le ministre de la guerre et le Reichstag. — Le réarmement de l'artillerie et de l'infanterie. — Les troupes de communications. — Le commandement supérieur des troupes de protection. — Diminution des mauvais traitements infligés aux soldats. — 196 nouveaux capitaines. — Il manque 700 lieutenants actifs! — Mutations. — Anniversaire de la défense de Kolburg, 1807.

L'heureuse issue des élections au Reichstag n'a pas tardé à se répercuter sur la discussion du budget de la guerre: tout le débat fut dominé, pour ainsi dire, par le souffle d'un véritable esprit national. Les socialistes eux-

mêmes ont renoncé à leur opposition systématique, et un de leurs chefs a déclaré « qu'eux aussi mettraient l'arme à l'épaule » pour défendre le pays; mais le parti libéral-allemand surtout s'est mis du côté des partis nationaux. Le ministre de la guerre, von Einem, a exposé d'une façon détaillée le réarmement de l'artillerie avec le nouveau canon à recul sur affût et expliqué comment on procéderait au réarmement de l'infanterie avec le fusil modifié. Il y aura au total 583 batteries avec 3000 bouches à feu — chiffre rond; — l'infanterie a aussi été entièrement dotée du fusil modifié et de la munition S, enfin les « batteries lourdes » de l'armée de campagne ont reçu leur nouvel armement; c'est la guerre russo-japonaise qui a révélé toute leur importance. Dans son discours, le ministre de la guerre a insisté sur la nécessité de faire des efforts constants pour être toujours prêts à la guerre; mais il a rappelé que cette aptitude à entrer en campagne à n'importe quelle époque, ne dépendait pas uniquement de l'excellence des armes, mais aussi et dans une mesure considérable, du moral et de l'esprit qui règnent dans tous les rangs de l'armée. Il ajouta qu'il avait une entière confiance dans ce moral de la troupe, mais qu'il avait cependant voulu que le soldat allemand ait ce qu'il y a de mieux au monde comme arme de guerre; avec le nouveau fusil et le nouveau canon il l'a obtenu.

Ce discours a été chaleureusement acclamé par tous les partis, à l'exception des socialistes.

Avec le nouvel armement, l'Allemagne n'aura pas la désagréable surprise de la France lors de l'affaire du Maroc; à ce moment-là, cette dernière a dû subitement affecter 130 millions de francs à compléter son armement. Certains journaux français et anglais ont feint de s'alarmer du langage du ministre de la guerre et ont affirmé que c'était là un nouvel appel à la violence. Le ministre a saisi la première occasion pour protester avec énergie contre ces propos. L'Allemagne n'attaquera jamais personne, mais sera toujours prête à toute éventualité; s'il fallait absolument trouver un motif caché aux paroles du ministre, il le faudrait plutôt chercher dans le désir de s'opposer aux propositions anglaises de désarmement.

Le ministre a aussi parlé des transformations aux fortifications qui approchent de la fin. Pendant ces dernières années, de nombreuses places fortes ont démoli leurs murs d'enceintes qui ont été remplacés par de nouveaux ouvrages à la ligne de défense extérieure; ces travaux ont coûté, depuis une série d'années, bon nombre de millions, mais le ministre a exprimé l'espérance qu'après leur achèvement et le réarmement étant terminé, le budget de la guerre pourrait à l'avenir diminuer.

Cette opinion répond ainsi aux indignations si souvent exprimées dans les sociétés de désarmement au sujet des sommes considérables englouties par le budget de la guerre.

Par ailleurs, les modifications apportées au budget ne sont pas très im-

portantes; la plus remarquable est celle concernant les troupes de communications: le 1er août dernier on a constitué à Hegel — à titre d'essai, — une compagnie pour les ballons à moteurs, comprenant 3 officiers, 10 sous-officiers et 75 hommes. Le système employé à Hegel est celui de Parseval-Ligsfeld qui a déjà donné des heureux résultats; il représente le principe mi-fixe par opposition au principe fixe employé par Zeppelin. 500 000 mark viennent d'être accordés pour favoriser ces essais. Sur cette somme on prendra, entre autres, l'argent nécessaire à la construction d'un vaste hall destiné à recevoir le ballon Zeppelin. Une autre modification consiste dans la création d'un nouveau bataillon de télégraphistes, n° 4, qui prendra sa garnison à Karlsruhe (Baden), et dans la formation à chaque bataillon de télégraphistes d'une quatrième compagnie plus spécialement chargée de la télégraphie optique. Le général-major baron de Loucher est nommé inspecteur des troupes de communications. Ces dernières joueront de nouveau cette année un rôle assez en vue aux manœuvres impériales, qui auront lieu, en Westphalie, entre le VIIe et le XIe corps.

Le commandement supérieur des troupes des protectorats a été entièrement réorganisé; c'est une conséquence de la transformation de l'administration coloniale en ministère indépendant, à la tête duquel a été placé, comme on sait, M. Dernburg, qui a reçu le titre de secrétaire d'Etat. « Le commandement supérieur des troupes des protectorats » est une autorité militaire centrale constituée au sein de l'office impérial des colonies, et qui est soumise soit au chancelier de l'empire, soit au secrétaire d'Etat aux colonies. Il comprend 21 officiers, 34 employés de bureau et 21 soldats comme employés subalternes; il est commandé par un colonel et se divise en six sections correspondantes aux départements et sections du ministère de la guerre. Ce service nouveau a pour mission de préparer toute la mobilisation des troupes des protectorats, de s'occuper de leur fournir les chevaux, les armes et l'équipement nécessaires. Les gouverneurs des colonies gardent, naturellement, leur commandement militaire dans leurs colonies respectives. On espère, par ces changements, éviter le retour des innombrables ennuis subis lors de la dernière campagne dans le sud-ouest africain, ennuis provenant des conflits inévitables entre l'état-major général, le ministère de la guerre et le ministère de la marine, qui tous ont coopéré à l'action et ont nécessairement empiété sur leurs compétences respectives.

Les mauvais traitements ont continué à diminuer dès 1906. 305 sous-officiers ont été punis de ce chef l'année dernière, alors qu'en 1904 il y en avait encore 509; il n'y a eu que quatre cas de réelle brutalité. Tous les autres sont de nature beaucoup plus anodine. Il n'y a ainsi qu'un sous-officier puni sur 250 pour ce motif, puisque l'armée allemande compte au total 70 000 sous-officiers, un pour cent, proportion minime.

Il faut encore noter, comme événement militaire intéressant, la nomina-

tion de 196 nouveaux capitaines d'infanterie, appelés « B. Hauptleute », c'est-à-dire qu'ils n'ont pas le commandement d'une compagnie et sont spécialement préposés à l'instruction des aspirants-officiers, de la réserve et des officiers de réserve. Le besoin de ces derniers se fait beaucoup plus vivement sentir aujourd'hui qu'autrefois, étant données les nouvelles formations de troupes auxquelles on sera obligé de recourir en cas de mobilisation; on a en conséquence attribué une très grande importance à leur organisation, et on a formé des compagnies spéciales qui s'exercent pendant plusieurs semaines dans les grandes places d'armes, qui sont encadrées par des officiers de réserve et par les aspirants-officiers. Les capitaines dont nous venons de parler, les « B. Hauptleute », commandent les compagnies. Cette nouvelle organisation a d'autant plus d'intérêt qu'il manque actuellement 700 lieutenants actifs.

Il y a eu ces derniers temps d'importantes mutations. Trois nouveaux généraux commandants ont été nommés : au IXe corps, à Altona (Schleswig-Holstein et Mecklembourg), le général-lieutenant baron von Vietinghoff, autrefois adjudant de l'empereur Frédéric III; au VIIIe corps, à Coblence, le général d'infanterie von Ploutz, et au XIVe corps (Würtemberg), le général-lieutenant von Fallois. L'inspecteur général de la cavalerie a été désigné en la personne du général de cavalerie von Kleist, âgé de 54 ans seulement; le général-lieutenant Schubert a été nommé inspecteur d'artillerie.

De même que l'an passé, les anniversaires de Iéna et de Auerstaedt ont été solennellement fêtés. Cette année-ci la ville de Kolberg célébrera le 2 juillet, le souvenir de la glorieuse défense de 1807; le prince Frédéric-Guillaume de Prusse y représentera l'empereur. La ville, admirablement défendue par Gneisenau, Schill et Nettelbach, soutint le siège pendant cinq mois, jusqu'au 2 juillet, moment où les Français durent abandonner leurs positions ensuite de l'armistice intervenu entre la Prusse et Napoléon.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

La loi du 25 janvier 1907 sur la réorganisation de l'artillerie. — Participation de la milice aux manœuvres de côte de 1907. — Rôle des officiers réguliers comme instructeurs de la milice. — L'enquête officielle sur les malversations dans la garde nationale de New-York.

Le grand événement militaire du dernier semestre aux Etats-Unis est la réorganisation — définitive, espérons-le — de l'artillerie.

Si l'on avait la patience de parcourir toutes les Chroniques américaines parues dans cette Revue, on s'apercevrait qu'il y en a peu qui ne contiennent pas quelque modification, ou quelque projet de modification à l'état de

cette arme. C'est que, jamais jusqu'à ce jour, celle-ci n'a reçu chez nous d'organisation rationnelle. Lorsque nous parcourons l'histoire militaire du pays, nous remarquons d'abord que pendant la guerre de l'Indépendance, l'artillerie pêchait par une pénurie de batteries de campagne. Durant la guerre civile, tant bien que mal, on arriva à constituer, en désorganisant les batteries de côte, une soixantaine d'unités montées. La longue période de paix qui s'étendit de 1865 à la lutte contre l'Espagne n'était pas de nature à produire une amélioration du service. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir, en 1898, l'artillerie composée de 7 régiments à 14 batteries, présentant le mélange le plus hétérogène de compagnies à pied, montées, de montagne, sans cohésion, ni unité d'instruction. Lors de la réorganisation générale de l'armée en 1901, le système régimentaire fut aboli et les batteries de toutes espèces rendues indépendantes — ce qui était passer à un autre extrême. L'Etat-major ne tarda pas à s'en rendre compte et bientôt il groupa les batteries de campagne en *bataillons* sous le commandement de majors. Puis, en présence des bons résultats obtenus par le groupement, on tenta l'expérience d'un *Provisional Regiment* de campagne à F[t] Riley. Sur ces entrefaites, pour des raisons faciles à comprendre, et que nous avons signalées dans une de nos dernières chroniques[1], on commença à s'occuper sérieusement de la séparation des deux branches du service — côte et campagne. Enfin une longue et laborieuse enquête sur la défense des côtes et dont la *Revue militaire Suisse* a également entretenu ses lecteurs, a fait ressortir la nécessité absolue d'augmenter le personnel des *coast batteries*. La résultante de tout cela fut la Loi du 25 janvier 1907 que nous allons essayer d'analyser rapidement.

1° L'artillerie est séparée en deux corps absolument distincts, l'artillerie de côte et celle de campagne.

2° L'artillerie de campagne est placée sous les ordres d'un chef de l'artillerie, général de brigade, membre, *ex officio* de l'Etat-major général. Cet officier est le chef actuel de l'arme, le général Murray, qui, le 1[er] juillet 1908, abandonnera tout contrôle sur l'artillerie de campagne.

3° *L'artillerie de campagne* forme 6 régiments comprenant chacun 2 bataillons de 3 batteries de 4 pièces. Total : 6 batteries ou 24 pièces par régiment.

4° *L'artillerie de côte* est augmentée de 5000 hommes. Elle consiste en 170 compagnies, réparties en 14 groupes commandés chacun par un colonel.

5° La solde de la troupe est augmentée dans certaines conditions.

Passons maintenant en revue les détails les plus importants du bill.

I. ARTILLERIE DE CÔTE. — Comme cadres, elle comprend 14 colonels, 14 lieutenants-colonels, 42 majors, 210 capitaines, 210 premiers et 210 deuxiè-

[1] Juillet 1906.

mes lieutenants ; 21 sergents-majors (adjudants sous officiers d'état-major), 26 maîtres électriciens, 60 mécaniciens, 74 sergents électriciens de première classe et 74 de deuxième classe, 42 sergents-majors de bataillon (adjudants sous-officiers de bataillon), 42 maîtres canonniers, 60 chauffeurs, 14 corps de musique (un par groupe).

Compagnie de côte : 1 capitaine, 1 lieutenant en 1er, 1 lieutenant en 2e, 1 sergent-major, 1 fourrier, 2 cuisiniers, 2 ouvriers, 2 trompettes.

Le nombre de sous-officiers de compagnie et de canonniers est *variable*. Toutefois il ne peut y avoir, pour toute l'artillerie de côte, plus de 1360 sergents et 2040 caporaux. Le total général des sous-officiers et soldats est de 19 321 — soit une augmentation de 5043 hommes.

Il est à remarquer que : *a)* il n'y a aucune relation entre le nombre d'officiers et celui des hommes, comme dans l'artillerie de campagne ou les autres armes. Ici, le premier est basé uniquement sur le nombre de positions de la défense des côtes demandant la présence d'un officier. Ainsi dans une *range finding station* (poste d'estimation des distances), un officier a sous ses ordres de 11 à 17 soldats ; dans une batterie de mortiers, il en a 77.

b) Les 44 nouvelles compagnies créées (270 au lieu de 126) sont uniquement destinées au service des torpilles.

c) Le grade de *fireman* (chauffeur), avec une solde de 150 francs par mois, est de création nouvelle.

d) L'augmentation de l'effectif de la *coast artillery* n'est pas suffisante pour assurer complètement la défense des côtes. Il ne manquera pas moins de 1563 officiers et 35 789 sous-officiers et soldats. Les Etats-Unis possèdent en effet de 5500 à 6000 milles de côtes (près de 9000 km.), où il y a 27 ports fortifiés et 68 forts, et l'armement total, en y comprenant les pièces en manufacture, s'élève à 1200 bouches à feu, qui se décompose ainsi : 376 mortiers, 105 canons de 12 pouces, 133 de 10, 99 de 8 et 587 de 6 pouces ou moins.

Ajoutons enfin, en passant, que dans ces dernières vingt années, le gouvernement a dépensé, pour les côtes, environ 630 millions de francs, dont 250 pour le terrain des forts, les arsenaux, etc., et 380 pour les fortifications, batteries, projecteurs électriques, générateurs, etc.

II. Artillerie de campagne. — L'état-major d'un régiment d'artillerie de campagne se compose de : 1 colonel, 1 lieut.-colonel, 2 majors, 11 capitaines, 13 lieutenants en 1er, 13 lieutenants en 2e, 2 vétérinaires, 1 adjudant sous officier de régiment, 1 fourrier, 1 fourrier des subsistances, 2 adjudants sous-officiers de bataillon, 2 fourriers de bataillon, 2 sergents porte-drapeau, une musique à cheval.

Dans chaque bataillon ou groupe, les fonctions d'adjudant major, quartier maître et commissaire sont exercées par des officiers de batterie.

Chaque batterie comprend :

1 capitaine, 2 lieutenants en 1er, 2 lieutenants en 2e, 1 sergent major, ourrier, 1 sergent d'écurie, 1 chef mécanicien, 4 sergents, 12 caporaux, uvriers, 3 cuisiniers, 2 trompettes, [illegible] conducteurs et servants.

Le président de la République a le droit d'augmenter l'effectif de l'état-major de régiment de 9 estafettes montées, et de porter, dans chaque batterie, le nombre des sergents à [illegible], celui des caporaux à 14.

Le nombre des batteries montées (campagne, siège et montagne) se trouve ainsi porté à 36 (au lieu de 30) avec un total de 144 canons (au lieu de 120)[1]. Total de l'effectif : [illegible] hommes.

Considérée dans son ensemble, l'augmentation de l'artillerie créée par la loi du 25 janvier occasionnera une dépense de $ [illegible], soit environ 8 millions et demi de francs. Elle ajoute à l'armée [illegible] sous-officiers et soldats et 4 officiers (7 colonels, 7 lieutenants-colonels, 15 majors, 81 capitaines, 93 lieutenants en premier, 93 en second et 5 chapelains (aumôniers). Toutefois, le bill en question se meut dans les limites prescrites par la loi organique de l'armée, laquelle fixe à 100 000 hommes le maximum de l'effectif.

III. Augmentation de la solde dans l'artillerie. — A différentes reprises, en parlant du recrutement nous avons rappelé que c'est dans la modicité — relative — de la solde qu'il faut chercher la cause principale de la difficulté où l'on se trouve d'obtenir assez d'hommes pour l'artillerie de côte ainsi que de retenir au service les sous-officiers et employés spéciaux. Non seulement les manœuvres et les travaux sont plus compliqués ou fatigants dans cette branche du service, mais depuis que la défense des côtes est devenue plus scientifique, qu'elle a davantage recours aux applications de l'électricité, un grand nombre d'artilleurs acquièrent au service des connaissances étendues, et celles-ci les font rechercher par les entrepreneurs ou les manufacturiers civils qui, en outre, attachent assez de prix aux habitudes d'ordre et de discipline contractées par les hommes sous les drapeaux. Il en résulte que l'industrie privée cherche surtout et réussit facilement à attirer les mécaniciens et les électriciens des batteries de côte, qui, dès qu'ils commencent à se rendre utiles, au lieu de rengager s'empressent de quitter l'armée.

Pour remédier, dans la mesure du possible, à ces inconvénients, la nouvelle loi alloue aux mécaniciens 325 francs par mois, aux électriciens 225 pour la première classe et 175 pour la seconde. En outre elle prescrit les *allocations supplémentaires* suivantes, par mois :

Electriciens de casemate . . .	45 francs.
Observateurs de 1re classe, etc. .	

[1] Toutes les batteries de campagne sont à 4 pièces.

Chefs chargeurs	35 francs.
Observateurs de 2me classe	35 francs.
Chefs de pièce	35 francs.
Pointeurs	35 francs.
Canonniers titulaires de 1re classe :	10 francs.
» » 2me »	5

* * *

Puisque nous sommes sur le terrain de l'artillerie, mentionnons de suite que les principales manœuvres de l'année seront celles exécutées par la *coast artillery*. On le sait, la défense des côtes est le problème du jour. L'effectif des batteries régulières étant insuffisant pour assurer le service, le chef de l'arme, le général Murray, a émis l'idée de faire participer à la défense, dans les états maritimes, la milice locale, tout au moins celle des villes du littoral. D'après lui, une compagnie de garde nationale devrait être attachée à chaque compagnie de côte régulière et assignée d'une manière définitive, pour les exercices comme pour le temps de guerre à un ouvrage déterminé. Ces unités prendraient le nom de *Réserve de l'artillerie de côte*. Elles auraient donc un double caractère : infanterie dans leurs rapports avec leur Etat, elles agiraient comme *coast artillery* au service fédéral. L'organisation régimentaire n'existerait pour elles que pendant la paix : à la mobilisation, toutes les compagnies rejoindraient directement et isolément leur poste de combat.

Outre ces troupes, d'autres compagnies de milice seraient affectées à la défense mobile, pour s'opposer, par exemple, aux tentatives de débarquement. C'est ce que le général Murray appelle : *Supports de l'artillerie de côte*. On pourrait leur adjoindre des batteries montées de milice.

Notons que ce système a d'autres parrains que le chef de l'artillerie. Déjà, dans son rapport de 1906, l'inspecteur général Webster suggérait la transformation en artillerie de côte des douze compagnies d'infanterie de la garde nationale de l'Etat de Maine situé près du littoral. On se rappelle peut-être aussi qu'il y a quelque temps, le 13e régiment d'infanterie de la milice de New-York s'est transformé en artillerie de position.

Toujours est-il que le gouvernement fédéral s'est décidé à essayer l'organisation projetée dans les manœuvres de cet été. Un appel a été adressé par lui dans ce sens aux principaux Etats côtiers. Neuf, plus le district de Columbia, ont donné leur assentiment. Deux autres, la Caroline du Nord et le Delaware, au moment où nous écrivons, hésitent encore. Quant au dernier, et au plus important, il vient de se décider pour l'affirmative, mais non sans tirage. Le général Roe, qui commande la garde nationale de cet Etat — ainsi, paraît-il, que les colonels des régiments intéressés — est fortement opposé à la dissémination des unités de milice dans les forts. Ce

officiers ne pensent pas que les compagnies ainsi détachées comme Réserve ou Support des batteries régulières de côte puissent retirer un bénéfice quelconque des exercices. Mais le gouverneur de New-York State, M. Hughes, un homme énergique et qui entend user de ses prérogatives de généralissime de la milice de cette république, a arrêté que le 13e d'artillerie, le 7e d'infanterie, le 8e bataillon et deux compagnies du 47e participeraient aux manœuvres combinées.

Il y aura aussi, outre les manœuvres de côte, des exercices semblables à ceux de 1906, c'est-à-dire des « Camps d'instruction » pour réguliers et miliciens. Le Congrès, en effet, malgré l'opposition de quelques anti-militaristes, a conservé le crédit de 5 millions de francs destiné aux *Summer Maneuvers*.

* * *

Toutefois, quoique réduits à des camps d'instruction, les exercices combinés ont encore bien des adversaires. Certains officiers réguliers eux-mêmes (par exemple le capitaine de cavalerie Cole, dans son rapport d'inspection de 1906) affirment que le concours des réguliers ne peut être d'une réelle utilité à la garde nationale que s'il s'exerce d'une façon plus intime, *athome*, pour employer l'expression consacrée. Il faudrait, disent-ils, détacher les officiers ou sous-officiers de l'active auprès des diverses unités de milice pour diriger les évolutions du hall à manœuvre ou les exercices extérieurs faits par petites fractions, et aussi pour faire des conférences. Mais tous s'accordent à considérer l'élection des officiers par leurs hommes comme une de ces institutions archaïques qui sont devenues des absurdité au temps où nous vivons.

* * *

Ce système de nomination des officiers de la milice est d'ailleurs responsable de la crise que traverse en ce moment la garde nationale de New-York State. A la fin de l'automne dernier, le gouverneur de cet Etat s'est vu obligé de supprimer le 8e régiment d'infanterie — le plus ancien de New-York, puisqu'il remonte à 1786, époque à laquelle on le tira d'une brigade d'artillerie de milice. C'est aussi un des corps qui ont, soit au service fédéral, soit à celui de New-York, rendu le plus de services. Quoiqu'il en soit, et grâce au système électif, de lamentables discussions existent depuis plus de huit ans dans le corps d'officiers ; les hommes, de leur côté, ont pris parti pour ou contre le colonel et sa clique. On peut se figurer les conséquences de cet état de choses au point de vue de la discipline et de l'instruction. Nombre d'officiers démissionnèrent. L'autorité supérieure dut intervenir. Le 8e a donc été réduit à un bataillon gardant le numéro du régiment. A peu près au même moment de graves accusations furent portées contre le capitaine d'une des batteries de la même milice. Enhardies, certaines langues

qui s'étaient longtemps tues, se délièrent et l'on apprit d'étranges choses. Des officiers chargés des réparations ou des approvisionnements, touchaient des entrepreneurs des pots de vin réguliers et sur un tarif fixé d'avance. D'autres, dit-on, reçoivent la paye inscrite sur les états de solde pour des employés fictifs ; ailleurs, des virements de fonds cachent l'achat de liqueurs pour des officiers, etc. Aussi, en mars dernier, la législature de l'Etat de New-York, en dépit d'une vive opposition des démocrates, a voté une loi en vertu de laquelle l'organisation et le fonctionnement administratif de tous les corps de milice de cet Etat vont être l'objet d'une enquête sévère. Non seulement il faut en attendre des révélations intéressantes, mais aussi il est probable que nous lui devrons une refonte du Code militaire new-yorkais, qui est bien suranné, et, peut-être une réorganisation complète de la milice de cette république.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Mutineries. — Le décret de messidor sur les préséances. — Le cours pratique de tir de l'artillerie de campagne. — Les grandes manœuvres. — Publications diverses. — Le tir de l'infanterie. — Télémètre prismatique instantané du commandant Gérard. — Une disgrâce.

Si on m'a souvent reproché de trop m'occuper des questions politiques, au détriment des questions militaires, de m'inquiéter de l'« âme » de l'armée, plus volontiers que du matériel et de la statistique, les événements se sont chargés de montrer que je n'avais pas tout à fait tort. Il est bon de s'intéresser aux détails du mécanisme ; mais le plus important, dans la machine, c'est le moteur. Or, j'ai depuis longtemps le sentiment que c'est ce moteur qui est insuffisant chez nous. Les mutineries qui se sont produites prouvent combien la discipline a faibli ou, plus exactement, comme elle a changé de caractère, car j'aime à penser que, devant l'ennemi, ces mêmes soldats marcheraient sans barguigner qui ont craint d'avoir à fusiller leurs proches — crainte qui, somme toute, part d'un bon naturel. On a fait la guerre à l'obéissance passive, on s'est appliqué à introduire la réflexion dans les actes de la troupe, on a habitué celle-ci à raisonner, à critiquer : il n'est pas étonnant qu'elle en soit arrivée à se demander si on ne méconnaissait pas se destination normale en l'employant comme force de police. Et il n'est pas étonnant non plus que les soldats, traités avec plus que de la paternité par des chefs qui sont « aux petits soins » avec eux, par des chefs qui cherchent à se rendre populaires et qui se montrent faibles, pour échapper au reproche d'être sévères, il n'est pas étonnant que ces soldats aient cru qu'ils pouvaient tout se permettre impunément.

Il est certain qu'on a, comme à plaisir, énervé la discipline et que, sous

couleur d'enseignement civique et d'éducation sociale, les officiers se sont occupés de questions qui les détournaient de leur rôle spécial. Leur compétence comme professeurs de morale est contestable, et on les a employés à faire des cours de morale. Leur valeur en tant qu'instructeurs militaires est indéniable, et on les a encouragés à négliger cette partie de leur devoir. Il en est résulté une certaine anarchie intellectuelle, dont nous avons vu les tristes conséquences.

Et nous avons vu aussi quels sont, au point de vue de la guerre civile (ou, si vous le préférez, au point de vue du rôle « policier » de l'armée), les inconvénients du recrutement régional, lequel en a aussi (en même temps, d'ailleurs, qu'il a de grands avantages) au point de vue militaire. Pour ma part, je ne suis pas un adversaire déterminé de ce mode de recrutement, pas plus que de l'obéissance intelligente. J'en suis même très partisan. Mais encore ne faut-il pas se jeter dans ces nouveautés avec une ardeur inconsidérée : il y a des précautions à prendre, et c'est ce qu'on a omis de faire. Cédant à un engouement, à un emballement, on a fait par mode, par snobisme (par intérêt aussi, hélas ! avec l'arrière-pensée d'en tirer profit), ce qui demandait à être fait avec une conviction calme et éclairée.

Ceci dit, je tiens à ajouter que je n'attache pas une importance capitale aux révélations de ces dernières semaines. Qu'un fâcheux esprit régnât dans les casernes, je le savais : je l'ai maintes fois proclamé, et on a même trouvé que j'abusais de la permission — que je m'octroyais — de répéter les mêmes pronostics pessimistes. Mais la sévérité qu'on m'a reprochée m'autorise à montrer aujourd'hui plus de sérénité que je n'en vois chez ceux que les événements ont atterrés. J'ai dit à satiété que le fond de notre armée est excellent, mais qu'on lui donne une mauvaise orientation. Maintenant que tout le monde reconnaît qu'elle est désorientée, je ne peux m'empêcher de répéter qu'elle est composée d'éléments excellents, et, en dépit d'incidents très fâcheux en soi, très fâcheux aussi par leur répercussion, par les espérances qu'ils provoquent chez les uns, par les inquiétudes qu'ils donnent aux autres, en dépit des apparences, je suis persuadé que peu de nations disposent d'une puissance militaire comparable à la nôtre. Je suis persuadé qu'il suffit de peu de choses — mais de choses, d'ailleurs, très importantes, — pour que notre armée soit, eu égard à son effectif, la plus redoutable des armées européennes.

Et que lui manque-t-il donc ?

Une anecdote, que le général Langlois a racontée au Sénat, nous fournira la réponse à cette question :

Il y a quelque temps, des officiers japonais étaient allés au camp de Châlons pour voir nos exercices, nos tirs, nos manœuvres, notamment notre matériel de 75.

Les batteries manœuvrèrent très bien, les tirs furent excellents, nos jeunes

officiers croyaient avoir fait une impression profonde sur leurs camarades étrangers.

Oui ! Mais, dans la conversation qui suivit, un des officiers japonais — tous avaient fait la campagne de Mandchourie — dit : « Tout ce que nous avons vu est très bien, très intéressant : mais, voyez-vous, à la guerre, il n'y a que deux choses qui comptent : le moral dans la troupe, le caractère chez les chefs ».

C'est très juste, et le général Langlois me paraît avoir vu très juste aussi lorsqu'il a ajouté que le moral de la troupe se relèvera très vite, du jour où on le voudra et où on prendra les moyens convenables. Peut-être l'honorable sénateur a-t-il été moins heureusement inspiré lorsqu'il s'est élevé contre l'envoi d'un colonel comme délégué du ministre, pour ouvrir une enquête sur ce qui s'était passé à Narbonne. Est-ce méconnaître les règles de la hiérarchie, comme il l'a dit, que de donner à un inférieur des pouvoirs sur des supérieurs en grade ? Voilà qui me paraît contestable. En arrêtant le « Petit Caporal » et en l'empêchant de passer, le factionnaire cesse d'être son subordonné. J'ai connu un officier qui, étant malade à l'hôpital, ne voulait pas obéir aux injonctions des infirmiers, parce que simples soldats, et il a fallu qu'on lui fît comprendre qu'ils étaient, dans la circonstance, les représentants du médecin chef de service. Quand le pilote monte à bord d'un navire, il y est le maître, et il donne ses ordres au capitaine. La hiérarchie ne souffre pas de ces interversions, regrettables peut-être, mais assurément nécessaires.

Il n'y a donc pas à blâmer le ministre si, retenu à Paris, il a cru devoir envoyer au 16e corps avec pleins pouvoirs (encore a-t-il nié qu'il les lui eût donnés) un officier duquel il a dit qu'il a toute sa confiance. Le seul point serait de savoir si le colonel Gérard mérite toute la confiance du général Picquart, et s'il a prouvé qu'il en était digne... Mais en voici assez là-dessus.

* * *

Dans l'émotion provoquée par ces déplorables événements, on s'est peu inquiété du décret du 15 juin, lequel accomplit pourtant un acte de quelque importance en abrogeant le décret du 24 messidor an XII, c'est-à-dire en modifiant des règles de préséance vieilles de plus d'un siècle. Et, d'abord, puisqu'il s'agit de questions d'étiquette, on ne s'étonnera pas que M. Clemenceau ait tenu à intervertir l'ordre des chapitres et à faire passer les honneurs civils avant les honneurs militaires, après lesquels ils marchaient précédemment. C'est là pur détail de forme ; « mais, dit le chef du gouvernement dans son rapport au chef de l'Etat, j'ai été d'avis que, en fait d'honneurs, il convient de s'attacher tout d'abord et principalement aux marques de déférence des représentants du gouvernement, et de ne considérer les déploiements de troupes que comme le complément normal des honneurs civils ».

« Si peu d'attention que semble mériter l'acte dont il s'agit », ajoute le président du Conseil des ministres, « il a cependant une portée plus générale et une signification spéciale, en ce qu'il est destiné à rétablir l'harmonie nécessaire entre les manifestations publiques auquel le gouvernement ou ses représentants sont associés et l'esprit même de nos institutions, et d'opérer, par voie de conséquence, un classement nouveau, mais nécessaire, des différentes autorités et des différents corps concourant à leur fonctionnement. »

En conséquence, les rédacteurs du nouveau décret se sont efforcés de mettre la réglementation des honneurs et préséances en harmonie avec les institutions républicaines, et d'attribuer aux corps élus un rang qui correspondît à leur importance. Ils ont d'ailleurs simplifié les honneurs et consacré la suprématie du pouvoir civil.

Ces réformes auraient causé quelque surprise en France, si on avait été en disposition de s'en occuper. En Suisse, certainement, personne ne s'en étonnera. Peut-être seulement les jugera-t-on insuffisantes et trouvera-t-on qu'il y a quelque désaccord entre l'esprit démocratique et les parades militaires. Peut-être même s'étonnera-t-on de la pompe des honneurs funèbres et y verra-t-on la survivance d'habitudes qui n'ont plus tout à fait leur raison d'être...

* * *

Créé à Bourges, il y a quelque vingt-cinq ans, le cours pratique de tir de l'artillerie a été transféré à Poitiers. Il va maintenant tenir ses assises au camp de Mailly dont le terrain mouvementé et les grandes dimensions se prêtent mieux aux expériences de tir indirect dans les conditions les plus diverses. Au lieu d'un groupe, c'est six batteries qui seront mises à la disposition du directeur. Mais, alors qu'il semblerait qu'elles dussent être stationnées à proximité de leur polygone, c'est-à-dire sinon au camp même, où on ne peut les loger, du moins à Vitry-le-François, qui est à cinq lieues de là et où on trouverait toutes les ressources de casernement nécessaires, c'est à Neufchâteau qu'on envoie les trois batteries de Poitiers et trois autres batteries qui viennent de Vincennes. Or, de Neufchâteau à Mailly, il y a quelque 120 kilomètres à vol d'oiseau. Le corps enseignant aura plus d'une fois à regretter de n'avoir pas son champ d'expériences sous la main. Et on se demande en vertu de quel raisonnement l'autorité supérieure a admis une organisation aussi peu rationnelle.

* * *

Une revue de critique littéraire, *Le Censeur*, qui s'occupe assez régulièrement des choses de l'armée, et dont les informations militaires sont, en général, aussi exactes que sont sévères ses portraits de généraux, annonce qu'il se pourrait bien que les grandes manœuvres de cette année n'eussent pas lieu.

Raisons : les dépenses imprévues provoquées par les événements du Midi et par le renvoi anticipé de la classe 1903 qui a bouleversé toute l'instruction des troupes ; l'insuffisance des effectifs par suite de ce départ ; la nécessité de reprendre l'instruction gâchée ; la crainte de mettre l'armée en contact avec la nation, notamment dans le Périgord, qui n'est pas très éloigné des régions qui se sont soulevées et qui a, lui aussi, fort souffert de la crise de la viticulture ; les difficultés que présente le théâtre d'opérations choisi par le général Hagron.

Toutes ces raisons sont fort justes et acceptables. Il y a, d'ailleurs, un précédent. Au moment du procès de Rennes, en 1899, il n'y a pas eu de grandes manœuvres, et pourtant, à ce moment-là, une partie du contingent ne servait qu'un an, de sorte que, pour ces soldats-là, la consécration des grandes manœuvres a été complètement perdue, ce qui n'arrivera plus avec le service de deux ans. On pourrait donc peut-être, sans trop d'inconvénients, s'inspirer chez nous du système suisse, en envoyant chaque année la moitié de l'armée aux grandes manœuvres.

Quoiqu'il en soit, je n'ai trouvé nulle part confirmation de la nouvelle lancée par le *Censeur*. Je me suis adressé en haut lieu. On ne m'a répondu ni oui ni non.

* * *

Beaucoup de publications attendent sur ma table. Je suis obligé d'en écourter l'analyse, et encore ne parlerai-je que plus tard des principales, de celles qui appellent des commentaires un peu développés ou des discussions.

Beaucoup d'idées justes dans *La nation, l'armée et la guerre*, par le commandant Munier (Nouvelle librairie nationale). La préface est du général Mercier, ce qui en indique suffisamment les tendances. Mais, comme le dit l'ancien ministre de la guerre, ce livre est, dans la forme, très modéré : « on n'y rencontre ni exagération ni violences de langage ». Bien entendu, il y est question du rôle de l'armée en tant qu'établissement d'enseignement civique, et l'auteur dit fort bien que les officiers n'ont pas à se substituer aux instituteurs, dont ils sont fort mal préparés à remplir le rôle. Soit. Mais, si mauvais cuisinier que vous soyez, quand votre cuisinière manque à son devoir, qui est de préparer votre déjeuner, vous n'hésitez pas à prendre la poêle pour confectionner votre omelette, et vous mettez votre côtelette sur le gril. En quoi je ne vous désapprouve pas.

L'emploi des militaires comme éducateurs de la nation ne doit être qu'un expédient ; mais c'est un expédient auquel il peut être bon de recourir. On court le risque de n'en pas trouver d'autres, si on en fait fi.

Le devoir de l'école est justement étudié dans deux brochures publiées, l'une et l'autre par la maison Hachette. L'une, c'est la *Préparation au service militaire*, par M. Pierre Baudin, député et ancien ministre ; l'autre, c'est

Ecole et Patrie, par M. George Duruy, professeur d'histoire et de littérature à l'Ecole Polytechnique. Nous les lirons avec profit, toutes les deux, nous Français. Mais je ne vois pas que, à l'étranger et en particulier en Suisse, cette lecture puisse avoir une utilité quelconque. A quoi bon enfoncer des portes ouvertes ?...

J'ai reçu le second tome de *Mon ambassade en Allemagne*, par le vicomte Gontaut-Biron. Le compte-rendu du premier volume a paru ici, en mai 1906 (page 436). Il y est dit que les choses de l'armée tiennent peu de place dans ce récit d'un diplomate plus ou moins improvisé. C'est encore plus vrai pour le second volume.

Je reviens aux choses militaires en signalant dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 juin un article où il y a beaucoup à prendre sur l'administration de l'armée.

Le lieutenant Balédent, que mes lecteurs doivent bien connaître, a publié (chez Chapelot) une étude un peu confuse, à mon gré, sur *l'instruction des cadres dans l'infanterie*, et des notes prises au jour le jour, en forme de récits, sur *l'enseignement du tir dans l'infanterie*. C'est le commentaire vivant du nouveau règlement de cette arme ; c'est un exemple de mise en pratique intelligente des prescriptions qu'il renferme. Puissent ces indications être méditées. Hélas ! Il me semble que, chez nous, on se désintéresse beaucoup de l'emploi des feux d'infanterie. Il me revient que beaucoup de corps utilisent on ne peut plus mal les champs de tir mis à leur disposition pour s'exercer. Ils n'y sont que trop encouragés par l'indifférence de l'autorité supérieure.

Aussi ai-je plaisir à signaler une exception.

Le commandant du XIIIe corps d'armée a rédigé une note destinée précisément à réagir contre cette fâcheuse indifférence et à guider les troupes pour la préparation et l'organisation des exercices de tir. Le général Percin était particulièrement qualifié pour élaborer une instruction de ce genre. Etant, comme je l'ai dit déjà, un des auteurs, le principal auteur même, du *Règlement sur le tir*, du 31 août 1905, il en connaît la pensée mieux que personne.

Jusqu'à l'apparition de ce règlement, dit-il, on avait « méconnu l'aptitude du soldat français à pénétrer la pensée de son chef et à y conformer les décisions à prendre. » On ne voulait voir en lui qu'un instrument aveugle entre les mains de l'officier, et on considérait la section d'infanterie comme une batterie de fusils dont le chef doit promener le feu sur les terrains à arroser. Bref, on assimilait le tir de l'infanterie à celui de l'artillerie. Erreur! s'écrie le général Percin. Et il le montre en comparant la façon dont agissent les deux armes.

L'artillerie est dotée d'appareils de pointage qui permettent à l'officier, moyennant de simples indications numériques, de placer les pièces dans la situation géométrique qu'il veut, situation que d'autres indications numériques modifieront ensuite à son gré. Le commandant de batterie peut donc être seul à savoir sur quoi il tire et pourquoi il tire. Le canonnier n'est qu'un rouage d'un mécanisme complexe.

Dans l'infanterie, au contraire, le moindre soldat doit savoir ce qu'il fait. Il est, en quelque sorte, dépositaire d'une partie de la pensée du chef. C'est cette pensée elle-même qui doit passer, du cerveau de celui qui commande, dans le cerveau de celui qui exécute.

Une communication doit donc s'établir entre le cerveau du chef et celui de ses subordonnés, communication qui ne fonctionnera bien sur le champ de bataille que si elle a souvent fonctionné sur le terrain de manœuvre. Aussi des exercices d'application sont-ils nécessaires dès le temps de paix en vue d'obtenir cette entente.

Il en est de deux sortes : exercices avec feu simulé ou cartouches à blanc, exercices avec tir réel, ceux-ci moins profitables que ceux-là, au point de vue tactique, parce que l'ennemi ne peut y être représenté autrement que par des panneaux inertes, des silhouettes ou des mannequins immobiles.

Le général Percin donne une douzaine d'exemples des exercices qu'on peut organiser avec cartouches à blanc.

Il passe ensuite aux manœuvres avec tirs réels, au sujet desquels il fait remarquer que le soldat cesse de viser soigneusement lorsqu'il tire en troupe. Il ne s'intéresse guère à un résultat obtenu par une collectivité au milieu de laquelle son individualité devient anonyme. Et puis, à la cible, il est surveillé ; on s'occupe de la façon dont il prend la position, dont son doigt agit sur la détente. Aux manœuvres de service en campagne, il y a du relâchement, parce que l'attention des officiers se porte principalement sur la conduite de la troupe.

Quand on arrive aux manœuvres d'automne, où les événements se déroulent très vite, alors la conduite du tir est presque toujours négligée. Le soldat ne connaît généralement ni l'objectif, ni la hausse, ni le but de l'opération. Il tire n'importe comment, et il constate que personne ne s'en aperçoit, ne lui en fait le reproche. Cette constatation n'est pas de nature à lui faire prendre au sérieux tout ce qu'on lui a appris, en fait de tir, dans les six mois qui précèdent. Le découragement est complet, quand il entend dire par ses officiers : « A la guerre, on ne vise plus ; tout ce qu'on peut obtenir de l'homme, c'est qu'il mette son fusil à peu près horizontalement. »

Le but des manœuvres avec tir réel est de réagir contre cette tendance, de décider le soldat à viser juste, même lorsqu'il est en groupe, bien qu'il soit impossible de lui montrer le résultat qu'il a obtenu personnellement. A cet effet, il faut lui montrer le résultat tactique obtenu par l'unité dont il fait partie. On lui dira, par exemple, qu'une troupe qui, en cinq minutes, a perdu le quart de son effectif, peut être considérée comme hors d'état de continuer à combattre ; on lui demandera de chercher à obtenir ce résultat, et, suivant

qu'il l'aura réalisé ou non, on lui représentera l'ennemi en fuite ou faisant un bond en avant.

. . . .

Les manœuvres avec tir réel ont donc une double utilité :

Elles confirment l'enseignement tactique donné dans les exercices qui précèdent, en y ajoutant la sanction du coup de fusil;

Elles encouragent, en même temps, le soldat à viser juste, en lui donnant comme récompense de son effort la constatation du résultat tactique obtenu.

On répète volontiers que, au combat, la crainte de la mort fait perdre à l'homme tous ses moyens et qu'il ne vise plus : il tire dans le bleu. Aux manœuvres d'automne, où le danger n'existe pas, il ne vise pas non plus. Il y a donc à cette négligence une excuse autre que celle de la peur. Il y a que, le plus souvent, l'homme ne sait pas sur quoi tirer, parce qu'on ne le lui a pas dit, parce qu'on ne peut pas le lui dire. La direction du chef ne consiste pas, comme on l'a cru longtemps, dans l'indication d'un point à viser, mais dans la désignation d'un objectif que le soldat doit savoir suivre des yeux, retrouver après un déplacement, reconnaître dans ses formes changeantes; et, dans cet objectif, chaque soldat visera le point qu'il voit le mieux. Souvent, même, l'officier se bornera à indiquer le résultat à obtenir, la zone à interdire à l'ennemi ou celle dans laquelle on se propose de progresser soi-même, et c'est dans la région ainsi définie que, en s'inspirant de la pensée du chef, chaque tireur choisira son but particulier, déterminera la hausse et, s'il y a lieu, le moment de tirer. La sanction de cet effort intellectuel, dans les manœuvres avec tir réel, c'est la cible qui tombe, c'est l'objectif qui se couche, c'est la constatation du résultat tactique qu'on se proposait d'obtenir.

Je ne peux m'empêcher d'interrompre ma citation pour dire combien il est regrettable que cette organisation des silhouettes laisse à désirer, combien il serait souhaitable qu'on l'améliorât, mais combien, hélas! cette amélioration paraît irréalisable!... Et, maintenant, je continue à transcrire.

Il ne faudrait cependant pas s'exagérer la portée de ces exercices, s'attendre à y voir une image de la guerre plus ressemblante que ne le sont les manœuvres avec feu simulé ou cartouches à blanc. C'est le contraire qui a lieu généralement, parce que les conventions à adopter et les mesures de sécurité à prendre entraînent souvent des invraisemblances qui contribuent à fausser l'enseignement tactique. Cet inconvénient se manifeste particulièrement sur les champs de tir de circonstance, à cause du voisinage des lieux habités.

Les champs de tir de circonstance ont, en outre, l'inconvénient de mal se prêter à l'organisation des objectifs. Enfin, il est rare qu'on y trouve des abris naturels, et on ne peut généralement pas y construire d'abris artificiels permettant à la troupe d'apprendre à cheminer. Les champs de tir permanents sont encore ceux qui se prêtent le mieux à l'exécution des manœuvres avec tir réel, à condition qu'ils soient convenablement truqués

Je ne m'écarte pas de la question du tir de l'infanterie en signalant le télémètre prismatique instantané que le commandant Gérard vient d'inventer, et que construit la maison Clermont (114 rue du Temple, à Paris). On connaît la valeur des instruments d'optique et de précision qu'elle fournit.

On connaît aussi les mérites du commandant Gérard qui, s'il a imaginé la bicyclette pliante, ne s'est pourtant pas spécialisé dans la question cycliste. Il a porté sur bien des domaines très différents son activité que j'appellerais inlassable, si précisément l'excès de son travail ne l'obligeait, en ce moment même, à se reposer et à se soigner — ce qui ne lui était jamais arrivé.

Le ministère de la marine vient d'adopter, pour le tir de la moyenne et de la grosse artillerie, un télémètre dû à l'ingéniosité de cet officier. Le modèle dont j'ai parlé, et qui en dérive, est destiné à l'armée de terre. Il peut servir comme appareil d'instruction, pour rendre pratiques les exercices d'appréciation des distances et de conduite des feux qui constituent une des parties les plus importantes de l'instruction des officiers et des gradés d'infanterie. En campagne, on l'utilisera avec facilité pour mesurer l'éloignement d'un point quelconque ou d'un objectif animé, celui-ci pouvant n'être aperçu que sur une partie de sa hauteur, pourvu toutefois que ses dimensions soient connues ou puissent être appréciées. Ce télémètre, en effet, s'emploie comme une sorte de stadia.

* * *

Ce n'est pas sans beaucoup d'émotion que j'apprends, au moment même où je corrige les épreuves de cette Chronique, la mise en non activité du colonel Auger. N'ayant pas eu beaucoup à me louer de mes relations avec cet officier, je me sens fort à l'aise pour dire la haute estime qu'il m'inspire. Sur ses notes, d'ailleurs, on l'a gratifié du qualificatif de « vertueux », épithète méritée mais insolite, encore que Napoléon l'ait appliquée à Drouot. J'ai souvent parlé de lui. En avril 1901 (page 327), j'ai cité très élogieusement ses *Trois études tactiques*. Il y a deux mois (page 393), j'annonçais son départ de la Section technique de l'infanterie, dont il était le secrétaire. Je ne m'imaginais pas alors que son nom devait si tôt revenir sous ma plume. Et je ne me serais surtout pas douté que cet honnête homme serait victime de son honnêteté même. Il a cru devoir conseiller à ses subordonnés de se conformer au décret sur le service intérieur lequel n'exige l'obéissance que « pour le bien du service et l'exécution des règlements militaires. » Il a dit, en substance ; « Tant que je serai présent, conformez-vous à mes ordres. Quand je ne serai pas là, bornez-vous à vous en inspirer, en ce sens que, si vous les jugez inexécutables, inopportuns, dangereux, contraires au devoir supérieur, *si en un mot vous pensez que, moi présent, je les aurais révoqués*, n'hésitez pas à n'en tenir aucun compte. » Mais n'est-ce donc pas la saine doctrine de l'initiative, cela ? Et c'est pour une déclaration aussi orthodoxe qu'on frappe un officier dont la valeur morale égale la valeur professionnelle !... Etrange, en vérité, et désolant.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Cyclisme et automobilisme militaire. — Les manœuvres. — A propos de franc-maçonnerie. — Le képi supprimé. — Une enquête sur l'administration de la guerre. — La catastrophe aérostatique du 2 juin.

Une importante association, à la fois sportive et militaire, vient d'être organisée qui pourra rendre de grands services à l'armée, si elle est disciplinée et convenablement employée. C'est l'association des volontaires cyclistes et automobilistes qu'un décret vient de sanctionner. L'idée de cette association a pris naissance dans nos principales sociétés sportives qui sont animées d'un remarquable esprit de patriotisme et ont déjà prouvé ces dernières années, à l'occasion des grandes manœuvres, qu'elles sont capables de traduire leurs sentiments par des actes. C'est ainsi qu'en 1905 et en 1906 nous avons eu, comme je vous l'ai mandé en son temps, des compagnies de volontaires cyclistes et de nombreux volontaires automobilistes. Encouragées par les résultats ainsi acquis, nos principales sociétés sportives, l'Audax, le Touring Club, l'Automobile Club, la Société de tir national, se sont empressées de proposer au ministre de la guerre l'organisation officielle d'un corps de volontaires cyclistes et automobilistes. En temps de paix, il s'occupera de l'instruction de ses membres sous la surveillance du ministère de la guerre; en cas de guerre, il coopérera aux opérations et sera soumis, à cet effet, au règlement de discipline militaire. Les grandes manœuvres de cette année-ci permettront de constater les services de cette institution par une application plus étendue de ceux-ci. Déjà, à l'occasion du récent match de tir international qui s'est tenu à Rome, le nouveau corps a fait, les 1er et 2 juin, un exercice combiné avec les bersagliers-cyclistes de Rome, Naples et Ancône. Cette manœuvre a eu lieu sur les côtes de la mer Tyrrhénienne, avec le concours d'un torpilleur.

* * *

Voici la série des grandes manœuvres qui, cette année-ci, auront lieu de juillet à fin août.

1° Des grandes manœuvres dans la Haute-Novarèse, du 28 août au 6 septembre. Les Ier, IIe et IIIe corps (Turin, Alexandrie, Milan) y prendront part, complétés d'unités et de services venus d'autres corps d'armée, plus une division de Plaisance et une division de cavalerie. — 2° Un voyage d'état-major. — 3° Voyage de cavalerie. — 4° Des camps d'instruction de brigade et de division avec manœuvres de campagne dans tous les corps d'armée, y compris ceux qui sont appelés aux grandes manœuvres. — 5° Un camp de cavalerie à Pordenone. — 6° Des exercices spéciaux d'artillerie et du génie.

— 7° Des manœuvres de cadres de corps d'armée sous la direction des commandants de corps. — 8° Des manœuvres de cadres pour la cavalerie des Ve, VIe et Xe corps d'armée, avec participation d'officiers des 4e, 5e et 9e brigades de cavalerie.

* * *

Au mois d'avril passé, le ministre de la guerre a été interpelé au Parlement au sujet d'une enquête qu'avait cru devoir faire un commandant de corps ou de division, pour connaître les noms des officiers de son unité affiliés à la franc-maçonnerie. Il s'agissait d'incidents qui ont été forts exagérés, mais à la suite desquels toute la presse s'est mise à rechercher s'il convenait qu'un officier fût franc-maçon. L'opinion la plus répandue a été qu'il valait mieux qu'il ne s'inféodât pas à une association qui s'entoure de tant de mystère et de secret; que, déjà lié par un serment à son roi et aux lois de l'Etat, il risquait de se placer dans une fausse position s'il contractait des engagements par ailleurs. On a fait remarquer, il est vrai, qu'une grande partie des plus hauts personnages de l'Etat sont eux-mêmes des francs-maçons; mais cela n'infirme pas le principe que l'officier, lui, ferait mieux de s'abstenir de tout lien de nature à brider sa liberté. Cette discussion a répandu, pendant quelques jours, un certain malaise dans l'armée. Espérons qu'on y verra au moins un avertissement pour l'avenir.

* * *

Notre vieux et classique képi est aboli. Voilà des années qu'elle était réclamée, cette abolition, pour de nombreux et variés motifs. On reprochait au képi d'être trop lourd et trop chaud: de gêner le soldat pour viser dans la position du tireur couché, enfin d'être inesthétique, surtout pour le fantassin de petite taille. On lui a substitué une casquette de campagne en drap bleu, léger, imperméable, avec coiffe de toile blanche et à peu près la forme de notre ancien bonnet de police. La casquette de campagne est sans signe distinctif pour les soldats et les caporaux. Pour le travail, on donne à la troupe une casquette très simple, sans visière. La transformation se fera graduellement: pour les officiers, elle est immédiate; ils n'ont plus, pour toutes occasions, qu'un couvre-chef, la casquette. Par tradition, on a laissé le képi aux grenadiers et aux artilleurs à cheval, de même qu'on a laissé leurs chapeaux spéciaux aux bersagliers et aux carabiniers.

* * *

Toute une série de questions importantes attendent une solution: celle du matériel d'artillerie, celle de la réduction du service militaire, la question des sous-officiers, celle de la défense de notre frontière orientale. La Chambre des députés avait nommé une commission de douze membres chargée d'en préparer l'étude.

Mais une certaine méfiance s'étant manifestée au sujet des travaux de notre Inspectorat général de l'artillerie relatifs au nouveau matériel, et des controverses de jour en jour plus nombreuses l'entretenant, le gouvernement a résolu, par analogie avec ce qui avait été fait au ministère de la marine, il y a trois ans, de proposer une enquête sur l'administration du ministère de la guerre. La commission d'enquête sera composée de six députés et de six sénateurs élus par leurs corps, et de cinq membres à la désignation du gouvernement. L'attention de la commission devra porter, spécialement, sur les points suivants : les contrats et les fournitures ; le contrôle des dépenses établi par la Cour des comptes ; le contrôle de la Trésorerie générale ; les fonds des corps ; les magasins ; les fonctions des divers services ; la recherche des causes du mécontentement que l'on dit régner dans l'armée ; les travaux de défense et de préparation à la guerre ; la mobilisation et ses préparatifs ; les cadres du personnel civil et militaire.

Le pays désire voir clair dans la question militaire ; il veut savoir ce qu'il y a de fondé dans les plaintes qui se font jour. Il veut savoir surtout si les gros crédits affectés à la défense nationale reçoivent un judicieux emploi. L'armée elle-même, notamment les officiers de tous grades, sont satifaits de cette enquête qui doit, espèrent-ils, fournir une clarté définitive et mettre une bonne fois notre armée en mesure de remplir sa haute mission. L'enquête sur la marine a eu cet effet : elle a fourni de bons résultats que le pays est unanime à apprécier. On compte qu'il en sera de même de l'enquête sur la guerre. Elle devra être achevée dans le délai d'un an.

*
* *

L'institution de la commission d'enquête devait avoir pour premier résultat de suspendre le vote des crédits extraordinaires demandés par le gouvernement. Toutefois, des engagements ayant été pris envers des maisons étrangères pour la construction du nouveau matériel d'artillerie, il ne pouvait être question d'ajourner le vote de l'entier des 200 millions. Soixante ont été accordés.

L'étude de la question de l'artillerie n'est d'ailleurs pas achevée. Plusieurs problèmes sont encore irrésolus, tels celui du nombre des pièces de la batterie, celui de l'organisation de batteries d'obusiers de campagne (en partie déjà construits), celui de l'armement des forts de la frontière orientale. Mais pour arrêter la solution de ces problèmes-là, il est absolument nécessaire d'attendre les conclusions de la commission d'enquête. On pense bien que ces conclusions démontreront la nécessité de mesures plus radicales que celles auxquelles le ministre de la guerre s'est borné, par crainte des violences des oppositions systématiques.

Réserve faite de la question des crédits extraordinaires, la discussion du budget de la guerre s'est passée tranquillement. On a confirmé quelques

mesures d'améliorations pour la solde et les pensions d'officiers ainsi que pour les règlements de service des sous-officiers.

* * *

Les journaux vous ont appris la catastrophe aérostatique du 2 juin à Rome, qui a coûté la vie au malheureux capitaine du génie, M. Ulivelli Quelques critiques injustes ayant été formulées à cette occasion à l'adresse de notre parc d'aérostation militaire, je crois utile de fournir à ce sujet quelques mots d'explication.

Que nos ballons soient construits selon les meilleures règles et avec le plus grand soin, toutes nos expériences d'ascension le prouvent, ainsi que les récents concours internationaux de l'exposition de Milan et d'autres, à l'étranger. On a critiqué l'emploi d'une poudre d'aluminium dont on recouvre la soie de l'aérostat pour obtenir la réfraction des rayons solaires au lieu de leur absorption, ce qui évite une trop rapide dilatation de l'hydrogène, par conséquent une perte de gaz et une diminution de la force ascensionnelle et de la durée de la navigation. Cette poudre procure ainsi de réels avantages, sans entraîner d'inconvénients, ainsi qu'on l'a démontré maintes fois. Notamment, elle n'accroît pas les chances d'explosion résultant des fortes différences de potentiel électrique; la poudre métallique favoriserait plutôt la stabilité électrique.

La catastrophe du 2 juin est une vraie malchance. Le temps était menaçant et l'atmosphère chargée d'électricité. Probablement que si le capitaine Ulivelli s'était maintenu à une hauteur de quelques dizaines de mètres comme l'aurait conseillé une grande prudence, il n'aurait pas traversé brusquement des nappes atmosphériques chargées de potentiels électriques très différents. Or, le malheureux officier s'est, au contraire, élevé dans les airs avec une grande vitesse, allant au-devant de son infortune.

Cet accident est le premier qui ait frappé notre aérostation; il méritait ainsi une mention particulière.



INFORMATIONS

SUISSE

Rapport de la Ire division. — Le 9 juillet a eu lieu à Lausanne un rapport de la Ire division qui a réuni, sous les ordres du colonel-divisionnaire Secretan, les officiers supérieurs de la division et les chefs des unités qui

sont sous les ordres immédiats du commandant de la division. Ce rapport avait pour but la préparation aux manœuvres du Ier corps d'armée.

Le divisionnaire a donné connaissance du programme général du cours.

Dès le premier jour du cours préparatoire, les unités devront se considérer comme en état de guerre. Les commandants de régiment opposeront toujours deux cantonnements l'un à l'autre, et les avant-postes seront posés pour la nuit. Ces exercices devront toutefois être organisés de telle façon qu'en cas d'alarme une compagnie seulement par bataillon soit alarmée.

Manœuvres de jour ou de nuit, les exercices devront toujours être à double action, et mettre en présence des unités effectives. Les exercices du cours préparatoire devront prendre fin de façon à ce que la troupe soit rentrée dans ses cantonnements vers midi ou une heure du soir au plus tard. L'après-midi sera consacrée aux exercices de détail : école du soldat, de groupe, de section, ainsi qu'aux travaux du service intérieur. Chaque soir, la troupe devra être remise en parfait état de préparation ; on passera l'inspection de l'armement, de l'équipement et de l'habillement, et on ne déconsignera pour le repos du soir que les unités qui seront prêtes à marcher.

Pour les exercices tactiques, le divisionnaire insiste sur la nécessité de rechercher avant tout l'assouplissement des sections et des compagnies dans le terrain, sans abus de commandements ou d'ordres ; il faut s'appliquer essentiellement à adapter les formations au terrain.

Dès le premier jour, il faut veiller au silence dans les rangs. La tendance aux conversations est un des reproches que l'on adresse aux troupes welches ; il est fondé.

Enfin, la minutie dans le service intérieur est une impérieuse nécessité. C'est la base de la discipline. Tout en dépend, entre autres la bonne exécution des marches. Car il est clair qu'une troupe qui a négligé le soir les travaux du service intérieur, qui a mal soigné sa chaussure, qui a bu, verra le lendemain matin se multiplier le nombre de ses traînards. Il faudra donc veiller tout particulièrement à un bon service intérieur pendant toute la durée des manœuvres.

Appartiennent encore aux travaux du cours préparatoire l'instruction des tambours et trompettes. Elle sera donnée par le lieutenant Mast le 28 août, à Montcherand, pour les tambours et trompettes de la Ire brigade ; le 29 août, à Valeyres sous Montagny pour ceux de la IIe brigade. Les 30 et 31 août, cette instruction sera donnée par les instructeurs de la division.

Le dimanche 1er septembre est journée de repos.

Les 2 et 3 septembre seront consacrés à une manœuvre d'attaque et de défense d'une position de campagne fortifiée près de Pomy-Cuarny. Le commandant de la division dirigera cette manœuvre. Le détachement de l'attaque sera formé par la Ire division moins un régiment, avec adjonction de

troupes spéciales, sous les ordres du colonel R. Weber, chef de l'arme du génie. Le détachement de la défense sera formé par un régiment d'infanterie avec adjonction de troupes spéciales, sous les ordres du colonel Schæck, chef de section à l'état-major général.

Les aumôniers sont commandés pour le 3 septembre. Les commandants de régiment leur enverront les ordres nécessaires pour rejoindre les régiments.

La journée du 4 septembre est journée de remise en état.

Les 5, 6 et 7 septembre, les deux divisions du corps d'armée manœuvreront l'une contre l'autre, sous la direction du commandant du Ier corps d'armée.

Dimanche, 8 septembre, repos.

Les 9 et 10, le corps d'armée manœuvrera contre une division combinée renforcée.

11 septembre, revue.

12 septembre, licenciement.

Pendant les manœuvres, une fois l'exercice interrompu, il importe de faire manger la troupe avant la rentrée au cantonnement, à moins que celui-ci ne soit très rapproché. Il faut s'efforcer, en effet, de donner à la troupe tous les soulagements compatibles avec le strict accomplissement de ses devoirs. Ereinter sa troupe, est une faute du commandement. C'est le premier pas vers l'indiscipline.

Un dernier détail intéresse le cadre d'officiers. Dès l'arrivée sur les places de rassemblement, les commandants d'unités donneront avis de leur effectif d'officiers afin qu'une égalisation des corps d'officiers des bataillons puisse être immédiatement ordonnée.

Le commandant de la division rappelle encore les observations auxquelles ont donné lieu les cours de répétition du Ier corps d'armée en 1905, observations formulées dans le rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion. Ces observations ont été les suivantes :

A la mobilisation des bataillons, il aurait été possible, en prenant de meilleures mesures, d'accélérer le travail et d'améliorer la discipline sur certaines places. Il y aurait lieu notamment de ne pas laisser si souvent des détachements entiers inoccupés et de profiter, dès le début, de chaque minute pour instruire la troupe et la former à la discipline.

... Pendant le cours préparatoire et pendant les manœuvres, on a constaté que beaucoup de commandants de troupes ne possédaient pas suffisamment de savoir-faire pour organiser, diriger, et critiquer les exercices tactiques. Les résultats obtenus dans l'instruction des chefs en sous-ordre et de la troupe n'ont pas répondu non plus au temps employé. Pour amener un changement et éviter un recul de l'éducation tactique des troupes, les chefs supérieurs devraient faire sentir leur influence sur la marche de l'instruction plus que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

A relever en particulier, au point de vue tactique, le manque de concision et de clarté dans les ordres pour le combat, la désignation aux unités de fronts trop étroits, l'emploi de formations trop serrées et de lignes de tirailleurs trop denses, la mauvaise utilisation du terrain sous le feu de l'ennemi, le manque d'expérience dans la conduite du combat par le feu, l'emploi trop parcimonieux de la pelle, et une connaissance visiblement imparfaite des prescriptions de la nouvelle instruction sur le service en campagne.

Il semble en outre que, dans beaucoup d'unités, le service intérieur et par cela même la discipline laissent à désirer. On se plaint, par exemple, du trop peu de soins voués aux travaux de remise en état à l'arrivée au quartier, à la tenue et à l'habillement des hommes dans les heures de liberté, au service de garde, à l'observation des prescriptions sur la discipline de marche et l'ordre des trains, et de ce que trop d'hommes, employés à des services de tout genre, ne paraissent pas sur les rangs.

Il semble également qu'on ait agi avec trop de bienveillance dans l'appréciation des subordonnés.

On devra, à l'avenir, réagir énergiquement contre ce laisser-aller des soldats et l'inobservation de certaines prescriptions de service de la part des sous-officiers et des officiers, et exiger de chacun qu'il comprenne mieux son devoir et sa responsabilité, en un mot qu'il se rende compte que le service doit se faire comme dans les écoles de recrues. Sinon, la troupe en guerre, notamment dans des circonstances difficiles, ne sera pas à la hauteur de sa tâche.

D'une façon générale, on a l'impression que la troupe, si elle est conduite avec énergie et compétence, peut être considérée comme apte à la guerre, mais qu'une partie des cadres perd d'un cours de répétition à l'autre son savoir-faire et son autorité et, ainsi, son influence sur l'éducation et la discipline de la troupe.

En terminant, le colonel-divisionnaire appelle l'attention des officiers de la Ire division, et tout particulièrement celle des chefs de compagnie, sur la nécessité de se présenter aux manœuvres physiquement entraînés et intellectuellement préparés. A ce défaut, ils ne peuvent espérer exercer leur commandement avec profit ni pour eux ni pour leur troupe. Celle-ci est excellente, à la condition qu'elle soit bien commandée. Elle sera ce que ses chefs la feront.

L'assemblée a entendu ensuite l'exposé des sujets suivants :

Par le colonel Schiessle, instructeur d'arrondissement de la Ire division : Les principes tactiques du combat de l'infanterie ;

Par le lieutenant-colonel E. van Berchem, commandant du 1er régiment d'artillerie de campagne : Le nouveau règlement allemand de l'artillerie de campagne ;

Par le lieutenant-colonel E. de Meuron, chef d'état-major de la Ire division : La mobilisation ;

Par le lieutenant-colonel F. Feyler, commandant du 4e régiment d'infanterie : L'attaque des positions de campagne fortifiées en Mandchourie :

Par le major Sudheimer, commissaire des guerres de la Ire division : Le service de l'alimentation.

La plupart de ces travaux devant être publiés par la *Revue militaire suisse*, il est inutile de les résumer ici.

Un dîner en commun a réuni ensuite les officiers présents, après lequel les rapports de brigade ont été tenus.

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en mai-juin 1907 :

Bc 279. Steiner, G. : *Napoleons I. Politik und Diplomatie in der Schweiz während der Gesandtschaftszeit der Grafen Auguste von Talleyrand.* Bd. 1. : *Bis zum Wiener Frieden 1809.* Zürich 1907. 8.

Bc 280. Kind, G. : *Der missglückte Angriff Hotzes auf den St. Luzi-Steig am 1. Mai 1799.* Chur 1907. 8.

Da 44. *Kriegsgeschichtliche Einzelheiten.* Herausgegeben vom Gr. Generalstabe, Kriegsgesch. Abtlg. I. Heft 39/40 *aus dem russisch-japanischen Kriege 1904 bis 1905. 2. Yalu.* Berlin 1907. 8.

Da 119. Gossart, G. : *Histoire de l'officier français.* Paris 1907. 8.

Dc 100. Giussani, A. : *Il Forte di Fuentes.* Episodi e documenti di una lotta secolare per il dominio della Valtellina. Como 1905. 8.

Dc 101. Ronze, F. : *Die Stärke, Zusammensetzung und Verteilung der Wallensteinischen Armee während des Jahres 1633.* Bonn 1906. 8.

Dd 237. Mayerhoffer von Vedropolje, E. : *Krieg 1809.* Bd. 1. *Regensburg.* Wien 1907. 8.

Df 396. Schmid, E. v. : *Das französische Generalstabswerk über den Krieg 1870/71.* Heft 7, Abt. II, H. 3: *Die Schlacht bei Gravelotte, Amanvillers et St. Privat am 18. und 19. August.* Leipzig 1907. 8.

Df 459. *Pionierwesen im russisch-japanischen Kriege 1904—1905.* Teil I : Tätigkeit der technischen Truppen im Feldkriege ausschl. Feldbefestigung. Berlin 1907. 8. (Mitteilungen des Ingenieurskomites. Heft 40.)

Df 460. Martinow, E. J. : *Die Ursache der russischen Niederlagen.* Nach dem Russischen von Oskar von Schwartz. Berlin 1907. 8.

Df 461. *Histoire politique et militaire de la guerre de 1870/71.* Paris 1873. 8. 13 Vol.

E 547. Janson, A., von : *König Friedrich Wilhelm III in der Schlacht.* Berlin 1907. 8.

E 548. Kovarik, Otmar : *Feldzeugmeister Benedek und der Krieg 1866.* Neue Daten zum österreichisch-preussischen Feldzuge. Leipzig 1907. 8.

E 549. Einsiedel, Kurt von : *Tagebuchblätter aus dem deutsch-französischen Feldzuge.* Berlin-Breslau 1907. 8.

E 550. Tissandier, G.: *Souvenirs et Récits d'un ærostier militaire de l'armée de la Loire 1870/71.* Paris 1891. 8.
E 551. Krokisius, Th.: *Erinnerungen aus dem Feldzuge 1870/71.* Berlin 1907. 8.
E 552. Nottbeck, F. von: *Erlebnisse und Erinnerungen aus dem russisch-japanischen Kriege.* Berlin 1907. 8.
E 553. André, Gén.: *Cinq ans de ministère.* Paris (1907). 8.
E 554. Gertsch, F.: *Vom russisch-japanischen Kriege 1904/05.* Bd. I. Bern 1907. 8.
F 24. Facchini, C.: *Degli eserciti permanenti.* Bologna 1897. 8.
Ga 108. Ferry, Edmond: *De Moukden à Nancy.* 2me éd. (Paris) 1907. 8.
Hc 31. Sazerac de Forge, L.: *La conquête de l'air.* Paris 1907. 8.
Hc 32. Lecornu, J.: *La navigition aérienne.* Paris (1907). 8.
Hd 40. Righi, Augusto und Dessau, Bernh.: *Die Télégraphie ohne Draht.* 2. vervollst. Auflage. Braunschweig 1907. 8.
Jd 215. Roth, Paul: *Der Kampf in der italienischen Kultur.* Taktisch-historische Studie. Wien und Leipzig 1907. 8.
Ka 69. Immanuel: *Die Ausbildung der Kompagnie in Schule und Gefecht.* Ratschläge und Winke. Berlin 1907. 8.
Lb 438. Binder, Franz: *Das Maschinengewehr.* Studie. Budapest 1907. 8.
Lb 439. Kühn, R.: *Die neue 8 cm. Feldkanone M. 5 Oesterreich-Ungarns.* Wien 1907. 8.
Lb 440. Mummenhoff: *Die modernen Geschütze der Fussartillerie.* I. Teil. Sammlung Göschen. Leipzig 1907. 8.
Na 51. Machytka, Wladimir: *Die Zerstörung und Beschädigung eiserner Brücken.* Wien und Leipzig 1907. 8. (Militärtechnische Bibliothek, Heft 1).
Nb 252. (Dal Fabbro, Antonio:) *Verona nelle storia dell'arte fortificatoria.* (S.-A. Roma 1905). 8.
O 38. Laymann: *Die Mitwirkung der Truppe bei der Ernährung der Millionenheere des nächsten Krieges.* Berlin 1907. 8.
Pa 282. Löffler: *Taktik des Truppen-Sanitätsdienstes auf dem Schlachtfelde.* — Auf Grund der Kriegs-Sanitätsordnung vom 27. Januar 1907 neu bearb. Aufl. Berlin 1907. 8.
Pc 110. Körting, Georg: *Das Sanitätswesen in Deutsch-Südwest-Afrika während des Aufstandes 1904—1906.* Berlin 1907. 8. (Beiheft zur medizinischen Klinik, 1907. Jahrgang 3. Heft 3).
Pc 111. Oettinger, Walter von: *Studien auf dem Gebiete des Kriegs-Sanitäts-Wesens im russisch-japanischen Kriege 1904/1905.* Berlin 1907. 8.
R 188. Bener, G., und Herold, R.: *Studien zur Ostalpenbahnfrage.* Zürich 1907. fol.
Sa 91. *Grundzüge der Länderkunde.* I. Band. *Europa.* Leipzig 1907. 8.

Vc 61. Villaret, A.: *Friedensbewegung, Haager Konferenz, Abrüstungsfrage.* Stuttgart 1907. 8.

Vc 63. Carré, H.: *Les incidents de neutralité de la guerre russo-japonaise (année 1904).* Etude de droit international public. Paris (1907). 8.

W 595. Langlois: *Dix jours à l'armée suisse.* Paris (1907). 8.

W 596. Brügger, Fr.: *Der Schweizer Offizier.* Chur 1907. 8.

Ya 78. *Veltzés Armee-Almanach 1906 und ff.* Ein militär-statistisches Handbuch aller Heere. Herausgeg. von Hauptm. A. Veltzé. Redig. von Hauptm. H. Kerchnave. Wien 1906 et ff 8.

Yb 487. François, v.: *Der Verpflegungsoffizier. Sein Dienst im Felde und seine Vorbildung im Frieden.* 2. vermehrte Aufl. Berlin 1907. 8. (Sonderabdruck aus: Feldverpflegungsdienst bei den höhern Kommandobehörden).

Yb 507. Freytag-Loringhoven, Frhr. v.: *Das Exerzierreglement für die Infanterie vom 29. Mai 1906.* Kriegsgeschichtlich erläutert. Berlin 1907. 8.

Yb 506. *Règlement de manœuvre pour l'infanterie allemande approuvé le 29 mai 1905, traduit par Rinckenbach.* Paris-Nancy 1906. 8.

Yb 508. Trautz: *Was bringt das Exerzierreglement für die Feld-Artillerie vom 26. März 1907 Neues?* Berlin 1907. 8.

Yc 501. Boschet: *Vade-mecum de l'officier aux grèves.* Paris 1907. 16.

Ye 214. Krauss, A.: *Bekleidung und Ausrüstung der Infanterie.* Wien 1907. 8.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite des officiers suisses. Franchise de port pour lettres et pour colis jusqu'à concurrence de 2 kg.

Exercices tactiques. — Le président de la Section vaudoise de la Société des officiers, lieutenant-colonel Ed. de Meuron, a profité de la réunion des officiers supérieurs de la 1re division, pour rappeler la décision prise par la Société d'encourager les exercices tactiques qui seraient organisés comme préparation aux manœuvres d'automne. Il a été décidé que ces exercices auraient lieu par régiment ou, à ce défaut, dans les bataillons.

Un exercice de ce genre a été organisé, avec succès, au mois de juin, au Chalet-à-Gobet, par la sous-section de Lausanne, sous la direction de son président, major d'état-major P. Delessert.

Mutations. — Le major Louis Pache, commandant du 6e bataillon de fusiliers, ayant demandé à être relevé de son commandement, pour cause de santé, a été remplacé par le major Charles Bersier, commandant du 7e bataillon.

Le capitaine Ulysse Crisinel, a pris le commandement de ce dernier bataillon, avec promotion au grade de major.

BIBLIOGRAPHIE

r der Militärbibliothek in Basel. Herausgegeben im auftrag der Offi-
esellschaft Baselstadt von der Verwaltung der öffentlichen Bibliothek
Universität Basel. Bâle 1907. Imprimerie universitaire de Friederich
hardt. 1 vol. in-8. Prix, fr. 4.—

ger par le catalogue, la Bibliothèque militaire de Bâle doit être une
bibliothèques militaires les plus complètes après la Bibliothèque fédé-
e est sûrement aussi la plus ancienne, puisque sa création remonte
760.
hapitre introductif du catalogue nous apprend, en effet, que, cette
, quelques officiers bâlois, soucieux de favoriser l'instruction mili-
ns le canton, fondèrent une *société militaire volontaire* dont un des
la création d'une bibliothèque spéciale.
première société passa par des alternatives diverses ; mais les pério-
omnolence paraissent avoir été de durée plus longue que les périodes
é. Ce n'est qu'à partir de 1820, qu'une reconstitution de la société
u lieu, la lecture des ouvrages militaires, et partant, le développe-
la bibliothèque, prirent un nouvel essor.
essor se manifesta surtout lorsqu'en 1850, sur l'initiative du colonel
l, les officiers se constituèrent en section bâloise de la Société mili-
isse, société qui ne tarda pas à fusionner avec la précédente. La
les officiers de Bâle-Ville est issue de cette fusion.
il intéressant: c'est la Bibliothèque militaire de Bâle qui possède
thèque du lieutenant-colonel Charras. Le brillant écrivain militaire
Bâle les dernières années de sa vie et y est décédé le 23 janvier
veuve, née Kestner, fit don à la Société militaire de la riche collec-
volumes de son mari. Elle fit ce don en témoignage de reconnais-
our l'accueil cordial que le lieutenant-colonel Charras avait trouvé
accueil que ses convictions républicaines qui l'avaient fait exiler de
lui avaient valu.
ibliothèque du colonel Hans Wieland est aussi devenue propriété de
thèque militaire bâloise. Dès lors, cell-ci, s'est enrichie de nombreux
s et documents contemporains. F. F.

---

re de 1870-71. L'armée de Châlons. — Organisation et projets
rations. La marche sur Montmédy, 2 vol., savoir: 1 vol. de texte et un
le documents annexes, 6 cartes. Paris. Librairie militaire, R. Cha-
& Cie.

olume appartient à la série de ceux dans lesquels l'Etat-major étudie
e de 1870-71. Il décrit la constitution et les premiers mouvements
iée de Châlons. Le passage suivant résume clairement les enseigne-
u'il nous apporte :
ne sera pas surpris de retrouver à l'armée de Châlons les mêmes
qui avaient déterminé nos revers en Alsace, sur la Sarre et à Metz :
té du haut commandement ; absence de sûreté stratégique et tacti-
fectuosité des ordres ; importance exagérée attribuée au terrain ;

erreurs dans l'organisation, la marche, le stationnement des colonnes; formations de combat vicieuses de l'infanterie, non connaissance du rôle de la cavalerie; infériorité marquée de l'artillerie; ignorance de l'emploi combiné des trois armes; mauvaise organisation des convois; désordre et irrégularité dans les distributions de vivres. »

De ces causes nombreuses et toutes fondées des désastres de l'armée de Châlons, celle qui se détache le plus clairement de la lecture du premier des trois volumes consacrés aux opérations de cette armée sont l'insuffisance de l'organisation et de l'administration; les erreurs dans l'organisation, la marche et le stationnement des colonnes; la défectuosité des ordres; l'infériorité du haut commandement.

On a multiplié les reproches à l'adresse du général en chef. Ils ne sont pas tous fondés. La situation de Mac-Mahon était des plus délicates. La présence de l'Empereur d'une part, toujours indécis, subissant les influences contradictoires; la pression du gouvernement de Paris, préoccupé d'intérêts surtout dynastiques, plus que des exigences militaires; les renseignements tendancieux du maréchal Bazaine, toutes ces circonstances rendaient plus difficile l'exercice du lourd commandement de la nouvelle armée. La confiance de Mac Mahon dans le succès de la campagne avait d'ailleurs subi une atteinte grave par les premiers revers, par celui de Frœschwiller entre autres, qui lui était personnel. Comme pour tous les généraux français, la chute avait été trop brusque des illusions à la réalité. Le spectacle de sa nouvelle armée n'était pas fait pour lui rendre la foi. Elle comprenait une proportion de troupes de valeur, mais ébranlées pour la plupart par la défaite et la démoralisation d'une longue retraite; le reste constituait un amas d'hommes mal aguerris, mal instruits, en partie mal commandés, voués à l'indiscipline et à l'insubordination. Dans presque toute l'armée, en outre, l'organisation du matériel laissait énormément à désirer.

C'est dans ces conditions-là que Mac-Mahon se voit contraint d'accepter un plan d'opérations qui ne répond ni à ses conventions stratégiques ni à l'insuffisante aptitude de ses troupes. De là les hésitations qui lui ont été si fort reprochées et qui contribuèrent encore à abaisser le moral de l'armée.

De nombreux écrivains ont du reste taxé d'hésitations des résolutions qui n'avaient pas ce caractère, entre autres celle de se porter au devant de Bazaine pour faciliter la retraite de ce dernier. Du fait que Mac-Mahon se dirigeait dans la direction de Metz, ces écrivains ont conclu qu'il entendait aller à Metz, et ils lui ont imputé à crime la lenteur des mouvements du 23 au 27 août. Mais Mac Mahon n'entendait nullement aller à Metz; les documents lèvent tout doute à cet égard. S'attendant à voir Bazaine arriver par les routes du Nord, il veut lui tendre la main, faciliter la jonction des deux armées. Après, on verra. C'est donc moins une marche vers un objectif déterminé à laquelle le maréchal s'est déterminé, qu'à l'occupation d'une zone d'attente, qu'il s'efforce d'étendre le plus à l'Est possible. La preuve en est que, lorsque le 27, il apprend que Bazaine n'avait pas encore quitté Metz l'avant-veille et que le prince royal a conversé vers le nord et menacera prochainement son flanc droit, il décide de se reporter en arrière, de ne pas compromettre le sort de l'armée et de la réserver pour la défense de Paris. Il gagnera la capitale par Mézières et le département du Nord.

C'est ici qu'intervient de nouveau de la façon la plus malheureuse le ministre de la guerre, comte de Palikao. « Si vous abandonnez Bazaine, la révolution est dans Paris, et vous serez attaqué par toutes les forces de l'ennemi, écrit-il. Il ajoute sur les positions des armées ennemies des informations rassurantes, mais que les événements démontreront erronées. Et voici le maréchal repris entre la crainte de compromettre son armée et le regret d'abandonner un camarade dans une situation critique. Finalement, il cède aux injonctions du ministre de la guerre et contremande le 28 ses ordres du 27. La marche vers l'Est est reprise. Sedan sera la conséquence de

ce contre-ordre et des fautes qui en accompagnèrent l'exécution les journées suivantes.

Ces points que d'autres avaient déjà relevés, mais avec quelque réserve, paraissent acquis maintenant à l'histoire. Le récit de l'état-major français ne laisse plus guère de place au doute.

Il en laisse moins encore quand il montre les conséquences désastreuses sur le moral de l'armée et, par conséquent, sur son aptitude manœuvrière, du défaut d'organisation dont elle souffrit et des insuffisances navrantes du haut commandement et du service de l'état-major. Au moment où la discussion est ouverte en Suisse sur la réorganisation de l'armée, nous ne pouvons que recommander cette lecture à nos camarades. Elle leur fournira des arguments probants qu'ils pourront invoquer pendant la campagne populaire. Les débuts de l'armée de Châlons, comme ceux de l'armée du Rhin avant Frœschwiller et Forbach illustrent éloquemment les conséquences de l'imprévoyance d'un peuple dans la préparation de son état militaire.

F. F.

Militär-Gebirgsdienst im Winter, par Hermann CZANT, K. u. K. Oberleutnant im 33. Infanterie-Regiment. 1 vol. in 8 illustré. Vienne et Leipzig 1907 C.-W. Stern, éditeur.

L'auteur se propose de familiariser ses lecteurs avec le service militaire d'hiver, c'est-à-dire le service dans la montagne. Comment faut-il s'y prendre pour tenir la troupe prête à entrer en campagne dans les conditions spéciales que présentent la montagne et l'hiver? L'auteur nous le dit en nous renseignant sur les exercices pratiqués dans l'armée austro-hongroise, ce qui lui permet d'aborder toutes les questions principales ou accessoires intéressant l'emploi tactique des armes, les exigences techniques de la guerre dans la froide saison et dans les régions élevées, vêtements, équipement, alimentation, trains, etc., les dangers à surmonter, le but à poursuivre. Bien entendu la raquette et le ski ont leur chapitre, indispensable dans un volume d'actualité sur la montagne et la guerre.

De nombreuses illustrations éclairent le texte et complètent l'exposé de l'auteur.

F. F.

Le sous-officier dans l'armée de deux ans, par le capitaine MAIRETEN. 2 volumes in-8° de 200 pages. Mont-de-Marsan, Dupeyron, 1907.

Excellent guide pour le gradé subalterne et même pour les officiers.

Après avoir exposé la mission générale du sous officier, l'auteur étudie son rôle militaire: une série de leçons sur les sujets les plus divers préparent le cadre à la difficile tâche de commander sa troupe. Cette partie, qui est la plus importante du travail, est très complète.

Voici donc le sous-officier en état de remplir la mission qui lui serait confiée en campagne. Néanmoins, l'auteur a cru utile d'exposer comment on passe de la théorie à la pratique, et, à titre d'exemple, il donne des thèmes très simples qui se déroulent sur la carte de Commercy — une vieille connaissance!

Tout n'est pas parfait dans cette troisième partie; les thèmes ne sont pas toujours bien choisis; on y rencontre des expressions quelque peu surprenantes: « un peloton d'infanterie, *en couverture d'une zone d'action de bataillon* », par exemple; les croquis perspectifs sont un peu trop primitifs, ils manquent de clarté et de simplicité. Malgré ces quelques imperfections, on ne peut que rendre honneur à la conscience que le capitaine Maireten a apportée dans son travail: devoirs écrits, exercices tactiques sur la carte, sur le terrain, problèmes posés sur le plan en relief (sablier), exercices au

jeu de la guerre à simple et double action, sont l'objet de commentaires intéressants.

La quatrième partie traite du rôle moral du sous-officier : le sous-officier dans l'art du commandement, le sous-officier dans l'éducation. Beaucoup de questions sont effleurées, quelques-unes méritent réflexion : le droit de récompenser, le droit de punir, la justice dans le service... Comme adjuvant à l'éducation morale, les soirées récréatives sont préconisées.

Tout cela, encore une fois, ne s'adresse pas seulement aux sous-officiers : tous ceux qui s'intéressent à leur métier, tous ceux qui ne considèrent pas ces à-côté comme des vétilles trouveront un réel profit à lire cet ouvrage qui se termine par une progression générale de l'instruction à donner aux sous-officiers et par quelques conseils pratiques pour augmenter leurs connaissances et pour augmenter leurs qualités militaires. E. B.

L'officier, le haut commandement et ses aides, en Allemagne, par M. Jules Poirier. 1 vol. in-8. — Paris 1907. Librairie mondiale, 10, rue de l'Université.

L'auteur est soucieux de l'état présent du corps des officiers en France. Il considère une réforme comme indispensable. Il invoque l'opinion du général Bonnal qui désire une instruction plus approfondie des jeunes officiers français et qui relève les différences de qualité trop grandes entre les officiers du service de l'état-major. C'est une infériorité du commandement français vis-à-vis de l'Allemagne.

M. Jules Poirier étudie en conséquence la constitution du corps des officiers allemands, l'instruction qu'il reçoit, l'esprit qui l'anime ; il examine le haut commandement et ses aides et il conclut que la France aurait de grands bénéfices à retirer des enseignements de l'Allemagne pour le perfectionnement de son cadre d'officiers.

Ajoutons que les sources de son travail, très complet et minutieux, ont été puisées au 2ᵉ bureau de l'état-major de l'armée, c'est-à-dire dans la *Revue des armes étrangères* que ce bureau publie, et dans les documents officiels allemands. F. F.

De l'emploi tactique du terrain dans le combat moderne, par le lieutenant Petit, du 6ᵉ régiment d'infanterie. — 1 plaquette de 38 pages. — Saintes, librairie J. Prévost. Prix : 75 cent.

L'auteur de ces « Considérations générales » est un fanatique et un modeste. Il s'acharne avec une belle et louable ardeur à la question du tir. Il s'en prend aujourd'hui à un côté particulier de cette question : à l'utilisation du terrain. Encore ne nous dit-il pas précisément comment il faut l'utiliser, mais simplement ceci : qu'il faut l'utiliser. Il borne son effort à enfoncer en nous cette convention ; mais il n'y épargne rien.

Et sa conclusion, c'est que, pour employer le terrain, il faut le connaître ; et que, pour le connaître, il faut le pratiquer. Allons dans les champs, parcourons la campagne, restons dans le terre à terre, sans nous perdre dans les nuages de la haute stratégie !

Cet excellent conseil, le lieutenant Petit, avec l'humilité dont je parlais tout à l'heure, le place sous le patronage d'une foule d'autorités plus ou moins qualifiée pour les patroner. Sa plaquette est bourrée de citations, dont plusieurs sont empruntées à la *Revue militaire suisse*. Nous ne pouvons que nous en féliciter et que l'en remercier. E. M.

---

*pes généraux d'organisation d*e*s armées* (mémoire présenté au juge-
ıt des écoles militaires et des écrivains professionnels étrangers), par le
itaine Liberato BITTENCOURT, de l'armée brésilienne. — Brochure de 55
es. — Rio de Janeiro, 1907.

voici bien embarrassé, car l'honorable auteur de cette plaquette, pro-
r à l'Ecole d'artillerie et du génie à Rio de Janeiro, me fait l'honneur
prendre pour arbitre entre lui et « la savante congrégation de l'école
major », laquelle a jugé son travail indigne d'une publication officielle,
u'il l'eût mis sous le patronage d'Annibal. de Gustave-Adolphe, de
ic et de Napoléon.

la vérité, la « savante congrégation » s'est montrée sévère. Mais la
e s'est vengée. Elle a bec et ongles, Et elle s'en sert pour égratigner,
s-je ? pour écorcher son ennemi, le déchiqueter, l'éventrer!...

! il n'y va pas de main morte, — de griffe morte, plutôt! — le capi-
Liberato Bittencourt. Et sa plaquette est très amusante à lire. D'abord,
qu'elle est pleine d'humour. Ensuite parce qu'elle est écrite dans un
is que son incorrection n'empêche pas (au contraire!) d'être très vi-
t très pittoresque. Enfin parce qu'il renferme des citations bien choi-
qui dénotent une érudition louable.

is il renferme aussi bien des truismes. A-t-on fait faire un pas à la
›n lorsqu'on a pompeusement posé en principe que l'armée doit être
sée de telle sorte qu'on ait mis de son côté toutes les probabilités de
e, tout en coûtant à la nation le moins possible, et qu'elle doit se mo-
vite et bien, avec l'effectif maximum, et un matériel perfectionné?
l pas évident que le meilleur conseil qu'on puisse donner à un joueur,
u'il tâche d'avoir ou de mettre les plus gros atouts dans son jeu?

E. M.

---

ystème, par J.-P. MÜLLER. Traduit sur la 5e édition danoise par E. PHI-
POT. — 1 vol. in-8° d'une centaine de pages, avec 43 illustrations et un
leau d'emploi du temps. — Paris, J. Gamber. Prix : 3 fr. 50.

:ellente traduction d'un très intéressant traité de gymnastique en
re. L'auteur, qui est un ancien officier du génie, prétend que quinze
›s de travail par jour, suivant le programme qu'il indique, suffisent à
· la santé. Un tel résultat vaut bien qu'on essaye. Et il n'est pas éton-
ue le livre de M. J.-P. Müller ait obtenu un succès considérable. Il a
n août 1904, et il y en a déjà aujourd'hui plus de 350 000 exemplaires
marché! E. M.

ıto tactique pour l'artillerie de campagne. — 1 plaquette in-8° de 16
pages. — Paris, Berger-Levrault, 1907. — Prix : 50 cent.

e a une forme originale, cette « table à double entrée », dans laquelle,
ard d'une situation déterminée, on trouve les moyens d'y parer. Mar-
sur une route, une colonne est surprise par de la cavalerie surgissant
flanc, et qu'on veut arrêter par le feu. Comment doit se faire en pareil
mise en batterie? Quel genre de tir exécutera-t-on? Quelles précau-
spéciales y a-t-il à prendre pour empêcher l'affolement du personnel?
par exemple, un des problèmes que se pose l'auteur anonyme du
ıto, et dont il donne la solution. E. M.

La préparation au service militaire, par M. Pierre BAUDIN. — Une brochure petit in-8° de 93 pages. — Paris, Hachette, 1907.

On s'occupe beaucoup du rôle de l'instituteur dans la préparation de la jeunesse au devoir que j'appellerai le devoir civique militaire. Le maître d'école n'a pas seulement à lutter contre des théories dangereuses pour l'armée, il a à former ce qu'Herbert Spencer appelle de « bons animaux ». Et ces êtres sains, vigoureux, bien constitués, il faut leur apprendre la pratique de certaines parties du métier des armes, telles que le tir.

Le livre de M. Baudin est une excellente contribution à l'étude de cette question importante, très digne de la sollicitude d'un homme d'Etat.

E. M.

Instruction moderne des canonniers, par le capitaine d'artillerie G. CLERC, breveté d'état-major. — 1 plaquette in-8° de 54 pages. — Paris, Berger-Levrault, 1907. — Prix : 1 fr. 25.

Bonne étude de détail, mais qui renferme pourtant nombre de prescriptions contestables. Elle ne peut intéresser que les officiers subalternes de l'arme et les sous-officiers. Ils trouveront profit à la lire et à y réfléchir ; mais qu'ils se gardent bien d'en adopter toutes les conclusions sans de bonnes raisons. E. M.

Procédés de pointage, par le capitaine P. MULLER, du 25e régiment d'artillerie. — 1 plaquette in-8° de 22 pages avec 10 figures dans le texte. — Paris, Berger-Levrault, 1907. — Prix : 75 cent.

Je recommande la lecture de ces quelques pages et surtout la mise en pratique des conseils qu'elles donnent. Ils me semblent très judicieux, malgré qu'ils soient un peu minutieux et compliqués. Par exemple, je trouve bien long le « code de signaux pour le commandement d'une batterie à distance » tel qu'il est donné en annexe. Mais je reconnais : 1° qu'il faut bien pouvoir exprimer un assez grand nombre d'ordres ou d'indications ; 2° que c'est en la mettant à l'épreuve seulement qu'on peut se rendre compte de la valeur de cette mimique et des inconvénients qu'elle peut comporter. En tous cas, il y a dans cette plaquette des remarques neuves, judicieuses, curieuses, et qui dénotent un esprit à la fois ouvert et précis. E. M.

Rêverie d'un vieux soldat, par le capitaine Gustave COGNET. — Vol. in-8° de 247 pages. — Paris, Librairie universelle, 1906. — Prix : 3 fr. 50

Ne vous laissez pas prendre au titre : il n'y a rien de militaire dans cette fantaisie humoristico-politique. Certes, vous y pourrez reconnaître les généraux Peigné, Bonnal, Bazaine-Hayter, sous les noms de Frysé, Nollab, Lahaine-Frichter. Mais après ?... Après !... Vous verrez que la solution de la question franco-allemande est bien simple : il suffit que l'Alsace-Lorraine forme un Etat indépendant n'appartenant ni aux Français ni aux Allemands. Et voilà ! E. M.

Lausanne. - Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LII[e] Année | N° 8 | Août 1907

LE COMBAT DE L'INFANTERIE[1].

Notre infanterie suisse est à la veille de recevoir un nouveau règlement d'exercice ; non que les principes tactiques aient changé, mais les progrès de l'armement, mieux mis en lumière par les expériences des guerres récentes, obligent à modifier l'application de ces principes.

Notre règlement actuel est encore, d'une façon générale, à la hauteur des exigences ; seuls, certains articles en sont défectueux ; ce sont ces articles que le nouveau règlement corrigera.

Ce dernier ne peut, naturellement, être appliqué aux prochaines manœuvres ; nos prescriptions actuelles devront être observées jusqu'au moment où elles seront remplacées officiellement par d'autres. Mais il suffit de s'inspirer des principes supérieurs de la tactique pour être certain d'agir conformément aux nécessités du combat. Que l'on suive donc les indications de notre règlement ; ses prescriptions sont bonnes et tout à fait modernes si l'on sait en faire usage et les adapter aux cas particuliers, en évitant tout schématisme.

* * *

Un premier principe, qui n'est pas nouveau mais qui a trouvé sa confirmation une fois de plus dans les guerres récentes, est celui de l'offensive. Ces guerres ont établi que malgré les avantages dont jouit le défenseur pour l'emploi de ses armes et sa moindre vulnérabilité, c'est seulement par l'offensive que l'on force la victoire. Les avantages de l'offensive affirmés par tous les manuels de tactique n'ont pas diminué.

Mais l'offensive ne se produira que par la ferme volonté de

[1] Présenté par le colonel P. Schiessle, instructeur d'arrondissement de la I[re] division, au rapport de division du 9 juillet 1907.

joindre l'ennemi. Le feu que le défenseur oppose à la marche en avant ralentira l'offensive sur un point, la brisera sur d'autres: elle n'en réussira pas moins si elle agit d'une façon générale, et que, sur un point, l'attaque poursuivie partout, rencontre une ligne insuffisamment occupée. Mais ici aussi, la volonté de joindre l'adversaire doit se manifester ; l'attaque de ce point faible ne réussira pas non plus si l'énergie fait défaut et si on laisse à l'ennemi le temps d'amener ses réserves.

Attaquer signifie aller de l'avant ; l'assaillant ne doit s'arrêter que quand l'adversaire l'y contraint. Même alors, il usera de tous les moyens pour raccourcir l'arrêt. Ces moyens sont le fractionnement de la ligne pour réduire les pertes en tirant tout le profit possible du terrain, et, quand tous les autres moyens échouent, le feu.

Le feu est le dernier moyen de l'attaque. On ne tire pas parce que l'on veut tirer, mais parce qu'on est obligé de tirer. Le feu ne sert que pour s'ouvrir le chemin.

Aux manœuvres, pour agir conformément à la guerre, il faut bien respecter le feu ennemi. Mais respecter le feu signifie en évaluer l'effet afin d'y remédier, et non pas le surtaxer.

Si les circonstances sont telles qu'un officier peut en conclure la supériorité du feu de l'adversaire, une supériorité morale, il n'est pas conforme à la guerre de pousser de l'avant d'une manière qui ne réussirait pas dans le combat réel. Mais, le plus souvent, l'assaillant n'est qu'imparfaitement orienté sur les forces qui lui sont opposées ; il doit les estimer et ne le peut qu'à l'aide d'indications plus ou moins vagues ; son estimation peut être erronée en plus ou en moins ; il taxera trop bas l'effet du feu ou le taxera trop haut. Dans l'un et l'autre cas, il commettra une faute, mais cette faute sera beaucoup plus grande s'il a exagéré l'effet du feu que s'il le mésestime, car il tue, en la commettant, l'initiative et l'esprit d'offensive.

Quand donc ce dilemme se pose à l'esprit d'un commandant de troupes, mieux vaut pécher en faveur de l'esprit d'offensive que par excès de timidité. C'est alors aux arbitres à intervenir pour corriger cette faute excusable. Un arbitre consciencieux ne reprochera jamais à un officier de taxer trop bas l'effet du feu; ce n'est pas au commandant d'estimer cet effet : c'est le devoir de l'arbitre d'intervenir s'il estime que le feu n'est pas respecté, et d'arrêter la troupe si elle n'agit pas conforme-

ment à la situation et ne peut plus avancer de la façon qu'elle a adoptée. Dans ce dernier cas, il n'y a pas ordre d'arrêter le mouvement, il s'agit simplement de changer de méthode, d'adopter d'autres formes.

La Ire division a prouvé, il y a quatre ans, qu'elle possédait cet esprit offensif. On peut espérer qu'elle ne l'a pas perdu.

* * *

De ce que nous venons de dire, — et nous pouvons nous en référer, comme preuve, aux guerres de tous les temps, — le moral est le premier facteur de la victoire. Il domine la forme qui vaut par l'esprit qui l'anime.

D'après les principes de notre règlement, la formation principale de combat est la ligne de tirailleurs. Les dernières campagnes n'ont rien changé à cet égard, mais on discute assez vivement si la ligne dense est plus profitable qu'une ligne dispersée ou si c'est l'inverse. Il est certain que plus une ligne est dense plus elle devient vulnérable, mais plus grand aussi est son effet relativement à son front. Dès lors, l'étendue du front étant donnée, comme c'est le cas pour une unité encadrée, il serait avantageux de former une ligne dense pour le combat par le feu, surtout quand il s'agit de gagner la supériorité du feu, et une ligne dispersée pendant les interruptions du combat par le feu, c'est-à-dire pendant le mouvement et surtout avant que le combat pour la décision ait commencé. Voilà pourquoi la tendance règne aujourd'hui de marcher sur le défenseur en ligne dispersée quand il jouit d'un bon champ de tir. Naturellement, si le front n'est pas limité, la ligne dispersée est le mode le plus avantageux aussi longtemps que la conduite de la troupe n'en souffre pas.

C'est surtout pour le mouvement en avant de la ligne de feu que notre règlement n'est pas tout à fait conforme aux idées tactiques actuelles. Il recommande, par exemple, d'avancer par front de bataillon ou au moins de compagnie, et, exceptionnellement seulement, en unités plus faibles. Or, les dernières campagnes ont montré que tout ce qui pouvait avancer devait avancer, même de petites unités. Tout le monde doit savoir profiter des circonstances, et l'irrégularité même des lignes produite par cette méthode est estimée avantageuse.

Une autre prescription de notre règlement peut constituer un danger si elle est mal interprétée. C'est celle qui détermine l'étendue du front des unités. Normalement, le front de la compagnie déployée en tirailleurs ne dépasse pas cent mètres, le front de la brigade un kilomètre.

Ces prescriptions seraient défectueuses si elles étaient prises trop à la lettre.

D'après notre règlement, notre mode normal de conduite de la troupe au combat c'est l'attaque, et, normalement aussi, la compagnie encadrée. Or, les guerres récentes ont prouvé que, pour réussir une attaque, on ne saurait renoncer à des soutiens. Ils sont destinés à combler les pertes, à conserver à la ligne de tirailleurs sa force combattante. Afin d'éviter un mélange prématuré des unités, il est préférable de former les soutiens dans la compagnie. Voilà pourquoi, dans la bataille, le front de la compagnie peut très bien être de 100 m. Il vaut mieux réduire le front de la compagnie et jeter en première ligne un plus grand nombre de compagnies, ainsi que le conseille notre règlement.

Cependant, il ne faut pas non plus s'attacher servilement au chiffre de 100 m.; et quant au kilomètre pour le front normal d'une brigade, on doit bien le considérer comme un minimum, si l'on veut éviter des entassements de troupes. On peut parfaitement le porter au double. Le chiffre d'un kilomètre date des expériences de 1870; mais dès lors l'armement s'est singulièrement modifié, et un front trop étendu vaut mieux qu'un front trop étroit.

* * *

Notre règlement actuel permet et recommande de fractionner les réserves lorsqu'elles sont exposées au feu ennemi, mais les sections restent en formation serrée aussi longtemps qu'elles n'ont pas reçu l'ordre de se jeter dans la ligne de feu.

Il y a plus de cent ans que la ligne de tirailleurs a commencé à remplacer l'ordre serré comme formation de combat, d'abord pour l'ouverture du combat, puis pour son exécution, et, malgré toutes les résistances, elle est devenue la formation principale de combat partout où le feu joue un rôle prépondérant. Les raisons mêmes qui ont conduit à cette transformation sont valables pour les sections de réserve qui seraient exposées à un feu suffisant pour en souffrir. Le demi-pas qui a été fait au cours du siècle passé doit être complété.

Toutefois, les motifs qui ont engagé notre règlement à ne pas prévoir la ligne de tirailleurs pour les réserves, motifs d'ordre moral et de facilités de conduite de la troupe, ont conservé leur valeur. Ils doivent engager les chefs de section à maintenir l'ordre serré partout où ils le peuvent impunément.

Une des caractéristiques du champ de bataille actuel est son vide apparent. Il faut obtenir ce vide par des formations conformes aux exigences du combat et par une utilisation minutieuse du terrain. Chaque officier d'infanterie a le devoir de s'en préoccuper.

LE COMBAT DE L'ARTILLERIE

D'APRÈS LE

Règlement allemand de l'artillerie de campagne de 1907

Les règlements d'artillerie de campagne français, suisse et allemand datent de 1904, 1905, 1907.

Le *règlement français* est en réalité plus ancien, puisqu'il succède au règlement provisoire de 1901 en n'en différant que fort peu. Ce règlement a été le premier à donner les caractéristiques du nouveau matériel à tir rapide et plusieurs de ses idées nouvelles ont passé dans les autres.

Le *règlement suisse* contient un chapitre sur le combat, ce qui n'était pas le cas du règlement précédent. Il était temps que nous possédions ce chapitre, car ce n'est pas le tout que de savoir tirer du canon; il faut encore savoir d'où, quand, contre quoi l'on tire, et comment répartir le feu ou le concentrer. Cela ne peut se résoudre par l'artillerie seule; elle doit connaître ce que font les autres armes, spécialement l'infanterie. L'artillerie n'aura une action efficace que si elle agit en liaison avec les autres armes et cette liaison sera d'autant plus intime qu'elle sera assurée par le commandement supérieur. Le commandant des troupes pourra aussi bien être le commandant d'une avant-garde, d'un détachement ou d'une colonne que le commandant d'un corps de troupe important.

Où donc ce commandant des troupes pouvait-il trouver chez nous, avant 1905, une indication officielle des différentes mesures qu'il lui incombait de prendre pour son artillerie? Dans aucun de nos règlements. Dans le règlement d'infanterie, le § 284 seul dit que dans l'attaque l'infanterie est appuyée par l'artillerie; c'est tout. Rien dans le règlement sur le service en campagne, rien non plus dans l'instruction pour les états-majors; et jusqu'en 1905, le règlement d'artillerie était abso-

ument muet. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, toujours, le principal reproche formulé à notre adresse par les officiers compétents d'armées permanentes qui assistent à nos manœuvres, est le défaut de coopération des armes. Ce serait pur miracle si tous les officiers chargés du commandement d'un détachement combiné en arrivaient à agir tous de même, suivant des principes établis, quand ces principes ne sont exposés nulle part.

Ce reproche du défaut de liaison était, dernièrement encore, la principale des observations du général Langlois qui a suivi nos manœuvres de 1906. Il attribue cette insuffisance en partie à la brièveté de l'instruction de nos milices. Ne proviendrait-elle pas aussi du manque de prescriptions suffisantes dans nos règlements? Notre corps d'officiers est assez intelligent et assez zélé pour tenir compte des principes qu'on prendra la peine de lui mettre sous les yeux.

Ainsi fait notre nouveau règlement d'artillerie de campagne dans son chapitre sur le combat et il ne sera pas inutile d'attirer sur lui l'attention des officiers des autres armes s'ils peuvent être amenés ainsi à l'étudier avant nos prochaines manœuvres[1].

Le *règlement allemand* étant le dernier venu, reflète mieux que le nôtre les idées régnantes les plus récentes et les conclusions tirées de l'expérience des dernières guerres. Son chapitre sur le combat est plus complet que celui de notre règlement puisqu'il contient le double de pages, et plus précis puisqu'il est divisé en 181 paragraphes, au lieu de 23, et réclame plus souvent l'intervention du commandant des troupes. En le lisant, on sent toute l'importance attachée en Allemagne à la coopération des armes.

Il paraît donc intéressant d'examiner spécialement à ce point de vue, à la veille de nos manœuvres, comment le règlement allemand envisage le combat de la nouvelle artillerie à tir rapide.

Nous n'avons pas l'intention de donner la traduction exacte et complète du règlement, mais de relever les points principaux en y joignant quelques observations.

[1] Ce chapitre a été publié par la *Revue militaire suisse*, livraison de 1906, p. 451.

Introduction.

L'introduction se rapporte surtout à la direction des exercices de la troupe. Il suffira de citer le principe mis à la base de ces exercices. Il domine tout le règlement : « C'est en assurant l'effet le plus grand possible à ses propres armes qu'on diminue le plus l'effet des armes de l'adversaire. » Ainsi d'emblée s'affirme l'esprit offensif qui animera tout le règlement.

Principes généraux.

« L'artillerie de campagne est caractérisée par l'importance des effets du coup de canon isolé et par la rapidité de son tir. Cette puissance de l'artillerie est encore augmentée quand elle peut s'exercer par surprise.

Rappelons, en effet, que si l'effet du coup isolé est resté le même que dans l'ancien matériel, même poids du projectile, avec même vitesse initiale, la vitesse du tir a été presque décuplée. Dans le même temps, une bouche à feu peut donc jeter un poids de munitions bien plus considérable qu'autrefois.

Le règlement français a le premier insisté sur l'accroissement que l'effet de surprise apporte à la puissance du canon. L'artillerie française est actuellement la mieux à même d'utiliser cette propriété du canon à tir rapide d'agir par surprise, grâce à son appareil de mire construit tout spécialement pour le tir indirect qui lui facilite l'emploi des positions à l'abri des vues de l'ennemi.

Ajoutons en passant, au sujet du canon suisse, que sa puissance est aussi augmentée par rapport à celle de l'ancienne pièce par sa plus grande portée. La table de tir va jusqu'à 6500 m., tandis que nos anciens shrapnels ne pouvaient dépasser 3500 m. au tir fusant. L'infanterie fera donc bien de tenir compte de cette différence de portée aux prochaines manœuvres.

Dans les règlements des trois pays, on trouve comme principe fondamental de l'emploi de l'arme, qu'elle doit appuyer par son feu l'infanterie pendant tout le cours du combat et mettre en jeu toute sa puissance pour que l'infanterie arrive à gagner la supériorité du feu et la conserver.

Pour le mode d'emploi de l'artillerie, on ne cherche plus à ouvrir toujours le feu avec toute l'artillerie à la fois, mais on

cherche à l'avoir le plus vite possible tout entière prête à commencer le combat. Il est préférable en effet de ne pas engager toute son artillerie avant d'être suffisamment orienté sur l'adversaire. Le commandant des troupes est donc autorisé à garder des batteries en réserve dans une notable proportion, mais à condition que ces batteries soient prêtes à entrer rapidement en action.

Au lieu de rechercher les longues lignes toutes garnies d'artillerie, comme ce fut la mode à partir de 1870, « il est préférable de disposer les batteries par groupes espacés, ce qui rend le tir de l'adversaire plus difficile et facilite en même temps la direction du feu, la bonne utilisation du terrain et l'emploi des feux convergents. »

Puis vient l'exposé de principes sur l'emploi des positions découvertes et à demi masquées et des positions au contraire entièrement masquées.

Les premières permettent le pointage direct et par là soit une ouverture du feu rapide, soit des changements de but immédiats, soit le tir contre des buts mobiles. Les positions masquées, d'autre part, empêchent l'adversaire de régler son tir, de déterminer l'importance de nos forces et nos intentions. Elles facilitent le ravitaillement des munitions et les changements de positions et permettent à l'artillerie de réserver ses forces jusqu'au moment décisif. Elles donnent aussi la possibilité d'agir par surprise. Le tir depuis les positions masquées nécessite par contre une préparation soignée pour laquelle il faut disposer du temps nécessaire. En outre, pour obtenir de bons effets de ce tir, il faut avoir de bons postes d'observation.

Les avantages des positions masquées ne se montrent plus que très atténués dans les positions à demi-masquées. Cependant ces dernières seront toujours préférables aux positions découvertes, toutes les fois que le terrain et la situation du combat en permettront l'usage.

Le règlement conclut :

La configuration du terrain ou son étendue limitée détermineront souvent les positions sans laisser le choix. Le principe dominant restera : C'est le but du combat qui détermine le choix de la position.

Pour amener la décision du combat de l'infanterie, l'artillerie de campagne devra agir presque toujours depuis des positions découvertes ou demi-masquées, en renonçant aux avantages des positions masquées.

Il vaut la peine de rendre tout au long cet article du règlement allemand, parce que ce sujet est celui qui, depuis la dernière guerre, et tout dernièrement encore, a prêté le plus à discussion. Il montre que l'Allemagne a pris carrément position dans ce débat dans le sens du principe offensif et par con-

séquent dans le sens de la coopération la plus intime des armes. C'est bien aussi le sens de notre règlement, quoiqu'il ne soit pas tout à fait aussi catégorique.

Le règlement français dit bien aussi : « Choisir toujours les objectifs qui s'opposent le plus efficacement à la marche de l'infanterie ». Mais le canon français semble fait pour utiliser les positions masquées, et depuis les événements d'Extrême-Orient, le Comité d'artillerie a donné une note sur les écoles à feu exécutées en 1904, note approuvée par le ministère de la guerre et dont la *Revue militaire suisse* a rendu compte en 1905. Cette note proscrit le tir direct sauf dans deux cas : s'il y a lieu de battre les pentes en avant et s'il est indispensable de se découvrir pour se lier au mouvement de l'infanterie.

En somme, les Allemands disent : les positions à couvert sont pleines d'avantages, mais on ne les utilisera guère parce que l'artillerie doit soutenir son infanterie. Lisez-donc entre les lignes: notre infanterie, dans la règle ira de l'avant.

Les Français disent : le tir direct est proscrit, sauf s'il est indispensable de se lier à l'infanterie. Cela a presque l'air de vouloir dire : le cas le plus fréquent ne sera pas celui où notre infanterie ira de l'avant.

Le règlement français est pourtant franchement offensif, mais parce que le canon à tir rapide, muni de l'appareil de mire français pour tir indirect, a techniquement bien fonctionné en Extrême-Orient dans des positions abritées et n'a pas été employé offensivement, l'armée russe n'ayant pas pris sérieusement l'offensive, le comité d'artillerie a admis, si la *Revue militaire suisse* a été bien informée, une généralisation de l'emploi des positions masquées telle, que l'artillerie risque de subir par là une diminution de sa valeur offensive, et l'armée entière avec elle.

Les Russes ne voient plus que l'emploi des positions non seulement masquées, mais complètement abritées. Ce qu'il y a de mieux, c'est de se mettre 500 m. en arrière des crêtes. Tout cela est très bien quand on veut renoncer d'emblée à toute offensive, et très bien aussi si les guerres de l'avenir sont destinées à devenir des guerres de position comme cela a été le cas à Liao-Yang, sur le Cha-Ho et à Moukden. Mais ne risque-t-on pas ainsi de s'engager dans une voie fausse ? N'y aurait-il donc plus de guerres manœuvrières ? Les Allemands montrent qu'ils y croient encore.

Revenons au règlement allemand : « L'artillerie forme l'ossa-ıre du combat, c'est de sa position que dépendra la plupart u temps le dispositif du reste des forces ». Conséquence : c'est le commandement des troupes qui choisit la position de artillerie d'après sa reconnaissance à laquelle participe le com-ıandant de l'artillerie. Le commandant des troupes décide la roportion d'artillerie qui sera engagée et prescrit comment se ·ra l'ouverture du feu ».

L'artillerie sera engagée habituellement à des distances en ehors du feu d'infanterie ennemi. Toutefois l'infanterie devra ›ujours pouvoir compter sur l'appui de son artillerie. Les bou-iers de celle-ci peuvent la protéger jusqu'à de courtes distan-:s. Au moment décisif l'artillerie ne devra pas craindre le feu 'infanterie le plus sérieux.

A l'ouverture de l'action, la position de l'artillerie sera assu-!e par de l'infanterie poussée en avant.

L'artillerie en position défend son front par son propre feu uand il n'y a pas d'angle mort. S'il y en a un, celui-ci sera ssuré par de l'infanterie. Devant de longues lignes d'artillerie, faudra une petite protection d'infanterie, pour la soustraire ux dangers que des patrouilles ennemies pourraient lui faire ourir.

Bien que ce soit toujours le devoir des autres armes d'assu-er d'elles-mêmes la protection de l'artillerie qui se trouve dans :ur voisinage, le commandant de l'artillerie reste responsable u service de sûreté de sa troupe. Il devra en particulier se ouvrir des surprises possibles sur une aile non appuyée ; la atterie d'aile reste responsable du service d'éclaireurs.

En cas d'attaque par la cavalerie, le personnel se défend avec es armes à feu portatives et les avant-trains se groupent en ıasse serrée.

Une batterie qui a épuisé ses munitions ne se retire pas, ıais attend son ravitaillement dans sa position de feu.

Les mouvements de retraite sont commencés au pas.

La situation du combat peut amener le commandant des roupes à ordonner la suspension du feu pendant un certain :mps. Les commandants d'artillerie, jusqu'aux commandants e batterie, peuvent suspendre momentanément le feu, quand elui de l'adversaire devient écrasant, mais ils restent respon-ables de cette mesure.

On ne peut éviter de tirer par-dessus ses propres troupes. Cela peut se faire sans danger quand l'infanterie est à 300 mètres en avant des pièces. Lorsque l'infanterie sera arrivée tout près de l'ennemi, il faudra suspendre le feu pour ne pas risquer de l'atteindre. En cas d'observation difficile, cette suspension du feu interviendra quand les deux lignes seront à 300 mètres l'une de l'autre. Le tir sera alors dirigé en arrière des lignes ennemies pour gêner l'arrivée des réserves.

Il est nécessaire de maintenir une liaison constante avec la ligne des tirailleurs. On enverra pour cela des officiers en avant qui communiqueront avec les batteries par signaux ou téléphone. Ils doivent principalement indiquer à quelle distance nos tirailleurs sont de l'ennemi afin que l'artillerie puisse continuer son tir le plus longtemps possible.

Il y a toujours lieu de faire des emplacements de pièce, même dans l'attaque. Ils seront aussi complets que possible dans les positions mises en état de défense. Sur un terrain dur, les sacs de terre seront utiles.

Si la situation vient à changer, les emplacements établis ne devront pas influencer la décision qui devra être prise d'occuper une nouvelle position. D'autre part, le fait que des emplacements pourraient ne pas être utilisés, ne doit pas dissuader de les établir.

Les batteries de campagne peuvent être utilisées contre tous les buts, excepté contre ceux abrités derrière des profils renforcés. Les batteries d'obusiers peuvent servir contre tous les buts. Elles seront préférables à celles de campagne contre les buts abrités, contre les batteries à boucliers, contre les localités et contre les troupes dans les forêts de haute futaie.

Commandement.

« Pendant les marches et dans les positions d'attente, le commandant de l'artillerie se tient près du commandant des troupes. Les autres chefs d'artillerie sont avec leurs troupes. La transmission des ordres est accélérée si, avant l'engagement du combat, on les appelle en tête de colonne ou auprès du commandant de l'artillerie.

« Dès que le commandant d'artillerie a reçu du commandant des troupes les ordres pour l'emploi de l'artillerie, il prend le commandement de sa troupe ou tout au moins de la plus grande partie possible de celle-ci. Il se maintient en liaison constante avec le commandant des troupes pour le tenir au courant de l'activité de l'arme et pour être renseigné lui-même sur la marche du combat des troupes voisines.

« Si l'artillerie lourde doit coopérer avec l'artillerie de campagne, le commandant des troupes leur répartit les secteurs à occuper. L'officier d'artillerie le plus ancien en grade prend la direction supérieure du feu et des reconnaissances, à moins que le commandant des troupes ne veuille la garder lui-même.

« Pour la transmission rapide des ordres, les commandants d'artillerie des différents grades doivent indiquer à leurs supérieurs immédiats ainsi qu'à leurs subalternes immédiats l'emplacement qu'ils ont choisi pour eux-mêmes. Chaque commandant garde quelques cavaliers avec lui. Des officiers seront employés pour des messages importants. Sur les routes l'emploi des bicyclistes sera avantageux. Sur le champ de bataille, les signaux téléphoniques auront une grande valeur. »

Notons en passant que l'emploi du téléphone dans l'artillerie de campagne, discuté actuellement, est adopté par l'Allemagne, sans que le règlement donne d'autres renseignements sur le matériel, ni sur le personnel qui devra en faire usage.

Ce chapitre se termine par un paragraphe sur la qualité principale du commandement qui doit être la *Verantwortungsfreudigkeit*, expression qu'on pourrait traduire par : le courage joyeux d'assumer une responsabilité. C'est la caractéristique de l'initiative allemande. Elle ne consiste pas à agir à sa tête, sans tenir compte de la situation générale, ni à éviter l'exécution d'ordres difficiles, ni à vouloir en remontrer à ses chefs, mais à savoir au besoin s'écarter d'un ordre quand le supérieur qui l'a donné n'était évidemment pas au courant de la situation ou quand cette situation a complètement changé depuis le moment où l'ordre a été donné. Le subalterne reste responsable de cette détermination.

« Tous les chefs doivent rester pénétrés de l'idée que l'abstention ou le retard à prendre une détermination est plus préjudiciable qu'une décision même erronée dans le choix des moyens. »

Marche d'approche.

Relevons seulement deux points :

« Il sera quelquefois nécessaire, dans certains terrains ou quand le temps gêne la vue, de faire avancer l'artillerie par bonds successifs, afin de pouvoir protéger la colonne contre une surprise par le feu ennemi.

» Plus on s'approche de l'ennemi, plus il faut être prêt à entrer en action. Dans la règle, l'ordre à l'artillerie de se porter en avant sera donné par le commandant des troupes au plus tard quand il donnera le premier ordre de déploiement à l'infanterie. Dans cet ordre, il faudra prendre des précautions pour éviter les croisements de colonne entre les deux armes. »

Reconnaissances de l'ennemi et de la position d'artillerie.

« Une reconnaissance complète et faite à temps est une nécessité pour le succès. Il faut donc lui consacrer le temps voulu. »

Voilà une recommandation dont nous ne saurions trop nous pénétrer. Si elle est nécessaire dans les plaines de l'Allemagne, elle l'est à bien plus forte raison dans notre terrain souvent si coupé et si difficile.

« Le commandant de l'artillerie enverra donc des officiers d'artillerie en éclaireurs, il sera souvent indiqué de les adjoindre à la cavalerie.

Le commandant des troupes communiquera au commandant de l'artillerie tous les renseignements reçus d'autres troupes et qui pourraient lui être utiles. De même, le commandant de l'artillerie transmettra au commandant des troupes les résultats de la reconnaissance d'artillerie de quelque intérêt pour lui.

» Le commandant de l'artillerie devra reconnaître une position lui-même avant de l'occuper et il pourra faire venir les autres chefs en avant à cet effet.

» Dans la retraite, il se portera seul en avant pour cela, les autres chefs restant avec la troupe. »

Viennent ensuite tous les détails de la reconnaissance dans lesquels nous ne pouvons entrer.

Prise de position.

Notons seulement que la distribution des ordres pour l'occupation de la position doit être claire et rapide, que les voies d'accès doivent être reconnues et les mesures de sécurité prises. Il faut éviter de se montrer à l'ennemi, ne pas trotter, par exemple, si la mise en ligne n'est pas pressante, pour ne pas soulever la poussière, quand le sol est sec. La prise de position s'exécutera entièrement à couvert toutes les fois que le terrain le permettra et que l'on disposera du temps nécessaire. Les emplacements des différents commandants d'artillerie doivent permettre une bonne observation et se trouver, si possible, en dehors de la ligne du feu. Ils doivent être à l'abri ; à ce défaut, un abri artificiel sera établi. Les postes de commandement seront reliés entre eux par des signaux ou le téléphone, les postes intermédiaires et ordonnances n'étant pas sûrs sous le feu ennemi. Ces postes seront aussi près que possible des troupes. Il ne faut toutefois pas craindre de recourir à de plus grandes distances quand il n'y a pas de bonne place d'observation à proximité.

Les batteries qui ne sont pas destinées à entrer immédiate-

ient en action prendront une position d'attente ou de surveil-nce.

Des troupes qui entrent au feu ultérieurement éviteront de placer à la même hauteur que celles sur lesquelles l'adver-aire a déjà réglé son tir.

Faisons les remarques suivantes :

1° Récemment l'*Allgemeine schweizerische Militärzeitung* ubliait un article très contraire à l'emploi du téléphone dans artillerie de campagne. Son opposition s'appuyait surtout sur argument qu'il est plus important en vue de la guerre de pré-arer des caractères que de recourir à des moyens techniques erfectionnés, que l'usage du téléphone pour la distribution des rdres viendrait nécessairement à limiter l'initiative des officiers t aurait ainsi plus d'inconvénients que d'avantages. Nous voyons que les Allemands ont estimé qu'il est nécessaire aujourd'hui de recourir aux services accessoires de signaux ou de téléphone, malgré les inconvénients inhérents à l'introduc-tion de tout ceomplication nouvelle.

2° Dans la position d'attente, les batteries restent attelées en arrière de la ligne à occuper. On peut ainsi déployer au dernier moment dès qu'on connaît la direction de l'attaque ennemie, en donnant au front l'orientation voulue ce qui est plus rapide que de changer un front défectueux. La position de surveillance au contraire est une idée nouvelle introduite par le règlement fran-çais. Les pièces débrelées, mises en position de tir, sont prêtes à ouvrir instantanément le feu. Le position de surveillance est prise quand on peut s'établir à l'abri des vues de l'ennemi, pour pouvoir prendre tout de suite sous le feu des secteurs de ter-rains dans lesquels l'adversaire devra nécessairement se déployer. La position de surveillance est donc la conséquence logique des principes que nous avons vus : d'une part le commandant des troupes indique la proportion d'artillerie qu'il veut engager au début et, d'autre part, la masse de l'artillerie doit être tout entière prête à entrer en action.

Conduite du feu.

Le commandant des troupes indique le but du combat et les tâches de l'ar-tillerie de campagne et de l'artillerie lourde.

Plus les effectifs seront considérables, plus grandes seront la difficulté et importance d'une direction unique du feu. Pour obtenir le succès, il importe

que la puissance de tir de l'artillerie soit employée d'une manière conforme au but qu'on se propose et à la situation. Les commandants de l'artillerie devront concentrer le feu et forcer la vitesse du tir contre les objectifs les plus importants et aux moments les plus favorables. Ils devront, pour cela, observer attentivement les mouvements de l'adversaire et de leur propre infanterie.

Sans pouvoir entrer dans tout le détail de ce qui incombe respectivement aux commandants de régiment, de groupe et de batterie, disons, en résumé, que le régiment attribuera des secteurs de tir aux groupes, que ceux-ci répartiront la tâche à leurs batteries, que celles-ci auront à graduer la vitesse de leur tir suivant les circonstances. Le régiment pourra intervenir pour modifier les secteurs attribués. Si la situation tactique vient à changer rapidement les groupes peuvent, de leur propre initiative, diriger leur feu en dehors de leur secteur, en avisant immédiatement l'instance supérieure. Les commandants de batterie sont autorisés à user de la même initiative en cas de danger pressant ou pour utiliser de courtes occasions favorables, et doivent également en aviser leur supérieur.

Il faut toujours choisir, comme buts, ceux contre lesquels il sera le plus important d'agir pour soutenir son infanterie. Au début du combat, ce sera plus fréquemment l'artillerie ennemie. Plus les distances diminueront entre les deux lignes combattantes, plus il faudra combattre l'infanterie ennemie.

L'effet du tir sera toujours augmenté par l'ouverture simultanée d'un feu bien préparé et soumis à une direction unique.

L'ouverture du feu à de grandes distances, quand elle n'est pas contraire aux intentions du commandant des troupes, pourra forcer l'adversaire à rechercher les couverts et, par là, le contraindre à des détours qui lui feront perdre du temps.

Dans la répartition du feu, il faudra éviter de négliger les secteurs où l'ennemi pourrait s'avancer impunément. Il faut agir par la concentration du feu quand on a plus de pièces que l'adversaire, tout particulièrement en combinant un feu frontal avec un feu flanquant. Même sans cette supériorité, il faut concentrer momentanément le feu sur certaines parties du front ennemi.

On prendra de préférence sous le feu la ligne avancée de l'infanterie ennemie, puis dès qu'elle est suffisamment immobilisée les fractions en arrière. Le feu doit être réparti sur la ligne entière, même sur les parties peu visibles.

Viennent ensuite des indications sur les différents projectiles, que nous laissons de côté.

Ravitaillement des munitions.

Il est de première importance que le ravitaillement des munitions ait lieu à temps. Tous les commandants d'artillerie en sont rendus responsables.

Disons, à ce sujet, que si ce point est important dans toutes

es armées, il l'est particulièrement en Allemagne, parce que la batterie allemande, maintenue à six pièces, n'a qu'un caisson par pièce, tandis que nous en avons deux et demi, et les Français, trois par pièce. Les Allemands possèdent, par contre, des colonnes légères de munitions à la division.

Signalons seulement, dans ce chapitre, qu'on prévoit l'installation d'un poste de signaux près de la batterie au feu, d'où l'on pourra facilement demander les munitions en arrière.

L'ordre d'avancer est donné à la colonne de munitions par le commandant de l'artillerie après l'approbation du commandant des troupes. Cet ordre se donne, dans la règle, déjà quand l'artillerie reçoit celui de quitter la colonne de marche. La colonne de munitions ne doit pas s'établir à moins de 600 mètres des batteries au feu.

Le commandant de la colonne est responsable du ravitaillement, il doit, au besoin, s'avancer, même sans ordres, quand le combat a commencé.

Remplacement du personnel et du matériel.

Rien de particulier à signaler dans ce sous-titre.

Changement de position.

Tout changement de position interrompt le tir et ne peut s'effectuer en terrain ouvert qu'avec de fortes pertes. Il faut y recourir quand le but du combat l'exige. Le moment sera choisi de manière à ne pas laisser l'infanterie sans appui à un moment critique.

Le changement de position a lieu sur l'ordre du commandant des troupes. Si la situation du combat exige un mouvement en avant de l'artillerie, pour tirer parti des avantages obtenus, le commandant et les chefs de l'artillerie doivent le donner de leur propre initiative et prévenir ainsi les intentions du commandant des troupes. Il doit être fait rapport de cette décision.

L'attaque.

« L'artillerie s'efforcera d'ouvrir le feu par surprise et à une portée efficace. Elle cherchera à profiter des avantages des positions abritées, mais devra savoir s'en passer toutes les fois que la situation du combat l'exigera, ce qui deviendra d'autant plus souvent le cas au fur et à mesure des progrès de l'attaque de l'infanterie.

Au début, l'artillerie cherchera à dominer l'artillerie adverse.

Si la position de celle-ci n'est pas bien déterminée, on cherchera à la démasquer en faisant ouvrir le feu par quelques batteries. Aussitôt que l'infanterie aura commencé son attaque, elle devra être soutenue par le plus grand nombre possible de batteries.

Dès que le commandant de l'artillerie aura reçu du commandant des troupes l'indication du point de l'attaque principale, ou dès qu'il aura pu le remarquer lui-même, il concentrera sur ce point son feu et si possible depuis des positions enveloppantes, ce qui pourra l'amener à changer de position. Pendant l'approche de l'infanterie, l'infanterie ennemie doit être constamment dominée. On ne prendra en considération les batteries ennemies de réserve entrant au feu à ce moment ainsi que celles qui reprendraient leur feu après l'avoir interrompu que dans la mesure où on pourra le faire sans diminuer l'appui prêté à l'infanterie. Quelques batteries accompagneront l'attaque d'infanterie jusqu'aux faibles distances. L'artillerie dirige son feu sur le point d'attaque jusqu'au dernier moment avant l'assaut. Dès que l'infanterie a pénétré dans la position, une partie des batteries s'y porte pour en assurer la possession, les autres continuent le tir et, dès que l'adversaire a disparu, elles se portent également en avant d'une allure rapide pour l'accabler. En cas d'insuccès, l'artillerie recueillera l'infanterie, tout particulièrement les fractions qui se seront le plus avancées. »

Combat de rencontre.

« Dans la guerre de mouvement, les deux adversaires ne seront souvent renseignés l'un sur l'autre qu'au moment de la prise de contact. L'avantage sera pour celui des deux qui sera le premier prêt au combat et qui saura ainsi s'assurer sa liberté d'action.

Aussi la promptitude des décisions et des mouvements de l'artillerie peut aider considérablement le commandant des troupes dans le combat de rencontre.

L'avant-garde doit gagner le temps nécessaire pour le déploiement du gros. Par-dessus tout, il faut assurer au commandant des troupes la position d'artillerie qu'il a en vue.

L'avant-garde peut se trouver dans la situation d'avoir à briser rapidement une résistance imprévue pour s'emparer d'un point d'appui, tâche dans laquelle l'artillerie peut lui être très utile.

Pour tromper l'adversaire sur nos intentions et la répartition de nos troupes, l'artillerie de l'avant-garde peut dans une position masquée prendre des intervalles beaucoup plus grands que les intervalles réglementaires.

Afin de laisser l'adversaire le plus longtemps dans l'incertitude, il est désirable de n'ouvrir le feu de l'artillerie qu'au moment où l'infanterie commencera son mouvement en avant. Il sera fait exception à cette règle, quand l'avant-garde aura besoin de l'intervention de l'artillerie pour remplir sa mission ou quand il faudra démasquer l'ennemi.

Il faut s'efforcer de mettre en ligne l'artillerie du gros d'un seul coup, mais il y aura des cas où le commandant des troupes devra jeter les unités d'artillerie dans le combat au fur et à mesure de leur arrivée, par exemple pour assurer un avantage remporté par l'avant-garde.

Si l'ennemi a pris les devants dans sa préparation au combat, le commandant des troupes évitera un engagement sérieux avant d'avoir une artillerie suffisante prête à entrer en ligne. »

Attaque contre un ennemi en position défensive.

« L'ennemi qui s'est mis sur la défensive a renoncé à sa liberté d'action. De ce fait, l'attaquant a le temps nécessaire pour reconnaître la position et d'après les renseignements obtenus peut préparer son attaque. Il la commence lorsque la masse principale de son artillerie est à disposition. Quand la reconnaissance ne laisse pas espérer de succès pour une attaque immédiate, il reste à savoir si l'obscurité ne pourrait pas être utilisée pour l'approche.

Le commandant de l'artillerie utilise le temps disponible pour une reconnaissance détaillée et envoie des patrouilles d'officiers pour déterminer les positions d'artillerie ennemie.

Le commandant des troupes une fois fixé donne l'ordre à l'artillerie pour l'occupation des positions. Le commandant de l'artillerie prend ses dispositions pour pouvoir ouvrir le feu en même temps avec toutes ses batteries. Dans la règle, le feu est ouvert dès qu'elles sont prêtes. »

Attaque contre une position fortifiée.

« L'attaque d'une position fortifiée ne pourra souvent pas avoir lieu sans recourir à la protection de la nuit.

Une fois les avant-postes ennemis rejetés sur la position, il faudra, de jour, encore la reconnaître ainsi que les voies d'accès et les emplacements que devra prendre l'artillerie.

Il sera très difficile de déterminer la situation et le genre des travaux de fortification de l'ennemi. Pour les reconnaître le commandant des troupes et les commandants supérieurs d'artillerie enverront des officiers avec cartes et bonnes lunettes sur les meilleurs points d'observation. Les observations seront transmises par croquis avec texte explicatif.

On emploiera contre les ouvrages principaux ou contre le point d'attaque les obusiers (ainsi que l'artillerie lourde).

L'artillerie occupe ses positions sous la protection des troupes avancées. Ces positions devront être autant que possible à l'abri des vues de l'ennemi. Le groupement de l'artillerie doit permettre un tir convergent contre le front d'attaque et les points d'appui. Il est nécessaire de faire des emplacements de pièce, d'établir des masques, de déposer une munition abondante dans les batteries et d'établir des postes d'observation munis de signaux et de téléphones, postes qu'on protégera par des abris.

Le commandant de l'artillerie annonce l'artillerie prête au tir.

Le commandant des troupes donne les ordres pour l'ouverture du feu et désigne les points importants à battre.

Comme la position ne sera ébranlée qu'après l'affaiblissement de l'artillerie de la défense, un feu énergique sera dirigé sur les points importants désignés par le commandant des troupes et l'artillerie de la défense devra être dominée. Il ne faut pas oublier que le défenseur n'occupera pas sa position au début ou ne l'occupera que faiblement tant que l'attaque n'aura pas commencé. Le tir contre des ouvrages ne sera justifié que lorsque leur occupation aura été constatée. Le tir de l'artillerie n'atteindra donc toute son efficacité qu'en se liant à l'avance de l'infanterie et en obligeant ainsi l'adversaire à occuper sa position. C'est au commandant supérieur à régler cette coopération du déploiement d'infanterie avec la protection que lui procurera le tir de l'artillerie.

Lorsque la garnison est visible, on la combat par un tir à shrapnel ; est-elle au contraire à l'abri des vues il faut recourir aux obusiers ou aux obus de la pièce de campagne. Dès qu'elle se montre, le tir à shrapnel est repris et on battra également

l'espace en arrière des lignes ennemies spécialement aux endroits destinés à être le théâtre principal du combat d'infanterie.

Si le feu ennemi empêche d'occuper les positions de jour, on s'en approche de jour encore jusqu'à la limite du feu d'artillerie et la position est occupée à la faveur de l'obscurité. Cette façon de procéder exige un silence complet et de nombreuses préparations. Les voies d'accès, emplacements de pièces et directions du tir seront repérés d'une manière visible. Chaque batterie prendra les précautions les plus minutieuses pour retrouver sa voie d'accès dans l'obscurité, à l'aide de guides sûrs, points de repère, fanaux, lanternes sourdes ou drapeaux blancs. Le combat commencera à l'aube.

S'il dure plusieurs jours, le tir sera continué de nuit.

L'infanterie s'approchera de la position à l'aide de l'obscurité. Quelques batteries se rapprocheront aussi de nuit et s'enterreront pour être mieux à même de soutenir l'attaque.

Le feu sera forcé avant l'assaut, afin d'empêcher l'ennemi de sortir de ses abris et de permettre à l'infanterie de détruire les obstacles.

Pour faire face à la grande consommation de munitions, les colonnes de munitions sont amenées à temps derrière les positions de tir ».

La défense.

« Pour avoir des feux efficaces dans la défense, il faut bien choisir le terrain et en tirer bon parti. Le commandant des troupes tiendra tout particulièrement compte, pour ce choix de la position, de l'emploi qu'il pourra y faire de ses batteries.

La position d'artillerie doit permettre de concentrer les feux dans la direction probable de l'attaque, de combattre l'infanterie jusqu'aux plus petites distances et d'être à même de neutraliser sur les flancs les entreprises possibles de l'adversaire.

La position de l'infanterie est en avant de celle de l'artillerie et de préférence à une distance de 600 mètres afin de protéger les batteries contre le feu de l'infanterie ennemie et de soustraire en même temps la ligne d'infanterie au tir que l'artillerie adverse dirigera contre la nôtre.

Le dispositif par groupes espacés est tout indiqué dans la défensive, surtout s'il permet de faire agir les groupes par feux croisés et flanquants. On pourra placer des sections ou pièces isolées pour battre les angles morts.

Malgré les grands avantages des positions masquées dans la défensive, il faudra savoir les abandonner à temps et se découvrir pour pouvoir mieux prendre sous le feu l'attaque de l'infanterie. Si l'on n'est pas sûr que ce changement de position puisse s'effectuer pendant le cours du combat, il ne faudra pas craindre de mettre d'emblée une proportion suffisante de l'artillerie en position découverte.

Les voies d'accès de l'artillerie adverse et les positions qu'elle devra occuper devront être observées par tous les moyens possible, afin de l'empêcher d'ouvrir son feu par surprise.

Le temps disponible sera employé à préparer la position, à améliorer les voies de communication, à déterminer les distances principales de tir, et à établir des croquis du terrain dans lesquels il est bon d'indiquer les points marquants à l'aide de lettres, ce qui facilitera beaucoup la désignation des objectifs.

Les postes de commandement et d'observation seront reliés entre eux.

En mettant les pièces à l'abri dans les emplacements, on n'oubliera pas que les ouvrages perdent une grande partie de leur valeur quand ils trahissent la position.

Si l'attaque peut venir de plusieurs directions, il y aura plusieurs fronts à mettre en état de défense.

Si l'on dispose du temps nécessaire, l'établissement de masques pour tromper l'ennemi et le dégagement du champ de tir en coupant les haies ou les arbres ne devront pas être négligés.

Une munition abondante sera placée à portée des batteries.

Dans la plupart des cas, l'artillerie de campagne prendra une position d'attente ; c'est le commandant des troupes qui lui notifiera le moment de son entrée en action. Des conditions spéciales pourront justifier les mesures directes prises par le commandant de l'artillerie.

La position sera occupée dès que la direction de l'attaque sera reconnue, autant que possible avant la mise en ligne de l'artillerie ennemie.

C'est le commandant des troupes qui habituellement donne l'ordre pour le premier coup. Une ouverture du feu prématurée trahit la position de l'adversaire.

En général, au début du combat, le tir sera dirigé contre l'artillerie ennemie et fréquemment toutes les batteries participeront à cette action. Dès que l'infanterie de l'adversaire passe

à l'attaque, l'artillerie la prend sous son feu, même en abandonnant ses abris si cela est nécessaire et continue de la battre jusqu'au moment décisif. On peut pendant ce temps répondre à l'artillerie ennemie, mais la lutte contre l'infanterie reste le but primordial. Si l'attaque d'infanterie se produit par la méthode d'infiltration, sur un terrain découvert, on prend sous le feu les secteurs qu'elle doit traverser.

Quand avant l'attaque de l'infanterie la supériorité de l'artillerie est telle que la lutte d'artillerie se présente sans espoir de succès, le commandant des troupes peut ordonner aux batteries de se soustraire momentanément au feu ennemi. Mais aussitôt que l'infanterie ennemie commence son attaque, l'artillerie rentre en ligne avec toutes ses pièces sans même en recevoir l'ordre.

Si l'on doit s'attendre à une attaque de nuit, les distances et directions des secteurs de terrain que l'ennemi devra occuper et traverser seront soigneusement repérés de jour. L'ennemi sera observé par des patrouilles d'officiers qui seront directement reliées avec le commandant et les différents chefs d'artillerie.

Si l'attaque réussit, le feu de toutes les batteries sera concentré contre l'assaut de l'infanterie pour soutenir les réserves qui chercheront à rejeter l'ennemi de la position. Les batteries qui ne pourraient pas prendre part à la lutte contre l'infanterie s'opposeront à l'arrivée des batteries ennemies dans la position.

Au moment décisif, l'artillerie tiendra jusqu'à la dernière extrémité, quitte à perdre les pièces, ce qui ne sera même que très honorable ».

* * *

Le chapitre du combat se termine par les prescriptions relatives à la poursuite et à la retraite qui ne présentent pas de nouveautés bien caractéristiques, et par celles pour l'artillerie à cheval qui ont moins d'intérêt pour nous, puisque nous n'en possédons pas.

Comme on l'a vu, le règlement allemand, tient compte des expériences récentes de la guerre. En admettant, dans les fronts augmentés de la ligne de bataille, une action de l'artillerie par groupes beaucoup plus espacés qu'autrefois, et un emploi aussi fréquent que possible des abris artificiels ou masques du terrain, il a tenu à mettre l'arme à même de donner tout son rendement possible dans ces conditions, et l'a dotée de services

Malgré les grands avantages des positions masquées dans la défensive, il faudra savoir les abandonner à temps et se découvrir pour pouvoir mieux prendre sous le feu l'attaque de l'infanterie. Si l'on n'est pas sûr que ce changement de position puisse s'effectuer pendant le cours du combat, il ne faudra pas craindre de mettre d'emblée une proportion suffisante de l'artillerie en position découverte.

Les voies d'accès de l'artillerie adverse et les positions qu'elle devra occuper devront être observées par tous les moyens possible, afin de l'empêcher d'ouvrir son feu par surprise.

Le temps disponible sera employé à préparer la position, à améliorer les voies de communication, à déterminer les distances principales de tir, et à établir des croquis du terrain dans lesquels il est bon d'indiquer les points marquants à l'aide de lettres, ce qui facilitera beaucoup la désignation des objectifs.

Les postes de commandement et d'observation seront reliés entre eux.

En mettant les pièces à l'abri dans les emplacements, on n'oubliera pas que les ouvrages perdent une grande partie de leur valeur quand ils trahissent la position.

Si l'attaque peut venir de plusieurs directions, il y aura plusieurs fronts à mettre en état de défense.

Si l'on dispose du temps nécessaire, l'établissement de masques pour tromper l'ennemi et le dégagement du champ de tir en coupant les haies ou les arbres ne devront pas être négligés.

Une munition abondante sera placée à portée des batteries.

Dans la plupart des cas, l'artillerie de campagne prendra une position d'attente ; c'est le commandant des troupes qui lui notifiera le moment de son entrée en action. Des conditions spéciales pourront justifier les mesures directes prises par le commandant de l'artillerie.

La position sera occupée dès que la direction de l'attaque sera reconnue, autant que possible avant la mise en ligne de l'artillerie ennemie.

C'est le commandant des troupes qui habituellement donne l'ordre pour le premier coup. Une ouverture du feu prématurée trahit la position de l'adversaire.

En général, au début du combat, le tir sera dirigé contre l'artillerie ennemie et fréquemment toutes les batteries participeront à cette action. Dès que l'infanterie de l'adversaire passe

l'attaque, l'artillerie la prend sous son feu, même en abandonnant ses abris si cela est nécessaire et continue de la battre squ'au moment décisif. On peut pendant ce temps répondre à ırtillerie ennemie, mais la lutte contre l'infanterie reste le but imordial. Si l'attaque d'infanterie se produit par la méthode infiltration, sur un terrain découvert, on prend sous le feu les cteurs qu'elle doit traverser.

Quand avant l'attaque de l'infanterie la supériorité de l'artil-rie est telle que la lutte d'artillerie se présente sans espoir de ccès, le commandant des troupes peut ordonner aux batteries se soustraire momentanément au feu ennemi. Mais aussitôt le l'infanterie ennemie commence son attaque, l'artillerie ren- en ligne avec toutes ses pièces sans même en recevoir l'ordre.

Si l'on doit s'attendre à une attaque de nuit, les distances et rections des secteurs de terrain que l'ennemi devra occuper traverser seront soigneusement repérés de jour. L'ennemi sera servé par des patrouilles d'officiers qui seront directement liées avec le commandant et les différents chefs d'artillerie.

Si l'attaque réussit, le feu de toutes les batteries sera con-ntré contre l'assaut de l'infanterie pour soutenir les réserves ii chercheront à rejeter l'ennemi de la position. Les batteries ii ne pourraient pas prendre part à la lutte contre l'infanterie opposeront à l'arrivée des batteries ennemies dans la position.

Au moment décisif, l'artillerie tiendra jusqu'à la dernière ex-émité, quitte à perdre les pièces, ce qui ne sera même que ès honorable ».

* * *

Le chapitre du combat se termine par les prescriptions rela-ves à la poursuite et à la retraite qui ne présentent pas de ouveautés bien caractéristiques, et par celles pour l'artillerie à heval qui ont moins d'intérêt pour nous, puisque nous n'en ossédons pas.

Comme on l'a vu, le règlement allemand, tient compte des xpériences récentes de la guerre. En admettant, dans les fronts ugmentés de la ligne de bataille, une action de l'artillerie par roupes beaucoup plus espacés qu'autrefois, et un emploi aussi équent que possible des abris artificiels ou masques du ter-ain, il a tenu à mettre l'arme à même de donner tout son rendement possible dans ces conditions, et l'a dotée de services

nouveaux de signaux et de téléphones. Ces moyens de communication serviront à la transmission des ordres et des renseignements entre les instances diverses du commandement, les batteries et les éclaireurs.

Comme ces moyens tout particulièrement utilisables dans la défensive, pourraient avoir l'inconvénient d'induire les troupes à y recourir trop souvent et de porter par là atteinte à l'esprit d'offensive, le règlement a soin d'établir que le but du combat doit [toujours primer l'emploi technique de l'arme, que l'artillerie doit soutenir son infanterie et que par conséquent elle doit savoir agir à découvert.

Aussi malgré toutes les nouveautés, le nouveau règlement allemand peut, comme le précédent, se résumer ainsi : offensive et liaison des armes.

P. van Berchem,
Lieutenant-Colonel d'artillerie.

ÉTUDE
SUR LA
réorganisation des troupes du génie[1]

(Suite)

Pionniers du télégraphe, télégraphistes et signaleurs.

RAYON D'ACTIVITÉ

Abstraction faite de la liaison entre le commandement supérieur et l'intérieur du pays, liaison qui pourra toujours être assurée par la direction des télégraphes d'étape, le *télégraphe électrique*, utilisant en partie le réseau permanent, peut rendre des services dans les cas suivants :

1. Pour relier aux instances supérieures et subordonnées le *corps d'armée* et les *corps détachés*.
2. De même pour les *divisions d'infanterie*.
3. Pour transmettre en arrière les rapports de la *cavalerie d'exploration*.

Pour les *petits corps de troupes*, de la brigade en dessous, l'emplacement des chefs change si rapidement dans la guerre mobile, qu'il n'est pas possible en temps utile de se relier au réseau civil, ni de construire de nouvelles lignes de télégraphes.

Le *téléphone de campagne*, desservi par la troupe et d'un transport facile, peut souvent rendre de grands services aux *avant-postes*, et toujours dans la *guerre de position :* c'est pourquoi il a été introduit dans l'artillerie de position. Son maniement rentre dans le service des sapeurs d'infanterie et non des télégraphistes.

Les *signaux optiques* sont avantageux en montagne, là où le réseau permanent est insuffisant et la construction de lignes télégraphiques difficile ; de même en marche ou au combat, où les ordres et rapports sont brefs.

Télégraphe et téléphone

TÉLÉGRAPHE DE CAMPAGNE DANS L'OFFENSIVE ET LA DÉFENSIVE STRATÉGIQUE

Il va de soi que l'organisation de la télégraphie de campagne diffère du tout au tout, suivant que l'on peut se servir ou non du réseau civil, qui se ramifie de plus en plus chaque année.

La situation d'une armée d'invasion, opérant dans une région où tous les télégraphes sont détruits, est tout autre que celle d'une armée opérant dans son propre pays, et disposant d'un excellent réseau civil.

ÉTAT ACTUEL DE NOS COMPAGNIES DU TÉLÉGRAPHE

Nos quatre compagnies du télégraphe sont issues des subdivisions de télégraphe des anciennes compagnies de pionniers du génie. A part leur matériel démodé, elles sont organisées sur le modèle des subdivisions de télégraphe de corps allemandes, destinées à l'offensive stratégique.

On pourrait croire que dans nos manœuvres, avec un réseau civil intact, ces compagnies organisées pour un travail plus difficile auraient dû rendre de grands services.

C'est le contraire qui a été le cas : le plus souvent les lignes ont été terminées trop tard ou, si elles ont été prêtes à temps, elles ont été rarement utilisées. Ces compagnies, si bien montées en fait de matériel, de train et de personnel, ont eu un rendement minime.

Les causes de cet échec étaient les suivantes :

1. Les *manœuvres se déroulent en général trop rapidement* pour que la compagnie de télégraphe ait le temps de construire les lignes que l'on construirait en réalité ; ce n'est le cas que dans les manœuvres de position.

2. *On a trop rarement utilisé le réseau civil.* Les officiers de la compagnie de télégraphe connaissaient juste assez du réseau civil pour provoquer une confusion générale en cherchant à s'y relier. Le chef du télégraphe de campagne du corps d'armée aurait pu les renseigner, s'ils le lui avaient demandé ; d'ailleurs il était en général à la chancellerie de l'état-major de corps à s'occuper du service télégraphique civil ; le chef du génie, qui donnait les ordres à la compagnie, n'avait pas le temps de con-

férer auparavant avec lui. S'il y avait eu contact entre le commandant de la compagnie du télégraphe et le chef du télégraphe de campagne, tous deux auraient rendu de meilleurs services.

3. Les *états-majors de division et de corps d'armée* ne se rendaient pas compte du rendement et de l'emploi du télégraphe de campagne, tandis qu'ils avaient sous la main leurs adjudants, ordonnances et bicyclistes. Il est d'ailleurs intéressant de noter que Schmiedecke, professeur à l'Académie militaire technique de Berlin fait, dans son livre sur les moyens de communication à la guerre, la même observation sur l'armée allemande.

4. On a rarement pensé à *relier la station télégraphique au commandement:* la station n'avait souvent ni ordonnances, ni vélocipédistes, ni même un *signe distinctif!*

On aurait certes utilisé plus souvent les lignes construites, si quelqu'un avait pensé à ce dernier détail.

De fait, les hommes des compagnies de télégraphe auraient rendu plus de services s'ils avaient été instruits et employés comme vélocipédistes; on aurait fait l'économie des chevaux, du train et du matériel compliqué.

PROPOSITION DES CHEFS DU TÉLÉGRAPHE DE CAMPAGNE

On comprend que les chefs du télégraphe de campagne demandent la réorganisation complète du service des compagnies de télégraphe. M. Abrezol, adjoint du directeur des télégraphes et chef du télégraphe d'étape, a eu l'obligeance de nous communiquer leurs propositions. Nous en reproduisons ci-dessous ce qui nous semble applicable en campagne.

EMPLOI DU RÉSEAU PERMANENT

Notre réseau permanent est excessivement serré; un spécialiste connaissant le réseau peut se relier à n'importe quel fil de télégraphe ou de téléphone. On peut donc, en utilisant habilement ce réseau, communiquer à volonté avec n'importe quelle station télégraphique ou téléphonique. On peut même télégraphier et téléphoner en même temps si les appareils sont construits pour cela, comme par exemple l'appareil de campagne allemand.

Pour que le système fonctionne utilement, il faut en premier

lieu que *les officiers du télégraphe se recrutent parmi les télégraphistes des compagnies;* il faut aux manœuvres et en campagne leur remettre les *schémas des poteaux* des deux réseaux. En montagne, il faut, en outre, des appareils optiques.

En guerre le service télégraphique et téléphonique civil doit être interrompu dans le rayon occupé par l'armée de campagne et le réseau mis à la disposition de celle-ci.

Il s'agit donc, en général, simplement de construire une ligne d'une station de campagne au point le plus voisin du réseau télégraphique ou téléphonique. Pour le choix du fil, il faudra que l'officier connaisse le réseau; il devra aussi se demander quelles stations intermédiaires il utilisera, mais quelques exercices feront voir que la chose n'est pas difficile. Les fonctionnaires du télégraphe déclarent qu'il est facile d'établir en temps utile n'importe quelle communication télégraphique ou téléphonique, pourvu que l'on s'occupe de la question.

On ne peut cependant pas toujours compter sur un réseau intact; il peut aussi arriver qu'on ne soit pas toujours à proximité immédiate du réseau; il faut donc que les stations de campagne disposent d'une certaine longueur de ligne.

PRINCIPES DIRIGEANTS

Les principes qui doivent diriger l'organisation du télégraphe de campagne sont les suivants :

1. *Emploi intensif du réseau permanent.*
2. *Moins de matériel de ligne et plus de stations de campagne* qu'actuellement.

ORGANISATION DES COMPAGNIES DE TÉLÉGRAPHE

La répartition de la compagnie en quatre sections est tout indiquée. Il faut :

Une section pour relier le corps d'armée avec l'intérieur du pays et les deux divisions;

Deux sections pour relier les divisions à leurs brigades;

Une section au corps pour le service des corps détachés, le repliement des lignes pendant la marche en avant, comme réserve de matériel, etc.

Chaque section doit posséder le matériel et le personnel nécessaire pour deux lignes (quatre stations).

OFFICIERS

Chaque section est sous les ordres d'un officier qui, connaissant le réseau et possédant les schémas, peut se relier à n'importe quel fil ; pour cela il faut :

1. Que les *officiers des compagnies du télégraphe se recrutent parmi les télégraphistes*. Ceci ne présente aucune difficulté, pourvu que l'administration des télégraphes, comme toute maison de commerce, donne à ses employés le temps de faire les écoles d'officiers et de sous-officiers.

2. Que les *schémas des poteaux du réseau télégraphique et téléphonique* soient tenus à jour en environ 30 exemplaires, et mis en cas de besoin à la disposition de la télégraphie militaire. Les frais, d'ailleurs peu considérables, seraient portés au budget militaire.

ÉTAT-MAJOR

Au-dessus des quatre sections se trouverait un *état-major* comprenant capitaine, sergent-major, fourrier, etc. A cet état-major serait attribué un *lieutenant du télégraphe de campagne*, fonctionnaire du télégraphe civil, chargé de correspondre avec le chef du télégraphe de campagne et de surveiller et régulariser l'utilisation du réseau civil.

La *subsistance* doit être fournie par les quartiers-maîtres des corps et des divisions, car les sections attachées aux divisions ne peuvent pas toucher les vivres à l'état-major du corps.

RECRUTEMENT

Il serait préférable que tout le personnel fût recruté parmi les ouvriers, employés, etc., de l'administration des télégraphes; cela n'est cependant pas indispensable. Il suffirait que les compagnies du télégraphe pussent, en outre des dix-huit télégraphistes qu'elles possèdent actuellement, disposer des 100-120 ouvriers et employés incorporés actuellement dans l'infanterie et l'artillerie.

Il devrait alors être prescrit que *tous les ouvriers et employés de l'administration des télégraphes et téléphones soient recrutés pour les compagnies de télégraphe ou de radiotélégraphie.*

Le reste du personnel peut consister en monteurs, serruriers, etc.

BICYCLETTES

Dans chaque section de télégraphe, il doit y avoir au moins deux bons vélocipédistes (et deux bicyclettes) pour le transport des dépêches. Ceci n'offre d'ailleurs pas de difficulté.

ORGANISATION DE LA TÉLÉGRAPHIE DE CAMPAGNE DANS LA CAVALERIE

Il est très important que les rapports des patrouilles stratégiques de la cavalerie parviennent le plus rapidement possible au commandement, lors même que celui-ci est à plusieurs marches en arrière. Dans les Etats voisins on forme, dans des écoles spéciales, des officiers, sous-officiers et soldats de cavalerie comme « patrouilles de télégraphe ». Une de ces patrouilles comprend 1 officier et huit sous-officiers et soldats, avec du matériel :

a) pour déranger le service télégraphique ennemi;

b) pour se relier au réseau au moyen du téléphone ou du « Summer » ;

c) pour poser des lignes provisoires qu'on ne relève pas (fil de cavalerie de 0,5 mm.).

Tout ce matériel est porté sur les chevaux.

Cette organisation est destinée à l'exploration stratégique par de grands corps de cavalerie en pays ennemi; nos faibles régiments de cavalerie ont mieux à faire que de transformer des dragons en télégraphistes ou vice-versa.

PATROUILLE DE TÉLÉGRAPHE

N'opérant pas en pays ennemi, et comptant sur le réseau civil, nous n'avons pas besoin de faire construire des lignes par notre cavalerie. Sur nos bonnes routes nous pouvons facilement faire suivre chaque brigade de cavalerie par une *patrouille de télégraphe*, sur voiture légère ou automobile. Cette patrouille aurait une station de campagne et le matériel nécessaire pour se relier au réseau; sans cela, on pourrait la monter sur des bicyclettes.

EFFECTIF

La patrouille de télégraphe se composerait de :

1 employé du télégraphe (pour choisir le fil);

1 télégraphiste;

1 monteur.

Un seul homme pourrait parfois remplir deux de ces fonctions ou même les trois.

Le commandant de brigade n'aurait qu'à indiquer où l'on se relierait au réseau, à faire surveiller cet endroit et à fournir le personnel nécessaire pour la remise des dépêches aux destinataires.

RECRUTEMENT

Le personnel des patrouilles de télégraphe devra, comme les télégraphistes des compagnies, être recruté parmi le personnel de l'administration civile. Il doit porter l'uniforme et être attribué dès le temps de paix aux états-majors de brigade.

Signaux optiques.

Bien que d'une transmission lente et souvent peu sûre, les signaux optiques sont indispensables en montagne ; ils ont le grand avantage de n'exiger qu'un matériel facilement transportable.

Ce service demande beaucoup d'exercice, mais peut aussi être fait par des hommes choisis, instruits dans les écoles de recrues et les cours de répétition.

Pour organiser le service des signaux optiques, il suffit de donner aux sections de la compagnie du télégraphe le matériel et les appareils nécessaires.

Trains d'éclairage.

Parmi les nouvelles inventions dans le domaine de l'électricité, il en est deux dont l'importance militaire augmente de jour en jour et que nous ne pouvons pas négliger ; ce sont les projecteurs électriques et la radiotélégraphie.

PROJECTEURS

Tous les rapports sur la guerre de Mandchourie font voir que les armes à feu modernes forcent de plus en plus l'assaillant à utiliser la nuit pour traverser la zone du feu efficace.

Toutes les autres armées exercent avec soin l'attaque de nuit, c'est-à-dire la forme de combat qui donne au petit nombre le plus de chances de réusite.

Il y aurait donc folie à négliger les moyens d'éclairer l'avant-

terrain des avant-postes et positions fortifiées de manière à éviter les surprises sans que le défenseur soit toujours sous les armes.

Cela s'obtient au moyen du *projecteur électrique*, introduit déjà depuis longtemps dans l'artillerie de position et de forteresse pour le tir de nuit. Le projecteur a rendu de grands services devant Port-Arthur, soit au défenseur pour éclairer l'avant-terrain et gêner l'artillerie de l'assaillant, soit aussi à ce dernier pour diriger son tir.

D'une manière générale, le projecteur est, il est vrai, plus utile au défenseur qu'à l'assaillant, mais nous ne pouvons pas espérer qu'aucun de nos corps d'armée ne soit jamais forcé à la défensive. Dans ce cas, ce corps devra éclairer l'avant-terrain avec des projecteurs; il épargnera ainsi beaucoup de patrouilles, et sera en mesure de battre de son feu les colonnes d'assaut, de distinguer les attaques principales des attaques simulées, etc.

Le corps ne peut pas disposer du projecteur de l'artillerie de position; celui-ci ne suffirait pas d'ailleurs à éclairer tout le front.

Le jet de lumière d'un projecteur transportable permet de reconnaître l'infanterie ennemie en marche d'approche *à 1-2 km. au plus*. Comme le front du corps d'armée en défensive aura au moins 3 km. et comme il faut aussi éclairer les flancs, le corps d'armée a besoin d'au moins *deux forts projecteurs*, sans tenir compte de celui de l'artillerie de position qui pourrait lui être attachée.

Le maniement d'un projecteur exige 8 hommes; avec deux relais, 16 hommes, soit 32 hommes au minimum pour le service ininterrompu de deux projecteurs.

Le recrutement de ce personnel ne devrait pas offrir de difficultés dans notre pays industriel. Un monteur, électricien ou mécanicien, peut facilement, à l'école de recrues, apprendre le service du projecteur et de son moteur.

USINES ÉLECTRIQUES

Les officiers des projecteurs devront, lorsqu'ils se trouveront dans le voisinage d'une de nos nombreuses usines électriques, examiner jusqu'à quel point ils pourront tirer parti de celles-ci pour l'éclairage ou pour la force.

vant Port-Arthur, ni les Russes à Moukden n'ont retiré de leurs ballons des avantages appréciables.

Cela n'empêche pas toutes les armées de conserver leurs parcs de ballon; on ne peut nier que la troupe qui n'a pas de ballon et qui se sait observée par le ballon ennemi, ne se sente en état d'infériorité.

L'introduction des obusiers de campagne contribue aussi à augmenter l'importance du ballon captif comme moyen d'observation.

NOMBRE DES COMPAGNIES D'AÉROSTIERS

Pour que le ballon puisse rendre des services réels dans la bataille et aider à amener les troupes au point voulu, il faut qu'il puisse observer les mouvements de l'ennemi *sur tout le front:* sans cela il peut arriver que le commandement écarte des rapports justes, parce que le ballon ne les lui confirme pas; le ballon est alors plus nuisible qu'utile.

Sur un front de 15 km., qui correspond à celui de notre armée, un seul ballon ne peut suffire, car l'observation n'est sûre que jusqu'à environ 5 km.

Il s'ensuit que, si nous voulons compter sur le ballon comme moyen d'observation et non seulement comme épouvantail, nous devons avoir *trois compagnies d'aérostiers*; celles-ci seront attribuées aux corps d'armée suivant les besoins.

EFFECTIF ET RECRUTEMENT

Il ne semble pas possible de diminuer l'effectif de la compagnie d'aérostiers; on pourrait par contre, pour à peu près la moitié du personnel, exiger moins de connaissances techniques, pour ne pas enlever trop de monde aux sapeurs et à l'artillerie de campagne.

Il ne faut pas non plus oublier l'avantage, — encore inutilisé chez nous — qu'il y a à se servir du ballon pour transmettre des ordres simultanément sur tout le front.

V. Equipement et matériel.

AMÉLIORATIONS A APPORTER AU MATÉRIEL DU GÉNIE

L'étude détaillée du matériel et de l'outillage des troupes techniques nous mènerait trop loin. Il est certain cependant que.

[illegible]raiment prêt à la guerre, il faut fréquemment [illegible] matériel technique, en raison des progrès de l'indu[illegible] [illegible] matériel du génie n'a subi depuis 1874 presque [illegible] ment, tandis que l'on a changé deux fois de fusil [illegible]

[illegible]absolument nécessaire qu'une *section technique du* [illegible] *génie*, de concert avec la *commission du génie* [illegible] [illegible]mente l'emploi des nouveaux outils et engins [illegible] [illegible] fil de fer barbelé, torpilles terrestres, [illegible] [illegible]rains militaires, chemins de fer à voie étroite [illegible] [illegible]niques doubles, téléphones pour patrouilles [illegible] [illegible] matériel est déjà introduit dans d'autres [illegible] [illegible]vons besoin d'une station d'essais pour [illegible] [illegible] en adopter : il ne suffit pas d'importer [illegible] [illegible]ilisation.

[illegible] nous bornons ci-dessous à étudier les [illegible] [illegible]miner la *quantité* de matériel et d'outils [illegible]

a) *Matériel des sapeurs*

1. Sapeurs d'infanterie

[illegible]nnement des anciens pionniers d'infanterie [illegible] [illegible] pour chaque homme, et [illegible] [illegible] *matériel*, était tout à fait pratique

Bretelles porte-outils

[illegible] pionnier portait deux outils (pelle et [illegible] [illegible] des commandes et clameaux ; [illegible] [illegible] De cette façon le pionnier, [illegible] [illegible] sur lui, était toujours prêt à travailler [illegible] [illegible] l'arrivée.

[illegible] il est vrai, souvent la faute de faire [illegible] [illegible] terrassiers et pas assez d'autres outils [illegible] [illegible] employait souvent les pionniers à [illegible] [illegible] que, vu leur petit nombre, ils [illegible] [illegible]ment. Le principe de la bretelle porte-outils [illegible] [illegible] excellent : c'est le seul système qui permet [illegible] [illegible] grands outils jusque dans la ligne de feu [illegible] suppression des pionniers d'infanterie [illegible] [illegible] techniques de première ligne, entraîna [illegible] [illegible]le porte-outils.

On ne tarda pas à reconnaître la faute et on chercha à la réparer en faisant porter à chaque sapeur un outil sur son sac, sans réfléchir qu'on le rendait ainsi encore moins mobile.

Outillage.

La tache des sapeurs d'infanterie est *avant tout* d'ouvrir la voie à l'infanterie, en franchissant ou déblayant les obstacles et, dans les combats de localités, en perçant les clôtures. Pour ces travaux, il faut des haches, cognées, clameaux et engins analogues plutôt que des pelles et pioches.

En second lieu, les sapeurs d'infanterie doivent aider à l'établissement des couverts, mais en travaillant plutôt aux obstacles qu'aux terrassements.

En marche, ils sont en tête de la colonne et ne doivent pas être trop chargés.

De tout ce qui précède, il résulte à l'évidence, qu'une section de sapeurs d'infanterie doit avoir *50 bretelles porte-outils*, construites pour porter des *cognées*, *haches*, *clameaux*, *clous*, *cordages*, *fil de fer*, *pinces à fil* et seulement quelques outils de terrassiers.

Chariot de sapeurs d'infanterie.

Le chariot d'outils actuel, ancien chariot de pionniers d'infanterie, est lourd et peu maniable; on s'en est souvent plaint au train de combat régimentaire. Une voiture de ce genre peut, à la rigueur, être admise au train de combat de la division, mais un régiment d'infanterie ne peut prendre avec lui que des voitures légères et mobiles.

Il faut donc construire de nouveaux *chariots de sapeurs d'infanterie*, à quatre chevaux, contenant à peu près : 50 bretelles porte-outils; 100 pelles; 50 pioches; haches, etc., comme à présent; en plus, *quatre téléphones d'avant-postes* avec deux fois trois kilomètres de câble [1]; une réserve de *fil de fer* barbelé avec pinces.

Le toit du chariot devrait être muni d'une galerie pour arrimer les sacs.

Si ce chargement paraissait trop lourd, on pourrait diminuer le nombre des outils de terrassiers; on aura en général, pour des travaux de fortification, le temps de faire venir du bataillon

[1] Soit le « câble de combat » des troupes du Gothard, soit le « fil de cavalerie » qu'on ne relève pas.

de sapeurs un chariot d'outils. D'ailleurs, il faut d'abord nettoyer le champ de tir et construire des obstacles, avant de songer à se couvrir.

Cuisine roulante.

La section de sapeurs qui doit toujours être prête au travail, même après la marche ou le combat, a besoin d'une *cuisine roulante*, se crochant au chariot et portant les vivres de la section.

2. Sapeurs.

Equipements.

Les deux compagnies du bataillon de sapeurs peuvent conserver à peu près l'équipement actuel.

Outils « portatifs. »

Nous ne voulons cependant pas manquer d'attirer l'attention sur le fait que le sapeur, avec son outil « portatif », est beaucoup plus chargé que le fantassin. Et pourtant il est moins bon marcheur et doit encore, après la marche, travailler de toutes ses forces, tandis que le fantassin jouit, soit au combat, soit aux avant-postes, d'un repos physique relatif.

D'autre part, du moment que l'on donne aux régiments d'infanterie des sapeurs légers, il n'est pas illogique que le reste des sapeurs soit équipé un peu plus pesamment, pour avoir sous la main une réserve d'outils plus considérable.

Le gain en outils se paie par une perte en force de travail.

Le sapeur doit, pour travailler, déposer son sac ; s'il est dérangé par l'ennemi, il risque de le perdre.

On ne se représente pas bien non plus nos sapeurs, avec sac, outil et fusil, en tête des colonnes, à l'assaut d'un village, par exemple ; ils ne peuvent pas escalader un mur, sac au dos, ni déposer le sac, puisque l'outil est fixé dessus. Si l'on ne craignait pas d'augmenter les trains outre mesure, le mieux serait d'équiper tous les sapeurs comme ceux de l'infanterie avec des bretelles porte-outils, et de faire suivre les sacs sur des chars à échelles au train de bagages.

On peut aussi se demander *si les 50 outils de terrassiers que la compagnie de sapeurs a dans son chariot de sapeurs, ne lui suffisent pas*, du moment, qu'en principe, c'est l'infanterie qui fait les terrassements.

Après réflexion, nous sommes d'avis qu'il y aurait tout à

gagner, soit pour l'infanterie, soit pour les sapeurs, si ces derniers se rendaient plus mobiles, *en laissant leurs outils de terrassiers chez eux*. Ils ont, d'autre part, *besoin de haches, cognées, clameaux* et *cordages*, qui d'ailleurs gênent bien moins la marche que les pelles et pioches.

Train de combat.

Le train de combat du demi-bataillon du génie comprend actuellement :

Aux compagnies :

2 chariots de sapeurs légers, mod. 98;

A la colonne d'outils :

4 chariots d'outils contenant environ 1400 outils.

2 chariots à munition (explosifs).

On ne peut rien supprimer à cet équipement ; au contraire, il faudrait l'augmenter.

Train de ponts divisionnaire.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est le manque de *matériel de pont*, qui rend impossible de franchir le moindre filet d'eau, sauf à proximité d'une scierie ou d'un chantier de construction. Déjà dans nos manœuvres on peut constater combien les lancements de ponts sont ralentis par la réquisition et le transport du matériel.

Il y a longtemps qu'on a reconnu la nécessité de trains de ponts divisionnaires ou d'avant-garde ; la difficulté, comme nous l'avons dit plus haut, consiste à rendre ces trains *légers*. On en est réduit à employer le matériel de pontonniers en le rendant plus mobile.

Pour cela deux manières de procéder se présentent à l'esprit : ou bien, atteler les voitures à 6 chevaux, au lieu de 4 — ou bien, répartir le matériel d'une unité sur 4 voitures, au lieu de 3. Ces deux moyens sont peu satisfaisants ; la voiture à 6 chevaux restera peu maniable, à cause de sa longueur, et le chargement sur 4 voitures désorganise l'unité du système Birago ; on pourrait, à la rigueur, mettre les 3 pièces de pontons sur une voiture et laisser les 3 autres telles quelles, mais le matériel ne supporterait pas longtemps ce mode de chargement.

Les cours d'eau que le train divisionnaire doit pouvoir ponter sont peut-être rapides, mais *jamais profonds* : la division peut

donc se contenter de *matériel de ponts d'ordonnance sans pontons*, pour faire des ponts de chevalets.

De cette façon on allège les haquets de 330-335 kg. et l'on a cependant sous la main les chevalets, les poutrelles et, ce qui est plus important encore, le platelage.

Sur certains cours d'eau, comme la Wigger, la Wynen, etc., il serait cependant avantageux de disposer d'un bateau; il faudrait donc qu'un des haquets à poutrelles de chaque unité porte une *nacelle de 6 m. de long* (la nacelle d'ordonnance a 9 m. de long et pèse 270 kg.).

Le train de ponts du bataillon de sapeurs comprendrait donc: *2 unités de ponts d'ordonnance, moins les pontons, mais avec 2 petites nacelles*, soit 26 m. de pont.

Une seule unité ne servirait pas à grand chose; des obstacles de 13 m. nécessitent rarement un pontage, et pour des ponts plus longs il faudrait réquisitionner quand même une partie du matériel. 1 haquet à chevalets et 3 à poutrelles = 19,8 m. suffiraient rarement.

Nous avons déjà dit que les sapeurs connaissent suffisamment le matériel de chevalets d'ordonnance.

Fil de fer barbelé.

Cet article fait aussi totalement défaut dans notre matériel, bien qu'il ait déjà fait ses preuves comme obstacle d'approche dans la guerre du Transvaal. Chacun sait que l'*effet du feu prime le couvert*, mais nous n'avons dans nos chariots presque aucun moyen pour retenir l'ennemi sous notre feu. Or rien ne remplit si bien ce but qu'un obstacle en fil de fer ou même une simple haie de fil de fer épineux; tous les autres moyens, dégagement du champ de tir, abatis, trous de loup, etc., demandent beaucoup plus de temps et de bras.

La simple application des enseignements des guerres récentes exige qu'il y ait au bataillon de sapeurs un *chariot d'obstacles, contenant du fil de fer épineux, avec une caisse d'outils*, tels que haches, pinces et tenailles; il suffirait d'un fort char à échelles.

Moyens d'éclairage.

Pour éclairer les travaux de nuit, nous avons dans les arsenaux quelques appareils Seigl, mais sans aucun moyen de les mobiliser. On devrait étudier le moyen de mobiliser deux appareils de ce genre pour chaque bataillon de sapeurs.

Un chariot d'éclairage à deux chevaux suffirait probablement; on pourrait alors supprimer au moins la moitié des 60 flambeaux qui d'ailleurs ne brûlent qu'une à deux heures.

Cuisines roulantes.

Les compagnies de sapeurs devraient avoir des cuisines roulantes; cela leur permettrait de manger sur les chantiers, lors de travaux de nuit, après la marche.

Bicyclettes.

Un objet qui fait également défaut au sapeur, c'est la bicyclette. Pour chaque travail technique, l'officier doit faire sa reconaissance; il gagnerait beaucoup de temps s'il pouvait envoyer son vélocipédiste à la rencontre de la troupe au lieu de s'y porter lui-même.

Un vélocipédiste maintiendrait le contact entre la compagnie de sapeurs et le train, bien mieux que l'adjudant de bataillon ou le lieutenant du train, dont l'un a d'ailleurs sa place en avant, l'autre en arrière.

En marche et au combat, le bataillon du génie est presque toujours disloqué; c'est même souvent le cas pour la compagnie; le bien-être de la troupe et son état de préparation dépendent alors essentiellement de la rapidité de transmission des ordres et rapports.

Pour tous ces cas, la bicyclette est le moyen idéal, surtout dans notre pays pauvre en chevaux et en cavaliers.

Presque tout sapeur sait aller à bicyclette; il faudrait seulement que chaque compagnie de sapeurs eût au moins deux bicyclettes, soit d'ordonnance, soit de réquisition.

Pour le dire en passant, en Allemagne, chaque compagnie d'infanterie, d'après Schmiedecke, a deux bicyclettes, malgré le grand nombre d'adjudants et d'ordonnances montés.

Récapitulation

Le *train de combat du bataillon de sapeurs*, en même temps *colonne d'outils* et *train de ponts divisionnaire*, comprendrait donc :

			Chevaux de trait.
2[4]	chariots	de sapeurs (aux compagnies)	8
4[4]	»	d'outils	16
1[4]	»	d'obstacles	4
1[2]	»	d'éclairage	2
2[2]	»	à munition (explosifs)	4
6[4]	haquets	(2 à chevalets, 4 à poutrelles) sans pontons, avec 2 nacelles	24
		Total en chevaux de trait	58

En outre 2 cuisines roulantes, crochées aux chariots de sapeurs et 4 bicyclettes.

3. Equipement de montagne.

Les travaux techniques en montagne diffèrent de ceux en plaine, essentiellement en ce qu'il y a :

1° *Beaucoup moins de terrassements:* les crêtes militaires offrent souvent un couvert naturel suffisant, ou bien les pentes raides ne permettent pas d'établir des fossés de tirailleurs normaux, ou encore il n'y a pas de terre ;

2° *Beaucoup de défilés à barrer* au moyen d'abatis ou d'obstacles en fil de fer ;

3° *Beaucoup de chemins à améliorer*, souvent au moyen d'estacades en bois ;

4° *Beaucoup de ponts à construire :* constructions souvent difficiles, sans supports intermédiaires, etc. Dans la région des forêts on trouve souvent des bois ronds sur place, mais pas le platelage.

Particularités de la guerre de montagne.

Ces particularités consistent en ce que l'on ne peut pas se servir de voitures, et en ce que l'homme et son sac sont inséparables. On ne peut charger sur le sac de l'homme que de petits outils légers (hache à main, clameau, commande, etc.) pour qu'il puisse grimper sans gêne.

Les outils lourds doivent être portés par des *bêtes de somme*, comme dans l'artillerie de montagne. On peut admettre que cet outillage consiste pour une moitié de l'effectif en outils de ter-

rassiers (moitié pelles, moitié pioches); pour le reste en outils de charpentiers et de mineurs et en explosifs (avec 10 % de réserve en plus).

Les hommes portent les haches à main, clameaux, commandes, pinces, etc.

Un approvisionnement de fil de fer épineux serait aussi utile en montagne pour barrer des défilés.

Outils et leur transport.

Un cheval de bât pouvant porter environ 12 grands outils, nous arrivons à la répartition suivante :

1. Section de sapeurs d'infanterie.

Les *38 sapeurs* portent :

10 haches à main,
10 clameaux,
10 commandes à brêler,
4 scies articulées,
4 pinces, etc.

Les *9 chevaux* de bât portent :

Nos 1-4 : 19 + 2 = 21 outils de terrassiers (moitié pelles, moitié pioches).
19 + 2 = 21 outils d'ouvriers sur bois et pierre, clous, etc.
5-6 : Fil de fer et explosifs.
7 : Appareils de signaux optiques.
8 : Cuisine et malles d'officiers.
9 : Pain, etc.

2. Compagnie de sapeurs.

Les 152 sapeurs portent :

Environ 40 haches à main, serpes, etc.
40 clameaux,
40 commandes à brêler,
8 scies articulées,
8 pinces, etc.

Le convoi compte, y compris les chevaux pour les vivres 43 chevaux de bât.

16 chevaux pour outils sur terre, pierre et bois.
6 » » fil de fer.
2 » » explosifs.
4 » » signaux optiques.
2 » » médecin et vétérinaire.
6 » » avoine et bagages d'officiers.
2 » » cuisine.
2 » » vivres.
1 » » avoine.
1 » comme réserve.

43 chevaux de bât.

b) *Matériel de pontonniers.*

Matériel de pont

matériel Birago a fait ses preuves sur nos rivières; pour
idité de la construction, nous sommes certainement à la
ur.

; ponts d'ordonnance supportent-ils l'artillerie de position
trains lourds? Probablement pas sans doubler le platelage
poutrelles d'ornière, et augmenter les supports.

nme, récemment, on fait suivre l'armée de campagne par
rtillerie lourde, il serait bon de faire dans ce sens des
de chargement d'une travée de pont de pontons; il fau-
éventuellement *réglementer* le renforcement des ponts
onnance pour les trains lourds. Nos règlements de ponton-
sont d'un laconisme excessif sur la charge des ponts et
; questions analogues.

Force de l'équipage.

tous temps, l'équipage de ponts suisse a compté dix uni-
oit 132 m. de pont. Cela suffit pour ponter l'*Aar* à beau-
d'endroits, la *Reuss* partout, la *Limmat*, la *Singine*, l'*Emme*,
deux fois.

nous attribuons à chaque division deux unités de pont,
encore nécessaire d'avoir dix unités à l'équipage de corps,
ii ferait pour le corps 10 + 2 + 2 = 14 unités, soit 174 m.
ont?

ur trois jours de *manœuvres de paix*, six unités au corps
ux à chaque division pourraient certainement suffire; on

peut toujours projeter la manœuvre de façon à ne pas être refoulé sur une rivière, et l'on replie les ponts chaque jour, pour les avoir de nouveau à disposition le jour suivant.

A la guerre, par contre, un pont une fois lancé subsiste des jours, même des semaines, pendant la marche en avant; ce n'est qu'en retraite qu'on détruit les ponts derrière soi.

Il ne pourrait pas en être autrement chez nous; si nous lançons un pont de pontons pour remplacer un pont permanent détruit, soit par nous, soit par l'ennemi, ce pont doit subsister. Le corps d'armée en question est alors privé de son matériel jusqu'à ce qu'il en reçoive de la réserve du génie, à Lucerne, ce qui durera plusieurs jours; pendant ce temps, il sera arrêté par le moindre cours d'eau.

En outre, les divisions ne doivent pas être gênées dans l'emploi de leur matériel par des dispositions malencontreuses du commandant de corps, sans quoi l'utilité du matériel divisionnaire est illusoire; qu'on se représente par exemple un pont construit avec le matériel divisionnaire et l'ordre arrivant d'envoyer ce matériel à l'autre aile pour renforcer l'équipage de corps.

Inversément le commandant de corps doit disposer d'une longueur de pont telle que, combinée avec les deux unités d'une division, elle suffise pour toutes nos rivières. Puisque cela exige dix unités, il en faut au moins huit à l'équipage de corps.

Mais avec ces 8 + 2 unités, il ne resterait point de bateaux au commandement pour passer des troupes ou faire une démonstration, comme cela doit se faire lors d'un pontage à proximité de l'ennemi. Qu'on ne s'y trompe pas, nos manœuvres de paix, avec passage de troupes en pontons en amont, seraient très risquées en temps de guerre; avec le peu de matériel dont nous disposons, il suffirait parfois qu'un seul ponton se perdît pour compromettre tout le pontage.

En guerre, un passage de fleuve est une opération si importante que l'on ne peut jamais apporter trop de soin à la préparation du matériel.

Pour ces raisons, ainsi que pour pouvoir à l'occasion laisser subsister quelques jours un petit pont sur les derrières, il faut que, malgré la création des trains de ponts divisionnaires, *l'équipage de ponts de corps soit maintenu à dix unités.*

Même ainsi l'on n'aura rien de trop, car s'il faut *élargir* ou

renforcer un pont d'ordonnance, sa longueur diminue aussitôt presque de moitié.

Pour faire venir du matériel de la réserve de Lucerne, il faut beaucoup plus de temps que celui dont on dispose en première ligne (au moins huit heures).

Réserve du génie.

La *réserve du génie de 15 unités* est destinée à remplacer dans les équipages de corps le matériel immobilisé et à augmenter le nombre des ponts dans les têtes de ponts fortifiées (Fribourg, Berne, Aarberg, Olten, Brugg, Lucerne, Zurich, etc.).

Disons en passant que le corps d'armée allemand a :

à l'équipage de corps, du tablier pour		152,8 m.	de pont
aux trains divisionnaires,	»	87,2	»

soit en tout 240 m. de pont normal ou 120 m. de pont renforcé.

c) *Matériel et outils des pionniers de chemin de fer.*

Chacune de nos quatre compagnies de chemins de fer a 2 chariots d'outils et 1 chariot de mineur, tous à 4 chevaux, soit 12 chevaux pour le transport des outils.

Comme cette troupe travaille toujours sur la voie ferrée et utilise par conséquent celle-ci pour le transport d'outils, les chevaux peuvent paraître superflus. Il n'en est cependant pas ainsi, car il arrive parfois qu'on travaille en pleine voie où l'on ne peut pas faire stationner des vagons ; en outre les chevaux sont très utiles pour le transport de rails, traverses, etc.

Il faut donc conserver les deux chariots d'outils : on *peut* par contre, *se passer du chariot de mineurs.*

Ce dernier chariot est inutile pour des améliorations de gare; d'autre part, s'il s'agit de préparer la destruction d'un ouvrage d'art derrière le front, on aura toujours le temps de faire venir par chemin de fer les explosifs et les outils nécessaires.

Voie étroite.

Chaque compagnie devrait avoir, en outre, au moins deux kilomètres de voie ferrée de 60 cm., avec matériel roulant, pour le transport de la terre et de la munition d'artillerie lors de grands travaux de fortification. La troupe devrait être exercée

en temps de paix à la pose et à l'exploitation de cette voie ; il ne suffit pas que le matériel se trouve dans les dépôts d'outils.

Vagon-atelier.

Chaque compagnie devrait encore avoir un vagon de chemin de fer équipé en atelier de réparations, avec pièces de réserves pour les machines et la voie.

d) *Matériel du télégraphe de campagne.*

Le matériel de nos compagnies de télégraphe date de plus de 30 ans et n'est plus à la hauteur, particulièrement le matériel de ligne. Nous employons encore du fil nu et des poteaux, alors que ce système a été partout ailleurs remplacé depuis longtemps par le câble de campagne dont la pose est moins compliquée et exige moins de monde.

Nos *chariots à fil* peuvent encore rendre des services dans des positions fortifiées ; à l'armée de campagne ils doivent absolument être remplacés par des *chariots à câble*.

Câble de campagne et câble de combat.

A côté du câble de campagne employé pour le télégraphe Morse, l'armée de campagne devrait aussi avoir le *câble de combat*, introduit depuis longtemps au Gothard pour les téléphones de patrouilles et d'avant-postes. Il est si léger qu'un homme peut en porter plusieurs kilomètres et si bon marché qu'on n'a pas besoin de perdre son temps à le relever. (Des essais comparatifs devraient être faits entre ce câble et le « fil de cavalerie » allemand.)

Câble à deux âmes.

L'administration des télégraphes est, par contre, d'avis que par suite du développement des lignes à haute tension de nos usines électriques, le câble de campagne devra être remplacé par un *câble à deux âmes*.

Cependant jusqu'ici l'expérience a prouvé que les lignes militaires, dont la longueur est toujours relativement faible, peuvent se passer de câble à deux âmes.

Un homme ne peut guère porter plus de 200-250 m. de câble de ce genre, de la construction la plus légère, tandis qu'il porte un kilomètre de câble de campagne. Avec des câbles aussi courts on perdrait beaucoup de temps à faire les jonctions. C'est pour-

quoi le câble à deux âmes n'est pas pratique en campagne ; on pourrait tout au plus en avoir une petite quantité en réserve.

Matériel de station.

Le matériel de station devrait être renouvelé et construit pour le service double (téléphone et télégraphe simultanément). Il faut étudier un modèle pratique de station de campagne. Trois petites caisses, pesant ensemble au plus 20 kg. contiendraient :

Un appareil Morse avec accessoires, protocole, etc.
Un téléphone avec « summer ».
Une batterie avec les connections nécessaires.

Unité du télégraphe.

Voici comment nous déterminons la composition de l'unité du télégraphe :

Chaque unité doit pouvoir desservir deux lignes ;
du corps aux deux divisions, ou
de la division aux deux brigades.

La deuxième unité attachée à l'état-major de corps établit la communication avec l'arrière et les corps détachés.

L'unité doit se subdiviser en 2 sections ; comme chacune de celles-ci doit avoir 2 stations, l'unité aura

4 stations de campagne.

Chaque section doit avoir assez de câble pour relier un état-major de division à l'état-major du corps, soit environ 5 km.; l'unité aura donc

10 km. de câble de campagne.

Cela suffit aussi pour relier deux brigades à l'état-major de division, même sans utiliser le réseau civil.

Le téléphone avec câble de combat et les appareils optiques n'ont, vu leur faible poids, aucune influence sur la composition du train.

Les unités doivent avoir toutes le même équipement de façon à être interchangeables.

Chaque section aura donc *5 km. de câble de campagne sur un chariot à câble* qui, pendant la construction, porte les sacs des hommes.

Il vaudrait encore mieux, comme en Allemagne, avoir une voiture de plus de façon à pouvoir, au besoin, transporter aussi les hommes.

La station initiale étant au même endroit pour les deux sections, l'unité n'a besoin que de

une voiture station

pourvu que celle-ci contienne deux stations de campagne.

Le constructeur pourra décider si l'on veut monter les deux stations dans la voiture, ce qui en augmenterait les dimensions, ou si l'on veut n'en monter qu'une, et établir chaque fois l'autre en dehors de la voiture. Une voiture à quatre chevaux avec deux stations complètement montées à l'intérieur, permet de gagner du temps et garantit mieux la sûreté de transmission.

Il va sans dire que l'unité du télégraphe doit avoir aussi des appareils de signaux et des téléphones d'avant-postes avec câble de combat ; c'est ceux-ci d'ailleurs qui constituent son équipement de montagne. Si ce matériel n'a pas place sur les 3 voitures, il faut en ajouter une et répartir le chargement autrement.

Matériel de montagne

La compagnie de télégraphe n'a, à part les bâts et les hottes, pas besoin d'autre matériel de montagne. La réserve du génie, par contre, devait comprendre un assortiment de ce matériel, soit :

Câbles de campagne,
» » combat,
Stations de campagne,
Appareils Mangin, etc.

Récapitulation.

Le matériel d'une unité de télégraphe à deux sections comprendrait, en négligeant les petites choses :

2[1] *chariots à câble* avec galerie, contenant chacun :

- *5 km. de câble de campagne* sur 5 bobines + 1 bobine vide.
- *1 station de campagne* (pile Morse, téléphone),
- *1 téléphone pour patrouilles* de ligne,
- 2 *lignes de téléphone d'avant-postes* (4 téléphones avec environ 6 km. de *câble de combat*,
- Outils et matériel de réserve.

1[1] *voiture station avec 2 stations de campagne.*

Sur ces 3 voitures, on répartira :

4 appareils Mangin,
4 paires de disques pour signaux.

Il doit aussi y avoir sur chaque voiture place pour un *panier à vivres*, car dans la compagnie de télégraphes il faut presque toujours cuire dans la marmite individuelle.

Chaque unité doit aussi avoir

4 bicyclettes (une à chaque extrémité de ligne).

Elles servent à patrouiller rapidement la ligne ainsi qu'à transmettre les dépêches aux destinataires.

Le train de la compagnie de télégraphe aura donc : 12 voitures, 48 chevaux de trait + 2 chevaux au fourgon d'état-major, soit *50 chevaux*, *13 voitures*. La compagnie allemande, par exemple, a 22 voitures et 64 chevaux.

Matériel des trains d'éclairage.

Un projecteur faible ne sert à rien, car il peut être « aveuglé » par un projecteur ennemi plus puissant.

Il faut donc arriver à un type aussi puissant que possible et cependant suffisamment mobile, comme, par exemple, le *projecteur allemand de 90 cm.* La limite est donnée d'une part par le poids du projecteur, d'autre part par l'utilisation rationnelle de la quantité d'électricité nécessaire.

En faisant au matériel les adjonctions nécessaires, la source d'électricité peut aussi fournir *l'éclairage des chantiers*, *gares*, etc., au moyen de *lampes à arc*.

En admettant des projecteurs de 90 cm. chacun des deux projecteurs d'un corps d'armée exige :

1^4 chariot-projecteur avec téléphone d'avant-postes (500 mètres de câble).

1^4 chariot de machines : moteur à benzine et dynamo.

1^4 chariot de matériel : combustible, etc.

1^4 » » » d'éclairage avec lampes à arc.

Total 4 voitures et 16 chevaux, soit pour le train d'éclairage : *8 voitures, 32 chevaux*.

f) Matériel de radiotélégraphie.

L'appareil radiotélégraphique comprend :

Un moteur à benzine d'au moins 3 à 4 chevaux.

Une dynamo à courant alternatif.

Les appareils de réception et transmission.

Un ballon avec 2-300 mètres de câble.

Un mât avec réseau aérien et contrepoids électrique.

Le poids et les dimensions de tous ces éléments dépendent de la distance à laquelle on veut correspondre.

Pour un *rayon d'action d'environ 60-100 km.* — ce qui semble normal chez nous — le matériel d'une station mobile doit pouvoir se charger sur 2-3 voitures, la plupart à 4 chevaux.

Les stations fixes recevront avec avantage des appareils plus lourds, le poids et les dimensions n'entrant pas en ligne de compte.

g) Matériel d'aérostiers.

Le *ballon* se détériore même par l'usage normal, et doit être remplacé au bout de quelques années. A la guerre nous ne pouvons remplacer un ballon endommagé, puisque nous achetons nos ballons à l'étranger. D'autre part, une compagnie d'aérostiers ne peut faire monter qu'un ballon à la fois, et deux ballons au même endroit ne rendraient pas plus de services qu'un seul.

En équipant chacune des 3 compagnies proposées comme la compagnie actuelle, avec 2 ballons, on aurait donc en réalité 3 ballons de réserve.

Le matériel devra sans doute rester le même qu'à présent. L'organisation devrait cependant permettre de renouveler et améliorer ce matériel suivant les besoins, ainsi que d'augmenter la réserve attelée de gaz comprimé.

(A suivre.)



ÉCONOMIE DE FORCES

Avant chaque période de manœuvres, les chefs rappellent à urs sous-ordres qu'il est de leur devoir d'économiser les for- s de leur troupe, s'ils entendent la maintenir en constant état 'accomplir, le cas échéant, un coup de collier. Par quels moyens mplira-t-on le mieux cette condition d'une économie de forces? n voici quelques-uns, sans prétention d'en épuiser la liste :

1. Alléger le poids à porter par le fantassin. Cet allégement eut être procuré de différentes manière. On peut, à l'exemple la cavalerie (qui se passe de la capote), laisser celle-ci sur s chars de compagnie. D'aucuns préfèrent conserver la capote disposition de l'homme, pour le cas où les chars rejoindraient rdivement le cantonnement et où les hommes seraient arri- és mouillés. On peut alors former un ballot individuel des effets ui ne sont pas d'un usage immédiat, — le second pantalon, les ouliers de quartier, le livret de service — et l'on serre ces bal- ots dans des caisses, par section ou demi-section. On obtient ainsi n allégement de plus de 2 kg.

On sait que ce système des ballots individuels est prévu pour a mobilisation de guerre et que l'organisation des trains a subi ne modification en conséquence.

2. Chaque fois que la troupe fait halte, faire déposer les havre- acs immédiatement. On le fait toujours pendant les haltes- oraire, mais on n'en a pas l'habitude pendant les autres hal- s. Or, celles-ci, suivant les circonstances de manœuvres, se rolongent parfois pendant un temps plus ou moins long. Il est utile de laisser les hommes chargés dans ces moments-là. On rendra donc l'habitude d'ordonner sacs à terre, même au risque, ans quelques cas, de devoir les reprendre aussitôt après.

3. Eviter de faire courir les hommes sur la route pour rega- er les distances perdues. Rien n'éreinte plus une troupe que s changements continuels d'allure, et surtout les pas de gym- stique d'une minute ou deux suivis généralement d'un à-coup i laisse l'homme sur place. Si le contact a été perdu dans la lonne, il convient de le rétablir peu à peu, en marchant par

section réunie, même si, passagèrement, des intervalles règnent entre les sections.

4. Au stationnement, pendant la nuit, réunir les hommes de cuisine dans un même cantonnement, afin de pouvoir rapidement les réveiller en cas d'alarme. L'un d'eux doit être chargé d'entretenir le feu, afin que l'eau chaude soit toujours à disposition. On gagnera ainsi beaucoup de temps s'il faut partir à l'improviste.

5. Au cours des exercices, profiter des interruptions de la manœuvre pour faire manger. Pendant l'appel aux officiers pour la critique ou pour une communication d'ordres, on trouvera presque toujours le temps de cuire. Une soupe Maggi, ou ce qui est plus expéditif encore et lasse moins nos hommes, une gamelle de café est très rapidement prête. Il suffit de ne perdre aucun instant, d'envoyer immédiatement les corvées d'eau, tandis qu'une autre corvée réunit les buches de bois et qu'une autre creuse les fossés pour les foyers. Si tout ce travail a été convenablement organisé à l'avance et les rôles clairement répartis, la troupe aura amplement le temps de manger avant la reprise de l'exercice. Qu'une fois, pendant les dix-huit jours, il faille renverser les marmites, c'est un accident dont le risque ne doit pas entrer en ligne de compte.

6. Expédier à temps les détachements chargés de préparer les cantonnements et leur recommander de n'être pas trop minutieux dans leur travail, afin que la troupe ne soit pas obligée d'attendre des heures avant de prendre possession des locaux. L'emploi de bicyclistes est recommandable.

Rappelons, à ce propos, que dans sa brochure, *Dix jours à l'armée suisse*, le général Langlois signale ces longues attentes des troupes avant l'entrée au cantonnement et s'en étonne. On ne relève rien de pareil, en effet, dans les armées voisines, où l'on se montre beaucoup plus rapide.

7. Il faut aussi économiser les forces des officiers. On en abuse encore dans un grand nombre d'unités, en faisant veiller les chefs de compagnie, par exemple, pour attendre les ordres. C'est tout à fait inutile. Le commandant de bataillon n'a qu'à faire en sorte qu'un planton par compagnie soit cantonné à proximité immédiate de son logement. Dès qu'il a reçu les ordres lui-même, il peut, depuis sa fenêtre, s'il lui plaît, dicter les siens aux plantons qui les portent à leurs chefs. L'un d'eux

Conditions de pression avec le recul variable et avec le long recul constant.

Les croquis des *Planches XXXV—XXXVII* représentent les conditions de pression des deux systèmes pour le calibre de 10,5 cm. Les deux systèmes répondent aux mêmes caractéristiques, soit:

Poids du projectile	kg	14
Vitesse initiale max.	m	300
Poids de la bouche à feu	kg	360
„ de la pièce en batterie	„	1050*)
Hauteur des tourillons au-dessus du sol	mm	1060
Longueur de l'affût	„	2600;

en outre:

		pour le recul variable	pour le long recul constant
Pression de la crosse sur le sol	avec 0°	80 kg	80 kg
	avec 43°	80 „	105 „
Longueur du recul	avec 0°	1100 mm	1100 mm
	avec 43°	500 „	1100 „

Il s'ensuit qu'avec 43° d'élévation on obtient, pour le recul variable:

résistance max. du frein B	de 230 %	de celles du long recul constant.
pression de la crosse sur le sol C	„ 140 „	
„ des roues „ „ R	„ 230 „	
„ horizontale sur l'éperon N	„ 235 „	

La longueur du recul de 1100 mm, admise plus haut peut, dans les deux systèmes, être augmentée par les mêmes moyens, et de la même quantité au profit de la stabilité de la pièce. Dans le long recul constant, l'augmentation du recul implique un report des tourillons plus en arrière; rien ne s'y oppose; on peut même les reculer en arrière de la culasse.

Mais toutes conditions égales d'ailleurs, le recul min. du système à recul variable ne peut être accru, afin d'obtenir des pressions plus favorables, que si l'on augmente la hauteur des tourillons au-dessus du sol, ce qui est défavorable au point de vue de la longueur de l'affût et de son poids ou de sa stabilité. Car, les tourillons à moins que l'on ait recours à un appareil équilibreur, doivent être placés près du centre de gravité de la bouche à feu et du berceau. D'ailleurs, une augmentation du recul de 500 ou 1100 mm à 800 ou 1400 mm, p. ex., ne diminue que d'un quart env. la grande différence entre les pressions max. et min. qui constitue ce qu'il y a d'irrationnel dans le système à recul variable.

---

*) Pour rendre possible une comparaison sur des bases exactement pareilles, on a admis, contrairement à la réalité, que le poids de la pièce avec recul variable n'était pas plus élevé qu'avec le long recul constant. Le poids réel plus considérable rendrait la comparaison plus désavantageuse encore pour le recul variable.

réveillera, en passant, les cuisiniers; et si ceux-ci ont pris soin d'entretenir le feu et de garder l'eau chaude, le bataillon aura mangé et sera réuni très peu de temps après que le commandant de bataillon aura communiqué ses ordres.

8. Dans la manœuvre, éviter les changements de formations inutiles. Les différentes formations prévues par le règlement n'existent pas pour être toutes employées dans tous les cas, mais chacune d'elles convient à des cas particuliers. On peut se dispenser de prendre des formations intermédiaires quand elles sont sans nécessité.

Chaque changement de formation exige un effort, et cet effort est inutile si le changement est superflu. Le meilleur chef n'est pas celui qui emploie les plus nombreuses formations.

En divisant à temps les colonnes de marche, on peut généralement les conserver jusqu'au moment de passer à la ligne de tirailleurs.



LE RECUL VARIABLE

ET LE

LONG RECUL CONSTANT SUR AFFUT

dans les pièces à tir courbe.

(Pl. XXXV-XXXIX)

Dans la livraison de juin de la *Revue militaire suisse*, M. le major à D. Gœbel (Düsseldorf) a opposé « Les inconvénients du long recul constant sur affût pour les obusiers » au succès de ce système, présenté dans le numéro de novembre 1906 de la *Zeitschrift für Artillerie und Genie*. Le même sujet a été traité par cet auteur dans le numéro d'avril des *Artilleristische Monatshefte*. L'importance actuelle de la question de l'obusier nous fournit l'occasion de revenir sur les objections présentées et de les placer sous la loupe du technicien, au moins autant qu'il est nécessaire pour l'artilleur pratique. On cherchera ici, avec toute l'impartialité possible, à faire d'une manière tout à fait générale, l'examen des propriétés du long recul constant, avec tourillons reportés en arrière, en les comparant à celles du système à recul variable, avec tourillons vers le milieu de la bouche à feu. Le genre d'exécution des détails par une fabrique ou une autre n'entrera pas en ligne de compte. Il est toutefois justifié, en vue d'une appréciation équitable, pour donner ici et là des preuves techniques, de revenir sur les résultats obtenus à l'étranger par la maison Krupp. En effet, celle-ci est seule à *livrer* les trois systèmes d'obusiers : avec recul moyen sur affût, fabriqué jusqu'ici ; avec recul variable et avec long recul constant.

La raison déterminante qui a fait passer du recul variable au long recul constant se trouve dans les *conditions défavorables de pression* du premier de ces systèmes lors du tir courbe à forte charge [1].

[1] Si le recul variable est combiné avec un report en arrière modéré des tourillons les conditions de pression sont moins défavorables. Par contre, les complications augmentent. Pour ce motif, on fera ici abstraction de ce système.


STANFORD LIBRARIES

)ans l'annexe ces conditions sont mises en parallèle avec es du long recul constant. L'affût, le cylindre du frein, le ton et sa tige dépendent, quant à leurs dimensions et à leur ds, de l'effort maximum qu'ils ont à supporter lorsque la esse initiale et l'élévation sont les plus grandes. Avec le long ul constant, l'effort est resté pour toutes les élévations égal plus faible effort à supporter avec le recul variable de même urse maximum. Il en est de même pour l'essieu et pour les ues. En ce qui concerne ces derniers, il n'en résulte toutefois ur les obusiers de campagne aucune diminution de poids, rce que leur travail lors du roulement est plus considérable e lors du tir. Mais, par contre, ils sont au tir dans de bien illeures conditions, car les roues s'enfoncent beaucoup moins ns le sol et la bèche pénètre aussi bien moins dans le terrain [1]. Avec les mortiers et les obusiers lourds, les conditions de ids des roues et de l'essieu sont aussi favorisées par le fait e l'effort que ces parties ont à supporter au tir est notablent plus faible.

Quant au long recul constant, le *dispositif qui détermine la riation automatique du recul est supprimé*. Ce dispositif est s aucun doute une complication, qui est même en liaison inne avec l'important appareil du frein de recul. A la longue, t appareil de frein de recul est soumis à l'usure, et d'autant s que la pression dans le frein est plus forte. Pour obtenir e pleine sécurité en tout cas dans un service de guerre, on t nécessairement, dans la construction de l'affût, tenir compte ar la réduction du recul d'un fonctionnement défectueux proant de l'usure, et même d'un arrêt complet dû à une détération, à l'atteinte d'un éclat de projectile, comme au non ctionnement du réglage de la course par un dispositif à main. Dans le tir courbe, il faut alors excaver le sol pour permettre a masse reculante de se porter complètement en arrière. Une aration ou un remplacement d'organes du recul variable ne vent être exécutés que dans des ateliers techniques. Le dissitif de variation du recul, indépendamment de son poids

Le major G. voit cependant au contraire dans le « plus rapide enfoncement de èche et des roues des obusiers Ehrhardt » un avantage, celui d'une « bien plus ra- immobilisation au tir et d'une garantie contre le déplacement latéral ». Cet avan- douteux d'une pression plus élevée ne se présenterait pourtant que pour les plus ndes élévations seulement, alors que la stabilité des obusiers Ehrhardt devrait aussi fire sans cela.

propre, détermine un surcroît de poids par suite de l'effort plus considérable qu'il impose à la boîte du berceau, qui doit avoir une section plus forte.

Avec le long recul constant, le piston du frein peut être formé d'une seule pièce durable. Les orifices de passage du liquide étant plus grands, le recul n'est pas si exposé à être influencé par l'usure, moins à craindre en raison de la pression plus faible.

Malgré ces avantages indéniables résultant, pour le long recul constant, de conditions de pressions plus favorables et de la disparition de l'appareil de variation du recul, la disposition auxiliaire destinée à éviter un choc de la masse reculante a aussi ses inconvénients.

On a généralement reconnu que la disposition la plus convenable pour obtenir ce résultat réside dans le report des tourillons en arrière. Ce report offre les moindres inconvénients : adjonction d'un appareil équilibreur, augmentation de la pression de la crosse, élévation plus considérable de la bouche de l'obusier lors du tir sous les grands angles, nécessité de blindages spéciaux. Mais il y a aussi en outre quelques nouveaux avantages, qui ne peuvent être considérés comme minimes : facilité de charger lors du tir courbe, il n'est plus nécessaire de rendre l'appareil de visée indépendant de l'inclinaison de la bouche à feu, forme plus favorable de l'affût inférieur, réduction du poids total.

L'*appareil équilibreur* est certainement une complication, mais seulement pour la construction, non pour le service de la pièce. Il n'est pas désirable que les ressorts [1] équilibreurs soient comprimés d'une manière particulièrement forte lors du roulement, c'est-à-dire pendant la plus grande partie de l'emploi de la pièce. Cependant les ressorts récupérateurs sont aussi constamment sous tension par suite de leur compression initiale et ils n'en souffrent pas. La compression maximum, mais toujours *tranquilles* des ressorts équilibreurs tient environ le milieu entre la compression minimum constante des ressorts récupérateurs et la *brusque* compression minimum de ceux-ci lors du tir. Le danger d'une rupture des ressorts équilibreurs est directement écarté par leurs dimensions augmentées dans une mesure convenable, bien plus facilement que ce ne peut être le cas pour

[1] L'obusier Rimaillho a un appareil équilibreur à air comprimé.

les ressorts récupérateurs dont les dimensions dépendent de celles du berceau et du cylindre du frein. Les ressorts équilibreurs n'ont à supporter aucun effort supplémentaire lors du tir, car la pression du frein ne se fait pas sentir sur eux, pas plus que les à-coups du roulement, dont ils sont garantis par un dispositif d'amarrage. Ce dernier est placé en avant sur l'affût et peut être actionné aussi à partir des sièges d'essieu pendant le roulement, si on avait oublié l'amarrage quand on a amené l'avant-train.

Jusqu'ici il ne s'est jamais produit ni relâchement, ni rupture des ressorts équilibreurs, même après des tirs de longue durée à toutes les élévations et à la suite de roulement prolongé avec traction au moyen de moteurs à l'allure permanente du trot sur un parcours semé de sérieux obstacles (gros pavés, gravières, rangées de pierres, poutres, rails de chemin de fer, etc.).

Un ressort équilibreur rompu continue du reste à travailler presque sans diminution de sa force. Avant le commencement d'essais qui devait durer plusieurs jours à l'étranger avec un obusier de 12 cm., au commencement de l'année, on trouva que, par suite d'une faute dans le montage, un ressort équilibreur avait été rompu à 1 ½ tour de son extrémité. Les essais furent exécutés intentionnellement avec le ressort rompu et on tira 300 coups, à diverses élévations, sur un sol fortement gelé. La liberté de mouvement du mécanisme de pointage n'eut à en souffrir en aucune façon, et il n'en résulta aucune difficulté quelconque. Du reste, le remplacement d'un appareil équilibreur par un autre, transporté avec compression initiale et prêt à l'emploi, peut être opéré en peu de minutes sur la position de tir.

L'augmentation de poids dû à l'appareil équilibreur est égal à celle que produit un appareil pour la variation du recul avec l'accroissement nécessaire dans les dimensions du berceau de ce dernier.

Le diagramme de la compensation de la prépondérance de volée (Pl. XXXVIII) montre comment le mécanisme de pointage en hauteur est soulagé à chaque élévation. Entre 20° et 40°, alors que la prépondérance de volée diminue, la contre-pression des ressorts équilibreurs reste un peu moindre. On s'en aperçoit à peine dans la manipulation du mécanisme de pointage en hauteur.

Avec des dispositions correctes, la pression de la bouche à

feu, du berceau et de l'affût supérieur sur les glissières de l'affût inférieur est supprimée. De même, le mécanisme du pointage latéral, en opposition au système à recul variable, est presque déchargé.

Le déplacement en arrière du centre de gravité de la bouche à feu et du berceau quand l'élévation augmente détermine une *augmentation de la pression de la crosse sur le sol.* Toutefois cet accroissement n'est pas assez considérable pour diminuer notablement la facilité du service de la pièce [1]. Il y aura du reste rarement besoin de déplacer la crosse lors du tir plongeant, surtout avec le long recul constant, avec lequel l'enfoncement des roues et de la bêche n'obligent pas à changer l'emplacement de la pièce. Avec ce système, il n'y a aussi pas à craindre de surcharge de la crosse par de la terre.

Et aussi la *hauteur plus considérable à laquelle s'élève la bouche de l'obusier* dont le tir courbe ne saurait être un inconvénient majeur, parce que dans la plupart des cas on peut y remédier en plaçant la pièce un peu plus en arrière de la masse courante.

Les *blindages destinés à masquer l'embrasure agrandie en dessus et en dessous* s'élèvent et s'abaissent avec le berceau et peuvent être organisés sans notable accroissement de poids, de telle sorte que leur déplacement et la protection qu'ils offrent à l'appareil équilibreur et au mécanisme de pointage en hauteur contre le tir frontal et le tir de flanc donnent lieu à peu de craintes.

En voici assez en ce qui concerne les conséquences fâcheuses du report des tourillons en arrière. La crainte que la précision ait à souffrir des trépidations de la bouche à feu lors du tir, n'est pas justifiée, ainsi que le prouve une comparaison des résultats obtenus et des tables de tir pour le long recul constant et pour le recul variable (Tabl. A). S'il y avait des trépidations, elles se montreraient coup après coup, dans le même sens et avec la même valeur et n'influeraient par conséquent que sur l'angle de départ, sans se faire sentir sur la dispersion des coups.

[1] La pression de la crosse sur le sol avec les obusiers Krupp, dans les mêmes conditions normales, pour les élévations 0° et 43° est la suivante :

Calibre	10 5 cm.	12 cm.	15 cm.
a) Recul variable, tourillons sous le centre de gravité	80 (80)	90 (90)	130 ([illegible]
b) Long recul constant, tourillons en arrière . . .	80 (105)	80 (120)	[illegible]


STANFORD LIBRARIES

Abordons maintenant les avantages qui résultent du report des tourillons en arrière.

La culasse reste, avec tous les calibres et jusqu'à la plus forte élévation à une *hauteur de chargement commode*. Même avec les obusiers de 15 cm. rien n'empêche de charger lors du tir plongeant. Grâce au dispositif de leur ceinture de centrage, les projectiles ne glissent pas en arrière, indépendamment du fait qu'on a récemment prévu pour les obusiers l'emploi de cartouches complètes. La main du chargeur reste dans l'entonnoir de chargement du coin de fermeture, appuyée contre le fond de la douille, jusqu'à ce qu'elle soit repoussée latéralement par le mouvement du coin alors qu'on ferme la culasse, ce qui a lieu sans aucun danger.

La position des tourillons sous le centre de gravité de la bouche à feu nécessite par contre, quand on charge lors du tir courbe, le relèvement de la culasse au moyen d'un levier ou d'un engrenage à action rapide, dispositif qu'il est tout au moins désirable d'appliquer aussi aux petits calibres. Un appareil de ce genre compromet la simplicité et les conditions de poids de l'affût. La simplicité, la rapidité et la commodité du service sont diminuées. Dans le tir courbe aussi, il conviendra dans certains cas, d'exécuter, après le tir de réglage, un tir d'efficacité rapide sans attendre d'avoir observé chaque coup isolé.

De la nécessité de relever la culasse pour charger lors du tir courbe, résulte le besoin de rendre l'*appareil de mire indépendant de l'inclinaison de la bouche à feu*, afin que le pointeur puisse sans empêchement pointer tandis qu'on charge. Ce dispositif de visée indépendant constitue une complication pour la construction et pour le service [1]. Les obusiers à tourillons reportés en arrière permettent l'emploi d'appareils de mire du même genre simple que ceux des canons.

Le report des tourillons en arrière rend possible, pour le même jeu d'obliquité latérale de la bouche à feu, la construction d'affûts plus étroits en avant et plus rigides dans des conditions

[1] L'appareil de mire *indépendant de l'inclinaison de la bouche à feu* ne doit pas être confondu avec le système à « ligne de mire indépendante » des canons de campagne. Dans le premier, l'angle de tir, l'angle de site et la direction latérale exacte sont donnés par le pointeur; avec le second le garde-fermeture donne l'angle de tir. Du reste, le système de la ligne de mire indépendante peut être appliqué à tout obusier. Mais il est douteux qu'avec la réduction de la vitesse du tir en raison du poids des munitions la diminution de la simplicité de construction soit justifiée.

de poids plus favorables et avec des volants d'une manipulation plus commode. Les mécanismes de pointage en hauteur et en direction peuvent, dans les deux systèmes, être construits avec la même simplicité et la même durabilité. La longueur de l'affût inférieur et l'écartement maximum des flasques en leur milieu sont aussi les mêmes, quand les conditions sont les mêmes. Il est vrai que l'écartement maximum des flasques est reporté plus en arrière avec le long recul constant, mais cependant pas assez en arrière pour que la mobilité latérale de la voiture-pièce en soit diminuée. Mais l'écartement des flasques, avec le recul variable, doit être accru et reporté en arrière, si on veut parer à toute éventualité et prévoir une mise hors de service du dispositif de réduction du recul en campagne, que la cause en soit intérieure ou extérieure. Il s'ensuit encore une différence de poids en faveur du long recul constant. La Planche XXXIX montre ce cas sur des obusiers de 12 cm. des deux systèmes, dont la construction a été exécutée.

L'*ensemble des réductions de poids* qu'il est permis de réaliser dans les obusiers à long recul constant comparés à ceux à recul variable, grâce aux pressions plus favorables dans le frein et au report des tourillons en arrière, les conditions de construction étant les mêmes, est plus considérable que la réduction qu'on pourrait utiliser en raison de la stabilité au tir. Sans nuire à la stabilité au tir, avec un faible accroissement correspondant de la masse roulante, la réduction de poids est, d'après le calibre, de 50 à 100 kg.

Si on apprécie tous les avantages et tous les inconvénients des deux systèmes, en admettant les mêmes circonstances, on arrive au résultat suivant en faveur du système à long recul constant avec tourillons reportés en arrière pour les pièces à tir courbe : plus grande simplicité, durabilité et légèreté de construction ; service plus simple, plus facile, plus rapide ; même précision ; construction et service plus en accord avec ceux des canons de campagne.

Les avantages décisifs du long recul constant avec tourillons en arrière s'étendent à toutes les pièces auxquelles on demande une grande élévation avec une hauteur de feu modérée, par conséquent aussi aux mortiers, aux canons de montagne, aux obusiers de montagne, aux pièces destinées à atteindre des ballons, etc. C'est pour cela que, dans ces derniers temps, ce système a

Affût d'un obusier de 12 cm L/14

avec recul variable

avec long recul constant

été appliqué chez Krupp à tous ces genres de pièces d'artillerie.

On construit des mortiers, jusqu'aux calibres les plus lourds, avec un recul constant qui dépasse un mètre. Les avantages sur le système à recul variable se font surtout sentir avec ce genre de pièces, dans lesquelles les pressions de frein sont particulièrement élevées et qui tirent à très grande élévation. L'économie de poids y est en moyenne de 150 kg. On peut, sur un emplacement non préparé, tirer en fixant des ceintures de roues. Ces dernières facilitent aussi le roulement de la pièce en dehors des chemins. Le chargement des lourds projectiles des mortiers ne peut, il est vrai, être opéré sous les très grands angles de tir. Il faut alors, comme avec le recul variable, élever la culasse au moyen d'un engrenage à action rapide.

Avec les canons de montagne et les obusiers de montagne, une complication provenant du dispositif de raccourcissement du recul pour assurer le tir à grande élévation malgré la faible hauteur de feu gênerait le démontage et le remontage des fardeaux. Avec des servants non exercés, il faut craindre là des erreurs dont les conséquences peuvent être fatales. L'appareil équilibreur du long recul constant n'entre pas en ligne de compte pour le démontage et le remontage : il reste, sans modification, relié à l'affût d'avant. Dans les canons de montagne à recul variable, la course de la masse reculante au travers de l'affût inférieur, qui est ouvert, est inquiétante ; il peut y avoir choc contre des pierres ou des inégalités du sol, et, par suite, détérioration. Les canons de montagne à long recul constant avec tourillons en arrière, peuvent avoir un affût en forme d'auge fermée en dessous.

Les canons destinés au tir contre les ballons doivent avoir un champ de tir vertical du genre de celui des mortiers et fournir une énergie initiale environ égale à celle des canons de campagne. Pour les amener en position au moyen de moteurs, il faut que le poids et les dimensions ne surpassent pas ceux de ces derniers. Avec cela, ils doivent aussi pouvoir être employés au tir à trajectoire tendue en conservant une bonne stabilité, c'est-à-dire que leur hauteur de feu doit être modérée. Pour ces raisons, on a trouvé que la construction convenant le mieux à ce genre de pièces est celle à tourillons en arrière.

HAUSCHILD.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le referendum. — Le cas de l'artilleur Genoud. — Un corps d'automobilistes volontaires. — Assemblée générale de la Société suisse des officiers.

La campagne populaire est ouverte. 88 245 citoyens ont demandé le referendum sur la loi d'organisation militaire. Le Conseil fédéral a fixé la date du scrutin au 3 novembre prochain.

Aussitôt le résultat du pétitionnement connu, les journaux politiques se sont demandé ce qu'il fallait en inférer et si des pronostics pouvaient être tirés du nombre des signataires. Ils ont consulté les précédents, puis ont conclu qu'on ne pouvait rien conclure de positif. Dans quelques cas, des signatures en plus grand nombre ont été réunies sans que la loi « référendée » en eût souffert; dans d'autres, les 30 000 adhésions légales ont été péniblement obtenues, et la loi qui paraissait assise sur le roc populaire a succombé sous les coups d'une majorité. Le plus sage est donc de réserver une opinion que pourraient contredire brutalement les surprises du scrutin. Ce que l'on peut affirmer toutefois, c'est que chaque fois que les signatures n'ont été recueillies que dans certaines régions du pays, ou dans certains groupements politiques, économiques ou sociaux isolés, leur nombre a été sans influence sur le résultat du vote. On a pu invoquer, entre autres, comme preuve à l'appui, le referendum sur le tarif douanier qui, en 1903, ne recueillit pas moins de 110 000 adhésions; et la loi fut acceptée par une majorité de plus de 100 000 voix. Le rachat des chemins de fer, en 1898, a été rappelé également. 85 000 citoyens signèrent la demande de referendum. La loi bénéficia d'une majorité de 200 000 voix.

C'est que, dans l'un et l'autre cas, les signatures représentaient des groupements politiques ou régionaux limités. Le referendum sur le tarif douanier avait été lancé par les seuls socialistes et quelques éléments libre-échangistes des localités frontières. Celui sur le rachat des chemins de fer par des éléments libéraux-conservateurs recrutés essentiellement dans la Suisse romande. Ces pétitions réunirent une forte proportion des citoyens dans les milieux d'où elles émanèrent. Une proportion moindre, mais avec une répartition plus égale dans l'ensemble de la population aurait prouvé un assentiment plus général. La suite le démontra.

Le referendum sur la loi militaire accuse une situation analogue. Il re

présente un effort considérable des socialistes, mais sauf sur quelques points isolés, il ne représente pas autre chose. Les éléments dits bourgeois n'ont pour ainsi dire pas donné, pas plus dans les cantons libéraux de la Suisse allemande que dans ceux de la Suisse romande et que les cantons catholiques de la Suisse centrale. La proportion des signatures socialistes est très forte ; celle des signatures de tous les autres groupements politiques est très faible. Voilà ce qui ressort de la statistique du referendum.

Est-ce à dire que les partisans de la loi puissent s'abandonner à la certitude du succès et se dispenser de la mêlée ? Ce serait d'une grave imprévoyance. Les adversaires de la loi gavent la crédulité publique d'affirmations erronées : ses partisans doivent relever les erreurs et rétablir les faits ; ils doivent empêcher les légendes d'étouffer la vérité.

Les arguments ne manquent pas d'ailleurs. Nos lecteurs connaissent ceux que l'on peut faire valoir tant au point de vue militaire qu'à celui des avantages économiques du citoyen. Pour une fois que ceux-ci s'accordent des sacrifices dus à l'Etat, il serait extraordinaire que le corps électoral demeurât réfractaire. On peut donc carrément accepter la lutte sur le terrain choisi par les socialistes, surtout leur extrême-gauche, et relever qu'au regard même des principes défendus par leur parti, la loi proposée est supérieure à la loi actuelle. S'y opposer est donc, au point de vue socialiste, une faute.

De quoi, en effet, les socialistes se plaignent-ils ? Surtout de ce que les charges personnelles imposées à l'individu par le service militaire sont trop lourdes. Pendant qu'il est sous les drapeaux, le père de famille ne peut élever sa famille. S'il est indigent, elle est abandonnée à la charité publique.

Que répond la loi ? Elle répond que, dorénavant, les pères de famille appelés sous les drapeaux d'une façon un tant soit peu durable seront une exception. Dès vingt-sept ans, le milicien sera affranchi de toute convocation dans l'élite, et le landwehrien, au lieu de deux appels entre 33 et 40 ans, n'en connaîtra plus qu'un, réunissant les deux anciens, entre 33 et 36 ans. Elle répond que les pères de famille, comme les célibataires d'ailleurs, non recrutés dans l'armée, au lieu de payer la taxe militaire jusqu'à 44 ans ne la paieront que jusqu'à 40. Elle répond que les pères de famille, et les célibataires aussi, recrutés dans le landsturm armé sans avoir passé par l'élite et la landwehr et qui, actuellement, répondent à une convocation annuelle d'inspection, ne feront plus partie du landsturm armé — sauf engagement volontaire — et ne seront donc plus dérangés de leurs occupations par aucune inspection. Elle répond enfin que l'Etat assume, à titre de dette et non d'assistance, l'entretien de la famille du milicien indigent pendant la durée de ses convocations.

Voilà ce que répond la loi : elle souscrit dans une large mesure aux réclamations des socialistes. Cependant ceux-ci, dans leur étrange logique,

repoussent la loi qui les exauce pour conserver celle qui les satisfait moins

Une seconde catégorie d'objections intéressent l'existence même de l'armée. Elles sont présentées par la fraction extrême du groupement socialiste, celle qui se revendique de l'internationalisme à la Hervé, et par les anarchistes. Pour ces opposants-là, la loi doit être repoussée parce qu'elle est une loi militaire et qu'elle suppose une défense nationale, par conséquent le maintien de la patrie.

Ici les partisans de la loi auront beau jeu pour répondre. Notre population, en y rangeant la majeure partie des socialistes, est très loin d'être mûre pour ces théories-là. Elle sait fort bien que les patries ne sont pas si près de disparaître et qu'à renoncer de défendre la nôtre nous l'exposerions simplement à être asservie aux patries de nos voisins. A ce moment-là, non seulement nous ne serions pas dispensés du service militaire, mais ce service serait aggravé pour nous comme durée, puisque nous serions incorporés dans des armées permanentes, et comme poids moral, puisque nous devrions nous y soumettre, pour l'avantage de nos vainqueurs, à la défense d'institutions qui ne seraient pas les nôtres.

Cela aussi, il faudra le faire comprendre à nos populations, et l'histoire nous permettra d'illustrer richement cette affirmation qu'un pays n'existe que s'il a la volonté d'exister et manifeste cette volonté aux yeux de l'étranger par les sacrifices militaires qu'il consent à l'Etat. L'histoire d'une foule de peuples apportera cette preuve et celle du nôtre particulièrement. Voici, par exemple, ce qu'écrivait le colonel-divisionnaire E. Secretan, dans un article publié par la *Gazette de Lausanne*, à l'occasion de l'anniversaire du 1er août :

Si l'alliance de 1291 nous est parvenue vivante, si aujourd'hui encore elle est une réalité, c'est que pour la défendre contre « la malice des temps », il y avait dans les trois vallées de solides compagnons, bien résolus à anéantir le premier imprudent qui oserait y toucher. Ils n'étaient pas bien nombreux — 1400, dit-on, un contre dix — quand Léopold d'Autriche vint les braver. Mais ils avaient le cœur à la bonne place, l'œil ouvert, le pied ferme et le bras solide, et d'un coup de morgenstern ils enfonçaient le meilleur casque et le crâne qui était dessous.

Ce n'était pas pour les émouvoir beaucoup. Ils ne tombaient pas en faiblesse quand le sang de l'ennemi jaillissait sous leurs massues. Non pas qu'ils fussent querelleurs par nature ou chercheurs de noises. L'alliance de 1291 est exclusivement défensive. Ils prétendaient seulement être les maîtres chez eux et ne souffraient pas que des étrangers vinssent se mêler de leurs affaires. Alors, quand on les serrait de trop près, ils se fâchaient et avaient des accès de colère terribles, qui s'appellent Morgarten, Laupen, Sempach, Næfels, Saint-Jacques, Grandson, Morat. Tous les enfants, chez nous, connaissent ces noms. On ne faisait pas de quartier dans ces journées où ruisselait le sang, pas même aux blessés.

ıien que les princes d'alentour, le roi de France le beau premier, ont à leurs dépens ce qu'il en coûtait de s'attaquer à ces paysans.
voilà pourquoi l'alliance de 1291 nous est arrivée intacte. S'il n'y avait r la protéger que les pacifistes d'aujourd'hui, il y a beau longtemps ı'en parlerait plus.
ıdépendance de la Suisse a été conquise au prix de beaucoup de sang. : vivra que si, aujourd'hui comme il y a six siècles, les Suisses sont ré- en verser encore beaucoup pour elle.
objectera bien que nous avons aujourd'hui des protections que nos an- n'avaient pas, que nous sommes neutres, que l'inviolabilité de notre re est garantie par de solennels protocoles où figurent les signatures de s Etats qui détiennent la puissance en Europe. C'est exact, mais pour- s garanties nous ont-elles été données? Dans l'intérêt de l'Europe, non our nous. Et c'est à la condition que nous restions des hommes, capa- défendre ce territoire qu'on nous a garanti, mais pour que nul n'en tirer profit au préjudice d'autrui.
ır l'Europe, notre pays est un terrain de guerre. Nous avons la garde du lu Jura et des Alpes. Les états-majors des armées qui nous entourent nt dans leur stratégie sur la solidité de nos troupes pour couvrir, qui ıc droit, qui son flanc gauche. Mais il faut qu'ils y puissent compter. · où notre volonté de nous battre leur serait suspecte; le jour où ils eraient dans notre résolution à cet égard quelque lassitude ou quelque ınce; le jour où ne pouvant plus compter sur nous, ils ne pourraient mpter que sur eux-mêmes, ils feraient leurs plans en conséquence Ce , c'en serait fait de nous. Nous aurions perdu notre raison d'être avec la ce qu'on nous témoignait.
peuple suisse fera bien de s'en souvenir le 3 novembre. Car de partout a l'œil sur nous et ce qui adviendra ce jour-là sera une pierre de touche. ıt cela est logique et très simple : un peuple qui a renoncé de se battre peuple à la merci des autres plus forts que lui. Demandez plutôt à l'em- de la Corée.

sont ces choses-là que les partisans de la loi devront expliquer au . Quand les citoyens suisses seront persuadés que leur patrie ne ı compter que sur elle-même dans les périodes troublées, et que seuls crifices qu'impose le patriotisme seront capables de la sauver, nous tranquilles sur le résultat de la consultation. Les entreprises de la anarchiste et anti-patriotique seront balayées comme fétus.
ñn, il est un argument encore que nous devons faire valoir, un argu- l'amour-propre. Notre peuple s'estime patriote. Il n'en est pas où l'ins- ı du toast à la patrie soit plus répandue, où l'on chante davantage r de vivre libre ou de mourir. Récemment encore, le soir du 1er août, ıs les monts les feux de joie ont brillé et des manifestations populaires organisées dans maintes localités. Mais tout cela n'est que paroles en festivités de plaisir si des actes plus sérieux ne les accompagnent. ommes de tous les peuples de l'Europe celui où les individus s'impo- s moindres charges militaires. Ailleurs, le service militaire retient les

citoyens à la caserne pendant une à quatre années, suivant les Etats, et l'y rappelle périodiquement pour des durées aussi longues et souvent plus longues que nos cours de répétition. Et tandis qu'ailleurs les populations se soumettent à ces charges-là, les Suisses ne supporteraient pas, pour leurs jeunes hommes de vingt ans, deux mois d'exercice militaire?

Ce serait humiliant.

* * *

L'opinion publique s'est émue de ce que l'on a appelé le cas de l'artilleur Genoud. On connaît les faits : Un soldat fribourgeois nommé Genoud, suivant un cours d'artillerie de montagne dans l'Oberland bernois, est soupçonné par la justice bernoise d'un vol commis dans la contrée. Sur ordre d'amener du juge bernois, et malgré ses protestations d'innocence, il est menotté, ligoté et conduit en prison par la gendarmerie, avec armes et bagages, au grand scandale de ses camarades et du public. Peu de jours après, son innocence étant reconnue, il est remis en liberté.

La question est de savoir jusqu'à quel point un juge et la gendarmerie sont autorisés à prendre des mesures de rigueur prouvant aussi peu de tact sur la personne d'un soldat, soupçonné à tort ou à raison, alors que ce soldat n'offre aucune résistance quelconque.

Le Conseil fédéral a ouvert une enquête qui s'instruit actuellement.

* * *

Un corps d'automobilistes volontaires est en voie de formation. Depuis longtemps déjà nos autorités militaires se préoccupaient d'une organisation du service des automobiles. Le régime actuel des locations présente des inconvénients multiples. Les voitures sont souvent de troisième ou quatrième ordre. Louées quelquefois à des garages et conduites, dans ce cas, par des mécaniciens, ceux-ci ne répondent pas toujours aux exigences du service militaire.

D'autre part, il ne pouvait être question pour le Département militaire fédéral d'acheter des voitures dont le prix varie de 15 000 à 30 000 fr. et dont la dépréciation est si rapide qu'elle est environ de moitié au bout de deux ans, quelquefois d'une année.

Il fallait donc en venir à l'organisation d'un corps d'automobilistes volontaires, comme on s'y est résolu en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Italie, en Angleterre.

Le Département militaire fédéral s'adressa à l'Automobile-Club Suisse, dont M. Louis Empeyta, à Genève, est le président, et il le trouva très disposé à entrer dans ses vues. Il fut convenu que l'Automobile-Club fournirait le corps aux conditions suivantes :

Le recrutement sera volontaire, mais les volontaires prendront un engagement de quatre années, pendant lesquelles ils se soumettront aux cours d'instruction spéciaux qui seront prescrits et pourront être appelés au service actif, sans limitation de durée.

Les candidats sont présentés à la commission du Département, après double enquête instruite par le président de l'A. C. S., puis par le Comité du Club. Ils doivent être, naturellement, de nationalité suisse et domiciliés en Suisse, être reconnus aptes, physiquement et techniquement, au service des automobiles, être en mesure, enfin, de posséder et d'entretenir en constant état de service une automobile de 15 à 35 HP. Sans revêtir un grade, — à moins d'être officier — les membres du corps ont rang d'officier subalterne. Ils portent un uniforme spécial avec l'insigne du corps, et sont armés du pistolet.

Chaque membre du corps se choisit parmi les militaires incorporés un mécanicien à lui attaché et qui est dispensé d'autre service. Ces mécaniciens sont commandés par l'autorité militaire et touchent la solde de leur grade. Exceptionnellement, des Suisses non militaires peuvent être choisis comme mécaniciens, mais aux frais du volontaire automobiliste. Pour les uns et pour les autres il faut l'assentiment de la section technique du matériel de guerre.

Les volontaires sont répartis en deux classes : ceux qui s'engagent à faire tout le service, service d'instruction comme service actif, forment la Ire classe ; les volontaires de la IIe classe ne sont appelés qu'au service actif.

Le chef du corps, nommé par le Conseil fédéral, représente l'A. C. S. auprès de l'autorité militaire. Il dirige et veille à l'organisation du corps. Il doit, au printemps de chaque année, passer l'inspection des automobiles et présenter un rapport sur l'état technique du corps. La section technique a le droit de participer à l'inspection. M. Louis Empeyta, à Genève, a été nommé chef du corps.

Les volontaires touchent une solde de [illegible] fr. par jour de service et de voyage, toutes choses comprises.

Les voitures sont estimées avant et après [illegible] manœuvre par une commission [illegible] Les dommages sont remboursés [illegible] gain ni perte : toutefois [illegible] meurent à sa charge. [illegible] matiques, matériel de [illegible] de nuit absolument [illegible]

La Ire classe des [illegible] par corps d'armée. Chacun [illegible]

1 chef du détachement chargé du commandement du détachement et de la transmission des ordres supérieurs dont il surveille l'exécution ; il a la surveillance également des approvisionnements de benzine et d'huile; sa voiture sert de réserve.
1 volontaire attaché au commandant de corps.
2 volontaires attachés aux deux divisionnaires.
1 volontaire attaché au commandant de la brigade de cavalerie.
1 » attaché au commissaire des guerres et chargé du service de la benzine.
1 volontaire à la disposition, le cas échéant, du directeur des manœuvres.
1 volontaire de piquet.

Total 8 volontaires.

Telle est, en résumé, l'organisation du nouveau corps qui fera ses premières armes aux manœuvres du Ier corps d'armée.

* * *

Conformément à la décision prise par l'assemblée des délégués du 18 décembre 1906, le comité central de la Société suisse des officiers a décidé de donner à l'assemblée générale des 17/18 août 1907, le caractère d'une réunion de travail plutôt que de fête. Voici le programme :

Samedi 18 août. — 2 h. 30. Assemblée des délégués dans la salle du Grand Conseil (rapport sur l'activité du Comité central et des sections de 1905 à 1907 ; questions administratives).

4 h. 30. Assemblée des différentes armes :

a) *Etat-major général.* — M. le colonel Immenhauser : Le train et le service de l'arrière.

b) *Infanterie.* — M. le colonel Bircher : Quels enseignements à tirer des récentes campagnes au point de vue de l'armement de l'infanterie ?

c) *Cavalerie.* — M. le major Vogel : Les enseignements de la guerre russo-japonaise; leur influence sur l'instruction et l'emploi de notre cavalerie.

d) *Artillerie.* — M. le lieutenant-colonel de Wattenwyl : Le règlement d'exercice 1907 et les prescriptions de tir (1907) de l'artillerie de campagne allemande.

e) *Génie.* — M. le major Hafter : Troupes suisses de communication.

f) *Officiers sanitaires.* — I. M. le lieutenant-colonel Straumann : De la responsabilité des médecins militaires. — II. M. le premier-lieutenant Bircher : L'importance des blessures des armes à feu au point de vue chirurgical et tactique.

g) *Officiers vétérinaires.* — I. M. le premier-lieutenant Heitz : notre remonte de cavalerie avant sa remise aux cours de remonte. — II. M. le lieutenant-colonel Buser: Considérations sur la nouvelle organisation militaire, spécialement au point de vue du service vétérinaire.

h) *Administration.* — M. le colonel Ringier : Custozza et Königsgrätz, étude comparative d'administration.

7 h. 30. Banquet au Saalbau. — Réception officielle. — Concert. — Productions.

Dimanche 18 août. — 8 h. 30. Assemblée générale au Saalbau (salle des fêtes). — Communication des décisions de l'assemblée des délégués et des assemblées des différentes armes. — Propositions des sections. — Proclamation des travaux primés. - Conférence de M. le colonel Gertsch : La guerre russo-japonaise.

Concert-Frühschoppen au Schanzmätteli. — Banquet au Saalbau (salle des fêtes). — Concert. — Productions. — Pique-nique à l'Alpenzeiger. — Réunion familière le soir au Saalbau (salle des fêtes).

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations. — Subdivisions de mitrailleuses. — L'augmentation du contingent des recrues. — Le développement de la landwehr autrichienne. — Nouvelle « Adjustierungsvorschrift » pour les régiments-frontière.

Il y a eu ces dernières années de si fréquents changements parmi les commandants supérieurs, que chacune de ces chroniques trimestrielles commence par le titre « mutations ». La plupart des généraux remplacés avaient derrière eux de très longs états de services, dépassant pour quelques-uns 40 années; c'est donc l'âge qui les oblige à la retraite; en outre, la mort nous en a enlevés d'autres, parmi lesquels il faut mentionner l'archiduc inspecteur général de la cavalerie et le commandant du XIIIe corps. C'est ainsi que s'expliquent tous ces changements dans l'Etat des commandants supérieurs et son « rajeunissement ». Notons tout d'abord la nomination d'un nouveau commandant archiducal de la landwehr autrichienne.

Au commencement de mai 1905, le feldzeugmeistre archiduc Rainer, qui avait été pendant près de trente ans à la tête de la landwehr, quitta ce poste; le feldzeugmeistre Parmann le remplaça provisoirement. Mais par un rescrit du 25 juin dernier, l'empereur a désigné pour occuper ce poste définitivement l'archiduc Frédéric, jusqu'alors inspecteur général des troupes, en même temps qu'il nommait, en lieu et place de ce dernier, le feldzeug-

meistre baron Albori, jusqu'alors général à Sarajewo et chef du gouvernement de Bosnie et Herzégovine; le lieutenant-feldmaréchal Edler de Winzor, commandant actuel de la Ve division, lui succède; il avait déjà stationné à Sarajewo de 1892 à 1898 comme chef de l'état-major du XVe corps; il a aujourd'hui 63 ans et sert depuis novembre 1865.

Au XIIIe corps le lieutenant-feldmaréchal Edler de Chavanne, depuis peu de mois commandant de corps, sur sa demande motivée par des raisons de santé, a été remplacé par le lieutenant-feldmaréchal Gerba, le commandant du district croato-slavonien de Agram.

Les commentaires de la presse qui prétendent que cet événement était en corrélation avec la situation politique en Croatie, sont de pures imaginations. La mutation a été uniquement motivée, comme je l'ai dit par le mauvais état de santé du commandant du XIIIe et par sa demande de mise à la retraite; et, d'autre part, la nomination du lieutenant feldmaréchal Gerba était tout indiquée puisque c'est un fils de ce pays et qu'il en connaît particulièrement bien la situation. C'est le plus jeune des commandants de corps; il n'a que 57 ans et sert depuis 1868.

* * *

Au milieu de juillet le ministre de la guerre a assisté à des tirs d'essais exécutés par les subdivisions de mitrailleuses, tirs dont les résultats semblent devoir être déterminants pour l'introduction définitive de cet engin de guerre dans notre armée. La Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne et la France nous ont, sur ce point, devancés depuis longtemps.

La *Zeit* annonce, à ce sujet, que les subdivisions de mitrailleuses seront organisées cette année encore. Les essais qui ont été faits à l'école de tir de Bruck avec une subdivision de mitrailleuses de montagne et deux subdivisions de mitrailleuses de cavalerie ont eu pour premier résultat de séparer les deux corps. Le type adopté est le système « Schwarzlose » M. 7. Cette mitrailleuse, qui provient de la fabrique d'armes de Thuringe, présente des avantages sur le modèle Maxim-Nordenfeldt : elle est aussi solide et aussi puissante, mais son mécanisme est beaucoup plus simple; elle n'a qu'un ressort pour mettre en action tout le mécanisme, alors que le Maxim en compte quatorze; de plus elle est moins lourde — 19 kg. contre 27 — et enfin elle coûte beaucoup moins cher : chaque mitrailleuse Schwarzlose revient approximativement à 1000 couronnes, tandis que les Maxim en coûtent le quadruple.

Actuellement il n'y a dans toute l'Autriche-Hongrie qu'une seule subdivision de mitrailleuses avec armement de montagne, à Bruck : elle forme continuellement des officiers et sous-officiers au moyen de cours qui durent six mois; il y a en outre treize cadres de compagnies de mitrailleuses de

montagne, chacune d'elles ayant deux machines, pour la plupart du système Schwarzlose; quelques-uns ont des Maxim-N. déjà choisies auparavant [1].

A la cavalerie par contre nous possédons, outre les deux compagnies d'essai de Bruck qui fonctionnent depuis 1905, deux autres compagnies, l'une à Vienne et l'autre à Krakau. Les officiers et sous-officiers font aussi leur stage à Bruck; c'est aussi là que se poursuivent les essais concernant le mode de traction — port ou véhicule.

Quant à la landwehr autrichienne, elle possède déjà trois subdivisions de mitrailleuses avec équipement de montagne ayant chacune quatre pièces. Elles sont organisées de la façon suivante :

a) Les subdivisions de cavalerie comprennent deux sections de deux pièces: chacune de ces dernières est portée par un cheval — il y faut ajouter 500 cartouches, — tandis que deux autres chevaux portent chacun 1500 cartouches : au total $8 \times 1500 \times 4 \times 500 = 14\,000$ cartouches. L'effectif de ces subdivisions sera de 3 officiers, 45 hommes et 60 chevaux; en guerre, le nombre des chevaux porteurs de munitions serait augmenté.

b) Les subdivisions de mitrailleuses de montagne auront deux sections à deux pièces, avec une dotation de 16 000 cartouches et 12 chevaux-porteurs.

Le poids qu'aura à porter le cheval-porteur de la pièce ne sera que de 95 kg., alors que les chevaux-porteurs à munitions auront: l'un, celui qui est chargé du réservoir d'eau, 130 kg.; l'autre, avec la trousse d'accessoires, 120 kg.

L'effectif de ces compagnies sera le suivant: 3 officiers montés, 64 hommes non montés, 3 chevaux de selle et 18 bêtes de somme.

On a l'intention de doter, pour 1908 déjà, chaque division de cavalerie d'une compagnie de mitrailleurs à cheval. Dans l'infanterie, chaque brigade de montagne aura une compagnie de mitrailleurs à quatre pièces, bien que six pièces eussent été préférables. Ainsi que les expériences l'ont prouvé deux compagnies à six pièces ont une puissance de feu égale à celle d'un fort bataillon à effectif de guerre. Les succès considérables de ces engins dans la guerre russo-japonaise ainsi que dans la guerre coloniale allemande, rendent obligatoires l'organisation et le développement de ces unités dans l'armée.

* * *

Bien que la situation politique s'améliore certainement et que le conflit hongrois-croate soit presque apaisé, les politiciens hongrois restent peu favorables au développement des institutions militaires ; ils sont hostiles, en particulier, à l'augmentation du « contingent des recrues ».

Dernièrement, la *Danzer's Armee Zeitung*, publiait un article de fond sur

[1] V. *Revue militaire suisse*, février 1907, p. 122.

ce sujet : « Une réorganisation des troupes à pied, sans augmentation du contingent des recrues ».

Les journaux hongrois en ont pris texte pour affirmer que les cercles militaires eux-mêmes renonçaient à l'idée de l'augmentation du contingent des recrues. L'article avait pourtant eu soin de préciser la nécessité de cette augmentation ; il ajoutait que grâce à la faiblesse du contingent des recrues, en cas de mobilisation, toutes les classes d'âge de la réserve seraient obligées de marcher en première ligne, ce qui est loin d'être le cas en Allemagne où les trois plus jeunes classes de la réserve suffisent à compléter l'effectif de guerre. Le but de ces explications était précisément de montrer quelles graves conséquences entraînerait pour le pays la politique militaire des députés hongrois. En outre, on proposait, pour obvier au moins en quelque mesure aux difficultés de la situation actuelle, de diminuer le nombre des « détachés », en particulier les ordonnances d'officiers, et d'autres petits moyens semblables, ce qui, d'après l'article en question, fournirait une augmentation de disponibilité de 7000 hommes environ qui pourraient servir dans le rang et être employés à combler les vides les plus sensibles provoqués par les nouvelles formations d'unités, telles que les signaleurs, mitrailleurs, patrouilleurs, etc.

Il faut reconnaître que, si évidente que soit la nécessité de cette augmentation pour tous ceux qui sont au courant des choses militaires, il est difficile de faire éclater cette évidence aux yeux de la population en général ; très facilement elle croit plutôt qu'avec un peu de bonne volonté on arriverait au résultat désiré, sans qu'il fût pour cela nécessaire de charger le peuple de nouvelles dépenses. Mais en fait c'est impossible ; pour commencer, il est absolument nécessaire de réorganiser l'artillerie, de façon à ce que les gros sacrifices consentis pour son réarmement ne l'aient pas été en vain.

Le ministre impérial de la guerre a dernièrement fait publier une déclaration affirmant la nécessité absolue de l'augmentation des effectifs et expliquant qu'aussi longtemps que cela n'aurait pas eu lieu, tous les problèmes posés ne pourraient être résolus. Il est malheureusement certain que tant que les difficultés politiques actuelles subsisteront, on aura beaucoup de peine à l'obtenir ; l'Administration militaire a donc l'impérieux devoir de chercher un moyen terme pour parer aux événements et faire ensorte qu'il y ait au moins assez d'hommes pour desservir les nouveaux canons. Mais ceci ne serait qu'un palliatif absolument provisoire qui ne changerait rien du tout à la question de l'augmentation du contingent. Car cela ne pourrait pas être considéré comme une solution ; ce ne serait qu'une échappatoire dont la responsabilité et les conséquences pourraient au reste peser gravement sur la monarchie.

Cette réfutation très nette des affirmations des journaux hongrois aura mis fin à l'idée erronée qui aurait pu se propager à l'étranger, à savoir que

nous aurions l'intention de développer notre armée tout en renonçant à augmenter le contingent des recrues.

* * *

La « construction », pour ainsi dire, le développement de la Landwehr autrichienne avance peu à peu. Au commencement de mai, l'empereur a ordonné la création de deux brigades de cavalerie de Landwehr : l'une à Vienne (n° 1), l'autre à Olmütz (n° 2). A la première, sont rattachés : les régiments 2, 5 et 6 des uhlans de Landwehr, la division des chasseurs à cheval du Tyrol et le Cours des officiers de cavalerie de Landwehr à Wels ; à la deuxième, les régiments 1, 3 et 4 des uhlans et le Cours des officiers de cavalerie de Landwehr à Olmütz.

L'escadron des chasseurs à cheval de Dalmatie reste soumis directement au commandement de Zara.

L'étranger accorde, en général, peu d'attention aux modifications si fréquentes concernant l'habillement du soldat, spécialement à celles concernant les insignes et les parties accessoires de l'uniforme (Adjustierung : ajustage). Il faut cependant signaler la « Prescription » nouvelle, sortie des bureaux du ministère à la fin de juin 1907 et qui concerne les trois régiments des troupes en garnison sur la frontière. Il vaut, la peine d'en parler ; d'une part en effet elle répond aux exigences les plus modernes de la guerre, en campagne et en montagne, et d'autre part, elle donne satisfaction aux vœux des officiers concernant l'uniforme de parade et de sortie.

Les officiers et les hommes de deux régiments de chasseurs tyroliens, ainsi que le régiment d'infanterie de Landwehr n° 48, porteront l'Edelweiss comme insigne distinctif sur le col ; jusqu'à présent seule les troupes des chemins de fer et des télégraphes avaient un insigne analogue, la roue ailée. Pour la troupe, l'Edelweiss est en aluminium, pour les officiers en broderie d'argent, le fond de la fleur en or. La tunique des officiers est gris-brochet avec deux rangées de boutons blancs, portant le numéro du régiment ; elle peut être doublée de fourrure et porte sur les épaules deux pattes de drap vert bordées d'un galon d'argent sur lesquelles est brodée en or et en soie rouge la couronne impériale. Ces pattes d'épaules n'existaient jusqu'à présent que dans la marine.

La tenue de sortie des officiers, quand ils n'accompagnent pas la troupe, est la suivante : la coiffure à plumes, les pantalons gris avec galons verts, gants blancs, le sabre droit sans ornementation.

Dans la tenue de campagne tout ce qui est brillant est évité ; les médailles, croix et décorations ne sont pas portées. Les officiers portent la ceinture assez semblable au ceinturon actuel de l'infanterie : il se place aussi sur les vêtements et est orné d'un écusson en aluminium sur lequel sont dessinés les deux aigles impériales ; à gauche, on y adapte la sabretache et le re-

volver ; à droite, les jumelles ; derrière, l'étui à cartes et la gourde. Cette ceinture est supportée, en outre, par des courroies qui font l'office de bretelles. Toutes les parties en cuir de cet équipement sont peintes en brun foncé et garnies à l'intérieur de peau de mouton. — Pour tous les exercices en campagne, le sabre habituel de l'officier est remplacé par un modèle plus court qui ne mesure que 60 centimètres ; en outre, les casquettes noires sont remplacées par des casquettes de drap gris, semblables à celle des soldats, de sorte qu'à distance les officiers seront moins facilement reconnaissables. Pour la parade, les coiffures seront ornées de plumes de coq noires et blanches. A noter encore les oreillères qui protègent les oreilles, le front et la nuque, sont tricotées en laine grise et sont toujours portées dans l'une des poches de la vareuse, de façon à pouvoir être utilisées en tout temps. — En campagne et à la parade avec la troupe, les officiers portent une vareuse grise avec col droit, pattes d'épaules et quatre poches. Les vareuses des hommes ont, sur la patte d'épaule gauche, le numéro du régiment en drap vert ; celles des officiers, la couronne et l'initiale impériale sur chaque épaule.

Les pantalons actuels gris-bleu et les culottes de même couleur peuvent être portés par les officiers dans tous les services à pied, pour lesquels la tenue de parade n'est pas prescrite. En campagne cependant, comme pour la marche et la parade avec la troupe, l'officier à pied devra porter les pantalons courts gris-brochet, et l'officier monté la culotte de cheval de même couleur ; à pied les chaussures à lacets sont obligatoires ; de façon à protéger le pied contre la neige, on emploiera, en cas de besoin, les bandes molletières.

Pour l'été on portera, comme auparavant, les pantalons avec guêtres ainsi que les grandes bottes. En campagne, pour la marche et pour la parade avec la troupe, seules les nouvelles guêtres de cuir, couleur cuir naturel, sont autorisées.

L'ancien manteau gris-bleu subsiste. Pour la troupe la casquette grise est aussi introduite, comme nous l'avons dit ; en campagne elle ne portera pas les plumes. Les sous-officiers supérieurs ont un sabre court, semblable à celui des officiers ; les chasseurs, cyclistes, clairons et automobilistes sont pourvus du revolver, les soldats de la landwehr, les conducteurs d'attelages ou de bêtes de somme, auront la carabine avec la baïonnette. La troupe possède en résumé comme habillement : la vareuse, les pantalons courts gris, les molletières, les pantalons d'été, une paire de souliers légers, une de lourds, des gants de laine.

A noter encore parmi les innovations, la bretelle du fusil, dont la longueur peut être réglée à volonté.

On a prévu aussi une couverture de campagne qui pourra être portée soit avec la tente sous le couvercle du sac, soit autour des cartouchières.

en forme de couronne, soit enfin en bandoulière. Les hommes sont munis de crampons et du piolet, mais non pas de la canne de montagne.

En somme, nous avons là, pour nos alpins, un équipement excellent et parfaitement rationnel.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Bouleversements au Conseil supérieur de la guerre et dans le haut commandement de l'armée. — L'enseignement du tir : les vicissitudes récentes de l'Ecole normale du camp de Châlons. — Dissertation sur l'éducation morale du soldat. — Le commandement de l'artillerie en temps de paix : sa réorganisation.

Grands changements dans le haut commandement. Le général Hagron s'est retiré du Conseil supérieur de la guerre, et, en partant, il a entraîné à sa suite les généraux Metzinger et Michal. Hostile au principe du service de deux ans, il n'a pas voulu assister à la diminution que sa mise en pratique fait subir à notre puissance militaire. Car il n'est pas douteux que cette mise en pratique maladroite et inintelligente et, par surcroît, compromise par la politique, place notre armée en fâcheuse posture. On peut le dire sans indiscrétion. Les plaintes sont unanimes : les régiments sont réduits à rien ; et les compagnies se comptent où on peut mettre 40 hommes sur pied, alors que l'effectif de guerre est de 250 !

Le départ du général Hagron est regrettable. Cet officier avait une haute valeur professionnelle, une réelle expérience du commandement, un véritable ascendant sur la troupe. De plus, il ne manquait pas de caractère. Assurément son esprit n'avait pas toute l'envergure souhaitable ; il était, par atavisme, « vieux jeu ». Il ne pouvait se faire aux idées nouvelles. N'importe : il avait des qualités de premier ordre.

Le général de Lacroix, qui lui succède (qui fait même plus que de lui succéder, puisqu'on lui donne la vice-présidence du Conseil supérieur de la guerre, poste dans lequel le général Brugère n'avait pas été remplacé), le général de Lacroix, dis-je, est plus souple que lui, plus bienveillant, plus amène, plus souriant, plus brillant. D'ailleurs, il est tout aussi instruit. Mais peut-être, l'égalant en théorie, lui est-il inférieur en pratique : professeur plutôt que manœuvrier. Surtout, il est moins entier, ou, pour parler net, s'il a un meilleur caractère, il a moins de caractère. Mais il est laborieux, intelligent, diplomate. En somme, c'est un homme de valeur.

Le général Metzinger allait être mis à la retraite dans quelques mois : sa disparition n'est pas une perte.

Je n'en dirai pas autant du général Michal qui avait encore trois ans

d'activité devant lui. C'est un officier intelligent, instruit, doué de belles qualités. D'ailleurs, il n'est pas dit qu'il ne reviendra pas un jour ou l'autre.

Entrent au Conseil supérieur de la guerre, les généraux Lebon et Trémeau. Le premier, polytechnicien, ancien artilleur, ancien attaché militaire en Belgique et en Hollande, antérieurement envoyé au Japon pour instruire les officiers de ce pays (qui ont bien profité de ses leçons), est un aimable homme, d'un esprit ouvert et qui, à fréquenter les cours, a perfectionné son tact naturel. Tout différent est le général Trémeau. Un cavalier, celui-ci. Un des rares cavaliers qui, s'élevant au-dessus de leur arme, aient une valeur stratégique et tactique. La sienne est grande : il le sait et le fait sentir aux autres, — en particulier à ses collaborateurs, auxquels il témoigne plus de dédain que de confiance. Il tient à montrer qu'il peut diriger son corps d'armée sans le concours de son état-major, et il laisse celui-ci à l'écart. Il n'est pas seulement dédaigneux : il est brutal, parfois grossier. Mais, encore une fois, il est quelqu'un. Pourtant, certaines gens prétendent que sa force réside surtout dans sa taciturnité, et que l'art qu'il pousse le plus loin est l'art de savoir se taire.

On dit qu'il sera remplacé à la tête du 6e corps, après les grandes manœuvres de cet automne, par le général Davignon, sur lequel les avis sont très partagés et qu'on croyait complètement « coulé » par l'affaire Dreyfus, où il a joué je ne sais quel rôle plutôt louche. Le général Picquart aura, sans doute, voulu être beau joueur en donnant la plume blanche à un adversaire, et M. Clemenceau aura voulu imiter Gambetta, qui ne craignait pas de confier à un réactionnaire comme le général de Miribel la création, l'organisation et la direction de l'état-major de l'armée.

La succession du général Lebon au 1er corps d'armée est donnée au général Louis Durand, de qui je ne sais rien qui mérite d'être rapporté. Quant au général Jourdu qui remplace à la tête du 11e corps le prudhommesque général Pelloux, c'est un esprit ouvert, orné, cultivé, mais on lui reproche de manquer de pondération, de calme, de méthode, et aussi de bienveillance.

* * *

J'ai dit, en mai dernier (page 394), qu'on venait de régler une fois de plus l'organisation des établissements d'instruction du tir de l'infanterie et en particulier de l'Ecole normale du camp de Châlons. L'histoire de cette réorganisation est édifiante ; aussi vous la conterai-je.

Il y a quatre ans, le général de Négrier, qui depuis,... (mais alors !...) demanda à être chargé d'inspecter cette Ecole. Sans doute, il avait alors quelque arrière-pensée, car, à peine désigné, il formula de grosses critiques contre l'enseignement qui y était donné, et il conclut à sa suppression. La direction de l'infanterie au ministère de la guerre riposta en en demandant le

ıtien, après avoir réfuté les critiques formulées par le général. Pris entre deux feux, le ministre de la guerre (c'était alors le général André) se va fort embarrassé. Il crut se tirer d'affaire en demandant à des ıes de trancher le différend. Il en confia le soin (et la responsabilité !) Comité technique de l'infanterie, qu'il chargea d'étudier « les méthodes nployer pour développer l'instruction du tir et pour obtenir, sur les nps de bataille, une bonne utilisation des feux de l'infanterie ». Cette e devait aboutir à des conclusions quant au rôle à donner à l'Ecole nale de tir, quant aux modifications à apporter à son régime, quant au ;ramme d'instruction à lui imposer. Le Comité technique était invité à enter un projet de réorganisation dans lequel les attributions de cet lissement seraient limités à la pratique et aux méthodes d'instruction viduelle du tireur.

Cette limitation peut paraître un peu étrange. N'était-ce pas préjuger de uestion ? C'était, en tous cas, donner raison au général de Négrier qui ochait à l'Ecole normale de faire surtout de la tactique. Et, ajoutait-il, me circonstance aggravante, de la tactique basée sur des théories faus- Il prétend, en effet, que le calcul des effets du feu d'après la dispersion a gerbe aboutit à des résultats que l'expérience dément : d'après lui, il a pas de conduite du feu au combat. Les balles partent, et le hasard les ıe.... ou à peu près !

Cependant, loin de bannir du camp de Châlons la grande tactique, on l'y troduite en mettant à sa tête, au lieu du colonel Souchier, lequel était un essionnel du tir, le colonel Dufour, officier breveté, géographe, straté- e, etc., bref, aussi peu spécialiste que possible. J'en ai parlé sur le mo- ıt (mai 1904, page 380, et novembre 1904, page 814). Je ne reviens pas ce que j'ai dit à ce sujet.

Toujours est-il qu'un bataillon du 106e fut mis, le 29 août 1904, à la dis- tion du colonel Dufour pour effectuer des expériences en vue de l'éta- ıement d'une nouvelle doctrine, ce pendant qu'on supprimait les exer- ; pratiques servant à l'application de l'ancienne doctrine, reconnue mau- e. Il fut seulement entendu que, dès qu'on en aurait une bonne, on endrait les exercices pratiques pour l'appliquer.

Cette bonne, on ne tarda pas à l'avoir trouvée, puisque, à la fin de ême année (décembre 1904), l'Ecole normale avait formulé ses proposi- ı. Celles-ci furent approuvées par le Conseil supérieur de la guerre, de ; que, le 15 avril 1905, le ministre put retirer le bataillon d'expérience ı'avait plus rien à expérimenter. En même temps, il décida que l'Ecole t inspectée chaque année par un membre du dit Conseil supérieur de re, et il chargea la direction d'infanterie de préparer un décret de ganisation.

e travail était prêt en octobre 1905. Mais, entre temps, un organe nou-

veau avait été créé. Je veux parler de la Commission des Ecoles. Il était dans ses attributions qu'elle fût saisie de l'affaire. Or, elle reprit à son compte la thèse du général de Négrier, ce qui fit échouer le projet. D'autres, qui furent présentés au cours de 1906, éprouvèrent le même sort. Enfin, en 1907, parut le décret dont j'ai parlé. Entre temps, d'ailleurs, les exercices pratiques avaient été rétablis.

L'histoire de ces flottements, de ces vicissitudes, est pour prouver qu'il a manqué là une volonté ferme, une direction unique. Et ce n'est ni la première fois ni la seule que nous ayons à constater pareille anarchie dans un département où il semblerait tout indiqué qu'on eût de l'esprit de suite, de la volonté et du commandement.

* * *

Je suis pris à partie dans un opuscule de M. F. de l'Harpe (*Pourquoi vous êtes soldats*, Lyon, chez Storck), et je profite de l'occasion que m'offre cette circonstance pour traiter la question en jeu.

Le point en litige est de savoir jusqu'où il faut faire de la métaphysique et de la philosophie avec les soldats. On s'est avisé qu'il fallait leur montrer le pourquoi des choses. Et je m'élève d'autant moins contre cette idée que j'ai été des premiers à l'appliquer. Mais il me semble qu'on va à l'abus, et qu'on se met à rechercher le pourquoi du pourquoi, ce qui finit par mener terriblement loin, car on n'arrive jamais à la cause initiale.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas !

Quand j'ai débuté dans la profession des armes, on abrutissait le troupier d'interminables nomenclatures : on l'accablait de règles impératives. C'était des : « Il faut faire ceci » et : « Il ne faut pas faire cela, » sans rien de plus. J'ai eu l'idée de remplacer les nomenclatures par des explications. J'en ai tiré quelque vanité et... quelque profit! Mes publications ont eu plusieurs éditions, et on les a introduites dans tous les régiments, de sorte qu'on a pris l'habitude d'enseigner aux recrues moins les noms des différentes parties de leurs armes que leur rôle spécial et leur utilité. Mais je n'ai pas cru pourtant qu'il fallût donner des notions de balistique, de mécanique ou de métallurgie, bien qu'elles soient nécessaires pour l'intelligence complète de ce rôle spécial et de cette utilité.

Un exemple éclaircira ma pensée.

Naguère, l'Annuaire du téléphone me donnait simplement pour règle d'appuyer plusieurs fois de suite sur un bouton lorsque je voulais faire un appel. Mais on ne m'apprenait pas si mon geste déclanchait une fiche, ou allumait une lampe, ou mettait une sonnerie en branle. J'avais pourtant besoin de le savoir, parce que, selon le cas, il y avait intérêt ou non à recom-

mencer l'appel. Aujourd'hui on m'explique que la pression sur le bouton a pour effet de provoquer l'apparition d'un signal qui, dès lors, ne bouge plus. Et c'est un progrès. Il serait plus grand si on m'avait résumé en quelques mots le rôle du crochet mobile et, d'une façon générale, l'organisation des bureaux téléphoniques, pour me permettre de me rendre compte de ce qui s'y passe lorsque je fais tel ou tel mouvement. Mais pensez-vous qu'il soit utile de me parler de vibrations, d'ondes, de fluides, d'ampères, de watts, de tension, de potentiel, sous prétexte qu'il s'agit, en l'espèce, de phénomènes acoustiques produits ou transmis par l'électricité? Et ne croyez-vous pas qu'un pavé soit une masse bien grosse pour écraser une mouche?

Il n'est question de métaphysique, de sociologie, de philosophie, qu'on ne veuille aborder aujourd'hui pour préparer des tireurs ou des éclaireurs, parce que la métaphysique, la sociologie, la philosophie, sont à la base de tout. Allez-vous donc enseigner la chimie organique et la géologie à un jardinier, ou les lois de l'attraction universelle à un portefaix, victime de la pesanteur des fardeaux?

Quand vous aurez dit à des soldats pourquoi ils sont soldats, ils vous répondront : Nous sommes aussi des hommes. Eh bien, alors, expliquez-nous pourquoi nous sommes des hommes. Traitez le grand et troublant problème de la destinée humaine. Or, s'ils vous acculent à cette étude, vous serez bien embarrassé, car vous vous aventurerez dans le terrain de la religion, Vous entrerez dans le non-démontrable. Eh quoi! Dans un pays où la majorité est acquise à une foi qui n'admet aucun raisonnement, vous vous mettez à vouloir raisonner! Au siècle où nous sommes, dites-vous, la discipline « subsiste surtout par la compréhension du subordonné, » et, en conséquence, vous vous mettez à lui parler d'ethnologie et d'histoire, de politique et de géographie, de morale et d'industrie, de la mutualité et des conflits du capital et du travail, et de Çakya-Mouni et du christianisme, de la situation budgétaire et de la climatologie, de l'utilité des colonies et du respect des lois. Il n'y a que l'éducation des réflexes dont M. F. de l'Harpe ne parle pas. En quoi il se distingue des autres ratiocineurs qui, pour apprendre « ce qu'est une ligne de mire, une tranchée, une patrouille, un bivouac, » veulent faire l'éducation morale du troupier « pour lui donner des convictions qu'il n'a pas ou pour affermir celles qu'il a! » Voilà certes bien des affaires!

Eh! quoi, vous êtes soldats, que vous l'ayez voulu ou non. Ça y est: ça y est, comme disent les paysans. Il ne s'agit plus que de devenir de bons soldats. Et je veux bien qu'on s'adresse le plus possible à votre intelligence, et je veux bien qu'on excite la curiosité de votre esprit, et je veux bien qu'on s'applique à vous faire aimer le métier. Mais vraiment il ne me semble pas qu'il soit nécessaire, pour cela, de raisonner le moindre de ses actes. On en arrive ainsi à cette conclusion que le salut de l'inférieur au supérieur n'a aucune raison d'être, ou à celle-ci que les soldats devraient n'être pas surveillés

la nuit dans leurs dortoirs, ou à telles autres du même genre que j'ai entendu formuler.

La turlutaine de nos logiciens — dont l'erreur me semble venir de ce qu'ils ne font pas au sentiment sa place légitime — s'est traduite par l'aphorisme de Souvaroff et de Dragomiroff : « Tout soldat doit connaître la manœuvre », aphorisme qu'on interprète en disant que la troupe doit être initiée au plan de campagne. Il ne suffit pas que le capitaine dise à sa compagnie : « Nous allons filer par ce ravin-ci pour aller occuper cette ferme-là » on veut qu'il lui fasse un cours complet de tactique, voire de stratégie.

Trop est trop. Vous vous rappelez l'histoire ou la légende qui nous représente un soldat sortant du rang et allant dire à Napoléon : « Si j'étais à votre place, voici ce que je ferais... — Tais-toi, malheureux! » se serait écrié le grand capitaine, en reconnaissant que ce grognard avait eu l'intuition du plan qu'il avait conçu. Le même Napoléon ne disait-il pas : « Mes officiers savent ce qui se passe dans mon armée, comme les oisifs qui se promènent dans le jardin des Tuileries savent ce qui se délibère dans le cabinet »!

Commentant cette phrase, dans les *Souvenirs* de sa vie militaire, le commandant Jean-Stanislas Vivien s'exprime ainsi (page 162) :

Si vous voulez savoir quelque chose de tant soit peu exact sur les succès ou les revers de nos armées en campagne, gardez-vous bien de croire tout ce que vous dira votre grand cousin l'officier, pas plus que les récits de certains vantards qui prétendent avoir été partout et avoir tout fait. Un brave sergent d'infanterie, qui ne dort jamais que d'un œil lorsqu'il commande un poste avancé, un intrépide lieutenant de voltigeurs qui, en deux tours de main, vous enlève un poste ennemi, voire même un officier supérieur de quelque distinction, ont bien assez de besogne, un jour de bataille, sans chercher à savoir ce qui se passe au delà de leur horizon.

Ils ne le savent pas, parce qu'ils sont peu ou pas orientés sur le pays où évoluent les deux armées contraires ; ils ne le savent pas, parce que les dispositions prises par les principaux chefs pour livrer bataille, les marches et contre-marches qu'il faut exécuter pour s'y préparer, *ne sont pas et ne doivent pas être connues de tout le monde*, et qu'elles sont souvent hors de la sphère des connaissances de celui qui prétend vous instruire.

Eh! Oui, il ne faut pas sortir de la sphère de nos connaissances. Eh! Oui, il ne faut pas chercher à savoir ce qui se passe au delà de notre horizon. Augmentons cet horizon, donnons un plus grand rayon à cette sphère, soit. Mais sachons nous borner. C'est ce qu'il me semble qu'on ne fait pas. C'est ce qu'il me semble, en particulier, que n'a pas fait le ministre lorsqu'il a voulu qu'on donnât dans les écoles militaires, aux futurs officiers, des connaissances véritablement encyclopédiques. Encore s'agissait-il là de l'élite, de gens qui pensent, ou qui doivent être capables de penser. Mais quand on songe que M. F. de l'Harpe s'adresse à Pitou ou à Dumanet!... Et c'est dommage. Car réellement sa brochure est plus qu'intéressante. Elle

dénote un homme de valeur. Et c'est, en effet, à un homme de grande valeur que nous avons affaire. Je lui reproche seulement de s'être fourvoyé en suivant ce qu'Alceste appelait le mauvais goût du jour.

* * *

Grand remaniement dans l'artillerie. La composition des régiments et bataillons vient d'être quelque peu modifiée, par suite d'une nouvelle répartition des batteries lourdes, par suite aussi de l'attribution d'un demi-régiment au cours pratique de tir, ainsi que je l'ai expliqué le mois dernier (page 559). Mais, à côté de ces dispositions, destinées à mettre les choses dans un ordre plus conformes aux nécessités de l'heure présente, voici une innovation d'un genre différent et, si on peut ainsi parler, d'un degré plus élevé.

Je fais allusion à l'organisation du commandement de l'arme en temps de paix. Et ici, pour expliquer le caractère de la réforme, je suis obligé de rappeler que, dans chaque corps d'armée, il y a deux régiments d'artillerie de campagne, soit une brigade. Un général de brigade est donc placé à la tête de cette artillerie. En temps de guerre, il accompagne le commandant du corps d'armée et lui sert de conseiller technique.

Mais en temps de paix, on l'avait chargé de commander l'ensemble des troupes et des services de l'artillerie stationnée sur la région du territoire à laquelle il appartenait. Des bataillons de forteresse, des établissements de construction, des écoles, des dépôts de matériel, se trouvaient ainsi dépendre de lui, qui, certes, avait intérêt à tout ce que cela fonctionnât bien, mais sans y avoir un intérêt spécial, puisque ces troupes et ses services lui échappaient au moment de la mobilisation. Il était naturel que sa prédilection se portât sur les éléments avec lesquels il devait faire campagne, et qu'il négligeât le reste.

On a donc pensé, très justement, que, si la brigade d'artillerie devait continuer à être commandée par un général de brigade, il reste place, dans chaque corps d'armée, pour un autre général qui aurait sous ses ordres tout ce qui, appartenant à l'arme, ne fait pourtant point partie intégrante de la brigade. (Par exemple, les arsenaux qui fournissent à celle-ci ses réserves, lui restent rattachés.)

A la vérité, une autre solution aurait pu (et peut-être même dû) prévaloir, qui eût consisté à maintenir dans chaque corps d'armée un général d'artillerie, à donner à un colonel subordonné à ce général la direction des deux régiments et de placer un simple lieutenant-colonel à la tête de chacun de ceux-ci. En réalité, l'artillerie se fractionne au moment de la mobilisation en demi-régiments, encore que les choses ne se passent pas aussi simplement et aussi harmonieusement que je le dis là. Mais on les rendrait aussi simples et aussi harmonieuses que tout le monde y gagnerait. L'orga-

nisation de cette malheureuse arme est terriblement boiteuse; ell pond en rien à la nature des choses. De là, d'incessants remaniements celui qui vient de se produire. C'est un réel progrès, mais un progr fisant et qui laisse encore à souhaiter d'autres progrès, du genre d que je viens d'indiquer.

INFORMATIONS

Cinquième raid pour officiers de toutes armes. — Les officiers de lerie bâlois, encouragés par le succès de la dernière épreuve de ce genre solu d'organiser une nouvelle course de fond l'automne prochain. Ils tent de nouveau sur une nombreuse participation d'officiers de toutes et de toutes les parties de la Suisse. Les conditions sont les mêmes qu deux ans. En les faisant connaître d'ores et déjà, on permet aux offici se préparer sans plus, eux et leur cheval, aux grands efforts qui leur s demandés et de s'entraîner.

Les officiers bâlois se sont imposé d'introduire dans le règleme concours toutes les prescriptions de nature à empêcher un éreintem cheval. Les participants devront présenter leur monture en de telles c tions qu'ils puissent supporter les deux journées de travail sans dom Peuvent seuls espérer un prix, les cavaliers dont le cheval pourra monté en bonne condition le lendemain de la course.

Règlement.

1. Les officiers de cavalerie de Bâle-Ville organisent, pour les 12 octobre, un raid pour officiers de toutes armes.

2. Le parcours dépasse 150 km. environ et doit être couvert en étapes.

La première étape, Lucerne-Cham-Baden-Mumpf doit être parcour 11 heures au maximum, 9 au minimum. Start à Lucerne, le 12 octob matin ; départs avec 5 à 10 minutes d'intervalle selon le nombre des ticipants.

Pour la deuxième étape, allure libre. Start à Mumpf, le 13 octobr 7 h. m. dans l'ordre d'arrivée. Parcours : Cote 297 au nord de Kiburg- berg-Schlathof ; cote 359 au sud-ouest de Reinach-Schanze, cote 371 P Sainte-Marguerite. Le trajet de Schanze (371) au poteau est jalonné pa fanions. La ligne Rhein-Kaiseraugst-Frenkendorf-Pratteln-Muttenz est dite. La durée du parcours dans la première journée est comprise da calcul de la durée entière du raid. Les lieux indiqués dans le présent cle sont stations de contrôle.

3. Les participants habitant Bâle ou dans un rayon de 25 km. autour de Bâle (point central, la gare badoise) sont mis au bénéfice d'une avance de huit minutes.

4. Tenue : Vareuse, casquette, sabre.

5. En demandant leur inscription ou au plus tard avant le départ de Lucerne, les participants indiqueront par écrit le nom de leur cheval, le cas échéant son numéro fédéral, le manteau, l'âge, la race, la généalogie, les épreuves antérieures.

Les indications sur la nature de l'entraînement seront reçues avec reconnaissance.

6. Les participants peuvent se faire servir par leurs domestiques aux haltes qu'ils voudront faire. Entraîneurs interdits.

7. Les engagements sont personnels à l'officier, le choix du cheval restant libre, jusqu'au 5 octobre avec entrée simple de 25 fr., jusqu'au 10 octobre avec double entrée. Toutefois, le raid doit être couru en entier avec le même cheval.

8.

1er prix	Fr.	1000
2e »		500
3e »		250
4e »		150
5e »		100

et plusieurs prix d'honneur.

Le raid sera couru même avec un nombre réduit de participants.

9. N'auront droit à un prix que les participants dont le cheval sera, à l'arrivée, en bonne condition. Une disqualification définitive peut être prononcée déjà à Mumpf.

10. Les participants qui rempliront les conditions posées pour la première étape, qui parcourront la seconde en 5 heures au maximum et qui arriveront avec un cheval en bonne condition, recevront un gobelet en souvenir.

11. Examen de la condition des chevaux lundi, 14 octobre, à 9 h. m. sur la prairie de St-Jaques : 500 m. de trot, 1000 m. environ de galop, 2 haies et un fossé.

12. Les demandes de renseignements et d'inscription doivent être adressées au capitaine de cavalerie J. Simon, 39 rue Dufour, avec la mention « Distanzritt » sur l'enveloppe.

Bâle, le 20 juillet 1907.

Le Comité du raid des officiers de cavalerie bâlois.



BIBLIOGRAPHIE

La guerre de 1870-71. L'armée de Châlons. II. Nouart-Beaumont. 2 vol savoir : 1 vol. de texte et 1 vol. de documents annexes. 9 cartes hors texte Paris 1906. Librairie militaire R. Chapelot et Cie.

Autant que le volume précédent, résumé dans notre livraison de juillet passé, le second tome de l'état-major français sur l'armée de Châlons est riche en enseignements de toute nature. Le tome I faisait ressortir surtout les erreurs de l'organisation et de l'administration de l'armée du maréchal Mac-Mahon, les insuffisances du service de l'état-major. Le tome II nous met en présence des fautes du commandement.

La principale de ces fautes est l'ignorance absolue de tout service d'exploration, en grand comme en détail. La préoccupation constante du commandement en chef est de ne pas se battre. Elle est poussée si loin qu'il s'interdit même de reconnaître l'ennemi. Il entend l'éviter sans savoir qui il est, ni où il se trouve exactement.

Naturellement, du commandement en chef cette crainte du combat se propage à tous les degrés de l'échelle hiérarchique, favorisée par l'esprit d'inertie qui règne partout. Et c'est ainsi que, jour après jour davantage, l'armée de Châlons se soumet à la volonté de l'adversaire.

Nous voyons le premier contact un peu intime s'établir au combat de Nouart. Le 5e corps français s'applique à le rompre, et comme l'intention du commandement allemand est de réserver l'entrée en ligne simultanée de toutes ses forces, le 5e corps réussit à se dégager, les avant-gardes du XIIe corps saxon ayant suspendu leur attaque.

Mais le contact sera repris à Beaumont dès le lendemain, dans des conditions désastreuses pour l'armée française. C'est ici que l'on prend sur le vif les conséquences d'une organisation insuffisante d'une armée, d'un service des distributions incapable et des fautes d'un état-major. Le 5e corps arrive à Beaumont, où il stationnera pendant la nuit, dans un état de fatigue tel que personne ne songe plus aux exigences même les plus élémentaires de l'établissement d'un bivouac. Il semble que personne, dans cette armée, n'a jamais lu un règlement sur le service en campagne. Les camps sont installés dans un bas-fond, à proximité immédiate d'un terrain très couvert, terrain de forêts étendues, et le cadre subalterne ne s'inquiète pas plus d'assurer la sécurité des camps par un service de sûreté rapproché que le commandement supérieur ne songe à ordonner une exploration à distance. Aussi la surprise est-elle complète quand l'artillerie saxonne couronnant les lisières des bois, ouvre le feu sur les soldats occupés à l'astiquage de leur équipement.

Et ici de nouveau, nous voyons dans toute l'armée de Châlons renaître la préoccupation indiquée plus haut de se soustraire au contact de l'ennemi. C'est par hasard si certaines troupes du 7e corps, voisin du 5e, lui apportèrent un secours qui le sauva d'une destruction complète. Ni au 7e corps, ni au 1er, un peu plus éloigné, mais non si loin qu'il n'entendit le canon et ne pût se renseigner, on ne songea à venir à la rescousse. L'écrivain de l'état-major français rappelle une parole de Napoléon : « Le premier principe de la guerre veut que, dans le doute du succès, on se porte au secours d'un de ses corps attaqués, puisque de là peut dépendre son salut. » Ce premier principe de la guerre n'était plus connu des généraux français de 1870. Les 7e et 1er corps agirent à Beaumont à l'égard du 5e comme le 5e avait agi

à l'égard du 1er à Froeschwiller. Les principes de Napoléon, c'est dans l'armée allemande qu'il faut les chercher à cette époque.

C'est ainsi que le volume de l'état-major nous conduit jusqu'à la veille de Sedan. Mac-Mahon ce jour-là n'en sait guère davantage sur l'ennemi que son subordonné, le général de Failly, n'en savait quelques heures avant Beaumont. L'un et l'autre entendent donner du repos à leur troupe avant de reprendre leur éternelle partie de cache-cache, et pour l'un comme pour l'autre, la surprise est grande quand l'adversaire les contraint enfin, par la brutalité du canon, à s'aligner pour le combat.

C'est là surtout ce qui se dégage d'intéressant, de poignant, pourrait-on dire de la lecture de l'ouvrage de l'état-major : les hommes du moment finissent par paraître mains coupaples, quelle que soit l'énormité de leurs actes. Ils sont les victimes d'une longue éducation fautive du temps de paix, des routines d'un régime intellectuel fait de paresse, de satisfaction aveugle de soi-même et d'ignorance des choses du dehors. Ils paient la longue erreur de toute une nation. F. F.

Jeanne d'Arc guerrière, par le général Frédéric CANONGE, 1 broch. in-12 de 132 pages, avec cinq cartes ou plans. — Paris, Nouvelle librairie nationale, 1907. — Prix : 2 francs.

L'auteur de ce volume est un de nos écrivains militaires les plus croyants et les plus probes. Il considère la pucelle d'Orléans comme ayant rempli une mission divine, surnaturelle. Mais il n'a pas voulu faire ici une œuvre de foi. C'est en historien qu'il nous raconte l'histoire de Jeanne d'Arc. Son petit précis est d'une honnêteté parfaite, impartial, simple et rapide. Je serais tenté de lui reprocher d'être trop une étude purement militaire. Il y est question de stratégie et de tactique, mais cette stratégie et cette tactique me semblent un peu trop isolées. J'aurais voulu qu'elles fussent rattachées à l'ambiance, que la psychologie des compagnons de la guerrière nous fût présentée, et aussi qu'on nous racontât les à-côtés de son rôle militaire. La documentation aussi laisse à désirer. Non qu'elle manque de solidité, mais elle paraît un peu maigre, le général Canonge n'ayant pas voulu alourdir son récit par des renvois. Bref, je regrette qu'il ait borné son ambition à n'écrire qu'un précis. Mais, étant donné le dessein qu'il a conçu, la façon dont il l'a rempli est digne des plus grands éloges. E. M.

Souvenirs de ma vie militaire (1792-1822), par le commandant Jean-Stanislas VIVIEN. — 1 vol. in-8 de 351 pages, avec un portrait de l'auteur. — Paris, Hachette, 1907. — Prix 3 fr. 50.

Très agréable recueil de légers croquis, qui donnent une idée très vivante de la physionomie de l'armée impériale. L'auteur y apparaît comme un homme très sympathique par sa sincérité, l'élévation de son esprit, la noblesse de son caractère. Il n'y a que sur son rôle aux Cent jours que je trouve qu'il glisse un peu vite et qu'il ne s'excuse pas assez de ses changements de cocarde. En tout cas, je doute qu'on lise sans émotion son dernier chapitre, sorte d'examen de conscience qui donne une haute idée et de la valeur morale et de la pénétration psychologique et des qualités de style de celui qui l'a écrit.

J'ajoute que le commandant Emm. Martin, qui s'est chargé d'élaguer le manuscrit et d'en faire la toilette, ainsi que de le présenter, s'est acquitté de ce travail avec autant de piété que d'intelligence et de discrétion.

E. M.

Enseignements médicaux de la guerre russo-japonaise, par le Dr J.-J. MATIGNON. — 1 vol. grand in-8 de 448 pages, avec cartes, plans, croquis, schémas et photographies de l'auteur. — Paris, A. Maloine, 1907.

Ce gros volume est du plus haut intérêt, et je l'ai parcouru avec un plaisir qui s'est trouvé gâté pourtant par la lecture du passage suivant (pages 63-64) :

Dès l'arrivée au cantonnement, l'eau des puits est examinée, *au point de vue chimique seulement*. Le chef infirmier de chaque régiment a dans son sac une petite boîte à réactifs avec tubes à essai. Certains journalistes, trop enthousiastes, ont parlé du médecin militaire japonais, galopant avec les éclaireurs, le microscope accroché à la selle et pratiquant, dans toutes les villes ou villages qu'on reconnaissait, de rapides examens bactériologiques. Pareilles assertions tiennent de l'ignorance ou de la fantaisie — des deux peut-être — et des médecins japonais à qui je montrai, un jour, l'article du journal auquel je fais allusion, en rirent beaucoup.

Hélas ! je l'avoue à ma confusion, je m'étais laissé prendre au récit en question, le correspondant militaire qui l'a écrit passant pour être véridique. Ceci doit nous apprendre à ne croire que ce que nous avons vu nous-mêmes. Et encore !...

Cependant, le Dr Matignon est digne de nous inspirer confiance : médecin major de l'armée coloniale, ancien membre de la mission militaire aux armées japonaises en Mandchourie, ex-attaché à la légation de France à Pékin, auteur de nombreux et excellents ouvrages sur l'Extrême-Orient, actuellement chef du laboratoire de pathologie à la Faculté de Bordeaux, il est particulièrement qualifié pour nous renseigner, et non seulement les médecins, mais encore les officiers trouveront grand profit à l'étude de son livre.

E. M.

Règlement de manœuvres pour l'artillerie de campagne allemande, approuvé le 26 mars 1907, traduit par le capitaine C. BOYARD, détaché à la Section technique d'artillerie — 1 vol. in-8 de 338 pages. — Paris, Berger-Levrault, 1907.

Très bonne traduction, à laquelle je reprocherai seulement de n'être qu'une traduction. Pourquoi n'y avoir pas joint des éclaircissements, des commentaires ? Ou, mieux encore peut-être, pourquoi ne s'être pas contenté d'une simple adaptation ?

Il me semble que la juxtaposition des commandements en deux langues alourdit le texte, inconvénient qu'on aurait évité en donnant un lexique des termes allemands. De même, les dénominations des servants nous gênent, et je crois qu'il eût été préférable de leur donner des noms analogues à ceux sous lesquels nous avons coutume de les désigner.

A sigaler les cinquante pages (97 à 149) consacrées à l'obusier léger.

E. M.

La stratégie de Moltke en 1870, par le colonel PALAT, chef d'état-major du 17e corps d'armée. — 1 vol. in-8 de 392 pages, avec 22 cartes hors texte. — Paris, Berger-Levrault, 1907. — Prix : 10 francs.

Le maréchal de Moltke a-t-il été supérieur à sa réputation ? A-t-il été au dessous d'elle ? Ou, si on peut ainsi parler, en a-t-il été différent ? Tel est le sujet très passionnant auquel s'est attaqué le colonel Palat, *alias* Pierre Lehautcourt. On retrouvera dans ce volume ses qualités habituelles d'érudition et d'impartialité, son élévation d'esprit et sa fermeté de style.

E. M.

Dix jours à l'armée suisse, par le général Langlois, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre. Une brochure de 125 pages avec un croquis hors texte. Paris 1907. Henri-Charles Lavauzelle, éditeur.

A la veille de l'entrée en ligne des troupes des Ier et IIe corps d'armée pour les manœuvres d'automne, il est utile de signaler la publication de cette brochure. Elle est un tirage à part des articles publiés par l'auteur dans la *France militaire* à l'occasion des manœuvres de notre IVe corps d'armée, articles partiellement reproduits par la *Revue militaire suisse* dans sa livraison de décembre 1906.

On se rappelle les observations critiques très justes formulées par le général Langlois. Avec le coup d'œil d'un maître en la matière, il a d'emblée reconnu les lacunes essentielles de notre instruction tactique et déterminé nos insuffisances. Etudier son travail et le méditer est la meilleure façon de nous préparer à éviter aux prochaines manœuvres, dans la mesure du possible, la répétition des erreurs commises par nos camarades du IVe corps d'armée. Ces erreurs sont du reste celles commises et depuis de nombreuses années par toute l'armée suisse. Elle ne s'en affranchira que par l'instruction plus développée de ses recrues et de ses cadres prévue par la nouvelle loi d'organisation militaire.

En attendant. il est bon d'évoquer nos fautes sous la conduite d'un officier aussi compétent que le général Langlois. Un homme averti en vaut deux, dit un proverbe connu. F. F.

Die Bernische Kavallerie Offiziers-Gesellschaft, par le capitaine Alphonse Bauer. Berne. Imprimerie du *Berner Tagblatt*, 1907

Le capitaine Bauer a bien mérité de la Société des officiers de cavalerie bernois en publiant cette jolie brochure. Son historique qui débute par des lignes fort justes sur « l'esprit de corps », retrace l'activité de l'association depuis l'année 1860 jusqu'à nos jours.

Ce regard en arrière présente de l'intérêt non seulement pour nos camarades du canton de Berne, mais encore pour tout officier de cavalerie, car c'est au développement de l'arme que l'auteur nous fait assister dans ces quelques pages

A la veille de voter la nouvelle organisation militaire, il est curieux et intéressant de se reporter à un demi-siècle en arrière et de relire, avec beaucoup d'étonnement parfois, le compte-rendu de discussions qui nous paraissent étranges. Nous sommes loin, en effet, du temps où une société avait à faire des propositions pour la nomination d'un chef d'arme cantonal! Loin aussi derrière nous, heureusement, l'époque où le recrutement des guides et dragons était si précaire et mettait presque en péril l'existence même de la cavalerie!

Les tractanda de la Société nous apportent l'écho de ses cris d'alarme et en relisant tout cela on ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de reconnaissance pour ceux qui furent à la peine dans ces temps difficiles.

Ajoutons que la brochure, fort bien imprimée, est ornée de nombreuses photographies. Il y a là une collection de casquettes qui ne manque pas de pittoresque; les amateurs de vieux uniformes seront satisfaits. P.

Le coup de massue, par M. le docteur J. Aubeuf. Préface de Paul Déroulède. Avec quatre figures dans le texte. 1 vol in-8°. Paris 1907. Henri Charles Lavauzelle, éditeur.

Il y a quelques faits dans cette brochure. Il y a surtout des phrases, de nombreuses citations et pas mal de coupures. L'auteur se propose de rendre

au public français la confiance en soi-même, qu'il est entrain de perdre sous l'administration d'un gouvernement détestable. Il établit donc une comparaison des forces militaires de l'Allemagne et de la France, comparaison qui l'amène à conclure que les principaux atouts sont actuellement dans les mains françaises. Quant au gouvernement, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper outre mesure. Taine n'a-t-il pas écrit : « Lorsque, dans une nation, le cœur est si haut, elle se sauve malgré ses gouvernants, quels qu'ils soient, car elle rachète leur ineptie par son courage, et couvre leurs forfaits par ses exploits. » F. F.

Der Kleine Krieg und der Etappen dienst, von Georg Cardinal von Widdern Teil III. Aus dem deutsch. Französischen Kriege 1870/71. Heft I. In und vor der Front der Armee. Mit 1 Karte und 7 in den Text gedrukten Skizzen. Heft II, Karten und 2 Skizzen im Text. 2 vol. in-8°. Berlin 1907. R. Eisenschmidt, éditeur.

Cet ouvrage est classique. Aussi bien est-ce sa troisième édition qui voit le jour, et qui, selon toute probabilité, sera promptement épuisée, car les enseignements à en tirer ont conservé toute leur valeur et leur variété est grande. Ce sont des destructions de voie ferrée par de la cavalerie, par des pionniers, par de l'infanterie ; ce sont des opérations de détachements avancés en pays ennemis, occupation de localités, petites surprises de nuit, escarmouches contre des francs-tireurs, etc., etc. ; ce sont des explorations de forêt, des incidents du service de sûreté ; bref, tous les à côté des grandes opérations, à côté quotidiens en campagne, et dans lesquels les chefs de tous grades peuvent être appelés à exercer un commandement et à faire appel, dans les circonstances les plus imprévues, à leur esprit d'initiative et de décision.

Nos officiers de landwehr et de landsturm, entre autres, trouveront, dans le second volume, ample matière à méditation et à instruction. Ils y liront des exemples de couverture de routes d'étape, protection de bureaux de télégraphe, de bivouacs, de convois, le tout raconté souvent avec la précision et l'attrait des choses vues et vécues et présenté par un auteur tout particulièrement apte à faire ressortir l'enseignement des faits qu'il expose.
F. F.

Le rôle sociologique de la guerre et le sentiment national, par le capitaine A. Constantin, suivi de *La guerre, moyen de sélection collective*, par le Dr S. R. Steinmetz, de La Haye. — 1 vol. in-8, cartonné, de 291 pages. — Paris, Félix Alcan, 1907.

La *Bibliothèque scientifique internationale* a fort bien fait d'accueillir ce volume qui est une solide protestation contre le pacifisme. Et, pour ma part, je sais gré au capitaine Constantin de l'avoir traduite et commentée. Je lui sais moins de gré de l'avoir grossie d'une foule de chapitres parasites dont je ne méconnais certes pas l'intérêt intrinsèque, mais qu'il n'avait aucune raison, semble-t-il, de publier ici sous ce titre. Il est question dans ces chapitres de bien des choses qui n'ont aucun lien avec le rôle sociologique de la guerre. E. M.

Lausanne - Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LII° Année — N° 9 — Septembre 1907

LE PATRIOTISME

ET

L'HISTOIRE DES GUERRES

A la veille d'une consultation électorale sur la réorganisation de nos forces militaires, nous voudrions demander à l'histoire des guerres quelques enseignements.

Quand nous disons histoire des guerres, il faut s'entendre. Il ne s'agit point de cette histoire qui se borne à l'énumération des hauts faits des souverains batailleurs et des grands capitaines. Au point de vue où nous nous plaçons, il importe assez peu de savoir quand et où l'ambition d'un conquérant trouva sa satisfaction par la sujétion de territoires nouveaux et par l'abaissement d'un pouvoir rival. Les guerres qui nous intéressent sont les guerres non des souverains mais des peuples, celles où les combattants donnèrent le spectacle d'une nation armée luttant pour soi-même.

De ces guerres-là, nous trouvons des exemples dans l'histoire des premiers Suisses, à Morgarten, à Sempach, et jusqu'aux guerres de Bourgogne ; puis, à la fin du XVIII[e] siècle, dans la triste campagne qui consomma la ruine de l'ancienne Confédération. Nous trouvons d'autres exemples, caractéristiques, dans les guerres de la Révolution française, puis dans celles du Premier-Empire. La guerre franco-allemande de 1870-1871 nous fournira aussi le sien, et, tout récemment, celle des Russes contre les Japonais.

Où résida, dans toutes ces rencontres, le secret de la victoire et de la défaite? C'est là ce que nous voulons déterminer. Nous entendons prouver que les peuples qui n'ont pas su consentir,

voure, chargèrent, dans tous les premiers engagements, avec fermeté, résistèrent avec constance et supportèrent, sans reculer, des pertes considérables. Cependant, ils furent vaincus.

C'est que l'armée prussienne était encore une armée de métier. Elle comprenait une grosse proportion d'étrangers servant à titre de mercenaires. Le sentiment patriotique ne pouvait agir sur ces hommes. On ne les dressait à leur tâche que par une discipline excessive imposée avec une extrême rigueur. Un tel ressort était insuffisant vis-à-vis des troupes françaises qu'animait le souvenir de la Révolution et que stimulait, avec l'amour de la France, la confiance en un chef invaincu.

Et la nation prussienne, elle-même, avait perdu de sa virilité. Elle considérait la paix comme supérieure à l'effort de la lutte; elle nourrissait sa jeunesse de théories philosophiques; elle s'attendrissait sur la bienveillance des hommes.

La Prusse se livrait à la métaphysique. On y trouvait admirable d'être cosmopolite. Quand l'armée détruite et vaincue, les Français entrèrent à Berlin, on les y reçut comme des amis. La société bourgeoise montrait presque une joie maligne pour les malheurs survenus. Le général Hullin avait été nommé gouverneur de Berlin par l'empereur; un journal écrivait quelques jours après :

« On aperçoit là-bas, à sa fenêtre, le commandant de place, le général Hullin, un excellent homme qui tient avec sévérité à l'accomplissement du devoir, mais qui est aussi bon et affable. Voir cet homme me fait du bien, ajoutait le journal. Berlin reconnaît ce qu'il a fait pour la tranquillité et la sécurité de la ville. »

Quant à l'empereur, il avait une excellente presse; il était le « héros », le « grand », l'« affable » ; on célébrait sa magnanimité; d'une manière générale, on proclamait les perfections de l'armée française, la bonne humeur des officiers français ; la noblesse des maréchaux ; la vertu des hommes d'Etat. Ainsi le voulait la philosophie cosmopolite ; c'était le dernier cri de ce que l'on appelait, à cette époque, la « civilisation ».

Et naturellement, l'armée prussienne elle-même devait se montrer « civilisée ». Tandis que les Français vivaient simplement sur le pays, les Prussiens étaient obligés de traîner leurs magasins après eux parce que les habitants refusaient de rien leur livrer. Le peuple agissait comme si la guerre ne le regardait

pas. Il en avait été ainsi dans toutes les dernières campagnes. Il faut lire les plaintes de Scharnhorst à ce sujet :

« A Menim, écrit-il, où pendant des années on fut en présence de l'ennemi, où deux fois on fut repoussé par lui avec des pertes considérables, où presque tous les matins on échangeait avec lui des coups de feu, on n'avait cependant pas le droit de construire un retranchement à une place favorable, avant que le propriétaire du moulin à vent qui se trouvait en cet endroit eût consenti à la destruction de son moulin, contre indemnité, et il fallut plusieurs mois de pourparlers pour en arriver-là. »

Il fallait employer la force pour abriter les blessés dans les maisons particulières et pour se procurer les voitures nécessaires à leur transport. L'armée mourait de besoins.

Clausewitz, alors adjudant du prince Auguste de Prusse, raconte que « lorsque, le 16 octobre, alors que les hommes n'avaient mangé ni le 14 ni le 15, les troupes, absolument affamées, arrivèrent à Creussen, le prince envoya au village le plus rapproché chercher quelque nourriture pour ses grenadiers. Les paysans refusèrent de donner quoi que ce soit. Il fallut employer la force et on jeta les hauts cris. Les officiers eux-mêmes, « imbus de civilisation », condamnèrent cet emploi de la force. Le major von Rabiel, de la garde, envoya chercher Clausewitz. « Il lui témoigna son indignation et lui demanda avec instance de faire observer au prince qu'un tel *système de pillage* n'était pas convenable et *était contraire à l'esprit de l'armée prussienne* ».

Manque de patriotisme de la population, cosmopolitisme des sentiments, c'était assez pour décourager l'armée. Elle pouvait se battre pour un peuple prêt à la seconder ; elle ne le pouvait pour un peuple qui la traitait presque en ennemie. La démoralisation ne résista pas aux premiers revers.

Quelques années plus tard, le spectacle a changé. La France qui conviait les peuples à la liberté a versé dans le despotisme militaire, et les peuples ne comprennent pas qu'à son tour elle les subjugue. Les rois sont tombés, mais les nations sont nées ; elles se soulèvent au nom de leur droit à l'indépendance, au nom de ces principes mêmes que la Révolution sema dans le monde, et elles les retournent contre le peuple qui les leur enseigna mais qui, maintenant, les oublie.

En 1813, au lendemain de la lugubre retraite de Russie, la

Prusse fait défection à l'alliance française ; ses soldats passent à l'ennemi ; la guerre de l'indépendance va commencer.

L'armée prussienne a été transformée. Plus rien des mercenaires que l'on conduisait à coups de triques et par la crainte des fers. Elle est devenue, par son recrutement, nationale. Le service obligatoire et à court terme appelle les citoyens aux armes. L'âme même de la nation palpite sous l'uniforme. C'est ainsi, moralement fortifiés, que les soldats prussiens poursuivront la campagne de 1813 et de 1814 ; ils la reprendront, en 1815, dans les mêmes conditions.

Ecoutez Charras (p. 32) :

Dans tous les Etats de la confédération germanique, le cri de guerre retentit ; les contingents se levèrent avec rapidité.

Les arsenaux étaient pleins ; la plus grande partie des soldats de la guerre de l'indépendance étaient sous les drapeaux ; les autres venaient seulement de rentrer dans leurs foyers ; le cabinet de Saint-James promettait de riches subsides ; le patriotisme était exalté ; le souvenir de la victoire datait de la veille ; il effaçait celui des grandes défaites ; tout était facile.

L'Allemagne alors fut saisie d'enthousiasme et de fureur comme en 1813.

La chaire religieuse et la chaire universitaire furent de nouveau changées en tribunes d'où éclatait, à chaque instant, l'appel aux armes pour le salut de la patrie. Les professeurs quittèrent encore la robe pour l'uniforme. Leurs élèves reprirent le mousquet. Les chants d'Arndt, de Kœrner, des Tyrtées populaires de la Germanie, réveillèrent partout les échos des villes et des campagnes. Les journaux, les pamphlets, les proclamations se pressèrent, se succédèrent sans relâche, excitant la mémoire des injures subies, du sang versé, des fortunes ruinées, attisant tous les foyers de haine, lançant la menace et l'insulte non seulement à Napoléon, mais encore à la France, hélas !

C'étaient les exactions de Berlin et de Hambourg, les réquisitions excessives et sans fin, les contingents dévorés par la guerre ; c'était la grande iniquité du blocus continental imposé, maintenu par Napoléon à l'étranger et enfreint par lui-même, à son profit, sur les côtes de l'empire ; c'étaient Rome, la Hollande, l'Oldenbourg, le Valais, les villes hanséatiques, etc., incorporés à la France, en pleine paix, au mépris des traités ; c'étaient la violation des neutralités, l'assassinat de Vincennes, le guet-apens de Bayonne, l'invasion de l'Espagne, les peuples donnés en apanage aux frères, aux sœurs, aux lieutenants de Napoléon ; c'étaient aussi les maux inséparables de toute guerre qu'on invoquait pour soulever les nations contre celui qui avait voulu, qui voulait encore la monarchie de l'Europe et contre le peuple français, son complice, disait-on.

En France, qu'en est-il ? L'opinion est troublée et divisée ; la discorde règne dans une partie du pays ; en maintes villes, on signale des mécontents, des agitateurs. Les généraux marchent à contre-cœur. Gavés d'honneurs et de richesses, le repos leur est devenu cher. Dans la troupe, la confiance fait défaut. Sans

doute, les Français conservent la haine de l'étranger ; ils se révoltent à l'annonce de l'invasion imminente ; mais l'enthousiasme de 92 est tombé et le sentiment de l'invincibilité n'existe plus comme en 1805 et en 1806. L'exaltation patriotique a changé de camp. Napoléon succombera à Waterloo.

Laissons passer un peu plus d'un demi-siècle. Une nouvelle guerre éclate entre les deux adversaires de 1815. La Prusse et les Etats alliés de l'Allemagne du Sud vont se mesurer avec la France de Napoléon III.

La Prusse s'y prépare depuis longtemps. La double invasion de 1814 et de 1815 n'a pas suffi pour effacer le souvenir de l'humiliation de Iéna. De 1857 à 1870, Moltke, dans sa conviction d'une guerre un jour ou l'autre inévitable, n'a pas rédigé moins de vingt notes et mémoires sur les opérations contre la France, perfectionnant ses plans d'année en année, serrant toujours de plus près les éventualités possibles. L'armée est méthodiquement préparée ; la guerre des duchés, en 1864, lui fournit l'occasion d'une répétition générale; celle de 1866 exaltera sa confiance. Aussi, quand au moment de colorer la dépêche d'Ems, Bismarck demande à Moltke : « Notre armée est-elle réellement assez bonne pour que nous puissions faire la guerre avec la plus grande probabilité de succès? le maréchal répond : « Nous n'avons jamais eu de meilleur instrument qu'en ce moment. »

La nation n'était pas moins prête que l'armée. On a dit souvent que le maître d'école allemand avait été le vainqueur de 1870. Il ne faut pas prendre cette affirmation dans ce sens que les Allemands ont vaincu par une instruction individuelle plus parfaite. L'action du maître d'école a été surtout éducative, morale ; il a élevé une génération qu'il a pénétrée de la conviction des destinées d'une plus grande Allemagne et dont il a ouvert les cœurs à la notion du devoir envers la patrie. En même temps, les guides politiques de la nation, les écrivains, les historiens, proclamaient la nécessité et l'avenir de l'unité allemande ; la jeunesse universitaire était instruite dans ce sentiment; les poètes, les musiciens exaltaient l'âme germanique. Aussi, le jour où la dépêche d'Ems, cette chamade devenue une fanfare, fut répandue par les cent mille voix de la presse, jeunes et vieux, adolescents et pères de famille se serrèrent autour du drapeau allemand, et un seul hymne s'éleva vers le ciel : *Die Wacht am Rhein.*

Quel tableau offre à ce moment la France du second empire? Militairement, elle est tombée, sans s'en douter, bien bas. Les enseignements [de Napoleon Ier sont perdus dans l'oubli. L'armée et ses chefs surtout ignorent leur métier. Les esprits se complaisent dans l'inertie ; du haut en bas de l'échelle hiérarchique on attend des ordres, et comme dans le désarroi d'une préparation nulle et d'une organisation caduque aucun ordre n'est possible, personne ne bouge. Devant un ennemi dont tous les ressorts sont tendus vers l'offensive et vers l'attaque, le commandement français reste passif. Il met sa confiance dans l'occupation de « bonnes positions » ; il attribue au terrain inerte la valeur qui n'appartient qu'à l'homme ardent.

Quant à la nation, enrichie par le commerce, affaissée dans le bien-être, elle craint par-dessus tout les sacrifices que savent consentir les peuples qui veulent vivre. Qu'on lise les comptes rendus du Corps législatif discutant en 1867 et en 1868 la nouvelle loi militaire. Cette loi cherche l'augmentation des effectifs; elle poursuit une réforme de l'armée par un recrutement plus largement national. Au lieu du soldat de métier, chair à canon, que le bourgeois envoie se battre pendant que lui-même reste au coin du feu, elle s'engage, bien timidement encore, dans la voie du service obligatoire et de la diminution du remplacement.

Mais si timide qu'elle soit, elle exige trop encore aux yeux des députés anxieux de demander un effort à leurs électeurs. Ils pensent à leurs circonscriptions. Par un illogisme singulier, qui ne s'explique que par l'aveuglement de la passion politique, ce sont les représentants de la gauche de qui l'on attendrait la défense du principe démocratique du service obligatoire, ce sont eux qui le combattent avec le plus de véhémence. « Il n'y aura plus de bons numéros ! » ce cri d'alarme devient la devise de tous les adversaires de la loi.

En présence des oppositions déchaînées, la commission du Corps législatif invoque des atténuations et des explications incompatibles avec le devoir du patriotisme. La loi prévoyait, par exemple, l'institution d'une garde nationale mobile, formée des jeunes gens non versés dans l'armée permanente. Les députés s'inquiètent à la pensée des dangers que pourrait courir cette jeunesse. Le rapporteur s'applique à les tranquilliser :

« Il ne faut rien exagérer, dit-il, et juger sainement les

choses. La garde nationale mobile ne sera pas souvent, grâce à Dieu, appelée à aller, comme on l'a dit trop souvent à cette tribune, offrir sa poitrine aux balles de l'ennemi. » Et il expose que la mission de cette garde sera surtout de remplacer pour leur donner la liberté d'action, les régiments dans les garnisons. « La plupart du temps, laissez-moi le dire, c'est une espérance en même temps qu'une réalité, les jeunes gens qui en feront partie rendront certainement de vrais services, mais, grâce à Dieu, ils ne courront aucun danger. »

« Est-ce possible, s'écrie l'écrivain militaire, Pierre Lehautcourt, en reproduisant ces paroles, d'étaler plus naïvement l'égoïsme des classes moyennes, toutes disposées à admettre qu'on fît la guerre, pourvu qu'elles ne fussent pas appelées à y aventurer leur précieux « moi ».

Mérimée, dans ses « Lettres à une inconnue », écrit sur le même sujet : « Une autre chose qui me rend furieux, c'est la façon dont on reçoit le projet de réorganisation de l'armée. Tous les jeunes gens bien nés meurent de peur d'être dans le cas de se battre pour la patrie à un moment donné.... »

M. Thiers souscrit à tant de veulerie : « Je le dis franchement devant mon pays, je ne suis pas partisan de cette loi, parce que je crois qu'elle inquiétera la population.... »

Les autres orateurs de gauche sont plus virulents ; ils s'acharnent à rabaisser la force militaire de la France et proclament son inutilité :

« On nous dit, s'écrie M. Jules Favre, qu'il faut que la France soit armée comme ses voisins, que sa sécurité est attachée à ce qu'elle soit embrigadée, cuirassée, qu'elle ait dans ses magasins des monceaux de poudre et de mitraille. Ma conscience proteste contre de semblables propositions. »

M. Jules Simon : « J'espère qu'on nous rendra cette justice, que toutes les fois qu'il a été question d'organiser ce qu'on appelle la paix armée, on nous a trouvés en travers des mesures proposées pour atteindre ce but.... »

M. Ernest Picard : « Par quelle aberration le gouvernement peut-il songer à chercher les forces de la France dans l'exagération du nombre d'hommes? Notre amendement porte la suppression absolue des armées permanentes et leur remplacement par les gardes nationaux! »

M. Eugène Pelletan : « Le militarisme est une plaie. Je com-

prends les pompiers armés en cas d'une invasion; mais une invasion est-elle possible? »

M. Garnier-Pagès : « Qu'est-ce que la force matérielle? Quelle puissance vous auriez, si vous vouliez avoir confiance dans le peuple et la liberté? Le budget de la guerre vous mène à la banqueroute. C'est la plaie, c'est le chancre qui nous dévore. »

Plus tard, un autre député, M. Darimont expliquera qu'il a refusé la loi pour « des considérations philosophiques et transcendentales. »

Elle fut votée cependant, mais énervée, mutilée, et l'hostilité du pays empêchera le gouvernement de suivre aux mesures d'exécution.

Telle l'Allemagne, telle la France, à la veille de 1870. Le résultat fut Frœschwiller, Metz, Sedan.

* * *

Nous avons insisté sur ces faits, parce que, dans ce moment-ci, ils présentent pour nous, Suisses, quelque actualité. Nos autorités politiques viennent de mettre la dernière main à la réorganisation de nos institutions militaires, et des oppositions se manifestent qui, à certains égards, rappellent celle de la gauche française avant 1870. Elles aussi dénoncent le militarisme et le chancre du budget militaire qui nous dévore; elles aussi, dans l'aveuglement de la passion politique, nient les devoirs du citoyen envers le sol natal, et poursuivent, dans notre peuple, l'éducation de l'anti-patriotisme. Comme la France de 1790, comme la Prusse de 1806, comme les députés au Corps législatif de 1867, elles invoquent la fraternité des peuples, les embrassements des nations, la considération philosophique et transcendentale d'une civilisation épurée; elles en déduisent l'inutilité de l'armée. D'aucuns vont plus loin encore et dans leur amour du genre humain n'ont de haine que pour leur patrie et d'injures que pour leurs concitoyens. A ces oppositions-là une seule réponse peut être utilement faite, la réponse de l'histoire.

Celle-ci vient encore de nous en donner une particulièrement éloquente. Qui donc, lorsque le 9 février 1904, le télégraphe apprit au monde l'attaque des torpilleurs japonais à Port-Arthur, qui donc ne se montrât persuadé de la défaite finale de l'empire du Soleil-Levant? Il pouvait obtenir un succès de surprise; peut-

être même la victoire lui sourirait-elle sur mer; mais sur terre quelle folie de se heurter à la colossale Russie!

A cette époque, nous ne voyions guère le Japon qu'à travers les récits de Mme Chrysantème ou ceux des *Terres lointaines* de notre compatriote Paul Seippel. Et c'est ce Japon-là, ce Japon de roman et d'amourettes faciles, à la civilisation superficielle comme la laque de ses porcelaines, qui osait se mesurer à une puissance européenne et l'une des plus considérables! Il prétendait opposer ses quarante millions d'habitants aux cent trente millions de Russes et ses six cent mille soldats à cinq millions d'hommes!

Aujourd'hui, nous en savons davantage. Nous commençons à découvrir ce que nos préjugés d'occidentaux, notre présomption d'hommes blancs, imbus de nous-mêmes, nous cachaient. Nous nous étions imaginé parce que, depuis une génération seulement le Japon s'est ouvert à nos progrès industriels, qu'il n'avait jamais été civilisé, que la valeur humaine datait de nous.

Quelle erreur et quel aveuglement! Il a fallu le prestige de la victoire pour nous ouvrir les yeux. Nous avons reconnu alors que la civilisation japonaise pour être différente de la nôtre avait, sans doute, de plus vieux quartiers de noblesse, et qu'elle était de nature à fortifier les qualités viriles d'un peuple peut-être plus que la nôtre. Nous avons reconnu que si les Nippons ont su emprunter nos moyens et se les assimiler avec une intelligence supérieure, témoignage d'une civilisation développée, ils l'ont fait pour leur propre fin, pour leur progrès de race jaune, pour la perpétuité de leur coutume, de leur croyance, de leur idéal.

Cette croyance, cet idéal, quels sont-ils? Ils se résument dans le culte de la patrie et de la force militaire. Rappelons-nous les actes innombrables d'héroïsme que jour après jour nous ont contés pendant la guerre les correspondants de la presse. Les cas de Kara-Kiri, le dévouement toujours en éveil, les sacrifices joyeusement offerts. Ces marins qui, sans hésitation, vont au-devant de la mort certaine pour obstruer, sous le feu de la forteresse, le goulet de Port-Arthur. Une première équipe succombe; une autre la remplace. La mort en fauche une troisième, dont le sort ne fait reculer personne; une quatrième épreuve trouve de nouvelles volontés prêtes et de nouveaux dévouements. Un plus

grand Japon, voilà ce que réclament les sujets du Mikado, et l'amour de la patrie les groupe contre le péril blanc.

Que peut le pauvre moujik devant un si vibrant enthousiasme! Il est mal commandé, il est mal instruit, il est mal vêtu, son armée n'est pas organisée. On l'enlève à sa misérable chaumière, à son village, à son champ ; on le transporte à des milliers de kilomètres, dans les plaines ou brûlantes ou glacées de l'Extrême-Orient. Pourquoi faire ? Il n'en sait rien. On lui dit de se battre, et il se bat. Mais pourquoi se bat-il ? Que cherche-t-on dans cette Mandchourie inhospitalière ? En quoi cette colonie lointaine importe-t-elle au bonheur de la sainte Russie ? Il est fataliste ; il ne se plaint pas ; il va où ses chefs veulent qu'il aille et il a des mots héroïques sans le savoir. Au bivouac, un officier voit un soldat étendu sur le sol nu et mouillé :

— Comment es-tu couché ? lui demanda-t-il.

— Bien, mon lieutenant : Je suis couché sur un côté et j'ai l'autre pour me couvrir.

Certes non, ce n'est pas le courage qui lui manque. Il l'a montré dans les longues défaites et dans la retraite toujours recommencée. Il y a fait preuve d'une constance, d'une endurance morale dont nul autre n'eût été capable. Mais son courage est d'une qualité inférieure à celui du Japonais ; c'est un courage passif, celui du Nippon est actif ; sa force est la force inerte du fatalisme ; celle du Nippon la force vivante de l'enthousiasme et du patriotisme. Le duel de ces deux forces a produit Port-Arthur, Liao-Yang, Moukden, Tsoushima.

* * *

Et maintenant quelle conclusion tirerons-nous de notre étude? La suivante :

C'est une très grosse erreur de croire qu'un peuple dont les ressorts moraux sont distendus, dont l'énergie est affaiblie, puisse posséder une armée capable de vaincre. Les forces qui se heurtent sur le champ de bataille sont celles qui ont été cultivées pendant la paix. La nation qui a entretenu les sources vives de son patriotisme, qui a élevé ses enfants dans le sentiment du sacrifice éventuel pour la défense des siens et de la communauté, qui a fait d'eux des caractères et des hommes de volonté, cette nation crée les armées solides, enfante des soldats prêts à affronter les périls et la mort, des capitaines capables de com-

duire leurs troupes à la victoire et dans tous les cas à l'honneur.

Au contraire, l'Etat veule, celui dont la population s'effémine, considère la paix comme supérieure à l'effort viril, nourrit sa jeunesse de théorie philosophique au lieu de la préparer aux rudes réalités de l'existence et cote son bien-être plus haut que la lutte pour la vie, cet Etat verra son armée trahir ses espérances. Il tombera en proie au vainqueur.

Le referendum militaire a été demandé par cette fraction du parti socialiste qui, précisément, veut se refuser aux exigences du patriotisme, qui proclame l'inutilité de l'armée et invite les citoyens à céder à la mollesse et à l'oubli de leurs devoirs.

L'histoire nous apprend, par les exemples que nous venons d'évoquer, où conduisent les théories de cette nature.

F. F.

ÉTUDE

SUR LA

réorganisation des troupes du génie

(Fin.)

VI. Effectifs et états-majors.

ÉTATS-MAJORS

D'après ce qui précède, les effectifs des états-majors et des unités peuvent se calculer comme suit :

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE

Tous les officiers du génie qui n'ont pas de commandement — ce qu'on appelle actuellement « officiers à disposition » — *font partie de l'état-major du génie.*

Qu'ils travaillent à des projets de fortification ou à des essais de matériel, ou bien qu'ils soient instructeurs, cela revient au même ; l'important est qu'ils soient astreints à des travaux soit chez eux, soit au bureau du génie.

ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE

La *section du génie à l'état-major* comprend actuellement :

1 colonel du génie avec 3 chevaux
2 adjudants » 2 »
1 secrétaire d'état-major.

Cette section devra être, en cas de guerre, renforcée suivant les besoins par des officiers de l'état-major du génie.

ÉTAT-MAJOR DE CORPS

Reste tel quel, soit :

1 chef du génie, colonel ou lieut.-colonel, avec 2 chevaux
1 adjudant, capitaine ou lieutenant, » 1 cheval
2 ordonnances.

CORPS DE TROUPES

a) **Sapeurs.**

Section régimentaire de sapeurs d'infanterie :

	Officiers	Sous-off. et soldats	Chevaux de selle
Premier-lieutenant ou lieutenant	1	—	1
Sergents	—	2	—
Caporaux	—	4	—
Sapeurs	—	38	—
Infirmier	—	1	—
Soldats du train	—	2	—
Total . .	1	47	1

1 chariot de sapeurs } 4 chevaux de trait.
1 cuisine roulante }

Compagnie de sapeurs.

L'effectif reste tel quel, sauf les changements suivants :

1. Les *appointés* de sapeurs sont remplacés par des *caporaux.*

2. Les *lieutenants de sapeurs sont montés*, comme tous les autres officiers de sapeurs, pour pouvoir faire des reconnaissances.

3. La compagnie a des *bicyclettes.*

L'effectif de la compagnie de sapeurs est donc de :

4 officiers avec 4 chevaux de selle.
186 sous-officiers et soldats (2 bicyclettes).

Bataillon de sapeurs.
(État-major et deux compagnies de sapeurs)

État-major.

	Officiers	Sous-off. et soldats	Chevaux de selle
[illegible]	1	—	2
[illegible]	1	—	1
[illegible]	1	—	1
[illegible]	1	—	1
[illegible]	1		1
[illegible]	—	[illegible]	2
[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
[illegible]	—		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

1 fourgon d'état-major }
1 char à bagages } 4 chevaux de trait.

Remarques :

1. Le *second cheval du commandant* se justifie par le fait que cet o
doit accompagner l'état-major de division et le soir surveiller des chau
souvent très éloignés les uns des autres.

2. Le *second sous-officier du train* est nécessaire parce que la col
d'outils et le train de ponts divisionnaire marchent souvent séparément.

Voitures et chevaux de trait d'après page 621 :

	Voitures	Chevaux
Chariots de sapeurs avec cuisine roulante	2	8
» d'outils	4	16
» d'obstacles	1	14
» d'éclairage	1	2
» à munitions (explosifs)	2	4
Haquets à chevalets et à poutrelles, sans pontons, avec 2 nacelles	6	24
Voitures à vivres (réquisition)	2	4
Total . .	18	62

Effectif total du bataillon du génie :

13 officiers,
412 sous-officiers et soldats,

425 hommes.
16 chevaux de selle,
66 » » trait,
20 voitures.

b) Equipage de pont de corps.

L'effectif de la *compagnie de pontonniers* doit être le mê
que celui de la compagnie de sapeurs, soit :

4 officiers avec 4 chevaux de selle.
186 sous-officiers et soldats.

Le *train de pontons* et l'*état-major* restent tels quels.

L'équipage se compose donc d'un état-major, d'une compagn
de pontonniers et d'un train de pontons, soit :

12 officiers,
299 sous-officiers et soldats,

311 hommes.
21 chevaux de selle,
154 » » trait,
37 voitures ;

dont :

30 haquets à poutrelles et à chevalets,
2 chariots de pontonniers,
1 forge de campagne,
2 chars à vivres (réquisition),
1 fourgon d'état-major,
1 char à bagages.

c) Compagnie de chemins de fer.

L'état-major du bataillon de chemins de fer est supprimé.

La compagnie des chemins de fer est portée à l'effectif ci-dessous :

	Officiers	Sous-off. et soldats	Chevaux de selle
Capitaine	1	—	1
Premier-lieutenant	1	—	—
Lieutenants.	3	—	—
Sergent-major	—	1	—
Fourrier	—	1	—
Sergent.	—	—	—
Caporaux de pionniers . . .	—	10	—
Caporal du train	—	1	—
Pionniers	—	150	—
Appointés et soldats du train .	—	5	—
Tambours	—	2	—
Infirmier	—	1	—
Ordonnances d'officiers . . .	—	2	—
Total . .	5	189	2

Voitures et chevaux de trait :

2 chariots d'ouvriers de chemins de fer, 8 chevaux,
1 char à vivres . . . . 2 »

en outre, un *wagon-atelier*.

d) Compagnie de télégraphe.

Etat-major

	Officiers	Sous-off. et soldats	Chevaux de selle
Capitaine.	1	—	1
Lieutenant-télégraphiste . . .	1	—	—
Médecin	1	—	1
Sergent-major	—	1	—
Fourrier	—	1	—
Tambours	—	2	—
Soldats du train.	—	1	—
Ordonnances d'officiers. . . .	—	2	—
Total . .	3	7	2

1 fourgon à 2 chevaux.

Une section de la compagnie de télégraphe.

	Officiers	Sous-off. et soldats	Chevaux de selle
Premier-lieutenant ou lieutenant.	1	—	1
Sergents	—	2	—
Caporaux	—	3	—
Caporal du train	—	1	1
Pionniers [1]	—	34 [1]	—
Appointés et soldats du train. .	—	6	—
Infirmier	—	1	—
Total . .	1	47	2

Voitures et chevaux de trait :

1 voiture-station.	4 chevaux.
2 chariots à câble	8 »
3 voitures.	12 chevaux de trait.
4 bicyclettes.	

Effectif total de la compagnie de télégraphe.
(Etat-major et 4 sections).

	Officier	Sous-off. et soldats	Chevaux de selle
Capitaine.	1	—	1
Premiers lieutenants et lieutenants	4	—	4
Lieutenant-télégraphiste . . .	1	—	—
Médecin	1	—	1
Sergent-major	—	1	—
Fourrier	—	1	—
Sergents	—	8	—
Caporaux	—	12	—
Caporaux du train	—	4	4
Pionniers [2]	—	136 [2]	—
Appointés et soldats du train . .	—	24	—
Tambours	—	2	—
Infirmiers	—	4	4
Ordonnances d'officiers. . . .	—	2	—
Total . .	7	194	10

13 voitures, 50 chevaux de trait, 16 bicyclettes.

[1] Dont au moins 9 télégraphistes.

[2] Dont au moins 36 télégraphistes.

e) Train d'éclairage.

	Officiers	Sous-off. et soldats	Chevaux de selle
Premier-lieutenants ou lieutenants	2	—	2
Sergents	—	5	—
Caporaux de pionniers. . . .	—	4	—
Caporaux du train	—	2	2
Appointés et soldats du train . .	—	16	—
Pionniers (avec 8 surnuméraires).	—	40	—
Total . .	2	67	4

Voitures et chevaux de trait.

2 chariots-projecteurs	8 chevaux.
2 » de machine (combustible) .	8 »
2 » » (lampes à arc) .	8 »
8 voitures.	32 chevaux de trait.

f) Compagnie de radiotélégraphie.

Etat-major.

Commandant : capitaine ou major.
Adjudant-remplaçant : capitaine.

Station mobile :

	Officiers	Sous-off. et soldats	Chevaux de selle
Premiers-lieutenants ou lieutenants	2	—	2
Sergent	—	1	—
Caporaux	—	2	—
Pionniers, dont au moins 4 télégraphistes	—	20	—
Caporal du train	—	1	1
Appointés et soldats du train . .	—	4-6	—
Ordonnance d'officier	—	1	-
Total . .	2	29-81	3

2-3 voitures, 8-12 chevaux de trait, 1 bicyclette.

Station fixe :

	Officiers	Sous-off. et soldats	Chevaux de selle
Premier-lieutenant ou lieutenant .	1	—	—
Sous-officiers	—	2	—
Pionniers, dont au moins 4 télégraphistes.	—	7	—
Total . .	1	9	—

g) **Bataillon d'aérostiers.**

En outre des 3 compagnies projetées, un *état-major de ba-taillon* est nécessaire, spécialement pour régler le remplacement et l'échange de matériel ; cet état-major comprendrait un commandant (lieut.-colonel ou major) et un adjudant-remplaçant avec 2 chevaux de selle.

L'effectif actuel des *compagnies* doit être maintenu ; les appointés y ont déjà été remplacés par des caporaux.

L'effectif total des aérostiers serait de :

26 officiers.
555 sous-officiers et soldats.

581 hommes,
29 chevaux de selle.
273 chevaux de trait.
84 voitures.

Proportion des troupes techniques d'après l'organisation proposée.

En prenant le corps d'armée pour base, comme au début de cette étude, le calcul s'établit comme suit :

Les *troupes techniques du corps d'armée, trains compris,* sont :

a) A l'état-major du corps d'armée :		
1 compagnie de télégraphe . . .	201	hommes
1 équipage de pont avec train . .	311	»
1 train d'éclairage	69	»
b) Aux deux divisions :		
2 bataillons de sapeurs à 2 compagnies	850	»
c) Aux huit régiments d'infanterie :		
8 sections de sapeurs d'infanterie .	384	»
Total . .	1815	hommes
Le corps d'armée actuel a . . .	1345	»
Augmentation . .	470	hommes

Le corps d'armée à 4 brigades aura un effectif de 31313 + 470 = 31783 hommes dont 1815, soit *5,7 %* appartiennent au génie, trains compris.

Le corps d'armée à 5 brigades aura en outre aux régiments d'infanterie de landwehr 2 sections de sapeurs d'infanterie, soit 96 hommes.

Le corps d'armée complet comptera donc 37 360 hommes, plus l'augmentation du génie, soit :

au corps à 4 brigades . : . . .	470 hommes
à la brigade de landwehr. . . .	96 »
Total général . .	37 926 hommes

dont 1815 + 96 = 1911, ou *5,05* % de troupes du génie.

Si l'on tient compte aussi des unités de troupes à disposition du commandant de l'armée et du service des chemins de fer, on a en outre :

3 compagnies de chemins de fer .	776 hommes
3 » d'aérostiers . . .	581 »
p. ex. 3 stations fixes, 5 mobiles de radiotélégraphie	180 »
Total . .	1537 hommes

soit pour chaque corps d'armée $\frac{1537}{4}$ = 384 hommes.

Le corps d'armée à 4 brigades compterait ainsi 31 783 + 384 = 32 167 hommes, dont 1815 + 385 = 2199, ou *6,8* % du génie. *Le corps d'armée à 5 brigades* aurait 37 926 + 384 = 38 310 hommes, dont 1815 + 96 + 385 = 2295, ou *6,05* % du génie.

VII. Unités de landwehr et réserve du génie.

GÉNÉRALITÉS

Les troupes de landwehr des autres armes ont deux tâches à remplir ;

1. Soutenir l'armée de campagne, là où il s'agit plutôt de résister que de marcher et manœuvrer.

2. Fournir des hommes de remplacement à l'armée de campagne, sitôt que les surnuméraires et le contingent de recrues sont épuisés.

Les troupes techniques ont encore une troisième tâche : *la direction et l'exécution de fortifications provisoires.*

UNITÉS DE LANDWEHR

Le plus simple serait de former le même nombre d'unités des différentes branches de l'arme en landwehr qu'en élite. En effet, si par le déchet naturel, l'effectif des unités de landwehr devient un peu faible, on peut le compléter au moyen de pionniers du landsturm.

MATÉRIEL

Pour cela il faut, *ou bien* que les unités de landwehr aient un *matériel de corps* suffisant, par exemple que les voitures techniques passent en landwehr au bout de douze ans comme les hommes ; *ou bien* que la *réserve du génie* comprenne, outre 10 % de voitures de remplacement pour l'élite, suffisamment d'outils et de voitures pour les unités de landwehr.

Il n'est pas indispensable que le matériel de la landwehr soit exactement le même que celui de l'élite ; cependant la diversité des tâches que ces unités peuvent recevoir dans une guerre défensive, exige que la plus grande partie de ce matériel soit chargé sur voitures.

Nous verrons plus tard quelles troupes techniques de landwehr ont besoin d'un matériel de corps spécial et lesquelles peuvent tirer le leur de la réserve du génie.

a) **Sapeurs.**

Le nombre des *sapeurs d'infanterie* diminuera avec l'âge dans la même proportion que celui des fusiliers ; on pourra donc, par la suite, former *une section de sapeurs d'infanterie pour chaque régiment d'infanterie de landwehr* Ier ou IIe ban.

Cette section devra avoir un *chariot de sapeurs d'infanterie*, comme en élite. Le régiment de landwehr aura besoin de ce chariot, soit lorsqu'il sera rattaché à l'élite, soit lorsqu'il aura une position à fortifier et à occuper.

Le plus tôt l'on construira ces voitures, mieux cela vaudra, même si les premiers sapeurs d'infanterie ne passent en landwehr que dans 12-13 ans, les chariots ne seront jamais de trop.

L'organisation militaire actuelle montre que l'on peut former en landwehr le même nombre de *compagnies de sapeurs* qu'en élite. Leur train pourra cependant être plus simple, car elles ne

doivent pas opérer avec une division, mais travailler isolément à la fortification d'un secteur de terrain.

Les *3 chariots à 4 chevaux* (+ 2 chars à vivres) prévus par l'organisation actuelle pour la compagnie de sapeurs de landwehr, devraient suffire. En effet, lors de grands travaux de fortification le service territorial et des étapes fera transporter sur place les *outils de dépôts*.

b) **Pontonniers.**

Unités.

La tâche des pontonniers de landwehr est de :

1° Remplacer par d'autre matériel, les ponts construits par l'armée de campagne, afin que celle-ci puisse de nouveau disposer de son matériel, tout en conservant le passage.

2° Lancer des ponts dans les positions fortifiées. Dans ce double but, le mieux est de conserver en landwehr les quatre compagnies de pontonniers de l'élite. Même avec un déchet de 20 °/₀ l'effectif est encore suffisant pour lancer un pont, là où une grande rapidité n'est pas nécessaire; il suffit aussi pour la surveillance du pont.

Matériel.

Ce qui manque, c'est le matériel ; on voit d'emblée qne les 15 unités de la réserve du génie et le matériel d'école usagé ne suffisent pas, puisque un seul pont sur l'Aar exige 10 unités.

Le matériel de la réserve du génie devrait suffire pour le moins à remplacer un pont sur l'Aar, de 10 unités et 2 ponts plus petits (sur la Reuss ou la Limmat) soit 12 unités ; en outre à renforcer un pont sur l'Aar.

Pour cela il faudrait 32 unités, dont 15 existent actuellement dans la réserve et environ 5 dans le vieux matériel d'école. *La réserve du génie doit donc être augmentée de 12 unités sur voitures.*

Ce matériel de pont n'a pas besoin d'être réparti définitivement aux 4 compagnies, à raison par exemple de 8 unités par compagnie. Il vaut mieux que ce matériel reste réuni à l'endroit où les 4 compagnies seraient stationnées en temps de guerre ; la répartition aux compagnies dans chaque cas particulier est d'autant plus facile que l'on sait d'avance combien il faut de matériel.

Ces compagnies peuvent également *se passer de trains ;* il

suffit qu'*un train de ponts de landwehr de 10 unités*, soit de la force d'un train d'élite, soit stationné au même endroit que la réserve du génie. Ce train servirait de *parc d'étape*, jusqu'au moment où il devrait conduire un équipage de pont à la gare et de là à l'emplacement du pont.

Ensuite, le train serait de nouveau disponible jusqu'à ce que l'on replie le pont.

c) **Compagnies de chemins de fer.**

Aux 4 compagnies d'élite pourraient correspondre 4 compagnies de landwehr ; comme les effectifs sont actuellement très faibles, on ne peut former pour le moment que 2 compagnies de chemins de fer de landwehr.

Dans ces compagnies de landwehr se trouveront aussi des ouvriers plus expérimentés que dans l'élite ; raison de plus pour les équiper mieux qu'aujourd'hui (avec de vieux chariots de mineurs). Chaque compagnie devrait avoir *2 chariots d'ouvriers de chemins de fer, non attelés.*

Ces compagnies seraient, comme celles de l'élite, à la disposition du chef du service des transports.

d) **Compagnies de télégraphe.**

Unités de landwehr.

Les 4 compagnies de télégraphe de landwehr sont destinées à établir et desservir les lignes télégraphiques et téléphoniques dans les positions fortifiées.

Ici aussi, il n'y a pas grand inconvénient à ce que les effectifs soient faibles ; car d'une part on a dans une position fortifiée plus de temps qu'en campagne, et, d'autre part, les spécialistes des anciennes classes d'âge sont plus habiles que les hommes de l'élite.

Matériel.

De même que les pontonniers, les compagnies de télégraphe de landwehr n'ont pas besoin d'avoir leur matériel à elles ; elles peuvent le tirer, selon les besoins, de la réserve du génie,

Cependant, comme les voitures doivent être attelées pendant la construction des lignes, les compagnies doivent avoir des soldats du train et des chevaux de trait, pour pouvoir atteler les voitures de télégraphe de la réserve du génie.

En admettant, comme nous l'avons vu plus haut, que chaque

unité de télégraphe a, sur 3 voitures, 10 km. de ligne et 4 stations de campagne, le matériel de la réserve du génie se calcule comme suit :

Dans une position fortifiée de 4-5 km. de long, il faut environ 8 communications télégraphiques ou téléphoniques, savoir :

2 du commandant aux ailes des avant-postes,
2 » » de la position,
2 » au centre »
2 » aux positions d'artillerie,
1 le long du front.

Ceci donne 25-30 km. de ligne et 16 stations de campagne, c'est-à-dire à peu près le même matériel que pour une compagnie de télégraphe à 4 unités.

D'autre part, une tête de pont provisoire aura dans notre pays un développement d'environ 12-15 km. ; comme la réserve du génie doit suffire pour plus d'une position de ce genre, elle doit consister en au moins 16 unités de télégraphe.

On peut encore compter comme réserve les anciens chariots à câble et voiture-station, mais pas les chariots à fil, car dans une position attaquée, les lignes à fil sont encore bien plus exposées que dans la guerre mobile.

c) **Trains d'éclairage.**

Il ne sert à rien de parler de la landwehr des trains d'éclairage alors que ceux-ci n'existent pas encore dans l'élite.

Cependant puisqu'on prévoit en temps de guerre l'établissement de fortifications provisoires, et qu'on a créé dans ce but des dépôts d'outils, il va sans dire que chacun de ces 3 dépôts doit contenir aussi *2 puissants projecteurs d'au moins 80 cm. de diamètre.*

Le personnel nécessaire se trouvera parmi les employés et ouvriers des usines électriques.

f) **Radiotélégraphie.**

On peut dire du personnel la même chose que de celui des trains d'éclairage ; des unités de landwehr n'ont ici aucun sens puisque l'activité de la radiotélégraphie doit s'étendre de suite à tout le pays.

Plus tard le passage du personnel d'élite en landwehr pourra se faire simplement par transfert d'une station mobile à une

station fixe, ce qui permettra de diminuer le recrutement. Il n'y a pas besoin d'une réserve spéciale de matériel.

g) **Aérostiers.**

Les hommes de la Compagnie d'aérostiers actuelle constituent en passant en landwehr une troupe d'aérostiers de landwehr, dont la tâche naturelle est le service des ballons dans les positions fortifiées.

Cette troupe doit aussi avoir du matériel d'aérostation, qui n'a par contre pas besoin d'être très mobile et peut être au besoin transporté à destination par des parcs d'étape.

RÉCAPITULATION DES UNITÉS DE LANDWEHR ET DE LEUR MATÉRIEL.

a) Pour chaque régiment d'infanterie de landwehr *une section de sapeurs d'infanterie* (à former plus tard) *avec un chariot neuf.*

Seize compagnies de sapeurs de landwehr avec train et, pour le moment, 3 chariots à 4 chevaux.

b) Quatre compagnies de pontonniers de landwehr avec matériel de la réserve du génie. Un *train de ponts de landwehr* à 10 unités.

c) Deux compagnies de chemins de fer de landwehr avec chacune 2 chariots non-attelés (plus tard 4 compagnies avec matériel augmenté en proportion).

d) Quatre compagnies de télégraphe de landwehr avec soldats du train et chevaux. Matériel de la réserve du génie.

e) Quatre trains d'éclairage de landwehr, à former plus tard. Matériel de la réserve du génie.

f) Stations radiotélégraphiques à former plus tard.

g) Pour le moment, *une compagnie d'aérostiers de landwehr avec du matériel neuf.*

RÉCAPITULATION DU MATÉRIEL DE LA RÉSERVE DU GÉNIE.

D'après ce qui précède, et sans entrer dans les détails, la réserve du génie doit contenir :

A. *10 % de toutes les voitures techniques de l'élite.* Ceci est évident, car il faut, en campagne, compter avec un certain déchet en matériel tout comme en hommes.

B. *Trois dépôts d'outils* comme actuellement. Ceux-ci doivent cependant être augmentés de :

a) Six grands projecteurs avec le matériel nécessaire pour l'éclairage des chantiers;

b) Matériel pour les *abris en tôle ondulée*, etc.

C. *Trente-deux unités de matériel de pont d'ordonnance* dont au moins 20 unités sur voitures. 6 chariots de pontonniers, 3 forges de pontonniers, 40 ancres de réserve.

D. *Seize unités de télégraphe* sur voitures, avec 32 téléphones d'avant-postes. 60 km. câble de campagne et 80 km. câble de combat comme réserve.

E. *Equipement de montagne.*

a) Sapeurs. Bâts et outils d'après p. 622 pour au moins 8 sections de sapeurs d'infanterie, 4 compagnies de sapeurs.

b) Télégraphe. 40 stations télégraphiques, 60 km. câble de campagne, 60 téléphones d'avant-postes, 200 km. câble de combat, 20 appareils Mangin, 60 bâts et hottes.

VIII. Répartition des troupes du génie dans des divisions à 3 brigades sans corps d'armée.

L'avant-projet de 1904 du Département militaire fédéral prévoyait la répartition de l'armée en 6 divisions de 3 brigades à 3 régiments.

La *division d'armée* aurait eu 24 bataillons et aurait été, comme *unité stratégique*, administrativement et techniquement indépendante.

Chaque brigade aurait eu 2 régiments à 3 bataillons et 1 régiment à 2 bataillons, soit pour la brigade 8 bataillons (à 697 h.).

La division aurait ainsi eu 6 régiments à 3, 3 régiments à 2 bataillons.

Le bataillon aurait eu 3 compagnies de 227 h. répartis en 3 sections.

Ci-dessous, un projet de répartition des troupes du génie dans des divisions de ce genre.

A. Sapeurs.

Sapeurs d'infanterie.

Pour les raisons indiquées plus haut, chaque unité de combat, c'est-à-dire *chaque régiment d'infanterie* à 3 bataillons, re-

cevrait un *détachement de sapeurs d'infanterie d'au moins 40 hommes*, avec un lieutenant monté et un chariot à 4 chevaux.

Un détachement plus faible serait sans valeur, car en campagne le moindre pont, par exemple, exige au moins 40 à 45 hommes s'il doit être construit rapidement.

Les *3 régiments d'infanterie à 2 bataillons* devraient aussi avoir un détachement de sapeurs. Mais comme la brigade a 3 + 3 + 2 bataillons, ces deux derniers bataillons serviront souvent de réserve en 3e ligne, ou pour des attaques secondaires et peuvent à la rigueur se passer de sapeurs d'infanterie.

Nous n'en tenons donc pas compte et nous admettons que la division d'armée aurait 6 détachements de sapeurs d'infanterie.

Compagnies de sapeurs.

La compagnie de sapeurs devrait être répartie en 3 sections comme celle d'infanterie, non pas pour des raisons tactiques, mais pour que le mot « section » signifie toujours la même chose. Ces sections ne devraient pas avoir 70 hommes, mais 40-45 ou 80-90, de façon à ce que soit la section, soit la demi-section, constitue l'unité de travail.

Nous supposons la *compagnie de sapeurs à 3 sections de 40-50 hommes*, soit en tout environ *160 hommes*.

La division d'armée à 3 brigades devrait en tous cas avoir *3 compagnies de sapeurs* (et pas deux comme dans l'avant-projet); si un divisionnaire peut déjà actuellement donner une compagnie de sapeurs à chaque brigade de 6 bataillons, à plus forte raison devra-t-il pouvoir faire de même pour des brigades de 8 bataillons.

Le corps d'armée actuel à 26 bataillons a 4 compagnies de sapeurs; si l'on n'en donnait que 2 à la division de 24 bataillons, on diminuerait beaucoup la mobilité et la force défensive de l'armée.

D'ailleurs, 3 compagnies de sapeurs = 3 × 160 = 480 hommes + train ne représentent que 3,2 % des 15 000 fusils de la division, tandis qu'actuellement il y a pour les 26 × 4 × 201 = 20904 fusils d'infanterie du corps d'armée, 4 + 186 = 744 sapeurs, soit 3,55 %.

Matériel.

Chaque compagnie de sapeurs devrait en premier lieu avoir un léger *chariot de sapeurs* à 4 chevaux.

Vu le faible effectif des bataillons, le nombre d'outils transporté actuellement sur les 8 chariots d'outils du corps d'armée peut suffire, mais le nombre des chariots devrait être divisible par 3. 9 voitures, soit une par régiment, un peu plus légères qu'actuellement, conviendraient le mieux.

De même il serait bon d'avoir 3 chariots d'obstacles et d'éclairage. Pour éviter de trop augmenter le train, on pourrait charger le fil de fer et le matériel d'éclairage sur la même voiture ; on aurait ainsi 3 chariots obstacle-éclairage, à 4 chevaux.

Train de ponts léger.

D'après l'avant-projet le bataillon de sapeurs doit avoir un train de ponts léger pour franchir les petits cours d'eau. Ce train comprendrait, admettons-nous, au moins *3 unités de pont d'ordonnance, sans pontons mais avec nacelles*, de façon à pouvoir donner au besoin une unité de pont à chaque brigade. L'effectif du bataillon de sapeurs, état-major et trains compris, atteindrait ainsi 510-515 hommes.

Le train se composerait de :

Chariots de sapeurs avec cuisine roulante	3
» d'outils	9
» obstacle-éclairage	3
» à munitions	3
Haquets à poutrelles et à chevalets	9
Chars à vivres	3
Total voitures. . .	30

En outre : 1 fourgon d'état-major.
1 char à bagages.

B. Pontonniers.

D'après l'avant-projet, il y aurait 3 bataillons à 2-3 compagnies et train; ces bataillons seraient attribués selon les besoins aux unités d'armée. Les indications sur l'effectif et le matériel de campagne font défaut.

Il y a donc plusieurs combinaisons possibles ; nous voulons en étudier trois de plus près :

1. On pourrait former *6 compagnies avec chacune 7 unités.*

De cette façon, l'augmentation de matériel ne serait que de 2 unités ; en outre, en réunissant le train d'une de ces compa-

gnies aux 3 unités d'une division, on aurait les 10 unités nécessaires pour ponter les grandes rivières. Il faudrait alors, il est vrai, que le train divisionnaire eût des pontons au lieu de nacelles, comme dans notre projet.

Les états-majors de bataillon dirigeraient les lancements de ponts ainsi combinés.

Pour 7 unités de pont, l'effectif de la compagnie n'aurait pas besoin de dépasser 160 hommes.

En y regardant de plus près, ce système a cependant plusieurs défauts :

a) Lors de la mobilisation, chaque division réclamera une des 6 compagnies, pour avoir la possibilité d'opérer indépendamment. Si l'on fait exclusivement la guerre de montagne, de grands trains restent en arrière, comme qu'ils soient organisés. Si chaque division a une compagnie de pontonniers, les états-majors des bataillons de pontonniers sont mis de côté, et le chef du génie de la division doit diriger le pontage avec matériel combiné, ce qui n'est pas tout à fait son rôle.

Si une division d'armée a une compagnie de pontonniers avec 7 unités et 3 unités au bataillon de sapeurs, il devient plus pratique de réunir ces 10 unités en un seul train, qui peut faire des détachements suivant les besoins. Alors la compagnie de pontonniers devient trop faible pour son matériel, ou bien il faut désorganiser une compagnie de sapeurs pour la renforcer.

(Dans les corps d'armée à deux divisions, avec un train de corps de 10 unités et 2 petits trains divisionnaires, les circonstances sont plus favorables, le train de corps étant assez fort pour se passer de l'aide des trains divisionnaires).

c) Cette organisation exige que les trains divisionnaires aient aussi des pontons. Ce ne sont par conséquent plus des ponts « légers ».

d) chacune des 6 compagnies devrait avoir 2 chariots de pontonniers et une forge, ce qui augmenterait de nouveau le train d'armée de 6 voitures.

L'armée de 6 divisions aurait : 6 compagnies de pontonniers avec chacune 7 unités + 2 chariots, 1 forge et un char à vivres, soit (21 + 4) = 150 voitures ; en outre, 6 trains divisionnaires à 3 unités = 54 voitures, soit en tout 204 voitures de train de ponts.

L'armée de 4 corps à 2 divisions, par contre, n'exige que : 4 trains de corps avec chacun 2 chariots, 1 forge, 2 chars à vivres, soit $4 \times 35 = 140$ voitures plus 8 trains divisionnaires à 2 unités = 48, total 188 voitures.

La combinaison ci-dessus n'est donc, en somme, ni pratique, surtout pour la raison indiquée sous *b*, ni économique.

2. Si l'on formait les 3 bataillons à *3 compagnies avec chacune 5 unités de ponts*, le résultat serait encore moins favorable, car :

a) Les unités stratégiques exigeraient encore plus sûrement chacune au moins une compagnie de pontonniers ; deux bataillons seraient ainsi disloqués dès le début, et probablement le troisième aussi pour donner à la division opérant sur l'Aar inférieure un train de 10 unités.

b) La direction du pontage par les états-majors de bataillon deviendrait difficile, car pour chaque pont un peu grand, il y aurait des pontonniers de différentes unités.

c) Finalement 3 divisions auraient chacune 2 compagnies de pontonniers (à env. 100 hommes) et 10 unités de pont sans compter le matériel léger ; les 3 autres divisions n'auraient que 5 unités. Une moitié de l'armée serait ainsi plus liée aux fleuves que l'autre, par conséquent moins mobile ce qui ne faciliterait pas la tâche du commandant de l'armée.

d) Il faudrait encore plus de voitures que dans le cas prédent.

9 compagnies avec 5 unités + 2 chariots, une forge et 1 char à vivres donneraient $9 (15 + 4) = 171$ voitures plus 6 trains divisionnaires = 54, *total 225 voitures, soit 37 de plus* qu'aux 4 corps d'armée.

Malgré cela, la moitié de l'armée serait mal équipée en matériel de pont.

3. Une solution plus satisfaisante serait de supprimer les bataillons et de former *5 compagnies de pontonniers à 190 hommes avec chacune 10 unités de pont.* En admettant qu'une division opère dans la montagne, les 5 autres auraient chacune leur train de 10 unités et l'on pourrait se passer du matériel léger. La division de montagne seule recevrait pour chaque brigade une unité de matériel léger, soit trois unités en tout.

Le nombre des voitures serait : pour 5 compagnies à 10 unités + 2 charriots, 1 forge et 2 chars à vivres 5 (30 + 5) = 175 voitures, + 3 unités à la 6e division = 9, total 184 voitures.

Ce seraient *44 voitures de plus qu'actuellement* (nous avons laissé de côté de part et d'autre les fourgons d'état-major et chars à bagage) et seulement *4 de moins* qu'avec les 8 trains divisionnaires, bien qu'un sixième de l'armée se trouve presque sans matériel de pont.

Du moment que dans notre pays 60 unités de pont sont nécessaires, le plus naturel serait de donner à *chacune des 6 divisions d'armée 10 unités de pont.*

Il en résulterait une augmentation de *60 unités*, soit d'environ *70 voitures*; c'est pourquoi cette combinaison n'a pas été prise en considération.

c) Pionniers de chemins de fer.

La répartition en 6 divisions au lieu de 4 corps d'armée n'influe pas sur l'organisation des pionniers de chemins de fer.

Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a pas besoin d'un état-major de bataillon, mais que des compagnies de pionniers de chemins de fer d'élite sont nécessaires pendant la concentration de l'armée.

4 compagnies d'environ 170 hommes auraient sur 3 compagnies de 227 hommes (projet), l'avantage de compter un officier expérimenté de plus (capitaine).

d) Pionniers de télégraphe.

Dans la division tripartite, il n'y aurait besoin que de 3 unités télégraphiques par compagnie, soit 1 pour relier le divisionnaire avec l'arrière et l'une des brigades, 1 pour le relier aux deux autres brigades, et 1 pour la liaison avec les corps voisins ou détachés, ainsi que comme réserve. La compagnie aurait ainsi un effectif d'environ 145 hommes.

Pour l'armée, il faudrait $6 \times 3 = 18$ unités + 6 fourgons ou $3 \times 18 + 6 =$ *60 voitures* contre $4 \times 4 = 16$ unités + 4 fourgons ou $2 \times 16 + 4 = 52$ voitures pour l'armée à 4 corps.

e) Trains d'éclairage.

L'indépendance stratégique de la division d'armée implique

aussi l'attribution de projecteurs. Le front de la division de 24 bataillons ne sera pas sensiblement plus court que celui du corps d'armée à 26 bataillons ; le train d'éclairage devra par conséquent être le même que celui proposé plus haut.

Il faudrait donc *6 trains d'éclairage* avec 12 projecteurs et un total de *48 voitures*.

f et g) **Radiotélégraphie et aérostiers.**

Ici encore la répartition en 6 divisions ou en 4 corps n'exerce aucune influence. Si l'importance de ces moyens de guerre augmente sensiblement, il pourrait devenir nécessaire de donner à *chaque division d'armée une station radiotélégraphique mobile et une compagnie d'aérostiers*.

Pour le moment cela ne semble pas nécessaire.

Conclusion.

Il résulte de ce qui précède que la répartition de l'armée suisse en 6 divisions d'armée nécessiterait une *augmentation considérable des trains techniques* ce qui était d'ailleurs à prévoir puisque la brigade de 8 bataillons remplace en quelque sorte la division.

En admettant qu'il n'y ait rien de changé au train des pionniers de chemins de fer, de la radiotélégraphie et des aérostiers, on aurait :

	Voitures techniques. 6 divisions	4 corps
Chariots de sapeurs d'infanterie .	36	32
Train des bataillons de sapeurs, sans fourgons d'état-major . .	180	144
Équipages de pont sans fourgons d'état-major	184	188
Voitures de télégraphe avec fourgons	60	62
Trains d'éclairage	48	32
Total . .	508	448

Cette *augmentation de 60 voitures*, soit en chiffres ronds de 200 chevaux, constitue une augmentation du train de 13,4 %.

Malgré cela, 3 régiments d'infanterie de chaque division man-

queraient de chariots de sapeurs et une division d'armée n'aurait pour ainsi dire pas de matériel de pont.

Le calcul *approximatif* ci-dessous des effectifs montre que la répartition en 6 divisions exige relativement plus de « spécialistes » que de sapeurs et tend par conséquent à diminuer le nombre des fusils en première ligne.

Effectifs des troupes du génie

(sans pionniers de chemins de fer, radiotélégraphistes et aérostiers)

Sections de sapeurs d'infanterie . .	36 à 41 h. = 1476	32 à 48 h. = 1536
Compagnies de sapeurs	18 à 160 h. = 2880	16 à 190 h. = 3040
» pontonniers	5 à 190 h. = 950	4 à 190 h. = 760
» télégraphe	6 à 153 h. = 918	4 à 201 h. = 804
Trains d'éclairage	6 à 69 h. = 414	4 à 69 h. = 276
Soldats du train pour les sapeurs d'infanterie, sapeurs et pontonniers, environ	400 voitures = 700	364 voitures = 670
Total des troupes du génie avec trains	7338 h.	7088

On voit que bien que les 6 divisions aient environ 250 hommes du génie de plus que les 4 corps d'armée, elles n'ont *en première ligne* que 1466 + 2280 = *4356 sapeurs*, tandis que les 4 corps d'armée en ont 1536 + 3040 = 4576, soit 220 de plus.

Inversément, les 6 divisions ont, en fait de télégraphe et de trains d'éclairage 918 + 414 = 1332 hommes, tandis que les 4 corps d'armée en ont 804 + 276 = 1080, soit environ 250 de moins.

XI. Instruction.

ÉDUCATION.

A l'école de recrues le futur soldat doit, outre l'emploi de l'arme et les aptitudes techniques, apprendre l'obéissance, le respect des supérieurs et l'empire sur soi-même.

Tout ceci est plus que du « drill ».

Au cours de répétition, un nouveau facteur plus important encore entre en jeu et soutient la troupe dans les fatigues et les dangers de la guerre ; c'est *l'estime et la confiance réciproque entre la troupe et ses chefs*.

Ce résultat n'est atteint que quand officiers et sous-officiers montrent qu'ils savent commander.

Toute l'éducation militaire, y compris le « drill » est inutile si le soldat n'a pas confiance dans son officier et dans la faculté de celui-ci à faire exécuter sa volonté.

C'est pourquoi en campagne le rôle de l'officier et du sous-officier a une telle importance.

L'instruction morale du soldat poursuit donc deux buts presque opposés et pourtant également importants : d'une part *l'éducation disciplinaire de la recrue* au moyen du drill ; d'autre part, *l'éducation du sous-officier et de l'officier*, à savoir *exprimer énergiquement et personnellement leur volonté.*

En d'autres termes, *la recrue a besoin du drill, le sous-officier et le jeune officier de confiance en eux-mêmes.*

Dans une armée permanente, les natures énergiques se présentent d'elles-mêmes pour les fonctions de sous-officier et d'officier ; dans notre armée de milice il faut en même temps instruire les fonctions et former les caractères.

Où en sommes-nous à ce point de vue dans le génie ?

Tout le monde s'accorde à dire que, au point de vue technique comme à celui du drill, nos soldats du génie sont absolument à la hauteur de ce que l'on peut exiger d'une armée de milices. Ce résultat est dû à l'énergie et au travail infatigable du personnel d'instruction, ainsi qu'à la bonne volonté et à l'assiduité des recrues.

Il n'y a guère de progrès à faire sous ce rapport. Il n'en est malheureusement pas de même pour ce qui concerne *l'aptitude des sous-officiers et des jeunes officiers* pour le grade qu'ils occupent.

Bien qu'il y ait dans ces deux catégories d'excellents éléments, leur manière d'être et d'agir laisse plus souvent à désirer que ce n'est le cas dans d'autres armes ; pire encore, on ne trouve pas toujours chez les jeunes officiers du génie le goût du service militaire.

On entend aussi raconter des choses incroyables au point de vue de l'indécision et du manque de confiance en soi-même ; par exemple d'un sous-officier, chef de station de signaleurs, qui, par une pluie battante, envoie demander une demi-lieue loin, la permission de faire mettre la capote ; ou bien de commandants qui, aux manœuvres, n'osent pas prendre sur eux de faire la soupe ou de laisser reposer la troupe, parce qu'ils n'en ont pas l'ordre, alors qu'à côté d'eux l'infanterie le fait.

Et pourtant l'on devrait croire que les gradés du génie, qui sont au civil maîtres d'état, entrepreneurs, ingénieurs, devraient savoir se débrouiller. Dans la vie civile ils assument de grosses responsabilités et, aux manœuvres, ils perdent toute initiative. De ce manque de décision résulte le dégoût du service et, le mauvais exemple aidant, la plupart des jeunes techniciens et polytechniciens se font recruter dans toute autre arme plutôt que dans le génie, où ils pourraient rendre le plus de services. Combien de nos ingénieurs et de nos entrepreneurs les plus en vue sont dans l'artillerie ! et combien peu dans le génie !

Les raisons de ce manque d'assurance chez beaucoup de sous-officiers et d'initiative chez les officiers en campagne sont apparentes dans tous les cours d'instruction.

Dans les écoles de recrues on étend avec raison le « drill » aux jeunes officiers et sous-officiers. L'instructeur consciencieux, qui doit surveiller chaque détail, en arrive immanquablement à commander une fois ou l'autre dans une subdivision par-dessus la tête du chef. Il oublie qu'en cela non seulement il nuit à la discipline, mais encore il tue chez le sous-officier ou officier en question la confiance en soi-même et le goût du service militaire. Autrefois la situation était intolérable. Aujourd'hui le corps d'instruction a fait de grands progrès, mais il y a toujours le danger qu'un instructeur, peut-être justement par excès de zèle, commette quelque maladresse de ce genre.

C'est dans la nature humaine que l'instructeur lorsqu'il voit quelque chose se faire mal, veuille y mettre la main lui-même et sorte ainsi de son rôle. Il lui faut vraiment non seulement beaucoup de tact et d'éducation, mais presque du *renoncement* pour ne pas faire valoir sa propre autorité au détriment de celle des jeunes officiers et sous-officiers.

Nous avons des instructeurs qui comprennent cela ; ceux-là n'oublient jamais le § 17 du règlement de service qui prescrit au supérieur de respecter l'amour-propre du subordonné et de chercher à développer chez tous la confiance en soi-même.

Un remède consisterait à charger un instructeur de l'instruction de toute une compagnie — cadre compris — et non pas de l'instruction de détail d'une branche spéciale.

Pour que l'officier et le sous-officier apprennent à se conduire et à commander, il faut aussi qu'ils puissent porter la responsabilité des ordres qu'ils donnent.

On n'a jamais trop d'occasions, dans une armée de milices, de confier aux divers grades cette responsabilité. Plus l'instruction des recrues sera faite par les cadres eux-mêmes, plus ceux-ci apprendront à commander ; s'ils l'apprennent véritablement, cela vaut bien les quelques pour cent de drill que l'on perdra en faisant donner l'instrution par eux. Rien ne serait plus instructif pour nos capitaines et officiers supérieurs, que d'être appelés de temps à autre à faire tout ou partie d'une école de recrues, mais en qualité de commandant et non de simple figurant comme jusqu'à présent. On trouverait facilement les officiers nécessaires, pourvu qu'on leur donnât le temps de se préparer. S'ils avaient comme adjoint un instructeur de grade inférieur, le résultat ne serait certainement pas mauvais.

Un autre désavantage des écoles de recrues du génie est qu'on y fait *trop peu de sorties et de service en campagne*. Il en résulte que, aux manœuvres, les officiers du génie ne sont pas au clair sur leurs compétences.

On ne pourrait guère porter remède à cela qu'en prolongeant les écoles de recrues, car le temps disponible est entièrement pris par l'instruction technique. Ce n'est qu'aux manœuvres, au contact des autres armes, que l'officier du génie peut acquérir le coup d'œil tactique.

Les *écoles de sous-officiers et d'officiers* sont naturellement des cours théoriques.

Ici l'instruction part d'une base complètement fausse si elle croit encore devoir exiger et augmenter le drill.

Si le jeune homme n'a pas acquis suffisamment de drill à l'école de recrues, si les convenances militaires ne sont pas devenues pour lui une seconde nature, sa place n'est pas dans une école de sous-officiers ou d'officiers. Dans ces écoles, il faut au contraire laisser le *plus de liberté possible*, ce qui est parfaitement compatible avec le maintien de la discipline pendant les heures d'instruction. En dehors de celles-ci, l'élève doit de lui-même savoir se conduire. S'il ne le sait pas, il n'y a qu'à le renvoyer chez lui et le rayer de l'avancement.

Officiers et sous-officiers doivent aussi apprendre à se conduire *en camarades*; ils doivent apprendre ce que signifie l'esprit de corps dans un corps d'officiers ou de sous-officiers.

Mais justement l'excès de zèle des instructeurs, qui croient

devoir utiliser le temps jusqu'à la dernière minute, qui voient dans tout acte de camaraderie un acte d'insubordination, produit le mécontentement et l'indifférence; chez les éléments les plus capables, ceux qui ont le sentiment de leur valeur, il produit le dégoût du service et la moquerie. Nous avons connu beaucoup de sous-officiers et de lieutenants qui savaient fort bien frapper du talon, mais qui n'avaient aucune confiance en eux-mêmes depuis qu'ils avaient vu, dans les écoles de sous-officiers et d'officiers, qu'on ne les estimait pas capables de se conduire convenablement sans surveillance.

Dans les cours du génie il y a plus de tâches théoriques à résoudre dans la salle de théorie, que dans les autres casernes; mais il faut prendre le temps pour cela de jour, pendant les heures de travail et non pas le soir, alors que les camarades des autres armes sont libres. Ce travail du soir est absurde au point de vue pédagogique; il fait que les gens rentrent chez eux après le service, l'esprit moins ouvert que le premier jour.

De ce qui précède on peut déduire *les règles d'instruction suivantes*, destinées à donner aux sous-officiers et aux officiers plus de confiance en eux-mêmes et de goût pour le service.

1. Il faut donner aux officiers et aux sous-officiers *beaucoup plus de responsabilité* dans les écoles de recrues et *beaucoup plus de liberté* dans les cours théoriques.

2. Pour l'avancement il faut tenir compte en première ligne du *caractère*, ensuite des *connaissances* et seulement en dernier lieu du *drill*.

3. Il faut autant que possible faire diriger l'instruction des recrues par des officiers de troupe; aucun capitaine du génie ne devrait passer major sans avoir *commandé* au moins la moitié d'une école de recrues d'une ou deux compagnies, *seul*, avec au plus 6 heures d'inspection par semaine.

Le corps d'instruction.

Les instructeurs eux-mêmes ne sont pas satisfaits du système actuel; preuve en est que des officiers capables et appréciés ont quitté le corps d'instruction pour passer dans l'artillerie ou dans d'autres situations militaires.

Il est frappant de voir combien peu de nos jeunes techniciens

et polytechniciens se présentent comme instructeurs du génie, bien que la paie d'instructeur soit dans les premières années bien supérieure à celle d'un jeune ingénieur. La raison ne peut en être que dans une manière d'employer les instructeurs qui ne correspond pas aux connaissances qu'on exige d'eux.

L'on n'exige des instructeurs des trois armes principales, en dehors de la culture générale, que des connaissances qu'ils peuvent acquérir au service ; l'instructeur du génie doit être un *technicien*, capable de suivre et d'apprécier les progrès de la technique militaire.

Si l'instructeur n'est pas *au moins* en *culture générale* l'égal de ses camarades plus jeunes, s'il ne leur en impose pas par son expérience générale, sa situation deviendra désagréable. Et ce n'est pas chose particulièrement facile que d'en imposer à de jeunes techniciens capables. Si l'instructeur veut alors appuyer son autorité sur sa connaissance des règlements et de la routine du service, c'est alors surtout que le jeune officier fait ses remarques, car il sait fort bien qu'en campagne le règlement ne lui suffit pas, qu'il faudra s'aider soi-même.

La manière d'employer les instructeurs subalternes ne correspond pas actuellement à ces exigences en fait de connaissances et de culture ; école de recrues après école de recrues, ils doivent donner l'instruction de détail du service pratique au soldat et au pionnier ; dans les écoles de cadres ils donnent plusieurs fois l'an les mêmes théories élémentaires, et avec cela, ils doivent changer de domicile tous les deux ou trois mois.

Pour un homme entreprenant et cultivé, une telle vie n'est possible sans danger pour sa verdeur intellectuelle et morale que s'il trouve dans son rayon d'action *une satisfaction pour les résultats de son activité personnelle*.

Cherchons donc les moyens de procurer aux instructeurs, surtout dans les grades inférieurs, plus de satisfaction et plus d'émulation. Les voici, croyons-nous :

1. Le projet du département militaire fédéral prévoit que les instructeurs seront employés suivant leur *grade et leurs aptitudes*.

Si l'on applique conséquemment cette prescription si naturelle on réalisera un grand progrès ; car on donnera alors le commandement d'une école d'une ou deux compagnies à un capitaine ou

à un major, sans que personne le prenne sous tutelle; la recrue perdra l'habitude de croire qu'il faut un colonel pour la dompter et aura d'autant plus de respect pour son capitaine. L'instructeur de son côté aura plus tôt la satisfaction d'avoir lui-même *formé des soldats*, satisfaction certainement plus grande que celle d'avoir instruit une compagnie de recrues dans la construction des ponts de campagne ou des lignes de télégraphe.

2. Un autre moyen de relever la position des instructeurs est de les commander fréquemment à des cours d'*infanterie et d'artillerie*, si possible aussi à *des reconnaissances d'état-major*. Ils apprendraient ainsi à connaître les tâches qui incomberaient à leur arme en temps de guerre, et ils prendraient contact avec les camarades d'autres armes. Le fait de connaître le service des autres armes leur donnerait plus d'autorité sur les officiers de troupe.

Dans les *écoles centrales* et si possible aussi dans les *écoles d'état-major*, l'instruction sur la topographie et la fortification de campagne devrait être donnée par des instructeurs du génie. Jusqu'ici cette instruction a été donnée par des instructeurs d'infanterie ou par des officiers de troupe du génie, en partie peut-être parce que l'on croyait ne pas pouvoir se passer des instructeurs du génie dans les écoles de recrues. Nous croyons qu'il y aurait profit pour tous, recrues, officiers de troupe et surtout instructeurs du génie à appeler l'officier de troupe à l'école de recrues de son arme et l'instructeur du génie à l'école centrale, pour qu'il voie une fois « autre chose ».

4. Enfin, pour augmenter chez les instructeurs le sentiment de leur responsabilité et de leur valeur personnelle, il faut charger chacun d'eux de l'étude d'une *branche spéciale de la technique militaire*, ou aussi d'une question de fortification; il ferait à ce sujet, chaque année par exemple, son rapport et ses propositions au service du génie. Ce serait aussi lui qui enseignerait cette branche dans les écoles d'officiers et de sous-officiers.

Emploi des instructeurs supérieurs.

Une fois les écoles de recrues remises aux capitaines et majors, il reste aux instructeurs de grade supérieur : 2 écoles de sous-officiers (3 après l'augmentation des troupes du génie), l'école d'aspirant et le cours tactique pour officiers subalternes.

D'après le projet du département militaire fédéral, cela ferait $3 \times 40 + 105 + 20 = 245$ jours. Le reste du temps ces officiers pourraient diriger des travaux de subdivision, faire des services d'instruction dans d'autres armes ou des travaux au bureau du génie.

Le commandement des écoles de recrues et de sous-officiers est au-dessous de la dignité d'un *instructeur en chef*. Il ne doit commander que l'école d'aspirant et le cours d'officiers subalternes.

A côté de cela il a, il est vrai, peu à faire à préparer les plans d'instruction et les règlements pour les diverses spécialités.

Cependant bien que le chef de l'arme soit l'inspecteur de la troupe, le titre d'instructeur « en chef » indique que ce dernier est appelé à remplacer le chef de l'arme dans ces occasions. Il aura alors la tâche difficile de faire de ces *inspections* des *journées d'honneur pour les instructeurs et les commandants d'écoles*, de façon à ce qu'elles remplissent leur but, qui est d'augmenter la confiance en soi-même chez la troupe et les officiers.

Comme l'officier du génie le plus élevé en grade après le chef de l'arme, l'instructeur en chef devrait être toujours au courant des progrès des troupes techniques des armées voisines. Toutes les spécialités devraient trouver en lui leur représentant et il devrait choisir les instructeurs nécessaires pour les spécialités nouvelles.

Le projet du département militaire explique suffisamment la complication et la difficulté des rapports entre un chef de l'arme et un instructeur « en chef ». Si ce dernier est autre chose que simplement l'instructeur le plus ancien en grade, il se forme un « état dans l'état » et des conflits de compétence sont inévitables.

Récapitulation.

Nous croyons en somme que dans l'intérêt de l'éducation des sous-officiers et soldats du génie, la position des instructeurs du génie doit être améliorée comme suit :

1. *Emploi des instructeurs d'après leur grade*, c'est-à-dire remise du commandement des écoles de recrues à des capitaines ou majors.

Attribution des instructeurs subalternes aux compagnies d'école, d'une façon aussi indépendante que possible, comme dans l'infanterie et l'artillerie.

2. *Envoi d'instructeurs dans les écoles d'autres armes et de l'état-major.*

3. *Emploi des instructeurs comme professeurs aux écoles centrales et, si possible, d'état-major.* Leur remplacement dans ce cas par des officiers de troupe.

4. *Attribution à chaque instructeur d'une spécialité,* sur les progrès de laquelle il doit faire chaque année rapport au chef de l'arme.

L'envoi d'instructeurs de IIe classe aux écoles centrales et d'autres armes, nécessiterait probablement *l'augmentation du nombre des instructeurs,* car il n'est pas sûr qu'on trouve un nombre suffisant d'officiers de troupe pour remplacer les instructeurs dans les écoles de recrues.

Plus les instructeurs s'inspireront des principes ci-dessus, plus il sera facile de recruter de bons éléments pour le corps d'instruction.

Instruction technique.

Sous-officiers et soldats.

Il y a peu à dire sur l'instruction technique des soldats et sous-officiers du génie :

Les *aides-instructeurs,* (adjudants-sous-officiers), sont, pour les détails pratiques, encore plus indispensables que les officiers-instructeurs ; mais ils doivent se borner à instruire et s'abstenir de critiquer.

Les *plans d'instruction* actuels pour les branches existantes du génie sont bons ; l'instruction des troupes de projecteurs et de radiotélégraphie pourra se faire sans peine dans la deuxième moitié d'une école de recrues de télégraphe.

Si la prolongation des écoles de recrues permettait d'approfondir l'instruction, le plus nécessaire serait :

Pour les *sapeurs :* plus de service d'avant-postes, plus de construction d'obstacles et abris.

Pour les *pontonniers :* quelques exercices de renforcement des ponts d'ordonnance, de fortification de campagne et de service d'avant-postes.

Pour les *pionniers de chemins de fer :* quelques notions de l'exploitation des chemins de fer.

Par contre, il faut *protester contre l'art. 134* du projet du

Département militaire qui prévoit que *le personnel de l'administration* du télégraphe doit, dans la règle, faire son service dans l'infanterie.

Tous les ouvriers et employés de l'administration des télégraphes doivent, au contraire, être incorporés aux compagnies de télégraphe; il n'y a aucune raison militaire ou technique d'appliquer la même mesure au télégraphe qu'à la poste de campagne.

Officiers.

Le projet du département prévoit qu'avant de devenir officier il faut avoir fait une école de recrues comme recrue, une école de sous-officiers et une école d'officiers, sans parler des cours de répétition éventuels.

L'école de recrues comme sous-officier, exigée actuellement, est remplacée par la prolongation, à 105 jours, de l'école d'aspirants.

Cette répartition de l'instruction permet, dans l'école plus longue, d'instruire le jeune officier plus à fond dans les diverses branches du service du génie.

Dans *l'école de sous-officiers*, les élèves paraissant qualifiés comme officiers seraient, dès le début, pris à part et instruits pratiquement dans le service technique des branches auxquelles ils n'appartiennent pas. Il n'y a pas grande utilité à faire faire au futur officier le même service qu'au sous-officier, car l'aspirant devra, à l'école d'officiers, entendre encore une fois et plus à fond, les théories de l'école de sous-officiers; il a beaucoup plus besoin d'exercice pratique comme charpentier, télégraphiste, etc.

L'école d'officiers doit se faire à Zurich, de façon à pouvoir utiliser, pour des cours spéciaux, les professeurs de la *section militaire du Polytechnicum*. Cela déchargerait les instructeurs, tout en rendant l'instruction plus profitable et plus intéressante.

Les branches qui pourraient être enseignées par des professeurs du Polytechnicum seraient, par exemple : l'histoire militaire, la tactique, la fortification permanente, la construction de ponts, la construction et l'exploitation des chemins de fer, la connaissance des explosifs, la balistique, etc., etc.

La même chose pourrait se faire pour le cours technique d'officiers subalternes.

Un autre plan pour l'instruction du futur officier, serait de le dispenser de l'école de sous-officiers et de lui faire faire comme sous-officier, la moitié ou le tout, d'une école de recrues d'une des branches qu'il ne connaît pas encore.

Il pourrait, par exemple, après avoir fait d'une façon satisfaisante son école de recrues, être nommé caporal sur le vu d'un certificat de sortie d'un technicum ; il aurait alors l'occasion de s'exercer à commander. De cette façon, le jeune officier aurait fait, avant sa nomination, un peu plus de service pratique.

En tous cas, il ne faut rien rogner à l'école d'aspirants prolongée ; c'est un grand pas en avant.

X. Conclusion.

Qu'il nous soit permis de résumer, *dans l'ordre de leur urgence*, les innovations que, d'après l'expérience des dernières guerres, nous croyons nécessaire d'introduire dans l'arme du génie :

PERSONNEL

1. Recrutement, pour chaque division, d'une 3e compagnie de sapeurs, comme *sapeurs d'infanterie*. Organisation d'une *section de sapeurs d'infanterie* par régiment d'infanterie, administrée par le quartier-maître de régiment.

2. *Attribution de chevaux aux lieutenants de sapeurs* (p. 522).

3. *Augmentation du recrutement des officiers de génie* (p. 523).

4. Organisation des compagnies de télégraphes en 4 sections égales et un état-major (p. 608). *Recrutement de tous les ouvriers et employés de l'administration des télégraphes aux compagnies de télégraphe.* Prescription que les chefs du télégraphe de campagne doivent provenir des officiers des compagnies (p. 609).

5. Recrutement et organisation de 4 *trains d'éclairage*, environ 200 soldats du génie (p. 611).

6. Recrutement et organisation d'environ 3 *stations radio-télégraphiques* fixes et 5 mobiles, environ 150 soldats du génie.

7. *Augmentation du recrutement des compagnies de chemins de fer.*

8. Recrutement d'une *patrouille de télégraphe* par brigade de cavalerie.

9. Recrutement de 2 *nouvelles compagnies d'aérostiers.*

10. *Remplacement du rang d'appointé par le grade de caporal.*

11. Organisation d'une *section technique d'essais* comme section du service du génie, pour l'étude du renforcement des ponts militaires, des nouveaux moyens techniques, etc, etc.

MATÉRIEL

1. Construction et équipement de 48 *chariots de sapeurs d'infanterie avec bretelles porte-outils*, 192 *téléphones d'avant-postes*, etc.

2. Construction de 48 *cuisines roulantes* pour sapeurs d'infanterie.

3. Construction de 8 *trains de ponts divisionnaires* à deux unités avec chacune une petite nacelle.

4. Construction et équipement de 16 *chariots d'obstacles* pour les compagnies de sapeurs.

5. Construction et équipement de 8 *chariots d'éclairage* pour les bataillons de sapeurs.

6. Attribution de 2 *bicyclettes* à chaque compagnie de sapeurs.

7. Idem, de 2 *cuisines roulantes.*

8. Préparation de l'*équipement de montagne* pour 8 sections de sapeurs d'infanterie et 4 compagnies de sapeurs.

9. Tenue à jour de 30 exemplaires des *schémas de poteaux des réseaux télégraphique et téléphonique* civils.

10. Introduction de *signes distinctifs* pour les stations du télégraphe de campagne.

11. Attribution de 16 *bicyclettes* à chaque compagnie de télégraphe.

12. Construction de 16 *nouvelles unités de télégraphe*, 144 *téléphones de campagne*, etc.

13. Construction de 8 *projecteurs* avec accessoires.

14. Acquisition du matériel pour 5 *stations radio-télégraphiques mobiles.*

15. Aménagement de 4 *wagons-ateliers.*

16. Acquisition de *nouveaux trains d'aérostiers.*

17. *Augmentation de la réserve du génie*, en matériel de pont, projecteurs, tôle ondulée, équipement de montagne pour sapeurs, matériel télégraphique, 10 % de voitures de réserve pour l'armée de campagne.

Puissent, s'il faut une fois défendre la patrie, tout et tous être prêts.

L. DE TSCHARNER,
Colonel du Génie.





Le nouvel équipement de l'infanterie. — Essais de 1907.

LE NOUVEL ÉQUIPEMENT DE L'INFANTERIE

Essais de 1907.

(Planches XL-XLII.)

La *Revue militaire suisse* [1] a déjà donné un compte-rendu détaillé des essais faits avec le nouvel équipement de notre infanterie.

Ces essais ont été continués cette année-ci, à la Ire division pendant la dernière école de recrues, et, pendant les grandes manœuvres, par quelques hommes d'un bataillon de la IIe division.

La question de l'équipement en général est de la plus haute importance et les paroles prononcées par le chef du Département militaire fédéral, lors de la critique du 11 septembre écoulé, viennent confirmer l'idée qu'une amélioration est si non urgente, du moins nécessaire.

Les marches et les mouvements rapides sont devenus les conditions essentielles de la réussite d'une campagne. Une infanterie habituée à porter un poids réduit et équipée d'une façon pratique aura toujours l'avantage sur les troupes chargées d'objets divers dont l'emploi utile n'est guère manifeste avant la fin de l'étape.

Quels sont les objets dont nous pouvons nous passer? Quels sont ceux absolument indispensables?

Les *cuisines roulantes* pour l'infanterie rendraient des services inappréciables et nous ne devons pas craindre d'en demander instamment l'introduction. Si le nombre des voitures est ainsi augmenté les avantages de toutes sortes qui en résultent compensent dans une large mesure les dépenses et les difficultés à prévoir. Les camions automobiles ne peuvent tarder à être introduits et nous pourrons, par conséquent, diminuer le nombre des voitures de réquisition tout en conservant les chevaux pour les cuisines roulantes.

Les cuisines roulantes détermineraient-elles l'abandon de la

[1] Livraison vril 1906.

gamelle ? Nous ne le croyons pas, car notre terrain accidenté nous obligera parfois à laisser nos voitures en arrière et la troupe devra préparer son repas elle-même.

Par contre, ces cuisines nous permettraient la plupart du temps de distribuer les vivres chauds à l'arrivée à l'étape ou même au milieu du jour pendant les interruptions et les haltes qui, à chaque instant, se produisent.

Nous savons tous qu'un homme bien nourri fournit un travail utile ; il marche mieux et une marche bien exécutée nous donne souvent l'initiative dans les situations tactiques.

Cherchons donc ailleurs à réduire le poids à porter.

La *munition* de poche comptée à 120 cartouches par homme est un minimum et nous ne craindrons pas, à l'entrée au combat, de distribuer encore 40 ou 50 cartouches à mettre dans les poches. Ce nouveau poids n'entre pourtant pas en ligne de compte car le soldat portera sans peine ces cartouches qu'il sentira lui être indispensables, et dont le nombre diminuera d'ailleurs rapidement.

La *tente* actuelle doit être supprimée ; elle est très peu utilisée et ne rend pas de services appréciables.

L'*outil de pionnier*, pour des raisons bien connues, ne peut être enlevé.

L'*habillement* doit être confectionné pour résister à toutes les intempéries. La coupe joue un certain rôle et la couleur de l'étoffe également. Toutes les parties brillantes doivent disparaître mais l'aspect général doit — quoi qu'on en dise — être agréable à l'œil.

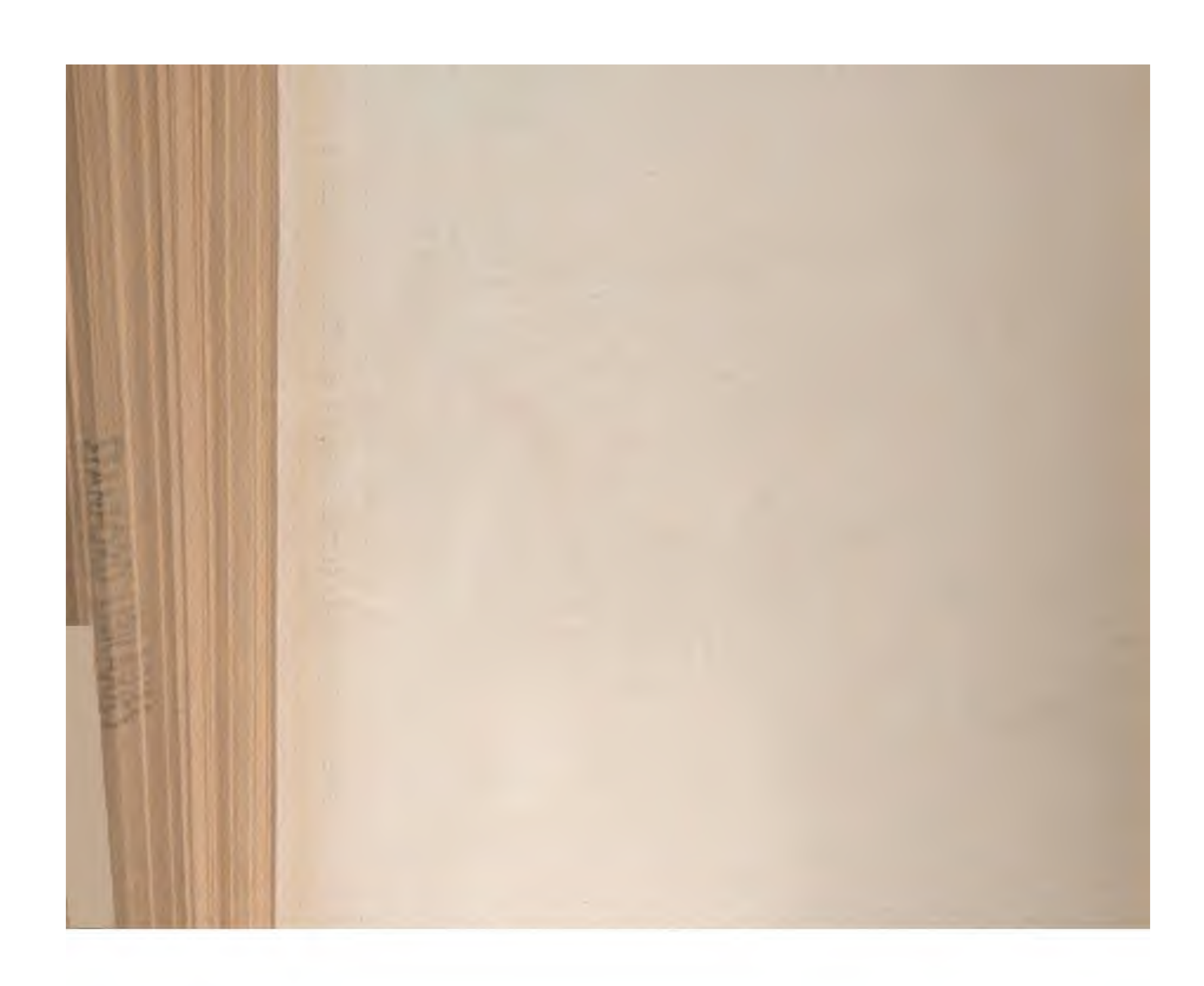
Si nous ne recherchons pas le joli et le pimpant dans l'uniforme, nous devons pourtant lui désirer en premier lieu un aspect militaire bien caractérisé qui ne le laisse pas confondre avec d'autres habillements portés dans des circonstances différentes.

Les *vivres de réserve* — 1 à 2 rations en plaine, 2 à 3 en montagne — ne doivent pas être abandonnés.

Le *linge* personnel peut être réduit au strict minimum en tenant compte de la possibilité de laver le linge sale à l'arrivée au cantonnement. L'expérience nous prouve que dans cette question du linge il y a loin de la théorie à la pratique. En réalité, l'homme qui dispose d'un seul objet de rechange peut très bien se tirer d'affaire. En campagne, on recourra à la réquisition de



Le nouvel équipement de l'infanterie. — La coiffure et le havresac.



a lingerie sur place, comme l'histoire le prouve, et dans les halles les hommes nettoyeront eux-mêmes leur linge.

Dans la guerre russo-japonaise nous voyons les Russes jeter tous les objets qu'ils estimaient trop lourds tels que bottes, manteaux, tentes et sacs, et des témoins attestent avoir vu des milliers de ces objets le long des routes de marche.

Les Japonais procédaient d'une autre façon. Ils chargeaient leur sacs sur les trains de voitures à la veille des journées pénibles. Les hommes ne portaient qu'un paquetage réduit et les sacs étaient distribués à nouveau à la première occasion favorable.

*
* *

Nous avons introduit depuis fort longtemps dans notre armée le port du *paquetage réduit*, mais nous devons constater qu'il est fort peu en usage.

Nous tenons à voir l'homme chargé au complet, malgré les expériences faites dans toutes les campagnes modernes.

Nos recrues qui, à 20 ans, n'ont pas encore atteint leur développement normal, sont trop fatiguées par le port du havresac.

En réalité, en campagne, nous verrions les hommes abandonner une partie des bagages et ne garder précisément que le paquetage réduit, soit la capote, le sac à pain et la gamelle.

Pourquoi ne voulons-nous pas admettre ce fait? Pourquoi dans certaines commissions s'obstine-t-on à maintenir le havresac coûte que coûte alors que l'on pourrait s'en passer?

Il s'agit de donner au soldat le *strict* nécessaire et au moment décisif de déposer le bagage pesant pour marcher à l'attaque.

Nous admirons les essais ingénieux qui ont été tour à tour mis à l'épreuve, mais très souvent ils nous ramènent — sans le vouloir — à l'inventeur, et nous le voyons sous la forme d'un brave fonctionnaire entouré dans son bureau d'une quantité de plans et de dessins, qui ont tous, hélas, d'excellentes qualités en théorie et aucune ou peu en pratique.

*
* *

Les planches reproduites nous montrent les différents uniformes utilisés cette année. Ceux-ci sont le résultat des essais précédents et s'ils ne sont pas définitifs, ils représentent au moins ce que l'on a pu trouver de mieux.

La couleur gris-vert de l'habillement donnée par les nombreuses expériences semble s'adapter particulièrement à notre terrain. Elle est — il est vrai — assez salissante et l'uniforme porté quelques jours paraît usé, mais c'est un inconvénient qui peut disparaître en partie en recherchant une meilleure qualité d'étoffe.

La pluie a par contre très peu d'effet sur cet uniforme pour ainsi dire imperméable.

Les deux coiffures mises à l'essai, la casquette et le képi, sont munies d'une couverture en toile grise imperméable.

Cette couverture est destinée, avec la casquette, à couvrir la nuque, mais il est évident, comme le montrent les photographies qu'elle doit être sensiblement agrandie pour remplir son but.

La casquette a été bien portée et a plu, tandis que le képi a obtenu moins de succès.

L'essentiel dans les coiffures est d'avoir la tête aussi dégagée que possible ; si nous munisssons la casquette d'un couvre-nuque suffisant, nous pouvons abandonner le képi.

Au quartier, l'homme porte le bonnet de police qui se rapproche, par la forme, de notre ancien modèle quoique étant d'un volume moins grand.

La *vareuse* très ample, à une rangée de boutons, convient au service. Le *tricot* à porter dans la tenue de quartier est lui aussi très apprécié, car il peut, comme le pantalon de quartier, être porté sous la vareuse et garantir contre le froid.

Le *pantalon* est confectionné pour laisser la plus grande liberté possible aux mouvements. Le soldat peut le boutonner au bas et le fermer sur le soulier tout en conservant le genou libre.

L'introduction de la *bande molletière* pourrait aussi amener celle de la culotte, le pantalon étant fortement plissé par les bandes molletières.

Les *havresacs* en usage (voir la figure) nous montrent les deux modes de fixation du manteau-tente, le sac à pain étant porté à l'intérieur du havresac ou fixé sur la gamelle. A l'un des modèles du havresac se trouvent sur les côtés les deux poches destinées à recevoir la gourde et la gaîne à cartouches.

Le havresac ne gêne pas le tir couché (voir pl. XLII) et il a l'avantage de reposer très bas. Le meilleur des modèles paraît être celui où le manteau est fixé à la partie inférieure.





Le nouvel équipement de l'infanterie. — Essais de 1907.



Le *manteau-tente* est une combinaison à première vue assez pratique, permettant l'utilisation soit comme capote, soit comme tente-abri. Cette idée a par contre le défaut de vouloir réaliser



par un moyen réduit une question importante ; elle n'arrive à remplir son but qu'à moitié.

Si nous voulons garder la tente, le modèle actuel est préférable, car il est construit spécialement dans ce but. Si, par contre, nous n'y tenons pas, ne cherchons pas avec un même objet à remplir un double emploi et gardons une capote longue et chaude.

* * *

On pourrait entrer dans bien des détails, mais leur exposé risquerait d'être trop aride. Résumons-nous en affirmant que seule une *infanterie légère* nous donnera la possibilité d'avancer rapidement. Pour atteindre ce but nous devons changer notre équipement en tenant compte des exigences de la guerre. Nous devons sortir résolument de la routine et abandonner aujourd'hui ce que les hommes abandonneraient demain.

L'état-major a la tâche d'étudier l'organisation de nos trains

en vue de cet allégement. Le chef de la troupe a le devoir de faire déposer à temps voulu les bagages tout en maintenant sous la main le strict nécessaire.

A. F.

EXERCICES TACTIQUES

Nous voudrions saisir l'occasion des manœuvres du Ier corps d'armée pour publier un ou deux articles d'instruction tactique d'une portée aussi pratique que possible.

Tous nos camarades, depuis les chefs de compagnie jusqu'aux commandants de brigade, ont organisé des exercices à double action dont ils avaient, à l'avance, préparé le programme et dont ils ont dirigé l'exécution.

Tel d'entre eux ne serait-il pas disposé à communiquer son programme à la *Revue militaire suisse* avec les observations auxquelles l'exécution a donné lieu ? Il y aurait là, nous semble-t-il, une source précieuse d'enseignements qu'il serait regrettable de laisser perdre.

Nous nous permettons, en conséquence, de prier nos camarades de répondre à cet appel. Qu'ils veuillent bien nous envoyer, d'ici au 15 octobre, par exemple, leurs travaux, et, nous serons en mesure de publier, dès novembre, quelques articles dont tous les lecteurs de la *Revue militaire suisse* pourront tirer un excellent profit.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les manœuvres du Ier corps d'armée — Essais divers. — Les manœuvres de St-Maurice. — L'Instruction provisoire pour l'emploi de l'équipement de montagne.

Le Ier corps d'armée est licencié. Ses manœuvres se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes ; elles ont été servies par le temps le plus favorable, aussi l'état sanitaire a-t-il été excellent et l'état moral n'a pas laissé davantage à désirer. Autant que l'on en peut juger par l'attitude de la presse quotidienne dont certains organes sont toujours plus disposés à répartir le blâme que l'éloge, les impressions produites par les dix-huit jours de la convocation de cette année-ci sont généralement bonnes. Que des critiques soient aussi justifiées, le contraire serait trop surprenant pour y croire. Nombre de fautes ont été commises, nombre d'imperfections se sont manifestées, mais dans l'ensemble un petit progrès paraît avoir été réalisé.

L'étude détaillée des exercices et des manœuvres permettra de fonder les principales critiques. Elles seront résumées, comme de coutume, par l'autorité militaire supérieure, dans son rapport aux Chambres fédérales. Nous ne pouvons ici que donner quelques premières impressions, sous réserves de corrections auxquelles un examen plus complet des faits peut conduire.

Tout d'abord, dans la plupart des unités, grandes ou petites, on ne s'est pas encore affranchi de toute gaucherie dans la prise et dans l'exercice du commandement. Cette gaucherie est inhérente à notre système de cours bisanuels, et elle ne pourra disparaître complètement qu'avec lui. Malgré le régime de la préparation des programmes d'exercice imposé avant la convocation à tous les commandants d'unités, l'entrainement intellectuel aux manœuvres reste insuffisant. Trop nombreux sont les officiers qui, une fois l'uniforme déposé, ne se préoccupent plus aucunement des études militaires et renoncent à se tenir au courant des questions intéressant même directement leur commandement. Pour ces officiers-là, un temps plus ou moins long sera nécessaire pour qu'ils se réaccoutument à leur tâche. Jusqu'alors, ils compliqueront le commandement de leurs chefs, devront s'imposer à eux-mêmes un plus grand effort pour l'exercice du leur, et, par leurs hésitations, ajouteront à la fatigue de leur troupe.

Mais il est inutile d'insister sur ce point. Voilà longtemps que l'on sait à

quoi s'en tenir. Les cours annuels et les cours tactiques pour officiers introduits par la nouvelle loi d'organisation militaire ont pour but de remédier au défaut d'entrainement actuel du commandement. C'est une des premières et des plus importantes réformes que se soit proposée le législateur.

Avec une habitude plus ancrée du commandement, on peut espérer que se développera aussi le souci de conserver mieux la liaison entre les colonnes et les autres armes.

La liaison entre les colonnes a paru en progrès. Les commandants de colonnes s'y sont appliqués plus constamment qu'ils ne le faisaient autrefois, cela sans attendre l'impulsion de leur chef commun, qui, selon les circonstances ne peut pas toujours la faire sentir. Il y a eu effort de camaraderie. Malheureusement, les moyens d'exécution sont parfois limités. Un état-major de brigade, par exemple, réduit comme agent de liaison à un officier d'état-major, à un adjudant et à un trompette de guide, a souvent fort à faire à maintenir le contact entre la division et lui, d'une part, entre ses régiments et lui d'autre part, et, d'autre part encore, avec les brigades voisines. De là, sans doute, la lenteur de certains mouvements signalée par la critique. Les brigades et les régiments hésitaient à s'engager avant d'être orientés sur la situation des troupes coopérantes. Le mouvement se déclanchait avec une passagère réserve.

La liaison entre l'infanterie et l'artillerie n'a pas été non plus ce qu'elle pourrait être, au moins sur les lieux et dans les moments où il nous a été possible d'en juger. Nous avons eu l'impression quelquefois que l'infanterie marchait trop vite au gré de l'artillerie, que celle-ci ne suivait pas d'assez près et avec assez d'attention ses mouvements. Nous pourrions citer quelques exemples où l'infanterie s'est trouvée immobilisée pendant un temps plus ou moins long faute d'appui de la part des batteries. Les chefs de l'artillerie auxquels nous avons présenté cette observation nous ont répondu que souvent ils ont été insuffisamment orientés sur la situation et sur la marche des combats, ce qui les empêchait de s'engager avec l'assurance désirable. Nous reproduisons simplement cette explication que nous ne sommes pas en mesure de contrôler.

La cavalerie a montré beaucoup d'entrain dans les charges, peut-être un peu trop parfois, ce qui a conduit à des situations d'une invraisemblance excessive. Il ne faudrait pourtant pas lui en faire un reproche trop pressant. Malgré tout, elle ne doit pas perdre son plaisir à la charge qui peut produire des résultats. Ici encore nous pourrions fournir des exemples.

Cependant, au moment de la résolution de charger, il conviendrait de prêter plus d'attention aux possibilités d'exécution, sinon l'on aboutit à des incidents comme celui de Champtauroz où le deuxième escadron de dragons a eu des chevaux empalés sur les bayonnettes au cours d'une charge contre le 4e régiment d'infanterie. Le règlement de la cavalerie prévoit la charge

traversée; les chevaux doivent passer les lignes d'infanterie. D'autre part les fantassins doivent savoir supporter une charge sans en être ébranlés, et si la charge n'est pas brisée par le feu, ils doivent la recevoir à la pointe des bayonnettes. C'est bien ainsi que les choses se sont passées. Les fantassins ont croisé la bayonnette. Il appartenait donc aux officiers de l'escadron de juger si les formations de l'infanterie leur permettaient de traverser ou non. Cette appréciation est un peu délicate peut-être, mais c'est bien à eux qu'elle appartient. Il n'est pas plus admissible de porter atteinte à l'esprit de résistance du fantassin qu'à l'esprit d'offensive du cavalier qui charge.

Nous sommes d'ailleurs convaincu que lorsque nos camarades de la cavalerie auront constaté que l'on ne charge pas impunément de front une infanterie qui croise la bayonnette coude à coude, ils s'appliqueront à rechercher des procédés cadrant plus exactement avec les exigences du combat moderne. Leur instruction tactique en tirera profit. Pour le moment, l'essentiel est que des incidents du genre de Champtauroz n'ôtent rien à la bonne camaraderie qui doit unir les deux armes et à l'estime qu'elles doivent se porter réciproquement.

* * *

On a procédé au cours des manœuvres à divers essais intéressants.

Les automobilistes volontaires ont fait leurs premières armes, et, croyons-nous, avec succès. Ils ont été grandement appréciés des états-majors auxquels ils ont été attachés.

Mais à côté des automobiles officielles, il a été fait un large emploi d'automobiles officieuses; à notre avis, il y a même eu, de ce chef, quelques abus. Nous avouons ne pas goûter beaucoup le spectacle de commandants de bataillon rentrant après l'interruption de la manœuvre au cantonnement dans une voiture de régiment, tandis que leur unité rentre de son côté sous les ordres d'un chef de compagnie ou de l'adjudant de bataillon. Au risque d'être traité de vieille perruque, nous dirons que la place du commandant de bataillon est sur son cheval ou à pied, en tête de sa colonne, et que c'est là que ses subalternes ou ses supérieurs doivent le trouver pour leurs rapports ou pour leurs ordres. Dans notre armée, l'âge moyen d'un commandant de bataillon est de 38 à 39 ans. A cet âge-là, on possède toute sa vigueur physique, et c'est un devoir impérieux de l'entretenir. Quelques heures de cheval de plus y contribueront, sans qu'il puisse être question de fatigues exagérées.

L'automobile nous paraît devoir être considérée comme un utile auxiliaire du commandement, mais elle doit être condamnée dès qu'elle n'a d'autre but que de favoriser les aises de l'officier. Elle facilitera les reconnaissances, elle facilitera le service des rapports et des communications; à côté de cela, et dès qu'il s'agit de l'exercice de son commandement, le chef

d'unité a avantage à rester près de sa troupe, à partager les fatigues de celle-ci et à lui donner l'exemple de l'endurance et de l'activité physique.

* * *

Une autre expérience se rattachant à l'automobilisme a été celle des camions à viande. Ils ont été expérimentés pendant les trois journées de division, à raison d'un camion par régiment d'infanterie.

Ces camions chargés d'une cuisine par bataillon, et transportant quatre bouchers par bataillon, faisaient partie de la colonne de vivres et bagages et touchaient le matin pour un régiment. Au moment de la cessation de la manœuvre, ils étaient détachés de la colonne des trains et dirigés immédiatement sur les cantonnements des bataillons de leur régiment. Ils y sont arrivés généralement avant la troupe, qui a pu trouver la soupe sur le feu en rentrant et faire son repas plus tôt.

Un inconvénient de ce régime, — il serait facile d'y remédier, — a été que les cantonnements des bataillons arrêtés par l'état-major du corps d'armée, n'ont pas toujours répondu aux considérations tactiques que doivent envisager les commandants de régiment. Nous pourrions citer tel régiment où les troupes de deux bataillons ont dû fournir les avant-postes pendant deux nuits sur les trois, tandis que le troisième bataillon ne les a pas fournis une seule fois. Ceci ne se serait pas produit, si une plus juste répartition des fatigues avait été faite, si les régiments avaient pu fixer eux-mêmes les cantonnements de leurs bataillons. Mais, nous le répétons, il est possible de réparer cet inconvénient sans difficulté aucune. L'essentiel était de démontrer que par l'emploi des camions automobiles l'alimentation de la troupe peut être de beaucoup facilitée. Cette démonstration a été faite.

Nous sommes encore mal renseignés sur les essais de signaux de cavalerie et de projecteurs du feu de l'artillerie ainsi que sur l'emploi des cuisines-roulantes d'infanterie. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

* * *

Tandis que les troupes du Ier corps d'armée regagnaient leurs foyers, le 12e régiment d'infanterie s'apprêtait à entrer en ligne contre la garnison de St-Maurice. Ces manœuvres durèrent du 17 au 21 septembre, sous la direction du colonel Schulthess, chef d'état-major du IIe corps d'armée. Les détachements en présence furent, d'une part, le 12e régiment d'infanterie avec le premier convoi de munitions, constituant le parti rouge, sous les ordres du lieutenant-colonel Moser; d'autre part, le 12e bataillon de fusiliers, l'école de recrues de ce bataillon, une batterie à pied de 8.4 cm., la 3e compagnie de mitrailleurs, la 3e compagnie de sapeurs de forteresse, une section de la 3e compagnie d'observateurs et le 3e convoi de munitions. Ces di-

verses troupes formèrent le parti blanc, commandé par le lieutenant-colonel Revilliod.

La situation générale de guerre a été la suivante :

« Une armée rouge a franchi, pendant le cours d'août, la frontière ouest de la Suisse et a atteint le Jura et le Haut-Plateau. Elle suit une armée blanche dans la direction de l'Aar moyenne. Des détachements de l'armée rouge opèrent en plusieurs colonnes depuis le canton de Fribourg dans la direction de l'Oberland bernois et de Thoune où se rassemblent des troupes de l'armée blanche.

» Les fortifications de St-Maurice sont occupées par des troupes blanches. La vallée suisse du Rhône n'est pas encore occupée par les troupes rouges. »

Le détachement du lieutenant-colonel Moser est une des colonnes rouges qui marchent du canton de Fribourg dans la direction de l'Oberland bernois. Il a remonté la Gruyère, et, le 17 après midi, a atteint la région de Rougemont-Gessenay (Saanen). Il a reçu là une communication du commandant de son armée, l'informant qu'un corps d'armée rouge débarquera le 21 septembre dans la vallée du Rhône avec, pour objectif, le Gothard et la Suisse centrale. Il s'agit de lui ouvrir l'entrée de la vallée barrée par les fortifications de St-Maurice. Le 12e régiment tentera à cet effet un coup de main contre les forts. S'il ne réussit pas, il prendra ses mesures pour s'installer sur le front nord des fortifications, de telle sorte que de l'artillerie lourde qui doit être débarquée le 21 septembre dans la vallée du Rhône puisse être amenée en position et coopérer à l'attaque de ce front nord.

La garnison de St-Maurice doit naturellement continuer à couvrir l'entrée de la vallée. Mais en même temps, ayant appris qu'une colonne ennemie avait atteint Château-d'Œx le 17 à midi, marchant sur Gessenay, elle doit observer ce détachement et s'opposer, le cas échéant, aux entreprises qu'il pourrait tenter dans la direction des forts. Ce sera la mission du détachement du lieutenant-colonel Revilliod.

Nous reviendrons probablement avec quelque détail sur ces manœuvres qui ont offert un réel intérêt à plusieurs égards. Elles ont été une suite de celles qui, en 1900, se sont déroulées sur le front ouest du Gothard et au Bernardin,[1] des manœuvres de 1901 aux environs du Fenestral et de Sornio[2], et de celles du Lukmanier et du val Piora en 1904[3].

* * *

A l'occasion des manœuvres, on a appliqué pour la première fois « *l'Instruction provisoire pour l'emploi de l'équipement de montagne, et pour l'organi-*

[1] *Revue militaire suisse* 1900, page 695.

[2] *Revue militaire suisse* 1901, page 824.

[3] *Revue militaire suisse* 1904, page 641.

sation et le service des convois de montagne. » Cette Instruction a été adoptée par le Département militaire fédéral le 18 août 1907. Elle contient des dispositions sur l'équipement de montagne de la troupe, la description des objets qui le composent, leur utilisation; puis des directions sur la marche et d'une façon générale la manière de se comporter dans la montagne, marche sur la neige, sur la glace et à travers les glaciers, escalade, mesures de précaution à prendre la nuit ou dans le brouillard, tourmentes de neige, chute de pierres et avalanches, bivouac, subsistances. Enfin l'organisation et l'emploi des convois de bêtes de somme et des convois de porteurs.

L'équipement de montagne d'une compagnie d'infanterie, d'un état-major de bataillon, d'un état-major de régiment et d'un état-major de brigade, comprend : par homme, un bâton de montagne, une paire de bandes molletières, une paire de gants de laine, un passe-montagne, des lunettes de glacier, deux sachets de vivres; par officier : une cuisine. La compagnie reçoit en outre huit piolets pour les officiers, les guides et des hommes entraînés chargés d'une mission spéciale (l'état-major de bataillon, 2 piolets), 20 lanternes de poche, pour le sergent-major, le fourrier, quatre sous-officiers par section et les infirmiers (état-major de bataillon, 10 lanternes); 12 crampons à glace, dont 3 lourds et 9 légers; 4 cordes, soit une par section; 2 trousses d'infirmier; 1 sacoche de cordonnier; une sacoche de tailleur; 1 sacoche de sellier.

En outre, on délivrera en hiver 20 paires de skis avec bâtons, 20 raquettes et 20 planchettes à neige par bataillon.

L'homme porte les objets de l'équipement. Toutefois, ceux dont le besoin n'est pas immédiat peuvent être transportés, si l'on dispose des moyens de transport nécessaires. On ne doit pas considérer comme tels les mulets des convois de munition qui ne doivent pas recevoir une charge supplémentaire. L'homme porte la tente. Si la couverture ne peut pas être voiturée, l'*Instruction* recommande de la faire porter aussi à l'homme, quitte à laisser les capotes en arrière sur les trains.

* * *

Pour l'organisation des convois, l'Instruction prévoit deux modes : le train de ligne reste intact et l'on organise à côté de lui d'autres colonnes de transport, ou l'on utilise le train de ligne comme noyau de la formation, en le renforçant d'un personnel de complément. Ce dernier mode permet d'employer partie des chevaux du train comme bêtes de somme. Les mulets sont obtenus par voie de louage. L'équipement est matériel d'ordonnance.

Il convient d'observer les règles suivantes pour l'organisation d'une colonne de transport :

Un conducteur par mulet, un homme d'escorte armé pour quatre mulets.

ou davantage si le chemin est difficile et l'étape longue. L'escorte est fournie par la troupe de qui relève le convoi. Un sous-officier pour 10 à 15 mulets : un officier ou un sous-officier supérieur pour le commandement d'un convoi d'une trentaine de mulets.

Tout convoi indépendant plus important doit être muni d'un à deux maréchaux et de un à deux selliers.

Il faut compter un mulet de réserve pour 10 à 20 mulets. Chaque mulet reçoit un bât avec accessoires et équipement. Partie seulement des mulets de réserve sont équipés.

Chaque convoi doit être groupé, selon les nécessités du service, en sections, demi-sections et groupes dont le personnel, les animaux et le matériel sont organisés de telle sorte que le matériel de même nature reste réuni et que l'on puisse ainsi former rapidement et facilement des échelons de convoi.

Il est de la plus grande importance que le commandant de troupe se mette bien au clair sur les opérations qu'il devra entreprendre de façon à adopter pour le service de ses trains les mesures appropriées et à donner des ordres conformes aux circonstances pour la formation et le service de ses convois.

La composition de ceux-ci variera sensiblement suivant la voirie et l'éloignement des magasins. L'Instruction admet que, dans les conditions les plus ordinaires, une compagnie indépendante aura besoin de 9 à 10 mulets, savoir : 3 mulets pour la munition, 1 pour le service de santé, 1 pour les outils, 3 à 4 pour les vivres, 1 pour le bagage.

La charge du mulet varie de 80 à 115 kg., équipement de transport compris. Le mulet à munition porte deux corbeilles à munition contenant chacune trois paquets de 480 cartouches, soit un total de 2880 cartouches. Le mulet du service de santé porte deux trousses sanitaires, 4 brancards de montagne, des couvertures, 2 tentes, et, le cas échéant, des havresacs de la troupe. Le mulet à outils porte des pelles, des pioches, des haches, une scie, des cordes et des piquets de bivouac ; le cas échéant, une corbeille de lanternes, etc., etc. Le mulet à vivres porte des rations pour 60 hommes ou 15 à 20 rations de fourrage. Le mulet à bagage porte les bagages de cinq officiers avec cuisines ; 5 couvertures ; 5 tentes, le cas échéant, du bois.

Pour un bataillon, l'Instruction prévoit, dans les cas les plus ordinaires, un convoi de 46 mulets, savoir : 12 mulets à munition ; 5 mulets du service de santé ; 3 mulets à outils ; 15 mulets à vivres ; 3 mulets à fourrage ; 6 mulets à bagages ; 2 mulets de réserve. Comme personnel, 1 officier, 4 sous-officiers, 46 conducteurs, 12 hommes d'escorte, 1 maréchal.

Si le bataillon s'éloigne de la route, c'est-à-dire de la place de ravitaillement, de toute une journée de marche, il faudra doubler l'effectif des mulets à vivres et à bagages. On transportera alors une ration fraiche et

une ration de réserve et l'on pourra se procurer de la viande fraiche par l'abattage de bétail réquisitionné sur place ou amené avec le convoi. On pourra ainsi disposer jusqu'à 5 jours de vivres et jusqu'à 3 $^1/_2$ jours de fourrage. Le convoi comprendra 12 mulets à munition, 30 mulets à vivres, 6 mulets à fourrage, 5 mulets du service de santé, 3 mulets à outils, 6 mulets à bagages et 8 mulets pour les besoins du convoi lui-même, bêtes de réserve comprises. Au total, 70 mulets. Comme personnel, 2 officiers ou sous-officiers supérieurs, 5 à 7 sous-officiers, 72 conducteurs et 16 hommes d'escorte, 1 à 2 maréchaux, 1 sellier.

On ne saurait recommander d'augmenter cet effectif du convoi. Si les circonstances exigent pour le ravitaillement un plus grand nombre de mulets à munitions et à bagages, il vaut mieux organiser un échelonnement des convois.

Si le bataillon ne s'éloigne de la route de marche, soit de la place de ravitaillement, que de quelques heures, il pourra organiser son convoi, si le terrain et la voierie le permettent, à l'aide de ses chevaux du train de ligne et de ses chevaux de selle utilisés comme animaux de bât. Il lui faudra 4 à 5 chevaux pour le service de santé, 12 à 15 pour les vivres et le fourrage, 5 à 6 pour le bagage. Il faudra aviser d'autres moyens pour le transport des munitions et des outils.

On laisse avec les voitures du train le sous-officier d'armement et l'ordonnance postale. On fait accompagner le convoi par le brigadier et 10 soldats du train, les compagnies fournissant 2 sous-officiers et 18 à 20 hommes comme conducteurs et escorte.

Il peut aussi devenir possible, suivant l'état de la voirie, d'utiliser pour le ravitaillement quelques voitures dont les attelages sont doublés, le surplus des chars restant en arrière. On parcourt ainsi partie de l'étape, le convoi étant organisé pour le reste.

En un mot, il convient de s'ingénier, et de tirer parti de tous les moyens dont on dispose en les choisissant et les combinant suivant les circonstances et les besoins.

L'Instruction n'a pas encore fixé l'organisation des compagnies de sapeurs ni celle des ambulances.

Des sections de mitrailleuses à quatre pièces peuvent être organisées, montées à mulets pour opérations à de grandes distances. Ces sections recevront la composition suivante : 2 mulets à mitrailleuses, chacun portant deux mitrailleuses, 10 mulets à munition portant les uns 2000 cartouches dans 8 boîtes de fer-blanc, les autres 2880 cartouches dans les corbeilles à munition ; 2 mulets à vivres portant une ration fraiche et une ration de réserve ; 2 mulets à fourrage ; 1 mulet à bagage, 1 mulet de réserve.

La section d'observateurs est forte de 2 officiers et 48 hommes, disposant de 5 stations de signaux, 2 stations télégraphiques, 3 stations télépho-

iiques, avec 2,8 km. de câble et 16 km. de fil. Le convoi se compose de 6 nulets, dont 3 pour le matériel (n° 1, 3 téléphones, 2 télégraphes, 4 tentes; n° 2, le câble, en 4 rouleaux de 700 m.; n° 3, le fil en 4 rouleaux de 4 km., tentes): les 3 autres se partagent 2 rations de vivres, 60 kg. d'avoine, 4 entes et 5 couvertures. Personnel: 1 sous-officier et 7 hommes.

Comme convoi de seconde ligne, l'Instruction prévoit la colonne de munition et la colonne de subsistances.

La colonne de munition comprend: 2 officiers, 145 sous-officiers et soldats, 5 chevaux de selle, 54 mulets. Ceux-ci sont répartis en 36 mulets à nunition d'infanterie, porteurs de 103 680 cartouches; 38 mulets à munition l'artillerie, porteurs de 456 coups; 3 mulets à matériel et à outils; 2 mulets pour le médecin et le vétérinaire; 3 mulets à bagage; 4 mulets à vivres et cuisine: 8 mulets à fourrage. Cette colonne transporte la munition de trois bataillons, à raison de 43 cartouches par fusil, et d'une batterie de montagne.

Pour les colonnes de subsistances, l'instruction indique les éléments qui doivent la composer pour le transport de 2 rations de vivres et de 2 rations d'avoine, en tenant compte des divers éléments d'une brigade combinée compléte. On peut, à l'aide de ce tableau, établir l'organisation d'une colonne de subsistances pour des détachements de composition diverses. C'est ainsi qu'un détachement qui serait composé de 2 bataillons, 1 batterie de montagne, 1/4 C[ie] de sapeurs, 1 section de mitrailleuses, 1 détachement de signaleurs, une ambulance et un convoi de munition, exigeront une colonne de subsistances de 124 mulets, non compris les animaux nécessaires pour les besoins de cette colonne elle-même.

* * *

Les colonnes de porteurs ne peuvent recevoir qu'un emploi limité. Elles sont fournies par le landsturm, par la landwehr II, par des civils réquisitionnés, ou par la troupe elle-même. Dans ce dernier cas, l'homme ne conserve de son équipement que le sac à pain, la marmite, la gourde, la ration de réserve et un peu de linge. Le havresac, le fusil et la munition restent en arrière.

La charge du porteur dépend naturellement de sa constitution, de son état d'entraînement, ainsi que de la longueur du trajet et de la voirie. En règle générale, on admettra, suivant ces divers éléments, une charge de 25 à 40 kg., ce qui oblige à compter 3 à 4 porteurs pour la charge d'un mulet. Sur ces bases, on peut calculer qu'il faut: pour l'état-major de brigade 9 porteurs, pour l'état-major de régiment 6, pour la compagnie d'infanterie 30, pour le bataillon 133, pour la compagnie de sapeurs 12, pour la section de mitrailleuses 4, pour la section d'observateurs 3, pour l'ambulance 3, pour la batterie de montagne 12. Les effectifs des porteurs d'infanterie sont indi-

qués pour le transport de la munition (43 cartouches par fusil), de vivres (une ration par homme), de matériel du service de santé, bagages et matériel de campement. Les effectifs des porteurs des autres armes ne valent que pour le transport d'une ration de vivre par homme.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'emploi de l'armée dans la répression des troubles. — Le but et les moyens. — Les grandes manœuvres du 7e corps : leur caractère essentiellement didactique ; — l'organisation minutieuse de l'arbitrage ; — les thèmes ; — l'emploi du temps.

Complétant les dispositions qu'il avait déjà prises, le 20 août dernier, en vue de la participation de l'armée au maintien de l'ordre public, le gouvernement a cru devoir tracer aux chefs militaires leur rôle dans la répression des troubles. Et la circulaire ministérielle qui commente l'instruction du 20 août fait ressortir ce qui en constitue la nouveauté, à savoir que, si la responsabilité de la réquisition incombe, comme par le passé, à l'autorité civile seule, celle-ci doit cesser de se désintéresser des moyens d'exécution. Voilà qui est assurément contraire à la tradition simpliste de la division du travail : la tête pense, le bras agit. La physiologie nous apprend que les mouvements des membres dépendent du cerveau. Pour parler sans figure, les représentants du gouvernement ne peuvent se désintéresser de la façon dont la troupe accomplit la mission dont elle est chargée. Et j'enregistre avec une satisfaction particulière cette notion nouvelle. La séparation absolue du but et des moyens est une conception séduisante. En un temps où il est de mode de vanter l'initiative, on la définit en disant qu'elle consiste à choisir les moyens que l'on veut pour arriver au but déterminé.

C'est très joli, mais il y a la manière, comme dit cet autre. Si tous les chemins conduisent à Rome, tous ne sont pas également bons pour y arriver. Lorsqu'on impose à une arme à feu d'imprimer au projectile une vitesse initiale de tant de mètres, il n'est pas indifférent que la poudre qui donne cette vitesse soit vive ou progressive : dans le premier cas, elle soumet le canon à des efforts exagérés et dangereux ; dans l'autre, elle ménage la résistance du métal et procure au tireur une pleine sécurité. Pour un même résultat, il y a des moyens inégalement louables. Qu'un général à une inspection trouve deux troupes également instruites, il n'aura vu que la surface des choses. Car ce dressage équivalent aura pu être obtenu ici par la terreur, là par la persuasion. A chaque instant de la vie, on a à opter entre des méthodes contraires. Une troupe marche au canon. Doit-elle y aller sans une pause ?

Ou bien faut-il qu'elle continue à observer la règle des haltes-horaires, voire faire une grand'halte pour reprendre des forces ? C'est à décider entre ces deux solutions opposées que consiste l'initiative d'un chef auquel on a dit d'arriver le plus tôt possible sur le champ de bataille. Est-ce pour qu'il s'y montre ? Est-ce pour qu'il prenne part à l'action ? Si on compte sur le seul aspect de ses régiments pour déterminer l'ennemi à la fuite, qu'il amène donc sans répit tout ce qu'il pourra entraîner ; tant pis s'il l'amène à bout de souffle, tant pis s'il sème sur la route un chapelet de traînards. Veut-on, au contraire, faire appel à sa coopération active, il faut qu'il se présente avec des hommes aussi peu fatigués et aussi calmes que possible, avec des hommes délassés, détendus, par l'observation des règles traditionnelles ; ce respect des habitudes leur donnera le repos du corps et le repos de l'esprit. On dira bien que l'ordre pourrait être très explicite et qu'un Napoléon pourrait écrire à un Grouchy soit : « Venez vite, j'ai besoin de vous pour effrayer les Anglais », soit « Venez vite, j'ai besoin de vous pour agir contre les Anglais ». Mais ne sait-on pas qu'il y a toujours des sous-entendus ou, si on veut, que le but au lieu d'être simple est multiple ? On demande des renforts : c'est avec l'espoir que la vue de ces renforts déconcertera l'adversaire triomphant. Mais, si leur arrivée n'a pas sur lui cet effet, ne faut-il pas qu'ils puissent contribuer, par leur vigueur et leur sang-froid, à sa défaite ? Quand les pompiers vont au feu, ils ont pour devoir étroit d'éteindre l'incendie. Mais n'y a-t-il pas des cas où, risquant par exemple de détériorer par l'eau des objets plus précieux que ceux qui brûlent, ils seront bien inspirés en laissant la flamme accomplir son œuvre et en se bornant à préserver les immeubles voisins ?

Il est donc parfaitement juste — au moins en théorie : car, dans la pratique, que de réserves il y aurait à formuler ! — il est donc parfaitement juste de prétendre que « l'autorité civile, et plus particulièrement l'autorité administrative, en contact étroit avec les populations et leurs mandataires élus, connaissant leurs tendances, tenue au courant de leur état d'esprit, jugeant sur place des nécessités d'une situation, est nettement qualifiée pour déterminer... les moyens les plus convenables à employer. » Il est fort possible que, en écrivant ceci, le ministre ait obéi à quelque arrière-pensée d'ordre politique ; il est bien certain que la collaboration étroite, intime, qu'il impose à l'autorité civile et à l'autorité militaire provoquera de grandes difficultés qu'on n'avait pas sous l'ancienne réglementation... (Il est vrai que, par contre, on était exposé à des périls qu'on se trouvera peut-être avoir conjurés par les mesures nouvelles : chaque fois qu'il y aura entente, intelligence, bonne volonté, ce système mixte sera préférable à la brutale application du principe de la séparation des pouvoirs...) Toujours est-il que l'occasion m'a paru bonne pour dire ce que j'avais sur le cœur au sujet de la répartition vraiment trop schématique des responsabilités : au chef, la détermination du

...ionné, le choix des moyens. La formule est d'une netteté sé-... mais elle est trop mathématique. Les complexités de la vie ne ... s'accommoder de cette excessive rigueur.

* * *

...me je crois l'avoir déjà dit, mon intention était d'aller suivre dans ... Périgord les manœuvres les plus importantes de cette année, celles du 12[e] corps contre le 18[e], sous la direction du général Hagron.

Mais la *Revue militaire suisse* y ayant déjà envoyé un correspondant, dont la livraison d'octobre doit donner la relation, j'ai changé mon fusil d'épaule, et c'est au 7[e] corps que j'ai été, guidé par deux raisons principales : 1[o] Ce 7[e] corps intéresse tout particulièrement la Suisse, 2[o] Bien qu'il n'y eût en jeu que ce seul corps d'armée, ses opérations ne laissaient pas que de mettre en mouvement des effectifs assez élevés, étant donné qu'il est à trois divisions, et qu'elles étaient dirigées par le général de Lacroix, devenu à la suite de la retraite du général Hagron vice-président du Conseil supérieur de la guerre.

Eh bien, passant par-dessus tout ce que je pourrais dire des troupes (je n'aurais guère qu'à me répéter dans l'éloge et dans la critique), j'en viens tout de suite au point essentiel. Le nouveau généralissime a dirigé ces manœuvres d'une façon remarquable. Je faisais l'éloge, le mois dernier, de son savoir : je louais en lui le théoricien, le professeur. Il a justifié cet éloge en faisant preuve de hautes qualités didactiques, en prenant des mesures dont j'aurais mauvaise grâce à ne pas lui savoir gré, étant donné qu'il n'a fait que se conformer aux observations réitérées des rédacteurs de cette Revue.

Mes collaborateurs et moi avons maintes fois critiqué l'insuffisance numérique (pour ne parler que de celle-là !) de nos maîtres de camp. L'utilité d'un devoir dépend de la façon dont il est corrigé ; une manœuvre n'est vraiment instructive que par la critique qui en est faite. Or, celle-ci ne peut exister sans le concours des arbitres, lesquels ont, d'une part, à renseigner le commandement sur ce qui s'est passé, et, d'autre part, à relever séance tenante les fautes de détail. Pour s'acquitter convenablement de cette mission, il faut qu'ils soient nombreux, qu'ils aient l'autorité du grade et du savoir, que leur activité soit inlassable et intelligente et en même temps disciplinée, c'est-à-dire asservie à des règles qui concentrent son effort au lieu de le laisser disperser.

L'organisation de l'arbitrage a été faite, au 7[e] corps, avec un soin extrême[1]. Et, d'abord, voici ce qui va donner une idée de l'importance numérique qu'on y a attribuée à ce service. Tandis que, dans le Périgord, pour ses...

[1] Il en a été de même, d'ailleurs, au 1[er] corps d'armée, sous la direction du général ..., membre lui aussi du Conseil supérieur de la guerre. On ne saurait trop ... le progrès accompli cette année.

deux corps d'armée, le général Millet n'avait que deux arbitres du grade de divisionnaire, le général de Lacroix en avait six pour son unique corps d'armée. Ces six divisionnaires étaient chacun chef d'un groupe d'arbitres. Chef effectif, s'entend. Car le généralissime n'admet pas, si j'ose ainsi parler, que les arbitres arbitrent arbitrairement. Il leur impose une sujétion sévère, il ne les laisse ni se promener au hasard sur le champ de bataille, ni coucher loin des cantonnements des troupes auxquelles ils sont respectivement attachés, ni se reposer, une fois l'affaire terminée.

Pendant l'affaire, ils doivent exercer une surveillance de tous les instants, prenant note des décisions qu'ils ont prononcées, ainsi que de l'heure à laquelle elles l'ont été. Après la séance, ils remettent leurs carnets, avec croquis à l'appui, à l'arbitre divisionnaire, lequel centralise et complète ces documents, puis va, de sa personne, à 6 heures du soir, les remettre au général directeur et, au besoin, les discuter avec lui. Pour faciliter ces déplacements et les diverses liaisons, chaque groupe d'arbitres dispose d'une voiture automobile et de vélocipédistes. Les questions matérielles d'existence de ce personnel — son logement, l'acheminement de sa correspondance, son initiation aux desseins du général directeur, son mode d'action, etc., etc., — tout cela est prévu dans le plus grand détail et d'une façon qui m'a paru peu amusante, à la vérité, pour les intéressés, mais extrêmement judicieuse.

Ce n'est pas que j'approuve aveuglément toutes les prescriptions du général de Lacroix. C'est ainsi qu'il change chaque jour les arbitres affectés à un corps déterminé : « On peut espérer, dit-il, que l'arbitrage échappera ainsi à tout inconscient parti pris. » N'est-ce pas pour des raisons du même ordre qu'on déplace périodiquement les douaniers ou les agents de l'octroi? On évite ainsi qu'ils s'entendent avec les fraudeurs, ou, simplement, que les contrebandiers, étudiant leurs habitudes, se rendent compte des heures de relâchement ou d'activité de la surveillance. Mais doit-on assimiler des officiers à des employés subalternes du fisc? Il est vrai que, avec sa courtoisie habituelle, le généralissime a glissé l'adjectif « inconscient » qui enlève tout caractère blessant à la mesure qu'il a prise. Mais n'y a-t-il pas des inconvénients graves à modifier journellement le champ d'action d'un contrôle ?

Peut-être aussi est-ce avec une minutie exagérée que le général de Lacroix a fixé le devoir de chacun. Mais n'oublions pas que c'est une innovation qu'il vient d'accomplir. Il était très naturel et, en tous cas, très sage de prendre beaucoup de précautions pour assurer la bonne marche du service. Plus tard, quand ce fonctionnement de l'arbitrage sera entré dans les mœurs, — car il faut bien espérer que, malgré certaines protestations, une si heureuse initiative trouvera des imitateurs, et que le maître fera école. — on pourra assouplir tout ce qu'il y a de rigide dans le plan initial : les arbitres divisionnaires pourront être laissés un peu plus libres. N'importe :

s'agissant d'un moyen d'instruction, non d'un moyen de guerre, il est fort bien d'y avoir apporté une grande précision.

Et j'approuve encore, malgré tout ce qu'elles ont d'interminable, les longues explications dont le général de Lacroix entoure ses thèmes. J'ai déjà eu l'occasion de m'élever contre la fausse concision qui est fort à la mode tandis que, prétend-on, moins on en dit, moins on restreint la liberté des exécutants. En [illegible] c'est moins il y en a que l'initiative de ces exécutants est grande, mais il faut dire tout ce qu'il y a. Or, la situation d'un corps d'armée ou d'une division, en campagne, n'est jamais simple, attendu que cette unité fait partie d'un ensemble d'autres unités, que ses mouvements doivent s'harmoniser avec les leurs, le tout agissant en vue d'opérations sur lesquelles pèsent non seulement des nécessités d'ordre purement militaire, mais encore des considérations politiques ou diplomatiques.

[illegible] a fait valoir d'excellents arguments pour excuser la [illegible] [illegible] et intrinsèquement condamnable, des ordres donnés par Chanzy [illegible] n'était pas seulement un général qui commandait, il était en même temps un professeur qui instruisait, le personnel à la tête duquel [illegible] l'avait placé n'ayant aucune unité de doctrine, n'ayant même aucune doctrine [illegible] même au cours d'une vraie guerre, il se peut qu'un [illegible] entrer dans de longs détails. C'est à fortiori nécessaire en temps de paix, puisque la réalité s'y meut dans une atmosphère de fictions [illegible] ne peut exister que dans ce milieu factice. Que la [illegible] instructions verbeuses irrite et étonne, qu'on s'écrie : « Mais [illegible] la guerre, cela [illegible] rien de moins surprenant. En [illegible] n'est que l'apprentissage. Le novice a besoin [illegible] qui lui deviendront inutiles le jour où il sera [illegible]

[illegible] essentiellement didactique, je le répète, que le général [illegible] des opérations du 7e corps.

[illegible] 5, 6 et 7 septembre à se rendre compte [illegible] et des qualités de conception du commandement [illegible] un problème pour lequel on lui avait laissé [illegible] pourtant, comme je l'ai expliqué, marqué [illegible] la situation générale lui permettait de [illegible] trace, les deux chefs des partis adverses [illegible] Par exemple, ils fixaient, chacun [illegible] les considérations militaires, les [illegible]

[illegible] ainsi :

[illegible] une armée B au nord de la ligne [illegible] l'armée A s'est emparée par surprise [illegible]

place de Langres. Elle y a laissé une forte division, et elle a masqué Belfort au moyen d'un corps d'armée.

L'armée B a de fortes garnisons à Dijon et à Besançon. Elle en prélève de quoi former un détachement qui part de cette dernière ville avec mission d'aller occuper Vesoul pour y protéger le rassemblement et l'évacuation vers le Sud de toutes les ressources comprises entre le bas Durgeon et le Doubs.

Ce thème large était précisé et « situé » par toutes les indications complémentaires qui étaient nécessaires. Son exécution a permis au général directeur d'apprécier l'esprit tactique des chefs, les qualités manœuvrières de la troupe.

La période suivante (du 8 au 12 septembre) a pris les deux partis dans les positions qu'ils occupaient, mais les opérations se sont déroulées suivant un plan général très net qui avait pour objet l'étude successive des différentes phases du combat. Un jour, c'était l'étude de l'évolution d'une division renforcée à travers terrain, avec déploiement de cette division pour une attaque d'aile et contre-attaque du parti adverse : le lendemain, c'était l'engagement d'une avant-garde et le déploiement d'une division qui venait prolonger cette avant-garde jusqu'à l'extrémité du front occupé par l'ennemi, de façon à présenter la physionomie du combat de front. Et ainsi de suite.

On voit bien, je pense, le caractère nettement original de ces manœuvres. Et on comprend qu'elles aient été fécondes en enseignements utiles.

J'ajoute que, dans les critiques par lesquelles il couronnait les séances d'instruction, le général de Lacroix a su rester sur les hauteurs. Je ne dis pas : dans les nuages. On peut regarder de haut tout en voyant clair. Ce que je veux dire, c'est que le généralissime a su ne pas se noyer dans le détail, ne pas ramper dans le terre à terre, c'est qu'enfin, sous sa direction, les manœuvres de cet automne ont eu plus d'envergure que de coutume et plus de portée.

BIBLIOGRAPHIE

« *Der Kavallerie-Karabiner* », par le major MARIOTTI, commandant du bataillon 95.

Cette brochure de 24 pages fait suite à celle intitulée « Meine Waffe », dont la *Revue militaire* a déjà parlé.

Le succès obtenu dans l'infanterie a déterminé le major Mariotti à donner sous le titre la *Carabine de la cavalerie*, d'excellents conseils à nos dragons.

Le feu n'est certes pas le moyen d'action principal de la cavalerie, mais

il convient de lui reconnaitre, dans certaines occasions, une importanc spéciale.

Nous souhaitons à la brochure Mariotti un succès rapide, car tout c qu'elle expose est basé sur des idées simples et pratiques. A. F.

Vers Sadowa, par le commandant Jules Duval, breveté d'Etat-major. 1 vo in-8, de 309 pages, avec 2 cartes hors texte et 5 croquis. Paris, Berger-Le vrault, 1907. — Prix 6 fr.

Très intéressante (et même plus qu'intéressante : amusante) cette « étud stratégique »... et même plus que stratégique, puisque l'auteur y fait la psy chologie de Benedek et de Moltke, et qu'il y mêle de la philosophie, pui qu'il y cite Horace que son passé militaire ne désigne pas précisément po faire autorité et pour être invoqué dans un ouvrage de ce genre.

D'ailleurs, les ouvrages « de ce genre » ont une autre tenue que celui-c un autre style. Ils sont volontiers compactes et indigestes. Ici les morcea sont hachés menu, menu. Les chapitres sont multipliés comme dans un ro man-feuilleton. L'auteur y a semé à pleines mains les points d'exclamatio les points d'interrogation, les points suspensifs, les guillemets, les italiques Et tout cela fait un ensemble savoureux, pas banal. On pourrait croire qu la clarté gagne à cette décomposition. J'ai éprouvé, au contraire, qu'il e résulte un sentiment de papillotement qui trouble la vue. Le récit est trép dant, haletant. Et puis on ne sait pas à qui attribuer les citations. On ne s sent pas toujours sur un terrain très solide, en s'aventurant sur ces maté riaux amoncelés.

N'importe : c'est facile à lire et, je le répète, amusant, intéressant, pas banal. E. M.

Manuel de la préparation militaire en France, par le capitaine F. Chapuis. — 1 vol. in-8 étroit de 291 pages, avec de nombreux croquis. — Paris, Berger-Levrault, 1907

On s'occupe en France de préparer la jeunesse au service militaire. Il serait peut-être plus exact de dire qu'on en parle. M. Adolphe Chéron, pré sident de l'*Union des sociétés de préparation militaire* de France, affirme bien dans la préface qu'il a écrite pour le livre du capitaine Chapuis, « qu'il est impossible de se représenter la somme des dévouements qui se révélèrent » dans ces associations depuis la guerre de 1870. Soit. Mais combien sont- elles ? Combien comptent-elles d'adhérents ? Quelle « somme » de résultats donne cette « somme » de dévouements ? Hélas ! J'ai idée que c'est maigre, en dépit des statistiques qui ont été publiées.

Quoiqu'il en soit, le Manuel que voici est destiné soit à ces groupements soit aux jeunes Français de 17 à 20 ans « qu'un individualisme fâcheux ou des conditions défavorables privent des joies du travail en commun ». L'au teur nous dit que, « à tout prix, il ne faut pas retomber dans les abus inuti les et parfois ridicules des bataillons scolaires. » Il n'admet que la « section » scolaire. Il semble d'ailleurs qu'il s'y contente d'alignements approximatifs et d'un maniement de l'arme quelconque, car il raille la correction irrépro chable qui, à mes yeux, du moins, a de hautes vertus. Il les repousse comme étant de la « parade », de l'acrobatie, quelque chose enfin qui n'est pas suf fisamment « sérieux ». Il estime que la préparation à la guerre doit être le but unique à poursuivre. En conséquence de quoi, il enseigne, par exemple aux futurs défenseurs du pays que « la sentinelle à la porte du quartier... ne laisse jamais rentrer aucun chien à la caserne ! »

D'après M. Adolphe Chéron, « la publication du *Manuel de la préparation militaire en France* mérite d'être saluée comme un évènement heureux. » Je veux bien, moi ! E. M.

Lausanne - Imprimeries Réunies.



Les combats des Ormonts en mars 1798.

il convient de lui reconnaître, dans certaines occasions, une importance spéciale.

Nous souhaitons à la brochure Mariotti un succès rapide, car tout ce qu'elle expose est basé sur des idées simples et pratiques. A. F.

Vers Sadowa, par le commandant Jules DUVAL, breveté d'Etat-major. 1 vol in-8, de 309 pages, avec 2 cartes hors texte et 5 croquis. Paris, Berger-Levrault, 1907. — Prix 6 fr.

Très intéressante (et même plus qu'intéressante : amusante) cette « étude stratégique »... et même plus que stratégique, puisque l'auteur y fait la psychologie de Benedek et de Moltke, et qu'il y mêle de la philosophie, puisqu'il y cite Horace que son passé militaire ne désigne pas précisément pour faire autorité et pour être invoqué dans un ouvrage de ce genre.

D'ailleurs, les ouvrages « de ce genre » ont une autre tenue que celui-ci, un autre style. Ils sont volontiers compactes et indigestes. Ici les morceaux sont hachés menu, menu. Les chapitres sont multipliés comme dans un roman-feuilleton. L'auteur y a semé à pleines mains les points d'exclamation, les points d'interrogation, les points suspensifs, les guillemets, les italiques. Et tout cela fait un ensemble savoureux, pas banal. On pourrait croire que la clarté gagne à cette décomposition. J'ai éprouvé, au contraire, qu'il en résulte un sentiment de papillotement qui trouble la vue. Le récit est trépidant, haletant. Et puis on ne sait pas à qui attribuer les citations. On ne se sent pas toujours sur un terrain très solide, en s'aventurant sur ces matériaux amoncelés.

N'importe : c'est facile à lire et, je le répète, amusant, intéressant, pas banal. E. M.

Manuel de la préparation militaire en France, par le capitaine F. CHAPUIS. — 1 vol. in-8 étroit de 291 pages, avec de nombreux croquis. — Paris, Berger-Levrault, 1907.

On s'occupe en France de préparer la jeunesse au service militaire. Il serait peut-être plus exact de dire qu'on en parle. M. Adolphe Chéron, président de l'*Union des sociétés de préparation militaire* de France, affirme bien, dans la préface qu'il a écrite pour le livre du capitaine Chapuis, « qu'il est impossible de se représenter la somme des dévouements qui se révélèrent » dans ces associations depuis la guerre de 1870. Soit. Mais combien sont-elles ? Combien comptent-elles d'adhérents ? Quelle « somme » de résultats donne cette « somme » de dévouements ? Hélas ! J'ai idée que c'est maigre, en dépit des statistiques qui ont été publiées.

Quoiqu'il en soit, le Manuel que voici est destiné soit à ces groupements, soit aux jeunes Français de 17 à 20 ans « qu'un individualisme fâcheux ou des conditions défavorables privent des joies du travail en commun ». L'auteur nous dit que, « à tout prix, il ne faut pas retomber dans les abus inutiles et parfois ridicules des bataillons scolaires. » Il n'admet que la « section » scolaire. Il semble d'ailleurs qu'il s'y contente d'alignements approximatifs et d'un maniement de l'arme quelconque, car il raille la correction irréprochable qui, à mes yeux, du moins, a de hautes vertus. Il les repousse comme étant de la « parade », de l'acrobatie, quelque chose enfin qui n'est pas suffisamment « sérieux ». Il estime que la préparation à la guerre doit être le but unique à poursuivre. En conséquence de quoi, il enseigne, par exemple, aux futurs défenseurs du pays que « la sentinelle à la porte du quartier... ne laisse jamais rentrer aucun chien à la caserne ! »

D'après M. Adolphe Chéron, « la publication du *Manuel de la préparation militaire en France* mérite d'être saluée comme un événement heureux. » Je veux bien, moi ! E. M.

Lausanne - Imprimeries Réunies.


STANFORD LIBRARIES

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIIe Année | N° 10 | Octobre 1907

UNE OPÉRATION DE GUERRE

DANS LES

Alpes vaudoises en hiver (mars 1798)

(Planche XLIII.)

L'idée de ce petit travail remonte à un exercice des officiers de St-Maurice au col de La Croix pendant le cours tactique II de 1906.

Les sources principales sont :

Muret : La campagne des Français contre Berne en 1798;

R. v. Erlach : Zur bernischen Kriegsgeschichte des Jahres 1798, collection de documents de famille et des archives bernoises;

Der schweizerische Geschichtsforscher :

Badertscher und Wieland : Die Märztage des Jahres 1798;

Verdeil : Histoire du canton de Vaud;

enfin des papiers de famille obligeamment fournis par la famille Pernet de Vers-l'Eglise, dont l'un des ancêtres, Moyse Pernet, surnommé le devin, se distingua au combat de Tréchadèze.

Dans les citations de documents, nous avons respecté l'orthographe et la ponctuation originales. Sauf pour quelques noms locaux que nous ne retrouvons même pas sur les cartes de détail, on peut facilement suivre toute l'opération sur la carte au 1 : 100,000.

Cette étude nous reporte aux premiers mois de 1798, à l'époque où l'invasion française passait le Jura et prenait pied sur le territoire suisse : la division Ménard dans le pays de Vaud, les premières troupes de la division Schauenbourg échelonnées de Bienne par Court, Delémont et le long de la Birse jusqu'au canton de Bâle.

Le général Brune, nommé par le Directoire au commandement de l'armée d'invasion en Suisse, arriva le 5 février à Lausanne, y établit son quartier-général et prit le surlendemain le commandement de la Ire division, en remplacement du général Ménard envoyé en Corse. Il ne changea rien aux dispositions de son prédécesseur. Le 8 février, dans une lettre adressée « Au général Bonaparte » et datée « Lausanne. 20 Pluv. an 6 », il écrivait entre autres :

« Nous occupons depuis le château d'Aigle jusqu'à Morat — » j'ai trouvé la ligne ainsi établie et, en attendant l'arrivée des » troupes de Schauenbourg, je politique et laisse les troupes en » place en attendant le moment d'agir. »

On « politiquait » en effet des deux côtés. Berne, après avoir déjà cédé toute la plaine vaudoise, continuait ses relations diplomatiques et prudentes avec la « grande nation » et laissait ainsi passer le moment où une vigoureuse offensive de ses troupes eût pu lui fournir l'avantage militaire. Ménard, dont la proclamation avait provoqué la déclaration de l'indépendance vaudoise le 24 janvier, entretenait et attisait le mouvement révolutionnaire dans tout le Pays de Vaud. Brune en prenant les affaires en main adoptait le même système.

Cependant le mouvement révolutionnaire ne trouva pas partout le même écho que dans les villes du littoral. Dans le Jura et dans les campagnes du Gros de Vaud on préférait encore la domination bernoise et l'on se défiait de cette intervention de « l'étranger » avec tous ses « comités ».

Mais ce fut surtout la population montagnarde de la vallée des Ormonts et du Pays-d'Enhaut qui se montra d'emblée réfractaire au mouvement libéral. Si le gouvernement bernois lui avait imposé la réformation, il l'avait, d'un autre côté, traitée avec égards et l'avait enfin complètement gagnée en lui imposant peu de charges, en ne lui faisant pas la dîme trop lourde, en renonçant même à la prélever.

Aussi, tandis que leurs voisins de la plaine du Rhône, à Aigle, Ollon et Bex entraient dans le mouvement révolutionnaire et fournissaient aux Français des contingents de volontaires vaudois, nos montagnards prenaient les armes et se mettaient aux ordres de chefs bernois pour la défense de leurs foyers.

C'est là la cause originelle des deux combats dont nous avons

à parler. Mais il nous faut encore, pour l'intelligence du sujet, rappeler dans ses grandes lignes la situation militaire générale telle qu'elle se présentait au milieu de février.

Au Nord-Ouest, les forces de Schauenbourg, qui tenait les limites de l'ancien évêché de Bâle, s'accroissaient sans cesse et se montaient enfin à 16 000 hommes. Dans le Pays de Vaud, en partie sur la ligne qu'il indique Aigle-Morat, en partie dans l'intérieur du pays, Brune disposait de 10 000 Français et enrôlait environ 4000 volontaires vaudois.

En face de cette invasion, Berne avait sur pied 20 000 hommes pour couvrir près de 200 kilomètres de frontière, du Frickthal au Valais. Leur répartition était, en gros, la suivante :

IVe division dans la Basse-Argovie;

IIIe et IIe divisions d'Aarbourg au lac de Bienne.

La Ie division, comptant 4200 hommes et 26 bouches à feu, avait ses cantonnements à la frontière vaudoise, à Morat et environs.

Bien loin de là, isolé à l'extrême aile gauche, un détachement commandé par le colonel de dragons Beat-Emmanuel Tscharner, gouverneur d'Aigle, était chargé de tenir la partie romande du Gessenay, le Pays-d'Enhaut et le mandement des Ormonts pour parer à un mouvement ennemi par le Simmenthal. Il se composait de : un bataillon du régiment Simmenthal sous les ordres du lieutenant-colonel Fischer, une compagnie de carabiniers du Gessenay, capitaine Graffenried, et 40 canonniers avec 6 pièces de deux.

Ces troupes arrivent le 29 janvier à Rougemont et poussent leurs avant-postes jusqu'à Rossinières. Les milices de la contrée assuraient déjà sur la frontière fribourgeoise, ainsi qu'à la Lécherette et vers Gsteig, les principaux passages à l'exception du col d'Arnon et du col de « Tabousset » (en Sonlemont, au S.-O. de Château-d'Œx, 1 : 100,000) que l'on considérait impraticables en raison de la quantité de neige.

Le colonel Tscharner s'établit à Château-d'Œx avec le major de Diessbach qui lui était adjoint en qualité de commissaire du gouvernement.

Le 1er février les hommes des Ormonts ayant décidé de se défendre et envoyé à Château-d'Œx une requête qu'il leur fût prêté secours, Tscharner dirigea sur le Sépey une compagnie du

bataillon Fischer. Elle y arriva le 3, poussa ses avant-postes d
côté de la plaine et détacha 50 hommes à Leysin.

Alarmés de ces mesures, les Français et les Vaudois de l
plaine y répondent en poussant des reconnaissances sur les pr
mières terrasses de la montagne. L'une de ces reconnaissance
forte de 80 hommes, put traverser Leysin le 5 au petit jou
sans rencontrer de résistance, les 50 occupants de ce villa
battant d'emblée en retraite sur le Sépey. Elle les suivit jusqu
là mais jugea prudent de ne pas attaquer cette dernière locali
dont les défenseurs montraient une attitude énergique et décidé

La hardiesse de ces reconnaissances prouvant l'imminence d
danger, le colonel Tscharner envoya encore une demi-comp
gnie au Sépey et appela sous les armes toute la milice de l
contrée. Il vint lui-même le 9 février au Sépey pour l'organise
Comme le régiment d'Aigle était en grande partie passé à l
révolution, les miliciens ormonins manquaient d'officiers sup
rieurs. Tscharner éleva alors au rang de colonel le sergent Da
vid Chablais, homme actif, dévoué, très écouté de ses comp
triotes et il lui donna le commandement des Ormonins.

Le nouveau colonel avait sous ses ordres : 5 dragons, 80 ca
rabiniers, les compagnies d'infanterie Tille, Tavernier et Aviola
d'Ormont-dessous, Moillen et Culand d'Ormont-dessus, chacun
d'une centaine d'hommes, plus une compagnie de dépôt de 8
hommes, soit au total 700 hommes environ.

Ces milices, comme les autres troupes du détachement, vi-
vaient sur le pays, nourries par l'habitant et furent longtemp
sans toucher un centime de solde.

Pendant ce temps, les habitants de Leysin, réoccupé par les
Vaudois de la plaine, souffraient des mesures arbitraires du
nommé Barroud qui y gouvernait « au nom du comité pour le
bien public ». Aussi adressent-ils le 23 février, au commandant
bernois, une supplique dans laquelle ils « prient au nom de
» Dieu, de les venir préserver contre la Tyrannie de toutes les
» espèces de Comités. — Les gens de Leysin sont environ à
» 150 hommes prêts à marcher sous les drapeaux de L. L. E. E.
» par tout où l'on voudra. »

Au reçu de cette supplique appuyée de plus de cent signatu-
res, le colonel Tscharner envoie à Chablais l'ordre de détacher
sans retard 100 hommes au secours des habitants de Leysin et
de distribuer à ceux-ci de la munition.

Mais avant l'exécution de cet ordre, les gens de Leysin réussissaient à chasser eux-mêmes le « commandant » Barroud et à s'emparer des passages de Sous-Veyge et de Pontit, ce qu'ils annoncèrent de suite au colonel Tscharner par un rapport muni de 91 signatures et dans lequel ils demandaient de nouveau à être soutenus au plus tôt.

Le capitaine Küpfer, qui faisait aux Ormonts le service d'adjudant, se rendit alors à Leysin avec 100 fusiliers et 40 carabiniers et il prit le commandement de la place, laissant un poste aux Crêtes pour garder la communication avec le Sépey.

On se représente facilement les difficultés d'une si grande dispersion avec des effectifs si faibles. Cependant les chefs supérieurs bernois espéraient toujours une offensive générale, ainsi qu'en témoigne une lettre adressée le 28 février par le colonel Tscharner au général en chef d'Erlach. Il nous paraît intéressant d'en citer quelques brefs, mais typiques passages.

Après avoir annoncé son avance sur Leysin, Tscharner écrit[1] :

Je viens d'ordonner la diminution de tous ces avant-postes, connaissant l'Ennemi moins fort qu'on le croyait d'abord et pour ne pas fatiguer la troupe sans besoin. — En cas d'un ordre pour avancer les postes rejoindraient en grande partie..... Avancés comme nous sommes nous gardons une étendue de 10 lieues de terrain, depuis Bellegarde dans le canton de Frybourg jusques à la Croix, passage d'Ormont-dessus à Bex. C'est par cette raison que nous avancerons le plus facilement par Leysin.....

.....Un Bataillon de plus nous mettrait entièrement à l'aise et à même de coopérer d'une façon avantageuse. Nous avons un Obus et 6 pièces de deux, *deux de ces dernières à Ormont*[2].

.....Il nous faudrait quelques pièces de plus gros Calibres, il y en a de courtes de 6 L. qu'on transporterait facilement ici. Nous demandons de munition qu'en mitrailles, le pays étant trop raboteux pour tirer à Boulets avec avantage. Quelques bas Officiers d'Artillerie un peu dressés nous sont fort nécessaires.....

.....Il y a de la négligence dans les Bureaux à Berne, les Ormonts ont servi passé trois semaines sans Argent, vivant à Crédit; malgré des Sollicitations réitérées, on me fait espérer un Envoy sous date du 24, aussi j'espère de toutes mes forces.

J'attends quelque peu de munitions de Berne, où je continuerai de m'adresser pour ces sortes d'Articles. Mais pour ce qui est de l'augmentation de Trouppes ou d'Artillerie, je crois devoir m'adresser à vous directement.

[1] Correspondance officielle du major général K.-L. von Erlach, aux Archives de Berne.

[2] Envoyées le 22 février de Château-d'Œx au Sépey.

A cette lettre sont joints comme annexes deux tableaux donnant l'un les effectifs, l'autre la répartition des troupes. Nous en citons ce qui concerne les Ormonts et Leysin, c'est-à-dire la fraction du détachement qui fut intéressée dans les deux combats retracés plus loin.

Etat de la troupe dans le Gessenay romand et les Ormonts au 28 Février 1798.

Etat de la Trouppe des deux Ormonts et Leysin.

		Somme
Comp. Tille-Contorme	à Ormont-dessous	100
» Tavernier	Ormont-dessous	100
» Aviolat	Ormont-dessous	100
» Moillen	Ormont-dessus	100
» Culand	Ormont-dessus	100
» Pictet Chasseurs Carabiniers	Ormont-dessous	80
Canoniers		26
Conducteurs de Chevaux de Bat.		24
Couriers		1
Dragons servant de couriers		5
Soldats de dépôt		80
	Ormont et Leysin somme.	716

Du Bataillon Fischer de Siebenthal en renfort aux Ormonts.

Report.		716
Carlen Mousquetaires	125	
2 Plotons Bucher Carabiniers	50	175
		891

Suit l'énumération des effectifs dans la partie romande du Gessenay : compagnies Gaudard, Graffenried, Im Oberstäg, etc.....

Dans le second tableau, nous trouvons un certain nombre de noms locaux que les cartes actuelles ne donnent pas, mais il est facile néanmoins de reconstruire d'après cela en gros le service de sûreté du détachement, en tenant compte de ce que la belle route postale par la rive droite de la Grande-Eau était alors loin d'exister.

e tableau porte le titre :

Etat de service du Gessenay et des Ormonts au 28 février 1798.

Service aux Ormonts et Leysin contre Aigle.

Postes			
1.	Sépey Ormont-dessous Grand Garde .	20	hommes.
2.	Garde vers l'église	17	»
3.	» au Pertage	26	»
4.	» au pied de Cretaz (les Crêtes), Chasseurs	15	»
5.	Garde à Perrossière	5	»
6.	Leysin Grand Garde	32	»
7.	Haut du Village (au Fayday). . . .	6	»
8.	Au le mont (probablement Larrets) .	19	»
9.	Village de Veiges (Veyge)	33	»
10.	Veiges et avant-poste	59	»
11.	Pontit	60	»
12.	Villard	9	»
13.	Presfaudars (Prafonde)	10	»
14.	Benne	8	»
15.	Maison de Bamp	4	»

Au-delà de la Grande Eau, en avant de la Forclaz, contre Aigle et Ollon.

1.	Au Pont de la Tine	24	»
2.	Au Moulin.	37	»
3.	A Antregues	46	»
4.	Au lex Bion	31	»
5.	Au Pont des Planches au Velard . .	24	»

Ormont-dessus contre Bex.

1.	Aux Plans.	6	»
2.	Au Mazot, autrement à la Croix. . .	28	»
	Total. . .	519	hommes.

uit la liste du service à Château-d'Œx, à Rossinières, à Rouiont, à Bellegarde.

e 1er mars[1], Tscharner informe le conseil de guerre qu'il

[1] Dossiers sur la Révolution, aux Archives de l'Etat de Berne.

s'est mis en relations avec le général d'Erlach ; il annonce que l'effectif de ses troupes est de 1429 hommes, avec lesquels il doit occuper 27 postes-frontière, de sorte que le tour de garde revient pour chaque homme tous les 3 jours. Il demande encore 2 pièces de gros calibre avec munition à mitraille et 10 à 12 000 cartouches, car il n'en a plus que 20 000 ; enfin il lui faudrait quelque cent piques pour les femmes des Ormonts, *qui demandent à grands cris à être armées*. En outre, il se plaint du manque d'argent et d'être mal ravitaillé en vivres, en raison de la pénurie de voitures dans le Simmenthal.

L'enthousiasme féminin dont parle Tscharner était très réel, témoin le fait de Suzanne Nicolier, d'Ormont-Dessus, appelée la Tante Bernoise, parce qu'elle avait habité Berne dans sa jeunesse et qui, ayant revêtu l'uniforme de son beau-frère, Moyse Pernet, fils de Moyse Pernet, officier baillival de LL. EE., monta fidèlement la garde à Vers l'Eglise[1].

Mais pendant ce temps, les derniers jours de février, le Conseil souverain, à Berne, cédant à une démarche du général d'Erlach, appuyé par 72 officiers, avait décidé de passer à l'offensive sur toute la ligne. On donna alors les ordres pour l'attaque, qui devait se faire le 2 mars, au matin, en 12 colonnes. Le détachement du Gessenay, soit les 1400 hommes du colonel Tscharner, forme la colonne nº 1, qui « tombera sur Aigle pour marcher » de là sur Villeneuve, afin d'inquiéter l'ennemi et l'empêcher » de porter secours à Brune ». Ces ordres pour la colonne nº 1 furent interceptés par l'ennemi.

Ils eussent sans cela trouvé Tscharner tout disposé à marcher puisque, justement le 2 mars, cet officier écrit au général d'Erlach qu'il a l'intention de prendre l'offensive le 4 ou le 5 au plus tard et que, à cet effet, il va renforcer les troupes des Ormonts.

J'y mènerai, dit-il[2], deux de ces compagnies (romandes du Gessenay) et les Chasseurs qui y appartiennent avec M. le Capitaine de Graffenried, pour exécuter en me portant en avant avec huit cents hommes un Coup sur les montagnes d'Ollon qui nous demandent à peu près comme ont fait ceux de Leysin.... Nous ne pouvons rester plus longtemps dans la position où nous sommes sans frapper un Coup qui nous débarrasse un peu des troupes ennemies ou plutôt cohue qui nous tient en alerte, les avant-postes se touchant partout....

Je n'ai point encore reçu l'argent pour la troupe des Ormonts, ils n'ont reçu que quelques faibles à Compte, mais il m'a été anoncé.

[1] Papiers de la famille Pernet.

[2] Correspondance officielle du major-général K. L. v. Erlach.

Cependant, de même que, du côté helvétique, on voulait tenter cette diversion sur Villeneuve pour menacer Brune sur ses derrières, on songeait du côté français à s'emparer des Ormonts et du Pillon pour inquiéter Berne aussi du côté sud. Cette mission fut confiée au chef de brigade Chastel, à qui Brune écrit de Lausanne le 25 février[1] :

Je vous donne avis, Citoyen, que j'ai fait choix de vous pour commander le poste d'Aigle et tout le bassin à recouvrer.

Vous aurez sous vos ordres un bataillon de la 2me demi-brigade d'infanterie légère, toute la milice du pays et son artillerie. Je désire être Exactement instruit des Mouvemens qui pourraient avoir lieu.

Dans son ouvrage sur *La Campagne des Français contre Berne*, auquel nous devons de nombreux renseignements, Muret nomme « franco-lémaniques » ces troupes du général Chastel, composées de Français, d'environ 400 Bas-Valaisans et de Vaudois qui allaient combattre leurs compatriotes de la montagne.

Rappelons encore ici que les communications étaient loin d'être ce qu'elles sont aujourd'hui.

Les Ormonts et villages environnants n'étaient reliés à Aigle et Ollon que par des sentiers de pâturages et quelques sentiers muletiers, dont le meilleur passait sur la rive gauche de la Grande-Eau, par Exergillod-la Forclaz. Ormont-dessus avait en plus un bon sentier muletier sur Gryon-Bex par le col de la Croix d'Arpille (sur la Croix 1 : 100 000) à peu près tel qu'il existe maintenant, mais en ce moment-là de l'année enseveli sous la haute neige.

Chastel décida de marcher en deux colonnes, l'une remontant la vallée de la Grande-Eau pour attaquer Ormont-dessous, l'autre prenant par Gryon sur Ormont-dessus et il ordonna la concentration nécessaire pour que le mouvement pût commencer le 4 mars.

Le colonel Tscharner ayant reçu dans la journée du 3 mars l'avis que les Français, renforcés à Aigle, se préparaient à attaquer les Ormonts, fit allumer les feux d'alarme et sonner le tocsin. A cet appel toute la population se réunit en armes, on renforça les postes extérieurs et on occupa les emplacements de combat.

Dans l'après-midi du 4, une courte fusillade, sans résultat, du reste, s'échangeait entre les avant-postes ormonins et des

[1] Correspondance du général Brune.

patrouilles françaises dans le bois de la Cheneau, sur la rive gauche de la Grande-Eau. — C'était le prélude.

Le soir de ce même jour, Chastel prend en personne le commandement de sa colonne de gauche forte d'environ 2000 hommes et, après avoir donné l'ordre d'allumer les feux habituels de bivouac pour tromper l'ennemi, il marche d'Aigle sur Ollon où il prend le chemin de Panex pour arriver passer la nuit à Plambuit.

Le lendemain, 5 mars, commençait l'attaque. L'avant-garde, sous le commandement du chef de brigade Clavel de Brenles, composée de deux compagnies françaises et des compagnies lémaniques Bergier et Blanchenay, plus un détachement de mineurs des Salines, sous les ordres du directeur Favre du Bévieux, devait marcher sur la Forclaz et attaquer de front ce hameau, tandis que la compagnie Cossy, passant par le Dard, contrefort nord-ouest du Chamossaire, l'attaquerait de flanc et d'en haut. — Le gros, sous les ordres de Chastel, prenait direction par Exergillod sur le Sépey.

Aux Granges, un poste ormonin offre une première résistance à la colonne Clavel, mais il est bousculé après une courte fusillade. L'un des défenseurs, Frédéric Monod, jeune homme rentré du service hollandais, blessé à mort, est encore maltraité par les Lémaniques qui lui arrachent ses armes.

A la Forclaz, l'entrée sud du village était barricadée avec les matériaux d'une maison en construction, la lisière occupée par une compagnie de carabiniers ormonins sous les ordres du capitaine Pictet, vieillard à cheveux blancs, dont deux fils combattaient dans les rangs des Lémaniques ! La compagnie de carabiniers bernois de Graffenried avait pris position un peu en arrière du village, en échelon. Sur la barricade la fusillade est violente et la résistance opiniâtre. Les Ormonins y perdent plusieurs des leurs, entre autres le justicier David Vurlod du Sépey. Mais bientôt la compagnie Cossy apparaît sur le flanc de la montagne et la compagnie de Graffenried bat en retraite vers « au Rosé », derrière la Grande-Eau, après avoir perdu deux hommes. Pris de deux côtés, les défenseurs cèdent. Cependant le combat continue un certain temps dans le village, les Ormonins tirant encore par les fenêtres des maisons, ce qui excita la fureur des attaquants qui incendièrent une maison et maltraitèrent cruellement quelques habitants après les avoir pillés.

Clavel estime ses pertes devant la barricade à une vingtaine de tués et blessés, parmi lesquels le lieutenant vaudois Bourgeois et le tambour-major Senn de Lausanne, que son brillant uniforme fit prendre pour un général et qui fut, en conséquence, le point de mire de nombreux fusils. Les pertes des Ormonins ne furent pas moindres, car on trouva dans une seule maison 6 blessés.

Pendant ce temps, Chastel avait occupé Exergillod, après en avoir chassé un poste ormonin qui s'y était barricadé. De là il envoie un bataillon avec ordre de passer la Grande Eau au pont de la Tine. Ce pont était défendu par douze carabiniers installés dans une redoute fort bien construite par un ouvrier du génie, Abraham Dupertuis. Cette poignée de braves opposa une courageuse résistance, au cours de laquelle Dupertuis lui-même fut tué, mais il fallut céder devant l'énorme supériorité numérique, et le bataillon lémanique gravissant les pentes qui aboutissent au Sépey parvint à s'installer dans le groupe de maisons voisin de l'église (au Vernay 1 : 100 000), à 700 mètres du village lui-même.

Une seconde colonne d'attaque, de 200 hommes, fut dirigée sur le pont des Planches pour atteindre le Sépey par le plus court chemin. Ce pont, défendu par une barricade et par quelques obstacles d'approche (chevaux de frise) était occupé par une section de la compagnie Im Obersteg, du Simmenthal, et une section d'Ormonins. Ceux-ci firent si bonne résistance qu'on ne put les déloger et que l'on se contenta de les occuper par un feu de tirailleurs en attendant l'avance du bataillon envoyé par le pont de la Tine.

Cependant la nouvelle de la prise de la Forclaz fut bientôt connue au Sépey. Se voyant alors menacé de deux côtés, abandonné par les deux compagnies du Simmenthal, qui s'étaient mutinées, le colonel Chablais conclut une capitulation en vertu de laquelle Ormont-dessous reconnaissait le nouveau régime établi au Pays de Vaud et les habitants déposaient leurs armes. Chastel, de son côté, s'engageait à ne pas occuper le Sépey et laissait aux Ormonins leurs deux canons [1].

La plupart des défenseurs de la Forclaz s'étaient retirés sur Vers-l'Eglise, où ils se joignirent aux hommes d'Ormont-dessus,

[1] Aucun rapport ne mentionne qu'il ait été fait emploi d'artillerie ni d'un côté, ni de l'autre.

tandis que la compagnie de Graffenried, passant par les Voëtes et Aigremont, se retirait sur la Lécherette, où elle se rencontra avec les deux compagnies du Simmenthal qui avaient abandonné le Sépey en répétant le refrain habituel de trahison.

Suivons maintenant la colonne de droite qui devait marcher par la Croix-d'Arpille sur Ormont-dessus et couper au Pillon la ligne de retraite des Bernois sur le Simmenthal.

Elle était sous le commandement du lieutenant-colonel Forneret, officier récemment revenu du régiment Stettler au service de Sardaigne, et elle se composait de deux bataillons vaudois (les bataillons Forneret et Desaillaux), de trois compagnies françaises et d'une compagnie de mineurs formée par le citoyen bernois Wild, directeur des salines de Bex. Au total environ 1500 hommes.

Vu la longueur et les difficultés du trajet, cette colonne devait prendre une forte avance sur la colonne de gauche. Elle quitta donc Bex déjà à 11 h. matin le 4 mars, se dirigeant d'abord sur Gryon. Une forte couche de neige fraîche rendait la marche de plus en plus pénible à mesure que l'on s'élevait, aussi la colonne fit-elle une halte prolongée à Gryon et n'atteignit-elle que vers le soir, au prix des plus grandes difficultés, les chalets de Taveyannaz, où elle chercha abri pour la nuit. Elle avait, en cours de route, perdu plusieurs hommes, entre autres un soldat Cherix, de Bex, mort d'épuisement dans la haute neige. Exaspérés par ces obstacles inaccoutumés et inattendus, les Français étaient prêts à se mutiner ; ils mirent le feu à l'un des chalets et menaçaient de brûler l'officier vaudois qui avait conseillé ce passage ! Forneret, seul, gardait toute son assurance et sa bonne humeur, disant à ses soldats qu'ils pourraient prochainement entrer dans Berne, tandis qu'un Français, impressionné par cette nature sauvage, s'écriait : « Ah ! l'on voit bien que le bon Dieu n'a jamais passé par là ! »

Bien avant le jour, mais par un brillant clair de lune, la colonne, précédée à courte distance par une faible avant-garde, reprend sa marche pénible et atteint aux premiers rayons du soleil le sommet du col, la hauteur de sur la Croix, d'où l'on commence à descendre vers Ormont-dessus. Mais au moment où l'avant-garde approchait du bois d'Aiguefroide, un peu avant l'alpage de « Sur-le-Masot », le poste ormonin d'une trentaine d'hommes, qui occupait la lisière supérieure du bois, ouvre sur

elle un feu violent, à la fois d'enfilade et dominant, puis, profitant du désarroi ainsi obtenu, il se retire vers les chalets de Tréchadèze (Tré-Chadize ou la Chadise, suivant les cartes), où il s'établit à une lisière de bois dans un fossé naturel. Là cette petite troupe fait encore un abattis en travers du chemin et cela en si grande hâte que l'un des hommes, Jean-David Girod, est écrasé par la chute d'un sapin. Cependant le rapport que l'on avait envoyé au Plan-des-Iles sur l'approche de la colonne ennemie, était parvenu à destination et les renforts arrivaient. Ils se composaient de 200 Ormonins sous les ordres des citoyens Moillen, Culand, Moyse Pernet et J.-J. Pichard et d'une compagnie de carabiniers de landwehr des environs de Gsteig-Lauenen, commandée par le capitaine Fischer, lequel prit en même temps le commandement de toute la troupe. Arrivé devant cette nouvelle position, Forneret voulut déployer son monde et attaquer à la baïonnette, mais le terrain n'offrait pas un espace suffisant et la neige, profonde et molle, rendait tout mouvement impossible sous le feu meurtrier des défenseurs. Quelques-uns des assaillants parvinrent à s'abriter dans l'un des chalets de Tréchadèze, d'où ils tiraient à travers les poutres et l'on montre encore aujourd'hui à ce chalet les traces des balles des Ormonins. Le combat par le feu durait depuis 3 heures quand des carabiniers de Gryon indiquèrent un sentier tournant Tréchadèze et d'où le tir contre les Ormonins pourrait être plus efficace. Forneret y envoya un détachement composé de ses meilleurs tireurs, puis il voulut tenter une nouvelle attaque et il s'élançait lui-même en tête lorsqu'il tomba la poitrine traversée. Il n'avait cessé d'encourager ses hommes et de donner l'exemple de la bravoure, il s'écria encore en s'affaissant : « Ce n'est qu'un homme de moins, allez toujours, en avant mes enfants ! » On prétend qu'il portait sous son vêtement une cotte de mailles à l'épreuve des balles rondes et que ce fut un carabinier ormonin, Moyse Nicolier, qui, ayant chargé son fusil avec une pointe de « fossoir », l'atteignit mortellement ! Le fusil de Moyse Nicolier a été remis plus tard au musée du château de Chillon.

La chute du chef arrêta l'élan de l'attaque et les Lémaniques, découragés, se retirent sur les hauteurs en laissant dans la neige de nombreux blessés et morts, entre autres le lieutenant Dubois, d'Ollon, que les Ormonins ensevelirent dans leur cime-

tière. Les Lémaniques emportent Forneret à la cure de Gryon, où il mourut le lendemain matin.

On l'ensevelit à Bex sur la place publique, au pied de l'arbre de la liberté, en présence des magistrats et des troupes franco-lémaniques et d'une foule immense. Des jeunes filles vêtues de blanc couvrirent le cercueil de branches de laurier et l'on vota à Forneret cette inscription en style républicain :

VOYAGEUR !
ICI REPOSE FORNERET.
FUIS SI TU ES TYRAN ;
ASSIEDS-TOI SI TU ES UN FRÈRE.

Les Ormonins, de leur côté, affaiblis, sans ravitaillement, n'ayant plus ni munitions, ni vivres et voyant leurs nombreux morts et blessés à évacuer, perdent également courage. Quelques hommes de cœur conseillèrent bien de profiter de cette victoire et d'entreprendre la poursuite, mais ils restèrent en minorité et la brave petite troupe redescendit au Plan-des-Iles, où l'on apprit la capitulation d'Ormont-dessous, en même temps que les bruits de trahison prenaient plus de consistance. Les hommes prirent alors congé de leurs chefs, rentrèrent dans leurs chalets et cachèrent leurs armes. Ils avaient eu de nombreux blessés et plusieurs morts, parmi lesquels divers notables : Jean-Pierre Bonzon, des Voëtes ; Abram Pictet, d'Ormont-dessus ; Jean-David Pichard ; Moyse Favre.

Et le capitaine (certains textes disent colonel) Fischer reconduisit ses carabiniers bernois au Gessenay.

Le poste de Leysin n'avait pas été inquiété. Il est regrettable que son chef ne se soit pas senti, lors du combat du Sépey, assez sûr de la situation pour tenter un mouvement offensif contre l'aile gauche de Chastel. La seule apparition ou menace d'une contre-attaque par les hauteurs des Crêtes eût peut-être arrêté la marche du bataillon lémanique au pont de la Tine. Quoi qu'il en soit, le capitaine Küpfer, bien qu'il eût connaissance de la capitulation du Sépey, garda ses gens sous les armes jusqu'au lendemain 6 mars. Ce jour-là ses officiers lui remirent une lettre exigeant le licenciement de la troupe « parce que le pays était trahi et vendu ». Cette rumeur grandissait de toutes parts ; le capitaine dut céder et licencier, puis il se retira avec son drapeau et quelques fidèles par les Mosses sur Château-

d'Œx. Sa situation n'avait, d'ailleurs, pas été enviable, témoin cette réclamation qu'il faisait au nom de ses hommes :

Depuis près de six semaines qu'ils sont sous les armes, ils n'ont reçu de paye que pour onze jours, les rations ne leur ont été délivrées qu'en partie..... On avait promis aux habitants de Leysin de leur rendre celles qu'ils ont fournies, jusqu'à présent ils n'ont rien reçu et ils n'en peuvent plus fournir...

Dans son rapport au conseil de guerre sur l'abandon de Leysin, Küpfer estime que la capitulation du Sépey n'eût pas été nécessaire et que Chablais a fait preuve d'une grande faiblesse et il écrit :

Le 6, voyant que j'étais abandonné, que toutes les troupes qui devaient me couvrir le dos étaient parties, que les miennes quittaient aussi, que les rations manquaient, ne recevant ni ordres, ni secours, ignorant absolument ce qui se passait à Berne, réduit à 32 factionnaires sans les gens du village, les officiers insistèrent pour que j'ordonnasse le licenciement de notre petite troupe, à quoi je ne pus me refuser.

Au retour des débris des troupes bernoises dans le Gessenay, une grande effervescence s'empara des soldats, qui prêtèrent foi aux bruits de trahison. Les officiers bernois patriciens, sentant leur vie menacée, prirent la fuite. Tscharner s'éloigna par la montagne du côté d'Abläntschen ; son domestique, qui voulait atteindre le Simmenthal, fut massacré. Graffenried gagna péniblement à travers les hautes neiges le col du Rawyl et se réfugia en Valais. Il y vit, 15 jours plus tard, le représentant Mangourit, qui lui dit que les Français avaient compté, à la suite de leur expédition contre les Ormonts, environ 400 disparus ! Il est probable que nombre de déserteurs sont compris dans ce chiffre. Toutefois les Français ne tentèrent plus jamais aucune entreprise contre les montagnards des Ormonts.

Et maintenant quels enseignements pouvons-nous tirer de ces événements ?

Nous y trouvons d'abord la confirmation de certaines vérités tactiques propres à la guerre de montagne.

Si l'attaque parvient à percer en un point quelconque le dispositif du défenseur, elle obtiendra ainsi très souvent la possession de toute la ligne. Un mouvement enveloppant et si possible dominant aura, en montagne, même avec des forces très restreintes, les plus grandes chances de succès, surtout s'il menace la ligne de retraite ; mais on ne saurait être trop généreux dans l'avance à donner aux colonnes qui ont le chemin le plus long et le plus difficile

à parcourir. En voulant faire trop vite, en partant mal préparé et mal renseigné on n'aboutit à rien. — Quant au défenseur, il doit être cuirassé contre les émotions que peut causer l'afflux des rapports pessimistes signalant l'ennemi de tous les côtés à la fois et il ne doit pas se laisser impressionner par l'apparition de petites subdivisions qui ont, peut-être, atteint quelque point dominant, mais qui n'ont derrière elles aucun appui, aucun soutien. Il doit surtout éviter une dispersion par petits paquets de force égale. Il faut occuper les points de passage juste avec les forces nécessaires pour une observation efficace et se garder des réserves fortes et mobiles, qui sachent *au bon moment* marcher à l'ennemi pour l'attaquer pendant qu'il est aux prises avec les difficultés du terrain.

Puis nous trouvons dans l'histoire de cette courte campagne divers avertissements. Elle fait d'abord nettement ressortir l'importance énorme de cette belle contrée, partie haute montagne, partie Préalpes avec ses grandes routes, « le boulevard des Alpes », comme l'appelait Louis Ruchonnet, et maintenant même avec des voies ferrées.

N'en avons-nous pas quelques-uns de ces beaux coins de pays, qui semblent à première vue fort éloignés du grand théâtre où joueront les grosses unités stratégiques, mais qui pourront servir de scène à des épisodes dont l'influence peut être décisive sur l'issue du drame ? Et avons-nous les troupes exercées, instruites et équipées pour figurer avec succès sur cette scène à part ?

Quel est le résultat de cette campagne des Ormonts ? Les vainqueurs n'ont rien gagné, les vaincus n'ont rien perdu ! Quels sont les vainqueurs, quels sont les vaincus ?

A Ormont-dessous, Chastel victorieux exige une maigre capitulation, puis s'en va pour ne plus revenir. Sur la Croix, la colonne lémanique, bien que fort supérieure en nombre, se décourage après deux ou trois assauts infructueux et, sans avoir été rejetée, elle repasse le col et redescend dans la vallée ; les Ormonins, maîtres du champ de bataille, regardent l'ennemi s'en aller.... puis ils s'en vont aussi et se dispersent.

Et pourtant, des deux côtés, les combattants étaient ou des montagnards ou des hommes aguerris. Alors ?.... Alors, c'est qu'on ne savait pas *combattre* en montagne, on ne savait pas affronter en même temps les difficultés de l'obstacle et les périls

du combat; on n'était ni trempé, ni équipé pour lutter à la fois contre l'ennemi actif et contre la nature impassible. Et puis surtout, surtout on ne s'était nullement préparé à une telle opération; il n'y avait rien d'*organisé*, aucun ravitaillement; on ne s'appuyait sur rien. Une fois la cartouchière et le sac à pain vides on sentait l'irrésistible besoin de retourner à la maison.

Le capitaine Simon donne pour épigraphe à ses *Principes de la guerre alpine* le mot de Pouvillon : « La montagne déprime les faibles et exalte les forts ». Nous croyons ce mot très juste : il faut se sentir fort et confiant pour entreprendre avec succès une opération en montagne.

Quant à ce malheureux détachement du colonel Tscharner, troupes bernoises et milices des Ormonts, peut-on leur en vouloir de leur découragement et de la créance accordée aux bruits de trahison? Depuis des semaines sans solde, sans renforts ni en munitions, ni en vivres, sans ordres, ni secours, ne pouvait-on pas finir par douter du pouvoir central. « Mes piquets finissent au pont de Wimmis », écrivait Tscharner le 1[er] mars en demandant au conseil de guerre qu'il voulût bien resserrer sa ligne de relais. Rien d'étonnant si des ordres furent interceptés en route ! Espérons, quand l'heure de la grande épreuve sonnera, que nous ne devrons pas laisser en l'air, sur un flanc, un détachement dans un isolement pareil, à moins qu'il ne puisse s'appuyer sur une place forte suffisamment approvisionnée.

Autre chose. Nous parlons volontiers de défense régionale, ou de garde régionale, les hommes des vallées occupant les cols et défendant directement leurs propres masots, se faisant tuer plutôt que de céder à l'étranger le chemin de leurs foyers. Oui, ce sacrifice est certain, mais il n'y aura là qu'une brève et inutile défense si ces braves gens n'ont pas vu *au moins une fois* en temps de paix comment il faut occuper ce terrain, à quel chef immédiat et à quel chef supérieur il faut obéir ; s'ils n'ont pas appris la nécessité de la combinaison des efforts et de l'orientation réciproque entre les postes. Et là, il faudra des chefs énergiques, connaissant leurs hommes et jouissant de leur confiance, des chefs sachant tenir leurs postes au courant des événements et lutter contre l'influence délétère des fausses nouvelles et des bruits pessimistes qui ont été la principale cause des affligeantes défaillances de 1798.

Si, au cours de notre récit, nous sommes entré dans le détail

jusqu'à citer des noms, c'est justement pour faire ressortir le patriotisme, le dévouement, le courage de cette sorte de garde régionale des Ormonts dont les belles qualités ont pu sauver l'honneur des armes, mais n'ont point fourni de victoire effective, précisément parce que l'exercice et l'unité de commandement faisaient défaut.

Simple question : Pourrait-on une fois, dans une région déterminée et à titre d'essai, voir à combiner une inspection annuelle avec un petit exercice d'occupation de secteur ? Cela demanderait une journée entière, on fournirait la solde et les vivres, mais cela n'augmenterait pas les jours de service et probablement que personne de sensé ne gronderait.

Il y a encore abondante matière à réflexion dans ces événements d'un autre siècle, mais nous ne voulons pas fatiguer plus le lecteur, qui peut de lui-même multiplier les conclusions.

DELESSERT, major.







LES
Progrès récents de l'aéronautique

(Pl. XLIV-XLVI.)

Il n'est question, en ce moment, que de ballons dirigeables et d'appareils d'aviation. En France, en Allemagne, en Angleterre, des expériences retentissantes ont été faites desquelles il résulte qu'on tient enfin la solution pratique du problème de la direction des aérostats. Et il n'est pas de jour que les journaux n'annoncent quelque nouvelle tentative — le plus souvent malheureuse — pour faire voler dans l'espace un « plus lourd que l'air ». Sur ce point, on reste encore éloigné des résultats satisfaisants, et c'est sur lui pourtant que se porte avec plus de passion l'effort des inventeurs. Un Santos-Dumont, qui a acquis une légitime et considérable notoriété en s'occupant des dirigeables, ne rêve plus aujourd'hui que de s'illustrer par la découverte de quelque aéroplane. Il n'est pas certain que tant d'ardeur dans les recherches n'aboutisse bientôt et ne donne ce qu'on attend. Et il y a des raisons théoriques excellentes pour que l'aviation semble préférable à l'aérostation par ballons.

Mais aujourd'hui on n'entrevoit pas encore nettement les applications qui pourront être faites des aéroplanes ou des hélicoptères. Au contraire, on se fait déjà une idée assez nette des services que pourront rendre les dirigeables. On est presque unanime à penser que l'industrie n'est pas appelée à en tirer un grand profit. Ils constitueront plutôt une distraction à l'usage de dilettantes amoureux de sports et qui se reposeront des trépidations de l'automobile et du vertige de la vitesse par l'émotion du plein air et la frénésie de l'altitude. La science aussi pourra utiliser ce nouveau mode de locomotion : n'a-t-on pas déjà songé à l'utiliser pour explorer les régions polaires ? Mais ce ne sont là que des applications restreintes et hypothétiques. Au contraire, il n'est pas douteux que l'armée profitera grandement de l'invention nouvelle. Aussi est-ce surtout par elle et pour elle que les récents progrès ont été réalisés. Ils sont dus,

pour la plus grande part, à des officiers ; ils ont été vivement encouragés par les autorités militaires. Et on se préoccupe partout du parti que la défense nationale pourra tirer de leur concours.

Sur ce point, à la vérité, tout le monde n'est pas d'accord. Et, par exemple, on conteste que les aérostats puissent servir de batteries aériennes. L'idée de laisser tomber des projectiles de haut est une idée séduisante. Malheureusement la force ascensionnelle est absorbée presque en entier par le transport de la nacelle, des voyageurs, du lest, du moteur, des appareils de direction ou de stabilité, des organes de commande et de liaison. Il en reste bien peu pour le transport des munitions. Si peu que ce soit, c'est assez tout de même pour que l'on conçoive l'intérêt qu'on aurait pu avoir à disposer à Casablanca d'un engin de cette sorte, capable de s'éloigner rapidement de son point de départ, de voyager impunément au-dessus des territoires hostiles, d'y découvrir les repaires des tribus et d'y jeter des obus dont l'effet destructeur s'ajouterait à l'effroi de cette énorme machine volante d'un aspect insolite et dont le bruit même a quelque chose de terrifiant. Avec une moindre dépense on pourrait attendre de ce moyen des résultats plus grands que de tout le petit corps expéditionnaire qu'on a dû mobiliser (ou plutôt immobiliser !) pour la circonstance. Encore faudrait-il alors que le maniement de ces aérostats fût assez assuré pour que l'éventualité d'un accident fût négligeable. Il est bien évident qu'une panne, qu'une chute, qui mettrait ballon et équipage à la merci des Marocains aurait les conséquences les plus graves. Ce serait la mort des hommes, une mort affreuse. Ce serait la destruction de l'engin qui servirait de trophée de victoire. Ce serait la ruine du prestige de la France.

Pareils inconvénients ne seraient pas à craindre si la pratique avait montré que l'on court peu de risques de ce genre, si au lieu d'un seul vaisseau aérien, on en possédait toute une flottille, si enfin cet engin de combat était employé dans une campagne contre une nation civilisée. Il est vrai que, dans ce cas, il serait exposé à être contre-attaqué par des engins similaires, ce qui semble être le seul danger qui puisse menacer un objectif de dimensions relativement restreintes, doué de mobilité, et que sa position dominante met à l'abri du tir normal des canons et des fusils.

Aussi bien le rôle des ballons comme batterie reste encore sujet à conteste. Mais il est hors de doute que si on se refuse à compter sur ses effets meurtriers, on peut d'ores et déjà envisager son emploi dans l'exploration et dans les communications du genre de celles qui doivent s'établir entre une place forte investie et les troupes de campagne amies, pour concerter leur action, par exemple, ou — tout simplement — pour se renseigner mutuellement. L'histoire du siège de Paris prouve l'utilité que présenterait un tel moyen de liaison, un tel trait d'union, en pareilles circonstances. N'empêche que l'avenir nous apprendra si le dirigeable possèdera bien les propriétés que nous lui attribuons, s'il se prêtera aux applications que nous rêvons pour lui, et si, par contre, il ne servira pas commodément à d'autres fins que nous n'entrevoyons même pas. Il n'est pas rare que la pratique déçoive ou surpasse les prévisions des théoriciens. L'inventeur de la poudre sans fumée, pour ne citer que ce seul cas, a été tout le premier surpris des conséquences de son invention; celle-ci a eu sur la tactique des répercussions que personne ne soupçonnait au début. Et, donc, si nous sentons confusément que l'art de la guerre est intéressé aux progrès de l'aéronautique, nous ne savons pas précisément quelle sorte d'intérêt il pourra en tirer.

Aussi bien ne s'agit-il pas ici de se lancer dans le domaine des spéculations. Mon dessein est de montrer à quel point on en est arrivé, quelles sont, grâce aux récentes études sur la matière, les limites d'action soit des dirigeables, soit des appareils d'aviation, dans l'état actuel des choses. C'est aussi de montrer comment, par quels moyens matériels ou en vertu de quels principes, on a pu obtenir ces résultats. Sans doute, il y a dans tout cela des parties qui restent enveloppées de mystère; bien des détails sont tenus secrets. Mais on connaît dans leurs grandes lignes les dispositions principales et caractéristiques par quoi les ballons français se distinguent des ballons anglais ou allemands, et les traits essentiels qui différencient le *Patrie* du *France*.

La direction des ballons.

Le ballon va où le vent le mène, s'il n'est pas muni d'une source de propulsion qui lui permette de lutter contre le vent.

Il doit posséder un moteur capable de lui donner une vitesse égale à celle des plus violents courants atmosphériques, si on admet qu'il doive aborder de front leur hostilité. Car il lui reste la ressource de biaiser avec celle-ci, en courant des bordées.

En résumé, donc, la direction des ballons n'est possible qu'avec des moteurs capables de fournir une grande force propulsive sans absorber une part excessive de la force ascensionnelle, laquelle est toujours relativement faible. C'est pourquoi l'idée d'employer la force musculaire de l'homme comme foyer d'énergie est une idée malheureuse. Et le problème n'a pu être résolu que lorsque l'industrie a pu fournir beaucoup de puissance sous un faible poids.

Or, justement, elle vient de réaliser ce difficile problème, de concilier ces deux conditions contradictoires. Le développement de l'automobilisme, et surtout la limitation à 1000 kilogrammes du poids des voitures de course, avait dirigé les esprits vers la recherche d'un transformateur d'énergie à la fois léger et pratique. On le trouva dans le moteur à explosion.

Les constructeurs, poussés par la concurrence à créer des moteurs de plus en plus puissants pour le même poids, étaient arrivés, en 1900, à en établir qui ne pesaient pas plus de 7 kg. par cheval-vapeur, tout en étant d'un fonctionnement parfaitement sûr [1], ne consommant que 350 grammes d'essence par cheval et par heure, et avec lesquels on pouvait n'employer, comme agent de refroidissement, qu'un tiers de litre d'eau sans renouvellement. (*La conquête de l'air*, par le capitaine L. Sazerac de Forge, page 84.)

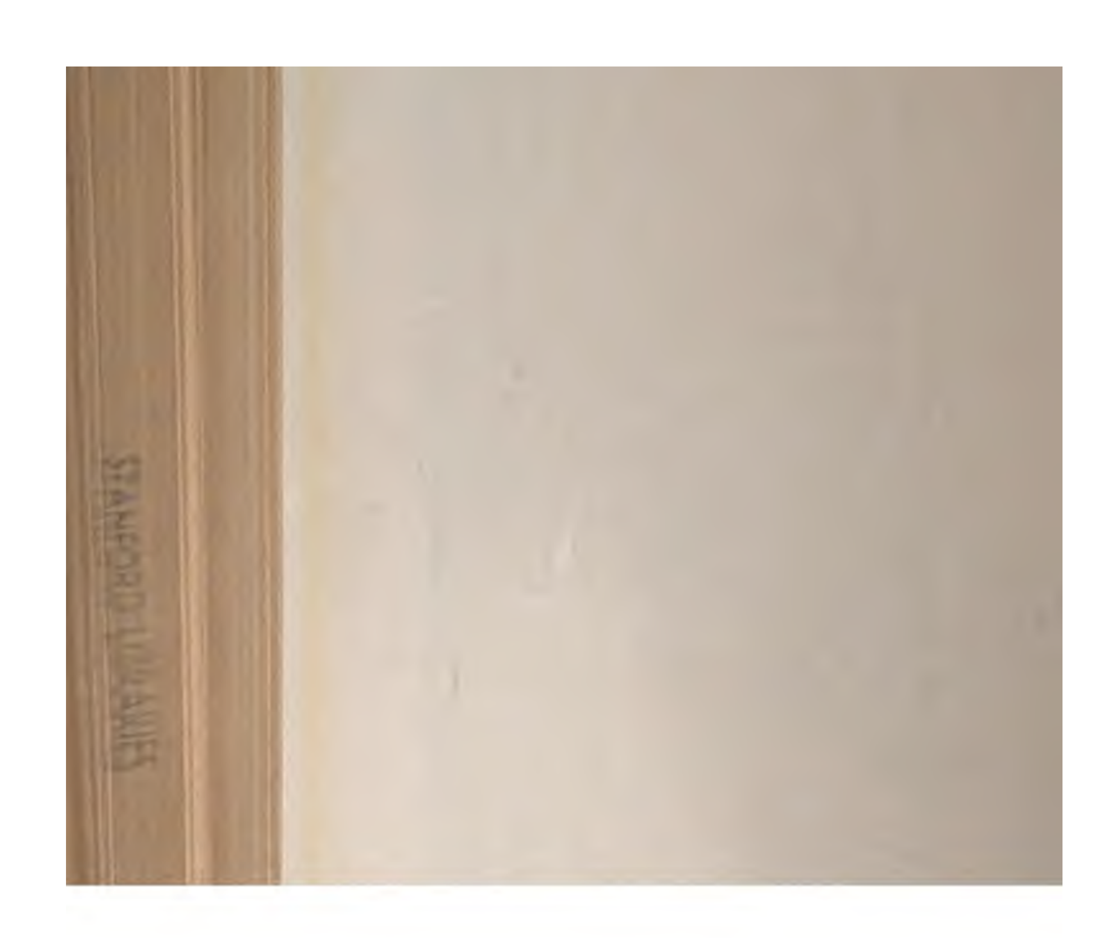
A cette condition d'ordre général s'en superpose une autre d'un caractère particulier, provenant du danger des explosions. Même si on se sert pour le ballon d'enveloppes ignifugées ou métalliques, — en aluminium, par exemple, comme dans le modèle de l'Autrichien David Schwartz, expérimenté en Allemagne, — le gaz dont cette enveloppe est rempli risque de prendre feu, s'il est trop voisin d'une flamme ou d'un foyer d'étincelles. Beaucoup de moteurs sont donc à écarter pour cette raison. Si on les emploie pourtant, faute de mieux, on est tenu de prendre les plus minutieuses précautions, en les éloignant beaucoup du ballon — ce qui rend difficile la liaison de celui-ci avec la nacelle, — ou en les munissant soit d'un foyer bien clos, soit d'un

[1] On arrivait même à des rendements bien plus brillants encore, mais il faut remarquer que, pour un véhicule aérien, la sécurité, le parfait fonctionnement, importent beaucoup plus que pour les voitures qui roulent à terre.



Cliché de la maison Berger-Levrault, Paris.

Les plans stabilisateurs et le papillon de queue.


STANFORD LIBRARIES

pot d'échappement à fonctionnement sûr. Et il faut éviter les poches où s'accumulent les gaz comburés dans l'enveloppe.

Cet inconvénient n'est pas le seul que présentent les moteurs à vapeur. Même s'il y a condensation de la vapeur, leur fonctionnement entraîne un délestage continu, à mesure que brûle le combustible par lequel celle-ci est produite. Ce fonctionnement produit des trépidations; la mise en marche est laborieuse; le réglage, délicat. A cet égard, les moteurs électriques sont préférables [1]. Mais on a délaissé les uns et les autres pour en venir aux moteurs à mélange détonant, dont on possède des modèles remarquables depuis que le principe du cycle à quatre temps a été indiqué par Beau de Roches. Le poids de 7 kg. par cheval-vapeur a été réduit de moitié depuis 1900. On arrive aujourd'hui à 3 ou 3 1/2, ce qui est un progrès énorme. (Il y a lieu toutefois d'observer une grande circonspection dans la comparaison des poids des différents types, ainsi que le font justement remarquer MM. E. Girard et A. de Rouville : trop souvent les constructeurs négligent de comprendre dans leurs

[1] Il en résulte que leur parallèle n'a plus guère qu'un intérêt rétrospectif. Cependant, on ne lira pas sans quelque profit la conclusion de l'étude comparative que leur consacrent MM. E. Girard et A. de Rouville, ingénieurs des ponts et chaussées en même temps qu'officiers de réserve du génie, dans le traité qu'ils ont publié sur la question des ballons dirigeables, et qui a paru à la librairie Berger-Levrault, ainsi d'ailleurs que le volume de vulgarisation du capitaine A. Sazerac de Forge.

On y lit, à la page 194 :

« Les dynamos présentent de grands avantages quand il s'agit de réaliser la direction pendant un temps relativement court, une heure et demie à deux heures; mais » elles sont dépassées par les machines à vapeur, quand il s'agit d'évoluer pendant » une journée, but vers lequel doit tendre la navigation aérienne.

» On pourra évidemment réduire encore le poids des dynamos; mais il semble difficile d'obtenir des piles beaucoup plus légères que celles du colonel Renard, parce que » le progrès est forcément très lent, quand on est parvenu à un certain degré de perfection. Quant aux accumulateurs, leurs poids sont toujours considérables, et l'on ne » songe pas à les utiliser comme générateurs légers.

» On a cherché un dispositif donnant, dans une machine à vapeur, le mouvement » de rotation directement, au lieu du mouvement de va-et-vient du piston. Les turbomoteurs, les turbines de Laval, Parson, etc., tournent à des vitesses dont les plus » faibles avoisinent 5 à 6000 tours par minute; et les engrenages nécessaires pour » arriver aux vitesses des hélices actuelles diminueraient les avantages de ces » moteurs.

» C'est au générateur, surtout, nous le savons, qu'il faut demander l'allègement. » Remarquons que le poids par cheval de la chaudière vide diminue, comme celui du » moteur, quand la puissance augmente; au contraire, le poids par cheval de la pile » non chargée est à peu près constant, puisque le nombre des éléments est sensiblement proportionnel à la puissance : c'est un avantage en faveur de la machine à » vapeur pour les grandes puissances motrices. »

évaluations tous les organes accessoires, — volants, réfrigérant, réservoir à eau et à essence, — qui font réellement partie du moteur. Le chemin parcouru depuis quelques années n'en est pas moins immense. Et il ne semble guère possible qu'on puisse obtenir le même rendement dans des conditions sensiblement meilleures. On touche à l'extrême limite.)

L'aérostation emploie les mêmes modèles que l'automobilisme sans qu'il y ait à exiger de dispositif spécial, si ce n'est cependant un pot d'échappement bien aménagé qui empêche le retour des flammes vers le ballon, et si ce n'est aussi une mise en marche facile, même en cours de route.

La consommation des moteurs à pétrole entraîne un délestage très faible, et ils transportent leur combustible sous une forme très commode. Bref, ils présentent un tel ensemble de qualités qu'on les emploie, à l'exclusion de tous autres, pour communiquer le mouvement aux hélices, celles-ci étant le seul organe de propulsion auquel on ait recours à l'heure actuelle.

Cet organe est, en général, porté par la nacelle : dans ce cas, les transmissions de force qui déterminent sa rotation sont réduites au minimum. Cependant il serait peut-être plus rationnel de le placer sur l'axe même du ballon, comme l'avait fait Severo d'Albuquerque pour son *Pax*, ou tout au moins de l'en rapprocher : c'est ce que le comte de La Vaulx a réalisé en plaçant entre celui-ci et la nacelle une vergue longitudinale sur l'axe de laquelle tourne l'hélice. La sécurité se trouve alors augmentée, puisque les foyers de chaleur peuvent être notablement éloignés des gaz inflammables. D'ailleurs, en mettant une grande distance entre le ballon et la nacelle, on donne de la stabilité à l'ensemble.

On comprend en effet facilement que ce soit une condition à rechercher. Un aérostat réunit deux forces contraires qui s'équilibrent : l'une de bas en haut due au ballon, l'autre de haut en bas due à la pesanteur, qui s'applique surtout à la nacelle. Plus ces deux parties sont distantes, plus elles ont de tendance à ne pas s'éloigner d'une même verticale, c'est-à-dire à rester en équilibre stable. Elles constituent ce qu'on appelle en mécanique un couple de rappel. Si elles étaient très rapprochées, elles favoriseraient au contraire le balancement et le renversement. (*La conquête de l'air*, page 25.)

C'est d'ailleurs pour une raison analogue qu'on empile le plus lourd du fret aussi près que possible de la quille d'un navire. Mais, ici, il s'agit d'une quille qui ne serait pas absolument so-

lidaire de la carcasse. Si on veut qu'elle joue le rôle que joue un volant dans une machine, en assurant la régularité de la marche, si on veut qu'elle calme, pour ainsi dire, les impatiences et les fantaisies du ballon, soumis à une foule d'influences perturbatrices qui produisent un incessant tangage, il faut que la nacelle soit intimement reliée au ballon, il faut qu'elle subisse immédiatement le contre-coup des secousses de celui-ci, secousses que sa plus grande masse contribuera à amortir; il faut, en retour, qu'elle lui communique aussi intégralement que possible le mouvement qu'elle reçoit de l'appareil propulseur et des organes de direction, en évitant les déperditions de force qui résultent des déformations.

Il est nécessaire que le dirigeable forme une sorte de bloc rigide et que la nacelle obéisse immédiatement aux mouvements du ballon (et *vice versâ*).

Pour réaliser cette condition, on s'appuie sur cette remarque qu'un triangle est une figure indéformable, tandis qu'un quadrilatère ne l'est pas.

Nous voulons dire que trois points conserveront toujours leurs positions relatives s'ils sont liés deux à deux par des cordes travaillant constamment à la tension.

Appliquons ce principe au ballon représenté schématiquement par la ligne AB (fig. 1-2). Relions un point P de la nacelle aux points A et B par deux cordes PA et PB. Supposons que notre aérostat s'incline; le triangle APB restera invariable tant que la verticale PV du point P sera comprise dans l'angle APB. En effet, le point P ne peut se déplacer que pour obéir à la pesanteur, c'est-à-dire pour descendre; et il ne peut descendre sans tendre l'une ou l'autre des deux cordes, ou toutes les deux à la fois. Voilà donc un mode de liaison qui, tout en étant constitué par des cordages souples, possède la même rigidité, entre certaines limites d'inclinaison, qu'une construction faite avec des barres de fer ou d'acier.

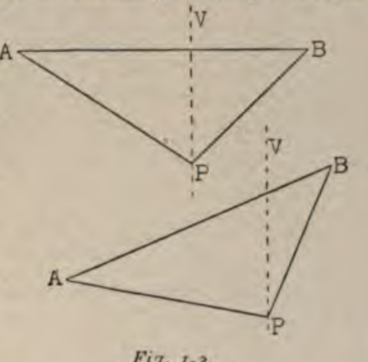


Fig. 1-2.

Considérons maintenant le ballon AB et la nacelle PQ (fig. 3). Si nous voulons relier invariablement ces deux corps, il suffira de rattacher séparément P et Q aux deux points A et B au moyen de quatre suspentes.

Fig. 3.

Les suspentes extérieures constituent le *filet porteur;* les suspentes intérieures, le *filet des balancines.* Si on venait à supprimer ce dernier, on aurait un trapèze déformable; car, si la barre supérieure s'inclinait, les milieux des deux barres tendraient à rester sur la même verti-

cale, sous l'action de la pesanteur; tandis que, dans le trapèze, la ligne des centres, invariablement liée au système, s'écarterait de la perpendiculaire au sol et ferait naître un couple de redressement.

C'est une des gloires de Dupuy de Lôme d'avoir magistralement exposé les avantages de ces deux filets. C'est le progrès qui perpétuera son nom dans l'histoire de la navigation aérienne. Son système possède la même rigidité que s'il était formé de barres métalliques solidement rivées à leurs articulations, tant que les inclinaisons latérales ne dépassent pas 30°, et les inclinaisons longitudinales 28°. (*Les ballons dirigeables*, page 69.)

On n'est donc pas fondé à compter parmi les progrès récents de l'aéronautique l'idée d'une suspension funiculaire à rigidité complète. On y est d'autant moins fondé qu'elle avait été déjà émise par Meusnier en 1784, près d'un siècle plus tôt. Mais elle avait été perdue de vue jusqu'en 1871, époque où le gouvernement français chargea son plus célèbre ingénieur des constructions navales d'appliquer son art à la construction d'un navire aérien. Au surplus, si elle avait subi cette longue éclipse, l'idée de rendre le ballon étroitement solidaire de la nacelle a été de nouveau perdue de vue depuis qu'elle a été reprise avec sa grande autorité par un savant comme Dupuy de Lôme. Des ignorants comme Santos-Dumont l'ont méconnue, et c'est à cette audacieuse méconnaissance qu'ils ont dû leurs graves accidents. Mais c'est à ces graves accidents qu'il faut attribuer l'unanimité avec laquelle on admet aujourd'hui la nécessité d'employer la suspension indéformable, nécessité dont certains aéronautes doutaient encore hier. Et c'est pourquoi on peut inscrire ce mode de suspension parmi les récentes acquisitions, sinon de la science, du moins de la pratique.

Le capitaine L. Sazerac de Forge a fort bien exposé les vices des modèles Santos-Dumont qui, tous, ont manqué de stabilité : chaque fois qu'ils ont marché à plus de 4 mètres par seconde, ils ont éprouvé des mouvements de tangage qui, plusieurs fois, ont amené des chutes terribles. L'aéronaute ne s'en est tiré que parce que la fortune sourit aux audacieux. Encore, s'il a eu la vie sauve, lui est-il arrivé de ne pas sortir entièrement indemne de ces accidents, dont la cause n'est pas difficile à comprendre.

En effet, le ballon très volumineux rencontre de la part de l'air une résistance qui s'oppose au mouvement en avant, celui-ci s'exerçant à l'endroit où sont les organes propulseurs, c'est-à-dire, en général, fort bas : à hauteur de la nacelle. Ceux-ci tirent, et le ballon a de la peine à suivre le mouvement de halage.

Cliché de la maison Berger-Levrault, Paris.

Au départ.


STANFORD LIBRARIES

De là, deux forces de sens opposé qui ne sont point dans le prolongement de l'axe du mouvement, et dont l'antagonisme tend à deséquilibrer l'ensemble. Si leur lutte était absolument régulière, si la différence de leurs intensités était constante, on pourrait y remédier plus ou moins facilement. Mais leurs incessantes variations sont le pire danger. La propulsion donnée par le moteur n'est pas toujours exactement la même, pas plus d'ailleurs que la résistance opposée par l'air, car on peut rencontrer des courants, se trouver au milieu de remous, avoir le vent à dos ou l'avoir pour soi. De là, des déviations par rapport à la position d'équibre. Puis, quand la cause déviatrice a cessé, retour à la position d'équilibre, laquelle n'est pas définitivement atteinte du premier coup, mais au contraire dépassée. Donc, il y a balancement. Et, comme les causes perturbatrices ne manquent pas de se reproduire, ce balancement s'aggrave au point d'avoir souvent des conséquences terribles.

En effet, il se produit un nouveau phénomène qui ne tend qu'à l'augmenter. On sait que, pour diminuer autant que posible la résistance de l'air, on est obligé d'employer non des ballons ronds comme des ballons libres, mais des ballons allongés. Quand le ballon se trouvera incliné par suite d'une cause quelconque, s'il n'est pas assez plein pour que le gaz qu'il renferme le remplisse parfaitement, ce gaz, qui tend à monter par suite de sa légèreté, se porte vers la pointe la plus élevée, ce qui ne fait que la relever.

Ce mouvement de balancement, au lieu de diminuer, risque donc parfois d'augmenter au point de rompre l'équilibre d'un appareil forcément assez fragile : le ballon plie et crève, ou bien les cordes de suspension, dont quelques-unes, dans la position anormale du ballon très incliné, supportent seules tout l'effort de traction, se rompent.

C'est ce qui est arrivé au deuxième ballon de Giffard, à plusieurs des dirigeables de Santos-Dumont et à un certain nombre d'aéronats[1] étrangers.

Il faut remarquer que ce danger est d'autant plus grand que le ballon a une forme plus allongée et que, d'autre part, il croît avec la vitesse et beaucoup plus vite qu'elle : le calcul et l'expérience montrent qu'avec une vitesse double cette tendance au balancement est quadruple, c'est-à-dire qu'elle augmente avec le carré de la vitesse. C'est ce qui explique que ce fâcheux phénomène ne se soit que peu manifesté, tant que l'imperfection des propulseurs a condamné les aéronats à des vitesses faibles, et qu'il soit devenu terrible dès que l'apparition du moteur à pétrole a permis de filer à plus de 5 ou 6 mètres à la seconde.

C'était donc dans la question de la stabilité de marche une nouvelle difficulté dont on n'avait pas pu se douter dans les débuts, et qui se révélait tout à coup comme un des éléments les plus gênants du problème, au moment où l'on se croyait sur le point d'atteindre le but. (*La Conquête de l'air*, page 48).

[1] Cette expression est de plus en plus employée pour désigner les dirigeables, le terme « aérostat » s'appliquant aux ballons de toutes sortes.

Pour y remédier, le colonel Renard, le créateur du premier dirigeable, le *France*, songea à employer un empennage analogue à celui des oiseaux. Les ailes de ceux-ci, les nageoires des poissons, semblent avoir pour but ou pour résultat de faciliter le glissement dans l'air ou dans l'eau, en s'opposant à toute déviation hors de la ligne de marche. N'est-ce pas par des appendices du même genre qu'on arrive à maintenir les flèches dans leur direction initiale et qu'on leur donne une trajectoire régulière ? Et il n'est pas besoin de donner à ces plans stabilisateurs une grande surface. On sait quelle action puissante exerce sur l'orientation de navires énormes des gouvernails de dimensions restreintes.

Le colonel Renard pensait que l'empennage a, sur les autres moyens de stabilisation, une supériorité très grande provenant de ce que, contrairement à eux, il produit un effet stabilisateur proportionnel au carré de la vitesse, tout comme le sont les effets perturbateurs. Si donc il est suffisant pour les allures qui ne dépassent que de peu la vitesse critique — celle à partir de laquelle l'aéronat deviendrait instable, — il reste suffisant pour toutes les autres, même les plus grandes.

C'est en quelque sorte par hasard que M. Julliot, l'éminent ingénieur de la maison Lebaudy, a été conduit à s'occuper d'aéronautique et à se livrer aux beaux travaux qui ont abouti au type *Patrie*, le modèle le plus parfait qui existe en France. Il ignorait donc les théories du colonel Renard, et il est remarquable que, sans les connaître, il soit arrivé aux mêmes conclusions que lui, sans d'ailleurs être parti des mêmes prémisses. En tous cas, il a obtenu pratiquement une stabilité remarquable par l'emploi d'un système de plans d'empennage dont les uns sont fixes et les autres mobiles.

Caractères du dirigeable français.

C'est le *Patrie* qui résume, en France, le plus complet ensemble de perfection, à l'heure actuelle, et il suffirait d'en faire la description pour présenter le tableau des derniers progrès de l'aéronautique. Malheureusement, on fait mystère des dispositions essentielles par quoi il se différencie du *Lebaudy*, son frère aîné, dont il est une copie très améliorée. Force est donc de se borner à indiquer les caractéristiques de l'aéronat dont les pre-

mières ascensions (1902-1903) furent couronnées d'un tel succès que les grandes puissances militaires redoublèrent dès lors d'efforts pour arriver à des résultats analogues.

Le ballon est allongé, comme l'étaient déjà ceux de Meusnier et de Dupuy de Lôme. La forme en « cigare », en « poisson », s'est imposée lorsqu'on a voulu imprimer à l'aérostat une vitesse propre qui pût lui permettre de lutter contre celle du milieu au sein duquel il évoluait.

Son avant est très pointu ; son arrière, au contraire, forme calotte ellipsoïdale d'assez faible rayon. Cette disposition, il faut bien le dire, semble assez irrationnelle. Certaines théories conduisent, en effet, à un tracé exactement contraire. Dans leur savante étude, MM. E. Girard et A. de Rouville arrivent à cette conclusion par une série de raisonnements très probants, mais qui ont le malheur d'être démentis par la pratique.

Un point semble acquis, en tous cas : c'est qu'il n'y a pas de raison pour que le ballon soit symétrique par rapport à son maître-couple, c'est-à-dire par rapport à sa plus grande section transversale. Pourquoi y aurait-il identité entre la poupe et la proue, étant donné qu'elles ne jouent pas le même rôle, qu'elles ne tiennent pas la même place par rapport au sens du mouvement ?

Sans vouloir tirer argument de l'imitation de la nature, M. Soreau fait remarquer (*Mémoires de la Société des ingénieurs civils de France*) que toutes les espèces d'oiseaux ont leur plus grande section près de l'avant. Or, on est instinctivement poussé à s'inspirer des exemples qu'on a sous les yeux. Il ne viendra à l'idée de personne de mettre à l'avant d'un bateau une surface plane ou concave qui retiendrait l'eau et ne pourrait que la comprimer à l'avant sans la déplacer transversalement. Au contraire, on donnera du coupant à la proue, afin que, abordant le fluide sous un certain angle, elle l'écarte doucement, progressivement, sans provoquer de remous.

Si le ballon était terminé à l'arrière par un plan, il se formerait, sur cette face postérieure, une aspiration qui augmenterait la compression à l'avant ; il faut remplir ce vide partiel créé par le passage de la proue, et le remplir par un solide d'une grande longueur se moulant en quelque sorte sur le sillage du fluide à l'arrière. Cet effilement de la poupe contribuera à re-

tarder le retour de l'air déplacé, tandis que la proue en a uniformément accéléré le mouvement jusqu'à ce que le maître-couple ait été franchi. En résumé, donc, les molécules gazeuses auront été séparées, puis se seront réunies avec le moindre travail, condition qui est la plus favorable pour le bon rendement mécanique. Il y a plus : les veines fluides que l'avant a écartées tendent à se rapprocher ; aussi serrent-elles, à la façon d'un coin, la surface en « pain de sucre » de l'arrière, ce qui provoque une composante dans le sens de la marche et récupère ainsi une partie de la vitesse absorbée par la résistance de l'air. N'est-ce pas de cette manière qu'on lance un noyau lisse en le serrant entre le pouce et l'index ?

« Pour toutes ces raisons, et pour des raisons de stabilité encore plus importantes, concluent MM. E. Girard et A. de Rouville, tout corps en mouvement dans un fluide doit se transporter le gros bout en avant. »

Des considérations du même genre avaient conduit le général Piobert à donner la même forme théorique au projectile idéal, et cette conception avait été réalisée dans la balle du premier fusil à aiguille prussien (Dreyse). Ce qui n'empêche que les ballons actuels ont un tracé précisément inverse, que les vaisseaux ont la proue plus pointue que la poupe, et que le *Patrie* se termine à l'arrière par une calotte de faible rayon. Elle a bien l'inconvénient de produire quelques remous, mais ils sont de très peu d'importance, et elle a l'avantage de se prêter à l'adaptation d'un « papillon de queue » qui est un très utile organe de stabilisation.

Le ballon est ensellé, en ce sens que ses deux extrémités se relèvent. Mais cette courbure ne se produit que par l'effet du poids de la nacelle. Elle n'existe pas par le fait de la construction. Le ballon est, en effet, un volume de révolution ayant pour axe la ligne qui relie ses pointes. Si toute la charge avait été uniformément répartie sur toute la carène au lieu de se trouver concentrée au milieu, la déformation qu'on observe ne se produirait pas. Elle est d'ailleurs très peu marquée et ne présente pas d'inconvénients sensibles. On lui trouve même des avantages... après coup.

Le gaz employé pour le gonflement est de l'hydrogène pur. C'est le gaz le plus léger de ceux qui sont d'une fabrication pratique et pas trop onéreuse. Il n'est pas dangereux à respirer ;

il est, en outre, inodore à ce point que, pour reconnaître sa présence et rechercher les fuites, il a fallu le parfumer avec de la muronine.

La confection de l'enveloppe exige des soins spéciaux et minutieux : choix d'une matière solide, imperméable, souple, légère et économique, forme favorable à donner aux panneaux d'étoffe, précautions à prendre pour réunir ces feuillets en assurant la solidité et l'étanchéité des joints. Il n'est pas jusqu'à la couleur qui demande à être rationnellement déterminée. Les rayons lumineux ayant une action sur le tissu caoutchouté qu'emploie M. Julliot, celui-ci a choisi, pour en former l'enduit extérieur, une couleur préservatrice et inoffensive au bichromate de plomb, d'un jaune caractéristique.

A l'intérieur du ballon se trouve un ballonnet, organe compensateur imaginé par Meusnier et réinventé, comme la suspension rigide, par Dupuy de Lôme. Son rôle est de conserver au ballon sa forme extérieure, de façon à l'empêcher de se dégonfler, de se rider, ce qui arrive lorsqu'une partie du gaz s'est échappée. Les aéronats ne sauraient avoir une enveloppe flasque, sous peine d'avoir une marche irrégulière, cahotante et incertaine. Le gonflement, complet au moment de l'ascension, ne fait que s'augmenter tout d'abord, puisque le milieu ambiant devient de moins en moins dense. L'excès de pression intérieure pourrait même amener une explosion si une soupape ou une manche d'appendice ne permettait de le maintenir constant et très faible. Il n'y a donc rien à craindre pendant la montée.

Mais, si on se trouve ensuite dans des couches d'air plus denses, leur pression devient plus forte que celle du gaz. Celui-ci s'accumule à la partie supérieure, tandis que le bas de l'enveloppe se plisse. Pour lui rendre sa tension et sa forme, il faut y introduire un volume de gaz qui compense la contraction produite par la descente. On n'a pas trouvé d'autre moyen que d'y insuffler de l'air.

Si on introduisait brutalement celui-ci dans le ballon en le mélangeant au gaz léger, ce gaz, de combustible qu'il est, deviendrait explosif, et le danger déjà existant ne ferait qu'augmenter. D'ailleurs, on ne se réserverait pas, pour une montée ultérieure, la faculté de perdre à volonté du gaz ou de l'air. C'est donc dans une poche spéciale qu'on envoie celui-ci, quand il y a lieu, au moyen d'un ventilateur porté par la nacelle et

actionné soit par un petit moteur auxiliaire (dynamo), soit par le moteur à essence de pétrole qui sert à la propulsion.

Comme je l'ai déjà dit, le corollaire de la grande vitesse obtenue est un double mouvement de tangage et de roulis que contrarient des plans stabilisateurs horizontaux et verticaux. La principale de ces surfaces planes est une grande plate-forme elliptique qui, placée sous le ventre de la carène, joue un autre rôle capital : c'est à elle, en effet, que sont reliés d'une part le ballon, d'autre part la nacelle.

Un gouvernail à axe horizontal, un autre vertical, comme celui d'un bateau, des plans d'empennage fixes, d'autres qu'on peut dérouler comme des stores, une quille, une poutre armée, d'autres dispositifs encore (papillons en forme de queue de poisson), donnent à l'aéronat une remarquable stabilité et une grande docilité.

La propulsion se fait à l'aide d'une paire d'hélices à deux branches, actionnées par un moteur Panhard et Levassor de 70 chevaux et pouvant tourner à 1000 tours par seconde. Une pareille vitesse de rotation n'a pas permis de les faire en toile plus ou moins solidement encadrée. On les a fabriquées en tôle d'acier spécial, mince et lisse. Le métal se prête d'ailleurs mieux que l'étoffe à la précision et à la régularité dans le fonctionnement.

Suspendue par le triangle indéformable dont nous avons vu les mérites, la nacelle a la forme d'une embarcation à fond plat, à étrave verticale. Sa carcasse est en tubes d'acier au nickel, formant un treillage métallique qui est en partie revêtu d'une tôle d'aluminium. Six passagers peuvent y prendre place.

En dessous de la nacelle se trouve un faisceau de tube d'acier formant une pyramide dont la pointe est en bas. C'est la « béquille » dont la conception est une des principales originalités du type Julliot.

D'abord, elle empêche les hélices de venir toucher le sol et de se fausser, lorsqu'on atterrit. Ensuite, elle constitue une sorte de pivot lorsque le dirigeable est à terre. Il repose sur cette pointe, ce qui lui permet de tourner facilement autour d'elle et de prendre telle orientation que l'on veut. Lorsqu'on a à le manœuvrer à bras, il importe de le placer dans la direction où il offre au vent la moindre résistance. Or, la direction du vent est très variable, surtout au ras du sol, à cause des nombreux

obstacles qui le dévient et qui produisent des remous. Grâce à la béquille, il est très facile de faire tourner toute la masse autour de la pointe sur laquelle elle porte, pointe qui est naturellement placée sur la verticale du centre de gravité, et qui se trouve un peu en avant du centre de résistance des surfaces au vent, afin que celui-ci ait pour effet d'agir sur lui comme sur une girouette et de le placer dans la position la plus favorable pour le mouvement.

Il est intéressant de constater que, lorsque la béquille est en contact avec le sol, quelle que soit la force du vent, jamais le ballon ne verse ni ne se couche ; si personne ne retient l'aéronat, cet ensemble se transporte sans versement, tandis que la béquille laboure de temps à autre le sol, sans qu'il se produise aucune avarie. Cette constatation montre combien est parfaitement assuré l'équilibre général du système. (*La conquête de l'air,* page 158)

Il y aurait bien des accessoires encore à énumérer, bien des dispositions de détail à décrire, bien des données numériques à fournir, pour renseigner exactement sur le *Patrie*, dont l'apparition à la revue de Longchamp, le 14 juillet dernier, a produit une si profonde impression sur les assistants, émerveillés de la facilité avec laquelle évolue ce requin aérien.

Mais mon dessein ne saurait être de faire plus que donner une idée de ce qui différencie un dirigeable d'un ballon sphérique. Je crois en avoir dit assez pour que l'on comprenne et de quelle nature était le problème à résoudre et quelle complexité il présentait.

Il nous reste à voir de quoi est capable le nouvel aéronat de l'armée française, quel parcours il peut accomplir, quelle force ascensionnelle il donne. Quand nous connaîtrons ses états de service, et que nous saurons les résultats qu'il a donnés, nous examinerons dans les mêmes conditions les modèles qui ont réussi à l'étranger, et nous terminerons par quelques mots sur les appareils d'aviation.

(*A suivre.*) Commandant Emile MANCEAU.

AUX MANŒUVRES DU PÉRIGORD

Mais, d'abord, y a-t-il eu vraiment des manœuvres dans le Périgord? Sur les trois jours réservés aux opérations du 12e corps d'armée contre le 18e, le premier (12 septembre) a été employé à prendre le contact; le second (13 septembre), à le perdre; le dernier (14 septembre), à brûler la poudre qu'on n'avait pas eu occasion de brûler les jours précédents.

En réalité, donc, les enseignements de cette très courte période ont été plutôt maigres, au point de vue tactique. Ils n'avaient pas à être très abondants au point de vue stratégique. En fin de compte, ils ne se prêtent guère à une étude, et ils ne peuvent donner lieu qu'à des considérations plus ou moins « à côté ».

Le général Hagron, qui avait choisi le terrain sur lequel les manœuvres ont eu lieu, avait trouvé qu'il se prêtait mal aux rencontres. Et c'est pourquoi il avait réduit à trois seulement le nombre des séances consacrées à celles-ci. On a été quelque peu surpris de cette appréciation du théâtre des opérations. La région située au Nord était, en effet, rendue difficile aux mouvements des troupes, et surtout aux déploiements, par les nombreuses et importantes forêts qui s'y trouvent : celles de Dirac, d'Horte, de la Rochebeaucourt. Mais on pouvait descendre plus au Sud, dans la vallée de la Dronne, et les environs de Ribérac, qui se sont prêtés à des combats de divisions, se seraient tout aussi bien prêtés à des engagements de corps d'armée.

On sait que, brusquement, le général Hagron a donné sa démission. Non moins brusquement, le général Millet a été désigné pour le remplacer et pour diriger des manœuvres qu'il n'avait pas préparées, dans un pays qu'il ne connaissait pas. Le temps manquait, d'ailleurs, pour étudier la région. Il fallut improviser.

Dans ces conditions, il a paru tout naturel de donner des thèmes larges, de laisser libre essor aux initiatives et de faire jaillir la leçon des faits mêmes qui se produiraient en

cours d'exécution. Le malheur est qu'il ne s'est rien produit.

La direction des manœuvres croyait qu'il se passerait tous les jours quelque chose à proximité de Gouts et de Cherval; aussi avait-elle assigné ce point pour l'installation de son quartier général. Il ne s'y est rien passé du tout.

Elle avait cru sage de décider, par avance, que l'action serait suspendue de 10 ½ heures à midi, sans autre avertissement. Or, pas une fois cette interruption n'a pu se produire, ainsi qu'on le verra plus loin.

En d'autres termes, l'exécution a trompé toutes les prévisions. Elle a glissé en quelque sorte entre les doigts de l'autorité supérieure qui a été plus ou moins déconcertée par la tournure que les événements ont prise et qui résultait de la grande indépendance laissée aux chefs des partis.

Ceux-ci avaient leurs corps d'armée concentrés, dans la journée du 11, l'un autour de Marthon, l'autre autour de Tocane. Une distance de dix à onze lieues les séparait. Ces deux points se trouvant sur le même méridien, le 12ᵉ corps, qui était au Nord, n'avait qu'à marcher vers le Sud, et le 18ᵉ corps, qui était au Sud, n'avait qu'à marcher vers le Nord, pour que la rencontre eût lieu.

Donc, un thème leur fut donné qui avait pour conséquence de les diriger comme il vient d'être dit. Mais, en même temps, on leur recommandait une extrême circonspection. Les instructions adressées aux arbitres portaient qu'ils devaient proscrire impitoyablement tout mouvement apparent. Le mot d'ordre était de se cacher. On tenait particulièrement à ce que la consigne fût observée en présence de l'assistance de marque qui honorait les opérations de sa curiosité. De nombreux officiers anglais, notamment, avaient reçu des permis de circulation en dehors des attachés militaires et des envoyés qui faisaient partie des missions officielles. Ces idoines se promenaient en civil, inspectaient les colonnes en marche, traversaient les cantonnements, exerçant un contrôle incessant et éclairé. Pour ne pas encourir leurs critiques, on redoublait de prudence. Et c'est sans doute ce qui fit que les deux partis n'arrivèrent pas à s'accrocher.

Les cavaleries se rencontrèrent bien, et les avant-gardes furent au moment d'en venir aux mains. Mais les troupes avaient marché si longtemps sans rencontrer l'ennemi qu'elles étaient

exténuées lorsqu'elles se joignirent. Il fut donc décidé que la manœuvre s'arrêterait.

Le 13 septembre, chacun des partis, se trouvant rassemblé à proximité de ses cantonnements de dislocation, laisse à l'adversaire le soin de venir le chercher, se dissimule de son mieux et piétine sur place. Personne ne marche. Donc, pas de rencontre, pas d'engagement. Sur quoi, la presse, un instant déçue de n'avoir pas assisté à la bataille annoncée, se ressaisit, réfléchit et se console en proclamant qu'on a renoncé aux anciens errements, qu'on a profité enfin des leçons du Transvaal et de la Mandchourie, qu'on a appris à cheminer avec prudence et que, à la guerre, on marche plus souvent qu'on ne se bat. Belles découvertes, à la vérité ! N'empêche que, lorsqu'on a reçu l'ordre d'agir offensivement, on devrait d'abord se trouver et ensuite s'empoigner, au lieu de jouer à cache-cache. Or, cet ordre-là était le seul qui eût été donné. On l'a interprété comme une invitation à partir vite et à courir sus à l'ennemi, avant même de rien savoir sur son compte. C'est ainsi que les colonnes ont été mises en route, au petit bonheur, dès 1 heure du matin. Et à 9 heures, elles marchaient encore.

Le 14 septembre, le général Millet, qui avait retenu les deux adversaires plutôt qu'il ne les avait poussés, jugea que, malgré les éloges donnés par les reporters à la suppression des manœuvres à grand tapage et à grand spectacle, il fallait faire du tapage et donner un spectacle. Il prit donc ses dispositions pour qu'enfin la rencontre eût lieu. Et il eut même pleine satisfaction, car, au lieu d'une manœuvre, il y en eut deux, séparées par un intervalle de huit kilomètres : Iéna et Auerstædt !

Un peu plus, il n'y en eût eu aucune, car un maudit brouillard empêcha de se voir jusqu'à 9 $^1/_2$ heures environ. Parti vers 5 heures de la Rochebeaucourt pour me diriger sur le Puy-de-Versac qui surplombe la vallée de la Pude, et qui a sur elle un commandement d'environ 75 mètres, j'ai commencé par suivre le cours de la Nissonne. Il faisait très clair. Les hauteurs seules étaient noyées dans la brume. Au contraire, me trouvant à 6 $^1/_2$ heures sur le Puy-de-Veriac, j'y étais baigné par les rayons d'un soleil qui commençait à devenir ardent; mais les fonds étaient noyés dans des sortes de bandes d'ouate extrêmement opaques et très nettement délimitées. Puis elles s'élevèrent si bien que, vers 8 $^3/_4$ heures, à la ferme de Cour-

melle, près de Bidon, point culminant entre la Pude et la Lisonne, je me trouvai de nouveau en pleine obscurité.

Le canon, dont on avait de loin en loin entendu quelques détonations, s'était tu sur toute la ligne à ce moment.

Il était 9 h. 20 quand enfin le brouillard se dissipa complètement et définitivement. L'heure était d'autant plus tardive que certaines troupes devaient partir dans l'après-midi même pour regagner leur garnison. C'était le cas, en particulier, pour les batteries du Cours pratique de tir de Poitiers. Un train les attendait à la station de la Tour-Blanche, où elles devaient s'embarquer vers 1 heure. Or, à 10 heures, elles se trouvaient à deux lieues de là, à la ferme de Bigounies, tout près de Bidon. Dans ces conditions, il était impossible de donner aux péripéties de la bataille le développement qu'elles auraient pu avoir si on en était venu aux prises dès le lever du soleil. Au lieu de disposer de six heures, il a fallu faire tenir dans trois fois moins de temps tout le déroulement de l'opération. Les événements ont donc pris une allure vertigineuse qui contrastait singulièrement, — on pourrait dire : ridiculement — avec la lenteur qu'ils avaient affectée la veille et l'avant-veille. Autant on avait exagéré alors la circonspection, autant on se mit à exagérer l'audace. Et ce fut le grand fracas, et ce fut le grand spectacle, et ce fut, en un mot, tout ce qu'on s'était précédemment félicité d'avoir su éviter.

S'il fallait juger de la tactique par ce qu'on en a pu voir dans cette unique rencontre, on n'aurait pas de paroles assez sévères à prononcer. Mais il ne s'agissait plus d'art militaire. Les assistants voulaient entendre parler la poudre : on la fit hurler. Officiers et soldats s'y prêtèrent d'autant plus volontiers qu'ils n'en avaient pas encore trouvé l'occasion. Ils étaient un peu énervés de n'avoir pas tiré un seul coup de fusil. Ils avaient hâte de vider les cartouchières et les coffres. Les faits de guerre dont j'ai été témoin autour du cimetière de Vendoire, et que de nombreux officiers français ou étrangers contemplaient du haut de la croupe de Puymoreau, passent en énormité toutes les énormités dont on a coutume de nous régaler.

Il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Les préliminaires ont été conduits plus méthodiquement. En particulier, j'ai pu constater les heureuses dispositions prises à Bigounies par le groupe du Cours pratique de tir dont j'ai parlé

et qui s'est montré digne de sa réputation. Aussi bien n'y a-t-il pas en France de batteries soumises à un entraînement pareil à celui qu'il reçoit. Et il serait étonnant que, pratiquant comme il le fait, le service en campagne et le tir, par des exercices presque journaliers, il ne mît pas la plus grande aisance à occuper les positions convenables.

Cette artillerie était installée sur la contre-pente, en arrière de constructions, derrière des haies et un fouillis inextricable de végétation. Elle n'était pas vue; la lueur même des coups ne pouvait être aperçue des lignes ennemies. Mais quels dangers ne crée pas la présence en avant des bouches à feu de vastes espaces sur lesquels on n'a aucune action! Je me figurais quelques tirailleurs s'y faufilant et tirant à bonne portée sur les officiers qui offraient d'admirables cibles, montés qu'ils étaient sur des caissons, huchés sur des observatoires. Quel désarroi eussent jeté quelques balles bien ajustées en dépit des boucliers et des autres moyens de protection dont disposent les batteries. Aussi me semble-t-il très désirable qu'on puisse établir la ligne d'artillerie beaucoup plus près des crêtes qu'on ne peut le faire actuellement, obligé qu'on est d'assurer l'invisibilité des lueurs. On y arrivera si les pourparlers actuellement en cours aboutissent à nous donner une poudre sans fumée et sans flamme. Quand, par-dessus le marché, elle sera sans bruit, quelle révolution dans la tactique!...

J'ai peu vu la cavalerie. Dans la matinée du 12, pourtant, entre 5 ½ et 6 heures, j'ai assisté au défilé d'une brigade, avec ses batteries à cheval, dans les rues de la Rochebeaucourt. Les montures et les attelages m'ont paru en bon état. En tous cas, leur allure dénotait de la vigueur. Leur trot allongé, voire leur galop, m'a semblé exagéré. Cette vitesse excessive doit être réservée à des mouvements exceptionnellement urgents, sur le champ de bataille. Dans une simple marche, comme celle dont il s'agissait, il est sage de se conformer aux règlements.

Il est vrai que ces régiments n'avaient pas une avance considérable sur le corps d'armée qu'ils avaient à éclairer. J'ai lieu de croire qu'ils n'ont pas rempli à la satisfaction générale le rôle dont ils étaient chargés. Car, le 12 au soir, le 12ᵉ corps n'était pas au courant des positions occupées par le 18ᵉ, des mesures prises pour la marche de ses colonnes, et, par suite, de ses in-

tentions probables. Aussi marchait-on avec un bandeau sur les yeux.

Le 13 au soir, bien que la distance entre les deux adversaires fût réduite à environ deux lieues depuis le matin, le général Altmayer ignorait encore ce qu'était devenu le corps du général Oudard. A la nuit, seulement, il sut que le 15e dragons et le 10e hussards s'étaient installés à la Tour Blanche, avec l'artillerie du 24e régiment; qu'une colonne — une division, croyait-on, — avait été vue se dirigeant sur Nanteuil-de-Bourzac ou la Chapelle-Grézignac, point qui formait son extrême gauche; qu'enfin le quartier général du 18e corps se trouvait à Chansaux, à 3 kilomètres au sud de Cherval. Mais il y avait toute une division, plus la brigade coloniale, dont on avait complètement perdu la trace.

Ce n'est pas que l'audace ait fait défaut à certaines reconnaissances. Ce même jour, 13 septembre, sur les 9 heures du matin, j'ai rencontré un lieutenant avec trois cavaliers du 15e dragons qui sont restés trois heures entre le Net, le Lac et la Feuillade, tous points entourés de troupes ennemies qui ne les ont pas vus, aucune d'elles n'ayant fait fouiller le chemin encaissé, bordé d'arbres et de buissons, dans lequel ils se promenaient tranquillement. Mon attention a été appelée sur eux par des hennissements auxquels les fantassins auprès de qui je me trouvais n'ont pas prêté la moindre attention.

J'ai rencontré aussi d'autres reconnaissances et des patrouilles qui faisaient leur office avec toute la vigilance et la circonspection désirables. Mais, en définitive, il faut croire que leurs investigations étaient mal dirigées ou mal coordonnées, puisque le commandement est resté si longtemps incertain.

Autre observation : on consulte trop volontiers les habitants, les civils, les écriteaux, la carte. Bien des fois on m'a interpellé : « Quels régiments avez-vous vus? Quel chemin ont-ils pris? Où va-t-on en suivant cette route? Comment s'appelle ce hameau? » Des officiers m'ont posé des questions de ce genre, et beaucoup de sous-officiers et de soldats isolés.

En pays ami, on peut consulter les gens. Mais fera-t-on toujours la guerre en pays ami? Ne sera-t-on jamais au milieu de populations ou hostiles ou incapables de comprendre les questions posées en français? Et aura-t-on toujours des cartes? Et

ces cartes seront-elles dressées avec les signes conventionnels dont se sert notre état-major?

Je voudrais que, aux manœuvres, on se fît une règle de ne pas demander son chemin. Par suite de circonstances que je ne m'explique guère, la plupart des écriteaux indicateurs avaient été enlevés des poteaux placés aux carrefours; il ne restait guère que les plaques fixées à demeure sur les maisons, dans les villages. Quant aux bornes kilométriques, elles sont en pierre tellement tendre que les inscriptions qui y sont gravées ne tardent pas à devenir illisibles. Il en résulte que, comme par un fait exprès, le secours de ces renseignements faisait défaut aux cavaliers. Je ne suppose pas qu'il ait manqué par un dessein prémédité du général directeur. Mais pourquoi ne pas introduire dans la pratique ce qu'a produit, je pense, le hasard? Le commandement pourrait interdire d'interroger les passants; il pourrait même conseiller à ceux-ci d'induire systématiquement en erreur les militaires qui les questionneraient. La véritable difficulté à la guerre, c'est de se débrouiller au milieu de renseignements contradictoires, de démêler le vrai du faux, que ce faux vienne de l'ignorance ou d'un désir de tromper.

L'infanterie que j'ai vue aux avant-postes sur la ligne Les Beauvais-Lutardias-Boudoire m'y a paru correctement placée. Mais les sentinelles ne surveillaient pas la campagne avec beaucoup d'activité. Il était clair qu'elles se sentaient en pleine sécurité, à l'abri de toute agression. En garnison, les factionnaires sont tenus en éveil par la crainte d'une ronde ou d'une visite de postes. Il m'a paru qu'ici, ne redoutant rien, on redoublait d'indifférence.

Un petit fait (... Mais les petits faits font les grands enseignements, comme les petits ruisseaux font les grandes rivières...). Un petit fait donc.

J'ai parlé de la ferme de Courmelle, située sur une hauteur près de Bidon, et où j'ai passé une demi-heure le 14 (de 8 $^1/_4$ h. à 8 $^3/_4$ h.). J'ai dit que le brouillard en s'élevant nous avait entourés d'un nuage qui avait été s'épaississant. Or, à quelque 300 mètres de Courmelle, où se trouvait au moins un bataillon, commençait un petit bois assez épais : il couvrait la pente qui dévalait vers l'ennemi, arrivant jusque sur les bords du gros ruisseau de la Pude. Ce bois facilitait donc l'agression du pla-

teau. Et celle-ci était fort à redouter, car, venant de parcourir la vallée de la Pude, j'y avais vu les manchons blancs de l'infanterie coloniale. Il y en avait à une demi-lieue de la ferme.

A mi-chemin entre celle-ci et la lisière supérieure du bois, une demi-douzaine de châtaigniers, au pied desquels une sentinelle veillait : une seule. Elle était debout. Pour mieux voir, au lieu de se cacher derrière un des troncs, elle se tenait devant. Quand le brouillard se mit à devenir plus dense, intrigué de savoir quelles mesures on prendrait pour augmenter la sécurité que cette opacité croissante rendait de plus en plus précaire, je m'approchai pour m'en rendre compte. Je pensais qu'on allait porter des hommes en avant, formant une chaîne à intervalles de six à dix pas — c'était à peu près la limite de perception visuelle — afin d'être garanti contre toute surprise. Rien, hors que la vigie se replia disant qu'il était inutile de rester, puisqu'elle ne voyait rien, et qu'elle risquait d'être enlevée. Il ne m'a point paru que cet acte d'initiative ait été loué; mais il ne m'a point paru davantage que cet abandon de poste ait été blâmé. On ne s'intéresse pas à ces détails. Ne devons-nous pas en conclure que les grandes manœuvres, ainsi entendues, sont une mauvaise école? Eh! Je sais bien qu'elles ont surtout pour but l'instruction des généraux. Mais pourquoi les officiers subalternes et les soldats n'y apprendraient-ils pas leur métier? En perdant ainsi l'occasion qui s'offre de le pratiquer, on ne peut que désapprendre ce qu'on en sait...

J'ai vu le 138e à Fontaine. Il venait de l'ouest et avait à tourner pour se rendre à Champagne, au sud-ouest. Il y avait donc à changer de direction à angle très aigu. Le jalonnement s'est fait d'une façon particulièrement satisfaisante : à l'exception d'une compagnie, qui a eu un moment d'hésitation, tous les éléments successifs du régiment se sont bien engagés dans la bonne route.

Dans les colonnes, j'ai été frappé de la façon dont est observée la discipline de marche. Très peu de traînards, même après de longues étapes. Les effectifs que j'ai relevés étaient relativement forts : 128 hommes par compagnie au 100e régiment, 136 au 63e, 112 au 138e. Donc, peu d'hommes ont dû être évacués. Or, il y avait déjà une dizaine de jours qu'on marchait et qu'on se battait. Certains corps avaient même quitté leurs garnisons depuis plus longtemps.

La gauche de la route est restée, en général, parfaitement libre. De quoi il faut faire remonter le mérite aux exigences du commandement, sans doute, mais moins peut-être qu'au sans-gène des automobiles. On sait qu'il faut laisser place à ces encombrants véhicules, et on n'attend pas qu'ils cornent pour se ranger. Quelle que soit la cause, d'ailleurs, le résultat est là : on obéit aux règlements mieux qu'on ne le faisait jadis.

Aux haltes, les faisceaux sont formés avec soin et bien alignés. Les havresacs sont déposés en ordre contre les crosses. Au 100e, que j'ai trouvé le 12 entre Combiers et Charras, les capitaines ont profité de la halte horaire de 6 h. 50 pour exposer la situation aux cadres et aux hommes de leurs compagnies. Tout le monde avait des cartes (dont la plupart distribuées par les journaux populaires, à titre de supplément gratuit), et on pouvait y suivre les explications : « Les têtes de colonnes du corps d'armée doivent déboucher à 7 $^{1}/_{2}$ h. sur la ligne Villebois-Lavallette - Mareuil. »

La tenue est beaucoup meilleure que de coutume. Les hommes sont rasés d'hier. Les effets ont l'air d'appartenir à la collection de sortie et non d'être des vêtements d'intérieur et de corvée, bien qu'ils portent l'insigne caractéristique de cette catégorie, de valeur inférieure.

Au cantonnement de La Rochebeaucourt, l'après-midi, j'ai admiré la façon dont ce même régiment faisait le service et rendait les honneurs.

J'ai moins admiré les carrioles, guimbardes, haquets, roulottes et les véhicules généralement quelconques qui suivent les colonnes. Bien que, en principe, les cantiniers soient supprimés en temps de guerre, et que, par suite, il semble qu'ils devraient, à fortiori, n'être point mobilisés pour les manœuvres, tous les corps avaient amenés les leurs. Seulement ces cantiniers ne portaient aucun uniforme. Leurs voitures n'étaient pas toutes du type officiel, et beaucoup d'entre elles étaient attelées de bêtes minables, efflanquées, criblées de tares. Derrière, suivaient des charrettes de mercantis, portant de l'eau, des provisions. Il s'y est ajouté, — le 13, au moins, — des tombereaux qu'on avait frêtés, au prix de 5 fr. par collier, pour porter les havresacs des fantassins et donner à ceux-ci l'allègement dont on parle tant, mais que, en fin de compte, on leur refuse. Toute cette

cavalcade dépare le bon ordre des colonnes à la queue desquelles elle se traîne plus ou moins péniblement.

Spectacle non moins pénible : beaucoup d'officiers de la réserve ou de l'armée territoriale sont venus, en tenue, suivre les opérations : on les y a sans doute conviés, et je pense qu'ils sont venus à prix réduits, en feuille de route, comme nous disons. Mais leur transport sur le champ de bataille n'a pas été assuré. Ils ont dû s'entendre pour louer de vieilles diligences plus ou moins hors d'usage. Les uns sont sur l'impériale; les autres, dans la caisse, d'où je me demande ce qu'ils peuvent bien apercevoir. Ajouterai-je, en passant, que, si aucun moyen de transport normal n'a été préparé pour ces officiers, on ne me paraît pas s'être occupé de leur nourriture et de leur logement? J'ai vu un capitaine d'infanterie territoriale et un lieutenant de réserve dîner dans la même salle que des soldats non gradés — automobilistes, cyclistes, cuisinier du général en chef et autres « fricoteurs » — sans que ceux-ci les eussent salués : ils sont même restés couverts à côté des officiers qui étaient nu-tête, et ils causaient entre eux à haute voix, comme s'ils avaient été seuls. Sans-gêne étrange! On aurait dit qu'ils se sentaient une situation officielle, à côté de gens qui n'étaient là que par tolérance.

Si les grandes manœuvres sont l'école du haut commandement, c'est donc le travail des quartiers-généraux qu'il importe surtout de suivre attentivement. Mais ce n'est point ce qui me paraît avoir le plus été contrôlé soit par la direction même, soit par les arbitres : on s'est occupé de l'exécution plus que de la conception.

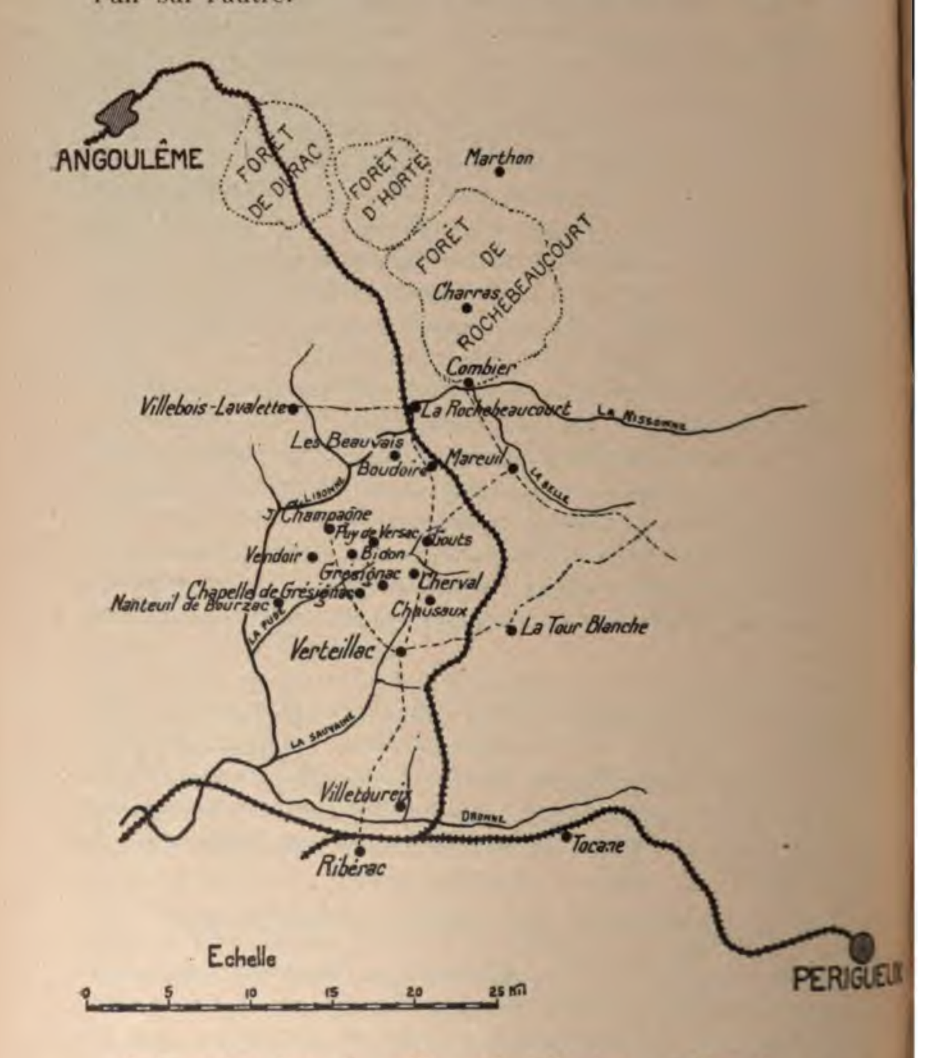
Aussi bien peut-on dire que celle-ci a été rudimentaire.

D'après le thème initial, Angoulême et Périgueux sont deux camps retranchés ennemis. Ils ont chacun en couverture un corps d'armée. Pour Angoulême, c'est le 12e corps, dont le centre de gravité est à Marthon; pour Périgueux, c'est le 18e dont le centre de gravité est à Tocane [1]. Comme je l'ai dit, et comme le montre le croquis, Marthon et Tocane sont sur le même méridien.

Ordre fut donné à chacun des deux corps d'armée d'agir

[1] Une brigade d'infanterie coloniale lui était rattachée.

offensivement contre l'autre, c'est-à-dire qu'on les fit marcher l'un sur l'autre.



A la vérité, je crois qu'il aurait fallu leur en dire davantage. Cette action offensive ne se rattachait-elle pas à un plan d'ensemble? C'est probable : les deux adversaires ne devaient pas avoir la même indépendance que deux duellistes qui vont vider une affaire d'honneur sur le terrain. Un commandant d'armée faillirait à son devoir, s'il se bornait à prescrire une action of-

fensive à un de ses corps, sans lui faire connaître ses desseins ultérieurs, s'il ne l'orientait pas.

Etant donc entendu que toute préoccupation autre que de se joindre leur était à peu près enlevée, les deux partis opposés n'avaient qu'à prendre le plus court chemin pour se joindre. S'ils s'en écartèrent très légèrement, ce fut parce que, en inclinant quelque peu vers l'ouest, ils trouvaient un terrain plus accessible.

Il est peu de régions plus sauvages et désertes que la zone immense de forêts ou plutôt de taillis de chênes situés aux confins de l'Angoumois et du Périgord. Ces bois hérissés de rochers bizarrement taillés, projetés en encorbellement au-dessus de petits vallons sans eau, commencent presque aux portes d'Angoulême. Ce sont d'épais fourrés, taillis recouvrant des bruyères, des genêts et des ajoncs; puis, très espacés, sont des baliveaux ou des grands chênes réservés pendant les coupes

Telle est, allégée de quelques indications parasites, la description que M. Ardouin-Dumazet donne, dans le vingt-neuvième tome de son *Voyage en France*, de la région qui couvrait le 12e corps, et dont celui-ci devait forcément se dégager pour venir plus au sud, dans un terrain qui se prêtait à l'action des trois armes.

En certains endroits, le calcaire y est absolument dénudé. Dans le vallon sans eau que remonte le chemin de fer, la table de roche est à peine recouverte d'une pellicule de terre sur laquelle croissent à grand'peine un pauvre gazon, des genévriers nains et des plantes odoriférantes. Au fond des plis, où la terre s'est lentement amassée par l'effet des pluies amenant les molécules, il y a quelques cultures. Mais ce plateau reste à l'état de nature.

Ce plateau (qui est un vallon, ne l'oublions pas,) était donc particulièrement favorable aux opérations, et les indemnités pour dommages causés aux propriétaires devaient y être peu élevées. Double raison pour qu'on s'y portât, plutôt que sur les lignes de croupes, plus ou moins boisées, en tous cas d'un franchissement relativement pénible, qui l'encadrent à l'est et à l'ouest.

Donc, le 12e corps n'eut rien de plus pressé que de sortir des forêts, et il marcha sur trois colonnes, celle du centre par La Rochebeaucourt.

Quant au 18e (général Oudard), il avait du temps. Il pouvait se donner l'avantage de « voir venir », et, comme il avait ses éléments de part et d'autre de la Dronne, il commença par les rassembler en se concentrant au sud de Verteillac.

Ayant ainsi appuyé tous les deux vers l'ouest, les deux corps se retrouvèrent sur le même méridien. Mais le 12e (général Altmayer), s'étendait sur un front de marche de deux lieues et demie environ, tandis que le 18e restait massé.

On a reproché au général Altmayer de s'être ainsi étendu. Mais il avait, pour le faire, de bonnes raisons : la distance à laquelle se trouvait l'ennemi le mettait à l'abri d'une agression; il fallait se hâter de sortir des défilés et des bois pour se retrouver au grand air. Un front de 9 ou 10 kilomètres n'est pas tellement démesuré qu'on ne pût rapidement y grouper ses forces en cas de nécessité, étant donné qu'on était couvert par une brigade de cavalerie, à qui avait été assignée une double mission, savoir :

1° Assurer le débouché du corps d'armée, trouver les gros de la cavalerie adverse, les manœuvrer, leur interdire l'accès des têtes de colonnes amies, suivre ces gros et les culbuter par derrière s'ils s'avançaient sur les ailes ;

2° Démasquer à temps le front de combat du corps d'armée en se portant, suivant les éventualités, soit sur l'aile la plus menacée, soit sur les deux ailes, soit dans les intervalles pour concourir au combat, mais en assurant avant tout et jusqu'à la fin la complète surveillance sur les ailes.

Il ne semble donc pas que la dissémination des forces du général Altmayer eût de graves inconvénients. Et pareillement il ne me paraît pas juste de critiquer la marche de flanc faite par le 18e corps, celui-ci étant hors de portée et, de plus, couvert lui aussi de loin par sa cavalerie et, plus près, par un fort détachement de couverture.

Mais il faudrait, pour juger les dispositions prises de part et d'autre, connaître les raisons qui les ont inspirées et les arrière-pensées que le commandant pouvait avoir. Et, de même, il faudrait savoir quels renseignements ont déterminé le commandant du 12e corps à rester, le 13 septembre, sur trois colonnes (les raisons qu'il avait, pour le faire la veille, ne subsistaient plus), tandis que le général Oudard reprenait son mouvement en avant en pivotant sur sa droite, de façon à menacer la ligne de retraite de son adversaire, c'est-à-dire ses communications dans la direction d'Angoulême. L'ordre donné de Bertrie, le 12 septembre, à 5 ½ heures, nous renseigne sur les intentions du commandant du corps d'armée. Nous y voyons qu'il connaissait le fractionnement des forces de son adversaire, mais qu'il se trompait, d'ailleurs, sur leurs itinéraires et leurs effectifs : il

s'imaginait qu'il n'y avait à l'aile droite qu' « un régiment ou peut-être une brigade », alors que c'était une division tout entière. Si donc il s'est préparé à « attaquer l'ennemi sur son flanc droit », en croyant que ce point était le plus faible de son front, il était dans la plus complète erreur.

Quoi qu'il en soit, de part et d'autre, on s'est avancé avec une extrême circonspection et très lentement. Le général Altmayer, pris entre l'ordre d'agir offensivement et « sa mission principale qui est de couvrir Angoulême », était visiblement embarrassé : il y avait une manifeste contradiction entre ces deux devoirs. C'est sans doute pour des motifs analogues que le général Oudard a montré tant de prudence et que, ayant massé ses deux divisions à proximité de la droite ennemie, où il n'y en avait qu'une, il n'a pas profité de sa supériorité numérique.

Il me semble que, si, au début, les deux corps d'armée avaient été mis respectivement en couverture des camps retranchés d'Angoulême et Périgueux, ils étaient relevés *ipso facto* de ce rôle, du moment qu'on leur en avait assigné un autre qui pouvait malaisément se concilier avec lui.

Toujours est-il que, tout en n'étant pas bien placé pour émettre une opinion ferme, on ne peut s'empêcher de constater et l'inexactitude des renseignements recueillis de part et d'autre, et l'excessive longueur des préparatifs de la bataille qui fut livrée le 14.

J'ai suffisamment parlé de cette affaire pour n'avoir pas à y revenir, et je terminerai par quelques mots sur le ravitaillement.

On a fait un certain bruit autour de l'expérience qui a été faite d'employer des fourgons automobiles au transport des vivres du 18ᵉ corps.

« Pour le ministre de la guerre et par son ordre », le chef d'état-major de l'armée avait réglé minutieusement tout le fonctionnement de leur service par un ordre fort détaillé. Un convoi partait tous les jours de Bordeaux avec les vivres nécessaires, et il se rendait en des « points de contact » fixés par le commandant du corps d'armée, et où les trains régimentaires devaient venir s'alimenter, à des heures également déterminées par le commandant.

Les points de contact devaient être choisis sur « des routes (portées à deux traits sur la carte au 1 : 80 000e) où la largeur de la chaussée sera suffisante pour que les camions automobiles et les voitures des trains régimentaires (qui pourront au besoin être placées sur les bas côtés) puissent être accolés sans risquer l'encombrement de la route. » Si je relève cette prescription, c'est parce que j'ai noté des chemins à deux traits fort étroits, notablement plus étroits que des chemins figurés par un seul trait. Et, donc, la définition donnée manque peut-être un peu de précision.

Le service a bien fonctionné. Mais comment aurait-il mal fonctionné? Les machines sortaient des ateliers; on les avait confiées à des chauffeurs expérimentés; les convois étaient surveillés. D'autre part, les routes étaient dans un état d'entretien parfait qui fait le plus grand honneur à la vigilance du corps des ponts et chaussées ou du service vicinal. C'est plaisir de se promener sur ces belles voies. Mais qu'eussent-elles été en temps de guerre, si les cantonniers avaient été mobilisés pour faire campagne? Au surplus, dans quel état étaient-elles à la fin des manœuvres après que les gros bandages des roues des camions les avaient labourées?

Et puis, encore une fois, on se trouvait en pays ami. Que fût-il advenu de la voiture que j'ai trouvée en panne, le 13, à 6 heures du soir, au pont de la Dronne, entre Villetoureix et Ribérac, si la population avait été hostile? Il ne m'a pas paru que le convoi fût accompagné des moyens de défense nécessaires pour se faire respecter. Et, sans doute, le cas échéant, son meilleur moyen de salut sera dans sa vitesse, mais il ne faut pas oublier qu'un obstacle mis en travers de la route suffira pour arrêter la colonne.

Ces réserves faites, il est évident que des convois d'automobiles sont plus souples que des trains de chemins de fer : ils peuvent varier leur itinéraire au gré des circonstances et les pousser plus loin, c'est-à-dire se rapprocher des troupes et éviter de longues courses aux trains régimentaires. Ils le peuvent d'autant mieux qu'ils peuvent se fractionner en tronçons dont chacun va à un point de contact différent, pour opérer le transbordement, puisque malheureusement cette opération reste indispensable.

Mais les manœuvres d'automne ne conviennent guère pour

expérimentation d'organismes considérables, complexes et spéciaux. On l'a compris pour le service de santé, par exemple, qui est exercé à part. C'est quelque chose d'analogue que le général-major Laymann a proposé de faire dans une récente brochure sur *La coopération des troupes aux opérations du ravitaillement des armées géantes dans les guerres futures.*

Partant de ce principe que « l'approvisionnement par les services administratifs (intendances) mène plus vite à la faim que l'approvisionnement par la troupe elle-même, exploitant les ressources du pays », l'écrivain allemand demande que les officiers se préparent en temps de paix à coopérer à cette exploitation. Des études théoriques leur en donneraient une première idée, et celle-ci prendrait une forme concrète par des « exercices d'alimentation » pour lesquels on se placerait, autant que possible, dans des circonstances analogues à celles que produit la guerre.

L'idée est originale, et il m'a paru qu'elle méritait d'être signalée, en passant, si en dehors qu'elle soit de l'objet même de cet article. Mais le principal mérite des grandes manœuvres n'est-il pas dans les suggestions qu'elles fournissent? N'est-il pas d'appeler l'attention sur tous les aspects de la guerre? Les acteurs et les spectateurs doivent rentrer chez eux avec l'esprit hanté des problèmes. Les idées se lèvent chemin faisant, sans qu'on ait le temps de courir après, si j'ose ainsi parler. Pour tirer de ces exercices tout ce qu'ils renferment d'utile, il faut les reprendre par la pensée, réfléchir à ce qu'on a fait, se demander si on aurait pu faire mieux. Cet examen de conscience, cette self-critique est extrêmement profitable, surtout si on s'y livre par écrit et non mentalement. Je connais des officiers qui en ont pris l'habitude, et qui s'en trouvent bien. Mais il y a plus à faire, et mieux, qu'à raisonner sur les situations dans lesquelles on a été placé : c'est de songer à d'autres qui auraient pu se présenter, c'est de réfléchir à toutes les questions qui ont surgi en cours de route, c'est de ne pas négliger les à-côtés des opérations, et de laisser l'esprit vagabonder sur tout ce qui, de près ou de loin, se rattache aux choses de la guerre.

Je réclame pour les notes qui précèdent le bénéfice de ces observations. Que le lecteur excuse leur décousu et leur superficialité, et qu'elles lui soient simplement une occasion de par-

faire par lui-même son instruction. Nous n'apprenons bien que par un effort personnel. Demandons aux autres de nous fournir des matériaux ; et efforçons-nous de les mettre en œuvre.

Emilien Balédyer,
Capitaine d'infanterie.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La campagne électorale. — Les leçons de l'histoire. — Une brochure sur les devoirs du soldat.

La campagne électorale bat maintenant son plein. Quand notre prochaine livraison paraîtra, le scrutin aura tranché le sort de la nouvelle loi militaire. Nous avons bon espoir.

Les partisans de la loi sont bien partis, ils ont de suite mis en avant les arguments essentiels. La question n'est plus de savoir, en effet, si nos jeunes gens de vingt ans auront une semaine ou deux de plus à passer sous les drapeaux. La vraie question est de savoir si le peuple suisse est toujours décidé à affirmer sa virilité aux yeux de l'étranger, s'il est toujours convaincu que l'entretien d'une armée solide est pour lui une nécessité politique et si sa foi en ses propres destinées est assez enracinée encore pour l'engager à accepter les sacrifices qu'elles lui imposent. Toute la question est là. La lutte est ouverte entre ceux qui nient le but pratique d'une organisation militaire en Suisse, et ceux qui, invoquant les réalités politiques et les leçons de l'histoire, affirment ce but. L'enjeu est l'opinion que se formeront les puissances européennes de notre volonté de vivre comme Etat indépendant et neutre au milieu d'elles. Si nous marquons cette volonté par notre décision de maintenir nos forces militaires à la hauteur des exigences de la guerre, elles resteront portées à respecter nos droits et notre existence internationale ; si nous faisons mine de nous abandonner, d'épargner sur nos moyens de défense, elles ne se croiront pas tenues à plus d'égards envers nous que nous-mêmes.

Ces vérités-là ne seront jamais trop expliquées aux électeurs au cours de la présente campagne. Nous sommes convaincus que si le jour du scrutin, notre peuple a acquis la persuasion que l'avenir même du pays est lié à sa décision, il n'aura pas une minute d'hésitation ; il adoptera la loi à une écrasante majorité.

* * *

Que nos lecteurs, eux, soient convaincus déjà, nous le savons. Nous prêchons des convertis. Mais il faut que ces convertis fassent œuvre de prosélytisme. Ils doivent répandre la vérité autour d'eux. Nous ne pouvons donc faire mieux que de consacrer la présente chronique suisse à reproduire un

récent article publié par le colonel divisionnaire Secretan dans la *Gazette de Lausanne.*[1] Cet exposé de faits historiques et de leur signification vaut les meilleurs arguments que l'on puisse invoquer en faveur de la loi.

Un grand nombre parmi nous se figurent que la neutralité de la Suisse et la garantie par les puissances de l'inviolabilité de notre territoire sont une protection suffisante et qui nous dispense de prendre pour notre défense les précautions auxquelles sont tenus les autres peuples.

— Nous sommes neutres, dit-on ; on nous a garanti notre neutralité ; nous n'avons donc rien à craindre ; personne ne songe à nous attaquer.

Ce raisonnement est faux. Il procède d'une conception erronée de la neutralité.

La neutralité n'est point un état dont nous soyons, à nous seuls, absolument les maîtres. Elle ne nous confère, par elle-même, aucune sécurité particulière, ni aucune protection spéciale. Elle est l'expression de la politique que nous avons adoptée, d'une ligne de conduite que nous nous sommes tracée, mais c'est tout. Le fait que les traités de Vienne proclament cette politique comme de l'intérêt général de l'Europe et garantissent l'inviolabilité de notre territoire ne nous assure aucun privilège quelconque et ne nous autorise en aucune façon à nous croiser les bras.

Nous avons les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres peuples : rien de moins, mais rien de plus.

* * *

Les cantons suisses n'ont pas toujours pratiqué la politique de la neutralité. Au XV[e] siècle, dans le XVI[e], jusqu'à la bataille de Marignan, ils ont fait la guerre, tantôt alliés à d'autres Etats, tantôt pour leur propre compte. Il fut même un temps où l'infanterie des cantons régnait en maîtresse sur les champs de bataille de l'Europe et où tous les princes, le pape y compris, la recherchaient.

Marignan, « la bataille des géants », disait le maréchal Trivulce, à côté de laquelle les vingt autres auxquelles il avait assisté n'étaient que « jeux d'enfants », Marignan fut une sanglante défaite. Ecrasés par François I[er], les Suisses laissèrent 10 000 hommes sur le champ de bataille. « Ces dompteurs de princes furent enfin domptés par ce roy », écrit Brantôme.

Chat échaudé craint l'eau froide. Depuis lors, les cantons suisses ont abandonné la politique offensive et se sont confinés dans leurs territoires. Ils ont encore beaucoup bataillé, mais pour le compte d'autrui. Pratiquée occasionnellement avant cette date de 1515, la neutralité devient toujours plus la règle de conduite de la Confédération. Elle est définitivement proclamée en 1648 quand, après la guerre de Trente ans, la paix de Westphalie consacre l'indépendance de la Suisse dans le droit international, par la renonciation solennelle de l'empereur allemand à tout droit de juridiction et d'administration sur le territoire des cantons.

Mais la Suisse ne désarme pas pour cela. Au contraire. Avec la neutralité surgit la notion de la défense nationale. Pendant la guerre de Trente ans, les cantons avaient vu les armées ennemies approcher tout près de leurs frontiè-

1 Numéro du samedi 5 octobre.

res. A plusieurs reprises, ils avaient été obligés de courir aux armes pour s'opposer à l'invasion. En sorte que, dans cette même année 1648 où ils déclarent devant l'Europe vouloir désormais rester neutres dans les conflits internationaux, ils concluent entre eux la convention qui porte dans l'histoire le nom de *Défensional* de Wyl ou de *Schirmwerk*. C'est la première esquisse d'une organisation militaire fédérale : les cantons s'engagent réciproquement à fournir un certain contingent de troupes pour s'opposer au passage des armées étrangères sur le territoire de l'un d'eux.

Depuis 1648, la Diète refuse constamment d'entrer dans aucune combinaison politique qui pourrait l'entraîner dans une guerre. Sans doute, les cantons autorisent les gouvernements étrangers à recruter en Suisse des soldats pour leurs régiments — ce sont les capitulations militaires qui alors n'étaient pas réputées contraires au principe de la neutralité — mais la Diète est étrangère à ces arrangements, dans lesquels les cantons réservent d'ailleurs les obligations qui résultent pour eux des alliances fédérales.

* * *

La Révolution française prend la Suisse au dépourvu. Les cantons ont négligé leur état militaire, le lien fédéral s'est détendu, les gouvernements des cantons exploitent sans intelligence les pays sujets, qui sont les deux tiers du territoire. Le Directoire convoite le trésor de Berne. Bonaparte a besoin des ponts du Rhin et des passages des Alpes pour gagner, à son choix, Ulm ou Marengo. Incapable de se défendre, la Suisse est envahie. La Confédération du *Défensional* s'effondre. En 1798, le Directoire lui impose un traité d'alliance offensive et défensive. La Suisse devient le champ de bataille de l'Europe. C'est la ruine et la dévastation La guerre civile fait le reste. En 1803 Bonaparte impose l'Acte de Médiation, moyennant quoi la Suisse fournira aux armées françaises 16 000 hommes de troupes.

De neutralité, il n'est plus question : « Aujourd'hui que les nations belligérantes ont détruit cet heureux prestige et traversé en tous sens cette région réputée inaccessible, écrit le Premier Consul à l'ambassadeur de France en Suisse, les siècles seuls peuvent refaire leur ouvrage qu'un moment a détruit... Ce n'est donc qu'à l'heureuse époque de la paix générale, lorsque tout ce qui a été ébranlé deviendra fixe, que la Suisse pourra reconquérir et son indépendance absolue et une constitution définitive... »

Dès que la bataille de Leipsic, en 1813, fait entrevoir la chute prochaine de l'empereur, la Suisse veut reprendre sa politique traditionnelle. Les alliés ne le lui permettent pas : c'est eux maintenant qui ont besoin des routes suisses pour pénétrer en France. En 1814, les armées autrichiennes traversent la Suisse de Bâle à Genève : les Croates campent sur la place de la Palud, à Lausanne. L'année suivante, en mai 1815, 25 000 hommes de troupes suisses, sous les ordres du général Bachmann, sont contraints de prendre part à la guerre et entrent en Franche-Comté, encadrés entre deux corps d'armée autrichiens.

Qu'est-ce à dire, sinon ceci : n'est pas neutre qui veut.

La Suisse n'a pas su, en 1798, interdire son territoire aux armées du Directoire et du Premier Consul. Par un juste retour des choses, elle est forcée de fournir des soldats aux légions de César et, en 1814-1815, de livrer passage aux alliés et de prendre part elle-même à la guerre.

Il ne suffit pas de dire : je suis neutre, je ne désire pas me mêler à vos querelles, je vous prie de passer ailleurs que chez moi. Il faut pouvoir ajouter: Je ne veux pas, et voici 200 000 hommes qui vous en empêcheront.

De cette façon, on sera mieux compris.

* * *

— Mais le traité de Vienne, nous objectera-t-on, n'a-t-il donc aucune portée ?

Certainement, il en a une. Mais la voici :

Instruits par les guerres napoléoniennes, les états-majors des armées qui bordent nos frontières avaient reconnu qu'il était dans leur intérêt de s'interdire réciproquement le plateau suisse et les passages des Alpes et du Jura. Et comme, d'autre part, la Suisse, qui en a la garde, déclarait vouloir retourner à sa politique traditionnelle de la neutralité dont elle avait dû sortir contre son gré et promettait de se mettre en mesure de défendre ces positions stratégiques européennes contre quiconque chercherait à s'en emparer, les puissances se sont engagées à respecter dorénavant le territoire suisse dans les guerres futures et à proclamer la neutralité suisse comme d'intérêt européen. Elles ont fait mieux : pour permettre à la Suisse de se défendre, elles lui ont restitué les territoires dont l'empereur Napoléon l'avait dépouillée (le Valais, Genève et Neuchâtel), elles ont imposé à la France le démantèlement d'Huningue et compris dans la neutralité suisse une partie de la Savoie.

Mais cela a été fait dans l'intérêt de l'Europe plus encore que dans le nôtre et à la condition expresse que la Suisse ferait, de son côté, le nécessaire pour qu'aucune armée ne pénètre chez elle désormais.

Pendant que siégeait le congrès de Vienne, la Diète fédérale élaborait le pacte de 1815 pour servir de loi fondamentale à la Confédération reconstituée. Les puissances lui adressent un mémoire :

« Dans nos temps, dit ce document, un Etat désarmé ou armé sans système et sans unité, entouré de voisins puissants, n'est point un Etat; s'il existe, c'est par la bienveillance ou tout au plus à la politique qu'il le doit. » Le mémoire demande par conséquent à la Suisse : « qu'elle annonce par ses institutions fédérales à l'Europe que 50 000 guerriers couvriront au besoin ses frontières et que toute la nation viendra les soutenir pour faire respecter les limites de son territoire et sa neutralité ».

La Diète répond à cette sommation en promulguant le règlement militaire de 1817, en créant un état-major fédéral et un conseil de guerre. Elle décrète en outre, un tarif douanier dont la recette servira à alimenter le budget.

Ainsi l'Europe approuve, encourage, respecte la neutralité de la Suisse, mais à la condition que cette neutralité soit armée et capable de s'imposer à qui voudrait user de notre territoire pour des entreprises de guerre. Elle entend, dit le mémoire de 1815, que « toute la nation suisse », le cas échéant, prenne les armes.

Voilà ce que les traités de Vienne signifient.

Pourquoi la neutralité de la Suisse et l'interdiction de son territoire aux belligérants sont-elles d'intérêt européen ?

Parce que, bien que le pays soit petit et la place qu'il occupe sur la carte de l'Europe, infime, il constitue de par sa nature et sa situation une position stratégique importante.

La Suisse est entourée de quatre grands Etats qui, tous quatre, prétendent exercer une action politique en Europe. Quand la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie s'abordent dans une action de guerre, il leur importe de savoir ce qui adviendra de la Suisse, qui couvre le flanc stratégique, droit ou gauche de leurs armées ou intercepte entre elles les communications. Le maître de ce territoire occupe une position centrale et dominante qui lui permet d'agir vers les quatre points cardinaux. Dès les anciens âges, depuis Annibal et César, jusqu'à l'archiduc Charles, Masséna, Souvarow, Bonaparte, les chefs des armées d'Europe ont connu et pratiqué nos routes et nos passages ou se les sont disputés.

Il en serait encore ainsi, le jour où, négligeant son état militaire, la Suisse ne serait plus en mesure d'interdire son territoire à quiconque. L'intérêt que les états-majors étrangers portent à nos institutions militaires n'est donc point platonique. Si, chaque année, ils envoient à nos manœuvres des officiers pour se rendre compte de ce que nous sommes capables de faire, ce n'est pas seulement par courtoisie ou par intérêt pour nous, c'est avant tout pour savoir si cette armée de milices est bien réellement à la hauteur de la ission que l'Europ lui a confiée et pour l'accomplissement de laquelle ils comptent sur elle.

Nous ne disons pas celà pour les besoins du moment, mais parce que cela est ; parce que l'interdiction de notre territoire aux belligérants est enseignée dans les écoles de guerre de tous les pays qui nous avoisinent et entre dans l'étude des opérations stratégiques comme un facteur important.

* * *

C'est en 1889, que pour la dernière fois, notre pays a été sérieusement inquiété par un gouvernement étranger et qu'on a invoqué les traités de Vienne et la neutralité suisse comme nous imposant des devoirs particuliers et impliquant une sorte de diminution de notre souveraineté.

Un fonctionnaire de la police alsacienne, Wohlgemuth, surpris en flagrant délit d'espionnage et de provocation sur territoire suisse, avait été arrêté par le gouvernement d'Argovie, puis expulsé. La chancellerie impériale de Berlin prit fait et cause pour son agent. Dans une série de notes diplomatiques, auxquelles s'associèrent les cabinets de Vienne et de St-Pétersbourg, elle accusa la Suisse d'une mansuétude intolérable envers les socialistes révolutionnaires et les anarchistes, auxquels, disait-on, les gouvernements des cantons suisses et le Conseil fédéral accordaient une trop large hospitalité et une trop grande liberté d'allures et de parole. Elle conclut à ce que, si la Suisse ne voulait pas déférer aux vœux légitimes des gouvernements quand à sa police intérieure, il y aurait lieu d'examiner si la neutralité garantie par les traités était encore dans l'intérêt de l'Europe.

Nous ne voulons pas entrer ici dans l'examen de ces griefs. Dans ses réponses au prince Bismarck, le Conseil fédéral fit observer, avec raison, qu'il n'y avait aucun rapport entre la neutralité de la Suisse en cas de guerre et la façon dont en temps de paix elle faisait chez elle la police ; que ces deux questions n'avaient aucun lien logique, mais qu'il était d'ailleurs disposé à étendre, dans le domaine de la surveillance des étrangers, l'action du pouvoir fédéral. Ce fut l'origine de la réorganisation du parquet du procureur général de la Confédération.

Le langage menaçant du chancelier allemand avait causé, en Allemagne comme en Suisse, une très vive émotion. Nous en trouvons la trace dans les mémoires du prince Hohenlohe, alors statthalter d'Alsace-Lorraine et qui fut plus tard, lui aussi, chancelier de l'empire.

Le 24 juin 1889, en pleine crise, il écrit dans son journal :

« En arrivant à Baden, hier après-midi, un laquais m'a remis un ordre du grand-duc[1], de me rendre chez lui à 3 heures... J'allai aussitôt au château... Le grand duc était inquiet de la situation politique et irrité des prétentions de Bismarck contre la Suisse...

» Le grand-duc voit ce conflit comme très dangereux au point de vue militaire. *Tous nos plans stratégiques sont basés sur la neutralité bienveillante de la Suisse. Une brouille avec la Suisse, qui pourrait la jeter finalement dans les bras de la France, découvrirait notre flanc gauche.*

« Toute cette campagne de Bismarck a profondément blessé la Suisse et éveillé contre lui une méfiance irrémédiable. Seul, l'empereur peut rétablir la situation s'il faisait entendre une parole d'autorité qui mit fin à l'incident. Il se pourrait que cela déterminât la retraite de Bismarck, mais ce n'est pas une raison pour qu'on le suive dans cette affaire.

» Le grand-duc en parlera dans ce sens à l'empereur. à Sigmaringen. »

Et dans le même journal, en date du lendemain, 25 juin, on lit, daté de Strasbourg :

« J'ai vu hier von Huene, attaché militaire à Paris[2]. Comme tous les militaires, il déplore le conflit avec la Suisse. Le rétablissement des passeports à la frontière ne servira à rien, sinon à exaspérer les Suisses. Je lui ai dit de répéter cela à Waldersee[3]. Si Waldersee s'oppose aux passeports, Bismarck devra céder... »

L'empereur prononça la parole d'autorité que le grand-duc de Bade demandait. Et l'incident fut clos.

* * *

Si nous avons rappelé ces faits tout contemporains et reproduit ces notes qui sont d'hier, d'un des hommes d'Etat les plus éminents de l'Allemagne contemporaine, c'est pour bien établir de quelle façon on envisage au delà de nos frontières la neutralité de la Suisse.

Neutralité bienveillante, disait le grand-duc de Bade. Disons neutralité tout court, la même vis-à-vis d'un chacun, mais neutralité armée, afin qu'elle soit réelle, ce qui seul en fait la valeur

Pour que les états-majors étrangers puissent baser leurs plans stratégiques sur la neutralité de la Suisse, il faut qu'ils la sachent appuyée par une armée solide et par la volonté manifeste du peuple suisse d'interdire sa frontière à qui que ce soit. Ils la connaissent, ils la suivent de près, ils en discernent les faiblesses aussi bien que nous mêmes. Ils savent qu'elle a besoin d'être mieux instruite encore pour être un instrument de guerre vraiment redoutable pour tous.

Voilà pourquoi la décision que le peuple suisse prendra dans un mois — le

[1] Le grand-duc de Bade qui vient de mourir.

[2] Le général von Huene, commandant de corps d'armée, qui, cette année, a suivi nos manœuvres

[3] Le général de Waldersee, alors chef d'état-major de l'armée.

3 novembre — est si importante et pourquoi, à l'étranger, on est curieux de la connaître.

Si ce vote est affirmatif, on en conclura que le peuple suisse est conscient de son devoir national et international. Négatif, il pourra faire douter de notre volonté de rester forts.

Aux esprits réfléchis à tirer de ces faits la conclusion qu'ils comportent.

Ed. S.

* * *

Nous ne nous éloignerons guère du même sujet en signalant la brochure que vient de publier le capitaine E. Schibler, instructeur d'infanterie à la VIIIe division [1]. Il s'agit d'une causerie d'un chef de compagnie à ses soldats sur les devoirs du milicien. C'est simple, c'est familier, sans exclure le souci de la forme, et c'est souvent très suggestif.

L'auteur commente la mission de l'armée fédérale. Cette mission est d'assurer l'intégrité de la patrie contre l'étranger et de maintenir l'ordre à l'intérieur. L'armée est indispensable pour ce double but.

Vis-à-vis de l'étranger, il nous faut une force armée, si nous ne voulons pas nous exposer, comme à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, à devenir le champ de bataille des nations, ou à graviter dans l'orbite d'un vainqueur par sa volonté plus que par la nôtre. Le capitaine Schibler expose les faits de cette époque, puis, cherchant d'autres exemples à l'étranger, il montre comment de tous temps et sous toutes les latitudes, la guerre a toujours fini par dompter les nations qui s'y sont insuffisamment préparées.

En Suisse, le devoir militaire est d'autant plus impérieux que par sa situation stratégique notre territoire est un appel à l'invasion. Il ouvre les débouchés sur les grandes voies des guerres européennes, sur la vallée du Pô comme sur celle du Danube et sur celles de la Saône et du Rhône. Au jour de nouveaux conflits, la moindre faiblesse de notre part dans la garde de ces passages sera saisie avec empressement par celui de nos voisins qui s'estimera intéressé à franchir notre territoire.

Il est vrai que des esprits bien intentionnés font miroiter l'idéal d'un droit international et d'arbitrages qui rendront inutiles les armées. Mais depuis les origines connues de l'histoire, les faits ont toujours démenti de si belles espérances.

Sur ce point, nul ne contredira le capitaine Schibler. S'il avait écrit sa brochure quinze jours plus tard, l'insuccès de la deuxième conférence de La Haye lui aurait fourni un nouvel argument du peu de fonds qu'il est permis de faire, dans le moment actuel, sur les désirs pacifistes des nations.

[1] *Die Armee die Beschützerin unserer Freiheit.* Erlauterung der Pflichten des Wehrmannes durch einen Kompagnie-Kommandanten, von Hauptmann E. Schibler. Brochure de 48 pages. Huber et Cie, éditeurs, Frauenfeld. Prix 70 cent.

C'est encore l'histoire que l'auteur invoquera pour justifier la mission intérieure de l'armée. Celle-ci n'a-t-elle pas rendu un signalé service au Tessin en y localisant les troubles de la dernière révolution ? Son emploi dans les désordres consécutifs à une grève n'est pas moins justifié, non pas pour « servir le capital contre le prolétariat », comme le prétendent à tort certains esprits politiques, mais pour garantir la liberté d'un chacun et celle du travail aussi, respectable autant que la liberté de chômer.

Puis l'auteur examine les devoirs proprement dits du soldat : la discipline, le contentement d'esprit, la camaraderie, l'esprit de corps.

Nous ne pouvons que recommander la lecture de l'agréable opuscule du capitaine Schibler.

* * *

En remplacement du colonel F. de Tscharner, nommé chef de section à l'état-major général, le Conseil fédéral a nommé chef de l'artillerie des fortifications du Gothard et en même temps chef du bureau des fortifications, le lieutenant-colonel Hermann Keller, instructeur de Ire classe des troupes de forteresse, à Airolo.

* * *

Nous sommes un peu en retard pour enregistrer la mort d'un vénérable camarade et confrère de la presse militaire suisse, le colonel d'artillerie F.-C. Bluntschli, directeur de la *Zeitschrift für Artillerie und Genie*.

Il n'était guère connu de la génération actuelle des officiers. Né en 1833, il était âgé de 74 ans lorsqu'il mourut, le 14 août passé. Cependant, il commanda encore la 6e brigade d'artillerie jusqu'en 1894.

Il avait gagné sa première instruction militaire comme officier dans l'artillerie bavaroise où il servit neuf ans. Rentré au pays en 1862, il fut instructeur d'artillerie jusqu'en 1869, époque à laquelle il rentra dans la vie bourgeoise. Dès ce moment, outre son commandement comme officier de troupe, il consacra son activité militaire, pendant quelques années, aux fonctions d'officier de recrutement de la VIe division. Son brevet de colonel datait de 1877.

En 1865, il avait fondé la *Zeitschrift für Artillerie und Genie*, en collaboration avec deux camarades de son arme, les officiers d'artillerie Bleuler et Dapples, qui, l'un et l'autre, devaient atteindre aussi le grade de colonel. Pendant quarante années, il a consacré la majeure partie de ses loisirs à la rédaction de ce périodique qui, promptement, acquit dans la Suisse allemande, et parmi les officiers d'artillerie et du génie de la Suisse romande, une légitime autorité.

C'est avec regret que nous voyons partir un confrère d'une si grande bienveillance et qui, toujours, sut entourer ses camarades plus jeunes d'une souriante et aimable cordialité.

CHRONIQUE ALLEMANDE
(De notre correspondant particulier.)

Les grandes manœuvres: effectifs ; essais de projecteurs et de cuisines roulantes ; les automobiles ; les exercices ; attaque de nuit ; les différentes armes.

Tous ces derniers temps, les manœuvres impériales ont naturellement été au premier plan des préoccupations militaires. Elles ont eu lieu les 9, 10 et 11 septembre, dans la contrée située entre Höxter et Darburg, à l'ouest de la Weser. L'effectif total était de 80 000 hommes, dont 70 000 appartenant à l'infanterie et à l'artillerie et 10 000 à la cavalerie ; l'effectif des bataillons a atteint 820 hommes en moyenne, grâce à l'incorporation d'un certain nombre de réservistes, ce qui représente approximativement l'effectif de guerre au moment de la première grande bataille. Les régiments de cavalerie comptaient de 600 à 650 chevaux ; leur effectif de guerre était donc au complet. Les groupes d'artillerie de campagne à 3 batteries de 6 pièces avaient au total 275 hommes et 225 chevaux ; cette arme était en outre représentée par 2 bataillons d'artillerie à pied, chaque bataillon ayant 400 hommes et 8 obusiers de campagne. Les partis reçurent chacun un de ces bataillons, outre une compagnie d'aérostiers, une de téléphonistes, une de télégraphistes et une de cyclistes. De plus, l'un eut à sa disposition un télégraphe sans fil et l'autre une subdivision munie de projecteurs destinés à éclairer de nuit l'avant-terrain.

Les adversaires en présence étaient le VIIe corps westphalien, sous le commandement du général de cavalerie baron de Bissing, et le Xe corps hanovrien, sous les ordres du général de cavalerie de Stünzner. Chaque corps comprenait 3 divisions, chaque division deux brigades d'infanterie à deux régiments, un régiment de cavalerie, une brigade d'artillerie de campagne à deux régiments de deux groupes ainsi qu'une subdivision de téléphonistes. De plus, un bataillon de chasseurs et une compagnie de mitrailleurs étaient attachés à chaque brigade.

Chaque corps d'armée avait une division de cavalerie de 3 brigades à 2 régiments, un groupe d'artillerie de campagne à cheval, une subdivision de mitrailleurs, une de pionniers de cavalerie et une demi-compagnie de signaleurs.

Un essai à noter a consisté dans l'emploi d'un projecteur lumineux destiné à diriger de jour un rayon de lumière sur les troupes exposées au feu, de façon à les en avertir ; cet appareil, inventé par le colonel français Vial, a été construit par la maison Zeiss, à Iéna, et peut s'employer jusqu'à la distance de 4000 mètres ; il n'a naturellement d'utilité réelle qu'en temps de paix.

Cette année on a aussi essayé différents systèmes de cuisines roulantes.

La grosse chaudière, suspendue entre les quatre roues, contient 235 litres, la quantité nécessaire à la nourriture d'une compagnie ; cette chaudière est entourée d'huile, de telle sorte que le feu situé en dessous de la chaudière chauffant cette huile, cuit ainsi les aliments et les maintient chauds ; une seconde chaudière, plus petite, est destinée à faire le café. On a pu constater que, grâce à ces cuisines, de la viande très fraîche pouvait être cuite pendant la marche au point de devenir tendre et de pouvoir être mangée à l'arrivée à l'étape.

Les services rendus par ces cuisines roulantes sont tels qu'elles seront certainement adoptées et employées bientôt dans toute l'armée. Par ailleurs toute la subsistance des troupes était amenée des grands magasins aux lieux de stationnement par des colonnes de vivres ; ces colonnes étaient organisées militairement et surveillées par le personnel du train. Le dernier jour des manœuvres la nourriture a été amenée aux troupes par le chemin de fer.

Quant aux exercices eux-mêmes ils ont été rendus aussi conformes à la réalité que possible. Aucun des deux partis, par exemple, ne savait dans quel rayon cantonnait son adversaire au début de la manœuvre ; ce résultat a été rendu possible par le fait que la grande parade devant l'empereur avait eu lieu huit jours avant le commencement des manœuvres. En outre, la « tâche » de chaque parti ne lui fut remise que la veille du premier jour ; de plus chaque corps reçut inopinément l'avis qu'on lui adjoignait une division de renfort, au Xe corps la 17e division de Schwerin, au VIIe corps la 41e division de Cassel. Cet avis ne parvint aux commandants des deux corps que la veille du premier jour des manœuvres ; ils durent donc à brûle-pourpoint prendre les mesures nécessaires au transport par chemin de fer de cette masse considérable ; ce fut un excellent exercice aussi bien pour les commandants d'unité que pour l'administration des chemins de fer.

Le corps des automobilistes volontaires avait mis 42 voitures à la disposition de l'armée ; 20 furent attribuées au chef de l'état-major général, le général de Moltke ; le ministère de la guerre en eut 5 et chaque corps 7 ; cette année de nouveau elles ont rendu de grands services et facilité dans une large mesure la direction. Il est hors de doute qu'en réalité les automobiles rendraient les plus grands services avant et même pendant le combat, spécialement pour le transport des états-majors ; ceux-ci peuvent, grâce à ce moyen de locomotion, se porter sur les points auxquels, sans cela, ils n'auraient pu parvenir qu'aux prix d'une grande perte de temps et de grosses fatigues.

Les nouvelles publiées par les journaux peu de temps avant les manœuvres, suivant lesquelles on y emploierait les ballons dirigeables, étaient totalement dénuées de fondement ; il faudra que les expériences soient encore beaucoup plus nombreuses et plus concluantes pour qu'on en arrive là. A

noter toutefois que dernièrement le ministre de la guerre, le général von Einem, a participé à une ascension en dirigeable sur la place d'essai de Tegel près Berlin : on y peut voir une preuve certaine des progrès réalisés dans ce domaine et de la sûreté de marche de ces vaisseaux aériens.

Cette année on a soumis à une rude épreuve l'endurance de la troupe. Quelques unités ont marché jusqu'à 65 km. avant d'arriver au combat ; fréquemment on a marché pendant la moitié de la nuit, parfois pendant la nuit entière ; malgré cela il y eut en somme peu de traînards, une preuve que les réservistes levés pour ces manœuvres étaient bien entraînés. Dans la réalité, naturellement, des fatigues pareilles ne seraient possibles qu'à titre tout à fait exceptionnel, sinon la troupe serait au bout de peu de temps hors d'emploi.

On a pu constater que dans la marche de guerre et dans les déploiements, l'infanterie est déjà tout à fait imprégnée de l'esprit du nouveau règlement : même pendant l'assaut on n'a plus vu des lignes de tirailleurs denses, comme ce fut le cas autrefois : le morcellement des unités n'est cependant pas poussé aussi loin qu'en France, par exemple, où les lignes de tirailleurs sont si minces et si étendues dans le terrain qu'elles peuvent à peine avoir la cohésion nécessaire à une action d'ensemble : en guerre ce serait encore plus difficile à obtenir.

La cavalerie a bien fait son service d'exploration : dans la poursuite elle a cependant, à notre sens, procédé avec trop de témérité. En temps de paix, on ne peut naturellement jamais savoir exactement quelle résistance est encore capable d'opposer un ennemi battu, et jusqu'à quel point la cavalerie doit le craindre : et il faut reconnaître qu'une cavalerie qui n'a pas appris à être prête à tout événement ne saura pas profiter, en temps de guerre, de l'instant où elle pourrait obtenir un succès. Grâce aux mitrailleuses qui lui sont adjointes, une division de cavalerie est aujourd'hui incontestablement plus apte qu'autrefois à agir comme arme de poursuite, puisqu'elle peut répondre au feu par le feu.

L'artillerie de campagne a su tenir le juste milieu entre [illegible] positions trop hâtives et a découvert avec [illegible] les prises de positions trop minutieusement étudiées. [illegible] la querelle d'artilleurs mise à la mode par la guerre [illegible] se résume dans ces deux mots [illegible] pensons pas que la prochaine guerre [illegible] dans lesquels la même bataille durera [illegible] nes ; c'est pourquoi il nous paraît [illegible] tude et de prendre des positions [illegible] circonstances l'exigeront.

Notons encore que les [illegible] rait pendant les manœuvres [illegible]

une seule position, ne se sont pas réalisées; les exercices ont été au contraire très variés; les partis ont avancé et reculé à plusieurs reprises sur des espaces de terrain assez considérables, et il y eut de nombreuses attaques de flanc. Le grand assaut de nuit n'a pas réussi et l'empereur a saisi cette occasion pour déconseiller les attaques de nuit: il ne faut les pratiquer que dans des cas exceptionnels. L'empereur s'est d'ailleurs déclaré extrêmement satisfait des manœuvres et il a conféré aux deux commandants de corps, les généraux von Bissing et von Stünzner, l'ordre de l'Aigle Noir, la distinction prussienne la plus élevée.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Menus faits : au Maroc, — dans les Ecoles militaires, — à l'Ecole supérieure de guerre, — dans le haut commandement. Une réintégration. — Quelques biographies : Burtin (1874-1905), Lecourbe (1759-1815), Gassion (1609-1647). — La batterie à *trois* pièces. — Les illettrés dans l'armée.

Comme à l'ordinaire, la fin de l'été a été assez vide. Les événements du Maroc ne comportent pas d'enseignements militaires bien sérieux. Pour tirer des conclusions de ce qui s'est passé, il faudrait le connaître autrement que par les récits plus ou moins tendancieux de correspondants plus ou moins consciencieux, plus ou moins perspicaces, plus ou moins en situation de bien observer les faits. Néanmoins leurs narrations contiennent des indices, lorsque, à défaut de compétence, ils ont de la sincérité. Ces indices ne sont pas tous également satisfaisants. Mais le moment n'est pas venu de les analyser et de les utiliser.

* * *

La réunion dans les mêmes écoles des futurs officiers, qu'ils sortent des écoles ou de la troupe, l'acheminement vers l'unité d'origine, ce sont là des mesures sur lesquelles j'ai dit plusieurs fois ce que je pensais. Si séduisantes que soient les théories qui les ont inspirées, mon tempérament conservateur en redoute les effets. En tous cas, une circulaire ministérielle vient de modifier les conditions d'admission des sous-officiers dans les écoles où ils se préparent à devenir sous-lieutenants. Les programmes nouveaux tendent à accroître le niveau de la culture générale.

Est-ce un progrès? Peut-être. J'estime, pour ma part, que l'intelligence et le savoir ne sont pas nuisibles en soi, encore qu'il ne faille pas être beaucoup plus intelligent et beaucoup plus savant que ne le comportent les occupations dont on est chargé. Mais je crois aux vertus de la spécialisation.

Nous avons besoin de professionnels forts dans leur partie, de militaires qui ne voient que leur métier... tout en étant capables de voir autre chose...

* * *

Une circulaire du sous-secrétaire d'Etat à la guerre traite de la prophylaxie des maladies vénériennes dans l'armée, ce qui ne peut qu'être salutaire à la nation.

* * *

Les mutations, promotions et nominations de septembre ont causé quelque surprise. Le général Valabrègue a été brutalement dépossédé du commandement de l'Ecole de guerre. Pour lui adoucir l'amertume de cette disgrâce, qui l'a mis à la tête d'une brigade d'infanterie, on l'a remplacé par un général de division, le général Maunoury, président éphémère de la commission des écoles.

* * *

Le général Davignon, qui fut le chef du cabinet du général de Galliffet vient d'être nommé commandant de corps d'armée, une place s'étant trouvée vacante, puisque le général Trémeau a quitté le 6ᵉ corps pour entrer au Conseil supérieur de la guerre. Après le rôle qu'il a joué et son attitude en diverses circonstances, on ne s'attendait guère à ce que le général Davignon reçût la plume blanche du gouvernement actuel. Mais nous ne sommes pas au bout de nos étonnements...

Le colonel Auger, dont j'ai signalé, en juillet dernier (page 564), la cruelle et injuste disgrâce, vient d'être rappelé à l'activité. Si on peut blâmer le ministère de l'erreur qu'il a commise, on peut le louer d'avoir su la réparer.

* * *

Pendant les vacances et les grandes manœuvres, bien que la librairie soit en chômage, il m'est arrivé quelques ouvrages, sur lesquels je viens de jeter un rapide coup d'œil, et sur lesquels je vais jeter quelques notes non moins rapides.

Et, d'abord, voici « *Un soldat* », qui a paru chez Chapelot.

Quel est donc ce soldat ?

Ascète et casse-cou, audacieux et timide, énergique et doux, insouciant de sa propre existence et ménager de la vie d'autrui, Burtin fut tout cela à la fois, c'est-à-dire un homme plein de savoureux contrastes. Le commandant de Fonclare, qui fut son instructeur à Saint-Cyr, et qui n'est pas peu fier d'avoir reconnu, sous des dehors peut-être un peu déconcertants, les belles qualités militaires qu'il y avait en ce jeune homme, le commandant de Fonclare fait revivre dans le volume que voici la physionomie étrange et captivante de cet officier. Peut-être cette biographie eût-elle gagné à être plus condensée, composée avec plus d'art. En y reproduisant les lettres

des personnes qui avaient connu le jeune officier français, l'auteur s'exposait à des redites. Tous les témoignages qu'il enregistre, au surplus, ne sont pas d'égale valeur. Mais le livre est d'une lecture captivante tout de même. Le héros est si peu banal! Et c'est bien un héros, ce lieutenant qui prend un congé de trois ans pour aller se battre en Mandchourie, qui arrive, à force de démarches et d'habileté, à devenir « sotnik » dans le corps du général Mitchenko, et à participer au raid dans lequel il trouva la mort, le 10 janvier 1905, dans sa trente et unième année.

Encore deux biographies : *Lecourbe*, par M. Jules Poirier (Albin Michel, éditeur), *Le maréchal de Gassion*, par le capitaine Henri Choppin (librairie Berger-Levrault).

La figure de Lecourbe est intéressante, et le livre que M. Poirier lui a consacré s'en ressent, encore qu'il soit un peu terne : il y manque de la passion, de l'éclat, de la vie. Des faits, des faits et des faits, des petits avec des grands, les uns curieux, les autres indifférents, le tout sans relief, sans perspective : travail de bon élève, serait-on tenté de dire.

Au contraire, le capitaine Chopin a su faire du maréchal de Gassion une peinture extrêmement animée. Le modèle en était digne. « Son caractère était composé de très belles pièces, » selon la jolie expression de son aumônier, lequel dit encore : « Il était inaccessible à l'étonnement et aux surprises, impénétrable aux traits de la volupté, infatigable dans le travail de son généreux métier, incompatible dans la fidélité de servir son roi, imprenable du côté des sentiments religieux et de tout autre. Il tiendra toujours un beau rang parmi les hardis, les plus entreprenants, les plus infatigables, les plus redoutés capitaines de son siècle. Il peut se vanter de n'avoir jamais laissé ses soldats en repos ni les ennemis en sûreté. » En définitive, physionomie extrêmement sympathique, que son biographe a su mettre en valeur.

* * *

Le commandant Aubrat m'adresse une petite plaquette dans laquelle il préconise la batterie à *trois* pièces, et il me fait l'honneur de me demander ce que je pense de sa proposition. Je ne saurais donner mon avis sur un sujet aussi technique; mais certains pontifes du tir, que j'ai consultés, m'ont paru favorables à une solution dont le mérite semble être dans une bonne utilisation des propriétés du matériel de 75 à tir rapide, pour permettre à une pièce de tirer instantanément sur zone repérée, ce qui, d'après l'auteur, sera un des modes d'emploi les plus habituels de notre canon. Quant à la mise en action de la totalité des pièces, il va de soi qu'elle sera d'autant plus facile que le nombre total des pièces sera moindre. D'où cette conclusion : ayons de petites batteries maniables et abondamment pourvues en munitions.

A mesure que le matériel d'artillerie se perfectionne, le nombre de pièces

par 1000 fusils et par batterie doit aller en diminuant, tandis que le nombre de caissons nécessaires pour l'approvisionnement de chaque pièce doit aller en augmentant.

Tel est le postulat, la « loi », comme dit le commandant Aubrat, et il en échafaude la démonstration sur une hypothèse. Je ne le suivrai pas sur ce terrain mouvant. Je noterai seulement que cet artilleur, si entendu lorsqu'il tire le canon, a le mérite de ne point tirer... la couverture à soi. Il ne travaille pas pour le plus grand accroissement de son arme et il déclare que le nombre actuel des bouches à feu lui suffit. S'il consent qu'on l'élève, c'est uniquement « pour rassurer l'opinion publique et parer à tout imprévu : » mais un calcul très simple montre — si tant est que le calcul ait une vertu démonstrative, en la matière, — que, « sur un terrain moyen, 23 batteries de quatre pièces (c'est l'effectif dont nous disposons par corps d'armée) constituent une force suffisante pour un corps d'armée », c'est-à-dire qu'elles permettent largement de battre deux fronts de 5 kilomètres sur une profondeur de quelques centaines de mètres. En demander davantage, c'est en demander trop. Et il convient de se contenter de ce résultat.

* * *

Le capitaine Caillaud, du 36e régiment d'infanterie, a eu l'idée d'examiner le degré d'instruction des recrues du Calvados appartenant à la classe 1905. Il y aurait beaucoup à dire au sujet de son intéressant travail. Et d'abord, il serait bon d'être renseigné sur les jeunes gens qui n'ont pas été incorporés, car il est probable qu'il y a une corrélation entre le degré de culture des jeunes gens et les causes qui les soustrayent au service militaire. Il faudrait aussi s'entendre sur la valeur du mot illettré. Le capitaine Caillaud se garde bien — et il a grandement raison — de le réserver exclusivement aux gens qui ne savent ni lire ni écrire. A ce propos, on m'a conté jadis que le père du général Maggiolo, lequel vient de mourir, s'était mis en tête de faire noter le département de la Meurthe, où il était inspecteur d'académie, comme celui de France où l'instruction primaire était la meilleure. A cet effet, aussitôt après le tirage au sort, il envoyait les instituteurs à la chasse des conscrits de leur commune qui, appelés par leur numéro à entrer dans l'armée, n'avaient jamais appris à signer ou ne le savaient plus. Ordre était donné de tout mettre en œuvre pour le leur apprendre, grâce à quoi le département de la Meurthe passait pour être des [illegible] qu'il y avait alors, le seul qui ne renfermât pas d'illettrés. Car on appelait soldats illettrés, à cette époque, ceux qui ne savaient pas signer.

Donc, dans la plaquette qui renferme son étude, le capitaine Caillaud donne une définition plus large — [illegible] — malheureusement!

Il y a des illettrés de [illegible]

qui, ayant su, ont oublié. Presque toute la population (98 °/₀) a fréquenté l'école; mais, de 14 à 21 ans, l'indifférence, le manque d'exercice, l'action dissolvante du temps, élèvent à 20 °/₀ environ la proportion des jeunes soldats qu'on peut considérer comme dénués d'instruction.

La presque totalité de ce cinquième dépourvu de culture se compose d'individus en service chez les autres. Sur 367 domestiques et 90 journaliers examinés, il y a respectivement 109 et 28 illettrés, soit un peu moins du tiers. Bien rares les gens qui, étant ignorants, travaillent à leur compte.

Un instituteur, à qui je parlais du grand nombre d'illettrés appartenant à son très riche canton, me disait qu'il avait institué dans son école un cours d'adultes Les huit premiers jours, tout alla bien; mais, la semaine suivante, ses dix-huit élèves commencèrent à s'égrener, et, le mois suivant le cours n'existait plus.

Les dix-huit élèves étaient pour la plupart des domestiques. Et, comme il recherchait la cause de leur désertion, il s'entendit donner cette réponse stupéfiante : qu'on louait des domestiques « pour garder les bestiaux et coucher avec eux et non pas pour les envoyer à l'école. »

...D'autres, moins égoïstes dans leur opposition, font valoir qu'il n'est pas nécessaire de savoir lire et écrire pour soigner les bestiaux et les garder.

Enfin, il en est aussi qui posent le principe suivant : « Donner de l'instruction à ces gens-là, c'est leur donner le moyen de... se pervertir! »

Et voilà comment ces malheureux, entretenus à plaisir dans leur ignorance, poursuivent et terminent leur existence. Quelles pourront être leurs distractions? L'alcool. — On n'a pas besoin d'apprendre pour boire. — Mis en place entre 9 et 11 ans, ils subiront ces traditions qui les font coucher à l'écurie la nuit, comme ils ont travaillé le jour, avec leurs bêtes. Ils n'auront de contact avec personne.

Après cela, étonnez-vous si le service du recrutement ne se conforme pas aux instructions ministérielles. Celles-ci prescrivent de ne classer dans les dragons aucun illettré, quand bien même cet illettré aurait des professions spéciales utilisables dans la cavalerie et recherchées par cette arme. Eh bien, malgré ce texte formel, le 6ᵉ dragons (Evreux) a reçu, parmi les jeunes soldats provenant du Calvados, trois hommes dont l'instruction était absolument nulle. Un seul peloton du 28ᵉ dragons (Sedan) compte dans ses rangs quatre cavaliers qui en sont au même point et un cinquième qui, s'il est capable de lire les grosses lettres des enseignes de magasin, ne sait ni écrire ni signer son nom!

Que de choses il y aurait à prendre dans le travail du capitaine Caillaud, même des indications paradoxales, dont celle ci : dans quatre cantons qui se touchent, on constate que le nombre des contraventions pour ivresse est en raison inverse du nombre des illettrés.

Cela tient sans doute au nombre restreint de contraventions dressées, si peu en concordance avec la réalité.

On s'habitue au danger, on s'habitue au bruit, etc. De même, on s'habitue

à voir des ivrognes. Et, du fait de la fréquence (dans le Calvados), il s'ensuit que les contraventions ne sont dressées que lorsqu'on ne peut pas faire autrement. Il faut que les ivrognes démolissent les devantures ou se livrent à des voies de fait contre des personnes, pour qu'il soit dressé contravention ; il ne suffit plus de voir un malheureux rouler ivre-mort dans un ruisseau : il faut des coups.

Et cette remarque est tellement vraie que M. le procureur général de la Cour d'appel de Caen l'avait faite depuis longtemps.

Je crois à la grande utilité des monographies du genre de celle-ci. Et j'estime qu'il y aurait intérêt à exécuter pour toute la France, sauf à le faire contradictoirement, le travail de statistique intelligente que nous possédons aujourd'hui pour un petit coin de notre pays.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les grandes manœuvres; les expériences auxquelles elles ont donné lieu. — La question du canon de campagne et la Commission d'enquête pour l'armée.

Cette année-ci, nos grandes manœuvres ont revêtu plus d'importance que de coutume, tant par les effectifs convoqués que par l'envergure donnée aux opérations et l'intérêt des services mis en œuvre. Le terrain choisi a été celui du débouché de la grande route du Simplon, terrain dont la valeur a été accrue encore par la nouvelle voie ferrée, et celui du débouché de la vallée d'Aoste,

Ce choix a été très commenté et non moins critiqué. On a fait valoir contre lui des considérations de tout ordre. Il se justifie pourtant par de bons motifs. Ces dernières années, les grandes manœuvres, se sont déroulées un peu partout en Italie, et toujours ont provoqué des susceptibilités. Il en a été surtout ainsi de celles qui ont eu lieu sur la frontière orientale. Afin d'éviter de soulever à nouveau ces susceptibilités, si peu fondées soient-elles, on a jugé opportun de chercher un point de notre frontière où nous jouissions de toute sécurité, soit dans le voisinage de la Suisse.

L'exercice entrepris a donc été moins de répondre à une situation de guerre politiquement simple et d'étudier un terrain d'opération probable qu'une école de maniement d'un groupe d'armée offerte à nos généraux, une expérience du fonctionnement de nombreux services, anciens et nouveaux, et une période d'entraînement pour de forts effectifs, formés par l'encadrement dans celui de paix d'un grand nombre de réservistes (classes de 1879, 1881 et 1882).

Examinons brièvement la force des partis, la préparation des services, le

thème des manœuvres, les opérations et les principales conclusions que l'on peut déduire de cette étude.

* * *

L'armée *rouge* (l'envahisseur) était composée de deux corps d'armée, Ier et IIIe, chacun à deux divisions. Au total : 16 régiments de ligne (47 bataillons), 2 régiments de bersagliers (8 bataillons), 2 régiments de cavalerie (12 escadrons), 32 batteries de campagne (48 pièces de 87 B, 80 pièces de 75 A sur affût rigide), 4 compagnies du génie (2 de sapeurs et 2 de télégraphistes), une section d'expérience de mitrailleurs d'infanterie et tous les services de première et de deuxième ligne, parc de corps, service des subsistances, service de santé, etc. Les corps d'armée, les divisions et les unités inférieures étaient commandés par leurs titulaires. Commandant du groupe, le lieutenant-général Mainoni d'Intignano.

L'armée *bleue* (nationale) comprenait un corps d'armée à deux divisions, le IIe, et une division indépendante de cavalerie, la 7e. Au total, 12 régiments de ligne (35 bataillons), un régiment de bersagliers (3 bataillons), une compagnie cycliste, 5 régiments de cavalerie (30 escadrons), 21 batteries de campagne (56 pièces de 75 à affût rigide, 24 de 87 B et 4 de 75, modèle 1906, à recul sur l'affût ; 2 batteries à cheval (8 pièces de 75 à affût rigide); 3 compagnies du génie (2 de sapeurs, une de télégraphistes) ; 2 sections d'expérience de mitrailleuses de cavalerie, un parc aérostatique, et, comme pour le parti rouge, les services de première et de deuxième ligne. Commandant, le lieutenant-général Roger.

Les unités étant renforcées à la moitié de l'effectif de guerre par les réservistes, le parti rouge comptait approximativement 1500 officiers, 32 000 hommes, 6000 chevaux ; le parti bleu 1300 officiers, 25 000 hommes, 6500 chevaux. En y ajoutant les troupes attribuées à la direction des manœuvres (une compagnie de télégraphistes, 2 compagnies de chemins de fer, un détachement d'automobilistes), l'effectif total s'est élevé à 72 000 hommes, soit 15 000 de plus que lors des précédentes grandes manœuvres, en 1905.

* * *

Afin de se rapprocher le plus possible des réalités de la guerre, on s'est appliqué à corriger certains errements du passé. Tout d'abord, la plus grande liberté de manœuvres possible a été laissée aux chefs des partis, l'intervention de la direction des manœuvres a été limitée de façon à ne pas entraver trop la spontanéité des opérations. Pendant les journées de combat on n'a pas donné les signaux pour le commencement et la fin de l'action. Il a, du reste, été convenu que les opérations commenceraient à 5 heures du matin. Chaque soir, la situation est restée en l'état reconnu et fixé par les arbitres, les troupes bivouaquant, le cas échéant, sur leurs emplacements de combat

Cette méthode, la plus féconde en enseignements pratiques, exige naturellement un grand nombre d'arbitres et d'agents d'information. Vingt généraux ont fonctionné comme arbitres sous les ordres du général Pedotti ; 38 officiers d'état-major et des différentes armes comme agents d'information, sous la direction du colonel d'état-major Ruelle. Nous examinerons plus loin quelques détails de l'organisation de ce service.

Un grand nombre d'officiers étrangers ont assisté aux manœuvres comme attachés militaires. Parmi eux, comme représentants d'Etats éloignés, des officiers de la République argentine, turcs, roumains et japonais. De nombreux journalistes aussi, parmi lesquels un Suisse correspondant des *Basler Nachrichten*.

La concentration des troupes dura cinq jours, du 23 au 27 août. Par voies ferrées et par étapes, elles se rassemblèrent, les rouges, à Domo d'Ossola, dans la vallée de la Toce et près d'Ivrée, dans la vallée de la Doire Baltée ; les bleues au nord de Novare.

* * *

Outre de nombreuses lignes télégraphiques et volantes, outre le parc aérostatique et les autres modes généralement employés, le service des informations a disposé de stations radiotélégraphiques et de chiens de guerre.

Six stations radiotélégraphiques ont fonctionné, savoir : trois à Borgomanero, une à Novare, une à Biella et une à Omegna. Celles de Borgomanero, à 4 km. les unes des autres, ont été établies de façon à recevoir simultanément une transmission des trois autres, lesquelles ont dû subir quelques déplacements dans le cours des opérations. Chaque station comporte trois voitures avec un officier, 10 hommes de troupe et 8 chevaux. Une voiture contient le groupe électrogène pour la production de l'énergie électrique et du courant alterné ; une autre les appareils de transmission et de réception ; la troisième le matériel aérien. La station de Biella, destinée à de forts déplacements, était automobile. Tout le matériel de la station a été chargé sur un camion unique. La rapidité de la transmission est celle du télégraphe Morse.

* * *

Les automobiles ont été servis en quantité, un plus grand nombre, peut-être, que ce n'a jamais été le cas dans les circonstances de ce genre. Le groupe automobiliste n'a pas compté moins de 61 voitures et 19 camions Des 61 voitures, 23 étaient militaires ; les 38 autres provenaient de particuliers, convoqués par invitation officielle et membres de la nouvelle association sportive patriotique dont je vous ai entretenu dans ma dernière lettre. La plupart de ces voitures étaient de 24, 32 et 40 HP. Les volontaires eussent été plus nombreux encore, si la course de Brescia n'en avait retenu beaucoup.

Le service a été dirigé par un major du génie, assisté de six autres officiers de cette arme. 55 voitures ont été à la disposition de la direction des manœuvres, à Borgomanero ; 3 à celle de chacun des partis.

Les 19 camions ont servi au transport des vivres, à raison de cinq à la division de cavalerie, les autres aux divisions d'armée. La fabrique Heinmans a fourni une automobile sanitaire qui, naturellement, a été attribuée également à la division de cavalerie. Enfin, nombre de motocycles ont été utilisés par les corps d'armée, machines appartenant à des particuliers, car nous ne possédons pas de motocycles militaires. Le Touring Club, toujours patriotiquement empressé à servir les besoins de l'armée, s'est chargé, à l'aide de ses nombreuses succursales, du ravitaillement de la benzine, donnant une preuve nouvelle du concours que sa puissante organisation lui permet de prêter aux opérations de guerre.

Toujours pour le service d'information, un certain nombre de « chiens informateurs » ont été attachés à un régiment de bersagliers. Ces chiens, de grasde taille, appartiennent à une race suédoise très intelligente. S'il s'agit de transmettre une information, la missive est fixée au collier, et la bête part à toute vitesse rejoindre ses congénères au poste de réception. Ces chiens ont rendu de bons services, quoiqu'ils aient souffert du chaud.

* * *

Quelques détails aussi sur le service de santé. Il a pris de nos jours une telle valeur au point de vue moral et humanitaire, que l'on est obligé de lui donner un grand développement.

Outre les moyens ordinaires dont disposent les unités, — brancardiers, voitures sanitaires, ambulances, — on a assigné aux grandes unités des hopitaux de guerre de la Croix-Rouge, savoir : au parti rouge, un hôpital de campagne de 50 lits, deux hôpitaux de guerre de 50 lits chacun, une ambulance de montagne, deux hôpitaux de réserve, dont l'un de 200 lits à Domo d'Ossola, l'autre de 100 lits à Ivrée ; au parti bleu, deux hôpitaux de campagne de 50 lits, un hôpital de guerre de 50 lits, un hôpital de réserve de 100 ltts, à Novare. Toutes les précautions hygiéniques ont aussi été prises ponr assurer la bonne santé des troupes, notamment l'expertise des eaux potables.

Comme engins du service de santé, on a essayé un sabre-scie pour le sciage des branches d'arbres de façon à en faire des attelles. On a continué les expériences, commencées en 1905, des tentes du système Tortoise, du système Salzmann, et une tente-ambulance système Gotschalk pour les hôpitaux de première ligne.

* * *

Pour le service de l'alimentation, chaque parti a disposé de ses magasins ordinaires de vivres avec troupeau de bœufs, sa boulangerie avancée et ses

colonnes de transport avec voitures réquisitionnées. A chaque division une section des subsistances. Enfin, tous les magasins de vivres et de fourrages de seconde ligne. Chaque jour on a envoyé depuis les magasins et les boulangeries avancés, les vivres et le pain aux sections des subsistances qui les ont répartis aux troupes. Le vin et les denrées d'assaisonnement ainsi que la paille de couchage et le bois de cuisine ont été achetés sur place. Pour la viande, on a généralement envoyé depuis le troupeau, chaque jour quelques têtes de bétail aux sections qui ont procédé à l'abattage.

Les colonnes de tranport transportent depuis les magasins avancés aux sections. A titre d'expérience, les camions automobiles, dont quelques-uns d'un type très nouveau, ont servi à cette besogne, cela comme suit :

Neuf camions pour le transport de la viande fraîche à la suite des troupes, savoir un camion pour chaque section de vivres des divisions d'infanterie, et deux camions pour la division de cavalerie. Ces voitures marchent à 9 km. à l'heure. Huit d'entre elles ont une force de 18 à 24 HP., — fabrique Fiat — et peuvent recevoir une charge de 1800 à 3500 kg. La neuvième, 30 HP. avec charge de 3500 kg., sort de la fabrique Orion

Des chariots, suivant le mode ordinaire, ont aussi servi au transport de la viande, chariots de trois types différents, dont deux de types français à caissons isolants, pouvant transporter un bœuf partagé en quartiers.

A la division de cavalerie, deux camions ont servi pour le transport de l'avoine et du pain, un camion Orion de 20 HP. supportant 2000 kg. et un camion Berna, de 30 HP. supportant 5000 kg.

Quatorze cuisines roulantes, nouveau modèle de montagne, ont été expérimentées aux 29e et 71e régiments. Vous connaissez le principe de ces engins : une marmite en fer étamé avec fermeture hermétique, introduite dans des caissons de bois doublés d'une matière isolante ; conservant pendant longtemps la chaleur. Les modèles expérimentés ont donné de favorables résultats. On a pu faire rapidement la cuisine. S'agit-il d'apprêter la viande on la laisse bouillir pendant dix minutes ; la marmite bouillante est alors introduite hermétiquement close dans le caisson isolant. Le bouillon conserve une température supérieure à 80°, suffisante pour compléter la cuisson de la viande pendant plus de deux heures. Ainsi, non seulement on gagne du temps et du combustible, mais on a le grand avantage de transporter la viande à la suite de la troupe qui reçoit son repas chaud dès l'arrivée à l'étape.

Quatre camions automobiles ont été affectés au transport du foin, camions de 14 HP. portant une charge de 1000 kg.

Enfin, outre les fours roulants du modèle ancien (1879), on a livré à la 11e division de cavalerie, pour en faire l'essai, trois fours roulants du système Weiss et deux du système Lemaire et Gavin. Ils suivent les troupes en marche et peuvent travailler jusqu'au moment du départ. Pendant la marche, on

peut préparer la levure et commencer le chauffage. Les anciens fours demandent à peu près six heures pour être installés et chauffés. Les nouveaux marquent donc un grand progrès.

La ration journalière du soldat a été la ration normale, sauf pour la viande, dont la ration a été relevée de 200 grammes à 250.

* * *

Passons au thème des opérations qui se sont déroulées du 28 août au 3 septembre.

Le lieutenant-général Saletta, le vieux chef de notre état-major, directeur supérieur des manœuvres, a communiqué le 27 août la supposition suivante :

L'armée italienne (bleue) a la plus grande partie de ses forces engagées depuis un certain temps déjà au delà de la frontière occidentale de l'Italie. Une colonne rouge descendant du Simplon a occupé Domo d'Ossola après avoir repoussé les avant-postes bleus. Sa cavalerie a atteint Ornavasso. Une autre colonne rouge, aprés avoir forcé le fort de Bard est arrivée à Ivrée. Une partie de ses troupes occupe Zubiena. Elle a poussé sa cavalerie jusqu'à Cerrione.

Le parti bleu rassemble des forces considérables à Novare.

Voici les ordres des deux partis pour les 27 et 28 août :

Parti bleu : Des fractions de troupes sont envoyées sur les hauteurs entre les lacs Majeur et d'Orta et à l'ouest de ce dernier, afin d'arrêter l'avant-garde rouge venant de Domo d'Ossola. La cavalerie explore entre Cavaglia et la Sesia.

Parti rouge : Le IIIe corps d'armée, portant devant lui des fractions de troupes légères, avance sur les rives du lac d'Orta et sur la rive occidentale du lac Majeur. Le Ier corps d'armée avance vers la plaine, en se couvrant par de nombreux avant-postes de cavalerie et d'infanterie.

Je n'entrerai pas dans le détail de la manœuvre. Il n'offrirait d'intérêt que pour ceux qui y ont assisté. Il faudrait d'ailleurs pour en tirer des considérations utiles, une description minutieuse de chaque mouvement. Limitons nous à la tournure générale des opérations.

Etant donné le thème ainsi que la composition et la dislocation des deux partis, on pouvait prévoir que le parti rouge chercherait la jonction de ces deux colonnes qui débouchaient dans la vallée par deux points distants d'une bonne centaine de kilomètres : Ivrée, Domo d'Ossola, tandis que le parti bleu chercherait à l'entraver en profitant de sa supériorité numérique sur chacune des colonnes séparées pour les battre successivement. Quant au point où la jonction serait cherchée, on pouvait supposer que le rayon de concentration des bleus se trouvant devant le front du débouché oriental, c'est là que l'action principale serait portée, le IIIe corps débouchant

d'Ivrée étant appelé à joindre le plus tôt possible le Ier. Cette marche de flanc d'un corps d'armée à une distance relativement faible de l'adversaire, était favorisée par le terrain accidenté qui, par Biella, Mosso, Borgosesia s'étend jusqu'au lac d'Orta. Une fois les forces de ses deux corps réunies, le parti rouge pouvait tenter de pousser plus avant son invasion.

Le parti bleu devait manœuvrer par la ligne intérieure, et porter sa masse principale sur une des colonnes pour la battre pendant qu'il retiendrait seulement l'autre avec une minime partie de ses forces, puis se retourner contre cette dernière. A cet effet, il pouvait employer très utilement sa division de cavalerie indépendante, en la chargeant de résister opiniâtrement au Ier corps qui ne manquerait pas de hâter sa marche de jonction.

Ces prévisions paraissaient les plus naturelles. L'exécution y a partiellement répondu.

En effet, le commandant des bleus, général Roger, s'est empressé de porter sur la gauche de sa ligne d'opération (Novare-Borgomanero-Orta-Ornavasso-Domo d'Ossola) les 30 escadrons de sa division de cavalerie pour entraver le mouvement du Ier corps d'armée. Avec ses trois divisions d'infanterie et ses troupes auxiliaires il se porta de front sur le IIIe corps afin de le refouler.

Afin de ne pas accélérer trop le dénouement de l'action, la direction des manœuvres retarda d'un jour le mouvement des bleus, faisant ainsi le jeu des rouges qui en profitèrent très congrûment. Le IIIe corps d'armée appela à lui le Ier, qui, jugeant de la menace que constituait pour lui la cavalerie ennemie, prit les meilleures dispositions pour avancer en protégeant son flanc droit et ses derrières. Il plaça ses trains au centre de sa longue colonne, les garantissant ainsi contre les entreprises de l'ennemi. A plusieurs reprises la cavalerie bleue tenta d'arrêter la colonne rouge, mais soit qu'elle n'agit pas toutes forces réunies, soit que le terrain lui fût défavorable, elle n'obtint jamais de résultats un peu marqués contre son prévoyant ennemi. En conséquence, et nonobstant deux importantes tentatives des bleus à Gozzano et à Borgose pour s'interposer entre les deux corps rouges, ceux-ci opérèrent leur jonction le troisième jour des manœuvres. Les bleus se concentrèrent alors au sud de la ligne [illegible], les rouges marchant sur eux. La partie stratégique des manœuvres était terminée, la tâche des généraux d'armée prenait fin.

Les actions qui suivirent [illegible] dans une vaste zone de terrain ayant [illegible] grande bataille générale. Mais [illegible] présente pas d'intérêt [illegible] inutile, dans tous les cas [illegible] terminant la période [illegible]

fixée. A diverses reprises, les prévisions de la direction des manœuvres sur la durée des actions et sur leur développement ont été trompées par la réalité. Mais il faut s'en féliciter plutôt que le déplorer, car jamais autant que cette fois-ci on a fait le possible pour n'altérer en rien la suite naturelle des événements. Le dernier jour, l'offensive décisive du parti rouge commençait le refoulement du défenseur sur les dernières positions qui pouvaient protéger sa retraite dans la plaine de Novare; les derniers enseignements des manœuvres étaient acquis; elles devaient finir avec la victoire de l'envahisseur rouge sur l'énergique défense des bleus.

Les critiques n'ont pas fait défaut, de la part d'un chacun. Il ne pouvait en être autrement, et elles se produiront encore lorsque tous les rapports de combat ayant été recueillis par la direction des manœuvres, celle-ci sera en mesure de rédiger une relation complète et définitive.

Il faut regretter que cette critique d'ensemble ne puisse suivre immédiatement les opérations, soit à un moment où l'impression des erreurs commises ou des succès obtenus est encore vive et où la mémoire des lieux et des circonstances est précise. A ce moment, les participants sont mieux en état de profiter des leçons dont une saine critique est l'aboutissement. Malheureusement du temps est nécessaire pour la réunion de tous les documents et une étude impartiale des faits, l'intérêt s'est affaibli et les esprits sont moins disposés à tirer profit du récit.

Ce que je puis affirmer cependant, car les spectateurs sont sur ce point unanimes, c'est que notre soldat a donné une nouvelle preuve de sa résistance, de sa discipline et de son esprit militaire, et cela tant les réservistes que les soldats de l'active. On a pu constater même que cette année-ci ne s'était produit aucun de ces incidents antimilitaristes qui ont éveillé tant de préoccupations ces dernières années. C'est un symptôme réjouissant de santé publique.

En ce qui concerne les services de l'armée, on a pu se réjouir des résultats obtenus par certains de ceux qui ont prêté à des expériences nouvelles, expériences d'appareils ou de méthodes. La conséquence sera l'introduction à plus ou moins brève échéance de plusieurs de ces services tel l'automobilisme, la radiotélégraphie, et d'autres. Il faut observer surtout que, chez nous, le service de l'alimentation a toujours été inférieur à ce qui est désirable. On a trop compté sur la proverbiale sobriété du soldat italien. Il est exact qu'il n'a pas de grandes exigences; notre paysan restera facilement une journée à jeun sans se plaindre, comme cela est arrivé pendant les récentes manœuvres. Mais il serait imprudent de trop tabler là-dessus. Notre armée est peut-être la plus arriérée en ce qui concerne l'alimentation du soldat et nous avons grand besoin de réaliser des progrès dans ce domaine si important pour le succès des opérations.

Egalement défectueuse, — c'est une autre insuffisance de notre armée, —

s'est montrée la chaussure du fantassin. Il est nécessaire, il faut, coûte que coûte, munir notre infanterie d'une chaussure plus forte et plus rationelle. Des troupes mal chaussées ne marchent pas et par conséquent ne combattent pas, car combattre aujourd'hui c'est marcher. Peut-être vaudrait-il mieux un fusil moins précis et de moins longue portée que le nôtre et une meilleure chaussure. Les inconvénients de la nôtre ont pu être relevés par tous ceux qui ont vu se mouvoir nos régiments; et ces inconvénients se sont accusés naturellement plus sensibles pour les réservistes, à cause de leur âge et de la perte de l'entraînement. On a vu des réservistes, poussés par le point d'honneur, continuer à marcher nus-pieds, après avoir ôté leurs souliers parce que ceux-ci, trop bas, trop durs, mal conformés, les blessaient : spectacle à la fois désolant et réconfortant.

On pourrait élever une critique analogue, quoique moins sévère, contre l'habillement et l'équipement : la couleur de l'uniforme, la forme de la coiffure, celle du havresac. La répartition du chargement demande aussi un changement radical. Les manœuvres de cette année qui l'ont prouvé une fois de plus imprimeront un nouvel élan à l'étude des réformes commencée et qui a conduit déjà à quelques résultats pratiques, par exemple l'adoption du képi (casquette) dont je vous ai déjà parlé.

* * *

Le matin du 4 septembre, en présence de S. M. le roi, le général Saletta, directeur des manœuvres, a tenu une conférence finale à laquelle ont assisté 60 généraux et plus de 200 officiers supérieurs et commandants. Voici le résumé de ce qu'il a dit.

Parlant du choix du théâtre des manœuvres, il a exposé que celui-ci avait été dicté uniquement par le désir d'exercer les unités et les commandants sur un terrain nouveau. Il justifia le retard imposé au mouvement des bleus par la nécessité de laisser l'action se dérouler dans un terrain mieux approprié à son développement dans les limites du temps assigné aux opérations. Il regretta que les commandants aient trop limité leur initiative et que les chefs en sous-ordre aient montré une insuffisante connaissance de la situation et des intentions du commandant. Les ordres ne sont pas toujours transmis avec la précision ni la clarté désirables, d'où des erreurs tactiques.

Examinant l'action des diverses armes, le général Saletta constate que si l'infanterie donna la preuve de son entraînement à la marche, elle ne sut pas toujours se couvrir dans le voisinage de l'ennemi. L'artillerie s'est montrée manœuvrière. Sur la cavalerie, le général réserve son jugement, relevant toutefois que le terrain était défavorable à son action et la louant d'avoir su parcourir une moyenne quotidienne de 50 km. Il loua sans restriction le fonctionnement des services, mais en faisant ressortir cependant

la grande différence qui existe entre les effectifs de manœuvres et ceux de guerre. Il a terminé par des paroles d'encouragement à l'adresse des officiers qui doivent étudier et persévérer dans l'effort s'ils veulent rester à la hauteur des exigences de la guerre.

* * *

Le canon de campagne Krupp à recul sur l'affût, à l'essai en Italie depuis plus d'un an, n'a pas rencontré grand accueil. Une tempête de protestations s'est élevée ces derniers mois contre la fabrique et a provoqué une longue et ingrate polémique. Certes, nos inspecteurs d'artillerie ont mis quelque exagération dans la sympathie dont ils ont entouré ce matériel, alors qu'ils auraient pu prendre en plus sérieuse considération d'autres modèles tant étrangers que nationaux. Mais il y a eu exagération aussi en sens contraire, c'est à dire de la part de ceux qui ont écrit que le nouveau shrapnel cessait d'être efficace à 2000 m., que la bouche à feu ne pouvait plus servir après quelques cents coups, que sa construction était défectueuse, etc. Depuis le mois de juillet jusqu'à ces derniers jours, toute la presse italienne s'est occupée de cette grave querelle. Les autorités militaires ont fait des déclarations rassurantes mais qui n'ont pas rassuré tout le monde.

Vous me dispenserez de répéter tout ce que l'on a dit ou écrit, tout ce que l'on dit ou écrit encore sur ce sujet.

Le seul point important est que prochainement on verra la fin du débat et que cette irritante question trouvera sa solution.

* * *

C'est de la Commission d'enquête pour l'armée que le pays attend, entre autres, cette solution. Comme vous le savez, cette Commission doit rapporter au milieu de l'année prochaine sur tout ce qui a trait à l'administration de la guerre. Mais pour le moment, elle concentre son attention sur le problème de l'artillerie.

Elle opère de la façon suivante : Pendant plusieurs jours elle a fait manœuvrer et tirer la batterie devant elle au camp de Nettuno. Puis elle a assisté aux grandes manœuvres — ou plutôt une commission choisie parmi ses membres — s'intéressant à tous les services de l'armée, mais s'attachant plus spécialement à l'examen de la batterie Krupp attribuée au parti bleu. Elle l'a suivie dans ses marches et dans ses prises de positions pour s'assurer de sa mobilité et des facilités de son fonctionnement. A mi-septembre, elle s'est réunie à Rome et a interrogé un grand nombre de personnes compétentes : généraux, officiers supérieurs, capitaines, lieutenants, ouvriers des usines de l'Etat, journalistes, etc., bref tous ceux qui pouvaient fournir des éclaircissements utiles et sincères. Les interrogatoires ont été sténographiés et signés par les interrogés. La Commission procédera encore à des

expériences de tir et de roulage avec un personnel autre que celui employé jusqu'à présent. Le programme de tir a été arrêté par l'amiral Bettolo, membre de la Commission. Je crois intéressant de vous l'indiquer :

Seront mis à l'épreuve :

4 canons de 75 mm. A. Krupp, modèle 1906.

1 canon de 75 mm. A. de la fabrique nationale et pouvant tirer une cartouche réunissant le projectile et la charge.

1 canon de 75 mm. A. de fabrication italienne, à affût rigide.

On tirera des séries successives de 50 coups avec chaque bouche à feu, en changeant de poudre à canon pour chacune des pièces de la batterie Krupp. Des tirs à outrance sur buts fixes seront tirés par chaque bouche à feu pour déterminer son degré de résistance, celui de l'affût et les qualités balistiques. En même temps, on mesurera les vitesses initiales et la tension à laquelle est soumise le canon.

Après toutes ces expériences, et en novembre probablement, nous aurons une réponse définitive, et quelle qu'elle soit, le pays pourra s'y soumettre avec confiance parce que la Commission qui, comme vous le savez, ne compte pas moins de 17 membres, est réellement au-dessus du soupçon.

INFORMATIONS

SUISSE

La fortification et le béton armé. — Un abonné nous écrit :

« Jusqu'à ce jour. le béton armé n'a guère pris place dans la construction des fortifications, ou plutôt, le peu de béton armé qui a été employé jusqu'ici dans la construction des forteresses, a servi à faire des planchers et des plafonds dans les casemates destinées au logement des troupes.

Contre le feu de l'artillerie moderne, on a opposé des cuirassements en acier, de fortes maçonneries de granit, ou bien on a coulé des masses de béton de ciment.

Si on avait connu les qualités du béton armé, on se serait vite rendu compte que ce serait en fortifications que son emploi aurait dû plutôt se généraliser. Il est bien entendu que les divers systèmes de béton armé, employé dans les constructions civiles, ne sont pas faits pour résister à la perforation et à l'explosion d'un projectile d'artillerie. *Il faut une autre composition de béton armé.*

Ces constructions en béton armé sont capables de résister à de violents ébranlements. La force du choc d'un projectile n'est pas localisée au point atteint, mais elle se répartit sur tout l'ensemble de la construction; la cause en est l'*elasticité* du béton armé. Par contre, un projectile par sa force de pénétration, perforera le béton armé sur une certaine épaisseur, l'explosion de l'obus se produira, sans toutefois fendre ou désagréger le béton armé, le cône d'explosion sera très petit; la cause en est *la ténacité* du béton armé, provenant de l'adhérence du béton et du fer.

L'élasticité et la ténacité du béton armé le rendent donc propre à la construction des parties d'un fort exposées au tir de l'artillerie.

Un ingénieur du bureau de construction des fortifications à Berne, le capitaine du génie Grobet, a construit *des cuirassements* au moyen de fers et de ciment; il est vrai d'ajouter que *ces cuirassements* ne sont pas du béton armé tel qu'on l'emploie dans les constructions civiles; la proportion du fer et du béton étant tout autre; mais l'ingénieuse disposition des fers et le dosage en gravier, sable et ciment, donne à cette composition une telle homogénéité que son emploi assure les constructions fortifiées contre les effets désastreux d'un bombardement. Un autre avantage de ce système de cuirassement est qu'il est moins coûteux que les revêtements en blocs de granit. Il suffit de trouver du sable, du gravier et de l'eau et de transporter du fer et du ciment, pour pouvoir construire n'importe où, même en haute montagne. »

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions de juillet à septembre 1907 :

Aa 73. Garollo, G. : *Dizionario biografico universale, manuele Hœpli.* Milano 1907. 2 vol. 8.

Bc 281. Gagliardi, E. : *Novara und Dijon.* Höhepunkt und Verfall der Schweizerischen Grossmacht im 16. Jahrh. Zürich 1907. 8.

Ca 28. *Monographien zur Weltgeschichte.* Herausg. von E. Heyck. XXVII : Rathgen, K. : *Staat und Kultur der Japaner.* Bielefeld 1907. 8.

Da 117. *Organisation et tactique des trois armes.* Paris 8.
Infanterie. 1er fasc. — Colin : *L'infanterie au 18e siècle.* La tactique. 1907.
Cavalerie. 2e fasc. — Desbrière, E. et M. Sautai : *La cavalerie pendant la révolution 1789-94.* 1907.
Artillerie. 1er fasc. — Picard : *L'artillerie française au XVIIIe siècle.* 1906.

Da 120. Brunswik v. Korompa : *Die kriegerischen Ereignisse in Inner-Oesterreich, Tyrol, Vorarlberg und im Isonzo-Gebiet 1796-1866.* Wien 1907. 8.

Dc 162. *Le campagne di guerre in Piemonte (1703-1708) e l'assedio di Torino 1706.* Vol. I. e VII. Torino 1907. 8.

Dd 238. Négrier : *Séditions militaires*. Paris 1907. 8.

De 261. Bülow, H. v. : *Zur 40 Jahr-Gedenkfeier der siegreichen österreichischen Südarmee und Kriegsmarine im Jahre 1866*. Wien 1906. 8.

Df 462. Lœffler : *La guerre russo-japonaise*. Traduit de l'allemand par C. Olivari. Paris 1907. 8.

Df 463. *The russo-japanese war*. Compiled by the Generalstaff war office. Part I. London 1906. 8.

Df 464. *The Times History of the war in South-Africa 1899-1902*. Vol. I–V, London 1900-1907. 8.

Dg 290. Schwertfeger, B. : *Geschichte der Königlich Deutschen Legion 1803-1816*. Hanover 1907. 2 Bde. 8.

E 555. Rehtwisch, Th. : *Leuthen. Blätter der Erinnerungen an den grossen König und das Jahr 1757*. Leipzig 1907. 8.

E 556. Garibaldi, G. : *Scritti politici e militari*. Roma 1907. 8.

E 557. Taine, H. *Sa vie et sa correspondance. 1847-1853*. Paris 1904-1907. 4 vol. 8.

E 558. Hoffmann, v. : *Lebenserinnerungen des Königl. Preuss. Generalleut. Otto v. Hoffmann, geb. 1816, gest. 1900, nach eigenen Aufzeichnungen* Oldenburg 1907. 8.

Jb 40. Bernhardi, v. : *Organisation und Ausbildung der Kavallerie für den modernen Krieg*. Berlin 1907. 8.

Je 55. Kissling, H. v. : *Gefechtsbefehle*. Eine befehlstechnische Uebung. Berlin 1907. 8.

Ka 70. Immanuel : *Brigade- und Divisionsmanöver, sowie grössere Garnisonsübungen*. Berlin 1907. 8.

Nb 253. Müller, H. v. : *Geschichte des Festungskrieges von 1885—1905, einschliesslich der Belagerung von Port-Arthur*. Berlin 1907.

Pa 283. Hildebrandt : *Die Verwundungen durch die modernen Kriegsfeuerwaffen, ihre Prognose und Therapie im Felde*. Berlin 1905 u. 1907. 2 Bde. 8.

Pc 112. Hoorn, F. : *Kriegschirurgische Erfahrungen aus dem russ.-jap. Kriege*. Wien 1907. 8.

Sb 478. Biermann, C. : *La vallée de Conches en Valais*. Lausanne 1907. 8.

Sb 479. Tauber, C. : *Aus den Tessiner Bergen*. Zürich 1907. 8.

Sb 480. Dübi, H. : *Hochgebirgsführer durch die Berneralpen*. Bd. I u. F. Bern 1907. 8.

Sb 481. Ball, J. : *The Central Alps*. Part I, new edition of A. V. Valentine-Richards. New-York 1907. 8.

Sb 482. Stebler, F. G. : *Am Lötschberg. Land und Volk von Lötschen*. Zurich 1907. 8.

Sb 483. Tauber, C. : *Neue Gebirgsnamen-Forschungen*. (Stein, Schutt und Geröll). Zürich 1907. 8.

Vc 64. Fentsch, K. : *Der Krieg.* (« Morgen ». Wochenschrift für de Kultur. 1907, Nr. 10). Berlin. 8.

W 597. Mariotti : *Der Kavallerie-Karabiner.* Bern 1907. 8.

Yb 510. Anders : *Wie führt der Batterieführer seine Batterie zweckmä die Feuerstellung?* Berlin 1907. 8.

Yb 509. *Leitfaden betreffend das Gewehr 88/05 und seine Munitio 23. März 1907.* Berlin 1907. 8.

Yd 181. Roluti, Fr. : *Intorno al nostro problema militare.* Torino 1907.

Ye 215. *Artillerieunterricht für die k. u. k. Feldartillerie.* III. Teil. G geschütz. Entwurf Wien 1907. 8.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratui officiers suisses. Franchise de port pour lettres et pour colis jusqu'à c rence de 2 kg.

BIBLIOGRAPHIE

Mécanique des affûts, par le capitaine d'artillerie J. CHALLÉAT. — 1 vol cartonné de 384 pages, avec 98 figures dans le texte. — Paris, Octav 1908. — Prix : 5 fr.

Ce volume fait partie de la *Bibliothèque de mécanique appliquée*, la à son tour, est un des rayons d'une *Encyclopédie scientifique* publiée s direction du Dr Toulouse.

Cette étude est donc essentiellement scientifique et elle ne peut in ser directement que les gens du métier. Ceux-ci y trouveront, à la pag deux équations qui donnent les conditions de stabilité et à la résolutio quelles ils sont invités à appliquer leur sagacité.

Ce qui me plait dans l'auteur, c'est qu'il ne se fait pas illusion, to vant technicien et polytechnicien qu'il soit, sur la valeur de la thé sait quelle part doit être faite à l'expérience. Le contrôle de celle-ci e cessaire, et c'est la pratique qui doit avoir le dernier mot. Mais pour cette pratique, il faut envisager les propriétés caractéristiques des m mis en œuvre, puis en tirer des prévisions, en recourant au besoin à ques hypothèses.

Eh bien, le guide que voici me parait excellent, et je le signale to ticulièrement aux ingénieurs de l'artillerie. E.

« Per la Cavalleria », brochure extraite de la *Nuova Antologia*, Rom

Une connaissance des lecteurs de la *Revue militaire suisse* — le lieu Salaris — prend vigoureusement la défense de la cavalerie, que qu uns voudraient, si non supprimer, du moins réduire sensiblement au des cyclistes, par exemple.

Sans entrer dans l'argumentation serrée de l'auteur, nous lui d raison lorsqu'il voit dans les cyclistes de précieux auxiliaires de la lerie, destinés non à la remplacer mais à l'aider dans son action rap A.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

Etat-major de la direction c

pour les manœuvres de corps d'armée (Ier corps co

Commandant: Colonel-commandant de corps V
Chef d'état-major: Colonel *Immenhauser,* Gottfried.
IIe officiers d'état-major: Lieutenant-colonel *Zeerleder,* Fri
Major *Bruggisser,* Traugott.
Ier adjudant: Major *von Tscharner,* Edouard.
Officiers d'ordonnance: Capitaine *Hartmann,* Wilh.
Premier-lieutenants: *Keller,* Paul;
Lieutenant *Lotz,* Rudolf.

Division comb

Etat-major de divisi

Commandant: Colonel-div
Chef d'état-major: Lieutenant-c
IIe officier d'état-major général: Capitaine F
IIIe officier d'état-major général: Capitaine Z
Ier adjudant: Capitaine L
IIe adjudant: Vacant.
Officier d'état-major des chemins de fer: Major *Riva*
Officier du train: Major *Kell*
Commissaire des guerres: Lieutenant-c
Chef de la poste de campagne: Capitaine *C*
Chef du télégraphe de campagne: Lieutenant

Corps de troupes de la divisi

V^e^ brigade d'infanterie.

Commandant: Colonel-brigadier
Officier d'état-major général: Major *Brüderlin,*

10e régiment d'infanterie.
Lieutenant-colonel *Müller,* Karl.

Bat. 28: Major *Kupferschmied,* Gottfr.
Bat. 29: Major *Steiner,* Joh.
Bat. 30: Major *Langhans,* Fried.

9e r
Lieutena
Bat. 25:
Bat. 26:
Bat. 27:

X^e^ brigade d'infanterie.

Commandant: Colonel-brigadier
Officier d'état-major général: Major *Drissel,* L

20e régiment d'infanterie. **19e r**

hés, pour l'adjudance et autres services.

de Tscharner, Edouard.
Hartmann, Wilhelm; *Locher,* Fritz; *Stoffel,* Adolf; *Saurer,* Adolf; *Staub,* Karl; *Schurter,* Jak.; *Schuster,* Osk.; *Steinmann,* Otto; *Meyer,* Konrad.
Keller, Paul; *v. Glutz,* Stephan; *Büchi,* Alf.; *Stoffel,* Alfred.
Lotz, Rudolf.
Major *Rüegg,* Jakob.
ı: Lieutenant *Pfund,* Robert.

tachement de vélocipédistes, 1 automobile.

ıajor du Ier corps d'armée.

	Colonel-commandant de corps *Techtermann,* Arthur.
	Colonel *Galiffe,* Amédée.
éral adjoints:	Lieutenant-colonel *Chavannes,* Robert.
	Major *Potterat,* Louis.
ıt:	Capitaine *de Mandach,* Konrad.
	Major *Hellwig,* Georges.
	Capitaine *Mallet,* Godefroy.
la section	
	Capitaine *Amaudruz,* Victor.
	Colonel *Meley,* Charles.
ıie:	Lieutenant-colonel *Etier,* Paul.
	Lieutenant-colonel *Mühlegg,* Fritz.
	Colonel *Kohler,* Alfred.
	Lieutenant-colonel *Gillard,* Aug.
de corps:	Colonel *Siegwart,* François.
pagne:	Major *Dubois,* Paul.
ımpagne:	Capitaine *Held,* Ernest.

Section de vélocipédistes.

ompagnie de guides 9.

...itaine *Girad,* Charles

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIIe Année — N° 11 — Novembre 1907

Les manœuvres de divisions

DU

Ier CORPS D'ARMÉE[1]

Les deux divisions du Ier corps avaient eu leur cours préparatoire : la première sur la rive gauche de la Thièle dans le secteur Bofflens-Yverdon-Champagne-Baulme, la deuxième sur les deux rives de la Grande Glane, dans la région Romont-Vuisternens en Ogoz-Matran-Prez. Le 3 septembre au soir la première occupait à peu près les mêmes cantonnements et la deuxième se trouvait sur la rive droite de la Broye, derrière la ligne Seigneux-Trey. Le 4 septembre fut consacré à la remise en état des troupes et les 5, 6 et 7 eurent lieu sur la ligne Yverdon-Romont les manœuvres de division contre division, à l'issue desquelles le corps d'armée devait se concentrer, front au nord, dans la contrée de Romont, derrière une ligne d'avant-postes allant de Massonnens à Villars Bramard.

Description du terrain.

Les deux plateaux entre lesquels coule la Broye à partir de Moudon, point où elle prend définitivement la direction du nord, sont assez différents de configuration.

Celui de Combremont, à l'ouest, présente cette particularité que ses bords sont plus élevés que son centre, ce qui lui donne l'aspect d'une immense cuvette. Ses points les plus élevés (750 à 800 mètres), sont à 250 mètres au-dessus de la Broye et à

[1] Les indications sont données d'après la carte des manœuvres 1 : 10000, parue en supplément dans la livraison d'août 1907 de la *Revue militaire suisse.*

300 mètres au-dessus de la Thièle, la hauteur moyenne de sa partie centrale est inférieure de 75 mètres. La ceinture de crêtes qui l'entoure et qui est double du côté de l'est, est traversée par quelques coupures ou dépressions toutes utilisées pour le passage des principales voies de communication. Les versants extérieurs de ces crêtes s'abaissent en pentes très fortes et leur partie inférieure du côté de l'est n'est presque partout que très difficilement praticable. Aussi, quoique le réseau de routes soit sur le plateau même serré et solide, n'a-t-il que trois débouchés dans la vallée de la Broye : à Moudon, à Lucens et à Granges. Par Surpierre et Villeneuve on peut aussi gagner la vallée, mais il ne s'y trouve pas de pont. Le ravin de la Menthue qui limite le plateau du côté de l'ouest est un obstacle formidable qui ne peut être franchi qu'aux ponts de Bercher, Bioley-Magnoux, Donneloye et Yvonand. Le terrain dans la partie centrale est mouvementé mais assez ouvert et, en général, praticable à toutes les armes, cependant les nombreux cours d'eau qui en descendent creusent dans leur partie inférieure, surtout du côté de la Broye, de profonds ravins.

Le plateau de Prévonloup, à l'est de la vallée, forme une large croupe allongée dont la partie supérieure, assez inégale, s'élève à environ 250 mètres au-dessus de la rivière depuis laquelle elle est cependant beaucoup plus accessible que depuis les hauteurs de l'autre rive. A l'ouest, le terrain s'abaisse en pente douce jusqu'à la Grande Glane, qui coule une trentaine de mètres plus bas. Les routes sont moins nombreuses et moins bonnes que de l'autre côté de la Broye ; le terrain quoique plus couvert et plus mouvementé est aussi généralement praticable.

Ces deux régions enfin sont semées de nombreux et grands villages agricoles présentant beaucoup de ressources au point de vue de l'entretien et du stationnement des troupes. Quant à la Broye, elle ne constituerait pas par elle-même un obstacle si elle n'était canalisée sur presque tout son cours de Moudon à Payerne.

Situation générale et situation spéciale des deux partis le 4 au soir.

La situation de guerre qui devait servir de base aux manœuvres des 5, 6 et 7 septembre était la suivante :

Une armée rouge a pénétré en Suisse par les deux rives du lac Léman et le Jura vaudois.

Une armée bleue marche à sa rencontre entre la Broye et la Sarine.

La supposition spéciale du parti rouge indiquait que le gros de l'armée avait atteint le 4 septembre la ligne Venoge-Thièle, sa colonne de droite Villeneuve. La Ire division, censée former l'aile gauche de cette armée, se trouvait à Yverdon; en réalité elle stationnait sur la rive gauche de la Thièle derrière la ligne Suscévaz-Concise, avec ses avant-postes le long de la rivière, du pont d'Ependes au lac. Elle avait été renforcée du régiment de cavalerie 1, de la compagnie de mitrailleurs, du groupe d'artillerie II/3, d'une section de télégraphistes et de la compagnie d'aérostiers.

La IIme division constituait l'aile droite de l'armée bleue dont le gros était supposé avoir atteint le 4, avec ses têtes de colonnes, la ligne Marnand-Autigny. Elle stationnait dans le secteur Broye-Trey-Châtonnaye-Rossens-Villars Bramard-Seigneux, avec avant-postes le long de la rivière, de Lucens à Granges-sous-Trey, prolongés jusqu'à Payerne par le régiment de cavalerie 2 qui lui avait été attribué ainsi que le groupe d'artillerie I/3 et une section de télégraphistes.

L'état de guerre commençait le 4 à 6 heures du soir, pour ne cesser que le 7 à l'issue de la manœuvre.

Journée du 5 septembre.

1. *Ordres donnés aux deux partis et dispositions prises.*

Le commandant de la Ire division (rouge) avait reçu le 4 septembre l'ordre suivant, daté de 6 heures du soir :

La cavalerie et le landsturm bleus occupent les passages du Jorat et la ligne de la Broye, que nos patrouilles n'ont pu franchir.

Je continuerai demain ma marche, direction la ligne Palézieux-Moudon, ma colonne de droite par Châtel-St-Denis, direction Vaulruz.

Vous recevez l'ordre de marcher demain avec votre division d'Yverdon par Lucens, direction Romont, et d'agir sur le flanc droit de l'ennemi.

Des détachements de toutes armes march.nt à votre droite d'Orbe par Vuarrens et Chapelle sur Moudon, à votre gauche par Yvonand sur Payerne

A cet ordre étaient jointes des prescriptions de manœuvres ainsi conçues :

La Thièle devra être franchie :
par des patrouilles de cavalerie à 5 h. 15, matin,
par des unités de cavalerie à 6 h. 15, matin,
par les autres armes à 6 h. 40.
Le pont de Bioley-Magnoux a été complètement détruit pendant la nuit.

Le colonel Secretan, commandant de la Ire division, donna d'abord un ordre pour la cavalerie aux termes duquel le régiment 1 devait dès 5 heures du matin faire explorer par des patrouilles le secteur Moudon-Payerne. Lui-même, franchissant la Thièle à Yverdon à 6 h. 15, se porterait sur les hauteurs Vuissens-Champtauroz qu'il tiendrait jusqu'à l'arrivée de l'infanterie. La compagnie de guides 1, suivant immédiatement le régiment, assurerait l'exploration tactique de la division.

Quoique la destruction du pont de Bioley-Magnoux et la présence d'un détachement supposé sur la route du bord du lac ne laissassent à la Ire division d'autre alternative que de marcher en une colonne par Donneloye, l'ordre du colonel Secretan prescrivait le rassemblement de toutes ses troupes en trois colonnes, dont les têtes devaient se trouver toutes trois, à 6 heures du matin, aux abords du pont de la Thièle à Yverdon. La Ire brigade sur la route de Treycovagnes, la IIe avec le bataillon de carabiniers 1, le régiment d'artillerie 1, le demi-bataillon du génie, la section de télégraphistes et la compagnie d'aérostiers, sur la route de Grandson ; le groupe d'artillerie II/3 enfin avec le train de combat, sur le quai de la Thièle.

A 6 heures 40, la division se mit en marche. L'avant-garde, sous les ordres du lieutenant-colonel Quinclet, était composée du régiment d'infanterie 3, du bataillon de carabiniers, du groupe d'artillerie II/3, d'une compagnie de sapeurs et de la compagnie d'aérostiers. Les carabiniers placés à la queue de la colonne du centre ne purent suivre que plus tard.

La Ire brigade était en tête du gros, encadrant le régiment d'artillerie 1, qui suivait entier le second bataillon ; le régiment d'infanterie 4 venait après la Ire brigade. L'ordre prescrivait une allure de 4 ½ kilomètres à l'heure et des haltes qui auraient lieu suivant les circonstances.

Le commandant de la IIe division reçut comme émanant du chef de l'armée bleue, la communication que voici :

L'ennemi a atteint cet après-midi la ligne Venoge-Thièle, le gros de ses forces se trouve entre Cossonay et le lac. Des débarquements de troupes ont eu lieu sans interruption à Vallorbe et Yverdon depuis midi.

Je marcherai demain à la rencontre du gros de l'armée rouge direction la ligne Moudon-Palézieux.

Vous recevez l'ordre de vous porter sur les hauteurs Est d'Yverdon, d'observer les troupes ennemies qui sont dans cette ville et de les arrêter si elles se dirigeaient sur mon flanc droit par les hauteurs ouest de la Broye.

Prescriptions de manœuvres. — La Broye devra être franchie : par les patrouilles de cavalerie à 4 h. 30 matin, par les unités de cavalerie à 5 h. 30 matin, par les autres troupes à 6 h. matin.

Le pont de Bioley-Magnoux a été complètement détruit pendant la nuit.

Le colonel Kœchlin donna aussi un ordre de rassemblement, Les troupes devaient se réunir en plusieurs groupes à Granges sous Trey, Marnand et Henniez, sous la protection de grand'gardes poussées à 5 heures sur les hauteurs de Granges-Marnand et de Surpierre.

Le régiment de cavalerie 2, franchissant la Broye à 5 h. 30 du matin, avait l'ordre de se porter par Combremont et Donneloye, sur les hauteurs Est d'Yverdon, d'explorer de là dans les directions Yverdon, Orbe, Cossonay *(supp.)* et de contenir le plus longtemps possible les troupes ennemies si elles avançaient. Une patrouille renforcée de sapeurs devait détruire les ponts de la route et du chemin de fer à Yvonand. Pendant la nuit, le demi-bataillon du génie construirait sur la Broye, près d'Henniez, un pont praticable à l'artillerie et plusieurs passerelles pour les fantassins. Le passage devait être prêt à 5 heures.

L'ordre de mouvement fut donné à Marnand à 5 h. 20. Le projet du colonel Kœchlin était de gagner la Menthue en deux colonnes et de prendre là de nouvelles dispositions suivant les circonstances. Le gros de la division, sous ses ordres directs, suivrait la route Granges sur Marnand, Sassel, Combremont-le-Grand, Démoret; une colonne de gauche, composée du régiment d'infanterie 7, du bataillon de carabiniers 2, du groupe d'artillerie II/2 et d'une compagnie de sapeurs, le tout sous le colonel Robert, commandant de la IVe brigade, passerait la Broye à Henniez et s'avancerait par Surpierre, Cheiry, Combremont-le-Petit, Vuissens sur Chanéaz.

Les deux colonnes s'ébranlèrent à 6 heures. L'avant-garde de droite, commandée par le lieutenant-colonel Jordy était composée du régiment d'infanterie 8, du groupe d'artillerie I/3, d'une partie de la compagnie de guides 2 et d'une demi-compagnie de sapeurs. Le groupe d'artillerie du gros de la colonne était placé

entre les deux régiments de la IIIe brigade. Le bataillon de carabiniers 2 formait seul l'avant-garde de la colonne de gauche dans laquelle l'artillerie marchait entre les deux derniers bataillons.

2. *Prise de contact.* — Donneloye se trouve à peu près au centre d'un vaste cirque de hauteurs dans lequel la route d'Yverdon débouche à « *En Joux* », point distant de deux kilomètres à vol d'oiseau de la coupure où coule la Menthue et vers laquelle le terrain s'abaisse de manière assez constante et uniforme. Sur la rive droite, il se relève brusquement en deux sauts: les croupes (640 et 595) qui s'étendent de Mézery au sud jusqu'au ruisseau qui vient de Prahins et qui couvrent Donneloye du côté de l'est, puis les crêtes de Molondin, Démoret et Chanéaz, qui dominent de cent mètres la première ligne de hauteurs et d'où la vue s'étend sur toute la contrée tant á l'ouest qu'à l'est. La possession de ces deux lignes a une importance capitale pour le passage de la Menthue.

La distance d'Yverdon à la Broye est de 25 à 28 kilomètres suivant la route choisie à partir de Donneloye: la colline 684, à l'est de cette localité forme à peu près le milieu du trajet, mais elle est atteinte plus rapidement depuis la Thièle à cause des différences de niveau.

A 7 h. 30, les deux régiments de cavalerie se rencontrèrent entre Prahins et Donneloye et se chargèrent. Par décision des arbitres le régiment rouge, réduit à deux escadrons et surpris dans un terrain défavorable, dut se retirer. L'arrivée des mitrailleurs restés en arrière lui permit cependant de se maintenir à Donneloye pendant que le régiment bleu occupait avec ses tirailleurs la croupe à l'est (684).

L'avant-garde de la Ire division qui avait franchi la Thièle à 6 h. 40 atteignit déjà à 8 h. 15, avec sa tête, la lisière est de Donneloye, n'ayant employé que 1 h. 35 pour parcourir 11 kilomètres. Le lieutenant-colonel Quinclet avait fait prendre position à Cronay au groupe d'artillerie qui lui était attaché, de façon à contenir l'ennemi s'il survenait pendant le moment critique où l'infanterie serait engagée dans le ravin ou avant qu'elle ait bien pris pied sur la rive droite.

Le bataillon 9 qui formait l'extrême avant-garde, se déploya à la sortie du village de Donneloye et contraignit ainsi le ré-

giment de cavalerie bleue à abandonner la hauteur 684 et à se retirer d'abord à Chanéaz (8 h. 10), d'où il fut délogé par une compagnie, puis à la lisière est de Vuissens (colline 740). Le régiment de cavalerie rouge dégagé par l'infanterie avait quitté la route de marche et s'était porté à Chêne-Pâquier où il avait pris position avec ses mitrailleurs (8 h. 45). A la même heure le gros de l'avant-garde atteignait à son tour Donneloye et son groupe d'artillerie quittait Cronay où le ballon s'élevait à 9 heures.

Cependant, le bataillon 9 avait repris sa formation de marche et continué son chemin sur Vuissens, couvert, ou du moins il le croyait, par la compagnie de guides 1. Déjà il avait dépassé le Rosset, à la bifurcation des routes de Démoret et Vuissens sur Prahins, lorsqu'il fut assailli sur son flanc gauche puis de front par une violente fusillade. Il se trouvait en face des avant-gardes des deux colonnes bleues. Il était peu après 9 h. 30.

Le colonel Kœchlin arrivait à Combremont-le-Grand lorsqu'il avait été informé qu'une forte colonne d'infanterie rouge marchait de Donneloye sur Prahins. Il avait aussitôt ordonné à son régiment d'avant-garde qui atteignait le carrefour sud-est de Champtauroz, de marcher déployé sur Démoret et la colline 684 est de Donneloye. Arrivé à 9 h. 10 à Démoret, ce régiment avait constaté que l'avant-garde rouge était engagée dans le défilé de Rosset entre Prahins et Vuissens; il avait alors conversé à gauche et était arrivé complètement inaperçu sur le flanc gauche du bataillon 9. La tête de la colonne bleue de gauche avait atteint le moulin nord-est de Vuissens à 8 h. 50, quand l'approche des rouges fut signalée ; le bataillon de carabinier 2 marchant déployé au nord de la route s'était rapidement avancé à la lisière du village suivi à peu de distance de deux autres bataillons et avait ouvert le feu sur l'extrême avant-garde rouge au moment où elle faisait face à l'attaque inopinée survenue sur son flanc gauche.

Dans une situation aussi critique, le bataillon 9 n'avait d'autre ressource que de se dérober le plus promptement possible dans la forêt ; c'est ce qu'il fit, cherchant à se maintenir à la lisière.

A la nouvelle de la défaite de son bataillon de tête, le lieutenant-colonel Quinclet, commandant de l'avant-garde rouge, déploya les deux bataillons qui lui restaient à la gauche des débris

du 9, à la lisière du bois ouest de « en Rosset ». Menacé d'être tourné sur ses deux ailes, il dut se retirer sur Prahins et les Buttes. Le bataillon de carabiniers 1 retardé au moment du départ d'Yverdon vint prolonger sa ligne à gauche puis le groupe d'artillerie arrivé de Cronay prit position à 9 h. 30 sur la hauteur est de Donneloye (684), sans cependant y trouver encore l'occasion d'ouvrir le feu.

3. *Déploiement.* — La tête du gros de la division rouge avait franchi le pont de Donneloye à 9 h. 15. Le colonel Secretan, arrivé à 9 heures sur la position d'artillerie de son avant-garde (cote 684), donna immédiatement l'ordre au commandant de la Ire brigade, colonel Bornand, de s'avancer à droite de l'avant-garde repoussée et de s'emparer de Chanéaz. Celui-ci ne disposait pour le moment que des deux bataillons qui précédaient le régiment d'artillerie 1, intercalé en entier dans la colonne de la première brigade où il occupait une longueur de 1500 mètres; aussi devait-il s'écouler au moins une demi-heure avant que la brigade fut réunie. Le colonel Robert, commandant de la colonne de gauche bleue, avait continué à avancer déployé. A 10 h. 15, ses deux bataillons de première ligne débouchaient des lisières de forêt sud-est de Prahins, bientôt suivis de deux batteries qui de Beauregard ouvrirent le feu sur l'artillerie rouge de la colline 684 ; il occupe enfin Chanéaz où sa troisième batterie vient prendre position. Le régiment d'avant-garde de la colonne de droite de la IIe division retenait suffisamment l'avant-garde rouge pour que le colonel Robert pût opposer presque toutes ses troupes aux deux bataillons du colonel Bornand, qui furent aisément repoussés et se retirèrent sur la hauteur boisée à l'ouest de Prahins, au sud de la route de Donneloye. Leur retraite entraîna celle de l'avant-garde qui s'établit sur le versant de la colline 684, devant l'artillerie, étendant son aile gauche jusqu'à la hauteur de Mézery.

Le colonel Robert, ignorant ce qui se passait au gros de la IIe division, ne poursuivit pas son avantage, mais décida d'attendre sur le plateau de Chanéaz, ou des ordres précis, ou un mouvement offensif du reste de la division bleue. Il laissa deux bataillons en première ligne et reforma les deux autres en réserve au nord de Chanéaz (10 h. 30).

Le commandant de la Ire division avait, de son côté, pris la

décision d'attendre que sa colonne eût serré et il ordonna à l'avant-garde et aux deux bataillons de la Iʳᵉ brigade de rester sur la défensive. Au fur et à mesure de leur arrivée, il dirigea le groupe d'artillerie II à sa droite sur la colline ouest de Prahins (595), le groupe I/1 à sa gauche, à la lisière est de Mézery. Les quatre bataillons de la Iʳᵉ brigade qui suivaient le régiment d'artillerie 1 reçurent l'ordre de se concentrer au sud-est de Donneloye, derrière les deux bataillons déjà déployés ; enfin le régiment d'infanterie 4 qui fermait la marche fut placé en potence front au nord-est de la route Mézery-Molondin à la Menthue. Les tirailleurs bleus étaient apparus de ce côté et le ballon affirmait que la IIᵉ division y avait le gros de ses forces.

Lorsque vers 9 heures le colonel Kœchlin avait dirigé son avant-garde sur Démoret, il avait ordonné au colonel Repond, commandant de la IIIᵉ brigade, qui, avec un groupe d'artillerie, formait le gros de la colonne de droite bleue, de serrer le plus rapidement possible. Le régiment d'infanterie 6 qui était en tête se trouvait alors au sud de Champtauroz. Au lieu de suivre la direction indiquée, ce qui était d'autant plus important que l'avant-garde avait obliqué à gauche et était vivement engagée avec l'avant-garde rouge du côté de Prahins, ce régiment prit le chemin de Chêne-Paquier pour attaquer par Molondin la position d'artillerie rouge à l'est de Donneloye (684). Le régiment 5, qui était en queue de la brigade, put être dirigé sur Démoret où il forma la réserve de division.

Pendant sa marche sur Paquier-Chêne, le 6ᵉ régiment d'infanterie bleue essuya sur son flanc droit le feu du régiment de cavalerie et des mitrailleuses rouges qui se retirèrent bientôt. Il réussit à gagner Molondin et à la sortie du village déploya deux bataillons en première ligne direction Mézery ; le troisième suivait en échelon débordant l'aile droite. La cavalerie rouge, postée sur la colline ouest du moulin des Balliaux, l'obligea de détacher de ce côté d'abord une compagnie puis tout son bataillon de seconde ligne. Le bataillon de carabiniers rouge, qui au début lui faisait seul face, fut bientôt prolongé à gauche par les bataillons 10 et 11 que le 88 suivait de près et que trois batteries appuyaient depuis Mézery. L'attaque des bleus était soutenue par le groupe d'artillerie I/3 qui avait pris position à 10 h. 15 au signal 738 (nord de Démoret), mais les arbitres

donnèrent l'avantage aux rouges et le régiment 6 reçut l'ordre de se retirer jusqu'à la lisière est de Molondin.

Le colonel Kœchlin qui, des hauteurs de Démoret avait vu son aile droite refoulée, avait, peu avant 11 heures, donné l'ordre au régiment 5, qui formait sa réserve, d'avancer dans le bois ouest de Démoret à la gauche du 6 et de réitérer l'attaque avec lui. Ce régiment déploya deux bataillons à la lisière ouest et en garda un en seconde ligne. A peu près au même moment, le groupe d'artillerie de l'avant-garde, laissé depuis le commencement de l'engagement près de Démoret dans la plus complète inaction, vint enfin, sur l'ordre du directeur des manœuvres, prendre position au sud-ouest du village, où son intervention aurait eu de bien plus grands résultats si elle se fût produite, comme cela était possible, une heure plus tôt.

A 11 heures, la situation des deux partis était la suivante :

Rouges. A l'extrême droite de la Ire division le régiment de cavalerie avec les mitrailleurs ramenés de l'extrême gauche à Bioley-Magnoux. Sur les hauteurs ouest de Prahins (cote 678) front contre Chanéaz, les bataillons 4, 5 et 6 en échelons débordant à gauche; derrière eux le groupe d'artillerie II/1; plus en arrière le régiment d'infanterie 1 intact, en formation de rassemblement.

Au centre, le régiment 3 (avant-garde) entièrement déployé, sa droite à la route Prahins-Donneloye, sa gauche devant Mézery; sur la colline 684 son groupe d'artillerie II/3, le tout faisant front à l'est contre Démoret.

Les carabiniers placés en oblique, front au nord-est contre Molondin, venaient ensuite et reliaient le régiment d'avant-garde aux deux bataillons du régiment 4 déployés front au nord, à mi-chemin entre Mézery et Molondin, des deux côtés de la route de Donneloye. Le troisième bataillon était en seconde ligne au nord-ouest de Mézery ; à la lisière est de cette localité se trouvait le groupe d'artillerie I/1.

Un bataillon du 6me régiment sur la hauteur ouest du Moulin du Balliaux formait l'aile droite de la IIe division *Bleus*, les deux autres suivaient, déployés, des deux côtés de la route de Donneloye, un peu en avant de Molondin; le groupe d'artillerie I/3 au signal est de Molondin.

Dans le bouquet de forêt à l'est de Démoret le régiment 5 en

marche : deux bataillons en première ligne, le troisième derrière l'aile gauche.

Le régiment 8, (avant-garde), venait ensuite, entièrement déployé depuis ce bois au ruisseau des Rottes, front à l'ouest, avec son artillerie, trop longtemps inutilisée, au sud de Démoret.

A l'aile gauche enfin, deux bataillons de la colonne de gauche bleue bordant le plateau de Chanéaz, le groupe d'artillerie II/2 au sud, deux autres bataillons en réserve au nord du village.

Le régiment de cavalerie 2 était resté à Vuissens.

4. *Décision.* — Les deux chefs de parti prirent, à peu près à la même heure, leurs dispositions pour une attaque générale, et la reprise de l'offensive se manifesta simultanément des deux côtés. Le colonel Secretan, informé par le ballon que son adversaire avait le gros de ses forces sur sa droite, donna à 11 h. 20 l'ordre au colonel Bornand d'attaquer le plateau de Chanéaz avec la 1re brigade soutenue depuis la colline ouest de Prahins par le groupe d'artillerie II/1. La IIme brigade devait faire diversion en marchant sur Démoret-Vuissens.

Les dispositions du colonel Kœchlin comportaient l'attaque de Mézery par toute la IIIme brigade (Repond), pendant que le régiment 8 et la colonne de gauche marcheraient sur Donneloye, le premier par la colline 684, le colonel Robert par Prahins.

Le terrain qu'avait à parcourir le colonel Bornand était très couvert ce qui lui permettait de dissimuler son mouvement. Il lança deux bataillons directement sur Prahins, et avec les quatre autres, dont l'un fut gardé en réserve de brigade derrière l'aile droite, il gagna le bouquet de forêt ouest de Chanéaz d'où il chercha à envelopper l'aile gauche de son adversaire.

Le colonel Robert, qui lui était opposé n'avait pas modifié son précédent dispositif : deux bataillons en première ligne et deux en réserve, son groupe d'artillerie conservant sa position au sud de Chanéaz. Au moment où le 21e, qui s'avançait à gauche de la route de Prahins, arrivait à la hauteur de la route d'Ogens, il fut assailli de front par le feu des deux bataillons dirigés par le colonel Bornand sur Prahins, et de flanc par le bataillon de gauche du 1er régiment qui avait atteint la lisière est de la forêt. Mis en complète déroute, il se replia précipitamment vers Chanéaz entraînant avec lui les carabiniers qui marchaient à sa droite. Il était environ 11 h. 30. Pendant ce temps, le mou-

vement enveloppant de la Ire brigade s'était dessiné. Le colonel Robert fut contraint d'envoyer successivement ses deux bataillons de réserve sur sa gauche, au sud du village, puis peu avant midi de retirer ses batteries sous le feu de l'artillerie rouge, d'abord à la lisière de la forêt, ensuite sur la crête de Beauregard. A midi, la première brigade était maîtresse de Chanéaz et du bord du plateau, l'infanterie bleue s'etait retirée aussi à la lisière des forêts.

A l'autre aile, le mouvement avait commencé aussi vers 11 h. 30. Le groupe d'artillerie placé au nord de Démoret (signal 738) détacha vers 11 h. 40 une batterie sur la colline ouest du moulin du Baillaux pour appuyer plus effectivement l'aile droite de la IIIme brigade, dont le régiment 6 progressait du côté de Mézery. L'apparition du 5me régiment sur le flanc des carabiniers obligea ceux-ci et le régiment 4 à rétrograder. Le groupe d'artillerie, en position à la lisière de Mézery, se replia sur la colline 684 où il se plaça front au nord à la gauche du groupe II/3. Alors toute la IIIme brigade déployée en demi-cercle de la route Molondin-Prahins à la route Donneloye-Molondin marcha, non sans un grand désordre, à l'attaque du village de Mézery et de la colline 684 ; le mouvement était appuyé par un feu intense des batteries de la colline ouest du Moulin du Baillaux et des crêtes de Molondin, et les arbitres donnèrent l'ordre à l'artillerie rouge de se retirer.

Au centre, le régiment 8, qui aurait dû appuyer l'attaque, était resté dans l'attitude passive qu'il avait prise depuis le matin. A Chanéaz, le colonel Bornand prenait ses dispositions pour déloger le colonel Robert de sa position de repli.

Les deux divisions étaient entièrement déployées ; elles étaient du reste trop vivement engagées sur une partie du front pour que la manœuvre pût continuer sans qu'il se produisît des incidents complètement invraisemblables ; aussi le commandant de corps fit-il sonner à midi 10 le signal de suspension.

Chacune des deux divisions était victorieuse sur son aile droite, mais la portée des avantages remportés était bien différente. Si les troupes de la colonne de gauche de la division bleue avaient dû céder le plateau de Chanéaz à la Ire brigade rouge, elles occupaient néanmoins une position où elles pouvaient tenir encore ; et s'il était de nouveau forcé à la retraite, le colonel Robert trouverait en arrière d'autres positions de repli barrant la ligne de

poursuite. En revanche, à l'aile droite, la IIIe brigade menaçait directement la seule ligne de retraite de la Ire division qui, une fois la colline est de Donneloye (684) perdue, ne pouvait plus couvrir utilement le pont de la Menthue. Peut-être l'infanterie rouge aurait-elle pu gagner les hauteurs du Bois de Ban, au sud, mais la retraite de l'artillerie qui avait reçu l'ordre d'évacuer sa position, semblait bien compromise. L'avantage de la IIe division était donc en réalité beaucoup plus décisif : il est juste d'ajouter qu'elle avait eu, dès le début, l'avantage du terrain et que la tâche de la première était beaucoup plus difficile.

5. *Retraite de la IIe division.* — Le programme des manœuvres exigeait la retraite de la division bleue ; comme les circonstances du combat ne l'auraient pas justifiée, la direction des manœuvres la provoqua au moyen d'une supposition.

A 12 h. 15, le colonel Kœchlin reçut la communication suivante que le commandant de l'armée bleue était censé lui expédier de Chavannes sur Moudon, à 10 heures du matin : « Je suis engagé avec des forces rouges très supérieures sur la ligne Moudon-Rue ; une forte colonne ennemie de toutes armes (*supposée*) marche direction St-Cierges-Thierrens. Maintenez-vous à tout prix sur les hauteurs ouest de la Broye et prenez une position d'où vous puissiez couvrir les routes de Lucens et de Granges-Marnand. L'ennemi ne peut pas déboucher par Moudon. »

Dans la réalité, le commandant de la IIe division aurait été avisé beaucoup plus tôt de la marche de cette colonne et il est très probable qu'il ne se serait pas engagé à fond, mais se serait borné à contenir les rouges sur son aile droite pour porter le gros de ses forces sur sa gauche. Au point de vue de l'instruction, il est toujours préférable de laisser les dispositions des deux partis ressortir tous leurs effets et de n'intervenir que lorsque cela devient absolument nécessaire. Il ne fallait pas d'emblée influencer la division bleue et écarter l'éventualité d'une retraite imposée par le résultat du combat. La vraisemblance doit ainsi quelquefois être sacrifiée aux exigences de la manœuvre.

Le commandant de la IIe division choisit, comme position de repli, les hauteurs de la rive droite de la Petite-Glane, qui remplissaient, en effet, les conditions indiquées par l'ordre d'armée. Ce ruisseau ne constitue pas, par lui-même, un obs-

tacle bien sérieux, sauf dans quelques parties marécageuses. De Denezy à Combremont-le-Petit s'étend, sur une longueur de quatre kilomètres, une large croupe s'élevant dans sa partie centrale à 805 mètres. Les hauteurs nord de Denezy commandent, au midi, les routes débouchant à Thierrens et, du mamelon sud de Combremont-le-Petit, on peut battre le débouché de toutes celles qui franchissent les crêtes de Treytorens à Démoret et Vuissens. La route de Denezy à Cheyres, qui court, bien abritée, parallèlement au front, établit une excellente communication entre les deux ailes. Il est très probable que, poursuivie un peu activement par un adversaire victorieux, la II[e] division n'aurait pas réussi à l'arrêter définitivement sur cette ligne, mais elle aurait certainement pu l'y contenir assez longtemps.

Au reçu de la communication du commandant de l'armée bleue, le colonel Kœchlin prit ses dispositions pour la retraite. Il constitua une arrière-garde, composée du régiment d'infanterie 6 qui se trouvait à l'extrême droite, du régiment de cavalerie 2 et du grouge d'artillerie I/2. Ces troupes, sous le commandement du colonel Repond, devaient occuper la hauteur Molondin-Démoret où se trouvait déjà l'artillerie. Le reste de la division se retirerait : le régiment 5, alors à l'est de Mézery par Vuissens sur Combremont-le-Petit ; la IV[e] brigade avec l'artillerie de la colonne de gauche par Denezy sur Villars-le-Comte. Ils avaient l'ordre de laisser sur la Glane les détachements nécessaires pour former les avant-postes.

A 1 h. 15, retentit le signal « en avant ! » indiquant la reprise de la manœuvre et les troupes bleues s'ébranlèrent sans être inquiétées en aucune façon par la I[re] division qui n'esquissa que beaucoup plus tard un très vague mouvement, s'arrêtant au pied des crêtes qui la séparaient de son adversaire.

A 3 heures, le gros de la II[e] division était entièrement replié sur la rive droite de la Petite-Glane et l'arrière garde reçut à son tour l'ordre de se retirer sur Combremont-le-Petit, où l'artillerie se mit en batterie sur le mamelon sud du village.

Dès que la manœuvre avait été suspendue, les troupes rouges qui se trouvaient devant l'aile droite de la II[e] division s'étaient sans plus attendre installées au bivouac ; plusieurs bataillons avaient même commencé à cuire ; aussi leur fallut-il un bon moment avant de pouvoir exécuter le mouvement que leur prescrivait un ordre de division donné entre 1 h. 30 et 2 heu-

res. Cet ordre n'exigeait pas du reste un grand effort de leur part. L'artillerie replacée à l'est de Donneloye sur la colline (684) devait poursuivre par son feu un adversaire qui n'était déjà presque plus visible, pendant que l'infanterie atteindrait la ligne Chanéaz-Prahins-Mézery-Molondin où elle s'arrêterait en se couvrant du côté de l'ennemi. La IIᵉ brigade n'avait que quelques centaines de mètres à faire pour se trouver sur cette ligne. Quant à la première l'ordre de poursuite motivait de sa part un mouvement de retraite.

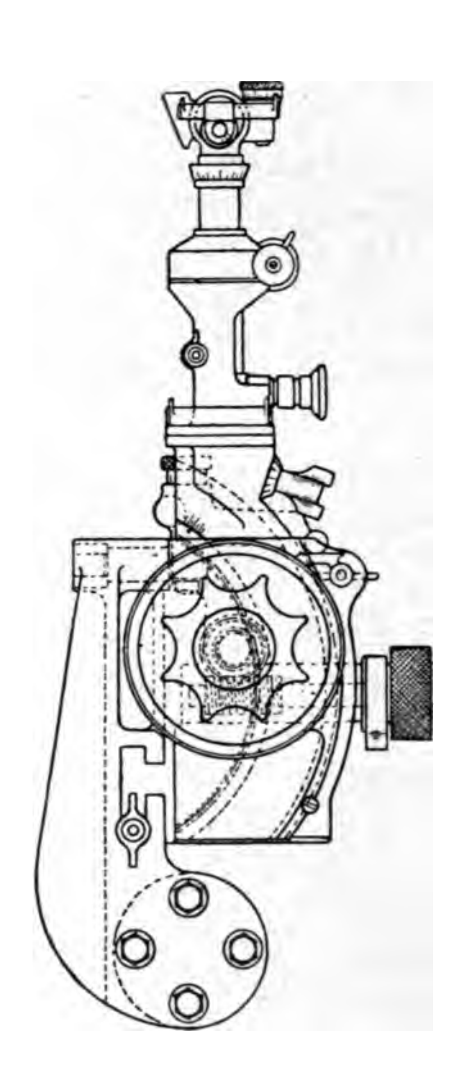
6. *Stationnement*. L'ordre de stationnement de la IIᵉ division donné vers 2 heures au Signal de Combremont-le-Petit attribuait : à la IIIᵉ brigade le secteur Combremont Grand et Petit, Cremin, Prarafond, avec avant-postes du confluent de ruisseaux Nord de Combremont-le-Grand au moulin de Vuissens ; à la IVᵉ brigade le secteur Prévondavaux, Denezy, Villars-le-Comte, Oulens, avec avant-postes du moulin de Vuissens le long de la lisière de la forêt est de la Glane jusqu'aux *Roches de l'espérance*, s'infléchissant de là, du côté du sud, pour aboutir à la route Denezy-Thierrens. Les carabiniers cantonnés à Neyruz gardaient l'espace compris entre la Lambaz et le Corjaulaz. La cavalerie, portée à l'issue de la manœuvre à l'effectif d'une brigade, couvrait le flanc droit de la division dans le rayon Nuvilly, Sassel, Cremin. L'artillerie enfin devait rester en position : un groupe au Signal de Combremont-le-Petit, l'autre sur la colline 805 m. à l'ouest de Villars-le-Comte, — les chevaux mis sous toit dans les cantonnements de l'infanterie.

La ligne de démarcation fixée à la Iʳᵉ division partant de Chêne-Pâquier passait par Démoret et Chanéaz pour aboutir au ruisseau sud de Bioley-Magnoux. D'après l'ordre donné à 3 h. 45, celle-ci prit des cantonnements étendus occupant sur les deux rives de la Menthue le secteur Prahins, Molondin, Cronay, Orzens, Oppens. La Iʳᵉ brigade à Bioley-Magnoux et Prahins avec avant-postes de la Menthue par Chanéaz au ruisseau de Rosset ; la IIᵉ brigade à Donneloye, Mézery, Molondin, avec avant-postes de *En Rosset* par Démoret à Chavannes-le-Chêne. Las carabiniers à Oppens couvraient la route de Pailly et avaient des postes à la Tuilerie à Orzens et à Ursins. L'artillerie renforcée à l'issue de la manœuvre du groupe I/3, avait été entièrement retirée sur la rive gauche de la Menthue, sauf une batterie restée à Donneloye.

Les colonnes de vivres, dirigées par l'état-major de cor avaient été mises à disposition des chefs de parti au momen la suspension du combat, à 12 h. 15. Elles se trouvaient alo celle de la Ire division à Donneloye, celle de la IIe divisioi Forel, celles de la brigade de cavalerie à Combremont-le-Pe Les unités les plus éloignées de leur cantonnement n'avaient plus d'une heure de marche depuis la reprise des hostilit le temps très beau, sans excès de chaleur toute la journée maintenait clair et sec, aussi les troupes se trouvaient-elles da les conditions les plus favorables après cette première journ de manœuvre.

(A suivre.) GALIFFE.

Pl. XLVII.



Encore une contribution

POUR

L'APPRÉCIATION DES APPAREILS DE POINTAGE[1]

(Pl. XLVII)

Plus les contributions que deux opinions opposées apportent pour élucider une question sont nombreuses, plus celle-ci tend à se clarifier. Cette étude a pour objet de compléter celle des *Schweizerische Militärische Blätter*[2], qui a soumis à une critique approfondie un passage de ma brochure intitulée *Les inconvénients du long recul constant sur affût pour les obusiers de campagne*. Si la question de la lunette panoramique et des appareils de pointage sans guidon n'y est traitée qu'en peu de mots, cette brièveté est justifiée déjà par le titre choisi. En exposant l'ensemble d'un système, on ne saurait consacrer de longues pages à des dispositifs spéciaux sous peine de donner à son article un développement hors de proportion avec la place disponible dans une revue. Nous indiquerons ici ce que nous n'avons pu dire alors.

A la remarque que « seule une fautive appréciation du but de ce dispositif (ligne de mire indépendante) peut le faire conserver dans des obusiers qui, comme l'obusier Ehrhardt de 10,5 cm., permettent de charger même lors des plus fortes élévations » nous répondrons par les avantages que ce dispositif présente pourtant en réalité.

Le principe n'est pas seulement de rendre possible le pointage tandis qu'on met la culasse en position de chargement, mais plutôt de permettre la répartition du travail et par suite d'assurer la rapidité du pointage. Du reste, pour charger, il n'y a

[1] Nos lecteurs trouveront peut-être que cette polémique sur les appareils de pointage a suffisamment duré. Elle n'est cependant pas inutile dans un moment ou l'étude de ces appareils est de toute actualité. En outre, nous aurions eu mauvaise grâce à refuser au major Goebel le droit de réponse qu'il désirait exercer. (*Red.*)

[2] Numéro d'avril 1907, p. 178-184.

lieu d'élever la culasse que lors des fortes élévations dépassant 35°.

Ainsi, dans toute une série de circonstances, on n'a pas à élever la culasse, et c'est justement le cas lorsqu'en raison de la faible distance de tir, il y a, ce qui arrive fréquemment, une importance spéciale à pouvoir faire un feu rapide. C'est ce qu'on peut obtenir quand une partie du travail du pointage est confiée au garde-fermeture, dont les fonctions ont été simplifiées et exigent pour leur accomplissement un effort moindre en moins de temps. C'est la partie mécanique du pointage, le placement de la distance, que le système à ligne de mire indépendante permet de confier à ce servant. Le pointeur peut donc s'appliquer exclusivement au pointage précis sur le but, à suivre celui-ci, au service plus délicat de la lunette de pointage et des niveaux, ainsi qu'à exécuter la correction des hauteurs d'éclatement et des écarts latéraux ; tout cela exige un œil plus exercé et une plus solide instruction spéciale que ne le demande le placement de la distance.

Combien ce placement de la distance ne dérange-t-il et n'inquiète-t-il pas le pointeur, quand il faut le renouveler à de courts intervalles, comme c'est le cas presque régulièrement au commencement des tirs et spécialement dans le feu contre des buts mobiles, qui souvent disparaissent presque aussi rapidement qu'ils surgissent! Que l'œil cesse de regarder le cran de mire pour se porter sur la hausse, et le moment favorable pour bien viser est passé. Il en sera surtout ainsi lorsque, dans un changement de but rapide et une forte modification de distance, il faudra débrayer la vis de commande de la hausse afin de déplacer celle-ci d'une grande quantité à la main. C'est ce qui se passe avec les pièces qui n'ont pas la ligne de mire indépendante. Le placement de la distance ne dérange pas le servant. Ce servant peut même l'exécuter tandis qu'il ouvre ou ferme la culasse. Mais si le combat se prolonge jusqu'au crépuscule ou jusque dans la nuit, comme cela arrive maintenant plus souvent qu'autrefois, les difficultés croissent pour le pointeur et toute simplification dans ses fonctions prend pour lui une grande valeur. Néanmoins des voix se font entendre pour demander qu'on laisse tout le travail du pointage dans une seule main. Cette opinion semble être l'expression plutôt d'un reste d'attachement aux anciennes méthodes que

d'une conviction raisonnée, car non seulement le placement de la distance n'appartient pas au pointage proprement dit, mais le système de ligne de mire indépendante construit par la Rheinische Metallwaren- und Maschinenfabrik est disposé de telle sorte que le pointeur et le chef de pièce peuvent constamment contrôler la distance placée par le garde-fermeture. Le pointeur conserve donc toute son influence sur le placement de la distance, et ceci sans aucune perte de temps. Si, pour une raison quelconque, le pointeur vient à manquer, le pointage n'est pas pour cela complètement interrompu et le servant qui le remplacera sera d'autant plus vite au courant des fonctions suspendues que les opérations du pointage auront été simplifiées. Pour le pointeur lui-même, cette simplification acquiert une haute valeur, si le chef de pièce vient à manquer. Un coup d'œil jeté sur la figure 8 du règlement d'exercice allemand pour l'artillerie de campagne montre que par la place qu'il occupe et par ses fonctions le chef de pièce est particulièrement exposé. Le pointeur est son remplaçant naturel; toute simplification dans son service en est rendue plus désirable.

Le travail du garde-fermeture en ce qui concerne le placement de la distance peut être exécuté par tout canonnier ayant reçu l'instruction générale à la pièce; chaque recrue est instruite à placer la distance. Même s'il ne reste qu'un seul homme à la pièce, le dispositif à ligne de mire indépendante ne donne lieu à aucune difficulté spéciale, puisque le service du pointage et celui de la culasse exigent pourtant que cet homme se porte des deux côtés de la pièce. Si la pièce est déjà chargée et s'il faut à la fois changer de but et modifier la distance, le retard qui résulte pour un seul servant de la division du travail du pointage sera largement compensé, parce qu'il n'y a plus à exécuter le chargement, qui prend un temps bien plus considérable. Du reste, ce n'est que pendant bien peu de temps qu'un seul homme aura à pourvoir au service complet d'une pièce. D'autres servants arriveront bientôt des pièces ou des batteries voisines ou de l'arrière, si l'artillerie engagée n'est pas déjà complètement anéantie. La division du travail du pointage de la manière prescrite ne peut donc qu'être avantageuse et parle dès l'abord en faveur de la ligne de mire indépendante.

« L'adaptation plus aisée ou plus difficile d'un appareil de pointage déterminé ne fournit pas de raison décisive pour apprécier

la valeur d'un obusier», dit l'étude du *Schweizerische Militärische Blatter*, p. 179.

Certainement pas, mais il y a pourtant là aussi une raison et même une raison tout à fait importante. Les difficultés d'adaptation peuvent être telles qu'on soit obligé d'adopter un appareil de pointage déterminé, tandis qu'un autre système d'obusier laissera plus de liberté dans le choix. Mais les Etats chez qui l'industrie est moins développée et qui fabriquent eux-mêmes leurs pièces d'après un modèle acheté ou qui ne veulent qu'en opérer l'assemblage, se prononceront plutôt en faveur d'une pièce à laquelle l'appareil de pointage qu'ils désirent pourra être plus facilement et par là plus sûrement adapté qu'en faveur d'une autre pièce présentant, à cet égard, des difficultés sérieuses ou qui ne permettra l'adaptation que d'une seule manière.

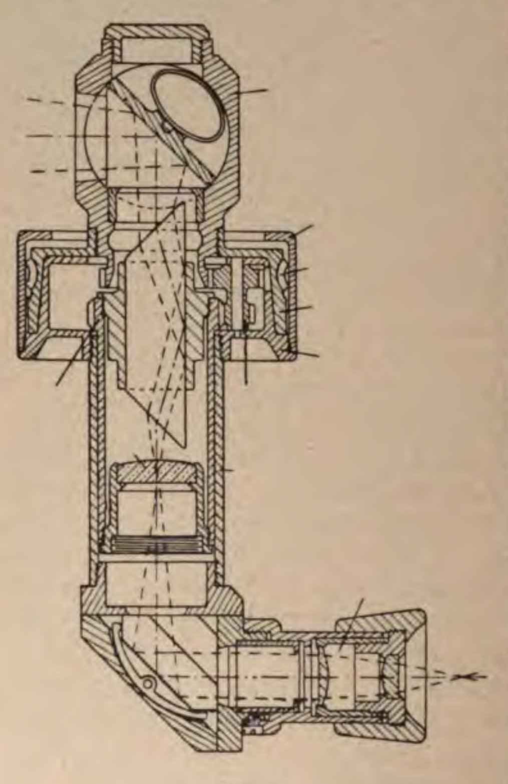


Fig. 1.

Quant aux remarques relatives à la lunette panoramique, les mots « elle nous fait défaut » dans un moment sérieux — voir *Les inconvénients du long recul constant sur affût pour les obusiers de campagne* — ne doivent pas être cités sans ceux qui les précèdent immédiatement : « si on se contente de la lunette panoramique seule, dit le passage, on a affaire à un dispositif *qui est très sensible* et qui, dans un moment sérieux, nous fait défaut ». Si donc le « moment sérieux » est tel qu'en raison de la sensibilité de cette lunette l'emploi soit compromis, la lunette

nous fait défaut. Ce passage n'a pas d'autre sens. Un regard jeté sur la figure I montre que la lunette panoramique demande en réalité des précautions de maniement qui ne seront pas toujours prises à la guerre. Les divers prismes, boîtes, tambours et coiffes qui la composent, les engrenages délicats qui opèrent les mouvements sont tous des organes relativement faciles à détériorer. Aussi pour éviter les détériorations ne place-t-on pas la lunette panoramique sur la hausse pendant les marches. On ne la place que pour le tir. Que le servant la laisse tomber ou qu'elle tombe avec lui blessé, combien facilement se détériorera-t-elle ? On se trouve alors dans un des cas visés par l'article *Les inconvénients du long recul constant sur affût pour les obusiers de campagne*, quand il attribue aux irrégularités dans la direction latérale de la courte ligne de comparaison optique de plus forts écarts au but qu'il ne s'en produit avec la longue ligne de comparaison hausse-guidon.

Les figures II et V complètent ce qui vient d'être dit.

La figure 1 représente un bras de pointage à ligne de mire indépendante de construction Ehrhardt, courbé par accident vers la gauche dans sa partie arrière. La déviation latérale de la ligne cran de mire-guidon est indiquée par l'écart latéral x, mesuré à partir du point visé z, celle de l'axe optique est représentée par l'écart x'.

La figure 2 montre un cas analogue avec un dispositif à ligne de mire indépendante. Ici, le bras qui porte la hausse et la lunette est courbé vers l'avant.

La figure 3 fait voir une lunette Krupp avec collimateur ou une espèce de chercheur, c'est-à-dire avec une courte ligne de comparaison. Là, x et x' sont égaux, mais correspondent à la valeur x des figures 1 et 2. Le calcul indique que cet x' est environ 10 fois plus grand que l'écart x aux figures 1 et 2.

Des déviations analogues se manifesteront par suite du jeu qui ne peut manquer de se produire avec le temps entre le pied de la hausse et sa douille de support.

Bien que la lunette de pointage soit de fait introduite dans divers États à l'exclusion du guidon, on a pourtant déjà, après un service de temps de paix relativement court, entendu parler de nouvelles dispositions d'ajustage, reconnues nécessaires, justement dans le sens que nous venons de mentionner. Mais, ce qu'on n'arrivera jamais à éviter, c'est le trouble des verres par

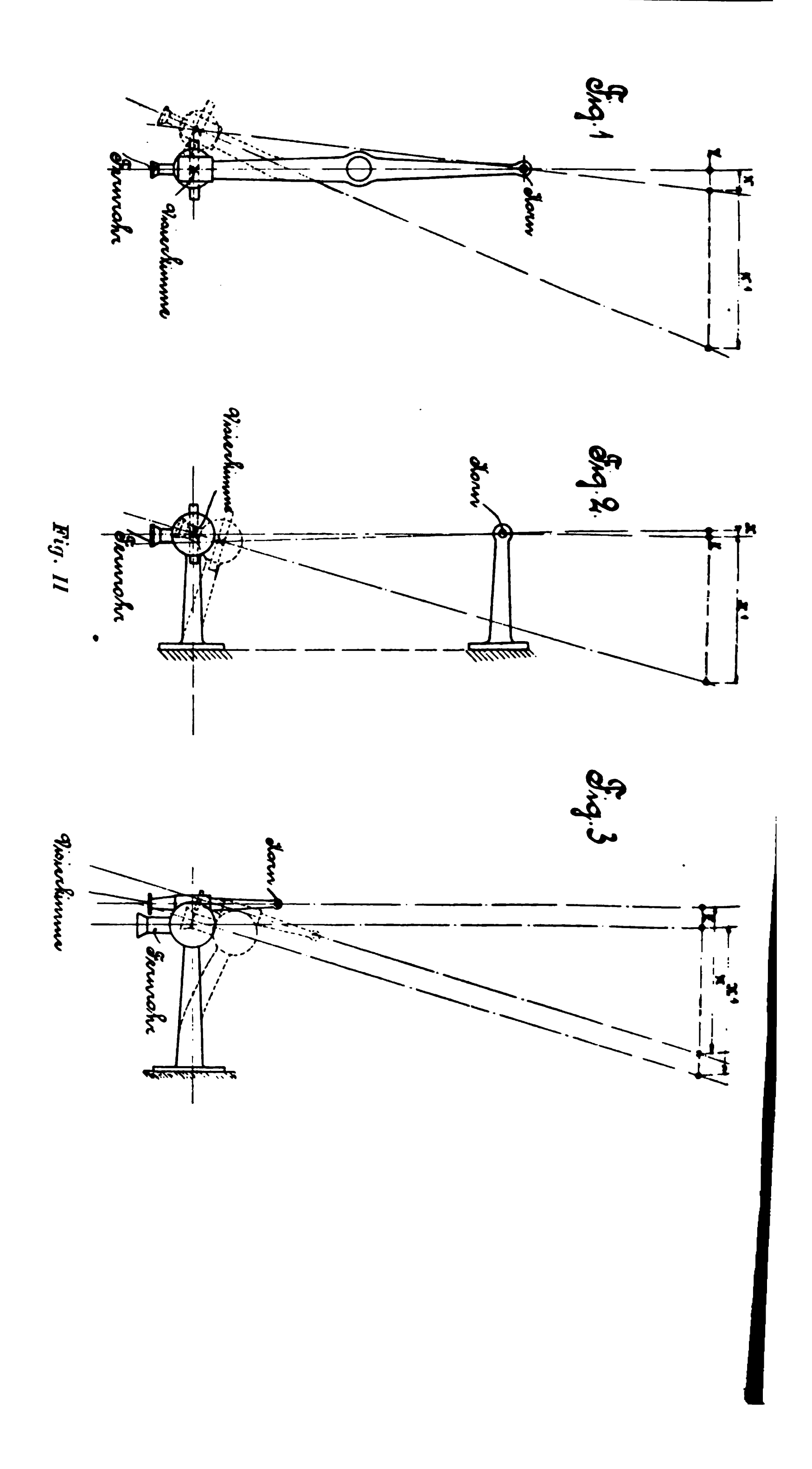

Fig. 1
Korn
Visierkimme
Fernrohr
Fig. 2.
Korn
Visierkimme
Fernrohr
Fig. 3
Korn
Visierkimme
Fernrohr

Fig. II

un temps humide. Ce trouble influera sur la précision du pointage encore plus fortement dans certains cas que les accidents indiqués ci-dessus et retardera notablement le service de la pièce. La limitation du champ de vision, surtout lors du pointage sur des buts rapprochés et larges, est aussi un inconvénient qu'on prévient avec la ligne de mire hausse guidon. A la guerre, il y aura assez d'occasions où l'on desirera ce dernier dispositif outre la lunette de point age, puisque déjà en temps de paix le mode de fixation de celle-ci peut laisser à désirer.

Le collimateur adapté à la tête de la lunette panoramique ne saurait en général être ici d'un grand secours, car, parmi les inconvénients signalés, il n'élimine que les erreurs dûes au déplacement des organes intérieurs de la lunette. C'est donc une assertion un peu hardie que celle de la page 179, qui veut quela lunette panoramique ait déjà « démontré sa valeur pour le service de guerre ». Jusqu'ici, on n'a pas appris qu'aucune armée ait employé cet instrument en campagne. Tant qu'on ne pourra présenter que des expériences de paix, d'ailleurs relativement de courte durée, on ne saurait parler de valeur éprouvée pour le service de guerre. L'histoire de la technique militaire offre assez de preuves que des dispositifs éprouvés à fond pendant la paix et proclamés conformes aux conditions du service de campagne ont fait à la guerre une chute lamentable.

Loin toutefois de méconnaître les avantages de la lunette panoramique, — puisque elle-même la recommande pour tous ses modèles de pièces, — la Rheinische Metallwaren-und Maschinenfabrik ne se dissimule pourtant pas ses inconvénients et prend ses mesures pour le cas de guerre, parce que son système de pièces lui permet de le faire sans difficulté. Sans aucun doute, la lunette panoramique est le meilleur appareil optique de pointage actuellement existant. Mais il n'est pas exempt d'inconvénients, que l'avenir permettra peut-être d'écarter. Du reste, avec les meilleurs instruments optiques, il n'est que « *possible* de viser sur le but avec précision et régularité » ; mais, d'autre part, avec eux, des erreurs de pointage aussi grandes qu'avec la ligne de mire hausse-guidon sont aussi possibles. Cela dépend complètement de l'habileté du pointeur et des conditions physiques et morales où il se trouve. Un pointeur qui pointe réglementairement obtiendra aussi, en visant avec hausse et guidon, de bons résultats de pointage et de tir. Dans les guerres qui

ont eu lieu jusqu'ici, où l'on a employé le pointage direct, plus que beaucoup d'artilleurs ne comptent le pratiquer à l'avenir, l'artillerie a obtenu ses succès avec le pointage par hausse et guidon. Dans la guerre russo-japonaise, ce cas a été moins fréquent, d'où les résultats défectueux du tir. Un œil exercé exécute le pointage latéral au moyen de la hausse et du guidon avec autant de précision qu'au moyen de la lunette panoramique. Celle-ci ne facilite le pointage que là où le but est difficile à percevoir, mais, malgré le réticule et le grossissement, elle ne met pas à l'abri d'inexactitudes dans le pointage latéral. Le pointage indirect par hausse et guidon, ou par guidon et hausse, est encore exécutable, comme il l'a été jusqu'à présent, malgré les boucliers (voir le nouveau règlement d'exercice de l'artillerie de campagne). Là où la batterie emploie le pointage indirect, elle est presque toujours plus ou moins à couvert. On peut donc, en général, l'opérer aussi avec le calme et la précision nécessaires. Que, du reste, le pointage indirect ait lieu avec la même précision que le pointage direct (page 179), c'est une assertion à laquelle aucun artilleur pratique ne souscrira.

Certainement la direction de l'instrument de pointage — lunette ou hausse-guidon – peut être donnée sur le point auxiliaire avec une précision parfaite, toutefois c'est là une visée directe sur un objet la plupart du temps rapproché et bien visible. Mais, par rapport au but à battre, la ligne de mire — optique ou longue — ne passera en général qu'approximativement par le point à atteindre.

Le collimateur adapté à la tête de la hausse et destiné à remplacer la lunette panoromique ne permet pas de pointer indirectement d'une manière essentiellement différente que par le cran de mire et le guidon ; il ne remplace du reste que partiellement la lunette.

La brochure dit : « Le fait que dans la pratique un système avec appareil de pointage simple permet d'obtenir le même résultat que celui que donne un dispositif compliqué ou même un résultat supérieur est sans doute d'une importance décisive. »

Ce système simple ne donne pas, dans tous les cas, un résultat supérieur ; il fournit même un résultat inférieur, parce qu'il ne permet pas de réaliser la division du travail, c'est-à-dire de gagner du temps et d'assurer, au moyen de deux lignes de mire disponibles, le contrôle continuel d'un fonctionnement correct.

Il est quelque peu erroné de vouloir juger la valeur de l'appareil à ligne de mire indépendante de la Rheinische Metallwaren und Maschinenfabrik d'après un modèle qui remonte au mois de juillet 1906. En effet, cet appareil non seulement est déjà surpassé, mais n'a jamais été exécuté de la façon indiquée dans

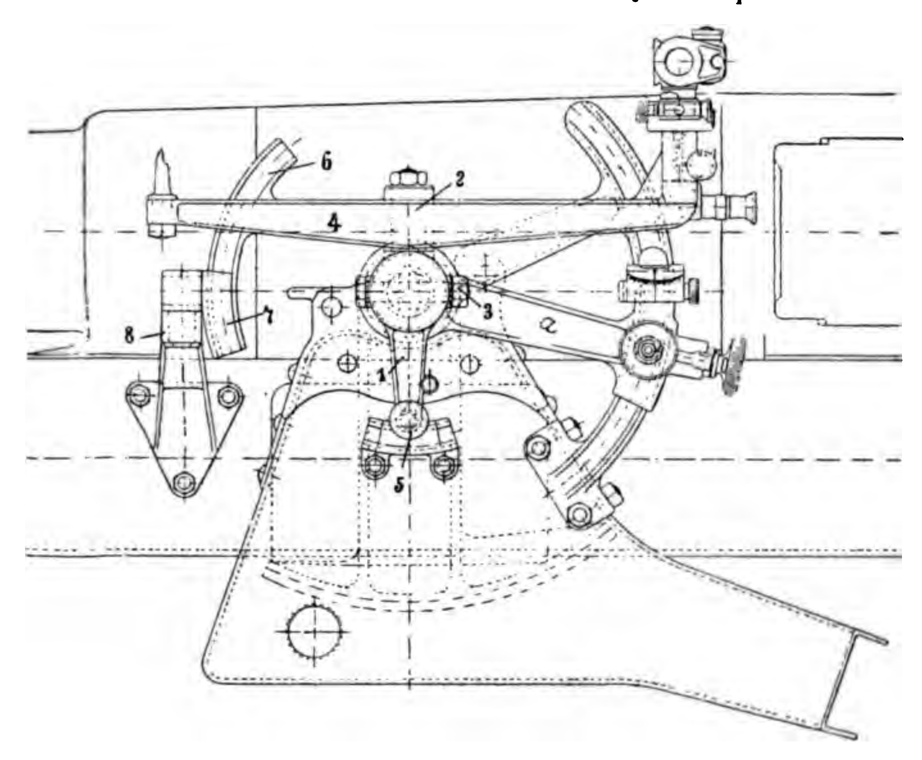


Fig. III.

la brochure (p. 181-184). Il est resté à l'état de projet destiné aux intéressés qui désiraient une inclinaison de la glissière antérieure. Ses inconvénients sont du reste très notablement exagérés dans le passage en question. Les dérangements dans la direction latérale par suite des mouvements de la bouche à feu lors de la mise en position de chargement sont si insignifiants qu'on peut toujours pointer en hauteur. En réalité, si l'on n'a pas donné à la glissière une position oblique, c'est parce que les obusiers tirent avec diverses charges, pour lesquelles le projectile a des dérivations différentes. Il aurait donc fallu tenir compte de ces variations en donnant à l'arc plusieurs positions corres-

pondantes. On ne saurait par suite appliquer aux obusiers ce qui est dit à la page 183, que la correction automatique de la direction latérale « s'exécute au moyen d'un appareil de pointage ordinaire, dont la tige de hausse reçoit une simple inclinaison latérale ».

Ainsi Ehrhardt avait complètement renoncé à la correction automatique de la dérivation, en se contentant de compenser l'influence du dévers des roues. A cet effet, on a disposé dans un plan vertical la glissière arquée (fig. 3). Fallait-il compenser le dévers des roues, alors on disposait cette glissière obliquement par rapport au plan vertical passant par l'axe de l'âme. On déplaçait le bras vertical (1) au moyen de la vis sans fin (5) jusqu'à ce que le niveau fût horizontal. Si l'on donnait alors l'élévation, le glissoir (7), qui grâce au bras (8) restait toujours à la même distance du plan vertical, déplaçait le guidon suivant l'inclinaison de l'arc (6) et l'élévation, pour le rapprocher ou l'éloigner de la bouche à feu. Le cran de mire subissait par ce fait un déplacement latéral correspondant, le bras de pointage tout entier étant obligé de tourner horizontalement autour du boulon (2). Ainsi la ligne de mire prenait, par rapport à l'axe de l'âme, une obliquité horizontale proportionnée à la correction latérale exigée par le dévers des roues. L'influence de ce dévers se trouvait éliminée.

Cet appareil de pointage montre en outre son indépendance en ce que la ligne de mire reste dirigée sur le but, tandis qu'on donne l'élévation à la bouche à feu. La faible rotation horizontale provenant de l'élimination du dévers des roues pendant qu'on donne l'élévation est compensée simultanément par un mouvement correspondant du mécanisme de pointage latéral. S'il n'y a pas de dévers de roues, cette minime atténuation de l'indépendance disparaît. Inversément la ligne de mire peut recevoir un déplacement vertical de ± 7 degrés — limites des corrections d'angle de site — dans un plan vertical, tandis que la bouche à feu conserve son élévation.

Un nouvel appareil de pointage datant de cette année-ci (fig. IV) permet d'éliminer aussi la dérivation pour chacune des charges partielles à l'aide d'un dispositif simple, non encore applicable à l'appareil de 1906 (fig. III). On obtient ce résultat en donnant, au moyen d'une vis sans fin, au plan vertical passant

par la hausse et le guidon, une certaine obliquité par rapport au plan vertical passant par l'axe de l'âme. La valeur de cette obliquité peut être déterminée au moyen d'une graduation portée par un niveau transversal, qui se déplace dans une glissière. La même vis et le même niveau servent à éliminer l'influence du dévers des roues ; la hausse et le guidon s'inclinent latéralement

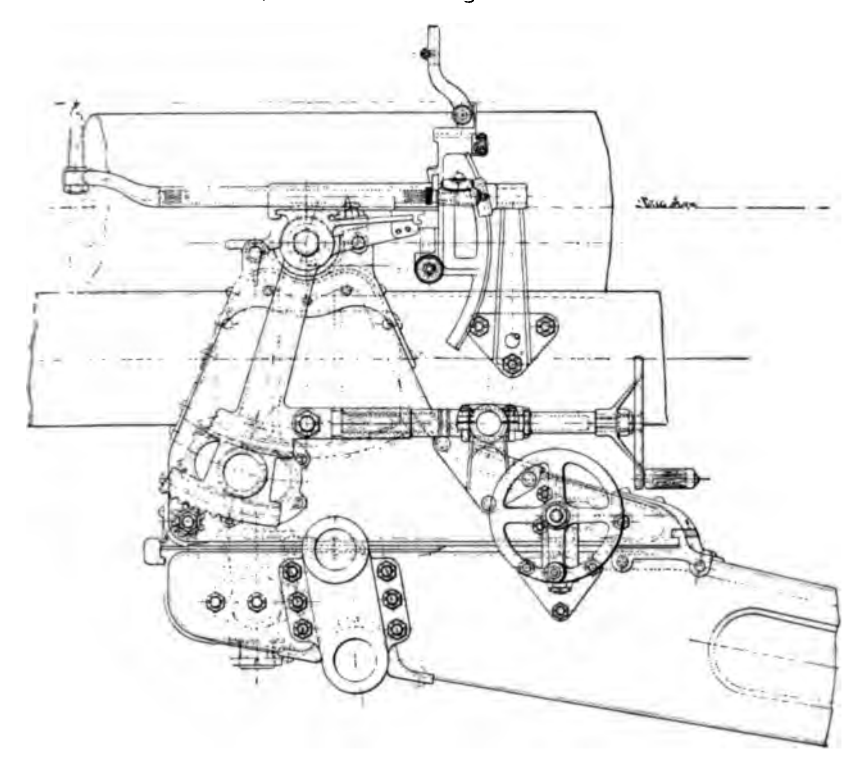


Fig. IV.

de la même manière que pour compenser la dérivation. Quand on a donné l'élévation, la ligne de mire et l'axe de l'âme forment un angle horizontal dont la grandeur dépend de la dérivation et du dévers des roues.

Ici aussi on ne peut naturellement éviter qu'au passage d'une forte élévation à la position de chargement il ne se produise une petite rotation de la ligne de mire, du fait que le bras fixé au berceau entraîne contre la bouche à feu, par son glissoir, l'arc disposé obliquement. Mais là encore la quantité dont la

ligne de mire s'écarte du point visé est si faible qu'on peut donner l'élévation et qu'une fois la culasse abaissée, il reste plus que le temps suffisant pour achever le pointage précis en direction. Il n'est ici constamment question que d'élévation surpassant 35°, c'est-à-dire de longues durées de trajet pour le projectile et, dans la plupart des cas, d'un tir lent.

Un appareil de pointage, actuellement en construction, sur commande spéciale d'un Etat étranger, évite aussi, au moyen d'un dispositif simple, toute rotation de la ligne de mire quand on donne la position de chargement. La dérivation et l'influence du dévers des roues se trouvent automatiquement corrigées et c'est au pointeur qu'incombe le placement de la distance.

Ce dispositif assure donc la parfaite indépendance de la ligne de mire et en même temps tient compte des anciennes habitudes chères aux esprits conservateurs.

« Il n'est pas étonnant que les nombreux pivots et toutes les directrices qui doivent entrer en action ne contribuent pas à accroître la précision et ne permettent pas à la lunette panoramique de manifester ses avantages, » est-il dit à page 183. De combien ils contribuent à accroître la précision, c'est ce que montrent les nombreux et excellents résultats de tir en Allemagne et à l'étranger, et jamais jusqu'ici la lunette panoramique n'a été en défaut sur ces appareils. Leur construction est si solide qu'elle l'emporte certainement à cet égard sur les organes plus nombreux et plus sensibles de la lunette panoramique. Que malgré cela celle-ci, sans appareil auxiliaire, puisse résister aux fatigues d'une campagne, c'est ce qui n'est pas considéré comme étonnant à la page 183. Aussi « les notions fondamentales élémentaires sur les appareils de pointage », telles qu'elles sont indiquées à la page 184 provoqueront un hochement de tête général. La question posée là : « L'appareil de pointage vraiment indépendant n'est-il pas celui qui permet toujours le repointage, parce qu'il ne faut pas élever la culasse en position de chargement ? » recevra une réponse négative, soit d'une manière générale, soit tout particulièrement en ce qui concerne l'emploi de la lunette de pointage sans guidon pour les obusiers à tourillons reportés en arrière. Ici la lunette (fig. V) est reliée d'une façon rigide aux tourillons, elle doit donc participer avec ceux-ci et la bouche à feu à tout mouvement provoqué par un

changement d'élévation. Tandis qu'on met à la hausse l'élévation commandée et qu'on donne l'angle de tir au moyen du mécanisme de pointage en hauteur, on ne peut conserver l'œil dirigé sur le but par l'axe optique de la lunette. Avec de forts calibres, la ligne de mire optique sans guidon est dépendante aussi de la position de chargement de la bouche à feu lorsque de très grandes élévations sont nécessaires. Pour éviter que les lourds projectiles ne glissent en arrière lors du chargement, il faudra abaisser la volée. Le pointage subit là une interruption. La ligne de mire médiane, qui sert d'auxiliaire à la lunette de pointage se trouve dans des conditions encore plus défavorables. L'usage qu'on en peut faire dépend non seulement de la position de chargement, mais de tous les mouvements d'exécution du chargement. Le fait qu'on peut toujours repointer, parce que « il n'est pas nécessaire de donner la position de chargement », n'a donc aucune valeur décisive pour l'appréciation de l'indétpendance d'un appareil de pointage. Le système Ehrhardt toutefois remplit cette condition d'indépendance et n'a rencontré d'opposition chez aucun des intéressés.

Autrefois suffisamment indépendant pour permettre de charger, il est maintenant tout à fait indépendant ; mais il satisfait en outre encore comme on vient de le prouver, à d'autres exigences, qui pour le moins sont aussi essentielles. Le report des tourillons en arrière est ou inexécutable ou ne peut être opéré qu'avec difficulté. Le coup dirigé en terminant, à la page 184, contre le dispositif de pointage indépendant de la Rheinische Metallwaren-und Maschinenfabrik porte ainsi complètement à faux.

*
* *

Rattachons encore à ce que nous venons de dire quelques remarques, auxquelles un article sur le recul variable et le long recul constant sur affût, publié dans le courant d'août de la *Revue militaire suisse* a donné lieu. On compare entre eux des modèles construits par Krupp. L'examen des résultats obtenus par diverses fabriques fournirait naturellement des preuves infiniment plus sérieuses des avantages de l'un ou de l'autre système. Telle est la base sur laquelle reposent les articles intitulés : *Les inconvénients du long recul constant sur affût pour les obusiers de campagne* (*Rev. milit. suisse*, juin 1907) et *Remarques criti-*

ques sur le développement des obusiers de campagne à recul sur affût (*Artilleristische Monatshefte*, avril 1907). Afin d'éviter des répétitions, nous renverrons le lecteur à ces articles pour le fond du sujet et à l'article ci-dessus en ce qui concerne les appareils de pointage.

A page 635 du numéro d'août de la *Revue militaire suisse* il est dit : « A la longue, tout appareil de frein de recul est soumis à l'usure, et d'autant plus que la pression dans le frein est plus forte. » Quant à la première proposition, on peut en toute confiance lui donner plus d'extension en ce sens qu' « à la longue » tout dispositif humain est soumis à la destruction. A la seconde proposition, nous répondrons que chez Ehrhardt un appareil breveté, très simple, transmet presque entièrement sur la tige du piston la pression du frein en évitant de la laisser agir sur les parties du piston soumises à une rotation. Un fonctionnement défectueux du frein hydraulique n'est donc pas plus à redouter pour cet appareil que pour tout autre organe de la pièce exposé à des détériorations. En ce qui concerne l'action des éclats de projectiles, justement le mécanisme de variation du recul est particulièrement bien protégé par le bouclier et les blindages; il est certainement plus difficile à atteindre que, par exemple, le dispositif équilibreur du long recul constant ou son appareil de pointage, disposé derrière une embrasure ouverte.

On commet une erreur en prétendant que l'appareil de variation du recul ne peut être remplacé que dans des ateliers techniques. Sur la position de feu même, à l'abri de l'arrière-train du caisson ou, avec plus de tranquillité et de sécurité, auprès des avant-trains, on peut opérer le remplacement pour des obusiers Ehrhardt ; le changement des parties antérieures se fait même en peu de minutes. Le remplacement du mécanisme complet, y compris la pièce portant la glissière recourbée, s'exécute aussi en peu de temps.

C'est encore une erreur que de croire que l'avantage présenté par les obusiers Ehrhardt de s'ancrer plus rapidement dans le sol et d'offrir par suite une plus grande stabilité lors du tir ne se manifeste que pour les plus fortes élévations. C'est le cas déjà dès que l'amplitude du recul de la bouche à feu devient inférieure au long recul constant, soit déjà sous l'angle de 10° environ.

Bien que ce soit une répétition, rappelons encore une fois que

le poids du mécanisme de variation du recul chez Ehrhardt est comparable à celui du mécanisme équilibreur de Krupp, et qu'il n'est pas nécessaire de renforcer les parois du cylindre du frein ni aucune des parties du berceau en raison de la pression plus forte, puisque ces organes doivent, déjà pour le roulement de la voiture, avoir une épaisseur plus considérable que celle qu'exigerait la pression supportée. Que le piston soit d'une seule pièce ou soit formé de plusieurs parties, que les orifices d'écoulement du liquide soient plus grands ou plus petits, là n'est pas l'essentiel pour la résistance du mécanisme. Celle-ci dépend bien plus de la bonté du métal et de la construction solide des divers organes, ainsi que de la manière dont ils sont soustraits à l'action directe de la pression du frein (voir plus haut).

Quand, à page 636, on dit que l'appareil équilibreur est bien une complication pour la construction mais non pour le service de la pièce, il en est de même aussi en ce qui concerne le mécanisme de variation du recul, auquel d'ordinaire on fait cette objection de complication. Ce mécanisme agit aussi automatiquement que l'appareil équilibreur et n'exige pas l'intervention des servants.

Mais l'inconvénient que présente pour les grandes élévations l'obusier à tourillons vers la culasse, d'élever sa volée trop haut au-dessus du sol et même au-dessus du couvert ne peut pas toujours être supprimé par un placement de la pièce plus en arrière de la masse couvrante. Si le sol s'élève derrière la pièce ou si l'ennemi occupe une position plus élevée que celle de la batterie, il ne sert de rien de mettre la pièce plus en arrière, au contraire, elle sera encore mieux vue.

Que les réductions de poids mentionnées aux pages 640 et 641 ne doivent être que pour une faible part attribuées à la moindre pression du frein du long recul constant, c'est ce qui a été démontré d'une manière complète dans les deux articles mentionnés plus haut. On y trouvera de même, comme dans les considérations présentées ci-dessus au sujet des appareils de pointage, que la simplicité et la facilité de la manipulation et de la fabrication, ainsi que la rapidité du service et une solidité durable, ne laissent rien non plus à désirer avec le recul variable, pourvu que la construction soit parfaitement appropriée à son objet. Par contre, plus le calibre augmente, plus les inconvénients du long recul constant se font sentir : les ressorts équi-

libreurs sont trop chargés, la bouche de la volée s'élève trop haut, il faut abaisser la volée après chaque coup pour pouvoir charger.

Que les forts calibres à recul variable n'exigent également que le placement de simples coussinets sous les roues pour que le tir soit possible en tout terrain et aussi, le cas échéant, pour les déplacements de la pièce, c'est ce que les brochures publiées par Ehrhardt ont depuis longtemps fait connaître.

Pour terminer, indiquons que la pièce de montagne Ehrhardt à recul variable n'offre pas la moindre difficulté de démontage ou de remontage (voir page 641). Toutes les parties du mécanisme de variation du recul, jusqu'à la pièce qui porte la glissière, restent réunies dans le berceau. Celui-ci peut être enlevé de l'affût d'un seul mouvement. Toute erreur d'assemblage provenant de l'inexpérience des canonniers est donc exclue.

Major A. D. Gœbel.



1. Le ballon Zeppelin.



2. « Nulli secundus. »


STANFORD LIBRARIES

LES
Progrès récents de l'aéronautique

(Suite.)

(Planche XLVIII)

Les dirigeables actuels.

Ayant donné quelques renseignements sur les idées actuellement en cours, en France, quant à la direction des ballons, et sur les caractères essentiels des aéronats qui sont adoptés par l'armée, il me reste à entrer dans le détail de leurs dimensions, de leur capacité de transport, des accessoires que comporte leur emploi. Après quoi, je passerai à ce qui s'est fait dans le même genre en Allemagne et en Angleterre. Mais je ne saurais dissimuler que les informations recueillies sur les modèles en expérience ou en service manquent parfois de précision. Si les dispositions d'intérêt secondaire sont faciles à connaître, on cache intentionnellement celles qui sont d'une importance capitale, et je ne peux dire, par exemple, sur le *Patrie* tout ce que j'en sais.

Ce que j'en peux dire, le voici :

Sa longueur est de 60 mètres; son diamètre maximum est de 10m30; il cube 3150 mètres. La force ascensionnelle étant de 1180 grammes par mètre cube, il ne peut qu'enlever un poids de 3717 kilogrammes. Or, les organes de propulsion, de stabilisation, de direction, la nacelle et ses accessoires (appareils divers, sirène, extincteurs d'incendie, ventilateur, boîtes d'outils, pièces de rechange, matériel de campement, provisions de bouche, ancre, phares, etc.), absorbe une partie considérable de la force ascensionnelle. Il en reste seulement de quoi enlever quatre passagers, avec 100 kilog. d'essence, et environ 800 kg. de lest. Il peut, dans ces conditions, parcourir d'un seul vol plus de 100 kilomètres. Sa vitesse maximum est d'environ 13 mètres à la seconde, soit plus de 46 kilomètres à l'heure.

J'ajoute qu'il a pu marcher par la grande chaleur, par la

gelée, sous la pluie ou sous la neige, et enfin en pleine nuit. Mais on ne peut nier qu'il soit très sensible aux influences atmosphériques. Les changements de température lui sont contraires ; le froid détériore l'enveloppe ; la traversée des nuages, même le passage au-dessus des forêts, obligent à jeter du lest.

Or, déjà, on n'en possède qu'un bien faible approvisionnement, la capacité de transport ne permettant pas d'en emporter davantage. D'où, nécessité de réduire l'équipage au minimum, impossibilité de faire de longs voyages sans toucher terre, de s'élever plusieurs fois de suite à grande hauteur, au cours de la même expédition, de recevoir un chargement tant soit peu important de munition.

Le réapprovisionnement en gaz est actuellement une difficulté considérable, qui entrave la mobilité du vaisseau aérien. Pour le moment, on ne peut remplacer l'hydrogène consommé que par un des trois moyens suivants :

1° Retour au gîte habituel, qui ne se peut qu'à condition d'opérer seulement dans un rayon limité autour de ce port d'attache ;

2° Atterrissage à un des parcs fixes d'aérostation militaire, où se trouvent des appareils générateurs d'hydrogène pur et des réserves de gaz, ou auprès des parcs mobiles de campagne, qui sont également outillés pour en fabriquer. Mais les parcs fixes sont peu nombreux : il n'y en a guère que dans les grandes places fortes ; ceux des armées sont rares aussi, et le dirigeable ne saura pas toujours où ils sont ;

3° Envoi d'avance, ou après l'atterrissage, à l'endroit où se trouve l'aéronat, de ballons-réserves transportant une provision de 100 à 200 m. de gaz, ou bien de voitures-tubes des compagnies d'aérostiers de l'armée, lesquelles contiennent chacune environ 250 mc d'hydrogène comprimé à 200 atmosphères dans des tubes de tôle d'acier, véritables réserves roulantes de gaz. Mais ces voitures sont très lourdes, leur nombre n'est pas très considérable [1]. Le chargement des tubes est une opération compliquée, qui ne peut être exécutée qu'à l'établissement de Chalais ou dans certaines stations-magasins.

On peut encore reprocher au dirigeable l'espace nécessaire à son installation (on ne peut le conserver qu'à l'abri d'un hangar couvert), le personnel assez nombreux (une dizaine de personnes) qu'il absorbe pour son entretien, et la main d'œuvre plus nombreuse encore qu'exigent les manœuvres de départ et d'arrivée (25 à 30 hommes), la prise considérable qu'il offre aux projectiles, enfin son prix de revient élevé (300 000 francs environ), augmenté de dépenses d'installation et d'entretien très lourdes.

La constatation de ces diverses imperfections ne doit diminuer en rien l'admiration que nous inspirent les très beaux résultats obtenus, et la confiance que mérite un instrument remarquablement réussi. (*La conquête de l'air*, page 204.)

[1] Le modèle actuellement en service contient huit tubes ; on commence à en fabriquer à six tubes identiques, plus mobiles, mais donnant naturellement une quantité de gaz moindre.

Cliché de la Maison Berger-Levrault, Paris.

Le dirigeable allemand ZEPPELIN sortant de son hangar flottant.


LIBRARIES

En tous cas, loin de détourner les autres pays d'imiter la France, elle a provoqué un vif désir de marcher sur ses traces. Et, si l'Allemagne et l'Angleterre ne l'ont pas encore rattrapée, encore moins devancée, elles sont assurément sur la bonne voie, et peu éloignée de l'atteindre.

Il semble, en particulier, que les travaux du général bavarois comte Zeppelin méritent cet éloge. Mais on ne saurait voir en lui un imitateur des Français. Et, si j'en parle ici, c'est à cause de sa belle persévérance et à cause du caractère original de son modèle.

On est assez partisan, outre Rhin, des aéronats à enveloppe rigide. L'Autrichien David Schwartz en construisit un en aluminium, et l'expérience montra (1898) que, malgré le poids de son enveloppe, il était pourtant capable de s'élever dans l'air. Le général Zeppelin reprit la même idée. Il rêvait d'un vaisseau aérien capable de rester des semaines entières dans l'espace, sans toucher terre, de parcourir d'un seul trait des milliers de kilomètres. Il fallait, pour arriver à ce résultat, lui donner des dimensions gigantesques, lui imprimer une propulsion énorme, ce qui exigeait des capitaux considérables. L'inventeur, ruiné par ses expériences, dut demander au patriotisme les fonds qui lui étaient nécessaires. Une souscription nationale lui donna une somme d'environ un million, avec laquelle, malgré les insuccès réitérés, il s'est obstiné à vouloir réaliser son rêve, rêve que MM. E. Girard et A. de Rouville sont fort enclins à considérer comme une pure utopie. A l'encontre des théoriciens allemands qui reprochent aux ballons en étoffe de pouvoir se déformer, ils reprochent au métal, eux, de ne pouvoir se déformer.

Dans un aérostat, disent-ils, il y a des parties qui travaillent à l'extension et d'autres à la compression. Ce qui travaille à la compression, c'est le gaz. Et, en même temps, l'enveloppe est soumise à l'extension. Voilà pourquoi, sous un poids très faible, elle présente beaucoup de résistance, assez pour résister à des efforts considérables. Donner à un ballon une armature rigide, ou le construire entièrement en métal, c'est se priver volontairement du bénéfice de la légèreté, qui doit être la préoccupation primordiale de l'inventeur. De plus, ces ballons manquent de l'élasticité que réclame la dilatation constamment variable du gaz intérieur et extérieur. Contrairement à ce qu'on pourrait

croire, contrairement à ce qu'affirment leurs partisans[1], une légère différence de pression les déforme. Ils s'électrisent par influence. Ils sont difficiles à gonfler ou, plus exactement, à remplir de gaz[2]. Ils sont horriblement encombrants et d'un maniement difficile. Ils ne peuvent atterrir sans risquer de se briser, si le sol est tant soit peu dur et inégal. Aussi les fait-on descendre sur l'eau, par des circonstances atmosphériques favorables. Le hangar dans lequel sont remisés les modèles du comte Zeppelin flotte sur le lac de Constance. Porté par un plancher qui repose sur des radeaux, l'aéronat est introduit dans cet abri flottant, que l'on oriente au vent les jours d'ascension, car il est difficile de faire sortir un ballon allongé d'un hangar lorsque le vent le prend d'écharpe : il risque, en effet, d'être plié en deux.

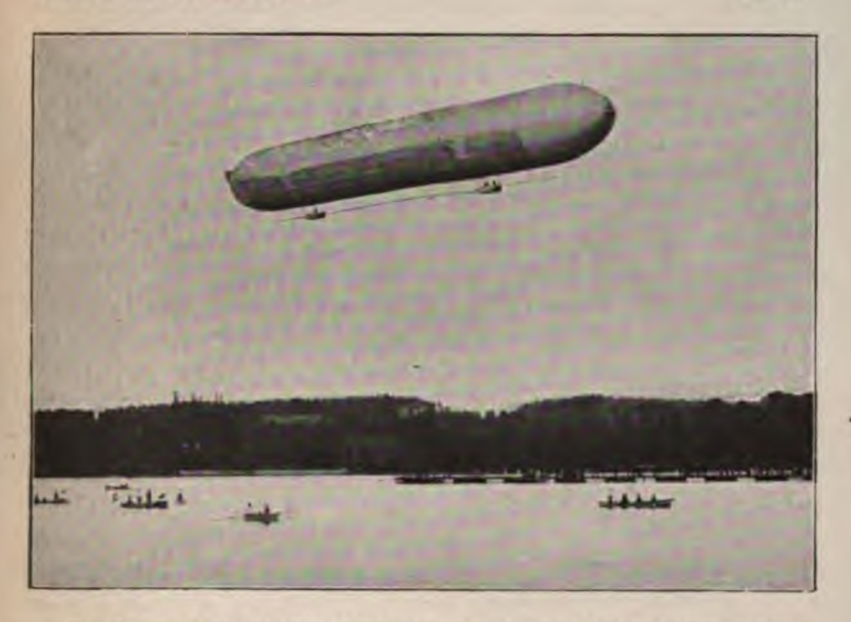


Malgré les affirmations contraires de la science, d'une science peut-être un peu étroite, plusieurs ascensions ont été faites avec retour au point de départ. Il y a bien eu des accidents. Mais aucun n'a été assez grave pour que l'inventeur renonçât à son idée. Peut-être sa persévérance finira-t-elle par être récompensée.

Concurremment à ses essais, d'autres recherches étaient entreprises, soit par le corps des aérostiers prussiens, soit par une Société d'études de ballons à moteurs (*Motor-Luftschiffart-Studien-Gesellschaft*), fortement encouragés l'un et l'autre par l'empereur Guillaume. Ces travaux ont abouti à la construction de deux modèles différents, sur lesquels les renseignements recueil-

[1] Ils prétendent que, si les ballons à enveloppe de tissu peuvent fonctionner convenablement avec des vitesses moyennes, ils ne permettront jamais de très grandes vitesses, car ils seront exposés à se télescoper dès qu'on atteindra 13 à 14 mètres à la seconde, attendu qu'on ne peut songer, soutiennent-ils, à donner aux gaz une pression assez grande pour résister aux efforts de la marche rapide. (*La conquête de l'air*, page 100.)

[2] Si on faisait le vide à l'intérieur, on le verrait immédiatement se creuser; peut-être même crèverait-il. Aussi emploie-t-on un artifice du genre de celui qui a été imaginé pour le remplissage du dirigeable de David Schwartz. On a logé vide, à l'intérieur, un immense sac de soie, capable d'en occuper tout le volume. Ce sac, on l'a rempli de gaz. A mesure qu'il se gonflait, il chassait l'air contenu dans la capacité. On a ensuite fermé les soupapes et retiré le sac, après l'avoir préalablement crevé.



1. Le dirigeable **ZEPPELIN** évoluant au-dessus du lac de Constance.



Clichés de la maison Berger-Levrault, Paris.

2. Le dirigeable allemand de **PARSEVAL**.


LIBRARIES

lis sont loin d'être concordants. Avec beaucoup de soin et de compétence, une excellente revue technique, l'*Aérophile*, bulletin officiel de l'Aéro-Club de France, a contrôlé les unes par les autres les informations contradictoires fournies par les journaux allemands, et elle en a dégagé ce qui semble pouvoir être considéré comme acquis.

J'emprunte donc à son numéro d'août dernier les données que voici, mais qui, remarquons-le tout de suite, dérivent des données du *Lebaudy*. Car c'est l'aéronat de M. Julliot qui a servi de modèle aux Allemands. Ils ne l'ont, d'ailleurs, pas copié servilement; et ils ont su y introduire d'heureux perfectionnements.

La *Motor-Luftschiffart-Studien-Gesellschaft* a adopté comme type un dirigeable créé par le major von Parseval. Le premier exemplaire de ce type avait une carène cylindrique allongée, dont l'avant était une calotte sphérique. Cette disposition, peu favorable aux grandes vitesses, n'a pas été conservée, et on vient de rendre la pointe plus aiguë. La longueur actuelle est de 52 mètres; le diamètre maximum, de $8^{m}90$; la capacité de 2800 mètres cubes. (Pl. XLVIII, fig. 1.)

La permanence de la forme est assurée par deux ballonnets à air, placés l'un à l'avant, l'autre à l'arrière, alimentés par un ventilateur unique, et servant, suivant que l'un ou l'autre est plus ou moins plein, à faire relever ou abaisser l'axe du ballon. Cette préoccupation de se ménager le moyen de faire varier l'inclinaison est critiquée par certains hommes du métier. Le lieutenant-colonel Espitallier, par exemple, considère comme inutile de songer à changer cette inclinaison en cours de route, le pilote ayant à s'occuper de beaucoup trop d'autres choses.

Placée assez bas, sous la région médiane du ballon, auquel elle est reliée par une suspension souple des plus originales, la nacelle peut recevoir trois personnes. Elle contient un moteur Mercédès qui actionne, au moyen d'engrenages d'angle, une hélice à axe horizontal, montée sur un bâti, au-dessus et le plus près possible du bordage. Au lieu d'être rigides, les ailes de ce propulseur sont formées par des voiles en étoffe, lestées d'un poids à leur extrémité. Lorsque l'hélice tourne, la force centrifuge raidit ces ailes et les tend sur leur cadre d'acier, alors que, au repos, elles retombent flasques et molles.

Trois plans rigides forment empennage stabilisateur. Ce sont deux nageoires horizontales fixées à l'arrière, sur les flancs. Au-

dessous de cette partie postérieure se trouve le troisième plan formant quille verticale. Il porte le gouvernail actionné par une drisse.

Les essais faits avec ce modèle [1] paraissent avoir parfaitement réussi, défalcation faite d'accidents inévitables dans la mise en train d'un engin de ce genre. En septembre et octobre, de nombreuses ascensions ont eu lieu, avec assez de succès pour qu'on puisse avoir confiance dans l'issue finale, même s'il se produit des mécomptes, voire des catastrophes, qui sont toujours à redouter.

Si l'aéronat Parseval possède les qualités requises pour naviguer dans l'air et pour obéir à son pilote, il a d'autres qualités encore auxquelles les Allemands semblent attacher une grande importance, car nous allons les retrouver dans le dirigeable du major Gross : l'emploi des matériaux rigides y est réduit au minimum, afin que le ballon dégonflé soit aussi peu encombrant que possible et se prête à un transport facile; un grand chariot, que deux chevaux suffisent à traîner, peut en contenir tous les éléments.

Le major Gross, des aérostiers militaires prussiens, s'est efforcé, je le répète, de satisfaire aux mêmes conditions de service. Son modèle est très maniable à terre; l'appareillage et le gonflement ne demandent que quelques heures; une fois vide, il peut être chargé sur une seule voiture avec son moteur et ses accessoires : avantage incontestable pour un engin militaire, surtout dans la guerre offensive, où il faut pouvoir suivre les troupes en campagne et entrer en action au moment du besoin.

Malheureusement, on ne les obtient qu'en ayant recours à des dispositifs d'une simplicité un peu rudimentaire et en sacrifiant quelques qualités nautiques.

Le ballon Gross fit son apparition le 23 juillet dernier. Le même jour, s'élevant du champ de tir de Tegel, il fit deux ascensions heureuses dont l'une dura près de 3 ½ heures. Ce fut un coup de théâtre. Personne ne soupçonnait, en France, et même peu d'initiés savaient, en Allemagne, que l'aérostation militaire fût si près d'une solution satisfaisante, les études ayant été poursuivies dans un profond mystère, et les premières expériences ayant passé inaperçues.

[1] On va en construire un autre du même type, mais plus puissant : il jaugera 4500 mètres cubes.

L'enveloppe, d'une capacité de 1800 mètres cubes, est longue de 40 mètres. C'est un cylindre de 12 mètres de diamètre, terminé par deux calottes sphériques. Ces données suffisent à indiquer qu'on n'a pas cherché à réaliser de grandes vitesses. Il ne semble pas, en effet, qu'on arrive à plus de 20 kilomètres par heure.

La stabilité est produite par deux plans horizontalement placés vers l'arrière du méplat ventral, à sa hauteur, et, au-dessous de ces plans, par une quille verticale à laquelle fait suite le gouvernail.

Quant à la propulsion, elle est donnée par un moteur de 30 à 35 chevaux, à 4 cylindres, actionnant deux hélices à deux branches, de 2m50 de diamètre. Elles tournent de part et d'autre du plan de symétrie du ballon. Leur arbre, au lieu d'être calé sur l'arbre du moteur, comme dans le modèle français, est reporté très au-dessus de la nacelle, tout près du ventre du ballon, la transmission du mouvement se faisant par une courroie. Le centre de traction se trouve ainsi rapproché du centre de résistance, ce qui est rationnel.

Bref, ce nouvel aéronat, très bien étudié, a pu accomplir depuis son apparition un nombre d'ascensions relativement considérable, et elles ont très bien réussi, presque sans tâtonnements apparents.

De son côté, l'Angleterre avait travaillé dans l'ombre, elle aussi, avec méthode et activité. Aussi les débuts qu'elle vient de faire, dans la voie tracée par la France, ont-ils été brillants et heureux en dépit de quelques avaries, en dépit même de la destruction complète du *Nulli secundus*, victime d'une tourmente de vent, faute d'avoir été, pendant la tempête, abrité sous un hangar.

C'est le 10 septembre dernier, à 11 heures du matin, que ce premier *airship* militaire britannique est sorti des ateliers du gouvernement à Aldershot, pour exécuter une ascension qui fut suivie de plusieurs autres.

Les renseignements précis manquent encore sur son compte. Et ceux qui sont donnés par les journaux ne laissent pas d'être insuffisants.

Le ballon, comme le montre la photographie (pl. XLVIII, fig. 2), affecte la forme d'un saucisson, la ressemblance avec ce

produit de la charcuterie étant augmentée par les deux nœuds qui ferment les extrémités de l'enveloppe. La longueur de celle-ci est d'une trentaine de mètres ; son diamètre en a un peu moins de 6. Elle est enveloppée d'un filet de corde dont les extrémités sont fixées à une légère mais solide charpente de tringles en métal suspendue à 3 mètres au-dessous du ventre de la carène. En dessous se trouve la nacelle et, à la partie inférieure de celle-ci, une quille en acier.

A l'arrière de la nacelle, une grande voile tendue sur un cadre en bois est fixée comme un gouvernail de navire. Elle mesure 12 pieds carrés, et elle est disposée de telle sorte qu'on peut l'orienter d'une façon quelconque, au moyen d'un jeu de commandes et de poulies.

A hauteur du centre de la nacelle, une paire de nageoires sert d'organe de stabilisation. Entre la nacelle et le ballon, un autre dispositif d'aile.

Trois personnes peuvent prendre place dans la nacelle.

Tel est le résumé des renseignements — un peu courts, comme on le voit, — que nous fournit la presse.

L'aviation.

Lorsqu'on veut voyager dans l'air, on monte dans une nacelle et on élève celle-ci en utilisant la propriété que possèdent les corps de se superposer par ordre de densité. Un ballon rempli d'un gaz plus léger que l'air est donc employé comme véhicule de la nacelle. Mais ne pourrait-on pas supprimer cet accessoire encombrant ? On y arriverait si on renonçait à recourir aux moyens physiques pour produire l'ascension et si on leur préférait des moyens mécaniques. C'est ce que fait le nageur qui, se débarrassant de sa ceinture de sauvetage en liège ou des vessies gonflées passées sous ses aisselles, se maintient à la surface de l'eau par des mouvements convenables. L'oiseau ne s'y prend pas autrement pour s'élancer dans l'espace.

L'aviation n'est autre chose que l'imitation du vol des oiseaux. Elle est très en honneur à l'heure qu'il est : des aéronautes renommés, comme je l'ai dit, ont renoncé à chercher de nouveaux aéronats, et ils concentrent tous leurs efforts sur le problème du plus lourd que l'air. Ils prétendent qu'on a fait fausse route en s'attaquant à l'étude du dirigeable, qu'on y a dépensé

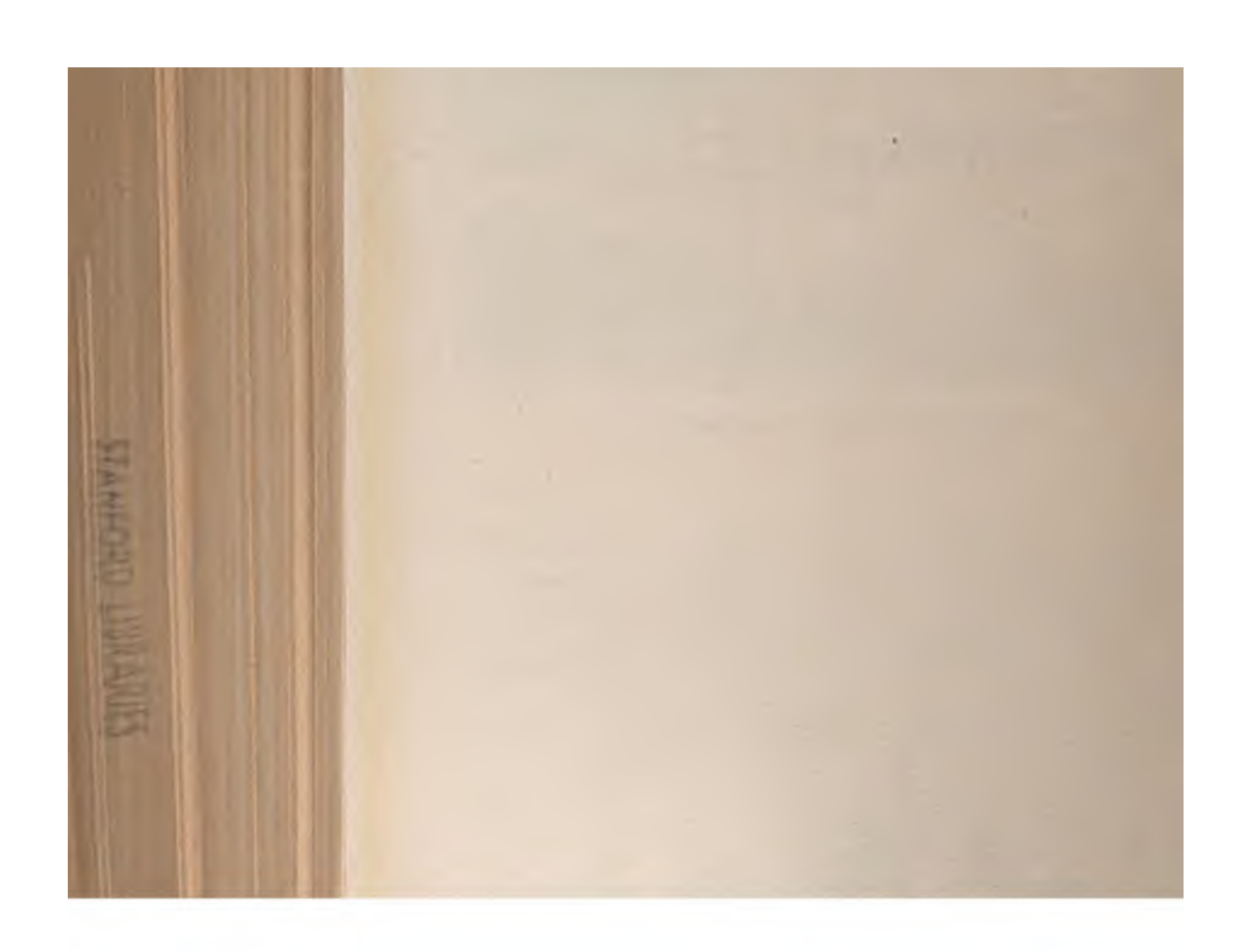


1. L'aéroplane FERBER en glissade.



Clichés de la maison Berger-Levrault, Paris.

2. L'aéroplane ARCHDEACON en glissade.


STANFORD LIBRARIES

beaucoup d'argent, beaucoup d'intelligence, presque en pure perte. Il leur semble qu'il y a disproportion entre l'immensité de la poche à gaz destinée à enlever la nacelle et la petitesse du passager de cette nacelle.

Cette poche n'est pas seulement volumineuse et gênante ; il faut plusieurs heures pour la remplir ; elle offre beaucoup de prise au vent ; lorsqu'elle ne vogue pas en l'air, il faut l'abriter sous peine de destruction. Et elle comporte d'autres inconvénients encore.

Un dirigeable comme le *Lebaudy* coûte aujourd'hui 200 à 300 000 francs. En admettant même une grosse diminution de prix apportée par des simplifications et la concurrence, il coûtera toujours fort cher. Il nécessite en outre une coûteuse installation (100 à 200 000 francs) et de gros frais de personnel et d'entretien (20 à 30 000 fr. par an), tandis qu'il n'y a pas de raison pour qu'un hélicoptère ou un aéroplane soit plus coûteux qu'une voiture automobile. Il est même probable qu'ils seront d'un prix de revient moindre, car ils comportent moins d'œuvres de carrosserie et n'usent pas de dispendieux pneumatiques. (*La conquête de l'air*, page 247.)

Le capitaine Sazerac de Forge en conclut qu'un jour, le jour où il fonctionnera avec sûreté, le plus lourd que l'air l'emportera sur le ballon. Peu onéreux, facile à transporter, facile à loger, pouvant être mis presque instantanément en action et, en tous cas, sans de longs préparatifs, il n'a contre lui, semble-t-il, que d'exiger une action plus attentive du pilote, et surtout d'être à la merci d'un accident de moteur. Un dirigeable, en pareil cas, continue à voler : il est simplement transformé en ballon libre, jusqu'à ce que la machine ait été réparée et remise en mouvement. L'appareil d'aviation, au contraire, tombe au moindre arrêt, s'il n'est pas muni d'un moteur de rechange. Mais on ne pourra lui en donner un que s'il dispose d'une force ascensionnelle tant soit peu considérable. Or, ce n'est point le cas.

On distingue trois sortes de ces appareils.

Les *orthoptères* ont la prétention d'imiter directement les oiseaux : leurs organes essentiels consistent en un système d'ailes par les battements desquelles on prend appui sur l'air, soit pour s'élever, soit pour s'orienter, comme le rameur prend appui sur l'eau, avec son aviron, soit pour avancer, soit pour changer de direction. Mais ce système n'a rien donné de satisfaisant, jusqu'à l'heure actuelle, rien même qui permette d'espérer des résultats sérieux.

Les *hélicoptères*, au contraire, semblent susceptibles de devenir plus tard des machines volantes d'un emploi pratique. Ce sont des appareils avec lesquels on se soutient dans l'air grâce à l'effort sur ce fluide d'hélices à arbre vertical. Celles-ci produisent une force de bas en haut, qui contrebalance l'attraction de la pesanteur. L'hélicoptère se visse dans l'air à la façon du projectile lancé par une arme rayée. Seulement, au lieu de chercher la stabilité, la portée et la précision dans ce mouvement de rotation, il n'y cherche que la propulsion verticale. Pour la direction, il a besoin d'une action oblique, c'est-à-dire, par exemple, d'un second système d'hélices, ce qui absorbe une partie de la force motrice dont il dispose. Or cette force motrice ne pourra être considérable que si on arrive à employer des moteurs ultra-légers, car tous les dispositifs d'aviation semblent n'être doués que de peu de puissance ascensionnelle.

La vogue, en ce moment, est au troisième genre dont j'ai parlé, aux *aéroplanes*. C'est vers eux, en particulier, que Santos-Dumont fait converger toutes les ressources de son esprit aventureux. Et c'est pour en réaliser un modèle que le capitaine Ferber, de l'artillerie, a quitté l'armée et est entré dans l'industrie. Ce savant officier a construit le premier aéroplane à moteur qui ait été monté en liberté. Il est l'auteur de très intéressantes études sur les progrès de l'aviation par le vol plané, et chaque jour il apporte de nouveaux perfectionnements à ses modèles, de sorte qu'on peut entrevoir la solution prochaine du problème auquel il s'acharne avec intelligence, continuité, courage, science et méthode.

Ses travaux et ceux de ses émules sont très bien résumé dans le livre du capitaine A. Sazerac de Forge. C'est à cet excellent ouvrage que j'emprunte presque textuellement les définitions et considérations que voici :

Tandis que l'hélicoptère prend son essor sous l'action d'une hélice horizontale, l'aéroplane s'élève dans l'espace poussé par la composante verticale de l'effort du vent ou par la résistance de l'air agissant sur une surface oblique. Son principe est analogue à celui en vertu duquel le cerf-volant monte au bout de la corde qui le retient. Seulement, ici, la corde du cerf-volant est remplacée par le mouvement qu'un moteur imprime à une hélice oblique. L'aéroplane va, en quelque sorte, au devant de l'air.

Il consiste essentiellement en un système de surfaces, géné-

ralement planes, placées sur une ou plusieurs couches parallèles.

Pour qu'il y ait effort de l'air sur ces surfaces, et que, par suite, le soulèvement de l'appareil se produise, il faut que cet appareil aborde l'air avec une certaine vitesse. Il a besoin d'être lancé ; une fois dans l'espace, il peut s'y maintenir. Les Américains Wright prétendent avoir parcouru 40 kilomètres d'une traite, en quarante minutes, avec retour au point de départ. Mais leurs expériences n'ont pas eu de témoins autorisés. Les glissades faites en public, par le capitaine Ferber, en particulier, sont loin d'avoir eu une pareille amplitude. Elles prouvent pourtant que la difficulté de se soutenir dans l'air est moindre que la difficulté de prendre essor.

Pour imprimer à l'instrument une forte vitesse initiale sur le sol, avant qu'il ne s'enlève, il y a deux moyens : on peut le remorquer à l'aide d'une voiture suffisamment rapide, d'une bicyclette ou d'un canot automobile ; on peut encore lui donner un point de départ élevé. Mais ces deux procédés sont peu pratiques ; si la mise en train se fait mal, et si l'aéroplane touche terre, il faut ou le remonter sur le belvédère d'où on l'a lâché ou le réatteler à son remorqueur.

D'autre part, l'atterrissage est une opération qui exige une manœuvre assez délicate au moment où, le moteur étant arrêté, la masse de l'appareil tombe sous l'action de la pesanteur, et où il faut agir sur les plans obliques en les redressant perpendiculairement à la chute, de façon à combattre la force acquise et à utiliser toute la résistance de l'air pour amortir la descente verticale.

Enfin, jusqu'ici, la stabilité n'a pu être complètement obtenue, à moins que les frères Wright n'aient trouvé une solution pratique qu'ils conservent secrète. On est contrarié par la variation incessante, en intensité et en direction, des mouvements de l'air : à tout instant sa résistance change de valeur et de sens, ce qui crée pour le maintien de l'équilibre des difficultés considérables et rend en tous cas cet équilibre extrêmement instable.

Jusqu'à présent, les appareils d'aviation n'ont pas donné de résultats pratiques sur lesquels ont puisse compter, les expériences américaines n'ayant pas été contrôlées. Mais il serait surprenant que, avec toutes les intelligences qui s'emploient à la recherche d'un modèle d'aéroplane vraiment acceptable, on n'arrivât pas prochainement à en trouver un.

Cependant, le capitaine Sazerac de Forge croit surtout à l'avenir de l'hélicoptère qui a, sur l'aéroplane, le grand avantage de pouvoir s'élever sans peine par ses propres moyens, et non seulement de s'élever, mais encore de ralentir sa marche et même de stationner en l'air, ce que ne pourra jamais l'aéroplane, puisque son principe même l'oblige à garder une certaine vitesse, faute de laquelle il tomberait.

Au point de vue dynamique, l'aéroplane aura toujours le gros avantage d'être le seul appareil qui utilise la résistance de l'air pour son équilibre vertical ; il n'a ainsi qu'à assurer son mouvement en avant, tandis que cette résistance est absolument perdue avec l'hélicoptère, comme, d'ailleurs, avec tous les autres appareils de locomotion aérienne.

La conséquence de cette remarque est que l'hélicoptère, pour bien fonctionner, demandera un moteur bien plus puissant que l'aéroplane ; il est donc probable que nous ne le verrons réussir que plus tard, et ensuite donner, pour un déploiement de force identique, des vitesses plus faibles.

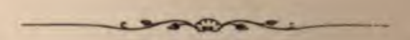
Il est vrai que, le jour où tous deux seront bien maîtres de leurs mouvements, l'hélicoptère conservera, en plus de ceux que nous venons déjà d'indiquer, l'avantage d'être moins fragile, de ne pas être embarrassé de grands plans, compliqués et sujets à se fausser. Enfin son équilibre sera toujours plus facile et plus sûr.

De tout cela nous nous permettrons de conclure que, en fait de machines volantes, c'est l'hélicoptère qui dira son mot dernier, mais qu'il le dira mieux que tous les autres, à moins que l'appareil de l'avenir ne soit une combinaison des deux systèmes, profitant des avantages de l'un et de l'autre.

(*La conquête de l'air*, page 246).

Quel que soit l'avenir réservé à ces prédictions, il est probable que nous ne tarderons pas à être renseignés sur leur valeur. Nous assistons à la naissance de l'aéronatation et de l'aviation. On a vu à quel point d'avancement sont, à l'heure actuelle, ces deux branches de l'aéronautique. On verra bientôt le parti que l'art de la guerre saura tirer des engins nouveaux qui vont être mis à sa disposition.

Commandant Emile Manceau.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le scrutin du 3 novembre. — L'application de la loi. — Un commentaire du général Langlois. — Les cours de skis. — Le cinquième raid militaire. — Transfert de commandement.

Avons-nous besoin de dire combien nous avons été satisfaits du résultat de la consultation populaire du 3 novembre ? Malgré toute la confiance que l'on peut éprouver dans le patriotisme d'un peuple, la partie, — une partie d'une exceptionnelle importance, — comportait des risques. Ce que l'on devait craindre, ce n'était pas la poussée socialiste. Nous ne la considérons pas comme un danger imminent pour nos institutions, et plus l'extrême gauche accentuera ses violences moins nous la considérerons comme un danger.

Ce que l'on devait craindre, c'était d'abord l'addition des griefs personnels contre une loi qui, malgré des compensations, apporte une aggravation des charges des individus. C'était aussi l'argument financier, tout citoyen soucieux d'une bonne administration publique ayant le droit de ne pas rester indifférent devant une augmentation de 15 °/o des dépenses annuelles du budget militaire. C'était enfin, et surtout, l'indifférence favorisant ces deux ordres de motifs, indifférence pour la chose militaire à la suite d'une paix ininterrompue de plus de 90 années. Car depuis 1815, aucun ennemi n'a foulé le sol de la Confédération, et nous avons surmonté heureusement toutes les menaces de guerre qui se sont produites dès lors. De là à contester la nécessité d'une armée ou tout au moins d'une armée mieux organisée, mieux instruite, partant plus coûteuse que celle que nous possédons, il n'y avait qu'un pas. Il a été franchi par plus d'un électeur.

Il y avait donc des risques sérieux auxquels nous devons être heureux d'avoir échappé. Il est peu d'officiers qui ne se soient pas rendu compte du découragement qui aurait saisi l'armée si le peuple avait paru lui témoigner sa méfiance ou simplement son désintéressement en repoussant une loi que tous ses chefs avaient proclamée indispensable pour réaliser les progrès nécessaires. Qu'une mobilisation de guerre l'eût trouvée dans cet état d'esprit, nous étions exposés à toute la démoralisation qui s'empare de troupes mal sûres d'elles-mêmes, inquiètes d'une préparation insuffisante. Les conséquences eussent pu être désastreuses.

Ces considérations, et d'une manière plus générale le souci de la défense nationale, le sentiment de l'utilité d'une armée, et partant d'une bonne armée, ont sollicité la majorité du peuple à accepter la loi Félicitons-le et

félicitons-en la Confédération. Nous allons pouvoir travailler de nouveau avec l'espoir de faire des pas en avant, tandis que depuis quelques années, nous avions la conviction que la loi de 1874 avait produit à peu près tout ce qu'elle pouvait produire.

Il y aura lieu maintenant dans l'application de la nouvelle loi, spécialement dans l'organisation de l'instruction, de s'en tenir très attentivement aux principes dont on s'est inspiré en l'élaborant et que l'on a développés devant le peuple au cours de la campagne électorale. Il ne faut pas surcharger les programmes et vouloir faire beaucoup ; il vaut mieux garder la modération dans la quantité pour faire bien. On l'a dit sur tous les tons : les écoles de recrues actuelles sont obligées de fouetter la besogne, ce qui ne fournit au soldat qu'une instruction hâtive, mal digérée. On expose de plus l'armée à l'impopularité qui résulte de la fatigue d'un travail exagéré procurant néanmoins un rendement médiocre. Dans ses commentaires du scrutin, la *Liberté* de Fribourg présente une observation qui nous paraît juste.

« Le soldat suisse, écrit-elle, dont on vante à juste titre la bonne volonté, juge que, sous le régime de la loi militaire de 1874, on lui a imposé des exercices et des travaux excessifs. Les chefs, en général, ont une tendance que nous trouvons malheureuse. Ils veulent constater la somme d'efforts dont leurs hommes seraient capables quand les circonstances de la guerre l'exigeraient. Ce surcroît de fatigues, en temps ordinaire est inutile. On doit ne demander que ce que le soldat peut fournir dans les conditions normales. Au jour du danger, le citoyen suisse trouverait, dans l'amour de la patrie et du devoir, l'énergie qui enfante l'héroïsme. Notre histoire nationale nous apprend que les hauts faits d'armes ont été produits grâce à la clairvoyance des chefs et à la vaillance de la troupe. L'héroïsme est une manifestation spontanée, indépendante des conditions ordinaires de la vie du soldat.

» Il faut faire pratiquer à la troupe un entraînement rationnel, c'est-à-dire un entraînement qui ne dégénère pas en surmenage. Les excès de fatigue qui seraient imposés au soldat auraient pour effet de détruire l'esprit militaire dont nous sommes fiers et qui nous a été légué par les anciennes organisations cantonales. »

On ne saurait mieux dire. Que de temps à autre on impose un coup de collier au soldat, pour lui donner confiance en soi-même en lui montrant ce dont il est capable, cela est bon et utile. Mais il n'en faut pas faire un système à répétition constante ; les surcroîts de fatigue doivent être commandés à bon escient, de telle sorte qu'il en résulte un avantage non un surmenage inutile. C'est une question de tact.

Que les officiers s'imposent à eux-mêmes des fatigues plus grandes, ils le peuvent, et nous savons que dans beaucoup de nos écoles de cadres, il ne s'en font pas faute. Si nous exigions de nos hommes ce que nous exigeons parfois de nous-mêmes dans ces écoles-là, on crierait certainement au surme-

nage. Mais ces expériences, nous pouvons les faire sur nous-mêmes parce que nous ne sommes responsables que de nous et parce qu'en outre nous sommes soutenus par le désir de nous savoir à la hauteur de notre mission. Il en est tout autrement quand nos exigences atteignent nos sous-ordres. Il faut ici que nous sachions nous faire comprendre et il ne faut, par conséquent, demander que ce qui peut être compris. Le surmenage, les fatigues excessives sans la compensation d'un repos suffisant ne sont jamais compris.

Il est une autre chose qu'il faut absolument obtenir : c'est de la part de tous les officiers, sans exception, une attitude correcte vis-à-vis de leur troupe. Il ne doit être permis à aucun d'eux d'oublier la dignité de l'individu sous l'uniforme du subordonné. Tous doivent donner à leurs sous-ordres l'exemple de l'homme bien élevé, tel sous l'habit militaire qu'il est dans la vie civile, soucieux de politesse et de savoir-vivre.

Nous savons que c'est le cas de la plupart de nos officiers. Mais il y a encore des exceptions, malheureusement. On ne leur tiendra jamais trop de rigueur, car ils ne font pas tort qu'à eux-mêmes, ils font tort à leurs camarades et à l'ensemble de nos institutions militaires. Ils prêtent à des généralisations qui sont le bonheur des ennemis de l'armée.

Les jurons et la grossièreté, le manque d'égards envers ses inférieurs, les abus d'autorité, les prétentions à l'infaillibilité, la morgue, n'ont jamais été la preuve d'une supériorité quelconque du caractère. Ils ne le sont pas dans la vie bourgeoise ; ils ne le sont pas davantage dans la vie militaire. Le plus souvent, du reste, ils sont le fait d'officiers incapables qui cachent leur incapacité sous des dehors outrecuidants. Il faut déclarer la guerre à l'officier grossier et à l'officier hautain. On ne rendra pas de plus grand service à l'armée.

Nous voudrions, à ce sujet, nous adresser à nos jeunes camarades du corps d'instruction. Leur influence peut être déterminante sur l'officier de troupe auquel ils doivent servir de guides et de modèles. Or, la tâche est pour eux particulièrement difficile, parce que, continuellement à la brèche, ils sont plus exposés à la lassitude et au laisser-aller. Ils ont affaire à de plus fréquentes reprises et pendant plus longtemps à des sous-ordres parfois d'intelligence dure, ou distraits, ou mal disposés à obéir, ou même insolents. Ils risquent plus facilement de perdre patience. C'est un motif de plus d'apprendre à se dominer. Nous plaçant au point de vue de l'armée, nous ne voyons rien de plus digne d'éloge que l'instructeur toujours correct, comme nous en connaissons un grand nombre, sachant en toutes circonstances agir avec tact. Nous ne voyons rien de plus regrettable que celui qui s'oublie, comme il s'en trouve encore parfois, et qui s'abaisse par des paroles ou une attitude déplacées.

Ainsi deux réformes d'ordre intérieur doivent coïncider avec la mise en

vigueur du nouveau régime : la fin du surmenage, promise d'ailleurs par le Message du Conseil fédéral, et la disparition de l'esprit de morgue ainsi que la suppression des derniers vestiges de la grossièreté souvent en honneur au temps jadis.

* * *

Dans un autre ordre d'idées, nous supposons qu'une des études qui va être entreprise sera celle de la réforme organique de l'armée.

Une première nécessité s'impose, celle de la répartition des unités cantonales, compagnies d'infanterie et escadrons de dragons. La répartition actuelle date de 1874, avec de légères modifications plus récentes. Mais dès lors des fluctuations se sont produites dans la population de plusieurs cantons, dues soit à la natalité, soit aux conditions économiques, et, pour la population spécialement militaire, c'est-à-dire recrutable, aux prélèvements exigés par le développement de certaines troupes fédérales. Il faut donc déterminer à nouveau, avec plus d'exactitude, les effectifs de contrôle que les cantons peuvent livrer actuellement, de façon à être certain d'obtenir les effectifs de guerre à la mobilisation. Après prélèvements opérés pour les armes fédérales, combien de compagnies d'infanterie, combien d'escadrons de dragons chaque canton peut-il fournir ? Telle sera la base de la répartition organique de l'armée.

Notons que ces conditions nouvelles n'aboutiront nullement à un bouleversement de nos bataillons, de nos régiments ni même de la plupart de nos brigades. Autant qu'on en peut juger par l'état actuel des contrôles, et par la statistique du dernier recensement, des modifications ne seront nécessaires que pour quelques bataillons. Il est très désirable, en effet, de ne pas interrompre les traditions qui se sont créées depuis trente ans dans un grand nombre de nos unités. Elles constituent aussi une part de force.

Une fois cette base assurée, conservera-t-on la répartition stratégique actuelle de l'armée ? Nous n'en savons rien. Nous constatons toutefois que l'article 46 de la loi ne prévoit plus le fractionnement rigide de l'organisation de 1874, modifié par la loi de 1889, créant les corps d'armée. Il dit : « La division est formée de corps et d'unités de troupes de diverses armes. Le corps d'armée est formé de plusieurs divisions, avec adjonction éventuelle d'autres corps ou unités de troupes. »

Ainsi la division ne doit plus être formée nécessairement de deux brigades d'infanterie et d'un bataillon de carabiniers, d'une compagnie de guides, de deux groupes de batteries, etc., etc. Et le corps d'armée ne comporte plus nécessairement deux divisions avec une brigade de landwehr. Il sera possible de constituer des fractionnements plus souples, mieux appropriés à l'emploi probable des unités stratégiques.

La question reste uniquement de savoir si cet article 46 est destiné à ménager un avenir encore lointain, ou s'il ne faut pas profiter des circons-

tances présentes pour introduire une réforme que beaucoup estiment désirable, et créer un état stable et, autant que possible, définitif.

A notre avis, ce dernier point de vue est le bon. Puisque nous sommes dans une période de transition, profitons-en pour procéder à une réorganisation la plus complète et la plus avantageuse possible; établissons une législation militaire d'ensemble, un tout bien coordonné, qui réduise au minimum le risque de modifications pendant un temps prolongé.

Si une étude approfondie de la question conduit à déclarer désirable la suppression des corps d'armée du système actuel, et préférable un autre fractionnement stratégique de l'armée, il conviendra d'y procéder sans plus de retard. On ne retrouvera pas de longtemps une occasion aussi favorable.

Dès le début, la *Revue militaire suisse* s'est prononcée contre le système des quatre corps d'armée ; elle a combattu la loi qui les a créés. Dès lors, ils ont passé au crible de l'expérience, soit dans des manœuvres effectives qui ont permis de juger de leur maniement comme unité isolée, soit dans des cours d'opérations où ils ont figuré dans un ensemble d'opérations d'armée. Les considérations théoriques du débat de 1891 peuvent donc être éclairées aujourd'hui et complétées par les résultats de la pratique.

La question des troupes de montagne est aussi un des éléments du problème. Car nous pensons bien que ces troupes vont maintenant être organisées. Elles sont une conséquence de nos conditions topographiques et de la nature de nos frontières. En outre, les expériences de nos manœuvres n'ont pas laissé de doute sur la nécessité de leur création.

Le projet de réorganisation qui a servi de base à l'étude des Chambres fédérales les prévoyait expressément [1]. Le chapitre des *Eléments de l'armée* renfermait l'article 33 suivant :

« Des troupes de montagne, principalement organisées et instruites pour la guerre de montagne, seront formées des ressortissants des régions montagneuses. »

Cet article se heurta à l'opposition d'un certain nombre de députés, spécialement des représentants de la population valaisanne. Ils déclarèrent que son maintien causerait un tort considérable à la loi dans leur canton; que les Valaisans aiment à sortir de chez eux à l'occasion du service militaire, afin de voir d'autres pays, de s'ouvrir d'autres horizons, de prendre d'autres contacts; que la création de troupes de montagne spécialisées aboutirait à confiner leurs jeunes hommes dans leurs vallées et à les priver d'une source d'instruction et de développement intellectuel.

Les Chambres, un peu sans doute par motif électoral, se laissèrent convaincre. L'article 33, rédigé à nouveau, perdit de sa précision et disparut

[1] Ce projet a paru en supplément dans la livraison de mai 1906 de la *Revue militaire suisse*.

du chapitre *Eléments de l'armée* pour passer dans celui du *Fractionnement de l'armée* sous chiffre 48 :

« Dans l'organisation, l'instruction et l'équipement des unités et des corps de troupes recrutés dans les régions montagneuses, il est tenu compte des nécessités de la guerre en montagne. »

Cette atténuation n'a pas empêché le canton du Valais de voter énergiquement contre la loi. Il est juste d'ajouter qu'elle n'empêche pas non plus l'organisation des troupes de montagne.

La question se pose néanmoins si ces troupes doivent être indépendantes du cadre des unités d'armée ou partie intégrante de ce cadre, quittes à en être détachées selon les besoins. Il semble que, dans ce moment-ci, les esprits inclinent vers cette dernière solution.

* * *

A lire les nombreux commentaires de la presse étrangère, il semble qu'au delà de nos frontières on ait suivi avec assez d'attention et avec quelque intérêt notre campagne électorale. Nous ne saurions tout reproduire, quelque désir que nous ayions de mettre nos lecteurs au courant. Résumons les appréciations de l'étranger en disant qu'elles sont à l'éloge de la virilité du peuple suisse, ce qui ne peut que nous faire un réel plaisir. Nous détacherons seulement les conclusions d'un article publié dans le *Temps* par le général Langlois. Non que nous prétendions nous immiscer dans une question qui n'est pas de notre ressort, mais parce que cet article pose très nettement deux systèmes qui chacun ont leurs défenseurs et leurs adversaires. En outre, la grande autorité du général Langlois donne trop de poids à son opinion pour qu'il ne nous plaise pas de la reproduire. Voici ce qu'il écrit :

Comparons les tendances respectives des lois militaire française de 1905 et suisse de 1907.

En Suisse, le projet est tout d'abord élaboré, discuté et rédigé par les autorités militaires, puis soumis au Parlement qui n'en modifie que les détails. En France, toutes les compétences militaires sont écartées ; le conseil supérieur de la guerre n'est pas appelé à donner son avis, contrairement à la légalité même. Comment s'étonner si le résultat est médiocre chez nous ?

Tandis que notre évolution militaire tend à réduire l'importance et la force de l'armée de première ligne et à faire porter nos espérances sur les réserves, c'est-à-dire sur les classes les plus anciennes, l'armée suisse, comme l'armée allemande d'ailleurs, évolue en sens inverse : on constitue plus solidement l'armée de premier choc en exigeant davantage des classes les plus jeunes. Dans cette question, les ennemis de l'armée permanente ont manœuvré avec une remarquable adresse. Avec cette phrase sonore, *la France aura de puissantes réserves*, ils ont obtenu du Parlement l'affaiblissement de l'armée active. Demain, sous le prétexte d'alléger les charges imposées aux réservistes et aux territoriaux, à l'exemple de nos voisins, ils obtiendront la réduction de la durée des périodes d'instruction (la campagne est déjà commencée), et le tour sera

joué. Ah ! ce sont là des tacticiens émérites ; il est regrettable qu'ils mettent toute leur habileté au service d'idées funestes aux intérêts et à la sécurité du pays.

Enfin, tandis que dans le pays républicain, libéral, égalitaire qu'est la Suisse, le principe de l'égalité entre tous les citoyens se plie aux nécessités de l'organisation militaire, en France, la durée du service est uniforme pour toutes les armes, pour tous les gradés des réserves. Il en résulte fatalement ou bien que l'on exige des sacrifices trop grands et inutiles d'un côté, ou bien que l'on met certaines armes dans les conditions les plus fâcheuses ; c'est ce qui se produit pour nos troupes à cheval. De ce principe d'égalité poussé jusqu'à l'outrance, il résulte aussi que les cadres réservistes astreints aux mêmes périodes que les hommes de troupe n'ont pas sur eux la supériorité d'instruction technique et pratique que nécessite le commandement.

Après ce parallèle, nous poserons cette question. De quel côté est le bon sens, le sens des réalités pratiques, la conception la plus juste des nécessités de la sécurité nationale ?

Nous évoluons oui. Mais notre évolution actuelle est-elle logique et prudente ?

* * *

Avec l'hiver, les cours de skis vont recommencer. On nous dit que Sainte-Croix en organise un, comme en 1906 et en 1907. Nos camarades du Valais, satisfaits de leur expérience de l'hiver passé, la répéteront aussi très probablement, et, sauf erreur, nos camarades genevois suivront l'exemple.

Le Département militaire fédéral qui, depuis trois ans, encourage l'organisation de ces cours, a estimé le moment venu d'arrêter des prescriptions générales à cet effet. Il a pris la décision suivante :

ARTICLE PREMIER. — La Confédération subventionne sous les conditions énumérées ci-après, les cours de skis organisés par des officiers ou des sous-officiers, d'une durée de 8 à 10 jours au plus, voyage y compris, et comptant 12 à 15 participants au minimum.

1° Les cours doivent être dirigés par un officier suisse expérimenté en la matière.

2° Il sera élaboré pour chaque cours un programme d'instruction prévoyant également un enseignement théorique sur le service d'exploration et de sûreté, suivi d'exercices dans le terrain, un enseignement sur l'emploi, l'entretien et la réparation des skis.

Le programme indiquera les noms du personnel enseignant.

Le programme du cours sera soumis en temps utile au Département militaire fédéral pour approbation.

3° A la fin du cours, un rapport écrit sur la marche de celui-ci sera envoyé au Département militaire fédéral. Il contiendra également les indications nécessaires sur le personnel de la direction, le personnel enseignant et les participants ayant droit au subside.

ART. 2. — Les officiers directeurs des cours ou instructeurs reçoivent une indemnité journalière de fr. 8.

Les participants propriétaires d'une paire de skis reçoivent une indemnité journalière de fr. 4.

La Confédération prend en outre à sa charge $^1/_3$ des frais de voyage (billets aller et retour) du personnel ayant droit au subside.

ART. 3. — La subvention est payée après approbation du rapport sur le cours.

Il n'est accordé des avances qu'à titre exceptionnel, sur des demandes fondées et formulées à temps, contenant des indications suffisantes sur le personnel qui a droit au subside.

Le Conseil fédéral a également décidé de rendre public ce règlement et de faire en sorte que les subventions à allouer soient payées par le budget ou, le cas échéant, au moyen d'un crédit supplémentaire. Elles figureront dans le budget de 1909 au crédit H « Subventions aux sociétés de tir et aux sociétés militaires ».

* * *

Le cinquième raid militaire, organisé par les officiers de cavalerie bâlois, a eu lieu les 12 et 13 octobre, conformément au programme que nos lecteurs connaissent[1]. Il n'a réuni que treize concurrents. Ainsi que l'a fait remarquer le *Militär-Wochenblatt*, ce faible effectif est peu brillant, et l'on ne peut que regretter qu'un corps d'officiers de 36 escadrons de cavalerie et de 60 batteries d'artillerie, sans parler des autres armes qui étaient aussi convoquées, n'ait trouvé que treize des siens disposés à s'entraîner. La Suisse romande n'a pas été représentée du tout. Les manœuvres d'automne n'ont sans doute pas été étrangères à cette absence de participation.

Au point de vue des grades, les concurrents se sont répartis en un major et trois capitaines de cavalerie, un capitaine d'artillerie, deux premiers-lieutenants de chacune des deux armes et quatre lieutenants de cavalerie.

Le premier parcours, Lucerne-Mumpf, le plus long et le plus accidenté, a été couvert en neuf heures. Les concurrents sont partis le 12, à midi, à 10 minutes d'intervalle. Le 13, départ de Mumpf, avec les mêmes intervalles, dès heures du matin. Le premier arrivé, lieutenant de dragons Gerber, à Zurich, a couvert le trajet d'environ 70 km. en $2\,^1/_2$ heures. A 9 h. 30, il arrivait au poteau, suivi à 6 minutes du major de cavalerie Beck, à Berne. Le dernier arrivé a mis 3 h. 34.

Le 14, à 9 h. du matin, a eu lieu l'examen des conditions des chevaux. Tous ont été trouvés en parfaite condition.

* * *

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a transféré le major J. de Courten, commandant du 11e bataillon de fusiliers, au commandement du 12e bataillon.

[1] *Revue militaire suisse*, livraison d'août 1907, page 662.

CHRONIQUE BELGE.

(De notre correspondant particulier.)

Le vote définitif de l'enceinte d'Anvers. — Le nouveau règlement provisoire sur les exercices et les manœuvres de l'infanterie. — La Belgique et la Hollande dans la prochaine guerre. — Les aspects politique, militaire et économique de la question.

Contre le désir de l'immense majorité de l'armée, les Chambres ont voté par lassitude, pour en finir, le projet si défectueux de réfection de la place d'Anvers, en faveur duquel s'était prononcée la commission civile et militaire. On peut dire que le plan de réorganisation de notre réduit national a subi des avatars qui en ont graduellement réduit la valeur. Enceinte de siège formidable d'abord, simple mais encore solide enceinte de sûreté ensuite, la solution adoptée ne comporte plus qu'une ligne de points d'appui reliés par une grille, ne garantissant même plus contre une attaque de vive force. Et ce qui est plus étrange, c'est que la réalisation de cette transformation de notre grande forteresse entraîne un accroissement de dépense estimé à près de cinq millions de francs par le gouvernement.

Ce vote a été enlevé à la Chambre des représentants en quelques heures, à la fin de la session dernière, dans la bousculade d'un départ en vacances, en même temps que le budget extraordinaire, dans lequel les travaux de fortification avaient été englobés.

Vos lecteurs se rappelleront que l'enceinte primitivement proposée était constituée par un obstacle profond, continu — fossé large de 60 mètres, rempli d'eau, reliant la gorge des anciens forts Brialmont.

Le projet définitif supprime ces courtines et les remplace par deux petits points d'appui dans chaque intervalle, reliés par une grille respectant toutes les voies de communications, l'obstacle n'a plus aucune profondeur, en vue de « mieux tenir compte des intérêts civils de la population ».

Le but qu'on s'est proposé par ce système peut être défini de la manière suivante : la résistance est basée sur la défense réciproque des points d'appui collatéraux, sur l'action extérieure par les petites armes, principalement par les canons à tir rapide sous coupoles; sur le flanquement par des bouches à feu indestructibles, sous casemates, de manière à mettre l'enceinte à l'abri d'une attaque de vive force avec le minimum de troupes.

La redoute type de ce système comprend un obstacle à fossé sec qui se développe sur tout le pourtour de l'ouvrage, avec grille défensive et réseau en fil de fer. Elle est défendue directement par les petites armes du haut des crêtes de feu. Devant le front de tête, elle est flanquée par des pièces casematées placées dans les ouvrages collatéraux.

Le relief des crêtes ne dépasse pas trois mètres. Leur défense repose sur

une compagnie d'infanterie, des canons à tir rapide de 75 millimètres sous coupoles et des mitrailleuses.

Les canons à tir rapide de 75 mm., qui assurent le flanquement des intervalles et celui du terrain précédant l'ouvrage voisin, sont placés sous casemates à la gorge de la redoute ; ils échappent à l'action destructive des batteries de l'attaque. C'est également à la gorge de la redoute que s'élèvent les abris et les magasins bétonnés. C'est sur les fronts latéraux des forts que sont établis les canons de 75 mm. casematés destinés au flanquement du terrain compris entre le fort et les redoutes collatérales.

Cet objectif est-il atteint? *That is the question* ?

Au moment de la mise en état de défense, il sera nécessaire :

1° d'augmenter le capital de résistance de l'obstacle par la création de réseau en fil de fer, d'abatis, etc. :

2° d'élever des retranchements pour compléter la défense frontale des intervalles et couvrir les portes de communications ménagées dans la grille défensive.

A cet effet, une bande de terrain de 60 mètres a été astreinte aux servitudes militaires, le long du périmètre du noyau. Devant certaines parties de l'enceinte, cette zone a été réduite à 20 mètres de profondeur pour diminuer les dépenses.

L'augmentation des effectifs (1400 hommes) nécessitée par ces variantes, sera compensée par les troupes rendues disponibles par le déclassement des places de Termonde et de Diest, têtes de pont et places d'arrêt sur l'Escaut et le Démer, à l'ouest et à l'est d'Anvers. Mais ce sera tout de même une diminution des forces mobiles de la garnison.

Le démantèlement de la vieille enceinte Brialmont devra commencer dès la fin de 1907 et être terminé pour la fin de 1910.

Ainsi finit cette grave question qui marquera une date dans l'histoire militaire belge; elle laisse à notre armée une lourde tâche à accomplir : celle d'organiser et de défendre une place que les nécessités et les rivalités politiques n'ont pas permis d'édifier d'après les exigences intégrales de la poliorcétique moderne. Il en est d'ailleurs fréquemment ainsi ; il faut s'incliner devant les faits et étudier les moyens de tirer le meilleur parti de ce que nous avons.

* * *

Un nouveau règlement sur les exercices et les manœuvres de l'infanterie vient d'être mis en vigueur à titre provisoire. La commission qui a été chargée de reviser l'ordonnance de 1898 s'est proposé de tenir compte de l'expérience des guerres les plus récentes, des perfectionnements apportés dans l'exécution des tirs et la conduite du feu, de l'organisation nouvelle de l'armée et de la réduction du temps de présence des hommes sous les drapeaux (20 au lieu de 28 et 36 mois).

Elle n'a cependant pas voulu faire table rase de l' « Instruction antérieure », mais elle a tendu à simplifier, à modifier le règlement actuel pour le mettre à hauteur des perfectionnements accomplis dans tous les domaines de l'armement et de la tactique; elle a voulu maintenir et accroître l'instruction des chefs à tous les degrés de la hiérarchie et, à cet égard, elle a subdivisé le règlement en deux parties, les écoles et l'instruction pour le combat; enfin, elle a eu en vue d'exclure de plus en plus tout ce qui n'est pas d'application à la guerre ou n'est pas indispensable à la préparation des troupes au combat.

Cette ligne de conduite que la commission s'est tracée a-t-elle été observée dans son texte, dans sa rédaction réglementaire? Le programme tracé a-t-il été réalisé? On peut exprimer des doutes à cet égard. L'œuvre de la commission peut se réclamer de l'expérience et du savoir de ceux qui y ont collaboré; mais par cela même que la commission comprenait dix membres, qu'elle voulait être éclectique, qu'elle a trop tenu à ménager ou respecter nombre de dispositions surannées du règlement de 1898, telles les formations en ligne déployée, les formations en colonnes de front et les manœuvres y relatives, importance du rang serré, etc.; qu'elle n'a pas voulu créer une ordonnance nouvelle complètement adéquate aux enseignements des dernières guerres et aux propositions des écrivains militaires de notre époque, le nouveau code de manœuvres de notre infanterie, si excellent sous bien des rapports, manque de cette cohérence, de cette unité, qui font la force d'une doctrine, qui l'imposent au public et la rendent aisément pratiquable par ceux qui sont chargés de l'appliquer.

Le département de la guerre l'a compris d'ailleurs, et a donné au règlement un caractère provisoire, attendant de l'expérience le contrôle nécessaire pour faire ressortir d'une manière tangible ses qualités et ses imperfections.

On a réduit à quatre mois et demi la période consacrée à l'enseignement des écoles du soldat, du peloton et de la compagnie; en ce faisant on n'a pas eu en vue de réduire la durée de l'instruction complète du milicien, mais d'augmenter — ce qui est un tort — la durée de l'instruction d'ensemble du régiment. Cette réduction de l'instruction première est fondée sur les simplifications apportées à l'école du soldat et sur une meilleure utilisation du temps consacré à l'école de compagnie.

En agissant de cette manière, on oublie, comme le disait la *Belgique militaire*, que « dès qu'une unité, peloton, compagnie ou bataillon, considérée isolément, est réputée instruite, elle est par cela même susceptible de prendre part, sans préparation, aux exercices et manœuvres de l'unité supérieure. Cette participation n'entraîne de connaissances nouvelles que pour le chef ». L'observation de ce principe prééminent exige qu'on ne réduise, sous aucun prétexte, la durée de la première et fondamentale instruction du soldat.

Dans les différentes écoles, on a supprimé ou simplifié quantité de mouvements, mais on en a maintenu bon nombre de superflus, probablement pour ne pas prendre de mesures radicales, pour accoutumer et préparer les troupes et les chefs à d'autres ablations ultérieures. Mais la conséquence qui découle de cette détermination est la constatation de l'impossibilité d'apprendre à la recrue tout ce qui est prescrit et de former un soldat, dans le laps de temps de quatre mois et demi fixé par le règlement. On ne peut que louer ce dernier d'avoir introduit le feu à volonté, comme le feu normal du champ de bataille, et d'avoir conservé pour certains cas particuliers le feu de salve et le feu rapide.

Une excellente innovation que la commission a cru devoir introduire en s'inspirant du règlement français, est celle de la réglementation de la camaraderie de combat qui lie le tirailleur à son voisin ou à son compagnon de file et les oblige tous deux à s'entr'aider à travers les péripéties de la lutte.

La préparation du soldat à ses devoirs de combattant exige une instruction matérielle et une éducation morale de plus en plus approfondies qui donnent à l'officier une importance et une influence grandissantes. Le principe de l'instruction successive des unités demande qu'une large part soit accordée à l'école de peloton, fondement de l'école de compagnie, au rebours de ce que prescrivait l'ancien règlement. Il y a dans cette nouvelle disposition un progrès marqué qui a permis de réduire dans une notable mesure les exercices formels des unités supérieures.

Autre progrès significatif et essentiel : la ligne de sections et la ligne de pelotons sont devenues les formations de combat par excellence de toutes les unités.

La marche des tirailleurs est réglementée d'après les idées modernes : plus de prescription absolue, la configuration du sol et les circonstances de temps et de lieu déterminent seules les formations à adopter et les cheminements à suivre.

Les exercices à rangs serrés sont terminés en principe avec l'école de compagnie, mais ils occupent encore une trop grande place dans toutes les écoles et notamment dans les écoles des unités supérieures ; on n'a pas pu se résoudre à les remplacer par des évolutions ayant un objectif défini comme la marche d'approche vers l'ennemi par les moyens les plus simples et les plus sûrs.

L'*Instruction pour le combat* est subdivisée en chapitres traitant des généralités, des principes généraux du combat des différentes unités, et des particularités du combat dans les bois, défilés, lieux habités, retranchements, etc.

Les *généralités* traitent du rôle général de l'infanterie au combat, des formations fondamentales, de la liaison et de la concordance des efforts, de la conduite du feu, de l'utilisation des abris et de la sûreté.

Le chapitre des *principes généraux* examine l'étendue et le fractionnement d'une troupe au combat, la protection à accorder aux flancs, l'emplacement et le fractionnement des réserves. En ce qui concerne plus particulièrement l'offensive, qu'il définit tout d'abord, il envisage l'arrivée dans la zone de combat probable et les marches d'approche, le rassemblement initial, la marche dans les zones battues par les feux de l'artillerie et de l'infanterie, l'attaque des points d'appui, les feux, l'assaut, la poursuite ou la retraite.

Concernant la défensive, il examine de même les différents points de l'action : reconnaissance, organisation et occupation de la position principale, position d'attente, défense des postes extérieurs et des points d'appui, défense des intervalles, feux, contre-attaques, contre-offensive, poursuite ou retraite.

Il n'est plus parlé dans le règlement de la « démonstrative », qui n'est qu'une modalité de l'une des formes du combat, la Commission ayant jugé qu'il appartient au commandement de nuancer le combat suivant les circonstances, et que toute troupe marchant à l'ennemi doit avoir la conviction qu'elle contribuera plus qu'aucune autre, par une action vigoureuse, au succès final.

Parmi les prescriptions nouvelles, on trouve d'excellentes dispositions inspirées par le règlement belge de 1898 et aussi par les règlements similaires allemand et français. Ce dernier surtout paraît avoir exercé une grande influence sur les membres de la Commission, ce dont on ne peut que les féliciter.

Toutefois, on ne se le dissimulera pas, l'« Instruction sur le combat » devra être revue, coordonnée avec le plus grand soin, afin d'en émonder les branches parasites, le caractère schématique, malgré l'intention sincère de ses initiateurs d'en bannir le schéma et les dispositions inapplicables sur le champ de bataille.

Enfin, un chapitre spécial renferme des notes et des considérations tactiques sur les différentes armes, leurs procédés de combat, sur les dispositions à prendre par l'infanterie contre la cavalerie, sur l'attaque et la défense de l'artillerie, sur le tir de l'artillerie par-dessus l'infanterie. On ne peut songer, dans cette chronique, à étendre davantage cet aperçu analytique de notre nouvelle « Instruction sur le combat ». Peut-être aurai-je l'occasion d'y revenir d'une manière plus détaillée dans une chronique ultérieure.

* * *

Après le général Langlois, M. Charles Malo a publié, dans le *Journal des Débats*, une série d'articles sur « la Belgique et la Hollande dans la prochaine guerre ». Ces études ont produit une grande sensation en Belgique et ont eu une répercussion non moins vive dans les Pays-Bas. Elles renferment des

vérités fort dures pour nos deux peuples et des considérations à méditer, si nous ne voulons pas disparaître un jour de la carte de l'Europe comme nation indépendante.

La Suisse est tourmentée du même mal et la *Revue militaire suisse* s'est fréquemment fait l'écho des préoccupations de vos écrivains, quand elle a rappelé l'origine et les avatars de la neutralité et de l'indépendance de l'Helvétie. C'est à ce titre qu'un exposé sommaire des vues de l'éminent écrivain français sera utile et intéressant pour vos lecteurs.

L'auteur pose la question en ces termes :

« Lorsque éclatera la prochaine guerre européenne, quelle situation sera faite aux deux pays voisins de nous, dont le sort a toutes sortes de raisons de nous intéresser : la Belgique et la Hollande ?

» Ils avaient eu, au XIX[e] siècle, depuis 1815 tout au moins, la bonne fortune de se tenir et d'être tenus en dehors de la lutte qui ensanglantait tour à tour la plus grande partie de l'Europe.

» En 1870, notamment, la guerre, qui s'était si fort approchée de l'un d'eux, avait finalement épargné son territoire, et l'autre, grâce à une position géographique vraiment privilégiée, n'avait eu à redouter à aucun moment de servir de champ de bataille à personne.

» Il paraît aujourd'hui difficile que cette destinée si enviable se prolonge fort avant dans le siècle qui vient de commencer. La Belgique presque sûrement, la Hollande très probablement, se trouveront englobées « volentes nolentes » dans la guerre qui mettra bientôt aux prises l'Allemagne d'une part, la France et l'Angleterre de l'autre. Guerre certaine, inévitable, parce qu'elle doit résulter non pas seulement de combinaisons diplomatiques, mais de la force même des choses, parce que l'Allemagne, avec sa population toujours croissante et sa puissance économique démesurément accrue, étouffe déjà dans les limites où elle est actuellement resserrée ; et elle est obligée de faire un nouvel effort pour les élargir encore, parce que son expansion pacifique normale est tout près d'atteindre son terme maximum et que, en s'y restreignant comme elle l'a fait depuis 1871, elle risquerait de travailler pour les autres beaucoup plus que pour elle-même. »

Charles Malo n'est pas le seul publiciste qui ait abordé le même sujet. En Allemagne, des brochures et revues, le *Deutsches Offizierblatt* ; en Angleterre, le *Times*, travaux que le public militaire belge connaît par les traductions qu'en a données la *Belgique militaire* ; en France, les études du général Langlois ; en Belgique même, le général Brialmont, le général Ducarne et les auteurs de la brochure « Grœninghe ».

L'enquête à laquelle a procédé M. Charles Malo, lui a prouvé que : « Dans la meilleure des Hollande et surtout dans la meilleure des Belgique possible, l'opinion courante est qu'il n'y a qu'à se laisser vivre et enrichir. Au Nord du Hollandje-Diep et de la Basse-Meuse, et plus encore au Sud, on a con-

tracté et conservé la douce habitude de dormir de ses deux oreilles sur le « mol oreiller de la paix ». Et les choses militaires n'y passionnent guère que les militaires et quelques politiques avisés. A moins, bien entendu, qu'elles n'aient une répercussion immédiate sur les intérêts civils et économiques, comme, par exemple, en Belgique, la grosse affaire des fortifications d'Anvers et celle du service obligatoire. »

Ce n'est point que le patriotisme belge comme le patriotisme hollandais ne soient très réels et très vifs, voire susceptibles et même ombrageux à l'occasion, « contrairement à ce que pensent quelques-uns dans certaines contrées environnantes ». « Seulement, ce n'est pas lui faire une injure que de dire qu'il ne se montre pas en général aussi clairvoyant qu'on le souhaiterait, et qu'il est enclin, sinon à des éclipses, du moins à des assoupissements prolongés, dont il ne sort qu'avec peine et devant la menace d'un danger manifeste, — quiétude si sincère, si touchante, que les gouvernements eux-mêmes se font scrupule de la troubler. »

L'auteur félicite les écrivains militaires belges qui combattent avec une opiniâtreté inlassable pour le service personnel. Pour obtenir cette réforme, il leur faut convaincre dûment la nation, non seulement de son utilité, mais encore de sa nécessité absolue, et tout d'abord démontrer nettement que la Belgique n'est pas aussi complètement couverte par sa neutralité qu'elle se plaît à le croire — bien pis : qu'il n'existe pas de garantie plus précaire, plus fragile, plus trompeuse et plus décevante que celle dont elle s'imagine jouir « à perpétuité » (le mot étant pris, bien entendu, dans son sens diplomatique).

M. Malo passe ensuite en revue les armées belge et néerlandaise et se demande si dans leur état présent elles seraient réellement à la hauteur de la rude mission qui leur incomberait en cas de conflagration générale — ou d'agression particulière. Puis, il examine si, en prévision d'une semblable éventualité, il n'y aurait pas un très grand avantage pour les deux royaumes à se prêter un mutuel appui, et si, par une union, ou tout au moins par une « entente » militaire, telle que la préconise le général Langlois avec maints publicistes des pays intéressés, la Belgique et la Hollande ne réussiraient pas à conjurer, et même à détourner les dangers d'une invasion qui porterait à leur prospérité actuelle le coup le plus terrible — supposé qu'elles n'y perdissent point leur autonomie, leur indépendance, leur existence nationale.

L'auteur fait un examen approfondi de la puissance militaire hollandaise, de son système défensif et conclut que la Néerlande semble bien défendue par sa « ligne d'eau fortifiée », mais que bien des circonstances : fortes gelées, sécheresse, invasion brusque, pourront rendre son utilisation précaire.

Quant aux dangers qui menacent la Belgique, dans un avenir plus ou moins rapproché, l'écrivain français met hors cause deux des voisins, l'An-

gleterre et la Hollande, qui sont des alliés naturels intéressés au maintien de l'indépendance belge.

Restent à redouter les deux autres voisins, la France et l'Allemagne. M. Malo, en publiciste consciencieux, ne cherche pas à démontrer que les Belges n'ont rien à craindre de la première et tout de la seconde ; il raisonne et prouve que de nombreuses circonstances peuvent amener les Allemands ou les Français à violer le territoire de la Belgique. Mais l'auteur dénonce le péril allemand comme fort menaçant, car les nécessités économiques, la lutte pour l'existence, obligeront tôt ou tard, plutôt tôt que tard, les Germains à s'assurer des débouchés les plus directs et les plus sûrs sur la mer. Amsterdam, Rotterdam et Anvers, concurrents de plus en plus dangereux de Hambourg et Brême, grâce à leur situation géographique beaucoup plus favorable à tous égards, doivent être nécessairement convoités par l'Allemagne, à l'industrie et au commerce de laquelle leur possession assurerait de si grands et si précieux avantages.

« Déjà, dit-il, les ports si prospères de l'Escaut et de la Meuse sont en butte à cette invasion pacifique, à cette conquête commerciale, à cette absorption lente et patiente, auxquelles excelle la race teutonne ; déjà, à plusieurs reprises, la Hollande a été pressée d'adhérer au Zollverein, c'est-à-dire de consentir à une annexion économique que la Belgique serait à son tour obligée de subir et qui entraînerait tôt ou tard leur annexion politique ou une situation subordonnée et dépendante qui n'en différerait qu'en apparence. « Volens nolens », l'Allemagne sera entraînée un jour ou l'autre à cette double acquisition que la nature et la force des choses lui imposent ; ses intérêts feront au besoin violence à ses sentiments, supposé qu'ils soient et restent aussi foncièrement pacifiques qu'elle l'assure. Elle étouffera bientôt, avons-nous dit, elle étouffe déjà dans ses limites actuelles : il faudra bien qu'elle se donne de l'espace et de l'air.

M. Malo estime en outre que dans la prochaine guerre franco-allemande les deux armées auront un intérêt plus pressant que jamais à envahir notre pays. Avec leurs effectifs démesurément accrus, dit-il, les armées seront trop à l'étroit pour manœuvrer ; elles étoufferont, elles aussi, dans l'espace compris entre les frontières luxembourgeoise, belge et suisse. Cette dernière ne sera peut-être pas violée, surtout si les Suisses continuent à faire bonne garde — un tel mouvement détournant aujourd'hui de son véritable objectif l'armée qui l'entreprendrait ; mais la première le sera sûrement, et fort probablement aussi la seconde.

Le système de guerre des Français, celui que leur attitude de plus en plus défensive ou expectante les a conduits à accepter, incitera les Allemands à un vaste mouvement débordant vers le Nord-Ouest de la France, qui autrefois eût été dangereux pour eux, mais que les circonstances nouvelles rendent presque inévitable, vu la difficulté de forcer les Français de front, sur

la Meuse, surtout si c'était derrière cette rivière que ces derniers croyaient devoir prendre position. Alors, par les deux Luxembourg, afflueraient les troupes des corps d'armée formant la droite allemande, et il est à présumer que, ainsi conduits à étendre vers le Nord leur front d'opérations, les Allemands auraient avantage à élargir leurs bases du même côté, de façon à effectuer plus à l'aise leur déploiement stratégique. Dans ce cas, si déterminés que seraient les Français à respecter la neutralité belge et, en tous cas, à ne pas prendre l'initiative de sa violation, force leur serait bien de prévenir ou en tous cas, de parer le coup redoutable que pourrait leur porter un adversaire que n'arrêterait pas le même scrupule. D'autre part, les Français, en apprenant que les Allemands auraient pénétré sur le territoire belge, seraient amenés à porter une partie de leurs forces au devant d'eux; il en résulterait naturellement que toute la partie sud-ouest de la Belgique serait englobée dans le théâtre de la guerre. Se basant sur ces considérations, M. Malo conclut que Anvers ne jouera pas le rôle que l'autorité militaire belge lui prête dans son système stratégique, et qu'en fin de compte, cette forteresse ne rendrait aucun service.

En pareille occurence, les fortifications de la Meuse ne rempliraient pas un rôle beaucoup plus important, l'ennemi ayant la partie belle à les éviter et à déboucher par Mæstricht ou plus au Nord encore : la neutralité de la Hollande, si elle existait toujours, ne serait pas pour arrêter celui qui ne tiendrait aucun compte des traités sacro-saints par lesquels était garantie celle de la Belgique !

Par contre, les grandes places de Liège et de Namur — la première surtout — bien pourvues et bien gardées, seraient parfaitement à même non seulement de fermer la route la plus directe et la plus facile à l'envahisseur pénétrant par un point quelconque de la frontière belgo-allemande, mais encore de servir de bases et de points d'appui à l'armée destinée à couvrir les frontières belgo-luxembourgeoise et belgo-française. Bien outillée, mobilisée rapidement et surtout disposant d'effectifs suffisamment élevés, l'armée belge serait incontestablement à même d'intervenir efficacement dans la lutte et d'apporter le très utile appoint dû à celui de ses voisins qui aurait respecté son territoire, ou n'y serait entré que manifestement contraint et forcé par l'autre. L'auteur se voit amené à se demander, comme précédemment pour l'armée hollandaise, si l'armée belge est en mesure de remplir le rôle qui lui incombe et après démonstration il conclut par une négation formelle.

En faisant la part des exagérations contenues dans cette these, il est évident que les positions fortifiées d'Anvers, Liege et Namur ne rendront que des services négatifs, en absorbant le plus clair de nos effectifs, tant que nos forces n'auront pas été réorganisées et considérablement augmentées par le service militaire général et obligatoire, comme le demande Greninghe

avec notre Roi et tous les patriotes éclairés. Il faudra également, maintenant que la réfection d'Anvers est commencée, procéder sans retard au complément de défense exigé par Liège et Namur.

On se demande même comment il est possible, qu'avec une population de plus de sept millions d'habitants, le contingent belge n'atteigne que 13 300 hommes, alors que si la Belgique était française ou allemande, il serait quadruplé. D'autre part, l'effectif de paix (42 000) est notoirement insuffisant pour entretenir sur un pied convenable les nombreuses unités à constituer lors de la mobilisation.

Or notre pays est capable d'incorporer aisément 30 000 recrues par an, et de constituer en temps de guerre une armée de première ligne de 300 000 hommes.

En s'alliant, les deux voisins du Nord et du Sud pourraient mettre sur pied 5 à 600 mille hommes et conserver 200 000 hommes de landwehr, c'est-à-dire de quoi faire passer aux Allemands et aux Français l'envie d'utiliser le territoire des Pays-Bas-Belgique pour servir leurs desseins stratégiques ou politiques.

* * *

La *Société néerlandaise pour l'étude des sciences militaires* a organisé à Bréda une conférence contradictoire sur la situation militaire de la Belgique et de la Hollande. Des officiers belges y ont été invités.

Les points les plus importants qui ont été examinés sont les suivants:

a) Opportunité d'une alliance hollando-belge;

b) Eventualités de guerre où la Hollande et la Belgique auraient intérêt à coordonner leurs efforts pour défendre leurs territoires envahis ou leur indépendance menacée;

c) Utilité de la création d'attachés militaires, belge à La Haye et néerlandais à Bruxelles.

Le capitaine Tonnet, professeur à l'Ecole supérieure de guerre à La Haye, a exprimé l'avis que, au point de vue militaire, tous les arguments plaident puissamment en faveur d'une alliance, mais que cette combinaison doit néanmoins être écartée pour des raisons d'ordre politique.

Cette conclusion cadre parfaitement avec l'attitude que la neutralité perpétuelle impose à notre pays. L'opinion que la Belgique ne peut conclure une alliance défensive réciproque avec une autre puissance est généralement admise. Dans son ouvrage récent sur *La neutralité de la Belgique*, le baron Descamps, professeur de Droit international à l'Université de Louvain, dit d'ailleurs, avec raison: « Les éventualités de guerre se présentant, un concert défensif serait d'autant plus facile à réaliser, qu'il serait plus impérieusement commandé par les circonstances. Les meilleures alliances, les plus durables, ne sont pas toujours celles qui sont scellées par un instrument

diplomatique. La communauté d'intérêt dans les questions vitales peut établir une solidarité naturelle plus étroite que toutes les alliances.»

Aussi, les officiers belges se sont-ils attachés à faire voir que, dans certaines éventualités de guerre, la Belgique et la Hollande seraient englobées dans une même attaque, et que, dès lors, le salut résiderait dans la combinaison des efforts des deux armées. Ils ont établi qu'un envahisseur, quel qu'il soit, ne saurait s'emparer de la Belgique sans violer le territoire néerlandais. Cette assertion n'ayant pas été contredite, ils ont examiné la coopération qui pourrait être réalisée en temps de guerre, et ont fait ressortir les avantages qui en résulteraient pour les deux pays. Le lieutenant-colonel Hoogeboom, chef d'état-major d'une division d'infanterie à La Haye, s'est déclaré partisan d'une coopération éventuelle qui serait indiquée par les circonstances. Les autres officiers néerlandais qui ont pris la parole admettent également pareille coopération. C'est là un point qui semble acquis, et dont l'importance n'échappera à personne.

L'utilité de la création d'attachés militaires n'a pas été contestée. Au contraire, les officiers néerlandais ont exprimé le désir de voir réaliser cette création.

Le capitaine Tonnet dit : « Sans contracter une alliance militaire, il serait possible de faire un pas en avant dans la voie de la combinaison des efforts, à l'heure du danger, en adjoignant des attachés militaires aux légations néerlandaise à Bruxelles et belge à La Haye. J'espère de tout cœur qu'on créera ces attachés militaires. S'ils étaient bien doués, ces officiers pourraient après un contact prolongé avec l'armée amie, accomplir le rôle que Muffling et Hardings ont joué aux quartiers généraux de Wellington et de Blücher. »

Le 4 novembre se sont réunis dans la salle du Sénat belge les délégués politiques des deux pays, pour étudier le côté économique d'une entente hollando-belge.

L'ordre du jour était ainsi fixé :

1. Réduction des taxes postales et télégraphiques, unification des tarifs de transport et des colis postaux.

2. Homologation des diplômes, brevets d'invention, exéquatur des jugements.

3. Législation du travail.

4. Questions maritimes, régime des canaux, transports maritimes et pêche.

5. Agriculture.

Subsidiairement : union douanière et examen des difficultés qui y sont attachées.

Comme on le voit, le mouvement s'accentue et nul doute qu'on arrivera

dans un temps peu éloigné à une solution bienfaisante pour l'avenir des deux nations sœurs et pour la paix de l'Europe centrale.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

La réorganisation de l'Ecole d'artillerie de Fort Monroe. — Un projet de divisions territoriales spéciales pour l'artillerie de côte. — A West Point. — Manœuvres et marches d'épreuve.

Le *General Order*, n° 178, du 28 août dernier, vient de compléter la réorganisation de l'artillerie de côte en transformant entièrement l'Ecole d'application d'artillerie de Fort Monroe (Virginia). Celle-ci sera désormais connue sous le nom de *Coast Artillery School* et comprendra trois grandes divisions.

I. Artillerie et Défense par bouches à feu.	Artillerie proprement dite. Défense (élémentaire et cours avancé). Balistique. Explosifs (élémentaires et cours avancé).
II. Electricité et Défense par les mines.	Mines sous-marines. Défenses sous-marines. Force motrice (élémentaire et cours avancé). Electricité (élémentaire et cours avancé).
III. Division des hommes de troupes (spécialistes).	Electriciens. Machinistes. Artilleurs-spécialistes.

Il est à remarquer que les cours de la III[e] Division peuvent être suivis par les officiers de la milice appartenant à l'artillerie lourde ou de position. Toutefois ce n'est pas là la première école d'application ouverte aux membres de la garde nationale, et ceux-ci n'ont jamais fait preuve d'un désir immodéré de perfectionner de cette façon, à leurs frais en somme, leur instruction professionnelle. Le service, pour eux, est volontaire ; et les grades se donnant par l'élection, ils ne retirent rien d'autre d'un séjour aux Ecoles qu'une satisfaction personnelle — ce qui est peu par le temps qui court. Il nous semble qu'on se fait aussi illusion en ce qui concerne les avantages de ces cours de la III[e] Division pour le recrutement de l'armée. On a avancé que les cours en question, qui embrassent la photographie, le dessin mécanique, une partie de la trigonométrie, de l'algèbre, etc., sont de nature à attirer dans l'artillerie de côte des jeunes gens laborieux et sérieux qui saisiront avec empressement cette occasion de perfectionner leur instruction sans bourse délier. Cela est très possible ; mais si l'on s'imagine que les gradués de cette Ecole resteront dans l'armée, on se berce de douces chimères. Il

est à peu près inévitable, en effet, que ces canonniers et sous-officiers se hâteront de prendre dans la vie civile, à l'expiration de leur engagement de trois ans, les positions pour lesquelles ils auront reçu une excellente préparation. Peut-être même certains d'entre eux s'arrangeront-ils pour acheter leur libération par anticipation, ainsi que la loi le permet, lorsqu'ils recevront de l'industrie privée quelque offre avantageuse. Le seul moyen de parer à cet inconvénient serait sans doute d'exiger des futurs élèves de la IIIe Division de l'Ecole d'artillerie de côte qu'ils s'engagent à servir au moins six ans dans l'armée régulière. Le gouvernement aurait le droit de mettre cette condition aux bénéfices de l'instruction gratuite et très complète donnée à Fort Monroe.

En passant, notons qu'étant donné le nouveau caractère de cette Ecole d'application, il n'y aura plus de raison pour conserver l'Ecole de torpilleurs de Fort Totten et ses annexes, qui seront avec fruit fondues avec la *Coast Artillery School*.

* * *

Pour en terminer avec l'artillerie à pied, nous devons mentionner le projet élaboré par le général Murray, chef de la *Coast Artillery*, et consistant à placer les postes d'artillerie de côte dans des divisions territoriales spéciales, indépendantes des départements militaires existant actuellement. Ces divisions seraient commandées, naturellement, par des officiers généraux sortant de la *Coast Artillery*. La raison donnée pour cette innovation est qu'une foule de questions relatives à cette branche de l'arme ne sauraient être résolues par des généraux non familiers avec le service de plus en plus compliqué et spécial des batteries de côte.

* * *

Quoique sans chef spécial comme sa sœur des côtes, l'artillerie de campagne poursuit sa réorganisation. Elle est maintenant divisée définitivement en 6 régiments à 6 batteries (1re, 3e, 5e de campagne proprement dits; 2e, 4e de montagne; 6e à cheval).

L'état-major général songe, paraît-il, en ce moment, à créer, non loin des côtes de l'Atlantique, un ou deux postes pour cette branche de l'arme, analogues à ceux existant, par exemple, à Fort Sill et à Fort Riley. On trouve dangereux de concentrer toute l'artillerie mobile dans des régions si éloignées de l'Atlantique et surtout dans des climats si différents de celui où les batteries pourraient être appelées à opérer le cas échéant. Les Etats-Unis sont si vastes et comprennent des régions si diverses qu'il faut beaucoup de temps aux chevaux constamment stationnés dans une partie donnée du pays pour s'acclimater dans une autre située à 1500 ou 2000 kilomètres plus au nord ou plus au sud. L'expérience l'a prouvé clairement l'année dernière quant on a fait participer aux manœuvres du Texas du sud des

chevaux venus de garnisons du nord des Etats-Unis. La différence d'altitude est aussi à considérer : on ne transporte pas impunément des chevaux de 1400 mètres au-dessus du niveau de la mer, sans transition, au bord de l'Océan, et *vice et versa.*

D'autre part, le *General Staff* cherche à éliminer toutes « voitures sur roues » des batteries de montagne. Deux projets sont à l'examen : l'un dotant chaque batterie d'un train de 20 mulets de bât pour porter ses bagages et ses vivres ; l'autre formant un train de *battalion* (groupe de 3 batteries) de 65 mulets. Déjà, à l'heure actuelle, les outils, la forge, les objets de rechange sont portés à dos de mulet (*General Order*, n° 131, du 12 juin dernier).

Remarquons en passant que jusqu'ici, par suite de l'insuffisance des casernements, des exigences du service colonial et de l'occupation de Cuba, il n'est guère possible d'avoir plus de trois batteries montées dans le même poste. La seule exception est en faveur du 6e régiment (à cheval), tout entier concentré à Fort Riley (Kansas). Un régiment, le 2e (campagne propre) n'a que deux batteries à la portion centrale ; les quatre autres sont disséminées de la frontière du Canada jusqu'à Cuba. Il faudra du temps pour que la réorganisation de l'artillerie de campagne en régiments porte ses fruits !

* * *

Depuis quelque temps, dans les milieux militaires et dans la presse, on entend adresser contre les deux grandes Ecoles militaires, West Point et Annapolis, de sérieuses critiques. La première seule de ces Ecoles nous intéresse, puisque l'autre appartient à la marine. Mais les conditions sont, paraît-il, identiques dans les deux établissements. En général, on s'accorde à reprocher au système d'instruction de West Point d'être par trop technique, de tout sacrifier à l'utilité immédiate, sans laisser de marge pour ce qui peut donner à un officier cette éducation variée qui est nécessaire en bonne société. Pour citer quelques exemples : la littérature est presque entièrement sacrifiée ; l'histoire et la philosophie élémentaires ont disparu pour ainsi dire des programmes. Un tel système ne stimule par les facultés intellectuelles, sauf la mémoire, et en tout cas il met le *West Point graduate* dans une position d'infériorité vis-à-vis des gradués des Universités ou Collèges civils. Il ne faut pas oublier que le cadet, à son entrée à West Point, n'a pas nécessairement l'instruction relativement variée du jeune Français qui entre à St-Cyr ou à Polytechnique après des années d'études au Lycée. Désigné par le congresman de son district ou choisi par le président *at large*, il n'est guère examiné que pour la forme à son arrivée à l'école. La tâche de celle-ci, on doit le reconnaître, n'est pas facile. Très naturellement la faculté a paré au plus urgent en s'attachant à produire des officiers efficaces — et elle y a réussi. Les anciens élèves de West Point sont éminemment prati-

ques. Les ordres, les règlements élaborés par eux sont toujours empreints d'un sentiment exact des besoins du moment: ils vont droit au but et sont en même temps plus élastiques, plus faciles à comprendre et à exécuter que ceux émanés des ministères de la guerre de bien des pays d'Europe. C'est déjà quelque chose! Les jeunes officiers chargés d'inspections comme celle de la milice s'acquittent, sans exception, de leur mission sérieusement et d'une façon satisfaisante: leurs rapports témoignent de beaucoup plus de jugement et de sagacité qu'on n'en attendrait de « subalternes » de leur âge et de leur temps de service. Au camp, aux manœuvres, les officiers sont essentiellement « débrouillards », capables de se tirer sans hésitation des mille et une petites difficultés imprévues du service en campagne. Après tout, à l'époque où nous vivons, ce qu'il faut dans toutes les branches de l'activité humaine, ce sont des spécialistes. West Point, indiscutablement, en forme pour l'armée. La question de savoir s'il est sage de toucher à l'instruction actuelle dans le but de la rendre plus « mondaine » est certainement grave et malaisée à résoudre. Il a été allégué qu'une des sources du mal se trouve dans le fait que la faculté est pour ainsi dire exclusivement composée d'officiers, lesquels ne peuvent guère savoir que ce qu'on leur a appris à l'Ecole même. On pense que nombre de chaires devraient être confiées à des professeurs civils, de la même classe que ceux qui enseignent dans les Universités. Peut-être a-t-on raison. Mais ces professeurs n'auraient-ils pas une tendance à entrer dans trop de détails? Il est bien difficile à un professionnel de l'enseignement supérieur de se maintenir toujours dans les limites imposées par les besoins d'une école militaire. Nous nous rappelons la lutte que dut soutenir en 1880-81 le directeur de l'Ecole d'application de Fontainebleau pour faire rentrer ses professeurs dans ces mêmes limites — et ces instructeurs étaient des officiers —, seulement ils avaient enseigné si longtemps qu'on eût pu les assimiler à des professionnels! Chacun consentait à voir réduire... le cours de ses collègues, et déclarait l'avenir de l'Ecole compromis si l'on touchait à son propre programme.

Il n'est pas possible de parler de West Point sans mentionner une recrudescence — oh, bien petite, mais indéniable — de l'épidémie de brimades qui sévissait jadis sévèrement dans cet établissement. Rien n'a la vie plus dure que ces étranges pratiques. Disparues sous une forme, elles renaissent sous une autre, malgré les exemples faits par l'autorité militaire. Encore faut-il s'estimer heureux que MM. les cadets aient définitivement renoncé à faire subir aux pauvres « plebes » le supplice de la sauce poivrade et d'autres soi-disant épreuves qui semblaient empruntées aux rites des barbares de l'Afrique centrale.

* * *

Pour passer à un sujet plus important, constatons que les Camps d'instruction de 1906, ainsi qu'on peut le relever dans les divers Rapports de

commandants de Département, ont donné de bons résultats. On ne se plaint guère que du défaut de décentralisation en ce qui concerne l'administration des camps, les réquisitions, les distributions, etc. Un peu plus de latitude laissée sous ce rapport aux officiers généraux par les bureaux de Washington ou ceux des Départements, non seulement faciliterait le service, mais de plus exercerait les états-majors actifs au métier qu'ils auraient à faire en campagne. Ce qui prouve que la routine et la paperasserie n'existent pas seulement au Vieux Monde.

A signaler, à l'occasion de ces exercices de 1906, qu'à F[t] Riley figurait un régiment de milices venu d'Arkansas, et qui était composé de soldats si jeunes et si mal entraînés que les manœuvres ne purent lui être d'aucune utilité sérieuse. Il est juste d'ajouter que la pratique d'admettre de tout jeunes garçons dans la garde nationale se perd de plus en plus ; on ne la retrouve guère que dans quelques Etats du Far West. En Colorado, lors de la dernière grève de Cripple Creek, elle a produit de déplorables résultats qui sont, dans cet Etat au moins, une bonne leçon pour l'avenir. On a pu remarquer, durant les exercices divers de l'an passé, une tendance à diminuer la charge des hommes, non en réduisant le nombre ou le poids des effets et objets d'équipement, mais bien en faisant manœuvrer et marcher les troupes sans chargement, excepté ce qui est absolument indispensable, comme le manteau. Presque tout le reste est porté sur les voitures. Il va sans dire que cela exige des trains un peu encombrants ; mais étant donné que ni le cantonnement ni le logement chez l'habitant n'existent chez nous et qu'il faut transporter un matériel complet de campement dès qu'on se déplace, il y a peu d'inconvénients en temps de paix, à mettre les sacs, etc., sur les « wagons ». Cependant, on peut se demander s'il est prudent d'habituer les hommes à manœuvrer sans chargement — à moins que l'état-major général n'admette franchement cette pratique pour le temps de guerre, ce qui est douteux. Il semble même qu'on veuille étendre le système en question aux chevaux. A l'issue des manœuvres de F[t] Russell, l'été dernier, un expert en matière chevaline, le lieut.-colonel Dodd, du 10[e] de cavalerie, qui avait rempli les fonctions d'arbitre, a déclaré que d'après le résultat de ses observations, il était nuisible aux chevaux d'être constamment munis du paquetage de campagne. On prétend les entraîner ainsi, dit-il ; en réalité on les fatigue inutilement. Tout chargement en dehors de ce qui est strictement nécessaire est un handicap. « Aux courses d'un demi-mille, par exemple, le jury accorde au départ, cinq pieds d'avantage au cheval qui porte un poids additionnel de *une* livre : or, aux manœuvres, vous mettez sur les chevaux de 80 à 100 livres extra et vous leur faites exécuter des charges au galop en affirmant que cela leur fait du bien. » Toujours selon le colonel Dodd, il est possible d'obtenir infiniment plus d'un animal qui a été entraîné *non chargé*, même si

à un moment donné, on réclame de lui un effort considérable avec le paquetage complet.

Puisqu'il est trop tôt pour parler des manœuvres diverses de cette année, nous nous bornerons à relever que l'on a fait sur les côtes du Pacifique les mêmes exercices combinés pour batteries de côte et garde nationale que ceux que nous mentionnions dans notre dernière chronique et qui ont eu lieu dans l'est. Mais il paraît que les milices de Californie ont causé au commandement quelque désappointement sous le rapport de leur équipement. A Fort Riley, en Kansas, des exercices combinés d'artillerie et du génie, avec tir réel sur des redoutes, ont lieu en ce moment. La milice du Kansas y participe en partie. Dans presque toute l'étendue de l'Union il y a eu, d'autre part, des marches d'épreuve par unités séparées. Certaines troupes montées de la garde nationale ont même suivi cet exemple — entre autres une batterie de campagne de Missouri qui s'est portée de Kansas City à St-Joseph.

Il y a quelque temps nous avons mentionné dans ces colonnes la longue marche d'épreuve exécutée par une batterie de campagne du 3e régiment de Fort Riley (Kansas) à Fort Sam Houston (Texas). Voici certains détails complémentaires sur cet exercice. La distance parcourue fut de 1541 kilomètres. La batterie fit la route en 60 jours dont 48 de marche et 12 de séjour ou repos — ce qui donne une moyenne de 30 km. 056 par étape. Pour se rendre un compte exact des difficultés de cet exercice, il faut savoir que l'on ne possédait en général sur les régions parcourues que des renseignements très vagues au point de vue topographique, et à celui des ressources que, sur une partie de la route, la colonne se trouva arrêtée par des boues dont aucune description ne saurait donner une idée. A certains moments, elle ne put faire que de 2 km. à 2 km. 500 par heure, forcée de décrasser les roues tous les 1500 mètres environ. Malgré les fatigues, la traversée de territoires malsains, la batterie n'eut que fort peu de malades. Un seul cheva sur 90 mourut d'un cas d'entérite. Le reste arriva à bon port, y compris une bête de 28 ans qui fit la route attelée. Le matériel résista bien, quoique les pièces eussent été submergées au passage de gués profonds. Il va de soi que beaucoup d'observations faites au cours de la marche ne pourraient avoir d'intérêt pour nos lecteurs parce qu'elles ont trait à des détails spéciaux à l'équipement ou harnachement américain. Nous relèverons seulement ici: 1° que le collier métallique des chevaux de trait donne de bons résultats si on prend la précaution de l'ouvrir et de l'essuyer aux haltes ; 2° que les longues haltes énervent les attelages, qui tirent alors avec moins d'énergie que si l'arrêt n'a pas dépassé de 15 à 20 minutes. Il semble aussi qu'il y ait avantage à faire voyager les chevaux haut-le-pied sans harnais, afin d'éviter les blessures causées par le ballottement des bricoles.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Notre situation militaire devant la Chambre. — Satisfecit donné à l'administration de la guerre. — L'éducation physique de la jeunesse. — Le service intérieur. — En plein brouillard. — Le prestige des caporaux et l'hygiène. — Les ateliers de compagnie. — L'accident de Bourges. — Le général Amourel.

J'ai eu bien des fois l'occasion de parler de M. Charles Humbert. Mais il faut que je reparle, fût-ce pour répéter ce que j'en ai dit, de cet homme encore jeune qui occupe déjà une place importante dans le pays. Aussi bien est-il agréable de rappeler qu'il l'a acquise en refusant de s'associer à des prévarications. On éprouve quelque fierté à songer qu'en France un acte de vertu peut amener aux plus hautes situations un ancien garçon de marchand de vin. Car il n'est pas douteux que M. Humbert soit en route pour le ministère de la guerre. Il en est sorti capitaine en disgrâce ; on s'attend à l'y voir rentrer ministre.

On comptait sur son livre *(Sommes-nous défendus?)* pour hâter son accession au pouvoir. Malheureusement, l'effet n'a pas répondu aux espérances que l'on avait conçues. L'auteur a eu le tort de prendre exemple sur Taine, qui n'est certes pas un mauvais modèle, mais auquel on a pu reprocher d'avoir fait de l'histoire en assemblant de menus faits précis, en accumulant des détails exacts, au lieu d'imiter un Michelet qui a su se faire des vues d'ensemble très justes avec une documentation insuffisante ou médiocre. Bref, on lui a reproché très fort des généralisations trop hâtives.

Il a eu un tort plus grave encore. Il a secoué le mol oreiller de quiétude sur lequel la nation s'était endormie. Or, on ne s'attaque pas à quelque chose de considérable et d'antique comme est le ministère de la guerre, sans susciter des contradictions aussi violentes qu'intéressées de ceux qui en ont dirigé les destinées. En disant que nous ne sommes pas défendus, ce n'est pas seulement le général Picquart que M. Humbert incriminait, mais ses prédécesseurs, MM. Etienne et Berteaux, pour ne pas remonter plus haut. Ils n'ont pas manqué l'un et l'autre, ou les uns et les autres, de protester véhémentement et d'affirmer qu'il ne s'est rien passé de répréhensible sous leur règne, qu'il n'y a rien dans l'armée dont la responsabilité doive peser sur eux.

De son côté, M. Messimy, délégué par la commission de l'armée pour faire une enquête sur les conditions de la défense nationale, a cru devoir rassurer l'opinion publique très effrayée par les affirmations troublantes du député de Verdun. Dans son inspection de la frontière, le député de Paris a trouvé la situation bonne ou en voie d'amélioration. Il ne pouvait donc laisser dire qu'elle fût mauvaise.

Les seules personnes qui aient semblé prendre plaisir aux révélations décourageantes de M. Humbert sont des membres de l'opposition, pour qui tout est bon, de ce qui est de nature à déconsidérer le gouvernement. Mais la satisfaction même qu'ils ont affichée ne pouvait qu'inciter la majorité à faire bloc contre eux. De là, ce résultat, que le livre de M. Humbert a laissé le parlement indifférent et sceptique, après avoir semé au dehors une agitation violente.

L'émotion s'était trouvée accrue par la coïncidence d'une publication du général Langlois dans la *Revue des deux mondes*. Assurément, son article du 15 octobre, où sont mises en parallèle les forces tant matérielles que morales de la France et de l'Allemagne, cet article ne devait pas toucher la masse du public. Il ne s'adressait qu'aux gens du monde, et son retentissement ne pouvait être que limité. Mais il s'est augmenté de tout le tapage suscité par le livre de M. Humbert. Aussi le ministre de la guerre a-t-il été interpellé sur la situation de notre armée.

L'assaut a été mené par MM. Gautier (de Clagny) et Lasies. Il a été repoussé par M. Messimy. M. Humbert est alors venu à la rescousse, ce qui a déterminé le général Picquart à donner de sa personne. Et la victoire lui est restée.

Le débat a été particulièrement intéressant et mouvementé ; mais il n'est pas utile d'en indiquer les péripéties, et je relèverai seulement quelques points de la discussion.

Sur les gens et sur les actes, d'abord, on ne s'est guère trouvé d'accord : tel général a été représenté par M. Humbert comme impotent, et par le ministre comme valide. Ou bien l'un trouvait répréhensibles des officiers que l'autre jugeait digne d'un avancement exceptionnel. Ou encore l'indiscipline flétrie par celui-ci n'était plus, pour celui-là, qu'une défaillance passagère, très explicable, sinon très excusable. L'armée ne se désorganise pas, comme on l'a prétendu : elle évolue, tout simplement.

Eh, oui ! Mais ne peut-on dire qu'une telle évolution, c'est une révolution, sans en avoir l'...air ?

La question des places fortes est une de celles auxquelles on a consacré le plus d'attention. L'auteur de *Sommes-nous défendus ?* représente le camp retranché de Verdun, et il est particulièrement au courant de ce qui s'y passe. Il est vrai qu'il n'a peut-être pas une compétence complète en fortification : le général Picquart n'a pas manqué de « blaguer » cet ancien sous-officier qui a confondu « l'escarpe et la contre-escarpe, de manière à en faire frémir son professeur de fortification ! » De son côté, le général Langlois, qui n'est pas sans connaître l'état de nos ouvrages de l'Est et qui a quelque autorité en la matière, s'émeut peu du délabrement de certains forts, estimant que le salut est dans les armées de campagne bien plus que dans les remparts inertes, dans les « escarpes » et les « contre-escarpes. »

Qu'il y ait eu des erreurs commises dans la construction des maçonneries, dans le tracé des embrasures, dans la situation donnée aux coupoles, personne ne le nie. Mais ces défectuosités ont été corrigées. Seulement il arrive qu'on démolisse un bétonnage pour le refaire, et alors on voit les talus éventrés. Ou bien on évacue le contenu d'un magasin pour en répartir les munitions dans différents dépôts, et alors on constate que ce magasin est vide. Il l'est, tant qu'il n'a pas reçu les approvisionnements qui doivent remplacer ceux dont il s'est démuni. Vous vous rappelez le tableau célèbre qui représente la mer Rouge, alors que la mer s'est retirée, que les Juifs ont passé, que les Egyptiens ne sont pas encore arrivés, de telle sorte qu'il n'y a rien.

Certains ouvrages, sans être précisément déclassés, ont cessé d'être entretenus : on a estimé qu'on avait un meilleur emploi à faire de son argent qu'à en dépenser pour les réparer. Une commission nommée en 1900 a fait le départ des travaux à effectuer et de ceux qu'il fallait ne pas entreprendre. Il n'est donc pas étonnant que des murs se soient écroulés, que des fossés se soient comblés. Je me rappelle la visite que j'ai faite, l'an dernier, sur le front ouest de Langres, aux ouvrages de Perrancey, du Fays, de Noidant. Il m'est apparu qu'ils étaient destitués de toute valeur défensive. Mais c'est intentionnellement qu'on les avait laissés dans ce pitoyable état.

En résumé, si beaucoup de défectuosités ont été signalées, il en est dans le nombre qui résultent de circonstances accidentelles et qui sont passagères. D'autres tiennent à un dessein bien arrêté : certaines parties de notre système défensif ont été sacrifiées, de propos délibéré. Dès lors, on peut contester le bien-fondé du principe en vertu duquel on les a abandonnées ; mais on ne saurait taxer de négligence ceux qui n'ont fait que se conformer à un programme adopté en connaissance de cause.

Il est certain pourtant qu'il y a eu de la négligence. M. Messimy ne l'a pas caché, et il a très nettement exposé l'historique de la question dans les termes que voici :

Il est très vrai que, de 1896 à 1904, pendant huit ans, on n'a pour ainsi dire rien dépensé dans les places fortes de l'Est. Mais sont-ce les bureaux de la guerre qui en sont responsables? Cette responsabilité n'incombe-t-elle pas aux gouvernements successifs, au Parlement lui-même et à l'opinion tout entière, qui croyait à une très longue période de paix et qui s'est réveillée tout à coup, surprise par une brutale intervention ?

Depuis lors, nous avons fait un immense effort. C'est mon collègue et ami M. Berteaux qui a mis en train ces travaux considérables, sous l'aiguillon de la nécessité ; il l'a fait avec un patriotisme et un cœur auxquels vous avez rendu tout à l'heure hommage par vos applaudissements et pour lesquels je suis heureux de dire à mon tour mon admiration.

Cette besogne a été continuée avec le même patriotisme et le même cœur par mon ami Etienne. Le ministre de la guerre actuel, M. le général Picquart,

poursuit cette œuvre de réfection des places fortes de l'Est avec une activité et un dévouement auxquels j'ai plaisir à rendre une pleine justice.

Cela, M. Humbert ne l'a pas dit. Son livre, c'est la situation de l'armée non pas maintenant, mais telle qu'elle était au commencement de 1905, quand nos collègues Klotz et Cochery sont allés faire sur la frontière de l'Est la visite dont ils ont rapporté des résultats lamentables. C'était vrai il y a deux ans, mais, depuis ce temps, on a formidablement travaillé : on a dépensé 260 millions presque entièrement dans la région de l'Est.

Ajouterai-je que cette dépense de 260 millions s'est ressentie de la précipitation avec laquelle on a cru devoir procéder? L'« aiguillon de la nécessité » n'a peut-être pas permis d'apporter, dans l'œuvre d'amélioration qu'il a fallu entreprendre, tout le discernement désirable. Je ne me suis pas fait faute, pour ma part, de critiquer certaines des mesures prises. Je ne suis pas sûr qu'elles soient toutes à l'abri de légitimes suspicions. Mais il est certain que la situation de notre système défensif est aujourd'hui très satisfaisante.

En revanche, s'il y a les choses, ce sont les hommes qui manquent. Les garnisons sont insuffisantes. Leur effectif est ridiculement faible, et leur instruction technique laisse à désirer. Le ministre a bien établi par A + B, que au point de vue du nombre, les Allemands sont logés à la même enseigne que nous. Mais sa démonstration avait pour objet d'être consolante plutôt que probante. Nous nous sommes laissé consoler ; nous n'avons pu nous laisser convaincre par quelqu'un qui, évidemment, n'était pas bien convaincu lui-même de ce qu'il disait, mais qui tenait à se tromper.

L'optimisme officiel n'est pas toujours persuasif et communicatif. Le satisfecit que le général Picquart a décerné au nouveau régime adopté pour le couchage des troupes n'empêche pas que, dans tel régiment dont je pourrais citer le numéro, les recrues arrivées en octobre sont restées pendant quinze jours ou trois semaines sans draps de lit.

Beaucoup de détails laissent à désirer, et, s'il est certain que ce ne sont que des détails, il est non moins certain que, en s'accumulant, ils arrivent à faire un ensemble considérable de malfaçons, d'erreurs, de « loups », pour employer un terme d'argot ouvrier. Et, de ce qu'il y a un nombre excessif de défectuosités, on est conduit tout naturellement à penser qu'il y a un vice constitutionnel, d'où elles dérivent. Elles résultent de quelque faux principe, peut-être de quelque faibldsse de caractère. On s'en laisse conter par des gens intéressés à présenter les choses sous un certain jour, on ne contrôle pas leurs assertions, on n'impose pas sa volonté, on hésite à sévir... Bref, il y a une indéniable anarchie.

Est-ce à dire qu'il faille désespérer ? Je ne le crois pas. Le colonel Gædke me semble avoir vu très juste en nous, et, lorsqu'il a dit que l'armée française résisterait à des causes de désorganisation qui anéantiraient toute

autre armée, il a fait preuve d'un sens psychologique très profond. Récemment, un officier de la légion étrangère me contait que, les jours de prêts, il n'y avait pas moyen d'empêcher les soldats de s'enivrer. Seuls, les soldats de garde ne buvaient pas. Ils faisaient leur service avec une régularité parfaite et conduisaient à la prison les camarades qui faisaient du tapage. Puis, quand ils avaient quitté leur poste, ils s'enivraient à leur tour, et, à leur tour, ils étaient conduits à la prison par les camarades qui les avaient remplacés au poste. Ce respect du devoir n'est certes pas de très bon aloi. Mais il dénote un état d'âme très particulier. La « glorieuse canaille » qui compose la légion étrangère sait respecter et faire respecter sa consigne, quand elle en a reçu mission expresse. De même, le soldat français, frondeur, indiscipliné, est capable de beaucoup de docilité au moment où on a besoin de le faire marcher. Et c'est une contradiction de sa nature dont un observateur un peu superficiel est exposé à ne pas se rendre compte.

Passons aux questions techniques.

L'artillerie a été en butte aux attaques les plus violentes de M. Humbert. Mais elle a trouvé de vigoureux défenseurs. Aux applaudissements de la Chambre, le ministre de la guerre a rendu hommage au mérite des officiers de cette arme. « C'est à eux, à eux seuls, a-t-il dit, que nous devons cet admirable matériel de 75, qui n'a été égalé par personne, et le 155 à tir rapide », lequel d'ailleurs est, quoique plus gros, un petit frère du 75, son cadet.

Il y aurait bien à répondre à l'assertion du général Picquart que l'honneur de cette invention ne doit pas être attribué à une collectivité, mais à une personne bien déterminée. C'est le colonel Deport qui a créé notre nouveau matériel d'artillerie. Et il a été si mal récompensé des éminents services qu'il a rendus au pays, qu'il a quitté les établissements de l'Etat pour entrer dans l'industrie privée. On est donc fondé à dire que les techniciens militaires sont peu encouragés. Ils n'en ont que plus de mérite à faire le métier avec le zèle et la conscience qu'on leur voit déployer.

Je crois que les copies qu'on a faites de notre 75 à tir rapide sont loin de valoir l'original ; mais je crois aussi que l'engin est beaucoup trop bon pour la plupart de ceux qui l'emploient. A je ne sais quelles écoles à feu, — au camp de Mailly, si je ne me trompe, — une batterie qui manœuvrait a été prise pour cible par une autre qui exécutait ses tirs. Et elle s'est sortie indemne de cette fâcheuse aventure. On racontait, l'autre jour, quelque chose d'analogue : des automobilistes s'étant arrêtés dans un polygone pour déjeuner sur l'herbe se sont trouvés sous les trajectoires, dans la zone des gerbes des éclats et des balles, sans rien recevoir. Au Maroc, enfin, les rafales ne semblent pas avoir eu cet effet foudroyant de démoralisation sur lequel on comptait. Il est vrai qu'on y comptait avec la nervosité européenne

les Africains, comme les Japonais, sont moins.... disons : moins impressionnables.

Au surplus, il ne faut pas oublier que les 75 n'ont fait leur apparition qu'assez tard à Casablanca. Lorsqu'on s'est brusquement décidé à y débarquer des troupes, on s'est contenté de donner à celles-ci du 80 de montagne. Et cela, pour deux raisons : d'abord, on ignorait sur quel terrain on se battrait, on était en droit de s'attendre à avoir à faire une guerre de rues ; d'autre part, l'artillerie de montagne, divisible en fardeaux qui peuvent se porter à dos de mulet, est plus facile à embarquer sur les croiseurs. C'est un canon médiocre, d'ores et déjà condamné, — il sera remplacé prochainement par un autre modèle à tir rapide : le ministre l'a annoncé, — mais il a eu le mérite de pouvoir accompagner les troupes, sans les retarder, ce qui n'eût pas été possible avec du 75. Il n'y a donc pas à s'étonner et à s'émouvoir si le 80 n'a pas donné des résultats merveilleux. Il ne pouvait pas en donner : les gens de métier ne s'attendaient pas à ce qu'il en donnât, et il leur a donné tout ce qu'ils lui demandaient, — plus même que certains n'espéraient obtenir, — en s'acquittant très convenablement de son rôle.

Les mitrailleuses, elles, ont fort bien marché. On s'est servi comparativement du modèle en service, de la maison Hotchkiss, et d'un modèle présenté par l'atelier de précision de Puteaux. Ce dernier a paru bon, à ceci près que le canon s'échauffe dans un tir précipité. Mais il paraît que ce défaut a été corrigé. Et, dès lors, rien ne s'oppose à ce qu'on adopte ce type. C'est ce qu'on va faire, je crois. Une commande de 400 hotchkiss à l'usine de la Compagnie (Saint-Denis), d'autres commandes données aux établissements de l'Etat, permettent de disposer d'un stock important de ces engins. Et, comme les places fortes en sont déjà pourvues, l'infanterie va en être dotée.

Le problème délicat à résoudre est moins une question de bouches à feu ou d'affûts qu'une question de cartouches. Ces munitions ont besoin d'une extrême perfection ; leur fabrication doit comporter des limites de tolérance extrêmement étroites. Car l'enrayage d'un fusil est assurément pour le tireur muni de cette arme un incident désagréable, et plus même qu'un désagrément. Il peut le mettre à la merci de son adversaire, et rien ne démoralise plus un fantassin qu'un raté. Mais ce n'est jamais qu'un individu qu'il réduit à l'impuissance. Un défaut de construction qui arrête le fonctionnement d'une mitrailleuse met hors de combat une section entière pendant quelques minutes, au moment précis où on a le plus besoin d'elle.... comme toujours ! Il arrivait autrefois que la pluie éteignît les mèches ou détériorât la poudre des bassinets, et les coups ne pouvaient plus partir. Mais, aux distances où on tirait à cette époque-là, un tel accident était de moindre conséquence qu'aujourd'hui avec notre armement perfectionné, qui est puissant, précis et à longue portée.

Le général Langlois est partisan de l'organisation suisse, c'est-à-dire des batteries de mitrailleurs. Il me l'a dit, et c'est vraisemblablement à cette idée qu'il fait allusion dans un récent article où il s'exprime ainsi :

Augmenter le nombre de nos batteries exigerait la formation de tout le personnel d'officiers aptes à exercer, avec l'habileté désirable, le commandement des batteries nouvellement créées. Or, la conduite des batteries à tir rapide demande une longue expérience ; nos ressources ne nous permettraient pas de trouver, en temps opportun, le personnel nécessaire. Il convient donc d'introduire dans notre armement une bouche à feu d'un emploi facile, qui puisse être confiée aux officiers d'infanterie en excédent. Cette pièce, d'un maniement simple, dont l'adoption s'impose d'ailleurs par des nécessités récentes, entre autres par celle d'annuler l'artillerie adverse pourvue de boucliers, c'est le canon de très petit calibre, à tir percutant extra-rapide, le *pom-pom*. Ce canon a fait déjà ses preuves au Transvaal ; il n'a contre lui que l'hostilité tenace de la routine.

Du même article, j'éprouve une vive et particulière satisfaction à détacher le passage suivant :

Le nombre de nos unités de guerre n'est pas en rapport avec le chiffre de notre population : il serait utile d'avoir moins de corps d'armée, mais de les constituer plus solides et de les doter très largement de tous les engins que la science met aujourd'hui à la disposition des armées.

Voici quelque vingt ans que je soutiens que là est le salut. On m'a ri au nez, on a haussé les épaules. J'ai ma revanche aujourd'hui, puisqu'un homme de la valeur du général Langlois, avec l'autorité qu'il s'est acquise, lui qui n'est certes pas un révolutionnaire, se prononce nettement en faveur de la solution que j'ai suggérée. Tout vient, à qui sait attendre.

* * *

Le lieutenant-colonel Coste, ci-devant directeur de l'Ecole normale de gymnastique et d'escrime militaires de Joinville, vient de faire paraître un livre très intéressant, très vivant, sur l'*Education physique en France*. On m'a conté qu'il en avait soumis le texte, il y a deux ans déjà, en décembre 1905, au ministre de la guerre, lequel n'en a autorisé la publication que si l'auteur quittait le commandement de l'Ecole. Et voilà pourquoi cette étude voit le jour seulement maintenant.

Il faut bien reconnaître que l'auteur ne ménage pas les gens auxquels il s'attaque. Et il ne craint pas de s'attaquer à beaucoup de gens. Il a le tempérament combatif. Il l'a prouvé naguère. Fils d'un maître d'armes, et fort en escrime, il ferraille volontiers, allonge le bras et se fend. Il a lutté il y a quelques années contre l'esprit antidémocratique qu'il constatait dans le corps des officiers. Aujourd'hui, il s'en prend aux adversaires de la gymnastique suédoise. Il en a surtout à quelques écrivains qui l'ont prônée, — ce sont même eux, je crois, qui la lui ont fait connaître, — mais qui, ensuite

brûlant ce qu'ils avaient adoré n'ont pas trouvé trop de critiques à adresser au système de Ling. Cette conversion, ou plutôt ce retour à leur foi première, est-il intéressé ? Est-ce que, séduits par la théorie, ils ont rencontré dans l'application des difficultés ? Ont-ils éprouvé des mécomptes, qu'ils ont imputés aux principes, alors qu'ils eussent dû les attribuer à leur inintelligence de ces principes ? Toujours est-il que le lieutenant-colonel Coste les traite avec une dureté, avec une vivacité, qui communiquent à son gros volume quelque chose d'allègre, d'entraînant et de convaincant.

* * *

Dans les notes qu'il vous a envoyées sur les manœuvres du Périgord et que vous avez publiées le mois dernier, mon jeune camarade et compatriote, le capitaine Emilien Balédyer, a parlé (pages 776-777) d'un « petit fait » que vous vous rappelez peut-être. Il s'agissait des dispositions qui... n'ont pas été prises par un bataillon d'infanterie brusquement noyé dans un brouillard opaque. Qu'auraient dû être ces dispositions ? Ce petit problème de tactique de détail a intéressé un lecteur de la *Revue militaire suisse*. Et mon collaborateur Balédyer, ne sachant où publier cette communication, me demande de m'en charger.

Je résume donc la proposition de ce correspondant.

De quoi s'agissait-il ? On se trouvait en mauvaise posture : on risquait d'être surpris par devant, par derrière, à droite ou à gauche, par un parti ennemi qui aurait profité de l'obscurité pour se porter en avant, et qui aurait pu se tromper de direction. D'où, cette conclusion qu'il fallait se garder sur les quatre faces.

Ceci posé, pourquoi garder le bataillon massé ? Du moment qu'on n'y voit goutte, il n'y a pas de raison pour l'abriter derrière une ferme : autant vaut le mettre en plein champ. Donc, donnons-lui de l'air, espaçons les compagnies de manière à réduire au minimum le temps nécessaire pour qu'elles soient prêtes à combattre. Occupons-nous, en même temps, de toutes les mesures que commande la situation : en particulier, assurons nos liaisons avec les troupes voisines, prenons nos précautions pour éviter qu'une unité tire sur les autres. Enfin entourons notre rassemblement — encore une fois, il s'agit d'un rassemblement à très larges intervalles. — entourons-le d'un cordon de sentinelles éloignées l'une de l'autre de la distance à laquelle porte la vue — 5, 10, 15 mètres, suivant le cas, — et portées à 1[illegible] mètres des troupes, si nous supposons que celles-ci aient besoin d'une minute pour être prêtes à combattre.

Ces dispositions paraissent judicieuses.

* * *

J'ai rapporté en août 19[illegible] (page [illegible]) les conclusions d'un discours très

remarqué que le général Langlois a prononcé au Sénat au sujet des caporaux et de la difficulté que ces gradés inférieurs — très inférieurs, même! — éprouvent à exercer leur petit commandement sur des hommes qui sont leurs compagnons de tous les instants, leurs égaux en âge, leurs commensaux, leurs camarades de sommeil, et dont rien ne les sépare..., sauf le galon.

Eh bien! On a cru réaliser un notable progrès en isolant le lit du caporal dans la chambrée, comme on isole le lit du surveillant dans un dortoir de collège. A cet effet, le ministre vient de prescrire d'y mettre des rideaux.

C'est fort bien. Mais il est assez plaisant que, dans sa circulaire du 24 septembre relative à cette innovation, il rappelle que, en date du 25 mars dernier, « les rideaux de lit et de fenêtre et le dessus de lit, qui faisaient partie du mobilier d'officier, ont été supprimés pour raison d'économie et d'hygiène, ainsi que les serviettes. » Et c'est « afin de donner à ces divers objets une destination uniforme » que les corps de troupe sont invités à donner aux caporaux ces rideaux, qu'on a enlevés aux officiers « pour raison d'hygiène! » Ceci prouve, sans doute, que la santé des officiers et celle des gradés subalternes n'obéissent pas aux mêmes lois de la nature. Les microbes, sans doute, se connaissent en grades!

J'ajoute que le ministre a annoncé que le projet de loi sur les cadres, qu'il a promis de déposer très prochainement, comporte la suppression du caporal. Parfait! Mais je ne prévois pas que la loi en question soit facilement votée, si impatiemment attendue qu'elle soit par l'armée. Je prévois que ses dispositions soulèveront des controverses violentes et dont certaines seront assurément très justifiées.

* * *

Il est question de supprimer les ateliers de compagnie. On trouve que nos capitaines ont à s'occuper de trop de besognes diverses, qui ne sont pas proprement militaires. Peut-être est-ce une erreur. Rappelons-nous ce que de Brack disait de Curély qui, « lorsqu'il commandait un détachement, en était à la fois le médecin, l'artiste vétérinaire, le sellier, le cordonnier, le cuisinier, le boulanger, le maréchal ferrant, jusqu'à ce que, rencontrant l'ennemi, il se montrât le soldat le plus remarquable de la grande armée. »

Il n'y a donc pas incompatibilité entre l'application à ces menus soins et les plus belles qualités de commandement. On peut s'intéresser au harnachement et rester brave. Et il faut s'y connaître en tous les détails du vêtement et de l'alimentation. Pour s'y connaître, il faut avoir été habitué à s'en occuper. Au surplus, rien n'attache plus les hommes à leur chef que la sollicitude de celui-ci pour leur bien-être. Il doit dépendre de lui que satisfaction soit donnée à tous leurs besoins : c'est le meilleur moyen qui existe pour leur faire sentir, à ces hommes, qu'ils sont sous sa dépendance, qu'ils sont ses subordonnés. Je n'ose pas dire que la base de la discipline est dans le ventre des soldats; mais je crois qu'un capitaine qui nourrit bien sa com-

pagnie obtient beaucoup d'elle. Et voilà pourquoi je regretterais que la cuisine se fît par bataillon, encore que cette centralisation se traduise par une économie d'argent et de personnel. Il est clair que l'autonomie des unités comporte de graves inconvénients. Dans toutes les compagnies, des officiers et des soldats sont distraits de la préparation à la guerre pour être employés au service de la marmite ou du magasin d'habillement ou de la literie. Et, avec les effectifs dérisoires des unités actuelles, le poids mort des embusqués se fait lourdement sentir. Il en serait tout autrement si la compagnie, au lieu d'être à 100 hommes, par exemple, était à 125 ou 150, comme elle le serait si on réduisait le nombre des corps d'armée. C'est là, en fin de compte, une des réformes que je crois des plus urgentes. Ajouterai-je que la literie n'est pas un « service de guerre » comme l'est l'habillement ou la nourriture ?

* * *

Un accident grave vient de se produire à Bourges, dans des conditions qui sont encore mal connues et qui, probablement, le seront toujours. Une voiture portait des obus-torpilles qu'on allait faire éclater au polygone en vue de certaines expériences. Elle portait aussi une caisse de crésylite suspecte qu'on voulait détruire. Le tout a fait explosion en cours de route. De tels événements, contre lesquels toutes les précautions sont prises, déjouent la prudence humaine. Il n'est pas possible, avec les explosifs ultra-puissants dont se sert l'artillerie actuelle, de se mettre complètemeut à l'abri de tout danger. Mais il semble qu'on veuille faire porter toute la responsabilité de la catastrophe de Bourges sur le personnel, coupable de n'avoir pas respecté sa consigne. Les hommes chargés d'escorter la voiture sont montés dessus, ce qui leur était interdit. Alors, on suppose qu'ils ont fait tomber une caisse de projectiles et que, par suite du choc, l'explosion se serait produite. On oublie que ces projectiles sont organisés pour subir sans encombre un choc autrement plus formidable : celui que produit sur leur culot la déflagration de la poudre, au moment du départ du coup. Donc, l'explication paraît ne pas valoir grand'chose. En tous cas, un pauvre petit capitaine a été choisi comme victime expiatoire : on l'a mis en non-activité.

Les obsèques des victimes ont été honorées de la présence du général Picquart. De beaux discours ont été prononcés sur la tombe de ces malheureux. Mais c'est tout ce que leurs familles obtiendront comme dédommagement : la loi sur les accidents du travail n'est pas appliquée dans l'armée française.

* * *

Le général Amourel, qui remplace le général Mathis à la tête du 15e corps, est un artilleur fort intelligent, actif et jeune. C'est lui que le gouvernement français a envoyé à La Haye, comme son représentant technique au Congrès de la Paix. Il a été longtemps directeur de son arme au ministère de la guerre.

A ce titre, il a eu à prendre la parole. Il l'a fait av
s'accorde à le considérer comme « ministrable ».

CHRONIQUE HOLLANDA

(De notre correspondant parti

Effectif de l'armée. — Mutations dans les hauts comma
de campagne. — Le budget de la guerre de 1908 e
ministre.

La situation géographique de notre pays a déjà m
toutes sortes de suppositions, souvent assez bizarr
de conduite que pourrait suivre notre gouvernemen
européenne.

Débutons donc par quelques renseignements num
de terre, réorganisée tout dernièrement, afin qu'on s
une idée rationnelle de l'influence que pourrait exe
vernement hollandais sur les relations des forces m
éventuel.

Voici l'effectif de notre armée :

	Officiers	Sous-offi et sold
Division (y compris un escadron de hussards)	423	18,3
Brigade de cavalerie	119	2,34
Etat-major de l'armée de campagne	46	59
Armée de campagne (4 divisions et une brigade de hussards) . . .	1,811	75,55
Armée territoriale	567	30,26
Troupes de forteresse	1,149	67,80
Troupes de dépôt de l'armée active	202	1,00
Total	3,775	175,21

Je dois faire observer qu'il est interdit de publie
tier général de toute l'armée.

* * *

Quant aux mutations dans les hauts commandem
plus importantes du moment actuel, toutes les modifi
encore loin d'être réalisées. Ce que j'en dis suffira
sur nos personnalités militaires. Le lieutenant-généra
major général, a été nommé commandant en chef de

le général-major F. H. A. Sabron a été promu au grade de lieutenant-général, en remplacement du général Kool.

Le général Sabron, ci-devant inspecteur de l'enseignement militaire, a été remplacé dans cette fonction par le général-major W. Cool, jusqu'ici directeur de l'école supérieure de guerre. Enfin, le lieutenant-colonel de l'état major général H. L. van Oordt a succédé au général Cool.

Jusqu'ici la fonction de commandant de l'armée de campagne n'avait jamais été remplie en temps de paix. C'est une création toute nouvelle.

Le général Kool est un homme qui possède des qualités de premier ordre, un officier d'une réelle expérience du commandement. Promu officier en 1859, il fut élu général-major en 1892, puis lieutenant-général, — le plus haut grade de l'armée, — en 1897. Il est âgé de soixante-six ans. Le général Kool jouit de l'entière confiance de Sa Majesté la reine. Il a été pendant plusieurs années son professeur de sciences militaires.

Pendant quelques mois il a occupé le siège ministériel.

J'ajoute, pour être complet, que le général est revêtu de la dignité d'adjudant au service particulier de Sa Majesté la reine.

Le général Sabron, officier d'une haute valeur professionnelle, s'est spécialement distingué par ses études d'archives au sujet de l'histoire militaire. Il a paru de lui plusieurs ouvrages considérables qui mériteraient une traduction dans les langues étrangères.

Stratège et tacticien de premier ordre, le général Sabron est le chef de l'état-major général par excellence. Il est âgé de 58 ans ; fut promu officier en 1870. Il est également revêtu de la dignité d'adjudant au service particulier de Sa Majesté la reine.

* * *

Le lieutenant-général chevalier van Rappard, ministre de la guerre, vient de présenter à la Chambre des députés le projet du budget de son département pour 1908, accompagné de l'exposé des motifs habituel.

Le budget s'élève à 27 539 575 florins, dépassant celui de 1907 de 916 820 fl. Le ministre n'a pas cru nécessaire d'entrer dans de longues explications générales sur cette augmentation. Elle se répartit sur les 200 articles du budget, qui, nécessairement, subissent les fluctuations qu'entraînent les circonstances changeantes. Comme renseignements d'ordre général, il relève qu'un crédit de 179 000 fl. est demandé pour des exercices de la « landweer », et pour des dédommagements en faveur des familles dont les soutiens sont sous les drapeaux, et qu'un crédit de 813 000 fl. est destiné à l'achèvement des fortifications, etc.

L'exposé des motifs défend aussi la nomination de 24 nouveaux officiers supérieurs d'infanterie, savoir 12 majors et 12 lieutenants-colonels. Le ministre l'estime absolument nécessaire, car, déjà en temps de paix, tous les

officiers dont on a besoin en cas de mobilisation oc
guerre, dans le grade effectif.

Notons qu'en temps de guerre nos régiments d'i
bataillons et un bataillon de dépôt, les 5ᵉ et 6ᵉ bataill
de dépôt devant être formés à la mobilisation. Actuel
déjà des officiers supérieurs qui devraient comman
Notre infanterie étant composée de 12 régiments, 2
taillons resteraient encore à être nommés au dernie
que le ministre veut prévenir.

Dans le même ordre d'idées, le ministre propose
des officiers supérieurs de l'artillerie de 10, savoir 5 n
colonels, destinés à commander des groupes et des
subdivisions de nos lignes de défense et positions for

Pour comprendre la chose, il faut savoir que, da
tuelle, quelques-unes des fonctions dont il s'agit serai
de guerre, par des officiers ne provenant pas du corps
qui, à la mobilisation, deviendraient disponibles pour

Je suis d'avis que les propositions du ministre ajo
notre armée. Dans la défense d'un groupe ou d'un sec
l'artillerie est d'une telle importance qu'on ne se figu
cieux de cette arme qu'en confiant le commandement
d'artillerie.

En temps de paix, les officiers supérieurs dont il
de différentes fonctions qui seront supprimées le jour

* * *

Passons aux cadres subalternes, au sujet desque
fournit quelques chiffres intéressants.

Il faut distinguer le cadre de milice et le cadre de

En 1907, le nombre des miliciens qui se sont p
officiers de milices a diminué notablement. Par cont
au cadre de réserve s'est augmenté.

Ce résultat ne m'a nullement surpris. J'estime qu'
cause principale dans les modifications apportées ré
tions concernant le cadre de réserve, notamment à c
l'admission. Autrefois, il n'était pas permis de s'enga
serve après avoir tiré à la conscription, tandis que se
un tel engagement peut toujours avoir lieu, pourvu q
à l'autorité désignée avant le 1ᵉʳ mars de l'année dan
de servir.

Il me semble que cette condition a fait perdre au
son caractère spécial. En vérité, ce cadre transformé

plutôt le nom de cadre de milice et à côté de celui-ci un autre cadre de milice n'a plus aucune raison d'être.

Si maintenant, on voulait encore noter qu'à plusieurs autres égards il a été accordé également une préférence au soi-disant cadre de réserve, je crois que le résultat mentionné ci-dessus no produirait pas une impression étrange.

Servira-t-on les intérêts de l'armée en agissant de cette manière ? Nous le verrons !

*
* *

Malheureusement, chez nous l'enseignement militaire préparatoire est encore à l'état de problème irrésolu.

Voici la situation :

Une commission interministérielle, instituée par les départements de la guerre et de l'intérieur, vient de présenter un compte-rendu concernant l'enseignement militaire préparatoire, donné conformément aux instructions en vigueur. Cette Commission a abouti à la conclusion suivante : l'enseignement préparatoire dans sa forme actuelle ne mérite pas de recommandation. Pourtant elle regretterait vivement si sa conclusion devait conduire à la suppression absolue du dit enseignement.

Le système actuel est trop coûteux au regard de son rendement ; il exige trop de temps et trop de sacrifices de la part des élèves ; il nécessite un trop fort cadre enlevé aux exercices de son corps.

D'ailleurs, on peut facilement démontrer l'impossibilité de mettre à la disposition de l'enseignement préparatoire un nombre suffisant d'instructeurs habiles à même d'instruire tous les conscrits.

Pour le moment, et jusqu'à ce que le compte-rendu de la commission sur la préparation « physique » au service militaire aura été déposé, le ministre maintiendra l'enseignement actuel. Il présentera alors à la Chambre un projet définitif. Ayons donc un peu de patience !

*
* *

Le réarmement de notre artillerie de campagne étant un fait accompli le ministre de la guerre vient de compléter le quatrième régiment en nommant le commandant et plusieurs autres officiers qui manquaient à son organisation.

Comme on sait, notre artillerie a adopté un canon de 7,5, à tir rapide modèle Krupp, à ligne de mire ordinaire. Quoiqu'à plusieurs égards ce système réponde aux exigences modernes, il faut regretter l'absence d'une ligne de mire indépendante. C'est ce que les exercices et les manœuvres ont démontré d'une façon décisive. Pendant les essais, le fabricant a fait de son mieux pour obvier à ces inconvénients ; mais en vain. Néanmoins le ca-

non a été accepté. N'a-t-on pas compris à ce moment-là toute l'importance de la ligne de mire indépendante ?

Pourtant le réarmement de notre artillerie ne doit pas s'arrêter à l'artillerie de campagne. L'artillerie de forteresse et surtout l'artillerie de côte elles aussi réclament des améliorations importantes.

Ce sera une dépense de plusieurs millions de florins. Mais brisons là pour cette fois-ci.

INFORMATIONS

SUISSE

Cantonnements et camions automobiles. — Nous avons reçu de M. le colonel Galiffe, chef d'état-major du Ier corps d'armée, une réclamation au sujet du passage que nous avons consacré dans notre chronique de septembre à l'emploi des camions automobiles. Nous laissons la parole à notre honorable correspondant :

Excusez-moi de vous chercher une chicane d'Allemand : vous dites, p. 724 de votre dernier numéro, que les cantonnements arrêtés par l'état-major de corps n'ont pas toujours répondu aux considérations tactiques que doivent envisager les commandants de régiment. Or jamais, au grand jamais, je n'ai fixé les cantonnements des bataillons ni des régiments, ni même des brigades (sauf le 9 septembre pour la IIIe brigade qui dépendait directement du corps); je n'ai même jamais, sauf pour les manœuvres de corps, fixé une limite de secteurs de stationnement aux divisions et me suis toujours borné à donner la ligne de démarcation du côté de l'ennemi. En revanche, j'estime qu'aux manœuvres, toutes les fois que cela se peut, la division doit entrer dans le détail du stationnement jusqu'au bataillon et cela pour éviter un énorme retard de la dislocation des vivres. Le chef d'état-major de division peut, lui, se renseigner sur la situation des bataillons. Je le sais par expérience, ayant toujours opéré ainsi en 1903. En voyant les rapports, je suis étonné du temps qu'il a fallu pour que les vivres arrivent aux unités depuis les places où je les ai mis à la disposition des divisions. Exemple : le 5 septembre, la colonne de vivres de la Ire était à Donneloye, à midi, au moment de la suspension de la manœuvre, et ce n'est qu'à dix heures le soir que les compagnies qui se trouvaient sur les hauteurs de Démoret ont reçu leur soupe.

Ce n'est pas ce que la Ire division a fait depuis le moment de la suspension de la manœuvre qui a pu retarder la dislocation des vivres.

Nous avons communiqué ces lignes au Chef d'Etat-major de la Ire division. Voici sa réponse :

J'ai une aversion très marquée pour les polémiques après les manœuvres. Ces discussions après coup sentent toujours le « réchauffé » et intéressent fort peu de gens. C'est la raison pour laquelle je me suis abstenu, à plusieurs re-

prises déjà, de répondre à des appréciations qui me visaient indirectement comme chef d'état-major.

Pris aujourd'hui plus directement à partie par les lignes ci-dessus, que vous avez bien voulu me commuuiquer, j'y réponds comme suit, avec l'assentiment du commandant de la Ire division :

1. Le commandant de la Ire division a reçu, avant les manœuvres de division, une « instruction sur l'emploi des camions automobiles », où on lit ceci : « *Il va sans dire que la dislocation faite par le chef d'état-major de division doit donc indiquer le cantonnement* **de chaque bataillon,** *et non pas seulement le secteur du régiment, si l'on veut réaliser le service attendu.* »

C'est donc ensuite d'un ordre précis du corps d'armée que j'ai dû fixer le stationnement des *bataillons.*

Ne partageant pas, sur ce point, les idées de votre honorable correspondant, j'aurais suivi, si j'en avais eu la liberté, les prescriptions de l'Instruction pour les états-majors de 1906, qui disent à la page 181 : « Chaque chef fixe ensuite, dans les limites du rayon reçu, le stationnement des unités qui lui sont directement subordonnées. *Exceptionnellement*, l'ordre de stationnement de la division peut entrer dans plus de détails. Si le stationnement doit être de longue durée, l'indication des cantonnements peut utilement être étendue jusqu'à ceux des unités tactiques. »

J'estime, avec votre chroniqueur suisse, qu'il y a de nombreux avantages à laisser aux commandants de régiment la liberté de fixer, dans le rayon donné, le stationnement de leurs bataillons.

Ce système ne présente aucun inconvénient pour la distribution des vivres. La colonne régimentaire arrive jusqu'au point central (désigné par la division) dans le rayon du régiment, d'où elle est ensuite rapidement répartie par les soins du commandant du régiment, aux bataillons très peu distants les uns des autres.

2. Comme la surveillance de la cuisson de la soupe des unités ne rentre pas dans les attributions d'un chef d'état-major de division, j'avoue ignorer totalement pour quelles raisons quelques unités n'ont reçu leur repas qu'à dix heures du soir, le 5 septembre, la colonne de vivres ayant été immédiatement acheminée dans les cantonnements sitôt le stationnement donné.

L'indication de « compagnies qui se trouvaient sur les hauteurs de Démoret » est, du reste, beaucoup trop vague pour permettre une enquête à ce sujet.

Je remarque aussi que cette affirmation cadre fort peu avec celle de votre chroniqueur suisse, qui dit à la page 724, en parlant des camions automobiles : « Ils y sont arrivés généralement avant la troupe, qui a pu trouver la soupe sur le feu en rentrant et faire son repas plus tôt. »

3. Je me dispense de relever la phrase suivante que j'avoue ne pas comprendre : « Ce n'est pas ce que la Ire division a fait depuis le moment de la suspension de la manœuvre qui a pu retarder la dislocation des vivres. »

Si l'on veut insinuer par là que la Ire division n'a pas fait preuve d'activité, les rapports des unités donnent à cette assertion un formel démenti.

Voici, Monsieur le Rédacteur, mon appréciation sur cette *chicane d'Allemand*, comme l'a dénommée si justement son auteur.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments très distingués.

Lieut.-colonel DE MEURON.

BIBLIOGRAPHIE

L'armée et les institutions militaires de la Confédération suisse au début de 1907, par H. Lemant, chef d'escadron breveté au 28e régiment de dragons. Publié sous la direction du 2e bureau de l'état-major de l'armée. 1 vol. in-8°. Paris 1907. R. Chapelot et Cie, libraires-éditeurs.

Rien de plus complet ni de plus clair n'a été écrit sur l'organisation militaire de la Suisse. On chercherait vainement en Suisse même l'équivalent de ce volume de près de 700 pages, qui n'omet aucun des éléments de cette organisation. Le tout est étudié méthodiquement et, réserve faite d'un ou deux détails tout à fait accessoires, avec l'exactitude la plus absolue. Qui sait! plus d'un d'entre nous, officiers suisses, trouvera dans l'ouvrage du commandant Lemant des renseignements qu'il ignore et des indications d'ordre légal ou réglementaire depuis longtemps perdues de vue.

Le volume débute par un tableau sommaire de l'organisation politique de la Confédération, de son budget militaire et de celui des cantons. Il passe ensuite à l'exposé des autorités militaires fédérales et cantonales, indiquant leur organisation, leurs compétences, leur mode d'administration, le classement des fonctionnaires et des employés, le système des traitements et des indemnités.

L'étude des contingents et de la remonte forment le contenu d'une seconde série de chapitres. Il intéresse le recrutement et la durée du service, la division du territoire au point de vue du recrutement, personnel, examens de recrues, affectation des recrues, conditions qu'elles doivent remplir pour être affectées aux diverses armes et services; l'administration des citoyens astreints aux obligations militaires, organisation et tenue des contrôles. Ils intéressent également les cadres : principes généraux de la hiérarchie, avancement, perte du grade et du droit au commandement. Ils intéressent enfin toute l'organisation et l'administration du service de la remonte : la remonte des officiers, celle de la troupe, les établissements dépendant de ce service.

L'armée de campagne fait l'objet du troisième titre. Son organisation est exposée par le menu, les états-majors, les armes, les formations d'élite et de landwehr, leur emploi. On retrouve là nombre de tableaux de notre instruction sur les états-majors et, d'une manière générale, le résumé de toutes les lois et ordonnances qui, modifiant successivement l'organisation de 1874, ont formé l'armée fédérale dans sa contexture actuelle.

Sous titre IV, l'auteur examine les troupes territoriales et les services de l'arrière : le landsturm et ses troupes auxiliaires, l'équipement de ses contingents ; le service territorial, le service des étapes et des chemins de fer.

Avec l'instruction militaire du citoyen, nous abordons une autre face du sujet. C'est d'abord l'instruction militaire de la jeunesse, les différents degrés de l'instruction préparatoire, les cours de l'Ecole polytechnique. Puis l'instruction militaire sous les drapeaux, les principes généraux du fonctionnement de l'instruction, le corps des instructeurs, les places d'armes, les écoles et cours, l'instruction des cadres. Enfin, l'instruction militaire en dehors des périodes de service, les sociétés militaires, d'officiers, de sous-officiers, de gymnastique.

Les derniers titres sont consacrés au milicien au service fédéral : l'appel des contingents, la taxe militaire et l'assurance ; à l'organisation et au fonc-

ent des secours de l'armée ; à l'équipement de l'armée, équipement el et équipement de corps, — procédés employés pour porter au les équipages ; à l'administration de l'armée, services de la solde, istances, du logement, transports militaires.

énumération démontre ce que nous disions en commençant : Rien oublié de ce qui devait rendre le tableau absolument complet. Il ne s d'ailleurs d'une œuvre de commentaires ou d'appréciations, mais osé de faits, l'exposé nettement coordonné d'un ensemble législatif. ira peut-être que cet ouvrage arrive trop tard, que 1908 et les an-vantes vont détruire ce qui a été édifié jusqu'en 1907.

est pas notre avis. Nous estimons, au contraire, que l'ouvrage arrive ure. La législation dont la loi de 1907 est le point de départ ne sera législation de bouleversement, mais de réforme, de perfectionnement veloppement. Rien ne permettra de juger mieux de sa portée et d'en ieux le caractère et l'esprit, que le tableau de solide ordonnance 2e bureau de l'état-major de l'armée française a dirigé la publica-

re un mot. Au cours de la récente campagne électorale, certains res de la loi ont prétendu faire valoir que nous donnions trop d'im- à notre armée et à l'organisation de notre défense nationale ; qu'en les grandes puissances qui nous entourent, c'était tomber dans le et l'orgueil de supposer que nos médiocres forces militaires puissent ées de quelque poids.

ns modestes, mais ne soyons pas trop modestes. Ne négligeons pas ous avons, parce que nous avons moins que d'autres. Le soin qu'a it-major français de présenter nos institutions d'une façon aussi dé-u public des officiers français prouve à tout le moins que nos efforts nserver notre situation internationale ne sont pas estimés des efforts bles.

F. F.

---

se Armee, Austerlitz, Jena, Friedland, Regensburg, Aspern, Wa- *a* (2 volumes de 2 à 300 pages chacun), par Carl Bleibtreu. — Karl be, à Stuttgart, 1907.

cet ouvrage, qui fait partie d'une longue série d'œuvres militaires du uteur, l'écrivain raconte d'une manière rapide, mais assez détaillée nt, les opérations et particulièrement les rencontres où se distingua *de Armee*. La caractéristique de ces livres est un grand souci d'im-é et un effort constant vers une juste appréciation des mérites des ires. Quoique cette collection paraisse plus spécialement destinée au ublic qu'aux militaires, le manque de cartes s'y fait vivement sentir.

Dr Yersin, major.

Calendrier militaire.

ociété anonyme des Arts graphiques, à Genève, édite un calendrier de l'armée suisse pour 1908. Nous en avons quelques planches sous . C'est un calendrier de grand format, chaque page étant consacrée mois de l'année, et portant un sujet militaire en autogravure à leurs. Le dessinateur est M. W. de May.

vre ne manque pas d'originalité. Telle planche est consacrée aux urs à cheval en fonction dans un paysage moitié d'automne moitié telle autre nous montre un officier de guides suivi d'un porte-fanion mentaire; une troisième reproduit des scènes d'artillerie de position; trième des officiers et soldats d'infanterie; une cinquième une cui-lante de cavalerie, etc., etc.

calendriers ne manquent pas dans le commerce de la librairie; il y

en a pour tous les goûts et pour toutes les professions. Le calendrier militaire manquait. Depuis 1908, la lacune sera comblée.

Der gleislose Kraftwagen in militärischer Beleuchtung, par W. STAVENHAGEN. 1 vol. in-8° avec neuf planches et de nombreuses figures. Oldenburg i. Gr 1907. Gerhard Stalling, éditeur.

On connait l'auteur. C'est un vulgarisateur. A ce titre, ses publications rendent de grands services. Il en sera ainsi de son étude sur les automobiles et, d'une manière plus générale, sur l'automobilisme et son utilisation militaire. Elle s'adresse aux officiers de toutes les armes de l'armée de terre, de la marine et des troupes des protectorats, et non seulement les officiers trouveront profit à être orientés sur une question d'une réelle actualité, mais les cercles plus étendus du grand public.

L'auteur examine successivement la construction des automobiles et des routes pour l'automobilisme; il résume l'histoire de ce dernier et expose son développement et son emploi actuel dans tous les pays d'Europe ainsi qu'au Japon et aux Etats-Unis; il passe ensuite à la question de l'utilisation militaire et des exigences militaires auxquelles il est désirable que l'automobilisme se soumette.

F. F.

Les aciers spéciaux, par L. RÉVILLON, ingénieur des Arts et Manufactures. Petit in-8 (19×12) avec 36 figures ; Paris 1907. (*Encyclopédie des Aide-Mémoire*). Librairie Gauthier-Villars.

L'auteur a eu pour but d'exposer de façon aussi concise que possible la théorie, les propriétés et les applications des aciers spéciaux en se servant des résultats des expériences faites jusqu'à présent, et notamment à la maison de Dion-Bouton dont il est le chef des laboratoires.

Certes, ce travail n'est pas complet ; d'une part et d'un autre côté, tout ce qu'il renferme, ou à peu près, a déjà été publié; mais toutes ces études antérieures sont très scientifiques, et elles rebutaient par leur étendue et par leurs prix toute une classe d'industriels ou d'étudiants qui ne demandaient pas mieux que de se rendre compte et de se mettre au courant des procédés modernes de la métallurgie. C'est pourquoi ce petit livre vient combler une lacune.

Après avoir passé en revue les méthodes d'investigation et leur application aux aciers ordinaires, une première partie donne en différents chapitres les types des aciers ternaires : nickel, manganèse, etc. Pour chacun d'eux, on rappelle les travaux théoriques qui sont du plus grand intérêt et servent de base aux applications. Il y a ensuite quelques mots sur le principe de la fabrication, la méthode d'analyse, puis les propriétés des différentes nuances d'acier et enfin leur utilisation industrielle et leur traitement.

Une deuxième partie traite des aciers plus complexes, où deux éléments étrangers sont introduits simultanément. Les principaux produits sidérurgiques ayant suscité des études sont décrits dans le même esprit que précédemment.

Nous citerons, entre autres, le Chapitre des aciers nickel-chrome si importants dans la construction automobile, celui des aciers mangano-siliceux où l'auteur indique des études personnelles qui ont conduit à des résultats très précis sur la composition idéale de cette classe d'aciers et celui des aciers à coupe rapide, où il cite la formule de l'acier-type, tel qu'il résulte d'essais récents.

Des renvois aux meilleures sources peuvent faire de ce livre le guide de celui qui veut entreprendre une étude très complète de la question ; mais tel qu'il est, il suffit amplement à tous ceux qui ont à employer les aciers spéciaux et les met à même de choisir entre divers types que l'on peut leur proposer.

Lausanne. - Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LII° Année | N° 12 | Décembre 1907

Les manœuvres de divisions

DU

Ier CORPS D'ARMÉE

Journée du 5 septembre

(*Suite*)

7. *Observations.* — Cet exposé ne doit pas avoir le caractère d'une critique; mais ce ne sera pas le lui donner que de le compléter en résumant les observations faites publiquement et officiellement par le Directeur des manœuvres.

En ce qui concerne cette première journée, le commandant de corps a tout d'abord désapprouvé le rassemblement des deux divisions avant leur mise en marche. Cette mesure qui entraîne toujours une perte de temps proportionnée à l'importance de la troupe réunie, ne doit être adoptée que lorsque le commandant se trouve dans l'incertitude sur la route à suivre, sur le dispositif de marche à adopter; or tel n'était le cas pour aucun des deux adversaires. L'inconvénient était cependant atténué dans la division bleue par la réunion en plusieurs groupes échelonnés.

Un second reproche a porté sur l'itinéraire suivi par la colonne principale de la division bleue. Il importait d'atteindre le plus vite possible les crêtes qui dominent la Menthue et en commandent le passage. En la dirigeant de Granges par Sassel au lieu de suivre la route de Cheiry, le divisionnaire lui imposait un détour de près de deux kilomètres qui, avec le ralentissement qui devait se produire à la montée très raide de Sassel, traîna un retard d'au moins une demi heure. Il risquait par

là de perdre l'avantage qu'il avait de pouvoir amener ses troupes sur le point important par deux routes, alors que son adversaire ne disposait que d'une seule.

La remarquable rapidité de l'allure soutenue pendant plus d'une heure et demie par l'avant-garde de la Ire division se justifiait par la nécessité de prendre pied le plus vite possible sur la rive droite de la Menthue. Mais on peut se demander si les crêtes qui dominent le passage étant atteintes, cette avant-garde n'eût pas mieux fait de s'y établir et de s'y maintenir jusqu'à ce que le gros de la division eut rattrapé la distance perdue. En continuant à s'éloigner, elle risquait d'être écrasée avant d'être soutenue. En outre, le passage de l'obstacle qui avait imposé à la division la marche en une colonne, pouvait entraîner la prise de nouvelles dispositions par le divisionnaire. Il était donc important qu'un détachement aussi fort ne sortît pas trop de sa main.

L'intérêt qu'avait le commandant de la division bleue à profiter le plus rapidement de l'infériorité dans laquelle la configuration du terrain plaçait son adversaire, l'obligation où était ce dernier de lui faire face immédiatement avec des unités qui ne rejoignaient qu'une à une, ne leur permettaient ni à l'un ni à l'autre de prendre des dispositions pour une manœuvre d'ensemble. Cela explique pourquoi la liaison et la cohésion manquèrent un peu des deux côtés pendant le combat.

La critique signala encore la tardiveté de la poursuite par la division rouge. Au moment où se manifesta le mouvement de recul, elle aurait dû, semble-t-il, porter rapidement son aile gauche sur les crêtes, n'aurait-ce été que pour sortir du bas-fond et éviter qu'un retour offensif la replaçât dans la mauvaise situation où elle s'était trouvée. Peut-être y eut-il là quelque malentendu provenant d'un signal mal répété ?

Les observations de détail qui ont été formulées ne trouvent pas leur place dans une relation comme la nôtre; les plus importantes ont du reste été rappelées au cours du récit. Cependant, il convient de rectifier une erreur qui s'y est glissée en ce qui concerne l'artillerie. Ce n'est pas le groupe d'avant-garde de la colonne de droite de la IIe division qui a mérité le reproche d'être resté inactif à Démoret. Ce groupe (I/2) avait pris position dès le début de l'action à l'est de Molondin (738). Le groupe I/3 qui entra en action au dernier moment au sud de

Démoret provenait du gros de la colonne. Le fait qu'il ne dépendait pas de l'avant-garde et n'arriva sur place que longtemps après elle explique, dans une certaine mesure, sans la justifier complètement, la tardiveté de son emploi.

Journée du 6 septembre.

1. *Situation et dispositions.* — Le commandant de l'armée bleue, décidé à attendre sur la ligne Moudon-Palézieux l'attaque du gros de l'armée rouge dont les avant-postes se trouvaient le 5 au soir sur la ligne Sottens-Carouge-Châtillens, envoya à la IIe division l'ordre de se maintenir le 6 sur les hauteurs de la rive gauche de la Broye en contenant le détachement qu'elle avait devant elle. Le commandant de l'armée rouge avait résolu de son côté d'attaquer les positions de son adversaire et ordonné à la Ire division d'appuyer son mouvement en refoulant les troupes qu'elle avait devant elle et en se portant par Lucens sur le flanc droit et les derrières de l'armée bleue. La colonne (supposée) qui s'était avancée à la droite de la Ire division devait marcher de Thierrens sur Moudon.

La répartition des troupes attachées aux deux divisions avait été modifiée : la brigade de cavalerie et les mitrailleurs étaient attribués à la IIe; la Ire disposait de tout le régiment d'artillerie 3.

Les prescriptions de manœuvre autorisaient l'envoi de patrouilles à partir de 6 heures et la reprise des hostilités à partir de 7 heures du matin.

Le colonel Kœchlin, commandant de la division bleue, résolut d'attendre l'attaque de son adversaire dans la position sur laquelle il s'était retiré dans l'après-midi du 5. Par ordre daté de Forel à 6 h. 45 du soir, il attribua à la IIIe brigade, renforcée d'un groupe d'artillerie, le secteur de Combremont-le-Petit, à la hauteur ouest de Prévondavaux (807) ; le régiment d'infanterie 7, avec le bataillon de carabiniers 2 et deux batteries, le tout sous les ordres du colonel Robert, devaient se placer à la gauche de la IIIe brigade, un peu en équerre, de la hauteur 807, au ravin de la Lambaz, en laissant cependant l'artillerie de l'autre côté du ruisseau, sur les crêtes ouest de Villars-le-Comte (805) ; le régiment d'infanterie 8, avec une batterie, formerait réserve de division au nord de Prévondavaux ; la brigade de

cavalerie enfin, rassemblée à Combremont-le-Grand, avait l'ordre de se porter sur Démoret pour arrêter et retarder la marche de l'ennemi; si elle se trouvait en face de forces supérieures, elle se retirerait sur les hauteurs nord-est de Combremont-le-Grand, prête à agir quand l'occasion s'en présenterait contre le flanc gauche de l'ennemi.

Les troupes se trouvaient déjà dans leurs secteurs qu'elles avaient commencé à mettre en état de défense. Le colonel Repond, commandant de l'aile droite, conserva tout le régiment 6, en réserve de brigade à l'est de Combremont-le-Petit; deux bataillons du régiment 5 occupèrent la lisière ouest du bois de Prévondavaux et les crêtes au sud (807); l'artillerie était en position depuis la veille au Signal de Combremont-le-Petit (728), où elle avait enterré ses pièces. A l'aile gauche de la IIe division, le colonel Robert ne déploya en première ligne que deux de ses quatre bataillons, de la hauteur 807 jusqu'au sud de Denezy.

L'ordre donné par le colonel Secretan à la division rouge, prescrivait un rassemblement en deux groupes : à droite, à Prahins, la Ie brigade d'infanterie, avec les carabiniers et le régiment d'artillerie 1 ; à Molondin, la IIe brigade, avec le régiment d'artillerie 3. Un bataillon, détaché de cette dernière, constituerait la réserve de division. Les troupes devaient se trouver sur place à 6 h. 30, prêtes à marcher, la colonne de droite (colonel Bornand) sur Vuissens, et de là, suivant les circonstances, sur Villars-le-Comte ou Combremont-le-Petit, celle de gauche, par Démoret sur Combremont-le-Petit. La ligne des avant-postes : Chêne Pâquier-Démoret-Chanéaz, devait être franchie à 7 heures.

2. *Attaque de la Ire division.* A 7 heures, l'artillerie bleue ouvrit le feu, depuis le Signal de Combremont-le-Petit, sur les lignes de tirailleurs qui venaient de franchir les crêtes, à mi chemin entre Démoret et Chêne-Pâquier. C'étaient deux bataillons du 4e régiment, tête de la colonne rouge de gauche, qui avaient l'ordre de marcher par Champtauroz sur Combremont-le-Petit. La brigade de cavalerie, installée sur le plateau de Champtauroz, prit bientôt à son tour cette infanterie sous le feu de ses mitrailleuses et du 2e régiment de dragons, pendant que le premier l'attaquait de flanc.

Peu après 7 heures, un groupe du 3e régiment d'artillerie

avait pris position au nord de Démoret sous le feu de l'artillerie du Signal de Combremont, à laquelle il se mit en devoir de riposter. Le 3e régiment d'infanterie qui devait marcher sur Combremont-le-Petit par Démoret, apparut ensuite sur la crête, bientôt suivi par le second groupe d'artillerie de la colonne rouge de gauche qui se plaça à l'est du village. Trois autres batteries, provenant de la colonne de droite, se trouvaient déjà non loin de là, au nord de En Rosset. Ces dernières ne participèrent qu'un moment à l'action contre l'aile droite de la IIe division, où, à part un très vif duel d'artillerie, le combat se maintint traînant pendant deux heures.

Bien que la première attaque de la cavalerie ait été déclarée repoussée par les arbitres, le 4e régiment d'infanterie ne put reprendre son mouvement en avant que lorsque l'apparition de l'artillerie rouge eût attiré le feu des batteries bleues du Signal de Combremont et forcé la brigade de cavalerie à abandonner le plateau de Champtauroz. Mais cette dernière continua à le harceler, aussi n'avançait-il que difficilement. Entre Champtauroz et Combremont-le-Grand il dut faire face à plusieurs charges, au cours desquelles quatre chevaux tombèrent percés de coups de baïonnettes.

Le 3e régiment d'infanterie, déployé à la droite du 4e, avait été arrêté au bord de la Glane, autour du Moulin de Vuissens, par le feu des bataillons du 5e régiment qui occupaient les lisières de la forêt sur la rive droite du ruisseau.

A l'aile gauche de la IIe division, l'attaque des rouges n'obtint pas d'abord de résultats plus décisifs. Le colonel Bornand, après avoir dirigé un bataillon sur Chanéaz, marchait avec le gros de sa colonne sur Vuissens. Il atteignait à 7 h. 30 cette localité et venait de placer un groupe d'artillerie au nord de En Rosset, lorsqu'il fut informé que les hauteurs ouest de Prévondavaux-Denezy étaient occupées par plusieurs compagnies bleues. Il donna aussitôt l'ordre au 1er régiment d'infanterie, qui avait atteint la colline est de Vuissens (740), de se déployer à la lisière ouest de la forêt qui le séparait de la position de l'ennemi, et de déloger celui-ci, appuyé par le groupe d'artillerie de En Rosset. Le mouvement fut long, car ce n'est qu'à 8 h. 40 que les lignes de tirailleurs essayèrent de déboucher des lisières ouest de la forêt, mais sans y réussir. Le colonel Robert leur opposait ses quatre bataillons, soutenus depuis la colline 807

par la batterie de la réserve divisionnaire que le colonel Kœchlin, avisé de l'approche des rouges, lui avait envoyée. Car depuis Villars-le-Comte, où elle était placée, sa propre artillerie ne pouvait battre que la crête de la position.

Le colonel Bornand qui ne s'était pas attendu à rencontrer une résistance aussi sérieuse, lança alors le 2e régiment, resté en réserve à Vuissens, avec l'ordre de se déployer au sud du premier. Entre temps, le second groupe du 1er régiment d'artillerie était aussi venu se placer au nord de En Rosset. A 9 h. 30, l'attaque fut reprise par toute la brigade, les deux régiments ayant comme points de direction la hauteur ouest de Denezy (793) à droite, et la hauteur 807 à gauche. Cette fois les bleus n'opposèrent presque pas de résistance et évacuèrent leur position dès que le mouvement en avant des rouges s'accentua.

3. *Changement de situation et nouvelles dispositions de la IIe division.* — L'objet principal de la manœuvre de ce jour ne devait pas être un combat de position, mais bien une retraite sous le feu, opération très délicate, rarement exercée dans nos rassemblements et toujours d'une manière hâtive à la fin d'une journée.

Les circonstances du combat n'imposaient pas un mouvement en arrière à la IIe division; c'est pourquoi le directeur des manœuvres fit intervenir une supposition sous forme d'un ordre du commandant de l'armée bleue, remis à 8 heures au colonel Kœchlin et conçu en ces termes :

« Attaqué à l'aube par des forces très supérieures, je me retire sur la ligne Romont-Bulle où je me maintiendrai pour laisser serrer mes colonnes et reprendre ensuite l'offensive. Vous formerez mon aile droite de Romont (compris) à Fuyens. Retirez-vous sur votre secteur en contenant le plus longtemps possible sur la ligne de la Broye le détachement qui est devant vous. Une brigade de cavalerie bleue (supposée) se portera dans l'après-midi sur le plateau de Chatonnaye pour couvrir votre droite. »

La IIe division pouvait passer la Broye aux deux ponts de Lucens situés derrière son centre et aux ponts construits la veille par le génie entre Henniez et Villeneuve, derrière son extrême droite. Ils étaient facilement accessibles depuis la position. Le passage par Granges-Marnand était trop excentrique et

l'aurait éloignée de sa direction de retraite. La ligne de hauteurs qui s'étend de Sensins à Villars-le-Comte, parallèlement à celle qu'occupaient les bleus, était favorable à la prise de positions de repli; en revanche, le passage de la large et profonde coupure que forme la vallée de la Broye compliquait l'opération.

L'intention du colonel Kœchlin, au moment où l'ordre lui fut remis, était de faire une contre-attaque sur son aile gauche contre la Ire brigade rouge. Il y renonça et décida de rompre tout de suite le combat, pour prendre position le plus vite possible sur la rive droite de la Broye et pour cela d'y envoyer d'abord un détachement suffisant pour contenir l'ennemi pendant que les troupes des deux secteurs opérant séparément et de manière indépendante franchiraient la vallée.

Le mouvement fut réglé par une série de dispositions successives. Le régiment d'infanterie 8, encore intact comme réserve de division à Prévondavaux, reçut l'ordre de partir immédiatement pour s'établir près de Dompierre avec les deux batteries qui se trouvaient à Villars-le-Comte. La IIIe brigade, avec le groupe d'artillerie qui lui était attaché, devait se retirer ensuite par Sensins, Praratoud, Surpierre, les ponts de Villeneuve sur Villars-Bramard en occupant solidement, jusqu'à nouvel ordre, les hauteurs d'Henniez. Le détachement du colonel Robert (quatre bataillons et une batterie) opérerait sa retraite depuis les hauteurs de Denezy, Prévondavaux par Villars-le-Comte, Lucens sur Romont. Tous deux devaient pourvoir eux-mêmes à la protection de leur retraite et devaient détruire les ponts de la Broye dès que leurs troupes les auraient franchis. Leur mouvement ne devait pas commencer avant neuf heures. La brigade de cavalerie était chargée de couvrir le flanc droit de la division en se retirant par Granges-Marnand sur Villarzel après avoir aussi fait sauter le pont occupé et préparé par le génie.

La IIe division n'avait guère que la moitié de son effectif engagé lorsque ces dispositions furent prises : la brigade de cavalerie entre Combremont et Champtauroz, le groupe d'artillerie du Signal de Combremont, deux bataillons du 5e régiment à la lisière des bois sud du Moulin de Vuissens, le régiment 7 avec les carabiniers et la batterie 12 sur les hauteurs à l'ouest de Prévondavaux et Denezy. Le régiment 6, réserve du secteur de droite à Combremont-le-Petit, le régiment 8, réserve de

rie 12, devaient se maintenir jusqu'à nouvel ordre à Villars-le-Comte. La batterie resta au signal 805; les deux bataillons se placèrent dans les bouquets de bois en avant, d'où ils battaient le ravin du Lambaz.

Lorsque l'artillerie bleue avait évacué le Signal de Combremont-le-Petit, un des groupes de l'artillerie rouge qui se trouvaient au nord de Démoret, s'était porté au sud-est de Champtauroz d'où il avait pu tirer quelques coups sur la brigade de cavalerie et sur la queue du 6e régiment en retraite. Le second groupe s'était à son tour avancé au trot par la grande route, probablement pour occuper le Signal de Combremont; mais quand sa tête atteignit l'entrée nord du village, il s'arrêta pour une cause inexpliquée et resta immobile en colonne de marche. L'infanterie ne paraît pas non plus s'être rendu compte avant un certain temps de la direction qu'avait prise les bleus, car dès que la lisière du bois sud du Moulin de Vuissens eût été évacuée, le 3e régiment, au lieu de garder le contact avec les troupes qui l'avaient arrêté, continua sa marche à la droite du régiment 4, direction Combremont-le-Petit, où ne se trouvait plus personne, la brigade de cavalerie s'étant à son tour retirée sur le pont de Granges-Marnand. Ce n'est qu'après 10 heures que l'aile droite de ce régiment étant apparue au Signal de Combremont, fut accueillie par le feu de la position de repli Sensins-La Croix, ce qui, du reste, ne modifia pas les dispositions de la IIe brigade.

A 10 h. 15, le régiment 5 avait atteint Forel, et le bataillon 18 dépassé la position de repli; les deux bataillons du régiment 6 qui occupaient le ravin du Lambaz en avant de Sensins, commencèrent alors leur retraite et le groupe d'artillerie I/2 évacua sa position entre Sensins et La Croix, de telle sorte qu'à 10 h. 30 toute l'aile droite de la IIe division avait rompu le contact sans être inquiétée et se dirigeait sur Villeneuve. A ce moment, la réserve de division, se rendant à Dompierre, franchissait la Broye à Lucens.

Cependant le colonel Secretan, au reçu du rapport du colonel Bornand, s'était porté de sa personne à son aile droite, où le combat était arrêté depuis près de trois quarts d'heure. Il donna l'ordre d'attaquer sans plus tarder Villars-le-Comte. Le régiment d'artillerie 1 était venu, pendant la suspension du combat, s'établir sur les hauteurs ouest de Prévondavaux, d'où il

arriva à 9 h. 45, suivie peu après par les deux autres. Le bataillon 18 quitta alors à son tour le Signal de Combremont et prit la direction de Sensins en passant au nord de la position de repli ; le reste du régiment 6 occupait en avant de l'artillerie le ravin du Lambaz.

Le colonel Robert venait de repousser la première attaque de la brigade Bornand sur les hauteurs de Prévondavaux-Denezy quand il reçut par téléphone, à 8 h. 40, communication de l'ordre de retraite. Il décida de tenir aussi longtemps que possible avec une partie de ses forces la ligne qu'il occupait pendant que le reste prendrait une position de repli à Villars-le-Comte, où il garda encore les deux batteries qui se trouvaient au Signal 805, à l'ouest du village, et qui avaient été attribuées par le divisionnaire au détachement qui devait prendre position le premier sur la rive droite de la Broye. Disposant jusqu'à Lucens de très bonnes routes, continuellement en pente, il leur était facile de rejoindre en temps utile ce détachement. Il renvoya donc immédiatement les bataillons 21 et carabiniers 2 à Villars-le-Comte et ne garda en première ligne que les bataillons 19 et 20 et la batterie 12.

Le colonel Bornand renouvela son attaque avec toute la Ire brigade et les carabiniers rouges à 9 h. 30. Menacés d'être enveloppés, les bleus se retirèrent bientôt, mais lorsque les tirailleurs apparurent sur les crêtes ouest de Prévondavaux et Denezy, les deux batteries de Villars-le-Comte, bientôt rejointes par la 12e, les prirent sous un feu tel qu'ils furent obligés de s'arrêter et ne poursuivirent pas leur avantage. Laissant le bataillon de carabiniers déployé sur la hauteur 807, front contre Villars-le-Comte, le colonel Bornand, résolu à attendre, avant de pousser plus loin, des nouvelles de ce qui se passait à l'aile gauche de la division, donna l'ordre à ses deux régiments de se reformer à l'abri derrière les crêtes. Ne recevant aucune nouvelle, il se décida un peu plus tard à faire rapport au divisionnaire sur sa situation en lui demandant s'il devait continuer sur Combremont ou sur Villars-le-Comte. Il s'ensuivit un très long arrêt du combat dont le colonel Robert profita pour renvoyer à Dompierre les deux batteries qui devaient rejoindre la réserve de [illegible] à Prévonloup les deux bataillons qui venaient d'évacuer la position ouest de Prévondavaux-Denezy. Les bataillons 21 et carabiniers 2 avec la batte-

hauteurs, de sorte que les troupes rouges purent atteindre la rivière qui se trouvait dans l'angle mort et où elles ne rencontrèrent aucune résistance. La manœuvre fut interrompue à 1 h. 30.

La situation des troupes était alors la suivante :

IIme division. — Brigade de cavalerie : le régiment 2 à Marnand, le régiment 1, avec les mitrailleurs, sur les hauteurs nord des bains d'Henniez, tenant sous leur feu le pont de Granges; quatre bataillons de la IIIe brigade échelonnés de Henniez à Seigneux; un bataillon derrière l'aile droite aux bains d'Henniez, un derrière l'aile gauche à Villars-Bramard ; le groupe d'artillerie I/2 en batterie à l'ouest de Cerniaz ; à Dompierre le 8e régiment d'infanterie, le groupe d'artillerie II/2 en position à l'ouest de la route Dompierre-Prévonloup, puis le régiment d'infanterie 7, avec deux bataillons en avant de l'artillerie et un dans ce dernier village ; le bataillon de carabiniers 2 formait l'extrême-gauche au nord de Lovatens.

Ire division. — La Ire brigade sur les crêtes nord de Bussy et jusqu'à l'est de Lucens ; le régiment d'artillerie 1 avec un groupe entre Oulens et Villars-le-Comte, l'autre au nord de cette localité (716) ; à Lucens, les carabiniers et le 3e régiment d'infanterie ; ce dernier avait déployé un bataillon au bord de la Broye et placé les deux autres dans le village ; le 4e régiment sur les crêtes au sud de Cremin ; le régiment d'artillerie 3 en une seule position à la lisière des bois nord-ouest de Forel.

5. *Stationnement.* — Le colonel Kœchlin avait reçu l'ordre de faire retirer toutes ses troupes, pour la nuit, à l'est de la voie ferrée Lausanne-Romont-Fribourg. Après s'être reposées jusqu'à 4 heures dans les positions qu'elles occupaient, elles allèrent prendre des cantonnements à Romont et sur la rive droite de la Grande Glane jusqu'à Grange — La-Bâtiaz et Orsonnens au nord. — D'après l'ordre de stationnement de la Ire division donné à 4 h. 50, la Ire brigade cantonnait avec le 1er régiment à Lucens et Cremin, avec le 2e à Villars-le-Comte et Denezy ; la IIe brigade avait un régiment à Praratoud et un à Villeneuve, Surpierre et Cheiry ; les carabiniers étaient disloqués à Lucens ; le régiment d'artillerie 1 dans les deux Combremont. Les deux brigades devaient se couvrir par des avant-postes, la Ire du

ruisseau sud de Lucens à la route Combremont-Lucens ; la IIe, de cette route jusqu'au ruisseau nord de Villeneuve.

La brigade de cavalerie, neutralisée pour la nuit, cantonnait à Henniez, Villarzel, Trey, Granges-Marnand. A l'issue de la manœuvre, le régiment d'artillerie 3 et la compagnie d'aérostiers, qui a ssaient à la IIe division, furent envoyés à Prévonloup où ils devaient recevoir les ordres de cette dernière.

Le ravitaillement de la Ire division avait eu lieu à 9 heures à Prahins d'où les voitures avaient été dirigées sur Combremont-le-Petit ; elles y arrivèrent vers 11 heures et furent mises peu après à la disposition du divisionnaire. Celles de la IIe division, qui avaient touché à Romont, étaient restées sur place et avaient été rejointes dans la matinée par celles du régiment d'artillerie 3, ravitaillées à la gare de Marnand avec celles de la brigade de cavalerie.

Le temps s'était maintenu très beau, mais la chaleur avait été, dès la matinée, accablante.

5. *Observations.* — Le premier point signalé à la critique fut un manque de liaison dans l'action des deux colonnes rouges. On a vu, en effet, que les deux ailes de la Ire division s'arrêtèrent successivement un temps assez long parce qu'elles ignoraient ce qui se passait sur l'autre partie du champ de bataille. La répartition, dès le début, de toutes les troupes de la division en deux colonnes presque égales peut avoir favorisé la tendance des commandants de brigade à agir de manière trop indépendante. La nature du terrain, très praticable mais complètement découvert, qu'avait à franchir la colonne de gauche, lui imposait l'attitude plutôt démonstrative, qu'elle eut en réalité, mais qui n'exigeait pas des forces aussi importantes que celles qui lui étaient attribuées. La colonne de droite avait un terrain moins accessible mais très couvert et favorable à une marche d'approche, menaçant directement le flanc et les derrières de l'ennemi, tandis que, depuis son point de départ, la colonne de gauche ne pouvait atteindre que le front de l'adversaire. La première devait, par conséquent, avoir un rôle plus décisif et partant un effectif plus élevé. Toutes deux ne semblent, du reste, pas avoir été encore très renseignées sur la position des bleus au moment où elles prirent leurs dispositions.

En ce qui concerne la retraite, l'avis du Directeur de la ma-

nœuvre fut que chacun des partis avait a
aurait convenu à son adversaire, en d'aut
retraite avait été trop hâtive et rapide, la
dive et molle.

La IIe division, loin d'être battue, avait
moitié de ses troupes intactes lorsqu'elle c
vement en arrière; elle aurait pu, par c
encore longtemps dans sa position, et en
seconde sur la rive droite du Lambaz, gag
de temps et peut-être mettre l'ennemi hors d
On pourrait objecter, pour justifier l'attit
bleue, que pendant la traversée de la vallée
pouvait éviter, ses troupes devaient se tr
d'infériorité manifeste vis-à-vis de l'ennemi, q
elle avait tout avantage à rompre le comb
gagée à fond et serrée de trop près par les
permettrait de mettre rapidement une bonne
et eux. Mais était-il prudent au point de vue
de les laisser arriver intacts à la Broye ?

Du moment que le commandant de la IIe
se maintenir sur la rive gauche de la rivièr
pendante des deux ailes facilitait l'opération
liaison devait être maintenue. Il fallait évite
prématuré de l'une d'elles ne découvrît le
qui en réalité se produisit, sans que les rouges
profiter. On peut enfin se demander si la b
qui est par excellence l'arme de l'arrière-gar
trouver un emploi plus utile que la couver
rien ne menaçait.

La Ire division paraît ne s'être aperçue qu
vement de retraite. A l'aile droite, où le terr
cela n'a rien d'étonnant, mais à l'aile gauche
il ne restait pas un homme dans la position
est moins compréhensible et le long arrêt
ne s'explique pas. Même après l'évacuation
repli Sensins-La Croix, elle aurait pu, en s
du côté de la Broye, troubler beaucoup av
retraite de la brigade Repond et peut-être c
chement Robert. La division avait l'ordre no
repousser les troupes qui étaient devant ell

se porter par Lucens sur le flanc droit et les derrières du gros de l'armée bleue.

Journée du 7 septembre.

Situation et dispositions. — L'armée rouge avait atteint, le 6 au soir, la ligne Semsales-Le Cret-Siviriez-Brenles; l'armée bleue, retirée sur la ligne Romont-Bulle, y avait été rejointe par toutes ses troupes. Toutes deux avaient résolu de prendre, le lendemain, l'offensive et prescrivirent respectivement à leur division de flanc d'appuyer leur mouvement : la Ire division en attaquant et enveloppant l'aile droite de l'armée bleue, au nord de Romont; la IIe division en se portant sur Lucens et en refoulant le détachement qui se trouvait sur la rive gauche de la Broye.

La Ire division disposait de la brigade de cavalerie et des mitrailleurs, la IIe du régiment d'artillerie 3 et des aérostiers.

Les prescriptions de manœuvres autorisaient la division rouge à franchir la Broye à 5 h. 45 du matin avec la cavalerie, à 6 h. avec les autres armes.

D'après l'ordre donné par le colonel Secretan à 8 h. du soir, son plan était d'attaquer, avec la Ire brigade, le secteur compris entre la route Lucens-Lovatens et Cerniaz, pendant que la IIe brigade envelopperait l'aile droite de l'ennemi. Le régiment d'artillerie devait occuper au point du jour des positions déjà reconnues au sud de Forel et ouvrir le feu dès qu'il aurait des buts visibles. La brigade de cavalerie partant de Surpierre franchirait la Broye à 5 h. 45 et se porterait sur le plateau de Mides-Chatonnaye d'où elle chercherait à agir sur le flanc et les derrières de l'ennemi. — L'infanterie se rassemblerait à couvert le plus près possible de la Broye à 5 h. 30, la Ire brigade dans le secteur ruisseau sud de Lucens-Cremin, la IIe entre Cremin et Surpierre où le bataillon de carabiniers formerait la réserve de division.

La voie ferrée Lausanne-Fribourg, ligne de démarcation de la IIe division, pouvait être franchie dès 6 heures par la cavalerie, dès 6 h. 20 par les autres armes. Le colonel Kœchlin ordonna le rassemblement de ses troupes à 5 h. 45, en quatre groupes :

à droite, à Chavannes sous Romont, le régiment 6 avec le groupe d'artillerie I/2, sous le commandement du colonel Repond ;

au centre, derrière la partie nord de Romont, le régiment 8 avec le groupe d'artillerie II/2, sous les ordres du lieutenant-colonel Jordy ;

à gauche, derrière la partie sud de Romont, le régiment 7 avec les carabiniers et un groupe du 3e régiment d'artillerie, sous les ordres du colonel Robert ;

en arrière, sur la route Les Glanes-Romont, sur la rive droite de la Glane, le 5e régiment d'infanterie comme réserve de division.

Le second groupe du 3e régiment d'artillerie devait être en position à 6 heures entre Les Glanes et Mézières, direction de tir Prévonloup, pour surveiller le plateau. La compagnie d'aérostiers, enfin, devait s'installer derrière Romont.

Les dispositions pour le mouvement furent données à 5 h. 30 du matin à la sortie nord de Romont. Les trois colonnes devaient gagner en se déployant la crête est du plateau de Prévonloup-Lovatens-Dompierre, en se dirigeant : celle de droite, par En Bossens sur la crête 806 à la lisière de la forêt au sud de Villars-Bramard ; celle du centre, suivie de la réserve, sur Prévonloup ; celle de gauche par Billens, cote 735, sur Lovatens. Le divisionnaire commandait directement la colonne du centre.

2. *Relation du combat.* — Les dispositions prises par le commandant de la Ire division indiquent qu'il croyait l'ennemi en position sur le plateau de Prévonloup. A 6 heures du matin seulement, un rapport de la compagnie de guides lui apprit que les bleus se trouvaient à Romont avec des troupes de couverture jusqu'à Drognens [?]. Cette communication ne modifia pas les dispositions, mais le colonel Bornand, qui avait assigné à ses deux régiments des secteurs d'attaque, leur fixa des points de direction plus précis : au 2e, Prévonloup et la forêt de Bossens ; au 1er, les Granges-Villars-Bramard.

Par suite d'un malentendu, un des groupes d'artillerie seulement avait pris position à Cremin, tandis que l'autre suivait la colonne de droite de la Ire brigade.

A 6 heures, la Ire division franchit la Broye en quatre colonnes à Lucens et à Villeneuve, et, à 6 h. 45, le contact était pris à l'ouest de Prévonloup par l'avant-garde du 2e régiment qui fut accueillie par un très violent feu d'infanterie venant des hauteurs est du village et bientôt après de la lisière des bois nord-

est de Lovatens. Elle se trouvait en présence des têtes des deux colonnes de gauche et du centre de la IIe division, qui déployèrent rapidement des forces très supérieures de Lovatens à la lisière des bois à l'est de Prévonloup et les firent bientôt appuyer par leurs deux groupes d'artillerie, placés : celui de gauche, à la lisière de la forêt est de Lovatens, celui du centre, sur la colline sud-est de Prévonloup. Le bataillon d'avant-garde rouge fut obligé de se replier immédiatement sur la hauteur où se trouve le cimetière de Prévonloup, à l'ouest du village, et le reste du régiment vint prolonger ses deux ailes. A 7 h. 30, ce dernier était entièrement déployé, le centre, devant le cimetière, sa droite, le long de la route de Lovatens. Peu après, le groupe d'artillerie qui l'avait suivi, vint, sous le feu des batteries bleues, prendre position au cimetière, immédiatement derrière l'infanterie. Les tirailleurs de la IIe division avançaient toujours et leur ligne se prolongeant à gauche menaçait d'envelopper l'aile droite du régiment rouge dont la situation n'était pas tenable. Le colonel Kœchlin, pour achever sa déroute, lança contre lui deux bataillons de sa réserve et fit sonner : « Tout le monde à l'attaque »! Assailli de front et de flanc par des forces triples des siennes, le colonel Bornand qui se trouvait avec cette colonne, essaya de prendre une position de repli sur la croupe des Granges, à l'ouest de Dompierre, où il avait déjà envoyé une batterie. Il demanda au 1er régiment d'appuyer avec un bataillon de son côté pour le dégager, mais ce dernier, déjà aux prises avec l'ennemi près de Villars-Bramard, ne reçut pas l'ordre ou ne put l'exécuter. Enfin, à 8 heures, les arbitres lui enjoignirent de se retirer sur Villeneuve. — Les deux batteries restées au cimetière, ne pouvant passer que par Lucens, défilèrent sur la route devant tout le régiment 7; quant à l'infanterie, sa retraite fut favorisée par un épais brouillard qui s'éleva, peu après 8 heures, de la vallée de la Broye et arrêta le feu de la IIe division. Le colonel Bornand profita de cette circonstance pour filer avec son 2e régiment le long de la rive droite et pour venir se placer derrière le gros de la division, à Henniez, où sa tête arriva à 9 h. 40.

Le 1er régiment rouge qui, de Lucens s'était dirigé sur les Granges, s'était heurté près de Villars-Bramard à la colonne de droite de la IIe division, déployée à la lisière des forêts qui dominent ce village à l'est; le bataillon de gauche à cheval sur la route

de Romont, le reste du 6e régiment, avec le groupe d'artillerie I/2, au nord de cette route. A 8 heures, le 1er régiment se mit en ligne à la lisière est de Villars-Bramard. Le brouillard qui, à ce moment, envahit cette partie du champ de bataille, vint jeter un grand trouble dans les opérations. Le détachement bleu avait l'avantage du terrain et du nombre, car le colonel Kœchlin lui avait envoyé un bataillon de renfort pris dans la réserve, mais le colonel Repond qui le commandait était inquiet pour son aile droite; la IIe brigade commençait en effet à faire sentir son influence de ce côté-là.

De Villeneuve, elle s'était mise en marche en deux colonnes cheminant en formation de combat : à gauche, le 4e régiment avait passé au nord d'Henniez, puis s'était dirigé sur la cote 74 nord de Cerniaz; le 3e, à droite, s'était avancé au sud d'Henniez, direction Cerniaz. A 7 h. 50, elle avait atteint avec son aile droite la lisière nord de Villars-Bramard où elle avait pris contact avec le 1er régiment, son aile gauche à la lisière de la forê à un kilomètre au nord du village. Elle avait quatre bataillons en première ligne; le 10 en échelon débordant l'aile gauche e le 8 en réserve de brigade derrière l'aile droite marchaient e seconde ligne. Le combat s'engagea dans les bois entre son ail gauche et l'aile droite du colonel Repond. Le bataillon 10 qu cherchait à envelopper celle-ci dut d'abord se retirer, mais le 8 ayant réussi à prendre les bleus de dos, la brigade put continuer à avancer. Le régiment 1 marqua alors son attaque depui Villars-Bramard.

Grâce au bouillard, le mouvement resta inaperçu de la gauche de la IIe division dont l'artillerie aurait pu sans cela intervenir utilement; aussi, à 8 h. 55, le colonel Repond reçut des arbitres l'ordre de se retirer jusqu'à la lisière sud de l forêt. Interprétant trop strictement cet ordre, il abandonna complètement le champ de bataille et alla prendre position ave deux de ses bataillons à Romont, ne laissant qu'un bataillon e un groupe d'artillerie au Bossens.

La IIe brigade s'était arrêtée. Entre les deux routes qui sortent de la lisière est de Villars-Bramard, deux bataillons du 1er régiment étaient déployés en première ligne avec un du 3e; leur gauche, jusqu'à la lisière de la forêt au nord de Villars-Bramard, se trouvait le régiment 4 en entier; en seconde ligne trois bataillons, un du 1er régiment derrière l'aile droite de cel

ci, et deux du 3e derrière le 4e. Sur un ordre du divisionnaire, la brigade reprit sa marche et s'enfonça dans la forêt à la suite du détachement Repond.

Le colonel Secretan, informé de la retraite du 2e régiment, avait décidé de porter tout son effort sur l'aile droite ennemie. Il avait ordonné au bataillon de carabiniers, qui était à Surpierre, et au groupe d'artillerie de Cremin de gagner à la faveur du brouillard les hauteurs nord de Cerniaz, et au 2e régiment, qui se reformait à Henniez, de suivre le plus vite possible dans la même direction.

Dès qu'il eût achevé à 8 h. 15 la défaite de la colonne de droite de la Ire division, le colonel Kœchlin s'était mis en devoir de rassembler les troupes de ses colonnes de gauche et du centre pour se porter à son aile droite où on lui signalait l'approche de forces importantes. Le 5e régiment, réserve de division, réduit à deux bataillons, reçut l'ordre d'avancer le long de la lisière des forêts est de Dompierre, direction cote 806 au nord; la IVe brigade, celui de marcher par Dompierre sur Villars-Bramard, le 8e régiment (colonne du centre) à l'est, le 7e (colonne de gauche), à l'ouest de la grande route; le bataillon de carabiniers 2, laissant deux compagnies comme soutien d'artillerie à Prévonloup, devait suivre le 8e régiment. L'exécution de ce mouvement demanda un temps assez long. Plusieurs bataillons s'étaient engagés assez loin dans les pentes au moment de l'attaque et par le fait du changement de direction et de la conversion à droite, les régiments se trouvaient échelonnés les uns derrière les autres. Le 5e régiment, qui était le moins éloigné, commença seul le mouvement suivi plus tard par la IVe brigade. L'artillerie avait pris position, un groupe à l'ouest de Prévonloup et un groupe au nord du village, où le troisième vint le rejoindre plus tard.

Quand vers 9 h. 30 le brouillard se leva, on s'aperçut que le colonel Repond avait évacué sa position et que la IIe brigade avec le 1er régiment n'étaient plus visibles, mais de nouvelles troupes rouges étaient apparues sur cette partie du champ de bataille. Une batterie d'artillerie venant de Cremin avait pris position à 9 h. 15 au nord de Cerniaz où elle fut bientôt rejointe par la brigade de cavalerie dont jusqu'ici on était sans nouvelles. Cette dernière avait poussé au nord jusqu'à Villarimboud, où elle avait [illegible]

droite ennemie pour agir utilement; aussi s'était-elle rabattue par Rossens sur Villars-Bramard. Le village était déjà occupé par les bleus. Une attaque du 1[er] régiment, soutenu par les mitrailleuses et la batterie nord de Cerniaz, les en délogea, mais leurs progrès à l'est obligèrent la cavalerie à abandonner de nouveau le village et la brigade se rassembla sur les hauteurs au nord-est, d'où les mitrailleuses et le 2[e] régiment rouvrirent le feu. Les deux batteries restées à Cremin avaient rejoint la position nord de Cerniaz, ainsi que le bataillon de carabiniers qui, passant derrière la cavalerie, vint se déployer à sa gauche.

Lorsqu'il s'était aperçu de la marche de la II[e] division bleue sur Villars-Bramard, le colonel Secretan avait envoyé à la II[e] brigade, engagée dans la forêt de Bossens, l'ordre de faire volte-face. Le régiment 1 qui était le plus rapproché, reparut le premier et occupa la lisière ouest. Le régiment 7 faisant une nouvelle conversion à droite, lui fit immédiatement face et les deux compagnies de carabiniers bleus de réserve s'avancèrent à travers le bois contre son aile gauche qu'il fut forcé de replier. Déjà, il avait reçu des arbitres l'ordre de se retirer quand à 10 h. 20 les lignes d'attaque du 3[e] régiment, bientôt prolongée au nord par celles du 4[e], débouchèrent à sa droite de la forêt. Le régiment 8, conversant à son tour, marcha à leur rencontre, contenu cependant à Villars-Bramard par la cavalerie qui se préparait à l'y attaquer quand, à 10 h. 40, la manœuvre fut arrêtée.

La position des deux partis était la suivante :

II[e] division : à droite, deux bataillons du 6[e] régiment le long de la voie ferrée, de Romont aux Bains nord du couvent de la Fille-Dieu, le troisième bataillon du régiment avec le groupe d'artillerie I/2 aux Bossens; les carabiniers dans la forêt, front au nord; les 5[e], 7[e] et 8[e] régiments déployés, front à l'est, de la cote 806 par Villars-Bramard jusqu'à l'est de Cerniaz; en arrière deux groupes d'artillerie au nord de Prévonloup, un à l'ouest du village.

I[re] division : à l'extrême gauche, à la lisière de forêt nord des Bossens, un bataillon du 3[e] régiment observant les troupes bleues de Romont; à la lisière des forêts est de Villars-Bramard, le régiment 1 à cheval sur la route de Romont; à sa droite, deux bataillons du 3[e] régiment plus; au nord le 4[e] se reliant à droite avec le bataillon de carabiniers 1 qui lui-même se reliait

à la brigade de cavalerie au nord de Cerniaz ; en arrière de celle-ci, le groupe d'artillerie II/1 ; enfin, en marche sur la route d'Henniez, le 2e régiment d'infanterie suivi du groupe d'artillerie I/1 et dont la tête atteignait Cerniaz. Le front des deux divisions était complètement renversé, la Ire division faisant face à la vallée de la Broye d'où elle était venue et la IIe division attaquant les crêtes boisées qu'elle défendait une heure auparavant.

3. *Observations.* — La manœuvre du 7 septembre peut paraître à première vue très incohérente et très invraisemblable, mais pour qui est au courant des péripéties du combat, il n'en est rien. Le renversement complet des fronts n'est nullement le résultat de fautes tactiques de part ni d'autre, et il ne s'est rien passé qui ne puisse se produire dans la réalité.

Le brouillard a certainement exercé une influence considérable sur le déploiement du combat ; il a favorisé le mouvement de la IIe brigade en lui permettant d'arriver inaperçue et en privant la IIe division de l'avantage que lui aurait donné son artillerie. Mais ce n'est pas un événement très exceptionnel dans cette saison puisque en cinq jours de manœuvres il s'est produit deux fois.

Il peut également arriver que par suite des circonstances du combat, et sans qu'il y ait faute, une unité soit soustraite à l'influence de son chef supérieur comme ce fut le cas pour les régiments d'infanterie 1 et 6.

Quant au résultat définitif du combat, il est difficile de conclure, car si la Ire division avait autour de Villars-Bramard l'avantage du nombre et du terrain, on peut se demander si cet avantage n'aurait pas été contrebalancé par la grande supériorité de l'artillerie bleue, trois fois plus nombreuse ; on ne doit en effet pas admettre qu'après sa déroute, le groupe d'artillerie de la colonne de droite rouge ait été en état de venir prendre position à l'autre aile de la division. En résumé, cette journée, toute courte qu'elle ait été, est celle où les troupes ont déployé le plus d'activité et où les commandants supérieurs ont eu le mieux l'occasion de montrer leurs qualités de manœuvriers. A ces deux points de vue elle a clos dignement les manœuvres de divisions du Ier corps d'armée.

GALIFFE.

L'initiative des chefs de troupe[1]

Nos règlements parlent beaucoup d'initiative. Malgré leur conseil, elle n'est pas toujours pratiquée. On espère que l'instruction meilleure des officiers sous le régime de la nouvelle loi militaire favorisera son développement. La plus grande fréquence des manœuvres le permettra sans doute, ainsi que les cours tactiques. Il est utile aussi de collectionner les cas fournis par l'histoire des guerres. Ce sont autant de moyens de plier son esprit à l'exercice de l'initiative, et de former son coup d'œil.

Qu'entend-on par le coup d'œil ? C'est cette qualité qui permet à un chef, quel que soit son commandement :

1° D'apprécier rapidement et sûrement la situation du corps ou de l'armée dont son unité est partie ;

2° D'apprécier la situation particulière de son unité dans l'ensemble ;

3° De discerner sans hésitation l'opération ou la manœuvre que lui dicte cette double situation.

Car le temps n'est plus où un commandant d'armée pensait pour tous et dirigeait personnellement toutes ses troupes sur le champ de bataille. L'accroissement des effectifs et le perfectionnement des armes à feu ont conduit à l'occupation, dans le combat, d'espaces de plus en plus étendus, soit sur le front,

[1] Ouvrages consultés :
Etat-major français : *La guerre de 1870-71.*
Etat-major prussien : *La guerre franco-allemande de 1870-71.*
De Woyde : *L'initiative des chefs en sous-ordre. — Les causes des succès et des revers dans la guerre de 1870.*
Lieutenant-colonel Maistre : *Spicheren, Revue militaire générale*, livraisons de 1907.
Meunier : *La guerre russo-japonaise.*
Lœffler : *La guerre russo-japonaise.*
Colonel R. Weber : *La guerre russo-japonaise. La bataille de Liao-Yang. Revue militaire suisse*, livraison de décembre 1904.
Conférences sur la guerre russo-japonaise, 4e vol. *La bataille de Liao-Yang.*

soit en profondeur. Il en est résulté les conséquences suivantes :

Les officiers du haut commandement ne peuvent plus tout voir ; ils doivent s'en remettre à leurs sous-ordres du soin de réaliser leurs intentions ;

Le facteur « temps » ou « durée » étant resté le même, tandis que le facteur « distance » se transformait, les rapports des subordonnés destinés à provoquer des ordres arrivent le plus souvent trop tard à l'instance supérieure ;

Tel ordre parti à temps n'a plus sa raison d'être au moment de sa réception, la situation ayant changé pendant la transmission ;

Cet ordre peut même être parvenu à temps, mais au moment de l'exécution la situation se modifie et rend cette exécution inutile ou inopportune.

L'ordre peut aussi n'être pas clair ou incomplet et demander interprétation.

Il peut enfin n'avoir pas été envoyé du tout, soit par oubli, soit par négligence du supérieur, ou, parti, il peut n'être pas parvenu.

Dans tous ces cas, le subordonné doit savoir prendre et appliquer une décision sans en référer, décision conforme aux intentions présumées du chef. Il devra le faire même quand la lettre de l'ordre contredit les intentions qu'il présume et qu'il se donne ainsi l'apparence d'un acte d'indiscipline.

Pour pousser jusque là, l'initiative, — et il est indispensable de savoir la pousser jusque là, — il faut être très sûr de soi, très sûr aussi de l'intelligence militaire de ses chefs et de ses camarades. C'est dire qu'à tous les échelons hiérarchiques doivent régner une instruction et une éducation tactiques développées. Encore une fois, ces qualités s'acquièrent surtout par la pratique. La lecture permet de collectionner des cas d'initiative et des cas d'inertie ; leur souvenir, en de certaines circonstances, sera de quelque secours ; mais l'histoire ne peut davantage. A défaut de l'expérience de la guerre, c'est sur le terrain d'exercice, par les expériences de manœuvres, que l'on s'instruira avec le plus de fruit. Multiplier les occasions d'incertitude et d'erreurs est le mode véritablement efficace de former le coup d'œil et d'inculquer l'esprit de décision.

* * *

Aujourd'hui, c'est l'histoire que nous voulons consulter. Encore faut-il tâcher de le faire intelligemment. Beaucoup d'officiers et d'écrivains ayant observé que les chefs en sous-ordres allemands ont gagné les victoires de 1870 en marchant au canon tandis que les sous-ordres français se faisaient battre en restant stationnaires, en ont conclu que la forme ordinaire de l'initiative était la marche au canon.

Il y aurait beaucoup à dire à ce propos. On peut aussi se tromper en marchant au canon. Un des cas les plus récents, sur lequel les opinions ne sont pas encore faites, est celui du général Orlow, commandant la 54e division de réserve russe, à Liao-Yang.

Au lendemain de la bataille, la presse encore inexactement renseignée peut-être, a porté sur cet officier un jugement des plus sévères. D'aucuns sont allés jusqu'à faire de lui un lâche qui, après avoir formellement contrevenu à un ordre de son chef et mis sa division dans une situation désespérée, prétexta, pour l'abandonner, une blessure insignifiante.

Pas n'est besoin de brosser un tableau si noir pour expliquer l'événement. Le fait que, ultérieurement, le général Kouropatkine attacha le général Orlow à son état-major prouve que la conduite de ce dernier n'a pas été celle qu'on lui reproche. Il n'a pas commis une lâcheté, tout au plus une erreur d'appréciation et celle-ci a suffi pour contribuer à l'issue malheureuse de la bataille.

On connaît les dispositions du généralissime russe pour la journée du 2 septembre 1904. La Ire armée japonaise, sous les ordres du général Kuroki, menaçait d'enveloppement l'aile gauche russe que le XVIIe corps du général de Bilderling avait pour mission de couvrir. Le général Kouropatkine ordonna au Ier corps d'armée sibérien de prolonger la gauche du XVIIe, au Xe corps de se placer en deuxième ligne derrière le centre de la première, et à la division Orlow, ou plutôt à une brigade de cette division, arrivée de Moukden au cours de la bataille, de couvrir la gauche du dispositif, vers les hauteurs d'Yentaï.

Que se passa-t-il exactement ? Le général Orlow expose qu'il reçut des ordres manquant de clarté. « Dans l'ordre général, lui télégraphia entre autres le commandant en chef, vous avez pour

, si Bilderling n'est pas attaqué, de marcher pour le rallier, st attaqué, de le soutenir sur son flanc gauche. »
septembre au matin, avant qu'il eût obtenu au sujet de cet 's éclaircissements qu'il avait demandés, il reçut du com- t de la 35e division qui appartenait au XVIIe corps une formant qu'un combat avait eu lieu pendant la nuit sur ine située en face de sa position. Entendant encore du 'e côté-là, il conclut que la 35e division était encore au ; il se porta en avant pour la soutenir.
sur ces entrefaites, l'extrême droite japonaise continua 'ensive et parvint à s'emparer des hauteurs d'Yentaï w venait de quitter en découvrant par cet abandon le : l'armée qu'il avait pour mission de couvrir. La brigade : flanc et à revers tomba dans un complet désordre. Et ute que si le général russe était resté en position, et avait squ'à midi seulement, il permettait la contre-offensive général Kouropatkine méditait contre la Ire armée japo- rouvée par plusieurs journées d'une lutte opiniâtre.
, le général Orlow aurait eu tort de marcher au canon. er n'est pas absolument de cet avis.

it rendre justice, écrit-il, à l'initiative du général Orlow, bien que son on avec des troupes qui venaient juste d'arriver et qui ne se sentaient reté en présence d'une situation inconnue d'elles ait abouti à un échec. il Orlow savait d'une façon certaine que le XVIIe corps d'armée était our exécuter à environ un mille de lui, une difficile attaque de front, ait se dire que, pendant tout le temps qu'il persisterait dans sa mar- le sud, il assurerait par surcroît la sécurité des corps d'armée qui it derrière lui. Si sa poussée en avant réussissait, elle portait sur le Japonais dans une direction très efficace, et personne n'aurait alors onsidérer l'acte du général Orlow comme un des plus brillants exem- tiative d'un sous-ordre et d'admirable appréciation de la situation d'en-

peut être exact. Il n'en ressort par moins de cette dis- et du fait qui l'a motivée, que la marche au canon peut as un acte de la meilleure initiative et qu'il faut se gar- ns tous les cas, de l'ériger en principe absolu.
le cas du général Orlow, la question reste irrésolue et 's ouvert. Il en est d'autres où le doute n'est pas permis examen desquels il résulte clairement que la marche au 'est pas nécessairement un acte d'initiative. Elle s'accom- ussi de la paresse d'esprit.

Le 6 août 1870, tandis que le 2ᵉ corps d'armée français, général Frossard, recevait sur les hauteurs de Spicheren l'attaque des Iʳᵉ et IIᵉ armées allemandes, la division Castagny, du 8ᵉ corps (Bazaine) était à Puttelange, à 17 km. de là. Elle avait été mise par son chef à la disposition du général Frossard.

Dans la matinée, le général Castagny entendit le canon dans la direction de Forbach. Il se mit en route, laissant les sacs au bivouac, pour marcher plus aisément. A 1 h. 30, — il avait parcouru le tiers du chemin environ, — il commande la halte. Peu après, les détonations cessent. Castagny donne l'ordre de reprendre les armes; toute la division fait demi-tour et rentre à Puttelange. Mais entre 5 et 6 heures du soir, la canonnade recommence. Nouveau départ. La division marche trois heures et arrive à la nuit tombante à 6 km. de Forbach où un officier de l'état-major du général Frossard lui annoncera que tout est perdu.

Sans être un acte d'intelligente initiative, la marche au canon ne répond pas toujours à un aussi complet automatisme. La bataille de Borny, le 14 août 1870, en fournit un témoignage.

Le 12, l'empereur Napoléon avait remis au maréchal Bazaine le commandement de l'armée de Lorraine, composée des 2ᵉ, 3ᵉ, 4ᵉ, 6ᵉ corps d'armée et de la Garde. Cette armée avait pris position à l'est de Metz, sur la rive droite de la Moselle. Convenait-il d'accepter la bataille en ce point?

La Iʳᵉ armée allemande, général Steinmetz, forte des Iᵉʳ, VIIᵉ et VIIIᵉ corps d'armée, avait suivi de front la retraite française, tandis que la IIᵉ armée, gagnait de vitesse dans une poursuite parallèle sur le flanc droit de l'ennemi, s'emparait des passages de la Moselle en amont de Metz, jetait ses premières troupes sur la rive gauche, et amorçait cette conversion vers le nord qui devait la conduire à l'investissement de la place en même temps qu'à l'enveloppement de l'armée de Lorraine.

Le transfert du commandement français avait ajouté à l'indécision qui régnait dans l'état-major. Cependant, sur les instances de l'empereur, Bazaine se résolut à la retraite. Mais l'esprit occupé de détails accessoires, il ajourna l'exécution de plusieurs heures. Le 14 au matin seulement, les troupes commencèrent à passer sur la rive gauche de la Moselle pour gagner Verdun. Il n'y avait plus une minute à perdre.

Toute la journée le défilé, d'ailleurs très mal ordonné, se

poursuivit sur les ponts de la rivière. Mais à 3 h. 30 après midi survint un nouvel événement.

Pendant la matinée, les Allemands n'avaient témoigné aucune intention d'offensive. Le général Steinmetz avait reçu l'ordre du grand quartier général de marquer le pas pour laisser la IIe armée gagner du champ, et il était fermement résolu à suivre cet ordre à la lettre. Il devait seulement, aux termes de celui-ci, pousser des avant-gardes pour observer si l'ennemi se retirait ou passait à l'offensive.

Une de ces avant-gardes, la 26e brigade, commandée par le général von der Golz, constata un mouvement de retraite des Français. Son chef estima qu'il convenait d'entraver cette opération, qu'il suffisait que l'adversaire jugeât utile de se replier pour lui imposer une volonté contraire. Il invita ses camarades des unités voisines et pria ses chefs de l'appuyer, et lança résolument son monde à l'attaque.

A ce moment, le 3e corps français, la garde et la 2e division (Grenier) du 4e corps (Ladmirault) étaient encore sur le plateau de Borny. Les deux autres divisions de ce dernier corps avaient gagné Metz et attendaient l'écoulement du 6e pour le suivre sur la route de Gravelotte.

Bientôt, la bataille fut engagée sur tout le front de la position. Le 3e corps et la division Grenier tenaient bon devant les Ier et VIIe corps prussiens. Mais le général Ladmirault ne sut pas résister à la tentation de marcher au canon; il commanda le demi-tour à ses deux divisions de Metz et les reporta sur la rive droite de la Moselle.

Cette intervention ne pouvait exercer et n'exerça aucun effet sur la suite des événements puisque, en tout état de cause, il fallait rompre le combat et se hâter sur Verdun. Ce fut un sacrifice de vies inutile. La résolution du général Ladmirault ne répondait pas à la situation générale.

Celle des généraux allemands y répondait mieux. Sans doute, on peut discuter son absolue opportunité. L'ouvrage de l'état-major prussien la blâme à mots couverts, tout en s'appliquant à ne pas décourager des sentiments qui renferment le germe de résultats féconds. Il s'efforce manifestement d'accorder la chèvre avec le chou. Il estime surprenant que la bataille ait pu s'engager alors qu'il n'était pas dans les intentions du commandant en chef de la Ire armée d'aborder les Français dans la zone même

de la place, et il ajoute qu'une attaque improvisée comme celle des sous-ordres allemands ne laisse pas que d'avoir des inconvénients. Mais il estime aussi que cette attaque a été amenée par un sentiment logique : arrêter l'adversaire sous Metz pour faciliter le mouvement débordant de la IIe armée par la rive gauche de la Moselle.

L'ouvrage de l'état-major français a objecté à l'initiative des sous-ordres allemands la proximité des forts sous les canons desquels les troupes françaises auraient pu se replier facilement en refusant le combat, et, de là, poursuivre leur passage sur la rive gauche sans être autrement inquiétées.

C'est exact, mais dans ce cas, les Allemands en eussent été quittes pour interrompre leur offensive sur le front. Ils n'en devaient pas moins se ménager la chance de retenir l'ennemi. Or, en fait, ils l'ont retenu, puisque non seulement le 3e corps a accepté la bataille sur ses positions, mais que le 4e a rétrogradé pour y prendre part.

L'état-major français fait encore observer que même sans l'attaque allemande, la retraite française ne se serait pas opérée plus lentement ; cette lenteur a été causée par les instructions défectueuses du maréchal Bazaine, attribuant une seule route d'écoulement à tous ses corps d'armée.

C'est encore exact, mais les généraux allemands ne pouvaient s'en remettre de leurs succès à l'incapacité du maréchal Bazaine. L'état-major français le reconnaît d'ailleurs lui-même en fort bons termes : « Le général de Golz, écrit-il, ne pouvait raisonnablement supposer que la retraite s'effectuerait dans des conditions invraisemblables et aussi désastreuses pour nous. »

Pour que l'objection tirée par l'état-major français des ordres défectueux du commandant en chef fût fondée, il faudrait encore établir qu'une retraite bien organisée eût invité les commandants des 3e et 4e corps d'armée à ne pas accepter la lutte. Mais même, s'il en avait été ainsi, on ne saurait faire un reproche aux chefs allemands de s'être appliqués à ralentir l'opération de leur ennemi.

* * *

Il n'est pas inutile de mettre en présence de ces cas d'initiative d'autres cas où des chefs ne surent pas prendre la responsabilité d'agir. La guerre de 1870 ne laisse à cet égard, que

l'embarras du choix. Le haut commandement français avait si bien l'habitude de tout prescrire, jusqu'aux moindres détails, à ses sous-ordres, que ceux-ci en étaient devenus incapables d'aucune résolution. Faut-il rappeler ce trait typique et point isolé de Mac Mahon, ajoutant à l'ordre donné à la division Douay de prendre position sur les hauteurs de Wissembourg qu'il irait voir le lendemain s'il convenait qu'un bataillon de cette division occupât la ville ? C'est un exemple entre mille du caporalisme qui faisait le fond de l'éducation militaire de l'officier français.

Dès cette journée de Wissembourg, la première où les belligérants prirent sérieusement le contact, on put juger d'un des travers du commandement français. Tandis que le général Abel Douay était écrasé au Geissberg, à huit kilomètres de là, près de Climbach, un régiment de sa division avec un escadron de hussards demeurait l'arme au pied, sans avoir l'idée d'envoyer un cavalier aux renseignements. Il attendait des ordres. Il entendait pourtant le bruit de la bataille ; et non seulement il entendait, mais il voyait :

« Par les éclaircies, dit l'historique du régiment — le 78e de ligne, – ou en montant sur les arbres, on distinguait parfaitement les jets de fumée, et, avec la lunette les mouvements de l'ennemi au delà de la ville... »

Et plus loin :

« L'attaque ennemie se prononce plus particulièrement sur la droite et s'étend bientôt sur toute la ligne. On distingue à l'œil nu les mouvements des adversaires... »

Mais le régiment ne bougea pas.

Des faits analogues se sont produits, du côté français, dans presque toutes les batailles de 1870. On en a conclu, tant ils paraissent invraisemblables, à une jalousie entre chefs allant jusqu'à se refuser réciproquement un concours, de propos délibéré. Plus que la jalousie, le système d'instruction et d'éducation militaires fut le coupable. Sans ordre, personne ne bougeait parce que personne ne réfléchissait. Et quand les ordres arrivaient, nul n'avait l'idée de les interpréter. La lettre suffisait.

Un exemple frappant est fourni par le général Cremer à la Lisaine. Le colonel Ed. Secretan, dans son *Armée de l'Est*, raconte cet incident comme suit :

La division Cremer avait l'ordre de passer la Lisaine à deux kilométres en amont de Changeay, s'il était r [illegible] de marcher de ce point sur Echevans

et Mandrevillars. Cet itinéraire laissait Chenebier sur sa gauche et obligeait la division à une marche de flanc devant un ennemi en position. D'autre part, les ordres généraux portaient que la division devait opérer un mouvement tournant à l'extrême aile gauche de l'armée. Il fallait donc pour déborder par le Nord l'aile droite du général de Degenfeld, que Chenebier fut attaqué. Il semble que l'esprit dans lequel l'ordre général était conçu devait ici prévaloir, d'autant plus que le texte n'imposait l'itinéraire prescrit que pour autant qu'il paraîtrait possible de le suivre. S'il avait quelque doute, le général Cremer devait signaler à son chef, dès Etobon, l'occupation de Chenebier et attendre. Rien n'eût été compromis par cet arrêt, puisque l'aile droite allemande ne fut renforcée que vingt-quatre heures plus tard, dans la nuit du 16 au 17 janvier.

Au lieu de marcher avec sa division droit aux trois bataillons de l'ennemi et de les bousculer pour s'ouvrir la route de Belfort, ce qui était incontestablement son devoir ; au lieu d'aviser son chef de la situation tactique et d'attendre des instructions nouvelles, le général Cremer préféra suivre la route que lui traçait la lettre de l'ordre. Il dirigea donc sa division, non pas sur Chenebier occupé, mais sur le grand bois de la Thure, défilant de flanc, à travers un marais gelé, devant l'artillerie ennemie, en position à moins d'un kilomètre. Le général Cremer pouvait encore, à cette heure décisive, corriger l'erreur commise par l'état-major de l'armée dans la disposition générale du plan de bataille. Il le devait, sachant fort bien que sa mission était de déborder l'aile droite ennemie. Il n'en fit rien, et sans avertir en temps utile ses supérieurs aggrava lourdement la faute initiale.

Cette inertie du raisonnement, provoquée par la crainte d'assumer une responsabilité, s'est manifestée de diverses façons au cours de la guerre. La bataille de Forbach nous en a laissé un témoignage significatif.

Nous avons signalé déjà la conduite du général Castagny réglant automatiquement sa marche en avant ou en arrière sur le bruit ou sur le silence du canon. Encore faut-il reconnaître qu'il a fait quelque chose de son propre mouvement.

On n'en peut dire autant des trois autres divisionnaires du 3e corps.

Ils étaient, eux aussi, à proximité du champ de bataille. La division Montaudon, à Sarreguemine, n'avait que 14 kilomètres à parcourir. Mais son chef attend un ordre pour marcher. L'ordre arrive à 2 h. 40. A ce moment, le général est en reconnaissance ; son remplaçant n'ose prendre sur lui de donner le signal du départ. Ce n'est qu'à 3 h. 30, après que l'on a trouvé le général que les dispositions nécessaires sont prises. Encore le sont-elles si lentement que la division ne s'ébranlera qu'à 5 heures du soir. La marche, à son tour, s'effectue avec la plus grande hésitation, si bien que la division n'arrivera près de Forbach que pour se joindre à la retraite.

La division Metman, entre Marienthal et Mettenberg, est plus rapprochée encore du champ de bataille. Vers la fin de la matinée, elle entend le canon. Son chef devient perplexe. A ceux de ses officiers qui l'engagent à se porter en avant, il répond qu'il n'a pas d'ordres. L'appel du général Frossard ne l'atteint qu'à 7 h. 30 du soir. Comme Castagny, comme Montaudon, Metman arrivera trop tard.

Quant à la division Decaen qui est à St-Avold avec Bazaine en personne, elle n'a fait qu'envoyer un régiment très tard, sur la réclamation expresse du commandant du 2e corps d'armée.

Ainsi quatre divisions à proximité immédiate du champ de bataille laissent écraser 30 000 hommes par un ennemi qu'elles auraient pu et dû battre !

Ce n'est pas que du côté allemand on ne trouve aussi des exemples de ce genre, mais ils sont rares. L'un d'eux nous est fourni par le général de Weltzien, commandant de la 15e division du VIIIe corps.

La bataille avait commencé par une attaque inconsidérée, dont il sera question plus loin, de la 14e division, général de Kameke. Celle-ci se trouva seule, pendant plusieurs heures, aux prises avec un ennemi supérieur. La 15e était à proximité, à 11 kilomètres environ. Son chef se dit que s'il faut marcher, il en recevra sans doute l'ordre du commandant de corps dont le quartier n'est qu'à quatre kilomètres. De là-bas, sûrement, on entend aussi le canon. Et le divisionnaire reste en place. En réalité, l'ordre était parti, mais il n'arriva pas, ou du moins très tardivement.

Le général de Weltzien mourut d'une maladie au cours de la campagne. Son commandant de corps, général de Gœben, en prit vite son parti. « C'était, écrivit-il, un brave homme, très honorable, intelligent ; mais ce n'était pas un soldat, ce n'était pas un chef. La force d'âme, l'énergie lui manquaient. Il vaut mieux pour lui qu'il soit mort. »

Le général de Weltzien peut être mis sur le même pied que les divisionnaires français. On constate, chez lui comme chez eux, le même défaut d'initiative, qui se traduit non seulement par l'absence de résolution, mais même par l'omission de se renseigner personnellement. Il reste collé à sa troupe ; il entend le canon, mais il n'a pas l'idée d'aller voir, ou d'envoyer au moins quelqu'un qui l'informera.

Cette attitude jure avec celle de ses camarades.

Le général de Kameke, s'est lancé à l'attaque des hauteurs de la Sarre, fort inconsidérément. En vertu de l'ordre du grand quartier général, la rivière n'aurait dû être franchie que le 9 août; mais l'esprit jaloux du général de Steinmetz lui a fait presser la marche de ses corps. Il entend devancer la IIe armée. L'avant-garde de la 14e division est arrivée à Sarrebrück le 6 au matin. Elle a trouvé les ponts intacts et les hauteurs qui les commandent sur la rive ennemie peu occupées au dire des rapports de reconnaissance. D'autres comptes-rendus prétendent que les Français battent en retraite, qu'à la gare les trains emmènent leurs troupes sous la protection de faibles arrière-gardes. Il n'en faut pas davantage pour inviter le général de Kameke à engager sa division. Comme huit jours plus tard, à Borny, le général von der Golz, il estime de son devoir d'entraver le mouvement rétrograde de l'ennemi.

Mais les deux situations ne sont pas les mêmes. Quand le général von der Golz attaquera à Borny, il saura qu'à proximité immédiate il trouvera le concours des troupes voisines et il a soin de les prévenir. Le général de Kameke n'en peut dire autant et il ne prévient personne, à peine son chef qui est loin en arrière. Si, néanmoins, il fonce si résolument sur l'adversaire, c'est qu'il croit celui-ci fort inférieur et désireux d'éviter une lutte.

La réalité est tout autre. C'est le IIe corps au complet du général Frossard qu'il trouvera sur les hauteurs de Forbach. Un ennemi moins inerte lui ferait passer un fort mauvais quart d'heure. Mais c'est ici que nous allons prendre sur le vif l'esprit de camaraderie et d'initiative des chefs allemands. Favorisés par la passivité de l'adversaire, ils vont corriger l'erreur commise par l'un d'eux.

Trois corps d'armée marchaient sur Sarrebruck comme direction générale. A droite, le VIIe, général de Zastrow, en deux colonnes : 13e division, à droite; 14e, à gauche. Au centre, le VIIIe corps, général de Gœben, également en deux colonnes : 15e division, général de Weltzien à droite; 16e, général de Barnekow, à gauche. Les VIIe et VIIIe corps formaient la Ire armée sous les ordres du général Steinmetz. A gauche du VIIIe corps s'avançait le IIIe, général d'Allvensleben, appartenant à la IIe armée. La 5e division, général de Stulpnagel, venait en

tête, sa 9e brigade, général de Dœring, à droite, la 10e à gauche.

En cours de route, la 14e division a pris de l'avance. Au moment où elle traverse la Sarre à Sarrebruck, elle a derrière elle le IIIe corps dont elle a emprunté la route, la tête de colonne de ce corps la plus rapprochée, constituée par la brigade de Dœring, se trouvant à 6 à 7 km. en arrière. A la droite de celle-ci, et à 3 km. environ plus en arrière, stationnait l'avant-garde de la 16e division. Les gros étaient échelonnés sur les routes de marche. Presque partout, les troupes avaient terminé l'étape.

Mais au premier coup de canon, les chefs prennent les devants. Le général Dœring, désireux de s'orienter sur la marche future de sa colonne, est même depuis longtemps en avant; il occupe un point d'observation sur les hauteurs au delà de la Sarre. De là, il voit l'avant-garde de la 14e division passer les ponts et se déployer. Instantanément il envoie un de ses officiers chercher la brigade et il rend compte à son divisionnaire, le général de Stulpnagel. Celui-ci, non seulement l'approuve, mais lui aussi alarme sa division, et monte à cheval pour prendre les devants à la tête de deux escadrons et de sa batterie légère. Il informe le général de Kameke de sa prochaine arrivée.

Quand il arrive sur les hauteurs de la rive gauche, il trouve le général de Gœben qui est accouru, lui aussi, en entendant le canon. Le général de Gœben voit le combat s'engager et galope en arrière pour chercher ses troupes. Mais le commandant de la 16e division, général de Barnekow, n'a pas attendu son chef pour se mettre en route. Il arrive à la tête de son avant-garde. Le reste suivra. Puis, comme le combat croît en violence, le général de Gœben se décide à appeler encore sa 15e division. On a vu plus haut que l'ordre n'atteignit pas celle-ci à temps.

Cependant, au IIIe corps, le général d'Allvensleben a reçu de son subordonné de la 5e division, général de Stulpnagel, l'avis qu'il marchait au soutien de la 14e division avec toutes les troupes qu'il peut appeler. Sans plus tarder, le commandant de corps agit de même. Il télégraphie de tous côtés aux troupes de se mettre en marche; il leur télégraphie directement; il court au plus pressé; les généraux seront avisés ensuite. Voici un de ces télégrammes; il est typique; il est adressé au colonel du 52e régiment :

« 14e division au combat au sud de Sarrebruck. La 9e bri-

gade y marche. Partez de suite pour Sarrebruck avec votre régiment. S'il y a de l'artillerie dans vos parages, emmenez-là. »

En trois quarts d'heure, le général d'Allvensleben a télégraphié au commandant du 12e régiment, à celui du 52e, au général commandant la brigade formée de ces deux régiments, à la 6e division, à l'artillerie de corps, au général de Stulpnagel pour approuver ses décisions, à son commandant de la IIe armée auquel il rend compte. Enfin, il n'oublie pas non plus son camarade du VIIIe corps voisin, général de Gœben, à qui il télégraphie :

« 14e division au combat contre une division, ou plus, au sud de Sarrebruck. 5e division va à son secours, avec tout ce qu'elle a sous la main. Je pars moi-même sur l'heure pour Sarrebruck. »

* * *

Telles furent, mises en présence, l'attitude des généraux allemands et celle des généraux français. S'étonnera-t-on que la victoire ait souri aux premiers et qu'elle ait trahi les seconds? L'activité des uns a pallié les fautes commises ; la passivité des autres les a exagérées. Chacun a été traité selon son mérite.

F. Feyler, lieut.-col.

Quelques observations

à propos des

Manœuvres du Ier corps en 1907

I. Questions tactiques.

Avant-postes.

Les avant-postes ont une double mission : la protection et l'observation.

Or l'expérience des dernières manœuvres montre que si la première partie de cette tâche, la protection, est en général convenablement exécutée, il n'en est pas de même de la seconde, l'*observation*, qui est excessivement négligée.

J'en citerai deux exemples. Dans la nuit du 6 au 7 septembre, la rive droite de la Broye était complètement inoccupée par les troupes bleues qui s'étaient entièrement retirées sur les hauteurs de Romont. Aucun rapport d'avant-postes n'a signalé le fait au commandant de la Ire division.

Dans la nuit du 9 au 10 septembre, aucun rapport n'est venu annoncer la retraite complète des troupes blanches de la division de manœuvre.

Dans ces deux cas, les avant-postes se trouvaient en face d'un adversaire en retraite dont il était de toute importance d'observer les mouvements Ce cas est spécialement prévu par le § 206 de l'« Instruction sur le service en campagne » ainsi conçu : « La tâche défensive ne passera au second plan, pour laisser prédominer l'activité exploratrice et le désir de maintenir le contact, que lorsque nous aurons devant nous un ennemi battu qui se retire et que nous poursuivons ».

Il est difficile d'admettre, en effet, que des avant-postes ignorent totalement des mouvements importants exécutés, à courte distance, par l'adversaire.

En campagne, il est évident que ce seront, en premier lieu, des patrouilles de cavalerie qui devront se charger de l'observation. En manœuvre, il en est autrement. Pour ménager cavaliers et chevaux on limite l'activité des patrouilles qui ne peuvent franchir que le matin, de bonne heure seulement, la ligne de démarcation fixée. C'est ainsi que, cette année, la Ire division n'a été autorisée qu'une seule nuit sur trois à envoyer des patrouilles de cavalerie. C'est une raison pour les avant-postes de redoubler d'activité.

On enverra les « petites patrouilles » fournies par les compagnies d'avant-postes ou par les grand'gardes et l'on placera les « postes d'observation » sous les ordres d'un officier. Les rapports envoyés par les avant-postes rendront compte « des faits importants qui ont été constatés ». Les « patrouilles se portent, en utilisant les couverts, d'un point d'observation à un autre jusqu'à ce qu'elles aient atteint leur but ».

Toutes ces dispositions sont prévues d'une manière claire et précise dans l'« Instruction ». En pratique, elles ne sont pas exécutées.

L'instruction dans les écoles de recrues d'infanterie et dans les écoles spéciales d'officiers devrait être complétée sur ce point.

Conduite du feu dans l'infanterie.

On peut constater de réjouissants progrès dans ce domaine. Les officiers subalternes d'infanterie dirigent le feu de leurs subdivisions avec plus de bon sens et plus d'assurance que par le passé. Les mouvements de la ligne de tirailleurs sous le feu ennemi sont aussi réglés d'une manière plus logique et plus conforme à la réalité. On ne voit plus de lignes denses s'avancer le long d'un glacis entièrement balayé par le feu de l'adversaire. Les cheminements à couvert et les bonds en avant par petits paquets commencent à entrer dans les habitudes.

Ces constatations ont pu être faites spécialement le 2 septembre, premier jour de la manœuvre de Pomy. Les troupes de l'assaillant ont su très habilement profiter des couverts du terrain et, à de fréquentes reprises, le «vide du champ de bataille» a été complet. Les rapports de tir de l'artillerie, soit de la défense soit de l'attaque, enregistrent le fait que les buts favorables ont sou-

vent fait défaut, soit à cause du brouillard soit surtout à cause des formations très peu visibles adoptées par l'infanterie.

Nous sommes redevables de ces progrès aux écoles de tir pour officiers et à l'excellente instruction qui y est donnée depuis plusieurs années. On sait que la manière dont nos jeunes officiers sont dressés à Wallenstadt est une des choses qui a le plus frappé, l'année dernière, un officier général d'une armée voisine, officier dont l'autorité est indiscutée.

Avec la nouvelle organisation, une partie de l'instruction du tir sera donnée par division, dans les écoles d'aspirants prolongées. Souhaitons que cette décentralisation ne nuise en rien à l'« unité de doctrine » et que l'on puisse continuer à enregistrer chaque année de nouveaux progrès dans cette branche si importànte de la tactique.

Rapports topographiques.

Les officiers de tout grade : officiers d'état-major, chefs de patrouilles d'infanterie ou de cavalerie, officiers de liaison, négligent presque toujours de compléter leurs rapports tactiques par quelques *indications sur le terrain.* J'excepte de cette critique les officiers d'artillerie et du génie qui, de par leur spécialité, ont exclusivement à faire des rapports topographiques ou techniques.

Ces « renseignements topographiques » sont de toute importance, à mon avis. Ils rendront souvent plus de services à un commandant supérieur que les meilleurs renseignements purement tactiques sur l'ennemi.

Un officier quelconque, chargé de fournir un renseignement, doit observer avec soin le terrain en tenant compte des intentions du chef. Il doit savoir rapporter d'une manière brève et claire ce qu'il a remarqué : chemins d'approche conduisant à l'ennemi, parties du terrain praticables ou impraticables, obstacles, cheminements à couvert, renseignements sur les cours d'eau. Il doit aussi faire des propositions personnelles pour la suite des opérations.

Pour mieux faire comprendre ma pensée, on me permettra de donner ici quelques exemples de ces rapports *mixtes*, à la fois tactiques et topographiques :

L'aile gauche ennemie s'appuie à ce petit mamelon, en face de nous. En avançant à couvert par le bois à droite, qui est très praticable, on peut facilement surprendre l'ennemi et le forcer à la retraite.

La hauteur actuellement occupée par le bataillon X constitue une excellente position d'artillerie avec champ de tir étendu dans toutes les directions.

Notre mouvement en avant va être arrêté par un fossé large, profond, rempli d'eau et dont les abords sont très marécageux. Il est urgent de préparer d'avance les moyens de le franchir.

La grande forêt, devant le village de B., se prête admirablement à la préparation d'une attaque. La distance à parcourir, depuis sa lisière Nord jusqu'à l'artillerie ennemie, mal gardée, n'est que de 300 mètres.

L'aile droite du X régiment est appuyée à une paroi de rochers absolument impraticable.

La lisière Sud du village de C. conviendrait comme position pour notre arrière-garde. — Bon champ de tir. — Retraite entièrement à couvert et perpendiculaire au front de défense.

Un bataillon ennemi, en formation d'attaque, est déployé à 600 mètres d'ici dans un repli de terrain tout à fait invisible. On peut l'attaquer sur son flanc par la ferme de R., ici à gauche.

Les instructeurs qui, à un titre quelconque, dirigent l'instruction spéciale des officiers devraient insister davantage sur ce point spécial soit dans les théories soit dans les exercices pratiques.

Rapports de combat.

Les rapports de combat, qu'ils soient rédigés jour après jour ou après les manœuvres seulement, laissent encore beaucoup à désirer. Ils ne sont en général ni très complets ni très exacts. Le moment où tel fait important s'est produit est noté souvent de manière très différente par les divers états-majors ou unités qu'il intéresse.

Les officiers chargés de la rédaction de ces rapports doivent en comprendre mieux l'importance et l'utilité. Si on exige de chaque unité, si petite qu'elle soit, un rapport sur son activité ce n'est pas dans le but d'éprouver la patience et la capacité de travail de son chef. L'importance en est d'une portée beaucoup plus vaste.

Les « rapports de combat » sont les seuls documents qui puissent servir à rédiger l'*historique d'une campagne*. S'ils font défaut, l'imagination la plus brillante ne réussira jamais à reconstituer des faits précis dont il ne subsiste aucune narration.

Notons, en passant, que très peu de temps après la guerre

franco-allemande de 1870-71, le grand état-major allemand était à même de publier un remarquable exposé de la campagne. En France, au contraire, c'est après trente ans seulement que le Ministère de la guerre a commencé, depuis quelques années, la publication de documents officiels sur ces mêmes événements. La comparaison entre ces deux faits prouve d'une manière certaine qu'en Allemagne on disposait immédiatement après la guerre de tous les documents nécessaires à la rédaction d'un rapport complet, tandis qu'en France il n'en était pas de même.

Si les rapports sont trop souvent incomplets, parfois même sans aucune concordance entre eux, cela tient, pensons-nous, au fait que ceux qui en sont chargés ne prennent pas les mesures suffisantes pour recueillir, pendant l'action, les éléments nécessaires à leur rédaction.

En laissant de côté les rapports concernant la marche et le stationnement, rapports qui ne présentent aucune difficulté, disons quelques mots des moyens propres à faciliter l'élaboration des rapports de combat :

1° Noter l'heure exacte d'arrivée de tous les ordres et de tous les rapports.

2° Prendre note, en abrégé, de tous les ordres ou rapports importants dont l'original peut facilement s'égarer.

3° Enregistrer l'heure et la situation exactes au moment d'une phase particulièrement importante du combat, par exemple : déploiement de l'avant-garde, commencement et fin du déploiement du gros, attaque générale, assaut final, commencement de la poursuite ou de la retraite, rencontre de deux avant-gardes, ouverture du feu depuis une position défensive, etc. Un rapide croquis, fait en quelques coups de crayon sur la carte même, avec indication des heures, facilitera toujours cette opération. On devrait dans ce but et pour nos manœuvres tout au moins se montrer plus généreux dans la distribution des cartes ; chaque officier d'état-major ou adjudant, chargé d'établir les rapports, devrait pouvoir disposer chaque jour d'une carte neuve. Il pourra facilement ensuite, au moyen de ces annotations, reconstituer les opérations de chaque journée.

4° Encourager, dans la troupe, les officiers, sous-officiers ou simples soldats, à noter les événements auxquels ils assistent. Des récits de cette nature ont souvent été publiés après une campagne. Ils

fournissent toujours, parfois sous une forme naïve ou humoristique, des renseignements utiles sur les événements.

L'officier chargé d'un rapport de combat a une tâche délicate qui réclame beaucoup de soin, d'attention et d'activité. Dans les états-majors supérieurs (armée, corps d'armée et division) j'estime qu'un officier devrait être spécialement désigné pour ce travail ; il devrait être déchargé de toute autre préoccupation. C'est une des raisons pour laquelle les officiers d'état-major et adjudants chargés d'établir les rapports ne doivent pas être constamment employés à porter des ordres. S'ils sont toujours éloignés de leur chef, ils ne sont plus tenus au courant des événements dont ils perdent le fil. J'aurai l'occasion de reparler de cette question à propos de l'introduction nécessaire d'« officiers d'ordonnance ».

Je le répète, les rapports de combat ne sont pas encore établis comme ils devraient l'être. Je me permets d'attirer sur ce point capital l'attention de tous nos officiers.

ORDRE DE RASSEMBLEMENT OU ORDRE DE MOUVEMENT.

La Ire division devait-elle recevoir, pour le 5 septembre au matin, un ordre de rassemblement ou un ordre de mouvement?

La question est intéressante et mérite d'être étudiée de près.

En premier lieu, consultons, sur ce point, les prescriptions réglementaires. L'« Instruction pour les états-majors » dit ce qui suit : « *L'ordre de rassemblement* est donné la veille d'une marche ou d'une attaque, lorsque les renseignements recueillis sur l'ennemi sont encore insuffisants pour permettre de rédiger un ordre de mouvement ou d'attaque. Les derniers ordres sont, dans ce cas, donnés verbalement, le lendemain, au rendez-vous, suivant les renseignements obtenus. »

Or, c'est précisément la situation dans laquelle se trouvait la Ire division, le 4 septembre, au soir.

Comme seuls renseignements sur l'ennemi, l'ordre d'armée disait simplement : « La cavalerie et le landsturm bleus occupent les passages du Jorat et la ligne de la Broye que nos patrouilles n'ont pu franchir. » En outre « les prescriptions de manœuvres » n'autorisaient l'envoi de patrouilles de cavalerie qu'à partir de 5 h. 15 du matin.

Le commandant de la division était-il avec cela suffisamment

renseigné pour pouvoir donner, sans aucun risque, le 4 au soir déjà, un *ordre de mouvement* ? Je ne le pense pas et vais essayer de le démontrer.

En campagne il faut non seulement s'attendre toujours à tout, mais encore s'attendre à ce que l'ennemi fasse ce qui vous sera le plus désagréable.

Or, dans le cas particulier, quelle garantie avait-on que l'ennemi, dont la présence était supposée le 4 derrière la Broye, ne tenterait aucune action pendant la nuit du 4 au 5 ?

Et si le fait devait se produire comment l'apprendrait-on, puisqu'aucune patrouille ne pouvait être envoyée avant le jour ?

L'adversaire (la IIe division) pouvait recevoir de son armée supposée (en réalité de la direction des manœuvres) l'un des divers ordres suivants :

Exécuter un mouvement en retraite.

Se maintenir dans des positions sur la rive droite de la Broye.

Se porter en avant et occuper les hauteurs à l'Est d'Yverdon (tâche qui lui a été en réalité donnée pour le lendemain).

Se porter en avant, pendant la nuit, et attaquer l'ennemi au moment où il tenterait de passer la Thièle.

Dans ce dernier cas quelle eût été la situation de la Ire division ? Les rapports annonçant un mouvement en avant exécuté de nuit par l'ennemi seraient parvenus trop tard pour qu'on pût encore modifier l'ordre de mouvement imprudemment donné la veille. La division, engagée en une seule colonne sur un seul pont, se faisait battre par petits paquets à sa sortie d'Yverdon, ses dernières troupes ne pouvant secourir les premières que beaucoup plus tard. Au contraire, *ayant toutes ses troupes rassemblées sous la main*, le commandant de la division, à la nouvelle que l'ennemi s'avançait (ou occupait les hauteurs de Pomy), pouvait soit occuper défensivement la rive gauche de la Thièle soit prendre des dispositions pour franchir la rivière avec toutes ses troupes sur un large front, comme l'avait fait le colonel Weber le 2 septembre.

La plus élémentaire prudence exigeait de ne pas se lancer à l'aventure dans une marche en une seule colonne avant d'avoir reçu les premiers rapports de la cavalerie.

Le *mouvement* ne peut être ordonné la veille que lorsque l'ennemi est encore éloigné (à plus d'une journée de marche) ou

que, d'après des renseignements tout à fait sûrs, il n'y a aucune surprise à craindre au début de la marche.

Dans tous les autres cas le *rassemblement* doit être préféré parce que seul il permet de faire face avec *toutes* ses forces à *toutes* les éventualités possibles.

Le système du rassemblement présente un inconvénient, il est juste de le reconnaître. Tandis qu'avec le procédé du « point initial » les unités arrivent successivement et à des heures différentes, il n'en est pas de même pour le rassemblement, toutes les troupes devant se trouver à la même heure au point fixé. On oblige ainsi une partie des unités à se lever et à marcher plus tôt que cela ne sera peut-être nécessaire. Il ne faut cependant pas exagérer la portée de cet inconvénient. Les unités qui devront quitter les dernières la place de rassemblement resteront sans rien faire, jusqu'au moment de leur départ et des chefs prévoyants sauront engager leurs hommes à se reposer et même à dormir, en vertu du vieil adage : « En campagne il faut dormir et manger quand on peut. » Cette privation partielle du repos de quelques unités pèse peu en regard des nombreux avantages du rassemblement. Il est certain que la guerre ou les manœuvres ne pourront jamais servir à personne de cure de repos ni de cure de sommeil.

J'ai montré les raisons qui imposaient à la Ire division de se rassembler le 5 septembre au matin.

Ce rassemblement s'est fait en trois colonnes sur trois routes. Le simple bon sens indique qu'il s'agissait de *colonnes de rassemblement* et non de *colonnes préparées pour la marche*, puisque la division n'avait à sa disposition, pour exécuter sa tâche, qu'une seule et unique route. C'était la manière la plus simple, la plus logique et la plus rapide de rassembler une division dont le stationnement s'étendait le long de ces routes. Il y a un grand avantage à laisser les troupes en colonne de marche toutes les fois qu'on le peut ; on évite ainsi les mouvements inutiles et fatigants nécessaires pour prendre et quitter des formations serrées de rassemblement. L'ordre dans lequel les unités devaient se rassembler avait été combiné en vue d'un encolonnement ultérieur. Il n'y avait plus, au moment du départ, qu'à prendre dans chacune des trois colonnes de rassemblement les éléments nécessaires à la formation de la colonne unique de marche.

Un procédé semblable a été pratiqué, avec succès, l'année dernière aux manœuvres du IV° corps. La VIIIe division, ayant à marcher depuis la vallée du Rhin dans le Toggenburg, a rassemblé son gros, le 6 septembre, en trois colonnes, sur les routes de Sax, Hag et Grabs avec tête des colonnes à Gams. Les diverses fractions de ces colonnes, fondues en une seule, ont ensuite franchi le point initial dans le village de Gams à la bifurcation des trois routes indiquées avec celle de Wildhaus.

Le commandant de la division (colonel divisionnaire von Sprecher) avait donné la veille au soir un *ordre de mouvement*. La situation était entièrement différente de celle de la Ire division le 5 septembre dernier.

L'ennemi (IVe division), était aux environs de Pfäffikon sur la rive gauche du lac de Zurich, soit à plus de 50 kilomètres à vol d'oiseau. Le commandant de la VIIIe division avait fait occuper la veille au soir déjà, le col du Ricken par sa cavalerie. Il avait en outre poussé, la veille également, une forte avant-garde à Wildhaus destinée à couvrir pour le lendemain la marche du gros sur la route très encaissée qui mène de Gams à Wildhaus. N'ayant aucune surprise à craindre pour la marche de son gros et sachant l'ennemi à plus d'une journée de marche il avait pu, sans hésitation, ordonner le *mouvement*. Les événements lui ont donné raison ; seules les deux cavaleries ont pris contact au Ricken. Quant aux infanteries elles ne se sont pas abordées de toute la journée.

Aux manœuvres du Ier corps, en 1903, la veille du premier jour des manœuvres de division, un *ordre de rassemblement* en deux colonnes de marche sur deux routes était donné par le commandant de la Ire division (colonel divisionnaire Isler ; chef d'état-major : lieut.-colonel Galiffe).

Les deux adversaires étaient placés à cheval sur la route Lausanne-Yverdon par Echallens. Leurs lignes d'avant-postes étaient à 14 kilomètres l'une de l'autre. Le matin du 10 septembre, le commandant de la Ire division ne pouvait savoir, en dehors de renseignements donnés par les ordres, que ce que pourraient lui apprendre les patrouilles envoyées seulement à 5 h. 30 du matin. Ce sont ces raisons et le fait de le proximité très immédiate de l'ennemi qui l'ont certainement engagé à donner la veille un *ordre de rassemblement*, complété le lendemain matin seulement, la situation une fois connue, par un *or-*

dre de mouvement. Si j'ai bonne mémoire, cette disposition n'a pas été critiquée.

J'ai tenu à citer ces deux exemples tirés de deux situations tout à fait différentes. Ils confirment pleinement la théorie d'après laquelle il faut ordonner le *rassemblement* lorsqu'on est près de l'ennemi et qu'on a pas de renseignements suffisants sur lui ; qu'on peut, au contraire, prescrire sans danger le *mouvement* lorsque l'ennemi est éloigné et qu'aucune surprise immédiate n'est probable.

II. Services spéciaux, déjà organisés.

Cyclistes.

Le recrutement des cyclistes a été sensiblement augmenté et le nombre de ceux attribués à la division a presque doublé, ce qui a permis d'en attribuer à tous les états-majors jusqu'au bataillon inclusivement.

Ce sont, en général, des hommes dévoués, consciencieux et débrouillards, qui rendent de bons services. Jusqu'au moment où seront officiellement créées des « compagnies de cyclistes combattants », leur instruction devrait porter principalement sur le *service d'estafette* qui est actuellement leur seule raison d'être.

La « motocyclette », dont quelques uns d'entre eux étaient munis, rend de grands services, sur les bonnes routes surtout. Elle permet une transmission sensiblement plus rapide des communications. La machine est cependant encore trop délicate est les « pannes » assez fréquentes.

Les bataillons avaient été autorisés cette année à conserver deux officiers surnuméraires. L'un des deux a généralement été employé comme officier du matériel. Quelques unités ont utilisé l'autre comme *officier-cycliste* en l'autorisant à se servir d'une machine privée. Ces officiers cyclistes ont été employés par les divers états-majors (bataillon, régiment et brigade). L'état-major de la division s'en est servi, avec succès, à diverses reprises. Il est évident que pour la transmission de communications tactiques très importantes, un officier rendra, grâce à son instruction militaire plus complète, de meilleurs services qu'un simple soldat cycliste.

Sans lui donner une sanction officielle, cet emploi des officiers surnuméraires mériterait d'être encouragé. A défaut de louage de machine ne pourrait-on pas garantir à ces cyclistes-volontaires une indemnité équitable en cas d'accident survenant à leur bicyclette ? Le 5 septembre au matin j'ai vu la machine d'un de ces officiers se briser en deux morceaux sur les pavés quelque peu raboteux de la rue de la Plaine à Yverdon. Cet officier a fait là une perte matérielle que n'a pas compensé le sentiment du devoir accompli. Il est fort peu probable qu'instruit par l'expérience il consente une autre fois à offrir ses services comme officier-cycliste.

Automobiles.

Le corps des « automobilistes volontaires » a fait de brillants débuts. Il a fourni aux états-majors des conducteurs habiles, dévoués et infatigables.

Il n'est plus nécessaire d'insister sur l'utilité de ce moyen rapide de locomotion. Transmission accélérée des ordres et des rapports, inspection facile des cantonnements, arrivée plus rapide à l'étape du chef et de son état-major tactique, d'où remise plus prompte des ordres, facilité des reconnaissances topographiques, économie générale de temps, tels sont les principaux avantages de cette remarquable invention.

On me permettra de citer deux exemples, assez caractéristiques, de l'emploi de l'automobile.

Le 7 septembre, la Ire division était stationnée à Romont et environs. Partis à 4 heures du soir le chef d'état-major et le commissaire des guerres de la division ont visité les cantonnements de *toutes* les unités de la division et se sont arrêtés dans chacun d'eux. Ils étaient de retour à Romont avant 7 heures, ayant accompli en moins de trois heures un trajet qu'un cavalier aurait à peine fait en une journée.

Le 9 septembre, les télégraphistes du Ier corps étaient cantonnés, d'après l'ordre de stationnement, à Romont. Par une erreur inexpliquée le fourrier de cette unité, qui avait touché les vivres le matin à la gare de Romont, est avisé que sa compagnie est cantonnée à Lussy. Il s'y rend dans l'après-midi avec son personnel pour y préparer les logements et la soupe. A 7 heures du soir le commandant de la compagnie, sans nouvelles

de son fourrier, se souvient d'avoir entendu vaguement parler de Lussy. Un de ses lieutenants, dont il faut louer l'intelligente initiative, lui propose d'aller chercher la soupe qui cuisait à Lussy pendant que les hommes affamés l'attendaient à Romont. Empruntant une automobile, momentanément disponible, il part pour Lussy, charge sur la voiture les bidons de soupe et franchit en quelques minutes les 4 kilomètres qui séparent ces deux localités. Il dépose à Romont la soupe qu'on distribue encore bouillante aux télégraphistes ébahis et reconnaissants. Et après cela il se trouvera encore des soldats pour critiquer les automobiles militaires !

Service des subsistances.

Notre système d'alimentation demande à être réglé sans retard d'une manière fixe et définitive. Nous sommes actuellement entre deux méthodes : l'ancienne qui est encore appliquée quoique n'étant plus réglementaire et la nouvelle qui est réglementaire, mais qui n'est pas appliquée. Les hésitations qui, au moment d'une mobilisation, résulteraient de cette situation anormale ne pourraient que susciter des retards et des complications.

L'ancien mode de subsistance (ravitaillement depuis l'arrière) est certainement susceptible d'améliorations. Mais il est simple et pratique, il a fait ses preuves et peut toujours être employé dans les manœuvres. Tous les officiers qui ont réellement la pratique de la troupe le reconnaissent comme très supérieur au système des réquisitions, qui est compliqué et absolument inapplicable en temps de paix. En effet, pendant des manœuvres, personne au monde ne pourra forcer un propriétaire à se défaire d'une pièce de bétail si ça ne lui convient pas !

Et comment peut-on concevoir le travail de ces boulangers et bouchers attachés aux unités qui, après avoir marché tout le jour, seront occupés toute la nuit à cuire du pain et à abattre du bétail ?

Avec ce système, le détachement des subsistances est chargé de fournir au corps d'armée ce que la réquisition n'a pas pu lui procurer. Or, si le nombre des rations à livrer peut varier d'un jour à l'autre de 0 à 40 000, comment le détachement des subsistances pourra-t-il en pratique organiser ses approvisionnements et ses livraisons ?

En étudiant de près les détails du système d'approvisionnement direct par réquisitions, on se heurte, à chaque pas, à des impossibilités matérielles.

Très séduisante aussi, en théorie, l'innovation de la voiture à viande qui suit immédiatement l'unité. En pratique, elle présente les inconvénients suivants :

1° La viande exposée à la chaleur pendant toute une journée est souvent inutilisable le soir.

2° La voiture à viande, qui fait partie du train de combat, est beaucoup trop exposée au feu de l'ennemi.

3° Le train de combat, déjà considérable, est encore allongé par la présence de ces voitures tout à fait inutiles pendant l'action.

L'expérience de cette année a démontré qu'en utilisant des camions-automobiles, la ration de viande fraîche pour la journée peut, sans inconvénient, rester à la colonne de vivres. Si cette colonne stationne, pendant le combat, à 16 kilomètres en arrière des troupes engagées, les camions-automobiles pourront, *en une heure*, remettre la viande aux unités. L'introduction des cuisines roulantes pour l'infanterie donnera du reste à cette question sa solution la plus favorable.

L'argument principaldes partisans du système des réquisitions est celui-ci : « Les ressources du pays ne doivent pas être abandonnées et risquer de tomber aux mains de l'ennemi ; pour cela il faut les faire rassembler ou consommer par les troupes dans le rayon de stationnement qui leur est assigné. »

Il est évident que toutes les ressources en vivres doivent être utilisées et soustraites aux réquisitions de l'ennemi, mais ce n'est pas l'armée de campagne qui doit être chargée de les réunir.

Jamais, en pratique, on ne pourra exiger d'une troupe qui a marché et combattu pendant la journée qu'elle fournisse encore le soir et la nuit les détachements nécessaires à la réquisition, au transport et à la répartition des vivres aux unités de même qu'à la préparation du pain et de la viande.

C'est au « service territorial », secondé par les autorités militaires cantonales, qu'il appartient de rassembler toutes les ressources en vivres de la région menacée pour les évacuer ensuite dans l'intérieur du pays. Cela ressort très clairement de l' « Ordonnance concernant le service territorial » du 8 février 1901.

En résumé, nous pensons que le mode d'approvisionnement direct par réquisitions se heurtera, dans la pratique, à des difficultés telles qu'il deviendra l'exception et non la règle. Tandis qu'au contraire le ravitaillement depuis l'arrière par les détachements de subsistance de corps et les magasins, toujours pratiqué jusqu'ici, fonctionnera parfaitement bien quand il aura subi les quelques modifications et perfectionnements nécessaires.

Lieutenant-Colonel DE MEURON.

Encore un mot

sur

l'état actuel de l'aéronautique

(Planches XLIX-LI.)

Si j'ajoute un post-scriptum — d'ailleurs fort court, — à mes quelques pages d'octobre et de novembre sur les progrès récents de l'aéronautique, ce n'est pas qu'il y ait de nouveaux perfectionnements à enregistrer. On l'espérait pourtant. La lutte est chaude entre les aviateurs pour gagner le prix de 50,000 francs offert par MM. Deutsch (de la Meurthe) et Archdeacon au premier aviateur qui fermera une boucle d'un kilomètre. Il ne s'est guère passé de jour, le mois dernier, qu'on n'annonçât comme certain le succès d'un des concurrents, dans un délai de vingt-quatre heures; mais tantôt un incident, tantôt un accident se produisait, qui bouleversait toutes les prévisions. Les virages se faisaient mal; l'appareil touchait terre dans les tournants, etc., etc. Bref, il a fallu se contenter comme record d'un parcours de 770 mètres exécuté d'un seul bond par M. Henri Farman. Maigre performance, et bien décevante, au regard de toutes les espérances qu'on avait conçues et des engagements qu'on s'était laissé aller à prendre.

M. Henri Farman fait partie de la pléiade d'élèves qu'a formés le capitaine Ferber et qui sont devenus ses émules. Mais celui-ci continue activement ses recherches, et il est en train de faire construire un nouveau modèle dans lequel il compte employer un moteur extra-léger, capable d'une force de cent chevaux-vapeur sous un poids de cent kilos, soit un cheval-vapeur par kilogramme. Les ailes sont à surface cylindrique, ce qui doit doubler leur rendement. Dans la construction de ce modèle n'entrent ni tendeurs, ni raidisseurs, ni haubans. Le bâti

est formé de pièces de frêne réunies aux angles par des goussets en aluminium qui sont rivés au cuivre rouge et ligaturés. L'ensemble est très solide et ne pèse qu'une demi-tonne en y comprenant les 100 kilos du moteur, l'hélice (du diamètre de 2 m. 40), le chariot-porteur et le capitaine Ferber.

Tous les perfectionnements de la pratique, tous les progrès de la théorie, ont été utilisés dans l'appareil du capitaine Ferber et qui n'a, pour le moment, qu'un défaut, — mais grave! — qui est de ne pas exister encore. De sorte que les Santos-Dumont, les Esnault-Pelletrie, les Henri Farman et nombre d'autres se disputent le prix Deutsch-Archdeacon, sans que le premier aviateur de France prenne part aux épreuves.

Malgré l'insuccès de celles-ci, tout semble indiquer qu'on est à la veille d'une solution satisfaisante. Non pas, bien entendu, qu'il s'agisse déjà d'entrevoir un emploi déterminé des aéroplanes. Mais on peut s'attendre à voir résoudre, quelque jour prochain, le problème théorique qui se pose et auquel on songe depuis bien longtemps. Les applications ou industrielles ou commerciales ou scientifiques ou militaires viendront après.

La question de l'aviation, malgré l'acharnement des inventeurs qui s'y appliquent, malgré les facilités mêmes que leur donnent le faible prix et les dimensions restreintes des engins dont ils se servent, est infiniment moins avancée que la question des aéronats. Celle-ci paraît pourtant compromise par les accidents graves que tout le monde connaît. Mais il convient de faire remarquer que ces accidents ne portent aucune atteinte au principe même de la construction.

C'est de ces accidents qu'il me semble nécessaire de dire un mot. Car ni le voyage que le *Patrie* a effectué pour se rendre de Paris à Verdun ne constitue un exploit véritablement sensationnel, ni, par contre, la malheureuse fugue de ce ballon n'est de nature à jeter l'opinion publique dans la consternation.

Or, notre impressionnabilité nationale nous a jetés dans le lyrisme quand le *Patrie* a quitté le parc de Chalais pour se rendre dans la place forte au service de laquelle il était affecté. Et elle nous a plongés dans une profonde stupeur quand nous avons appris sa désertion à la suite du plus bête des accidents : le pantalon du mécanicien ayant été pris dans l'engrenage de commande de la magnéto d'allumage, celle-ci se trouva mise hors de service, et le moteur s'arrêta. Le ballon cessait, dès lors, d'être

dirigeable. Et, pour ne pas naviguer au gré des vents qui étaient devenus assez violents, on crut opportun d'atterrir, sauf à repartir dès qu'on aurait exécuté la réparation nécessaire. Justement, quelques jours auparavant, on avait pu procéder ainsi. L'arbre de l'une des hélices s'étant brisé, on avait stoppé, puis on était rentré en se servant exclusivement de l'autre hélice, le retour s'était effectué sans encombre, à la satisfaction générale. Et ç'avait été un grand soulagement pour le public qui avait attaché une importance énorme à cette perte d'une hélice et à la nécessité qui s'en était suivie d'interrompre le voyage.

Il est probable que l'heureuse issue du mécompte éprouvé en cette circonstance hantait l'esprit du capitaine du *Patrie*, quand il voulut ne rester à terre que le temps juste suffisant pour que les ouvriers appelés en hâte pussent remettre le mécanisme en état de fonctionner. Malheureusement, l'aéronat n'était pas abrité contre le vent. Pareille aventure était advenue naguère au *Nulli secundus* anglais que la tempête déchira et mit en loques. Ici, la tourmente eut un effet différent : elle renversa la nacelle, celle-ci se vida des 700 kilos de lest qu'elle contenait et, il en résulta une force ascensionnelle telle que les 200 soldats chargés de retenir le ballon durent lâcher les cordages après avoir été traînés pendant une quarantaine de mètres. On signala le fugitif, à quelques heures de là, au-dessus de l'Angleterre : il avait parcouru, sans pilote, plus de 1200 kilomètres, à une altitude d'environ une demi-lieue, selon toute probabilité. Il toucha terre, perdit, par suite du choc, une partie de son hélice et de son arbre de couche, s'allégeant ainsi d'un poids assez considérable, ce qui lui permit de reprendre son vol. Dès lors, on a perdu sa trace. Peut-être flotte-t-il sur la mer. Peut-être a-t-il sombré.

C'est là, pour la France, un désagrément que l'amour-propre national a exagéré. La perte, au point de vue pécuniaire, n'est pas considérable. Il est vrai qu'on en parle moins que du danger qu'il y aurait à voir le dirigeable tomber entre les mains d'étrangers curieux d'en étudier les secrets, danger que l'ignorance grandit et qui est plus imaginaire que réel.

Si notre bel engin de guerre est brusquement venu à faire défaut à la défense du pays, gardons-nous d'oublier qu'il n'en est pas un élément indispensable. N'oublions pas non plus qu'il sera remplacé dans un assez court délai. Le *Lebaudy*, qui ne vaut pas

le *Patrie*, à la vérité, le *Ville-de-Paris* (de M. Deutsch), qui est jugé également inférieur au dernier modèle de M. Julliot, sont d'ores et déjà disponibles. Quant au *République*, actuellement en construction et qui doit être un *Patrie* encore perfectionné, il ne sera livré qu'en avril ou mai.

La France a donc perdu l'avance dont elle se targuait puisque l'Allemagne possède le *Zeppelin*, le *Gross* et le *Parseval*. Si ces deux derniers modèles paraissent avoir moins de vitesse que les aéronats français, ils présentent certaines qualités que ceux-ci n'ont pas.

Mais on aurait tort de croire que le *Patrie* ne possédait pas comme eux un moyen de déchirure. Le major Gross l'a pourtant donné à entendre, ajoutant que, si ce moyen avait existé, on aurait pu dégonfler le ballon au moment critique, ce qui l'aurait empêché de fuir. L'éminent officier allemand a été mal renseigné. On avait prévu la nécessité d'ouvrir l'enveloppe. Malheureusement la corde destinée à actionner l'appareil d'ouverture avait été calculée à la longueur nécessaire pour être manœuvrée par un passager placé dans la nacelle. Or, après l'atterrissage, la nacelle était vide. Pour que la corde pût être manœuvrée du dehors, on lui noua, non sans peine et sans dangers, une rallonge aboutissant jusqu'au sol. Mais, à l'instant où la nacelle perdit son lest, par suite de l'enchevêtrement des cordages tordus par la tempête, la rallonge se rompit dans les mains du lieutenant qui la tenait, et le panneau ne se déchira point.

Commandant EMILE MANCEAU.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Quelques observations du général Langlois au sujet des manœuvres du I[er] corps d'armée. — Nos règlements d'exercice de l'infanterie. — Société romande des armes spéciales. — La nouvelle loi militaire en 1908. — † Colonel Charles Boiceau.

La *Revue militaire générale* [1], que dirige le général Langlois, a consacré un article de sa livraison de novembre aux manœuvres du I[er] corps d'armée. La suite est annoncée pour la livraison de décembre.

Le premier article étudie la manœuvre de Pomy et la première journée des manœuvres de division.

Le général Langlois n'a pas assisté personnellement à l'exercice des 2 et 3 septembre. Il en parle d'après les relations de nombreux témoins oculaires, dont trois officiers français. Elles lui permettent d'exposer sommairement le thème de la manœuvre. les effectifs. les dispositions prises par la défense, l'exécution de l'attaque.

Celle-ci a été considérée comme ayant échoué. « C'est assez généralement, écrit le général, le sort des attaques aux manœuvres où il y a ni obus, ni balles et où la supériorité du feu ne se fait pas sentir.» Mais il estime que ce point mérite discussion, et cette discussion le conduit à conclure que l'attaque de la position de Montelaz ne serait pas, en somme, un tour de force.

Tout d'abord, la batterie de Montelaz serait facilement réduite par des pièces à tir courbe, contre lesquelles elle-même ne pourra pas grand'chose. La lutte est inégale et tout à l'avantage de l'assaillant dont les obusiers trouveront des masques en abondance et régleront très facilement leur tir sur la crête de Montelaz.

Le réglage terminé, il suffira, pour détruire la batterie, d'envoyer sur l'espace où elle se trouve, assez de gros projectiles pour bousculer entièrement tout cet espace, soit un obus de 40 kg. (15 cm.) par 20 mètres carrés ou un obus de 20 kg. (12 cm.) par 10 mètres carrés. Or l'indécision sur la position de la batterie de Montelaz est très limitée; son front est déterminé par ses lueurs forcément visibles et la distance peut être calculée ou mesurée à 100 mètres près par le son ou par les observations ; dès lors il s'agit simplement de bousculer un espace de 5000 mètres carrés, ce qui demande au plus 250 obus de

[1] Berger-Levrault et C[ie], éditeurs, Paris, 5, rue des Beaux-Arts.

15 cm., systématiquement répartis; doublons ce chiffre pour tenir compte du réglage et de l'irrégularité des points de chute, soit donc 500 obus de 40 kg. représentant un poids de 20 000 kg. ou 20 tonnes, c'est-à-dire le dixième du chargement d'un train militaire. Ce tir d'attaque devrait d'ailleurs être conduit aussi vivement que possible, afin qu'aucun mouvement de matériel ne pût se faire sur la position. La forte tranchée qui contourne la butte, bien visible, n'exigerait pas, si l'on croit sa destruction nécessaire, beaucoup plus de coups. La batterie de deux mortiers entre Montelaz et Haut de Baume, bien défilée, demanderait peut-être, pour sa destruction, une consommation plus grande; encore pourrait-on se contenter de gêner son action qui serait bien peu efficace sur les troupes en mouvement de l'assaillant. Enfin une artillerie de campagne numériquement supérieure et bien défilée derrière tous les couverts du terrain ne détruirait pas peut-être les batteries de campagne de la défense, mais les annulerait d'autant plus facilement que ces dernières sont généralement établies, bien visibles, sur des glacis dénudés. Ces glacis forment d'excellents champs de tir pour le défenseur; par contre ils le rendent très vulnérable; on s'en rend bien compte sur le terrain.

Quant à l'infanterie, tout ce qui aura été porté en première ligne y restera immobilisé et sera perdu pour la défense dès que cette ligne tombera aux mains de l'ennemi; le terrain découvert qui règne en arrière interdit toute retraite.

Se rend-on bien compte de l'état d'âme du fantassin qui voit l'attaque s'avancer avec tous ses moyens, appuyée par un feu écrasant, la baïonnette menaçante et qui sait derrière lui ce terrain de mort qu'il lui faudra parcourir si l'ennemi aborde sa tranchée? Il ne faudrait pas d'ailleurs compter, pour appuyer la première ligne, sur les feux étagés d'infanterie partant des tranchées en arrière : le commandement n'est pas assez fort et le tir serait presque aussi dangereux pour les amis que pour les ennemis. De la sorte, dans l'attaque de chacune des lignes successives, l'assaillant peut mettre en jeu tous ses moyens; par contre la défense est limitée : chaque ligne combat, pour ainsi dire, isolément, c'est l'éparpillement avec tous ses dangers On peut se demander si, dans ces conditions, la défense a réellement avantage à se disposer sur plusieurs lignes successives, si elle ne ferait pas mieux d'occuper plus fortement sa position principale et surtout de se constituer de plus fortes réserves.

Enfin la contre-attaque peut avoir réussi à la manœuvre, mais elle aurait eu moins d'efficacité probablement contre une attaque bien organisée, c'est-à-dire couverte sur son aile droite par des échelons d'infanterie refusés et par une batterie spéciale ayant uniquement pour mission de parer aux contre-attaques sur le flanc.

L'auteur conclut comme suit :

Aux manœuvres, où il n'y a pas d'obus dans les canons, les contre-attaques en avant du front sont assez généralement en faveur. Dans la défense des positions fortifiées comme celle de Montelaz, je leur préfère les retours offensifs; les événements de Plewna et de Port-Arthur justifient cette préférence.

* * *

A propos des manœuvres de division, le général Langlois renouvelle quelques-unes des critiques qu'il avait formulées déjà l'année dernière, à l'occasion des manœuvres du IVe corps d'armée.

On se rappelle que l'une de celles sur laquelle il a le plus insisté est la faiblesse de nos avant-gardes. Le général Langlois est un adversaire des avant-gardes sans force offensive, et, n'en déplaise à notre Instruction sur le service en campagne, nous estimons qu'il a raison. Le tout premier engagement de la colonne rouge lui fournit un exemple à l'appui de son opinion. La compagnie d'avant-garde n'a devant elle qu'une faible patrouille à 200 m. environ en avant. Au sortir de Donneloye, la patrouille est arrêtée par des cavaliers bleus et aussitôt le capitaine fait déployer ses quatre sections. Si cette compagnie avait eu, elle-même, une avant-garde d'une section, ce déploiement eût été évité.

Le déploiement de cette compagnie conduit à une seconde observation : elle se déploie sur un front très restreint, au lieu de s'étaler et de chercher à déborder le point d'appui tenu par l'ennemi. L'auteur a constaté un grand nombre de cas analogues ; la compagnie isolée ne semble pas oser étendre son front en séparant ses sections, même quand les circonstances le commanderaient.

Cela ne tient pas, je pense, à ce que les capitaines ne sont pas montés, puisque dans toutes les armées, le capitaine met pied à terre dès que sa compagnie s'engage. Je croirais plutôt que cela provient du désir de conserver la direction et le commandement d'une troupe déployée et engagée : idée fausse. Le chef d'une troupe, quel que soit l'effectif de celle-ci, n'a d'action réelle que sur sa réserve : tout ce qu'il a déployé lui échappe forcément.

Il en faut faire un grief à notre règlement d'exercice, des prescriptions duquel nos officiers ne sont pas encore dégagés malgré le régime de l'interprétation très extensive sous lequel nous vivons. Et nous ne nous en dégagerons réellement que lorsqu'elles auront été remplacées. Toutes les prescriptions actuelles sollicitent le chef de compagnie à s'ancrer dans l'idée que le général Langlois proclame fausse d'une action conservée sur la ligne de feu. Les prescriptions sur le feu d'abord (art. 104) : le chef de section n'indique l'emplacement de la ligne de feu, le commencement du feu et la détermination du but que pour autant que le chef de compagnie n'est plus à même de le faire. Les prescriptions sur le déploiement ensuite : Le déploiement des tirailleurs, dit l'art. 230, doit se faire d'abord sur un front aussi étroit que possible. Dans la suite du combat, la largeur du front doit être telle que la ligne de feu reste dense et puisse entretenir un tir bien nourri. L'art. 237 conseille de déployer section par section : « Normalement on ne doit d'abord déployer qu'une section : une seconde section suit, soit pour doubler, soit

pour prolonger la ligne de feu, etc. ». Tout le chapitre du combat est dominé par l'idée du front étroit auquel correspond le fractionnement en profondeur, cela sans distinction d'unités. Enfin nulle part le règlement n'apporte une atténuation ou une modification de ces principes en faveur des unités isolées. Il ne parle de celles-ci qu'incidemment et à propos de points accessoires.

Les dispositions arriérées de notre règlement interprétées plus ou moins selon des conceptions plus modernes expliquent aussi une autre remarque :

Le déploiement de la compagnie de pointe s'exécute de la façon suivante. Les deux sections de droite se déploient en tirailleurs coude à coude, celle de gauche reste par le flanc, par deux, la section intermédiaire se forme en bataille sur deux rangs. Ceci montre la grande initiative laissée aux chefs de section et explique la diversité des formations que j'avais remarquées, l'année dernière, dans la marche d'approche d'un bataillon sous le feu. Cela indique aussi un manque de doctrine.

C'est exact. On peut bien qualifier de manque de doctrine le flottement qui règne dans les esprits pendant la transition d'une doctrine à une autre, de celle du règlement actuel à celle du règlement futur.

Notre règlement actuel préconise la ligne avec une constante prédilection. Elle est la formation fondamentale de la section, de même que dans l'école de compagnie, la formation fondamentale, à côté de la ligne, est la colonne par pelotons qui met aussi les pelotons en ligne.

Au combat, le soutien (art. 147) se forme en ligne. « On n'emploie la colonne que si l'on est parfaitement à couvert. » « En terrain ouvert et uni (art. 237) les sections que l'on garde en arrière sont en ligne ou en ligne ouverte de sections ». Cet article admet que sous le feu efficace de l'ennemi « il sera même nécessaire » de prendre la formation sur un rang. Et il réserve de nouveau la colonne au cas d'un sol couvert.

Telle est la doctrine du règlement actuel. Et celle du règlement futur veut, au contraire, les mouvements en petites unités par le flanc, les petites colonnes que préfère le général Langlois, faciles à commander et profitant de tous les cheminements.

Et c'est ainsi que suivant l'ancienneté du lieutenant, ou suivant son indépendance d'esprit, il reste fidèle à l'ancienne doctrine ou sacrifie le règlement à celle de demain.

De toutes ces observations que conclure si ce n'est qu'une très prochaine mise en vigueur du nouveau règlement est désirable. Il conviendrait de la faire coïncider avec l'introduction des nouvelles écoles d'instruction, écoles de recrues et écoles d'aspirants, de manière à ne pas perdre de temps et afin que les futures générations d'officiers profitent d'emblée et intégralement de la nouvelle instruction : durée, méthodes, règlements.

Le règlement d'exercice de l'infanterie est pour ainsi dire prêt. Il se

heurte, il est vrai, à quelque opposition. Le colonel Wille lui a reproché, dans un article de l'*Allg. Schw. Militärzeitung,* de ne pas mettre suffisamment en vedette, de ne pas faire ressortir assez comme autant d'aphorismes nettement formulés les principes fondamentaux de la tactique du combat. Mais c'est là surtout affaire de rédaction, intéressant essentiellement le chapitre du combat. Sur le fonds, sur les principes eux-mêmes tout le monde est d'accord. Et la partie formelle du règlement n'a pas rencontré d'objections. Qu'on l'introduise donc à titre provisoire afin de réserver si l'on veut les changements rédactionnels désirables, mais qu'on l'introduise et que l'on ne perde pas une ou deux années à instruire insuffisamment les futurs officiers au moment où la nouvelle loi procure le temps nécessaire pour les instruire.

Il faut un certain temps pour qu'un règlement soit digéré et trouve une parfaite unité d'application. L'artillerie de campagne en sait quelque chose. Elle aussi n'est pas encore sortie de la période de transition. Il est vrai qu'elle doit se familiariser non seulement avec de nouvelles prescriptions réglementaires, mais avec un nouveau matériel. C'est une tâche ardue dont elle n'a pas encore fait le tour. L'article de la *Revue militaire générale* le constate : « Toute la manœuvre, dit-il à propos d'une mise en batterie dont, entre parenthèse, il constate la lenteur, se fait avec une grande correction, ainsi que le commandement des capitaines; mais le pointage à la hausse est fort long, soit par suite de l'inhabitude des pointeurs, soit en raison du dispositif de la hausse. »

Restons en là des observations présentées d'une façon si intéressante par le général Langlois et renvoyons pour le surplus à la *Revue militaire générale.*

* * *

Constatons toutefois qu'elles ont été relevées, en ce qui concerne l'attaque de Montélaz, par le colonel Schæck, dans une conférence de ce dernier à la Société romande des armes spéciales, le 7 décembre. Nous y reviendrons dans notre prochaine livraison. Le colonel Schæck oppose la pratique à la théorie pour douter des solutions rapides et mathématiques de la *Revue militaire générale.*

Outre le colonel Schæck, la réunion des Armes spéciales a entendu un exposé du lieutenant-colonel de Wattenwyl qui a commenté le nouveau règlement de l'artillerie de campagne allemand, et une communication du lieutenant-colonel du génie Deluz, sur « les ponts à cinquenelle ».

La réunion qui, pour la première fois, a eu lieu à Genève, et que présidait le lieutenant-colonel d'artillerie P. van Berchem, s'est terminée, suivant l'usage, par un dîner en commun.

* * *

La transition de l'ancien au nouvel ordre de choses paraît devoir s'opérer sans difficulté majeure. Le budget pour 1908 n'est pas arrêté à l'heure où nous écrivons, et il ne nous sera pas possible de l'examiner dans la livraison de décembre, mais on connaît suffisamment, dans leur conception générale, les propositions du Département militaire fédéral et du Conseil fédéral pour être orienté sur celles des dispositions de la loi qui entreront en vigueur le 1er janvier 1908 et sur celles qui souffriront un ajournement.

Appartiennent à la première catégorie, les prescriptions relatives à l'instruction de l'armée. Ce sont les plus pressées. Le perfectionnement de l'instruction a été, avant tout autre, le motif du mouvement réformiste. Il importe de réaliser ce perfectionnement le plus rapidement possible. Nous aurons donc, dès en 1908, les écoles de recrues et les écoles préparatoires d'officiers prolongées, ainsi que les cours de répétition annuels.

D'autre part, nous aurons aussi les écoles de sous-officiers et l'Ecole centrale I raccourcies, de même que seront supprimées les écoles centrales III et IV. De ce fait peut résulter, pendant quelques années, un certain déchet de l'instruction des cadres, les élèves de ces diverses écoles n'ayant pas bénéficié pour leur début du nouveau régime qui justifie les réductions de durée des écoles. Il y aura toutefois une compensation résultant des cours annuels, des cours tactiques et pour, les caporaux, de l'école de recrues prolongée, où ils fonctionneront comme sous-officiers.

Entreront également en vigueur, le 1er janvier 1908, les dispositions suivantes :

Perception de la taxe militaire jusqu'à 40 ans au lieu de 44 ;

Licenciement définitif des hommes âgés de 48 ans ;

Transfert dans le landsturm armé des militaires âgés de 40 ans. Les formations de la landwehr IIe ban seront dissoutes. Les hommes de 39 ans qui auraient dû y être versés au 31 décembre conserveront encore pendant une année leur incorporation actuelle. Les dispositions relatives aux officiers demeurent réservées ;

Versement dans les services complémentaires des hommes du landsturm non armé (art. 5 et 20) ;

Remise en propriété de l'armement et de l'équipement au milicien qui a accompli tout son service personnel ;

Transfert des vélocipédistes au service de l'infanterie ; des maréchaux-ferrants au service vétérinaire ; des secrétaires d'état-major au service de l'Etat-major général ;

Restent soumis aux dispositions légales ou réglementaires actuelles jusqu'à promulgation des arrêtés et ordonnances prévus par la nouvelle loi :

Les fonctionnaires et employés des entreprises de transports et de l'administration militaire qui devront le service personnel en vertu de l'art. 13 ;

Le paiement des dommages causés à des tiers par des exercices mili-aires (art. 28 et 33) :

Les instituteurs des écoles publiques libérés du service après leur école e recrues. Ils demeurent au bénéfice de la libération. Le Département mili-édéral se réserve toutefois d'examiner les cas particuliers dont il sera saisi.

Les quartiers-maîtres des bataillons qui conserveront leurs fonctions jus-u'à la réorganisation des services des subsistances et de la comptabilité révue par l'art. 50 ;

Les officiers pour l'achat de leur uniforme ;

Les instructeurs. L'organisation du corps des instructeurs prévue à l'ar-icle 106 fonctionnera dès l'échéance de la période administrative en cours ;

L'administration centrale des poudres et les administrations des fortifi-ations du Gothard et de St-Maurice.

Relèvent de mesures transitoires spéciales :

Les cours de répétition de la landwehr qui sont supprimés en 1908 ;

Le calcul des jours de service dus par les hommes qui, avant l'année 908, ont accompli un ou plusieurs cours de répétition. On prendra, comme ase du calcul, la totalité des journées de service due en vertu de la loi de 874. Les soldats, appointés et caporaux qui, avant 1908, ont déjà fait un ours de landwehr ne seront plus appelés ;

Le transfert à la Confédération du matériel de corps et du matériel de uerre dont elle assume l'administration et l'entretien par reprise aux can-ons se fera suivant entente avec chaque canton ou décision pour chaque cas articulier. En attendant, les cantons continueront à administrer.

* * *

Nous finissons l'année, comme nous l'avons commencée, sur une notice nortuaire.

Les journaux quotidiens ont dit déjà les regrets qui ont accompagné la nort de M. Charles Boiceau, ancien colonel de cavalerie. Sa carrière mili-aire n'a pas été moins remplie que sa carrière civile.

Il a débuté comme soldat d'infanterie dans le 10e bataillon d'élite, sous ancienne organisation cantonale, et c'est comme fantassin qu'il prit ses remiers grades. C'était en 1863. En 1868, il est à l'état-major général omme premier sous-lieutenant, pour en sortir, en 1871, capitaine de avalerie.

L'année suivante, et cette année-là de sa carrière militaire intéresse pécialement la *Revue militaire suisse*, il entre dans la direction de ce jour-al. Mais il n'y peut demeurer qu'une année, ses occupations civiles com-ençant à absorber trop de son temps pour lui permettre de se livrer lon-uement aux études militaires théoriques.

Dans l'armée, il conquiert rapidement de nouveaux grades. En 1873 déjà, il est promu lieutenant-colonel de dragons et commandant de régiment. Peu après, la nouvelle organisation entra en vigueur elle apporta au lieutenant-colonel Boiceau la troisième étoile, en 1889. Lors de son passage aux services de l'arrière, il fut nommé chef du service des étapes ; puis, en 1903, il fut transféré dans le service judiciaire où il termina sa longue carrière comme président du Tribunal militaire de cassation.

Les circonstances n'ont pas permis au colonel Boiceau d'exercer dans l'armée une influence égale à celle qu'il exerça dans la vie politique du canton de Vaud; mais ceux qui servirent sous ses ordres ont conservé le souvenir de sa grande bienveillance et ses camarades celui de sa serviabilité, de sa cordialité et de sa loyauté.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de 1908 ; succès des ballons dirigeables. — Nouvelle répartition des inspections d'armée — Mutations dans les grades supérieurs. — Effectu de l'armée et sa répartition dans l'Empire au 1er octobre. — Les « [illegible] à l'armée. — Anniversaire de 1757. — La position fortifiée de Posen. — Essais avec les compagnies de mitrailleurs. — Le degré d'instruction dans l'armée. — Avancement dans le corps d'officiers.

Nous possédons actuellement le buget militaire pour 1908, à l'exceptio toutefois de ce qui concerne la Bavière, dont le Landtag est l'autorité com pétente pour son adoption. Ce budget concerne donc la Prusse, toutes le parties du pays soumises à son administration, le Wurtemberg et la Saxe Le total des dépenses s'élève à 751 750 000 marks, le total des recettes 11 250 000 marks, de sorte qu'il reste un excédent de dépenses de 740 500 00 marks. Les créations de nouvelles unités se réduisent à : un état-major d brigade de cavalerie, un régiment de cavalerie et un régiment saxon d'in fanterie. Les troupes techniques et de communications subissent des aug mentations plus importantes ; l'année dernière déjà, on leur avait adjoint u nouveau bataillon de pionniers, un bataillon de télégraphistes et une subdi vision de voitures automobiles. Pour l'année prochaine, on prévoit la créa tion d'un bataillon de pionniers et d'une troisième compagnie au bataillo des aérostiers ; au ministère de la guerre, on installera, en outre, une divi sion spéciale pour les troupes de concentration et le grand état-major re cevra un nouveau quartier-maître supérieur ; à l'avenir, 500 artisans civils se ront chargés des ouvrages de tailleur et de cordonnier, exécutés jusqu'à présent par des soldats.

A noter encore parmi les dépenses, celle de 40 millions de marks, prévue pour l'amélioration des forteresses. En ce qui concerne l'armement, les dépenses prévues sont relativement minimes, puisque actuellement toute l'artillerie est munie de la nouvelle pièce à recul sur affût ; cependant, 8 500 000 marks sont destinés à l'achat d'une réserve de nouveaux canons, et 3 millions à la création de colonnes de munitions légères ; 14 millions sont prévus pour d'autres améliorations à l'artillerie de campagne et 8 millions de marks pour l'achat de canons et de divers matériels destinés à l'artillerie à pied. Quinze millions seront encore consacrés aux expériences sur l'armement ces essais porteront surtout sur les fusils avec magasin.

La nouvelle tenue de campagne exige 5 250 000 marks : les essais, à ce sujet, ont abouti à l'adoption de la couleur grise. Les nouvelles cuisines roulantes dont la grande utilité a été éprouvée dans la guerre russo-japonaise et à nos dernières manœuvres, coûteront 1 million M. L'achat de voitures automobiles pour le transport des personnes reviendra à 80 000 mks ; elles sont avant tout destinées aux états-majors des commandants. A Cassel (11e corps) l'achat et l'installation d'une place d'exercice reviendra à 3 millions M ; au 9e corps, on créera un home pour convalescents et, à Sigmaringen, une école préparatoire pour sous-officiers. Le premier crédit pour la construction du Tribunal militaire d'empire est aussi prévu pour l'année prochaine et il se monte à 1 500 000 M. Les habitations pour sous-officiers seront améliorées.

Le budget du ministère de l'Intérieur contient une rubrique qui est en rapport direct avec l'armée, c'est celle qui mentionne qu'une somme de 2 500 000 marks est attribuée au comte Zeppelin, pour lui faciliter la continuation de ses essais de ballons dirigeables, lesquels pourront rendre de très grands services militaires.

L'Allemagne est ainsi le premier pays qui ait obtenu un plein succès avec des ballons du type « fixe », comme l'est celui du comte Zeppelin. Les deux autres systèmes, le « demi-fixe » et le « non-fixe », ont aussi donné les résultats les meilleurs, puisqu'ils ont fourni des étapes de 8 heures sans faillir et ont ainsi dépassé tous les résultats obtenus en France. Dans ce pays, le record a été de 5 heures seulement.

* * *

La répartition des inspections d'armée a été modifiée. Bien que les fonctions d'inspecteur n'aient pas beaucoup de relief en temps de paix, leurs titulaires ont cependant une très lourde responsabilité pour tout ce qui concerne l'instruction et l'état des troupes et il faut voir en eux les chefs éventuels des armées de guerre ; aussi ces postes ne sont-ils attribués qu'aux officiers de haute valeur. Il n'y avait jusqu'à maintenant que cinq inspections d'armée ; on vient d'en créer une sixième. Chaque inspection comprend

un certain nombre de corps dont la répartition est actuellement la suivante la première inspection, à la tête de laquelle se trouve le prince Frédéric Léopold, a son siège à Berlin et comprend les corps 2, 8 et 9 ; la deuxième prince héritier Bernard de Saxe-Meiningen, à Meiningen, les corps 6, 11, 1 et 19. C'est le général de Bock et Polach, qui passe pour un des tout pre miers généraux de l'armée, qui commande la troisième, soit les corps 7, 1 13 et 18 ; le prince Léopold de Bavière est à la tête de la quatrième, corps et 4 et le 3e corps bavarois ; la cinquième, comprenant les corps 14, 15 et 16 est commandée par le grand-duc de Bade, qui a succédé à son père dan cette charge. C'est le général von der Golz, ancien commandant du 1 corps, qui a été nommé au commandement de la sixième inspection ; le géné ral von der Golz est bien connu sous le nom de Golz-Pacha, comme réorgani sateur de l'armée turque et comme auteur de l'ouvrage *Rossbach et Iéna* tout dernièrement encore il a attiré l'attention par la publication d'un ou vrage très important sur *1806*.

Les commandements de corps ont, eux aussi, subi de nombreux change ments. Le général Kluck, du 5e corps, remplace au 1er le général von der Golz le comte Kirchbach, général commandant de la division mecklembourgeoise passe au commandement du 5e corps ; son père le commandait en 1870 e remporta avec lui les victoires de Wissembourg et de Wörth. Le général baron de Hœnigen-Huene, pendant de nombreuses années attaché à l'am bassade de Paris, est nommé commandant du 14e corps, à Karlsruhe ; le gé néral von Hœnigen était le chef de la mission allemande à vos dernière manœuvres. Le ministre de la guerre, von Einem, a été promu au rang d général de cavalerie et le général-inspecteur du génie, von Beseler, à celu de général d'infanterie. L'armée bavaroise a fait une grande perte par l mort du prince Arnulf de Bavière, qui fut pendant de nombreuses année commandant du 1er corps ; au 7e corps, le général von Bissing, son comman dant, passera dans la réserve prochainement.

L'effectif de l'armée allemande au 1er octobre dernier comptait, au total 614 843 hommes, soit 398 généraux, 670 commandants de régiments, 22 autres officiers supérieurs, 6236 capitaines et Rittmeister, 4337 premiers lieutenants, 10 842 lieutenants, 2555 officiers sanitaires, 687 vétérinaire 1015 comptables, 84 712 sous-officiers, 500 664 appointés et soldats en outre, 110 483 chevaux de service. Enfin, il faut compter encore 54 010 employés militaires, de sorte qu'avec ces derniers l'empire allema comprend 668 853 personnes en service militaire actif, soit le 1,1 % d la population totale, celle-ci étant de 60 641 278. Ce chiffre se répartit comme suit entre les différentes parties de l'empire : Prusse 385 040, Bavière 61 85 Saxe 41 843, Wurtemberg 23 323, Bade 21 629, Hesse 19 443, Mecklembour 6108, Oldenbourg 11 550, Alsace-Lorraine 81 103 et 24 016 se partageant en tre tous les autres Etats plus petits de l'empire. C'est, proportionnellement

l'Alsace-Lorraine qui en fournit le plus fort contingent ; de toutes les villes c'est Metz qui est la plus fortement occupée, elle abrite, 24 854 soldats ; puis vient Berlin avec 22 588 hommes. Les villes qui entourent la capitale, telles que Charlottenbourg, Schoneberg, Spandau, Potsdam, comprennent une vingtaine de mille hommes ; Kiel en a 22 243, Strasbourg 16 541, Dresde 22 243 et Munich 10 811 ; en outre, 22 villes ont des garnisons dont l'effectif varie entre 5 et 10 000 hommes.

Depuis quelque temps les femmes appartiennent aussi à l'armée ! Rassurez-vous, il ne s'agit que des sœurs de la Croix-Rouge qui sont occupées maintenant dans les lazarets des garnisons. Elles portent un costume spécial de toile grise avec parements rouges et une broche portant la Croix de Genève.

* * *

Le 150e anniversaire des victoires de Frédéric-le-Grand, à Rossbach et à Leuthen, les 5 novembre et 5 décembre 1757, a provoqué des fêtes où l'on a célébré ces glorieux faits d'armes qui ont été pour la Prusse des batailles décisives. Le 5 novembre, la cérémonie commémorative eut lieu sur le champ de bataille de Rossbach et au tombeau du grand chef Seydlitz — le vrai vainqueur de la journée ; — le 5 décembre, sur le champ de bataille de Leuthen et en présence du Kronprinz.

L'exercice autour de la position fortifiée de Posen a eu lieu du 17 au 21 septembre, en présence de l'empereur ; c'est la plus grande manœuvre de ce genre qui ait été faite en Allemagne ; le parti de l'attaque comptait à lui seul 27 000 hommes. On procéda avec méthode à toutes les phases d'une attaque préparée, le combat d'artillerie, puis la marche en avant de l'infanterie et enfin l'assaut décisif. Outre les canons légers de l'artillerie de campagne, les canons à recul sur affût 7,7 et les obusiers de 10,5 cm., il y a eu les pièces lourdes de l'artillerie de campagne, soit les canons de 10,5 et les obusiers de campagne de 15. Ces armes servirent d'abord à rejeter le défenseur de ses lignes avancées sur la ligne de défense principale ; puis les canons à tir rasant de l'artillerie à pied — de longs canons de 15, 10 et 12 cm. — entrèrent en action contre les points de concentration des défenseurs. Dans le combat d'artillerie proprement dit, ce sont surtout les lourds mortiers de 21 et les autres canons à tir plongeant qui furent employés. Les galeries d'approche ont toutes été exécutées et l'assaut fut entrepris de la dernière position de combat de l'infanterie. L'établissement d'obstacles en tous genres et les travaux pour les enlever, ont joué un grand rôle : les troupes de communications déployèrent, elles aussi, une grande activité ; elles durent, établir une ligne de chemin de fer de campagne de 27 km., des ponts sur deux rivières, entre autres sur la Warthe, et même un pont de chemin de fer.

Les convois des automobiles furent aussi beaucoup utilisés pendant cette manœuvre ; on en établit de deux sortes : les convois « légers » et les con-

vois « lourds » ; les premiers étaient remorqués par des voitures à essence avec un ou plusieurs wagons appondus et les autres par des machines à vapeur routières, auxquelles étaient attachés un nombre variable de fourgons ; ces voitures ont ensuite accompli, à titre d'exercice, un long voyage d'une semaine à travers la Silésie.

Depuis le 1er octobre, on a institué toute une série de subdivisions d'essais pour les mitrailleuses ; elles sont attachées à des régiments d'infanterie, et attelées de deux chevaux au lieu de quatre, comme autrefois ; elles sont destinées à suivre l'infanterie au combat, tandis que les premières à quatre chevaux avaient pour mission d'accompagner la cavalerie ; on peut conclure de l'importance du crédit demandé pour ces essais, — 15 millions de marks, — que les mitrailleuses seront attribuées en grand nombre à l'infanterie et qu'elles joueront un rôle prépondérant dans le combat.

* * *

Depuis 20 ans, le degré de culture des recrues allemandes s'est élevé ainsi que le prouve la statistique. En 1886, le 1,14 % des recrues prussiennes étaient illettrées ; en 1906, par contre, on n'en trouve plus que le 0,03 %. Le total des recrues illettrées s'élève d'ailleurs, en 1905, à 39 seulement. On n'accepte plus dans la marine de recrues illettrées.

A l'heure actuelle, l'avancement pour les officiers est extrêmement lent. Le lieutenant n'arrive au grade supérieur qu'après 11 ou 12 ans ; il reste de de 6 à 7 ans premier-lieutenant, de 11 à 12 ans capitaine, 7 ans major, 2 ans lieutenant-colonel, 4 ans colonel, 3 à 4 ans major-général et 4 ans lieutenant général. Ainsi, l'officier qui n'obtient pas un avancement spécialement rapide, n'arrive au grade de major qu'après 28 ans de service, soit à l'âge de 47 à 48 ans et il n'a qu'exceptionnellement l'espoir de poursuivre plus haut ses grades Il y a cependant un avancement plus rapide, c'est celui des officiers qui ont eu la chance d'arriver à l'état-major général. Ils sont capitaines deux ans plus tôt et ne restent que 5 à 6 ans dans ce grade ; ils épargnent ainsi 8 ans avant le grade de major qu'ils atteignent à 40 ans environ. Depuis ce grade-là, la rapidité de l'avancement est à peu près la même dans toutes les armes. Les adjudants de l'empereur forment la seule exception à cette règle ; ils sont nommés lieutenants-colonels deux ans avant leurs camarades d'âge ; il en est de même des officiers attachés au ministère de la guerre ; les adjudants des unités supérieures, soit dès la brigade, ont aussi l'avantage d'être promus capitaines et majors quelques années avant leurs camarades. Privilégiés sont encore les quelques officiers particulièrement bien recommandés et qui obtiennent ce qu'on appelle un « brevet antidaté ». On voit donc que pour l'immense majorité des officiers les chances d'arriver aux grades supérieurs sont très minimes et c'est pourquoi l'effort de chacun d'eux tend à entrer à l'E.-M. G., au ministère de la guerre, ou à une adju-

dance. C'est l'Académie de guerre qui forme la porte d'entrée à l'E.-M. G. ; peu de ceux qui n'en ont pas été les élèves y arrivent.

L'arme la plus favorable à l'avancement est celle des troupes techniques, par suite de l'augmentation constante de ses effectifs ; l'artillerie est, au contraire, la moins favorisée, grâce à la surabondance de ses officiers ; tout le monde veut y entrer surtout parce qu'elle est en garnison dans les grandes villes.

Il y a parfois de légères différences entre les armes quant aux commandements exercés ; ainsi, par exemple, dans l'artillerie et dans la cavalerie, il arrive qu'un lieutenant-colonel commande le régiment et le colonel une brigade, ce qui représente un avantage au point de vue de la solde ou de la pension ; mais ces officiers n'arrivent cependant au grade de colonel ou de général qu'en même temps que leurs camarades d'âge. Parfois quelques augmentations de places provoquent un mouvement ascensionnel un peu plus accéléré ; ainsi la création de 196 nouveaux majors d'infanterie a favorisé l'avancement des officiers de cette arme. Il en avait été de même, il y a six ans, lors du dédoublement de l'artillerie de campagne. D'une façon générale, on peut cependant bien dire que l'avancement n'est pas favorable et qu'il y a peu de chance que la situation s'améliore d'ici quelques années.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Jubilé militaire. — Organisation des Etats-majors et des institutions d'enseignement. — Augmentation de la solde des officiers - Introduction d'une nouvelle munition d'infanterie. — Données du recrutement en Autriche-Hongrie. — Le nouvel uniforme de campagne de l'infanterie.

Il s'est passé le 1er septembre, dans notre armée, le fait très rare que trois de nos plus hauts et plus distingués généraux ont célébré simultanément le cinquantenaire de leur entrée dans l'armée, et cela en pleine activité, tant physique qu'intellectuelle. C'est l'adjudant général de l'Empereur, comte Edouard Paar, général de cavalerie ; le général inspecteur des troupes Feldzeugmeister baron Albori ; le général inspecteur du génie, comte Geldern-Egmond. Si un tel fait est une rareté de nos jours, il acquiert en outre pour nous une grande signification par la situation des trois jubilaires et par leur remarquable personnalité.

Sortis le même jour de l'Académie militaire, avec le grade de lieutenant, ils ont avancé par des chemins fort différents. Le comte Paar, qui appartenait à la cavalerie, est depuis vingt ans adjudant-général de l'Empereur.

Le baron Albori, qui servit dans les chasseurs, récolta des lauriers dans les années 1859 et 1866 et s'est fait connaître comme commandant de corps et comme chef du gouvernement de Bosnie et d'Herzégovine. Le comte Geldern-Egmond a passé la plus grande partie de son service tant dans les troupes que dans l'état-major du génie. Cette arme est fière de son chef, car elle a pu apprécier ses rares mérites et l'inlassable activité avec laquelle il a travaillé à la fortification et à la défense de l'Empire.

A l'occasion de ce jubilé l'Empereur a adressé une lettre autographe des plus honorifiques au comte Paar et au baron Albori et il a nommé le comte Geldern-Egmond grand croix de l'ordre de Léopold. L'armée aussi a fêté ses jubilaires avec l'honneur qui leur était dû ; elle peut non seulement être fière de ses chefs et leur témoigner sa profonde reconnaissance pour leur activité mais elle doit aussi se faire un devoir de suivre fidèlement leur exemple.

* * *

Depuis des mois la presse tant militaire que civile publie des communications relatives à la réorganisation de l'état-major général et aux modifications que celle-ci entraînera dans l'instruction supérieure des officiers. Ma chronique de février 1907 (page 121) vous en a déjà dit quelques mots. Enfin, le *Normalverordnungsblatt* du 2 novembre publie les décisions provisoires y relatives approuvées par l'Empereur le 4 octobre.

Ces décisions concernent : 1° L'organisation de l'école de guerre ; 2° l'organisation de l'enseignemet des branches techniques militaires ; 3° l'état-major général ; 4° l'état-major de l'artillerie ; 5° l'état-major du génie. Ces prescriptions entrent immédiatement en vigueur, sous réserve de l'adoption de toutes les augmentations budgétaires qu'elles entraînent.

L'école de guerre préparera désormais exclusivement les officiers destinés à l'état-major général. On n'y admettra que des officiers de métier ayant fait leurs preuves avec la troupe et dont la capacité soit reconnue. Les élèves recevront une instruction spéciale tant pratique que théorique, dirigée par le chef d'état-major général. Celui-ci s'occupera des questions militaires, tandis que la partie administrative et économique de l'école dépendra du ministère impérial de la Guerre. Les conditions d'admission pour les officiers supérieurs appartenant aux troupes à pied, à la cavalerie, à l'artillerie et aux troupes du train sont : une période de service actif comme officier de troupes d'au moins quatre ans, le candidat doit être célibataire, jouir d'une certaine fortune et ne pas avoir plus de 28 ans.

Les examens d'entrée comprennent une partie préliminaire en janvier et une partie principale tant orale qu'écrite en septembre. Le cycle des études est de trois ans ; les branches d'études sont : la tactique, le service d'état-major général en temps de guerre, l'histoire de la guerre, la géographie mi-

litaire, la fortification, l'étude des armes et de l'organisation de l'armée, le service d'état-major-général et les connaissances sur la marine, le droit des gens et le droit public, les sciences naturelles, la langue française et l'équitation.

A leur sortie de l'école, les officiers sont attribués d'après leurs notes et leurs capacités spéciales soit à l'état-major général, soit aux corps de troupes.

Le cours technique comporte différentes branches spéciales ; un cours supérieur d'artillerie et un cours de construction militaire. Ces cours peuvent exceptionnellement être suivis par des officiers et des employés techniques militaires qui ont fréquenté des établissements d'instruction supérieure ou qui se trouvent dans des établissements techniques.

La sphère d'activité de l'état-major général s'étend sur ses bureaux, sur les places centrales et sur les commandements supérieurs. Elle comprend aussi l'application à l'armée des progrès de la science et les missions à l'étranger.

Le général chef de l'état-major général est sous les ordres directs de l'Empereur lui-même. Les travaux dont il a à s'occuper sont répartis par lui entre différents bureaux.

Le service d'état-major général est assuré auprès des hauts commandements par des officiers du dit état-major. Le chef de l'état-major a sous ses ordres directs l'école de guerre, l'institut de géographie militaire, les archives de guerre et le régiment des chemins de fer et des télégraphes.

La prolongation des cours de l'école de guerre aura l'avantage d'éviter aux élèves le surmenage auquel ils étaient astreints jusqu'à présent pour pouvoir apprendre en deux ans tout ce qu'on exigeait d'eux. Ayant plus de temps, trois ans, ils pourront atteindre un plus grand développement général et des connaissances plus approfondies. Cette réorganisation de nos établissements supérieurs d'instruction va entraîner des réformes dans nos écoles d'officiers de corps comme le prouve la nomination récente d'un inspecteur général de ces écoles.

* * *

Ensuite du renchérissement de la vie, il est certain que les ressources des officiers, surtout de grades inférieurs, sont insuffisantes. Cela est particulièrement notoire si l'on tient compte du fait que, grâce aux difficultés d'avancement, l'officier de troupes ne peut pas être promu capitaine avant 15 années de service et que souvent il ne dépasse pas ce grade.

L'administration de l'armée estime que le fonctionnaire d'Etat a droit à un traitement plus favorable que l'officier. C'est pourquoi, à classe égale, les fonctionnaires civils sont mieux rétribués que les militaires. Mais il est évi-

dent pour chacun que l'augmentation de la solde des officiers s'impose comme une pure mesure d'équité.

Le mode d'augmentation proposé par l'administration de l'armée occasionnerait à l'Etat un surcroît de dépenses de neuf millions de couronnes, dont un tiers lui serait remboursé la première année par les taxes d'avancement. Ces revendications sont modestes; l'armée espérait qu'il y serait fait droit et cela d'autant plus que les deux gouvernements avaient préavisé favorablement.

Malheureusement, pour des raisons politiques, le président du ministère hongrois a demandé le renvoi de la question à plus tard. Espérons cependant que le ministre impérial de la guerre parviendra à donner bientôt à cette question, d'un intérêt si vital pour l'armée, la solution qu'elle comporte.

* * *

La *Zeit* annonçait déjà l'été dernier que l'introduction d'une nouvelle munition pour nos fusils d'infanterie était imminente.

Il est notoire que la balle pointue à calotte d'acier — munition S — introduite dans l'armée allemande depuis un an, donne une précision supérieure à celle des projectiles adoptés jusqu'à présent dans les autres armées; elle offre une plus grande vitesse initiale, une trajectoire plus tendue et une moindre dispersion.

Dans le but d'économiser momentanément à l'Etat le réarmement de l'infanterie, la France a adopté une balle pointue ayant une vitesse initiale de 740 mètres et une portée se rapprochant de celles atteintes par les cartouches allemandes (710 pas). Un but de campagne, mannequin à genoux, est sûrement atteint avec la même hausse à quelle distance que ce soit, tant qu'on ne dépasse pas les 710 pas.

En outre, cette munition est plus légère, ce qui fait qu'à chargement égal le soldat allemand porte 150 cartouches, le français 135 et le nôtre seulement 120.

Comme la *Zeit* le dit encore, des essais réguliers se poursuivent en Autriche-Hongrie, en vue d'obtenir une munition ayant une précision et une portée semblables à celles obtenues par la balle française et utilisable avec notre fusil Mannlicher (modèle 1895).

Tant à Steinfelde, près de Wien Neustadt, que dans la fabrique de munitions Roth, on a fait des recherches avec différentes poudres à la cellulose et de poudres à base de nitro-glycérine ; en même temps on essayait de nombreux modèles de balles pointues. Les premières de ces poudres se sont montrées spécialement bonnes, en ce que, même après mille coups, on ne trouve dans le canon de l'arme aucune brûlure sérieuse, tandis que de telles détériorations se produisent chaque fois qu'il est fait usage de la poudre à la nitro-glycérine.

Enfin, la *Zeit* affirme que l'on a maintenant en Autriche-Hongrie une cartouche pointue dont les détails de fabrication doivent encore être tenus secrets, exactement comme l'Allemagne tient secrète la composition chimique de sa si remarquable poudre à fusil.

Depuis la publication de cet article des mois se sont écoulés sans qu'aucune communication officielle du résultat des recherches ait paru. Il est toutefois probable qu'avant la découverte, fort lointaine encore, du fusil automatique, nous arriverons à l'exemple de l'Allemagne et de la France, à avoir une cartouche pointue et un nouvel appareil de hausse.

* * *

Le chef du service sanitaire à Budapest a fait dresser une statistique des admissions au recrutement portant sur les années 1894 à 1905. Cette statistique démontre une série de faits importants et très caractéristiques sur les conditions dans lesquelles s'opère le recrutement en Autriche-Hongrie et elle présente de ce fait un intérêt général.

La visite sanitaire des 700 000 hommes astreints annuellement au recrutement montre tout d'abord une augmentation de la taille.

En outre, sur 1000 hommes de la première classe d'âge, 286 ont été trouvés aptes au service, contre 203 dans les années antérieures à 1895.

Pour les non-aptes, les proportions sont les suivantes: réformés pour taille insuffisante 29 au lieu de 36, pour infirmités 684 contre 721. Ce qui porte la proportion des hommes reconnus aptes au service à 83 °/o. Cette remarquable augmentation doit certainement être attribuée, d'une part au fait que l'âge de recrutement est repoussé à la 21e année, et de l'autre à l'introduction de la catégorie des « moins aptes ».

Parmi les refusés le nombre des tuberculeux et des hommes trop faibles tend à diminuer, tandis que le nombre des pieds plats a augmenté du 11 °/o au 23 °/o, phénomène qui a aussi été observé jadis dans les recrutements de l'armée suisse. Une comparaison entre l'Autriche et la Hongrie, montre qu'en Hongrie les hommes sont plutôt de taille moyenne et petite, tandis qu'en Autriche les grandes tailles prédominent.

Dans les deux premières classes d'âge, la Hongrie a donné une plus grande quantité d'hommes aptes à servir, quoiqu'en petit nombre. Dans la troisième classe d'âge, c'est l'inverse qui se produit.

C'est la deuxième classe d'âge qui compte le plus de réformés pour infirmités, tandis que la première classe (21 ans) en a le moins

* * *

Le ***Fremdenblatt*** du milieu d'octobre nous a apporté un communiqué officiel, au sujet du nouvel équipement de nos troupes à pied.

L'uniforme de campagne actuel va peu à peu être remplacé par un équi-

pement gris-brochet et les troupes possédant déjà l'uniforme gris-brochet recevront aussi la capote de même couleur. Ce changement se fera petit à petit, afin que nous ayons le temps d'employer encore nos réserves de l'équipement actuel.

L'équipement de parade reste le même pour le moment.

L'époque pour laquelle les officiers devront se procurer le nouvel uniforme sera indiquée à temps afin que les cercles industriels intéressés puissent écouler leur stock de marchandises et passer peu à peu à la confection des nouveaux effets militaires.

Cette époque est du reste encore lointaine ; ce n'est qu'en 1908 qu'on commencera à distribuer les nouveaux équipements aux 3e et 14e corps.

* * *

Les manœuvres impériales dans la Carinthie se terminèrent le 7 septembre, après une durée de cinq jours. Bien qu'il nous soit impossible de les décrire avec quelques détails, nous voulons mettre brièvement en lumière quel a été leur caractère particulier.

Ce furent les premières manœuvres impériales sous le nouveau chef d'état-major général ; on peut dire que jamais manœuvres ne se sont rapprochées davantage de la réalité.

D'une situation de guerre donnée, les opérations purent se dérouler entièrement et uniquement d'après la volonté des chefs en présence, sans que jamais on essayât de déterminer d'avance le lieu ou le moment des rencontres. Dès le début des manœuvres et jusqu'à la fin, la direction et la longueur des marches, ainsi que les heures de départ furent laissées au libre jugement des commandants de partis et la direction supérieure des manœuvres ne fixa aucune ligne de démarcation.

Cette complète ignorance de la tournure que prendraient les événements amena aussi une innovation dans l'organisation de la direction des manœuvres ; elle se divisa en un quartier général principal ou impérial avec les hauts fonctionnaires militaires, les officiers étrangers et les représentants de la presse et en un quartier général secondaire avec, à sa tête, l'archiduc héritier et le chef de l'état-major général.

Par leur grande ressemblance avec la guerre, ces manœuvres exigèrent, tant de la part des commandants et de leurs états-majors que de la part des troupes des efforts considérables. On ne pourrait guère en exiger de plus considérables en temps de guerre.

Le système orographique du secteur de manœuvre est formé par les trois grandes chaines des Alpes centrales de l'Est : les Gailtaler Alpen, les Karnischen Alpen et les Karawanken. Ce pays montagneux devait mettre à l'épreuve l'endurance de toutes les troupes, et rendre difficiles tous les mouvements en dehors des voies de communications.

La supposition de manœuvre se basait sur une éventualité qui aurait pu se produire en 1809. Une armée sud s'est avancée par Krain vers la Drau; le corps de l'aile gauche (3e corps de Graz) est arrivé, le 2 septembre, avec deux divisions à Völkermarkt sur la Drau. Une troisième division de ce corps, venant du sud, est en marche d'approche sur le Laiblpass.

L'armée nord, en retraite sur la Hongrie, se propose de reprendre l'offensive le 14 septembre et charge le 14e corps d'attaquer les flancs et l'arrière de l'armée sud. Ce corps se trouvait, le 2 septembre, avec deux divisions dans le Drautal, autour de Villach et à l'est de cette localité. La troisième division plus au nord remontait le Murtal.

L'effectif des deux partis était:

Au 3e corps:	*Au 14e corps:*
43 bataillons,	42 bataillons,
8 mitrailleuses,	12 mitrailleuses,
6 1/4 escadrons,	9 1/4 escadrons,
52 pièces de campagne,	36 pièces de campagne,
8 » de montagne,	12 » de montagne,
16 obusiers de campagne,	10 obusiers de campagne,
2 compagnies de pionniers.	2 compagnies de pionniers.

En outre, il y avait à la disposition de la direction des manœuvres, trois bataillons d'infanterie landwehr, quatre mitrailleuses et quatre pièces de montagne. Ces troupes furent adjointes le 5 septembre au 14e corps dont la 3e division, venant du nord, avait été séparée du gros par l'ennemi

Le 5 septembre, au soir, le gros du 3e corps : 37 bataillons, 6 mitrailleuses et 60 bouches à feu, se trouvait derrière la ligne de la Gurk, avec une largeur de front d'environ 14 km.

Le 14e corps occupait en face les rives de la Glau, avec 26 bataillons, 10 mitrailleuses et 40 bouches à feu sur un front d'environ 16 km. de largeur.

Le 6 septembre, un violent combat s'engagea qui se termina cependant sans résultat. Les deux parties se trouvèrent le soir juste en face l'une de l'autre, et le 7 septembre, de grand matin, après que les mouvements de troupes nécessaires eurent été exécutés pendant la nuit, le combat recommença. A 7 heures du matin, l'empereur qui avait suivi, avec le plus grand intérêt, le mouvement d'attaque des deux partis, ordonna la cessation de l'exercice.

Ces trois jours de manœuvres, par le fait de la suppression des lignes de démarcation et de toutes autres limites, furent, en somme, trois jours de combat ininterrompu.

Les marches ne furent, somme toute, pas beaucoup plus fortes que dans les manœuvres précédentes, car toutes les contre-marches, inévitables à cause des lignes de démarcation, purent être évitées. En outre, toute une série de sous-ordres durent faire preuve d'initiative personnelle dans l'accom-

plissement de tâches qui, souvent, nécessitèrent plusieurs journées et ces manœuvres d'un nouveau genre intéressèrent vivement toutes les troupes, car elles permirent aux capacités individuelles d'entrer plus librement en jeu. De plus, ces manœuvres si semblables à la réalité, furent non seulement une pierre de touche et une leçon pour les officiers et les hommes, mais, en outre, elles permirent aux officiers supérieurs de montrer leurs qualités de chefs d'armée.

Le commandant de l'un des partis, le général de cavalerie, grand-duc Eugène, chef du 14e corps, est connu de longue date comme l'un de nos plus remarquables officiers, et, cette fois aussi, sa défense a révélé en lui un général de toute capacité. Le chef du parti ennemi, Feldmarschall lieutenant Potiorek, est seulement depuis quelque temps à la tête du 3e corps. Il a travaillé pendant longtemps dans les bureaux de l'état-major général et, en dernier lieu, il fonctionnait comme remplaçant du comte Beck, chef de l'état-major. La portée et l'étendue de son travail silencieux n'étaient guère connues au-delà des cercles restreints de l'état-major général. Mais cet homme « vom Grunentische » ne s'est certes pas révélé comme un tacticien purement théorique et tous ceux qui opposent sans cesse la science et la pratique seront bientôt convaincus que le 3e corps a gagné en la personne de son nouveau général un chef aussi capable qu'heureux dans ses entreprises.

Il avait, il est vrai, l'avantage de la ligne intérieure, mais il a fait preuve d'une initiative des plus heureuses, en lançant deux de ses divisions sur la division ennemie isolée, puis en réussissant à les retirer avant d'être pris de flanc et de dos pour les reformer avec un front nouveau. Il put ainsi durant les deux derniers jours du combat faire donner ses trois divisions pour amener la décision. Des résolutions rapides et de l'énergie dans leur exécution ont signalé l'entrée en fonctions de ce nouveau commandant de corps.

Pour terminer ces quelques réjouissantes réflexions sur le résultat de nos manœuvres impériales, quelques mots encore sur l'usage des différentes troupes et des divers instruments de combat.

Dans l'infanterie on a été frappé de la faiblesse de nos effectifs ; seulement le 50 % des réservistes appelés s'étaient présentés et, parmi ceux-ci, il y eut encore un fort déchet pendant la période des exercices de division, beaucoup de ces hommes étant incapables de supporter les efforts physiques demandés.

La cavalerie a presque uniquement été employée au service d'exploration, car le terrain ne permettait pas de l'employer comme arme de combat. Mais les subdivisions d'exploration ne se laissèrent pas rebuter par les difficultés du sol et réussirent souvent à se jeter adroitement et avec adresse dans les combats engagés par des subdivisions d'infanterie avancées.

L'artillerie de campagne s'est montrée particulièrement habile à manœuvrer dans un terrain aussi accidenté. Pendant la marche qu'elle dut exécuter

our venir prendre part aux manœuvres, on fut obligé de démonter les pièces pour leur faire franchir tel ou tel obstacle. Malheureusement, c'étaient ncore de vieilles pièces ; il eut été, en effet, très intéressant de voir de uelle manière notre nouveau matériel à essieux bas, et peu dirigeable, se erait comporté dans ce terrain. Bien que l'artillerie ne possède pas ncore le nouvel appareil de pointage (le quart de cercle) on a fait de nombreux emplois du tir indirect.

Les pionniers eurent peu d'occasions de travailler. Toutefois, ils s'acquittèrent avec beaucoup d'adresse et de savoir-faire de la tâche fort difficile qui leur incomba une fois. Il s'agissait de surprendre avec un détachement un pont sur la Drau occupé par l'ennemi et cela à l'aide du matériel de l'équipage de pont, opération que le cours de la Drau rendait particulièrement délicate.

Pour le service des rapports et celui des communications, on employa tous les moyens de la technique moderne et l'on en fut satisfait. Ces services laissèrent pourtant à désirer dans les parties montagneuses et dans les bois.

Le ballon captif fut utilisé à une grande distance du gros des troupes, afin de tromper l'ennemi sur les dispositions de celles-ci. Les appareils mobiles pour la télégraphie sans fil rendirent de précieux services.

Les cuisines roulantes furent fréquemment employées et très appréciées par les troupes. Elles purent suivre l'infanterie même dans les terrains montagneux, de telle sorte qu'il y eut toujours moyen de faire toucher la soupe aux hommes. Le ravitaillement se heurta cependant à de grosses difficultés dues à la nature du terrain. Mais, grâce aux cuisines roulantes et aux rations de réserve, les troupes purent être nourries d'une façon suffisante, même durant les journées de combat.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Décès du général Lono. — Résultat d'une inspection. — Le nouveau ministre de la guerre et ses projets. — Mauvais esprit. — Nouvelles de Suisse : la loi militaire et les manœuvres du Ier corps d'armée. — Attaché militaire à Berne.

Faute de nouvelles quelque peu intéressantes à vous communiquer, j'ai dû, pendant six mois m'abstenir de vous envoyer une chronique espagnole et je m'empresse d'ajouter que le fait de rompre aujourd'hui le silence, ne veut pas dire, tant s'en faut, que je sois en mesure de vous signaler quelque chose de très important : c'est simplement afin de ne pas passer aux

yeux de la direction de la *Revue* pour un correspondant négligeant ses devoirs, que je prends cette fois encore la plume et que je commence, hélas! comme toujours, en vous annonçant un nouveau changement de ministre de la guerre.

Cependant ce changement n'est dû, en cette occasion, ni à quelque incident politique, ni à un vœu personnel de l'intéressé, mais à la mort. Le général Lono est décédé au mois de juillet dernier et, pour être fidèle à la vérité, je dois dire que le départ de ce ministre n'a éveillé d'autres regrets que ceux de rigueur en semblable occurence. Le général Lono n'a laissé, dans l'armée, que le souvenir de la trop fameuse inspection générale, commandée par lui, laquelle a englouti pas mal d'argent et dont le seul résultat a été de mécontenter tout le monde et, en particulier, les officiers de la 5e capitainerie générale ou région militaire — noms sous lesquels sont, comme vous le savez, désignés actuellement nos anciens corps d'armée —. Ces officiers ont eu, paraît-il, à subir les effets de la mauvaise humeur de leur général en chef, car aucun autre de nos capitaines-généraux n'a proposé des sanctions contre un nombre aussi considérable de ses subordonnés que le général Franch; c'est lui qui commande cette région militaire, dont la capitale est Saragosse. Comme il n'y a aucune raison de croire les officiers de ce district inférieurs, à quelque point de vue que ce soit, à ceux des autres régions et que le nombre des fautifs et des incapables trouvé par le général Franch dépasse de beaucoup celui qui a été signalé ailleurs, il est presque permis de penser que le personnel de la 5e région n'a vraiment pas eu de chance et qu'il n'a peut-être pas tout à fait tort en murmurant le mot « injustice ». Par la suite, le général Franch s'est, du reste, vu obligé de quitter son commandement. Il y avait incompatibilité d'humeur entre lui et ses sous-ordres. Mais où pensez-vous qu'il ait été envoyé? Rien moins qu'au Conseil suprême de la guerre, qui est notre tribunal supérieur de justice militaire et doit statuer en dernier ressort sur les plaintes de ceux qui croient avoir été injustement traités. On allègue que le général Franch sera récusé dans toutes les affaires où il est visé; mais il me semble qu'afin d'éviter toute suspicion, il eût été plus naturel de donner à ce lieutenant-général n'importe quel poste, excepté celui qui lui a été confié.

Cette petite digression sur le seul point capable de rappeler, au souvenir de la masse, feu le général Lono étant terminée, je vous dirai que son successeur est le maréchal (capitan general) Primo de Rivera, âgé de 76 ans, ce qui signifie qu'il doit appartenir à une école militaire différant passablement de la nôtre et que, par conséquent, malgré sa bonne volonté et son énergie physique vraiment extraordinaire à un âge aussi avancé, nous ne pouvons voir en lui un réformateur. Chacun se résigne donc à laisser passer une période pendant laquelle on se bornera à marquer le pas, alors même que le nouveau ministre, comme ses prédécesseurs se soit cru obligé d'an-

noncer de nouveaux projets. Nous les attendons. Deux sont, paraît-il, excellents : le premier vise l'instruction militaire des jeunes gens qui, soit qu'ils aient tiré un bon numéro à la conscription, soit qu'ils se soient affranchis de cette obligation à prix d'argent, ne font pas de service militaire ; l'autre est destiné à faciliter aux sous-officiers la carrière d'officiers.

N'acceptons le projet d'instruction militaire obligatoire que sous bénéfice d'inventaire. Sa valeur me paraît douteuse. Il n'était pas encore connu du public que déjà on relevait dans les hautes régions une tendance à lui ôter, par toute sortes de restrictions, sa valeur pratique. Il ne devait être établi qu'à titre d'essai et pour les seuls hommes du premier district militaire. L'instruction elle-même serait limitée, au début, à des exercices de tir. Bref, le projet me semble inspiré d'idées vagues et dépourvu de fondement, en sorte que je le crois voué à un résultat égal à zéro. A moins que, pour notre plus grand malheur, ce résutat soit négatif et que son effet soit de consacrer définitivement la victoire des adversaires du service personnel, dont le nombre augmente de jour en jour chez nous. C'est à cela qu'a abouti la triste leçon reçue il y aura bientôt dix ans!

Je n'augure pas beaucoup mieux du projet concernant l'avancement de nos sergents, projet inspiré, dit-on, du désir d'améliorer l'avenir de ces gradés et de donner un peu plus de mouvement aux cadres. Avec le système d'avancement à l'ancienneté rigoureuse et entre des officiers à peu près du même âge dans tous les grades, par suite de la communauté d'origine, il se produit une lamentable paralysie qui retarde énormément l'avancement et vieillit l'armée. Le véritable remède serait l'avancement au choix, combiné avec l'ancienneté. Mais la crainte du favoritisme est si vive chez nous que même les jeunes officiers sont franchement partisans du *statu quo*, quitte à en médire chaque fois que l'occasion s'en présente. Il est également vrai que le système en vigueur n'exige pas d'effort d'intelligence, ni de surmenage cérébral : au contraire, plus on se ménage, plus on a de chance de connaître le jour où le camarade qui vous précède vous cédera sa place. Cette considération est sûrement responsable, à un haut degré, du maintien de notre détestable système d'avancement, d'après lequel les valeurs et les non-valeurs sont maintenues au même niveau, sans empêcher la puissance du favoritisme. Elle se fait sentir en Espagne d'une manière extrêmement déprimante dans tous les domaines de l'Etat.

* * *

Un écrivain militaire, qui signe ses travaux du pseudonyme « El de Suiza », a rendu compte, dans le journal de Madrid *El Ejercito Español*, du résultat du referendum auquel a été soumise votre nouvelle loi militaire. La défaite que vous avez infligée à l'antimilitarisme a été, dans notre armée, saluée avec enthousiasme et nous avons tous admiré votre patriotisme.

Le même écrivain a aussi publié, dans le dit journal, une série d'articles au sujet des manœuvres de votre Ier corps d'armée.

Le lieutenant-colonel d'état-major, D. Jorge-Fernandez de Heredia, vient d'être nommé attaché militaire à notre légation à Berne. C'est un choix excellent, et je ne doute pas que les mérites de cet officier ne soient bientôt appréciés de ses camarades de l'armée suisse. [1]

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le service intérieur. — Les élèves des écoles de tir. — Les cartouches de mitrailleuses. — Nos futurs officiers de réserve. — En dehors du régiment. — Le budget de la guerre: le rapport de M. Messimy et la discussion à la Chambre. — L'industrie de l'artillerie en France: les commandes de l'étranger au Creusot. — La loi des cadres. — L'attaché militaire à Berne.

J'ai conté naguère (en janvier dernier, page 63), que le projet de règlement sur le service intérieur n'avait pas été admis. On a chargé le général Gény, qui l'avait élaboré, de le faire refaire par le colonel Gérard, officier fort intelligent et fort bien en cour. C'est lui, vous vous en souvenez, que le gouvernement a envoyé comme plénipotentiaire dans le Midi, au moment des troubles causés par la crise viticole. L'idée de confier à l'auteur d'un projet la mission de patronner le projet d'un autre est évidemment inspiré par le passage du réglement en question relatif aux punitions et dans lequel il est dit :

Le commandant du régiment peut augmenter ou diminuer les punitions; il peut en changer la nature et même les faire cesser. Dans ce dernier cas, *il fait sentir à celui qui a puni l'erreur qu'il a commise, et il le charge de lever la punition.*

Il y avait quelque chose de très délicat à faire sentir pareillement au général Gény, l'erreur qu'il avait commise en présentant un travail mal fait, puis, l'ayant fait recommencer, à lui en laisser endosser la paternité. Eh bien, l'intéressé n'a pas voulu comprendre ce qu'il y avait de si délicat dans cette manière de procéder. Il s'est refusé à couvrir de son nom l'œuvre du colonel Gérard, et il a préféré se faire relever du commandement qu'il exerçait : celui de la place de Paris. Il a passé la main à un autre.

Et nous voici toujours avec notre vieux service intérieur, monument ar-

[1] L'abondance des matières nous oblige à ajourner à la livraison de janvier la majeure partie de la Chronique espagnole. *(Réd.)*

chaïque et fatal. Tant que cette Bastille ne sera pas détruite, notre armée ne sera pas libérée. C'est vers elle, si j'étais quelque chose, que je ferais converger tous mes efforts. J'emploierais mon influence à raser la citadelle dans laquelle s'est réfugié l'esprit le plus rétrograde de l'ancien régime. Et qu'on ne dise pas que, en lui donnant une nouvelle forme le 20 octobre 1892, M. de Freycinet y a insufflé une âme nouvelle. Dans son rapport au président de la République, il tire vanité d'avoir respecté les principes du décret de 1883, lequel avait conservé ceux du décret de 1833, identiques d'ailleurs à ceux de l'ordonnance royale de 1777.

Il n'a pas été nécessaire, écrivait le ministre de la guerre il y a quinze ans, de procéder à un remaniement complet du texte: « *une simple mise en concordance a suffi.* »

On s'est donc contenté de retouches superficielles, de sorte que notre armée de service universel, obligatoire et à court terme, est soumise aux règles qui régissaient les troupes de Soubise ou du maréchal de Broglie. Et on s'étonne, après cela, que la mentalité de nos militaires ne soit pas celle de leur ambiance. N'est-il pas bien plus surprenant qu'il y ait quelques rares officiers, parmi ceux qui ont été façonnés par ces institutions monarchiques, en qui aient pu pénétrer quelques timides parcelles du sentiment démocratique, et qui, nourris dans le respect de la centralisation et de la passivité, puissent être encore capables de libéralisme et d'initiative.

* * *

Nous sommes d'un pays où la moindre préoccupation qu'on ait est d'approprier choses et gens à leurs destinations respectives. A propos des vols dans les musées et les bibliothèques, un gardien expliquait qu'il est si myope qu'il ne voit pas le titre des livres : alors il donne la clef des vitrines aux visiteurs, pour qu'ils prennent eux-mêmes ce qu'ils désirent. Naguère, un maitre baigneur s'excusait de n'avoir pas été porter secours à un baigneur qui se noyait en invoquant cette excellente raison : Je ne sais pas nager. Les généraux qui inspectent les gendarmes s'assurent non pas de la façon dont ils accomplissent leur service, qui consiste à arrêter les malfaiteurs, mais de la façon dont ils récitent la théorie, de la façon dont ils disposent une revue de détail, de la façon dont ils préparent un paquetage. En ces gardiens de l'ordre, ils ne veulent voir que des militaires. Et pareillement les municipalités tiennent à la correction du maniement d'armes chez leurs pompiers, ou à la rectitude de leurs alignements, ou à la perfection de leurs défilés, ou à l'élégance de leur costume, beaucoup plus qu'à leur habileté à éteindre les incendies. Etonnez-vous, après cela, si on envoie aux écoles de tir les sous-officiers candidats à l'Ecole d'administration militaire, c'est-à-dire les futurs gestionnaires des vivres ou de l'habillement ! Ils se destinent

au métier de comptable : on leur enseigne à bien se servir du fusil. — Et pourquoi, s'il vous plaît ? — Eh ! Tout justement parce qu'on faisait exactement le contraire. Les candidats à l'épaulette, les futurs Saint-Maixentais, étaient dispensés de la pratique du tir, sous prétexte qu'il fallait les laisser se préparer à l'examen d'admission à l'Ecole militaire d'infanterie, examen qui se passe dans une salle devant un tableau noir, non en plein air, dans un stand, en face d'une cible, d'une butte. Je me souviens de la fureur d'un capitaine d'artillerie auquel l'autorité ne permettait pas d'emmener aux écoles à feu et aux grandes manœuvres un maréchal des logis qui ambitionnait l'épaulette et qu'on ne voulait pas distraire des études théoriques et livresques qui y conduisent.

C'est par une juste réaction contre d'aussi vicieux errements que l'ordre a été donné d'envoyer aux cours de tir les candidats aux Ecoles militaires. Mais vraiment il faut pousser bien loin le respect aveugle de la consigne pour avoir appliqué à de futurs « bureaucrates », auxquels elle ne peut servir en rien, une mesure qui est exclusivement destinée à l'élément combattant, aux jeunes gens qui aspirent à devenir officiers de troupe.

* * *

J'ai parlé le mois passé des mécomptes que l'on éprouvait avec les cartouches de mitrailleuses. Les secousses imprimées par le tir précipité font plus ou moins bouger la balle, insuffisamment sertie dans le collet de l'étui. Elle en sort de quelques dixièmes de millimètres, et, dès lors, la distance qui sépare le culot de la pointe du projectile se trouve augmentée. La longueur totale de la cartouche varie donc, et il en résulte des enrayages.

On me dit qu'on arrive à fixer invariablement le projectile dans le collet en serrant celui-ci dans une mâchoire garnie de six dents. Ces dents mordent dans le laiton de la douille et font comme autant de coups de pointeau, qui rendent la balle solidaire du reste de la cartouche.

* * *

Rencontré un capitaine d'infanterie, membre de la commission de classement des candidats au grade de sous-lieutenant de réserve. D'après les compositions, dit-il, c'est à peine si une centaine sont dignes d'être acceptés. Et pourtant, en raison de l'extrême pénurie des cadres, on a ordre d'en prendre 600 !...

Selon la formule connue, je me garderais bien d'affaiblir par un commentaire quelconque la saveur — plutôt amère — d'une telle révélation. Mais j'en prends prétexte pour parler des jeunes soldats que nous voyons depuis quelque temps se promener, le dimanche, sur les boulevards de Paris, avec la soutache d'adjudant à la manche. Ce sont les élèves-officiers

de réserve. Ils n'ont pas le *grade* de sous-officier, mais ils en ont le *rang*, distinction subtile, et qui n'est guère comprise du public. Elle l'est encore moins des vrais sous-officiers qui sont blessés de cette assimilation, laquelle froisse encore nos sentiments égalitaires.

L'idée qui a inspiré cette création récente est une idée plutôt malheureuse, et on la regrettera.

* * *

L'ancien *Bulletin de la Réunion des officiers*, devenu *Revue du Cercle militaire*, va cesser de paraître. J'aurais beaucoup à dire sur la disparition de cet organe, mais il y aurait sans doute quelque mauvaise grâce de notre part à piétiner son cadavre. Je me borne donc à rappeler qu'il se trouvait dans une situation privilégiée. Il était presque officiel : le ministre avait délégué à son directeur le droit d'autoriser la publication des manuscrits qui lui étaient soumis. Ce directeur, simple officier supérieur en retraite (j'ai vu successivement ces fonctions exercées par les colonels Santereau, de Rochas, Le Marchand, Frocard), se trouvait donc investi en ces matières d'un pouvoir égal à celui qui a été conféré, depuis peu de temps, aux commandants de corps d'armée. La *Revue* était logée dans un bâtiment de l'Etat : elle était défrayée de tout : non seulement le service y était assuré par des soldats ; mais des officiers triés sur le volet étaient chargés de la rédaction ; on n'avait que l'embarras du choix, le poste étant de tout repos, et la résidence dans Paris étant particulièrement agréable. Les collaborateurs étaient recrutés de préférence parmi les polyglottes, la *Revue* s'étant fait une spécialité des questions relatives aux armées étrangères.

Malgré toutes ces facilités, elle n'a pu vivre. Il y aurait, je le répète, à développer sur sa mort des considérations philosophiques ou autres. Et je ne dis pas que je m'en priverai. Mais, encore une fois, il me semble que le moment serait mal choisi pour cette dissertation : elle ne perdra rien à attendre.

* * *

Le général Bazaine-Hayter vient d'interdire aux militaires placés sous ses ordres la fréquentation des maisons du soldat, *aliàs* cercles catholiques, créées dans certaines garnisons. De quoi il est fort vivement blâmé, attendu qu'on prétend qu'il n'a pas à se mêler de ce que font en dehors de la caserne, en marge des heures où ils se doivent au service, les citoyens — n'oublions pas qu'ils sont majeurs — incorporés en vertu de la loi.

Thèse contestable. On peut leur consigner certains établissements. On peut leur interdire de se rendre en permission dans telle localité, soit que des épidémies y règnent, soit que l'uniforme y soit exposé à des avanies ou qu'il puisse y provoquer certaines manifestations. C'est ainsi que, à la suite

des troubles du Midi, on a refusé aux permissionnaires de se rendre dans l'Aude. Ce sont là mesures accidentelles provoquées par les circonstances et qui ont un caractère provisoire. Il se peut que certains faits (on parle d'actes contraires aux bonnes mœurs) aient motivé la mesure prise par le général Bazaine-Hayter, auquel cas il n'y aurait rien à dire. Mais la question devient plus grave et mérite examen si c'est un principe qui est en jeu.

A-t-on le droit, oui ou non, de violenter les consciences, de les « subordonner », tout au moins ? Et doit-on considérer que les soldats doivent à la discipline militaire les vingt-quatre heures de la journée, qu'ils sont tenus de livrer au pays non seulement leur corps, mais leur âme ?

Ce n'est pas tout à fait ainsi qu'il me semble qu'il faut envisager la chose. Ce n'est pas en tant que soldats, c'est en tant que citoyens, que les militaires doivent être mis à l'abri de certaines contaminations. Mais alors ce n'est plus à leurs chefs hiérarchiques d'y veiller.

Il appartient à la loi, au nom de la morale, dans un but de préservation sociale, d'empêcher la création ou la fréquentation d'assommoirs, de fumeries d'opium, etc. Si bien intentionné soit-il, — et c'est le cas, — un général n'a pas qualité pour se substituer au législateur et pour entreprendre sur la liberté individuelle de qui que ce soit. Il ne le peut, je le répète, que temporairement, par mesure de simple police.

* * *

Cette année encore, M. Messimy, chargé d'établir le rapport sur le budget de la guerre, a produit un gros volume qui n'est pas dénué d'intérêt. Il en aurait pourtant davantage, je crois, si, au lieu de se répandre en considérations sur la réorganisation de l'armée et de proposer ses petites solutions personnelles, l'honorable député avait été au fond des questions qu'il traite en les examinant au point de vue exclusif des finances du pays. Pour le reste, c'est-à-dire pour l'exposé des systèmes qu'il a conçus, mieux vaudrait qu'il ne s'abritât point derrière le blanc-seing qu'il a reçu de la commission du budget et qu'il usât simplement de la part d'initiative parlementaire qui lui revient.

La discussion sur le budget a été un peu vide. Elle n'a pas donné lieu à de grands débats oratoires, comme en d'autres temps. Cependant, on s'est complu à opposer les écrits du colonel Picquart aux actes du général Picquart, en ce qui concerne le recrutement régional. Il le réclamait énergiquement comme journaliste ; il le repousse non moins énergiquement comme ministre. De ce changement, il a, d'ailleurs, donné la raison — une bonne raison — en disant, à propos des idées qu'il a soutenues naguère dans un article de l'*Aurore* :

Je n'ai, en aucune façon, l'intention de désavouer la paternité de cet article.

Quand je l'ai écrit, j'avais devant les yeux le spectacle que donne une démocratie voisine de la nôtre, où tous les jeunes gens font leur service militaire dans la région même où ils sont domiciliés ; où ils conservent chez eux, en tout temps, leur fusil et leur équipement ; d'un pays où l'on observe la loi, et où l'on n'a pas vu se produire des faits pareils à ceux auxquels je faisais allusion en commençant. Je pensais, j'espérais alors que notre pays était capable de fournir un exemple semblable, et je veux encore espérer qu'il le donnera un jour.

L'honorable M. Varenne me reproche d'avoir dit que l'armée est au service de la nation et de la loi. Si nos jeunes gens avaient été imbus de cette pensée, nous n'aurions pas été obligés de changer notre système de recrutement.

Sur cette répartition des recrues dans les corps d'armée, la Chambre a admis la solution adoptée par le ministre à la suite des troubles du Midi. Mais elle ne l'a pas suivi dans son obstination à maintenir les périodes d'instruction des réservistes. On sait que, personnellement, j'y tiens peu. Je redoute fort leur influence pernicieuse sur la discipline, et je suis resté de la vieille école où on professait que la discipline fait la force principale des armées. Mais je suis partisan du « tout ou rien » : suppression complète ou maintien intégral. Or, battu par la majorité de la Chambre, et bien qu'il lui reste la ressource d'en appeler aux sénateurs, plus sages que les députés, moins accessibles aux considérations électorales, — leur situation est d'ailleurs moins directement en jeu, — le gouvernement entre dans la voie des concessions. Il accepte des réductions. Il en acceptera bien d'autres. Le voici condamné à céder chaque année du terrain. Et il s'y condamne d'autant plus irrévocablement qu'il marque sa faiblesse sous une rigueur exagérée. Il promet de ne plus accorder désormais de sursis ni de dispenses : autrement dit, il va soulever, par l'excès de ses exigences, un tolle général et le renversement de la loi. Surcharger les soupapes, c'est s'exposer fatalement à l'explosion.

* * *

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* ont pu remarquer le soin avec lequel je me suis toujours gardé de parler de l'industrie des canons en France. Le major Joseph Schott, mon regretté collaborateur de la Chronique allemande, sortait de l'artillerie ; il avait conservé pour son arme d'origine une prédilection constante. Vous n'êtes pas sans vous rappeler le soin minutieux avec lequel il se tenait (et nous tenait en même temps) au courant de toutes les transformations de l'outillage militaire et de l'armement des batteries, non seulement dans son pays, mais dans toutes les grandes armées du monde entier. Il le faisait avec un très louable souci d'impartialité, encore qu'il se laissât aller à une instinctive et inconsciente préférence pour les usines allemandes. Telle était du moins mon opinion. Mais il me semblait que j'eusse eu mauvaise grâce en l'opposant à celle d'un homme

particulièrement compétent. Et puis, n'encourt-on pas le reproche de céder aux suggestions de la nationalité ? Un père est toujours un peu ridicule en montrant qu'il ne voit pas les défauts de ses enfants, avec la perspicacité qu'il déploie lorsqu'il s'agit des enfants d'autrui. — Et moi je vous soutiens que mes vers sont fort bons ! clame le rimeur du *Misanthrope*. Je ne voulais pas céder à un sentiment analogue et, par chauvinisme, déclarer que les canons français sont les meilleurs de tous.

Il me faut pourtant enregistrer un succès de notre industrie. Je le fais assurément sans déplaisir, mais non sans hésitation, retenu que je suis par le scrupule de pudeur dont je viens d'indiquer l'origine et auquel j'ai obéi jusqu'à présent. Mais l'occasion qui s'offre à moi de mettre les choses au point est trop belle pour que je la laisse échapper, étant donné surtout que je peux le faire d'une façon complètement objective, ce qui rend la démonstration plus probante.

Donc, la Grèce a décidé de renouveler son matériel d'artillerie, pour le mettre au goût du jour, en adoptant des pièces sans dépointage. Et, tout naturellement, elle songea à en faire la commande à la maison Krupp.

Je dis : « tout naturellement », parce que c'est de là que sortaient les pièces qu'il s'agissait de remplacer, et qu'on en avait été satisfait ; parce que, dans l'armée grecque, l'influence de l'Allemagne est prépondérante soit à cause des relations de famille du roi avec le Kaiser, soit pour d'autres raisons qui sont bien connues et que je peux me dispenser d'énumérer ; parce que, enfin, il faut bien le dire, les constructeurs français mettent une sorte de point d'honneur à rester dans l'ombre, soit qu'ils réservent leurs inventions pour en offrir le monopole à l'Etat, soit qu'ils craignent d'avoir l'air de faire de la réclame, soit pour tout autre motif. Depuis que la mort du major Schott m'a libéré de la réserve que j'avais cru devoir m'imposer par déférence, j'ai fait plusieurs tentatives pour me documenter sur les modèles que nos usines produisent. Et partout, en me remerciant, on m'a répondu qu'on préférait garder le silence, pour le moment, me promettant, d'ailleurs, que l'heure viendrait où on me fournirait tous les renseignements nécessaires pour que les lecteurs de la *Revue militaire suisse* fussent mis au courant des progrès réalisés par l'industrie française, comme ils le sont des travaux exécutés dans d'autres pays.

Donc tout conspirait à décider la Grèce à donner sa commande aux usines d'Essen.

Toutefois, l'opinion réclama un concours public pour le choix du modèle à adopter, et l'autorité militaire y céda d'autant plus volontiers qu'elle ne doutait pas que les résultats en fussent la consécration officielle et publique du canon Krupp, dans lequel elle avait tant de bonnes raisons, pensait-elle, pour placer sa confiance.

Le concours fut décidé ; un programme d'essais sévère, inspiré par les

renseignements trouvés dans les organes techniques allemands, fut élaboré, et accepté par les quatre grandes maisons Armstrong, Ehrhardt, Krupp et Schneider (Creusot). La commission d'expériences comprenait neuf membres, sous la présidence du prince royal Nicolas de Grèce. Elle était en majorité, sinon en totalité, convaincue de la supériorité des modèles allemands. Elle exprimait ses sentiments avec une franchise ingénue, franchise dont elle fit preuve encore, en avouant, peu de temps après le commencement des expériences, que son opinion était maintenant retournée.

C'est que, en effet, la supériorité du canon français n'avait pas tardé à se manifester d'une façon évidente.

Tout d'abord un projectile éclatait dans un avant-train Krupp, au cours de l'épreuve de roulage, exécuté simultanément par les pièces concurrentes sur les routes les plus mauvaises de la péninsule. De plus, au cours d'un tir de résistance de 120 coups consécutifs, tirés à une cadence de 18 à 20 coups à la minute, le canon Krupp cessait de rentrer en batterie sur son affût et restait finalement de plus de 30 centimètres en arrière de sa position normale. Puis, les tirs de précision lui étaient tout à fait défavorables. Enfin, les tirs d'efficacité prouvaient que le canon Schneider, loin de lui être inférieur, l'égalait, si même il ne le surpassait.

Devant cet effondrement de leurs affirmations, les représentants de la maison Krupp et, à leur suite, ceux de la maison Ehrhardt renoncèrent à la lutte et retirèrent leur matériel du concours, prétendant que la commission était partiale et faisait preuve, en faveur du canon français, d'une préférence évidente. Ils laissèrent même entendre que cette préférence n'était peut-être pas tout à fait désintéressée.

On conçoit l'irritation qu'en ressentit le corps entier de l'artillerie où on avait les meilleures raisons du monde pour savoir exactement à quoi s'en tenir à ce sujet, où une minorité, qui va du reste s'égrenant de jour en jour refuse encore maintenant de s'en rapporter aux faits et conserve une foi inébranlable dans le dogme kruppiste, dogme dans lequel elle a été nourrie et a toujours vécu.

Le prince héritier, en l'absence de son père, crut devoir prendre publiquement fait et cause pour le corps d'officiers dont il sera un jour le chef suprême, et, dans une interview publiée par le *Lokal Anzeiger*, de Berlin, du 11 septembre, il protesta contre le soupçon dont la commission avait été l'objet. Il s'en suivit une polémique à laquelle le correspondant des *Débats* à Athènes consacre les lignes que voici :

Je ne crois pas exagérer en affirmant que cette attitude soulève ici une indignation générale On ne manque pas de la comparer, en même temps que ce qui s'est passé à l'époque où la Serbie a fait sa commande au Creusot, avec la façon dont la maison Krupp a accueilli la décision prise par l'artillerie espagnole qui a, elle aussi, préféré le modèle français après ses essais comparatifs

avec le modèle Krupp. Jamais la maison Krupp n'a incriminé les officiers espagnols. C'est qu'elle savait bien que, si elle avait égratigné l'honneur castillan, elle se serait fermé *ipso facto* tout accès en Espagne. Elle en prend plus à son aise avec des petites puissances comme la Grèce ou la Serbie.

Quant aux justifications techniques de la maison Krupp, elles désarment ici plutôt ses partisans, tant elles sont piteuses et tant elle font bon marché de faits qu'il est puéril de nier, tellement ils sont dans le domaine public.

C'est ainsi qu'elle soutient que la commission a adouci les conditions du tir de résistance, alors que tout le monde sait qu'on a cherché au contraire à les rendre plus sévères. Le représentant de Krupp n'a accepté les modifications qu'à contre-cœur, et parce qu'il sentait bien qu'en s'y opposant, alors que les concurrents les avaient admises, il déconsidérait du même coup son matériel ; si, au contraire, elles avaient répondu positivement à un adoucissement, il avait beau jeu pour réclamer énergiquement le maintien du programme primitif. Et, comme le canon Krupp a fort mal supporté l'épreuve soi-disant adoucie, on se demande ce qu'il serait devenu dans une épreuve non adoucie !

On s'étonne de voir la maison Krupp s'obstiner à parler uniquement d'une non-rentrée en batterie de son canon égale à 18 centimètres. Elle ne peut cependant ignorer la vérité répandue dans le monde athénien par les nombreux assistants, lors du tir de résistance de sa pièce. On sait fort bien que son canon, resté hors de batterie de 18 centimètres après 120 coups consécutifs, est brusquement resté hors de batterie de 33,5 centimètres, après 6 nouveaux coups. Il est enfantin de vouloir dissimuler cet incident.

Il est vrai qu'il est très gênant, parce qu'il renverse la théorie donnée par la maison Krupp pour expliquer les non-rentrées de son canon. Elle prétend que c'est la dilatation du liquide du frein, due à la chaleur développée en tir rapide, qui en est la cause. Mais la chaleur, comme la dilatation, a une marche progressive. Cette progression a fait passer la non-rentrée de 0 à 18 centimètres en 120 coups consécutifs ; comment la ferait-elle passer, en 6 coups espacés, de 18 à 33,5 centimètres ?

La maison Krupp se plaint amèrement de ce que la commission ne l'ait pas autorisée à enlever du liquide à son frein, à cette séance de tir, ce qui lui eût permis de démontrer par expérience que son matériel peut fonctionner avec un vide dans le frein. On fait remarquer qu'il ne tenait qu'à elle de procéder en temps et lieu à cette expérience comprise dans le programme de la commission. Mais n'a-t-elle pas retiré son matériel du concours avant la séance prévue pour l'exécution de l'expérience ?

Elle a parlé d'un remplissage réglementaire du frein, auquel elle se serait conformée alors qu'il n'aurait pas été observé pour le matériel Schneider. La commission n'avait rendu réglementaire aucun mode de remplissage : elle fût sortie de son rôle en prenant une pareille mesure. Chaque constructeur a été libre de suivre sa méthode, et, si celle du Creusot s'est montrée meilleure que celle d'Essen, la maison Krupp est mal fondée de s'en prendre à d'autres qu'à ses ingénieurs.

Je pourrais continuer, mais je crois en avoir dit assez. Le canon du Creusot représenté par Krupp comme démoli par ses tirs a pu exécuter tous les essais du programme sans défaillance ; il a tiré plus de 200 coups après le retrait de son concurrent, 695 au total, sans incident ; on l'a fait tirer après avoir vidé à

moitié le liquide de son frein et de son récupérateur, et il a persisté à tenir bon et à rentrer en batterie. Les avaries de rayures, la séparation de ses éléments ne sont que des inventions d'un concurrent malheureux à bout d'arguments.

La commission d'expériences, à une forte majorité, 6 voix contre 3, a proposé l'adoption du canon français ; le Conseil de défense vient de ratifier ces propositions, et la commande n'est plus qu'une affaire de formalités administratives.

*
* *

Le général Picquart a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif à la constitution des corps de troupes et des cadres de l'armée projet depuis longtemps réclamé, car la loi du 15 mars 1875 était devenue caduque. Elle portait, d'ailleurs, en soi des causes de senilité précoce. Le législateur avait voulu faire une œuvre qui fût immuable, et, pour cette raison, il en avait réglé tous les détails avec une précision extrême. Or, une machine ne peut bien fonctionner si on n'y laisse un certain jeu dans les organes. Si les différentes parties du mécanisme sont trop exactement au contact et s'emboîtent trop juste, les coincements sont inévitables. Le désir de créer un monument plus impérissable que l'airain est une erreur, par le temps où nous vivons, temps d'incessants progrès et qui exige, plus que tout autre, une extrême souplesse. Ce qui doit être fixe, ce sont les principes; mais les modalités d'exécution doivent varier à chaque instant. Le navire doit se diriger sur le port dont le phare marque l'entrée; mais il lui faut, à chaque instant, modifier sa direction pour éviter les écueils ou lutter contre les courants.

Et voilà pourquoi, en ces trente-deux ans, il a fallu mettre en mouvement l'appareil législatif pour dix-sept créations nouvelles, soit un changement tous les deux ans, en moyenne.

Certes, on comprend que le Parlement prenne ses précautions contre l'instabilité des gouvernements et que, en conséquence, il veuille mettre la constitution de notre armée à l'abri des fantaisies, des fluctuations, de la versatilité des ministres. Mais il ne faut pas pousser trop loin la rigidité, parce qu'on risque de tout faire craquer, ainsi que je le disais tout à l'heure à propos de la suppression draconienne que le gouvernement a décidée de toute dispense et de tout délai pour les réservistes.

Il ne semble pas que cette pensée ait guidé le général Picquart. A un système qui n'est plus « dans le mouvement », il propose d'en substituer un qui, d'après lui, y sera. Mais, s'il est dans le mouvement d'aujourd'hui, il ne se prêtera pas à être dans celui de demain. C'est de déterminer des expédients qu'on s'est occupé plutôt que d'établir des principes.

Cependant, le projet s'élève contre l'idée de réduire le nombre des corps

d'armée. Et la raison qu'il en donne, c'est que cette réduction amènerait des remaniements desquels résulteraient des modifications profondes dans les prévisions de la mobilisation du personnel, dans le lotissement et l'emmagasinement de nos énormes stocks de matériel, dans les innombrables archives de nos bureaux de recrutement. « On peut affirmer, ajoute-t-il, que, pendant trois ou quatre années au moins, la mobilisation pourrait être compromise. »

Raisons vraiment singulières ! Car, plus on ira, plus il deviendra difficile de changer. L'ancienneté même des institutions oppose à la marche du progrès un obstacle qui ne peut aller qu'en augmentant. Si la réforme est bonne, il faut l'accomplir le plus tôt possible, en prenant des mesures pour que la période transitoire, forcément critique, offre le moins de périls possible. Va-t-on refuser d'adopter un canon nouveau parce qu'il faudra quelques années pour en pourvoir l'armée et que, pendant ce temps, la confiance dans l'ancien armement sera ébranlée ? Avec des arguments de ce genre, aucun perfectionnement n'est possible.

Il semble, en résumé, que le général Picquart veuille demander l'amélioration de notre système militaire à des retouches de détail et non à une refonte générale correspondant à la révolution qui s'est introduite dans notre législation et nos mœurs. A chaque ligne de son exposé des motifs, il montre son désir de conserver l'état actuel des choses. S'il demande, par exemple, la réunion en dix régiments autonomes des quatrièmes bataillons des places et la création d'un 31e bataillon de chasseurs, il s'empresse de faire remarquer qu' « il n'y a là aucune augmentation de notre effectif total : il s'agit uniquement d'un meilleur groupement et d'une meilleure utilisation des ressources existantes. »

La suppression de quelques musiques, la réduction de l'état-major du génie, la diminution du nombre des officiers d'administration et leur remplacement par des « agents techniques » ou des commis civils recrutés exclusivement parmi les anciens sous-officiers, tout cela ne constitue pas des innovations bien considérables et d'un caractère particulièrement important. Une des plus marquantes — mais non peut-être des plus heureuses — est la suppression du grade de caporal.

Je résume brièvement les principales modifications organiques que demande le projet ministériel.

Pour l'infanterie, je le répète, rien d'essentiel. Les « cadres complémentaires » disparaîtraient. Ou plutôt ils seraient débaptisés. On introduirait de nouveaux emplois dans l'état-major de chaque régiment. Et, de plus, on créerait un « état-major particulier » de l'arme, comme il en existe pour l'artillerie et le génie.

Dans la cavalerie, on en créerait également un. On n'y laisserait que trois

lieutenants par escadron dans certains régiments. Par contre, chaque escadron compterait un adjudant dans son cadre.

Pour l'artillerie, je crois intéressant de reproduire textuellement l'exposé des motifs :

Dans les armées modernes, qui comprennent une forte proportion de réservistes, il est devenu nécessaire de donner à l'infanterie un appui moral et matériel plus grand qu'autrefois, par l'augmentation du nombre des pièces mises en ligne sur le champ de bataille.

L'adoption du canon à tir rapide dans les armées européennes nous impose l'obligation de ne pas rester dans un état d'infériorité qui pourrait nous conduire aux pires dangers.

Or, la constitution de la batterie à quatre pièces a fait ses preuves; l'artillerie française la considère comme intangible. D'autre part, le procédé du dédoublement des batteries actives pour obtenir à la mobilisation le nombre des unités nécessaires a toujours été regardé comme peu applicable à l'artillerie de campagne.

L'augmentation de l'artillerie ne peut donc être réalisée que par l'augmentation du nombre des batteries sur le pied de paix. Toutefois, comme la batterie de campagne à quatre pièces ne doit donner aucune unité de dédoublement, son effectif réglementaire actuel a pu être réduit sensiblement.

C'est dans cet ordre d'idées que nous vous proposons d'augmenter le nombre des batteries, en le portant à 744 batteries de campagne et à 18 de montagne[1] réparties en 75 régiments, auxquels seraient, en outre, rattachées les batteries à cheval des divisions de cavalerie et les batteries d'artillerie lourde.

Il en résultera, pour l'arme, un accroissement d'effectif en hommes de troupe qui sera compensé par des réductions opérées sur quelques-unes de ses unités secondaires et sur les autres armes et services. La nouvelle organisation exigera, en outre, la création d'un certain nombre d'emplois d'officiers, ainsi que l'augmentation du nombre de chevaux.

Dans notre projet, l'artillerie à pied est réduite de 15 batteries, par suite de la réorganisation de l'artillerie lourde; mais elle est organisée en régiments placés sous les ordres des colonels et lieutenants-colonels directeurs d'artillerie des places, ce qui permet une meilleure utilisation des cadres.

Le train des équipages, qu'on avait parlé de supprimer, sera simplement réduit.

Quant au génie, il n'est prévu pour lui qu'une faible augmentation des effectifs; quant à son organisation, elle subirait d'assez grandes modifications, justifiées par les considérations suivantes :

La guerre russo-japonaise a fait ressortir la nécessité de relier par des communications télégraphiques et téléphoniques, pendant le combat, les différents échelons du commandement, pour remplacer la transmission des ordres par cyclistes ou estafettes qui remplissent difficilement leur mission sous le feu. Il y aura donc lieu de prévoir, en temps de guerre, à l'intérieur du corps d'ar-

[1] Les batteries à cheval d'artillerie de corps d'armée, dont l'utilité n'est pas justifiée, sont transformées en batteries montées.

mée, un réseau télégraphique et téléphonique nouveau. Pour satisfaire à ces besoins, il convient d'augmenter de deux les six compagnies du bataillon actuel de télégraphistes et de les transformer en un régiment à deux bataillons de quatre compagnies, plus une compagnie de sapeurs conducteurs.

D'autre part, les services de la télégraphie sans fil et des ballons dirigeables exigent un renforcement en officiers et en hommes des unités chargées de la télégraphie et de l'aérostation.

En outre, l'expérience a montré l'insuffisance des compagnies de sapeurs-mineurs de campagne au point de vue du lancement des ponts d'équipages. Tout en continuant à exercer ces unités à la construction des ponts, il paraît nécessaire d'avoir, *pour les équipages de pont*, des unités spécialisées dans ce service D'où la création d'un bataillon de pontonniers formant corps.

Il avait été question de faire passer les pionniers dans l'infanterie; mais le général Picquart estime que ce serait une mesure illogique, avec l'adoption du service à court terme. « La division du travail et la spécialisation des services s'imposent plus que jamais, dit-il : à l'infanterie, la conquête du terrain par la marche et par le feu; au génie, l'organisation du champ de bataille. »

* * *

Pour finir, un mot, — qui n'a pas la prétention d'être une nouvelle fraîche, — concernant la Suisse et la France. Par décision présidentielle, le chef de bataillon breveté Morier, du 29e d'infanterie, a été désigné pour occuper le poste d'attaché militaire à l'ambassade de la République française en Suisse, en remplacement du colonel de la Villestreux, qui est rentré en France.

CHRONIQUE SCANDINAVE

(De notre correspondant particulier.)

Etat général de la défense. — Augmentation des forces militaires suédoises. — Les lieutenants de réserve. — La question des sous-officiers. — Construction des casernes. — Uniforme de campagne. — Le landsturm. — Manœuvres d'ensemble de l'armée et de la marine.

Réorganisation de l'armée norwégienne. — Officiers permanents ou officiers de milice? — Nouvelles fortifications. — Manœuvres d'automne. — Le colonel Stang.

Les institutions militaires des pays scandinaves ont été dans un état déplorable jusque pendant les dernières années du XIXe siècle ; mais depuis cette époque, les deux Etats ont porté un intérêt croissant à la défense de la patrie et une grande activité a remplacé l'absolue passivité des temps antérieurs.

En Norvège, la crise financière a mis fin, en 1903, à la croissance continue du budget, tandis qu'en Suède, les dépenses des départements militaires (armée et marine) ont augmenté de 33 % depuis 1901 — (1901, 84 000 000 francs, — 1907, 112 000 000 fr.).

Les causes de cet intérêt croissant ont été, à certains égards, différentes dans les deux pays. En Suède, c'est surtout la crainte des tendances expansives de la Russie, encouragée par l'oppression de la Finlande. En Norvège, le conflit de l'union a rendu plus populaire les travaux de la défense nationale.

Depuis 1905, les circonstances se sont aussi déroulées de manière différente dans les deux Etats. L'armée suédoise, souffrant depuis 1901 de la crise d'une réorganisation fondamentale, ne se trouva pas, au moment du conflit, tout à fait préparée à entrer en campagne. La nation sortit donc de l'union avec la volonté ferme d'être mieux prête à l'avenir. La Suède travaille énergiquement au développement de son armée et de sa marine.

En Norvège, au contraire, l'opinion populaire admit que l'armée avait rempli sa mission en assurant la solution pacifique du conflit. D'autre part, le risque d'être engagé dans les controverses européennes apparaît très lointain à la masse du peuple.

Le pays a souffert, depuis quelques années, des conséquences d'une violente crise financière. Les électeurs ont réclamé la réduction des dépenses de l'Etat, et pour l'allégement du budget, on a pensé trouver dans les dépenses militaires un chapitre ouvert aux économies.

Tel est actuellement l'état des esprits dans les deux peuples.

J'ai cru devoir orienter mes lecteurs par ce petit coup d'œil rétrospectif avant d'aborder les événements actuels.

* * *

Pour le moment, la presse suédoise discute le projet d'une augmentation considérable des forces militaires présenté par les chefs des états-majors de l'armée et de la marine. Ces officiers généraux furent chargés par le ministère Staaf, en 1906, d'élaborer un plan commun de défense correspondant à la nouvelle situation politique du pays. Leur rapport comprend, outre le plan confidentiel de défense, un projet d'augmentation de l'armée et de la marine. Ils estiment que la Suède doit renforcer ses forces militaires par deux raisons :

1° Parce que, à l'avenir, la Suède devra se défendre seule ; elle a donc besoin de trouver une compensation à la disparition des troupes norvégiennes qui participaient précédemment à la défense commune. Ces forces norvégiennes ont été évaluées à deux divisions d'armée.

2° Parce que, pendant une future guerre, il faudra échelonner des troupes d'observation sur la frontière ouest.

Tout le monde s'accorde sur la première proposition, à laquelle souscrira vraisemblablement le corps législatif. Sur la deuxième, quelques journaux libéraux ont répondu au raisonnement des chefs d'état-major. Ils déclarent que les finances de l'Etat ne permettent pas de lutter contre tous les Etats voisins. Il faut se limiter à la préparation à la guerre contre les ennemis les plus vraisemblables. Quant à la frontière occidentale, il faut se fier à la zone neutre et au traité d'arbitrage conclu, en 1905, avec la Norvège.

La question est vivement discutée. La plupart des journaux conservateurs et libéraux ont pourtant l'air qu'il faut être prêt à toute éventualité. Les traités ont été violés trop souvent, disent-ils, pour leur accorder une confiance absolue.

Le ministère a nommé, il y a quelques semaines, une commission d'officiers et de membres du Riksdag pour discuter le plan de réorganisation et spécialement le côté financier de ce plan.

Pour l'armée, l'augmentation proposée concerne seulement l'infanterie. L'organisation de 1901 a déjà sensiblement augmenté l'artillerie et les troupes techniques, pendant que la cavalerie et l'infanterie restaient à peu près à leur effectif antérieur. Pour cette dernière, cependant, un cadre supplémentaire par régiment d'infanterie avait été prévu, cadre constitué par un commandant de bataillon et deux capitaines et destiné à la formation d'un bataillon de réserve. Or le Riksdag a supprimé le personnel du cadre supplémentaire, si bien qu'actuellement les bataillons de réserve de l'infanterie ne peuvent être mobilisés qu'avec des officiers de réserve, si l'on ne veut pas emprunter des officiers à la ligne. Les bataillons de réserve sont néanmoins indispensables en Suède, parce que les unités de ligne sont mobilisées avec 5 à 6 classes d'âge, l'infanterie d'élite ne comptant par conséquent que 81 bataillons sur une population de 5 $^1/_4$ millions d'habitants.

D'après la loi militaire, la durée de service est de 8 ans dans le premier ban du « beväring » (élite), 4 ans dans le deuxième ban du « beväring » (réserve) et 8 ans dans le landsturm. 6 à 7 classes d'âge restent ainsi disponibles pour les dépôts et les formations de réserve.

Dans leur nouveau projet, les chefs d'état-major proposent le renforcement du premier ban du « beväring » de deux classes d'âge, la durée du service restant la même dans le deuxième ban et dans le landsturm. De cette façon, il deviendra possible de former un quatrième bataillon par régiment tout en conservant les formations actuelles de réserve. Cette combinaison procurera à l'armée de campagne 24 bataillons, soit l'infanterie de deux divisions.

On dit que le ministre de la guerre songe à la création de ces deux nouvelles unités et les divisions seraient composées à l'avenir de 3 régiments à 4 bataillons au lieu de 4 régiments à 3 bataillons. La création de deux nou-

velles divisions nécessitera la constitution de nouvelles unités d'armes spéciales.

Mais la solution la plus vraisemblable sera peut-être encore celle-ci : les 4 régiments d'infanterie des 6 divisions actuelles seront composés de 4 bataillons d'infanterie, la division comportant ainsi 16 bataillons.

Quant à l'augmentation proposée du cadre, elle ne comporte qu'un commandant de bataillon, quatre capitaines, un lieutenant et douze caporaux par régiment. Le cadre subalterne actuel du régiment à 3 bataillons sera réparti sur les quatre bataillons et les vides seront comblés par des officiers et des sous-officiers de réserve.

La question des officiers de réserve a été jusqu'à ces dernières années à peu près insoluble. Le service actif des miliciens étant limité d'après la loi de 1892 à 90 jours seulement, réparti sur deux ans, la carrière d'officier de réserve, avec un cours d'instruction seulement durant une année et demie, ne présentait rien d'attrayant. Maintenant, le service actif du fantassin est de 240 jours et sera porté, d'après le projet de réorganisation, à 365 jours, durée actuelle de service du cavalier et de l'artilleur. L'instruction des lieutenants de réserve a été répartie sur plusieurs cours, ce qui a permis de tenir un meilleur compte des occupations privées des aspirants.

Ces dispositions ont produit d'heureux résultats. En 1900, cinq sous-lieutenants de réserve seulement avaient été nommés. L'année passée 163.

Il semble donc qu'on ait réussi à créer une réserve suffisante d'officiers. La question des sous-officiers, au contraire, est cause, depuis quelques années, des soucis du département militaire.

La loi de 1901 accorde à chaque régiment d'infanterie [illegible] sous-officiers, 142 caporaux, plus 120 engagés volontaires (élèves caporaux) ; dans les autres armes le nombre des engagements volontaires est proportionnellement plus grand encore.

Mais la solde est insuffisante pour attirer les aspirants nécessaires. Les autorités militaires ont essayé d'assurer aux volontaires une situation dans l'administration civile à la fin de leur engagement ; mais les autorités civiles préfèrent recruter les fonctionnaires parmi le personnel [illegible] de leurs propres services.

Les engagements volontaires ont donc fait défaut [illegible]. En [illegible], les vacances se montaient à [illegible] pour l'armée entière et dans l'artillerie de côte jusqu'à [illegible] grande partie des vacances a pu être comblée par l'incorporation [illegible] volontaires [illegible] de la nouvelle organisation, mais [illegible]

Aussi le ministre [illegible] a nommé deux [illegible] pour l'étude de la question [illegible], mais les résultats [illegible] des administrations civiles [illegible] commission [illegible]. Il y a

quelques mois, son rapport sur le recrutement volontaire. Elle propose quelques modifications dans l'organisation du recrutement, une augmentation de la prime d'engagement, la création de foyers du soldat, de bibliothèques régimentaires et d'autres réformes de la vie en caserne. La plus importante de ces réformes sera sans doute l'amélioration proposée des écoles régimentaires afin d'augmenter les chances d'engagement dans la vie civile pour les caporaux congédiés.

On s'arrêtera sans doute à cette solution, la seule qui autorise un résultat effectif, si l'on ne veut pas adopter le parti plus rationnel peut-être de limiter le nombre des sous-officiers permanents au strict nécessaire pour l'instruction des recrues en augmentant leur solde en proportion, et choisir les sous-officiers de réserve parmi les miliciens les plus instruits.

* * *

S'il faut en croire un bruit de presse, les commandants des divisions réunis à Stockholm en conférence, songent à proposer un prolongement des écoles de recrues pour les classes les plus instruites de la nation de 1 à 6 mois, afin de faciliter ainsi la formation de sous-officiers et officiers de réserve.

Le service actif allongé introduit par la loi de 1901 exige à toute force le remplacement des baraquements d'été, en usage jusqu'à présent, par des casernes d'hiver. Les frais de construction ont été devisés en 1901 à 67 000 000 francs.

Jusqu'ici le corps du génie a été chargé de la construction des casernes. Ce corps consiste en un état-major et des unités techniques. Le nombre des officiers est fixé en tenant compte de l'activité ordinaire du corps et ce nombre n'a pas été atteint ces dernières années, alors que, d'autre part, la création de plusieurs unités du génie imposait un nouveau travail. On n'a pu éviter dès lors qu'ici et là un officier occupât une position qu'il n'était pas complètement apte à remplir. C'est ainsi que cette année-ci le ch du régiment de grenadiers de Waxholm s'est plaint de l'état du nouvea quartier de son régiment.

Après une expertise qui a démontré que les devis avaient été dépass de 75 %, le ministre, d'accord avec le Riksdag, a chargé une commissi composée d'experts civils, de la construction des quinze casernes restante Ces travaux finis, la commission sera supprimée.

* * *

La Suède a résolu très heureusement la question de l'uniforme en adop tant un uniforme identique pour toutes les armes. Le vêtement nouveau d soldat suédois, d'un gris bleuâtre, consiste en une blouse à collet rabatt et parements bleus avec chapeau tricorne. Les insignes des armes et de

unités consistent en de petites plaques fixées sur la manche droite et les insignes de grade en rubans de métal oxydé.

Le Riksdag a alloué 8 1/2 millions de francs pour ces changements. L'armée sera pourvue du nouvel uniforme de campagne dans les six ans. En même temps, tous les anciens uniformes seront retirés. Pour la grande tenue, on a adopté une ceinture bleue et jaune, les couleurs du drapeau.

L'organisation du landsturm a excité beaucoup d'intérêt ces dernières années. Le territoire est divisé en 187 districts de landsturm, chacun recrutant un bataillon de 1 à 5 compagnies. A la tête du district est placé un commandant — ancien officier ou officier de réserve — avec un sous-officier adjudant. Le commandant contrôle le matériel et le personnel du district et inspecte les sociétés de tir.

Les chefs de compagnies et de sections sont pris parmi les soldats les plus instruits, et des cours volontaires de 4 à 6 jours sont institués pour eux dans les districts. Toutefois, c'est sur les sociétés de tir qu'on entend fonder l'organisation du landsturm. Ces sociétés jouissent d'une grande popularité, le nombre de leurs membres augmentant de jour en jour; il est actuellement de 140 000 et douze millions de coups de fusil sont tirés chaque année sur les champs de tir des sociétés. L'Etat contribue aux frais pour 1 000 000 fr. par an.

* * *

Les grandes manœuvres d'automne ont présenté cette année un double intérêt parce que, pour la première fois, elles ont été combinées avec des manœuvres de la marine.

La première phase des exercices a été tenue secrète. L'escadre d'évolution et 3 1/2 bataillons d'infanterie avec un peu d'artillerie de campagne et de cavalerie ont exécuté des exercices de descente sur la côte de Bohuslän. Malgré le temps orageux qui a causé de grandes souffrances aux troupes de débarquement transportées sur des vapeurs de commerce, les manœuvres ont bien réussi. Le mauvais temps a simplement contribué à rendre les exercices plus intéressants encore.

La deuxième phase a remporté aussi un grand succès. Les Ire et IIe divisions d'armée y ont participé avec quelques troupes non endivisionnées. Les manœuvres n'ont cependant pas revêtu un caractère général, parce que l'escadre d'évolution n'a pas eu l'occasion de se faire valoir. Les troupes se sont montrées instruites et disciplinées. Pour la première fois tout débit de boisons alcooliques avait été interdit dans la zone de manœuvres. Le prince héritier, qui commandait, a montré l'exemple. A la fête qu'il a donnée aux officiers supérieurs on n'a bu que de la limonade. Il faut pourtant avouer que c'était peut-être un peu dur pour les vieux soldats qui ne sont pas tous des thétotalistes.

* * *

En Norvège aussi, la réorganisation de l'armée est à l'ordre du jour depuis plusieurs années. La création d'unités d'armée et l'établissement d'un échelon intermédiaire entre le bataillon et la brigade sont le but poursuivi.

Jusqu'à présent, l'infanterie norvégienne a été divisée en cinq brigades et quelques unités non embrigadées. La brigade se compose de quatre bataillons de chacun des bans d'élite, de landwehr et de landsturm. Les autres armes comptent un certain nombre d'unités des trois bans relevant de leur propre inspecteur d'arme.

Les unités d'armée ne sont organisées qu'au moment de la mobilisation, et les généraux commandant ces unités auront sous leur commandement des troupes dont ils ne connaissent ni les chefs, ni la tactique spéciale.

Les inconvénients de ce système sont reconnus et admis depuis de nombreuses années, mais il importe de trouver une organisation adaptée à la nature du pays. La division du territoire, en dehors des provinces septentrionales, en cinq districts de brigade date de 1818. Les brigades ne comptaient alors que 4 à 6 bataillons d'infanterie. Dès lors le nombre des bataillons a été doublé et presque triplé sans que le nombre des brigades ait été augmenté. Les petites brigades d'autrefois comportent maintenant presque l'effectif d'une division, sans que les états-majors aient été renforcés, et sans aucun intermédiaire entre la brigade et les bataillons. La formation de régiments d'infanterie est devenue une nécessité absolue.

Dans le cours des années, plusieurs projets de réorganisation ont été proposés sans être acceptés. Le dernier en date est celui dont le Storting a été saisi en 1906.

D'après ce projet, l'armée sera divisée — outre quelques unités non embrigadées et les troupes de Tromsöstift (les provinces du nord) — en 5 brigades combinées comprenant 3 ou 2 régiments d'infanterie à 3 bataillons, 1 régiment de cavalerie à 3 escadrons, 1 bataillon d'artillerie à 4 batteries, une compagnie cycliste, 2 compagnies de mitrailleurs, une compagnie de sapeurs et une section télégraphiste.

L'élite et la landwehr seront fondues en un ban, l'élite, pendant que le landsturm, augmenté de deux classes d'âge, sera dénommé désormais la landwehr. Le remplacement des deux bans actuels par l'élite du projet sera sans doute un progrès considérable. Un autre progrès sera la substitution aux cours de répétition bisannuels de la landwehr de cours annuels pour toute l'élite. Enfin les districts de recrutement seront réduits à la moitié des districts d'aujourd'hui. Cette réforme est très importante en Norvège où les districts de bataillons d'infanterie mesurent en moyenne 10 000 km. carrés dans les 5 brigades méridionales. Dans le Tromsöstift les districts de compagnies sont de même étendue.

L'état des finances a exigé la modération la plus grande dans la demande des crédits nécessaires à la nouvelle organisation. C'est ainsi que malgré la création de treize états-majors des régiments et la création de deux bataillons d'infanterie, le budget projeté reste de 125 000 fr. au-dessous du budget actuel. Les économies sont obtenues par la réduction du cadre permanent.

Les officiers du cadre permanent passent trois ans à l'école militaire et font plusieurs années de service actif comme lieutenants. La plupart passent aussi par l'école supérieure de guerre. Une fois capitaines, au contraire, ils ne font plus beaucoup de service en dehors des cours de répétition, une école de recrues seulement tous les trois à cinq ans et quelques cours spéciaux. Leur maigre solde force les officiers à chercher des emplois privés, et l'on ne saurait éviter que cet état de choses ne nuise à leur capacité militaire.

Nombre de journaux réclament en conséquence le remplacement des officiers permanents par des officiers de milice, à peu près d'après le système suisse. Mais les autorités militaires ne se montrent pas très disposées à marcher.

Les officiers de réserve datent, en Norvège, de 1864. Leur importance va croissant. Actuellement la plupart des lieutenants d'élite et de landwehr sont des officiers de milice et le landsturm est commandé uniquement par ces officiers, qui, jusqu'ici, ont très bien rempli leurs fonctions. Ils sont formés dans un cours de quatorze mois et font, comme officiers, une école de recrues et sept cours de répétition, alors que le soldat ne fait qu'une école de recrues et quatre cours de répétition. Après leurs sept ans de service, ils ne sont convoqués qu'en cas de guerre.

Si l'on voulait les employer comme chefs d'unités, il faudrait les appeler aux cours de répétition annuels de leur unité. Mais en Norvège, comme partout, personne ne veut servir si longtemps sans une indemnité correspondante. En recrutant les chefs de compagnie parmi les officiers de réserve, on pourra réduire leur traitement en raison du peu de temps passé par eux aux écoles militaires.

Partant de ces considérations, la Société des officiers de réserve à Christiania, a proposé un plan assez captivant. Les cours d'instruction pour tous les officiers auraient une durée de 1 $^1/_2$ an. Les officiers désirant l'avancement jusqu'au commandant de bataillon, les officiers d'états-majors, du cadre permanent d'instruction, etc., devraient passer par une école supérieure de la guerre. Tous les officiers toucheraient une petite indemnité annuelle.

Ce qui reste à prouver, c'est qu'on obtiendrait ainsi assez d'aspirants habiles aux fonctions de chef d'unités. Le Storting ne votera aucune modification du recrutement actuel des chefs d'unités avant de s'être assuré de ce point, quelque désirable que soit un changement.

Les officiers du cadre permanent, de leur côté, se plaignent de la diffi-

culté qu'ils ont à gagner leur pain à côté de leur position militaire. Une société d'officiers permanents proposa, l'année passée, que l'Etat employât les officiers dans l'administration civile et dans les écoles publiques. Ce projet n'a pas de chance d'être accepté, mais il montre la nécessité d'une réforme.

La question se complique encore des réclamations des sous-officiers qui demandent la possibilité de gagner les épaulettes. Ils se plaignent, non sans fondement, de l'état de choses actuel où un jeune étudiant de 19 à 20 ans est placé comme sous-lieutenant, après un an de service seulement, à la tête des vieux sous-officiers de 50 ans qui ont grisonné sous le drapeau.

La question des officiers est donc très compliquée. Le projet de réorganisation ne la touche pas. Il se borne au remplacement de quelques officiers permanents par des officiers de réserve, au remplacement des quartiers-maîtres actuels (capitaines permanents) par des sous-officiers nommés lieutenants et à quelques autres modifications de peu d'importance.

Le Storting a renvoyé le projet du ministre à une commission qui le discute en ce moment. L'on ne sait à quoi aboutiront ses débats, mais s'il faut croire le bruit qui court, les grands traits du projet seront maintenus. Si la commission termine ses délibérations avant la session du Storting qui commence en janvier, le projet pourra être voté au printemps, mais personne ne peut pronostiquer son sort. Il n'est pas très populaire. Les uns le trouvent trop coûteux, tandis que d'autres prétendent que la création des régiments et des unités d'armée est payée trop cher au prix des économies faites sur le cadre permanent. A tout prendre, le projet semble ne satisfaire personne.

La commission parlementaire de défense qui vient d'être nommée en Suède a éveillé un intérêt profond en Norvège. Il est probable qu'une nomination semblable sera proposée au Storting. En ce cas, la réorganisation sera remise jusqu'après discussion par cette commission.

* * *

En 1905, les forts d'arrêt de la frontière ont été démolis conformément au traité de Karlstad. Les autorités militaires et politiques ont été d'accord que le matériel d'artillerie de ces forts devait être utilisé, mais l'accord des opinions n'alla pas jusqu'au choix de l'emplacement des nouvelles fortifications, et des débats ardents au Storting aboutirent à la démission du ministre de la guerre, le général Olssön.

Les groupes radicaux réclamaient la construction de forts le long de la zone neutre, en compensation des forts démolis, et le ministre de la guerre partageait cette opinion. Mais la majorité du ministère ne voulait pas de nouveaux forts sur la frontière, se fiant au traité de 1905. Elle l'emporta après de longues discussions au corps législatif.

D'après l'opinion du ministère, il faut appuyer la défense des provinces

septentrionales sur les fortifications de la ville de Marvik, grand port de commerce et point terminus du chemin de fer Marvik-Gellivarre — la mer Baltique — puis construire des fortifications à Carpsborg sur la côte est du Christianiafjord, des tentatives de descente aux environs de cet important nœud de communications pouvant être considérées comme très vraisemblables.

* * *

Cette année, l'armée norvégienne a eu des grandes manœuvres, les premières depuis six ans. Elles se sont déroulées près de Christiania, sous le commandement de l'inspecteur général de l'armée. Le roi y a assisté.

La direction des manœuvres a été beaucoup critiquée, et il faut admettre qu'il y a eu quelque frottement dans le travail des états-majors. Heureusement tous les critiques sont d'accord sur la nécessité de manœuvres annuelles ou bisannuelles, ce que les généraux, que l'on prend si vivement à partie maintenant, ont soutenu vainement depuis des années. Il faut espérer que le Storting sera du même avis.

* * *

L'artillerie de côtes déplore le décès inattendu, survenu il y a quelques semaines, du colonel Stang, ancien ministre de la guerre et inspecteur par intérim de l'armée depuis 1903. Comme homme politique il avait des adversaires acharnés et des admirateurs dévoués. Mais comme officier et comme homme il n'avait que des amis. Il était le créateur des forts d'arrêt sur la frontière. Né en 1858, il est mort âgé de 49 ans seulement.

INFORMATIONS

SUISSE

Société des officiers. — La section vaudoise de la Société suisse des officiers a tenu son assemblée générale annuelle le 24 novembre, à Lausanne, sous la présidence du lieutenant-colonel d'état-major E. de Meuron. Cent et quelques officiers y ont pris part.

C'est moins qu'il y a un demi-siècle. Le président de la Section dans son rapport administratif dit, en effet, qu'il a été curieux de rechercher, comme point de comparaison, ce que faisait la société il y a 50 ans. Voici ce qu'il a trouvé.

Le 9 août 1857 la section vaudoise de la « Société militaire des officiers suisses » avait sa réunion annuelle à Cully. Euviron *260* officiers vaudois de toutes armes et de tous grades s'y rencontrèrent. Le pays était encore sous l'impression des évènements de Neuchâtel ; l'armée mobilisée au commencement de l'année avait été licenciée le 22 janvier par un ordre du jour du général Dufour. Les officiers étaient encore vibrants du plus pur patriotisme au souvenir du danger qu'avait couru le pays et on discutait avec entrain les améliorations à apporter à l'organisation militaire.

Après une collation sous la cantine on se rendit en cortège au temple où on délibéra sur plusieurs questions intéressant l'armée. Le chroniqueur termine ainsi le récit de cette réunion.

« L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le cortège se reforme pour se rendre, musique en tête, à l'élégante cantine de la place d'armes, où au milieu d'un cadre d'écussons, de drapeaux et de verdure, ont eu lieu le banquet, puis le bal. La plus grande cordialité et une vive gaîté s'y prolongèrent assez avant dans la nuit. Nous devons tous nos remerciements à nos frères d'armes de Lavaux pour la peine qu'ils se sont donnée, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont montrés. La générosité des autorités municipales, le bouquet de leur savoureux vin d'honneur, l'excellente musique militaire de Lavaux et l'amabilité du beau sexe de la contrée ont encore vivement concouru à rendre cette fête riche en bons souvenirs pour ceux qui ont eu l'occasion d'y prendre part. »

Le rapport du jury des concours présenté par le lieutenant-colonel Quinclet, a eu trois travaux à apprécier.

1° Un exercice tactique de la sous-section de Lausanne, en récompense duquel le jury propose et l'assemblée vote un prix de 100 fr.

2° Une étude sur la *cavalerie vaudoise*, qui a été récompensé d'un prix de 30 fr. Auteur, le capitaine-adjudant F. Amiguet.

3° Une étude sur le *ski*. Prix 20 fr. Auteur, le premier-lieutenant d'artillerie de forteresse A. Paillard.

* * *

Après la séance générale, les participants ont dîné en commun à l'hôtel Beau-Rivage, à Ouchy. Le colonel divisionnaire Ed. Secretan a porté le toast à la Patrie. Il a saisi cette occasion pour rappeler aux officiers les responsabilités que la nouvelle loi militaire leur impose et leurs devoirs envers les troupes. Il a montré que le premier de ces devoirs est le dévouement. L'officier est là pour la troupe et non la troupe pour l'officier. Aimer sa troupe est pour l'officier le meilleur moyen de gagner la confiance de ses subordonnés et d'asseoir son autorité et la discipline : tout l'art du commandement est là. Le colonel Secretan espère que dans les écoles d'aspirants-officiers prolongées, l'éducation morale de l'officier fera l'objet d'un enseignement spécial. De grands progrès ont déjà été réalisés dans cet ordre d'idées, mais il reste encore à bannir de la manière d'être des officiers à l'égard de la troupe les allures hautaines, les propos blessants et le snobisme

importé de l'étranger. Restons nous-mêmes. Cultivons entre nous la bonne camaraderie, l'esprit de corps qu'il ne faut pas confondre avec l'esprit de caste, et soyons pour nos troupes des chefs dévoués pour qu'elles nous suivent à travers toutes les difficultés et tous les périls. Si les officiers suisses s'inspirent de leur devoir, la loi militaire nouvelle sera bientôt populaire et l'armée sera, non seulement un redoutable instrument de guerre, mais aussi cette grande institution d'éducation nationale qu'elle doit être dans notre démocratie.

* * *

Transports militaires. — La disposition suivante, qui complète les prescriptions relatives aux transports militaires, est entrée en vigueur le 1er novembre :

Moyennant production d'une carte de légitimation spéciale, il est délivré des billets militaires aux officiers et sous-officiers, qui se rendent en civil aux réunions militaires fédérales et cantonales, pour le parcours direct jusqu'au lieu de la réunion et retour. Ces cartes sont dressées par le comité d'organisation de la réunion ou par le comité central de la Société suisse des officiers ou le comité central de la Société fédérale des sous-officiers.

L'Administration des C. F. F. recommande aux comités de l'aviser à temps des grandes réunions de leurs membres, afin que les mesures nécessaires pour les transports puissent être arrêtées à l'avance. L'Association suisse des chemins de fer s'est d'ailleurs réservée de rapporter la disposition ci-dessus si le régime qu'elle institue devait présenter des inconvénients.

Asile militaire suisse. — Il vient de se fonder à Thoune, une société pour la création d'un asile militaire pour sous-officiers pauvres, âgés et invalides, disséminés dans toutes les parties de la Suisse.

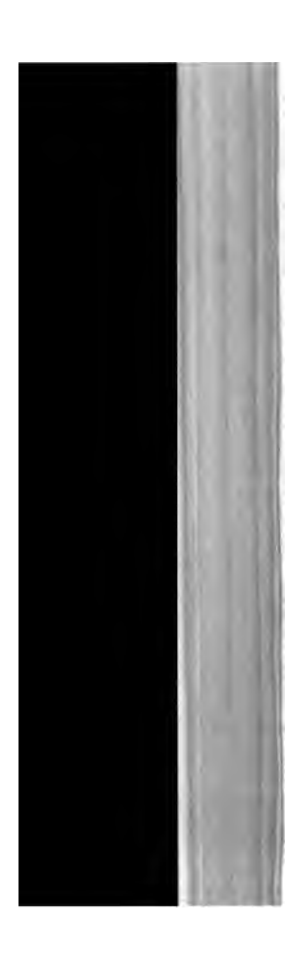
Le comité ouvre une souscription pour assurer la réussite de son projet, qui est de subvenir aux frais d'hospitalisation de ces vieux camarades qui touchent à la tombe, pour procurer dans leurs vieux jours à ces déshérités de la fortune, la vie de la famille ou leur en faciliter l'accès et veiller au bien-être de ceux que guettent l'abandon et la misère, en leur assurant le calme et la tranquillité.

L'Asile militaire hospitalisera gratuitement :

1° Tous les sous-officiers suisses indigents (douane et gendarmerie compris) âgés d'au moins 50 ans ;

2° Tous les sous-officiers suisses âgés de moins de 50 ans, devenus infirmes par suite de service militaire.

L'Asile militaire suisse s'ouvrira le 1er janvier 1908, dans les immenses bâtiments du Château de Porrentruy (Jura bernois), ancienne résidence des princes-évêques de Bâle. Splendidement aménagés, les dits bâtiments offrent



devons recourir.

Le comité d'initiative a prié la Société suisse des o
à cette création. Le comité central a décidé de répond
a alloué, une fois pour toute, à l'entreprise, la somme
perdu. Le comité central recommande la création proj
des sections cantonales.

Correspondance

Lausanne,

Monsieur le Directeur de la *Revue militaire suis*

Monsieur le Directeur,

Dans l'article que le colonel d'état-major Galiffe con
du 5 septembre de la Ire division contre la IIe, sur la M
sage suivant :

Pendant sa marche sur Paquier-Chêne, le 6e régim
essuya sur son flanc droit le feu du régiment de cavaleri
rouges qui se retirèrent bientôt. Il réussit à gagner Moll

mais les arbitres donnèrent l'avantage aux rouges et le régiment 6 reçut l'ordre de se retirer jusqu'à la lisière est de Molondin.

Le colonel Kœchlin qui, des hauteurs de Démoret avait vu son aile droite refoulée, avait, peu avant 11 heures, donné l'ordre au régiment 5, qui formait sa réserve, d'avancer dans le bois ouest de Démoret à la gauche du 6 et de réitérer l'attaque avec lui. Ce régiment déploya deux bataillons à la lisière ouest et en garda un en seconde ligne. A peu près au même moment, le groupe d'artillerie de l'avant-garde, laissé depuis le commencement de l'engagement, près de Démoret, dans la plus complète inaction, vint enfin, *sur l'ordre du directeur des manœuvres*, prendre position au sud-ouest du village, où son intervention aurait eu de bien plus grands résultats si elle se fût produite, comme cela était possible, une heure plus tôt.

Il résulterait de ce récit du colonel Galiffe, chef d'état-major de la direction des manœuvres, que le 5 septembre, à 11 heures du matin, l'aile droite de la IIe division était « refoulée », *par décision des arbitres*; que le commandant de la division, pour rétablir sa ligne de bataille, avait dû engager jusqu'à sa réserve divisionnaire et qu'à ce moment, ou « à peu près au même moment », *le directeur de la manœuvre*, se substituant au commandant de la division, *donna l'ordre à un groupe d'artillerie inactif de prendre position pour soutenir l'infanterie dans son mouvement de reprise de l'offensive.*

J'ai peine à croire à l'exactitude de ce renseignement qui prête au directeur de la manœuvre, chef des arbitres, une attitude si manifestement contraitre aux prescriptions de l'*Instruction sur le service en campagne*, notamment à l'article 487, § 3, qui interdit aux arbitres de « s'inquiéter de la tournure projetée de la manœuvre». Le directeur de la manœuvre ne doit-il pas être loyalement et strictement impartial ? S'il manœuvrait lui-même pour l'un des partis, contre l'autre, il sortirait de sa mission, n'est-ce pas ?

Je note qu'au moment même (entre 11 h. et 11 h. 30) où l'aile droite de la IIe division était « refoulée » par décision des arbitres, l'aile gauche, au dire du colonel d'état-major Galiffe, était mise en « complète déroute » sur Chanéaz que la Ire brigade d'infanterie enleva vers midi.

Colonel-divisionnaire SECRETAN.

BIBLIOGRAPHIE

La guerre de 1870-71. L'armée de Châlons. III. Sedan. 2 volumes, savoir un volume de texte et un volume de documents annexes. 5 cartes hors texte. Paris 1907. R. Chapelot & Cie, libraires-éditeurs.

Ces volumes forment la troisième partie de l'histoire de l'armée de Châlons par l'état-major français. La *Revue militaire suisse* a résumé la premiè-

re partie dans sa livraison de juillet[1], la seconde dans la livraison d'août[2]. Les deux premiers tomes nous ont montré les insuffisances de l'organisation de l'armée du maréchal de Mac-Mahon, les insuffisances aussi du service de l'état-major ; les suivants nous ont mis en présence surtout des fautes du commandement. Nous assistons maintenant à l'aboutissement fatal de tant d'imprévoyance et de tant d'erreurs. Sedan est le désastre irrémissible, la sanction du passé.

Le récit de la bataille ne diffère pas de celui fourni par l'état-major prussien. Il s'y réfère pour tout ce qui concerne les mouvements des armées allemandes, le complétant, du côté français, à l'aide des mémoires publiés par les généraux français au cours de la longue et acerbe polémique qui suivit l'événement.

On ne saurait dire qu'il ajoute rien aux données de cette polémique. Il s'abstient de conclure sur les questions qu'elle a soulevées et quoique l'opinion du général Ducrot sur les mesures à prendre paraisse à l'auteur plus digne d'être partagée que celle du général de Wimpffen, il se borne à à le laisser entendre plutôt qu'il ne l'affirme. Un fait ressort toutefois clairement de ce nouvel exposé de la bataille de Sedan : l'ignorance dans laquelle étaient tous les généraux français de ce qui se passait du côté de Donchery et de la gravité de la menace d'enveloppement sur ce point depuis le 31 au soir. L'Etat-major français semble faire, incidemment, une exception en faveur du général Ducrot. Lorsque celui-ci entendit le canon dans la direction de Floing et, un peu plus tard, dans celle de Fleigneux, il comprit, écrit l'état-major, que, « suivant ses prévisions », l'ennemi avait tourné l'armée française par Donchery.

Autant que le souvenir de nos lectures peut nous servir, nous ne croyons pas que nulle part les prévisions de Ducrot aient porté sur ce mouvement-là. Il a toujours considéré l'enveloppement allemand par le nord, c'est-à-dire par la vallée supérieure de la Givonne, non par le sud en aval de Sedan. L'idée de la concentration de l'armée sur le plateau d'Illy, préalablement à la retraite sur Mezière , l'établit. L'occupation du plateau d'Illy devait se faire face à l'est ; il s'agissait d'une concentration en arrière. C'est postérieurement qu'il a parlé d'une concentration face au sud. Or, l'occupation du plateau d'Illy n'empêchait nullement l'arrivée des Allemands par le défilé de St-Albert. Le général Ducrot la prévoyait si peu, cette arrivée, qu'il n'envoya pas même l'ordre au 7e corps, le plus rapproché du défilé, d'en barrer l'entrée ouest. Le 7e corps aussi devait se concentrer sur le plateau d'Illy.

Une autre preuve de l'absence des prévisions que le récit prête au général Ducrot, est l'ordre donné par celui-ci au général Forgeot, commandant d'artillerie de l'armée, de « faire filer immédiatement tous les inpedimenta de l'artillerie », et l'ordre analogue donné à l'intendance relativement aux voitures de l'administration. Ces énormes convois n'avaient qu'une seule bonne route à leur disposition, celle précisément du défilé, par laquelle devaient marcher les Allemands venant de Donchery. Comment le général Ducrot aurait-il donné cet ordre, s'il s'était attendu à voir l'ennemi venir par là ?

La seule conclusion que tire l'état-major français du récit de la bataille est formulée sur un ton très réservé et en des termes dubitatifs. « L'armée de Châlons, se demande-t-il, était-elle incapable, le 1er septembre, de combattre autrement que sur place, ainsi que l'a dit le maréchal de Moltke ?

« Cette appréciation semble pessimiste. Conduite par un chef énergique et manœuvrier, conscient du danger de l'inertie, l'armée de Châlons aurait pu, suivant toute apparence, ralentir sensiblement l'ennemi à St-Albert, lui infliger peut-être des échecs partiels, notamment sur la basse Givonne, et retarder jusqu'à la nuit l'issue de la lutte et l'enveloppement complet

[1] Page 575.
[2] Page 664.

Peut-être alors eût-on réussi à faire une trouée désespérée à la faveur des ténèbres. Au pis aller le territoire belge offrait un refuge où l'humiliation d'un désarmement eût été préférable à la douleur d'une capitulation. »

Il est extrêmement difficile de dire ce qui aurait pu se produire sous un chef énergique et manœuvrier, mais il est probable que l'armée n'aurait pu davantage que ne le suppose l'état-major français dans son souci d'impartialité. Elle était véritablement vaincue avant que la bataille eût commencé.

F. F.

La milice prochaine, par le capitaine d'artillerie A. Roux. Un vol. in-8° de 218 pages. — Paris, Berger-Levrault et Cie, 1907. Prix : 5 fr.

Le sous-titre de cet ouvrage (*L'évolution actuelle de notre armée*, par un officier de troupe) semble refléter les paroles récemment prononcées par le général Picquart à la Chambre. Répondant à ceux qui parlent de la désorganisation de l'armée, le ministre de la guerre disait qu'ils voient de la désorganisation là où il n'y a qu'une métamorphose résultant de la force même des choses et du progrès : l'armée ne fait qu'évoluer. Et elle évolue évidemment dans le sens des milices, si on peut s'exprimer ainsi.

Ce mot de milice — il faut bien l'avouer — sonne mal aux oreilles françaises. Il est atteint par la déconsidération qui pèse sur la garde nationale, discréditée chez nous par le caractère que cette troupe a eu, du temps qu'elle existait. Le capitaine Roux a été courageux en l'employant. Et, contraste curieux, alors que *L'armée d'une démocratie*, par M. Gaston Moch, concluait à l'adoption d'une milice analogue à celle de la Suisse, le capitaine Roux, dans *La milice prochaine*, aboutit à réclamer la permanence de l'armée avec le service effectif de dix-huit mois.

Les lecteurs de *Notre armée* doivent savoir que c'est à ce terme que je m'étais arrêté moi-même. Dans un article vieux de vingt-cinq ans et paru en Suisse même, je l'avais indiqué.

Et, donc, j'approuve sans restriction cette conclusion de mon jeune émule. Mais je suis loin, pourtant, d'approuver tout ce qu'il dit, à commencer par cette phrase : « Personne ne semblant soupçonner l'évolution qu'il est urgent de faire subir à notre organisation, je me suis mis résolument en avant. » — Et moi, donc! pourrais-je m'écrier, s'il s'agissait ici d'une question de priorité. Mais ce n'est pas une affaire personnelle qui est en jeu. L'important, c'est de faire prévaloir une idée qui nous est commune.

Or, pour y arriver, je crois qu'il serait bon de concentrer tous les efforts sur elle. Eh bien, le capitaine Roux a dispersé les siens. Il a voulu trop embrasser. Son étude, comme il le dit lui-même (page 161), « a touché un peu à tous les organes qui donnent la vie à une armée. » J'estime qu'il y a là une erreur de tactique. Il s'est occupé de la couleur de l'habillement, des procédés de ravitaillement, des méthodes de combat, etc., etc. Il est impossible que, sur tant de sujets divers, il possède une égale compétence. Ici ou là, il prête à la critique, et alors son autorité s'en trouve atteinte, et il lui devient moins aisé de faire prévaloir ses conclusions.

C'est dommage. Car je considère son livre comme un des plus originaux, des plus personnels, des plus suggestifs, qui aient été écrits sur l'évolution actuelle de notre armée. J'ajoute qu'il est à tendance optimiste et rassurante, en quoi il contraste heureusement avec tant d'écrits où il n'est question que de la désorganisation de notre armée et de notre décadence militaire.

Commandant E. Manceau.

Banderas y estandartes de los Cuerpos militares, par le général de division Don Julian Suarez Inclan, de la Real Academia de la Historia. — Une brochure de 94 pages in-8 ; Madrid 1907 ; Talleres del Deposito de la Guerra.

Nous avons lu avec un très grand plaisir le nouveau travail du sous-chef de l'Etat-major central de l'armée espagnole, travail qui permet, comme tous les autres dus à la même plume, d'admirer les hautes qualités du général Suarez Inclan parmi lesquelles il faut mettre en première ligne un patriotisme exalté et une érudition extraordinaire.

La brochure en question est destinée à mettre fin à quelque chose qui se passe en Espagne, que nous ignorions et qui serait partout absurde, même dans un pays aux institutions fédératives.

Il paraît que certains corps de troupes, sous prétexte d'être en possession d'un privilège spécial, ont des drapeaux différents de celui que tout le monde connaît. Dans les quatre premiers chapitres de sa brochure, le général Suarez Inclan démontre d'une façon incontestable, à l'aide d'une quantité de documents historiques, que le drapeau de l'ancienne monarchie castillane, n'a jamais été violet, mais rouge. Ce point étant absolument éclairci, il est inconcevable que certains régiments se plaisent à avoir pour enseigne un drapeau dont l'origine n'est pas d'accord tant s'en faut avec la vérité. Mais il y a autre chose : c'est que plusieurs ordonnances, datées à des époques différentes et visant l'uniformité des drapeaux militaires, n'ayant pas été abrogées, le fait de maintenir en usage le soi-disant ancien drapeau violet de Castille, ou tout autre que le drapeau rouge et jaune, constitue une illégalité évidente et peut être un acte d'indiscipline commis inconsciemment.

Nous espérons que la voix éloquente du général Suarez Inclan sera entendue et que même ceux qui se croient, par erreur, privilégiés, s'empresseront de renoncer à un emblème qui n'est pas, en somme, l'image de la patrie. X.

Calendrier militaire. — Rendons à César ce qui appartient à César. Dans notre dernière livraison, nous avons indiqué comme éditeur du *Calendrier militaire* la Société des Arts graphiques. Or celle-ci ne fait qu'exécuter le travail. L'éditeur est la Maison Robert frères, de Lausanne et Genève.

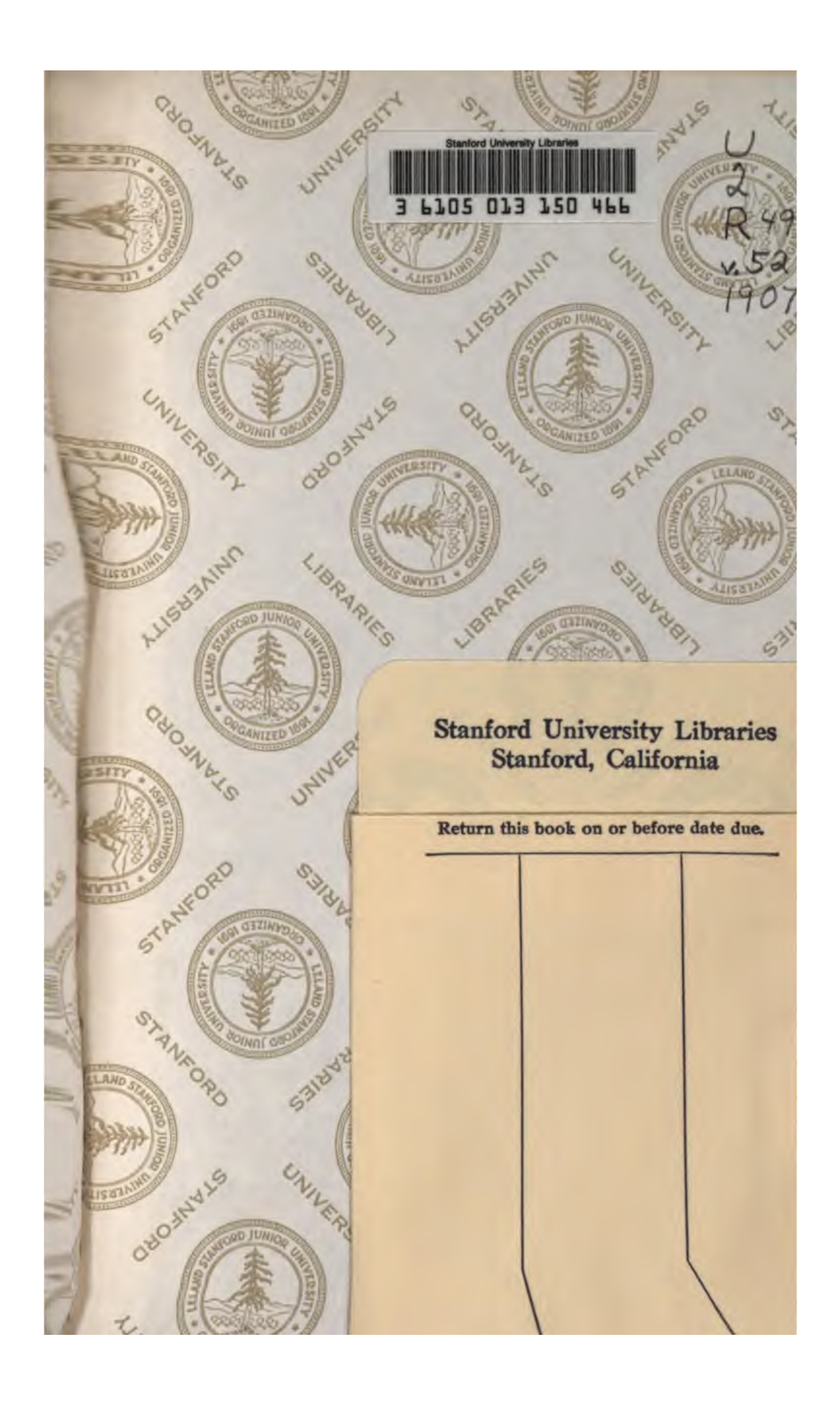
Les manœuvres suisses en 1907, par le général H. Langlois. Une brochure in-8° de 56 pages, avec une carte et dix figures hors texte. Extrait de la *Revue militaire générale*. Paris 1907. Berger-Levrault & Cie, éditeurs. Prix, 1 fr. 25.

Au moment de boucler la livraison, nous recevons cette brochure que nous ne pouvons que signaler à l'attention des lecteurs. Aussi bien la Chronique suisse (p. 957 et suiv.) donne-t-elle l'analyse des premiers chapitres. Les suivants sont consacrés à la fin des manœuvres de division et aux deux journées des manœuvres de corps. A tous les égards, cette lecture présente le plus vif intérêt. F. F.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.




STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891


Stanford University Libraries
3 6105 013 150 466
U
2
R49
v.52
1907
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.

